



**HAL**  
open science

# Alfred Naquet et ses amis politiques : patronage, influence et scandale en République (1870-- 1898)

Christophe Portalez

► **To cite this version:**

Christophe Portalez. Alfred Naquet et ses amis politiques : patronage, influence et scandale en République (1870-- 1898). Histoire. Université d'Avignon, 2015. Français. NNT : 2015AVIG1147 . tel-01277206

**HAL Id: tel-01277206**

**<https://theses.hal.science/tel-01277206>**

Submitted on 22 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse  
Laboratoire HEMOC  
Ecole doctorale Culture et Patrimoine (ED 537)

Alfred Naquet et ses amis politiques : patronage,  
influence et scandale en République (1870-  
1898)

Thèse pour le doctorat d'Histoire présentée par Christophe  
Portalez  
29 mai 2015

Jury composé de:

Nathalie Dompnier, professeur, université Lyon II

Jens Ivo Engels, professeur, Technische Universität Darmstadt, rapporteur

Bertrand Joly, professeur, université de Nantes

Frédéric Monier, professeur, université d'Avignon, directeur de thèse

Christophe Prochasson, directeur de recherches, EHESS, recteur de  
l'académie de Caen,

Nicolas Roussellier, maître de conférences habilité à diriger des recherches,  
IEP Paris, rapporteur



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE



A Aurélie, et à Elise, notre cadeau de 2015.

A mes parents et mon frère, pour leur soutien constant.

A Anne-Marie, pour son aide

# Remerciements

En premier lieu, je souhaite remercier Frédéric Monier pour son soutien, ses conseils avisés, sa disponibilité et sa hauteur de vue tout le long de mon travail. Je veux aussi remercier Jens Ivo Engels, Olivier Dard, Andréas Fahrmeir et Natalie Petiteau pour les colloques organisés lors du programme POCK avec Frédéric Monier, et leurs doctorants, notamment Anna Rothfuss, Anne-Catherine Schmidt et Julie Bour, avec qui j'ai eu des échanges fructueux. Je tiens à exprimer ma gratitude aux enseignants-chercheurs du laboratoire HEMOC, qui m'ont formé et conseillé tout le long de mon parcours universitaire.

Je tiens aussi à remercier Robert Bernsee, Norman Domeier, Nathalie Dompnier, Bertrand Haan, Volker Köhler, Christian Kühner, Kenneth Loiseau et Christophe Prochasson. Que mes amis doctorants d'Avignon Jonathan Barbier, Aurélien Gras, ainsi que le récent docteur Cédric Audibert, soient remerciés pour nos échanges, tout comme Loïc Bost et Jean-Michel Zanchi.

Je souhaitais aussi remercier les archivistes qui m'ont guidé dans mes recherches ou m'ont ouvert leurs collections, notamment Jean-François Delmas et Christine Martella. Plus généralement, que toutes les personnes rencontrées durant ces années de recherche, en France ou en Suède, qu'ils soient archivistes, bibliothécaires ou descendants d'élus, soient ici remerciés.

## **Abréviations**

- AD13 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône
- AD26 : Archives de la Drôme
- AD30 : Archives du Gard
- AD75 : Archives de Paris (autrefois département de la Seine)
- AD84 : Archives départementales du Vaucluse
- AMA : Archives municipales d'Avignon
- AMP : Archives municipales de Pertuis
- AN : Archives Nationales
- APP : Archives de la Préfecture de Police de Paris
- Bibl.Ing : Bibliothèque Inguimbertaine
- BMD : Bibliothèque Marguerite Durand
- BNF : Bibliothèque Nationale de France
- CAOM : Centre des Archives d'Outre-Mer
- RS : Riksarkivet (Archives Royales de Suède)



Carte des principales agglomérations du Vaucluse.

## Introduction générale

« Le peuple nous demande à la fois de voter révolutionnairement et de lui obtenir des faveurs. C'est contradictoire, et il faut vivre avec cette contradiction, fruit de son ignorance. » Alfred Naquet, lettre à Gustave Cluseret, 31 août 1885<sup>1</sup>.

Pour le citoyen de 2015 qui recherche qui était Alfred Naquet dans un moteur de recherche *internet* ou une encyclopédie, les notices biographiques qu'il rencontre sont très fragmentaires, tant du fait du manque d'études à son sujet qu'à cause de sa trajectoire politique atypique. Dans des encyclopédies généralistes, son parcours est résumé en quelques lignes, avec quelques éléments marquants : Naquet était un chimiste opposant au Second Empire. Il a ensuite été élu député en 1871 et a siégé à l'extrême-gauche. Il a fait voter la loi sur le divorce au début des années 1880. Son engagement dans le boulangisme, sans expliquer les causes de celui-ci, est aussi évoqué, avant sa disparition de la vie publique après le scandale de Panama<sup>2</sup>. Ces deux événements ont oblitéré sa mémoire publique : il n'existe qu'un boulevard Naquet, dans sa ville natale de Carpentras, et seulement trois rues Naquet en France<sup>3</sup>. Pour l'amoureux de la quiétude des cimetières et passionné d'Histoire, une visite au Père-Lachaise à la recherche de la tombe d'Alfred Naquet sonne comme une déception : la concession de 50 ans, qui lui avait été accordée par le conseil municipal de Paris en 1916, a disparu. Elle n'est donc pas un lieu de visite comme d'autres tombes d'illustres républicains<sup>4</sup>.

La figure d'Alfred Naquet est peu présente dans l'historiographie sur les républicains du Second Empire<sup>5</sup>. Elle est par contre souvent évoquée dans les travaux sur le radicalisme des débuts de la Troisième République, quoique l'originalité de certaines de ses idées

---

<sup>1</sup> Archives Nationales, désormais AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 31 août 1885.

<sup>2</sup> Armel MARIN, « NAQUET ALFRED (1834-1916) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 décembre 2014. Les sites de l'Assemblée Nationale et du Sénat offrent aussi des notices biographiques, un peu plus complètes, extraites de Gaston COUGNY et Adolphe ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton (1789-1889), 1891. Voir par exemple : [http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/naquet\\_alfred1708r3.html](http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/naquet_alfred1708r3.html)

<sup>3</sup> L'une se situe à Avignon, l'autre à Lille près d'un hôpital, pour rendre hommage à Naquet comme scientifique, et la dernière à Narbonne.

<sup>4</sup> APP, EA/52, Dossier Alfred Naquet, lettre de demande Mme Veuve Naquet (Odile Siquoir) pour une concession de 50 ans, et extrait de journal indiquant que cette demande a été accordée par le conseil municipal de Paris.

<sup>5</sup> Léo HAMON (dir), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993



concernant la révision des lois constitutionnelles de 1875 soient mal comprises<sup>6</sup>. Elu député du Vaucluse en 1871, Naquet mène campagne avec des radicaux d'extrême-gauche, comme Louis Blanc ou le député de la Drôme Madier de Montjau. Ils rejettent les lois constitutionnelles de 1875, qui consacrent un système politique parlementaire, avec un Sénat, chose contraire à leur idéal de république radicale. Cette opposition se manifeste par des réunions, des articles dans des journaux locaux comme « Le Démocrate du Vaucluse » ou nationaux comme « Le Radical » ou « Les Droits de l'Homme », lors de ses mandats de député du Vaucluse de 1871 à 1883. Puis comme sénateur de ce même département jusqu'en 1889. Par ailleurs, Alfred Naquet est parfois cité pour son rôle dans le vote de la loi sur le divorce dans l'historiographie sur les divorciés, et l'histoire des femmes, mais cela reste souvent allusif<sup>7</sup>. Il est aussi, plus souvent, cité dans des études historiques sur les juifs français, mais sa trajectoire politique atypique et contestataire est parfois difficilement comprise<sup>8</sup>. Sa volonté de réforme radicale de la République l'entraîne dans le boulangisme, auprès d'autres hommes politiques de même sensibilité. La mémoire républicaine a célébré plutôt les radicaux ralliés au parlementarisme comme Clemenceau et Camille Pelletan que les thuriféraires de Boulanger, dénoncés comme des ambitieux, prêts au coup d'Etat pour satisfaire leur soif de pouvoir. Devenu député de la Seine, Naquet abandonne la cause boulangiste en 1890, mais sa crédibilité politique est définitivement entamée, avant que sa moralité publique soit mise en cause lors du scandale de Panama, qui marque la fin de sa vie politique. Ses événements ont entraîné la production d'images littéraires partiales à son sujet, dans les écrits de Barrès par exemple, et dans les pamphlets antisémites des années 1890 d'Edouard Drumont<sup>9</sup>.

Notre démarche n'est pas de réaliser une biographie classique d'Alfred Naquet, ni une analyse complète d'un courant politique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il soit appelé « radicalisme national<sup>10</sup> » ou « nationalisme de gauche<sup>11</sup> », dont Naquet fût une tête

---

<sup>6</sup> Gérard BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994 ; Paul BASQUIAST [dir.] *Les républicains atypiques au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions maçonniques de France, 2003 ; Serge BERSTEIN [dir.], *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004.

<sup>7</sup> Voir par exemple : Francis RONCIN, *Les divorciés, affrontements politiques et conception du mariage dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1992. Une seule étude a été menée sur Alfred Naquet et la loi sur le divorce :

<sup>8</sup> Pierre BIRNBAUM, « Alfred Naquet, l'anarchiste », *Les fous de la République*, Paris, Fayard, 1992, p.38-57.

<sup>9</sup> Maurice BARRES, *Le roman de l'énergie nationale: L'appel au soldat*, Paris, F. Juven, 1902 ; Edouard DRUMONT, *De l'or, de la boue, du sang. Du Panama à l'anarchie*, Paris, E. Dentu, 1896.

<sup>10</sup> André SIEGFRIED, *Tableau de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913 .

pensante. L'étude de son itinéraire politique permet de comprendre sa place dans la société de son temps, qui s'explique tout d'abord par la constitution de réseaux, cimentés grâce à des relations personnelles et à l'échange de services. Les différents réseaux constitués autour de lui et la manière dont ceux-ci se constituent puis évoluent, dans une perspective d'histoire sociale et culturelle du politique, sont au centre de cette thèse. Ces réseaux sont multiples et imbriqués, qu'ils soient familiaux, politiques, économiques ou amicaux<sup>12</sup>. Ils se constituent le temps d'une génération d'hommes politiques républicains, parmi lesquels se trouve Alfred Naquet, qui arrive au pouvoir au début de la Troisième République après un apprentissage politique dans l'opposition sous le Second Empire<sup>13</sup>. Ces réseaux existent à plusieurs échelles, et nécessitent donc une analyse localisée du politique pour les reconstituer, au travers de l'étude de cercles, de journaux, de comités politiques locaux, qui n'apparente toutefois pas cette étude à une monographie locale.

L'autre clé d'interprétation de l'itinéraire personnel d'Alfred Naquet dans ce travail est la notion, en évolution constante à l'époque et autour de laquelle ont lieu des débats normatifs, de corruption. En effet, sa vie politique a été marquée par plusieurs paradoxes : il demandé des « faveurs », c'est-à-dire qu'il a recommandé des citoyens pour des emplois ou des aides auprès d'administrations, comme la grande majorité des parlementaires de son temps, mais il a aussi cherché à réformer le système parlementaire, source selon lui de ces « faveurs ». Il a combattu la corruption, notamment électorale, mais il a lui-même été accusé de faire partie des « chéquards », c'est-à-dire d'avoir reçu de l'argent en échange de son vote, durant le scandale de Panama, de 1892 à 1898. Il est passé, en une vingtaine d'années, d'un rôle de dénonciateur de la corruption, tant sous la fin du Second Empire que pendant l'Ordre Moral critiqué pour sa corruption électorale, à une figure de corrompu suite aux révélations du scandale de Panama. Les contradictions de cet homme politique peuvent être étudiées comme révélatrices des ambiguïtés des républicains français face à la corruption à la fin du XIXe siècle.

---

<sup>11</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

<sup>12</sup> Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°52, 2005, p. 88-112. Sur un homme politique et ses réseaux, voir l'ouvrage récent : François DUBASQUE, *Jean Hennessy. Argent et réseaux au service d'une nouvelle république*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

<sup>13</sup> Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972.

La figure d'Alfred Naquet épouse la notion de corruption telle qu'elle est débattue dans la France du XIXe siècle. L'idée de vertu républicaine face à la corruption sous le Second Empire est mise à mal pendant la Défense Nationale, à laquelle il participe, à cause des dénonciations d'enrichissement personnel ou de favoritisme formulées par les conservateurs notamment contre les républicains du Sud de la France<sup>14</sup>. Quelques années plus tard, les fraudes électorales de l'Ordre moral à l'ordre des débats relatifs aux normes électorales. Certaines pratiques issues des candidatures officielles<sup>15</sup> sont dénoncées comme de la corruption par les républicains tel Alfred Naquet en 1876 et 1877, notamment lors de débats et lors de commissions électorales qu'il faudra présenter<sup>16</sup>. L'espace du vote, ses rituels, ses objets sont peu à peu normalisés<sup>17</sup>, et les fraudes lors des élections sont autant de remises en cause de ces normes en cours de construction. De simples citoyens du Vaucluse connaissent un apprentissage des règles de l'espace électoral, participant à leur politisation<sup>18</sup>. Ils sont aidés par Naquet et ses relations politiques qui mobilisent des électeurs pour constater ou contester toute transgression<sup>19</sup> ou violence électorale<sup>20</sup>, tout en

---

<sup>14</sup> Eric BONHOMME, *L'exercice du pouvoir sous la Défense nationale (4 Septembre 1870-8 Février 1871)*, thèse de doctorat, Université de Paris-IV, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, 1997.

<sup>15</sup> Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 300p.

<sup>16</sup> Sur ces fraudes et les commissions d'enquête nommée, on se reportera notamment à Nathalie DOMPNIER, *La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, thèse de doctorat de science politique sous la direction d'Olivier Ihl, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2002 ; on trouve aussi quelques éléments sur les déviances électorales dans : Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Science Po, 1992 ; Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005, parmi d'autres.

<sup>17</sup> Yves DELOYE, Olivier IHL, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science-Po, 2000 ; Alain GARRIGOU, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1988, vol.71, pp.22-45 ; Olivier IHL, « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », *Revue française de science politique*, n°1, 1993, p.30-60 ; Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, 13, 1993, pp. 29-53.

<sup>18</sup> Paul BACOT, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue française de science politique*, vol.43 n°1, 1993 ; Yves DELOYE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIXème-XXème siècle » dans *Genèses*, 67, Juin 2007 ; Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Science Po, 1992, Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la IIème République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011.

<sup>19</sup> Claude CARON [dir]: *L'incident électoral de la Révolution à la Troisième République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p.25-44 ; Jean Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962 : contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1971 ;

<sup>20</sup> Yves DELOYE, Olivier IHL, « La civilité électorale: vote et forclusion de la violence en France », *Cultures & conflits*, n°9-10, 1993, p.75-96.

combattant l'influence et la domination sociale des candidats royalistes, souvent grands propriétaires<sup>21</sup>.

Au travers de l'exemple d'Alfred Naquet, il s'agit de s'interroger sur la critique de la corruption électorale exprimée à partir des années 1870 par des parlementaires, au nom d'un idéal politique qui s'impose comme norme sociale. Ce processus apparaît aussi d'un point de vue législatif et juridique, les lois concernant les différentes formes de corruption électorale évoluant durant la Troisième République. Le rôle des acteurs critiques comme le parlementaire du Vaucluse a été prépondérant dans cette évolution, lorsqu'ils dénoncent des actes jugés comme des transgressions et les publicisent.

D'un point de vue idéologique, à partir de 1875, Naquet adhère à un radicalisme révisionniste ayant pour objectif de réformer les lois constitutionnelles votées en 1875. C'est une idéologie partagée par la majorité des radicaux de 1875 à 1885. Elle est violemment antiparlementaire. Ce courant du radicalisme a souvent été décrit comme archaïque par l'historiographie, comme une survivance d'idéaux républicains éloignés des pratiques parlementaires modernes inspirées de l'Angleterre. Il est dénoncé comme étant mené par des agitateurs, sans projet constitutionnel réel, ou au mieux par des Quarante-Huitards nostalgiques<sup>22</sup>. Cette lecture des événements est inspirée par les républicains opportunistes qui ont construit un projet de république parlementaire qui a triomphé au travers notamment des figures de Jules Ferry ou de Jules Grévy<sup>23</sup>. Dans un premier temps, auprès de Louis Blanc<sup>24</sup>, il mène une campagne visant à réformer la constitution, avec un projet alternatif et concret de changements, largement sous-estimé par l'historiographie<sup>25</sup>, pour

---

<sup>21</sup> Nathalie DOMPNIER, « Le suffrage universel à l'épreuve de la domination sociale en milieu rural. Les propriétaires terriens : pression électorale ou influence sociale ? », Annie ANTOINE et Julian MISCHI (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p.239-249.

<sup>22</sup> Voir notamment : Gérard BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994 ; Léo A. LOUBERE, *Radicalism in mediterranean France. Its Rise and its Decline 1848-1914*, New York, Albany Press, 1974 ; Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Marcel Riviere, 1962 ; Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des Radicaux : 1820-1973*, Paris, La Table Ronde, 1974.

<sup>23</sup> Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le groupe gambettiste », *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, 2000, n°20-21, pp.73-91 ; Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998 ; Odile RUDELLE, *Jules Ferry, la République des citoyens*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996

<sup>24</sup> Sylvie APRILE : « Louis Blanc : un des pères fondateurs de la « Vraie République » » dans Francis DEMIER, *Louis Blanc, un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 2006, p172-186.

<sup>25</sup> Notons toutefois qu'il a déjà été en partie présenté par Daniel Mollenhauer: Daniel MOLLENHAUER, « Radicalisme-opportunisme-boulangisme: Alfred Naquet et les divisions républicaines au début de la troisième république (1870-1890) » dans Paul BASQUIAT [dir], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.123-148 ; Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik »*. *Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997 ; Daniel

fonder une République conforme aux idéaux radicaux<sup>26</sup>. Deux paradoxes apparaissent à propos de ses projets constitutionnels : d'abord la présence de l'appel au peuple, matérialisée par la volonté d'instaurer des référendums sur des questions importantes, chose rare chez les républicains de son temps qui ont un souvenir cuisant des plébiscites impériaux. Ensuite, la nécessité, selon le député du Vaucluse, de réglementer strictement les démarches que font les parlementaires auprès des administrations afin de favoriser des demandeurs, appelée recommandations, alors que lui-même est parti prenante de ses pratiques.

Différentes formes de corruption peuvent être définies selon leur acceptation sociale au moment où elles ont lieu. De la corruption « blanche » selon la typologie établie par le politiste Heidenheimer, acceptée socialement au quotidien par exemple pour des recommandations politiques pour un emploi. Jusqu'à la corruption « noire », comme les accusations de corruption d'élus<sup>27</sup>. Entre ces deux extrêmes existent des pratiques de corruption étiquetées comme « grises », plus ou moins condamnées par la société. Ainsi que l'a écrit Pierre Lascoume, le peuple condamne la corruption lorsqu'elle touche les élus, comme les « Panamistes », député accusé d'avoir touché de l'argent de la compagnie de Panama. Mais ce même peuple tolère les faveurs dont peuvent profiter de simples citoyens, désignées par des euphémismes comme « services », faisant partie d'un champ officieux de la politique<sup>28</sup>.

Certains chercheurs n'associent pas le clientélisme à la corruption, arguant du fait que les relations clientélares, ne se déroulant pas au grand jour, ou ne donnant pas lieu à des échanges pécuniers, ne peuvent assimiléées à de la corruption<sup>29</sup>. Ils donnent ainsi une définition restrictive de la corruption. Il y a une forme d'impasse heuristique dans ce débat.

---

MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République » dans *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 579-615

<sup>26</sup> Sur les idées républicaines de quelques grandes figures, voir : Sudhir HAZAREESINGH, *Intellectual Founders of the Republic*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

<sup>27</sup> Arnold J. HEIDENHEIMER, Michael JOHNSTON, *Political corruption. Concepts and contexts*, New Brunswick, Transaction éditions, 2009.

<sup>28</sup> Voir : Pierre LASCOUMES, *Favoritisme et corruption à la française, petits arrangements avec la probité*, Presses de Sciences-Po, 2010 ; Pierre LASCOUMES, *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1999. Sur la question des pratiques officieuses de la politique, voir : Jean Louis BRIQUET, « Les pratiques politiques "officieuses". Clientélisme et dualisme politique en Italie du Sud », *Genèses*, n° 20, septembre 1995, pp. 73-94.

<sup>29</sup> Jean-François MEDARD, « De la corruption comme objet d'étude », *Revue Française de Science Politique*, N°43, 4, août 1993, p. 690-697.

On intégrera donc sous le terme de corruption à la fois le don d'argent pour des services politiques, le « clientélisme » et les fraudes électorales marquées, bien souvent, par des distributions d'argent, donc avec une définition extensive de ce terme à la mesure de ces pratiques.

L'étude de la corruption doit être menée en tenant compte des débats et des pratiques autour de cet objet politique. Le terme même de corruption a, avant le XVIIIe siècle, un sens avant tout religieux et moral<sup>30</sup>. Les échanges, durant l'Ancien Régime, entre un monarque et sa clientèle, sont jugées légitimes par les contemporains<sup>31</sup>. Il y a eu, à la fin du siècle dernier, un renouvellement historiographique sur la question des clientèles, et des échanges corrompus qui y prennent place<sup>32</sup>. Les historiens modernistes ont été précurseurs dans l'étude de ces questions, mettant en valeur la normalité des relations de patronage durant cette période, notamment dans l'aristocratie ou au sein des sociétés de cours<sup>33</sup>. La contestation des faveurs politiques ne naît qu'au XIXe siècle en France<sup>34</sup>, et plus tard dans d'autres pays<sup>35</sup>. C'est un processus qui s'inscrit dans un changement de perception face à ce sujet, accompagné d'un débat normatif, avec la naissance de l'idée d'une séparation stricte entre la sphère privée et la sphère publique, alors même que ce clientélisme n'est pas un objet fixe, mais en constante évolution, comme l'a montré Jean-Louis Briquet<sup>36</sup>.

---

<sup>30</sup> Maryvonne VONACH-GENAUX, *Corruption : du discours sur la chute au discours sur l'abus dans la France moderne*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean Claude Waquet, Université de Paris XII, 2001 ; Maryvonne VONACH-GENAUX, « Les mots de la corruption. La déviance publique dans les dictionnaires d'Ancien Régime », *Histoire, Économie et Société*, n° 21, 2002, pp.513-530 ; Maryvonne VONACH-GENAUX, « Social sciences and the evolving concept of corruption », *Crime, Law and Social Change*, volume 42, n°5, 2005, p.13-24.

<sup>31</sup> Voir notamment, parmi une historiographie foisonnante : Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal. Genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006 ; Charles GIRY-DELOISON et Roger METTAM [dir.], *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Paris, CHRN, 2009 ; Sharon KETTERING, *Patronage in Sixteenth-and Seventeenth-Century France*, Londres, Saint Edmundsbury Press, 1984

<sup>32</sup> Pour un point historiographique plus complet, on se reportera utilement à : Jean-Louis BRIQUET et Denis SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

<sup>33</sup> Roland MOUSNIER, « Les fidélités et clientèles en France au XVIème, XVIIème et XVIIIème siècle », *Histoire sociale- Social History*, n°29, 1982, p.35-46. ; Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi: mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000.

<sup>34</sup> William FORTESCUE, « Morality and monarchy : corruption and the fall of the regime of Louis-Philippe in 1848 », *French History*, vol.16, n°1, p.83-110 ; Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007.

<sup>35</sup> Manuel MARIN, *Clientélisme et domination politique en Espagne : Catalogne, fin du XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; José VARELA ORTEGA, *El poder de la influencia : geografía del caciquismo en Espana (1875-1923)*, Madrid, Centro de estudios políticos, 2001.

<sup>36</sup> Jean-Louis BRIQUET et Denis SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 ; Jean Louis BRIQUET, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin 1997.

Les années 1880 sont marquées par le développement d'une forme de clientélisme républicain, largement sous-estimé par l'historiographie de la Troisième République, hormis dans quelques ouvrages récents<sup>37</sup>. Alfred Naquet s'affirme comme l'un des hommes importants de ce clientélisme républicain dans le Vaucluse, qui s'accompagne d'un enracinement des réseaux auquel il appartient. Il développe dans les années 1880 des relations dans tout le département, et non pas seulement dans l'arrondissement de Carpentras où il a ses attaches familiales. Cela notamment grâce aux lieux de sociabilité tels que les cercles, où il donne des réunions politiques<sup>38</sup>. Ainsi, il y a un débat pour savoir si les pratiques de recommandation dans l'administration ont pu évoluer au début de la Troisième République, une historiographie « progressiste » a entrevu dans la fin du XIXe siècle le début d'un processus de rationalisation du recrutement et des promotions au sein de l'administration. A l'inverse, d'autres auteurs soutiennent que les pratiques sont dans la stricte continuité des périodes précédentes<sup>39</sup>.

Dans leur volonté de réforme de la République parlementaire pour aboutir à une « vraie République<sup>40</sup> », Alfred Naquet et plusieurs parlementaires vauclusiens dans son sillage, comme Georges Laguerre et Jean Saint-Martin, soutiennent le général Boulanger à partir de 1888. Le boulangisme a souvent été décrit *a posteriori* comme une énième résurgence d'un homme fort, d'un sauveur comme mythe politique<sup>41</sup>. Cette idée est inspirée par les écrits des vainqueurs de Boulanger, en l'occurrence les républicains modérés et les radicaux ralliés au parlementarisme comme Camille Pelletan<sup>42</sup>. D'autres, notamment parmi

---

<sup>37</sup> Il y a par exemple très peu de choses à ce propos dans des ouvrages classiques comme Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984. On trouve toutefois des éléments dans Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, 1993 par exemple, et bien sûr dans les travaux précurseurs de Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007.

<sup>38</sup> Sur l'exemple d'un réseau républicain dans un département voisin du Vaucluse, voir : Raymond HUARD, *La Préhistoire des partis, le mouvement républicain en Bas- Languedoc (1848-1881)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1982.

<sup>39</sup> Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *Elites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, pp.124-149.

<sup>40</sup> Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République » dans *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 579-615

<sup>41</sup> René REMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982 ; Thierry TRUDEL, « Le spectre impérial au début de la IIIe République : entre fantasmes et réalités », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 3/2008, (n° HS 4), p. 145-162.

<sup>42</sup> Judith F.STONE, « Camille Pelletan et les radicaux face au défi boulangiste », dans Paul BASQUIAT, *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 290p.

les contemporains, repris par l'historiographie, ont surtout vu dans le boulangisme un petit nombre de radicaux ambitieux prêts à toutes les compromissions, y compris à mettre en péril la République, pour arriver au pouvoir<sup>43</sup>. Durant le boulangisme, Naquet devient l'une des têtes pensantes du mouvement, et souhaite se servir de Boulanger pour faire aboutir son projet constitutionnel. Dès lors, il conviendra de montrer comment il adapte son projet au boulangisme sans le modifier, dans un premier temps, dans les grandes lignes. Puis comment par stratégie politique, idéalisme ou aveuglement, il accepte les alliances avec les droites monarchistes et bonapartistes. Le juif radical Naquet fréquente alors des futurs nationalistes et antisémites, ce qui ne va pas sans tensions.

L'engagement dans le boulangisme provoque des cassures dans les réseaux d'Alfred Naquet. D'abord de nombreux citoyens s'éloignent de lui politiquement, ce mouvement réactivant dans la mémoire républicaine la peur vis-à-vis des hommes forts et des mouvements plébiscitaires<sup>44</sup>. Il existe aussi une rupture dans ses réseaux de clientèle, puisque devenu adversaire du pouvoir Alfred Naquet ne peut plus recommander de citoyens. D'où une évolution nette des fidélités locales du parlementaire du Vaucluse durant cette période. Le boulangisme marque le premier coup d'arrêt à la carrière politique d'Alfred Naquet, qui se trouve discrédité en 1890. L'échec du boulangisme entraîne, paradoxalement, le raffermissement de la république parlementaire qu'il déteste tant<sup>45</sup>.

Durant sa carrière politique mouvementée, le scientifique Alfred Naquet, docteur en médecine et chimiste, a aussi intégré des réseaux économiques et industriels par l'entremise d'un industriel lorrain nommé Paul Barbe. Ce dernier est associé Suédois Alfred Nobel, inventeur de la dynamite. Le parlementaire vauclusien participe à ce réseau économique qui se bat dans les années 1870 pour pouvoir fabriquer de la dynamite en France et l'exporter, notamment vers des chantiers de construction comme le canal de Panama. Le rôle de Naquet dans ce réseau industriel pose le problème des relations, dénoncées parfois comme corrompues, entre milieux économiques et politiques. Ainsi que la place des groupes de

---

<sup>43</sup> Voir notamment une historiographie plus ancienne : Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946.

<sup>44</sup> Maurice AGULHON, *Coup d'Etat et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002.

<sup>45</sup> Mathieu PROVIDENCE, *La contribution paradoxale du boulangisme à l'édification de la démocratie parlementaire*, Thèse de doctorat sous la direction d'Annie Collovald, Université Paris X-Nanterre, 2007.



pression, d'influences et des lobbys, sujets qui connaissent un certain renouveau historiographique<sup>46</sup>.

Le deuxième coup d'arrêt dans la carrière d'Alfred Naquet est le scandale de Panama, qui le place dans la position d'accusé de corruption durant les années 1897-1898, au profit de la compagnie de Panama. C'est une période peu étudiée dans l'historiographie, qui s'est davantage concentrée sur les débuts du scandale en 1892 et 1893, avec des accusations de corruption tournées contre les républicains modérés<sup>47</sup>. L'objet scandale avait d'abord été envisagé par des historiens, tels Jean Bouvier, comme un révélateur, ne changeant que peu de chose dans la société concernée. A l'inverse, des travaux récents de sociologues, notamment ceux de Damien de Blic, envisagent le scandale comme une mise à l'épreuve d'une société, entraînant des changements dans la perception de la corruption<sup>48</sup>. Dès lors, le scandale de Panama peut être envisagé comme un moment de « débat normatif<sup>49</sup> » concernant la corruption, à une époque où les accusations de corruption peuvent entraîner des manifestations de masse dans les rues ou des défaites politiques cinglantes<sup>50</sup>. La question des scandales politiques a connu elle aussi un relatif renouveau, d'abord dans le monde anglo-saxon, notamment suite au Watergate<sup>51</sup>, puis dans des perspectives transnationales<sup>52</sup>. Dans l'historiographie française des années 1980, dont René

---

<sup>46</sup> Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006 ; Dominique BARJOT, « Les entrepreneurs et la politique. L'exemple du bâtiment et des travaux publics », *Politix*. Vol. 6, N°23, 1993. pp. 5-24. ; Hubert BONIN, *L'argent en France depuis 1880: banquiers, financiers et épargnants dans la vie politique*, Paris, Masson, 1989. ; Jean GARRIGUES, *La république des hommes d'affaires*, Paris, Aubier, 1997 ; Jean GARRIGUES [dir], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

<sup>47</sup> Jean BOUVIER, *Les deux scandales du Panama*, Paris, Julliard, 1964 ; Jean-Yves MOLLIER, *Le scandale du Panama*, Paris, Fayard, 1991.

<sup>48</sup> Damien DE BLIC, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1899-1897) », *Politix*, 2005/3, n°71, p.61-82.

Damien DE BLIC et Cyril LEMIEUX, « Le scandale comme épreuve. Eléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005/3, n° 71, 9-38.

<sup>49</sup> Jens Ivo ENGELS, "Revolution und Panama. Korruptionsdebatten als Systemkritik in Frankreich vom 18. Jahrhundert bis zur Dritten Republik", Jens Ivo ENGELS, Andreas FAHRMEIR und Alexander NUTZENADEL (Hrsg.), *Geld – Geschenke – Politik. Korruption im neuzeitlichen Europa (Beihefte der Historischen Zeitschrift 48)*, München, 2009, p.143-174.

<sup>50</sup> Paul JANKOWSKI, *Shades of Indignation. Political Scandals in France, Past and present*, New York, Berghahn, 2008.

<sup>51</sup> Pierre LASCOUMES, « Analyse des corruptions. Construction d'un champ de recherche. L'exemple des Etats-Unis (1902-1980) », Congrès de l'Association Française de Science Politique, Table ronde : " Juger la politique ", Rennes, septembre 1999.

<sup>52</sup> Frank BÖSCH, *Öffentliche Geheimnisse: Skandale, Politik und Medien in Deutschland und Großbritannien 1880-1914*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2009; Donatella DELLA PORTA et Yves MENY [dir.], *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, La Découverte, 1995 ; Norman DOMEIER, *Der Eulenburg-Skandal. Eine politische Kulturgeschichte des Kaiserreichs* Frankfurt am Main/New York, Campus Verlag, 2010. ; James

Rémond était l'un des principaux représentants, l'étude de sujets historiques tels que l'argent en politique, le financement occulte des partis, la corruption, le clientélisme étaient très peu présents, à quelques exceptions près. Étaient privilégiés un certain nombre de sujets d'études considérés comme plus nobles, tels que les élections, l'histoire de partis ou de sensibilités politiques. Les nombreux scandales politico-financiers des années 1980 et 1990 ont participé à faire évoluer cet état de fait, alors que paradoxalement le « degré d'indignation » des Français face aux scandales déclinait<sup>53</sup>.

Il n'existe pas, dans les archives publiques, de fonds privé Alfred Naquet réunissant l'ensemble de ses papiers. Ceux-ci semblent avoir été dispersés, voire détruits peut-être après sa mort. Ce constat oriente nos choix méthodologiques, car on ne peut mener d'étude d'histoire quantitative sur les correspondances d'Alfred Naquet, mais seulement identifier des bribes de ses multiples réseaux, à travers des sources publiques et privées. La veuve d'Alfred Naquet a déposé à la Bibliothèque Nationale de France, en 1932, un certain nombre de documents ayant appartenu à son mari, notamment des manuscrits<sup>54</sup>. Parmi ces documents, des correspondances politiques d'Alfred Naquet, par exemple échangées avec le Général Boulanger. Celles-ci sont un matériau précieux pour l'étude du boulangisme, utilisées par exemple par Bertrand Joly et Jean Garrigues<sup>55</sup>. L'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France ne mentionne que ces correspondances. En réalité, de nombreuses lettres adressées par des Vauclusiens à Alfred Naquet sont présentes dans les mêmes cartons, mais elles ont dû être jugées négligeables à l'origine. Ces missives sont majoritairement des demandes de recommandations adressées au parlementaire du Vaucluse. Elles sont donc une source de premier plan, malgré le fait qu'il n'y ait que quelques dizaines de lettres, pour envisager le rôle de cet élu au sein d'un réseau de clientèle.

---

MOORE and John SMITH (Hgg.) *Corruption in Urban Politics and Society. Britain 1780-1950*, Hampsire, Ashgate Publishing Company, 2007 ; Véronique PUJAS, *Les scandales politiques en France, en Italie et en Espagne : constructions, usages et conflits de légitimité*, thèse, Institut universitaire européen, Florence, 1999 ; John B. THOMPSON, *Political scandal. Power and visibility in the Media Age*, Cambridge, Cambridge Polity Press, 2000.

<sup>53</sup>Damien DE BLIC, « "Le scandale financier du siècle, ça ne vous intéresse pas ?" Difficiles mobilisations autour du Crédit Lyonnais », *Politix*, 13 (52), 2000.

<sup>54</sup> 285 folios pour être précis. Voir l'inventaire de ce fonds : BNF, NAF 13244, Inventaire de la correspondance Naquet-Boulanger, par Paul Bondoï.

<sup>55</sup> Jean GARRIGUES, *Le Général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991 ; Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008..

Alfred Naquet collectionnait aussi minutieusement tous les articles qu'il avait écrits dans les journaux, ainsi que de nombreux articles rédigés sur sa personne, sur son action politique et ses centres d'intérêts. Il les collait dans des cahiers. Ceux-ci sont conservés à la Bibliothèque nationale de France sous le nom de : « Alfred Naquet – Varia. » Ces volumes *in-quarto*, au nombre de 10, réunissant des articles allant de 1873 à 1905, permettent d'appréhender sa parole publique sur une durée relativement longue.

Aux Archives départementales du Vaucluse se trouve un fonds intitulé les « papiers Alfred Naquet », composé de la correspondance de l'élus avec Eugène Larcher<sup>56</sup>, l'un de ses lieutenants politiques à partir de l'élection du parlementaire dans le cinquième arrondissement de Paris lors de l'élection de 1889. Naquet devait entretenir avec Jean Saint-Martin, député du Vaucluse et son plus fidèle lieutenant politique à partir de la fin des années 1870, une correspondance, qui ne figure pas dans le fonds Jean Saint-Martin déposé aux Archives Départementales du Vaucluse. Toutefois les documents conservés sont une source précieuse pour aborder les relations et l'action des deux hommes dans le Vaucluse, qui ont des relations politiques en commun, à défaut de fonds Alfred Naquet très complet.

Pour appréhender les réseaux économiques autour d'Alfred Naquet, qui entraînent ensuite sa mise en cause dans le scandale de Panama, existe le fonds d'Alfred Nobel, conservé aux archives royales de Suède, à Stockholm. Sont conservés au sein de ce fonds des documents sur les entreprises de dynamite que Nobel a contribué à créer en France, qui permettent d'éclairer quelles sont les personnes qui y participent, des comptes rendus de réunion, des livres de comptes. Les copies carbonées de la correspondance active d'Alfred Nobel sont conservées dans des petits cahiers classés dans trente cartons. Une partie de la correspondance passive d'Alfred Nobel est aussi conservée dans le fonds, avec quelques lettres d'Alfred Naquet adressées à Nobel, et de nombreuses lettres de Paul Barbe, industriel lorrain lié à Alfred Naquet.

Il convient de commencer par une présentation rapide des activités politiques et professionnelles d'Alfred Naquet avant le 4 Septembre. Ensuite, on situera son rôle et sa place au sein de la Défense nationale, et la façon dont autour de lui de nombreuses

---

<sup>56</sup> AD84, 1J1085, Correspondance Naquet-Larcher, 1889-1898.

recommandations pour des postes de préfets, de sous-préfets et d'emplois divers sont transmises au gouvernement provisoire de la Défense nationale, en s'appuyant sur les documents publiés par la commission d'enquête parlementaire de la Défense Nationale<sup>57</sup>. Grâce à cette prise de contrôle des leviers administratifs en France par les républicains dont des relations d'Alfred Naquet, ce dernier gagne en influence en dehors de son arrondissement de Carpentras natal. Les conservateurs tiennent parallèlement un rôle d'acteurs critiques, développant un discours critique sur le favoritisme républicain. Ce discours s'inscrit dans la volonté de détruire le mythe « d'incorruptibles », dont Robespierre est l'incarnation, que cherchent à s'attribuer les républicains comme Naquet. Au sein de ce discours la corruption est volontiers dénoncée comme une déviance propre au régime monarchique, opposée à une République par nature vertueuse.

Les élections législatives de février 1871 dans le Vaucluse voient la victoire des républicains, mais la campagne électorale est accompagnée de fraudes et de violences. Les pratiques électorales des républicains sont mises en causes par les conservateurs, au premier chef les légitimistes, qui cherchent à démontrer le non-respect des règles normatives par les républicains. Les parlementaires républicains mobilisent leurs amis politiques pour répondre aux griefs des conservateurs. Se dévoilent alors des différences de représentations entre les adversaires politiques, ainsi que des stratégies pour convaincre le Parlement de décréter l'invalidation. La période allant de 1872 à 1877 est marquée, dans le Vaucluse, par de nombreuses pressions exercées par le préfet, notamment la fermeture de cercles dans le département, afin de désorganiser le réseau républicain autour d'Alfred Naquet. Des faits de violence et des actes de corruption sont dénoncés durant les élections de 1876 et 1877. Cela entraîne la nomination de commissions d'enquête parlementaire, où Naquet tient un rôle majeur dans la collecte de témoignages. Cela révèle des débats normatifs à propos des pratiques électorales et de la corruption, entre des normes sociales, acceptées par les citoyens mais qui ne correspondent pas avec des normes judiciaires, et sur l'apprentissage par les citoyens de la protestation, de la construction sociale de dénonciations de faits de fraude voire de corruption.

---

<sup>57</sup> A.N, C 2899 à 2991. Commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et de la Délégation de Tours et de Bordeaux. 1870-1871. Rapports, auditions, correspondance ; C 3027 à 3077 : Commission d'enquête parlementaire sur les marchés passés durant la guerre de 1870.

Durant la période allant de 1878 à 1887, Alfred Naquet construit, avec l'arrivée au pouvoir des républicains, un réseau politique et de clientèle à plusieurs échelles, locale et nationale. Les représentations du parlementaire vaclusien et des citoyens qui s'adressent à lui pour des recommandations concernant ces recommandations sont multiples, et seront présentées notamment à travers l'exemple des Postes et Télégraphes du Vaucluse. L'élue cherche à justifier les recommandations politiques dans son exercice quotidien de la politique tant dans sa correspondance privée que dans des articles de journaux. Les années 1880 sont marquées par une séparation plus nette entre les opportunistes et des radicaux. Parmi ces derniers Alfred Naquet est porteur d'un discours demandant la révision des lois constitutionnelles de 1875 jugées contraires à l'idéal républicain. Il conviendra d'analyser ici ses discours et ses projets constitutionnels concernant cette « vraie république »

Ensuite, à partir de 1888, Alfred Naquet continue son combat pour la révision des lois constitutionnelles en s'engageant dans le boulangisme. Il s'agit de montrer la continuité des idées radicales révisionnistes portées notamment par Naquet au sein de ce mouvement, et démontrer en quoi le boulangisme constitue autant une continuité qu'une rupture dans l'histoire du parti radical. A une autre échelle, il s'agit de voir les divisions à la base, avec l'exemple du Vaucluse, au sein des cercles radicaux à propos de la question « Boulanger », de s'interroger sur la représentation du boulangisme et du radicalisme chez ces simples citoyens. C'est un temps de rupture au sein des relations interpersonnelles parmi les radicaux vaclusiens appartenant au réseau politique d'Alfred Naquet, rupture qui peut être examinée aussi au niveau des recommandations, puisqu'ayant perdu la faveur du gouvernement le parlementaire du Vaucluse ne peut plus recommander de citoyens.

L'échec du boulangisme est le premier tournant majeur dans la carrière d'Alfred Naquet, le second est son implication dans le scandale de Panama. Il a intégré un réseau économique autour de Paul Barbe, lié aux entreprises produisant de la dynamite brevetée par Alfred Nobel. Lorsque le scandale éclate, Naquet et plusieurs de ses relations politiques sont mis en cause pour des faits de corruption. Ils déploient des stratégies de défense différentes, et révèlent des perceptions divergentes de la corruption, instrumentalisées par ailleurs par les adversaires politiques du parlementaire du Vaucluse. Pour comprendre la place de Naquet dans le scandale de Panama, au-delà des documents personnels tels les

correspondances qu'il a écrites, il s'agit de croiser des sources différentes pour éclairer son implication, avec à la fois des publications de la commission d'enquête parlementaire qui est désignée pour travailler sur cette question<sup>58</sup>, des documents judiciaires<sup>59</sup>, des rapports de police<sup>60</sup>, mais aussi des documents de l'étude de Me Demange. Ce dernier a défendu certains parlementaires pendant l'affaire<sup>61</sup>. Enfin on a exploité des documents personnels de l'avocat général lors de la procédure contre Naquet et plusieurs autres parlementaire<sup>62</sup>, afin de comprendre le dernier rebondissement dans la vie du parlementaire du Vaucluse.

---

<sup>58</sup> Archives Nationales, désormais A.N, C 5580 à 5584 : Enquête parlementaire sur le scandale de Panama. Auditions, rapports, correspondance et procès-verbaux des procès. (1892-1898).

<sup>59</sup> A.N, BB 18 1807/4, Commission d'enquête parlementaire sur le scandale de Panama, Rapport de Quesnay de Beaurepaire, procureur général. Demandes de poursuites contre des parlementaires. Commission d'enquête parlementaire. Pièces communiquées à la commission d'enquête. Correspondance entre le ministère de la Justice et la commission.

<sup>60</sup> F/7 12927 : Dossiers sur le scandale de Panama (1892-1898). Lettres, copies de lettres, rapports de police, extraits de journaux.

<sup>61</sup> AN, 387AP/4 et 387AP/5 : Affaire Arton, liée au scandale de Panama. 1896-1904. Correspondance, manuscrits, télégrammes, extraits de journaux.

<sup>62</sup> BNF, NAF 25102 et 25104 : Papiers Van Cassel (avocat général pendant le scandale de Panama) : Notes manuscrites rédigées par le magistrat sur cette affaire, documents divers.

## **Prologue : Alfred Naquet, savant et opposant à l'Empire**

Pour comprendre la place d'Alfred Naquet lors de l'arrivée au pouvoir des républicains en 1870, il convient de retracer rapidement sa vie et ses combats politiques sous le Second Empire. Et de le replacer parmi les républicains du Vaucluse à cette époque en identifiant quelles sont ses relations familiales, amicales et politiques, puis comment il s'intègre dans des milieux républicains au niveau national.

### **Alfred Naquet et les républicains du Vaucluse pendant la Deuxième République et le Second Empire**

Alfred Naquet naît le 6 octobre 1834 à Carpentras dans une famille juive relativement aisée. Il naît bossu, avec une santé fragile. Il est adolescent lorsque la Deuxième République est proclamée dans le Vaucluse. Son père, juif libre-penseur, il donne une éducation républicaine à son fils, et refuse qu'il ait une éducation religieuse hébraïque, comme son fils le rapporte dans un ouvrage écrit au soir de sa vie<sup>1</sup>. David Naquet a un rôle modeste au sein du parti républicain de Carpentras pendant la Seconde République, il n'apparaît pas sur les listes républicaines aux élections locales. La famille Naquet ne fait pas partie des grandes familles juives comtadines très fortunées, comme les Valabrègue<sup>2</sup>. Toutefois son père, décrit comme un « propriétaire », possède de nombreuses terres autour de Carpentras, qu'il loue, et fait quelques affaires foncières fructueuses durant sa vie<sup>3</sup>.

Durant son adolescence Alfred Naquet est marqué par Antoine-Dominique Eysséric, son professeur de science au lycée de Carpentras, militant républicain dans la même ville, un temps adjoint au maire pendant la Seconde République. Eysséric était issu d'une famille aisée, son frère, un industriel, crée en 1851 le berlingot. Quelques années plus tard, Alfred

---

<sup>1</sup> Alfred NAQUET, *Temps futurs-socialisme-anarchie*, Paris, Rouff, 1900.

<sup>2</sup> Florence BERCEOT, *Les élites juives du sud-est de la France*, dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *Élites et pouvoirs locaux, la France du sud-est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999.

<sup>3</sup> Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972 ; Christine DEROBERT RATEL, *Eliacin Naquet (1843-1921) : un juriste au destin tourmenté*, Aix, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008.

Naquet s'adresse à lui en l'appelant « cher vieux maître ». A un journaliste qui l'interrogeait sur ses études au collège de Carpentras Alfred Naquet affirme, dans les années 1890, qu'Eysséric « en même temps qu'il m'enseignait les rudiments de la science, cultivait dans mon âme le premier levain de foi républicaine que mon père avait déposé<sup>4</sup> ». Au collège, il se distingue à la fois dans les sciences et dans les lettres, rattrapant le retard que sa santé précaire lui avait causé. Au collège de Carpentras il se lie aussi d'amitié avec Cyprien Poujade, issu d'une famille républicaine modeste, qui se destine à des études de médecine.

Pendant la Deuxième République les électeurs du département du Vaucluse sont majoritairement favorables aux partisans de la République et enclins à plébisciter les « démocrates-socialistes<sup>5</sup> » au sein même du parti républicain<sup>6</sup>. Aux élections législatives du 23 avril 1848<sup>7</sup>, les républicains vauclusiens, menés notamment par Alphonse Gent, alors jeune avocat avignonnais<sup>8</sup>, et Elzéar Pin, journaliste originaire d'Apt, par ailleurs sous-commissaire de la République<sup>9</sup>, remportent cinq sièges sur six, le sixième allant à un orléaniste<sup>10</sup>. Les légitimistes, pourtant très présents dans certaines zones de l'ancien Comtat Venaissin, sont battus. Alphonse Gent, non élu, devient peu de temps après les élections, commissaire de la République dans le département.

L'élection complémentaire du 4 juin 1848 se déroule suite au choix d'Agricol Perdiguier, écrivain connu pour ses écrits sur le compagnonnage, d'opter pour Paris suite à son élection comme député à la fois dans le Vaucluse et dans la capitale. Le scrutin oppose Alphonse Gent à Olivier de Pezet, candidat légitimiste. Il est marqué par une faible

---

<sup>4</sup> Bibliothèque Inguimbertaine, désormais bibl.Ing, *La Chronique médicale*, 15 janvier 1895.

<sup>5</sup> Sur les débuts du radicalisme et des démocrates-socialistes, voir l'intéressante contribution de Raymond Huard : Raymond HUARD, « Les débuts du radicalisme, un idéal de vraie République à l'épreuve de la vie politique », Serge BERSTEIN et Marcel RUBY, *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, pp.15-28.

<sup>6</sup> Précisons d'emblée que l'on utilisera dans notre thèse le terme de « parti » républicain dans son sens archaïque, c'est à dire, selon la définition de Maurice Agulhon, « l'ensemble des gens qui ont le caractère de républicains. (...) L'ensemble des gens qui se reconnaissent républicains par leur conviction et par leur vote. » Voir : Maurice AGULHON, « Le parti républicain », Léon HAMON (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, éditions de la MSH, 1991, p.2.

<sup>7</sup> Sur ces premières élections de la Seconde République, voir la thèse récente de Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la IIème République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011.

<sup>8</sup> Voir sa biographie dans : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, t. III, p.152-153.

<sup>9</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *ibidem*, t. IV, p.633.

<sup>10</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse*, Avignon, Conseil général de Vaucluse, p.56-59.



participation, mais aussi par de nombreuses fraudes, qui surviennent notamment à Cavaillon et à Pernes-les-Fontaines. Gent, commissaire de la République, possédant donc des pouvoirs similaires à un préfet, est accusé par les conservateurs d'avoir détourné l'appareil administratif à son profit. De nombreuses pressions auraient été exercées sur les électeurs lors du scrutin. De ce fait, l'élection est annulée par l'Assemblée nationale<sup>11</sup>.

Lors des élections présidentielles de 1849 dans le Vaucluse, Louis Napoléon Bonaparte remporte dans le département un peu plus de la majorité des voix. Toutefois ce résultat reste très inférieur à la moyenne nationale<sup>12</sup>. Alphonse Gent est arrêté en 1850 sous l'accusation de conspiration contre le pouvoir. Il est condamné à la déportation à Nouka Hiva, îlot des îles Marquises, ce qui priverait les républicains du Vaucluse d'un de leurs principaux chefs<sup>13</sup>.

Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte entraîne dans le Vaucluse l'arrestation de nombreux citoyens, tant républicains que royalistes, et la fermeture de leurs cercles respectifs. Des mouvements insurgés apparaissent dans certaines parties du département, notamment dans l'arrondissement d'Apt<sup>14</sup>.

La répression qui suit, les procès et les proscriptions marquent profondément la mémoire républicaine locale. Les résultats du plébiscite, avec moins de 52% de « oui » dans le département du Vaucluse, placent ce dernier parmi les départements français les moins favorables au Second Empire<sup>15</sup>. Alfred Naquet réside encore à Carpentras à ce moment-là, il a 17 ans, mais ne se signale, *a priori*, par aucun acte public de révolte. Il avoue, en 1875, dans une lettre à Scheurer-Kestner, qu'il « haïssait l'empereur ». Appartenant à une famille

---

<sup>11</sup> Selon Laurent Le Gall, des contestations ont lieu à la même époque aux élections municipales du Finistère, preuve selon lui de la naissance d'une figure de « citoyen contestataire » dès la Deuxième République. Voir : Laurent LE GALL, « L'élection au village dans la France du XIXe siècle », *Revue Historique du XIXe siècle*, n°43, 2011/2, p.28. Voir aussi sa thèse consacrée aux électeurs bretons : Laurent LE GALL, *L'Électeur en campagnes dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Bretons*, Rennes, P.U.R, 2009.

<sup>12</sup> René GROSSO [dir.], *Histoire de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélemy, 1993, p.148.

<sup>13</sup> Sur les démocrates-socialistes pendant la Seconde République, voir Jean-Claude CARON, « La gauche pendant la IIe République », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France, vol. 1 : L'Héritage du XIXe siècle*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 69-84.

<sup>14</sup> Voir notamment leurs rôles en Vaucluse sous la Seconde République dans le mémoire de Romain Gardi : Romain GARDI, « Reconquérir la République. Essai sur la genèse de l'insurrection de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt », mémoire de Master 2 sous la direction de Natalie Petiteau, 2008-2009, 360p.

<sup>15</sup> Archives départementales de Vaucluse, désormais AD 84, 3M27, Plébiscite du 21 décembre 1851 : proclamations, résultats, correspondance.

républicaine il est probable qu'il ait vécu douloureusement cette période, mais son père ne fût toutefois pas proscrit. Peu de temps après il part pour faire des études de médecine à Paris, grâce au soutien financier de sa famille, où il rencontre notamment Jules Cazot, un jeune méridional né à Nîmes et futur député du Gard.

En 1857, il est licencié-ès-sciences physiques, puis en 1859 il devient docteur en médecine. A Paris, il côtoie une nouvelle génération de républicains, composée principalement de provinciaux venus faire leurs études à Paris<sup>16</sup>, comme Gambetta, étudiant en droit à la Sorbonne. Ces étudiants font leurs apprentissages politiques dans les bars et cercles du quartier latin<sup>17</sup>. Dans la capitale, Alfred Naquet est en contact avec le Père Enfantin, célèbre saint-simonien, avec qui il échange quelques lettres. Dans l'une d'elles, il évoque ses travaux sur « l'affranchissement de la femme », c'est-à-dire sur l'assouplissement de la loi sur le divorce et la réforme de la place de la femme dans le Code civil<sup>18</sup>. Dans une autre lettre il évoque au Père Enfantin un article qu'il a écrit où il compare les idées de Saint-Simon et Auguste Comte. En 1861 le Père Enfantin a mis en contact le jeune Vaclusien avec Geoffroy Saint-Hilaire, zoologiste français, pour l'écriture de quelques articles rémunérés dans une encyclopédie. Ainsi, à Paris, le jeune Naquet est en contact avec des milieux scientifiques mais aussi politiques, notamment républicains et saint-simoniens.

A Paris, il côtoie aussi quelques Vaclusiens, comme le docteur Poujade qu'il a connu à Carpentras<sup>19</sup>. Ce dernier décide d'installer son cabinet dans sa ville natale. Il devient une figure républicaine locale, et est élu conseiller municipal dès 1860. Naquet reste en contact épistolaire avec son ami médecin, il l'évoque d'ailleurs dans une lettre au Père Enfantin. Hormis Poujade, Eysséric et quelques autres Carpentrassiens liés à son père, le jeune républicain Naquet n'a que peu de contacts avec les républicains vaclusiens, surtout ceux extérieurs à l'arrondissement de Carpentras.

---

<sup>16</sup> Sur les amis politique de Gambetta à cette époque, voir : Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le « groupe gambettiste » », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°20/21, 2000, p.73-91, ainsi que Jérôme GREVY, *La République des opportunistes 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998.

<sup>17</sup> Voir notamment pour une période immédiatement postérieure : Jérôme GREVY « Les cafés républicains de Paris au début de la Troisième République. Étude de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2/2003, (n°50-2), p. 52-72.

<sup>18</sup> Bibliothèque nationale de France, désormais BNF, ms 7762, trois lettres d'Alfred Naquet au père Enfantin, 1859-1861.

<sup>19</sup> Voir par exemple : Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, désormais Bibl. Ing, 26600, Profession de foi de Poujade, Eysséric et Gautier, membres du comité démocratique, pour les élections municipales d'août 1870 à Carpentras.

Devenu agrégé à la faculté de médecine de Paris et souhaitant attendre son installation, Alfred Naquet devient professeur à l'institut technique de Palerme de 1863 à 1865, écrivant un ouvrage intitulé *Principes de chimie fondées sur les théories modernes*. Il revient à Paris en 1865 pour enseigner la chimie organique. Il est un disciple de Charles-Adolphe Wurtz, devenu en 1866 doyen de la Faculté de Médecine de Paris, célèbre en son temps pour ses travaux de chimie organique<sup>20</sup>.

De nombreux incidents de nature politique ont lieu dans le département du Vaucluse pendant le Second Empire, tels des chants séditions ou des insultes à l'empereur. Le parti républicain, en Vaucluse comme au niveau national, communique dans le culte des grands ancêtres de 1789. Il est aussi le parti de la fidélité à la Deuxième République, à ses martyrs, il est soudé dans sa haine de l'Empire et de la répression qui a suivie le coup d'État<sup>21</sup>. Selon Raymond Huard, écrivant sur le département voisin du Gard, les républicains gardent à cette période une organisation politique solide, malgré l'affaiblissement de leur mouvement suite au coup d'État<sup>22</sup>. De la même manière, dans le Var une forte opposition républicaine existe, qui se manifeste notamment par un fort taux d'abstention aux élections<sup>23</sup>.

Mais, comme l'a souligné Philippe Vigier, ce sont les lois libéralisant les statuts de la presse et des réunions qui ont permis un réveil, au moins partiel, de doctrines et de militants apparus sous la Deuxième République<sup>24</sup>. En 1868, la création d'un journal, *Le Démocrate du Vaucluse*, permet aux républicains d'intensifier leur propagande<sup>25</sup>. Les objectifs des

---

<sup>20</sup> Alan J. ROCKE, *Nationalizing Science: Adolphe Wurtz and the Battle for French Chemistry*, Boston, MIT Press, 2000, p.128. Natalie PIGEARD-MICAULT, *Charles Adolphe Wurtz, un savant dans la tourmente : entre bouleversements politiques et revendications féministes*, Paris, ed.: Hermann/Adapt, 2011.

<sup>21</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870 la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.61.

<sup>22</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.29.

<sup>23</sup> Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République. Les paysans du Var au XIXe siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p.157.

<sup>24</sup> Philippe VIGIER, « Le parti républicain en 1869-1870 », Léo HAMON (dir), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993, p.186. Voir aussi sur ce sujet, l'ouvrage de Pamela M. PILBEAM, *Republicanism in the Nineteenth Century France*, New York, St Martins Press, 1995. Voir aussi Philip G. NORD, *The republican moment : struggles for democracy in nineteenth-century France*, Londres, Harvard University Press, 1995.

<sup>25</sup> Cette période est donc marquée par le développement de journaux en province. En 1869, seuls cinq départements ne comptent pas de journaux républicains. Voir : Pierre ALBERT *et alii*, *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIXème siècle*, Paris, CNRS éditions. Voir aussi : Raymond HUARD, « L'affirmation du suffrage universel masculin 1848-1880 », Serge BERSTEIN et Michel WINOCK (dir.), *L'invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Seuil, 2002, pp.174-175.

républicains sont, d'après les articles parus dans le premier numéro, de : « défendre les droits nouveaux sur lesquels reposent le monde nouveau », de « revendiquer les libertés perdues » et de « faire pénétrer de plus en plus la lumière, le courage civique et la sincérité dans l'exercice du suffrage universel<sup>26</sup> ». Le capital du journal est composé de 400 actions de 50 francs, détenues en majorité par des notables républicains locaux. Le comité d'administration est composé notamment d'Elzéar Pin, de Taxile Delord, de Cyprien Poujade, d'Eugène Raveau<sup>27</sup>, et d'un avocat nommé Jean Saint-Martin originaire de Pertuis, futur ami d'Alfred Naquet. Ce dernier est toutefois absent de l'administration de ce journal, et n'y écrit pas d'articles. Des structures plus modestes de propagande républicaine sont créées à la fin du Second Empire, comme la bibliothèque populaire de Pertuis, fondée sous l'impulsion de Jean Saint-Martin<sup>28</sup>. Cette bibliothèque devient très importante par la suite. Cette création s'inscrit dans la volonté des républicains de développer l'instruction populaire et républicaine.

Enseignant à Palerme, en Italie, Naquet participe en 1867 à l'organisation d'un congrès de la paix à Genève avec Émile Acolas, professeur de droit qu'il a rencontré pendant ses études à Paris<sup>29</sup>. Il y rencontre des pacifistes, souvent d'inspiration socialiste, venus de toute l'Europe, dont Jules Barni, Etienne Arago et Bakounine. La proposition faite par Naquet d'un vote de flétrissure à la mémoire de Napoléon I<sup>er</sup>, qu'il juge « le plus grand criminel du siècle », est très mal accueillie par le régime impérial français. Dans des tracts reproduits par la presse parisienne il est indiqué que la République a été « nuitamment égorgée il y a seize ans. » A son retour en France, il est inculpé pour conspiration et constitution d'une société secrète. Il est défendu par Adolphe Cremieux, ancien ministre de la Justice, d'origine gardoise. Ce procès donne une certaine notoriété à Alfred Naquet dans la presse républicaine de la capitale, qui le présente comme un martyr de leur cause, quoique beaucoup n'aient pas été favorables au congrès de la paix qu'il a organisé. Son ami Accolas est défendu par Jules Favre, jeune avocat républicain, d'autres conjurés par Charles

---

<sup>26</sup> AD84, 10 PER 11, *Le démocrate du Vaucluse*, 1<sup>er</sup> numéro le 2 juillet 1868.

<sup>27</sup> AD84, 10 PER 11, *Le démocrate du Vaucluse*, 12 juillet 1868.

<sup>28</sup> AD84, 1J29, Fonds Jean Saint-Martin. La chose a lieu à la même époque dans d'autres villes de France, comme au Havre par exemple : Pierre ARDAILLOU, *Les républicains du Havre au XIX<sup>ème</sup> siècle (1815-1889)*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999, p.345.

<sup>29</sup> Benoît GRANJARD, *Un juriste républicain, Émile Acolas : une "refondation" du droit et de la famille*, thèse de doctorat en histoire du droit, sous la direction de Michel Ganzin, Université Paul Cézanne-Aix-Marseille 3, 2011.

Floquet. Le Carpentrasien est en contact avec Eugène Scheurer-Kestner, qui organise en sa faveur en 1868 une petite souscription auprès de ses amis alsaciens.

Alfred Naquet est condamné à quinze mois de prison, cinq cents francs d'amende et cinq ans d'interdiction civique. Il profite de son emprisonnement pour écrire sur ses travaux scientifiques. Il collabore aussi à un feuilleton scientifique dans le journal *La Tribune*, d'Eugène Pelletan, et son nom est cité à plusieurs reprises dans *Le Démocrate du Vaucluse*. Ses activités politiques à Paris le font quelque peu connaître aux lecteurs de cette feuille.

Après une nouvelle condamnation suite à la publication d'un ouvrage intitulé *Religion, propriété, famille*, où il prône une idéologie socialisante moderne s'attaquant à la fois à la propriété mais aussi aux structures familiales de la société, il s'exile en Espagne au mois de mars 1869, où il prend part à une insurrection en Andalousie<sup>30</sup>. Il paraît probable qu'il ait rencontré à ce moment-là Alphonse Gent, lui aussi exilé en Espagne depuis son retour des îles Marquises. Naquet devient correspondant de plusieurs journaux nationaux, comme *Le Réveil*, mais aussi locaux comme *Le Démocrate du Vaucluse*.

Les républicains du Vaucluse se nomment alors d'eux-mêmes des « démocrates », ce qui permet de ne pas se diviser entre modérés et radicaux. Cela au moment même où ce terme de radical refait surface comme substantif pour désigner ceux qui refusent de s'accommoder du régime impérial, et plus généralement ceux qui adoptent des positions politiques avancées, qui s'expriment lors des élections de 1869<sup>31</sup>.

## Les élections de 1869 et le plébiscite dans le Vaucluse

Alphonse Gent et Taxile Delord se présentent pour le compte des républicains aux élections de 1869 dans le département du Vaucluse. Ils sont soutenus notamment par

---

<sup>30</sup> Sur la question des exilés politiques, voir : Sylvie APRILE, *Le siècle des exilés, de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éditions, 2010.

<sup>31</sup> Sur l'origine et l'évolution du terme radical : Raymond HUARD, « Les débuts du radicalisme, un idéal de vraie république à l'épreuve de la vie politique », Serge BERSTEIN (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005 ; Serge BERSTEIN, « Les radicaux », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR, *Histoire des gauches en France : XXème siècle, à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, pp.32-54.

Eugène Pelletan et Adolphe Crémieux<sup>32</sup>, eux-mêmes candidats dans des départements voisins, les Bouches-du-Rhône pour le premier et la Drôme pour le second. Alphonse Gent, après sa proscription qui a duré plus de dix ans, a pu rentrer en Europe en 1860, en Italie d'abord puis en Espagne ensuite<sup>33</sup>.

Quant à Taxile Delord, c'est un journaliste républicain, longtemps rédacteur au *Charivari*. Ces deux républicains sont opposés à des « candidats sympathiques au gouvernement » selon la terminologie utilisée par le préfet du Vaucluse dans ses rapports, c'est à dire à des candidats officiels<sup>34</sup>. Le premier est Jean-Baptiste Millet, un avocat bonapartiste d'Orange, réélu député depuis 1852<sup>35</sup>. Le second est Paul Pamard<sup>36</sup>, médecin issu d'une famille avignonnaise influente, ancien orléaniste devenu maire d'Avignon en 1852 puis député depuis 1861. Ces élections de 1869 se déroulent au niveau national dans un climat « de fièvre politique<sup>37</sup> ». En Vaucluse aussi, l'élection est de loin la plus disputée depuis longtemps. Alfred Naquet ne s'investit pas personnellement dans la campagne électorale dans le Vaucluse. *A contrario* son ami Cyprien Poujade met son influence à Carpentras au service des candidats républicains.

Une forme de réveil de la vie politique, observé par ailleurs dans d'autres départements, a lieu<sup>38</sup>. À Pertuis, un manifeste rédigé et diffusé par l'avocat Jean Saint-Martin, un jeune avocat futur ami d'Alfred Naquet, est adressé aux « électeurs des vallées de la Durance et d'Aigues<sup>39</sup> » c'est-à-dire de l'arrondissement d'Apt. Un ami de Taxile Delord adresse une lettre à Jean Saint-Martin le remerciant « de son intelligente influence » à

---

<sup>32</sup> René GROSSO [dir.], *Histoire de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélemy, 1993.

<sup>33</sup> En l'absence de biographie satisfaisante sur Alphonse Gent, on se reportera utilement à sa notice biographique dans Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1891, t.IV, pp.480-481.

<sup>34</sup> AD84, 3M63, Rapport du préfet sur les résultats des élections législatives de 1869.

<sup>35</sup> Voir sa notice biographique dans Éric ANCEAU, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p.258. Du même auteur, on se reportera à son ouvrage *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite*, Paris, Honoré Champion, 2000.

<sup>36</sup> Voir Éric ANCEAU, *ibidem*, pp.280-281.

<sup>37</sup> Paul ADOUMIE, *De la monarchie à la République de 1815 à 1879*, Paris, Hachette, 2010, p.97. Des détails souvent intéressants dans un ouvrage daté : Iouda TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire d'après des documents et des souvenirs inédits*, Paris, Pedone, 1906.

<sup>38</sup> Voir notamment le cas du Gard dans Raymond HUARD, *La Préhistoire des partis, le mouvement républicain en Bas-Languedoc (1848-1881)*, Paris, Presses de la Fondation nationales de science politique, 1982, et le cas de l'Yonne dans Jean Pierre ROCHER, « Les élections dans l'Yonne de 1848 à 1871 », Léo HAMON (dir), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993, p.45.

<sup>39</sup> AD84, 1J29, fonds Jean Saint-Martin, manifeste du comité démocratiques de Pertuis. Un deuxième manifeste, assez similaire, est conservé à la bibliothèque Inguimbertaine sous la cote 23 888 (1).

Pertuis qui « a permis d’obtenir beaucoup de voix dans cette ville lors des élections<sup>40</sup> », preuve de l’influence certaine que ce dernier a alors dans sa ville natale. *Le Démocrate du Midi* est distribué gratuitement dans le département, par des relais locaux du parti républicain servant sa propagande<sup>41</sup>. Un mouvement similaire, quoique de moindre ampleur, semble se dérouler à la même époque dans le Gard, Raymond Huard note que les républicains mettent alors en place un « embryon d’organisation », leur donnant l’opportunité de faire élire à des mandats locaux quelques-uns des leurs<sup>42</sup>.

Si les deux candidats républicains sont battus lors de ces élections d’un faible nombre de voix, ils remportent de larges majorités dans les villes de Carpentras et d’Avignon<sup>43</sup>, ainsi que dans les cantons d’Apt et de Pertuis<sup>44</sup>. Dans le Sud-Est les républicains retrouvent une grande partie des suffrages perdus depuis 1849<sup>45</sup>. Un certain nombre de figures républicaines, dont Léon Gambetta, sont élues<sup>46</sup>. Cette poussée de l’opposition montre la fragilité du régime<sup>47</sup>.

Plusieurs protestations sont écrites par des candidats républicains à propos des fraudes électorales qui auraient eu lieu lors des élections. Des « comités démocratiques » transmettent des pétitions à ce propos, comme celui de Vaison-la-Romaine. Ces protestations sont d’ailleurs reprises dans *Le Démocrate du Midi*, qui, aux dires de son rédacteur, mène une enquête sur les opérations électorales et a « les mains pleines de protestations<sup>48</sup> ». Le manifeste du comité électoral de Bollène, dirigé par le républicain modéré Reynaud de la Gardette<sup>49</sup>, évoque les « irrégularités étranges » du scrutin. Les protestations des républicains n’aboutissent toutefois pas, aucune enquête n’est décidée par le Corps législatif, et l’élection des candidats officiels est donc validée<sup>50</sup>. Ces

---

<sup>40</sup> AD84, 1J29, fonds Jean Saint-Martin, Lettre 7 juin 1869.

<sup>41</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Midi*, 7 mai 1869.

<sup>42</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis op cit.*

<sup>43</sup> AD 84, 3M63, résultats des élections législatives de 1869 dans le Vaucluse.

<sup>44</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse op cit*, p.89.

<sup>45</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870. *La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.61.

<sup>46</sup> Jeanne GAILLARD, « Gambetta et le radicalisme entre l’élection de Belleville et celle de Marseille en 1869 », *Revue Historique*, n° 159, juillet-septembre 1976. p.73-88.

<sup>47</sup> Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil, 1978, p.15.

<sup>48</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Midi*, 30 mai 1869.

<sup>49</sup> AD84, 1J29, Fonds Jean Saint Martin, Manifeste du comité électoral de Bollène.

<sup>50</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Midi*, 18 juin 1869. Sur les fraudes et incidents électoraux sous le Second Empire, voir Éric ANCEAU, « Les irrégularités et les incidents lors des élections législatives de 1852 et 1870 ou le difficile apprentissage du suffrage universel sous le Second Empire », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et

contestations amènent à s'interroger sur ces pratiques de pétitionnement et de protestations face à des fraudes électorales ou des pressions administratives, instrumentalisées et publicisées par un réseau républicain, et la remise en cause de la légitimité des élections où sont utilisées des candidatures officielles, qui, on le verra, sont très présentes dans le Vaucluse à la fin du XIXe siècle<sup>51</sup>.

Le préfet de Vaucluse, dans plusieurs de ses rapports adressés au ministre de l'Intérieur à la fin du Second Empire, note son inquiétude devant les progrès du « parti démagogique ». Il évoque notamment la diffusion de leur propagande dans les campagnes. Toutefois, les républicains, en Vaucluse comme dans le reste de la France, restent minoritaires aux élections<sup>52</sup>. Alfred Naquet profite de l'amnistie accordée par Napoléon III au mois d'août 1869 pour rentrer en France, et emménage dans son appartement parisien sis 42 rue Montparnasse à la fin de l'année. Il s'arrête toutefois durant son voyage à Carpentras pour saluer son ami le docteur Poujade ainsi que les membres du cercle républicain de Carpentras, comme l'agent de change David Guillabert ami de Poujade et du père d'Alfred Naquet, ou Jean-Baptiste Gauthier, beau-frère du professeur Eysséric. Ce cercle avait été créé un an auparavant. Grâce à son ami médecin à Carpentras, au professeur Eysséric et aux relations de son père il connaît un certain nombre de militants républicains dans cet arrondissement. De retour à Paris, il quitte sa femme, qui était revenue au catholicisme, suite à la mort de leurs deux premiers enfants. Elle avait fait baptiser, sans l'accord de son mari en exil, son nouveau-né nommé Paul, et souhaite l'élever dans le catholicisme, chose inacceptable pour le libre-penseur Naquet.

L'empereur, face aux résultats des élections de 1869, cherche à reprendre la main par l'organisation d'un plébiscite. Il soumet habilement le texte suivant: « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le *sénatus-consulte* du 20 avril 1870<sup>53</sup>. »

---

Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 122-140.

<sup>51</sup> Sur ce point, que l'on développera dans plusieurs chapitres suivants, voir notamment : Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002.

<sup>52</sup> Philippe VIGIER, « Le parti républicain en 1869-1870 », Léo HAMON (dir), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993, p.187.

<sup>53</sup> Francis DEMIER, *La France du XIXème siècle*, Paris, Seuil, 1982, p.283.



La nouvelle du plébiscite est accueillie avec surprise dans le Vaucluse. Toutefois, le parti républicain du département réagit en publiant notamment un manifeste signé des deux candidats malheureux aux élections précédentes, Taxile Delord et Alphonse Gent. Ceux-ci écrivent qu'en présentant ce plébiscite sans passer par les élus du suffrage universel, l'empereur «commet un acte de dictature.» Ils indiquent que le régime, « né d'un crime », cherche seulement à s'acquérir une légitimité, mais que les républicains se doivent de voter non<sup>54</sup>.

Les républicains font circuler des manifestes signés par Taxile Delord et Alphonse Gent, candidats en 1869, appelant à voter par la négative<sup>55</sup>. Le « comité démocratique du Vaucluse », auquel appartient Cyprien Poujade, édite un manifeste, où les citoyens sont invités à « ne pas croire aux promesses<sup>56</sup> » des impérialistes concernant la liberté. De son côté, Alfred Naquet, devenu journaliste au journal parisien *Le Réveil*, prend la parole dans des réunions antiplébiscitaires à Paris, par exemple le 24 avril 1870, au côté de Charles Floquet et Jules Ferry<sup>57</sup>. Il s'intègre un peu plus aux milieux républicains parisiens. Il publie aussi une « lettre aux électeurs des campagnes » dans *Le Rappel* du 5 mai 1870 où il invite les provinciaux à combattre le mouvement plébiscitaire soutenu par le pouvoir. Il incite aussi à se rallier les républicains qui « sont contre une armée permanente », et contre l'envoi de soldats « au Mexique afin de faire la fortune d'un Morny ou en Chine pour remplir les coffres de Palikao.<sup>58</sup> »

Le plébiscite reçoit dans le Vaucluse un succès limité. 64% des votants votent positivement, ce chiffre étant à comparer avec la moyenne nationale qui est de 81%. L'opposition qui se manifeste alors dans le Vaucluse vient autant des républicains que des légitimistes<sup>59</sup>, qui unissent leurs voix contre ce plébiscite. Au niveau local, on peut constater que le « non » est largement majoritaire à Avignon, ainsi que dans les cantons de l'Isle-sur-

---

<sup>54</sup> AD84, 1J29, Manifeste de Taxile Delord et Alphonse Gent pour le plébiscite de 1870.

<sup>55</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse : documentation historique*, Avignon, Conseil général du Vaucluse, p.92

<sup>56</sup> AD84, 3M45, Plébiscite de 1870 dans le Vaucluse.

<sup>57</sup> Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse de doctorat, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972, p.229.

<sup>58</sup> BNF, *Le Rappel*, 5 mai 1870. Morny était un président du Corps Législatif jusqu'à sa mort, et un proche de Napoléon III ; le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, était un militaire qui fût commandant en chef des troupes françaises envoyées en Chine en 1860.

<sup>59</sup> René GROSSO [dir.], *Histoire de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélemy, 1993, p.166.

Sorgues, Pernes, Bollène et Pertuis<sup>60</sup>. Les électeurs du département voisin des Bouches-du-Rhône votent de même majoritairement en faveur du non, et globalement le Sud-Est marque par ce scrutin son opposition à l'Empire<sup>61</sup>.

Les républicains dans le Vaucluse à la veille de la guerre de 70 sont donc bien implantés. Alfred Naquet n'est alors qu'un jeune militant républicain, qui a quelques amis dans le département surtout à Carpentras comme Cyprien Poujade, ainsi que dans la capitale où il s'est fait connaître dans les milieux radicaux pour son opposition à l'Empire et son procès. Ce n'est pas toutefois pas un chef de file du parti républicain tant à l'échelle nationale qu'au niveau local.

---

<sup>60</sup> Claude MESLIAND, « Contribution à l'étude de l'antichlérisme à Pertuis de 1871 à 1914 », *Archives des sciences sociales des religions*, vol.10, n°1, 1960, p.50.

<sup>61</sup> Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil, 1984, p.14.

**Première partie :**  
**Le réseau Naquet : constitution, essor et**  
**combats (1870-1878)**

# **Chapitre I : La Défense Nationale en Vaucluse et la prise du pouvoir d'un réseau républicain**

## **Alfred Naquet face au 4 Septembre et ses suites**

Nous ne reviendrons pas sur la guerre menée par l'Empire, qui aboutit à la défaite de Sedan, étudiée notamment par François Roth ou Stéphane Audoin-Rouzeau<sup>1</sup>. Notre intérêt se porte sur la prise du pouvoir et son exercice par les républicains au niveau local marqués par des transgressions de normes juridiques et sociales et l'octroi de faveurs politiques. Il s'agira de comprendre la place d'Alfred Naquet au sein de ces milieux républicains qui s'emparent du pouvoir. C'est aussi une période de profonde division des républicains, notamment dans le Sud-Est de la France avec la Ligue du Midi<sup>2</sup>.

Les républicains, qui n'étaient pas favorables à la guerre, s'y rallient en Vaucluse une fois celle-ci déclarée, par patriotisme<sup>3</sup>, tout en critiquant la « politique impériale » qui l'a causé. La République s'est imposée d'abord comme l'acte de décès du Second Empire, et non pas comme une révolution<sup>4</sup>. Un gouvernement de « Défense nationale » se forme le 4 septembre 1870 à Paris après la chute de l'Empire proclamée au Corps Législatif, suite à son envahissement par une foule composé notamment de militants républicains comme Gambetta, Crémieux, mais aussi Alfred Naquet et son ami Edouard Lockroy<sup>5</sup>. La nouvelle de la proclamation de la République parvient à Avignon le jour même en fin d'après-midi. Une délégation de Vauclusiens envoie au ministère de l'Intérieur à 16h45 un télégramme de tonalité très patriote, indiquant qu'ils sont prêts à donner « leur sang et leur fortune » pour la défense de la patrie<sup>6</sup>. La population avignonnaise est par ailleurs agitée depuis quelques jours par des démocrates, dont Gustave Gent, le frère cadet d'Alphonse, industriel à

---

<sup>1</sup> François ROTH, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990 ; Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870 la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989.

<sup>2</sup> Sudhir HAZAREESINGH, « Republicanism, War, Democracy: the Ligue du Midi in France's War against Prussia, 1870-1871 », *French History*, 17(1), 2003, pp.48-78.

<sup>3</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Midi*, 20 juillet 1870.

<sup>4</sup> Francis DEMIER, *La France du XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2000, p.289.

<sup>5</sup> Mario PROTH, *Célébrités contemporaines. Alfred Naquet*, 1883.

<sup>6</sup> Télégramme cité dans : *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.148.

Avignon<sup>7</sup>. A Carpentras, des rassemblements ont lieu autour du cercle républicain, auquel appartient Cyprien Poujade et quelques amis d'Alfred Naquet.

A Avignon le maire Paul Poncet, pourtant républicain modéré, est chassé par un comité se proclamant « révolutionnaire », qui se rend ensuite chez le préfet Claude Bohat<sup>8</sup>, pour le forcer à proclamer la République. Celui-ci transmet au ministère de l'Intérieur, le soir-même, le vœu des Vauclusiens en faveur d'une « levée en masse<sup>9</sup> », élément fort de l'imaginaire républicain, hérité de la Révolution française<sup>10</sup>.

Le tocsin sonne à Avignon une partie de la nuit du 4 au 5 septembre, et le préfet, face à la peur des troubles, démissionne le 5 septembre à midi<sup>11</sup>. Une ambiance de journée révolutionnaire plane dans le chef-lieu du département. Au niveau national, d'après Stéphane Audoin-Rouzeau, l'effacement des préfets « n'alla (...) pas sans aiguïser bien des appétits chez beaucoup de républicains qui attendaient leur heure depuis longtemps.<sup>12</sup> » Le 5 septembre après-midi, le conseiller général de l'arrondissement d'Avignon Nord Brun lit de la balustrade de la mairie d'Avignon une dépêche du gouvernement provisoire<sup>13</sup>. Un comité est mis en place à la mairie, composé d'Aristippe Alphanéry, conseiller municipal, François François, Gustave Gent, et deux journalistes républicains locaux, Cartoux, et Cabrol<sup>14</sup>. Cette délégation écrit à Gambetta pour demander la nomination dans le département d'un commissaire de la République aux pouvoirs extraordinaires. Ils suggèrent le nom d'Alphonse Gent, qui a tenu ce rôle en 1848. Les acteurs, en un sens, imitent ce qui s'est déroulé lors des débuts de la Deuxième République.

---

<sup>7</sup> René GROSSO [dir.], *Histoire de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélemy, 1993, p.166

<sup>8</sup> Préfet du Vaucluse depuis 1864, remplacé par Poujade, ce fut son dernier poste. Voir : Christine LAMOISSIERE [dir.], *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, Archives Nationales, 1998, p.119. Plus généralement, sur les préfets du Second Empire, leurs origines, leurs pratiques, on se reportera à : Bernard LE CLERE et Vincent WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973.

<sup>9</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.148.

<sup>10</sup> Sur cette question de l'imaginaire républicain, voir : Sudhir HAZAREESINGH, « L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue historique*, 2011/3 n° 659, p. 637-654.

<sup>11</sup> A.N, F/7 12661, Rapport du préfet du Vaucluse, 1870.

<sup>12</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870. *La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1970, p.153.

<sup>13</sup> *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse*, Avignon, Veuve Bonnet, 1870, p.102.

<sup>14</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Midi*, 6 septembre 1870.

L'effervescence règne aussi à Apt les 4 et 5 septembre 1870. Le sous-préfet informe le ministère de l'Intérieur que « l'enthousiasme est extrême » dans cette ville<sup>15</sup>. Les membres du comité républicain, dont Elzéar Pin est le président et Jean Saint-Martin le secrétaire, affichent un manifeste le 5 septembre, indiquant que la République a été proclamée, qu'un comité de défense a été constitué et qu'il veillera au maintien de l'ordre. Cette proclamation appelle les citoyens à donner « l'exemple de la modération dans la force et la justice. »<sup>16</sup> Dans le *Démocrate du Vaucluse* est publié le 6 septembre la nouvelle de la déchéance de l'Empire. Ce journal devient quotidien à partir de ce jour. Peu de temps après, il change de titre, devenant *La Démocratie du Midi*<sup>17</sup>.

Le 6 septembre, Cyprien Poujade, médecin de Carpentras et conseiller municipal dans cette même ville, est nommé par Gambetta préfet du Vaucluse<sup>18</sup>. Alfred Naquet a probablement recommandé son ami Poujade à Gambetta. Naquet se trouve alors à Paris, il travaille au ministère de l'Intérieur. Il lui a d'ailleurs écrit une lettre quelques jours avant, l'informant des événements parisiens, preuve de relations épistolaires suivies, dont il ne nous reste que des fragments<sup>19</sup>. Dans une correspondance à son père datant de la même période, Alfred Naquet explique qu'il travaille avec Gambetta comme « chef du cabinet du personnel (cabinet de nomination des préfets) », et indique sa joie et son enthousiasme de se trouver dans une telle position<sup>20</sup>. Il est probable qu'Alfred Naquet ait été nommé à ce poste grâce à des relations au sein du journal *Le Réveil*, où il travaille en 1870, peut-être par l'intermédiaire de Delescluze avec qui il entretenait de bonnes relations à ce moment-là selon une lettre de son père<sup>21</sup>. Le chimiste de Carpentras avait aussi côtoyé Jules Ferry et Charles Floquet lors de réunions contre le plébiscite en 1870. Il semble que ce soit Laurier qui est introduit Alfred Naquet auprès de Gambetta le 6 septembre 1870, ce dernier affirme d'ailleurs quelques années plus tard qu'il ne connaissait par Alfred Naquet avant cette

---

<sup>15</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.148.

<sup>16</sup> AD84, 1J29, Manifeste du Comité républicain d'Apt, 5 septembre 1870.

<sup>17</sup> AD84, 2T28, Dossier « Le Démocrate du Midi »

<sup>18</sup> Voir Christine LAMOISSIERE (dir), *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, Archives Nationales, 1998, p.587, et Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2008, p.355.

<sup>19</sup> Bibl. Ing, ms 2074, Lettre d'Alfred Naquet à Poujade, août 1870.

<sup>20</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, septembre 1870. De la même manière, Spuller, ami de Gambetta, va faire nommer quelques amis à certaines responsabilités. Voir : Nathalie BAYON, Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le groupe gambettiste », *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, 2000, n°20-21, p.78-79.

<sup>21</sup> Bibl. Ing, ms 2074, lettre de David Naquet, 12 mars 1869.

date<sup>22</sup>. Alfred Naquet précise toutefois à son père qu'il n'est pas appointé pour ce poste, du moins dans un premier temps<sup>23</sup>.

Né dans une famille de cultivateurs républicains pauvres, Poujade s'est engagé dans la vie politique du département sous l'Empire. Il est membre fondateur et vénérable de la loge « Les Amis de l'Humanité » à Carpentras, à laquelle a appartenu un temps Alfred Naquet<sup>24</sup>. Dans sa proclamation aux Vaclusiens, il indique que la République « est l'espoir, et elle sera le salut », invitant tous les citoyens à modérer leur enthousiasme et à se préparer sérieusement pour la défense du pays<sup>25</sup>. Comme l'a noté Nathalie Bayon pour les gambettistes « les préfectures sont des centres stratégiques, car elles leur permettent d'ancrer le régime républicain, et leur garantissent également un appui contre des reproches éventuels de Paris<sup>26</sup> », d'où l'intérêt d'y placer des républicains de confiance. À la même période, d'autres républicains éprouvés sont nommés préfets, comme Martin Nadaud, ancien député de la Creuse et figure de la Deuxième République<sup>27</sup>.

Comme dans le Vaucluse, dans de nombreux départements le préfet démissionne suite à des pressions. Des violences ont eu lieu, comme à Nice où la préfecture est envahie et le préfet doit fuir. Des comités de salut public et des commissions provisoires sont mis en place dans plusieurs départements, « refusant fréquemment de se plier au pouvoir central<sup>28</sup> ». Dans d'autres lieux de France, des prisons sont ouvertes, des magasins dévalisés<sup>29</sup>. Dans le Nord, ou en Corse<sup>30</sup>, l'accueil de la proclamation de la République est bien plus mitigé que dans le Vaucluse<sup>31</sup>.

---

<sup>22</sup> BNF, *Le Petit Marseillais*, 11 février 1876.

<sup>23</sup> Bibl. Ing. ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, septembre 1870.

<sup>24</sup> Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise et vaclusienne au XIXème siècle*, Aix, Edisud, 1993. Voir aussi les archives de la loge conservées à BNF sous la cote FM2 688.

<sup>25</sup> AD84, 10 PER 11, *Le démocrate du Vaucluse*, 7 septembre 1870.

<sup>26</sup> Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le « groupe gambettiste » », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°20-21, p.94. Sur les hommes entourant Gambetta et la « nébuleuse opportuniste » comme il la nomme, on se reportera au chapitre 7 de l'ouvrage de Jérôme GREVY, *La République opportuniste 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998, pp.113-129.

<sup>27</sup> Alain CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIXème siècle 1845-1880*, Paris, Ed. Marcel Rivière, 1975, p.907.

<sup>28</sup> Éric ANCEAU, « Portrait de groupe des préfets de Gambetta », dans Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, p.31.

<sup>29</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1970, p.149.

<sup>30</sup> Pascal Ange TORRE, *Le radicalisme en Corse sous la Troisième République*, Thèse de doctorat, Université Paris XIII, sous la direction de Jacques Girault, 2001, p.23.

<sup>31</sup> Jean Marc GUISLIN, *Le travail parlementaire à l'Assemblée Nationale de 1871, à travers les représentants du Pas de Calais. Familles politiques et tempéraments régionaux*. Thèse, Université Paris X, sous la direction de

La nomination du préfet clôt donc en partie ces journées fort agitées dans le département du Vaucluse. L'objectif de Cyprien Poujade est de hâter la transition entre l'Empire et la République nouvellement proclamée, en s'appuyant sur les militants républicains du Vaucluse, mais aussi sur des Vauclusiens travaillant auprès de Gambetta, au premier chef Alfred Naquet. Cela passe par des nominations de républicains aux postes de commandes afin d'implanter la République, notamment à la tête des municipalités.

### « Une révolution des mairies », la prise du pouvoir local par un réseau républicain

Comme l'a noté Stéphane Audoin-Rouzeau après le 4 Septembre les maires « pâtissaient de leur nomination par le pouvoir central pendant tout le Second Empire<sup>32</sup> », ce qui explique pourquoi nombre d'entre eux sont poussés à la démission. Tout au long du XIXe siècle, la diversification du champ d'intervention de l'État dans la vie locale provoque une intensification des compétitions municipales, et « contribuer à relier davantage ces querelles aux conflits opposant les grands partis nationaux », d'où l'importance de posséder le pouvoir municipal<sup>33</sup>.

Des changements à la tête des mairies ont lieu partout en France. Dans le département de la Haute-Vienne étudié par Alain Corbin, 153 maires sur 201 sont destitués<sup>34</sup>. Des événements similaires ont lieu dans le département de l'Isère<sup>35</sup>, ainsi que dans le Var<sup>36</sup>. Le Vaucluse ne fait pas exception. Cette vague de révocations et de nominations de maires permet de s'interroger tout d'abord sur l'identité des personnes à l'origine de celles-ci. Notre objectif est d'identifier de manière plus précise les membres du réseau républicain en Vaucluse, lié à Naquet. Les mairies sont une position stratégique permettant de contrôler les villes et s'y implanter. Les postes de maire peuvent être aussi vus comme des ressources clientélares, apportant un prestige et une influence locale

---

Philippe Levillain, 1991. Voir aussi, pour Lyon, le récit de Louis Andrieux, *A travers la République*, Paris, Payot, 1926 ; et du même auteur : *La Commune à Lyon en 1870 et 1871*, Paris, Perrin, 1906.

<sup>32</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870 la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.151.

<sup>33</sup> François PLOUX, « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), p.120.

<sup>34</sup> Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin 1840-1880*, Paris, Marcel Rivière, 1975, p.910.

<sup>35</sup> Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962.

<sup>36</sup> Jocelyne GEORGES, *Les maires dans le département du Var de 1800 à 1940*, Thèse de doctorat, sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris-IV, 1987.



significative à leur détenteur, d'autant plus convoités après vingt ans d'Empire où les républicains ont été souvent exclus.

Dès la proclamation de la République les chefs républicains suivis d'une partie de la population s'emparent des leviers de commandes municipaux dans la plupart des chefs-lieux du département. Ils forment, sous des appellations variées, des «comités républicains<sup>37</sup> ». Ils sont encouragés à créer ces comités, tant par les journaux locaux que par le préfet<sup>38</sup>. Gambetta, dès le 7 septembre, enjoint aux préfets de s'appuyer « sur des municipalités provisoires<sup>39</sup> ». Le décret du 24 septembre 1870 indique que les maires doivent être nommés par le préfet. Toutefois le préfet ne fait souvent, dans le Vaucluse, qu'entériner une situation de fait créée par des initiatives locales.

Dans l'arrondissement d'Apt, réputé le plus « radical » du département, une « commission spéciale de défense nationale pour l'arrondissement d'Apt » s'est constituée le 5 septembre. Elle est composée notamment d'Elzéar Pin, ancien représentant en 1848, de Jean Saint-Martin, avocat de Pertuis, et de Jean-Henri Jauffret, pharmacien à Apt. Ces trois citoyens n'ont, à ce moment-là, pas de relations avec Alfred Naquet. Cette commission, sans attendre la nomination d'un nouveau préfet, commence à révoquer des maires de l'arrondissement. Elle confie le pouvoir municipal à des membres des comités municipaux républicains de l'arrondissement, ces derniers créés parfois de sa propre initiative<sup>40</sup>. Des républicains écrivent à Jean Saint-Martin pour se recommander ou conseiller des amis pour des responsabilités municipales, rappelant leurs combats pour la « sainte République<sup>41</sup> », comme l'écrit l'un d'entre eux. Certains, afin de faire nommer un ami, joignent de véritables certificats de républicanisme, si je puis les nommer ainsi, citant les actes républicains de l'intéressé mais aussi de toute sa famille. C'est le cas d'un certain Moulinas qui écrit au sous-préfet d'Apt pour vanter son propre « républicanisme », affirmant qu'il vient d'une famille de « proscrits » qui se sont toujours battus pour la République. Il demande alors d'être nommé maire de sa commune de Lagarde d'Apt<sup>42</sup>. Les demandeurs utilisent des euphémismes tel que « requête », « demande spéciale », ou

---

<sup>37</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870 la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.151.

<sup>38</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Vaucluse*, 7 septembre 1870.

<sup>39</sup> Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil, 1978, p.16.

<sup>40</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Vaucluse*, 9 septembre 1870.

<sup>41</sup> AD84, 1Z50, Lettre de Dagard, boulanger à Ansois, 12 septembre 1870.

<sup>42</sup> AD84, 1Z50, lettre de Louis Moulinas au sous-préfet d'Apt, 9 septembre 1870.

« recommandation » pour désigner leurs demandes, qui peut s'apparenter à une forme de clientélisme. Jean Louis Briquet a indiqué que la notion de clientélisme sert à désigner des liens personnalisés entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeur très inégale, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un « patron » et des « clients »<sup>43</sup>. On constate que Jean Saint-Martin se crée, grâce à sa position, une clientèle par la nomination d'individus à des mairies, avec l'espérance en retour, comme obligation morale, d'un soutien personnel à sa personne ou à ses autres connaissances.

Ces nominations sont en général officialisées par le préfet quelques jours plus tard, comme à Apt par exemple où le conseil municipal est accepté par le préfet trois jours après sa prise de pouvoir.

Ailleurs dans le département, des « comités pour la Défense nationale » sont constitués, certains spontanément, d'autres à l'initiative du préfet. Les comités créés spontanément n'hésitent pas à se manifester par des proclamations reproduites dans *Le Démocrate du Vaucluse*, où ils exaltent leur patriotisme et leur dévouement à la République<sup>44</sup>. Dans le cas de Carpentras, la plupart des nominations de maires ont lieu suite à des concertations entre Poujade, préfet et carpentrassien de naissance, et le sous-préfet nommé Teyssier, son ami de longue date et beau-frère d'Eysséric. Alfred Naquet est aussi consulté par télégramme, ainsi que Camille Fabre, qu'il a parallèlement recommandé pour le poste de procureur à Carpentras<sup>45</sup>. Sur 30 communes de l'arrondissement de Carpentras, seul six maires sont maintenus. Parmi eux on trouve David-Guillabert, maire de Carpentras et proche ami de Poujade mais aussi du père d'Alfred Naquet. Il prend pour adjoint le professeur Eysséric, ami et ancien professeur d'Alfred Naquet, mais aussi Emmanuel Valabrègue, cousin germain du père d'Alfred Naquet. Ce dernier appartient à une grande famille juive du Comtat, ces dernières étant liées par des liens de solidarité familiale établis

---

<sup>43</sup> Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI[dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.7.

<sup>44</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate du Vaucluse*, 9 septembre 1870.

<sup>45</sup> Archives nationales, désormais AN, BB 6 II 498, dossier de carrière du magistrat Fabre Recommandation de Cyprien Poujade pour faire nommer Camille Fabre procureur de la République à Carpentras, 12 septembre 1870. Sur ces pratiques voir de manière générale Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J, 1993.

parfois de longue date. Elles ont souvent été très engagées en faveur de la cause républicaine dans la seconde moitié du XIXe siècle. Enfin au sein du conseil municipal se trouve aussi Jean-Baptiste Gauthier, beau-frère du professeur Eysséric. Tous étaient membres du cercle républicain de Carpentras, preuve là encore de l'importance de ces lieux de sociabilité.

Dans les vingt-quatre autres villes de l'arrondissement sont nommés de nouveaux maires, souvent accompagnés d'un « comité » républicain, composé de républicains notoires. Le maintien des élus municipaux semble être guidé bien évidemment par leurs opinions politiques, par exemple pour la commune de Velleron Poujade écrit dans un document conservé dans le fonds de la préfecture : « maintenu, le maire et tout le conseil sont républicains<sup>46</sup>. Parfois le préfet s'appuie sur des « amis » locaux qu'il place à la tête des municipalités. Est par ailleurs fermé à Carpentras le « cercle impérial de la pyramide », de sympathie bonapartiste<sup>47</sup>, alors que les cercles républicains ré-ouvrent. À Avignon le comité provisoire qui prend le pouvoir est composé de 34 membres. Une commission de six citoyens est désignée pour présider le conseil et gérer les affaires courantes<sup>48</sup>. Ils n'ont pas de liens avec Naquet.

Derrière la question du contrôle des mairies se profile aussi le problème des ressources clientélares municipales. À Entraigues, des républicains forment un comité municipal le 7 septembre. Ils ont à leur tête Joseph Souchières. Cyprien Poujade confirme cette nomination par arrêté le 8 septembre 1870. Toutefois, ce choix ne satisfait pas le préfet dans un second temps puisqu'il décide de révoquer le maire et son conseil municipal en novembre. L'ancien maire refuse de remettre les clés de l'hôtel de ville à un certain Giraud, nouvellement nommé, opposant ensuite une fin de non-recevoir au secrétaire général de la sous-préfecture d'Orange venu pour régulariser la situation. Cet ancien maire écrit une lettre à Cyprien Poujade, où il explique qu'il est le plus légitime pour être premier édile de la commune.

---

<sup>46</sup> AD84, 2M78, Liste des changements de maires dans l'arrondissement de Carpentras.

<sup>47</sup> AD85, 3Z94, Arrêté de fermeture du cercle impérial de la Pyramide à Carpentras, 10 décembre 1870.

<sup>48</sup> AD84, 2M78, extrait des registres des délibérations du conseil municipal d'Avignon.

Derrière cette querelle entre deux citoyens d'Entraigues se profile la question de « deux bureaux de tabac » évoqués deux fois dans la lettre de Joseph Souchières au préfet<sup>49</sup>, et détenus par des bonapartistes proches de l'ancien maire. Joseph Souchières écrit aussi qu'il souhaite renvoyer deux individus travaillant à la mairie, peut-être pour nommer des proches à leur place. Il existe donc des rivalités pour plaire au préfet et se recommander à lui afin d'obtenir des bureaux de tabacs, et plus globalement les ressources publiques de l'État nouvellement républicain.

Deux mois plus tard Souchières adresse une lettre au préfet lui demandant de révoquer un titulaire de bureau de tabac dans sa commune, décrit comme un « bonapartiste enragé », et de le nommer à sa place. Comme l'a souligné François Ploux dans un article sur les rivalités des maires dans le Lot, « l'accession d'une coterie locale au pouvoir municipal signifie la possibilité pour ceux qui y sont affiliés d'accéder plus facilement aux ressources octroyées par l'administration.<sup>50</sup> » Prise du pouvoir municipal et accès aux ressources publiques comme les emplois de cantonniers, de gardes champêtres sont ici liés. Et naturellement le préfet Cyprien Poujade, qui se fait l'arbitre de ces querelles, se crée alors des relations et des fidélités.

Les conservateurs critiquent les révocations des maires dans leurs journaux, comme *L'Etoile du Vaucluse*. Ce journal est créé au début du mois d'octobre 1870<sup>51</sup> pour essayer de combattre les républicains au niveau local. Ces critiques participent ensuite à l'édification de la légende noire de la Défense nationale<sup>52</sup>. Par exemple, François Beslay, dans son ouvrage *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, rappelle, trois années plus tard, « le coup de force » opéré dans les mairies du Midi après le 4 Septembre<sup>53</sup>. Cette période est aussi marquée par les nombreuses faveurs politiques qu'obtiennent un certain nombre de républicains vauclusiens, notamment des emplois ou des postes dans les préfectures.

---

<sup>49</sup> AD84, 2M78, Commune d'Entraigues, lettre de Joseph Souchière, 16 novembre 1870.

<sup>50</sup> François PLOUX, « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004, (Vol. 22), p. 135.

<sup>51</sup> AD84, 2T28, dossier du journal *L'Etoile du Vaucluse*.

<sup>52</sup> Voir : Jean EL GAMMAL, « La guerre de 1870-1871 », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome II : cultures*, Paris, Gallimard, 1992, pp.471-501.

<sup>53</sup> François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 1873, p.5.

## Nominations et recommandations pour des postes préfectoraux dans le Vaucluse autour d'Alfred Naquet ses amis

Il convient de présenter les différentes nominations de républicains à des postes de responsabilité, en commençant par la préfecture du Vaucluse et ses sous-préfectures, afin de comprendre la constitution ou l'activation des réseaux de recommandations tant au niveau local que national autour de figures du parti républicain du Vaucluse comme Alfred Naquet, Cyprien Poujade et leurs amis. Ces derniers profitent de la période de la Défense nationale pour se faire connaître dans le département et se créer de nouvelles fidélités grâce aux nominations qu'ils facilitent et aux services qu'ils rendent. Il convient aussi de montrer la place et le rôle d'Alfred Naquet dans ce processus, puisqu'il travaille depuis le 6 septembre auprès de Gambetta à Paris, et se fait donc le relais des demandes de ses amis vauclusiens.

C'est donc l'un des amis proches d'Alfred Naquet qui prend les commandes de la préfecture le 6 septembre en la personne de Cyprien Poujade. Les nominations des préfets ont été l'un des premiers actes entrepris par Gambetta et son cabinet, dès le soir du 4 septembre 1870<sup>54</sup>. Cette nomination entraîne d'autres, à des postes subalternes de la préfecture détenus par des fonctionnaires de l'Empire qui sont révoqués. Comme l'a écrit Éric Bonhomme, ces épurations et nominations témoignent d'une volonté de « républicanisation » des cadres, car : « changer les fonctionnaires, c'était affirmer dans un monde rural où l'information circulait mal la présence tangible de la République<sup>55</sup>. » Dans le Vaucluse, Eugène Raspail, ancien conseiller général du canton de Mormoiron, écrit dans un manifeste publié à cette période qu'il faut « révoquer sans pitié » les fonctionnaires « coupables » de leur fidélité à l'Empire, et il assure que « le moment de la justice est venu. <sup>56</sup> »

---

<sup>54</sup> Jean-Marie MAYEUR, *Léon Gambetta. La patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p.106.

<sup>55</sup> Éric BONHOMME, *L'exercice du pouvoir sous la Défense nationale (4 septembre 1870-8 février 1871)*, thèse de doctorat, Université de Paris-IV, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, 1997, p.162.

<sup>56</sup> AD84, 10 PER11, *Le Démocrate du Vaucluse*, 20 septembre 1870. Sur la question des épurations administratives, on se reportera notamment aux travaux de Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996.

Ces révocations méritent indéniablement d'être qualifiées d'épuration, comme l'a écrit Vincent Wright<sup>57</sup>. Elle ne sont toutefois pas une nouveauté, il suffit de rappeler la circulaire adressée, en 1848, par Ledru-Rollin aux préfets : « Prenez comme règle que les fonctions publiques, à quelque degré de hiérarchie que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés.<sup>58</sup> »

Les demandes pour les préfectures et sous-préfectures émanent parfois des comités républicains locaux, même si les nominations sont décidées par Gambetta au ministère. Alfred Naquet y travaille comme chef du cabinet du personnel, comme il l'écrit dans une lettre à son père. Eugène Spuller, ami de Gambetta, sert d'ailleurs « d'intermédiaire entre les solliciteurs de tout ordre et le ministère<sup>59</sup> », et selon Georges Wormser les « sollicitations (étaient) multiples et ardentes » au ministère pour obtenir des postes<sup>60</sup>. Georges Cavalier, écrivain haut en couleur, républicain travaillant dès le 4 septembre auprès de Gambetta, a écrit un manuscrit publié récemment à la fois critique et humoristique décrivant l'ambiance qui règne autour de Gambetta au début de la Défense nationale. Il y dépeint les nombreux demandeurs et quémandeurs venus demander un emploi dans « l'officine à sous préfet<sup>61</sup> » qu'était devenu le ministère. Cavalier écrit : « à la porte, à peine contenue par deux gardes nationaux de bonne volonté, se pressait une foule sans cesse renouvelée : solliciteurs, vieux transportés, républicains du jour, les dévoués, les indifférents, les ambitieux, les mécontents, les protégés, les protecteurs. Tout cela grouillait, se disputait, parlait, criait, gesticulait, discutait, se plaignait, faisait passer sa carte avec recommandation de tel ou tel.<sup>62</sup> »

Il présente aussi, toujours dans un style incisif, les difficultés que faisaient certains candidats à propos des postes de sous-préfets qui leur étaient proposés : « Quels jolis types j'ai vu passer devant moi ! L'un demande le Midi pour soigner ces rhumatismes, Libourne est

---

<sup>57</sup> Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, p.35.

<sup>58</sup> Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p.78.

<sup>59</sup> Nathalie BAYON, *Eugène Spuller (1835-1896): itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, p.81.

<sup>60</sup> Georges WORMSER, *Gambetta dans les tempêtes*, Paris, Sirey, p.35.

<sup>61</sup> Georges CAVALIER, *Les mémoires de Pipe-en-Bois. Six mois d'antichambre. Souvenirs du cabinet de Gambetta par un témoin*, Paris, Champ Vallon, 1993, p.151.

<sup>62</sup> Georges CAVALIER, *ibidem*, p.151. Sur la question des pétitionnaires, on se reportera notamment à l'article de Benoit AGNES, « Le solliciteur et le pétitionnaire : infortunes et succès d'une figure sociale et littéraire française (première partie du XIXe siècle) », *Revue Historique*, n°661, 2012, p. 27-47.

encore trop froid pour sa chère santé, il lui faut Grasse ou Toulon, pour le moins<sup>63</sup> ». Il souligne par ailleurs que certains républicains avaient « la recommandation facile ». Au-delà de sa volonté humoristique, la description par Georges Cavalier d'un nombre immense de solliciteurs présents au ministère de l'Intérieur a très probablement une grande part de vérité. Même chose au ministère de la Justice où Crémieux, le ministre, aurait été assailli par un « nombre de solliciteurs (...) énorme (...) une foule gourmande de places, d'honneurs, de richesses (...) ». <sup>64</sup> »

Dans le Vaucluse, de nouveaux sous-préfets sont nommés au mois de septembre 1870. Charles Teyssier, ami de Cyprien Poujade et du père d'Alfred Naquet, est nommé sous-préfet de leur ville natale de Carpentras, par décision du nouveau préfet, qui fait entériner cette décision *a posteriori* par le pouvoir central<sup>65</sup>. Le secrétaire de la préfecture nommé par les républicains est Jean Saint-Martin, appartenant au comité de défense nationale d'Apt, probablement sur recommandation d'Elzéar Pin. Parmi les nouveaux conseillers de la préfecture, citons aussi Gaston Pourquery de Boisserin, jeune avocat républicain, amené à tenir un rôle majeur dans la vie politique vauclusienne quelques années plus tard<sup>66</sup>.

À Orange, le républicain qu'essaye d'imposer Poujade et les républicains locaux au poste de sous-préfet est Théodore Nicolas, jeune avocat dans cette ville, ami de Poujade. Le ministère de l'Intérieur propose un autre candidat, Albert Bernard. Une discussion s'engage entre Poujade et le ministère par télégramme, Poujade tentant de défendre la candidature Nicolas en proposant à Gambetta que Théodore Bernard soit plutôt nommé dans la Drôme, à la sous-préfecture de Die, ou qu'il obtienne le poste « d'inspecteur des nationaux du Vaucluse. <sup>67</sup> » C'est une scène assez surprenante, où Poujade cherche à tout prix à placer ses amis aux postes importants du département, et propose d'autres « places » aux candidats venus de Paris. Il échoue finalement à imposer son candidat. Alfred Naquet est en contact épistolaire permanent avec Poujade<sup>68</sup>. Il noue des liens d'estime, si ce n'est peut-être

---

<sup>63</sup> Georges CAVALIER, *ibidem*, p.156.

<sup>64</sup> Samuel POSENER, *Adolphe Crémieux 1796-1880*, Paris, Félix Alcan, 1934, p.194.

<sup>65</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.149.

<sup>66</sup> Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, PUF, 1960, p.256.

<sup>67</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.149.

<sup>68</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre de David Naquet, probablement à Eysséric, 9 janvier 1870.

d'amitié avec Gambetta lors de cette collaboration, alors qu'ils ne se connaissaient pas auparavant. Lorsque Gambetta décide d'établir une délégation du gouvernement à Tours le 7 septembre 1870, il garde Alfred Naquet avec lui, comme ce dernier l'écrit à son père quelques jours plus tard : « Mon cher père. Je reste à Paris, malgré la dépêche que Gambetta e envoyé hier à Poujade pour lui faire part de mon départ pour Tours. Au dernier moment il n'a pas voulu se séparer de moi.<sup>69</sup> » Laurier ainsi que Jules Cazot, qu'Alfred Naquet a connu pendant ses études, furent envoyés à Tours, et Crémieux, qui avait été l'avocat de Naquet en 1867, s'y installe aussi à la demande de Gambetta.

Au-delà de la dimension de revanche politique présente chez les républicains qui s'exprime dans ses demandes de postes, il existe une volonté de s'emparer des « places », d'emplois dont ils ont été longtemps exclus pour raison politique. Nombre de ces hommes, tenus à l'écart sous l'Empire à cause de leurs convictions politiques, attendent de la République une revanche sociale immédiate<sup>70</sup>. On peut d'ailleurs s'interroger sur une éventuelle spécificité du Vaucluse concernant la manne de ces postes à pourvoir, Éric Bonhomme, dans son étude intitulée *La République improvisée* parlant d'un véritable « bureau de placement<sup>71</sup> » à propos du département du Vaucluse. L'étude des télégrammes qui sont échangés entre le ministère de l'Intérieur et le Vaucluse, dont une partie est publiée dans le cadre de l'enquête parlementaire sur la Défense nationale qui a lieu en 1872, est éclairante sur la manière dont ce subit accès aux postes des républicains a lieu, et sur l'importance des faveurs politiques dans ces nominations<sup>72</sup>.

La magistrature, comme les postes préfectoraux, sont des emplois perçus comme importants par les républicains pour contrôler l'appareil d'Etat, et pour Alfred Naquet et ses amis politiques vauclusiens les révocations de magistrats sont une opportunité pour satisfaire des demandes de connaissances.

## Les postes de magistrats, un enjeu pour les républicains

---

<sup>69</sup> Bibl. Ing. 2496, lettre d'Alfred Naquet à David Naquet, septembre 1870.

<sup>70</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 septembre 1870-8 février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.418.

<sup>71</sup> Éric BONHOMME, *Ibidem* p.419.

<sup>72</sup> 7% des télégrammes échangés pendant cette période sont reproduit par la commission, en deux volumes. Voir : Éric BONHOMME, *Ibidem*, p.17. Les télégrammes originaux semblent ensuite ne pas avoir été conservés pour la plupart, hormis quelques exceptions notamment sous la cote F/7 12679 aux Archives Nationales.



Cette volonté de Poujade de placer ses amis à des postes importants en réclamant l'épuration des fonctionnaires fidèles à l'Empire dépasse le domaine des préfectures. Elle touche aussi la magistrature. Par exemple Cyprien Poujade écrit, dans un télégramme adressé au ministère de la Justice à Paris, que le poste de procureur général de Carpentras « conviendrait à Camille Fabre que je recommande<sup>73</sup>. » Camille Fabre est avocat à Carpentras, candidat républicain au conseil général en 1869<sup>74</sup>. À Avignon, Poujade recommande Michel René, une connaissance, pour le poste de procureur. Ces deux demandes sont exaucées deux jours plus tard, avant que le deuxième heureux élu, toujours recommandé par Poujade, ne soit nommé au poste de procureur à Draguignan, plus prestigieux.

Le procureur d'Orange, son substitut ainsi que ceux d'Apt et de Carpentras sont révoqués au même moment<sup>75</sup>. Parmi les personnes qui les remplacent, citons notamment Henri Devillario, avocat républicain de l'arrondissement de Carpentras, beau frère de Cyprien Poujade, qui l'a activement recommandé, comme en témoignent les lettres conservées dans le dossier du magistrat<sup>76</sup>. Devillario est donc nommé substitut à Orange le 19 septembre 1870<sup>77</sup>. Alban Barrès, fils du conservateur de la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, devient quant à lui substitut du procureur d'Apt<sup>78</sup>. Un autre Vauclusien ami de la famille Naquet, Jules Valabrègue<sup>79</sup>, âgé de 28 ans, est nommé substitut du procureur à Nîmes, grâce à la recommandation d'Alfred Naquet, à l'attention d'Adolphe Crémieux, ministre de la Justice<sup>80</sup>. Il l'avait d'abord recommandé pour un poste de substitut à Grenoble

---

<sup>73</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.149. Voir aussi le dossier de ce magistrat aux Archives nationales sous la cote: BB 6 II 498.

<sup>74</sup> Avocat républicain à Carpentras, candidat au conseil général en 1869, il fut nommé procureur à Carpentras en 1870, puis a fait une carrière brillante de magistrat.

<sup>75</sup> 86% des procureurs généraux furent révoqués en 1870. Voir : Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN, « Épurations administratives et transitions politiques en France à l'époque contemporaine. Bilan et perspectives de recherche », Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN [dir.], *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009, p.13.

<sup>76</sup> Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p.354. Voir le dossier de magistrat d'Henri Devillario : A.N, BB6 II 488.

<sup>77</sup> A.N, BB 6 II 488, Dossier d'Henri Devillario, magistrat.

<sup>78</sup> Voir AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 3 novembre 1872.

<sup>79</sup> Voir : A.N, BB 6 II 419, Dossier de Jules Valabregue. Il fit une grande carrière par la suite, devenant conseiller à la cour d'appel de Paris.

<sup>80</sup> Voir sur Adolphe Crémieux : Simone MREJEN, « Isaac-Jacob Adolphe Crémieux, Avocat, homme politique, président du Consistoire central et de l'Alliance israélite universelle », *Archives Juives*, 2/2003, (Vol. 36), pp. 139-146.

ou à Montpellier, mais c'est finalement à Nîmes que Valabrègue est nommé. La demande est aussi apostillée par ailleurs par le chef de cabinet de Jules Favre, Charles Ferry<sup>81</sup>. Ces révocations et ces nouvelles nominations s'inscrivent dans un mouvement national, où presque 500 nouveaux magistrats sont nommés en quelques semaines<sup>82</sup>. Ceux-ci sont choisis parmi les amis des républicains au pouvoir. Ce sont souvent des avocats républicains<sup>83</sup>, les recommandations et relations de clientèle ou d'amitié jouant, comme on le voit, un rôle prépondérant. Au niveau national, 24 avocats généraux, 216 procureurs de la République, 206 substituts sont remplacés en l'espace de quelques semaines<sup>84</sup>.

Jean Pierre Royer a noté l'existence d'une solidarité entre israélites républicains, qui a amené la nomination de nombre d'entre eux à des postes importants pendant la Défense Nationale. Outre le cas de Jules Valabrègue déjà cité, qui est apparenté à Alfred Naquet, citons aussi celui de Jules Moïse Lisbonne, nommé substitut du procureur à Nyons grâce à Adolphe Crémieux<sup>85</sup>. Il est possible qu'il ait aussi bénéficié du soutien de son parent Eugène Lisbonne, né à Nyons lui aussi, magistrat puis proscrit sous le Second Empire. Comme l'a souligné Florence Berceot, les élites locales juives du Sud-Est de la France s'appuient alors sur des figures nationales de leur communauté pour favoriser l'avancement de leur carrière<sup>86</sup>.

Bien sûr, ces révocations entraînent un certain nombre de critiques, notamment dans la presse conservatrice, qui se déchaîne même après la chute de Gambetta, qu'elle surnomme volontiers le « dictateur ». Edmond de Goncourt stigmatise Adolphe Crémieux dans son journal comme le ministre responsable de la « curée des places ». Goncourt dénonce « tous les avocats à deux sous, tous les avocats sans cause, tous les avocats sans talent et sans honorabilité » qui viennent au ministère pour essayer d'obtenir un poste de la

---

<sup>81</sup> Voir sa notice dans : ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, t. II, p. 639.

<sup>82</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994.

<sup>83</sup> Jean Pierre ROYER, *Juges et notables au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1982, p.80.

<sup>84</sup> Jean Pierre ROYER, *ibidem*, p.79

<sup>85</sup> *Ibidem*, p.80.

<sup>86</sup> Florence BERCEOT, « Les élites juives du Sud-Est de la France au début de la Troisième République (1870-1905) », Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, p.193.

part de Crémieux<sup>87</sup>. Ce dernier est donc particulièrement critiqué pour ses présumées faveurs politiques<sup>88</sup>. Toutefois, même au sein du gouvernement de la Défense Nationale, cette épuration ne pas fait l'unanimité<sup>89</sup>.

Ces révocations s'inscrivent dans une volonté d'épuration mais aussi dans une « tradition de défiance<sup>90</sup> » des républicains vis-à-vis de la magistrature qui s'exprime tout au long du XIXe siècle. Le souvenir des commissions mixtes de 1852, dans lesquelles ont été impliquées des magistrats fidèles à l'Empire, est souvent rappelé pour justifier les mesures de révocation. Toutefois cette épuration n'est pas inédite. Chaque changement de régime au XIXe siècle a entraîné une épuration plus ou moins importante, due à la fidélité au régime exigée des juges, mais aussi à cause des liens de dépendance et de patronage des magistrats au milieu politique<sup>91</sup>. Ce fait explique qu'une fois leurs protecteurs exclus du pouvoir, lors de changements de régimes, les magistrats se trouvent vulnérables.

Les républicains recommandent aussi des membres de leur famille. Alphonse Gent fait nommer son frère sous-préfet dans les Basses-Alpes. Il semble que cette demande était accompagnée d'une lettre de recommandation, puisque le préfet répond à Alphonse Gent que celle-ci « était inutile, le nom suffisait ». Son beau-père, Borel<sup>92</sup>, aubergiste à Lyon et condamné avec lui en 1850 pour complot<sup>93</sup>, obtient un poste modeste dans l'administration grâce à l'intervention de Gent<sup>94</sup>. Pour sa part, Eliacin Naquet, frère d'Alfred, demande au début du mois d'octobre 1870 au ministre de la Justice un poste d'avocat général à Aix-en-

---

<sup>87</sup> Jules et Edmond DE GONCOURT, *Journal. Mémoires de la vie littéraire*, Paris, Ed. Robert Laffont, tome 2, 1891, rééd. 1989, p.387.

<sup>88</sup> Voir par exemple : Albert DESPLAGNES, *L'oeuvre judiciaire de Me Crémieux. Lettre à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement sur l'histoire de la justice et de la magistrature française pendant cinq mois et dix jours*, Lyon, Girard, 1871

<sup>89</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994, p.73.

<sup>90</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J, 1993, p.123.

<sup>91</sup> Voir notamment Alain BANCAUD, *ibidem*; Gilles ROUET, *Justice et justiciables aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Belin, 1999 ; Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994.

<sup>92</sup> Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p.224.

<sup>93</sup> Voir : Marcel DESSAL, « Le Complot de Lyon et la résistance au coup d'État dans les départements du Sud-Est », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°22, 2001.

<sup>94</sup> Les recommandations étaient très importantes pour l'avancement d'employés dans l'administration. Sur l'histoire globale de l'administration, voir François BURDEAU, *Histoire de l'administration française, du 18e au 20e siècle*, Paris, Montchrestien, 1989.

Provence, Nîmes ou Montpellier<sup>95</sup>. Il est d'abord recommandé par Poujade, puis, un peu plus tard, c'est son frère Alfred qui apostille ses demandes. Alfred Naquet commente d'ailleurs, dans une lettre à ses parents : « je vous avoue que rien n'est détestable comme de s'occuper d'Eliacin. Il est si pressé dans tout ce qu'il désire, si absolu dans ses volontés qu'il paralyse les meilleures intentions<sup>96</sup>. » Il se vante, dans la même lettre, « d'avoir fait nommer Gautier, l'ami d'Eliacin, à Ajaccio : c'est une belle place<sup>97</sup>. » Et en effet, on retrouve dans les télégrammes de la Défense nationale une missive d'Eliacin Naquet adressée à son frère lui demandant de recommander Alfred Gautier, avocat et docteur en droit, afin qu'il obtienne un poste de magistrat dans le Midi<sup>98</sup>.

Poujade recommande pour une sous-préfecture le fils d'Henri Monier, maire républicain d'Orange. Eugène Raveau, quarante-huitard et figure du républicanisme avignonnais, qui travaille à la préfecture et assure l'intérim lorsque Poujade est absent, demande de son côté pour Jean Saint-Martin, alors conseiller à la préfecture, « une sous-préfecture de première classe non loin du département de Vaucluse », estimant que celui-ci a « bien mérité de la République<sup>99</sup> ». Cette démarche demeure toutefois infructueuse.

Certains Vauclusiens s'adressent directement à Alfred Naquet pour obtenir des faveurs, comme un certain Horard, magistrat à Carpentras souhaitant obtenir une mutation<sup>100</sup>. Le professeur Eysséric semble lui aussi avoir fait parvenir à ce dernier des demandes de Vauclusiens, comme en témoigne une lettre de Naquet en réponse à une demande d'emploi d'un Carpentrassien adressée au ministère de la Guerre<sup>101</sup>. Alfred Naquet lui-même se voit proposer, au début de l'année 1871, une préfecture, celle du département de Lot-et-Garonne, qu'il refuse, préférant son poste à la commission des moyens de défense selon ses dires<sup>102</sup>. Des démarches sont parfois infructueuses. Dans une lettre à un destinataire non identifié, habitant Carpentras, Alfred Naquet expose à son correspondant

---

<sup>95</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.153.

<sup>96</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, 6 janvier 1871.

<sup>97</sup> Bibl. Ing, *idem*.

<sup>98</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.42.

<sup>99</sup> *Ibidem*, p.153.

<sup>100</sup> Bibl. Ing, ms 28208, Lettre d'Alfred Naquet à M. Horard, 15 décembre 1870.

<sup>101</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet, destinataire inconnu, 27 octobre 1870.

<sup>102</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, 6 janvier 1871.

qu'au sein du ministère de la Guerre les réactionnaires sont encore nombreux et que « l'influence » des républicains est plus limitée qu'ailleurs, ce qui rend les demandes difficiles à être exaucées.

Il y eu aussi de nombreuses révocations de juges de paix. Ces derniers étaient l'un des piliers du pouvoir impérial dans les campagnes, ce qui explique que ces révocations aient été « massives<sup>103</sup> ». Dans le département de la Haute-Vienne étudié par Alain Corbin, 9 juges de paix sur 27 sont révoqués<sup>104</sup>. Leurs révocations sont souvent demandées par les préfets nouvellement nommés<sup>105</sup>. C'était une occasion supplémentaire pour nommer des républicains afin d'asseoir leur influence, et de donner satisfaction aux républicains locaux. Ces nominations sont aussi un moyen de signifier aux populations un changement visible, qui touche directement leurs existences.

Parmi les juges de paix républicains nommés pendant la Défense Nationale dans le Vaucluse, citons Adrien Varène, membre de la commission municipale de Bollène, nommé dans le même canton. Autre exemple, le docteur Appy, militant républicain sous l'Empire, lui aussi membre de la commission municipale de Gordes, devient juge de paix dans cette commune grâce à Poujade. Ce sont donc des républicains actifs qui sont choisis comme juges de paix. Ils ont une influence importante dans leur canton dont ils sont souvent maire ou conseiller municipal. Ils sont souvent recommandés, c'est le cas du nouveau juge de paix de Carpentras, « chaleureusement recommandé » par Cyprien Poujade, préfet du Vaucluse<sup>106</sup>, qui remplace un dénommé Mounier, révoqué par décret le 24 septembre 1870.

Jean Chabert, juge de paix à Sorgues, se plaint peu avant sa révocation dans une lettre au ministre de la Justice « des tracasseries d'un comité se disant républicain qui s'est installé au chef-lieu du département », et des « sollicitations » que ce comité produit pour « désorganiser », selon lui, les justices de paix<sup>107</sup>. On peut dénombrer au moins sept nominations de juges de paix dans le Vaucluse. D'après Éric Bonhomme, au niveau national au moins un juge de paix sur trois a fait l'objet d'une mesure de rigueur, que ce soit une révocation ou un déplacement. Il a aussi souligné les fortes inégalités régionales dans les

---

<sup>103</sup> Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996, p.546.

<sup>104</sup> Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin 1840-1880*, Paris, Marcel Rivière, 1975, p.910.

<sup>105</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870 la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.160.

<sup>106</sup> A.N, BB 8 1218, Dossier de M. Morin, 1870-1871.

<sup>107</sup> A.N, BB 8 1218, Lettre du juge de paix Chabert au ministère de la Justice, 10 septembre 1870. Il est révoqué le 24 septembre 1870.

révocations de juge de paix, ceux des départements du Midi ont été, selon lui, beaucoup plus touchés qu'ailleurs<sup>108</sup>.

Ces nominations sont sources de difficultés, d'erreurs, du fait de l'empressement et d'une certaine improvisation. Concernant le poste de juge de paix de Vaison-la-Romaine, Poujade fait nommer dans un premier temps un certain Fortuné. Puis, quelques jours plus tard, s'apercevant que l'homme n'est pas un républicain sans compromissions avec le régime impérial, il le fait révoquer par le ministre de la Justice. Il fait nommer à sa place un républicain fidèle, Aimé Gassin, candidat au conseil général en 1869 dans le canton de Mormoiron, et conseiller municipal de la petite commune de Villes – aujourd'hui Villes-sur-Auzon-. Ce n'est pas un cas isolé, les épurations et nominations au niveau national, notamment dans la magistrature, ont entraîné, comme l'a écrit Jean Pierre Machelon, « nombre de décisions brouillonnes et de règlements de comptes<sup>109</sup>.» Adolphe Crémieux, ministre de la Justice, aurait révoqué autour de 600 juges de paix<sup>110</sup>. Toutefois, dans le Vaucluse, la plupart des nouveaux juges de paix nommés pendant la Défense nationale sont à leur tour révoqués durant les années 1871 et 1872, pour des raisons politiques<sup>111</sup>. Certaines nominations suscitent de vives réactions chez les conservateurs. Senaux, fils d'un pasteur protestant de la Tour d'Aigues, un village près d'Apt, est nommé juge de paix du canton de Pertuis, à la place du commandant Deleuze, de sensibilité conservatrice. Le journal *L'Union du Vaucluse* commente cette révocation en évoquant une « doctrine républicaine » qui serait : « ôte toi de là que je m'y mette<sup>112</sup>.»

## Nominations, recommandations et révocations de républicains à partir de l'année 1871

Les postes et emplois dans l'administration ne sont pas les seules demandes des républicains. Par exemple Raveau recommande, pour un bureau de tabac, un certain

---

<sup>108</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.422.

<sup>109</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994, p.71.

<sup>110</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.415.

<sup>111</sup> Voir les dossiers des juges de paix du Vaucluse aux Archives nationales pour la période 1871-1878 sous la cote BB 8 1218.

<sup>112</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 8 novembre 1870.

Bourrelly, un de ses amis<sup>113</sup>. Les bureaux de tabac étaient accordés par le ministère des Finances en priorité à des vétérans, mais il existait des exceptions. Autre type de demande, les bourses pour des lycéens. Poujade sollicite, pour le fils de son ami David Guillabert, maire de Carpentras nouvellement nommé, une bourse pour son fils au lycée d'Avignon, comme une « faible récompense pour trente ans luttes (*sic*) pour la République.<sup>114</sup> »

Il existe aussi des rivalités parmi les républicains vauclusiens. Alphonse Gent se rend le 13 septembre à Avignon, où il est accueilli par une foule en liesse. Cyprien Poujade semble prendre ombrage de cette popularité, car il écrit peu de temps après un télégramme crypté au ministère de l'Intérieur, invitant le pouvoir à trouver une fonction pour Alphonse Gent à Paris, car « à Avignon il nous nuit.<sup>115</sup> » Il a contacté son ami Alfred Naquet pour qu'il convainque les amis de Gambetta de la légitimité de cette demande. Un peu plus tard, face à la possibilité que Gent soit nommé à un poste important dans le département du Vaucluse, Poujade menace Gambetta de démissionner. Finalement Alphonse Gent est nommé quelque temps plus tard administrateur général des Bouches-du-Rhône, avec des pouvoirs similaires à ceux d'un préfet, permettant ainsi de l'éloigner du Vaucluse au profit de Poujade. Celui-ci, dans un télégramme envoyé à Naquet deux mois plus tard, menace une nouvelle fois de démissionner de son poste « si M. de Lannay est maintenu dans son poste d'intendant.» Il précise à Alfred Naquet qu'il a déjà envoyé cette dépêche à Gambetta, et demande à son ami d'agir pour le convaincre de ne pas nommer cet intendant. Poujade écrit à Naquet: « Voici mon dernier mot : lui ou moi. J'en ai marre de ces nominations de bonapartistes, d'anciens sous-préfets de l'Empire, de réactionnaires déclarés et insolents.<sup>116</sup> » Il récidive à la fin du mois de janvier 1871, écrivant au ministère de la Guerre à propos de la nomination d'un certain Palun comme aide de camps que celle-ci « est une insulte pour moi », et « qu'il est des faveurs qu'on ne saurait tolérer et des outrages qu'on ne saurait subir.<sup>117</sup> »

---

<sup>113</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles.* Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.154.

<sup>114</sup> *Ibidem*, p.156.

<sup>115</sup> *Ibidem*, p.150.

<sup>116</sup> A.N, F/7 12679, Copie de télégrammes échangés entre la préfecture du Vaucluse et le ministère de l'Intérieur. Poujade à Naquet, 3 janvier 1871.

<sup>117</sup> A.N, F/7 12679, Copie de télégrammes échangés entre la préfecture du Vaucluse et le ministère de l'Intérieur. Poujade à Naquet, 29 janvier 1871.

Ainsi, Poujade n'hésite pas, lorsque les demandes qu'il transmet ne sont pas exaucées, à menacer de démissionner. Le 7 janvier 1871, il envoie un télégramme « confidentiel et personnel » à Gambetta, où il écrit : « devant les nominations qui se font des Vauclusiens les plus réactionnaires, les plus impérialistes, dans la magistrature, dans l'intendance et ailleurs, et cela, sans me consulter jamais, mon poste n'est plus à la préfecture (...).<sup>118</sup> » C'est une forme de chantage de Poujade, pour que tous les postes vacants aillent à ses amis politiques et donc voir toutes ces recommandations exaucées. Alfred Naquet transmet ces demandes à Gambetta, mais on ne connaît hélas pas son sentiment sur celles-ci.

La question de l'attribution des bureaux de tabac lors de cette période est évoquée dans les journaux conservateurs. Les royalistes reconnaissent que ceux-ci étaient devenus, sous l'Empire, « des récompenses pour les créatures du préfet ». Ils dénoncent l'appropriation depuis la proclamation de la République des attributions de bureaux de tabac par les républicains<sup>119</sup>.

À partir du courant de l'année 1871 de nombreux républicains sont révoqués, et à leur place sont nommés des conservateurs, notamment grâce à des recommandations de parlementaires royalistes. Les choses s'inversent donc. Jules Valabrègue, ami de Naquet, recommandé par ce dernier lorsqu'il est nommé substitut du procureur à Nîmes au mois d'octobre 1870, est ensuite muté à Béziers, dans une cour bien moins importante, le 18 mai 1871. L'année suivante, il est révoqué, suite à de nombreux rapports défavorables, écrits notamment par le premier président de la Cour d'Appel de Montpellier. Ce magistrat signale de manière répétée l'appartenance de Valabrègue « au parti extrême<sup>120</sup> ». Il estime que ce dernier a bénéficié d'une « faveur exceptionnelle<sup>121</sup> » en étant nommé substitut aussi jeune. Il semble exister une certaine jalousie voire une volonté de revanche politique chez certains conservateurs qui ont été écartés de la distribution de ressources publiques durant la Défense nationale. Face à la menace de sa révocation ou de son déplacement, Valabrègue fait appel à ses protecteurs républicains. Taxile Delord, député du Vaucluse, ainsi qu'Albert

---

<sup>118</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles.* Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.158.

<sup>119</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 16 Janvier 1870.

<sup>120</sup> A.N, BB 6 II 419, Dossier de Jules Valabrègue, Rapport du président de la Cour d'Appel de Montpellier, mai 1872.

<sup>121</sup> A.N, BB 6 II 419, Dossier de Jules Valabrègue, rapport de M. Reybaud, magistrat à Béziers.



Castelnau, député de l'Hérault, adressent des courriers au ministre de la Justice pour lui demander de ne pas agir contre le jeune magistrat<sup>122</sup>. Malgré ces interventions Valabrègue est révoqué peu de temps après, il n'est réintégré qu'à la fin des années 1870, avec le retour des républicains au pouvoir.

La Défense nationale est donc une période de récompenses politiques pour un certain nombre de républicains. Des hommes exclus des faveurs politiques sous l'Empire à cause de leur républicanisme sont à partir du 4 Septembre les bénéficiaires des faveurs distribuées par la République tout juste proclamée, grâce notamment à Alfred Naquet et ses amis, qui peuvent ainsi se créer des fidélités dans le département<sup>123</sup>. Ils se représentent que leur militantisme leur donne une légitimité pour prétendre à de telles faveurs<sup>124</sup>. La mémoire de la Défense nationale et notamment les faveurs politiques qui ont eu lieu devient un enjeu politique après 1871.

### Accusations réciproques et débats publics sur les faveurs et la corruption entre républicains et royalistes

La Défense nationale devient, *a posteriori*, un événement interprété et instrumentalisé par les différents camps politiques. Les républicains se servent du mythe de la « patrie en danger », secourue par Gambetta et ses amis républicains<sup>125</sup>, qu'ils opposent à l'incurie et à la corruption de l'Empire. De leur côté, les conservateurs, bonapartistes et légitimistes au premier chef, cherchent à dénoncer les travers des républicains lors de ce qu'ils nomment volontiers « la dictature de Gambetta ». La dénonciation de la corruption et des faveurs politiques sont au centre de ses instrumentalisation politiques.

Au début de l'année 1871 les républicains du Vaucluse, au premier chef Jean Saint-Martin, publient une série d'articles intitulée « les papiers secrets de la préfecture ». Il s'agit de documents dont ils se sont emparés lors de la Défense nationale à la préfecture de

---

<sup>122</sup> A.N, BB 6 II 419, Dossier de Jules Valabrègue, Lettres de Taxile Delord et Albert Castelnau, 29 mai et 6 juin 1872.

<sup>123</sup> Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, p.26.

<sup>124</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.98.

<sup>125</sup> Sur cette question fort intéressante des mythes politiques, je renvoie aux travaux récents de Sudhir Haazarensigh sur le « mythe gaullien » ainsi que sur la légende de Napoléon.

Vaucluse, par exemple des lettres de maires renseignant à titre confidentiel sous l'Empire les préfets sur les « démagogues » de leur commune. Sont reproduites aussi des lettres de prêtres votant « à bulletin ouvert » lors des élections de l'Empire, influençant les électeurs en faveur du candidat officiel, et demandant ensuite la construction d'une nouvelle église en récompense au préfet<sup>126</sup>. Les républicains cherchent à montrer, au travers de ces articles, « qu'Empire et corruption » sont liés, et que tout régime monarchique ou bonapartiste est gangrené, « par sa substance même », par la corruption, comme l'écrit Jean Saint-Martin<sup>127</sup>. Celui-ci affirme que l'Empire « est l'héritier de la corruption monarchique de l'Ancien Régime », où les faveurs et la corruption régnaient en maître. Et il oppose à cette situation la République et sa volonté d'égalité entre les citoyens.

Jean Saint-Martin publie, dans *Le Démocrate du Midi*, une demande de suppléance de juge de paix écrite par le légitimiste Auguste Barcilon adressée au préfet en 1867, alors que le conservateur s'est toujours publiquement présenté comme un opposant irréconciliable de l'Empire. Il s'agit pour les républicains de dénoncer ce légitimiste en démontrant qu'il s'est compromis avec l'Empire. Ils souhaitent ainsi se présenter comme les seuls à l'honnêteté immaculée. Auguste Barcilon leur répond d'ailleurs dans un article paru dans *L'Etoile du Vaucluse*, où il nie le fait qu'il ait demandé cette place mais affirme qu'on est venu le chercher pour l'occuper. Il critique la chasse aux places menée par les républicains depuis la chute de l'Empire, et ajoute qu'il éprouve « un désintéressement bien autrement républicain que celui de la plupart de vos amis.<sup>128</sup> »

L'accusation de favoritisme est aussi utilisée par les républicains, comme en témoigne une lettre conservée dans le fonds Saint-Martin échangée en 1869, lors de la campagne électorale, entre le maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon et le candidat officiel Paul Pamard. Dans celle-ci, le maire assure le candidat de son soutien et lui promet les votes de sa commune, tout en lui demandant, en échange, de le recommander pour le bureau de tabac vacant se trouvant dans sa commune<sup>129</sup>. Jean Saint-Martin, lorsqu'il était conseiller de préfecture, s'est probablement procuré une copie de cette lettre dans les dossiers de la

---

<sup>126</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 25 février 1871.

<sup>127</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 11 novembre 1871.

<sup>128</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 17 février 1871.

<sup>129</sup> AD84, 1J29, Lettre du maire de Saint-Saturnin les Avignon à Paul Pamard, 11 avril 1869.

préfecture, et l'utilise donc pour la propagande républicaine, en la faisant reproduire dans *Le Démocrate du Midi* en 1871.

Le cas d'un prêtre de la commune de la Bastide, qui a voté à « bulletin ouvert » sous l'Empire en échange d'argent pour réhabiliter son église, est aussi cité à plusieurs reprises par les républicains, qui reproduisent des échanges de correspondance entre ce curé et le préfet en 1868 et 1869. Il s'agit pour eux de dénoncer l'alliance « du sabre et du goupillon » instaurée sous le Second Empire. Ce soutien des ecclésiastiques aux candidats officiels a été une constante, comme l'a montré Yves Deloye dans un ouvrage récent<sup>130</sup>.

Les conservateurs répliquent en décrivant avec force les « mœurs républicaines<sup>131</sup> », c'est à dire les agissements des républicains pendant la Défense nationale. Ce fait est un *leitmotiv* dans leurs journaux locaux, notamment pendant les années 1871 à 1873. Les conservateurs veulent faire la lumière sur la « dictature<sup>132</sup> » du 4 Septembre, qui est selon eux, un moment de chasse aux places, de favoritisme et de corruption. Ils s'appuient sur ces dénonciations pour prédire aux électeurs le retour de ces agissements corrompus si par malheur « les hommes de Gambetta » revenaient au pouvoir. Ces accusations expliquent qu'Alfred Naquet, dans la biographie que publie à son propos Mario Proth dix ans plus tard, est décrit comme « un auxiliaire bénévole », pour réfuter l'accusation d'intéressement et de corruption<sup>133</sup>. De la même manière, il est précisé que pour son rôle dans la commission des moyens d'armement Naquet fut rémunéré « quinze cent francs dont il rendit cinq cent », pour montrer le désintéressement du personnage.

*L'Etoile du Vaucluse* est un organe royaliste créé en 1870, dirigé par Louis Guérin<sup>134</sup>, légitimiste d'Avignon, ancien candidat de l'Union libérale en 1869<sup>135</sup>. Ce dernier rédige dès le début de l'année 1871 une série d'articles où il dénonce « la curée des places » des

---

<sup>130</sup> Yves DELOYE, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>131</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 27 janvier 1872.

<sup>132</sup> Le terme revient régulièrement dans la presse conservatrice. Voir : Voir : Jean EL GAMMAL, « La guerre de 1870-1871 », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome II : cultures*, Paris, Gallimard, 1992, pp.471-501.

<sup>133</sup> *Alfred Naquet*, Paris, A. Quantin, 1883, pp.17-18..

<sup>134</sup> Notable légitimiste du Vaucluse, habitant Avignon. Sur les légitimistes vauclusiens, voir la thèse de Pierre GOURINARD, *Trois théoriciens du légitimisme vauclusien de 1836 à 1893 Armand de Pontmartin, Léopold de Gaillard et Gustave de Bernardi*, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1977.

<sup>135</sup> Bibl. Inguimbertaine, 11.819, Portrait des candidats conservateurs aux élections législatives de 1869.

républicains, qui « au lieu de se concentrer sur la défense du territoire », s'occupent d'obtenir « des places, des emplois (...) pour se mettre à l'aise et vivre au dépens du Trésor public.<sup>136</sup> » Il qualifie les demandeurs républicains de « quêteurs d'emplois », de « mendiants d'emplois », qui se déchainent, selon lui, depuis la proclamation de la République. Même chose dans l'autre journal conservateur du Vaucluse, *L'Union du Vaucluse*, qui donne comme devise à la République non pas « Liberté-Egalité-Fraternité » mais « ôte toi de là que je m'y mette.<sup>137</sup> »

Les journalistes conservateurs attaquent aussi l'attitude de certains républicains vauclusiens comme Jean Saint-Martin. L'un d'entre eux écrit que le Pertuisien a préféré « se planquer » dans un poste à la préfecture plutôt « qu'aller combattre les Prussiens », ajoutant perfidement que « les places rapportent plus<sup>138</sup>. » Ce même journaliste écrit que tous « les républicains de la veille » forment « une cohue honteuse » où « toutes les places, mêmes les plus infimes, sont convoitées par d'innombrables concurrents.<sup>139</sup> » Il se moque des « titres de gloire » invoqués par des candidats aux emplois, tels « je reviens de Cayenne » ou « je suis le frère d'un déporté », indiquant que « peu importe qu'ils soient incapables, pourvu qu'ils se disent républicains ». Ce journaliste conclut, toujours dans le même article : « En avant les avocats sans causes, les déclassés, les demi-savants ! Soyez conseillers de préfecture, juges de paix, procureurs ou substituts. A l'assaut !<sup>140</sup> » Il est donc mis en évidence une nette critique chez les royalistes vauclusiens du clientélisme républicain, avec un but évident de délégitimation des partisans de la République.

Les conservateurs usent régulièrement de l'ironie pour dénoncer les faveurs politiques accordées par les républicains. Rappelant le « désintéressement » invoqué par les républicains dans leurs discours pendant l'Empire, le rédacteur de l'organe *L'Union du Vaucluse* écrit un article intitulé « le désintéressement républicain » au sujet des membres du conseil municipal d'Avignon et des avantages que ceux-ci ont obtenu de leurs relations. Il cite parmi eux Gustave Gent qui s'était fait nommer sous-préfet, Auguste Cabrol, journaliste républicain nommé chef de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que

---

<sup>136</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 5 janvier 1871.

<sup>137</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 15 mars 1871.

<sup>138</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 3 février 1871.

<sup>139</sup> Bibl. Ceccano, *Idem*.

<sup>140</sup> Bibl. Ceccano, *Idem*.

d'autres qui ont fait nommer leurs enfants ou amis à des postes à l'octroi municipal ou comme inspecteurs des chemins de fer<sup>141</sup>.

Les faveurs politiques sont aussi évoquées par François Beslay, écrivain conservateur. Il écrit que pendant la Défense nationale dans le Vaucluse les radicaux « sous prétexte d'organiser la défense nationale, pour laquelle ils ne firent rien, s'emparèrent du pays. Ce fut un débordement d'ambitions et de convoitises dont les inondations de la Durance ne peuvent qu'à peine donner une idée<sup>142</sup> ». Il explique que « la corruption » et « la terreur » régnaient en maîtres. D'autres conservateurs évoquent dans leurs écrits les places distribuées aux « piliers d'estaminet, écrivains de cinquième ordre, supérieurs au piquet et à l'écarté (...) Ces gens se bousculent aux portes des ministères et s'écrasent les pieds dans les antichambres.<sup>143</sup> »

Au niveau national, concernant la prise du pouvoir par les républicains au soir du 4 septembre 1870, les conservateurs insistent notamment sur la dimension illégale de celle-ci, n'hésitant pas à parler de « coup d'État ». Ils cherchent à décrire la prise du pouvoir en termes de ressources clientélares à partager entre les républicains. Albert Rogat, rédacteur au journal bonapartiste *Le Pays*, écrit dans un de ses ouvrages à propos des hommes du 4 Septembre : « Ils se jetèrent sur les places avec une avidité véritablement scandaleuse. À cette curée chacun tira son lopin. À l'un la préfecture de police, à l'autre les postes (...).<sup>144</sup> » Même son de cloche chez le bonapartiste Fernand Giraudeau qui dénonce, dans un ouvrage critique consacré à la guerre et la Défense nationale, les rapides promotions accordées aux républicains dans l'armée, sous prétexte de réparer les « injustices » commises pendant les « vingt ans de favoritisme » de l'Empire<sup>145</sup>.

La dénonciation du favoritisme républicain se conjugue, chez d'autres pamphlétaires conservateurs parisiens comme René Blandeau, avec la réputation de pilier de bar voire d'alcoolique de Gambetta. L'origine de cette réputation est sa fréquentation des cafés du Quartier Latin alors qu'il était étudiant. Blandeau écrit, à propos des débuts de Gambetta et

---

<sup>141</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 6 décembre 1870.

<sup>142</sup> François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 1873, p.56.

<sup>143</sup> Alfred BERTHEZENE, *Histoire de la troisième république (1870-1880)*, Paris, Dentu, 1882, p.37.

<sup>144</sup> Albert ROGAT, *Les hommes du 4 septembre devant l'enquête parlementaire*, Paris, Lachaud et Burdin, 1874.

<sup>145</sup> Fernand GIRAUDEAU, *Vérité sur la campagne de 1870. Examen raisonné des causes de la guerre et de nos revers*, Marseille, Impr. de Olive, 1871.

de son gouvernement de la Défense nationale : « dès le 4 septembre, une pluie de sauterelles s'abattit sur son ministère; en arrivant au pouvoir, il eut à traîner dix ans de bohème parisienne après ses bottes : tutoyeurs, gêneurs, incapables, s'acharnèrent après lui, dévorant les meilleures places, inspections, directions, préfectures, sans qu'il lui fût possible de s'en débarrasser.<sup>146</sup> » Il poursuit sa diatribe à propos des demandes d'emploi des républicains et le favoritisme de Gambetta en écrivant : « le premier imbécile venu qui lui avait payé un bock (*sic*) un soir de sécheresse, un être dont il n'avait jamais su le nom, exigea et obtint une sous-préfecture. Devenu dictateur, il retrouva à Tours d'autres amis d'estaminet qui le tutoyèrent aussi, le bombardèrent de leur dévouement à la République et de leurs demandes de places.<sup>147</sup> » Comme l'a noté Nathalie Bayon, les « détracteurs » de Gambetta portèrent de nombreuses accusations sur les nominations décidées par Gambetta lors de la Défense nationale d'amis rencontrés au sein des cafés parisiens<sup>148</sup>. Jérôme Grévy a souligné lui aussi l'importance de ces critiques dans le discours des conservateurs, qui décrivent les républicains comme des « orateurs d'estaminet<sup>149</sup>. » Grévy cite Léon Daudet qui qualifiait, bien plus tard, les débuts de la République comme « le règne des piliers de brasserie mêlés aux avocats, aux ratés de la médecine et des professions libérales.<sup>150</sup> »

Dans des opuscules conservateurs, écrits sous des pseudonymes, l'accusation de « népotisme » revient aussi régulièrement. Prenons l'exemple d'une petite publication à bas prix intitulée : *La république compromise par les républicains, par un caporal fourrier de la garde nationale*, parue en 1871. Y sont évoqués « le favoritisme » et le « népotisme », qui auraient permis à certains républicains d'éviter de servir sous les drapeaux, ainsi que les « postes de faveur » créés par les républicains dans l'administration<sup>151</sup>. Et pour illustrer ce fait, le pamphlétaire cite le cas de Gustave Gent, qu'il présente comme emblématique, en s'interrogeant de manière rhétorique : « quelle preuve de savoir administratif le frère du

---

<sup>146</sup> René BLANDEAU, *La Dictature de Gambetta*, Paris, Amyot, 1871, pp.5-6.

<sup>147</sup> René BLANDEAU, *Ibidem*, p.6.

<sup>148</sup> Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le « groupe gambettiste » », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°20-21, p.91

<sup>149</sup> Jérôme GREVY, « Les cafés républicains de Paris au début de la Troisième République. Étude de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2/2003 (n°50-2), p. 52.

<sup>150</sup> Léon DAUDET, *Fantômes et vivants. Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux de 1880 à 1905*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1917, p. 15, cité par Jérôme GREVY, *ibidem*, p. 52. Voir aussi le témoignage d'un contemporain sur la fréquentation par les journalistes républicains des cafés : Philibert AUDEBRAND, *Un café de journalistes sous Napoléon III*, Paris, Dentu, 1888.

<sup>151</sup> *La république compromise par les républicains : par un caporal fourrier de la garde nationale*, Lyon, Impr. Tournier, 1871, p.28.

préfet de Marseille a-t-il donnée, dans le cours de sa vie, pour être nommé sous-préfet ?<sup>152</sup>» Il rappelle que celui-ci était un simple fabricant de courroies à Avignon.

On retrouve la même accusation de « favoritisme<sup>153</sup> » contre les républicains, dans un ouvrage du bonapartiste Félix Sordet intitulé *1870-1871, ou une page d'histoire : administration et guerre : campagne de 1870*, publié en 1873. L'auteur dénonce les grades qui distribués par les républicains, au sein de la garde nationale à leurs amis politiques. D'après Jean El Gammal, cette volonté de dénonciation des « situations protégées » voire des « sinécures » des républicains était volontiers mise en opposition aux rudes conditions de vie des soldats en campagne<sup>154</sup>.

Quelques années plus tard Edmond Béraud, pamphlétaire monarchiste, écrit : « Mais il fallait procéder à la nomination régulière des fonctionnaires : M. Gambetta n'eut que l'embaras du choix. Tel maître, tels valets ! M. Gambetta s'était improvisé ministre: tous les intrigants, tous les faméliques, tous les fruits secs voulurent être quelque chose. Du haut en bas de l'échelon, les hommes du 4 Septembre n'eurent en effet qu'un but: émarger au budget et se caser dans les bureaux, pendant que les Français se battaient.<sup>155</sup> »

La différence entre le discours républicain de critique de la corruption et du favoritisme de l'Empire et la pratique effective du pouvoir républicain à partir du 4 septembre 1870 est donc l'un des *leitmotiv* des pamphlets de leurs adversaires. Un conservateur écrit par exemple : « voilà ce que devient le puritanisme libéral et républicain. En 1869, les membres de l'opposition flagellaient le favoritisme césarien et les candidature officielles; en 1870 et 1871, ils décuplent, au profit de la démocratie, les abus qu'ils ont flétris sous l'Empire. Des places, des places, encore des places, voilà tout le patriotisme des républicains !<sup>156</sup> »

---

<sup>152</sup> *La république compromise par les républicains : par un caporal fourrier de la garde nationale*, Lyon, Impr. Tournier, 1871, p.28.

<sup>153</sup> Félix SORDET, *1870-1871, ou Une page d'histoire : administration et guerre : campagne de 1870 ; gouvernement du 4 septembre ; la Commune*, Chalon, impr. de Sordet-Montalan, 1873, p.143.

<sup>154</sup> Voir : Jean EL GAMMAL, « La guerre de 1870-1871 », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome II : cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p.475.

<sup>155</sup> Edmond BERAUD, *Gambetta, Dictateur*, Paris, Oudin, 1881, p.18.

<sup>156</sup> BOUDOT-CHALLAYE, 8 février 1871, protestations, St-Etienne, impr. de J.-M. Freydier, 1871. Voir aussi, à la même époque : ANONYME, *Les Fonctionnaires et les députés. Monographie de la faveur et de la recommandation*, Paris, Lachaud, 1871.

Enfin, à une autre échelle, certains conservateurs critiquent la gestion locale de l'administration républicaine pendant la Défense nationale. Pour le Sud-Est, citons par exemple un pamphlet dont le titre est : *Une page d'histoire régionale dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et l'Hérault : six mois de dictature*, d'un auteur inconnu. L'auteur écrit à propos de la gestion républicaine pendant la Défense nationale : « la curée des places et le népotisme républicain apparaissent ici dans tout leur éclat. Messieurs les radicaux, voilez-vous la face et ne venez plus désormais pousser des cris d'indignation, vous qui avez élevé alors le favoritisme à la hauteur d'un principe<sup>157</sup>. » Il évoque la situation des départements du Midi où « à cette époque fortunée, être l'ami d'un Esquiros, d'un Delpech ou d'un Naquet, paraissait un titre plus que suffisant pour occuper les plus hauts emplois.<sup>158</sup> »

De nombreux opuscules, souvent rédigés par des pamphlétaires conservateurs et repris par la presse locale, contribuent à forger une légende noire de la Défense nationale, où les thèmes de la corruption et du clientélisme des républicains occupent une place centrale. Pour enquêter sur ces abus présumés, des commissions d'enquête parlementaires sont créées en 1871 et 1872.

### Alfred Naquet et ses amis politiques face aux commissions d'enquête parlementaires sur la Défense nationale

Deux commissions d'enquête parlementaires ont lieu en 1871 et 1872, se donnant pour but d'enquêter sur les actions des hommes du 4 Septembre. Elles concernent directement Alfred Naquet et un certain nombre de ses amis politiques, comme Poujade. Ce sont la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et celle sur les marchés passés pendant la Défense nationale. Le but inavoué de ces commissions est pour les conservateurs de dé-légitimer les républicains, en prouvant grâce à l'évocation des faveurs politiques et de la corruption qu'ils sont inaptes à exercer de

---

<sup>157</sup> *Une page d'histoire régionale dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et l'Hérault : six mois de dictature*, Marseille, impr. de Olive, 1875, p.10.

<sup>158</sup> Cette évocation du camp des Alpines, dans le Midi, est mis souvent en parallèle avec les camps établis dans l'Ouest, notamment celui de Conlie, où des recrues bretonnes et vendéennes, fort mal équipées, étaient réunies. Voir : Jean EL GAMMAL, « La guerre de 1870-1871 », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome II : cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p.475.



manière honnête le pouvoir. Ces objectifs s'inscrivent dans une perspective de lutte électorale lors de scrutins législatifs complémentaires opposant les conservateurs aux républicains de 1872 à 1874. Entretemps Alfred Naquet, Alphonse Gent, Elzéar Pin ont été élus députés au mois de février 1871, puis invalidés suite à des accusations de malversations, de violence et de fraudes électorales.

La commission d'enquête sur les marchés est créée par la loi du 6 avril 1871, à la demande du ministre des Finances et d'Adolphe Thiers. Une commission de soixante membres, très majoritairement des conservateurs, est donc réunie, dont la présidence échoit au duc d'Audiffret-Pasquet. Elle se divise elle-même en une commission générale et cinq sous-commissions. La commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale s'inscrit elle-aussi dans la volonté, chez les conservateurs de mettre en cause la conduite et la gestion des affaires du pays par les hommes de la Défense Nationale. Une commission de trente membres est nommée par l'Assemblée nationale pour examiner les actes du Gouvernement dans les domaines tant civils que militaires et financiers. L'étude de ses commissions s'inscrit dans une évolution historiographique récente, amorcée autour des travaux d'Éric Anceau et de Jean-François Chanet.

Le but officiel de cette commission est d'enquêter sur les marchés publics passés par le gouvernement provisoire de la Défense nationale et ses représentants<sup>159</sup>, afin de solder les comptes et les créances, mais aussi avec l'objectif de déceler les éventuelles malversations. De ce fait, cette commission enquête en auditionnant des anciens responsables de la Défense nationale ainsi que des fournisseurs. Comme l'a écrit Hélène Lemesle, nombreux sont « mis en cause pour des achats de chaussures, de vêtements, de viandes ou d'armes. Quatre ministères sont particulièrement concernés, l'Intérieur (via les préfets), la Guerre, la Marine et les Travaux publics.<sup>160</sup> » Au sein des membres de cette commission, les légitimistes sont majoritaires, et les nobles surreprésentés. Avec la publicité des débats, la commission souhaite attaquer la réputation des républicains, en examinant

---

<sup>159</sup> Elle s'inscrit dans la volonté de payer tous les frais causés par la guerre, dont l'impôt de guerre de 10 millions imposé par l'Allemagne. Sur ce dernier point, voir Olivier BERGER, « Résolution de l'impôt de guerre de 10 millions, une sortie de crise majeure au sein de la guerre franco-allemande de 1870 », Jérôme GREVY (dir.), *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp.71-82.

<sup>160</sup> Hélène LEMESLE, « Apprendre le travail parlementaire et construire la séparation des pouvoirs dans les années 1870 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°35, 2007 p.2.

précisément les dépenses. Il s'agit de discréditer l'administration des républicains, de prouver leur inaptitude à gouverner, de montrer la corruption passée, dans un contexte où ces derniers commencent à remporter des succès lors des élections partielles.

La commission se procure les relevés de dépenses acquittées en vertu des marchés passés pendant la Défense nationale en les examinant département par département<sup>161</sup>. La commission réunit aussi les dépêches télégraphiques officielles échangées entre les préfetures et les ministères, ainsi que des correspondances des préfetures en rapport avec l'équipement des troupes<sup>162</sup>, mais aussi des pièces sur les gardes nationaux et les garibaldiens, principalement dans le Midi<sup>163</sup>. Les traces documentaires de leurs travaux sont conservés aux Archives nationales dans un fonds de 50 cartons<sup>164</sup>.

Les commissions d'enquête parlementaires ne sont pas une nouveauté. Sous la Restauration, des vellétés d'enquête ont été repoussées car perçues comme un empiètement des Chambres sur les prérogatives du pouvoir exécutif. C'est finalement sous la Monarchie de Juillet que les commissions parlementaires font leur apparition, la première a enquêté sur le déficit du caissier central Kessner<sup>165</sup>, en 1831 et 1832. Elles se multiplient pendant la Deuxième République, sur des sujets divers, telle l'enquête sur les journées du 15 mai et du 23 juin 1848, ou l'enquête sur la Marine. Sous le Second Empire, la diminution du pouvoir des Chambres entraîne la quasi-disparition des commissions d'enquête parlementaire. Les débuts de la Troisième République sont donc un moment de réinstauration d'une pratique parlementaire inutilisée depuis vingt ans, avec un nécessaire apprentissage des pratiques qui leur sont associées pour un grand nombre de parlementaires, comme l'a montré Hélène Lemesle<sup>166</sup>.

---

<sup>161</sup> Pour le Vaucluse, cela est conservé aux Archives nationales sous la cote C3034.

<sup>162</sup> Conservées, pour le Vaucluse, sous la cote C3077.

<sup>163</sup> A.N, C3037, Dépêches officielles échangées entre le ministère de l'Intérieur et la préfecture du Vaucluse.

<sup>164</sup> A.N, C3027 à 3077, Papiers de la commission d'enquête sur les marchés passés pendant la guerre de 1870.

<sup>165</sup> Pour un bref historique des commissions parlementaires en France, voir : Fabienne BOCK, « Les commissions d'enquête dans la tradition parlementaire française »Éric ANCEAU, Frédéric ATTAL, Noëlline CASTAGNEZ, Noëlle DAUPHIN, Jean GARRIGUES, Sabine JANSEN et Olivier TORT (dir.), *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, pp.1372-1354.

<sup>166</sup> Hélène LEMESLE, « Apprendre le travail parlementaire et construire la séparation des pouvoirs dans les années 1870 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°35, 2007.

La commission des marchés interroge Cyprien Poujade, ancien préfet du Vaucluse, sur le prix élevé des canons commandés par Alphonse Gent et lui-même à des entrepreneurs locaux. Elle remet en cause la gestion des intérêts publics par Poujade et le comité de défense nationale d'Avignon, les accusant de dépenses excessives. Mêmes accusations pour le prix des chevaux achetés pour équiper les troupes, et on devine, derrière les questions de la commission, les soupçons de corruption et d'achats au prix fort à des amis politiques des républicains. Autre accusation de la commission des marchés contre Poujade : le détournement d'armes au préjudice de l'État en faveur des francs-tireurs du Vaucluse<sup>167</sup>. Poujade se défend, lors de son interrogatoire, rejetant certaines fautes commises lors de conclusions des marchés sur Gent, alors préfet des Bouches-du-Rhône<sup>168</sup>. Il semble que celui-ci ait fait construire un certain nombre de canons chez un entrepreneur d'Avignon nommé Perre, républicain, probablement son ami, et ce contre l'avis de Poujade<sup>169</sup>. L'administration des Bouches-du-Rhône par Gent et les républicains fait même l'objet d'un rapport séparé et détaillé, rédigé par le marquis de Mornay, membre de la commission, intitulé *Rapport fait au nom de la commission des marchés sur les dépenses engagées, payées à Marseille à l'occasion de la guerre, par la préfecture des Bouches-du-Rhône*.

Durant son interrogatoire, interrogé sur les hommes qu'il a nommés au sein d'une commission sur la fourniture de chevaux, Cyprien Poujade affirme qu'il a choisi ses membres seulement pour leur renommée, au-delà des partis. Il précise que : « cette commission ne me valut pas l'approbation d'un parti qui comptait sur moi pour obtenir plus de faveurs qu'il ne fallait en restant équitable. » Des pressions pour des faveurs sont donc reconnues par Cyprien Poujade<sup>170</sup>. Ce dernier, devenu conseiller général du Vaucluse, obtient de cette assemblée son soutien avec le vote d'une déclaration où il est indiqué que les affaires contractées par Poujade lors de la Défense nationale « avaient été empreintes d'une honnêteté irréprochable<sup>171</sup> », déclaration signée même par ses adversaires politiques locaux. Toutefois, il semble bien que certains marchés de fournitures militaires, épinglés par la

---

<sup>167</sup> A.N, C3055, registre le rapport sur les séances du comité militaire de Vaucluse

<sup>168</sup> A.N, C3027, Procès-verbaux de la sous-commission de l'Armement, 1871-1872.

<sup>169</sup> Sur le détail des dépenses dans les départements du Midi, et principalement dans les Bouches-du-Rhône, voir les cote C3053, C3054 et 3055.

<sup>170</sup> *Nos démocrates vauclusiens jugés par leurs dépêches*, Avignon, Impr. de Seguin aîné, 1873, p.114

<sup>171</sup> *Département de Vaucluse, procès-verbaux des séances du comité de défense, (1870-1871)*, Avignon, Impr. de Gros frères 1874.

commission, aient été le fruit d'arrangement entre « amis » républicains, sans toutefois que l'on ait la preuve de corruption.

Des membres de la commission d'étude des moyens de défense sont aussi mis en cause par l'enquête parlementaire sur les marchés, comme Alfred Naquet. Cette commission a été mise en place à la fin de l'année 1870 afin de trouver de nouveaux moyens militaires pour favoriser la victoire française, sur l'initiative notamment de Charles de Freycinet<sup>172</sup>. Son président est le lieutenant-colonel Deshorties, son secrétaire le chimiste Alfred Naquet. Celui-ci était en contact avec Cyprien Poujade et Alphonse Gent pour les commandes d'armes, comme le prouvent quelques télégrammes<sup>173</sup>. Parmi les autres membres de cette commission se trouvent des militaires et des ingénieurs, aux rôles secondaires. Une obscure affaire de pot-de-vin, de corruption impliquant cette commission à propos de marchés passés pour acheter des armes en Angleterre est évoquée par la presse conservatrice, d'où l'audition de certains membres devant la commission des marchés.

Cette accusation de pot-de-vin est violemment rejetée par l'ancien président de la commission, le lieutenant-colonel Deshorties, qui qualifie de « diffamation » cette « odieuse imputation de pot de vin<sup>174</sup>. » Il publie d'ailleurs un opuscule pour se défendre contre ces accusations<sup>175</sup>. Il y dénonce les « calomniateurs » qui s'attaquent à son « honneur de soldat », et tente de démontrer que jamais il n'a été corrompu. Cela n'empêche pas la publication, quelques années plus tard, d'opuscules violemment hostiles aux radicaux où sont évoqués les « ignobles transactions » de l'époque de la Défense nationale, et notamment les « canons Naquet-Gambetta »<sup>176</sup>.

Alfred Naquet est aussi mis en cause par cette commission pour son rôle dans la commission d'étude des moyens de défense. Il adresse une lettre au journal royaliste *La*

---

<sup>172</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.97.

<sup>173</sup> A.N, F/7 12679, Télégrammes de la préfecture du département du Vaucluse adressées au ministère de l'Intérieur, 1870-1871.

<sup>174</sup> Lieutenant-colonel DESHORTIES, *La Commission d'étude des moyens de défense et la commission des marchés*, Nantes, impr. de V. Forest et E. Grimaud, 1873, p.11.

<sup>175</sup> Lieutenant-colonel DESHORTIES, *Ibidem*

<sup>176</sup> *Les patrons du radicalisme ou l'histoire lamentable de Thiers et Gambetta, à propos des élections par un patriote Lorrain*, Paris, 1877.

*Gazette de France* où il dénonce les accusations dont il fait l'objet<sup>177</sup>. Il se plaint, dans un article paru dans le *Démocrate du Midi*, des « calomnies » dont il est la victime, énoncées par ses adversaires « déloyaux<sup>178</sup> ». Il exprime, dans un autre article, son désintéret concernant les honneurs publics, écrivant : « que d'autres cherchent les faveurs, les places, les sinécures. Moi je ne veux qu'une chose : pouvoir dévouer ma vie à la République et sentir que dans cette lutte de chaque heure je suis fort parce que le peuple est avec moi.<sup>179</sup> »

Il souhaite ainsi répondre aux accusations de corruption présentées par ses adversaires. Dix ans plus tard, dans une courte biographie qui lui est consacré par Mario Proth, ami de Naquet, que ce dernier a en réalité lui-même probablement rédigée, les accusations de la commission sont présentées ainsi : « Aussi tous ces inutiles, les hobereaux, les parfaits tabellions, ardéliens, tatillons et autres ruraux en qui se personnifia la France en 1871, ne manquèrent point d'accuser de concussion, dilapidation, malversation, spéculation, ces savants qui avaient étudié, ces patriotes qui s'étaient exposés.<sup>180</sup> » En réponse aux accusations de corruption, Naquet cherche à délégitimer les « ruraux » de l'Assemblée de 1871 qui l'aurait incriminé injustement<sup>181</sup>.

La presse locale conservatrice se gausse aussi de détails révélés lors de l'enquête concernant les petites dépenses de ce qu'elle nomme le « carnaval pédagogique ». Plusieurs articles font référence par exemple à des frais de blanchissage ou des fournitures de linge que les dirigeants républicains ont imputé sur le budget de la préfecture des Bouches-du-Rhône<sup>182</sup>. Les républicains ironisent sur ces accusations, rétorquant que même eux, les « vanu-pieds » comme les qualifient les conservateurs, ont besoin de linge.<sup>183</sup>

Les conclusions de la commission des marchés sont ensuite discutées à la Chambre. Alfred Naquet intervient lors de ces débats, pour se défendre des accusations dont il se dit la

---

<sup>177</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 17 juillet 1872.

<sup>178</sup> *Idem*.

<sup>179</sup> *Idem*.

<sup>180</sup> Mario PROTH, *Alfred Naquet*, Paris, A. Quantin, 1883, p.18.

<sup>181</sup> Sur ce terme de « ruraux » utilisé par les républicains à cette période, voir : Chloé GABORIAUX, « Quand rural signifiait réactionnaire. Le détournement politique du vocabulaire rustique autour de 1871 », *Mots. Les langages du politique*, n°92, 2010. Le terme est probablement une référence à la fameuse formule que Gaston Crémieux prononça en 1871 à l'Assemblée : « Majorité rurale, honte de la France ! »

<sup>182</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 11 février 1873.

<sup>183</sup> La AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 3 mars 1873.

victime. On l'accuse d'avoir usurpé le poste de secrétaire à la commission d'enquête des moyens de défense, grâce à ses relations avec Gambetta, ce qu'il nie, expliquant longuement les activités de la commission, et réfutant les accusations de « mauvaises complaisances » dont il est soupçonné<sup>184</sup>. Il affirme dans son discours à la Chambre que la commission n'avait qu'un rôle consultatif, qu'elle s'est bornée à rédiger des projets de contrats, soumis au ministère<sup>185</sup>. Il se contredit toutefois ensuite quand il déclare que la commission a contracté quelques marchés, justifiant longuement les choix et les prix payés pour ces armements. Ceux-ci ont été choisis et achetés, selon lui, non à cause de pots-de-vin ou d'amitiés personnelles, comme le sous-entendent les conservateurs, mais à cause de l'urgence qu'il y avait alors à trouver des fournitures<sup>186</sup>. Gambetta intervient aussi à la Chambre pour contester certaines conclusions de la commission des marchés, notamment à propos de marchés passés par son gouvernement<sup>187</sup>. Quelques autres personnages, moins importants, sont aussi mis en cause pour des questions d'enrichissement personnel, comme Constantin Bazan, conseiller général républicain élu au Havre en 1871<sup>188</sup>.

Alfred Naquet est soutenu publiquement par des adresses de soutien ou de félicitation votées par les républicains du Vaucluse, comme le cercle républicain d'Orange<sup>189</sup>. Les républicains publient des extraits de discours de Naquet et Gambetta à la Chambre sous forme d'opuscules, afin de défendre leur réputation et celle des hommes de la Défense nationale.

Cette commission et ses révélations contribuent à la légende noire des hommes du 4 Septembre. François Beslay, lorsqu'il évoque Alfred Naquet en 1874, le décrit comme « connu de nous à Paris (...) pour l'affaire scandaleuse des canons, si courageusement dévoilée par M. d'Audiffret-Pasquier.<sup>190</sup> » Le parlementaire du Vaucluse, après avoir été caricaturé par les conservateurs comme « le singe bossu » pour son soutien aux théories

---

<sup>184</sup> BNF, *Le Journal de Lyon*, 31 juillet 1872.

<sup>185</sup> *Discours prononcé le 29 juillet 1872 par MM. Naquet et Gambetta en réponse au rapport de la commission des marchés*, Paris, Ernest Leroux, 1872, p.8.

<sup>186</sup> *Ibidem*.

<sup>187</sup> *Discours politiques de M. Gambetta : Deux lettres à un conseiller général*, Paris, E. Leroux, 1874, p.164.

<sup>188</sup> Pierre ARDAILLOU, *Les républicains du Havre au XIXème siècle (1815-1889)*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999, p.217.

<sup>189</sup> AD84, 4M102, Cercle républicain d'Orange, rapport du sous-préfet, 1872. Ce cercle a été fondé au mois d'avril 1871, notamment par Henri Captv, maire d'Orange sous la Défense nationale. Voir le dossier du cercle dans : AD84, 4M102, cercles politiques d'Orange.

<sup>190</sup> François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 1873, p.31.

darwinistes, devient « l'homme aux canons », soupçonné de « tripotages » et de « corruption ».

Une autre enquête parlementaire se déroule de 1871 à 1873, l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale. Les compte-rendu des débats et des auditions menés par cette commission sont publiés en seize volumes de 1872 à 1875, représentant 7000 pages. La convocation de cette commission s'inscrit elle-aussi dans la volonté, chez les conservateurs de mettre en cause la conduite et la gestion des affaires du pays par les hommes de la Défense Nationale. Comme l'a écrit Éric Bonhomme, la nouveauté réside dans le fait qu'elle prend « pour objet le politique au sens étroit du terme, en l'occurrence le pouvoir antérieur.<sup>191</sup>»

Elle est présidée par Saint-Marc-Girardin, son vice-président est le comte Daru, les secrétaires sont Joseph de Rainneville<sup>192</sup> et Antonin Lefèvre-Pontalis<sup>193</sup>. Parmi les membres de la commission se trouve aussi le républicain Albert Grévy<sup>194</sup>. C'est une commission composée majoritairement de parlementaires conservateurs.

Sont entendus notamment par cette commission Adolphe Thiers, le maréchal de Mac-Mahon, mais aussi Léon Gambetta, Jules Simon et Eugène Spuller<sup>195</sup>. Comme le souligne Éric Bonhomme : « ce sont les Midis républicains, et plus particulièrement radicaux, qui ont polarisé l'attention des enquêteurs.<sup>196</sup>» Les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var sont très présents dans les rapports de l'enquête. On peut imaginer que cela est lié à une supposée mauvaise réputation du Midi, un antiméridionalisme où sont

---

<sup>191</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.15.

<sup>192</sup> Joseph Vaysse de Rainneville est alors député royaliste de la Somme. Voir sa biographie dans : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1888*, Paris, Bourloton, 1891, T. V, p.76.

<sup>193</sup> Antonin Lefèvre-Pontalis est député conservateur de Seine-et-Oise. Voir : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *ibidem*, T.IV, p.54-55.

<sup>194</sup> Député républicain du Doubs, frère de Jules Grévy.

<sup>195</sup> Nathalie BAYON, *Eugène Spuller (1835-1896): itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, p.81-82.

<sup>196</sup> Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.17.

dénoncés les supposés travers communs des Méridionaux et des radicaux: impulsivité politique, favoritisme et mauvaise gestion<sup>197</sup>.

Le rédacteur de *L'Union du Vaucluse* annonce, au début de l'année 1873, la publication d'un opuscule ayant pour titre : *L'ex-préfet Poujade et nos démocrates vauclusiens jugés par leurs dépêches*, publié par ce journal. En effet, du fait de l'enquête parlementaire sur la Défense nationale, les télégrammes et dépêches de cette période sont publiés, et passent ainsi de la sphère des affaires réservées à la sphère publique. Il s'agit bien sûr, pour les conservateurs, de discréditer les radicaux qui ont gouverné le pays pendant la Défense nationale, en publiant *in extenso* des preuves jugées « accablantes » de favoritisme.

Dans cet opuscule, les radicaux vauclusiens sont qualifiés de « *Brutus (sic)* indigènes », « ombrageux, autocrates, hautains, avides à l'excès d'omnipotences, d'honneurs et d'emplois lucratifs ». Dans leurs articles les conservateurs affirment que la période de la Défense nationale n'a été qu'un temps « de curée aux places aux seuls profits des frères et amis ». C'est donc une dénonciation du clientélisme, du favoritisme des républicains, avec par ailleurs une référence à la franc-maçonnerie comme facteur structurant les réseaux ayant bénéficiés de ses transgressions. Les conservateurs publient de nombreuses dépêches à propos du département du Vaucluse, qui étaient retranscrites dans le rapport de la commission d'enquête de la Défense nationale. D'autres publications du même type, exploitant les pièces et conclusions réunies par la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, sont diffusées à la même époque, au niveau national, dénonçant les mêmes griefs<sup>198</sup>.

Les journalistes de *L'Union du Vaucluse* présentent Poujade comme un homme qui « toute sa vie avait crié contre les gros traitements de l'Empire », mais « qui se réconcilia avec eux dès qu'il eut l'occasion de les toucher<sup>199</sup> ». Ces mêmes journalistes écrivent à

---

<sup>197</sup> Sur l'antiméridionalisme en France, voir l'article de Patrick CABANEL, « La haine du Midi. L'antiméridionalisme dans la France de la Belle Époque », Claudine VASSAS, *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Toulouse, éditions du CTHS, 2005. A noter que le même schéma opposant Mezzogiorno « corrompu » et Nord vertueux existe aussi à la même époque. Patrick LAGOUEYTE, « Suffrage universel et démocratie au XIX<sup>e</sup> siècle à travers quelques expériences étrangères : des relations compliquées », Patrick CABANEL (dir), *Questions de démocratie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000.

<sup>198</sup> Voir par exemple : André RAIBAUD, *Les papiers secrets de la défense nationale*, Paris, Amyot, 1875.

<sup>199</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 28 octobre 1873.



propos de la Défense nationale: « les appétits étaient déchainés, il fallait les satisfaire, et pour « républicaniser la France », on la donnait en pâture à tous les ambitieux et à tous les déclassés faméliques<sup>200</sup> ». Les républicains tentent de se défendre auprès de leurs électeurs lors de réunions. Lors de l'une de celles-ci, donnée à la fin du mois de septembre 1872, Alfred Naquet déclare, face aux accusations des conservateurs qu'il qualifie de « calomnies » : « les administrateurs du 4 Septembre sont sortis du pouvoir les mains pures et les poches vides.<sup>201</sup> »

Mais la légende noire de la Défense nationale perdure bien au-delà des années 1870: dans l'ouvrage *Gambetta et la Défense Nationale*, d'Henri Dutrait-Crozon paru en 1914, republié en 1934, le camp des Alpines est évoqué sous un jour très négatif. Les gaspillages des républicains sont rappelés, ainsi que le favoritisme d'Alphonse Gent. Sous le pseudonyme de Dutrait-Crozon se cachent en réalité Frédéric Delebecque et Georges Larpent, deux généraux sympathisants de l'Action française, et auteurs d'articles dans le journal du mouvement<sup>202</sup>. Leur nom est connu pour la rédaction d'un ouvrage intitulé *Précis de l'affaire Dreyfus*, très populaire en son temps dans les milieux antidreyfusards. Dans l'ouvrage intitulé *Gambetta et la Défense nationale*, l'action des républicains est présentée de manière globale sous un jour très négatif, et marquée par la corruption et les faveurs politiques<sup>203</sup>. Il existe donc une perpétuation de cette légende noire du 4 Septembre au sein du mouvement de l'Action française au début du XXème siècle avec pour fin de dénoncer la corruption de la « Gueuse ».

## Conclusion

Le favoritisme et la corruption ont donc été des enjeux politiques instrumentalisés par les acteurs. Les conservateurs ont cherché à dénoncer les transgressions commises pendant la période de gouvernement républicain qui a suivi le 4 septembre 1870, afin de montrer aux Français quels risques ils prenaient s'ils votaient républicain lors des élections qui ont suivi, et s'ils permettaient à ceux-ci de revenir au pouvoir. Il est difficile de savoir si le

---

<sup>200</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 17 février 1876.

<sup>201</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 28 septembre 1872.

<sup>202</sup> AD13, Delta 1955, extrait d'articles de Dutrait-Crozon sur Gent à Marseille.

<sup>203</sup> Henri DUTRAIT-CROZON (pseudonyme), *Gambetta et la défense nationale. 1870-1871*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1934.

Vaucluse, ou, plus largement, le Midi sont des cas exceptionnels de déviances commises par les républicains et dénoncées de manière virulente par les conservateurs, par manque d'études précises sur d'autres régions de France, mais ce fait semble clair à la lecture de nombreux contemporains, marqués par un antiméridionalisme associé à un anti-radicalisme virulents. Cette « légende noire » de la période de la Défense nationale est régulièrement réutilisée au moins jusqu'aux années 1880 dans les journaux et la propagande monarchiste et bonapartiste, dans le Vaucluse comme ailleurs en France.

Comme l'a noté Jean-Marie Mayeur dans la préface de l'ouvrage d'Éric Bonhomme : « la Défense nationale n'est pas une parenthèse, mais une manière de laboratoire où se font les premières expériences républicaines.<sup>204</sup> » C'est un apprentissage collectif, au niveau local, du pouvoir par un réseau républicain. Apprentissage dans toutes les composantes du politique, y compris les recommandations et les faveurs, qui se termine avec la défaite, au niveau national, des républicains lors des élections législatives de février 1871. Le Vaucluse fait ici exception, puisque dans ce département quatre parlementaires républicains sont invalidés au mois de février 1871 avant d'être finalement élus au printemps de la même année.

---

<sup>204</sup> Jean-Marie MAYEUR, « Préface », Éric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000, p.7.

## **Chapitre II : Alfred Naquet face aux élections législatives de 1871 dans le Vaucluse : fraudes électorales, contestations et suites judiciaires**

« Les populations du Midi méditerranéen, pays du chaud soleil et de la couleur vive, n'aiment pas ce qui est terne, en politique comme en toutes choses. Le Méridional, prompt à se passionner pour des théories éloquentement exprimées, brillantes et fortement colorées, se désintéresse des opinions modérées où la valeur intrinsèque des idées compte plus que la forme ; son attitude politique sera parfois d'extrême-droite ou, plus souvent, d'extrême-gauche : elle ne sera jamais centriste et pondérée.<sup>1</sup> »

Jacques Gouault, dans cette citation, donne une représentation stéréotypée de la politique dans le Midi, où la radicalité des idées se manifesterait volontiers dans l'espace public, cela passant d'ailleurs par la violence, notamment lors des élections, comme en 1871.

Au travers de ce chapitre, il convient de présenter l'implication d'Alfred Naquet et ses amis dans les élections législatives de 1871 qui ont eu lieu dans le Vaucluse. Celles-ci se déroulent pendant la Défense nationale, alors que les républicains se sont emparés des leviers de pouvoirs locaux et nationaux, dans une atmosphère de profonde improvisation. Dans le Vaucluse, c'est un test politique pour Alfred Naquet et Cyprien Poujade, qui n'ont jamais eu de mandat politique important, et doivent dès lors acquérir une légitimité par ses élections. Il conviendra ensuite de présenter les fraudes qui ont eu lieu durant cette campagne électorale, et en quoi celles-ci, en tant que transgressions à des normes sociales ou légales, sont débattus par différents acteurs, voire instrumentalisées pour aboutir à l'invalidation finale des républicains dans le département. Il s'agira enfin d'observer quelles sont les procédures parlementaires puis judiciaires de qualification des fraudes électorales, et notamment de la corruption.

---

<sup>1</sup> Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*, Paris, Armand Colin, 1954, p.98.

## Alfred Naquet et les élections en 1871

Les élections législatives se déroulent le 8 février 1871 au scrutin de liste à la majorité relative dans le cadre du département, conformément au décret du 29 janvier de la même année. Le scrutin uninominal dit d'arrondissement, discrédité par la pratique impériale, est donc provisoirement abandonné à cette occasion<sup>2</sup>. Le vote se déroule sur un seul jour, pour éviter des fraudes<sup>3</sup>. Le 30 janvier 1871 Gambetta fait promulguer un décret qui rend inéligibles tous ceux qui « depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870 ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'État ou préfet », et ceux qui « ont accepté la candidature officielle. » Il s'agit d'écarter du scrutin les élites politiques ayant servi l'Empire. Par un autre décret du même jour, les préfets républicains nommés après le 4 septembre sont déclarés éligibles. Ces deux décrets sont à l'origine de vives critiques contre Gambetta au sein même du camp républicain. Par exemple Jules Simon lui reprochait son manque de légalisme.

Ces élections se déroulent, à l'échelle nationale, dans un climat exceptionnel. Près de quarante départements sont occupés par l'envahisseur, 400 000 hommes sont prisonniers. Les listes électorales sont élaborées en quelques jours<sup>4</sup>. La campagne électorale est très courte, voire inexistante par endroits<sup>5</sup>. Daniel Halevy a écrit à propos de ce scrutin: « pauvre peuple ainsi convoqué, artisans, paysans, bûcherons rappelés du fond des bois, pêcheurs de la haute mer tous sommés de répondre sur des questions immenses, pour eux insaisissables (...)»<sup>6</sup>.

Dans le Vaucluse, les candidats républicains sont choisis lors d'une réunion organisée à Avignon le 3 février 1871 réunissant les délégués de toutes les communes du département<sup>7</sup>. Alfred Naquet est choisi comme candidat. C'est sa première expérience politique à une élection, et il la doit aux relations forgées durant la Défense Nationale, et à son amitié de longue date avec le préfet originaire de Carpentras Cyprien Poujade. Les

---

<sup>2</sup> René REMOND, *La vie politique en France 1848-1879*, Paris, Armand Colin, 1969, p.275.

<sup>3</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France*, Paris, CTHS, 1998, p.419.

<sup>4</sup> Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil, 1978, p.23.

<sup>5</sup> Voir, sur le récit de la campagne en France, Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine*, Paris, Armand Colin, 1954, pp.59-68.

<sup>6</sup> Daniel HALEVY, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, p.11.

<sup>7</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 5 février 1871.

autres candidats sont Alphonse Gent et Taxile Delord, déjà candidats en 1869, ainsi que le préfet Cyprien Poujade et Elzéar Pin. Pin a de solides relations parmi les républicains d'Apt, où il a été sous-commissaire de la République puis député durant la Deuxième République.

Quelques semaines avant les élections, Alfred Naquet vient de mettre fin à sa participation à la commission pour les moyens de défense auprès de Gambetta, commission chargée de trouver de nouveaux armements pour la défense de la France. Sa candidature est surtout soutenue par son ami Poujade. Naquet reste, en dehors de son arrondissement de naissance, Carpentras, un militant républicain peu connu dans le département. Il n'a guère d'amis politiques à Avignon par exemple, où il semble méconnu par les militants du cercle républicain selon un rapport. Il a par contre à Carpentras de nombreux soutiens politiques parmi les militants républicains, comme Antoine-Dominique Eysséric, son ancien professeur au collège de Carpentras mais aussi parmi des israélites liés à sa famille. En comparaison Alphonse Gent et Elzéar Pin, quarante-huitards, son bien plus connus dans le département, et sont en quelque sorte les meneurs du parti républicain dans le Vaucluse.

Ce choix de candidats ne fait qu'entériner un arrangement, dévoilé par les télégrammes de la Défense nationale publiés lors de la commission d'enquête sur les actes de la Défense nationale. Cet arrangement est conclu entre Poujade, Naquet, Gent et Pin dès le mois d'octobre 1870, dans la perspective d'élections finalement repoussées<sup>8</sup>. Alfred Naquet évoque son élection dans une lettre à son père écrite à la même époque, lui demandant de mobiliser leurs amis en faveur de sa candidature dans le Vaucluse<sup>9</sup>. Ces derniers sont alors principalement de l'arrondissement de Carpentras, liés au père de Naquet ou au cercle républicain du chef-lieu. Lors de la campagne, Poujade, candidat et encore préfet, fait diffuser une proclamation aux électeurs fort élogieuse à propos du travail accompli par lui-même et ses amis lors de la Défense nationale<sup>10</sup>. Le cercle de l'Avenir, sis place de l'Horloge à Avignon, sert de lieu de rencontre pour les électeurs, venus s'informer sur les candidats, et est un vecteur de la propagande électorale républicaine<sup>11</sup>. De petites

---

<sup>8</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles.* Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.152.

<sup>9</sup> Bibl. Ing, ms.2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, 26 octobre 1870.

<sup>10</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 5 février 1871.

<sup>11</sup> Voir, sur ce cercle : AD84, 4M83, Cercles d'Avignon.

biographies des candidats sont diffusées dans *Le Démocrate du Vaucluse* pour vanter leurs mérites, et les faire connaître comme dans le cas d'Alfred Naquet.

Eugène Barcilon, avocat royaliste à Carpentras, Émile Chauffard, docteur domicilié à Paris, Léo de Laborde, ancien député légitimiste du Vaucluse sous la Deuxième République<sup>12</sup>, Léopold de Gaillard et Adrien Meynard, maire d'Orange sous l'Empire<sup>13</sup>, composent la liste conservatrice. Cette dernière est donc majoritairement constituée de royalistes de tendance légitimiste. Ces derniers s'appuient sur leurs journaux locaux, comme *L'Union du Vaucluse*, *Le Comtat*, *L'Etoile du Vaucluse*, ainsi que sur un journal éphémère diffusé durant cette période de vote, intitulé *L'élection*<sup>14</sup>. Ces hommes sont avant tout unis par une vive hostilité à l'égard des amis de Gambetta, et contre ce qu'ils jugent comme des abus commis par les républicains<sup>15</sup>. Dans le journal *L'élection*, publié à l'occasion du scrutin, le rédacteur conseille à ses lecteurs « de surveiller les élections », et de signaler « toutes les illégalités qui pourraient être commises. »

Le décret des élections est signé le 29 janvier 1871, mais il n'est parfois connu qu'une semaine plus tard en province<sup>16</sup>. Alfred Naquet revient en Vaucluse à la fin du mois de janvier 1871, après l'armistice qui a mis fin aux activités de la commission d'armement à laquelle il participait depuis le mois de novembre 1870<sup>17</sup>. Pujade se présente lui aussi dans le département<sup>18</sup>. Elzéar Pin et Taxile Delord, comme Gent, sont des citoyens, qui, en tant que quarante-huitards, ont un certain prestige dans le département, et une expérience de la politique. Seuls Pujade et Naquet, parmi les candidats républicains, sont présents physiquement dans le département lors des élections. Ce sont donc surtout ces deux candidats qui animent la campagne électorale dans le département. Alfred Naquet prend la parole lors de nombreuses réunions données dans les principales villes du département, au rythme de deux à trois par jour. Celles-ci sont l'occasion pour le républicain carpentrassien

---

<sup>12</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY (dir), *Dictionnaires des Parlementaires français de 1789 à 1889. Tome 3*, Paris, éditions Bourloton, 1891, p.480.

<sup>13</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 6 février 1871.

<sup>14</sup> Bibl. Ing. 26600, *Journal L'élection*, janvier-février 1871.

<sup>15</sup> Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*, Paris, Armand Colin, 1954, p.60.

<sup>16</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870. *La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1970. p.304

<sup>17</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*. Versailles, Cerf et fils, Tome II, 1875, p.150.

<sup>18</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870. *La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1970. p.303.

résidant à Paris de se faire connaître dans d'autres arrondissements. Il rencontre les comités républicains locaux réunis parfois à la hâte, qui se confondent en certains lieux avec les municipalités républicaines nommées après le 4 Septembre. Par exemple au sein du « comité électoral d'Avignon » siègent une partie des membres de la municipalité d'Avignon, comme Aristippe Alphandéry, François François ou Desfons aîné. Dans leur proclamation, diffusée par Naquet, ils écrivent que « les monarchies c'est la guerre perpétuelle, la République la paix apaisée.<sup>19</sup> » Ils cherchent donc à combattre la propagande royaliste qui dénonce les républicains comme les hommes souhaitant la poursuite de la guerre à outrance<sup>20</sup>.

À Carpentras, le comité républicain présidé par un ami de Poujade et de Naquet, Pierre Roux, rédige une proclamation où sont rappelés les méfaits de la monarchie, et mêle les exactions des croisés, les massacres de protestants dans les Cévennes au XVIIe siècle, la dîme et l'oppression du clergé sous l'Ancien Régime. Le comité rappelle aussi la responsabilité des « hommes du 2 Décembre » dans la défaite de Sedan, présentant les républicains comme les « seuls qui peuvent sauver la France de l'anarchie et des Prussiens<sup>21</sup> ». Les journaux, comme *Le Républicain du Vaucluse* à Avignon, ou la *Feuille de Jean-Pierre André*, journal drômois vendu dans le Vaucluse, diffusent des manifestes en faveur des candidats républicains<sup>22</sup>.

### Élections du 3 février 1871 dans le département du Vaucluse<sup>23</sup>

Candidats	Voix obtenues
Elzéar PIN (radical)	32749
Alphonse GENT (radical)	32711
Taxile DELORD (républicain)	32076
Cyprien POUJADE (radical)	31833
Alfred NAQUET (radical)	31786

<sup>19</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 6 février 1871.

<sup>20</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse : documentation historique*, Avignon, Conseil général du Vaucluse, p.99.

<sup>21</sup> Bibl. Ing. 26600, Proclamation du comité de Carpentras.

<sup>22</sup> AD26, Proclamation pour les élections de 1871, publiée par *la feuille de Jean-Pierre André*.

<sup>23</sup> Le nombre de votant, et l'abstention, semblent être absents des procès-verbaux, d'où le fait qu'ils ne sont pas précisés ici.

Adrien MEYNARD (bonapartiste)	26389
Léo DE LABORDE (légitimiste)	25689
Émile CHAUFFARD (légitimiste)	25680
Léopold DE GAILLARD (légitimiste)	25556
Adrien BARCILON (légitimiste)	24910

Les candidats de la liste républicaine arrivent donc en tête. Les électeurs d'Avignon donnent une courte majorité aux conservateurs, tout comme ceux du canton de Gordes et d'une partie de l'arrondissement d'Orange. *A contrario*, les républicains obtiennent de larges majorités dans certains villages, notamment dans les arrondissements d'Apt et de Carpentras<sup>24</sup>. Cela est à noter à une époque où les républicains peinent à s'implanter au sein des milieux ruraux<sup>25</sup>, plutôt dominés par les conservateurs, hormis au sein de quelques zones, notamment dans le Sud-Est. Ailleurs en France, la victoire des conservateurs est écrasante<sup>26</sup>. Comme l'a noté Odile Rudelle, cette élection consacre des hommes possédant une notoriété déjà acquise, souvent conservateurs<sup>27</sup>.

Comme le déplore un peu plus tard Charles de Freycinet dans ses *Mémoires*, lors de ces élections le suffrage universel était avant tout préoccupé par la question de la « paix ou de la guerre », et non par la politique. Cela expliquait, selon lui, cette victoire des conservateurs<sup>28</sup>. Il est possible d'ailleurs que le positionnement en faveur de la paix des candidats républicains dans le Vaucluse explique pour partie leur victoire. À Paris, Victor Hugo, le grand opposant à l'Empire, est élu<sup>29</sup>, tout comme Garibaldi. Le patriote italien est toutefois invalidé<sup>30</sup>. Dans le département du Gard, voisin du Vaucluse, les républicains, qui

<sup>24</sup> AD84, 3M266, Élections législatives, février 1871.

<sup>25</sup> Chloé GABORIAUX, « Quand rural signifiait « réactionnaire ». Le détournement politique du vocabulaire rustique autour de 1871 », *Mots. Les langages du politique* 1/2010 (n° 92), p. 69-82.

<sup>26</sup> Odile RUDELLE, « Le suffrage universel », Jean-Jacques SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome 3 : sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p.281.

<sup>27</sup> Odile RUDELLE, « Les élections de 1871 à 1879 » dans Gabriel DE BROGLIE [dir], *La France des années 1870. Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses de Gerfau, 2000, p.65.

<sup>28</sup> Charles DE FREYCINET, *Souvenirs, 1848-1878*, Paris, C. Delagrave, 1912, p.257.

<sup>29</sup> Sur le rôle et les discours politiques de Victor Hugo au début de la Troisième République, on se reportera notamment à l'intéressant ouvrage de Marieke STEIN, *Un homme parlait au monde. Victor Hugo orateur politique (1846-1880)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

<sup>30</sup> Jérôme GREVY, « L'invalidation de Garibaldi par l'Assemblée nationale », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2/2011, n° 16, pp. 33-48.



présentent une liste modérée soutenue par le journal *Le Gard républicain* sont battus par les conservateurs, mais enregistrent une progression par rapport aux élections de 1868<sup>31</sup>.

Lors de la proclamation des résultats à Avignon, une manifestation bruyante a lieu au cercle républicain, sis au Café de France, sur la place de l'Horloge, place principale d'Avignon. Un policier décrit ce café dans l'un de ses rapports comme « le foyer de la démagogie, non seulement d'Avignon mais aussi du département du Vaucluse et d'une partie de celui du Gard.<sup>32</sup> » Mais dès le lendemain des élections des accusations de fraudes visant les républicains sont lancées, avec la volonté des conservateurs de faire invalider ses élections par la Chambre.

### Au lendemain des élections : contestations et accusations de fraudes

Dès le lendemain des élections leur validité est mise en doute par les conservateurs vauclusiens. Ceux-ci expliquent que des violences ont émaillé les opérations électorales dans le département. Ils affirment qu'un certain nombre de fraudes ont été commises par les républicains dans les bureaux de votes, et demandent que l'élection soit annulée. Cet objet des fraudes et des déviations n'existe pas par lui-même, il s'agit d'une construction, une mise en récit, ici réalisée par les conservateurs, qui aboutit à une qualification administrative, et à la production de protestations<sup>33</sup>.

La question des déviations électorales connaît depuis peu un certain renouveau historiographique. Les chercheurs ne s'intéressent plus seulement au scrutin et à ses résultats, mais aux « transformations du corps électoral, la formation des citoyens, les violences, les objets du vote »<sup>34</sup>. Les moments de naturalisation du droit et du devoir de vote, et la lente délégitimation des autres manières de faire sont aussi l'objet de leur

---

<sup>31</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.262.

<sup>32</sup> AD84, 4M88, Rapport sur le cercle républicain, 3 mars 1871.

<sup>33</sup> Olivier IHL, « L'urne et le fusil », *Revue française de science politique*, 1/2010 (Vol. 60), p. 16. Voir aussi sur cette question la thèse de Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002

<sup>34</sup> Sur les objets du vote, voir : Alain GARRIGOU, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1988, vol.71, pp.22-45 ; Olivier IHL, « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », *Revue française de science politique*, n°1, 1993, p.30-60 ; Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, 13, 1993, pp. 29-53.

attention, comme les fraudes ou la corruption électorale<sup>35</sup>. Ces dernières sont dénoncées comme des déviances, des transgressions à des normes sociales et pénales<sup>36</sup>. L'étude quantitative des fraudes se heurte à la difficulté de recenser les fraudes électorales, à cause notamment de leurs caractéristiques et aux conditions de leur publicité, et du fait qu'elles sont instrumentalisées pour porter des jugements sur l'état de santé politique d'une société<sup>37</sup>.

Cette question des fraudes électorales est à la croisée des sciences politiques et de l'histoire politique, elle intègre des méthodes de la sociologie et des sciences politiques tout en prenant en compte la dimension diachronique d'une histoire du politique renouvelée ces dernières années. Elle s'appuie aussi sur la « socio-histoire » théorisée notamment par Gérard Noiriel, qui croise des éléments de la sociologie et de l'histoire.

Dans *La Démocratie du Midi*, organe des républicains vauclusiens, Naquet cherche à minorer les incidents survenus lors des élections, euphémisant « l'ardeur extrême » des républicains qui a failli causer des « souvenirs néfastes ». Des « arrestations » survenues à Carpentras et à Pernes sont aussi évoquées, ainsi que le déploiement dans ces municipalités, tenues par des républicains, de gardes nationaux<sup>38</sup>. À Cavaillon, les républicains accusent les légitimistes et leur leader local Casimir de Bezaure d'avoir perturbé le dépouillement du scrutin. Quelques jours plus tard, face à la menace que les élections soient invalidées par la Chambre, les républicains évoquent la « partialité » de cette assemblée dominée par les conservateurs, qui ne serait pas légitime pour juger.

Les journaux conservateurs, sûrs de l'invalidation des élus républicains, ironisent sur le fait que ces derniers vont bientôt devoir mener une nouvelle campagne électorale en

---

<sup>35</sup> Michel OFFERLE, « De l'histoire électorale à la socio-histoire des électeurs », *Romantisme*, 2007/1 n° 135, p. 61-69. Voir aussi : Yves DELOYE, « Des incidents électoraux. Éléments pour une autre histoire du suffrage électorale », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD, *L'incident électoral, de la Révolution française à la Vème République*, Clermont, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002.

<sup>36</sup> Olivier IHL, « Les fraudes électorales, problèmes de définition juridique et politique », Raffaëlle ROMANELLI (dir.), *How they did become voters ?*, La Hague/Londres/Boston, Kluwer Law International, 1998.

<sup>37</sup> Nathalie DOMPNIER, « La mesure des fraudes électorales », *Histoire & mesure*, XXII – 1, 2007. Voir aussi sa thèse : Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002.

<sup>38</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 février 1871. Sur les gardes nationaux et leur histoire, on se reportera à : Serge BIANCHI et Roger DUPUY (dir.), *La garde nationale entre nation et peuple en armes. Entre mythes et réalités, 1789-1871*, Paris, PUF, 2006.

Vaucluse<sup>39</sup>. Ils accusent Pujade, le préfet, d'avoir exercé des pressions sur les municipalités. Garcin, royaliste et rédacteur à *l'Union du Vaucluse*, insiste dans tous ses articles sur le fait que les élections ont été « volées », que les républicains sont des « voleurs ». Il détaille notamment les violences exercées contre les sympathisants royalistes à Carpentras, les emprisonnements arbitraires et les intimidations subies.

Ces affirmations sont réutilisées dans les demandes d'invalidation des élections présentées par les candidats conservateurs à la Chambre<sup>40</sup>. Le rédacteur de *L'Union du Vaucluse* écrit que les intimidations et les fraudes sont la faute « de la coterie démagogique qui s'est imposée dans le Vaucluse depuis le 5 Septembre (*sic*)<sup>41</sup>. » Casimir de Bezaure écrit une lettre, rendue publique, à Tourel fils, commandant de la garde civile de Cavaillon, l'accusant d'avoir empêché par la force des électeurs du canton de Cavaillon de voter, puis de l'avoir frappé<sup>42</sup>.

Ces faits de violence lors des périodes électorales se situent, comme l'a noté Alain Garrigou, dans le prolongement d'une violence ordinaire<sup>43</sup>. Ils ne sont pas à dissocier de la vie quotidienne des individus. On peut dès lors imaginer que ce sont avant tout des motifs personnels, et non pas proprement électoraux, qui ont entraîné ces incidents. Selon Yves Deloye la violence en période électorale s'installe plus aisément hors de l'enceinte du vote, traduisant un moindre contrôle sur l'espace environnant, ce qui expliquerait la localisation de ces incidents<sup>44</sup>. Il existe une volonté de sacraliser l'espace du scrutin, dans le cadre d'une « civilité électorale » imposée à tous, et l'irruption de violence est de ce fait une transgression de normes<sup>45</sup>.

---

<sup>39</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 20 février 1871.

<sup>40</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 15 février 1871.

<sup>41</sup> *Idem*.

<sup>42</sup> *Idem*.

<sup>43</sup> Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, p.110.

<sup>44</sup> Yves DELOYE, « Des incidents électoraux. Éléments pour une autre histoire du suffrage électoral », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électorale. De la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p.35. Sur les violences électorales dans un espace géographique précis, on peut citer pour la Corse : Jean-Louis BRIQUET, « Les « primitifs » de la politique. La perception par les élites du vote en Corse sous la IIIème République », *Politix*, 1991, n°15, pp.38-41 principalement.

<sup>45</sup> Sur ce point, voir : Yves DELOYE, Olivier IHL, « La civilité électorale: vote et forclusion de la violence en France », *Cultures & conflits*, n°9-10, 1993, p.75-96.

Une protestation collective est déposée le 14 février 1871 sur le bureau du président de la Chambre par Léo Laborde, candidat malheureux aux élections du Vaucluse, reprenant les griefs cités ci-dessus. Cette protestation est examinée par le 14<sup>ème</sup> bureau de la Chambre, composé de parlementaires majoritairement royalistes. Dans les jours qui suivent, les candidats conservateurs transmettent à la commission d'autres faits de fraudes ou de transgressions qui leur sont signalés. Le candidat malheureux Adrien Meynard juge aussi que les révocations des municipalités et les nominations à tous les postes de la préfecture et des municipalités « d'amis » républicains de Poujade ont eu pour objectif de préparer sa candidature et celles des candidats républicains. Chauffard, autre candidat conservateur, proteste pour sa part contre les distributions de bulletins de la liste républicaine par des gardes champêtres et d'autres employés municipaux, ordonnées par les maires républicains<sup>46</sup>, chose sur laquelle la jurisprudence n'est alors pas claire<sup>47</sup>.

Parmi les signataires des protestations se trouvent des citoyens qui ont profité, sous le Second Empire, de la candidature officielle pour se faire élire à des mandats locaux. On est ici dans la situation où une minorité cherche à délégitimer les actes des partisans du pouvoir par cette accusation de « candidature officielle », d'ailleurs très utilisées par les républicains à d'autres périodes<sup>48</sup>.

Le vicomte du Demaine, l'un des chefs du parti conservateur à Carpentras, ancien maire sous l'Empire, évoque dans une lettre de protestation au 14<sup>ème</sup> bureau de la Chambre la présence du drapeau rouge à Velleron, qu'il juge être un symbole séditionnel brandi par les républicains à la mairie et dans les lieux publics. Il affirme aussi qu'il y a eu des irrégularités dans le découpage des sections électorales, accusant Poujade d'avoir créé des bureaux de vote facilement accessibles dans des communes favorables aux républicains, comme Velleron, alors que les électeurs des villes *a priori* hostiles aux républicains devaient se déplacer dans des agglomérations éloignées pour voter. Cela avait pour but selon les

---

<sup>46</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 22 février 1871.

<sup>47</sup> Ce n'est qu'en 1875 qu'est votée une loi condamnant clairement cette pratique. Voir Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998, p.477. Voir aussi : Eugène PIERRE et Jules POUDRA, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et Fils, 1878, p.330.

<sup>48</sup> Voir : Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005

conservateurs de décourager les électeurs. Il cite l'exemple de la commune de la Roque<sup>49</sup>, dont les citoyens avaient à faire, selon lui, douze kilomètres pour aller voter à Velleron.

Ces élections se sont déroulées au chef-lieu de canton, comme en 1849, contrairement à la période de l'Empire où le vote avait lieu au village<sup>50</sup>. Ce fait est en partie imputable à la rapidité avec laquelle les républicains ont dû organiser les élections, dans un contexte de guerre, ce qui a, de fait, amené à quelques improvisations et décisions contestées. Toutefois, on est loin des difficultés qui ont émaillé les premières élections sous la Deuxième République<sup>51</sup>. Comme l'a noté Philippe Tanchoux, cette « géographie électorale active<sup>52</sup> » était parfois une stratégie, où, comme sous le Second Empire, le préfet découpe les sections selon l'intérêt du pouvoir en place.

Dans les protestations les conservateurs évoquent aussi des fraudes électorales commises par des bureaux composés de républicains issus des commissions municipales nommées au mois de septembre 1870<sup>53</sup>. Des électeurs de l'arrondissement de Carpentras, notamment des villes de Mazan et de Monteux, signent une protestation paraphée par plusieurs centaines d'entre eux jurant avoir voté pour la liste conservatrice, alors que les résultats dans leurs localités ont été largement en faveur des républicains. Preuve, selon eux, de fraudes réalisées lors du dépouillement<sup>54</sup>.

Outre les incidents survenus à Cavaillon, d'autres faits de violence sont évoqués dans certaines protestations des conservateurs. À Carpentras leurs sympathisants auraient été victimes de violences, et des arrestations injustifiées auraient eu lieu. Parmi les personnes arrêtées, un certain Falque, ancien maire du petit village de Saint-Hyppolite-le Graveyron sous le Second Empire, Canet, ancien maire de Sarrians, près d'Orange, ainsi que l'abbé

---

<sup>49</sup> Aujourd'hui La Roque-sur-Pernes, près de Pernes-les-Fontaines.

<sup>50</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 2004, p.397.

<sup>51</sup> Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la II<sup>ème</sup> République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011.

<sup>52</sup> *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 2004, p.416.

<sup>53</sup> A.N, C3600, Protestations concernant les élections de Vaucluse, déposée par M. Barcilon.

<sup>54</sup> A.N, C3600, Protestation d'électeurs de Mazan et de Monteux, comportant 667 signatures, 25 février 1871.

Chamoux, tous publiquement hostiles aux républicains<sup>55</sup>. Selon les protestataires ces faits auraient découragé de nombreux électeurs à venir voter. Les conservateurs joignent à leur protestation des attestations de témoins qui évoquent l'atmosphère délétère de violence et de tension perceptible ce jour-là à Carpentras. Ils expliquent qu'ils ont été menacés ou insultés par des gardes nationaux ou par des sympathisants républicains<sup>56</sup>.

Une accusation importante présentée par les conservateurs au 14<sup>ème</sup> bureau est la participation au scrutin de garibaldiens italiens, notamment à l'Isle-sur-Sorgues. Dès le mois de septembre 1870 a été organisée dans le Vaucluse une « légion italienne pour la défense de la France.<sup>57</sup> » Suite à l'arrivée de Garibaldi en France au mois d'octobre 1870, grâce notamment à deux Avignonnais, Philippe Bordone et Denis Foule, la mobilisation de bataillons de volontaires étrangers, surtout italiens, s'est accélérée partout dans le pays. Ces hommes sont placés sous le commandement théorique de l'homme que la presse radicale nomme le « vaillant républicain<sup>58</sup> », Garibaldi<sup>59</sup>. C'est aussi le cas dans le Vaucluse. Lors des élections, la légion dite de « l'Etoile », stationnée à l'Isle-sur-Sorgues, composée d'environ 800 à 900 garibaldiens, participe au scrutin. Ce sont des étrangers, qui n'auraient pas dû participer à l'élection, mais qui, selon les conservateurs, ont été autorisés à voter par les républicains. Le grief n'est toutefois pas retenu par la sous-commission de la Chambre, suite à la fourniture par Poujade de la preuve que les votes des garibaldiens n'ont pas été comptabilisés dans le résultat final<sup>60</sup>.

D'autres irrégularités sont relevées par les conservateurs. Dans plusieurs communes il a été retrouvé plus de bulletins dans l'urne que d'émargements<sup>61</sup>. Ils citent aussi une circulaire de Jean Saint-Martin, qui était secrétaire de préfecture, à destination des maires, où il est écrit : « fonctionnaires de la République, vous avez déjà compris l'importance des obligations que votre situation et vos principes vous imposent dans ces graves

---

<sup>55</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 22 février 1871

<sup>56</sup> AN, C3600, plusieurs attestations d'individus témoignant de ces faits.

<sup>57</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate de Vaucluse*, 21 septembre 1870.

<sup>58</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Démocrate de Vaucluse* 28 septembre 1870.

<sup>59</sup> Sur les garibaldiens voir : Jérôme GREVY, Hubert HEYRIES (dir.), *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne: histoire d'une passion pour la démocratie*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011. Sur la mémoire de ces garibaldiens en 1914, voir : Hubert HEYRIES, *Les garibaldiens de 14. Splendeurs et misères des Chemises Rouges en France de la Grande Guerre à la Seconde guerre mondiale*, Paris, Serre, 2005.

<sup>60</sup> A.N, C3457, Lettre d'Alfred Naquet où il précise que l'accusation a été abandonnée, 28 février 1871.

<sup>61</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Etoile du Vaucluse*, 22 février 1871

circonstances. » Et d'évoquer le « patriotique dévouement » envers la République que doivent manifester les maires pendant les élections<sup>62</sup>. Les conservateurs accusent donc Jean Saint-Martin d'avoir exercé, au travers de cette circulaire, une pression sur les maires qui justifierait une invalidation des élections. La chose paraît peu évidente en réalité, mais ce fait démontre, là encore, l'instrumentalisation de pratiques dénoncées comme appartenant au registre de la « candidature officielle ».

A la protestation générale déposée à la Chambre par le conservateur Barcilon s'ajoutent une dizaine de protestations signées par d'autres candidats, comme Meynard, ou par des conservateurs vauclusiens comme Eugène Fortunet, maire de Carpentras sous l'Empire. Y répondent des contre-protestations républicaines, où ces derniers cherchent à réfuter les griefs de conservateurs.

### La réponse d'Alfred Naquet et des républicains aux protestations des conservateurs

Face à ces accusations, Alfred Naquet et Cyprien Pujade s'activent pour recueillir un des réponses aux protestations parmi les républicains. Ils sont les plus actifs dans cette tâche parmi les candidats républicains. Cyprien Pujade adresse dès le fin du mois de février à Alfred Naquet, alors à Paris, un télégramme où il écrit : « documents demandés envoyés aujourd'hui Assemblée nationale attestant vote des garibaldiens sont pas comptés dans recensement.<sup>63</sup> » Les deux hommes réunissent aussi des documents judiciaires à propos de l'accusation de violence exercée sur la personne de Bezaure à Cavaillon. A Naquet, le sous-préfet de Carpentras, ami de Pujade, explique les violences qui ont eu lieu à Carpentras par « les procédés de l'Empire, et la funeste habitude d'accompagner l'électeur jusqu'à l'urne.<sup>64</sup> » Selon lui des anciens maires auraient voulu accomplir cette action avec certains électeurs le jour du vote, entraînant des intimidations et des violences.

Alfred Naquet recueille aussi des témoignages de gardes nationaux lors d'un rapide voyage dans le Vaucluse. Le capitaine de la garde nationale de Carpentras Joseph Blanchard

---

<sup>62</sup> AD84, 1J29, Proclamation aux maires, signée par Jean Saint-Martin.

<sup>63</sup> A.N, C3457, Télégramme de Cyprien Pujade à Alfred Naquet, février 1871.

<sup>64</sup> A.N, C3457, Lettre du sous-préfet de Carpentras, 20 février 1871.

impute la cause de la violence aux conservateurs. Il affirme dans une contre-protestation qu'il a reçu l'ordre du président de bureau de ne faire entrer les électeurs qu'au compte-goutte afin d'éviter d'engorger la salle. Cela aurait entraîné des réactions violentes de la part des conservateurs désireux de voter immédiatement, et la garde nationale aurait alors été obligée de procéder à des arrestations<sup>65</sup>.

On devine les tensions présentes lors de ce jour de scrutin. Les républicains recueillent aussi des attestations de membres des bureaux électoraux, notamment de Carpentras, qui affirment que « toutes les opérations effectuées le jour du vote se sont accomplies avec la plus stricte régularité.<sup>66</sup> » Selon eux les conservateurs ont interprété l'ordre de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de vote comme une transgression aux normes électorales, et une tentative de manipulation.

Falque, propriétaire aisé et ancien maire de la petite commune de Saint-Hyppolite, 188 habitants en 1871, a été impliqué dans ses violences<sup>67</sup>. Il a été révoqué après la proclamation de la République. Par haine de ce régime il a mobilisé les électeurs de son village et des alentours pour aller voter. Il leur a mis à disposition ses voitures, distribuant aussi des bulletins au nom des candidats conservateurs, et accompagnant même certains électeurs jusqu'à l'urne, ce qu'il faisait sous l'Empire. Par ailleurs il s'en serait pris violemment dans les escaliers de la salle du vote à deux cultivateurs de sa commune qui refusaient d'accepter les bulletins conservateurs, ce qui expliquerait son arrestation par la garde nationale<sup>68</sup>. Il semble donc qu'il y a, dans ce cas précis, une remise en cause par certains citoyens des patronages, un refus de dépendre et de voter comme le demande ce citoyen, qui atteste d'une forme de politisation publique libérée suite à la fin de l'Empire et renouant avec la période de la Seconde République

Le sous-préfet de Carpentras écrit à Alfred Naquet que ces arrestations n'ont donc rien de « politique ». Il s'agit de querelles locales, personnelles, voire de « haines héréditaires », comme il les nomme. Le sous-préfet soutient les membres de la garde nationale dans une lettre servant de réponse aux protestations des conservateurs adressée

---

<sup>65</sup> A.N, C3457, Attestation de Joseph Blanchard, capitaine de la garde nationale, 19 février 1877.

<sup>66</sup> A.N, C3457, Attestation des membres du bureau électoral du Palais de justice à Carpentras, 24 février 1871.

<sup>67</sup> Aujourd'hui Saint-Hyppolite-le-Graveyron, village situé au nord de Carpentras.

<sup>68</sup> A.N, C3457, Lettre du sous-préfet de Carpentras à Alfred Naquet, 15 février 1871.



au 14ème bureau de l'Assemblée nationale. Il évoque les rumeurs de meurtres qui parcouraient ce jour-là le pays, et les menaces qui pesaient sur l'ordre public. Selon lui les conservateurs avaient « sorti leurs fusils », ils étaient prêts à en faire usage. Il défend donc les mesures sévères prises par la garde nationale lors de ces événements.

Cette version donnée par le sous-préfet de Carpentras donne lieu à une réplique des candidats conservateurs du Vaucluse adressée aux membres du 14ème bureau, chargé de décider de la validité de l'élection. Elle a probablement été rédigée par Eugène Barcilon dans l'empressement, car il écrit dans un coin du document : « prière d'excuser la note ci-jointe, je n'ai pas le temps de la mettre au net. » L'objectif de ce document rédigé à la va-vite par Barcilon est de donner sa propre version des faits en réponse au récit fait par le sous-préfet, en insistant sur la gravité des violences. Il souligne notamment que le sous-préfet « reconnaît les faits d'arrestations », ainsi que « la violence et la tyrannie des hommes armés<sup>69</sup> », choses qui méritent, selon lui, à elles seules de nouvelles élections.

La violence est censée rester hors de l'arène du vote, de la civilité électorale, et de ce fait les violences survenues sont utilisées pour disqualifier politiquement l'adversaire. En effet, par son fonctionnement pacifié et policé, l'élection invalide tout un ensemble d'attitudes charivariques, de violences verbales, de charges polémiques particulièrement à l'honneur dans la « politique de la rue<sup>70</sup> ». Elle oblige donc les votants à garder un contrôle de leurs pulsions. Par exemple, la confrontation apparaît dans cette élection lorsqu'une habitude prise sous l'Empire, celle pour les maires d'accompagner leurs électeurs jusqu'à l'urne, est contestée par des opposants, qui souhaitent appliquer des normes différentes.

Cela pose le problème de la relation entre les radicaux et la violence électorale. Depuis la Révolution française, les barricades et l'insurrection étaient des moyens parfois utilisés dans le jeu politique<sup>71</sup>. La Deuxième République connut des violences électorales,

---

<sup>69</sup> A.N, C3457, Courte note de Barcilon, accompagnant des contre-protestations, non datée.

<sup>70</sup> Yves DELOYE, Olivier IHL, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la IIIe République », *Politix*, vol. 4, N°15, 1991, p.19.

<sup>71</sup> Sur les incidents électoraux pendant la Révolution, voir : Christophe LE DIGOL, « Vérification des pouvoirs et incident électoral. Les enjeux de la mise en forme de l'élection (1789-1791) », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD, *L'incident électoral, de la Révolution française à la Vème République*, Clermont, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, pp.38-59.

comme l'a montré récemment Olivier Ihl<sup>72</sup>, malgré les efforts des républicains pour essayer d'imposer un cadre normatif excluant celle-ci. Les choses sont similaires concernant les fraudes constatées dans le Vaucluse en 1871 : si les élites républicaines, tels les parlementaires, essayent d'imposer un cadre normatif strict, de simples citoyens républicains peuvent se représenter la violence comme légitime lors de ces élections. A ce facteur s'ajoutent les haines personnelles ainsi que la présence de républicains quelquefois revanchards au sein de la garde nationale, n'hésitant pas à recourir à la force pour appliquer au mieux leur interprétation de la loi, comme à Cavaillon ou à Carpentras.

Dans leurs protestations les conservateurs affirment qu'une jeune fille royaliste a été tuée par des républicains à Carpentras. Pour ces derniers, l'assassin est, au contraire, un conservateur. Selon Eugène Barcilon, l'assassin est « un démagogue des plus exaltés », membre du « club » de Carpentras, c'est-à-dire du cercle républicain de la ville. Il explique qu'il a « déposé la preuve entre les mains des membres du bureau (que le républicain accusé) est un des vociférateurs (*sic*) du club<sup>73</sup> ». Toujours selon l'ancien candidat conservateur, la victime est une légitimiste d'une bonne famille. Les républicains expliquent que l'assassin travaille comme tailleur chez les Dominicains. Ils le soupçonnent d'être un « clérical ». Alfred Naquet, dans un mémoire à propos des élections de 1871 conservé à la bibliothèque de Carpentras, écrit : « je sais bien que M. Barcilon et ses collègues affirment que la jeune fille assassinée est une légitimiste assassinée par les républicains ; mais la lettre de Madeleine Boucard, sœur de la victime qui est entre les mains de M. le rapporteur, ainsi que la pièce 1 établissent clairement le contraire.<sup>74</sup> »

Cette lettre est conservée aux Archives Nationales. Madeleine Boucard, sœur de la victime, écrit que l'accusé, nommé Julliard, était partisan des conservateurs, alors que la victime et sa famille sont des républicains. La sœur de la victime décrit, de manière assez pittoresque les tensions présentes entre ces deux familles. Elle explique que peu de temps

---

<sup>72</sup> Olivier IHL, « L'Urne et le fusil », *Revue française de science politique* 1/2010 (Vol. 60), p. 9-35. Voir aussi la thèse récente de Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la II<sup>ème</sup> République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011.

<sup>73</sup> A.N, C3457, Courte note de Barcilon, non datée. Souligné par Eugène Barcilon.

<sup>74</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale (qui se tient à Bordeaux le 12 février 1871) ».

avant les élections Julliard, avec qui sa famille a eu des différends personnels, lui a promis qu'il « la ferait passer sur un âne<sup>75</sup> » le jour du vote, c'est à dire qu'il l'exposerait en ville montée sur un âne, probablement à l'envers, afin de l'humilier publiquement.

Le jour de l'élection la sœur de Madeleine Roucard est attaquée par Julliard armé d'une fourche et d'un couteau. Il lui porte plusieurs coups fatals. Ce conflit, un jour d'élections, n'est toutefois pas à séparer de la tension et des violences quotidiennes, ici entre deux familles, où le politique semble n'être qu'un prétexte pour des règlements de comptes. Il existe des interprétations et des représentations différentes, où l'accusation de violence est utilisée comme critique politique. Le meurtre a par ailleurs une forte dimension sexuée. Il s'agit d'un homme qui assassine une jeune femme, dans le cadre de rivalités de familles, avec seulement un arrière-plan politique.

De nombreux citoyens conservateurs habitant les communes de Châteauneuf-du-Pape et du Thor affirment avoir voté pour le candidat conservateur alors qu'il a été trouvé moins de bulletins dans les urnes que le nombre de votants qui signent les protestations. Alfred Naquet, réponds à ce grief : « ce mode de protestation est rejeté par la jurisprudence de toutes les autres assemblées, comme contraire au principe du secret du vote, il fait disparaître la liberté du vote que le secret a pour but de consacrer.<sup>76</sup> » Il affirme que les signatures ont été données par des citoyens qui ne savaient pas ce qu'ils signaient. Alfred Naquet, pour le prouver, évoque une contre-protestation produite par le maire républicain de Saint-Saturnin-les-Avignon, que des signataires de la première protestation ont aussi signée<sup>77</sup>. Preuve est donnée que ces protestations devaient entraîner des abus. Ce grief n'est d'ailleurs pas retenu *in fine* comme motif d'invalidation par le 14<sup>ème</sup> bureau.

A travers l'étude des protestations et contre-protestations concernant les élections du Vaucluse, on constate les efforts d'organisation et la rapide mobilisation des républicains pour répondre aux accusations de leurs adversaires, grâce notamment à l'impulsion d'Alfred Naquet. Si les conservateurs ont joint des protestations et des attestations portant sur les fraudes républicaines, celles-ci sont assez peu nombreuses et signées en général par

---

<sup>75</sup> A.N, C3457, Témoignage de Madeline Roucard, 19 février 1871.

<sup>76</sup> A.N, C3457, note d'Alfred Naquet, non datée.

<sup>77</sup> On n'en retrouve toutefois pas trace dans le fonds où sont conservés les protestations.

d'anciens maires ou élus du camp conservateur en Vaucluse. Les républicains, menés par Poujade et Naquet, ont essayé de faire produire par leurs amis politiques, mais aussi par des citoyens modestes, des contre-protestations et des attestations nombreuses, répondant ainsi à chaque grief de leurs adversaires. Au point qu'un certain nombre d'accusations sont abandonnées par les conservateurs, comme le vote des garibaldiens, les républicains ayant démontrés-qu'elles étaient infondées.

Des distributions de pains importantes auraient eu lieu en faveur des indigents dans plusieurs communes gérées par les républicains peu de temps avant les élections, chose dénoncée par les conservateurs comme un acte de corruption. Les républicains répliquent, dans des contre-protestations, qu'il ne s'agit que d'un acte de « charité », et non d'une volonté de corruption. Là encore, on comprend que les acteurs jouent avec les termes et les normes de la corruption électorale.

Sous le Second Empire aucune enquête pour des questions électorales n'a été réalisée dans le Vaucluse malgré les nombreuses protestations des républicains<sup>78</sup>. De ce fait, les demandes des conservateurs en faveur d'une enquête et d'une invalidation des élections vauclusiennes sont un retour à des pratiques bien antérieures<sup>79</sup>.

Selon Jacques Gouault, les élections de 1871 au niveau national se sont déroulées dans un calme relatif, les faits de pressions signalés à l'Assemblée sont peu nombreux. Les élections du Vaucluse sont donc une exception, et leurs résultats sont objets de débats à la Chambre au mois de mars 1871<sup>80</sup>. Malgré l'activité qu'il a déployé pour mobiliser avec Poujade leurs amis politiques pour répondre aux accusations des conservateurs, Alfred Naquet se montre pessimiste sur la suite des événements, écrivant à son père : « Nos adversaires ont écrit des protestations, nos réponses n'y changeront rien. Le bureau a une

---

<sup>78</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France : de la fin de l'Ancien régime à la Première guerre mondiale*, Paris, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, p.546.

<sup>79</sup> Sur la question de la corruption électorale au XIX<sup>ème</sup> siècle, de la Restauration à la monarchie de Juillet, voir l'intéressante contribution de Marcus KREUZER, « From Co-Optation to Competition: Changing Forms of Electoral Corruption in Nineteenth Century France, » Walter LITTLE and Eduardo POSADA CARBO (dir.), *Political Corruption in Latin American and European Perspective* London: McMillan, 1996, pp. 97-114. Il y montre les changements dans les formes de corruption électorale entre un système censitaire, comme sous la Restauration, et un système de suffrage universel, comme avec la Deuxième République.

<sup>80</sup> Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*, Paris, Armand Colin, 1954, p.64.

majorité énorme contre nous. Il va sans dire que la Chambre confirmera ses conclusions (...)»<sup>81</sup> »

## Les discussions et les débats à la Chambre sur les élections du Vaucluse de février 1871

Le rapporteur du 14<sup>ème</sup> bureau de l'Assemblée, le député de la Manche Charles Gaslonde, siégeant au Centre droit, conclut dans son rapport à la nécessité d'une invalidation des élections. Son rapport est discuté à la Chambre au mois de mars. Les débats durent deux heures. Alfred Naquet y intervient, c'est son baptême du feu à la Chambre. Il existe des comptes rendus de la séance, publiés dans le *Journal Officiel* et partiellement retranscrits dans certains journaux nationaux et locaux. Mais il existe aussi un manuscrit écrit par Alfred Naquet sur son intervention, intitulé : « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale », conservé à la bibliothèque Inguimbertaine<sup>82</sup>. Ce document résume les réponses d'Alfred Naquet aux griefs et accusations des conservateurs. Il a été distribué à la commission chargée d'examiner la validité des élections. Une version raccourcie de ce document est conservée aux Archives Nationales, au côté des contre-protestations républicaines envoyées par Alfred Naquet et Cyprien Poujade<sup>83</sup>.

Le rapporteur, Charles Gaslonde, prend le premier la parole, rappelant les griefs des conservateurs à propos de ces élections, comme les violences, les fraudes. A travers ces déclarations ce conservateur de l'Ouest se montre critique vis-à-vis des passions politiques du Midi. Il déclare : « l'ardeur des passions politiques dans le département de Vaucluse ne surprendra personne. » Il explique que c'est un département où : « on franchit trop souvent les limites qui séparent les légitimes manifestations de la passion politique.<sup>84</sup> » La dénonciation des transgressions électorales par les contemporains s'inscrit dans la construction d'un stéréotype du méridional, aux passions vives et toujours prêt à enfreindre,

---

<sup>81</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à son père, février 1871.

<sup>82</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale (qui se tient à Bordeaux le 12 février 1871) ».

<sup>83</sup> A.N, C 3457, Élections législatives de février et de juillet 1871 dans le Vaucluse. Procès-verbaux généraux de recensement. Dépêches télégraphiques. Actes de naissance des candidats. Pièces annexes. Correspondance.

<sup>84</sup> Bibl. Ing, *Idem*.

en matière politique, les règles établies. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, Gaslonde demande, dans son rapport, l'invalidation des élections du Vaucluse.

Alfred Naquet intervient ensuite à la Chambre. Il a été chargé par ses collègues de contester les allégations des conservateurs, et de montrer la bonne foi des républicains. Le chimiste natif de Carpentras use donc d'une stratégie oratoire assez simple, que l'on retrouve dans ses déclarations et qui transparait dans son mémoire, qui consiste à reprendre un à un les griefs des conservateurs et à montrer qu'ils sont infondés. Dès sa prise de parole il informe son auditoire qu'il a demandé au 14<sup>ème</sup> bureau la liste des griefs retenus contre cette élection, afin de collecter des témoignages en réponse à ceux-ci dans le Vaucluse.

Ils sont évoqués dans un mémoire déposé à la bibliothèque Imguibertine, dont une copie plus concise est aussi conservée aux Archives Nationales. On évoquera conjointement dans les paragraphes suivants le discours d'Alfred Naquet à la Chambre ainsi que son manuscrit et ses réponses aux griefs des conservateurs.

A propos des fraudes électorales évoquées par les conservateurs, notamment les différences dans certaines communes entre le nombre de bulletins retrouvés dans les urnes et la liste d'émargement, Alfred Naquet déclare à la Chambre : «on n'apporte que des allégations. Nous n'avons pas à nous en défendre. Ce sont à nos adversaires à faire la preuve. Ils ne l'ont pas faite.<sup>85</sup>» Il affirme que ses adversaires n'ont pas de « preuves sérieuses » de fraudes électorales<sup>86</sup>. Dans son mémoire, il explique qu'il peut apporter de nombreux témoignages de Vauclusiens certifiant qu'il n'y a pas eu de fraudes<sup>87</sup>.

Il affirme que ce sont les conservateurs qui ont commis des faits de violence lors des élections. Il présente comme preuve des attestations de conseillers municipaux de Carpentras<sup>88</sup>. A Cavailon selon Naquet le conservateur De Bezaure a voulu forcer l'entrée de la salle électorale pour porter une protestation alors qu'elle était pleine d'électeurs et que le factionnaire avait ordre de ne plus laisser entrer personne. Une rixe s'en est suivie, et Alfred

---

<sup>85</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 mars 1871.

<sup>86</sup> Bibl. Ing, *Le moniteur universel*, 9 mars 1871.

<sup>87</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale, *folio.5*.

<sup>88</sup> Bibl. Ing, *Le moniteur universel*, 9 mars 1871.

Naquet plaide que cet acte, dont un seul homme est responsable, ne peut pas invalider une élection toute entière. Il cite à la Chambre une lettre du maire républicain de Cavaillon confirmant cette version des faits<sup>89</sup>. Naquet déclare enfin que De Bezaure est un homme violent, qui aurait planté un coup de canif dans la main d'un électeur sur l'urne en 1848. Ce que le conservateur cavaillonnais nie farouchement un peu plus tard, dans une lettre publiée dans le journal *L'Etoile du Vaucluse*<sup>90</sup>. Cette dimension de violence est très présente dans les élections d'alors, où la violence quotidienne s'exprime parfois, comme l'a bien montré Alain Garrigou<sup>91</sup>.

Selon les conservateurs, il y avait à Cavaillon lors du scrutin deux portes pour accéder à la salle du vote. L'une était pour les républicains, l'autre, gardée par des gardes nationaux, était pour les conservateurs. Alfred Naquet conteste dans son mémoire cette affirmation. Il présente comme preuve le plan de la salle de vote dessiné par le maire de Cavaillon<sup>92</sup>. En retour, il accuse les maires de Cavaillon nommés sous l'Empire d'avoir inscrit trois ou quatre fois certains électeurs sur les listes électorales utilisées lors des dernières élections. Il déclare même lors des débats à la Chambre avoir déposé les preuves de cet acte à la commission, quoiqu'on n'en retrouve pas trace dans les contre-protestations conservées aux Archives Nationales<sup>93</sup>.

Lors de son discours à la Chambre, Naquet n'évoque pas les faits de violence survenus à Carpentras. Dans son mémoire, il justifie les arrestations temporaires qui ont été effectuées par la garde nationale en évoquant les nombreuses « menaces » proférées par les conservateurs. Il affirme que ces événements n'ont pas influencé le déroulement du scrutin. Il cite pour preuve les résultats des républicains aux élections législatives de 1869 dans cet arrondissement, où ils faisaient jeu égal avec le candidat officiel, prouvant ainsi leur solide implantation à Carpentras, même dans le contexte administratif hostile d'alors<sup>94</sup>. Alfred

---

<sup>89</sup> Bibl. Ing, *Le moniteur universel*, 9 mars 1871.

<sup>90</sup> Bibl. Ceccano, Jx 2, *L'Etoile du Vaucluse*, 20 mars 1871.

<sup>91</sup> Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992.

<sup>92</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale.

<sup>93</sup> AN, C3457, Élections législatives de février et de juillet 1871 dans le Vaucluse. Procès-verbaux généraux de recensement. Dépêches télégraphiques. Actes de naissance des candidats. Pièces annexes. Correspondance.

<sup>94</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale, p.12.

Naquet veut démontrer aux députés qu'il n'y a pas eu de transgression de normes lors de ces élections. Comme l'a noté Raymond Huard, « tant sur la législation que sur la pratique du vote, le débat d'idées n'a jamais cessé, et continue encore aujourd'hui.<sup>95</sup>»

Alfred Naquet conteste dans son mémoire ainsi que lors de son discours à la Chambre que les républicains aient créé des sections électorales favorisant les communes républicaines. Il affirme que la préfecture du Vaucluse a simplement repris le découpage électoral de 1849<sup>96</sup>. Cet argument est contestable : en 1849, sous la Deuxième République, les autorités préfectorales, alors dirigées par Alphonse Gent, ont découpé les sections électorales de façon à favoriser les candidats républicains, ce qui est l'exacte accusation des conservateurs. Dans la conclusion de son mémoire, Naquet déplore les « passions politiques dans un département où toute élection dégénère en lutte et devient une menace pour l'ordre.<sup>97</sup>»

Le député royaliste du Cher Hyppolite Jaubert intervient ensuite à la Chambre<sup>98</sup>. Il a présidé le 14<sup>ème</sup> bureau qui a été chargé de l'examen de ces élections. Il déclare, de manière fort provocatrice, que la candidature officielle sous l'Empire « connaissait moins de malversations que cette élection en Vaucluse ». Cette affirmation qui entraîne évidemment les protestations des républicains présents. Le député cite successivement: « les circonscription fausses », en référence au découpage électoral contesté, « l'affichage anarchique non réprimé », la présence « du drapeau rouge<sup>99</sup> », non avéré, mais qui est un symbole pour les conservateurs du désordre toléré par les républicains<sup>100</sup>. Il continue en évoquant les « abords des salles devenus inaccessibles », les « escamotages » des bulletins, le « vote des garibaldiens », et enfin les « violences » et les « incarcérations » survenues à

---

<sup>95</sup> Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p.12.

<sup>96</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale, p.12 Sur l'évolution du sectionnement électoral, voir : Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France*, Paris, CTHS, 1998, p.416-417.

<sup>97</sup> Bibl. Ing, 26.753 (31), *Idem*, folio.13.

<sup>98</sup> Député royaliste du Cher. Voir sa notice dans : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, T.III, 1891, p.405. Sur les députés conservateurs élus en 1871, on se reportera à la contribution de Philippe LEVILLAIN, « Les droites en France de 1870 à 1898 », Jean-François SIRINELLI (dir), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, tome1, 1992, pp. 148-160 notamment.

<sup>99</sup> Bibl. Ing, *Le Moniteur universel*, 9 mars 1871.

<sup>100</sup> Certains journaux conservateurs évoquent, à cette période, que le drapeau rouge aurait été présent pendant plusieurs jours dans des maires républicaines, comme à Velleron, sans réaction des autorités. Sur le drapeau rouge au XIX<sup>ème</sup> siècle, voir Marc ANGENOT, « Le drapeau rouge : rituels et discours » Boris EIZIKMAN, *L'esthétique de la rue, actes du colloque d'Amiens*, Paris, L'Harmattan, 1998



Carpentras et à Cavaillon. L'invalidation des élections est donc demandée par le député du Cher. Certains élus conservateurs prennent la parole à sa suite, évoquant les « mauvaises mœurs électorales » du Vaucluse qui nécessiteraient selon eux une enquête plus approfondie<sup>101</sup>.

Emmanuel Arago, député républicain qui faisait partie du 14<sup>ème</sup> bureau, intervient ensuite à la Chambre pour défendre les républicains vauclusiens. Il déclare à ses collègues qu'il ne voit « rien d'assez sérieux justifiant l'invalidation de l'élection<sup>102</sup> ». Il affirme que certains actes ne sont pas imputables aux candidats, notamment l'affichage de plusieurs affiches et circulaires. Quant aux violences de Carpentras, Arago juge que seules huit personnes ont été concernées et qu'elles ont été relâchées pour voter. Par ailleurs, il juge qu'il n'y a pas de preuve que cela ait influencé le vote. Il souligne par ailleurs que l'avance en terme de voix des républicains est suffisamment importante pour que les violences ou des fraudes isolées n'aient pas modifié le résultat global du vote. En effet, pour qu'une élection soit invalidée, il faut que soit prouvé que des fraudes ont influencé le résultat final du vote, faisant perdre un candidat autrement vainqueur<sup>103</sup>.

Depeyre, membre du 14<sup>ème</sup> bureau et député de la Haute-Garonne<sup>104</sup>, intervient ensuite. Il évoque, lui aussi, la « candidature officielle » qui aurait été employée dans le Vaucluse lors de ces élections. Il cite pour preuve le fait que sur la liste des candidats républicains se trouvent « deux préfets », dont celui du département dans lequel il a fait acte de candidature. Il explique, avec ironie, qu'il s'agit de la perpétuation d'une « tradition » du Second Empire<sup>105</sup>, affirmation qui là encore suscite des contestations à

---

<sup>101</sup> René GROSSO (dir.), *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens et la vie nationale de 1793 à nos jours*, Avignon, Ed. A. Barthelemy, 1993, p.167.

<sup>102</sup> Bibl. Ing, *Idem*. Emmanuel Arago est le fils de François Arago, fameux scientifique républicain. Sur la famille Arago, on se reportera à : *François Arago : actes du colloque national des 20, 21 et 22 octobre 1986*, Perpignan, Université de Perpignan, 1987.

<sup>103</sup> Sur ce point, je renvoie à la thèse de Nathalie Dompnier : Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002.

<sup>104</sup> Voir sa biographie dans : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, t.I p.239.

<sup>105</sup> A noter que lors des élections de février 1871, seize préfets ou sous-préfets furent élus dans des circonscriptions où ils exerçaient leurs fonctions, et quatre d'entre eux furent invalidés selon Jean-Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962, p.70.

gauche de l'Assemblée, et des acclamations amusées des conservateurs<sup>106</sup>. Il rappelle à ses collègues la circulaire aux maires que le conseiller de préfecture Jean Saint-Martin a écrite, circulaire ambiguë où le conseiller fait appel, pour les élections, « au patriotisme » et au «dévouement » des maires, dans un contexte de « menace » pour la République.

Les conservateurs interprètent ce texte comme une tentative de pression électorale. « C'est comme sous l'Empire » s'exclament quelques députés de droite à la Chambre après la lecture par l'orateur de cette circulaire<sup>107</sup>. Le député de la Haute-Garonne cite ensuite d'autres circulaires semblables signées par des sous-préfets du département, et l'une par le maire de Saint-Saturnin-les-Avignon, petit village proche d'Avignon. On peut émettre l'hypothèse que les républicains, conscients de l'obéissance des populations rurales aux proclamations de la préfecture et des maires, ont voulu ainsi avantager leurs candidats, au risque de transgresser les normes. Toutefois ces instructions de la préfecture font aussi l'objet de négociations entre les maires et le préfet par exemple, ainsi que de clivages au sein des communes.

Alphonse Gent prend enfin brièvement la parole. Il réfute l'idée que sa candidature et celles de ses collègues aient été comparables aux « candidatures officielles » de l'Empire<sup>108</sup>. Si une enquête parlementaire est votée, avertit-il, il donne sa démission. Il déclare que son seul juge est « le suffrage universel », et que lui et ses amis sont prêts « à renouveler l'épreuve »<sup>109</sup>. Cette menace est mise à exécution, suite au vote en faveur de l'enquête, les candidats républicains élus donnent leur démission, transmises par Gent au président sur un bout de papier crayonné à la hâte<sup>110</sup>.

Le journaliste Anatole Claveau assiste aux débats à la Chambre. Il écrit que les « positions des personnes présentes étaient tranchées ». Certains parlementaires, et des

---

<sup>106</sup> Sur l'éloquence à la Chambre au début de la Troisième République, et notamment sur ces échanges entre l'orateur et son auditoire, voir : Jean-Marc GUISLIN, « L'éloquence parlementaire aux débuts de la IIIe République », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 1/2005 (n° 3), p. 39-60

<sup>107</sup> Sur la question du chahut à la Chambre lors d'examen de fraudes électorales supposées dans les années 1980 et 1990, voir l'intéressant article de Nathalie DOMPNIER, « La légitimité politique en joue. Le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/2, n° 14, p. 35-48.

<sup>108</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 mars 1871.

<sup>109</sup> *Idem*.

<sup>110</sup> Georges DEMANCHE, *Validations et invalidations sous le régime républicain*, Paris, Impr. Leautey, 1877, p.15.

spectateurs jugeaient à propos des fraudes dans le Vaucluse « que cela dépassait tout ce qu'on avait vu sous l'Empire; les autres soutenaient au contraire que, comparées aux élections de ce régime pelé, galeux et surtout déchu, celles de Vaucluse étaient immaculées.<sup>111</sup> »

La tenue rapide de ces élections, le fait que les républicains n'aient plus tenu de bureaux électoraux depuis vingt ans, incitent les conservateurs à relever les moindres incidents pour contester la légitimité de ses élections. Ils stigmatisent des pressions supposées de la part de l'administration républicaine, volontiers décrites par leurs adversaires comme un avatar de la « candidature officielle » tant dénoncées par les républicains sous le Second Empire<sup>112</sup>.

Alfred Naquet écrit juste après sa démission à son ami et ancien professeur au lycée de Carpentras Antoine-Dominique Eysséric: « nous sortons de la Chambre, mais nous sortons par la grande porte, et sûrement pour y revenir.<sup>113</sup> » Il se vante d'ailleurs d'avoir eu un véritable succès oratoire à la Chambre, pour sa première intervention<sup>114</sup>. Il est, dans sa lettre, fort optimiste quant à la suite des événements : « Nous attendons une nouvelle lutte, plus ardente que la première, et une nouvelle victoire<sup>115</sup>. »

Conséquence administrative de ces violences électorales, Gamon, juge de paix à Cavaillon nommé par les républicains en 1870 est jugé par le ministre de la Justice comme un « agent des politiques extrêmes ». Il n'aurait pas agi lors du scrutin de février 1871 pour empêcher les fraudes. Il est donc révoqué au mois de juillet 1871<sup>116</sup>. Sa révocation est l'une des premières dans le département du Vaucluse, où en quelques mois une grande partie des municipalités, des juges de paix et des employés de préfecture sont changés et remplacés

---

<sup>111</sup> Georges DEMANCHE, *Validations et invalidations sous le régime républicain*, Paris, Impr. Leautey, 1877, p.15.

<sup>112</sup> Sur les vingt-deux préfets élus dans le département qu'ils administrent, trois seront invalidés. Voir : Christophe VOILLIOT, « Des « candidatures officielles » en 1871 ? Du constat de l'impossible à l'hypothèse du pensable », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 2/2011 (n° 16), p.18.

<sup>113</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à Eysséric, 9 mars 1871.

<sup>114</sup> Sur les thématiques de la rhétorique et de l'éloquence parlementaire, on renverra à : Fabrice D'ALMEIDA [dir.], *L'Éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, École française de Rome, 2001 ; Jean-Marc GUISLIN, « L'éloquence parlementaire aux débuts de la IIIe République », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 1/2005 (n° 3), pp. 39-60.

<sup>115</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à Eysséric, 9 mars 1871.

<sup>116</sup> A.N, BB 8 1218, Rapport du secrétariat du ministère de la Justice au premier président de la cour de Nîmes, 10 juillet 1871.

par des conservateurs, dans un processus de « contre-épuration<sup>117</sup>. » Les fraudes et violences électorales donnent aussi lieu à des poursuites judiciaires.

### Les suites judiciaires des fraudes électorales.

Les accusations de violence portées contre des membres de la garde nationale de Carpentras entraînent l'ouverture d'une procédure judiciaire. Après une courte enquête, douze individus sont inculpés. Parmi eux, un capitaine de la garde nationale, Joseph Blanchard, ainsi que Jacques Mazel, commissaire de police à Carpentras. Les autres accusés sont pour la plupart des potiers ou des tourneurs, mais on compte aussi parmi eux un cultivateur et un tonnelier.

Joseph Blanchard est poursuivi pour avoir commandé un groupe d'hommes accusés de voies de fait contre un chef de gare, nommé Andrieux, à qui ils reprochaient de « faire de la propagande réactionnaire ». Des gardes nationaux l'ont emprisonné un court moment après qu'il les ait insulté. Chantrier, membre de la garde nationale, est accusé d'avoir arrêté sans motif légitime l'abbé Chamoux, emprisonné par Mazel, commissaire de police. Ce dernier, en tant que fonctionnaire public, est accusé de s'être rendu coupable d'un « acte arbitraire ou attentatoire à la liberté », crime puni par les articles 34, 35 et 114 du code Pénal<sup>118</sup>.

Blanchard, interrogé lors de son procès au tribunal de Carpentras, affirme « n'avoir fait que son métier de soldat » face aux insultes qu'aurait proféré contre le gouvernement et la garde nationale le chef de gare<sup>119</sup>. Les gardes nationaux inculpés expliquent avoir arrêté les citoyens conservateurs car ils faisaient de la propagande électorale devant les bureaux de vote et conseillaient aux électeurs : « de ne pas voter pour les républicains : ce sont de la canaille.<sup>120</sup> » Les témoins appelés à la barre sont résolument clivés entre citoyens favorables

---

<sup>117</sup> Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN, « Épurations administratives et transitions politiques en France à l'époque contemporaine. Bilan et perspectives de recherche », Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN [dir.], *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009, p.13.

<sup>118</sup> AD84, 2U 488, « Dossier sur Mazel », commissaire de police à Carpentras.

<sup>119</sup> AD84, 2U 488, Interrogatoire de Blanchard, 27 avril 1871.

<sup>120</sup> AD84, 2U488, Déposition de François Reynard, cultivateur et ancien garde national, 26 avril 1871.

aux républicains, corroborant leurs dires, et des conservateurs défendant leurs amis politiques.

La cour condamne lourdement Mazel ainsi que le capitaine Joseph Blanchard. Ils tombent sous le coup de l'article 341 du Code pénal pour avoir arrêté et détenu des citoyens, crime puni par l'article 341 du Code pénal<sup>121</sup>.

Huit gardes nationaux sont jugés au mois de juillet 1871 à Carpentras. Ils sont défendus par Dupuy, avocat républicain d'Orange<sup>122</sup>. Les accusés sont finalement relaxés à cause de la faiblesse des preuves et des témoignages divergents. Le magistrat chargé de l'affaire à Carpentras écrit d'ailleurs à ce propos que : « dans une affaire de cette nature, où la passion politique peut entraîner de faux témoignages, on trouve des témoins en contradiction. » Il y a eu un certain flou sur les délimitations exactes du champ d'action des gardes nationaux pendant la période électorale, ce qui explique aussi certains abus et ces plaintes.

Quelques mois auparavant plusieurs gardes nationaux ont rapporté au sous-préfet des propos tenus au mois d'octobre 1870 par Joseph Blanchard. Il aurait affirmé : « il en est (*sic*) qui vous trompe, qui vous exploite (...) Veillez, veillez sur ces réactionnaires : nous sommes avec vous. Pour ces hommes, Cayenne et le bagne seraient trop doux. » Il aurait déclaré à propos du plébiscite : « Qui donc vous disait de voter oui, brave cultivateurs ? Eh mon Dieu, ce sont ces propriétaires, ces rentiers, ces capitalistes, ces prêtres, ces notaires, et tous ces gens dont les intérêts ne sont pas les nôtres. Ces gens-là ne craignaient pas la guerre, ils avaient leurs remplaçants. Ils craignent la Révolution, parce que la Révolution dérangent leurs affaires ! Et nous, pauvres cultivateurs, pendant que ces Messieurs entassent, on nous envoie, nous seuls, verser votre sang pour les autres !<sup>123</sup>»

Ce sont des paroles rapportées par un témoin, donc sujettes à caution. Toutefois, elles semblent montrer la vigueur des haines politiques de certains radicaux, mais aussi leur inclinaison socialisante, et elles posent la question de la frontière poreuse entre radicalisme

---

<sup>121</sup> AD84, 2U 488, Résumé des griefs reprochés aux accusés de Carpentras, 6 avril 1871.

<sup>122</sup> AD84, 10PER11, *La Démocratie du Midi*, 30 juillet 1871.

<sup>123</sup> A.N, C3457, Rapport écrit par des gardes nationaux d'Aubignan, 15 octobre 1870.

et socialisme durant les années 1870, particulièrement en province où ces deux idéologies demeurent peu différenciées.

Un procès impliquant deux républicains accusés de fraudes électorales se tient peu de temps après à Carpentras. Les inculpés se nomment Antoine Forcade, épicier de profession, ancien adjoint au maire de Monteux, et Hyacinthe Fabre, commis commerçant dans la même ville. Ils ont participé aux bureaux électoraux de Monteux lors des élections. Le 27 février 1871, Léopold de Gaillard dépose une plainte au parquet de Carpentras les accusant de « fraudes électorales », et plus précisément d'avoir, lors du dépouillement, fait disparaître des bulletins de la liste conservatrice, leur substituant des paquets de bulletins républicains préparés à l'avance<sup>124</sup>.

Pour empêcher toute vérification, les deux accusés auraient expulsé « violemment », selon le conservateur Léopold de Gaillard, des électeurs venus tenir le rôle de scrutateurs. Ils se seraient vantés ensuite de cette action. Interrogés par le juge d'instruction de Carpentras, les accusés affirment que ce sont « des accusations politiques », et ils y opposent les témoignages de citoyens présents dans la salle du vote, notoirement républicains<sup>125</sup>. Les faits sont toutefois jugés par le procureur de la République « suffisamment établis », et donnent lieu à un procès sous l'accusation de « fraudes en matière électorale » à la cour d'Assises du département. Les accusés sont acquittés le 29 juillet 1871<sup>126</sup>, après un procès où sont mobilisés des témoins tant conservateurs que républicains. L'absence de pièces à conviction, si ce n'est le témoignage de quelques témoins conservateurs, semble avoir clairement pesé dans le jugement. Entretemps, l'élection de nouveaux députés a lieu.

### Alfred Naquet et les élections législatives de juillet 1871

La crainte principale d'Alfred Naquet à propos des élections de juillet 1871 dans le Vaucluse est « la nomination d'un mauvais préfet ». Apparemment les républicains vauclusiens ont manœuvré auprès de Thiers et de Jules Simon pour que soit nommé dans le

---

<sup>124</sup> AD84, 2U 488, Plainte déposée par Léopold de Gaillard à l'encontre d'Hyacinthe Fabre et Antoine Forcade.

<sup>125</sup> AD84, 2U 488, Déposition d'Hyacinthe Fabre, 8 mars 1871.

<sup>126</sup> AD84, 2U 488, Procès-verbal du procès intenté contre Fabre et Forcade pour fraudes en matière électorale, 29 juillet 1871.

département un nouveau préfet qui ne soit pas hostile à leurs intérêts électoraux<sup>127</sup>. Naquet affirme dans une lettre à Antoine-Dominique Eysséric vouloir « un préfet étranger, qui soit juste et impartial », demande amusante si l'on se rappelle qu'il a été largement favorable à son ami Poujade comme préfet quelques mois auparavant. Il invite, dans une lettre, son ami Eysséric à faire la propagande des républicains, comme lors du vote précédent. Son ancien professeur est donc l'un de ses agents électoraux dans l'arrondissement de Carpentras.

Cet effort de propagande redoublé des républicains est aussi attesté par une lettre du sous-préfet d'Apt à Jean Saint-Martin, ancien secrétaire de préfecture. Il y déplore que lors des dernières élections dans l'arrondissement « le parti républicain n'a rien fait », et ne doit ses scores qu'à son implantation historique dans l'arrondissement. Il invite Jean Saint-Martin à diffuser plus largement l'organe républicain *La Démocratie du Vaucluse*, en envoyant « dans toutes les communes quelques numéros », à des « personnes dévouées », c'est-à-dire des militants républicains<sup>128</sup>.

Parmi les républicains, Henri Monier, Jean Saint-Martin et Eugène Raspail, un républicain modéré apparenté à François-Vincent Raspail habitant près de Carpentras, souhaitent se présenter à la députation en remplacement de Poujade, déclaré inéligible car ancien préfet<sup>129</sup>. Alfred Naquet est plutôt favorable à la candidature de Saint-Martin, sur la recommandation de Cyprien Poujade, qui a travaillé avec Saint-Martin à la préfecture. C'est finalement Henri Monier qui remplace Poujade comme candidat républicain. Alfred Naquet, Alphonse Gent, Elzéar Pin et Taxile Delord restent candidats, ils ont été désignés lors d'un congrès des républicains du Vaucluse organisé à Avignon le 18 juin 1871<sup>130</sup>.

Henri Monier est avocat à Orange, défenseur de militants républicains sous le Second Empire. Son ajout sur la liste républicaine répond probablement à des motifs d'ordre stratégique. Il s'agit pour les républicains d'obtenir plus de suffrages dans l'arrondissement d'Orange, où ils sont faiblement implantés, en présentant un homme populaire dans celui-ci. Il semble toutefois que des tensions existent, notamment entre Alphonse Gent et Alfred Naquet, le premier menaçant, un temps, de former une liste républicaine concurrente dont

---

<sup>127</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à Eysséric, 9 mars 1871.

<sup>128</sup> AD84, 1J25, Lettre du sous-préfet d'Apt à Jean Saint-Martin, 18 Février 1871.

<sup>129</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse*, Avignon, Conseil général, p.104-105.

<sup>130</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Vaucluse*, 21 Juin 1871

Naquet aurait été exclu<sup>131</sup>. Ce risque de scission est évoqué dans la correspondance de Jean Saint-Martin par des républicains, dont Alfred Dugat, délégué d'Orange, qui conjure les candidats de rester unis<sup>132</sup>. On ignore toutefois les raisons exactes de cette inimitié entre Alphonse Gent et Alfred Naquet. Il s'agit peut-être d'un conflit de génération entre d'un côté un quarante-huitard bénéficiant d'un prestige certain dans le Vaucluse et un jeune militant républicain, très actif, implanté surtout dans l'arrondissement de Carpentras, lié à Poujade et assez ambitieux.

Lors de la campagne, des proclamations collectives et individuelles sont diffusées par les candidats. Alphonse Gent, dans l'une d'elles, rappelle son passé républicain, et son dévouement à tous les Vauclusiens, ne faisant toutefois aucune référence à l'annulation de la précédente élection<sup>133</sup>. Pendant ce temps-là, Alfred Naquet est le plus présent sur le terrain, donnant nombre de réunions politiques. Il est accueilli dans les communes par des relais locaux du parti républicain, comme à Valréas par le maire Guichard, à Pertuis par le maire et conseiller général Guillabert, en d'autres lieux dans des cercles ou par des sympathisants. Une souscription est par ailleurs ouverte pour financer la campagne des candidats républicains, relayée par la presse locale.

Les conservateurs cherchent à se réorganiser au niveau local, créant ou recréant des « cercles de l'Ordre », par exemple à Carpentras au mois d'avril 1871<sup>134</sup>. Ces lieux servent de relais pour leur propagande électorale. Comme l'a noté Eugen Weber à propos de la politisation en Provence pendant cette période : « bon nombre de groupes sociaux s'étaient en fait politisés, du moins dans les régions où la politique faisait déjà partie de la vie de tous les jours ; ainsi, en Provence, il y avait d'innombrables cercles républicains, et les monarchistes s'efforçaient de leur opposer leurs propres cercles.<sup>135</sup> » Le cercle de l'Ordre d'Avignon est ré-ouvert au même moment, présidé par le vicomte d'Averton<sup>136</sup>, vieux monarchiste, ancien officier de marine, personnage pittoresque qui dirige ce cercle « comme

---

<sup>131</sup>AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Vaucluse*, 28 Juin 1871

<sup>132</sup> AD84, 1J29, Lettre d'Alfred Dugat, délégué d'Orange, à Jean Saint-Martin, 24 Juin 1871.

<sup>133</sup> AD84, 3M266, Proclamation d'Alphonse Gent.

<sup>134</sup> AD84, 3Z94, arrêté d'autorisation du cercle de l'Ordre, Carpentras, 11 avril 1871.

<sup>135</sup> Eugen WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, p.391.

<sup>136</sup> AD84, 4M90, cercles de Carpentras.



son équipage » selon François Beslay, un conservateur parisien qui visite à la même époque le Vaucluse<sup>137</sup>.

### Élections complémentaires du 2 juillet 1871

Candidats	Voix obtenues
Henri MONIER (républicain)	34588
Elzéar PIN (radical)	34508
Taxile DELORD (républicain)	34293
Alphonse GENT (radical)	33119
Alfred NAQUET (radical)	31933
Adrien MEYNARD (bonapartiste)	25102
Émile CHAUFFARD (légitimiste)	24883
Adrien BARCILON (légitimiste)	23740
Léopold DE GAILLARD (légitimiste)	23368
Léo DE LABORDE (légitimiste)	22869

On constate que les républicains ont gagné pour certains candidats environ 2000 voix par rapport à l'élection de février, alors que les conservateurs ont perdu en général de 1000 à 2000 voix. Les fraudes de février 1871, si elles ont eu lieu, n'ont apparemment que peu altéré le résultat final puisqu'il est quasi-identique quelques mois plus tard. Ce succès ne souffre cette fois-ci d'aucune contestation<sup>138</sup>. La victoire républicaine est écrasante dans les cantons de Pertuis et de Valréas<sup>139</sup>. Seules quelques villes comme Orange donnent une majorité aux conservateurs.

À l'Isle-sur-Sorgues, les célébrations de victoire des républicains entraînent des troubles. Quelques attroupements se forment près de maisons de royalistes, qui subissent des jets de « serpenteaux », ainsi que de pierres. Une vierge en plâtre, placée dans une façade, est détruite par un projectile. Ce geste anticlérical symbolique déclenche l'ire des conservateurs, une bagarre a lieu. Des cris comme : « À bas les Blancs ! Ce sont des

---

<sup>137</sup> François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 1873, p.5.

<sup>138</sup> Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse*, Avignon, Conseil général, p.103.

<sup>139</sup> A.N, C3742, Procès-verbaux de l'élection de juillet 1871 dans le Vaucluse.

canailles !» sont prononcés selon des rapports de police dans plusieurs communes<sup>140</sup>. Les journaux républicains cherchent à minorer ces troubles en affirmant qu'ils s'inscrivent dans un rituel de « charivari ». À Avignon, le maire républicain, qui avait décidé d'illuminer l'hôtel de ville pour célébrer la victoire, se fait rappeler à l'ordre par le préfet, qui lui rappelle qu'il doit garder, en tant que maire, une stricte neutralité<sup>141</sup>.

Au lendemain de son élection, Naquet constate avec satisfaction dans *La Démocratie du Midi*, organe des républicains du Vaucluse, la progression en terme de voix du parti républicain dans le département. Il écrit que les affirmations des conservateurs qui expliquaient que la victoire républicaine en février n'était que le résultat de pressions et fraudes est invalidé<sup>142</sup>. Les conservateurs, dans leurs organes, considèrent que la forte abstention est la cause de leur défaite. Ils ne contestent pas le résultat des élections, qui sont validées à la Chambre peu de temps après<sup>143</sup>. Les parlementaires vauclusiens nouvellement élus vont siéger dans le groupe d'extrême-gauche.<sup>144</sup>

### Une situation apaisée ?

Avec l'élection d'une majorité conservatrice au Parlement, de nombreux changements, notamment au niveau administratif, surviennent dans le Vaucluse. Pujade a été remplacé à la préfecture par Albert Gigot le 28 mars 1871. C'est un conservateur, avocat au conseil d'État et à la cour de cassation à Paris. Il a été un collaborateur du journal royaliste *La Gazette de France* sous l'Empire<sup>145</sup>. Sa nomination est accueillie avec enthousiasme par les royalistes vauclusiens, qui, par la voix du rédacteur de leur organe *L'Union du Vaucluse*, célèbrent dans la nomination de ce préfet « le retour du droit et de la liberté.<sup>146</sup>» Ailleurs en France les préfets sont aussi remplacés<sup>147</sup>. Dans le Gard, par exemple,

---

<sup>140</sup> AD84, 3M266, dossier sur les élections de juillet 1871.

<sup>141</sup> Archives municipales d'Avignon, désormais AMA, Lettre du préfet au maire d'Avignon, 23 juillet 1871.

<sup>142</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 juillet 1871.

<sup>143</sup> Maxime LEGRAND, *Doctrines des Conservateurs en matière d'élections*, Paris, Impr. Jaust, 1877, pp.26-27.

<sup>144</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Fayard, 1998, p.103.

<sup>145</sup> René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets - septembre 1870- mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, p.254.

<sup>146</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 30 mars 1871.

<sup>147</sup> Voir sur ce point l'ouvrage fort complet de Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007.

au mois d'avril 1871 le préfet de la Défense nationale et ses sous-préfets sont remplacés par des « préfets de choc », d'opinion réactionnaire<sup>148</sup>.

Les sous-préfets du Vaucluse sont aussi remplacés au début de l'année 1871 par le pouvoir central. Par exemple à Orange Albert Bernard est remplacé par Anatole Petiton<sup>149</sup>, ingénieur parisien des Mines qui avait commandé un bataillon de mobilisés du Midi pendant la guerre. Ces nominations s'inscrivent dans une reprise en main, par le pouvoir, des départements d'un point de vue politique et administratif après une période de relative agitation.

Au mois de mars 1871, ce que les journaux et les déclarations préfectorales nomment « les troubles de Paris », c'est à dire la Commune de Paris, divisent les républicains vauclusiens<sup>150</sup>. Le préfet Poujade, peu avant d'être remplacé, écrit dans une proclamation que tous les républicains du département «réprouvent le mouvement insurrectionnel qui a eu lieu dans la capitale ». Il invitait à « désavouer le comité qui l'a provoqué.<sup>151</sup>» Le conseil municipal républicain d'Avignon, au mois de mars 1871, vote une adresse où il est noté que les républicains d'Avignon « n'ont pas à se prononcer pour une révolution à laquelle l'importance secondaire de la ville d'Avignon ne lui permet pas d'apporter son concours effectif », tout en condamnant « les manifestations monarchiques de l'Assemblée de Versailles<sup>152</sup>. »

Un journal éphémère, *L'Ordre, feuille républicaine hebdomadaire*, voit le jour au mois d'avril 1871 sous l'impulsion d'Alfred Naquet et Jean Saint-Martin. Ce dernier en est le rédacteur en chef. Il évoque la Commune dans ses colonnes, réprouvant les actions du gouvernement versaillais, mais n'apportant toutefois pas son soutien aux communards,

---

<sup>148</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.281.

<sup>149</sup> Christian LAMOISSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, p.570.

<sup>150</sup> Sur la Commune, voir notamment : William SERMAN, *La Commune de Paris*, Paris, Fayard, 1986 ; Jacques ROUGERIE, *Paris libre, 1871*, Paris, Le Seuil, 1971 réed. 2004 ; Robert TOMBS, *La Guerre contre Paris, 1871*, Paris, Aubier, 1997 ; Claude LATTA (dir.), *La Commune de 1871. L'événement, les hommes et la mémoire*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2008.

<sup>151</sup> AD84, 1J29, Proclamation du préfet Poujade. Sur les Vauclusiens arrêtés ensuite pour participation à la Commune, voir aux Archives départementales le dossier 1M807.

<sup>152</sup> AD84, 5K78, Proclamation du conseil municipal républicain d'Avignon, 1871.

malgré sa sympathie évidente<sup>153</sup>. Toutefois Alfred Naquet a décliné l'offre faite par les Communards de devenir doyen de la Faculté de Médecine de Paris, comme d'autres scientifiques d'ailleurs<sup>154</sup>. Alfred Naquet publie dans *L'Ordre républicain* plusieurs articles. Dans l'un de ceux-ci, il s'interroge sur le soutien à donner aux insurgés par les autres républicains<sup>155</sup>, et dans un autre il condamne les « meurtres » -en réalité les exécutions- commis à Paris par les Versaillais. Jean Saint-Martin, dans le dernier numéro du journal avant sa disparition, critique la modération du rédacteur de la *Démocratie du Midi*, cherchant à polémiquer sur son manque de prise de position en faveur de la Commune ou de Versailles<sup>156</sup>. *L'Ordre* est la feuille du département la plus sympathique envers les Communards. On ne doit toutefois pas exagérer sa durée, de quatre numéros, et sa diffusion probablement très limitée. Toutefois, c'est la première collaboration entre Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, dont il devient alors très proche. *La Démocratie du Midi*, journal des républicains du Vaucluse, est peu loquace sur les événements parisiens, reproduisant seulement des télégrammes avec peu de commentaires ou de prises de positions<sup>157</sup>.

Ce sont finalement les journaux conservateurs du département qui évoquent le plus les « troubles parisiens », accusant les révolutionnaires des pires crimes, soutenant les Versaillais, et n'hésitant à comparer les Communards avec les « rouges » du Vaucluse<sup>158</sup>. Le rédacteur du journal *Le Comtat* compare Alfred Naquet à un singe, du fait de son adhésion aux théories de Darwin, et il l'accuse de soutenir la révolte parisienne en référence à son passé blanquiste.

Alfred Naquet conserve quelques liens avec certains membres de la Commune, comme Delescluze. Il garde toutefois une neutralité publique à ce propos. Lors d'un

---

<sup>153</sup> AD84, 2T28, dossier de *L'Ordre. Feuille républicaine hebdomadaire*, avril 1871.

<sup>154</sup> Natalie PIGEART-MICAULT, « Faculté et Académie de médecine face à la Commune de Paris », *Parlements*, n°18, 2012, p.30. Il n'y eu pas d'ailleurs de doyen de la Faculté durant la Commune, suite à ces refus successifs.

<sup>155</sup> AD84, 10PER251, *L'Ordre. Feuille républicaine hebdomadaire*, 9 avril 1871.

<sup>156</sup> AD84, *idem*, 7 mai 1871.

<sup>157</sup> Sur la question des républicains et la Commune, voir : Jacques ROUGERIE, « La Commune et la gauche », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004, pp.94-111.

<sup>158</sup> Sur la question des conflits et des identités des « rouges » et des « blancs » en France, voir l'intéressante contribution de Jean-Louis ORMIERES, « Les rouges et les blancs », Pierre NORA, *Les lieux de mémoire III. La France 1 : conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 231-273. Sur la question des représentation des extrêmes en 1871, on se reportera à l'intéressante et récente contribution d'Yvan COMBEAU, « Les limites des extrêmes fixées par les honnêtes gens, mai-juillet 1871 », Michel BIARD, Bernard GAINOT, Paul PASTEUR et Pierre SERNA (dir.), « *Extrême ? Identités partisans et stigmatisation des gauches en Europe (XVIIIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp.281-293.

rassemblement provoqué à Avignon suite à la communication de nouvelles provenant de Paris, à la fin du mois de mars 1871, Alfred Naquet proclame, au cercle républicain de l'Avenir à Avignon, qu'il est favorable aux Communards contre les Versaillais. Mais il ajoute que des troubles à Avignon seraient inutiles voire préjudiciables pour le mouvement républicain<sup>159</sup>. À la foule qui l'invitait à arborer le drapeau rouge au premier étage du cercle républicain, il refuse prudemment, « pour ne pas diviser les républicains » selon ses dires. Les républicains vauclusiens, Alfred Naquet et ses amis en tête, appartiennent à ce « tiers-parti<sup>160</sup> » républicain, éliminé par la double intransigeance versaillaise et communarde, ils semblent soucieux des révolutionnaires mais aussi de la légalité et de l'ordre public.

Malgré ce fait, les conservateurs dès le lendemain dénoncèrent en Alfred Naquet un agitateur qui aurait fait hisser lui-même le drapeau rouge à Avignon, élément repris par le préfet nommé à la fin de l'année 1871 dans un rapport, ainsi que dans l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars<sup>161</sup>. Rien ne prouve cet acte, farouchement nié par Naquet plus tard. Quelques mois plus tard, Alfred Naquet est en contact épistolaire avec Jules Vallès, ils collaborent ensemble à un journal socialisant parisien durant quelques temps, à la fin de l'année 1871<sup>162</sup>.

La fin de la Défense nationale est pour les républicains du Vaucluse la fin des recommandations obtenues aisément pour leurs amis politiques. Au mois de septembre 1871, Alfred Naquet écrit à l'un de ses amis carpentrassiens, à propos d'une demande visant à obtenir une permission militaire de deux mois à un conscrit: « obtenir quelque chose d'un ministre de Thiers n'est pas facile.<sup>163</sup> » A la même époque Dominique Parcollet-Delille signale que le député républicain de la Sarthe Léopold Galpin voit lui aussi les demandes qu'il recommande rejetées<sup>164</sup>. Ainsi donc les demandes de recommandation deviennent difficiles à exaucer pour les radicaux vauclusiens, malgré un régime dominé par un président républicain.

---

<sup>159</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 26 mars 1871.

<sup>160</sup> Michel WINOCK, *La fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*, Paris, Seuil, 1986, p.34.

<sup>161</sup> *Enquête parlementaire, sur l'insurrection du 18 mars. Tome 1*, Versailles, Cerf, 1872, p.596.

<sup>162</sup> Bibl. Ing, ms 2243, lettre d'Alfred Naquet à Jules Vallès, 4 novembre 1871.

<sup>163</sup> Bibl. Ing, ms.2496, Lettre d'Alfred Naquet à un destinataire inconnu de Carpentras, 18 septembre 1871.

<sup>164</sup> Dominique PARCOLLET-DELILLE, *Léopold Galpin : 1832-1884 : député de la Sarthe*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Claude Allain, Université du Mans, 1986, 2 vols.

## Conclusion

Alfred Naquet et ses amis politiques, comme Cyprien Pujade, sont impliqués de près dans ces élections, qui sont un véritable test politique pour eux. Les fraudes qui ont eu lieu durant cette campagne électorale, ainsi que la question de la corruption électorale, sont des transgressions de normes sociales ou légales, débattues par différents acteurs dans des protestations, des contre-protestations ainsi qu'à la Chambre. Elles deviennent des enjeux politiques de premier plan, tout comme leur qualification légale, et sont ensuite réutilisées dans la propagande politique des différents acteurs. Alfred Naquet mobilise ses partisans et ses amis politiques lors de ses fraudes, et se crée aussi de nouveaux soutiens dans cette épreuve qui soude le parti républicain du Vaucluse autour de quelques nouvelles figures, dont il fait partie.

## **Chapitre III : Les amis politiques d'Alfred Naquet dans le Vaucluse : analyse d'un réseau (1872-1876)**

La situation des républicains vauclusiens en 1872 est paradoxale. D'un côté, les électeurs du département ont élu quatre députés radicaux sur les quatre sièges mis en jeu en 1871. De l'autre, la dénonciation de supposées violences et fraudes électorales par leurs adversaires conservateurs et l'apparition d'une « légende noire » de la Défense nationale, au sein de laquelle ces radicaux méridionaux sont dénoncés comme des profiteurs ou comme des hommes corrompus, leur est préjudiciable. L'installation de « préfets de combat » dans le département est aussi un défi pour les républicains. Dans ce chapitre, on présentera les liens d'Alfred Naquet avec les structures républicaines du Vaucluse, en tâchant de mettre au jour les relations de ce jeune député du Vaucluse, qui n'a pas alors le rayonnement et la popularité de son collègue Alphonse Gent, quarante-huitard, figure de l'opposition à l'Empire. Alfred Naquet n'est qu'un jeune Carpentrasien, qui a fait ses études à Paris et s'est fait connaître dans des milieux républicains principalement parisiens pour son opposition à l'Empire. Il se crée donc progressivement ses réseaux dans le Vaucluse, à partir de quelques relations amicales et familiales dans l'arrondissement de Carpentras. La vie politique s'exprime alors autant lors d'élections- qui sont des événements exceptionnels- que lors de pratiques régulières au sein de l'espace public, comme les enterrements civils, les réunions politiques, qui sont des moments de manifestations, de débats et d'affrontements politiques. Ces réunions sont souvent publicisées par des journaux, et organisées dans des cercles, souvent sis dans des bars, lieux de réunion des citoyens.

### Les relations d'Alfred Naquet avec les principaux journaux et cercles républicains du Vaucluse de 1872 à 1877

Le principal journal des républicains dans le Vaucluse est *Le Démocrate du Midi*<sup>1</sup>. Il change plusieurs fois de titre, devenant *La Démocratie du Midi*, et enfin *Le Républicain du Vaucluse*. Alors qu'il était l'un des principaux contributeurs de ce journal durant la Défense nationale et les mois qui ont suivi, Alfred Naquet se met en retrait de la rédaction du

---

<sup>1</sup> AD84, 2T27, Dossier « *La Démocratie du Midi* »

*Démocrate du Midi* à la fin de l'année 1871<sup>2</sup>. Le rédacteur en chef est alors Robert Hyenne, qui a travaillé auparavant au *Rappel* et au *Charivari*<sup>3</sup>. C'est un publiciste politique, comme il en existait de nombreux à Paris et en province, vivant péniblement de leur plume<sup>4</sup>.

A la place d'Alfred Naquet et soutenu par lui, Jean Saint-Martin prend dès 1872 une place importante dans la rédaction de ce journal. Il publie de nombreux articles ayant pour sujet la politique nationale. Les articles sur les questions locales sont écrits par des rédacteurs plus obscurs ou anonymes. Jean Saint-Martin devient le rédacteur en chef du journal le 1<sup>er</sup> octobre 1873, toujours soutenu par Alfred Naquet, dont il est devenu l'un des lieutenants au niveau local, tout en continuant ses activités d'avocat et de conseiller général du canton de Pertuis<sup>5</sup>. Naquet participe au rachat des actions du journal au mois de juillet 1873, ce qui permet au nouveau rédacteur en chef de déclarer fièrement que *La Démocratie du Midi* est devenu la propriété exclusive du parti républicain du Vaucluse<sup>6</sup>. La démarche semble avoir été initiée, ou patronnée, par les députés Alphonse Gent et Alfred Naquet. Ce dernier a récolté des fonds parmi des amis politiques avignonnais rencontrés *a priori* suite à son élection en 1871, comme l'imprimeur Gros, à Avignon, qui édite des journaux mais aussi la propagande républicaine lors des élections<sup>7</sup>. Valmari-Combemale, président du tribunal honoraire de Mende, et beau-frère d'Alfred Naquet, apparaît aussi parmi les nouveaux collaborateurs du journal en 1873<sup>8</sup>, très probablement grâce à l'aide du député. Ce dernier s'était marié avec la fille d'un magistrat de Mende, M. Combemale, dont l'un des fils est entré dans la magistrature, alors qu'un autre a participé à la création durant les années 1870 d'une société de dynamite en Espagne, en étroite lien avec Alfred Naquet.

---

<sup>2</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 octobre 1871.

<sup>3</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 30 septembre 1871. Robert Hyenne est un républicain militant, auteur d'une biographie (que l'on pourrait qualifier d'hagiographie) sur Garibaldi. Condamné en 1863 pour délit de presse pendant la campagne électorale, il a été nommé après le 4 Septembre 1870 conseiller de préfecture, grâce à ces amitiés républicaines.

<sup>4</sup> Renaud DORANDEU, « La division du travail politique : publicistes, journalistes et « professionnels » de la presse dans l'Hérault de 1848 à 1914 », Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *Elites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999. Sur les journalistes au début de la Troisième République, voir la thèse de Pierre ALBERT, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République 1871-1879*, Paris, Honoré Champion, 1980.

<sup>5</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 7 octobre 1873.

<sup>6</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 1<sup>er</sup> octobre 1873.

<sup>7</sup> AD84, 4M88, liste des membres du cercle républicain d'Avignon. Le vrai nom de ce personnage est Emile Desfonds, mais il est nommé dans tous les documents de l'époque « Desfonds aîné ».

<sup>8</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 novembre 1873.



Dans l'arrondissement de Carpentras, les républicains, au premier chef Alfred Naquet, Cyprien Poujade et Camille Fabre, fondent en 1873 un journal nommé *Le Patriote du Vaucluse*. Camille Fabre, procureur de Carpentras à partir du 4 septembre 1870, révoqué de son poste le 11 juin 1871 et redevenu avocat, est le principal rédacteur de la feuille<sup>9</sup>. C'est un ami proche de Naquet et de Poujade, quoique le magistrat soit un peu plus jeune que les deux députés. Il est aussi lié à Antoine-Dominique Eysséric, professeur à Carpentras et mentor d'Alfred Naquet déjà mentionné, qu'il a par exemple conseillé lors d'un procès contre un éditeur en 1868<sup>10</sup>. Ce journal est, toutefois, rapidement en difficulté économique, comme en témoigne une lettre de Taxile Delord à l'archiviste Achard, qui cherche à récolter de l'argent autour de lui pour empêcher la faillite de ce quotidien et aider ses collègues<sup>11</sup>.

L'organisation républicaine dans le département, car on ne peut pas parler de « parti » *stricto sensu*<sup>12</sup>, est structurée par des lieux de sociabilité, tels les cercles et les chambrées. Comme l'a écrit Raymond Huard, « s'il n'est pas un véritable parti dans le sens moderne de ce mot, il vit néanmoins comme une sorte d'organisme en s'efforçant de répondre aux exigences politiques du moment, d'adapter également son organisation aux impératifs d'une vie politique fondée sur le suffrage universel. » L'origine des lieux de sociabilité est ancienne. Ils sont les héritiers de structures nées notamment pendant l'époque moderne et la Révolution<sup>13</sup>, ainsi que des cercles « bourgeois<sup>14</sup> » de la première moitié du XIXe siècle. Maurice Agulhon a décrit l'importance de ses cercles et des chambrées dans la vie politique du Var de la Révolution à la Seconde République<sup>15</sup>, et Yves Rinaudo pour la deuxième moitié du XIXe siècle<sup>16</sup>. Ce sont des lieux où se créent des liens politiques,

---

<sup>9</sup> AD84, 2T27, « Le Patriote du Vaucluse »

<sup>10</sup> Camille FABRE, *A juger pour MM. Eysséric et Gautier demandeurs, contre MM. Jules et Léon Devillario, frères, défenseurs (...)*, Avignon, Gros frères, 1868.

<sup>11</sup> Bibl. Ceccano, ms 5645, Lettre de Taxile Delord à Felix Achard, 11 juillet 1874.

<sup>12</sup> Voir Raymond HUARD, *La préhistoire des partis, le mouvement républicain en Bas- Languedoc (1848-1881)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1982, p.21. Sur cette question des partis, voir aussi la thèse de François MIQUET-MARTY, *Aux origines du parti politique moderne. Les groupes sociaux à l'épreuve du formalisme démocratique. France, 1848-1914*, Thèse, EHESS, 1996.

<sup>13</sup> Voir notamment : Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968 ; Olivier BLANC, « Cercles politiques et « salons » du début de la Révolution (1789-1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°344, avril-juin 2006.

<sup>14</sup> Maurice AGULHON. *Le cercle dans la France bourgeoise. 1810- 1848. Étude d'une mutation de sociabilité*. Paris, Armand Colin, 1977.

<sup>15</sup> Maurice AGULHON, *La République au village, Les populations du Var, de la Révolution à la seconde République*. Paris, Pion, 1970. Maurice AGULHON, « Histoire et Ethnologie : les Chambrées en Basse Provence », *Revue Historique*, avril-juin 1971.

<sup>16</sup> Yves RINAUDO, *Les Vendanges de la République. Une modernité provençale. Les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982. Voir aussi le travail d'un ethnologue sur les cercles en

au gré des rencontres entre des candidats ou des parlementaires avec des citoyens. Ces rencontres sont aussi liées à la question de la faveur politique, puisque c'est notamment dans ces lieux qu'ont lieu des contacts et que se tissent des relations entre élus et citoyens.

Ces lieux de sociabilité sont souvent établis dans des cafés où se rassemblent les hommes après le travail<sup>17</sup>. Chaque cercle a un règlement précis, déposé en préfecture. Il y est indiqué que les discussions politiques sont strictement interdites dans leur enceinte. Comme l'a écrit Maurice Agulhon : « le règlement interdit que l'on fasse de la politique, mais on en fait quand même »<sup>18</sup>. Dans ces lieux se réunissent les républicains et s'organisent des réunions politiques, notamment lors des périodes électorales. Les réunions politiques dans ces lieux sont des moments privilégiés dans la formation « du lien politique républicain<sup>19</sup>. » Ces réunions permettent par ailleurs de « casser la monotonie » du quotidien des citoyens<sup>20</sup>. Elles sont parfois mouvementées, comme d'ailleurs assez souvent à la fin du XIXe siècle comme l'a montré Paula Cossart<sup>21</sup>.

À Avignon, alors peuplée de 38 000 habitants environ, parmi les multiples cercles de la ville, deux sont les principaux lieux de rendez-vous des républicains. Le premier est le cercle de l'Égalité<sup>22</sup>, le second est le cercle « républicain » d'Avignon, créés tous deux peu de temps après le 4 Septembre. Ce dernier est tout d'abord établi rue Bancasse dans une maison particulière, puis il est installé à partir du mois de décembre 1871 au premier étage du café de France, place de l'Horloge, la place principale d'Avignon. Ce déplacement vers des locaux plus grands et placés près de lieux fréquentés montre que ce cercle a pris de

---

Provence : Pierre CHABERT, « « Rouges » et « Blancs » : Cercles en Provence », *Ethnologie française*, 1/2005, (Vol. 35), p. 147-156. Sur les autres sociabilités en Provence, voir : Yves RINAUDO, « De la sociabilité en Provence », Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN (dir.), *La France démocratique (combat, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p.106-113.

<sup>17</sup> Sur les cercles et cafés parisiens, voir : Benoît LECOQ, « Les Cercles parisiens au début de la Troisième République : de l'apogée au déclin », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 32/4, octobre-décembre 1985, pp. 596-597 ; et Jérôme GREVY, « Les cafés républicains de Paris au début de la Troisième République. Étude de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2/2003, (n°50-2), pp. 52-72.

<sup>18</sup> Maurice AGULHON, « le parti républicain », Léon HAMON, *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, éditions de la MSH, 1991, p.2.

<sup>19</sup> Paula COSSART, « Se réunir », Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir.], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.1113.

<sup>20</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p.102.

<sup>21</sup> Paula COSSART, *Le meeting politique, De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010.

<sup>22</sup> AD84, 4M83, cercle de l'Égalité, Avignon.

l'importance. Parmi les membres du cercle républicain se trouvent Aristippe Alphantery, conseiller général, Jean Saint-Martin, mais aussi Desfonds aîné, maître de forges à Avignon et conseiller municipal, ou encore François François, candidat républicain à des élections locales.<sup>23</sup> Il compte 188 membres, ce qui est très important pour un cercle dans le Vaucluse, où très peu de cercles dépassent les 100 membres. On note toutefois qu'Alfred Naquet est absent de la liste des membres de ce cercle en 1873, ce qui n'a pas empêché de se rendre dans ce lieu à plusieurs reprises pour des réunions, comme l'attestent des compte-rendu dans *La Démocratie du Vaucluse*. La présence de Jean Saint-Martin dans le cercle, montre qu'Alfred Naquet avait au moins un relais important dans ce cercle, mais aussi de nombreuses sympathies qu'il entretenait lors des réunions qu'il vient y donner.

Les cercles dans le Vaucluse fonctionnent de manière relativement similaire. Le recrutement des membres s'effectue par cooptation. Le candidat doit être présenté par deux membres du cercle, et, après entretien, un vote des membres du cercle a lieu pour savoir si le candidat est accepté. On constate des similitudes avec le recrutement des loges maçonniques. D'ailleurs dans un cercle de Carpentras il est question pour le choix des membres d'un vote avec des boules noires et blanches, comme pour certaines loges maçonniques<sup>24</sup>. Les cercles vauclusiens sont dirigés par une commission administrative, au plus d'une dizaine de membres, élus par les membres du cercle, avec un mandat de trois à six mois. Ces membres choisissent ensuite trois à six citoyens qui composent une commission exécutive.

Le principal cercle républicain à Carpentras, fondé au début du mois d'avril 1871<sup>25</sup>, est le cercle de l'égalité. Parmi ses membres se trouve Alfred Naquet, preuve que Carpentras est bien le centre de l'influence du jeune député dans le département. On relève aussi parmi les noms de Cyprien Poujade, député le plus proche de Naquet, ainsi que d'Eugène Gautier et David-Guillabert. Ces deux derniers ont participé aux municipalités républicaines au début des années 1870, et fréquentent le père d'Alfred Naquet comme le prouve une référence dans une lettre. Ce cercle est donc l'un des lieux de l'influence d'Alfred Naquet dans l'arrondissement de Carpentras, son « pays », où il a des amis. Un peu plus tard, Eugène

---

<sup>23</sup> AD84, 4M88, cercle républicain, lettre adressée au préfet, 12 décembre 1871.

<sup>24</sup> AD84, 4M93, Cercles de Carpentras. Voir aussi, dans le fonds de la sous-préfecture, les rapports et les listes sur les cercles de l'arrondissement de Carpentras sous la cote 3Z94.

<sup>25</sup> AD84, 3Z94, arrêté d'autorisation du cercle de l'égalité, à Carpentras, 3 avril 1871.

Guérin, un jeune avocat promis à un avenir brillant, en devient le président<sup>26</sup>. Les membres de ce cercle, souhaitant modifier leurs statuts, n'hésitent pas à s'adresser à Alfred Naquet pour lui demander un modèle de statuts pour leur cercle<sup>27</sup>.

La plupart des petites communes possèdent un ou plusieurs cercles, même les plus petites d'entre elles. Si on prend l'exemple de la commune de Cucuron, celle-ci compte au moins neuf cercles déclarés en préfecture en 1873, pour une commune comptant alors 1803 habitants<sup>28</sup>. Si certains cercles, comme le « cercle des chasseurs », semblent bien apolitiques, le sous-préfet souligne dans un rapport daté de 1873 que quatre cercles de cette commune possèdent des bustes de Marianne, des emblèmes et des tableaux politiques, représentant notamment des révolutionnaires<sup>29</sup>. Preuve de leur dimension politique. De véritables fêtes sont organisées régulièrement autour de ces symboles. Par exemple au cercle de l'Avenir à la Tour d'Aigues a lieu en 1871 une cérémonie d'installation d'une nouvelle Marianne<sup>30</sup>. Ces célébrations font partie d'une « sociabilité festive », qui s'exprime par des rituels laïques, bien évoqués par Rémi Dalisson<sup>31</sup>.

A propos des Marianne célébrées dans le Midi, Daniel Halévy a écrit que dans cette région : « la République y a pris figure de déesse ; son buste est religieusement montré, dans les mairies, aux jours de fête. Ce sont les Marianne, chères aux rouges. Les nouvelles saintes, disent-ils, Déesses, disions-nous tout à l'heure. Déesse ou sainte, pour le peuple méridional, c'est tout un. [...]»<sup>32</sup> Et il évoque les combats des préfets contre ces emblèmes : « partout en Provence ou en Languedoc, les Mariannes (*sic*) sont un souci pour les préfets. Interdites dans les mairies, ôtées des cheminées qu'elles ornaient si bien, les voilà cachées dans les armoires, et, à l'instant solennel d'un mariage civil, les doubles battants s'ouvrent. Marianne reçoit le serment nuptial. » Ce long passage montre la vision d'Halévy, son incompréhension,

---

<sup>26</sup> Bibl. Ceccano, jx 5, *Le Réveil du Midi*, 9 septembre 1877.

<sup>27</sup> Alfred Naquet évoque ce fait dans une lettre à Auguste Scheurer-Kestner, conservée à la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAF 24409, lettre d'Alfred Naquet, 1873.

<sup>28</sup> *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse. Année 1870*, Avignon, Veuve A. Bonnet, p.370.

<sup>29</sup> AD84, 4M82, Cercles politiques du canton de Cadenet.

<sup>30</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 août 1872.

<sup>31</sup> Remi DALISSON, « Rituels politiques, sociabilités festives et contestation rurale en France 1830-1880 », Annie ANTOINE et Julian MISCHI (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, P.U.R, 2008.

<sup>32</sup> Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p.34.

face à l'importance des symboles républicains dans le Midi et sa critique, bien des années après les faits<sup>33</sup>.

Si les discussions et manifestations politiques sont tolérées dans les cercles du département, la situation se complique à partir de l'année 1872. Sur les instructions du préfet le maire d'Avignon invite les membres du cercle républicain à modifier leur règlement pour interdire de manière plus nette et sans nuance toute réunion ou discussion politique<sup>34</sup>. Dans le règlement on trouve aussi un article ainsi conçu : « ce cercle a pour but de soutenir le gouvernement républicain. » La direction de la Sûreté générale, dans une lettre adressée au préfet, demande de faire disparaître cet article. Une fois ces modifications consenties par les républicains sous la menace d'une fermeture administrative, ce sont les symboles présents dans le cachet du cercle – un faisceau de licteurs surmonté d'un bonnet phrygien – , qui posent problème au ministère de l'Intérieur, qui entend qu'un cercle n'arbore pas de symboles politiques, y compris dans son sceau<sup>35</sup>.

Plusieurs membres du cercle demandent alors à Alfred Naquet de les aider face à ce qu'ils perçoivent comme une persécution, et le député du Vaucluse prend publiquement la défense du cercle dans une lettre insérée dans *La Démocratie du Midi* le 8 août 1872<sup>36</sup>. Le préfet décide alors de dissoudre le cercle sous le prétexte de s'être occupé de matières politiques.

À travers cet exemple, on comprend que se pose le problème d'imposer une législation d'interdiction des discussions politiques dans les cercles<sup>37</sup>. Par ailleurs, comme l'a noté Christophe Charle, les préfets de la France du Nord nommés dans le Sud avaient parfois

---

<sup>33</sup> Sur cette question des symboles et du folklore républicain, on se reportera à l'ouvrage fondateur de Maurice AGULHON, *Cultures et folklores républicains*, Paris, CTHS, 1995.

<sup>34</sup> AD84, 4M88, Lettre du maire d'Avignon au préfet concernant le cercle républicain, 31 janvier 1872.

<sup>35</sup> A noter que les cercles étaient souvent décorés de symboles républicains, avec très souvent un buste de Marianne mis à l'honneur. Sur la représentation de Marianne, voir : Maurice AGULHON, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

<sup>36</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 8 août 1872.

<sup>37</sup> Maurice AGULHON, « Les Chambrées en Basse Provence : histoire et ethnologie » dans Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde, I : Ethnologie et politique en France*, Paris, Gallimard, 1988, p15-59.

du mal à comprendre les gens du Midi, réputés passionnés ou violents<sup>38</sup>, ce qui peut expliquer certaines mesures administratives mal accueillies.

Ce cercle républicain est re-formé quelque temps après sa fermeture administrative. Toutefois, de nouveaux incidents ont lieu l'année suivante. Au mois de septembre 1873, le commissaire de police d'Avignon explique dans un rapport au préfet avoir demandé aux membres des cercles républicains et de l'Avenir, sis à Avignon, de faire disparaître les gravures de « Marat, Danton, Robespierre<sup>39</sup>, mais aussi les photographies de Gambetta, Vermesche (*sic*) Cluseret, Vermorel, Rossel, Dombrowski (*sic*) et Rochefort<sup>40</sup> ». Dans cet inventaire, on n'est pas surpris de constater la présence des icônes de la Révolution française, mais aussi de Gambetta, chef de file du parti républicain. La présence de photographies de communards et de socialistes paraît plus surprenante. Sont cités Eugène Vermersch, pamphlétaire et figure de la Commune de Paris<sup>41</sup>, le journaliste Auguste Vermorel<sup>42</sup>, l'officier Louis Rossel<sup>43</sup>, et Jaroslaw Dombrowski, un Polonais qui a mis son épée au service de la Commune. Ils sont tous morts lors des combats avec les Versaillais ou exécutés. Ils étaient de ce fait considérés comme des martyrs par une partie de la gauche française d'alors. De la même manière, la présence d'une photographie de Rochefort, alors enfermé à Saint-Martin-de-Ré<sup>44</sup>, et d'une gravure de Gustave Cluseret, alors en exil, paraît surprenante.

Ces éléments montrent l'inclination très socialisante de ce cercle républicain en 1872. La connaissance qu'ont ces radicaux du Vaucluse des figures socialistes et communardes parisiennes montre la pénétration des journaux et de la propagande socialiste dans le département, imprimés à l'extérieur du département puisqu'à cette époque il n'y a pas d'organes locaux socialistes. La *Démocratie du Midi* est, comme nous l'avons dit dans notre première partie, assez peu loquace sur la Commune de Paris. Il y a donc clairement des

---

<sup>38</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.87.

<sup>39</sup> On note l'importance de la mémoire de la Révolution chez ces radicaux, soulignées d'ailleurs dans les travaux de Jean El GAMMAL, comme par exemple : « La mémoire de la Révolution au XIXème siècle », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR, *Histoire des gauches en France. L'héritage du XIXème siècle*, Paris, La Découverte, 2005, pp.136-149.

<sup>40</sup> AD84, 4M88, Lettre du sous-préfet sur le cercle républicain, septembre 1873.

<sup>41</sup> Il a été notamment le créateur, avec certains de ses amis, du *Père Duchêne* de 1871. Voir sa notice dans Jean MAITRON (dir), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Deuxième partie 1864-1871*, Paris, Les éditions ouvrières, Tome 9, 1971, pp.298-299.

<sup>42</sup> Voir Jean MAITRON, *ibidem*, p.300-301.

<sup>43</sup> *Ibidem*, pp.36-37.

<sup>44</sup> Voir la biographie, datée, de Roger L. WILLIAMS, *Henri Rochefort, prince des polémistes*, Paris, Trévise, 1970.

vecteurs de diffusion des figures –et probablement des idées- socialistes au sein des milieux radicaux. Cela montre la frontière poreuse entre radicalisme et socialisme durant les années 1870, où les mêmes citoyens peuvent avoir des fidélités ou des idées communes aux deux sensibilités, sans pour autant que cela soit vu comme contradictoire. Cet élément pose le problème, passionnant par ailleurs, de la progressive construction d’une frontière entre ces deux mouvements, notamment en province, qui mériterait à lui seul une étude complète.

En 1873, la pression préfectorale sur les cercles est particulièrement forte dans l’arrondissement d’Apt, à la culture populaire républicaine fortement implantée, marquée par la répression des soulèvements contre le coup d’État de 1851<sup>45</sup>. Le sous-préfet fait parvenir en 1873 une lettre aux présidents des cercles de son arrondissement pour leur demander de respecter leurs règlements, tant sur l’amplitude horaire d’ouverture que sur l’interdiction des discussions politiques<sup>46</sup>. Puis il demande au préfet du département son accord pour promulguer des fermetures des cercles « qui s’occupent de politique » dans l’arrondissement. Il cite notamment le cercle National à Cadenet, le cercle des pompiers à Apt, mais aussi le cercle Méritan, dans la même ville<sup>47</sup>, qu’il décrit comme « composé de radicaux forcenés qui viennent là faire de la politique sous les yeux de leur déesse, Marianne, et de leurs saints, les illustres bourreaux de 93 ». Le sous-préfet n’hésite pas à qualifier ce cercle de « sanctuaire de la démagogie<sup>48</sup>. » Les éléments décrits dans ces rapports, au-delà des outrances du sous-préfet, font partie du « folklore républicain<sup>49</sup> », très présent dans les zones radicales du Midi. Le cercle Méritan cité plus haut tient son nom de Louis Méritan, épicier républicain d’Apt. Ce dernier est en contact épistolaire avec Alfred Naquet, et est l’un de ses relais locaux dans cet arrondissement<sup>50</sup>. Alfred Naquet donne en 1872 deux réunions dans ce café, preuve qu’il est un lieu privilégié pour le député dans l’arrondissement d’Apt.

---

<sup>45</sup> Voir notamment leurs rôles en Vaucluse sous la Seconde République dans le mémoire de Romain Gardi : Romain GARDI, « Reconquérir la République. Essai sur la genèse de l’insurrection de Décembre 1851 dans l’arrondissement d’Apt », mémoire de Master 2 sous la direction de Natalie Petiteau, 2008-2009, 360p.

<sup>46</sup> AD84, 4M82, Cercles politiques du canton de Cadenet.

<sup>47</sup> Celui-ci a été créé en 1871, par un radical de la ville, par ailleurs cafetier, Elzéar Méritan. Voir : AD84, 4M82, Cercle Méritan, à Apt.

<sup>48</sup> AD84, 4M82, Cercles politiques, arrondissement d’Apt.

<sup>49</sup> Voir : Maurice AGULHON [dir], *Cultures et folklores républicains*, Paris, CTHS, 1995.

<sup>50</sup> Voir aussi 1Z352, Autorisations de cercles dans l’arrondissement d’Apt, 1869-1874.

La même chose a lieu dans le département voisin du Gard : plusieurs cercles, devenus publiquement politiques, notamment pendant la période de la Défense nationale, sont fermés en 1873 et 1874 par le préfet nommé par les conservateurs<sup>51</sup>. Certains républicains comme Taxile Delord, cherchent alors à créer une organisation républicaine en Vaucluse plus structurée, constituée en comités locaux républicains. Taxile Delord explique dans une lettre que cette organisation est nécessaire pour lutter contre « la pression administrative<sup>52</sup> ». Ces éléments montrent les tensions existantes entre les républicains et le pouvoir dans le Vaucluse, source de crispations lors des élections avec notamment une sensibilité accrue aux violations de normes.

### Le franc-maçon Alfred Naquet et ses relations avec les loges du Vaucluse

Alfred Naquet est devenu franc-maçon dès ses 18 ans, en 1852, à la loge « La Parfaite Amitié » de Carpentras, peut-être encouragé par son père<sup>53</sup>. Son frère Eliacin, devenu quelques années plus tard magistrat à Aix-en-Provence, devient membre de la loge les Arts et l'Amitié dans cette même ville<sup>54</sup>. Alfred Naquet est ensuite, pendant ces études, membre d'une loge parisienne. A Paris, son appartenance maçonnique lui a probablement permis de se créer des contacts dans les milieux républicains, alors lors qu'en province l'appartenance maçonnique est l'un des éléments constitutifs qui lient entre eux les républicains, au travers des liens personnels, amicaux et familiaux.

Si les frères sont censés ne pas traiter de politique, les loges sont toutefois un lieu de rencontre informelle pour un certain nombre de républicains, et constituent un « ciment culturel commun<sup>55</sup> ». Sévèrement contrôlées sous l'Empire par le pouvoir<sup>56</sup>, les loges sont

---

<sup>51</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.312.

<sup>52</sup> Bibl. Ceccano, ms 5645, Lettre de Taxile Delord à Félix Achard, 5 mai 1874.

<sup>53</sup> Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise et vaclusienne au XIXe siècle*, Avignon, Edisud, 1993, p.59.

<sup>54</sup> Christiane DEROBERT-RATEL, *Les Arts et l'amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Edisud, 1987

<sup>55</sup> Serge BERSTEIN, « Introduction », Serge BERSTEIN et Marcel RUBY (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2004, p.14.

<sup>56</sup> Voir Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française. La Maçonnerie : missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974. Pour l'histoire des loges sous le Second Empire, voir : Laurence GREGOIRE, « La franc-maçonnerie parisienne (1852-1870) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 3/2008 (n° HS 4), p. 98-115 ; et : Vincent WRIGHT, *Francs-maçons sous le Second Empire : les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.



toutefois un lieu de discussion et de parole, comme l'a noté Louis Andrieux dans ses mémoires, lui qui était devenu franc-maçon sous le Second Empire. Il écrit qu'en province « les loges étaient alors l'un des seuls lieux où étaient présente une tribune libre<sup>57</sup> ». Dans de nombreuses villes, les loges abritent des contestataires au pouvoir impérial, comme à Avignon, mais aussi à Rennes comme l'a montré Daniel Kerjan<sup>58</sup>. Les francs-maçons du Grand Orient de France ont, au début de la Troisième République, supprimé la Grande-Maitrise, qui donnait un pouvoir trop grand à son titulaire, pour la remplacer par un président du Conseil de l'Ordre, dont le premier fut Babaud-Laribiere, ancien représentant républicain<sup>59</sup>. Il y a alors clairement une évolution au sein de la franc-maçonnerie au niveau national. En 1871 les nouveaux élus au conseil de l'Ordre sont tous républicains, avec parmi eux des anciens préfets ou sous-préfets de Gambetta<sup>60</sup>.

Au niveau local, les loges accueillent nombre de républicains. La principale loge du Vaucluse, « Les Vrais Amis Réunis »<sup>61</sup>, sise à Avignon, a pour vénérable en 1870 Aristippe Alphantery, militant républicain, élu conseiller général du canton d'Avignon. C'est un modéré, et ne figure pas alors parmi les amis politiques d'Alfred Naquet, mais plutôt parmi ceux de Taxile Delord. Parmi les membres de la loge, on peut noter aussi la présence de Félix Achard, archiviste républicain évoqué plus haut, et de plusieurs membres du conseil municipal d'Avignon, dirigé au début des années 1870 par Paul Poncet, lui-même franc-maçon dans cette loge<sup>62</sup>. Toutefois, comme l'a montré Michel Chazottes, des divisions interviennent au sein de la loge en 1872, entraînant une scission et un affaiblissement relatif<sup>63</sup>.

A Orange, l'unique loge de la ville, « La Constance Réunie au Bon Accueil », a pour vénérable en 1871 Henri Monier, avocat et député de l'arrondissement<sup>64</sup>. Parmi ses membres, on compte quelques-uns des principaux républicains de l'arrondissement

---

<sup>57</sup> Louis ANDRIEUX, *A travers la République. Mémoires*, Paris, Payot, 1926.

<sup>58</sup> Daniel KERJAN, *Rennes : les francs-maçons du Grand Orient de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp.207-229.

<sup>59</sup> Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française. La Maçonnerie : missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974, p.488.

<sup>60</sup> Daniel LIGOU, *Histoire des francs-maçons en France*, Toulouse, Privat, 1981, p.257.

<sup>61</sup> Voir notamment : Claude MESLIAND, « Une loge avignonnaise sous la Troisième République : les Vrais amis réunis » dans *Conférences de l'institut historique de Provence*, janvier-février 1966.

<sup>62</sup> BNF, FM2 42, Loge « Les Vrais Amis réunis » 1872-1898.

<sup>63</sup> Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise & vauclusienne au XIXème siècle*, Aix, Edisud, 1993,

<sup>64</sup> BNF, FM2 763, Loge « La Constance Réunie au Bon Accueil »

d'Orange, dont Dupuy et Captuy. Pertuis, petite ville très marquée par le radicalisme, est aussi le siège d'une loge, nommée le « Triomphe de l'Amitié », dont Jean Saint-Martin, né à Pertuis, est l'un des membres<sup>65</sup>. À Apt, une loge, « La Concorde Intime » peu active, existe aussi<sup>66</sup>. Il ne semble pas en exister, à cette époque, à Cavaillon, ville pourtant importante du département<sup>67</sup>. Toutefois, comme l'a noté Raymond Huard, la franc-maçonnerie reste, au XIXe siècle, « trop coûteuse pour être populaire », d'où l'absence dans les loges de citoyens issus de milieux modestes<sup>68</sup>. Les bourgeois républicains sont par contre bien représentés.

### Alfred Naquet et les conseillers généraux

Les conseillers généraux sont des intermédiaires entre les citoyens du département, où ils résident, et le pouvoir central<sup>69</sup>. Cette question des relais permet de reconstituer un réseau politique constitué d'intermédiaires et structuré autour d'un certain nombre de figures à la fois nationales et locales, comme Alfred Naquet. Cela permet aussi de s'intéresser au rôle, tenu par des conseillers généraux, d'agents électoraux et d'agents de l'influence d'un candidat républicain lors des élections<sup>70</sup>. Ces hommes peuvent aussi servir d'intermédiaires pour des demandes clientélares au député<sup>71</sup>. Selon Raymond Huard, sous la Troisième République les conseillers généraux sont souvent des individus relativement aisés amenés par leur métier à des contacts avec la population, tels des notaires, des voyageurs de commerce, des agents d'assurances, des officiers de santé ou des médecins<sup>72</sup>. Dans une société où il n'y a pas de séparation, de frontière nette entre le social et le politique, cet élu est présent au quotidien dans la vie locale, ce qui lui donne une

---

<sup>65</sup> BNF, FM2 772, Loge « Le Triomphe de l'Amitié ». Celle-ci sera d'ailleurs fermée sous le Second Empire pour des raisons politiques, sous le prétexte administratif d'être un « débit de boisson »..

<sup>66</sup> BNF, FM2 40, Loge « La Concorde Intime »

<sup>67</sup> Il n'en existe toutefois aucune trace pour cette période dans le fonds maçonnique conservé à la BNF.

<sup>68</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.13.

<sup>69</sup> Leur rôle était déjà important sous la monarchie de Juillet. André-Jean TUDESQ, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot (1840-1848)*, Paris, Armand Colin, « Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques », 1967. Voir aussi, notamment sur la sociologie des conseillers généraux en 1870, Louis GIRARD, *Les conseillers généraux en 1870 : étude statistique d'un personnel politique*, Paris, PUF, 1967.

<sup>70</sup> Jean Marc GIUSLIN, « Le personnel politique du Nord et du Pas-de-Calais entre 1852 et 1889 : pouvoir, protection, médiation », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 1998, vol. 3-4, p.75.

<sup>71</sup> Sur les intermédiaires, voir notamment: Jean-Pierre JESSENNE, « Entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux. Figures d'intermédiaires », dans *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, 1998/3 & 4, pp. 1–93.

<sup>72</sup> Raymond HUARD, « Comment apprivoiser le suffrage universel », Daniel GAXIE (dir), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p.144.

influence et une légitimité certaine. Par ailleurs, les relais et agents électoraux sont des sujets qui ont peu été étudiés par l'historiographie, malgré leur importance pour l'implantation du républicanisme dans la France rurale du XIXe siècle<sup>73</sup>.

Lors des élections de 1871, les républicains sont suspicieux face aux potentielles fraudes qui pourraient avoir lieu lors de cette consultation. Aristippe Alphantery, candidat républicain dans le canton nord d'Avignon, évoque dans une circulaire publiée entre les deux tours « les bulletins perdus qui portaient mon nom.<sup>74</sup>» Preuve de soupçons à propos de manipulations frauduleuses lors de décomptes des voix.

A Carpentras, les deux candidats républicains pour les cantons nord et sud de la ville, Cyprien Poujade et Teyssier, sont élus dès le premier tour<sup>75</sup>. Poujade est l'ancien préfet du Vaucluse, et Teyssier l'ancien sous-préfet de Carpentras, ami d'Alfred Naquet. Parmi leurs soutiens républicains, soulignons la présence d'Adrien Valabrègue, négociant membre d'une famille judéo-comtadine influente et en relation avec le père d'Alfred Naquet. Mais aussi le professeur Eysséric, déjà évoqué, et enfin un jeune représentant en commerce nommé Alfred Michel, futur député<sup>76</sup>. Camille Fabre, ancien procureur pendant la Défense nationale, est élu conseiller général du canton de Sault. À Orange, c'est Armand Nicolas, un temps président du cercle républicain<sup>77</sup> qui est le candidat républicain aux élections pour le conseil général en 1871. Il est l'ami du député Henri Monier.

À Avignon, les deux candidats républicains aux élections pour le conseil général en 1871 sont François François et Aristippe Alphantery. Tous deux sont membres du cercle républicain, et proches de Taxile Delord, non d'Alfred Naquet, qui les soutient toutefois dans

---

<sup>73</sup> Voir toutefois : François MIQUET-MARTY, « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Politix*. Vol. 10, N°38. Deuxième trimestre 1997. pp. 47-62. Voir aussi la très bonne étude d'Eric Phélippeau sur le baron de Mackau, où il montre que réseau électoral et réseau d'influence ou de faveur sont souvent liés, comme le prouve la correspondance de l' élu de l'Orne : Eric PHELIPPEAU, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

<sup>74</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 octobre 1871.

<sup>75</sup> AD84, 3M361, élections municipales à Carpentras, 1870-1939.

<sup>76</sup> AD84, 3M266, Proclamation du comité républicain de Carpentras pour l'élection législative de juillet 1871.

<sup>77</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 octobre 1871.

un article paru dans la *Démocratie du Midi* car ils sont républicains<sup>78</sup>. Seul Aristippe Alphandery est élu conseiller général, François François est battu par un royaliste.<sup>79</sup>

Enfin, il y a parmi les conseillers généraux du département deux citoyens dénommés Raspail. Le premier, Eugène Raspail, est conseiller général de Gigondas. Il est le neveu de François-Vincent Raspail, médecin né à Carpentras et candidat malheureux aux élections présidentielles de 1849. Notons d'emblée que François-Vincent Raspail semble ne pas avoir eu de relations d'amitié avec Alfred Naquet au début des années 1870, comme le prouve l'absence de correspondance. François-Vincent Raspail est une figure tutélaire pour les républicains vauclusiens d'alors, mais ne s'intègre pas dans les amis d'Alfred Naquet.

Eugène Raspail est propriétaire d'un domaine viticole dans le village de Gigondas<sup>80</sup>. Il acquiert une popularité importante dans le département pour ses travaux contre le phylloxera, qui touche le vignoble du Vaucluse dans les années 1870<sup>81</sup>. C'est une question à laquelle les vigneron vauclusiens sont sensibles. Il est par ailleurs membre correspondant de diverses sociétés agricoles, dont la société centrale d'agriculture de Paris<sup>82</sup>. Le second conseiller général nommé Raspail est le docteur Marius-Etienne Raspail, élu à Mormoiron, qui n'appartient pas à la famille de François-Vincent Raspail.

### Des tensions parmi les républicains vauclusiens

Des tensions existent parmi les républicains vauclusiens, en premier lieu entre les radicaux dont les principales figures sont Alphonse Gent, et, dans une moindre mesure, Alfred Naquet, avec les républicains modérés menés par Taxile Delord. En 1872, Jean Saint-Martin, conseiller général de Pertuis, organise dans cette localité une réunion électorale où s'expriment Alfred Naquet et Alphonse Gent<sup>83</sup>. Lors de celle-ci, Reynaud de la Gardette, fils de l'ancien représentant du Vaucluse en 1848<sup>84</sup> et républicain de Bollène, est l'objet de

---

<sup>78</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 7 octobre 1871.

<sup>79</sup> AD84, 3M337, élections municipales à Avignon, 1871-1938.

<sup>80</sup> Connue encore aujourd'hui sous le nom de « Château Raspail », même si il n'appartient plus à la famille Raspail.

<sup>81</sup> Voir : Gilbert GARRIER, *Le phylloxéra. Une guerre de trente ans 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989.

<sup>82</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 janvier 1872

<sup>83</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 12 septembre 1872.

<sup>84</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.V, p.131.

critiques de la part des radicaux locaux pour sa modération politique. Critiques qui s'expriment depuis plusieurs mois alors. Les radicaux le surnomment le « ci-devant Reynaud de la Gardette<sup>85</sup> » en référence à ses origines aristocratiques, et Alfred Naquet est obligé de publier une lettre dans *La Démocratie du Midi* où il prend la défense de Reynaud de la Gardette. Il cherche ainsi à préserver l'unité des républicains dans le département, et, on peut l'imaginer, aussi à se présenter comme un homme de rassemblement pour les républicains modérés, enclins à la prudence face aux vellétés de réforme des radicaux.

Les modérés sont toutefois peu nombreux en Vaucluse : l'essentiel de l'électorat du département est divisé en deux clans irréconciliables, les radicaux d'un côté, les légitimistes de l'autre. Les bonapartistes et orléanistes sont peu nombreux en Vaucluse. Comme le note François Beslay, un conservateur parisien, dans son récit de voyage dans le Midi : « en Vaucluse il n'y a pas ici d'opinions moyennes : il y a des « blancs », il y a des « rouges ». On habite à la cave ou au grenier.<sup>86</sup> » Les oppositions dans le Vaucluse sont donc marquées par la « mémoire longue<sup>87</sup> », qui inscrit les tensions et les différends dans une histoire à la fois locale et générale de longue durée, où la Révolution française et ses suites, comme la Terreur blanche, constituent des événements majeurs.

Exemple de dissensions au sein des républicains, s'opposent à Avignon les radicaux menés par Desfons aîné qui se réunissent au cercle radical et sont soutenus par la *Démocratie du Midi* mais aussi par Alfred Naquet, et d'autres républicains plus modérés, avec à leur tête le quarante-huitard Eugène Raveau, soutenus par l'organe *Le Progrès du Midi*, journal libéral sous l'Empire converti au républicanisme après le 4 Septembre. Cette feuille est par ailleurs volontiers critique face aux prétendus abus des « radicaux », et elle entend supporter une politique qui fonderait la République « avec modération et sagesse<sup>88</sup>. » Ce journal est soutenu par Taxile Delord, qui s'occupe régulièrement de lui trouver des fonds, mais aussi des plumes pour écrire des articles, comme en témoignent certaines de ses lettres à Félix Achard<sup>89</sup>. La polémique entre les républicains avignonnais se manifeste au travers de la publication de pamphlets destinés à un lectorat local, comme un

---

<sup>85</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 16 Octobre 1871.

<sup>86</sup> François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 1873, p.29.

<sup>87</sup> Jean Claude CARON, *Les campagnes françaises dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p.188.

<sup>88</sup> AD84, 10 PER 21, *Le Progrès du Midi*, 13 juillet 1871.

<sup>89</sup> Bibl. Ceccano, ms 5645, Correspondance Taxile Delord- Félix Achard, 1874-1875.

opuscule écrit par Robert Hyenne, rédacteur du *Démocrate du Midi*, intitulé *Réponse d'un radical aux républicains du Vaucluse*<sup>90</sup>, où les amis d'Eugène Raveau et les républicains modérés sont vivement critiqués.

Taxile Delord, pourtant député, est aussi régulièrement attaqué par les journalistes de *La Démocratie du Midi*, comme Jean Saint-Martin, qui critique ses votes à la Chambre, et le fait que celui-ci ne vienne pas donner de réunions dans le département<sup>91</sup>. Alfred Naquet, pour sa part, ne fait pas d'attaques ouvertes contre son collègue dans les journaux, mais il est clair qu'il partage l'avis de Saint-Martin. Delord est régulièrement surnommé « le député de l'absence » par les journalistes radicaux. Il y a par ailleurs dans *La Démocratie du Midi* une sévère critique des modérés. On peut lire par exemple : « un républicain modéré aime la République avec modération ». Ce point de vue est partagé par Alfred Naquet. Comme l'avait justement écrit Claude Mesliand, le Vaucluse n'est pas « une terre de conciliation »<sup>92</sup>, même au sein du parti républicain. Taxile Delord, de son côté, critique Alfred Naquet dans certaines de ses lettres dès 1875<sup>93</sup>, avant la rupture définitive entre les deux hommes en 1876. Toutefois, les inimitiés ne se limitent pas à l'opposition entre radicaux et modérés. Des tensions existent aussi entre Alphonse Gent et Alfred Naquet, mais les deux hommes restent unis, publiquement, face aux adversaires conservateurs<sup>94</sup>.

### Alfred Naquet et ses amis politiques à l'épreuve des préfets de l'ordre moral

Scipion Doncieux est nommé préfet du Vaucluse le 26 mai 1873<sup>95</sup>, par le gouvernement conservateur de l'Ordre moral mis en place suite à l'arrivée à la présidence de la République du maréchal de Mac-Mahon le 24 mai 1873<sup>96</sup>. Cette nomination dans le Vaucluse a pour objectif d'accentuer une politique de contrôle politique et de répression,

---

<sup>90</sup> Robert HYENNE, *Réponse d'un radical aux républicains du Midi*, Avignon, Gros, 1872.

<sup>91</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 6 octobre 1872.

<sup>92</sup> Claude MESLIAND, *Les paysans du Vaucluse*, Aix en Provence, Publications de l'Université d'Aix-Marseille I, 1989, p.698.

<sup>93</sup> Bibl. Ceccano, ms 5645, Lettre de Taxile Delord à Félix Achard, février 1874.

<sup>94</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 11 mars 1874.

<sup>95</sup> Christian LAMOISSIERE et Patrick LAHARIE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, CARAN, 1998, p.262.

<sup>96</sup> Il n'existe pas de biographie satisfaisante du maréchal de Mac-Mahon. Voir toutefois la contribution de François ROTH, « Mac-Mahon, le maréchal-président 24 mai 1873-30 janvier 1879 », Olivier FORCADE, Eric DUHAMEL et Philippe VIAL (dir.), *Militaires en République 1870-1962*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1999, pp.111-122.

mais aussi, en prévision des échéances électorales, de préparer «de bonnes élections», c'est-à-dire favorables au pouvoir. Cette tâche est dévolue au préfet tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>. Il convient ici de comprendre comme le réseau d'ami d'Alfred Naquet est impacté par cette politique du préfet de l'Ordre moral nommé dans le Vaucluse.

Le préfet dissout le cercle radical d'Avignon le 22 avril 1874<sup>98</sup>. Des cercles de grandes communes, comme le cercle républicain de Carpentras auquel appartient Naquet, Cyprien Poujade, Antoine-Dominique Eysséric, connaissent le même sort. Le cercle Méritan d'Apt, lieu de réunion d'Alfred Naquet dans cet arrondissement, est dissous à la même période. Il s'agit, pour le préfet, de détruire l'organisation républicaine du Vaucluse, car ces cercles sont plus que des lieux de rassemblement pour des discussions et des réunions privées, ils font partie d'une organisation qui rayonne et diffuse la propagande républicaine. Ils sont des lieux structurants pour le réseau républicain du département.

Le cercle républicain d'Orange est dissous le 4 janvier 1875<sup>99</sup>, sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement, qui écrit à son supérieur que ce cercle est « le lieu de réunion d'où partent les émissaires qui vont propager les nouvelles reçues, c'est là que les radicaux des villages voisins viennent prendre leurs instructions.<sup>100</sup> » Au sein de ce cercle se trouvait des amis du député Monier et de son fils, avocat dans la même ville. À Lauris, petite commune du Luberon, se déroule à la même époque la dissolution du cercle dit de l'Union, avec pour motif la présence de « symboles séditieux », plus précisément un buste de Marianne, une gravure représentant Rouget de l'Isle et une autre Garibaldi<sup>101</sup>. Même des cercles de petites communes sont touchés par ces révocations. À l'été 1874, l'unique cercle de la petite commune d'Auribeau, 132 habitants, est dissous. Même chose pour le cercle Saint-Martin, à Ansouis, au mois d'août 1874<sup>102</sup>, cercle qui existait pourtant depuis le

---

<sup>97</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.92. Sur les préfets sous la Troisième République, voir Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, *Le corps préfectoral sous la Troisième et Quatrième République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1969, ainsi que l'intéressant article de Eric PHELIPPEAU, « La fabrication administrative des opinions politiques : votes, déclarations de candidature et verdict des préfets (1852-1914) » dans *Revue française de science politique*, 1993, Volume 43, Numéro 4, p. 587 – 612.

<sup>98</sup> AD84, 4M88, cercle d'Avignon, cercle républicain, arrêté de fermeture, 1874.

<sup>99</sup> AD84, 4M102, Acte de dissolution du cercle républicain, 4 janvier 1875.

<sup>100</sup> AD84, 4M102, Lettre du sous-préfet au préfet sur le cercle républicain d'Orange, juin 1874.

<sup>101</sup> AD84, 4M99, cercle de l'Union à Lauris. Cela s'inscrivant dans la naissance d'un « mythe Garibaldi » en France, comme l'a montré Maurice AGULHON, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Idéologie et politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991, pp.85-131.

<sup>102</sup> AD84, 4M88, Cercle d'Ansouis, 1870-1939.

Second Empire. Ces dissolutions sont à l'origine de réactions publiques dans les journaux de la part de la députation du Vaucluse. Ils expriment leurs inquiétudes sur la situation politique du département dans leurs correspondances privées<sup>103</sup>. Dans les débats publics, par exemple dans les journaux, les amis d'Alfred Naquet se veulent combatifs. Par exemple Jean Saint-Martin écrit dans *La Démocratie du Midi* qu'il faut « combattre l'arbitraire du préfet », et rester uni<sup>104</sup>. Mais dans une lettre conservée dans son fonds un correspondant nommé Fabre cherche à combattre son découragement qu'il semble avoir exprimé dans une lettre précédente<sup>105</sup>.

Certaines municipalités radicales sont suspendues par le préfet durant les années 1873 et 1874. Le conseil municipal de la commune du Thor est dissous par décret du président de la République le 26 septembre 1873<sup>106</sup>. Cette révocation, la première d'une longue liste, est fortement critiquée par Jean Saint-Martin dans un article, où il souligne que les élections ont toujours donné de larges majorités dans cette commune au parti de la République, ce qui est un signe de légitimité. A Pertuis, la commission municipale est suspendue au mois de décembre 1873, le maire et ses conseillers sont accusés par les conservateurs de dépenses inutiles, de gaspillages, mais aussi de fraudes électorales. Ces griefs, transmis par les conservateurs au préfet, expliqueraient cette révocation. Antoine Payan, membre de l'ancienne commission municipale, demande alors dans une lettre à Jean Saint-Martin d'intervenir dans *La Démocratie du Midi* pour dénoncer ces mensonges. C'est une lettre quasi-publique, même si Antoine Payan la signe seul, puisqu'il s'agit pour lui d'inviter au nom des républicains de Pertuis un journaliste à agir contre l'arbitraire préfectoral.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples, puisque presque toutes les municipalités républicaines sont remplacées entre 1873 et 1874. Cela entraîne un fort mécontentement des républicains vauclusiens, qui s'unissent autour de quelques figures politiques comme Alfred Naquet. Les persécutions de l'Ordre moral sont donc une étape dans la constitution du réseau des amis politiques d'Alfred Naquet dans le Vaucluse.

---

<sup>103</sup> Voir par exemple la lettre de Taxile Delord datée du 10 décembre 1874, à la bibliothèque Ceccano sous la cote ms 5645.

<sup>104</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 30 mai 1873.

<sup>105</sup> AD84, 1J29, lettre de Jean Fabre à Jean Saint-Martin, 10 juin 1873.

<sup>106</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 29 septembre 1873.



Si ce phénomène est national, il prend une vigueur particulière dans le Midi. Comme l'écrit de manière provocatrice Daniel Halévy : « aux bords du Rhône et de la Garonne, le rouge foisonnait comme une herbe indigène, à la campagne et à la ville. Les maires querellaient les gendarmes, contestant leurs pouvoirs de police, querellaient les frères enseignants auxquels ils voulaient reprendre les écoles. [...] Les préfets répondaient par des destitutions, révoquant des maires, dissolvant les conseils, installant à leur place des commissions administratives où ils appelaient les grands propriétaires fonciers.<sup>107</sup> »

A la même période, les procureurs de la République d'Orange et de Carpentras, nommés Alauzet et Chalmeton, sont « appelés à d'autres fonctions » par le Garde des Sceaux, euphémisme pour exprimer la défaveur dont sont victimes ces magistrats proches des républicains. Henri Devillario, magistrat carpentrassien très lié au parti républicain par ses attaches familiales puisqu'il est le beau-frère de Cyprien Poujade, est lui aussi touché par des mesures politiques. Il est tout d'abord déplacé puis finalement révoqué<sup>108</sup>. Dans un rapport écrit à son propos, le procureur général de Nîmes souligne « la fâcheuse situation politique de M. Devillario et ses insuffisances », rappelant qu'il doit sa position à Poujade. Et de proposer, pour le remplacer, un homme « dévoué aux institutions ». C'est donc bien pour un motif politique que ce magistrat est révoqué, et si le procureur évoque, dans sa lettre, qu'Henri Devillario a dû sa nomination à Cyprien Poujade, on peut noter que les candidats proposés par le procureur sont eux liés au parti conservateur, et sont probablement recommandés. Il s'agit donc là aussi de faveurs politiques. D'ailleurs, Devillario demande dès 1877 sa réintégration dans la magistrature, recommandé par Naquet et Poujade, comme on le verra. Comme l'a justement noté Christophe Charle à propos de ces épurations, « la haute magistrature est victime de la confusion qui existe perpétuellement, en France, au XIX<sup>e</sup> siècle, entre le service de l'État et celui du gouvernement en place.<sup>109</sup> »

L'arbitraire préfectoral touche aussi la presse républicaine, au début du mois de janvier 1874, le journal *La Démocratie du Midi*, vecteur d'influence d'Alfred Naquet et ses

---

<sup>107</sup> Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p.13.

<sup>108</sup> A.N, BB 6 (II) 488, Dossier d'Henri Devillario.

<sup>109</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.135. Voir notamment sur les magistrats : Jean Pierre ROYER, *Juges et notables au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1982 ; Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, 1993.

amis politiques, est interdit de vente sur la voie publique, comme de nombreux autres journaux républicains locaux et nationaux, et les camelots les distribuant se voient infligés de lourdes amendes. Le décès d'un député du Vaucluse, Henri Monier, entraîne l'organisation d'une élection complémentaire, dans ce contexte difficile pour les républicains.

### Alfred Naquet et l'élection de Ledru-Rollin en 1874

Le député du Vaucluse Henri Monier meurt au début du mois de septembre 1873 à l'âge de 66 ans. Son inhumation à Orange est l'occasion de manifestations républicaines. Quarante-huitard, maire d'Orange en 1851 et révoqué par l'Empire<sup>110</sup>, c'est une figure républicaine respectée qui disparaît. Sa mort entraîne donc une élection complémentaire, pour le remplacer.

Plusieurs noms de candidats potentiels circulent alors chez les républicains, dont celui de François-Vincent Raspail, illustre Carpentrasien, médecin et quarante-huitard. D'autres rumeurs évoquent une candidature de Charles Floquet<sup>111</sup>, alors sans siège, ou les noms de candidats locaux comme Jean Saint-Martin ou Cyprien Pujade. Ces deux derniers sont d'abord soutenus par Alfred Naquet. Celui-ci affirme, dans un article dans *Le Démocrate du Midi*, que l'ancien préfet du Vaucluse a toute sa place parmi la représentation parlementaire du département<sup>112</sup>.

Puis, dans un second temps, Alfred Naquet propose à Ledru-Rollin la candidature dans le département. Nous n'avons pas, hélas, retrouvé de lettres à ce propos. Mais les journaux du département, de tous bords, s'accordent à dire que la candidature de Ledru-Rollin est à l'instigation de Naquet. Il aurait insisté auprès de Ledru-Rollin pour qu'il accepte, malgré son âge, de poser sa candidature dans le Vaucluse, où il ne s'est jamais rendu. Le député radical du Vaucluse espérait trouver en Ledru-Rollin une figure républicaine prestigieuse qui permettrait aux intransigeants de combattre les modérés, menés par

---

<sup>110</sup> A. AUBERT, *Les Vauclusiens, ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse*, Avignon, Seguin, 1892, p.153.

<sup>111</sup> Voir : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.III, p.13-14.

<sup>112</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 27 septembre 1874.

Gambetta, au niveau national. Et son élection dans le Vaucluse sert, dès lors, de tremplin pour cette ambition, d'où le fait qu'il mette son influence dans le département au service de Ledru-Rollin.

Naquet a dû affronter l'opposition de son collègue Alphonse Gent, favorable, comme il l'écrit dans une lettre à un ami, « à une candidature locale<sup>113</sup> ». Gent préférerait que se présente à la députation Desfonds aîné, un radical d'Avignon, voire même Raveau, chef de file des modérés d'Avignon, bien implanté dans l'arrondissement. De la même manière, Taxile Delord, hostile à la candidature Ledru-Rollin, garde le silence durant la campagne électorale<sup>114</sup>. Gambetta désapprouvait lui aussi cette candidature<sup>115</sup>. Alfred Naquet écrit plusieurs articles dans *La Démocratie du Midi* où il vante les qualités « du grand républicain Ledru-Rollin », qui n'a même pas, selon le député du Vaucluse, à proposer un programme puisque « son nom à lui seul est un programme<sup>116</sup> ». Jean Saint-Martin intervient au cercle républicain d'Avignon lors d'un discours pour inciter les membres à soutenir cette candidature, les amis de Naquet se font donc les représentants de Ledru-Rollin.

Le système des délégations utilisé par le parti républicain de Vaucluse pour choisir un candidat consiste en la désignation pour chaque commune de représentants afin de choisir lors d'un congrès départemental un candidat pour les élections. Les délégués du Vaucluse, sur proposition d'Alfred Naquet, décident de désigner Alexandre Ledru-Rollin comme candidat, le 18 février 1874<sup>117</sup>.

La désignation de Ledru-Rollin dans le Vaucluse montre l'influence grandissante d'Alfred Naquet dans le département. Il réussit à imposer le candidat de son choix à tous les républicains vauclusiens, malgré l'opposition des deux quarante-huitards Alphonse Gent et

---

<sup>113</sup> AD84, 1J924, Lettre d'Alphonse Gent, 19 février 1874.

<sup>114</sup> Bibl. Ceccano, ms 5646, Lettre de Taxile Delord à Félix Achard, février 1874.

<sup>115</sup> Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme 1820-1901*, Paris, Riviere, 1962, p.87.

<sup>116</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 21 juin 1874.

<sup>117</sup> Il n'existe pas de biographie satisfaisante pour Alexandre Ledru-Rollin, on se reportera toutefois, pour avoir un point de vue sur actes politiques, à sa notice rédigée par Isabelle BACKOUCHE, « Ledru Rollin », Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON (dir.), *Dictionnaires critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, pp.1224-1227 ; aux deux volumes de ses *Discours politiques et écrits divers*, Paris, Ballière, 1879 ; ainsi qu'à la biographie, datée, que lui avait consacré Robert SCHNERB, *Ledru-Rollin*, Paris, PUF, 1948.

Taxile Delord. Il devient peu à peu la figure politique dominante des radicaux dans le département. Les électeurs sont convoqués à la date du 1<sup>er</sup> mars 1874<sup>118</sup>.

L'adversaire conservateur de Ledru-Rollin est Raoul de Billiotti, membre d'une famille noble du Vaucluse, dont le père a été auditeur au Conseil d'État sous Napoléon 1<sup>er</sup><sup>119</sup>. Il a l'avantage d'avoir le soutien à la fois des royalistes mais aussi des quelques bonapartistes du département. Dans sa proclamation, il indique que Ledru-Rollin est « le protégé et l'ami politique d'Alfred Naquet », qu'il est un homme n'habitant pas et ne possédant rien dans le département du Vaucluse, par ailleurs coupable d'avoir « imposé en 1848 les 45 centimes à nos campagnes<sup>120</sup> ». On observe que les conservateurs ont relevé l'importance grandissante d'Alfred Naquet dans le parti radical, et cherche à l'utiliser pour dénoncer la candidature de l'étranger Ledru-Rollin qui serait imposée par le député du Vaucluse.

Raoul de Billiotti se présente comme un homme du Vaucluse, engagé dans la vie de son arrondissement de Carpentras, soutien du maréchal de Mac Mahon, en opposition à la figure de « l'étranger », du candidat « exotique<sup>121</sup> », argument classique invoqué pour délégitimer un candidat « parachuté » dans un département<sup>122</sup>. Dans un autre placard des conservateurs du Vaucluse, il est conseillé aux électeurs de n'avoir pas peur des « intimidations » des républicains, référence aux supposées fraudes qui auraient eu lieu lors des élections de février 1871. Les conservateurs avertissent leurs amis que la « situation a changé » et qu'ils surveillent les déviations des républicains<sup>123</sup>.

Ils présentent la République comme « un détestable régime, dont les abus et les fraudes ne peuvent être extirpés<sup>124</sup> », évoquant la « corruption » des républicains pendant la Défense nationale. Les républicains sont accusés d'avoir gaspillés « des milliards » pendant cette période. Et dans *L'Union du Midi* il est fait référence aux « canons Gambetta-Naquet », c'est-à-dire aux accusations de malversations de Naquet lorsqu'il siégeait à la commission des moyens de défense et qu'il devait donner son avis sur les achats militaires. On observe

---

<sup>118</sup> AD84, 3M266, Élections législatives de 1874, décret fixant la date des élections.

<sup>119</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.I, p.135.

<sup>120</sup> AD84, 3M266, Élections législatives de 1874, Affiches des conservateurs en faveur de Raoul de Billiotti.

<sup>121</sup> Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, p.67.

<sup>122</sup> AD84, 1J29, Proclamation de Raoul de Billiotti, élections législatives de 1874.

<sup>123</sup> AD84, 3M266, Élections législatives de 1874, Affiches des conservateurs en faveur de Raoul de Billiotti.

<sup>124</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 24 juin 1874.

que les rapports de la commission d'enquête sur les marchés et de la commission d'enquête sur le gouvernement de la Défense nationale sont donc utilisés pour discréditer les républicains. Pour leur propagande au sein du département, les conservateurs mettent en place un bureau électoral à Avignon, rue Calade<sup>125</sup>.

Jean Saint-Martin, comme le montre sa correspondance, a mobilisé alors ses amis politiques de l'arrondissement d'Apt afin de les encourager à voter pour Ledru-Rollin, à la demande d'Alfred Naquet<sup>126</sup>. Il écrit par exemple à un certain Dujean, de Pertuis, que « Ledru-Rollin est le meilleur candidat qui soit pour le Vaucluse : c'est un illustre républicain. »

Dans la proclamation du comité central des républicains du Vaucluse défendant la candidature Ledru-Rollin, il est souligné la chance pour le Vaucluse que « l'illustre tribun » vienne se présenter en Vaucluse. Les auteurs de cette proclamation citent des textes de Ledru-Rollin datant de 1848 sur « l'impôt progressif » et la République radicale par exemple<sup>127</sup>. Les comités républicains locaux éditent et affichent des placards en faveur de Ledru-Rollin. C'est le cas du comité de Carpentras composé notamment de Camille Fabre, Cyprien Poujade, le professeur Eysséric, et David-Guillabert, maire durant la Défense nationale, tous amis proches d'Alfred Naquet. Ledru-Rollin ne produit pas de profession de foi, sur ces affiches il est seulement indiqué : « LEDRU-ROLLIN. Ce grand nom est à lui seul une profession de foi.<sup>128</sup> »

La campagne électorale est agitée. Alfred Naquet dépose une interpellation à la Chambre sur « les faits graves de pression électorale qui se produisent actuellement dans le département de Vaucluse, qui constituent un rétablissement des pires abus de la candidature officielle.<sup>129</sup>» Les républicains du Vaucluse ont élaboré un petit manuel électoral sur l'organisation de réunions privées, l'affichage de placards électoraux conformes à la législation, pour éviter de voir contester l'élection. De la même manière, est évoquée régulièrement dans les journaux républicains la question de la validité des bulletins. Il y a

---

<sup>125</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 18 février 1874.

<sup>126</sup> AD84, 1J25, Lettres de Jean Saint-Martin à Dujean, 1874.

<sup>127</sup> AD84, 1J29, Proclamation du comité central républicain, 1874.

<sup>128</sup> AD84, 3M266, Élections de 1874, Affiches du comité de Carpentras.

<sup>129</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 23 mars 1874.

aussi des conseils pour les républicains qui participent aux bureaux électoraux. Par exemple l'exigence de scrutateurs, les bulletins à ne pas considérer comme recevables, la surveillance des émargements, de l'urne électorale. Ainsi que des indications pour contester les fraudes.

Il y a à ce moment-là chez les républicains un effort de « normalisation » des actes électoraux à destination des électeurs. Ils cherchent à faire comprendre les « bons » usages du vote, c'est-à-dire les usages acceptés par la législation, afin qu'il n'y ait plus d'éventuelles contestations des conservateurs. Il y a une « sensibilisation »<sup>130</sup> aux pratiques considérées comme déviantes. Il s'agit aussi d'éliminer la violence lors des élections, en développant une « autodiscipline<sup>131</sup> » des électeurs. Cela tout en surveillant les éventuelles fraudes des conservateurs, et-celles-ci peuvent être contestées. L'objectif étant, si je puis me permettre l'expression, de faire passer les électeurs du statut de « profane<sup>132</sup> » à celui de citoyen éclairé en matière électorale. Ce processus n'est pas neuf, il s'inscrit dans une longue durée. Par exemple les manuels électoraux ne sont pas une nouveauté, on peut citer l'exemple du manuel électoral rédigé par les républicains sous le Second Empire, notamment par Jules Ferry, Clamaregan et Charles Floquet<sup>133</sup>.

Malgré ces précautions et mises en garde, des violences sont commises par des républicains. À la fin du mois de février 1874, peu de temps avant le scrutin, le cercle catholique de Cavillon est envahi par des radicaux locaux, qui blessent quelques-uns des membres. Ces actes donnent lieu à une enquête<sup>134</sup>. Quatre prévenus républicains sont condamnés à deux mois de prison et 50 francs d'amende pour violation de domicile et coup et blessures, deux autres à un mois de prison et 25 francs d'amende, et enfin deux derniers à 20 jours de prison et 20 francs d'amende pour outrage au préfet de Vaucluse<sup>135</sup>.

---

<sup>130</sup> Alain GARRIGOU, *Le Vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses De Sciences Po, 1992.

<sup>131</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 2004, p.396.

<sup>132</sup> Antoine MARTY, Thomas SCHWARTZ, « A bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'électeur profane (fin XIXème-début XXème siècle) », Thomas FROMENTIN (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>133</sup> Eric ANCEAU, « Irrégularités et incidents lors des élections législatives, 1855-1870 », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON (dir.), *L'incident électoral. De la Révolution à la Cinquième République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p.131.

<sup>134</sup> A.N, C3457, Rapport sur les troubles du cercle catholique de Cavillon.

<sup>135</sup> AD84, 3 U 87, jugement au tribunal d'Avignon, 1874.

Face à ces violences, les républicains, en premier lieu Naquet, Gent et Delord, éditent une affiche appelant au calme<sup>136</sup>.

### Élection complémentaire du 1<sup>er</sup> avril 1874

Inscrits : 83574 ; votants : 60291 soit une participation de 72%

Noms des candidats	Voix obtenues
Alexandre LEDRU-ROLLIN (radical)	31592
Raoul DE BILLOTTI (légitimiste)	28349

Ledru-Rollin l’emporte donc avec une majorité de plus de 3000 voix. Sans surprise, il devance largement son adversaire à Apt, marqué à gauche, ainsi que dans les cantons de Pertuis et de Cadenet<sup>137</sup>. Comme l’a noté Claude Mesliand concernant cette première ville, le radicalisme s’y est imposé grâce à une solide tradition républicaine, mais aussi à cause de la situation économique difficile<sup>138</sup>. Ledru-Rollin est aussi majoritaire dans un certain nombre de villages du département. De Billiotti est par contre majoritaire dans des villes comme Avignon, Cavaillon, et dans quelques zones « blanches » du département<sup>139</sup>, comme autour de Gordes ou d’Orange.

Cette victoire s’inscrit, au niveau national, dans une série d’élections victorieuses pour les républicains, qui inquiète profondément les conservateurs. En effet, de janvier 1872 à janvier 1875, sur les soixante-dix sièges à pourvoir, cinquante-trois sont remportés par des républicains<sup>140</sup>. Les conservateurs perçoivent le suffrage universel comme une « puissance mystérieuse et incontrôlable, véritable sphinx des temps modernes<sup>141</sup> » selon Pierre Rosanvallon, d’où leur volonté d’utiliser des fraudes électorales pour remporter le scrutin.

---

<sup>136</sup> A.N, C3457, Proclamation du comité central de Vaucluse, 27 février 1874.

<sup>137</sup> A.N, C3457, Procès-verbaux et récapitulatifs des résultats des élections du Vaucluse du 1<sup>er</sup> mars 1874.

<sup>138</sup> Claude MESLIAND, « Contribution à l’étude de l’anticléricisme à Pertuis de 1871 à 1914 », dans *Archives des sciences sociales des religions*, 1960, vol.10, n°1, p.51.

<sup>139</sup> AD84, 3M266, Procès-verbaux des résultats de l’élection de 1874.

<sup>140</sup> Jean GARRIGUES (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, p.257.

<sup>141</sup> Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p.312.

Alfred Naquet, dans une lettre à Auguste Scheurer-Kestner écrite plus d'un an plus tard, justifie son appui à la candidature Ledru-Rollin dans le Vaucluse en 1874. Il expliquait qu'il espérait trouver en lui un homme qui « pourrait battre en brèche la politique de Gambetta<sup>142</sup> ». Ainsi on peut émettre l'hypothèse qu'au travers de cette élection Alfred Naquet ait souhaité imposer la grande figure de Ledru-Rollin comme leader légitime des intransigeants, face à la politique de plus en plus modérée de Gambetta, politique qui aboutit au vote de la Constitution en 1875 et à ce que les radicaux révisionnistes dénoncent comme « le compromis orléaniste. » L'orientation politique du réseau d'Alfred Naquet est donc très clairement à ce moment-là radicale et intransigeante.

### Protestations et accusations de fraudes aux lendemains de l'élection

Plusieurs accusations de fraude sont proférées lors de cette élection. Par exemple, le maire conservateur de Piolenc nommé André Monier écrit au préfet pour signaler que sur certains bulletins de vote le nom du vicomte de Billiotti était effacé « au moyen de deux ou trois traits à la plume<sup>143</sup> ». Il précise que cette fraude était pratiquée par l'ancien garde champêtre de la commune, qui distribuait les bulletins ainsi falsifiés aux électeurs illettrés. L'article 21 du décret réglementaire de 1852 indique que le papier du bulletin de vote doit être sans signes extérieurs, comme des trous ou des traits supplémentaires, sous peine d'invalidation<sup>144</sup>. Ce même individu se chargeait aussi de distribuer des bulletins de Ledru-Rollin. Quelques autres protestations sont émises par des électeurs conservateurs, car ceux-ci n'apparaissaient pas sur les listes électorales le jour de l'élection, et n'ont donc pas pu voter<sup>145</sup>. Les journaux conservateurs reconnaissent toutefois la défaite de Raoul de Billiotti, et ne contestent pas le résultat final en invoquant des fraudes massives<sup>146</sup>.

Les conservateurs ne sont pas les seuls à dénoncer des déviances électorales. À Cavaillon, des électeurs républicains se plaignent de fraudes perpétrées par le maire, écrivant une pétition signée par 663 électeurs qui affirment avoir voté pour Ledru-Rollin

---

<sup>142</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alfred Naquet à Auguste Scheurer-Kestner, 2 août 1875.

<sup>143</sup> AD84, 3M266, Élections de 1874. Protestation du maire de Piolenc, 23 mars 1874.

<sup>144</sup> Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et Fils, 1878, p.330.

<sup>145</sup> Voir par exemple la mention de la protestation d'un certain Joannis, d'Orange, sous la cote AD84, 3M266, Élections de 1874. Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.240.

<sup>146</sup> Voir notamment *L'Union du Vaucluse*, 3 mars 1874, et *Le Comtat*, 8 mars 1874.



alors que celui-ci n'a obtenu dans cette ville que 298 suffrages, contre 1348 pour son adversaire. Par rapport aux élections précédentes de 1871, le candidat républicain a recueilli très peu de voix dans cette commune, ce qui étonne les radicaux<sup>147</sup>. Les républicains accusent la mairie de falsification de listes électorales. Ces protestations sont officialisées par un notaire de Cavaillon et le juge de paix local, qui ont apparemment fait comparaître devant eux les électeurs protestataires pendant deux jours<sup>148</sup>. Il faut ici imaginer que ce type de démarche devait nécessiter une certaine organisation, sachant que la protestation est officialisée par feuillets signés par vingt-cinq électeurs à chaque fois, le notaire prélevant trois francs et vingt-cinq centimes par feuillets précisément dans ce cas. Ces feuillets, au nombre de vingt-sept, sont conservés aux Archives nationales. Cette protestation a coûté aux républicains locaux quatre-vingt sept francs et soixante-quinze centimes, somme non négligeable, payée au notaire pour officialiser les feuillets.

La question de la corruption électorale est aussi évoquée dans une protestation d'Avignon. Les signataires font une interprétation assez extensive, finalement commune de la corruption, accusant le maire d'Avignon d'avoir, dans une affiche diffusée la veille des élections, souligné que son conseil municipal avait fait voter une aide exceptionnelle pour employer lors de travaux des chômeurs de la ville<sup>149</sup>. Le fait d'interpréter cette affiche comme une tentative de corruption montre, peut-être, une baisse du seuil de sensibilité à la corruption chez certains citoyens, qui s'emparent de l'objet de la corruption pour en faire une exploitation politique, alors que du point de vue des articles 177 et suivants du code pénal cet acte peut difficilement être caractérisé comme étant de la corruption<sup>150</sup>.

Sept autres protestations républicaines ont été conservées aux Archives nationales concernant ces élections, contenant des griefs similaires<sup>151</sup>. Elles ont été collectées apparemment par Jean Saint-Martin, qui tient un rôle important pour ces cas de fraudes, et

---

<sup>147</sup> A .N, C3457, Protestation d'électeurs de Cavaillon, 3 mars 1874.

<sup>148</sup> A .N, C3457, Protestations officialisées devant notaire concernant les élections de Cavaillon, 1874. 27 feuillets.

<sup>149</sup> A .N, C3457, Protestation d'électeur avignonnais concernant la corruption électorale qui aurait eu lieu dans cette ville, 7 mars 1874. Selon Eduardo Posada-Carbo, le terme de corruption est parfois utilisé par les contemporains de manière bien plus extensive que la définition légale de celle-ci. Voir : Eduardo POSADA CARBO, « Electoral Juggling: A Comparative History of the Corruption of Suffrage in Latin America 1830-1930 », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 32, No. 3. 2000, p. 612.

<sup>150</sup> Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et Fils, 1878, p.267.

<sup>151</sup> A .N, C3457, Protestations du département de Vaucluse concernant l'élection du 1<sup>er</sup> mars 1874.

rapporte ces actions à Alfred Naquet. Avocat de formation, Jean Saint-Martin a une bonne connaissance du droit et sait plaider des causes. Ce rôle lui attire d'ailleurs la jalousie d'un autre radical, Bordone, ancien garibaldien. Malgré cela, il semble qu'Alfred Naquet ait reproché à Jean Saint-Martin de ne pas agir assez rapidement dans sa collecte de protestations, ce à quoi Jean Saint-Martin répond: « les populations, même les plus ardentes, sont peu éclairées malgré nos efforts<sup>152</sup>.» Phrase qui corrobore l'idée d'un processus d'apprentissage aux normes électorales des populations, orchestré par les républicains, avec l'invitation faite aux citoyens républicains de protester vigoureusement face à toute déviance, preuve des débats normatifs autour de ces faits électoraux.

Jean Saint-Martin affirme que bien souvent les autorités ont « étouffé les voix » des populations, empêchant l'ajout de protestations au procès-verbal ou supprimant éventuellement des preuves gênantes. Les citoyens méconnaissant leurs droits, protestent parfois mollement face à ces abus, sauf dans quelques cas collectés par Saint-Martin. On constate la mise en place d'une organisation républicaine de collecte des protestations, menée par Alfred Naquet, instruit de son expérience de l'élection invalidée de février 1871. Jean Saint-Martin mobilise et collecte lui-même les protestations de républicains dans les villes et villages, signées par des citoyens républicains, souvent membres de cercles, et collectées à l'échelle de villages par des petits leaders politiques qui mobilisent, sur la demande de Jean Saint-Martin, leurs concitoyens. Cela montre la personnalisation de la mobilisation dans le réseau dont Alfred Naquet est le centre.

Le but de ces démarches de protestations n'est pas l'invalidation d'un député, puisque Ledru-Rollin a été élu. Saint-Martin écrit qu'il souhaite dénoncer « la conduite du gouvernement, au point de vue moral » durant ces élections, cela afin de le discréditer<sup>153</sup>. Alfred Naquet n'hésite pas d'ailleurs, dans ces réunions électorales, à rappeler à son auditoire les fraudes qui touchent le département, dans un but de propagande républicaine<sup>154</sup>.

---

<sup>152</sup> A .N, C3457, Lettre de Jean Saint-Martin à Alfred Naquet, mars 1874.

<sup>153</sup> On trouve quelques exemples de ces protestations retranscrites dans le journal *La Démocratie du Midi*, par exemple dans l'exemplaire daté du 13 mars 1874.

<sup>154</sup> Alfred NAQUET, *Lettre à mes commettants. Discours prononcé le dimanche 22 août dans une réunion privée à Arles. Réponse à la Gazette de France et à la République française*, Cavaillon, Grivet-Peyron, 1875, p.9.

Bien sûr, ces protestations ne sont pas nouvelles. Sous la Seconde République, comme l'a noté Vincent Villette, les républicains essaient d'utiliser des moyens légaux à leur disposition, consignant des remarques dans les procès-verbaux, voire écrivant à la commission chargée de la vérification des pouvoirs<sup>155</sup>. La pétition s'est imposée, dans la France du XIXe siècle, comme un instrument essentiel du recours, auprès des chambres législatives et électives<sup>156</sup>. Attestée par des signatures, légalisée par le maire ou un notaire, la protestation est destinée à prouver la popularité du candidat et donc l'irrégularité de sa défaite<sup>157</sup>. Les pétitions participent à l'apprentissage, par les citoyens, des recours<sup>158</sup>, qui sont une forme de politisation. Elles s'inscrivent dans une sensibilité accrue aux déviances électorales. Ailleurs en Europe, les pétitions pour des questions de fraudes ou de corruption électorale existent aussi, comme en Grande Bretagne, où lors des élections de 1868 trente-quatre élections sont contestées par des pétitionnaires<sup>159</sup>.

## Conclusion :

Le réseau d'amis d'Alfred Naquet est marqué par plusieurs changements durant les années 1872 à 1874. Alfred Naquet est avant tout bien implanté dans l'arrondissement de Carpentras, dont il est originaire, et où il possède ses principaux soutiens. Sa participation – intermittente – et celle de ses amis au principal journal républicain du Vaucluse *Le Démocrate du Vaucluse* participe à la reconnaissance d'Alfred Naquet dans tout le département. Tout comme l'élection de Ledru-Rollin, qui est un succès pour Alfred Naquet qui augmente son

---

<sup>155</sup> Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la IIème République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011. Et dès la Révolution, le contentieux électoral a été un objet de débat, comme l'a montré Bernard GAINOT, « Le contentieux électoral sous le Directoire : Monisme et pluralisme dans la culture politique de la France révolutionnaire », *Revue Historique*, 2007/2, n°642, pp.325-353

<sup>156</sup> Je renvoie ici à l'étude de Benoit Agnès sur les pétitions en France et en Angleterre dans la première moitié du XIXe siècle : *L'appel au pouvoir. Essai sur le pétitionnement auprès des chambres législatives et électives en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848*, sous la direction de Christophe Charle, Université Paris I, 2009.

<sup>157</sup> Olivier IHL, « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française », Yves POIRMEUR et Pierre MAZET, *Le métier politique en représentations*, Paris, l'Harmattan, 1999, p.68.

<sup>158</sup> Olivier IHL, *Ibidem*, p.66. Sur les pétitions dans la première moitié du XIXe siècle, voir : Michèle RIOT-SARCEY, « Des pétitions sous la monarchie de Juillet : une source de connaissance de l'opinion ? », *La revue administrative*, n° spécial, 61e année, 2008, p.71-77 ; François JARRIGE, « Une « barricade de papiers » : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°29, 2004.

<sup>159</sup> Parmi celles-ci, un certain Richard Glass, élu député conservateur, aurait donné près de 4000 livres, dépensée en boissons gratuites pour tous ses électeurs. Voir sur la question des fraudes et de la corruption électorale en Grande-Bretagne : Cornelius O'LEARY, *The Elimination of Corrupt Practices in British Elections 1868-1911*, Oxford, Clarendon Press, 1962. Sur les pétitions lors de la période antérieure, voir la thèse de Benoit Agnès, déjà citée.

prestige dans le département, et qui montre qu'il peut mobiliser ses amis et ses relais dans les cercles et les communes. Les pressions du préfet nommé par l'Ordre moral met à mal cette organisation, mais en même temps elles obligent les républicains vauclusiens à s'unir, tout comme les fraudes commises lors de l'élection de Ledru-Rollin, qui permettent à Alfred Naquet de s'imposer peu à peu comme la figure majeure du parti républicain dans le département.

Cette question des fraudes électorales, déjà présente en 1871 et 1874 pour le Vaucluse, est de nouveau à l'ordre du jour en 1876, mais a cette fois-ci un retentissement national.

## **Chapitre IV : Alfred Naquet et ses amis face aux élections de 1876 : Violence, fraudes et commission électorale**

« Nulle part qu'à Avignon, ni en France, ni en Italie, la population n'est si expressive, la passion si impétueuse. Race métis et trouble, celto-grecque, arabe avec un mélange italien. C'est aussi la fille du Rhône, elle porte en elle ses emportements, ses tourbillons. » Jules Michelet<sup>1</sup>.

« Je suis ici dans ma circonscription de Vaucluse, où j'ai accepté de venir combattre corps à corps la fraude et le vol organisés par les cléricaux.<sup>2</sup> » Léon Gambetta, lettre à Juliette Adam, 1876.

Les élections législatives sont marquées par des faits de violence dans le Vaucluse, notamment contre Gambetta, qui s'y est porté candidat pour combattre les fraudes des conservateurs, comme il l'explique dans la lettre à Juliette Adam cité ci-dessus. Le Vaucluse a alors la réputation d'un département turbulent politiquement. Alfred Naquet et plusieurs autres républicains organisent des pétitions, des protestations pour dénoncer les violences et les fraudes commises lors des élections. Ces documents sont adressés à l'Assemblée nationale pour inciter les députés à voter la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Tout d'abord il convient de présenter le déroulement de ces élections et la place d'Alfred Naquet lors de celles-ci, puis les protestations collectées par Alfred Naquet et son réseau politique républicain suite à ce scrutin, les faits qu'ils relèvent et la manière dont ceux-ci constituent des déviations aux normes juridiques ou sociales. Il s'agira ensuite de comprendre comment ces faits sont présentés par les républicains à la commission d'enquête parlementaire diligentée dans le département, et quels sont les conflits normatifs qui sont exposés alors concernant la corruption électorale.

---

<sup>1</sup> Jules MICHELET, *Notre France : sa géographie, son histoire*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, pp.153-154.

<sup>2</sup> *Lettres de Gambetta, 1868-1882*, recueillies et annotées par Daniel Halevy et Emile Pillias, Paris, Grasset, 1938. Lettre n°269, à Juliette Adam.

## L'implication d'Alfred Naquet et ses relations politiques lors des élections sénatoriales aux élections législatives de 1876

En 1876, des élections sénatoriales sont organisées dans le Vaucluse, dans lesquelles des amis d'Alfred Naquet sont impliqués. Elles se déroulent dans le calme et sans soupçons de fraudes. Sont nommés sénateurs du Vaucluse Régis Granier, conservateur et ancien représentant du Vaucluse sous la Seconde République<sup>3</sup>, grand propriétaire terrien dans le département<sup>4</sup>, ainsi qu'Elzéar Pin, un républicain déjà présent sur la scène politique départementale entre 1848 et 1851<sup>5</sup>, qui entretient de bonnes relations politiques avec Alfred Naquet, sans toutefois être très proches : les deux hommes sont de génération différente, Pin est un quarante-huitard assez âgé participant peu à la politique active, comme le prouve sa faible activité à la Chambre.

### Élections sénatoriales du 30 janvier 1876

1<sup>er</sup> tour de scrutin. Inscrits 210. Votants 210.

Candidats	Voix obtenues
Régis GRANIER (conservateur)	109
Jules DE SALVADOR (conservateur)	101
Elzéar PIN (républicain)	104
Alphonse GENT (républicain)	97

Régis Granier est élu.

2<sup>ème</sup> tour de scrutin :  
210 inscrits. 206 votants

Candidats	Voix obtenues
Elzéar PIN (républicain)	106
Jules DE SALVADOR (conservateur)	100

Elzéar Pin est élu. Il s'inscrit dans le groupe de l'extrême-gauche au Sénat, au côté notamment d'Esquiros, élu au même moment dans le département voisin des Bouches-du-Rhône<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, t.III, p.240.

<sup>4</sup> Sur cette question des élites et de la terre, voir : Caroline LE MAO, Corinne MARACHE (dir.), *Les élites et la terre, du XVI<sup>e</sup> siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010.

<sup>5</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, t.IV, p.634.

<sup>6</sup> Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Rivière, 1962, p.92.

Les élections législatives ont lieu le mois suivant. Le Vaucluse obtient le droit d'élire quatre députés, contre cinq en 1871. L'élection ne se déroule plus au scrutin de liste comme auparavant, mais par l'élection d'un député par circonscription, dans un scrutin uninominal à deux tours. Le Vaucluse est divisé en quatre circonscriptions élisant chacune un député : la première est la circonscription d'Avignon, comptant cette ville et sa périphérie ainsi que la cité de Cavaillon. La deuxième circonscription est celle de Carpentras, la troisième celle d'Apt, comprenant la ville de Pertuis, les villages du Luberon et de la vallée d'Aigues, et enfin la dernière est la circonscription d'Orange, comprenant les villes du nord du département, ainsi que Valréas.

Les délégués républicains de l'arrondissement d'Avignon, réunis lors d'une réunion le 6 février 1876, choisissent Léon Gambetta comme candidat pour les prochaines élections dans la circonscription d'Avignon. Alfred Naquet s'abstient de participer à cette réunion, qui est présidée par Eugène Pelletan, député radical des Bouches-du-Rhône<sup>7</sup>, ainsi que par Alphonse Gent. Alexandre Ledru-Rollin est décédé peu de temps avant. Alfred Naquet est hostile à cette candidature de Gambetta dans le département, car il désapprouve sa conduite politique qu'il juge trop modérée suite au vote des lois constitutionnelles. Contre Alfred Naquet, les républicains modérés ainsi que certains radicaux comme Alphonse Gent, soutiennent la candidature de Gambetta. L'adversaire du républicain est le royaliste du Demaine, maire d'Avignon.

À Carpentras, les délégués de l'arrondissement choisissent comme candidat Cyprien Poujade, soutenu par Alfred Naquet et ses relations politiques. Toutefois, une candidature républicaine dissidente lui est opposée par certains militants, celle d'Eugène Raspail, conseiller général à Gigondas, mais celui-ci apparaît comme relativement isolé sur la scène politique départementale, n'ayant que des soutiens d'élus locaux dans son arrondissement. À Orange c'est Alphonse Gent, député sortant, qui est investi.

---

<sup>7</sup> Ecrivain, journaliste et homme politique radical. La biographie de référence le concernant est : Paul BAQUIAST, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : les Pelletan*, Paris, Harmattan, 1996. On se reportera aussi à l'intéressant chapitre que lui a consacré Sudhir HAZAREESINGH dans son ouvrage *Intellectual Founders of the Republic. Five studies in nineteenth-century French Political Thought*, Oxford, Oxford University Press, 2001, pp..167-225.

A Apt, Taxile Delord, qui a préparé minutieusement sa candidature, cherchant très tôt des soutiens en privé pour se présenter comme en attestent quelques lettres<sup>8</sup>, entre en concurrence avec Alfred Naquet. Ce dernier souhaite aussi être candidat dans cet arrondissement, s'appuyant notamment sur Jean Saint-Martin, né à Pertuis et qui possède des relations familiales et amicales de longue date dans l'arrondissement. Il y a donc à ce moment-là une rupture politique et personnelle entre les deux hommes, tous deux députés sortants. Alfred Naquet a annoncé sa candidature à Apt depuis le mois de décembre 1875. Cette candidature lui avait été « offerte », comme il l'écrit, par un groupe de républicains parmi lesquels se trouvent les amis pertuisiens de Jean Saint-Martin, ainsi que des membres du cercle radical « Méritan », à Apt.

Alfred Naquet pose simultanément sa candidature dans le premier arrondissement de Marseille, où il s'oppose à Gambetta grâce au soutien d'un comité local composé avant tout de socialistes<sup>9</sup>. Il est appuyé par le journal socialisant *L'égalité*, pour lequel travaillaient deux Vauclusiens en relation avec Alfred Naquet, Clovis Hugues et Jules Belleudy<sup>10</sup>. Au-delà d'une querelle personnelle, ce sont deux stratégies politiques et deux visions de la République qui s'affrontent. Gambetta s'est rallié au parlementarisme pour pouvoir imposer la République alors qu'Alfred Naquet se présente comme un ferme partisan de la révision constitutionnelle. Naquet écrit d'ailleurs à propos de la candidature Gambetta à Marseille : « ma politique n'est pas celle de M. Gambetta. M. Gambetta représente le *corps d'armée de l'armée républicaine*, moi je suis à *l'avant-garde (sic)*. Mais l'un et l'autre nous sommes républicains. Sans doute je préférerais voir élire à Avignon un homme de ma nuance ; mais je tiens avant tout à ne pas assurer le triomphe de la réaction. »

Le comte du Demaine, candidat conservateur et maire d'Avignon, insiste dans ses proclamations lors de la période électorale sur son « attachement à sa terre natale » qu'il n'a « jamais quitté », revendiquant le fait qu'il possède du « sang provençal »<sup>11</sup>. Il cherche à s'attirer des sympathies en s'appuyant sur le fait qu'il est un candidat local, qui habite Avignon, opposé à un candidat « étranger », en l'espèce Léon Gambetta. C'est une stratégie

---

<sup>8</sup> Bibl. Ceccano, ms5646, Correspondance Taxile Delord-Felix Achard, 1874-1875.

<sup>9</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 14 février 1876.

<sup>10</sup> Voir notamment la correspondance de Jules Belleudy avec Madier de Montjau, député de la Drôme, à la bibliothèque Inguimbertaine sous la cote ms 5882.

<sup>11</sup> AD84, 3M267, Élections de 1876, proclamation de Roger du Demaine.



assez classique, déjà utilisée par les conservateurs lors de l'élection contre Ledru-Rollin en 1874, et qui est relayée par le journal royaliste *L'Union du Midi* qui rappelle à chacun de ses numéros que « Gambetta est né à Cahors, d'un père ITALIEN (*sic*)<sup>12</sup> ». Roger du Demaine se présente aussi comme le candidat de l'Ordre moral, « acquis au maréchal de Mac-Mahon<sup>13</sup> », contre les « périls intérieurs et extérieurs » qui menacent la France. À une plus petite échelle, les royalistes du Midi éditent un opuscule d'Armand de Pontmartin, écrivain royaliste du Vaucluse, intitulé « les élections de 1876 », qui est un appel à la mobilisation électorale des conservateurs, contre « l'invasion » et le « désordre » radical. Il est distribué dans plusieurs départements du Midi<sup>14</sup>. Les conservateurs, dans leurs organes, dénoncent le plan des « frères et amis » républicains pour « s'accaparer les places. » Est donc dénoncé le favoritisme républicain, preuve encore de la prégnance d'une légende noire de la Défense nationale. Alfred Naquet et Jean Saint-Martin sont particulièrement visés par les diatribes des journaux conservateurs. Un journaliste du *Figaro* écrit à propos de Saint-Martin qu'il est : « un avocat sans causes, monté sur la bosse de son ancien patron<sup>15</sup> (...). Type de bohème politique, dont le seul capital est une ambition féroce.<sup>16</sup> »

Zéphyrin Silvestre, candidat royaliste dans l'arrondissement d'Apt, reprend dans sa propagande électorale les mêmes *leitmotiv* que le comte du Demaine<sup>17</sup>. Dans l'arrondissement d'Orange, Raoul de Billiotti, un avocat issu d'une vieille famille royaliste d'Orange est candidat, alors qu'à Carpentras c'est Eugène Barcilon, autre avocat royaliste, qui se présente contre Cyprien Poujade.

Taxile Delord s'appuie, dans sa proclamation aux électeurs, sur sa légitimité à se présenter dans un arrondissement où il a toujours vécu et où il a ses amis. Pour se démarquer d'Alfred Naquet, il tient un discours modéré, sur les victoires de la République

---

<sup>12</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 22 janvier 1876.

<sup>13</sup> AD84, 3M267, *Idem*.

<sup>14</sup> Armand DE PONTMARTIN, *Les élections de 1876*, Avignon, Seguin, 1876. Sur l'organisation des royalistes dans le Midi, voir Philippe SECONDY, « Royalisme et innovations partisans. Les « Blancs du Midi » à la fin du 19e siècle », *Revue française de science politique*, 53e année, n°1, 2003. pp. 73-99 ; Philippe SECONDY, *La persistance du Midi Blanc, l'Hérault, 1789-1962*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006 ; Bruno DUMONS, « Les « Blancs » du Var. Des pratiques politiques inexplorées (1850-1930) », *Parlement(s). Revue d'histoire parlementaire*, 2007, hors série 7, pp

<sup>15</sup> C'est-à-dire Alfred Naquet, qui était bossu.

<sup>16</sup> APP, BA 593, Extrait du *Figaro*, 5 octobre 1876.

<sup>17</sup> AD84, 3M267, Proclamation de Z. Silvestre.

obtenues grâce à sa volonté de conciliation<sup>18</sup>. Il s'oppose au discours révisionniste de Naquet, indiquant que le droit de réviser la Constitution n'appartient pas à la Chambre prochaine, mais à celle de 1880. Dans l'arrondissement d'Avignon, Léon Gambetta, désigné comme candidat par les républicains, vient faire une tournée de réunions dans le département.

### Alfred Naquet, Léon Gambetta et les fraudes électorales

Le 8 février 1876, Gambetta se rend dans le département pour donner des réunions de propagande. Une foule importante l'accueille à la gare d'Avignon, où il est reçu notamment par Alphonse Gent. Alfred Naquet brille par son absence. Quelques manifestations d'hostilité à son encontre ont lieu, dont les auteurs sont des conservateurs<sup>19</sup>. Le lendemain a lieu un grand banquet républicain<sup>20</sup> à Avignon, rassemblant 2500 personnes. Gambetta déclare, à propos des fraudes électorales qui ont eu lieu en 1874, qu'il est le « candidat de la sincérité et de la moralité électorale », et que les fraudes électorales doivent être combattues avec force. Il dénonce les « pratiques électorales » du pouvoir qui se déroulent dans le Vaucluse, qui lui semblent « inouïes ». Alfred Naquet s'abstient de rencontrer Gambetta lors de son passage dans le Vaucluse. Il reste silencieux dans la presse à propos de la venue du commis voyageur de la République à Avignon, tout comme ses amis comme Jean Saint-Martin ou Martelly, qui se consacrent à la propagande en faveur d'Alfred Naquet dans l'arrondissement d'Apt.

Gambetta affirme lors d'un discours à Avignon qu'il se présente dans le Vaucluse à cause des fraudes électorales, pour les combattre, grâce à son nom. Il déclare à son auditoire, dans une longue tirade reproduite ici :

« Je dis qu'on m'a présenté la situation électorale de la première circonscription de Vaucluse comme grave au point de vue de la sincérité des opérations électorales, et on m'a raconté, avec force

---

<sup>18</sup> AD84, 3M267, Proclamation de Taxile Delord, élections de 1876.

<sup>19</sup> A.N, C3160, Lettre de Félix Achard sur la visite de Gambetta à Avignon.

<sup>20</sup> Sur la pratique des banquets chez les républicains, voir notamment : Jacqueline LALOUETTE, « Banqueter », dans Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON, *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, pp. 988-993 et Emmanuel FUREIX : « Banquet et enterrement sous la Troisième République », Jean Jacques BECKER et Gilles CANDAR [dir.], *Histoire des gauches en France: l'héritage du XIXème siècle*, Paris, La Découverte, 2005.

documents et beaucoup de preuves à l'appui, quelle était la nature de ces pratiques et de ces manœuvres qui arrivaient jusqu'à changer les majorités en minorités. Je dois ajouter que les faits qu'on portait à notre connaissance étaient pour moi tellement inouïs, qu'il fallait toute l'autorité, tout le crédit des personnes qui s'en faisaient les rapporteurs pour qu'on pût y ajouter foi, et alors on m'a dit : « Venez vous-même dans notre département, faites vous-même cette enquête, écoutez des témoins, apprenez la vérité, et dites-nous s'il n'est pas nécessaire d'apporter un remède à la situation. Je suis venu, et, en fort peu de temps, on m'a démontré, pièces en mains, par des dépositions orales ou écrites, par l'attestation des hommes les mieux renseignés sur ces pratiques, sur ces fraudes contre le suffrage universel, qu'il y avait la une situation qui réclamait un remède énergique. Et alors, à l'offre qui m'était faite, j'ai répondu par cette condition si vous voulez que ma candidature soit la candidature de la sincérité et de la moralité électorale, j'accepte.<sup>21</sup> »

Il déclare encore que sa candidature a pour but de « ramener la vérité et la loyauté électorale dans un pays où l'on s'attache depuis longtemps à les violer et à les corrompre. <sup>22</sup>» Il donne aussi, lors de la réunion, des instructions aux électeurs du Vaucluse, pour leur demander d'organiser la « surveillance électorale » lors du vote, de recueillir tous les renseignements sur la manière dont se déroule le scrutin, sans se laisser intimider par les méthodes de « compression administrative ». Il n'hésite pas à déclarer :

« Il faut que l'on sache que nous sommes décidés, après avoir réuni les faits, à en demander justice au vrai tribunal compétent qui est la future Assemblée devant laquelle on ne pourra pas décliner le débat, devant laquelle surtout ce débat sera sincère et complet, devant laquelle on trouvera une majorité d'hommes véritablement éclairés, loyaux et résolus à arracher le suffrage universel à toute espèce de mauvaises entreprises.»

Gambetta envisage donc déjà, en cas de défaite causée par des fraudes électorales, de porter le dossier des élections à la Chambre<sup>23</sup>. La suite de son discours porte sur les mêmes thématiques, les éventuelles fraudes, la collecte de preuves et le combat des républicains dans le Vaucluse. Le discours est publié et diffusé dans le département, dans des petits opuscules, et il est reproduit dans la presse républicaine locale<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta. V. 4e partie (18 janvier 1876-12 juillet 1876) publié par M. Joseph Reinach, Paris, G. Charpentier, 1880-1885, p.83-84.*

<sup>22</sup> AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, supplément du 9 février 1876. Discours de Léon Gambetta.

<sup>23</sup> *Discours et plaidoyers politiques.....*, p.85.

<sup>24</sup> A.N, BB 30 490/1, Rapport du procureur général sur les réunions données par Gambetta à Avignon et la diffusion non autorisée de son discours, 17 février 1876.

Le lendemain, le natif de Cahors part pour Marseille, où il critique Alfred Naquet, semeur de « division » des républicains, ainsi que les idées révisionnistes du député du Vaucluse. Il se rend quatre jours plus tard à Orange. Il décrit dans une lettre à Juliette Adam, femme du député républicain Edmond Adam, la foule immense qui l'accueille dans cette ville. Sa venue coïncide avec le jour du marché, ce qui explique la présence dans le chef-lieu de personnes de tout l'arrondissement. Il y rencontre les divers chefs de la démocratie locale, avant de participer le soir à un banquet républicain, puis de donner « une réunion improvisée » où il prend la parole. Gambetta décrit dans sa lettre à Juliette Adam son auditoire : « ce sont bien là les auditoires que j'aime, des travailleurs, des paysans, des humbles<sup>25</sup>. »

Gambetta se rend ensuite à Carpentras, où il donne des réunions privées organisées par Cyprien Pujade. La notoriété de Gambetta est donc mise au service de Pujade, pourtant ami proche d'Alfred Naquet. Là encore, Gambetta est accueilli par une foule immense qui l'acclame, dans la campagne alentour puis à Carpentras, preuve de sa popularité dans le Midi.

Gambetta finit sa tournée dans la ville de Cavaillon. C'est dans cette localité, où il était venu donner une réunion, qu'il est victime de la part des conservateurs de ce que la presse républicaine nomme un « guet-apens ». Lors de son arrivée, en milieu d'après-midi, il est acclamé par la foule, puis se fait conduire à l'hôtel de la Pomme d'Or. Il demande alors à la foule enthousiaste de le laisser s'installer dans l'hôtel. Il est accompagné du sénateur Edmond Adam<sup>26</sup>, du député des Bouches-du-Rhône Augustin Tardieu<sup>27</sup> et du conseiller général du canton d'Eyguières, ville des Bouches-du-Rhône proche de Cavaillon, nommé Monnier. Rapidement, une foule importante se forme autour de l'hôtel, huant et insultant Gambetta. Selon la presse républicaine, des conservateurs avignonnais ont été amenés par omnibus à Cavaillon. Un banquet républicain a tout de même lieu dans l'hôtel, dans une ambiance décrite comme pesante dans un rapport de police ultérieur. Elle réunit une cinquantaine de républicains. C'est alors que soudainement des vitres de l'hôtel sont

---

<sup>25</sup> *Lettres de Gambetta, 1868-1882*, recueillies et annotées par D. Halevy et E. Pillias, Paris, Grasset, 1938, n°269.

<sup>26</sup> Voir sa notice dans : Jean-Marie MAYEUR, Alain CORBIN, Arlette SCHWEITZ (dir.), *Les immortels du Sénat, 1875-1918. Les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, p.197-200.

<sup>27</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, t.V, p.365.

brisées, et que des assaillants cherchent à pénétrer dans celui-ci. D'après un rapport de gendarmerie, après quelques échanges de coups l'intervention de forces de l'ordre permet l'évacuation, sous les quolibets, de la réunion républicaine, et le départ de Gambetta pour Avignon<sup>28</sup>. Trois personnes sont arrêtées, sous l'accusation d'excitation au trouble et au désordre<sup>29</sup>, alors que la gendarmerie subit des jets de pierre<sup>30</sup>.

Gambetta, dans une lettre à Juliette Adam écrite le lendemain, qualifie la foule venue d'Avignon « d'hommes ramassés dans les plus mauvais lieux. » Il écrit qu'on l'avait informé que les légitimistes avaient organisé « un guet-apens », un « odieux attentat ». Et d'évoquer l'inquiétude qu'il ressentait parmi ses amis républicains, « ils évoquaient les plus sinistres souvenirs, on me présageait le sort du maréchal Brune en 1815<sup>31</sup> ». Cette référence à cet événement de 1815 est aussi présente dans les journaux républicains, elle est réactivée à ce moment-là. D'après un rapport de police, la foule à l'extérieur de l'hôtel criait « à mort Gambetta ! », et éructait à propos des « milliards » dépensés pendant la Défense nationale et les « quarante-cinq centimes ». Ce fait prouve que les républicains étaient associés avec l'idée de dépense, voire de corruption dans la propagande royaliste, et que cela connaissait un écho chez certains citoyens. Cela grâce aux documents publiés par les commissions d'enquête sur la Défense nationale, et diffusé par les organes conservateurs.

Gambetta donne sa propre interprétation de la suite des événements. Selon lui, les légitimistes ont perdu le contrôle de la foule, surtout après que celle-ci ait mis la main sur du vin. A ce moment-là, les leaders légitimistes, dont le maire de Cavaillon, ont collaboré avec Gambetta pour essayer de maintenir l'ordre public, avec un succès tout relatif. Il est possible qu'il y ait eu une « tolérance » des autorités et des agents de l'ordre. Il s'agit, dans ce cas, d'une violence « immatérielle » de la part de ceux-ci, contre les républicains<sup>32</sup>. Les

---

<sup>28</sup> A.N, C3160, Rapport de gendarmerie sur les incidents qui ont lieu lors de la visite de Gambetta à Cavaillon, 18 février 1876.

<sup>29</sup> A.N, BB 30 490/1, Rapport sur les poursuites après les troubles de Cavaillon, mars 1876.

<sup>30</sup> Sur la question des violences au XIX<sup>ème</sup> siècle, on se reportera à l'ouvrage ancien mais encore intéressant de Charles TILLY, Louis A. TILLY et Richard TILLY, *The Rebellious Century, 1830-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

<sup>31</sup> *Lettres de Gambetta, 1868-1882*, recueillies et annotées par Daniel Halevy et Emile Pillias, Paris, Grasset, 1938, n°269.

<sup>32</sup> Voir sur ce point le chapitre intitulé « de la tolérance policière à l'égard de certains incidents électoraux » dans Yves DELOYE, « Pour une autre histoire du suffrage électoral », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la V<sup>ème</sup> République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, pp.39-42.

agresseurs sont décrits par Gambetta comme « des lutteurs forains, proxénètes, rodeurs de cabaret.<sup>33</sup>

Les jours suivants, la presse républicaine compare cet événement avec la mort du maréchal Brune à Avignon en 1815, massacré pendant la Terreur blanche par des royalistes<sup>34</sup>. Les républicains n'hésitent pas à parler de « tentative d'assassinat », ou « d'attentat<sup>35</sup> », y compris Alfred Naquet, pourtant aux relations tendues avec Gambetta. Les républicains construisent, ou plutôt reprennent, la représentation d'une « horde blanche », sans foi ni loi, prête à massacrer les républicains, s'inscrivant dans une histoire républicaine de dénonciation des crimes des royalistes<sup>36</sup>. Jean Saint-Martin publie une série d'articles sur l'assassinat du maréchal Brune dans les journaux républicains, qu'il publie ensuite sous forme d'ouvrage. Il y a une volonté de délégitimer les conservateurs auteurs de ces violences, décrits comme la « lie de la société », « avinés » au moment des faits. Les républicains dénoncent aussi la présence de maires de communes environnantes, ainsi que du maire de Cavaillon De Bonadona<sup>37</sup>.

Dans leurs journaux, les républicains opposent une foule composée de légitimistes violents, avec la foule « des travailleurs » qui accueillent Gambetta lors de son passage dans le Vaucluse, décrits comme honnêtes, modestes, de bonnes moeurs, et donc « naturellement » favorables à la République. L'honnêteté et le respect des lois sont associés à l'idée républicaine.

---

<sup>33</sup> AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 23 février 1876.

<sup>34</sup> Il est d'ailleurs piquant de remarquer que c'est l'année suivante que Jean Saint-Martin, républicain, se met à travailler sur l'histoire du maréchal Brune. Comme si les incidents de Cavaillon l'avait incité à se plonger dans l'histoire des violences royalistes de la Terreur Blanche. Voir : Jean SAINT-MARTIN, *Le maréchal Brune à Avignon. Episode de la Terreur blanche (1815)*, Paris, Dreyfous, 1878.

<sup>35</sup> Sur cette question de la publicisation de la violence politique, on peut citer, pour un événement de la même période, l'article de Catherine BRICE, « Communiquer sur la violence politique : autour d'une tentative d'assassinat du roi d'Italie, Humbert 1<sup>er</sup> (1878) », Jean-Claude CARON, Frédéric CHAUVAUD, Emmanuel FUREIX et Jean-Noël LUC (dir.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 88-97.

<sup>36</sup> Voir notamment, sur les violences dans le Midi révolutionnaire : Stephen CLAY, « Les Réactions du Midi : conflits, continuités et violences », *AHRF*, n° 345, 2006, p. 55-91 ; et pour le département voisin du Gard : Pierre TRIOMPHE, « Des bruits qui courent aux mots qui tuent. Rumeurs et violences dans le Gard en 1815 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°38, 2008, pp.59-73. Sur la résistance républicaine pendant la Terreur blanche, on se reportera à : Christine PEYRARD, « Du club à la Chambrée. La résistance républicaine en Provence pendant la Terreur blanche », Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN (dir.), *La France démocratique (combat, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp.207-216.

<sup>37</sup> AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 21 février 1876.

L'incident de Cavaillon est aussi rapporté par la presse nationale. Dans *Le Matin* du 19 février 1876 sont dénoncées les « violences coupables » de Cavaillon. Le journaliste écrit que des « rumeurs d'assassinat » s'étaient propagées à Paris dans un premier temps<sup>38</sup>. La presse nationale interprète cet événement comme le résultat d'une violence politique inhérente au Midi. Paula Cossart a montré que le journal *Le Temps* utilise régulièrement ce cadre interprétatif durant les années 1870 et 1880<sup>39</sup>.

Le rédacteur du journal conservateur de Carpentras, *Le Comtat*, donne sa propre version des faits. Selon lui la foule a voulu repousser hors de sa ville « le Génois », « le dictateur », venu troubler l'ordre public par ses appels à la haine. Pour les conservateurs, ce mouvement de foule n'est qu'un charivari, un rituel collectif joyeux de protestation, sans réelle violence. Le journaliste décrit la fuite « honteuse » de Gambetta, dans une voiture tous feux éteints. Les rédacteurs de l'organe principal des conservateurs dans le Vaucluse, *L'Union du Vaucluse*, nient de leur côté farouchement la présence d'Avignonnais parmi les émeutiers de Carpentras. Ils justifient ce « charivari » décrit comme faisant partie des traditions méridionales par la présence même de Gambetta, « le dictateur », l'homme des « extravagances ruineuses », cela en référence aux dépenses de la Défense Nationale<sup>40</sup>.

La mésaventure de Gambetta à Cavaillon révèle des perceptions, des sensibilités et des représentations des protagonistes qui s'inscrivent longue durée politique. Elle devient, pour les républicains, une référence dans la mémoire collective locale, dont témoigne aujourd'hui une plaque à Cavaillon inaugurée quelques années plus tard. Cet événement est mis en perspective dans le temps long de la mémoire républicaine avec les souvenirs de la Terreur Blanche<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup> Sur les rumeurs au XIX<sup>e</sup> siècle, voir : François PLOUX, *De bouche à oreille, naissance et propagation des rumeurs dans la France du 19<sup>e</sup> siècle*, Collection historique, Paris, Aubier, 2003.

<sup>39</sup> Paula COSSART, « Un peuple sage ou indiscipliné ? La construction par *Le Temps* d'un cadre interprétatif de la participation aux réunions politiques des années 1860 à 1910 », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°26-27, 2003, pp.173-200

<sup>40</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 22 février 1876.

<sup>41</sup> Sur l'événement en histoire, voir : Arlette FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 69-78 ; et l'ouvrage de François DOSSE, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien : entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2002.

Rapidement, l'idée de créer une commission d'enquête sur ces faits est évoquée dans la presse, dès avant la fin des élections<sup>42</sup>. Les républicains, notamment sous l'impulsion d'Alfred Naquet, commencent à recueillir un certain nombre de témoignages pour clarifier les événements, dénonçant le « guet-apens » et la « tentative d'assassinat » perpétrés par les conservateurs. En soi, l'agression de Gambetta est un « événement » aux répercussions locales et nationales. Elle montre la violence de la campagne, qui n'est pas sans répercussion pour le scrutin, et les représentations des individus à propos de la chose politique<sup>43</sup>. Les divisions du parti républicain, notamment entre Alfred Naquet et d'autres républicains du Vaucluse liés à Elzéar Pin, restent vives durant la suite de la campagne électorale.

### La suite des élections

Alfred Naquet, à cause de sa candidature dans l'arrondissement d'Apt, est victime de critiques virulentes dans *La Démocratie du Midi*, dont les rédacteurs, comme Emile Dunand, font partie des amis d'Elzéar Pin. Ces derniers évoquent « l'ambition détraquée » du chimiste de Carpentras, le présentant comme un « faux frère », et sous-entendant même qu'il serait payé en sous-main par les royalistes<sup>44</sup>. C'est donc encore une accusation de corruption contre Naquet, quoique celle-ci soit peu reprise par d'autres organes. Ils critiquent aussi sa proposition d'amnistie des Communards, lui proposant ironiquement d'aller se présenter à Nouméa plutôt que dans le Vaucluse. Alfred Naquet, en réponse à ces attaques violentes, écrit une lettre au rédacteur du journal. Au reproche qu'il n'a pas de légitimité pour se présenter dans l'arrondissement d'Apt, Alfred Naquet invoque le fait que de nombreux électeurs républicains lui ont écrit pour lui demander de poser sa candidature. Ce sont en réalité principalement des Aptésiens et des Pertuisiens amis de Jean Saint-Martin et de Martelly, qui l'ont sollicité. Il cite aussi des demandes en ce sens qui lui ont été faites par des membres du conseil municipal de Pertuis, sûrement à l'initiative de Jean Saint-Martin<sup>45</sup>. Il cherche à se légitimer en se revendiquant de ses soutiens.

---

<sup>42</sup> BNF, *Le Petit Marseillais*, 29 février 1876.

<sup>43</sup> Sur la question du retour de l'événement dans l'historiographie française, on se reportera notamment à l'ouvrage de François DOSSE, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien, entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2010 ; ainsi qu'à l'article fondateur de Paul RICOEUR, « Le retour de l'Événement », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, T. 104, N°1. 1992. pp. 29-35.

<sup>44</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 24 décembre 1875.

<sup>45</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 28 décembre 1875.



Le programme présenté par Alfred Naquet est le plus « radical » de tous les candidats se présentant en Vaucluse. Outre la révision des lois constitutionnelles votées en 1875, il contient notamment une proposition tendant au rétablissement du divorce, une autre à propos de la mise en place d'un impôt progressif, l'amnistie des communards ainsi que la séparation de l'Église et de l'État. Sa candidature dans l'arrondissement d'Apt est aussi soutenue par le journal radical parisien *Les Droits de l'Homme*, dont le rédacteur encense, dans un article, « le ferme républicain Alfred Naquet », opposé aux républicains modérés<sup>46</sup>. Ce journal a été créé par Sigismond Lacroix, radical d'origine polonaise, un temps rédacteur au *Radical*, fondateur avec Naquet du journal *La Révolution française*<sup>47</sup>. Alfred Naquet écrit aussi plusieurs articles dans le journal *L'événement*, ainsi que dans la feuille marseillaise *l'égalité*. On peut toutefois douter que ces journaux aient été très diffusés en Vaucluse, et de ce fait Naquet a clairement eu un déficit de soutien dans la presse au niveau local.

Les quatre candidats conservateurs pour l'élection législative de 1876 critiquent dans une proclamation commune les « princes du peuple <sup>48</sup>», c'est-à-dire Naquet, Gambetta, Gent, les qualifiant de « minorité bruyante », et dénoncent la « candidature cosmopolite » de Gambetta. Les conservateurs sont soutenus par le préfet, qui n'hésite pas à les accompagner lors de tournées électorales, et à rencontrer ensemble les maires, ce qui est l'occasion de promesses de soutiens à différents individus, sur le registre des faveurs politiques<sup>49</sup>.

En prévision des risques de fraudes, qui ont eu lieu lors d'élections locales précédentes, le rédacteur de *La Démocratie du Midi* conseille à ses lecteurs d'être attentifs au déroulement du scrutin, de ne pas laisser voter des étrangers, et de se « défier des manœuvres électorales<sup>50</sup> ». Sont publiés aussi des extraits d'un « manuel des protestations électorales », écrit par Philémon Deroisin, magistrat et sympathisant républicain. Ces extraits concernent la manière dont doit s'ouvrir le vote, le matériel à utiliser tels les urnes

---

<sup>46</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 16 février 1876.

<sup>47</sup> Sur Sigismond Lacroix, journaliste, puis député radical de la Seine de 1883 à 1889, voir : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.III, p.128.

<sup>48</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 8 février 1876.

<sup>49</sup> Eric PHELIPPEAU, « La fabrication administrative des opinions politiques : votes, déclarations de candidature et verdict des préfets (1852-1914) » dans *Revue française de science politique*, 1993, Volume 43, Numéro 4, p.589.

<sup>50</sup> AD84, *Idem*, 19 février 1876.

et les bulletins, les listes des électeurs, la clôture du scrutin et le dépouillement. La question de la corruption électorale est aussi évoquée, comme souvent dans les manuels selon Olivier Ihl, cela afin d'essayer de détacher certains électeurs d'attaches de patronage<sup>51</sup>. Le journal reproduit aussi les articles de loi concernant la fraude électorale, par exemple l'article 19 de la loi du 2 août 1875 : « Toute tentative de corruption (...) pour influencer le vote d'un électeur, ou le déterminer à s'abstenir de voter, sera punie de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 à 500 francs<sup>52</sup> ». Autre loi citée, l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875, où il est indiqué qu'il « est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats<sup>53</sup> ». Cela en référence plus particulièrement aux nombreux abus qui entourent les gardes champêtres, souvent employés pour distribuer dans les campagnes les bulletins de vote.

Ces publications s'inscrivent dans la volonté des républicains de faire comprendre à leurs électeurs les normes légale du vote, et les transgressions de leurs adversaires qui peuvent amener à des protestations pour cause de fraude<sup>54</sup>. Il s'agit d'un apprentissage d'un savoir-faire électoral alors en cours d'institutionnalisation, où les républicains cherchent à faire endosser à leurs électeurs un rôle politique conforme aux normes électorales. Comme l'a noté Olivier Ihl : « à la fin du XIXe siècle, la préoccupation des politiques consiste à opposer à l'agitation de la rue le calme rassurant des opérations du vote. À substituer au répertoire de la violence celui, pacifique, que détermine la collecte des voix.<sup>55</sup> » Il y a clairement une volonté de sacralisation d'un rite politique, le vote<sup>56</sup>, lui-même entouré d'un certain folklore qui se met alors en place, comme l'a montré Maurice Agulhon<sup>57</sup>.

---

<sup>51</sup> Yves DELOYE, Olivier IHL, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la IIIe République », *Politix*, Vol. 4, N°15, 1991, p.14.

<sup>52</sup> AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 16 février 1876.

<sup>53</sup> Sur ce point, voir l'ouvrage contemporain de deux juristes : A. BARD et E. ROBIQUET, *La Constitution française de 1875 étudiée dans ses rapports avec les constitutions étrangères : droit constitutionnel comparé*, Paris, E. Thorin, 1876, pp.119-121 notamment.

<sup>54</sup> Sur cette question de construction des normes électorales, et finalement sur la « construction » de l'électeur, voir notamment : Raffaele ROMANELLI (dir.), *How did They Become Voters ? The History of Franchise in Modern European Representation*, La Haye, Kluwer Law International, 1999 ; ainsi que l'article d'Alain GARRIGOU, « La construction sociale du vote. Fétichisme et raison instrumentale », *Politix*, 22, 1993.

<sup>55</sup> Olivier IHL, « Le pouvoir de la règle », *Ateliers*, n°27, 2004.

<sup>56</sup> Serge BERSTEIN, « Rites et rituels politiques », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 932

<sup>57</sup> Maurice AGULHON, *Cultures et folklores républicains*, Paris, CTHS, 1992.

### Arrondissement d'Apt

Inscrits 17611 ; votants 13204.

1<sup>er</sup> tour :

Candidats	Voix obtenues
Zéphyrin SILVESTRE (conservateur)	5398
Alfred NAQUET (radical)	4398
Taxile DELORD (républicain)	3391

Il y a ballottage.

### Arrondissement d'Avignon

Inscrits 25703 Votants 18555

1<sup>er</sup> tour :

Candidats	Voix obtenues
Roger DU DEMAINE (légitimiste)	9845 voix
Léon GAMBETTA (républicain)	8642 voix

Roger du DEMAINE est élu.

### Arrondissement de Carpentras

Inscrits 16905 Votants 13940

1<sup>er</sup> tour :

Candidats	Voix obtenues
Eugène BARCILON (légitimiste)	6915
Cyprien POUJADE (républicain)	6841
Eugène RASPAIL (républicain)	180

Il y a ballottage.

### Arrondissement d'Orange

Inscrits 22674 Votants 18133

1<sup>er</sup> tour :

Candidats	Voix obtenues
Alphonse GENT (radical)	9845
Raoul de BILLIOTTI (légitimiste)	5998
Nogent SAINT-LAURENT (bonapartiste)	2623

Alphonse Gent est élu.

Alphonse Gent est élu dès le premier tour dans l'arrondissement d'Orange, grâce à la division des conservateurs. En effet, les bonapartistes, influents à Orange notamment au travers du maire Adrien Meynard, ont tenté de faire élire au dernier moment un des leurs, nommé Nogent Saint-Laurent, entraînant la défaite des conservateurs. Le lendemain de sa victoire, Alphonse Gent écrit à Scheurer-Kestner que la campagne a été très « enlevée », lui causant de « grandes fatigues »<sup>58</sup>. A Carpentras, Cyprien Poujade est devancé d'une centaine de voix par le conservateur Barcilon<sup>59</sup>, et un second tour est organisé. Son comité, composé notamment de ses amis Teyssier, ancien sous-préfet, de Camille Fabre et d'Alfred Michel, tous amis d'Alfred Naquet, fait distribuer des affiches appelant au «devoir» des républicains de l'arrondissement, contre « l'Ordre moral<sup>60</sup>.»

Dans la circonscription d'Apt, le candidat conservateur Zéphyrin Silvestre arrive en tête, suivi par Alfred Naquet et Taxile Delord. Par discipline républicaine, et malgré leurs dissensions, Taxile Delord se désiste en faveur de Naquet. Son comité de soutien dans l'arrondissement d'Apt, composé principalement d'Aptésiens, édite une proclamation aux électeurs en ce sens<sup>61</sup>. *La Démocratie du Midi*, jusqu'ici très hostile à Naquet, lui apporte son soutien. Le candidat républicain commente sobrement ce désistement: « Citoyens. Je n'ai rien à ajouter à ce qui précède. Votre devoir est tracé, courez aux urnes et complétez notre victoire ! » Il fait appel, dans une autre proclamation, aux électeurs de Taxile Delord, indiquant qu'ils ne sont séparés que par une « nuance » politique, et qu'il faut désormais s'unir face à la menace de la « réaction »<sup>62</sup>. De nombreux articles ironiques paraissent alors

<sup>58</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alphonse Gent à Scheurer-Kestner, 25 février 1876.

<sup>59</sup> Avocat légitimiste de Carpentras. Voir sa notice biographique dans : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.I, p.127.

<sup>60</sup> AD84, 3M267, Proclamation du comité républicain de Carpentras.

<sup>61</sup> AD84, 3M267, Proclamation de l'ancien comité Delord, Apt, 1876.

<sup>62</sup> AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 24 février 1876.

*L'Union du Vaucluse*, où sont cités les critiques qu'avaient écrits les rédacteurs du *Républicain du Vaucluse* sur Naquet avant le désistement de Delord<sup>63</sup>.

A Avignon, le comte du Demaine arrive en tête, avec plus de 1200 voix d'avance sur Gambetta. Des rumeurs de fraudes sont tout de suite évoquées par les républicains, qui commencent à organiser un recueil de dépositions et de pétitions pour les transmettre à la Chambre.

### **Second tour des élections, 27 février 1876.**

#### Arrondissement d'Apt

Candidats	Voix obtenues
Alfred NAQUET	7318
Zephyrin SILVESTRE	6070

Alfred Naquet est élu.

#### Arrondissement de Carpentras

Candidats	Voix obtenues
Cyprien POUJADE	7251
Eugène BARCILON	7245

Cyprien Poujade est élu.

Au second tour, Cyprien Poujade arrive en tête à Carpentras, avec une avance de quelques voix<sup>64</sup>. Détail pittoresque, un inspecteur parisien note dans l'un de ses rapports adressé à la préfecture de police de Paris que « toutes les affiches du Maréchal ont été maculées de matières fécales<sup>65</sup> ». C'est un témoignage de la violence symbolique de la campagne électorale. Les électeurs des cantons de Sault et de Pernes ont été plus favorables à Barcilon, mais ceux de la ville de Carpentras ont fait pencher la balance en faveur du

---

<sup>63</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 26 février 1876.

<sup>64</sup> Aimé AUTRAND, *Statistique des élections parlementaires et des partis politique dans le Vaucluse de 1848 à 1928*, Vaison, Macabet frères, 1932.

<sup>65</sup> APP, BA 593, Rapport d'un inspecteur sur la situation politique du Vaucluse, adressé à la préfecture de police de Paris, septembre 1877.

candidat républicain. Celui-ci annonce fièrement, dans une proclamation au lendemain de sa victoire, que « le régime des candidatures officielles est fini », remerciant ses électeurs<sup>66</sup>.

De son côté, Alfred Naquet, élu à Apt assure toutefois ses électeurs de Marseille qu'il est aussi le représentant de leurs intérêts à la Chambre<sup>67</sup>. Il faut constater que tous les électeurs de Taxile Delord n'ont pas reporté leurs votes sur le nom d'Alfred Naquet au second tour. Plus surprenant, le score de Silvestre a même augmenté, preuve que la discipline républicaine n'a pas été respectée à la lettre. On peut de ce fait émettre l'hypothèse qu'un certain nombre d'électeurs de Delord ont voté pour le candidat conservateur, à moins que ceux-ci ne se soient abstenus et que d'autres abstentionnistes se soient mobilisés pour Silvestre.

Le commissaire de police de Cavaillon, dans son rapport au préfet rédigé au lendemain du vote, déclare qu'il n'a « rien remarqué d'anormal autour des bureaux de vote.<sup>68</sup>» Les républicains, au premier chef Alfred Naquet, ne partagent pas cet avis. Ils commencent à collecter, dès le lendemain du scrutin, tous les témoignages de fraudes qui ont eu lieu dans l'arrondissement d'Avignon. Alphonse Gent écrit au sénateur de la Seine Auguste Scheurer-Kestner qu'il va bientôt avoir « connaissance de la pratique officielle et des fraudes électorales » qui ont été manifestes dans le Vaucluse, et qu'il qualifie « d'infamies<sup>69</sup>»

## Contestations, conflits normatifs et invalidations

En abordant la question de l'invalidation de l'élection du comte du Demaine comme député d'Avignon en 1876, il s'agit de soulever un certain nombre de questions concernant l'apprentissage et la contestation des normes électorales par les citoyens français, en prenant l'exemple d'Alfred Naquet et ses amis républicains dans le Vaucluse. Une longue enquête est menée pour aboutir à cette invalidation, comprenant auditions et pétitionnements. Les commissions sont chargées d'un travail d'objectivation, de

---

<sup>66</sup>AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 7 mars 1876.

<sup>67</sup>AD84, 10 PER 11, *Le républicain du Vaucluse*, 7 mars 1876.

<sup>68</sup>AD84, 3M267, Rapport du commissaire de police de Cavaillon, 21 février 1876.

<sup>69</sup>BNF, NAF 24409, Lettre d'Alphonse Gent à Scheurer-Kestner, 25 février 1876.

recensement et de classement des pratiques de votes jugées légitimes ou illégitimes. Ces contestations montrent la progressive acceptation de normes légales et des règles électorales. Les protestations participent à la construction sociale de la fraude, et au sein de celles-ci peuvent être présentes des normes socialement refusées mais légalement acceptées, ou l'inverse, que nous chercherons à présenter, afin de mettre en exergue ce conflit normatif. Il s'agit aussi d'analyser le contenu de ces protestations, les griefs présents, d'identifier les signataires et leur lien avec Alfred Naquet, ainsi que les représentations individuelles et collectives de la transgression qu'elles portent.

Comme l'a noté Pierre Ardaillou, les archives issues des travaux des commissions d'enquête sont « une mine pour l'historien qui cherche à mieux comprendre les mécanismes du vote (...) ». Toutefois, selon lui, « un minimum de prudence s'impose : chacun des deux camps s'efforce de grossir les faits et les enquêtes parlementaires ne cherchèrent guère à faire preuve de mansuétude à l'égard des candidats conservateurs.<sup>70</sup> » Yves Deloye confirme cette affirmation, expliquant que les archives issues d'enquêtes de police ou de commissions électorales sont étroitement liées à l'interprétation qu'en donne tel ou tel acteur, répondant souvent à une sollicitation administrative pressante<sup>71</sup>.

Les auditions des commissions électorales sont un moment de prise de parole des citoyens, mêmes modestes, dont les déclarations sont consignées dans un procès-verbal. Mais il faut être donc conscient que des pressions peuvent s'exercer sur les individus pour infléchir leurs déclarations. Ces procédures de vérification du pouvoir, voire d'invalidation, sont donc un véritable « troisième tour » où les concurrents s'essaient à renverser le sort déterminé par les urnes<sup>72</sup>. Les enquêtes sont des révélateurs de fraudes et d'incidents électoraux, mais de nombreuses fraudes restent inconnues de l'historien, du fait qu'elles n'aient laissé aucune trace dans les archives, car elles n'ont pas soulevé de protestations<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> Pierre ARDAILLOU, *Les républicains du Havre au XIXème siècle (1815-1889)*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999, p.235.

<sup>71</sup> Yves DELOYE, « Des incidents électoraux. Eléments pour une autre histoire du suffrage électoral », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD, *L'incident électoral, de la Révolution française à la Vème République*, Clermont, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p.25.

<sup>72</sup> Olivier IHL, « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française », Yves POIRMEUR et Pierre MAZET, *Le métier politique en représentations*, Paris, l'Harmattan, 1999, p.51.

<sup>73</sup> Yves DELOYE, « Des incidents électoraux. Eléments pour une autre histoire du suffrage électoral », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.25.

Une fraude ou un agissement de corruption électorale n'existe aujourd'hui dans les archives comme objet de transgression qu'au travers des procédures de qualification et de sanction juridique dont ils furent l'objet.

Il existe un relatif manque historiographique sur la question de ces invalidations<sup>74</sup>, si l'on exclut les travaux de la politiste Nathalie Dompnier. Si plusieurs historiens se sont penchés, depuis de nombreuses années, sur le suffrage universel et sur la question du vote<sup>75</sup>, les questions des déviances électorales et de la corruption restent des champs de recherche fertiles pour qui veut comprendre le regard normatif des Français sur les pratiques électorales. L'étude des invalidations peut permettre de comprendre les modalités d'apprentissage de la pratique et du savoir-faire électoral alors en cours d'institutionnalisation<sup>76</sup>. Si les archives de la déviance électorale sont connues des historiens, elles sont soit relativement peu utilisées, soit employées dans une perspective d'histoire électorale classique, selon Michel Offerlé<sup>77</sup>.

Lors d'une élection, toute fraude est sujette à interprétation. Par le président du bureau électoral, en premier lieu, qui va juger par exemple si un bulletin contient des signes de reconnaissance, puis par les électeurs, qui vont contester éventuellement des actes produits par le bureau électoral. Il y a une forme de « zone grise », une possibilité d'interprétation lors du vote. Cela pose la question de savoir qu'est ce qu'une fraude électorale. Bernard Owen la définit comme un acte qui « cherche à modifier la volonté du corps électoral. Elle apparaît dans des domaines imprévus par le législateur.<sup>78</sup> » Pour Nathalie Dompnier, la fraude est une « invention humaine, un construit social », dont « l'existence et ses contours, les frontières entre les pratiques loyales et déloyales, légales et illégales, et finalement les règles de la compétition électorale n'ont rien de naturel ou de

---

<sup>74</sup> Ce constat est notamment fait par Jacqueline LALOUETTE, *L'épilogue des élections législatives de 1877*, Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.158.

<sup>75</sup> Citons entre autre : Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1985 ; Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel*, Paris, Seuil, 2002, mais aussi les travaux de Pierre Rosanvallon, d'Olivier IHL. Pour un point critique sur cette historiographie, voir : Michel OFFERLE, « Le vote comme évidence et comme énigme », *Genèses*, n°12, 1993. pp. 131-151. Sur les pratiques de vote dans un temps plus long, voir : Olivier IHL et Michel OFFERLE, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science-Po, 2000.

<sup>76</sup> Yves POURCHER, « Passions d'urne. Réflexions sur l'histoire des formes, des pratiques et des rituels de l'élection dans la France rurale », *Politix*, vol. 4, n°15, 1991, p.49.

<sup>77</sup> Michel OFFERLE, « De l'histoire électorale à la sociohistoire des électeurs », *Romantisme*, 2007/1 n° 135, p. 63.

<sup>78</sup> Bernard OWEN, « Les fraudes électorales », *Pouvoirs* 1/2007 (n° 120), p. 133.



spontané, mais découlent d'un processus social d'élaboration de la norme.<sup>79</sup>» En effet, le délit de fraude n'existe pas en dehors de la conception qu'en donne le droit, « parce que des règles normatives dépendent les manières de faire et de penser les manœuvres électorales<sup>80</sup>. » Ces deux définitions, avec leurs nuances respectives, donnent une connaissance, à mon sens, satisfaisante de la fraude.

Les commissions d'enquêtes parlementaires sont des investigations auxquelles une Assemblée procède par l'intermédiaire d'une commission désignée. Elles ont été créées sous la monarchie de Juillet<sup>81</sup>. La première commission d'enquête concernant des élections date de 1842. Elle était chargée de se pencher sur des déviances qui auraient eu lieu au cours d'élections à Langres, Embrun et Carpentras<sup>82</sup>. La figure du protestataire naît dès la fin de la monarchie de Juillet, et au début de la Seconde République, comme l'a montré récemment Laurent Le Gall<sup>83</sup>. Quelques années plus tard, une commission a été formée sous la Deuxième République pour enquêter sur l'élection comme représentant de Gustave Gent. Le Second Empire étant une période d'absence quasi-totale de commission d'enquête, l'instauration de la Troisième République est une période d'apprentissage, pour la majorité des nouveaux élus, du travail parlementaire lors de ces commissions<sup>84</sup>.

---

<sup>79</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.5.

<sup>80</sup> Nathalie DOMPNIER, *Ibidem*, p.39.

<sup>81</sup> Sur la question des pétitions à ces commissions sous la monarchie de Juillet, voir : Michèle RIOT-SARCEY, « Des pétitions sous la monarchie de Juillet : une source de connaissance de l'opinion ? », *La revue administrative*, n° spécial, 61e année, 2008, p.71-77.

<sup>82</sup> Voir A.N, C841 et 842, Commission d'enquête sur les élections de Langres, Embrun et Carpentras, 1842. A noter toutefois que la Révolution française avait déjà connu des procédures de vérification de pouvoir, comme l'a bien montré Christophe Le Digol dans sa contribution : « Vérification des pouvoirs et incident électoral. Les enjeux de la mise en forme de l'élection (1789-1791), Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, pp.45-59.

<sup>83</sup> Laurent LE GALL, « L'élection au village dans la France du XIXe siècle », *Revue Historique du XIXe siècle*, n°43, 2011/2, pp.17-39. Voir aussi sa thèse, Laurent LE GALL, *L'Électeur en campagnes dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Bretons*, Rennes, P.U.R, 2009. Sur les élections locales de la fin de la monarchie de Juillet, voir les travaux fondateurs de Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>84</sup> Voir l'article éclairant sur ce point d'Hélène LEMESLE, « Apprendre le travail parlementaire et construire la séparation des pouvoirs dans les années 1870 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°35, 2007. On peut citer aussi l'article de Fabienne BOCK, « Les commissions d'enquête dans la tradition parlementaire française », Eric ANCEAU, Frédéric ATTAL, Noëlline CASTAGNEZ, Noëlle DAUPHIN, Jean GARRIGUES, Sabine JANSEN et Olivier TORT (dir.), *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, pp.605-627. Voir aussi, à travers l'exemple de Jaurès : Frédéric MONIER, « Enquêter sur la corruption : Jaurès et la commission Rochette », *Cahiers Jaurès*, 2013, n°209, p.71-91.

Des demandes d'invalidations des élections ont été déposées dès les débuts de la Troisième République. Si, en février 1871, ce sont les conservateurs qui mettent en cause les élections législatives, en 1874 et 1875 plusieurs élections locales ont été contestées par les républicains. Le Vaucluse semble être surreprésenté parmi les départements où des dénonciations de fraudes électorales ont lieu. Olivier Ihl avait jugé que les départements où il y avait de nombreuses invalidations étaient « entrés tardivement dans la concurrence électorale », et la présence de « grands propriétaires » créait une forme de dépendance économique forte<sup>85</sup>, ce qui expliquait des fraudes. Le profil du Vaucluse est différent, et les dénonciations de fraudes ne peuvent s'expliquer ainsi.

Dans la continuité de ces demandes d'invalidations, les républicains cherchent à la suite des élections de février 1876 à réunir un maximum de protestations concernant les fraudes, et à les déposer à la Chambre afin de demander une commission d'enquête parlementaire, espérant avoir plus de succès qu'en 1874. Ce recours à la commission est important pour les républicains, car celle-ci est composée d'hommes du Parlement, sans ingérence *a priori* du pouvoir central aux mains des conservateurs. Et ils espèrent, de ce fait, une enquête impartiale sur les fraudes. Pour les élections de 1876, seules trois commissions furent nommées. Outre Avignon, une commission enquête eut lieu sur l'élection d'Albert de Mun dans le Morbihan<sup>86</sup>, et dans le département de Haute-Garonne sur l'élection de Charles-Laurent Tron<sup>87</sup>.

### Saisir une commission d'enquête

Le 9 mars Alphonse Gent, Alfred Naquet et Cyprien Poujade déposent au onzième bureau de la Chambre une protestation « générale relative à l'élection du 20 février dernier à Avignon ». Ils veulent réunir un dossier complet des protestations vauclusiennes<sup>88</sup>, en plus des protestations déjà jointes dans les procès-verbaux. Ils estiment que des fraudes

---

<sup>85</sup> Olivier IHL, « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française », Yves POIRMEUR et Pierre MAZET, *Le métier politique en représentations*, Paris, l'Harmattan, 1999, p.69.

<sup>86</sup> Sur Albert de Mun, voir : Philippe LEVILLAIN, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement*, Rome, École française de Rome, 1983,

<sup>87</sup> Jean-Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962, p.81.

<sup>88</sup> A.N, C3160, Lettre d'Alfred Naquet, Alphonse Gent et Cyprien Poujade au président du 11<sup>ème</sup> bureau, 9 mars 1876.

électorales organisées et généralisées ont eu lieu dans l'arrondissement d'Avignon, couplées avec des pressions administratives dignes des « candidatures officielles<sup>89</sup> » de l'Empire selon leurs propres termes. Saisie de cette demande, la deuxième sous-commission du onzième bureau de la Chambre se réunit à partir du 12 mars 1876<sup>90</sup>. De leurs côtés, les républicains vauclusiens dénoncent des faits de fraudes dans la presse parisienne. Par exemple Jean Saint-Martin, à la demande d'Alfred Naquet, est en contact avec Pierre Denis<sup>91</sup>, rédacteur d'un journal radical de Montmartre, *Le Corsaire*, et lui donne des informations à propos de ces fraudes dans un but de médiatisation<sup>92</sup>.

Une forme d'union sacrée se met en place chez les républicains pour dénoncer les fraudes des conservateurs. Alfred Naquet et Cyprien Poujade sont les plus actifs pour collecter les protestations. Elles leurs sont transmises par des militants républicains de second plan, souvent membres de cercles, plus rarement francs-maçons, qui recueillent et font signer les pétitions à leurs amis politiques, dans leurs quartiers, dans leurs villages. Une participation populaire a donc lieu lors de cette campagne de protestation. Eugen Weber a écrit que « les crises de 1876-1877 » n'ont « eu aucun effet sur les gens : ils s'intéressaient au phylloxéra, non à la politique<sup>93</sup>. » L'analyse des protestations des républicains du Vaucluse, département pourtant durement touché par le phylloxera, semble contredire cette affirmation.

La corruption, proprement dite, sera entendue ici comme une situation où les candidats ou leurs amis offrent de l'argent aux électeurs, mais aussi des cadeaux et des dons en nature, conformément à la loi alors en vigueur. Toutefois, les contemporains estampillent parfois comme « corruption » des agissements de violence électorale, de bourrage d'urnes, de transgressions, des pressions où de l'argent est en jeu, preuve d'une différence des normes sociales de la corruption. Par exemple sont qualifiés de corruption par les républicains des menaces proférées par le maire du Thor, village près de l'Isle-sur-la-Sorgues, contre ses débiteurs pendant la période électorale. Si ceux-ci votaient pour le

---

<sup>89</sup> Christophe VOILLIOT, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

<sup>90</sup> A.N, C 3160, Procès-verbaux de la sous-commission.

<sup>91</sup> Sur Pierre Denis, journaliste radical devenu boulangiste, voir : Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français*, Paris, Honoré Champion, 2005, p.89.

<sup>92</sup> AD84, 1J25, Lettre du rédacteur du journal *Le Corsaire* à Jean Saint-Martin, 5 juin 1876.

<sup>93</sup> Eugen WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, p.355.

candidat conservateur, le maire promettait d'accorder plus de temps pour le remboursement de leur prêt, mais s'ils votaient pour Gambetta la dette devait être remboursée immédiatement<sup>94</sup>. Un des adjoints du maire du Thor a aussi menacé des indigents bénéficiaires de secours de la mairie<sup>95</sup>. D'autres pressions sont aussi le fait de particuliers : par exemple un certain David, directeur d'une usine à Vedène, est accusé dans une protestation d'avoir menacé ses ouvriers de voter pour M. du Demaine « sous peine d'être renvoyés<sup>96</sup> ». Cette affirmation, signée par certains de ses ouvriers, est contestée par le directeur d'usine dans une lettre adressée à la commission<sup>97</sup>. Ce type de pression patronale, très présente à la fin du XIXe siècle s'inscrivait dans une relation de domination sociale<sup>98</sup>. En effet, l'acte du vote n'est pas différencié du reste des activités sociales. Il s'y reproduit donc les comportements d'allégeance ou de soumission de la vie sociale. Et ces pressions électorales pouvaient agir sur le moyen voire le long terme, tant lors du vote que lors des contestations, et lors d'un prochain vote, comme l'a noté Nathalie Dompnier<sup>99</sup>. On trouve aussi, dans une protestation, l'évocation d'une pression d'un grand propriétaire à un de ses fermiers, chose inhabituelle<sup>100</sup>.

Il y a parfois des détournements de la charité publique, qui sont dénoncés comme des faits de corruption. Dans une protestation des pétitionnaires indiquent qu'on a promis à des pétitionnaires secourus par la mairie plus de pain s'ils votaient avec le bulletin au nom de du Demaine. Ces faits sont considérés comme des actes de corruption, dans le sens où il y a eu des promesses. Il s'agissait, pour la mairie, d'utiliser tous les moyens de pression à sa disposition. Dans une protestation écrite par des électeurs républicains de Lagnes, il est écrit que le curé de la ville aurait distribué des bulletins au nom du maire d'Avignon à ses fidèles, leur promettant « dix kilogrammes de pain s'ils votaient avec ces bulletins ». Plusieurs

---

<sup>94</sup> AN, C3160, Protestation contre le maire et les adjoints du Thor, juin 1876.

<sup>95</sup> A.N, BB 30 490/1, Demande de poursuites contre l'adjoint du Thor, 19 juin 1876.

<sup>96</sup> A.N, C3160, Protestation d'électeurs de la ville de Vedène, 12 juin 1876.

<sup>97</sup> A.N, C3160, Protestation de M. David, directeur d'usine à Vedène, 18 juin 1876.

<sup>98</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998, p.479.

<sup>99</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.9.

<sup>100</sup> Nathalie DOMPNIER, « Le suffrage universel à l'épreuve de la domination sociale en milieu rural. Les propriétaires terriens : pression électorale ou influence sociale », Annie ANTOINE et Julian MISCHI, *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, P.U.R, 2008.

témoins sont nommés dans cette protestation, recueillie par un certain Clément Gros<sup>101</sup>, témoins qui déclarent se tenir à disposition de la commission<sup>102</sup>. Il y a donc ici une double dénonciation : à la fois une tentative de corruption, par promesse, mais aussi une ingérence « cléricale », redoutée par les républicains, toujours prompts à considérer les ecclésiastiques comme des agents électoraux des candidats conservateurs. Il y a aussi un usage politique de l'assistance municipale publique, qui se développe alors comme l'a montré Yannick Marec dans ses travaux<sup>103</sup>.

Les cas de pressions sur les électeurs sont très nombreux au sein des pétitions. Des menaces à propos des dépôts de journaux sont aussi évoquées. Des maisons de la presse, comme celle tenue sur la place de l'Horloge par un républicain, se voient confisquer des journaux républicains. À Courthézon, le 15 février 1876, le commissaire de police aurait visité les cafés, menaçant de fermeture ceux où étaient présents des journaux républicains comme *Le Républicain du Vaucluse* ou *Le Petit Marseillais*<sup>104</sup>. Ce policier aurait déclaré à cette occasion que ce sont « des journaux qui font devenir prussien », ce qui est une association de la figure de l'ennemi prussien avec les adversaires politiques que sont les républicains<sup>105</sup>.

Des pressions plus insidieuses sont évoquées dans les pétitions. Dans la commune de Saint-Saturnin-les-Avignon, le commissaire de police, après avoir posé des questions sur les journaux républicains présents dans un point de vente, se serait mis à inspecter tous les poids et mesures de ce lieu, pour menacer ensuite l'épicier d'une amende. Autre pression insidieuse consignée dans un certain nombre de protestations, les nombreuses convocations de citoyens notoirement républicains chez le juge de paix conservateur du canton, suivies de questions sur leur état civil, leurs opinions, dont les réponses étaient consignées de manière ostensible. Ce dernier, selon les témoignages, congédiait ensuite sans plus d'explications les

---

<sup>101</sup> Les deux seules informations que j'ai pu rapidement recueillir sur ce personnage, sur cet inconnu des archives, sont qu'il est cultivateur dans la commune de Lagnes, et membre du cercle local.

<sup>102</sup> A.N, C3160, Protestation de Lagnes, mars 1876.

<sup>103</sup> Yannick MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe. Des expériences rouennaises aux politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, pp.313-320. Voir aussi sa contribution dans l'ouvrage dirigé par Françoise TETARD et alii, *Les Centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004, pp.19-27.

<sup>104</sup> A.N, C3160, Pétition d'électeurs de Courthézon, mars 1876.

<sup>105</sup> Sur les figures de l'altérité, voir : Pilar GONZALEZ-BERNARDO, Manuela MARTINI et Marie-Louise PELUS-KAPLAN, *Etrangers et sociétés. Représentations, coexistences, interactions*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

républicains. Les juges de paix, en tant qu'agents du pouvoir, participaient à la candidature officielle ou à la répression de l'opposition, comme l'a montré Jean-Claude Farcy<sup>106</sup>. On constate donc ici une sensibilité exacerbée des protestataires à des faits de pression.

Des pressions ont lieu aussi au moment du vote. Dans une protestation transmise par Jean Saint-Martin, des électeurs d'Avignon accuse le président d'un bureau d'avoir examiné minutieusement, avant de les mettre dans l'urne, les bulletins de vote des électeurs. Il cherchait à deviner, par transparence, le nom indiqué sur le bulletin. Cette manœuvre choque les signataires de cette protestation, car selon eux ce fait « intimide énormément l'électeur, surtout l'électeur ouvrier ou fournisseur qui a peur d'être renvoyé ou délaissé si son vote est dévoilé.<sup>107</sup> » Cela s'apparente à une pression insidieuse. L'ouverture, par le président du bureau, d'un bulletin de vote avant de le mettre dans l'urne est rapporté aussi par plusieurs pétitions individuelles, certains électeurs évoquant un pointage réalisé par des membres du bureau du vote des électeurs ayant voté républicain. Ces questions posent le problème du contrôle de l'élection, et du secret, de l'intimité du vote, observé tout le long du XIXe siècle avant l'adoption de l'isoloir<sup>108</sup>. De 1875 à 1914, selon Philippe Tanchoux, la jurisprudence admettait que le bulletin soit « déplié par le coin puis replié par le président », sans que cette manipulation n'autorise toutefois le président à lire le nom inscrit sur le bulletin<sup>109</sup>. Mais cela est peut-être perçu par les électeurs comme une volonté de deviner leur vote. Les bulletins sont en général préparés à l'extérieur de la salle de vote, puis remis au président qui le met dans l'urne<sup>110</sup>. Ces éléments matériels sont partie prenante des conflits autour de la chose électorale, et leur dénonciation est un élément montrant la politisation des citoyens et leur sensibilité sur ces questions<sup>111</sup>.

La question de la forme du bulletin de vote est aussi évoquée dans plusieurs protestations. Un citoyen d'Avignon, nommé Gros, explique par exemple que certains bulletins au nom du candidat conservateur auraient été imprimés sur du « papier pelure »,

---

<sup>106</sup> Jean-Claude FARCY, *Les juges de paix et la politique au XIXème siècle*, Jacques-Guy PETIT (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix 1790-1958*, Paris, PUF, 2003, p.148.

<sup>107</sup> A.N, C3160, Protestation d'électeurs d'Avignon, 27 février 1876.

<sup>108</sup> Alain GARRIGOU, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1988, vol.71, pp.22-45

<sup>109</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998, p.452.

<sup>110</sup> Philippe TANCHOUX, *Ibidem*, p.450.

<sup>111</sup> PAUL BACOT, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue française de science politique*, 43e année, n°1, 1993. pp. 107-135.

très fin, qui permet selon lui aux conservateurs de commettre une fraude en votant avec deux bulletins à la fois. Il faut noter d'ailleurs que les bulletins utilisés pour le vote sont « multiformes<sup>112</sup> », de différentes formes, formats voire couleurs, ce qui peut faciliter des manipulations, alors que pourtant la loi prescrit qu'ils soient de couleur blanche, selon l'article du décret réglementaire de 1852<sup>113</sup>.

Un autre cas de fraude dénoncée dans les protestations a trait aux éléments matériels du vote. Selon des pétitionnaires de la commune de Cavaillon, des agents du candidat conservateur se faisaient passer pour des républicains pendant le vote et distribuaient des bulletins du candidat républicain sur lesquels il y avait un trait de crayon ou un petit trou. Cela permettait au bureau, lors du dépouillement, d'invalider ce bulletin sous le prétexte qu'il y avait une marque de reconnaissance, puisque selon les juristes Jules Poudra et Eugène Pierre I «a jurisprudence a établi que l'on doit annuler comme portant des signes extérieurs par lesquels les votants pourraient se faire connaître : des bulletins marqués de trous d'épingle aux quatre coins (a), des bulletins rédigés en vers (b), ceux portant des numéros (c)<sup>114</sup> ». Ce type de fraude a déjà été évoqué dans une protestation lors de l'élection 1874 à Avignon, qui avait vu toutefois la victoire de Ledru-Rollin<sup>115</sup>. Cette fraude est aussi réalisable pendant le dépouillement quand des membres du bureau provoquent l'annulation d'un bulletin en le rayant ou en le déclarant « illisible » lors du décompte des votes, si possible lors d'un huis-clos, en prétextant un signe de reconnaissance<sup>116</sup>.

D'après une protestation, à Châteauneuf-de-Gadagne, commune de 1200 habitants proche d'Avignon, ce sont le maire et ses adjoints qui auraient distribué les bulletins la veille du scrutin, avertissant les électeurs : « je saurais bien si tu l'as utilisé ». Certains bulletins distribués avaient apparemment une marque, chose illégale, qui permettait de les reconnaître lors du vote par un bureau favorable aux conservateurs. À Apt, un avertissement

---

<sup>112</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998,, p.455.

<sup>113</sup> Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et fils, 1878, p.330

<sup>114</sup> Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Ibidem*, p.330.

<sup>115</sup> A.N, C3457, Protestation relative aux bulletins de vote, 13 mars 1874.

<sup>116</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p.127. Voir aussi, sur l'annulation des votes à cette période : Yves DELOYE, Olivier IHL, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la IIIe République » *Politix*, Vol. 4,, N°15, 1991, pp. 13-24.

similaire était adressé, selon des protestataires, à des citoyens peu au fait des règles électorales. Toutefois, à Apt, cet avertissement était un mensonge, qui a permis de créer une pression sur les épaules des citoyens. Et cela aurait entraîné, selon les républicains, l'abstention de plusieurs citoyens. Dernier exemple similaire, le maire de la commune de Maubec aurait fait distribuer à des électeurs notoirement républicains de sa commune des bulletins marqués d'un trait peu visible. Cela permettant au bureau de dépouillement de la commune d'invalidier alors ces bulletins<sup>117</sup>.

Une pétition transmise par Félix Achard à la fin du mois de février 1876 rapporte des distributions de bulletins dans les quartiers Champfleury et Courtine, zones périphériques et rurales d'Avignon, par un garde champêtre nommé Boudon. Ce dernier aurait expliqué aux citoyens : « Votez pour M. du Demaine ou nous sommes tous perdus !<sup>118</sup> » Dans la petite commune du Thor, près de Carpentras, le garde aurait même été accompagné de militants conservateurs, le garde remettant la carte d'électeur et les militants le bulletin de vote, sous des allures officielles, afin de faire pression sur l'électeur<sup>119</sup>. Cela reprenait une pratique utilisée sous l'Empire, malgré son interdiction par l'article 38 du décret organique du 2 février 1852<sup>120</sup>. L'accusation contre le garde champêtre d'Avignon est rejetée par l'adjoint au maire d'Avignon nommé de Millaudon, dans une lettre adressée au onzième bureau, où il souligne « l'impartialité » du fonctionnaire et « les manœuvres républicaines »<sup>121</sup>. Des accusations similaires portées contre des gardes champêtres reviennent dans plusieurs autres protestations. Il faut rappeler, à leur sujet, la mauvaise réputation dont ils sont affublés au XIXe siècle<sup>122</sup>, décrits comme des alcooliques, fréquentant les maisons closes, mauvaises habitudes qu'ils auraient contractées à l'armée, puisque de nombreux gardes champêtres étaient recrutés parmi les vétérans<sup>123</sup>. Au-delà de cette dimension morale, en tant que représentant modeste de l'État au plus près des populations et soumis au pouvoir politique, les gardes champêtres ont été souvent mis en cause lors des fraudes électorales.

---

<sup>117</sup> A.N, C3160, Protestation d'électeurs de Maubec, 17 mars 1876.

<sup>118</sup> A.N, C3160, Pétition de citoyens d'Avignon, rapportée par Félix Achard, 22 février 1876.

<sup>119</sup> A.N, C3160, Pétitions de citoyens du Thor concernant les pressions exercées par le garde champêtre. A nommer que la garde-champêtre n'est pas condamné, comme en témoigne une lettre du procureur de la République sous la cote BB 30 490/1 aux Archives Nationales.

<sup>120</sup> Jules POUDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et fils, 1878, p.311.

<sup>121</sup> A.N, C3160, Lettre de Millaudon, 23 mars 1876.

<sup>122</sup> Fabien GAVEAU, « Essentiels et sans importance... Regards sur les gardes champêtres dans la France du XIXème siècle », *Sociétés & Représentations*, 2/2003 (n° 16), p. 245-255.

<sup>123</sup> Voir la thèse récente de Fabien GAVEAU, *L'Ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France (1791-1914)*, Université de Bourgogne, sous la direction de Jean-Marc Berlière, 2005.



La distribution des bulletins était un enjeu électoral important<sup>124</sup>. D'où le vote de l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875, qui « interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaire des candidats ». On observe que dans les protestations cette loi n'est pas citée clairement, elles émanent de simples citoyens, et non d'hommes de loi. Toutefois, ces derniers ont intégré le fait que cette distribution et les pressions exercées étaient un comportement déviant, sujet à critiques, alors qu'il était toléré sous l'Empire. Une pratique s'inscrivant dans une longue durée, habituelle dans les campagnes électorales antérieures, est désormais dénoncée comme anormale.

Eugène Raveau, Desfonds et François François, militants républicains à Avignon dont le dernier est en relation épistolaire avec Alfred Naquet, envoient une protestation qui leur a été transmise par quatre vieillards de l'hospice Saint-Louis, à Avignon. Ceux-ci expliquent que leur carte d'électeur leur a été distribuée par l'économe de l'hospice, accompagnée d'un bulletin au nom de M. du Demaine. Et l'administrateur de cet établissement aurait invité les résidents à voter avec le bulletin qui a été distribué. Quelques résidents, notamment républicains, n'ont quant à eux pas reçu leur carte<sup>125</sup>. Si la question de pressions éventuelles peut être retenue par la commission, la distribution des cartes d'électeur n'était alors pas encore obligatoire<sup>126</sup>, même si elle était apparemment réalisée pour ces personnes âgées.

Félix Achard, archiviste révoqué au lendemain de la visite de Gambetta à Avignon pour être allé à la rencontre du tribun républicain<sup>127</sup>, est devenu l'un des républicains qui collecte de nombreux documents prouvant les fraudes électorales qui ont eu lieu à Avignon en 1876. Ce n'est pas une relation politique proche de Naquet, c'est plutôt un homme modéré, proche de Gent ou d'Elzéar Pin. Cela n'empêche pas Achard d'entretenir à ce

---

<sup>124</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998, p.477.

<sup>125</sup> A.N, C3160, Protestation de résidents de l'hospice Saint-Louis, mars 1876. Sur le fonctionnement des hospices au XIXe siècle, on se reportera notamment à l'étude de Pierre GUILLAUME sur ceux de Bordeaux, intitulée *Les hospices de Bordeaux au XIXe siècle*, Bordeaux, E.H.E, 2000.

<sup>126</sup> Les cartes électorales ne deviennent obligatoires qu'à partir des élections municipales de 1884., et leur distribution ne l'est qu'à partir de 1924. Voir : Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, n°13, 1993, p.35.

<sup>127</sup> AD84, 10 PER 11, *Le Républicain du Vaucluse*, 18 février 1876. Voir la petite biographie dithyrambique rédigée probablement par Achard sur lui-même : *Biographies républicaines. Première série. Le Citoyen Felix Achard , par un républicain de la veille*, Avignon, Seguin, 1883.

moment-là une correspondance avec Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, pour coordonner leurs efforts. L'archiviste se met donc en quête de preuves, se plongeant tout d'abord dans les listes d'émargement de l'élection d'Avignon. Il indique dans une lettre au président du onzième bureau de la Chambre des députés datée du 29 mars que parmi les personnes ayant émargées lors du vote se trouvent un grand nombre de citoyens décédés, ainsi que des hommes privés de leurs droits politiques<sup>128</sup>. Après dénombrement d'une partie des listes électorales d'Avignon, Félix Achard découvre qu'entre la liste électorale présente à la mairie et la liste « politique » utilisée durant le vote, il y a au moins « 241 omissions ». Ce terme désigne des électeurs manquants dans l'arrondissement d'Avignon. Il soupçonne donc une manipulation au niveau des listes électorales, afin d'empêcher le vote d'un certain nombre de sympathisants républicains<sup>129</sup>. Il note aussi la présence de nombreux « double votes », d'électeurs ayant voté deux fois dans des sections différentes. La question des listes électorales, qui a longtemps été un objet délaissé par l'historiographie<sup>130</sup>, est évoquée dans un article récent de Michel Offerlé, en tant qu'objet d'étude dans la construction progressive du vote. Dans le cas précis, ces listes sont un enjeu en tant qu'objet de déviances électorales.

### Des réponses conservatrices aux accusations républicaines

Aux protestations républicaines, les conservateurs répondent par des contre-protestations envoyées à la commission d'enquête parlementaire pour nier ou justifier un certain nombre d'éléments avancés par les républicains. Le maire de Cavillon, De Bonadona, président du principal bureau électoral lors du scrutin, souligne dans une lettre « l'agitation » présente le jour du vote. Cela l'aurait obligé à recourir à la gendarmerie pour assurer le calme, et à évacuer la salle durant le dépouillement<sup>131</sup>. Il s'agit pour lui, face aux protestations, de justifier ses décisions et ses actes, en utilisant le même processus de pétitionnement que les républicains. Comme l'a noté Bernard Owen, pour éviter les accusations de fraude « les opérations doivent être simples, visibles de tous, à tout moment.

---

<sup>128</sup> A.N, C3160, Lettre de Félix Achard sur les listes d'émargement, 29 mars 1876.

<sup>129</sup> A.N, C3160, Détails des listes électorales des cantons d'Avignon.

<sup>130</sup> Si l'on exclut l'étude d'André-Jean Tudesq sur ces listes pour son travail sur les notables, voir : André-Jean TUDESQ, « Les listes électorales de la Monarchie censitaire », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13e année, n°. 2, 1958. pp. 277-288.

<sup>131</sup> AN, C3160, Lettre de M. de Bonadona, maire de Cavillon, 21 février 1876.

Compliciter les procédures entraîne la confusion, la fatigue, l'énerverment et l'erreur qui peut être qualifiée de fraude (...).<sup>132</sup>» Il est clair ici que la volonté, malhonnête ou non, de ce maire d'expulser les citoyens pendant le dépouillement amène forcément une contestation, face à des citoyens sensibilisés par la propagande républicaines sur ces sujets. Par ailleurs, le vote est une opération électorale ostensible, or le fait d'empêcher la surveillance entraîne, forcément, la suspicion. Cela explique aussi les nombreux cas où les républicains se plaignent de n'avoir pu fournir de scrutateurs aux bureaux électoraux.

D'après les républicains, des pressions ont été exercées contre des fonctionnaires. Par exemple un cantonnier de Gadagne a été, d'après une protestation républicaine, menacé par le maire de perdre son emploi s'il ne faisait pas voter autour de lui pour le comte du Demaine<sup>133</sup>. En réponse à cette accusation, le candidat conservateur transmet à son tour, un mois plus tard, une lettre des cantonniers de cette commune expliquant qu'ils n'ont jamais subi de pression d'aucune sorte. La stratégie de Roger du Demaine est d'opposer suffisamment de pièces réfutant les accusations républicaines, afin de les discréditer aux yeux de la commission. Il présente en tout, aux mois de mars et d'avril 1876, 96 réponses aux protestations des républicains, signées par des maires, des adjoints ou de simples citoyens conservateurs vauclusiens. Un effort de mobilisation a lieu chez les conservateurs, ils cherchent à répondre, en tout point, aux griefs prononcés par les républicains, en sollicitant leurs amis locaux, ou dans des appels dans les journaux locaux royalistes<sup>134</sup>.

Un autre président de bureau, par ailleurs adjoint de la commune de Sorgues, adresse lui aussi une réponse aux protestations républicaines. Il justifie son choix de la salle de vote et l'interdiction de circuler dans celle-ci, qui lui était reprochée par les scrutateurs républicains, par sa volonté de vouloir préserver la « tranquillité » du vote<sup>135</sup>. Argument en soit surprenant, qui ne répond pas directement à l'accusation principale des républicains de cette commune sur la composition uniquement conservatrice des bureaux et l'interdiction des scrutateurs. Cette question des scrutateurs n'est pas nouvelle. Sous la Seconde République, lors des élections d'avril 1848, les membres des bureaux électoraux avaient

---

<sup>132</sup> Bernard OWEN, « Les fraudes électorales », *Pouvoirs* 1/2007 (n° 120), p. 134.

<sup>133</sup> AN, C3160, Lettre transmise par M. Roudier, 23 février 1876.

<sup>134</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 24 mars 1876.

<sup>135</sup> AN, C3160, Lettre de Julian, adjoint au maire de Sorgues, 21 février 1876.

associé les citoyens-électeurs aux opérations de dépouillement, comme l'a montré Vincent Villete<sup>136</sup>. Mais en 1850, les membres des bureaux s'étaient substitués aux citoyens lors du dépouillement, tout comme ensuite sous le Second Empire. Cette question de l'acceptation ou non des scrutateurs est donc un débat ancien, débattue et sujette à des interprétations personnelles par les membres du bureau lors de ces élections.

Les républicains enquêtent aussi sur un opusculé injurieux paru durant la campagne électorale, probablement rédigé par le comte du Demaine, intitulé *Une page d'histoire contemporaine*<sup>137</sup>. Ce document est d'ailleurs déposé dans le dossier remis au onzième bureau de la Chambre. D'après une lettre d'Achard, ce document a circulé parmi les conservateurs, et se trouvait notamment au cercle des Amis de l'Ordre d'Avignon, pour appuyer la propagande conservatrice<sup>138</sup>. Dans cet opusculé est dénoncée la « candidature cosmopolitique (*sic*) » de Gambetta. La « dictature » de ce dernier, qui fit « couler à flot l'or et le sang de la France », est rappelée. Par l'évocation des « gaspillages » de la Défense nationale, il s'agit de stigmatiser les relations des républicains avec l'argent révélés par les commissions d'enquête parlementaire sur la Défense nationale, alors que les républicains insistent plutôt sur la violence des conservateurs contre Gambetta.

Les incidents de Cavaillon sont aussi un sujet de préoccupation des républicains. Félix Achard, dans un mémoire adressé au onzième bureau, évoque les incidents de Cavaillon en expliquant que c'est « la lie de la population avignonnaise » qui a agressé Gambetta à Cavaillon. Il n'hésite pas d'ailleurs à parler de préméditation concernant cette émeute<sup>139</sup>, qualifiée parfois de « tentative d'assassinat ». Il rapporte aussi des injures qui auraient été prononcées telles que : « À bas Gambetta ! À bas le Prussien ! », ainsi que diverses insultes en patois. L'historiographie récente s'est intéressée à l'insulte en politique, la considérant comme un objet d'histoire, marqueur, vecteur et pratique politique<sup>140</sup>. L'une de ces insultes est particulièrement intéressante, il s'agit de : « À bas le voleur de cinq milliards ! », ce qui

---

<sup>136</sup> Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la IIème République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011, p.254.

<sup>137</sup> A.N, C 3160, Lettre de Félix Achard, 29 avril 1876.

<sup>138</sup> A.N, C 3160, Lettre de Félix Achard, 9 avril 1876.

<sup>139</sup> AN, C 3160, Mémoire de Félix Achard sur Gambetta à Cavaillon, 1876.

<sup>140</sup> Thomas BOUCHET, M. LEGGETT, Jean VIGREUX et Georges VERDO (dir.), *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIXème siècle à nos jours*, Dijon, éditions universitaires de Dijon, 2005 ; Thomas BOUCHET, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, LLP, 2006

est une preuve, à mon sens, que la propagande conservatrice concernant les supposés gaspillages ou malversations de la Défense nationale a marqué les esprits<sup>141</sup>.

En tout, plus d'une quarantaine de protestations provenant de diverses communes de l'arrondissement d'Avignon sont adressées au onzième bureau de la Chambre. Elles témoignent d'une mobilisation générale des républicains de l'arrondissement, bien au-delà des seules connaissances d'Alfred Naquet, qui possède avant tout un réseau politique dans les arrondissements de Carpentras et d'Apt.

Étienne Granier, député des Bouches-du-Rhône, ami de Gambetta, indique dans une lettre adressée au président de la commission que l'enquête en cours dans le Vaucluse est scrutée avec attention par le parti républicain des Bouches-du-Rhône, notamment dans l'arrondissement d'Arles. En effet, les républicains de cet arrondissement sont aussi, selon lui, victimes de fraudes et de tentatives de corruption, et la condamnation des fraudes ayant eu lieu dans le département du Vaucluse voisin pourrait agir comme un « avertissement ». Et il est, selon lui, le « devoir d'une Chambre républicaine » de mettre à jour les fraudes des conservateurs afin de s'assurer « la liberté et la sincérité » du vote des électeurs<sup>142</sup>. Il y a donc une certaine pression, ou du moins des sollicitations, qui s'exercent alors sur les membres républicains du bureau chargé d'examiner les protestations.

Le rédacteur de *l'Union du Vaucluse* est très critique vis-à-vis de la procédure d'enquête qui a lieu pour l'élection du comte du Demaine à Avignon. Il critique le fait que cette élection, malgré les 1200 voix de majorité du candidat conservateur, soit remise en cause dans sa légalité, alors que l'élection de Poujade à Carpentras, avec six voix d'avance, est acceptée sans discussion. Et le fait que la commission est, selon lui, aux mains des « frères et amis<sup>143</sup> », c'est-à-dire des républicains dénoncés comme francs-maçons, risque d'entraîner une enquête partielle. Il y donc, chez les conservateurs, un refus de la légitimité de cette enquête. Comme l'a noté Nathalie Dompnier, les conservateurs « accusent, bien

---

<sup>141</sup> AN, C 3160, Mémoire de Félix Achard sur Gambetta à Cavaillon, 1876.

<sup>142</sup> A.N, C 3160, Lettre du député Tardieu au président la commission d'enquête parlementaire, 18 juillet 1876.

<sup>143</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 30 mars 1876.

rapidement, les sous-commissions de partialité. Ils accusent aussi les commissions d'agir au secret, sans public ni publicité, les accusant donc de vouloir détourner les choses. <sup>144</sup>»

Entretemps, Scipion Doncieux, préfet du Vaucluse, a du quitter la préfecture le 21 mars 1876 sur demande du ministère. Ce changement sonne comme un désaveu, causé par les mobilisations républicaines et la dénonciation des fraudes. Il est remplacé par Charles Raguet de Brancion<sup>145</sup>. Les pétitions réunies dans leurs mains, les membres du onzième bureau se réunissent afin d'enquêter et débattre.

Le onzième bureau chargé de la vérification des pouvoirs se réunit le 16 et le 17 mai 1876, sous la présidence d'Albert Grévy, député républicain du Doubs, frère de Jules Grévy. Les membres de ce bureau répartissent les faits incriminés dans les protestations en trois catégories : faits de pressions administratives et cléricales ; fraudes dans les opérations de scrutin ; incitations par voie de presse et troubles dans la rue. Le rapporteur est Camille Claude, député républicain de Meurthe-et-Moselle. Les éléments du dossier sont discutés à huis-clos. Alfred Naquet et Alphonse Gent sont brièvement invités à témoigner. Le comte Du Demaine refuse quant à lui d'être entendu lors de ces deux journées, et les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs, invitant à proposer une commission d'enquête parlementaire, sont adoptées<sup>146</sup>. Une nouvelle commission doit donc être nommée pour effectuer une enquête approfondie sur les faits dénoncés de fraudes et de corruptions électorales. Le 30 mai 1876, cette commission, composée de six membres, est nommée, et est « chargée d'aller faire une enquête sur les lieux.<sup>147</sup> »

### La mobilisation des amis d'Alfred Naquet et des républicains pour les auditions de la commission d'enquête parlementaire.

---

<sup>144</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.160.

<sup>145</sup> Christiane LAMOISSIERE et Patrick LAHARIE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, CARAN, 1998, p.597.

<sup>146</sup> A.N, C3160, Procès-verbaux, réunions du 16 et 17 mai.

<sup>147</sup> A.N, C 3160, Compte-rendu de la réunion du bureau le 30 mai 1876.

La commission se réunit pour la première fois à Paris le 3 juin 1876. Elle nomme comme rapporteur Henri Brisson, député républicain de la Seine<sup>148</sup>, et comme secrétaire Albert Joly, député de même couleur politique récemment élu de Seine-et-Oise<sup>149</sup>. Sur les six membres de la commission, cinq sont républicains. Ils ont été nommés par tirage au sort. La première séance est consacrée à consulter le dossier et à définir quels sont les pouvoirs de cette commission parlementaire<sup>150</sup>. Les jours suivants sont dédiés à l'étude du dossier, à des discussions entre les membres, à la rédaction de lettres afin de demander des renseignements ou pour convoquer des individus. Elle reçoit alors une nouvelle protestation de Roger du Demaine, avec des pièces jointes écrites par des citoyens niant la réalité des fraudes électorales. La commission décide alors de convoquer l'ancien candidat royaliste à Versailles, pour être auditionné, ce que du Demaine refuse, arguant de son état de santé<sup>151</sup>.

Finalement, la commission se rend à Avignon à partir du 13 juin 1876 pour auditionner les témoins à charge et à décharge sur ces fraudes. Elle siège à la préfecture du Vaucluse, dans le centre d'Avignon. Seuls cinq membres de la commission, qui en comptait six, se déplacent dans le Vaucluse : Henri Brisson, Albert Joly, le député de la Drôme Émile Loubet, le député républicain de l'Aude Eugène Mir<sup>152</sup>, et le député du Rhône Varambon, qui siège au sein de l'Union républicaine<sup>153</sup>. Au sein d'une Chambre majoritairement républicaine, c'est donc une commission entièrement de cette couleur politique qui vient enquêter sur les fraudes des conservateurs. Cet élément est la cause des attaques de la presse conservatrice, qui dénonce la partialité de cette commission<sup>154</sup>. Le rapporteur de la commission obtient des ministères l'autorisation d'auditionner les fonctionnaires présents dans le département<sup>155</sup>. La force publique est mise à la disposition de la commission, à Avignon, par peur d'une nouvelle émeute, comme à Cavailon.

---

<sup>148</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, t.I, p.495

<sup>149</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Ibidem*, t.III, p.423.

<sup>150</sup> On note, dans cette interrogation préliminaire qui peut nous paraître étonnante, la preuve d'une construction du travail parlementaire alors en cours, comme l'a montré pour les commission quelques années plus tôt Hélène Lemesle : Hélène LEMESLE, « Apprendre le travail parlementaire et construire la séparation des pouvoirs dans les années 1870 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°35, 2007. Voir aussi : Frédéric MONIER, « Enquêter sur la corruption : Jaurès et la commission Rochette », *Cahiers Jaurès*, 2013, n°209, p.71-91.

<sup>151</sup> A.N, C3160, Lettre du comte du Demaine, 6 juin 1876.

<sup>152</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Ibidem*, t.III, p.298.

<sup>153</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, t.V, p.231.

<sup>154</sup> Voir par exemple : AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 20 juin 1876.

<sup>155</sup> A.N, C3160, Lettres de Brisson aux ministères de la Justice de la Guerre et des Finances.

La commission ouvre son procès-verbal le 13 juin 1876, auditionnant les premiers témoins. Le premier citoyen entendu est Alphonse Gent. Il souligne, durant son audition, que les listes électorales ont été réalisées de « manière déplorable », imputant à du Demaine, maire du chef-lieu du Vaucluse et candidat conservateur, la création à la mairie d'Avignon d'un « bureau des inscriptions » chargé de falsifier les listes électorales. Alphonse Gent cherche aussi à montrer à la commission la continuité des fraudes des conservateurs depuis 1874, avec pour but d'expliquer que ces fraudes ont été planifiées par les conservateurs. Cyprien Poujade est le deuxième témoin interrogé, qui confirme les dires de l'autre candidat républicain<sup>156</sup>.

En quelques jours, les enquêteurs auditionnent 83 personnes. Leurs dépositions occupent 230 feuillets de procès-verbaux, conservés aux Archives nationales. Parmi les auditionnés se trouvent des pétitionnaires républicains, mais aussi des fonctionnaires, notamment des gendarmes<sup>157</sup>, des policiers<sup>158</sup>. Il faut noter que, concernant les républicains, les personnes appelées pour l'audition sont suggérées par les parlementaires Alfred Naquet, Cyprien Poujade et Alphonse Gent. Leurs relations politiques, issues notamment des cercles républicains, ont signé des protestations et certains d'entre eux viennent témoigner devant la commission sur la suggestion d'Alfred Naquet et à la demande des parlementaires enquêteurs.

Le témoignage de Joseph Guibert, avoué et juge de paix suppléant, ami d'Alphonse Gent, est intéressant pour qui cherche à comprendre la « machine à fraude » conservatrice, selon les mots d'Alfred Naquet. Joseph Guibert indique qu'avec l'arrivée du comte du Demaine à la mairie d'Avignon, il a été créé au sein de la municipalité un « bureau spécial pour les élections », dirigé par Eugène Guérin, ancien rédacteur en chef du journal royaliste *L'Etoile du Vaucluse*. C'est à partir de ce moment-là qu'auraient eu lieu des manipulations

---

<sup>156</sup> Le dépouillement étant, comme l'a noté Christophe Coston pour le Puy-de-Dôme, un moment crucial dans le déroulement de la campagne électorale, où ont lieu bien souvent des incidents électoraux. Voir : Christophe COSTON, « Incidents électoraux lors des scrutins cantonaux du Puy-de-Dôme », Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON (dir.), *L'incident électoral. De la Révolution à la Cinquième République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p.144.

<sup>157</sup> Sur l'histoire et le rôle des gendarmes au XIX<sup>e</sup> siècle, voir : Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; Arnaud-Dominique HOUTÉ, *Le métier de gendarme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

<sup>158</sup> Voir notamment sur ce sujet : Jean-Marc BERLIÈRE, *Le monde des polices en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996



sur les listes électorales, avec la radiation d'électeurs notoirement républicains, sous des prétextes variés.

Lors des auditions, plusieurs faits de fraudes électorales, présentés par des républicains lors d'auditions, sont niés par des conservateurs. Concernant les irrégularités commises sur les listes électorales, si des problèmes d'inscription sur les listes sont attestés par des républicains avignonnais comme Aimé Terrasse<sup>159</sup>, une connaissance de Jean Saint-Martin, elles sont niées lors de son audition par De Millaudon<sup>160</sup>, adjoint au maire et membre d'un bureau électoral pendant l'élection. Les conservateurs par contre reconnaissent ne pas avoir communiqué aux républicains les listes électorales avant l'élection. Ces pratiques s'inscrivent dans la moyenne durée, les manipulations sur les listes électorales ne sont pas chose nouvelle, elles étaient assez répandues sous le Second Empire, où l'on radiait volontiers des opposants sous des motifs divers, comme l'a étudié Patrick Lagoueyte<sup>161</sup>.

Félix Achard, archiviste révoqué pour raisons politiques peu de temps auparavant, est aussi interrogé par la commission. Il souligne les manipulations sur les listes électorales faites par des hommes du maire d'Avignon, notamment au sein du « bureau électoral » dirigé par Louis Guérin. D'après le témoignage d'un employé de la mairie, Louis Guérin a annoté, lors de la constitution des listes électorales, les noms des électeurs, cherchant à identifier les républicains pour supprimer leurs noms. Ce citoyen atteste aussi, devant la commission, des pressions sur les fonctionnaires faites par la préfecture, dont il a été la victime.

Quelques membres de cercles, notamment des cercles républicains et radicaux d'Avignon, aux profils socio-économiques modestes et militants de second plan du parti républicain vaclusien, sont interrogés par la commission car ils étaient signataires des pétitions. On peut citer l'exemple d'un certain Dreset, ouvrier machiniste, qui témoigne des difficultés qui lui ont été faites pour s'inscrire sur les listes électorales. Leurs explications sont bien sûr moins éclairées que celles des avoués ou des avocats républicains entendus

---

<sup>159</sup> A.N, C 3160, Procès-verbaux des auditions de la commission, audition d'Aimé Terrasse

<sup>160</sup> A.N, C 3160, Procès-verbaux des auditions de la commission, audition de M. De Millaudon,

<sup>161</sup> Patrick LAGOUEYTE, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire (1852-1870)*, Thèse de doctorat, Paris 1, 1990, 3 volumes.

précédemment. Ici, nulle citation de texte législatif. Ils ont toutefois conscience de leurs droits, n'hésitant pas à s'adresser à des membres du cercle républicain d'Avignon ou à se rendre dans les locaux du *Républicain du Vaucluse* pour demander des conseils lors des élections.

La plupart des personnes auditionnées sont avignonaises, malgré le fait que des protestations sur des fraudes électorales ont été, comme nous l'avons vu, écrites dans presque toutes les communes de l'arrondissement. Parmi les quelques exceptions à ce constat, citons le témoignage d'un négociant se Sorgues, venu témoigner de la falsification des procès-verbaux d'émargement pour cacher les bourrages d'urnes. Ces pratiques étant une transgression de la norme légale, certes, mais aussi un « rejet de la souveraineté arithmétique des suffrages<sup>162</sup> » lors du vote. De telles fraudes étaient possibles, malgré les progrès techniques réalisés concernant la sûreté des urnes<sup>163</sup>. Comme l'a noté Yves Billard « le brevet en 1870 de l'urne Trottier (suivi des procédés Denis Bouvin et Huart-Bender)<sup>164</sup> » avait supprimé les possibilités d'ouvrir les urnes facilement, et d'y enlever les bulletins. Toutefois, il était toujours possible d'en rajouter, avec la complicité de membres d'un bureau électoral.

Henri Douzon, conseiller municipal de Lagnes, qui est une connaissance d'Alphonse Gent, témoigne quant à lui que lors du dépouillement dans sa commune il y avait « 22 bulletins marqués : quatre avaient les angles coupés, et les autres étaient sur un papier blanc glacé.<sup>165</sup> » Malgré cela, ils furent considérés comme valables par le maire et comptabilisés en faveur de du Demaine. Ce genre de témoignage est rapporté plusieurs fois pendant la commission. Il est clair que ces bulletins sont distribués par des agents électoraux de du Demaine. Leur marquage permettait de vérifier que les électeurs aient voté.

En échange, selon les cas, les électeurs obtiennent de l'argent, du pain, voire un service, dans une logique de relation de patronage. Avant 1914, les cas de corruption

---

<sup>162</sup> Olivier IHL, « L'Urne et le fusil », *Revue française de science politique* 1/2010 (Vol. 60), p.21.

<sup>163</sup> Sur le développement de l'isoloir au XIXe siècle à travers le monde, voir l'article de Malcolm CROOK et Tom CROOK, « L'isoloir universel ? La globalisation du scrutin secret au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 43, 2011, pp.41-45. Rappelons aussi les travaux fondateurs d'Alain Garrigou sur cet objet.

<sup>164</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p.127.

<sup>165</sup> A.N, C3160, Témoignage d'Henri Douzon, agriculteur conseiller municipal à Lagnes.

électorale par achat de voix sont d'ailleurs rarement sanctionnés, car la loi est restrictive sur ce sujet. En effet seuls les cas où « des emplois publics ou privés » sont promis contre un vote sont considérés comme pénalement condamnables<sup>166</sup>, avant des modifications de la loi opérées dans les années 1880. Il paraissait par ailleurs normal aux yeux de nombreux citoyens à l'occasion d'une élection, le candidat solliciteur de suffrages, paye des « rastels », c'est-à-dire des tournées de boissons lors de visites électorales dans les communes<sup>167</sup>.

Des partisans du maire d'Avignon témoignent en sa faveur à la commission. On peut citer l'exemple de Joseph Dufour, adjoint au maire, colonel à la retraite et commandeur de la Légion d'honneur. Il présente le déroulement des opérations électorales en défendant la municipalité conservatrice. Il indique par exemple qu'en tant que président d'un bureau électoral, s'il faisait voter les électeurs au compte-goutte c'était pour « éviter le désordre<sup>168</sup> ». Tout incident dans le déroulement accepté comme « normal » par les citoyens des opérations électorales, surtout dans un contexte tendu avec des citoyens éclairés sur les possibilités de protestation, pouvait amener des contestations, comme l'a souligné Bernard Owen<sup>169</sup>, ce qui semble avoir été le cas ici.

Plus surprenante est l'audition par la commission de l'actuel préfet du Vaucluse, Henri de Brancion, nommé peu de temps après les élections en remplacement de Scipion Doncieux. Celui-ci ne peut témoigner sur des faits qu'il n'a pas vécus. Toutefois il rapporte qu'à son arrivée à la préfecture, voulant s'informer des causes de révocations de maires, il n'a pas trouvé de documents concernant ses sujets dans les archives de la préfecture, et que ceux-ci ont disparu. De la même manière, comme il le déclare, « toute la correspondance concernant les élections avait également disparu.<sup>170</sup>»

---

<sup>166</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 1998, p.481. Cela du fait de la loi du 2 août 1875.

<sup>167</sup> Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu*, Paris, Seuil, p.119-120. Pour comparer la question de l'achat des votes avec le monde anglo-saxon, voir : Susan STOKES, « What killed vote buying in Britain ? », Unpublished Typescript, Yale University, 2012.

<sup>168</sup> A.N, C3160, Témoignage de Joseph Dufour, adjoint au maire d'Avignon.

<sup>169</sup> Bernard OWEN, « Les fraudes électorales », *Pouvoirs* 1/2007 (n° 120), p. 137.

<sup>170</sup> A.N, C3160, Déclaration du nouveau préfet Brancion. Les documents sur les dissolutions de mairies et surtout sur les fraudes électorales sont quasiment absentes aujourd'hui du fonds de la Préfecture, elles ont probablement été détruites ou emportées par Doncieux lors de son départ de la préfecture.

Le député républicain des Bouches-du-Rhône, Augustin Tardieu, explique rétrospectivement, dans une lettre à la commission, que Léon Gambetta aurait accepté la candidature dans l'arrondissement d'Avignon « car elle lui fournirait l'occasion de se préparer, de ses mains, en sa qualité de partie intéressée cette fois, les dossiers qui lui étaient nécessaires pour porter à la tribune les faits de fraude, de violence et de corruption qui se reproduisaient périodiquement dans les élections de Vaucluse.<sup>171</sup>» Il est difficile de savoir si ce fait, présenté *a posteriori*, à une commission parlementaire qui plus est, est véridique. Toutefois, force est de constater qu'attirer l'attention de l'opinion et de la Chambre sur les fraudes en Vaucluse grâce à la candidature de Gambetta était une manœuvre habile de la part des républicains. Alfred Naquet et ses amis y occupent un rôle notable, sans être les principaux instigateurs de la mobilisation républicaine, celle-ci touchant l'arrondissement d'Avignon ou le jeune chimiste de Carpentras n'a qu'un nombre limité de relais et d'amis. La commission d'enquête parlementaire doit ensuite présenter son rapport devant la Chambre.

### Les débats à la Chambre sur les élections du Vaucluse

La commission d'enquête, de retour à Paris à l'été 1876, s'atèle à rédiger son rapport. Le 12 août, lors d'une séance de la commission à huis-clos, celle-ci adopte à l'unanimité le texte du rapport d'Albert Joly, député républicain de Seine-et-Oise. Elle se réunit une nouvelle fois le 15 novembre 1876, à Paris, et auditionne un certain Victor Laurier, charretier habitant Plan d'Orgon, ville des Bouches-du-Rhône proche d'Avignon. L'idée de faire venir cet homme dans la capitale est surprenante, mais s'explique par l'importance de son témoignage. *A priori* Gustave Gent et Alfred Naquet lui ont payé le voyage. Il explique qu'il a été payé par de Millaudon, ami conservateur du maire d'Avignon, pour témoigner en faveur des conservateurs concernant les violences de Cavaillon. C'est donc une accusation de corruption qui est avancée à ce moment-là, mais qui n'est finalement pas retenue par la commission, car elle est jugée comme n'étant pas assez étayée.

Le Vaucluse n'a pas de représentation parlementaire complète pendant presque 10 mois, le temps de l'enquête. La venue de la commission à Avignon est vécue comme une

---

<sup>171</sup> A.N, C 3160, Lettre du député Tardieu à la commission d'enquête parlementaire, 18 juillet 1876.

« humiliation » par les conservateurs, comme une ingérence extérieure dans les affaires politiques du département<sup>172</sup>. Ces derniers jugent que cette enquête a eu pour seul but de « trouver des griefs contre M. du Demaine », et non de découvrir la vérité. La presse populaire, traditionnellement peu politique mais avide de sensationnalisme, comme *Le Petit Parisien*, émet un avis sur l'enquête des élections du Vaucluse. Un journaliste écrit, en première page du journal : « nous n'hésitons pas à le dire : la validation de l'élection du Demaine serait un scandale de nature à encourager, dans l'avenir, les faits de pression et de violence les plus criminels.<sup>173</sup> »

L'invalidation d'une élection ne dépend pas seulement des irrégularités, mais aussi du principe de « l'irrégularité déterminante », où un scrutin est annulé lorsque l'instance chargée de juger estime les résultats modifiés par la fraude dans le sens où le candidat proclamé élu ne l'aurait pas été sans ces manœuvres. Ainsi, comme l'a noté Nathalie Dompnier, l'élection peut être validée si les fraudes, bien que constatées, n'ont pas permis un retournement, un inversement des résultats<sup>174</sup>.

Le rapport imprimé de la commission, qui est déposé à la Chambre, est composé des auditions de témoins entendus par la commission, de reproduction de nombreuses pièces telles des rapports de gendarmerie et des proclamations électorales. Certaines pièces fournies par les candidats sont aussi reproduites. La commission a cherché à reconstituer les pratiques déviantes, de fraudes et de corruption qui se succèdent dans le Vaucluse depuis les débuts de la Troisième République<sup>175</sup>.

Les conclusions de la commission sont débattues à la Chambre le 16 novembre 1876. Les journalistes, comme ceux du *Figaro*<sup>176</sup>, sont présents. Ils notent une grande affluence du public et des parlementaires, soulignant avec ironie que ce n'est pas le cas lors des questions de budget. Du Demaine prend la parole lors du débat pour souligner que les accusations de fraudes sont infondées, et que les évacuations des salles de vote par la gendarmerie ne sont dues qu'aux désordres des radicaux. Et de rappeler les fraudes de ces derniers en 1871,

---

<sup>172</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 2 Novembre 1876.

<sup>173</sup> BNF, *Le Petit Parisien*, 15 novembre 1876.

<sup>174</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.7.

<sup>175</sup> Voir la copie conservée à la bibliothèque Inguimbertaine sous la cote 25793.

<sup>176</sup> BNF, *Le Figaro*, 16 novembre 1876.

comme moyen de nier leur légitimité à dénoncer aujourd'hui ces agissements. Brisson, rapporteur de la commission, répond à du Demaine à la Chambre. Il présente tout d'abord l'arbitraire préfectoral qui a eu cours dans le Vaucluse. Mais aussi les disparitions de nombreuses pièces concernant ces élections, introuvables à la préfecture, probablement détruites par le préfet lorsqu'il a été déplacé. Il explique que le suffrage universel en Vaucluse n'a pu s'exprimer honnêtement, entre les pressions de l'administration et les fraudes, et que de ce fait l'élection mérite d'être invalidée. La séance se prolonge le lendemain, où l'invalidation de du Demaine est votée par une majorité des députés présents. Le verdict de l'invalidation est bien sûr accueilli avec fracas par la presse conservatrice, comme *L'Union du Vaucluse* qui critique la « dictature » des républicains, « digne de 1870 »<sup>177</sup>.

Dix-neuf autres élections de députés sont invalidées la même année<sup>178</sup>. Parmi les motifs d'invalidation, les pressions administratives et cléricales, mais aussi parfois patronales, sont majoritaires<sup>179</sup>. Les fraudes et la corruption électorales semblent n'avoir concerné qu'une minorité des élections invalidées, dont celles de l'arrondissement d'Avignon. Scipion Doncieux, l'ancien préfet, après l'invalidation, sort de sa retraite pour écrire une note au président de la chambre des députés, écrit relayé par la presse conservatrice, tant nationale que locale. Il parle « d'erreurs, d'inexactitudes, volontaires ou non, d'accusations passionnées (...) » Il se plaint des nombreuses attaques qu'il a subies de la part des républicains. Et de déclarer que « le rapport, où je vois figurer avec un extrême étonnement certaines allégations, dépeint mon administration sous des couleurs qui loin d'être celles de la réalité. »

Louis Andrieux, alors député républicain, a laissé son témoignage sur cette période d'invalidation, où il présente l'ambiance régnant alors à la Chambre des députés :

« Nous invalidions à tour de bras les élus de la candidature officielle. Pas plus que de la droite, on ne pouvait attendre de la nouvelle majorité des décisions impartiales. N'était-ce pas la République elle-

---

<sup>177</sup> AD84, 10 PER 296, *L'Union du Vaucluse*, 29 novembre 1876.

<sup>178</sup> Georges DEMANCHE, *Validations et invalidations sous le régime républicain*, Paris, Impr. Leautey, 1879, p.16.

<sup>179</sup> Jean-Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962, p.80.

même qui était l'enjeu de ces contestations ? « Dans mon département, me disait Alfred Naquet, député de Vaucluse, qui tient les urnes, tient l'élection », et il en concluait qu'il fallait invalider M. Du Demaine. C'est dans cette même région qu'un sous-préfet, soucieux des devoirs de sa fonction, donnait aux maires ce conseil « Faites sauter un paquet de bulletins cela se fait partout. <sup>180</sup>»

### Conclusion :

La nomination de la commission d'enquête parlementaire, et l'invalidation de l'élection de Roger du Demaine, sont une première pour les élections du Vaucluse sous la Troisième République. Cette intervention extérieure au département est obtenue grâce la mobilisation des relais républicains au niveau local, notamment sous l'impulsion de Gustave Gent et d'Alfred Naquet. Ce dernier n'a toutefois qu'un nombre limité d'amis politiques dans l'arrondissement d'Avignon où se sont déroulés les fraudes, qu'il a connu grâce à des réunions donnés au cercle radical d'Avignon ou grâce à son implication dans *Le Démocrate du Vaucluse*, Jean Saint-Martin étant par ailleurs un de ces relais. Toutefois ces événements lui permettent de renforcer sa place et son rôle dans le département.

Cette invalidation permet aux républicains d'éliminer – provisoirement- l'arbitraire préfectoral, espérant une nouvelle élection sans fraudes cette fois-ci. Ces fraudes apparaissent, lors de l'enquête, comme un fait structurant de la compétition électorale dans le département, où le parti au pouvoir va se servir de tous les éléments à sa disposition pour triompher, alors que le parti qui subit ces fraudes a pour seul instrument la contestation et l'appel à une structure extérieure. L'élection et la procédure d'invalidation sont assez commentées dans la presse nationale, attirant l'attention sur le Vaucluse et ses « mœurs électorales », et contribuant à créer la mauvaise réputation de ces départements en matière d'élections.

Les protestations sont le fruit d'une mobilisation intense du réseau républicain d'Alfred Naquet, depuis la base jusqu'aux parlementaires. Les éléments qu'elles portent sont le fruit de représentations individuelles et collectives de la transgression, de la déviance électorale, voire de la corruption, telles que perçues par les citoyens signataires. Les

---

<sup>180</sup> Louis ANDRIEUX, *A travers la République. Mémoires*, Paris, Payot, 1926, p.148.

protestations sont la preuve d'un réel savoir-faire électoral de parlementaires, portant sur la dénonciation des déviances, alors que se construit un exercice légitime de la compétition politique. Il reste toutefois très difficile de chiffrer les fraudes électorales, celles-ci étant un objet insaisissable, utilisé pour disqualifier ou délégitimer des adversaires politiques<sup>181</sup>.

Raymond Huard a construit une typologie des interventions politiques lors des élections<sup>182</sup>, qui me semble intéressante à comparer avec le cas du Vaucluse. Le premier type d'interventions émane, selon Huard, directement du préfet et des maires. Il la qualifie de « pressions politiques ». Celles-ci, comme nous l'avons vu, ont été très nombreuses en 1876 dans le Vaucluse, quoique ne tombant pas sous le coup de la loi<sup>183</sup>. Les secondes, qualifiées de « pressions sociales », sont les pressions faites par les grands propriétaires terriens ou industriels. Force est de constater que celles-ci sont relativement peu présentes dans les protestations étudiées. L'explication que l'on pourrait fournir à ce fait est qu'elles étaient une influence relativement acceptée, considérée comme légitimes, sans être forcément suivies. Troisième type défini par Raymond Huard, les « pressions idéologiques », notamment du clergé. Si quelques rares cas sont présents dans les protestations de 1876, elles sont toutefois rares, à lier peut-être avec le manque de pratique religieuse des vauclusiens d'alors<sup>184</sup>. Enfin, dernier type d'intervention, les formes de corruptions électorales, allant des distributions de vins jusqu'aux promesses et dons d'argent, très présents dès les monarchies censitaires<sup>185</sup>. Force est de constater que cet élément est bien présent dans les protestations. Malgré cela, ces protestations se concentrent avant tout sur les « manipulations » autour du vote, plus que sur les cas de corruption électorale. Cela nous amène à nous pencher sur les élections suivantes, en 1877.

---

<sup>181</sup> Comme l'a montré Nathalie DOMPNIER, « La mesure des fraudes électorales », *Histoire & mesure*, Tome XXII-1, 2007.

<sup>182</sup> Raymond HUARD, « Comment apprivoiser le suffrage universel », Daniel GAXIE (dir), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

<sup>183</sup> Sur cette question des pressions émanant de l'administration, voir l'intéressante contribution de Pierre GUIRAL, « Élections et administration », *Administration et parlement depuis 1815*, Paris, Droz, 1982, pp.89-100.

<sup>184</sup> Claude MESLIAND, « Contribution à l'étude de l'anticléricisme à Pertuis de 1871 à 1914 », dans *Archives des sciences sociales des religions*, 1960, vol.10, n°1, p.51.

<sup>185</sup> Sur la question de la corruption électorale sous la Restauration et la monarchie de Juillet, voir Marcus KREUZER, « From Co-Optation to Competition: Changing Forms of Electoral Corruption in Nineteenth Century France, » Walter LITTLE and Eduardo POSADA CARBO (dir.), *Political Corruption in Latin American and European Perspective* London: McMillan, 1996, pp. 97-114. Par ailleurs, après Pierre Rosanvallon, l'association du suffrage restreint à la corruption était l'un des thèmes majeurs de la littérature républicaine sous la monarchie de Juillet. Voir : *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p.278



## **Chapitre V : Les élections de 1877 dans le Vaucluse, enjeu national, pressions préfectorales et suites judiciaires**

Il convient ici de changer d'échelle pour s'intéresser au contexte national dans lequel ont lieu les fraudes électorales en 1877. Contrairement au chapitre précédent, il ne s'agit pas de rentrer dans le détail des protestations, mais de signaler les continuités et les nouveautés par rapport aux protestations de 1876, notamment concernant la thématique de la corruption. Les travaux de la commission ne seront pas détaillés dans ce chapitre, afin de s'intéresser plutôt aux suites judiciaires des fraudes, et à la question de la qualification des faits de corruption par les magistrats. Ceux-ci étaient dépendants du pouvoir en place, mais aussi des recommandations des parlementaires locaux, victimes en cas de changements de pouvoir d'une épuration les rendant de fait solidaires des dirigeants politiques, comme l'a bien montré Jean Pierre Machelon dans le sillage des travaux fondateurs de Guy Thullier ou Vincent Wright<sup>1</sup>.

### **Alfred Naquet et ses amis face à l'élection législative de février 1877 dans le Vaucluse**

Suite à l'annulation pour fraude de l'élection de 1876, une nouvelle élection est organisée à Avignon. Les républicains vauclusiens hésitent à présenter comme candidat Jean Saint-Martin, Jules Valabrègue ou Eugène Raspail. Alfred Naquet a pris grâce à son combat pour dénoncer les fraudes en 1876 une nouvelle dimension dans le département, devenant le député le plus influent face à un Alphonse Gent diminué et malade. Il est favorable aux candidatures de Saint-Martin et Valabrègue. Le premier est désormais son lieutenant politique, dans le département, et l'un de ses relais les plus sûrs dans l'arrondissement d'Apt où Saint-Martin est né, mais aussi à Avignon où il est installé comme avocat. Mais Naquet

---

<sup>1</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », in *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération*, Association française pour l'Histoire de la Justice, Paris, éditions Loysel, 1994, p.69-102; Guy THULLIER, « Les épurations administratives en France aux XIXe et XXe siècles », *Revue internationale des sciences administratives*, 1977, n° 3, p. 251-254 ; Vincent WRIGHT, « L'épuration du Conseil d'Etat en Juillet 1879 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1972, p.621-653.

est aussi lié à Jules Valabrègue par des relations de longue date entre familles judéo-comtadines de Carpentras.

Eugène Raspail est un propriétaire viticole installé dans le canton de Vacqueyras, aux opinions modérées après avoir été représentant du Vaucluse en 1848 puis exilé par l'Empire. Il est le neveu de François-Vincent Raspail, célèbre homme politique et chimiste radical. Il est plutôt soutenu par des modérés, comme Raveau, républicain avignonnais. Valabrègue retire finalement sa candidature pour apporter son soutien à Saint-Martin, peut-être à la demande d'Alfred Naquet, inquiet de la division de ses amis radicaux, qui appelle à l'union dans un article les jours suivants<sup>2</sup>. Alphonse Gent apporte aussi son soutien à Saint-Martin.

Cette élection est suivie par la presse républicaine nationale, comme *Le Rappel*, *La République française* ou *Les Droits de l'Homme*, conséquence du retentissement de l'enquête contre Roger du Demaine en 1876. Le journal des gambettistes, *La République française*, soutient la candidature du modéré Eugène Raspail, preuve des inimitiés entre les amis de Gambetta et Naquet. Ce journal s'oppose aux *Droits de l'Homme*, de tendance radicale, qui compte parmi ses collaborateurs Alfred Naquet. Dans ce périodique, un rédacteur n'hésite pas à critiquer les feuilles modérées, et affirme son soutien à celui qu'il nomme le « candidat des principes », c'est-à-dire Jean Saint-Martin<sup>3</sup>. L'union sacrée des républicains entre les amis d'Alfred Naquet et les modérés, née lors des dénonciations des fraudes l'année précédente, vole donc alors en éclats.

Alfred Naquet met toute son influence en faveur de son ami, qui est presque son disciple politique. Alfred Naquet qualifie les républicains ayant présenté Eugène Raspail de « coterie politique », critiquant aussi le personnage d'Eugène Raspail, décrit comme un ambitieux et « un fauteur de division »<sup>4</sup>. François-Vincent Raspail, député de la Seine, né à Carpentras et parent d'Eugène Raspail, écrit une lettre de soutien à Jean Saint-Martin à la demande de ce dernier, « laissant de côté la parenté », comme il l'écrit lui-même<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> AD84, *La Démocratie du Midi*, 3 février 1877.

<sup>3</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 10 février 1877.

<sup>4</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 30 janvier 1877.

<sup>5</sup> BNF, *Idem*.

De leur côté, les conservateurs présentent de nouveau Roger du Demaine, maire d'Avignon, à cette élection. Les conservateurs évoquent dans leur propagande la « dictature républicaine » de la Défense nationale pour délégitimer Jean Saint-Martin et les radicaux du Vaucluse, rappelant les « milliards » gaspillés alors<sup>6</sup>. Sur les bulletins de vote de Roger du Demaine est bien précisé « député invalidé », et les conservateurs insistent dans leurs journaux sur cette invalidation « injuste ».

### Élection législative complémentaire, 11 et 17 février 1877

1<sup>er</sup> tour.

Inscrits 24512 Votants 17847

Candidats	Voix obtenues
Roger DU DEMAINE (légitimiste)	8391
Jean SAINT-MARTIN (radical)	4799
Eugène RASPAIL (républicain)	4690

Il y a ballottage

Entre les deux tours, Eugène Raspail, respectant la discipline républicaine, appelle à voter au second tour pour Jean Saint-Martin.

2<sup>e</sup> tour

Votants 18921

Candidats	Voix obtenues
Roger DU DEMAINE (légitimiste)	9090
Jean SAINT-MARTIN (radical)	9704

Jean Saint-Martin est élu élu

Jean Saint-Martin est donc élu député, avec une courte avance au second tour. Il obtient, dans la ville d'Avignon, 511 voix, contre 508 pour Du Demaine<sup>7</sup>. Il reçoit, le

<sup>6</sup>Voir par exemple : *L'Union du Vaucluse*, 27 janvier 1877. Sur la commission d'enquête sur la défense nationale, voir notamment la thèse d'Eric Bonhomme : Eric BONHOMME, *La République improvisée. L'exercice du pouvoir sous la Défense Nationale. 4 Septembre 1870-8 Février 1871*, Paris, Eurédit, 2000.

<sup>7</sup> AD84, 3M263, Élections du 25 février 1877.

lendemain, une lettre de François-Vincent Raspail, que Jean Saint-Martin a conservé dans ses papiers, où celui-ci le félicite pour sa victoire contre « la réaction »<sup>8</sup>. Jules Guesde, dans *Les Droits de l'Homme*, vante la victoire du « candidat qui ne transige pas », « le candidat de la Vraie République », Jean Saint-Martin, contre les candidats de l'opportunisme et de la réaction<sup>9</sup>. Alfred Naquet, dans le *Démocrate du Midi*, félicite aussi son ami Jean Saint-Martin, qu'il qualifie de « vrai républicain ».

Le jour même du second tour, les républicains ont produit des protestations dénonçant des fraudes supposées, pour pouvoir contester l'élection en cas d'une éventuelle défaite. Par exemple des républicains cavallonnais accusent dans une protestation la municipalité d'avoir constitué un bureau électoral composé uniquement de conservateurs, ce qui est une contestation de la mainmise municipale sur les bureaux électoraux, pourtant habituelle<sup>10</sup>. Sont dénoncés aussi l'absence de scrutateurs et la destruction rapide des bulletins de vote, afin d'éviter toute protestation. Des griefs similaires sont évoqués dans d'autres lettres, signées par des républicains de Saint-Saturnin<sup>11</sup> et Châteauneuf-de-Gadagne<sup>12</sup> notamment. Elles sont toutefois peu nombreuses, au nombre de dix<sup>13</sup>. Et du fait de la victoire de Jean Saint-Martin, elles n'ont pas de suites. Elles montrent toutefois que les républicains ont acquis une capacité de contestation des déviances électorales.

Cette élection est aussi contestée par les conservateurs, espérant, grâce à la faible avance obtenue par Jean Saint-Martin, faire invalider l'élection. Ils ont intériorisé les règles légales et les pratiques des invalidations. Quelques jours après l'élection, des électeurs domiciliés à l'Isle-sur-Sorgues, sympathisants conservateurs, contestent dans une protestation la manière dont s'est déroulé le vote dans leur commune. Cette municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgues est redevenue républicaine peu de temps avant, et ce fait semble avoir exacerbé les rancœurs dans cette ville entre conservateurs et républicains<sup>14</sup>. Les conservateurs commencent leur protestation ainsi : « les élections de février 1871

---

<sup>8</sup> AD84, 1J925, Lettre de François-Vincent Raspail à Jean Saint-Martin, février 1877.

<sup>9</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 14 février 1877.

<sup>10</sup> Philippe TANCHOUX, Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France : de la fin de l'Ancien régime à la Première guerre mondiale*, Paris, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, p.503.

<sup>11</sup> Aujourd'hui Saint-Saturnin-lès-Avignon, dans la périphérie d'Avignon. 1762 habitants en 1876.

<sup>12</sup> A l'époque ville d'environ 1200 habitants, non loin d'Avignon

<sup>13</sup> A.N, C3473, Dossier de protestations concernant les élections de février 1877.

<sup>14</sup> Sur ces conflits dans les villages, voir : François PLOUX, « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/ 2004 (Vol. 22) , p. 103-134

auxquelles a participé une troupe de Garibaldiens cosmopolites ont leur pendant à l'Isle pendant la journée du 25 février 1877<sup>15</sup>.» On observe, au travers de cet *incipit*, que le souvenir des fraudes de février 1871 est rappelé ici pour être instrumentalisé. Des griefs, finalement assez similaires à ceux des républicains, sont présentés. Par exemple les bureaux à l'Isle-sur-Sorgues, composés de républicains, auraient empêché la surveillance du scrutin par des scrutateurs conservateurs. Les protestataires évoquent aussi la présence de bulletins normalement invalides mais comptabilisés par le bureau en faveur du candidat républicain<sup>16</sup>.

On note aussi la présence en pièces jointes de cartes de pointage, établies par des sympathisants pour comptabiliser, dans les sections de vote, les électeurs favorables à tel ou tel candidat. Cela leur permettait ainsi de comparer les résultats finaux à leur dénombrement, pour pouvoir éventuellement contester<sup>17</sup>. Cette méthode n'est pas nouvelle, elle est évoquée par les républicains comme une atteinte au « secret du vote » dans des protestations lors d'élections précédentes. Le fait que cette fois-ci ce soient les républicains qui utilisent ce moyen est en soi inédit dans le cas du Vaucluse. C'est donc une forme d'apprentissage du politique par des citoyens, qui utilisent des moyens informels à leur disposition pour prouver leurs dires<sup>18</sup>.

### Un contexte national agité

L'élection de Saint-Martin confirme la présence du département de Vaucluse dans « la géographie électorale du radicalisme », aux côtés des autres départements méditerranéens, du sillon rhodanien, des franges du Massif Central et des quartiers populaires de Paris<sup>19</sup>. Cette victoire électorale à Avignon, en 1877, entre « dans les facteurs qui incitèrent le maréchal de Mac-Mahon à dissoudre, le 25 juin 1877, la Chambre<sup>20</sup> » selon René Grosso. Le Maréchal de Mac-Mahon avait, au mois de décembre 1876, choisi Jules

---

<sup>15</sup> A.N, C3473, Protestation d'électeurs conservateurs de l'Isle, 10 mars 1877.

<sup>16</sup> A.N, C3473, *idem*.

<sup>17</sup> A.N, C3473, Protestation d'électeurs républicains de Cavaillon, 1<sup>er</sup> mars 1877.

<sup>18</sup> Sur la question de l'apprentissage du politique par les citoyens, voir notamment : Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Science Po, 1992 ; Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel*, Paris, Seuil, 2002 ; Michel OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX-XXèmes siècles », *Genèses* 2/2007 (n° 67), p. 131-149

<sup>19</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1973, p.74

<sup>20</sup> René GROSSO (dir.), *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens et la vie nationale de 1793 à nos jours*, Avignon, Ed. A. Barthelemy, 1993, p.168.

Simon comme chef de gouvernement. Celui-ci était toutefois en désaccord avec le président de la République. Gambetta, face à Jules Simon, formulait des exigences croissantes. Jules Simon ne s'oppose pas, le 4 mai 1877, au vote d'un ordre du jour blâmant « les manifestations ultramontaines » qui avaient eu lieu peu de temps auparavant<sup>21</sup>. Mac-Mahon lui reproche alors de ne pas avoir protesté contre celles-ci, et contre les prises de position de Gambetta, qui avait déclaré à la Chambre une formule restée célèbre : « le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! » Celle-ci s'inscrivait dans une offensive des républicains dénonçant l'influence de l'Église et ses liens avec le pouvoir, à laquelle Alfred Naquet, anticlérical, participe en écrivant plusieurs articles. Plus globalement, le maréchal de Mac-Mahon est inquiet des progrès des républicains les plus radicaux, qui gagnent du terrain dans le pays. Le 16 mai 1877, le président de la République fait publier au *Journal Officiel* une lettre adressée à Jules Simon lui reprochant son manque de fermeté et réclamant des explications. Jules Simon donne alors sa démission. Le même jour, Mac-Mahon nomme Albert de Broglie président du conseil. Il a pour objectif de mettre en œuvre une politique conservatrice, « d'Ordre moral », en commençant par remplacer les préfets par des hommes plus proches de ses opinions<sup>22</sup>.

Un nouveau préfet, Ducrest de Villeneuve, est nommé dans le Vaucluse le 19 mai 1877<sup>23</sup>. C'est un légitimiste, un « préfet à poigne », envoyé dans le département pour désorganiser le parti républicain et préparer la victoire de conservateurs aux futures élections. Suite à la dissolution de la Chambre par le président de la République, Chambre qui comptait alors 363 républicains<sup>24</sup>, de nouvelles élections sont prévues. Le pouvoir

---

<sup>21</sup> Voir, sur le Seize-Mai : Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008 ; Jean-Marc GUISLIN, « Les multiples sorties de la crise du 16 mai 1877 », Jérôme GREVY (dir.) ; *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution des crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp.163-177. Voir aussi l'ouvrage plus classiques de Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984 ; et pour le cas du département de la Seine l'ouvrage dirigé par Jean-Marie MAYEUR, Jean-Pierre CHALINE et Alain CORBIN (dir.), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2t, 2003,320 et 460p.

<sup>22</sup> Voir notamment : Jean-Pierre MACHELON, « La magistrature sous la IIIe République à travers le Journal officiel », *Annales de la faculté de droit et de science politique*, Clermont-Ferrand, 1984, p. 5-124 ; *Les Épurations administratives XIXe-XXe siècles*, Colloque organisé à Paris le 23 mai 1977, Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe section, 1978.

<sup>23</sup> Christiane LAMOISSIERE et Patrick LAHARIE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, CARAN, 1998, p.277.

<sup>24</sup> Sur cette période bien connue, voir notamment : Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, IRHIS, 2009 ; Michel WINOCK, *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, éd. du Seuil, Paris, 1986. Toujours utile aussi, l'ouvrage de Fresnette PISANI-FERRY, *Le coup d'État manqué du 16 Mai 1877*, Paris, Robert Laffont, 1976.

souhaite obtenir des élections favorables aux conservateurs, pour arrêter la progression continue des républicains, ce qui explique les pratiques de candidature officielle et de fraudes mises en œuvre dans certains départements. De son côté, Gambetta prophétise que les républicains, partis 363, reviendront 400 à la Chambre.

### Alfred Naquet et ses amis face aux pressions préfectorales et à la candidature officielle

Le Vaucluse est un département votant majoritairement pour les radicaux, comme d'autres départements méridionaux tels le Var ou le Gard, ou comme le département de la Seine. Ce sont donc des cibles prioritaires pour l'action des préfets de l'Ordre moral. Le nouveau préfet nommé dans le Vaucluse est assisté de sous-préfets de la même nuance politique. Ils emploient les pratiques de la candidature officielle pour faire triompher les candidats du maréchal de Mac-Mahon. Charles de Freycinet a décrit l'action des fonctionnaires nommés par le pouvoir royalistes comme étant « la résurrection des fonctionnaires à poigne, les parquets lancés à la poursuite d'imaginaires délits (...) bref, une sorte de terreur qu'on essayait de faire planer sur les populations pour leur arracher leur vote.<sup>25</sup> »

L'une des manifestations de cette reprise en main administrative est la fermeture de nombreux cercles. La liste des cercles touchés par cette mesure est longue dans le Vaucluse. Au lieu de l'énumérer, il est préférable de s'intéresser plus précisément à quelques uns d'entre eux de manière précise. Par exemple, un cercle républicain d'Orange est dissous le 27 juin 1877, le cercle du Progrès<sup>26</sup>. Ce cercle a été créé en 1876 par les anciens membres du cercle républicain, on retrouve parmi ces membres des républicains influents d'Orange comme Lisbonne, issu d'une famille judéo-comtadine et ami d'Alfred Naquet, mais aussi Émile Monier, fils de feu Henri Monier, ancien député de l'arrondissement, par ailleurs ami de Jean Saint-Martin avec qui il a fait ses études de droit à Aix-en-Provence. Alphonse Gent était aussi membre du cercle, preuve de son implantation à Orange<sup>27</sup>. Ce lieu est décrit, par les

---

<sup>25</sup> Charles DE FREYCINET, *Souvenirs, 1848-1878*, Paris, C. Delagrave, 1912, p.369.

<sup>26</sup> AD84, 4M102, Arrêté de dissolution du cercle du Progrès à Orange, 1877.

<sup>27</sup> AD84, 4M102, Liste des membres du cercle du Progrès, 1876.

sous-préfets de l'Ordre Moral, comme « un foyer de propagande radicale », mené par des « éléments révolutionnaires<sup>28</sup> », ce qui explique sa dissolution.

Le cercle républicain d'Avignon, dont Jean Saint-Martin est membre, rouvert en 1876, est dissous le 2 juillet 1877. Les arguments avancés par le préfet pour justifier la dissolution sont l'exposition du drapeau rouge, et la présence dans la salle du cercle de bustes de Marianne peints en rouge. Les membres du cercle nient, peu de temps après, dans une lettre envoyée au préfet, avoir déployé le drapeau rouge : selon eux, leur drapeau, qui n'est pas entièrement rouge, est resté enroulé à la hampe<sup>29</sup>. A Carpentras, le cercle de l'Égalité, dont sont membres Cyprien Poujade et Camille Fabre, des amis proches d'Alfred Naquet, est lui aussi fermé, tout comme, à Bollène, le cercle du commerce, lieu des réunions radicales d'Alfred Naquet.

Parmi les multiples autres exemples, on peut citer des cercles de petites communes touchés par les dissolutions, comme le cercle de la Fraternité à Vitrolles, commune de 266 habitants selon le recensement de 1870<sup>30</sup>. Ce cercle, autorisé le 19 août 1876, compte alors 32 membres. Il est dissous par le préfet le 18 juillet 1877, pour activités politiques<sup>31</sup>. Il est bien différent des cercles d'Avignon, qui réunissent bien souvent plus d'une centaine de membres. Ce mouvement de fermetures et dissolutions administratives de cercles est national, comme l'a noté Jérôme Grévy à propos des cafés parisiens, « au cours de l'été 1877, la fermeture de débits de boisson suspects fut l'une des principales mesures antirépublicaines prises par Fourtou, ministre de l'Intérieur du 16 Mai.<sup>32</sup> » Trente cercles ont été fermés dans le département en 1877, chiffre équivalent au département voisin du Gard<sup>33</sup>, alors que 47 sont fermés dans le département du Var étudié par Yves Rinaudo<sup>34</sup>, lui

---

<sup>28</sup> AD84, 4M102, Rapport du sous-préfet d'Orange, 1877.

<sup>29</sup> AD84, 4M88, Lettre de membres du cercle républicain au préfet, 1877. A noter que c'est, pour notre période, la dernière évocation dans nos sources du drapeau rouge dans le Vaucluse, ce symbole étant remplacé par l'exhibition régulière du drapeau tricolore, vu comme légitime, et preuve du compromis républicain. Sur ce point, voir Raoul GIRARDET, « Les Trois Couleurs », Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires. I : La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp.28-39 notamment.

<sup>30</sup> *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse. Année 1870*, Avignon, Veuve A. Bonnet, p.373.

<sup>31</sup> AD84, 4M109, Cercles de la ville de Vitrolles, 1877.

<sup>32</sup> Jérôme GREVY, « Les cafés républicains de Paris au début de la Troisième République. Étude de sociabilité politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2/2003 (n°50-2), p. 54.

<sup>33</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982, p.331.



aussi marqué par le radicalisme. Dans le département du Nord, plus peuplé, seuls quatre cercles sont fermés, mais c'est un département connaissant un nombre de cercle moins important<sup>35</sup>.

Dans l'arrondissement d'Avignon, durant les deux mois de l'été 1877, vingt-deux cafés et cabarets sont fermés. Dix le sont dans l'arrondissement d'Apt, cinq dans celui de Carpentras et enfin vingt-cinq dans l'arrondissement d'Orange<sup>36</sup>. Ces cafés, qui ne possédaient bien sûr pas tous en leur sein un cercle, sont toutefois soupçonnés par le préfet d'être des lieux de « propagande démagogique ». Des journaux républicains y étaient commentés, vecteur d'information pour les citoyens. Ces fermetures continuent durant les mois suivants. En tout, soixante-treize cafés –qui ne possédaient pas de cercles- sont fermés durant l'année 1877, contre 8 seulement dans le département du Var<sup>37</sup>. La plupart de ces débits de boissons obtiennent l'autorisation de rouvrir au mois de décembre 1877.

Comme l'a montré Pierre Chevallier, un certain nombre de loges en France sont aussi frappées d'interdiction pendant l'Ordre Moral. Dans le Vaucluse, les deux loges d'Avignon, *Les Vrais Amis réunis*<sup>38</sup> et *La Sincère Union* sont fermées durant l'été 1877, comme beaucoup d'autres loges en France<sup>39</sup>. Dans un rapport écrit par un commissaire de police d'Avignon au préfet, il est noté « l'embarras » que causent ces loges, selon lui « toutes affiliées à l'internationale (*sic*) », allusion à l'association internationale des travailleurs, et qui servent selon lui avant tout de lieux de rencontre aux hommes politiques en contradiction avec leur règlement. Une lettre de la direction de la Sûreté Générale évoque d'ailleurs les loges du Midi comme des « centres de propagande révolutionnaire<sup>40</sup> ». D'où la nécessité, selon les conservateurs, de les fermer. La loge de Pertuis « Triomphe de l'Amitié<sup>41</sup> », à laquelle a

---

<sup>34</sup> Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République. Les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, p.167.

<sup>35</sup> Bernard MENAGER, « La répression gouvernementale dans le département du Nord pendant le Seize-Mai », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008, p.54.

<sup>36</sup> AD84, 1M808, Détail des fermetures de cafés en 1877.

<sup>37</sup> Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République. Les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, p.167.

<sup>38</sup> BNF, FM2 42, Loge « Les Vrais Amis réunis » 1872-1898.

<sup>39</sup> Voir Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française. La Maçonnerie : missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974, p. 484.

<sup>40</sup> AD84, 1M808, Lettre de la direction de la Sûreté Générale au préfet du Vaucluse, 1<sup>er</sup> aout 1877.

<sup>41</sup> BNF, FM2 772, Loge « le Triomphe de l'Amitié »

appartenu un temps Jean Saint-Martin, est elle aussi dissoute en 1877, probablement sous l'accusation de discussions politiques<sup>42</sup>.

Le préfet s'attaque aussi aux municipalités républicaines. En tout, cinquante-quatre conseils municipaux sont dissous aux mois de juillet et d'août 1877<sup>43</sup>, sur les cent quarante-neuf commune du Vaucluse d'alors<sup>44</sup>. Soit 36%, à comparer avec la moyenne nationale de 3.7%. La moyenne de municipalités révoquées dans le département du Nord, bien moins touché, est de 2,7%<sup>45</sup>, alors que dans le Var, qui vote majoritairement radical, un tiers des municipalités sont fermés. Les municipalités épargnées sont des municipalités conservatrices, ou qui se tiennent à l'écart de la vie politique. Parmi les maires révoqués, signalons des radicaux comme Cyprien Poujade, devenu maire de Carpentras, et ami proche d'Alfred Naquet qui avait dans son conseil municipal d'autres amis de Naquet comme Gautier<sup>46</sup>.

De son côté, la presse conservatrice locale fait l'apologie de la politique du 24 Mai dans ses articles. Par exemple, dans *l'Union du Vaucluse* au mois de septembre 1877 est écrit en forme de bilan de la politique préfectorale: « les municipalités furent dissoutes et remplacées par de vrais représentants ; les cabarets, transformés en clubs, furent avertis et, au besoin, frappés ; les *chambrées* de l'arrondissement d'Apt, qui recrutaient au grand jour des électeurs et des soldats pour la cause du radicalisme, furent fermées ». Le rédacteur conclut son article en écrivant : « les affiliations secrètes se sentent menacées dans leur ténébreuse omnipotence », cela en référence à l'influence supposée de la franc-maçonnerie au sein du parti républicain.

Les auteurs de *l'Histoire du Vaucluse* écrivent que 85 gardes champêtres ont été révoqués dans le département pendant l'Ordre Moral<sup>47</sup>, quoique dans les archives nous ne

---

<sup>42</sup> Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise & vauclusienne au XIXème siècle*, Aix, Edisud, 1993, p.530.

<sup>43</sup> AD84, 3M324, Listes des municipalités révoquées juillet-août 1877.

<sup>44</sup> *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse. Année 1870*, Avignon, Veuve A. Bonnet.

<sup>45</sup> Bernard MENAGER, « La répression gouvernementale dans le département du Nord pendant le Seize-Mai », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008, p.56.

<sup>46</sup> AD84, 3M324, récapitulatif des municipalités révoquées 1877.

<sup>47</sup> René GROSSO (dir.), *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens et la vie nationale de 1793 à nos jours*, Avignon, Ed. A. Barthelemy, 1993.

dénombrions que 60 mesures disciplinaires de révocations ou de déplacements contre les gardes champêtres pour la seule année 1877<sup>48</sup>. Plusieurs commissaires de police sont aussi déplacés ou révoqués dans le département, ainsi que sept agents des Postes et Télégraphes, trois agents des finances, plusieurs agents voyers... De très nombreux corps de fonctionnaires ont donc été touchés. Des détenteurs de bureau de tabac ou de recettes buralistes, accusés d'être républicains, sont révoqués, comme un certain Brunet, de l'Isle-sur-Sorgues<sup>49</sup>. Un ami du maire de cette commune, conservateur, est nommé à sa place, preuve de la dimension de patronage, et de récompense politique, que revêt cette politique d'épuration. Les luttes politiques dans les villages sont donc marquées par des enjeux de contrôle de ressources clientélares locales<sup>50</sup>.

De très nombreuses poursuites pour délits de presse et colportage sont déclenchées<sup>51</sup>. Par exemple Aimé Gros, imprimeur républicain établi à Avignon, ami –et client pour les affiches lors des élections– de Jean Saint-Martin et d'Alfred Naquet, est condamné à quinze jours de prison et 500 francs d'amende pour « offense au président de la République »<sup>52</sup>. Jules Belleudy, proche lui aussi d'Alfred Naquet, rédacteur du journal républicain *Le Réveil du Midi*, nouvellement créé<sup>53</sup>, écope de huit jours de prison pour le même motif, tout comme Jules Gautier, gérant à Carpentras du *Patriote du Vaucluse*, et ami de Cyprien Poujade et d'Alfred Naquet, comme en témoignent quelques lettres conservées à la bibliothèque Inguimbertaine<sup>54</sup>. Des libraires notoirement républicains, tel Clément Saint-Just qui tient un kiosque à journaux sur la place principale d'Avignon, la place de l'horloge, se retrouvent eux aussi condamnés pour des « affichages sans autorisation », ou pour « outrage à la personne du président de la République ». *La Démocratie du Midi*, organe principal des républicains dans le département et auquel collaborent Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, est interdite de vente sur la voie publique. Des pressions similaires ont lieu un

---

<sup>48</sup> AD84, 1M808, Liste des gardes champêtres révoqués en 1877.

<sup>49</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 28 septembre 1877.

<sup>50</sup> Sur ces questions, voir notamment : François PLOUX « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), p. 103-134.

<sup>51</sup> Au niveau national, 421 poursuites furent intentées pour délits de librairie. Voir : Michel WINOCK, *La fièvre hexagonale*, Paris, Seuil, 1986, p.81.

<sup>52</sup> AD84, 1M808, Rapport sur les délits de presse et de colportage dans le département de Vaucluse, année 1877.

<sup>53</sup> Son premier numéro est daté du 13 août 1877. Voir : Bibl. Ceccano, Jx 3, *Le Réveil du Midi*, 12 août 1877.

<sup>54</sup> Bibl. Ceccano, Ms 5579-5585, Fonds Jules Belleudy.

peu partout en France, le Vaucluse étant loin d'être un cas isolé<sup>55</sup>. Dans tous les départements, la presse républicaine se voit menacée d'être privée de la vente dans la rue et les kiosques<sup>56</sup>. Par ailleurs, la préfecture de Vaucluse rachète un journal local, *Le Journal du Midi*, en difficulté financière, pour en faire un organe au service du pouvoir<sup>57</sup>.

Au-delà des figures du parti républicain en Vaucluse, de nombreux colporteurs ou de simples marchands sont touchés par l'arbitraire préfectoral. Ils sont difficiles à identifier car ils font partie de ces anonymes qui, comme Louis-François Pinagot<sup>58</sup>, ont pourtant laissé leur trace dans les archives. Ces simples ont payé cher leur engagement pour la République. Par exemple un certain Albran est condamné à seize francs d'amende pour « colportage de journaux », somme importante pour un simple camelot à une époque où un journalier agricole gagne environ 1,70 franc par jour<sup>59</sup>. Un autre citoyen, nommé Dumas, de l'Isle-sur-Sorgues, chapelier de profession, se trouve condamné à une grosse amende pour avoir affiché un écrit politique, que l'on devine républicain, sur la devanture de sa boutique. Il existe, dans les Archives départementales du Vaucluse, un exemple de ces opuscules saisis, intitulé *Almanach des électeurs*, publié à Paris et coûtant cinq centimes, soit un prix relativement accessible. L'opuscule traite notamment du « gouvernement des curés », du « cléricalisme » et de ses effets néfastes<sup>60</sup>. Il se termine par un « petit catéchisme électoral », constitué de questions et de réponses simples sur la nécessité d'être républicain. Ces petits opuscules, colportés par les camelots, ont eu un rôle fondamental pour la pénétration de l'idée républicaine dans les campagnes, permettant la politisation des paysans<sup>61</sup>.

---

<sup>55</sup> Voir notamment, pour le cas du département du Nord, Bernard MENAGER, « La répression gouvernementale dans le département du Nord pendant le Seize-Mai », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008, pp.53-65.

<sup>56</sup> Voir notamment : Pierre ALBERT, *Histoire de la presse politique nationale au début de la IIIe République (1871-1879)*, Thèse d'Etat, 2 vol, Université de Lille, 1980.

<sup>57</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, lettre d'Alfred Naquet à Béranger, 5 août 1877.

<sup>58</sup> Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>59</sup> AD84, 1M808, Rapport sur les délits de presse et de colportage dans le département de Vaucluse, année 1877.

<sup>60</sup> AD84, 3M267, Opuscule saisi pendant les élections de 1877 dans la commune de Crillon.

<sup>61</sup> Voir notamment : Jean VIGREUX, « Les campagnes et le pouvoir au XIXe siècle. Au rendez-vous de la politisation (1830-1914) », Jean-Marc MORICEAU (dir.), *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, SEDES, 2005, pp. 158-187 ; Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au XIXème siècle », *Histoire et sociétés rurales*, n°2, pp.91-125. Sur les camelots, voir : Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue : politique et démocratie au tournant des XIXe et XXe siècles*, Paris, Fayard, 2004.

Les élections du Vaucluse sont surveillées au niveau national, comme en témoignent des rapports et documents conservés aux archives de la Préfecture de Police de Paris<sup>62</sup>. Elles sont un enjeu pour le gouvernement de l'Ordre Moral, car le Vaucluse est un département du Midi radical hostile aux conservateurs. Le département a été au centre de l'attention publique l'année précédente lors de la commission d'enquête parlementaire. Un possible succès des conservateurs serait bien sûr vu comme un signe fort. D'où l'importance des pressions et des fraudes déployées, qui touchent aussi dans d'autres départements comme les Alpes Maritimes<sup>63</sup>. Les nouvelles élections effectuées sous la pression administrative pouvaient entretenir un climat de coup d'État<sup>64</sup>, ce qui explique, selon Thierry Truel, que le Seize-Mai a donc la particularité « de ne pas être un coup d'État mais de paraître tel aux républicains de l'époque.<sup>65</sup> »

Dans l'arrondissement d'Avignon, le député sortant Jean Saint-Martin est opposé à Roger du Demaine, invalidé en 1876 et battu lors de l'élection organisée au début de l'année 1877. Ce scrutin cristallise donc les tensions, et les amis d'Alfred Naquet et de Saint-Martin déploient une intense activité avec pour point d'ancrage une permanence électorale établie rue de la République, artère principale d'Avignon. Elle est tenue par des membres du cercle radical ami de Saint-Martin, comme Rolland. Dans l'arrondissement d'Apt, Alfred Naquet, le député sortant, est opposé à Zéphyrin Silvestre, légitimiste battu en 1876. Naquet s'appuie surtout à Apt sur les membres du café Méritan, dont le propriétaire est un ami personnel et politique, ainsi que sur des Pertuisiens connus de longue date par Jean Saint-Martin. À Carpentras, Cyprien Poujade, député sortant, ancien préfet, est opposé à Augustin Barcion, son adversaire en 1876, avocat dans la même ville, d'opinion légitimiste. Enfin, à Orange, les royalistes et les bonapartistes présentent cette fois-ci un candidat unique au premier tour de l'élection, contrairement à 1876, en la personne de Raoul de Billiotti. Il est opposé à Gustave Gent. Les candidats conservateurs sont soutenus par l'appareil préfectoral en tant que candidats officiels. On constate donc que parmi les candidats républicains se trouvent Alfred Naquet, deux de ses amis proches si ce n'est intimes, en l'occurrence Jean Saint-Martin et

---

<sup>62</sup> APP, BA 593, Rapports et extraits de journaux sur les élections dans le Vaucluse, 1877.

<sup>63</sup> Jacques BASSO (dir), *Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860-1939. Eléments de sociologie électorale*, Paris, LGDJ, 1968, p.117.

<sup>64</sup> Emmanuel CHARRIER, « Seize-Mai 1877 : est-ce un coup d'État ? », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008, p.32.

<sup>65</sup> Voir Thierry TRUEL, « Le maître d'œuvre de l'entreprise du Seize-Mai : Oscar Bardi de Fourtou à la place Beauvau », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008.

Cyprien Poujade, et un ami politique en la personne de Gustave Gent. Ces élections marquent donc une forme de victoire du réseau politique d'Alfred Naquet au sein même du parti républicain du Vaucluse.

La réputation du Vaucluse en tant que département où se déroulent des fraudes semble par ailleurs bien établie. Dans *Le Figaro*, un journaliste écrit : « dans ce département, les élections sont bruyantes, et la justice est appelée à régler après le scrutin les comptes de bureaux entiers qui ont tripoté dans les urnes et falsifié les votes. Nulle part la lutte politique n'est aussi furieuse<sup>66</sup> ». Un officier de paix, dans un rapport à la Préfecture de Police, note que les tensions électorales « sont plus chaudes encore » qu'en 1876 à Avignon<sup>67</sup>. Les conservateurs n'hésitent pas, durant la campagne électorale, à citer des extraits des télégrammes échangés pendant la Défense Nationale entre les républicains, notamment un télégramme de Poujade qui qualifie Jean Saint-Martin, le candidat républicain en 1877, d'homme « extrêmement léger et compromettant.<sup>68</sup> »

Les républicains rappellent, par voie de presse, les différents procédés de fraudes utilisés par les monarchistes lors de l'élection d'Avignon en 1876, appelant à « surveiller les fraudeurs<sup>69</sup>. » Les républicains rappellent aussi dans leurs journaux ce que doit être le déroulement « normal » d'une élection, notamment la présence de scrutateurs, les émargements faits à l'encre et non au crayon, l'agencement de la salle de vote et la disposition des tables<sup>70</sup>. Ils distribuent aussi un opuscule intitulé *Manuel de l'électeur*, actualisation de celui publié sous l'Empire, référençant les dispositions légales pour le vote. La campagne électorale est marquée par des pressions politiques exercées par le préfet<sup>71</sup>.

Élections du 14 octobre 1877

Arrondissement d'Apt

Inscrits : 17627 ; votants 13757.

---

<sup>66</sup> BNF, *Le Figaro*, 26 septembre 1877.

<sup>67</sup> APP, BA 593, Rapport d'un officier de paix sur les élections d'Avignon en 1877.

<sup>68</sup> APP, BA 593, Extrait du journal *Le Pouvoir*, 20 septembre 1877. Voir la même chose dans *L'Union du Vaucluse*, 16 septembre 1877.

<sup>69</sup> Bibl. Ceccano, *Le Réveil du Midi*, 19 septembre 1877.

<sup>70</sup> Bibl. Ceccano, *Le Réveil du Midi*, 23 septembre 1877.

<sup>71</sup> AD84, 3M267, élections législatives d'octobre 1877, dans le Vaucluse. Voir aussi : APP, BA579, Rapport de police sur les élections législatives générales de 1877.

Candidats	Voix obtenues
Zéphyrin SILVESTRE (conservateur)	7106
Alfred NAQUET (radical)	6423

Zéphyrin Silvestre est élu.

#### Arrondissement d'Avignon

Inscrits : 24895 ; votants : 18975.

Candidats	Voix obtenues
Roger DU DEMAINE (conservateur)	10423
Jean SAINT-MARTIN (radical)	8276

Roger du Demaine est élu.

#### Arrondissement de Carpentras

Inscrits : 16987, votants : 14397

Candidats	Voix obtenues
Eugène BARCILON (conservateur)	8159
Cyprien POUJADE (républicain)	6965

Eugène Barcilon est élu.

#### Arrondissement d'Orange

Inscrits : 22655, votants : 19036.

Candidats	Voix obtenues
Raoul DE BILLIOTTI (conservateur)	10484
Alphonse GENT (radical)	8582

Raoul de Billiotti est élu.

Les élections du 14 octobre 1877 dans le Vaucluse sont remportées par les candidats conservateurs, dès le premier tour. Dans la ville d'Avignon, Roger Du Demaine obtient près de 1400 voix d'avance sur Jean Saint-Martin, alors que huit mois plus tôt le candidat républicain avait obtenu une faible avance sur son adversaire. Dans certains procès-verbaux de l'élection à Avignon, par exemple ceux de la sixième section, on constate que le nombre

de bulletins déclarés retrouvés est de 375, alors qu'il n'y a que 342 émargements<sup>72</sup>. Sur le procès-verbal, un assesseur, nommé Bouchet-Doumenq, griffonne une remarque où il explique que l'on a refusé « à une quarantaine de votants ayant notoirement voté lors de la dernière élection pour Jean Saint-Martin<sup>73</sup> » le droit de voter. Cet assesseur est républicain, il a travaillé à la préfecture sous la Défense nationale et est ami avec Jean Saint-Martin. Il transmet donc cet élément au candidat républicain.

D'autres remarques similaires sont rédigées sur d'autres procès-verbaux de la ville d'Avignon. Ces procès-verbaux sont pré-imprimés, avec des indications à inscrire dans des espaces prévus telles le nombre de voix, le nom des candidats, mais les républicains écrivent dans les marges ces annotations pour se manifester, et on les retrouve dans les procès-verbaux de plusieurs bureaux de vote de la ville d'Avignon aux Archives municipales<sup>74</sup>.

Dès le lendemain du vote, les républicains, par l'intermédiaire de leurs journaux, contestent le résultat des élections. Ils disent vouloir réunir des protestations afin de demander l'invalidation des élections<sup>75</sup>. Le rédacteur du journal *Le Démocrate du Midi* écrit : « nous, républicains du Vaucluse, nous ne sommes pas vaincus. Ils ne sont pas vainqueurs. Laissez-leur le temps d'arriver devant les juges de leur élection. Laissez-nous le temps de publier le formidable dossier de leur élection. La France jeta des cris d'indignation, d'étonnement prodigieux lorsqu'on lui révéla les monstruosité de l'élection d'Avignon du 20 février 1876. Mais ce n'était rien à côté de ce que la France saura de notre quadruple élection du 14 octobre 1877 !<sup>76</sup> »

Dans le journal *L'Union du Vaucluse*, le rédacteur feint d'être surpris par les accusations de fraudes que profèrent les républicains, écrivant « qu'après leurs exploits électoraux de 1848 et de 1871, les républicains osent encore parler de fraudes !<sup>77</sup> » Les républicains, et au premier chef Alfred Naquet et ses amis, cherchent donc à obtenir une nouvelle fois la désignation d'une commission parlementaire sur les élections du Vaucluse.

---

<sup>72</sup> A.M.A, Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> section de la ville d'Avignon lors des élections législatives du 14 octobre 1877.

<sup>73</sup> A.M.A, *idem*.

<sup>74</sup> A.M.A, Procès-verbaux de la ville d'Avignon lors des élections législatives du 14 octobre 1877.

<sup>75</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 19 octobre 1877.

<sup>76</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 21 octobre 1877.

<sup>77</sup> *L'Union du Vaucluse*, 20 octobre 1877.



## Une nouvelle commission d'enquête parlementaire

« Dès maintenant, on peut prévoir que les quatre élections de Vaucluse seront annulées en bloc, bien que les protestations régulières ne soient pas encore parvenues. M. du Demaine sera fortement incriminé, il y aura de la Cour d'Assises pour quelques uns. Le dossier est loin d'être complet, il y aura probablement une enquête pour recueillir sur place les témoignages.<sup>78</sup> » Voilà ce qu'écrit, trois jours après l'élection, un inspecteur de la Sûreté Générale à ses supérieurs, dans une lettre confidentielle ayant pour sujet les élections vauclusiennes.

Alfred Naquet et Jean Saint-Martin collectent les témoignages et les protestations parmi leurs amis politiques radicaux, mais aussi chez des modérés, constituant un volumineux dossier, afin de le porter à la tribune de la Chambre<sup>79</sup>. Par exemple à Apt ils reçoivent les griefs des républicains au Café Méritan, siège du cercle radical dissous. Ils y tiennent une forme de permanence pendant deux jours, après avoir annoncé leur arrivée grâce à leurs relais locaux comme Elzéar Méritan, le patron du café.

Une proposition de loi « tendant à la nomination d'une commission de trente-trois membres chargée d'une enquête parlementaire sur les élections du 14 et 28 octobre 1877 », dans toute la France, est présentée à la Chambre par Gabriel Bethmont, député républicain de la Charente-Inférieure, et Albert Grévy, député du Doubs<sup>80</sup>. A la Chambre, les républicains sont encore majoritaires, mais ils ont reculé de 363 élus à 323, alors que les ultraconservateurs sont désormais 200. Léon Gambetta intervient à la Chambre lors des débats, n'hésitant pas à accuser les conservateurs du Vaucluse d'avoir « volé<sup>81</sup> » les élections, ce qui entraîne des contestations de la part de Raoul de Billiotti, candidat à Orange. Cunéo d'Ornano commente, à propos de ce terme de « vol » : « les expressions dont se sert l'orateur sont intolérables, est-ce qu'il se croit encore au café Procope ou dans les bouges (*sic*) qu'il fréquentait autrefois ? » Gambetta, malgré les interruptions, continue son

---

<sup>78</sup> APP, BA 593, Rapport d'un inspecteur de la Sûreté Générale sur les élections d'Avignon, 17 octobre 1877.

<sup>79</sup> APP, BA 593, Extrait du *Réveil du Midi*, 29 octobre 1877.

<sup>80</sup> A.N, C3242, proposition de loi pour la nomination d'une commission d'enquête sur les élections du 14 et 28 octobre 1877. Voir aussi, pour le processus complet de la création de cette commission : Jean-Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962, p.84.

<sup>81</sup> *Discours et plaidoyers choisis de Léon Gambetta*, Paris, Fasquelle, 1909, p.264.

discours, dénonçant les agissements de l'Ordre moral pendant les élections. L'enquête sur les élections de 1877 est votée par 312 voix contre 205, nouvelle qui est accueillie avec enthousiasme par la presse républicaine du Vaucluse<sup>82</sup>. Des sous-commissions composées de parlementaires sont envoyées enquêter sur les fraudes commises lors des élections de 1877<sup>83</sup>.

La commission d'enquête parlementaire se donne pour but de dresser un tableau d'ensemble « de tous les faits délictueux ou criminels » commis lors de la préparation ou du déroulement des élections, afin « de veiller au respect du Suffrage universel. » Plus tard, Gambetta, à l'accusation de représailles par les conservateurs à propos de la commission, répond que le but de celle-ci est seulement de « coopérer à l'éducation politique de la Nation (...).<sup>84</sup> »

La commission de trente-trois membres nommée à la Chambre se divise alors en neuf sous-commissions. À partir du mois de décembre 1877, la sous-commission chargée notamment des élections du Vaucluse, et de départements voisins, recense toutes les mesures préfectorales contre les cercles, cafés et fonctionnaires dans le département. Il s'agit alors de retracer les actes du préfet, mais aussi de rendre justice à des fonctionnaires révoqués à cause de leur républicanisme. La commission se place comme un « entrepreneur critique de la politique », cherchant à recenser tous les actes de déviance électorale, de corruption et de fraude dénoncés par les républicains<sup>85</sup>. Elle fait émerger les déviances électorales, incitant à la prise de parole des citoyens face à des comportements jugés contraires au bon déroulement du scrutin.

Alfred Naquet est en contact épistolaire avec le président de la sous-commission, et lui annonce par lettre l'envoi de pétitions à propos des élections d'Apt. Le but invoqué par le

---

<sup>82</sup> Voir par exemple : Bibl. Ceccano, *Le Réveil du Midi*, 19 novembre 1877.

<sup>83</sup> Voir : Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002. Les archives des travaux de ces commissions sont conservées aux Archives nationales sous les cotes C 3225 à 3267.

<sup>84</sup> Jacqueline LALOUETTE, *L'épilogue des élections législatives de 1877*, Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.165.

<sup>85</sup> Jean-Louis BRIQUET et Philippe GARRAUD (dir.), *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

républicain est « d'empêcher la prescription des fraudes » dans le Vaucluse<sup>86</sup>. Il mobilise des républicains de l'arrondissement afin qu'ils lui adressent des protestations qu'il transmet ensuite à la commission. Un appel aux témoignages signé par les candidats républicains paraît dans *La Démocratie du Midi*. Naquet dépose aussi des copies d'une partie d'entre elles au parquet d'Apt. L'objectif étant, probablement, de s'appuyer sur la commission et sur la publicisation des fraudes pour qu'elles soient jugées. Les griefs qui reviennent régulièrement dans ces protestations sont la disposition de bancs dans la salle afin d'éviter le contrôle de l'élection, des bourrages d'urnes, ou encore l'émargement et le vote d'électeurs décédés, absents ou alités<sup>87</sup>.

Alfred Naquet joint, avec ces protestations, des lettres d'électeurs, des attestations et d'autres documents, pour prouver ses dires. Il envoie aussi des copies de ces protestations aux journaux radicaux du Vaucluse, comme *La Démocratie du Midi*, qui les publie très régulièrement, afin de faire connaître à ses électeurs les fraudes<sup>88</sup>. Cela vaut d'ailleurs au rédacteur du journal, nommé Maillet, un procès qui se déroule au tribunal correctionnel d'Avignon sous l'accusation d'offense à la personne du président de la République, et d'outrage aux ministres. Le candidat républicain n'hésite d'ailleurs pas à écrire dans ce journal : « Proclamé ou non, je me considère comme votre représentant, et bientôt, grâce au formidable dossier que j'emporte, l'Assemblée éclairée sur les procédés sans nom grâce auxquels mon adversaire a pu obtenir une majorité apparente de 683 voix seulement, l'Assemblée, dis-je, vous rendra justice.<sup>89</sup> »

Pour l'arrondissement de Carpentras, on peut dénombrer trente-quatre protestations, recueillies tant par Cyprien Poujade que par Alfred Naquet<sup>90</sup>. Ce fait est intéressant, car Naquet, qui n'est pas candidat à Carpentras, mobilise malgré tout des connaissances, comme le maire révoqué de Mormoiron Vialis, pour recueillir des protestations en faveur de Cyprien Poujade.

Des cas de corruption sont aussi dénoncés : un médecin d'Orange, partisan du candidat conservateur, serait passé de maison en maison en remettant des bulletins de vote

---

<sup>86</sup> A.N, C3242, Lettre d'Alfred Naquet au président de la commission, décembre 1877.

<sup>87</sup> A.N, C3242, Protestations de Grambois, Pertuis et d'autres communes de l'arrondissement d'Apt.

<sup>88</sup> Voir : AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, aux mois d'octobre, novembre et décembre 1877.

<sup>89</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 28 octobre 1877.

<sup>90</sup> AN, C3499, Protestations de l'arrondissement de Carpentras, 1877.

à des citoyens et en leur promettant de les soigner gratuitement s'ils votent pour le marquis de Billiotti<sup>91</sup>. À Entrechaux, des républicains ont reçu de l'argent d'un agent du candidat conservateur. Il est intéressant de noter qu'il est précisé que ceux-ci n'ont pas rendu l'argent reçu : ils se sont juste abstenus de voter, et en cela le candidat conservateur a atteint son objectif. Ils n'ont pas osé refuser l'argent reçu, mais pour autant ils ne se sont pas sentis légitimes pour aller voter après avoir reçu cet argent, il y a donc un décalage entre une perception populaire de la distribution d'argent et les normes légales<sup>92</sup>.

À Châteauneuf-de-Gadagne, les républicains, qui ont obtenu une copie de la liste d'émargement, recensent 63 votes d'électeurs décédés, absents ou qui se sont abstenus<sup>93</sup>. Ils dessinent par ailleurs, dans leur protestation, un croquis de l'agencement de la salle pour bien démontrer qu'ils ne pouvaient pas contrôler les opérations électorales. Notons l'absence quasi-totale de protestations dénonçant les tournées offertes par les candidats aux électeurs. Il existe des nuances parfois difficilement perceptibles entre « la libation que le patron offre naturellement à sa clientèle, et l'achat de voix en contrepartie de quelques verres d'eau-de-vie<sup>94</sup> ». Néanmoins l'accusation de corruption en échange de boissons est presque absente des protestations étudiées pour l'année 1877. Cela ne veut pas dire que de tels faits n'ont pas eu lieu, mais ils n'ont pas été jugés transgressifs, à l'aune des normes de citoyens impliqués, pour être dénoncés.

Les candidats, souvent avocats de formation comme Jean Saint-Martin ou Eugène Barcion, préparent leurs accusations et leurs défenses face à la sous-commission. Elle reprend ses travaux le 3 janvier 1878. Elle rédige, avec l'aide du préfet, une liste de personnes pouvant être appelées devant la commission d'enquête. La plupart sont des signataires de protestations. Ils sont classés par commune. La mention « déposition importante » est griffonnée derrière certains noms. Il y a donc eu un classement, de la part des autorités, des pétitions pour organiser l'audition des signataires.

---

<sup>91</sup> A.N, C3242, Protestation des républicains de Caderousse.

<sup>92</sup> Sur ce point, voir notamment Nathalie DOMPNIER, *La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, thèse de doctorat de science politique sous la direction d'Olivier Ihl, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2002, 711 p.

<sup>93</sup> A.N, C3242, Protestation des républicains de Châteauneuf-du-Pape.

<sup>94</sup> Michel OFFERLE, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », Daniel GAXIE (dir), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p.160.

À Oppède, d'après une pétition parvenue à la commission parlementaire, le garde champêtre aurait la veille des élections empêché les républicains de se faire donner une copie de la liste électorale. Le maire, pendant l'élection aurait introduit dans l'urne des bulletins qui ne lui avaient pas été remis par les électeurs, enfin de bourrer l'urne. Des républicains s'étant aperçus de la manœuvre, il fait évacuer la salle de vote, et finalement les républicains s'abstiennent de voter, d'où un résultat final de 214 voix à M. Silvestre et 8 pour Alfred Naquet<sup>95</sup>. Cette abstention collective peut se rapprocher, en un certain sens, des « scissions » qui ont existé lors de la période révolutionnaire, étudiées par Bernard Gainot, où des votants face à une fraude ou des menaces décident de continuer les opérations dans un autre local, créant une scission<sup>96</sup>.

La question de la forme du bulletin de vote revient régulièrement dans les protestations<sup>97</sup>. L'article 21 du décret réglementaire de 1852 indique que le papier doit être blanc et sans signes extérieurs, et précise que ce sont surtout les bureaux électoraux qui sont compétents pour apprécier les bulletins qui doivent être annulés, comme violant le secret du vote<sup>98</sup>. À Gordes, les bulletins distribués au nom de Zéphyrin Silvestre étaient reconnaissables par leur forme et leur couleur. Le maire avait placé un partisan chargé de pointer les personnes ne votant pas pour le candidat conservateur, avec une volonté manifeste de pression électorale. Le bulletin de vote, en tant qu'objet du scrutin, est au centre de nombreuses autres protestations<sup>99</sup>. Des républicains du village des Taillades, près de Cavaillon, envoient à la commission des copies de bulletins qui ont été refusés car invalidés par le bureau électoral de leur commune<sup>100</sup>. Ceux-ci portent le nom de du Demaine, sur lequel on a collé un papier très fin avec le nom de Jean Saint-Martin. Ce stratagème permettait aux électeurs de déjouer les pressions exercées par d'éventuels agents électoraux conservateurs, en acceptant de prendre leur bulletin imprimé, tout en

---

<sup>95</sup> AD84, 1M808, Protestation d'électeurs républicains d'Oppède.

<sup>96</sup> Bernard GAINOT, « Le contentieux électoral sous le Directoire : Monisme et pluralisme dans la culture politique de la France révolutionnaire », *Revue Historique*, 2007/2, n°642, pp.325-353. Voir, pour une étude globale des élections pendant la Révolution : Patrice GUENIFFEY, *Le nombre et la Raison. La Révolution française et les élections*, Paris, éditions de l'EHESS, 1993.

<sup>97</sup> Sur cette question de la forme des bulletins, voir : Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, n°13, 1993.

<sup>98</sup> Jules POUDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et Fils, 1878, p.330.

<sup>99</sup> AD84, 1M808, Protestation d'électeurs républicains de Murs, 1877.

<sup>100</sup> A.N, C3499, Protestation de citoyens des Taillades, 29 octobre 1877.

s'aménageant la possibilité de voter selon son désir en collant ensuite ce papier presque invisible<sup>101</sup>. C'est une marge de manœuvre. Ce stratagème, remarqué lors du dépouillement, a entraîné l'invalidation de ces bulletins. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, des débats normatifs autour de ce que doit être un bulletin valide, de ce fait certains sont invalidés alors que les électeurs pensent qu'ils sont autorisés, ce qui amène à constater un décalage entre norme sociale et norme légale.

A Pertuis, le maire, président du bureau électoral, aurait utilisé une urne à double fond, et falsifié des bulletins durant le dépouillement, en les marquant lui-même à l'encre pour les invalider. La large majorité obtenue en 1876 par les républicains se transforme en une défaite électorale cinglante en 1877. Ce constat amène les républicains à produire une protestation mettant en cause l'honnêteté des opérations électorales<sup>102</sup>. Alfred Naquet réunit vingt-huit attestations, rapports et protestations concernant les fraudes à Pertuis<sup>103</sup>. Le double fond de l'urne, mis en place par le marquis d'Allen, maire de Pertuis, est surnommé ironiquement « la planchette » par ses amis, selon un témoignage. La révélation de cette fraude a un certain retentissement au niveau national : elle est évoquée dans un rapport conservé aux Archives de la Préfecture de police de Paris<sup>104</sup>, ainsi qu'un peu plus tard à la Chambre. Elle est aussi présente dans un journal radical de Paris, *L'Égalité*, où les fraudes de Vaucluse sont joliment nommées les « Vauclusades », tant elles paraissent être régulières dans ce département. L'enquête parlementaire retrouve le fabricant de l'urne à Marseille, qui fournit une attestation où il explique avoir vendu cette double urne à une connaissance du maire de Pertuis. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour faire la publicité de son entreprise de fabrication d'urnes<sup>105</sup>.

Certaines protestations sont reproduites par la presse locale et nationale. Par exemple, dans le journal *La France* un journaliste évoque les « faits incroyables » dénoncés dans une protestation vauclusienne<sup>106</sup>. Le *Journal des Débats*, quelques jours plus tard,

---

<sup>101</sup> Yves DELOYE, Olivier IHL, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la IIIe République », *Politix*, Vol. 4, N°15, 1991, p.19.

<sup>102</sup> AD84, 3M267, Protestation d'électeurs de Pertuis., 1877.

<sup>103</sup> A.N, C3499, Dossier réuni par Alfred Naquet sur les faits de fraudes à Pertuis.

<sup>104</sup> APP, BA593, Note (non signée), datée du 17 octobre 1877.

<sup>105</sup> Sur l'urne électorale en tant qu'objet de vote, voir : Olivier IHL, « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », *Revue française de science politique*, n°1, 1993, p.30-60.

<sup>106</sup> APP, BA593, Extrait du journal *La France*, 22 octobre 1877.

reproduit à son tour quelques faits de fraude et de corruption qui survenus dans le Vaucluse, notamment la fameuse « urne à double fond » du maire de Pertuis.

Enfin, citons une protestation originale, fort bien écrite et féroce, signée par Auguste Eyraud, ancien sous-officier, républicain et franc-maçon. Il y présente les fraudes dont il a eu connaissance dans le département du Vaucluse, impulsées par celui qu'il nomme « le trop célèbre poète Doncieux<sup>107</sup> », qui « tout en déposant des baisers sur le nombril du monde, étudiait le moyen de corrompre le suffrage universel. » Il évoque ensuite « la farandole, devenue célèbre de Cavaillon », expression qui peut être interprétée comme une critique contre les pléonasmes utilisés par les conservateurs à propos de l'agression de Gambetta à Cavaillon. Eyraud écrit aussi, à propos des élections, « que les bulletins républicains se transformèrent en bulletins réactionnaires, opération qui fut appelée le miracle de Cana<sup>108</sup> », alliant ainsi critique politique et humour anticlérical. On peut ici émettre l'hypothèse que les protestations s'inscrivent dans une forme de rituel politique, obéissant à un certain nombre de codes, de normes connues mais aussi en construction, émises au sein d'un réseau politique, composé tant d'élus que de citoyens engagés.

Alfred Naquet écrit en 1878 à Gautier, ancien maire de Carpentras et proche de Cyprien Pujade: « Dites je vous prie à Pujade que je me démène pour hâter l'invalidation afin que nous soyons dans la prochaine fournée.<sup>109</sup> » Les événements de Vaucluse inspirent Clovis Hugues<sup>110</sup>, socialiste vauclusien, qui écrit un court poème sur les fraudes royalistes :

Ah ! Tenez, je suis franc, messieurs les royalistes :  
Vous faisiez un peu moins de bruit,  
Mais vous étiez plus grands, quand vous dressiez des  
(listes)  
Pour les massacres de la nuit  
Quand avec le poignard vous restauriez le trône,  
Embusqués sur les chemins,  
Quand vous appeliez les portefaix du Rhône ;

---

<sup>107</sup> Ancien préfet du Vaucluse pendant l'Ordre moral.

<sup>108</sup> A.N, C3499, Protestation d'Auguste Eyraud, octobre 1877.

<sup>109</sup> Bibl. Ing, ms 2496, Lettre d'Alfred Naquet à Gautier, janvier 1878.

<sup>110</sup> Il n'existe pas de biographie vraiment satisfaisante sur Clovis Hugues, on se reportera toutefois à l'ouvrage de Jean-Claude IZZO, *Clovis Hugues, un rouge du midi*, Paris, Jeanne Laffite, 1978.

Quand vous aviez du sang aux mains !  
 Du moins, c'était vécu, vous étiez romantiques,  
 Et la pointe de vos couteaux  
 Lorsque vous galopiez vos mules étiques,  
 Luisait à travers vos manteaux.  
 Vous faisiez une brèche à chaque citadelle,  
 Vous forciez quelque vieille tour,  
 Vous frappiez les captifs au hasard, pêle-mêle,  
 Et vous partiez au petit jour.  
 A midi, déjeuner sur l'herbe. Au clair de lune,  
 Embûches, guet-apens, butins  
 Et vous jetiez les gens à la fosse commune,  
 Sans urnes et sans bulletins,  
 Vous n'escamotiez pas la conscience humaine !  
 Vous n'attaquiez qu'avec le fer !  
 Vos poignards, pour remettre un pays à la chaîne,  
 Ne savaient tuer que la chair !  
 Vos mains se refusaient à de certaines tâches,  
 Vos crimes avaient des pudeurs !  
 Vous étiez des bandits et vous étiez des lâches !  
 Mais vous n'étiez pas des voleurs !

J'ai dit maintenant la justice se fasse !  
 Mon pays est républicain ;  
 Je le sais, je l'affirme et ne veut pas de grâce.<sup>111</sup>

La commission du onzième bureau dépose ses rapports sur les élections du Vaucluse le 7 février 1878. Le bureau a examiné les protestations, séparant les « preuves formelles de fraudes », comme les différences d'émargement, des « présomptions de fraudes », ainsi que les faits de pression administrative<sup>112</sup>. Les élections du Vaucluse sont à l'ordre du jour à la Chambre. Zéphyrin Sylvestre, candidat à Apt, intervient à la Chambre déclarant de manière provocatrice : « je suis un proscrit ! », ce qui entraîne des exclamations à gauche<sup>113</sup>. Tout son

<sup>111</sup> Au delà de court exemple, il faut souligner l'importance que pouvait prendre les poèmes et chansons politiques pour dénoncer localement des fraudes, comme l'a montré Nathalie Dompnier, « Le suffrage universel à l'épreuve de la domination sociale en milieu rural. Les propriétaires terriens : pression électorale ou influence sociale », Annie ANTOINE et Julian MISCHI, *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, P.U.R., 2008, p.246.

<sup>112</sup> A.N, C3499, Extrait du *Journal officiel de la République française*, 8 février 1878.

<sup>113</sup> *Compte-rendu général des débats à la Chambre des députés concernant les élections de Vaucluse*, Avignon, Seguin, 1878, p.243.



discours est émaillé de références conspirationnistes<sup>114</sup> ou pseudo historiques. Il évoque par exemple les « réseaux des sociétés secrètes<sup>115</sup> » qui « tiennent », selon lui, l'arrondissement d'Apt. Il déclare que le « sang des Albigeois » coule encore dans les veines des Vauclusiens, ce qui expliquerait l'esprit de révolte présent dans le département. Il critique ensuite les « sectaires qui ne cessent de glorifier la Commune », et qui « blasphèment Dieu ». C'est donc un florilège de poncifs sur les radicaux que présente Silvestre, avec une violence rhétorique certaine<sup>116</sup>, qui donne toutefois la dimension de ses idées politiques. Les trois autres candidats conservateurs du Vaucluse prononcent des discours moins outranciers lors des débats. Ils sont tous invalidés, comme de très nombreux autres royalistes d'autres départements.

Un journaliste du *Figaro*, présent à la Chambre, commente cette séance le lendemain: « Quelle séance ! Ces deux mots vous en disent assez. Sept heures d'horloge, pendant lesquelles on s'est chamaillé, disputé, querellé et insulté. Nous sortons d'un charivari comme il nous a été donné d'en entendre rarement. La majorité républicaine n'a pas su garder son masque plus longtemps. Elle a montré ce qu'elle était : passionnée et vindicative ! Il s'agit des élections de Vaucluse. Les élections de Vaucluse ! Vous voyez d'ici le débat ? Il a redonné une vie nouvelle à ces éternelles vérifications de pouvoir dont on commençait à se fatiguer singulièrement.<sup>117</sup> » En effet, la période est marquée par de nombreuses vérifications de pouvoir, concernant les élections pour lesquelles des enquêtes ont été décidées. La passion politique semble fasciner mais aussi effrayer ce journaliste du *Figaro*.

Alfred Naquet publie un article dans le *Démocrate du Midi* où il remercie tous ses amis et soutiens républicains. Des invalidations ont lieu dans d'autres départements, comme

---

<sup>114</sup> Sur l'histoire des complots, voir notamment : Frédéric MONIER, *Le complot dans la République : stratégies du secret, de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998. Voir aussi Jean-Noël TARDY, *Les Catacombes de la politique. Conspiration et conspirateurs en France 1818-1870*, Thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de Dominique Kalifa, Université Paris I, 2011.

<sup>115</sup> Sur les sociétés secrètes républicaines dans la première moitié du XIXème siècle, voir : Jean-Noël TARDY, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°35, 2007, p.91-105.

<sup>116</sup> Jean-Marc GUISLIN, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, n°236-237, juil.-déc. 1980, pp. 687-728

<sup>117</sup> BNF, *Le Figaro*, 2 mars 1878.

le Nord, à la même période<sup>118</sup>. Selon Jacqueline Lalouette, soixante-treize élections furent invalidées en 1877<sup>119</sup>, soit le nombre le plus élevé pour la période 1848-1924<sup>120</sup>. Le cas du Vaucluse est à la fois représentatif et exceptionnel. Représentatif car il est loin d'être le seul département touché par des invalidations, quarante-huit autres départements connaissent ce type de procédure. Mais le Vaucluse est exceptionnel car il est, avec le Nord, le département qui connaît le plus d'invalidations, quatre<sup>121</sup>. Il est le seul département où toute la représentation élue en 1877, lors des élections législatives, est invalidée. Les différentes transgressions de normes légales lors de ces élections entraînent des suites judiciaires.

### Les suites judiciaires des fraudes électorales de 1877

Des transgressions manifestes d'un point de vue moral, et reconnues comme des fraudes par la commission, doivent être attestées devant un tribunal et catégorisées d'un point de vue pénal pour faire condamner les fraudeurs. Jean-François Charnay, dans son ouvrage sur les invalidations dans les élections, indique que des condamnations ont été prononcées pour des fraudes commises dans le Gard et le Vaucluse en 1877, sans être plus précis<sup>122</sup>. Alfred Naquet a consacré là encore beaucoup de temps aux suites judiciaires des fraudes électorales, comme en témoignent ses cahiers où il a collecté des articles et des coupures de presse à ce sujet<sup>123</sup>. Il s'agit donc là encore de comprendre son rôle et celui de ses amis politiques, et la place de la corruption dans ces événements. La loi punit les moyens d'influence illicite ou coupable, la corruption est d'abord punie par l'article 38 de décret organique du 2 février 1852, qui précise que doit être condamné « quiconque aura

---

<sup>118</sup> Bernard MENAGER, « La répression gouvernementale dans le département du Nord pendant le Seize-Mai », Jean-Marc GUISLIN (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Lille, CEGES, 2008, p.53.

<sup>119</sup> Jacqueline LALOUETTE, « L'épilogue des élections législatives de 1877 », dans Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.159.

<sup>120</sup> Alexandre PILENCO, *Les mœurs du suffrage universel en France. 1848-1924*, Paris, éditions de la Revue Mondiale, 1930, p.303. L'ouvrage est daté, mais donne des indications intéressantes sur les élections contemporaines. A titre de comparaison, sur la période 1848-1924 les élections qui furent le plus touchées par des invalidations furent celles de 1889, pendant le boulangisme, où 24 élections furent invalidées.

<sup>121</sup> Jacqueline LALOUETTE, « L'épilogue des élections législatives de 1877 », dans Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.159.

<sup>122</sup> Jean-Paul CHARNAY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962, p.85.

<sup>123</sup> Ces cahiers sont aujourd'hui conservés à la BNF, sous le titre de *Varia*. Voir ici Alfred NAQUET, *Varia*, 1.

donné, promis ou reçu des deniers, effets ou valeurs quelconques; sous la condition, soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de voter(...). Seront punis des mêmes peines, ceux qui, sous les mêmes conditions auront fait ou accepté l'offre ou la promesse d'emplois publics ou privés. Si le coupable est fonctionnaire public, la peine sera du double.<sup>124</sup> » Puis l'article 19 de la loi organique du 19 août 1875 punit et prévoit la tentative de corruption lors des élections « par l'emploi des moyens énoncés dans les articles 177 et suivants du Code pénal, pour influencer le vote d'un électeur ou le déterminer à s'abstenir de voter. » La corruption électorale peut être synonyme, à partir d'un arrêt de la cour de cassation de décembre 1878, de contrainte, par exemple si un patron oblige ses ouvriers à voter pour un candidat de son choix, en les avertissant qu'il a enfreint le secret du vote pour vérifier, et donc pas seulement de séduction par don d'argent ou promesse<sup>125</sup>.

Dans le cas de l'arrondissement d'Orange, le procureur général de Nîmes se plaint auprès d'Albert Grévy, président de la commission, et probablement auprès d'Alphonse Gent, candidat républicain, « d'indications insuffisamment précises » contenues dans les protestations des républicains, qui rendent difficiles les poursuites électorales<sup>126</sup>. Un certain nombre de suites judiciaires ont quand même lieu. Un garde champêtre de la commune de Lafare est condamné à 100 francs d'amende pour corruption électorale, il a distribué des bulletins en remettant ou promettant de l'argent aux électeurs<sup>127</sup>. Un autre garde champêtre est condamné à une amende moindre pour distribution de bulletins. Le maire de la ville de Séguret est lui aussi condamné pour corruption, il a distribué de l'argent à des électeurs en échange de leur vote pour le candidat conservateur. De nombreux faits évoqués dans les protestations ne font toutefois pas l'objet de poursuites, car ils sont jugés insuffisamment établis, selon le procureur de Nîmes.

Un citoyen dénommé Philippot est accusé d'avoir voté au bureau d'Orange en empruntant faussement les noms et qualités d'un autre électeur. Il aurait assuré son identité

---

<sup>124</sup> Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et fils, 1878, p.311.

<sup>125</sup> Il s'agit de l'affaire contre Lafarge, et de l'arrêt de la cour de cassation du 7 décembre 1878. Voir Jules POUDDRA et Eugène PIERRE, *Ibidem*, p.152.

<sup>126</sup> A.N, BB 30 490 1, Copie d'une lettre du procureur de Nîmes à la commission d'enquête.

<sup>127</sup> A.N, BB 30 490 1, Copie d'un jugement contre le garde-champêtre de la commune de Lafare, 23 juin 1878.

par un document écrit pour un ami, par son employeur<sup>128</sup>. Il tombait, de ce fait, sous le coup de l'article 463 du Code pénal<sup>129</sup>. Toutefois, face aux différentes « contradictions dans les témoignages<sup>130</sup> » concernant les faits, n'est finalement pas condamné, ni son complice. Cet exemple montre les difficultés de la justice à évaluer les fraudes électorales. Si l'acte allégué tombe sous le coup de l'article 33 du décret du 2 février 1852, qui traite de l'usurpation d'identité en matière électorale, les divergences dans les témoignages et l'absence de preuves écrites entraînent une relaxe de l'accusé. Une affaire similaire est jugée peu de temps après : un certain Chastan, cultivateur à Orange, a voté avec la carte de son fils, chose relevée par un policier qui surveillait le vote<sup>131</sup>. Le coupable de ce méfait, grâce au témoignage d'un agent de l'ordre, est condamné à une amende de 50 francs. On observe donc, au travers de ces deux exemples, la différence de traitement des fraudes électorales au niveau judiciaire selon les preuves fournies par les plaignants. *In fine*, sur la vingtaine d'inculpés pour fraudes dans l'arrondissement d'Orange, il n'y a que quatre condamnations.

Des jugements ont lieu dans d'autres circonscriptions du Vaucluse pour « corruption électorale ». Par exemple un certain Benoit, inspecteur des marchés résidant à Avignon, aurait promis de l'argent à plusieurs électeurs de sa commune s'ils votaient pour du Demaine. Jean Saint-Martin est à l'initiative de la plainte dénonçant cet agissement. Benoit est condamné pour ce fait, en vertu de l'article 177 du Code pénal, à 60 francs d'amende, peine finalement assez modeste comparée à la peine de prison à laquelle sont condamnés plusieurs auteurs de fraudes électorales<sup>132</sup>. Deux gardes champêtres de Morières sont eux aussi accusés de corruption électorale. Toutefois, le tribunal ne retient pas l'accusation, car les promesses d'argent en échange du vote pour le candidat conservateur, faites par les gardes, s'adressaient aux femmes de citoyens, et non aux citoyens eux-mêmes. L'acte a donc eu lieu, mais l'interprétation de la loi par ce tribunal empêche la condamnation des deux gardes champêtres<sup>133</sup>. Un certain Danjaume, propriétaire à Cairanne, est condamné quant à

---

<sup>128</sup> Des certificats de l'employeur, ou d'un juge de paix par exemple sont souvent acceptés au XIXème siècle, à une époque où la carte d'électeur n'est pas généralisée. Voir Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, n°13, 1993.

<sup>129</sup> E. BARD et P. ROBIQUET, *La Constitution française de 1875 étudiée dans ses rapports avec les constitutions étrangères : droit constitutionnel comparé*, Paris, Thorin, 1876.

<sup>130</sup> AD84, 3U4 763, Jugement prononcé le 24 janvier 1878 à propos de l'affaire de fraude électorale concernant MM. Brugiére et Philippot.

<sup>131</sup> AD84, 3U4 763, Jugement prononcé le 14 mars 1878 contre André Chastan, électeur à Orange.

<sup>132</sup> A.N, BB 30 491, Lettre du procureur de Nîmes au Garde des Sceaux, 27 décembre 1877.

<sup>133</sup> A.N, BB 30 491, Rapport du procureur de Nîmes, 2 avril 1878.

lui pour « corruption électorale », ayant promis de l'argent à quelques citoyens s'ils votaient pour le candidat conservateur.

A Sorgues, l'ancien maire, nommé Isnard, est condamné à deux mois de prison pour fraudes électorales, son adjoint, ancien membre de la commission électorale à un seul mois de prison, et le secrétaire du bureau électoral à huit jours. Les juges condamnent plus lourdement les individus possédant les responsabilités les plus importantes dans la commune. Ce jugement est d'ailleurs célébré dans la presse républicaine, qui n'hésite pas à appeler à d'autres jugements après celui prononcé contre les « fraudeurs de Sorgues<sup>134</sup> ».

De nombreux procès pour fraudes électorales n'aboutissent par contre à aucune condamnation. Le maire de Malaucène, par exemple, mis en cause pour des fraudes qui auraient eu lieu lors du dépouillement, est relaxé tout comme les membres de son bureau<sup>135</sup>. Cela malgré l'intervention d'Alphonse Gent, qui a écrit au Garde des Sceaux afin de rappeler les accusations proférées par les républicains contre le maire de Malaucène, ou encore les pressions des gardes champêtres de cette même ville lors de distribution de bulletins<sup>136</sup>. Là encore, la difficulté d'établir un jugement condamnant les accusés est causée par la présence de témoignages radicalement contradictoires venant de témoins des deux camps politiques en présence, et par le manque de preuves.

Dans l'arrondissement de Carpentras, seules quelques plaintes sont retenues par la justice, parmi les nombreuses déposées par Cyprien Poujade et Alfred Naquet. L'une d'elles concerne une accusation de corruption contre l'ancien maire d'Aurel, petite commune de l'arrondissement. Finalement, la tentative de corruption n'est pas considérée par le tribunal comme suffisamment étayée, seules des menaces sont prouvées, et de ce fait l'ancien maire n'est pas condamné<sup>137</sup>.

Un des problèmes qui semble se poser dans les jugements pour corruption électorale est l'étroite frontière entre les dons charitables et l'argent versé pour corrompre les électeurs. Des républicains de Séguret ont, dans une protestation, dénoncé les dons faits par

---

<sup>134</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 10 mai 1878.

<sup>135</sup> AD84, 3U4, 763, Jugement concernant l'affaire impliquant le maire de Malaucène, 14 mai 1878.

<sup>136</sup> AD84, 3U4, 763, Copie d'une lettre d'Alphonse Gent au Garde des Sceaux, 2 janvier 1878.

<sup>137</sup> A.N, BB 30 490 1, Rapport du procureur général de Nîmes au Garde des Sceaux, 10 avril 1878.

le maire de leur commune à titre privé pendant la période électorale. Ils présentent ces actes comme de la corruption, avec de l'argent distribué pour inciter des électeurs pauvres à voter pour le candidat conservateur. Toutefois, le tribunal d'Orange, dans ses délibérations, estime que ce maire donnait régulièrement aux indigents de sa commune des denrées alimentaires telles que du pain et de l'huile d'olive, par pure charité, sans promesse ni contrainte. Et le fait qu'il ait continué ces dons pendant la période électorale ne doit pas, selon le jugement du tribunal, amener une condamnation<sup>138</sup>. Comme l'a noté Raymond Huard, les frontières sont floues entre les « libéralités acceptables » et la corruption<sup>139</sup>. Cette charité faite aux plus pauvres s'inscrit d'ailleurs dans le rôle d'un individu aisé de cette époque, et était tout à fait acceptée socialement<sup>140</sup>.

Le 20 juin 1878, le maire de Pertuis, le comte d'Allen, qui présidait le bureau électoral de sa commune durant les élections législatives de 1877, est condamné pour fraudes électorales à six mois de prison et cinq cent francs d'amende<sup>141</sup>. Son utilisation d'une urne à double fonds est prouvée lors du procès. Lors de son procès, le sous-préfet d'Apt, Louis Montagne, et le candidat conservateur Zéphyrin Silvestre, sont mis en cause<sup>142</sup>, notamment lors d'auditions de témoins<sup>143</sup>. Alfred Naquet insiste, dans une lettre envoyée à la commission, sur la gravité des fraudes commises à Pertuis<sup>144</sup>. Zéphyrin Silvestre est condamné à 5 mois de prison, quelques mois plus tard, pour « complicité de fraudes électorales », dans un autre procès à Apt où Alfred Naquet s'est porté partie civile<sup>145</sup>. Ces jugements sont publiés et publicisés par la presse républicaine locale, pour informer ses lecteurs et discréditer les anciens candidats conservateurs et leurs soutiens<sup>146</sup>.

Le 19 juillet 1878, Joseph Arlaud, habitant la petite commune de Grambois, est condamné par le tribunal d'Apt. Lors du scrutin du 14 octobre, il était membre du bureau électoral de sa commune. Il est condamné pour avoir « soustrait, altéré ou ajusté des

---

<sup>138</sup> A.N, BB 30 491, Jugement contre le maire de Séguret, 23 mai 1878.

<sup>139</sup> Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1985, p.290.

<sup>140</sup> Sur cette question, voir par exemple, pour une période antérieure : Natalie PETITEAU, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIXe siècle (1808-1914)*, Paris, La boutique de l'Histoire, 2007.

<sup>141</sup> A.N, BB 30 491, Rapport du procureur de Nîmes au garde des sceaux, 1878.

<sup>142</sup> AD84, 3M267, Copie d'une lettre du préfet au ministère de l'Intérieur, 23 juin 1878.

<sup>143</sup> Il y eut 70 témoins, chiffre important pour une affaire locale.

<sup>144</sup> A.N, C3499, Lettre d'Alfred Naquet à la commission, 7 décembre 1877.

<sup>145</sup> A.N, BB 30 491, Télégramme du procureur de Nîmes au ministère de la Justice, 10 novembre 1878.

<sup>146</sup> Voir par exemple : Bibl. Ceccano, *Le Réveil du Midi*, 1878.

bulletins<sup>147</sup> », en vertu de l'article 35 du décret du 2 février 1852. Arlaud avoue, lors du procès, avoir « préparé à l'avance quatre enveloppes contenant chacune 50 bulletins de vote, en majorité au nom de Silvestre.<sup>148</sup> » Cela avec l'appui des autres membres du bureau électoral. Il explique aussi avoir demandé à un acolyte de faire du bruit dans la salle du vote afin de donner un prétexte à l'expulsion de la salle *manu militari*, la loi autorisant les bureaux à expulser les « agitateurs » hors de la salle du vote<sup>149</sup>. Il lui a suffi ensuite de substituer les quatre premières enveloppes du suffrage par les quatre enveloppes qu'il avait préparées à l'avance<sup>150</sup>.

Une des déclarations du citoyen Arlaud peut être mise en exergue. Il déclare que Silvestre lui a demandé de commettre cette fraude, « en échange de la promesse de s'intéresser à son fils, fonctionnaire à la Bastide des Jourdans ». On observe, au travers de cette déclaration, l'importance de la relation clientélaire, d'intérêts qui unit ici le candidat à l'un de ses partisans locaux. Celle-ci incite à la fraude afin de faciliter la victoire conservatrice, et donc à terme les intérêts particuliers de membres d'un réseau.

Un certain Terris, « agent électoral de Zéphyrin Silvestre »<sup>151</sup>, acteur des fraudes électorales dans l'arrondissement d'Apt, est mis en cause lors d'un procès. Terris est un homme relais entre le candidat Silvestre et les conservateurs locaux, installés dans les municipalités. C'est un agent électoral. Ces derniers sont souvent difficiles à identifier, mais ils ont toutefois « un rôle de médiation entre le social et le politique », contribuant à « ancrer le politique dans le cadre familial des relations quotidiennes » comme l'a écrit Michel Miquet-Marty<sup>152</sup>. Les agents électoraux sont d'abord des agents de renseignement, « l'honorable correspondant du candidat dans un village, un bourg ou le quartier d'une grande ville<sup>153</sup> ». Terris est aussi, comme il l'avoue durant son procès pour fraude électorale

---

<sup>147</sup> AD84, 3M267, Procès-verbal du procès de M. Arlaud, 18 juillet 1878.

<sup>148</sup> AD84, 3U1 378, procès contre les membres du bureau électoral de la commune de Grambois, 3 août 1878.

<sup>149</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, p.508.

<sup>150</sup> AD84, 3U1 378, procès Arlaud.

<sup>151</sup> AD84, 3M267, Rapport sur les fraudes électorales dans l'arrondissement d'Apt.

<sup>152</sup> François MIQUET-MARTY, « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Politix*. Vol. 10, N°38. Deuxième trimestre 1997. pp. 47-62.

<sup>153</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p.92. Sur le rôle des agents électoraux lors des élections outre-Manche, voir : Katryn RIX, « La professionnalisation d'un rôle politique : les agents de circonscription en Grande-Bretagne (1880-1914) », *Politix*, 2008/1 n° 81, p. 41-60.

à Pertuis, un pourvoyeur de fonds, qui a distribué durant l'élection selon son témoignage « cinq à six cents francs<sup>154</sup> », tant à des amis qui l'ont aidé lors de l'élection qu'à des électeurs « indécis », selon son propre terme. Il s'agit ici d'un aveu de corruption d'électeurs, qui tombe sous le coup des articles 177 et suivants du code pénal.

Le 23 mai 1878 se tient au tribunal d'Apt le procès pour fraudes électorales des membres de la commission électorale de la commune de Ménerbes. La plainte a été déposée par Alfred Naquet. Parmi les preuves avancées se trouvent des cartes de plusieurs électeurs non écornées, alors que ceux-ci ont été émargés comme ayant remis leur bulletin dans l'urne. Lors du vote, le président du bureau électoral était censé écorner les cartes, cela ne correspond donc pas<sup>155</sup>. C'est une preuve fragile. Le procureur de Nîmes parle d'ailleurs, dans un de ses rapports au Garde des Sceaux, d'une « enquête laborieuse<sup>156</sup> ». Le secrétaire du bureau électoral est, dans cette affaire, condamné finalement à six jours de prison<sup>157</sup>, peine légère comparé à d'autres dans le département.

L'accusation de faux en écriture, portée contre le vicomte du Demaine et quelques membres du bureau électoral d'Avignon, dont Louis Guérin, un ami du candidat conservateur, accusé d'avoir falsifié les listes électorales, aboutit à un non-lieu à la cour d'appel de Nîmes en 1878<sup>158</sup>. Louis Montagne, sous-préfet de l'arrondissement d'Apt en 1877, est lui aussi poursuivi. Il a conservé précieusement, au sein de ses papiers personnels, de nombreuses pièces sur les procès dont il a été l'objet, « à conserver longtemps au cas où ma mémoire serait attaquée » comme il le précise dans un de ses dossiers, forme d'appel à ses héritiers<sup>159</sup>. Son fonds est conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Lors de ces procès il est défendu par Numa Baragnon, avocat et sénateur du Gard. Louis Montagne est en contact épistolaire avec les anciens candidats conservateurs, parfois incriminés, comme Barcilon, avocat qui le conseille dans une affaire qu'il juge « purement politique<sup>160</sup> ». Il est recommandé à Louis Veillot, journaliste catholique, par l'archevêque

---

<sup>154</sup> AD84, 3M267, Procès des fraudes commises à Pertuis, 15 juin 1878.

<sup>155</sup> Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, CTHS, 2004.

<sup>156</sup> A.N, BB 30 491, Rapport du procureur de la Cour d'Appel de Nîmes, 14 décembre 1878.

<sup>157</sup> A.N, BB 30 490 1, Copie d'un jugement pour fraudes à Ménerbes, 23 mai 1878

<sup>158</sup> A.N, BB 30 491, Procès-verbal du jugement de faux en écriture, cour d'appel de Nîmes, 20 août 1878.

<sup>159</sup> AD13, III E 223, fonds Louis Montagne.

<sup>160</sup> AD13, 26 E 7, Lettre de Barcilon, 21 octobre 1878.



d'Aix-en-Provence, qui le présente comme victime des « fureurs radicales », et invite le journaliste à s'intéresser et à publiciser le cas de Louis Montagne dans ses articles<sup>161</sup>. On voit donc, au travers de ces correspondances, la mobilisation d'un réseau catholique, concurrent de celui des républicains, pour défendre l'un des leurs des accusations de fraudes.

Louis Montagne est tout d'abord relaxé par le tribunal d'Avignon pour « faux en écriture » et « complicités » au mois d'octobre 1878. Mais il est ensuite condamné une première fois à cinq mois de prison pour « complicités de fraudes électorales », dans un procès à Apt où Alfred Naquet est partie civile<sup>162</sup>. Montagne fait appel peu de temps après de ce jugement. La cour de Nîmes, plusieurs mois après, casse ce jugement, innocentant Louis Montagne. Naquet déclare alors à des journaux républicains, comme *Le Voltaire*, qu'il va se pourvoir en cassation<sup>163</sup>. Pour clore cette série de procès, un arrangement à l'amiable est signé entre Alfred Naquet et Louis Montagne, en échange d'une somme d'argent versé au député du Vaucluse pour couvrir les frais judiciaires<sup>164</sup>. Cette somme est relativement faible. L'élus républicain envisageait, dans un premier temps, de demander « au moins 10000 francs de dommages-intérêts.<sup>165</sup> » Finalement, c'est dix fois moins. Comme l'a noté Nathalie Dompnier, les candidats et les personnages importants sont rarement condamnés par la justice et les poursuites concernent avant tout les agents électoraux, les militants et partisans de l'homme politique<sup>166</sup>. C'est bien le cas ici, où seuls quelques partisans locaux et l'agent de Silvestre, Terris, sont finalement condamnés. Il faut noter, par ailleurs, que Louis Montagne a conservé précieusement dans son fonds des extraits de journaux concernant l'implication d'Alfred Naquet dans le scandale de Panama vingt ans plus tard, écrivant que ce scandale est « la revanche de la conscience publique<sup>167</sup> ».

En conclusion, si de nombreuses fraudes sont présentes dans les protestations, peu sont jugées. Il y a clairement une difficulté pour les protestataires de rendre recevables ces faits par la justice : il faut des témoignages, des preuves. Il faut aussi que l'acte dénoncé

---

<sup>161</sup> AD13, 26 E 7, Lettre de l'archevêque d'Aix à Louis Veuillot, 15 octobre 1878.

<sup>162</sup> A.N, BB 30 491, Télégramme du procureur de Nîmes au ministère de la Justice, 10 novembre 1878.

<sup>163</sup> BNF, *Le Voltaire*, 5 mars 1880.

<sup>164</sup> AD13, 26 E 7, Accord entre Alfred Naquet et Louis Montagne.

<sup>165</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, lettre d'Alfred Naquet à Béranger, 21 juin 1878.

<sup>166</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.125.

<sup>167</sup> AD13, 26 E 23, Dossier « Panama » sur Naquet.

comme fraude soit pénalement condamnable : certains électeurs se plaignent de « pressions » des maires, dans le cadre de la candidature officielle, mais ce fait est-il condamnable ? En réalité, la candidature officielle n'est pas considérée comme une cause suffisante d'invalidation. Par ailleurs, il a été difficile aux citoyens d'établir précisément les questions de fraudes au niveau des bureaux électoraux. Finalement, c'est surtout dans l'arrondissement d'Apt, où Alfred Naquet a pris le combat contre les fraudes et ses suites judiciaires à bras le corps, qu'il y a eu le plus de suites pénales. Il a pu mobiliser ses relais locaux, mais aussi probablement nationaux, tels des avocats, ou des hommes de droit, afin de monter les dossiers pour la justice. Christophe Voilliot avait montré que les pratiques de candidature officielle déclinaient largement après 1869<sup>168</sup>. Or, l'importance ici des actions des préfets en faveur des candidats conservateurs, les pressions et les fraudes incitent à nuancer cette idée pour certains départements, comme le Vaucluse, où la candidature officielle a été très présente durant la décennie 1870.

### Les élections complémentaires du 7 avril 1878 : le triomphe des amis d'Alfred Naquet

De nouvelles élections sont organisées le 7 avril 1878, après l'invalidation des conservateurs. Les candidats républicains, Poujade, Naquet, Saint-Martin et Gent se présentent simplement comme « membres des 363 ». Il semble que Blanqui ait hésité à se présenter dans l'arrondissement d'Avignon, rumeur rapportée par un rapport de police conservé aux Archives de la Préfecture de Police de Paris, mais l'hostilité des républicains locaux, en premier lieu Saint-Martin, l'en aurait dissuadé<sup>169</sup>.

Alfred Naquet invoque dans sa proclamation « l'union du parti républicain », et la « concorde », qui ont assuré selon lui la victoire des 363. Il explique que le « parti avancé », qu'il représente, peut à partir de 1880 demander de nouvelles réformes, mais doit pour l'instant chercher l'union de tous les républicains. Il y a donc, à ce moment-là, une pause chez Naquet dans son programme révisionniste, dans une volonté de se rallier les modérés.

---

<sup>168</sup> Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005. Voir aussi les travaux fondateurs sur cette question de Patrick LAGOUEYTE, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire*, Thèse d'histoire contemporaine, Paris I, 1990.

<sup>169</sup> APP, BA 593, Rapport de la Sûreté Générale sur les élections d'Avignon, 18 avril 1878.

Par ailleurs, le candidat radical à Apt ne diffuse pas de profession de foi dans son arrondissement, estimant qu'il est « assez connu pour pouvoir s'en passer et assez pauvre en ce moment pour ne pas donner inutilement aux imprimeurs ».<sup>170</sup> Il donne des réunions dans plusieurs communes de l'arrondissement, et déclare souhaiter que le résultat prouve « les fraudes » lors du scrutin précédent.

Du Demaine décide de ne pas se présenter à ces élections. Louis Guérin, ancien rédacteur de l'organe royaliste *L'Etoile du Vaucluse* pose sa candidature, pour lutter contre « la candidature officielle<sup>171</sup> ». Il la retire finalement au dernier moment. Il y a donc ici un renversement : jusqu'à la fin de l'Ordre moral, ce sont les républicains qui utilisent ce vocabulaire de candidature officielle, afin de délégitimer leurs adversaires. Les commissions d'enquête parlementaire sont vécues par les conservateurs comme une ingérence de l'État dans les affaires locales. Louis Guérin, dans sa dernière proclamation aux électeurs, critique à mot couvert le favoritisme républicain qualifiant Cyprien Poujade de « médecin sans patient, à la recherche de sinécures bien payées<sup>172</sup> ».

Finalement, Alfred Naquet à Apt, Poujade à Carpentras, et Jean Saint-Martin à Avignon n'ont pas d'adversaires pour ces élections.

#### Élections complémentaires du 7 avril 1878

##### Arrondissement d'Apt

Inscrits : 17861, votants : 8858.

Candidats	Voix obtenues
Alfred NAQUET (radical)	8569
Voix diverses	118

Alfred Naquet est élu.

##### Arrondissement d'Avignon

Inscrits : 24412, votants : 10003.

Candidats	Voix obtenues
Jean Saint-Martin (radical)	9545

<sup>170</sup> Bibl. Ceccano, ms5882, lettre d'Alfred Naquet à Jules Belleudy, 29 mars 1878.

<sup>171</sup> AD84, 3M267, Proclamation de Louis Guérin, 14 avril 1878.

<sup>172</sup> AD84, *idem*.

Voix diverses	207
---------------	-----

Jean Saint-Martin est élu.

### Arrondissement de Carpentras

Inscrits : 17007, votants : 7877.

Candidats	Voix obtenues
Cyprien POUJADE (radical)	7734
Voix diverses	149

Cyprien Poujade est élu.

### Arrondissement d'Orange

Inscrits : 22946, votants : 18530.

Candidats	Voix obtenues
Alphonse GENT (radical)	10325
Raoul DE BILIOTTI	8094

Alphonse Gent est élu.

Les députés républicains qui ont été les soutiens et les organisateurs des protestations lors des élections précédentes sont donc élus<sup>173</sup>. Au travers de ces tableaux, on observe la faiblesse des taux de participation, respectivement 49,5% dans l'arrondissement d'Apt, 41% dans celui d'Avignon, 46,3% à Carpentras<sup>174</sup>. Il s'agit d'une abstention de protestation, orchestrée par les conservateurs, qui cherchent à délégitimer ces élections en créant une faible participation. Cela est fait afin de protester contre les invalidations dont ils s'estiment victimes. Ce fait se produit aussi ailleurs en France<sup>175</sup>.

Cette élection est un triomphe pour Alfred Naquet et ses amis politiques, puisque sont élus Naquet, deux de ses plus proches amis Saint-Martin et Poujade, qui s'installent au

<sup>173</sup> AD84, 3M267, élections législatives d'avril 1878 dans le Vaucluse.

<sup>174</sup> Sur le phénomène de l'abstention aux élections, très étudié en science politique, un peu moins en histoire, voir les travaux fondateurs d'Alain LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Librairie Armand Colin/FNSP, 1968, ou pour des études localisées : Jean-Louis ORMIERES, « Ni blancs ni rouges : les abstentionnistes en Anjou (1848-1981) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 4/2009, (n° 116-4), p. 123-147 ; Georges DUPEUX, « Le problème des abstentions dans le département du Loir-et-Cher au début de la Troisième République », *Revue Française de Science Politique*, vol. 2, n° 1, 1952, p. 71-86.

<sup>175</sup> Jacqueline LALOUETTE, « L'épilogue des élections législatives de 1877 », dans Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Vème République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2002, p.177.

domicile parisien de Naquet, et une relation politique en la personne de Gustave Gent. Les modérés et les citoyens hostiles à Naquet et à ses amis n'ont plus à ce moment-là voix au chapitre, malgré le fait que certains d'entre eux siègent au conseil général. Les nouveaux élus du Vaucluse ouvrent aussi des souscriptions pour les frais électoraux, ces élections à répétition et les frais qu'elles ont engendrés les ayant, apparemment, fragilisé financièrement. Après ces élections agitées et ce triomphe électoral où il est apparu comme le principal initiateur du combat contre les conservateurs, Alfred Naquet s'impose comme la figure majeure du parti républicain radical dans le Vaucluse, à la tête d'une multiplicité de réseaux, imbriqués les uns dans les autres. Il est à la tête d'un ensemble de réseaux.

## Conclusion

Notre étude est centrée sur les amis politiques d'Alfred Naquet dans le Vaucluse et leurs réactions face aux fraudes électorales, mais des enquêtes pour fraudes ont lieu à la même époque dans les départements voisins des Bouches-du-Rhône, notamment à Tarascon et Arles, et dans le Gard<sup>176</sup>.

Les deux commissions nommées pour enquêter sur les fraudes lors des élections du Vaucluse, en 1876 et 1877, ont donc eu un déroulement différent. La première a recueilli des protestations de républicains, relayées par Alfred Naquet, Poujade et Gent notamment, puis vient à Avignon pour auditionner et récolter des témoignages sur les déviances électorales, ce qui a permis d'aboutir à l'invalidation de l'élection. En 1877, la commission s'inscrit dans un mouvement national d'enquête sur les fraudes survenues lors des élections. Des suites judiciaires, et des condamnations pour divers motifs ont eu lieu en 1877, contrairement aux fraudes de 1876. La commission sur les élections de 1877 s'inscrit dans un processus de disqualification du pouvoir conservateur, prenant prétexte des fraudes commises par ce dernier.

---

<sup>176</sup> Sur l'importance du radicalisme dans ces départements de la Seconde République au XXe siècle, voir l'ouvrage de Léo A. LOUBERE, *Radicalism in mediterranean France. Its Rise and its Decline 1848-1914*, New York, Albany Press, 1974, qui exclut malheureusement dans la plupart de ces analyses le département du Vaucluse.

Ces invalidations s'inscrivent par ailleurs dans le processus qui tend à faire du vote une institution centrale, pacifique, « de canalisation des intérêts, des émotions et des opinions » à la fin du XIXe siècle<sup>177</sup>. Se crée et se diffuse alors un protocole rituel du vote montrant à l'électeur qu'il doit accomplir un acte avec une scénographie spécifique. L'électeur est invité à adopter certaines attitudes précises comme garder son calme et ne pas manifester ses pulsions. S'impose alors une conception idéalisée de l'élection et une vision acceptable de la concurrence électorale. Les incidents électoraux sont des manifestations de refus de se conformer à cette acculturation civique, à cet apprentissage de normes nouvelles. Les protestations sont aussi un lieu d'affrontement entre des normes légales de l'élection, et des normes sociales, considérés comme « justes » par la population. Les fraudes sont des contestations parfois violentes des codifications morales et juridiques du vote. Le métier de citoyen nécessitant un impératif moral de contrôle de soi, de ses pulsions, de ses passions politiques, car il n'allait pas de soi d'apprendre à attendre et de n'exprimer qu'à échéances fixes et lointaines ses griefs ou ses espoirs, il n'allait pas de soi non plus de se limiter seulement à l'usage d'un bulletin<sup>178</sup>, et d'obéir à des normes électorales qui n'étaient pas familières.

En somme, l'importance prise par les fraudes dans l'espace public, la publicisation de celles-ci par les commissions, et les problèmes concernant les lois condamnant les fraudes et la corruption électorale entraînent une réflexion nouvelle sur ces objets. Comme l'a noté Nathalie Dompnier, « les débuts de la Troisième République marquent un tournant dans les stratégies de lutte contre la fraude. A la dominante répressive viennent se greffer de nouvelles propositions destinées à améliorer les conditions du scrutin et à prévenir certaines manœuvres ».<sup>179</sup> De ce fait, des propositions législatives sont avancées par des républicains ayant subi les fraudes électorales.

Le 22 mars 1880, une première proposition de loi sur la codification de la législation électorale est déposée à la Chambre par Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, avec pour

---

<sup>177</sup> Anne Claude AMBROISE-RENDU, « Voter », Dans Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.1134.

<sup>178</sup> Michel OFFERLE, « La nationalisation de la citoyenneté civique », Raffaella ROMANELLI (dir.), *How Did They Become Voters? The History of Franchise in Modern European Representation*, Amsterdam, Kluwer Law International, 1998, p.45.

<sup>179</sup> Nathalie DOMPNIER, *La clé des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, Thèse, IEP Grenoble, sous la direction d'Olivier IHL, 2002, p.307.

objectif de simplifier la loi électorale, qui, selon eux, favorise la « candidature officielle ». Il s'agit aussi de « réprimer les fraudes », et de « déclarer illégales les interventions de l'administration et du clergé ». Naquet souhaite garantir « l'indépendance et la sincérité des élections<sup>180</sup>. » Certaines propositions sont directement inspirées des fraudes de 1877, et de ce qu'ont vécu Alfred Naquet et Jean Saint-Martin. Par exemple la proposition de rendre obligatoire l'envoi des cartes électorales, afin d'éviter les malversations apparues notamment lors de leur distribution par des gardes champêtres dans le Vaucluse. Les deux députés proposent la mise à disposition du public, dans les mairies, d'un registre sur lequel pourraient être rédigées des réclamations concernant les listes électorales. Cela afin de solliciter « l'initiative individuelle » et éviter les manipulations par l'administration. Ils proposent de plus que les noms à ajouter sur les listes électorales soient affichés devant la mairie, au vu et au su de tous, afin de susciter éventuellement des contestations. Cette proposition est inspirée des malversations survenues à Avignon. Les deux élus demandent encore à réduire les incapacités de vote qui frappent certains citoyens, et d'ajouter, parmi les motifs d'invalidation, celui de « candidature officielle<sup>181</sup> ».

Notons qu'en Grande Bretagne des efforts d'amélioration des procédures et normes légales des élections avait été entrepris dès 1872 au travers de la loi intitulée « Ballot Act », 1872, ainsi que le « Parliamentary and Municipal Elections Bill » à la même date. Ces éléments ont mis en place le vote à bulletin secret. En 1879, une loi visant précisément la corruption est votée : « Parliamentary Elections and Corrupt Practices Act », renforcée par une nouvelle loi en 1883, « The Corrupt and Illegal Practices Act », très stricte, preuve de la volonté de combattre la corruption électorale outre-Manche<sup>182</sup>.

Cette proposition de loi n'aboutit finalement pas. Le 3 mars 1883, une nouvelle proposition est déposée par Ferdinand Dreyfus, André Folliet, Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, ayant pour sujet « les dispositions applicables à toutes les élections.<sup>183</sup> » Il est

---

<sup>180</sup> Bibl. Ing, 22.304, Propositions de lois d'Alfred Naquet, « proposition de loi applicable à toutes les élections », 22 mars 1880

<sup>181</sup> Bibl. Ing, 22.304, Propositions de lois d'Alfred Naquet, « proposition de loi applicable à toutes les élections », 22 mars 1880.

<sup>182</sup> Voir : Christophe JAFFRELOT, « L'invention du vote secret en Angleterre. Idéologie, intérêt et circulation des arguments », *Politix*, n°22, 1993, pp.43-68 ; ainsi que Cornélius O'LEARY, *The Elimination of Corrupt Practices in British Elections, 1868-1911*, Oxford, Clarendon Press, 1962, et Theodore HOPPEN, « Roads to democracy : Electioneering and Corruption in Nineteenth-Century England And Ireland », *History*, n°81, 1996, pp. 553-571

<sup>183</sup> A.N, BB 30 1463, Proposition de loi, 3 mars 1883.

précisé, dans le rapport sommaire de cette proposition de loi, que l'un des buts de cette motion est de rendre la « loi électorale compréhensive » pour tous. Les quatre parlementaires présentent plusieurs propositions : retour à la liste unique, création d'un registre permanent des réclamations en matière d'inscriptions, mise en place du vote sous enveloppe, mais aussi l'envoi obligatoire des cartes électorales et le droit pour tous les candidats d'être représentés dans chaque lieu de vote par deux mandataires ayant droit à assister à toutes les opérations.<sup>184</sup>

Les députés écrivent qu'il faut rendre « le vote plus secret », sans toutefois préciser qu'il faut mettre en place un isoloir, qui n'est instauré en France que juste avant la Grande Guerre, contre 1872 en Angleterre et dans plusieurs de ces dominions<sup>185</sup>. Pourtant, comme l'ont noté Malcolm Crook et Tom Crook, la première proposition de loi tentant de promouvoir le bulletin écrit et l'isoloir datait de la Révolution française, de 1794 précisément et la proposition de l'avocat et professeur de droit Jacques-Vincent Delacroix<sup>186</sup>. Ils souhaitent aussi permettre un contrôle aisé des opérations électorales par les électeurs. Les propositions émises par ces parlementaires ne sont pas, pour la plupart, retenues dans l'immédiat. Toutefois, elles sont significatives de la volonté, de certains républicains, de modifier la loi électorale afin de la rendre plus claire et plus stricte concernant les fraudes électorales. Un amendement à cette loi est déposé à Clovis Hugues, portant sur l'urne électorale, invitant à ce que l'objet soit conforme à un modèle qui serait approuvé par le gouvernement. Cela, encore une fois, pour éviter les fraudes concernant l'urne électorale<sup>187</sup>.

Au travers de ces propositions, on s'aperçoit donc que les fraudes commises sur le territoire national en 1876 et 1877 ont incité des parlementaires à émettre des propositions pour modifier la législation électorale. Il se construit à partir de 1877 « une indépendance juridictionnelle » concernant le jugement des fraudes. Il y a un travail de formalisation des normes sociales à traduire dans la loi. Les parlementaires cherchent à mieux définir les actes électoraux légitimes par opposition aux actions décrites comme illégitimes. Les fraudes ont

---

<sup>184</sup> A.N, BB 30 1463, Rapport sur la proposition de loi du 3 mars 1883.

<sup>185</sup> Voir : Malcolm CROOK et Tom CROOK, « L'isoloir universel ? La globalisation du scrutin secret au XIXe siècle », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n°43, 2011/2, p.47-63 ; Alain GARRIGOU, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°71-72, 1988, pp.22-45.

<sup>186</sup> Malcolm CROOK, *Ibidem*, p.49.

<sup>187</sup> A.N, BB 30 1463, Amendement de la proposition de loi, 26 avril 1883.



ainsi permis l'élaboration d'un droit précis et d'une morale partagée du geste électoral, appuyée par une hausse du seuil de sensibilité à la corruption parmi les citoyens.

A la même époque, en Grande Bretagne, au système électoral fort différent de celui de la France, se tiennent des débats concernant les fraudes électorales, qui aboutissent au vote d'une loi contre les « actes corrompus » lors des élections, en 1883<sup>188</sup>. Il serait de ce fait intéressant de comparer, à l'échelle européenne, ou du moins transnationale, les débats relatifs aux fraudes et la corruption électorale<sup>189</sup>.

Ces fraudes marquent profondément l'histoire du parti républicain en Vaucluse. En 1937, Jules Belleudy, ancien journaliste républicain et ancien sous-préfet, revient sur cette période de fraudes dans un manuscrit, resté inédit, conservé à la bibliothèque Ceccano. Il écrit ce texte en réaction à la publication de l'ouvrage *La République des Ducs* de Daniel Halevy, qui, selon lui, contient un certain nombre de lacunes, notamment sur la question des fraudes. Il rappelle que dans le Vaucluse, en 1877, « les mêmes bandes qui avaient opéré à Cavaillon en 1876 furent déchainées dans les salles de vote de plusieurs communes du département, les sous-préfets organisèrent le vol des bulletins de vote, les urnes à double fond. Bref, ce fut un déchainement de réactions tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil, et qui rappelait la Terreur Blanche, moins les assassinats, de 1815 ». <sup>190</sup>

Bien sûr, l'histoire des fraudes électorales ne s'arrête pas en 1877, malgré les efforts des législateurs pour mieux encadrer le scrutin. On peut citer par exemple l'élection de Toulouse, en 1893, où plus de 3000 noms ont été ajoutés ou effacés sur les listes électorales par des manipulations. Toutefois, si l'on suit les conclusions d'Yves Billard, le nombre de fraudes électorales signalées en France aurait eu tendance à diminuer à la fin du XIXe siècle, passant de 72 élections annulées en 1877 à 28 en 1889 et seulement sept en

---

<sup>188</sup> Kathryn RIX, « The Elimination of Corrupt Practices in British Elections? Reassessing the Impact of the 1883 Corrupt Practices Act », *The English Historical Review*, n°123, pp.65-97. On citera aussi sur ce sujet : Cornélius O'LEARY, *The Elimination of Corrupt Practices in British Elections, 1868-1911*, Oxford, Clarendon Press, 1962 ; Geoffroy R. SEARLE, *Corruption in British Politics 1895-1930*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

<sup>189</sup> On citera toutefois sur ce sujet un article donnant quelques éléments de comparaison pour les systèmes électoraux : Patrick LAGOUÉYTE, « Suffrage universel et démocratie au XIXème siècle à travers quelques expériences étrangères : des relations compliquées », Patrick CABANEL (dir.), *Questions de démocratie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000.

<sup>190</sup> Bibl. Ceccano, ms 5885, manuscrit de Jules Belleudy, intitulé « événements de 1876 à 1877 dans le Vaucluse », p.5.

1898<sup>191</sup>. Toutefois, se pose la question, face à ce constat, de savoir si cela est dû à une réelle diminution des pratiques déviantes, ou alors seulement parce que celles-ci sont moins dénoncées et contestées qu'autrefois, problème d'ailleurs déjà soulevé par Nathalie Dompnier dans un article éclairant<sup>192</sup>. Certains auteurs, comme Cornélius O'Leary, ont une vision évolutionniste de la fraude électorale, l'envisageant comme une déviance amenée à disparaître peu à peu, ne subsistant que dans des zones archaïques<sup>193</sup>. Cette vision est contestable, par exemple les fraudes électorales en France ne s'arrêtent clairement pas en 1877, et encore aujourd'hui des invalidations –devenues rares- sont parfois décidées<sup>194</sup>. Il faut donc rester critique face aux écrits présentant une histoire téléologique du suffrage électoral, où les fraudes sont considérées comme un archaïsme que le progrès ferait disparaître.

---

<sup>191</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la III<sup>ème</sup> République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p.128.

<sup>192</sup> Nathalie DOMPNIER, « La mesure des fraudes électorales », *Histoire et Mesure*, n°XXII-1, 2007.

<sup>193</sup> Cornelius O'LEARY, *The Elimination of Corrupt Practices in British Elections 1868-1911*, Oxford, Clarendon Press, 1962. Voir aussi : Theodore HOPPEN, « Roads to democracy : Electioneering and Corruption in Nineteenth-Century England And Ireland » , *History*, n°81, 1996, pp. 553-571.

<sup>194</sup> Voir notamment, sur des fraudes récentes , dont la «fraude à la chaussette » à Perpignan : Caroline MAURY, "Des chaussettes et des urnes : chronique des élections municipales à Perpignan", *Pôle Sud*, 2008/2, n°29, pp.75-94.

**Deuxième partie : L'implantation et la prise  
d'influence d'Alfred Naquet et des radicaux  
révisionnistes (1879-1886)**

## **Chapitre VI : Croissance de l'État républicain et ressources clientélares : Naquet, les parlementaires vauclusiens et l'administration des Postes et Télégraphes**

« Il allait au pas de gymnastique, son bâton sous le bras, les poings fermés, la tête en avant; et son sac de cuir, plein de lettres et de journaux, lui battait les reins en cadence ».<sup>1</sup>

C'est ainsi que Guy de Maupassant décrit dans *La Petite Roque* le quotidien d'un facteur nommé Médéric au XIXe siècle. Le métier pénible est toutefois convoité pour le statut qu'il apporte, et de ce fait pour y accéder le recours aux recommandations politiques existe.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les répercussions de la prise de pouvoir par les républicains en 1879 à une échelle locale, notamment pour les réseaux de clientèle d'Alfred Naquet, en prenant l'exemple des Postes et Télégraphes. Il s'agit, via cet exemple précis, de répondre à la question de savoir si le réseau politique de Naquet se confond ou pas avec son réseau de clientèle. Il s'agit aussi de comprendre et d'évaluer les modalités et la place des recommandations politiques dans le fonctionnement des Postes et Télégraphes, tout en identifiant les acteurs et les bénéficiaires de celles-ci, dans une perspective d'histoire politique de l'administration<sup>2</sup>. Dans d'autres administrations à la même époque comme la magistrature les recommandations politiques sont extrêmement importantes pour la carrière d'un fonctionnaire<sup>3</sup>, tout comme un demi-siècle plus tôt au Ministère de l'Intérieur<sup>4</sup>.

Il s'agit aussi de s'interroger, au travers de l'exemple d'Alfred Naquet et ses amis politiques, si leur clientèle est plutôt une clientèle personnelle, c'est-à-dire faites de relations interpersonnelles entre un élu et un citoyen, ou alors une clientèle « de parti », de relations multiples chez des militants unis par une appartenance politique commune. Il conviendra d'abord de présenter l'historiographie et les sources concernant les Postes et

---

<sup>1</sup> Guy DE MAUPASSANT, *La petite Roque*, Paris, Rouff, 1886, p.430.

<sup>2</sup> Dans la perspective de l'ouvrage dirigé par Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000.

<sup>3</sup> Voir notamment Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, 1993 ; Jean Pierre ROYER, *Juges et notables au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1982.

<sup>4</sup> William M. REDDY, « Mériter votre bienveillance » : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848, *Le Mouvement social*, 1995, n°170, p.7-37.

Télégraphes, et le fonctionnement de cette administration sous la Troisième République, avant de s'intéresser à la place d'Alfred Naquet et de ses recommandations au sein de celle-ci.

## Quelle historiographie et quelles sources pour l'étude des Postes et Télégraphes ?

Sébastien Richez a écrit que l'historiographie sur les fonctionnaires n'a que peu traité la question des employés des Postes et Télégraphes<sup>5</sup>. Ce manque est confirmé par Muriel Roux, qui note que les grands fondateurs de l'histoire de l'administration tel Guy Thuillier<sup>6</sup> ne se sont guère intéressés à ce sujet<sup>7</sup>, ou de manière très rapide<sup>8</sup>. Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'un certain nombre de travaux ont été initiés sur l'histoire de cette administration<sup>9</sup>, telle la thèse de Dominique Bertinotti sur les employés des Postes et Télégraphes<sup>10</sup>. Certaines études ont aussi été consacrées à la place des femmes dans cette administration à la fin du XIXe siècle, dans une perspective d'histoire des femmes<sup>11</sup>, ou encore à l'étude des P.T.T durant la Deuxième Guerre mondiale<sup>12</sup>.

---

<sup>5</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.33.

<sup>6</sup> Voir par exemple ces travaux : Guy THUILLIER, *La vie quotidienne dans les ministères au XIXème siècle*, Paris, C.H.E.F.F, 1976 rééd. 2004. Voir aussi : Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, ainsi que François BURDEAU, *Histoire de l'administration française, du 18e au 20e siècle*, Paris, Montchrestien, 1989.

<sup>7</sup> Muriel LE ROUX, « Introduction », dans Muriel LE ROUX (dir.), *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, éditions Rue d'Ulm, 2002, p.9-10.

<sup>8</sup> Il y a quelques pages sur ce sujet dans les travaux de Jean Paul Jourdan sur l'Aquitaine. Voir notamment : Jean-Paul JOURDAN, *Le personnel de l'administration dans le Sud-Ouest aquitain à la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Paul Poussou, Université de Paris IV, 2000 ; du même auteur : *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine (1870-1914)*, Talence, MSHA, 1994.

<sup>9</sup> Si l'on excepte le travail, plus ancien, d'Eugène VAILLE, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 7 tomes, 1947-1955,

<sup>10</sup> Dominique BERTINOTTI, *Recherches sur la naissance et le développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de M. Perrot, Université Paris VII, 1984.

<sup>11</sup> Suzanne BACHRACH, *Dames employées. The Feminization of Postal Workers in 19th Century France*, Binghamton, Haworth Press, 1984. Sur l'histoire des femmes à cette période, voir : Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1992, t.IV.

<sup>12</sup> F. ROUQUET, *Une administration française face à la Deuxième Guerre mondiale : les PTT*, sous la direction de M. Lacroix-Riz, Université de Toulouse II, 1988. Voir aussi, pour la période d'après-guerre : Marie CARTIER, « Fonction publique et mobilité sociale : rester facteur, 1939-1974 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 1/2004 (n°51-1), p. 94-116.

La mise en place en 1995 par l'entreprise La Poste, en collaboration avec des historiennes comme Catherine Bertho-Lavenir ou Muriel Roux, d'un comité pour l'histoire de La Poste a permis la multiplication de travaux sur ce sujet<sup>13</sup>. Un guide de recherche pour l'étude des Postes et Télégraphes a aussi été publié<sup>14</sup>. Certaines études ont traité plus particulièrement de l'histoire générale des Postes et Télégraphes<sup>15</sup> ou de ses agents<sup>16</sup>. Plus récemment sont parues des approches transnationales permettant de mettre en perspective, à l'échelle européenne, l'évolution du fonctionnement des services postaux, mais aussi les échanges et les emprunts effectués entre pays<sup>17</sup>. D'autres recherches ont porté sur l'étude localisée du fonctionnement de la Poste et des Télégraphes grâce à l'étude des archives locales et nationales.

Hormis Sébastien Richez dans sa thèse sur les facteurs de Normandie, la question des recommandations politiques, et plus largement de l'influence des élus dans l'administration des Postes et Télégraphes, n'a jamais réellement été posée<sup>18</sup>. L'État exerçait un contrôle politique étroit par l'intermédiaire des préfets sur le recrutement. Ils ont notamment pour mission préalable de vérifier les antécédents politiques des candidats à un emploi dans cette administration, une recommandation d'un parlementaire pouvant éventuellement accélérer cette procédure.

Ce système de faveurs politiques n'est nullement propre aux Postes et Télégraphes. Les nominations de préfets, de sous-préfets, de hauts fonctionnaires<sup>19</sup>, mais aussi d'employés de ministère, étudiées par Guy Thuillier<sup>20</sup>, sont bien souvent appuyées par des

---

<sup>13</sup> Notamment grâce à leur revue, *Apostilles*, devenue en 2003 *Les Cahiers pour l'histoire de la Poste*. Je remercie Sébastien Richez et Josiane Foynat de m'avoir accueilli dans les locaux du CHP, mettant à ma disposition une riche documentation.

<sup>14</sup> *Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France des origines au Premier Empire*, Paris, Cahiers pour l'histoire de la Poste, 2005.

<sup>15</sup> Muriel Le ROUX (dir.), *Histoire de la Poste, de l'administration à l'entreprise*, Paris, IHMC/CHP, Presses de la rue d'Ulm, 2002.

<sup>16</sup> Odile JOIN-LAMBERT, *Le receveur des Postes, entre l'État et l'utilisateur (1944-1973)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de P. Fridenson, EHESS, 1999

<sup>17</sup> Muriel LE ROUX (dir.), *Postes d'Europe XVIIIe-XXe siècles. Jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2007 ; Léonard LABORIE, *L'Europe mise en réseaux. La France et la coopération internationale dans les postes et les télécommunications, années 1850 – années 1950*, Bruxelles, coll. Enjeux internationaux, Peter Lang, 2010.

<sup>18</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

<sup>19</sup> Voir Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980 ;

<sup>20</sup> Guy THUILLIER, *La vie quotidienne dans les ministères au XIXème siècle*, Paris, C.H.E.F.F, 1976 réed. 2004,

parlementaires. Ainsi précise-t-il : « le principe du concours est aujourd’hui universellement admis : or il ne s’est introduit dans le recrutement de la fonction publique qu’à la fin du XIXe siècle et il parut longtemps un principe révolutionnaire.<sup>21</sup> » Les emplois dans les ministères sont eux aussi pourvus grâce aux recommandations de parlementaires, comme en témoigne le cas de Maupassant, qui avait été nommé commis au ministère de la Marine en 1871 grâce à l’intervention de l’amiral Saisset, député de Paris, et connaissance de son père<sup>22</sup>. Courteline, qui ironise plus tard dans ses écrits sur « Messieurs les ronds de cuir », est lui-même entré au ministère des Cultes grâce à des recommandations de protecteurs politiques<sup>23</sup>.

Selon Jean Le Bihan, pour certains emplois de la fonction publique comme ceux de conducteurs des Ponts-et-Chaussées, le fait d’avoir un soutien politique pour obtenir un emploi devient moins nécessaire au début de la Troisième République. Par exemple, dans le cas des conducteurs des Ponts-et-Chaussées ont été mises en place en 1873 des listes de classement de surnuméraires selon leurs mérites et aptitudes, sans prise en compte, officiellement, des recommandations.

A un autre niveau, les employés municipaux sont eux aussi recommandés par des élus, tels les maires, les conseillers municipaux ou les députés. Ces pratiques sont courantes au tournant des années 1870-1880 selon Bruno Dumons et Gilles Pollet. Ces recommandations sont aujourd’hui conservées dans les dossiers des personnels municipaux<sup>24</sup>. Bruno Dumons et Gilles Pollet ont émis l’hypothèse qu’il y a, à partir de la fin du XIXe siècle, une progressive mise en place d’une sélection au mérite pour l’entrée dans la fonction publique, et donc un déclin relatif de l’influence des recommandations concernant les nominations<sup>25</sup>. Ce fait s’inscrit dans une modernisation de la société française, où des

---

<sup>21</sup> Guy THUILLIER, *Bureaucratie et Bureaucrates en France au XIXème siècle*, Genève, Droz, 1980, p.334.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p.5.

<sup>23</sup> Emmanuel HAYMANN, *Courteline*, Paris, Flammarion, 2000.

<sup>24</sup> Voir : Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIème République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Histoire, 1997, p.77. L’exemple de Lyon a été étudié de plus près dans un article de Bruno Dumons et Gilles Pollet dans l’article suivant : « Fonctionnaires municipaux et employés de la ville de Lyon (1870-1914) : légitimité d’un modèle administratif décentralisé », *Revue Historique*, 1992/1, n°581, pp.34-52.

<sup>25</sup> Voir notamment : Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *ibidem*.

structures considérées comme archaïques, tel le système des recommandations héritées de l’Ancien Régime, disparaîtrait peu à peu<sup>26</sup>.

Cette hypothèse paraît à nuancer, on peut en effet s’interroger sur cette interprétation « progressiste » du déclin des recommandations. Car, comme nous allons le montrer, pendant encore longtemps un système de recommandations certes peut-être « archaïque », reste très présent au quotidien dans les Postes et Télégraphes. François Burdeau écrit qu’au XIXe siècle : « nul facteur, nul cantonnier qui ne soit nommé en dehors du contrôle du parlementaire de la circonscription<sup>27</sup>. »

Le corpus sur lequel est basée cette étude est composé de nombreuses demandes d’emplois ou de promotions dans l’administration des Postes et Télégraphes, adressées au préfet et conservées dans la sous-série 6P des Archives départementales du Vaucluse<sup>28</sup>. Ainsi que de quelques dossiers personnels d’agents, présents dans le même fonds. Des correspondances échangées entre le préfet, le directeur départemental des Postes et Télégraphes et le ministère sont aussi utilisées. Le fonds des dossiers personnels est parfois lacunaire, ils semblent ne pas avoir été tous conservés pour la période étudiée. Toutefois, les demandes d’emplois pour des postes de facteurs, parfois recommandées ou apostillées, c’est-à-dire avec un mot écrit d’un parlementaire recommandant l’auteur de la lettre, ont, elles, été bien conservées. Ce qui fait que l’on concentrera notre étude sur cette source riche et inédite, tout en essayant au possible de croiser ces documents avec les dossiers personnels existants, même incomplets.

Les documents concernant les personnels des Postes et Télégraphes sont donc conservés localement, la série F/90 aux Archives nationales est composée quant à elle

---

<sup>26</sup> Thèse combattue par Jean-Louis Briquet, dans son ouvrage sur la Corse, où il montre que le clientélisme peut accompagner la modernité politique, s’adaptant en permanence. Voir : Jean Louis BRIQUET, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, 1997.

<sup>27</sup> François BURDEAU, *Histoire de l’administration française*, Paris, Montchrestien, 1994, p.223.

<sup>28</sup> Il n’y a toutefois souvent pas de cotes précises attribuées aux documents au sein de la sous-série, si ce n’est 6P-01 VRAC. D’où le fait que nous ferons référence aux documents sous la cote 6P, avec le nom du dossier dans lesquels elles étaient conservées.



principalement de télégrammes officiels transmis par les stations télégraphiques, et de diverses correspondances administratives ayant trait aux services de télégraphe<sup>29</sup>.

La sous-série 6P des Archives départementales du Vaucluse où sont conservés les demandes d'emplois ou les dossiers de personnels des facteurs des Postes et Télégraphes n'est pas entièrement classée. Elle est dite, dans l'inventaire, « en vrac ». De ce fait, nous donnerons, dans nos notes de bas de page, simplement l'indication de la sous-série et éventuellement le dossier contenant le document trouvé.

Afin d'étudier les profils des demandeurs et les recommandations accompagnant leurs requêtes, il a été constitué, à partir des documents de la sous-série 6P, un corpus de 253 demandes d'emplois dans l'administration des Postes et Télégraphes allant de 1880 à 1893. 78 demandes datent de la période 1880-1887, et 175 de la période 1888-1893. Au sein de cette deuxième période, les demandes sont plus nombreuses durant les années 1891-1893. Ces demandes concernent très majoritairement des emplois de facteurs ruraux, nombreux dans le département.

	1880 à 1887	1888-1893
Nombre de demandes d'emplois dans l'administration des Postes et Télégraphes conserves	78	175

Ce nombre de demandes accompagnées de lettres de recommandation est à comparer avec les 326 demandes dans les Postes et Télégraphes recensées par Sébastien Richez pour le département de l'Orne entre 1886 et 1898<sup>30</sup>, dans un département plus peuplé que le Vaucluse.

---

<sup>29</sup> A.N, « État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères.., ministère des Postes et Télégraphes, série F90. Voir aussi la description du fonds dans : *Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France des origines au Premier Empire*, Paris, Cahiers pour l'histoire de la Poste, 2005, p.197-200.

<sup>30</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.232.

Les correspondances émanent, dans leur majorité, de citoyens extérieurs à l'administration des Postes et Télégraphes. Mais certaines sont aussi écrites par des employés désireux d'obtenir une promotion. Par exemple des facteurs ruraux souhaitent devenir facteurs de ville ou facteurs boitiers, grades mieux rémunérés. D'autres correspondances ont pour sujet des demandes de mutation vers un autre poste<sup>31</sup>. Celles-ci sont souvent motivées par une volonté de rapprochement familial, qui explique donc ces mobilités<sup>32</sup>.

Une majorité de postulants se présentent dans leurs lettres comme des « cultivateurs » ou des « journaliers ». Certains autres sont artisans, ou boulangers, travaillant par intermittence et rencontrant des difficultés économiques, selon leurs dires<sup>33</sup>.

Sur les 253 demandes du corpus, 139 sont accompagnées d'une ou plusieurs recommandations, soit presque 56% des demandes. On peut être surpris par l'importance des recommandations au sein de ces requêtes, sachant qu'une partie d'entre elles émane de citoyens très modestes, que l'on pourrait supposer *a priori* sans liens avec un homme politique. Le nombre important de recommandations semble prouver que ces demandeurs sont convaincus d'augmenter notablement leurs chances de succès en sollicitant un élu, ce qui est révélateur des représentations des contemporains sur le fonctionnement des administrations.

La plupart du temps, les demandes ne sont accompagnées que d'une seule recommandation. Seules 23 demandes d'emplois comprennent des recommandations multiples, parfois sous forme d'apostilles.

---

<sup>31</sup> Sur ces questions des mobilités des fonctionnaires au XIXe siècle, sur lesquelles il n'existe, à ma connaissance, que peu de travaux, on se reportera à l'exemple des percepteurs des contributions directes étudiés par Jean Le BIHAN, « Fonctionnaires et mobilité géographique au XIXe siècle. L'exemple des percepteurs des contributions directes », *Travail et emploi*, 3/2011 (n° 127), pp. 15-27.

<sup>32</sup> Sur la question des mobilités géographiques et sociales au XIXe siècle, voir l'ouvrage de Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999.

<sup>33</sup> Sur la question du chômage et des journaliers, on se reportera à l'ouvrage d'Yves ZOBERTMAN, *Une histoire du chômage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2011.

## La croissance des effectifs d'employés des Postes et Télégraphes dans le Vaucluse à la fin du XIXe siècle

La croissance des effectifs d'employés des Postes et Télégraphes sous la Troisième République, qu'il convient de présenter dans le cadre du Vaucluse, créé mécaniquement des ressources clientélares utilisable pour des parlementaires comme Alfred Naquet.

En 1879, le premier ministère des Postes et Télégraphes est créé sous l'impulsion de François-Frédéric Steenacker, connu pour son rôle de directeur général des Télégraphes en 1870<sup>34</sup>. Cette initiative vise à développer l'autonomie de ce service, notamment vis-à-vis du ministère des Finances dont il dépend initialement. Le premier ministre des Postes et Télégraphes Adolphe Cochery reste à ce poste jusqu'en 1885. Il est régulièrement accusé de favoritisme à propos des nominations de hauts responsables de son ministère<sup>35</sup>. Il nomme, par exemple, son fils au poste de chef de cabinet en 1879<sup>36</sup>. Ce ministère devient en 1887 la direction générale des Postes et Télégraphes, dépendant de nouveau du ministère des Finances. Puis de 1889 à 1896 son nom est modifié, et devient la direction des Postes, Télégraphes et Téléphone, rattachée cette fois-ci au ministère du Commerce et de l'Industrie<sup>37</sup>.

La période allant de 1880 à 1893 est marquée par un accroissement du nombre d'employés des Postes et Télégraphes, avec deux « temps forts » selon Dominique Bertinotti, 1880-1881 et 1892-1893. La première augmentation est imputable à l'embauche massive de facteurs ruraux, afin de développer la distribution du courrier dans les campagnes. La deuxième hausse est due à l'incorporation de femmes, surtout dans les services télégraphiques. Selon Dominique Bertinotti, un emploi dans les postes sert de « modèle incitateur pour une petite bourgeoisie à la recherche d'un travail qui confère

---

<sup>34</sup> Voir : Olivier BATAILLE, « Une fusion controversée : la création du ministère des Postes et Télégraphes », dans Muriel LE ROUX, *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, édition Rue d'Ulm, 2002, pp.87-95.

<sup>35</sup> Voir notamment l'opuscule, féroce, écrit par VAUGHAN, *Maison Cochery and Cie*, Paris, 1883.

<sup>36</sup> Olivier BATAILLE, « Une fusion controversée : la création du ministère des Postes et Télégraphes », dans Muriel LE ROUX, *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, édition Rue d'Ulm, 2002, p.94.

<sup>37</sup> Benoît OGER, « Les mutations de La Poste de 1792 à 1990, entre ruptures et continuités », *Flux*, n°42, 2000, p.7.

honorabilité, la sécurité de l'emploi, des perspectives d'une retraite ». <sup>38</sup> Ces conditions attirent un nombre remarquable de demandeurs, surtout dans des départements ruraux en crise agricole, comme le Vaucluse avec le phylloxera, maladie qui s'attaque aux vignes. Et, de fait, cette augmentation s'accompagne de la croissance de « ressources clientélares <sup>39</sup> », à la disposition de parlementaires comme Alfred Naquet souhaitant satisfaire ou agrandir leur clientèle, alors que cette augmentation du nombre de fonctionnaires est dénoncée par certains libéraux comme Leroy-Beaulieu. Celui-ci critique le fonctionnarisme, jugeant que c'est le symptôme d'un affaissement de la morale publique et du recul de l'esprit d'initiative <sup>40</sup>.

Entre 1876 et 1894, les dépenses publiques consacrées aux Postes et Télégraphes, aux Travaux Publics, à la Justice et à l'Instruction publique se sont accrues de plus de 20% <sup>41</sup>. Le nombre de facteurs a connu une croissance exponentielle. Si on prend l'exemple des facteurs ruraux, de 9 000 en 1849 les effectifs passent à 23 229 employés -facteurs ruraux et locaux confondus- à la veille de la Première Guerre mondiale, quoiqu'il faille rester prudent sur ces chiffres, comme l'a montré Emilien Ruiz <sup>42</sup>. À une échelle locale, Jean Paul Jourdan a mis en évidence, dans son ouvrage sur les fonctionnaires aquitains, l'augmentation sensible dans cette région du nombre de facteurs ruraux et d'instituteurs lors des vingt premières années de la Troisième République <sup>43</sup>. Les Postes et Télégraphes sont alors, avec l'Instruction Publique, l'une des administrations connaissant le taux de féminisation le plus élevé <sup>44</sup>.

---

<sup>38</sup> Dominique BERTINOTTI, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des Postes et Télégraphes à la fin du XIXe siècle » In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 40e année, N. 3, 1985, p.626.

<sup>39</sup> L'expression est notamment utilisée par Cesare MATTINA, *La régulation clientélaire. Relations de clientèle et gouvernement urbain à Naples et à Marseille (1970-1980)*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Pierre Bréchon, Institut d'Études politiques de Grenoble, 2003. Voir aussi son article « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, n. 67, octobre 2004, pp. 129-155

<sup>40</sup> Nicolas DELALANDE, *Les batailles de l'impôt : Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p.84.

<sup>41</sup> Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIème République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Histoire, 1997, p.38.

<sup>42</sup> Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des Postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social*, 2007/1, n°218, p.32. Emilien RUIZ, « Compter : l'invention de la statistique des fonctionnaires en France (années 1890 - 1930) », dans *Sociologie du Travail*, 52(2), avril-juin 2010, pp. 212-233.

<sup>43</sup> Jean Paul JOURDAN, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine 1870-1914*, Talence, éditions de la MSHA, 1994, p.22.

<sup>44</sup> Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIème République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Histoire, 1997, p.38.

Ces hausses sont aussi dues à l'augmentation du trafic postal. Les citoyens, de plus en plus alphabétisés, écrivent plus de lettres qu'auparavant. Les décennies 1870 et 1880 voient aussi le développement du transport de la presse imprimée<sup>45</sup>. Enfin, le développement du télégraphe oblige à employer des personnels supplémentaires. De ce fait, le nombre de bureaux des Postes et Télégraphes est multiplié par trois entre 1870 et 1914, accompagnant la hausse des personnels<sup>46</sup>. À une échelle locale, cette hausse est confirmée par certains travaux, comme ceux de Jean-Paul Jourdan, déjà cités<sup>47</sup>, ou de Mathilde Marguerit<sup>48</sup>. Les Postes et Télégraphes ont donc participé au développement, à la fin du XIXe siècle, de la fonction publique en France. Selon Dominique Bertinotti : « sur les 510 000 fonctionnaires recensés en 1901, 17% sont employés par cette administration<sup>49</sup> ». Cette croissance explique la mise en place d'un décompte des fonctionnaires à la fin du XIXe siècle<sup>50</sup>.

On peut distinguer dans la terminologie utilisée dans cette administration deux types de personnels : les agents et les sous-agents. Les agents sont les receveurs et les commis travaillant au sein des recettes ou des bureaux de Postes<sup>51</sup>. Ces commis participent, sous la direction du receveur, « à toutes les opérations du service postal et télégraphique<sup>52</sup> ». Les sous-agents sont les facteurs, quelque soit leur « grade », les chargeurs et les convoyeurs. Les facteurs sont chargés de la levée des boîtes aux lettres, de la distribution des courriers à domicile et parfois de la vente de timbres. Plusieurs « grades » de facteurs existent au début de la Troisième République. Les plus nombreux sont les « facteurs ruraux », dont le grade a été créé en 1830<sup>53</sup>. Ils sont chargés de relever et de distribuer le courrier dans les petites

---

<sup>45</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.98.

<sup>46</sup> Benoît OGER, « Les mutations de La Poste de 1792 à 1990, entre ruptures et continuités », *Flux*, n°42, 2000. P.10 ; voir aussi Jean-Marc OFFNER, « Les bureaux de poste en France », *Flux*, n°38, 1999. pp. 79-83.

<sup>47</sup> Jean Paul JOURDAN, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine 1870-1914*, Talence, éditions de la MSHA, 1994, p.22.

<sup>48</sup> Mathilde MARGUERIT, « La mise en place du réseau postal dans les campagnes du XIXe siècle. Une étude de cas : le département du Nord », *Flux*, n°42, 2000. pp. 48-59.

<sup>49</sup> Dominique BERTINOTTI, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des Postes et Télégraphes à la fin du XIXe siècle » In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 40e année, N. 3, 1985, p. 626.

<sup>50</sup> Emilien RUIZ, « Compter : l'invention de la statistique des fonctionnaires en France (années 1890 - 1930) », dans *Sociologie du Travail*, 52(2), avril-juin 2010, pp. 212-233.

<sup>51</sup> Jean Le Bihan classe d'ailleurs les receveurs parmi les fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle, au côté des percepteurs des impôts, quoique ce classement reste complexe à réaliser. Voir : Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle*, Rennes, P.U.R, 2008.

<sup>52</sup> Paul JACCOTEY, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, P. Dupont, 1891, p.55.

<sup>53</sup> Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social* 1/2007 (n° 218), p.31.

communes, où il n'existe pas de bureau de poste. Ces facteurs ruraux sont la catégorie la plus nombreuse dans la France de la Troisième République. Ils accomplissent un service pénible, devenu quotidien depuis le Second Empire<sup>54</sup>.

Selon Sébastien Richez, le facteur rural est une « silhouette postale que les Français adoptent progressivement et plébiscitent par la suite.<sup>55</sup> » Le facteur reste un personnage représentant l'État auprès des populations rurales. Sur ce point, il peut se rapprocher de l'instituteur à propos de l'œuvre d'acculturation alors en cours, ou du garde champêtre par son action d'encadrement<sup>56</sup>. Au-delà de la simple remise du courrier, le facteur joue « un rôle essentiel dans la circulation des informations<sup>57</sup> », la nature de son travail facilitant les échanges et les discussions. En tant que distributeur de lettres et de publications politiques, les facteurs sont un enjeu politique pour les républicains, qui, comme on le verra, exercent une surveillance politique étroite sur les employés.

Les facteurs « locaux » sont chargés de distribuer et de relever le courrier dans les villes possédant une recette simple. Une recette « simple » est théoriquement gérée par un seul receveur de poste, même s'il est parfois suppléé par des aides, souvent des jeunes femmes, au statut mal reconnu et touchant un salaire faible. Ces facteurs locaux ont un salaire supérieur à celui des facteurs ruraux. Ils exercent des responsabilités proches de celles des facteurs dits « de ville », sauf que ces derniers sont présents dans des villes sièges de bureaux composés<sup>58</sup>. Ce dernier type de recette traite plus de courriers, d'où la nécessité d'avoir plusieurs receveurs. Le dernier grade, le mieux rémunéré, est celui de « facteur boitier ». Peu nombreux, ils sont chargés d'accomplir à la fois les tâches incombant aux commis et aux facteurs dans certaines zones, tenant donc une recette ouverte périodiquement dans de petites communes, tout en étant chargés de la distribution du courrier dans les villages qui en dépendent. Les facteurs sont aussi sous la surveillance du

---

<sup>54</sup> Benoit OGER, « Les mutations de La Poste de 1792 à 1990, entre ruptures et continuités », *Flux*, n°42, 2000. P.8.

<sup>55</sup> Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social* 1/2007 (n° 218), p.30.

<sup>56</sup> Sébastien RICHEZ, *ibidem*, p.44.

<sup>57</sup> Mathilde MARGUERIT, « La mise en place du réseau postal dans les campagnes du XIXe siècle. Une étude de cas : le département du Nord », *Flux*, n°42, 2000, p.57.

<sup>58</sup> Paul JACCOTEY, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, P.Dupont, 1891, p.56.

préfet, des maires, de gendarmes et de l'agent ambulant des Contributions Indirectes<sup>59</sup>. Le préfet établit d'ailleurs des listes de ces employés comportant leur attitude politique, listes conservées pour cette période dans le Vaucluse<sup>60</sup>.

Les facteurs constituent, en 1880, environ 25 000 des 35 000 agents des Postes et Télégraphes travaillant sur le territoire français, hors colonies, soit 70%<sup>61</sup>. Ils constituent donc la masse des agents des Postes et Télégraphes à la fin du XIXe siècle. La vaste majorité de ces facteurs sont des facteurs ruraux.

Le salaire des facteurs ruraux et locaux est fixé selon leur parcours kilométrique. En 1870, il est de six centimes au kilomètre, puis en 1888 il passe à sept centimes par kilomètre parcouru. D'où l'importance d'une bonne condition physique des agents, qui sont quelquefois recrutés parmi d'anciens militaires, rompus aux exercices physiques<sup>62</sup>. Selon la longueur maximale des tournées, le salaire annuel d'un facteur rural peut s'élever jusqu'à 850 francs. C'est toutefois un maximum. Par exemple l'un des facteurs ruraux du corpus étudié dans ce chapitre demande, dans une lettre, une augmentation de grade au préfet car il ne gagne que 690 francs<sup>63</sup> par mois, salaire largement insuffisant selon lui pour faire vivre sa famille. Les facteurs de ville perçoivent toutefois de meilleurs salaires que leurs collègues ruraux. Quentin Duermoz, qui leur a consacré une étude, cite le cas d'un postulant nommé facteur de ville au mois de décembre 1877 avec un salaire de départ de 800 francs, et connaissant une évolution de carrière remarquable par la suite<sup>64</sup>.

Parfois, comme l'a noté Sébastien Richez, certains facteurs exercent une pluriactivité, cultivant après leur tournée une petite parcelle, ou travaillent comme artisans<sup>65</sup>. Ces

---

<sup>59</sup> Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social* 1/2007 (n° 218), p.30

<sup>60</sup> AD84, 6P, Tableau des facteurs ruraux du département de Vaucluse sous le titre « renseignements divers », 1879-1890.

<sup>61</sup> Sébastien RICHEZ, « Postiers et facteurs en France depuis deux siècles », *Flux*, 4/2007, n° 70, p. 92.

<sup>62</sup> A propos des reconversions des vétérans de l'Empire, voir notamment le troisième volume de l'habilitation à diriger des recherches de Natalie Petiteau : *Destins d'anonymes : les vétérans du Premier Empire dans la société française du 19e siècle*, Mémoire pour le diplôme d'Habilitation à diriger des recherches sous le tutorat de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2002.

<sup>63</sup> AD84, 6P, Lettre d'Urbain Malle, 12 janvier 1887.

<sup>64</sup> Quentin DELUERMOZ, *Les facteurs de ville en France de 1871 à 1914*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon-II, p.48.

<sup>65</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.131.

activités leur permettent de gagner un complément de revenu. Les salaires des facteurs peuvent être comparés à ceux des gendarmes à la même époque. Un gendarme à cheval gagne en moyenne 1162 francs en 1892, un gendarme à pied 1011 francs, auxquels s'ajoutent parfois des primes<sup>66</sup>.

Ces salaires sont augmentés au tout début du XXe siècle<sup>67</sup>. On observe donc que les facteurs perçoivent un salaire faible comparé à celui d'autres employés de l'État. Comme l'a noté Dominique Bertinotti, les contemporains sont conscients de la faiblesse des salaires des employés des Postes et Télégraphes, ce qui n'empêche pas, comme nous allons le voir, les très nombreuses candidatures à ces emplois, perçus comme plus valorisants que ceux de cultivateurs<sup>68</sup>.

Cette augmentation du nombre d'employés au niveau local est aussi notable chez les facteurs. Ils sont, en 1872, 104 dans le département, tous grades confondus. À ce chiffre s'ajoutent sept facteurs boitiers, qui ont un rôle à la fois de distribution et de prélèvement du courrier, mais aussi de receveur dans de petites communes.

À l'échelle locale, douze facteurs sont chargés de la distribution du courrier à Avignon en 1872. En 1890, le département du Vaucluse compte désormais 187 facteurs -hors facteurs boitiers<sup>69</sup>. Vingt-six facteurs font leur service au sein de l'agglomération d'Avignon, soit plus du double que vingt ans plus tôt<sup>70</sup>.

---

<sup>66</sup> Arnaud-Dominique HOUTE, *Le métier de gendarme au XIXème siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p.33.

<sup>67</sup> Jean-Marc BERLIÈRE, « La gendarmerie en question au début du XXème siècle », Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIXème siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p.107.

<sup>68</sup> Dominique BERTINOTTI, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse, Université Paris I, sous la direction de Jean Bouvier, 1984, p.61.

<sup>69</sup> AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « État nominatif des facteurs en fonction en 1891 »

<sup>70</sup> Ce développement du nombre de facteur n'est bien sûr pas propre au département de Vaucluse. Voir l'exemple de l'Auvergne dans le travail de Nicolas LAPARRA, *Des P&T à la campagne. L'exemplarité de l'Auvergne avant 1914*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2002, p.59 ; l'exemple du département du Nord : Mathilde MARGUERIT, Carlos DA FONSECA, *Être facteur dans le Nord (1830-1940)*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2004, ou encore l'exemple des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure : Nicolas VERDIER, « Poste et territoire », dans Muriel LE ROUX (dir.), *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, éditions Rue d'Ulm, 2002, p.73.



## La place des recommandations politiques dans la procédure de recrutement des employés des Postes et Télégraphes

Présenter succinctement la procédure de recrutement des postiers, et l'intervention des différents acteurs, permet de mieux appréhender ensuite le fonctionnement des recommandations autour de la figure d'Alfred Naquet, et dans quel cadre celles-ci se déroulent.

Pour postuler dans les Postes et Télégraphes, et notamment à l'emploi de facteur, le plus demandé, il existe une procédure particulière à respecter. Les candidats doivent envoyer leur demande au préfet, et non pas au directeur départemental des Postes et Télégraphes. En effet, l'article 5 du décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative prévoit la nomination des facteurs des départements autres que celui de la Seine par le préfet. Cela afin de pouvoir exercer un contrôle politique sur les agents à recruter, l'État cherchant aussi à maîtriser l'information en exerçant un contrôle sur la nature des publications distribuées<sup>71</sup>. Cette mesure, prise sous le Second Empire, perdure pendant la Troisième République.

Les pièces demandées par le préfet aux postulants sont :

- un acte de naissance ;
- une copie du casier judiciaire ;
- une copie du certificat de bonne conduite lors du service militaire, s'il a eu lieu ;
- un certificat de bonne vie et mœurs ;
- un certificat médical;

À ces pièces se joignent parfois, pour les anciens militaires, des attestations de leurs anciens officiers, ou un résumé de leur parcours militaire et de leurs décorations. Un élément est absent des pièces requises selon les textes, mais il accompagne dans les faits de nombreuses demandes d'emplois : des lettres de recommandation, souvent de parlementaires ou d'élus locaux, adressées au préfet, attirent son attention sur la

---

<sup>71</sup> Dominique BERTINOTTI, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des Postes et Télégraphes à la fin du XIXe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 40e année, N. 3, 1985. p.626.

candidature d'un postulant. Il y a donc un écart entre les normes administratives, et les normes pratiques.

Une fois les pièces en sa possession, le préfet lance une enquête sur l'instruction, la conduite politique et morale de l'impétrant. Les éléments recueillis, réunis généralement sur un tableau pré-imprimé, sont ensuite examinés par le préfet, qui donne ou non suite à la candidature. Cette procédure montre que, comme le suggère Sébastien Richez, « entrer dans les Postes obéit à une sorte de mélange de critères rigoureux, de favoritisme et de contrôle de l'instruction ». <sup>72</sup>

Le recours au patronage d'un parlementaire dans le cadre du recrutement des agents reste donc une pratique répandue, tout en demeurant néanmoins officieuse<sup>73</sup>. Par une circulaire du 5 juin 1877, le directeur des Postes et Télégraphes avait « invité expressément tous les agents sans exception à s'abstenir » d'utiliser les recommandations, ce qui était une manière détournée de reconnaître leur existence<sup>74</sup>. Cette circulaire reste toutefois lettre morte.

Alain Garrigou a écrit que dans la mécanique clientélaire « l'appui de l'élu était apporté après renseignements sur le solliciteur, et valait garantie pour l'administration à laquelle était transmise la demande<sup>75</sup> ». Mais dans le cas des Postes et Télégraphes du Vaucluse, on s'aperçoit au travers de l'étude des dossiers personnels que même les candidats recommandés sont soumis à une enquête politique et de moralité par le préfet.

La fidélité politique était une quasi-obligation des agents publics sous la Troisième République. Par une circulaire en date du 28 janvier 1886 le ministre des Postes et des Télégraphes écrit :

---

<sup>72</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.125.

<sup>73</sup> Il y a par contre un opuscule, écrit par Vaughan, sur le favoritisme au sein du ministère : VAUGHAN, *Maison Cochery and Cie*, Paris, 1883.

<sup>74</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.128.

<sup>75</sup> Alain GARRIGOU, « Clientélisme et vote sous la III<sup>ème</sup> République », Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI [dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.67.

« le Gouvernement de la République est en droit d'exiger de ses agents, à tous les degrés de la hiérarchie, la fidélité absolue aux institutions, et que le Préfet est dans chaque département le représentant direct du pouvoir politique, que son contrôle s'exerce sur l'ensemble des services publics, et qu'à ce titre il doit pouvoir compter sur la collaboration et sur le dévouement de tous les fonctionnaires et de tous les agents. »<sup>76</sup>

De nombreuses révocations ont lieu parmi les personnels des Postes et Télégraphes sympathisants royalistes ou bonapartistes durant les années 1880 dans le Vaucluse, la fidélité politique au régime étant alors primordiale, comme l'ont montré les travaux sur les épurations administratives au XIXe siècle<sup>77</sup>. Les dossiers sur les candidats ainsi constitués et approuvés par l'autorité préfectorale, l'impétrant doit parfois attendre parfois longtemps la libération ou la création d'un poste.

### La place d'Alfred Naquet et de son réseau politique parmi les recommandations pour les Postes et Télégraphes

L'étude du corpus permet de constater que les parlementaires comme Alfred Naquet sont majoritaires parmi les signataires des lettres de recommandation ou des apostilles accompagnant les demandes, avec 67 occurrences, suivis des maires, on peut en dénombrer 42. 27 recommandations sont signées par des conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement, et 11 par des conseillers municipaux<sup>78</sup>. Il convient de s'interroger ici sur la place qu'occupe Alfred Naquet et ses amis politiques proches, comme Jean Saint-Martin, parmi les parlementaires qui recommandent des citoyens pour des emplois aux Postes et Télégraphes dans le Vaucluse de la fin du XIXe siècle.

---

<sup>76</sup> Xavier FERET DULONGBOIS, *Manuel des agents des postes et des télégraphes*, Rennes, Oberthur, 1896, p.40.

<sup>77</sup> Voir notamment : Pierre ANDEVOIR, « Les modalités juridiques des épurations au XIXe siècle », in *Les Épurations administratives XIXe-XXe siècles*, Colloque organisé à Paris le 23 mai 1977, Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe section, 1978 ; Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », in *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération*, Association française pour l'Histoire de la Justice, Paris, éditions Loysel, 1994, p.69-102.

<sup>78</sup> Sur la question des gouvernements municipaux sous la Troisième République, voir : Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la IIIe République. Éclairage sur la sociogénèse de l'État contemporain », *Politix*, Vol. 14, N°53. Premier trimestre 2001. pp. 15-32.

Catégories d'élus	Nombres des recommandations au sein du corpus
Parlementaires (y compris d'autres départements)	67
Maires	42
Conseillers généraux ou d'arrondissement	27
Conseillers municipaux	11
Total	147

Quelques lettres de recommandation ne sont pas écrites par des élus, par exemple on retrouve des lettres de deux préfets, l'un de Corse, l'autre des Pyrénées-Orientales, ainsi que d'un ancien maire, et enfin de quelques notabilités locales comme un professeur de lycée<sup>79</sup>. Les élus sont toutefois, on le voit, largement majoritaires parmi les 139 demandes accompagnées de lettres de recommandation.

Parmi les parlementaires vauclusiens, signalons d'emblée qu'Alfred Naquet est le député ayant écrit le plus grand nombre de lettres de recommandation durant la période allant de 1880 à 1884, avec neuf recommandations. Il domine la vie politique du département durant les années 1880, jusqu'à son engagement dans le boulangisme, et a été le recours le plus sollicité par les demandeurs. Il était peut-être jugé le plus influent. A partir de 1885, plusieurs parlementaires, amis d'Alfred Naquet devenu sénateur, recommandent de manière régulière comme Georges Laguerre, cinq demandes, ou Alfred Michel, avec trois demandes, élu député de Carpentras en 1885. A partir de l'engagement dans le boulangisme d'Alfred Naquet, mais aussi de Georges Laguerre et de Jean Saint-Martin à sa suite, ces derniers disparaissent de notre corpus. On constate que Pourquery de Boisserin, député-maire d'Avignon et opposant à Naquet et Saint-Martin, avec neuf demandes, et Alfred Michel, avec onze demandes, deviennent les principaux signataires de recommandation. L'opposition virulente d'Alfred Naquet au gouvernement lui a fait perdre toute influence

<sup>79</sup>Ces chiffres sont à comparer avec ceux qu'avait relevé Jean Le Bihan, qui, analysant les dossiers des candidats au Trésor Public, avait comptabilisé les lettres de recommandation. Dans ces cas précis, ces lettres provenaient majoritairement d'élus (63%), puis de fonctionnaires, d'un rang toujours plus élevé (21%), enfin de parents. Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle*, Rennes, P.U.R, 2008, p.196.

auprès du préfet et il ne peut plus, *de facto*, satisfaire sa clientèle politique. La clientèle radicale de Naquet est mise à l'épreuve par le boulangisme, comme, à une autre époque, la clientèle des princes de Condé est mise à l'épreuve par l'engagement des Condé pendant la Fronde, et ses suites<sup>80</sup>.

Noms des parlementaires/ Nombre de lettres par périodes	1880-84	1885-1888	1889-1892
Alfred Naquet	9	5	
Alphonse Gent	2	1	
Jean Saint-Martin		3	
Georges Laguerre		5	
Alfred Michel		3	11
Eugène Gaillard		2	3
Gaston Pourquery de Boisserin			9
Delpech			5
Eugène Guérin			3

Le nom d'Alfred Michel apparaît régulièrement au sein du corpus, peut-être à cause de sa proximité avec les électeurs, voire grâce à son entregent, puisque c'est un député au capital social faible, simple voyageur de commerce<sup>81</sup>. Il garde de bons contacts avec Alfred Naquet et les deux autres parlementaires devenus boulangistes, Georges Laguerre et Jean Saint-Martin, en 1888 et 1889. Ces derniers transmettent, durant cette période, des demandes de recommandation qu'ils reçoivent à Alfred Michel, qui reste d'une neutralité prudente durant l'aventure boulangiste, et garde de ce fait la faveur du gouvernement qu'ont perdu ses collègues. Cela explique la quasi-absence des noms des boulangistes au sein du corpus à partir de 1888, qui orientent les demandes qu'ils reçoivent vers Alfred

<sup>80</sup> Katia BEGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

<sup>81</sup> Sur cette notion de « capital social » théorisée par Bourdieu, voir notamment de cet auteur : « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 31, janvier 1980.

Michel notamment, qui par contre apparaît bien plus souvent parmi les parlementaires qui signent des recommandations durant la période du boulangisme.

Joseph-Gaston Pourquery de Boisserin et Eugène Guérin sont les plus présents parmi les élus signataires des lettres de recommandation à partir de 1890. Ils sont devenus à ce moment-là les deux figures politiques majeures du département, remplaçant Alfred Naquet, Saint-Martin et Georges Laguerre. On peut émettre l'hypothèse qu'ils sont de ce fait perçus par les électeurs comme les plus influents et les plus à même d'appuyer efficacement une demande. Eugène Guérin fut d'ailleurs, durant cette période, l'unique élu vaclusien à avoir obtenu un poste ministériel avant 1914, celui de garde des sceaux lors des deux cabinets Dupuy en 1893 et 1894.

Les postulants recommandés sont, le plus souvent, des citoyens de la circonscription du parlementaire. Les demandeurs semblent s'adresser à « leur » député, dans un processus d'échange, de don et de contre-don. Il existe aussi quelques demandes, notamment apostillées par Alfred Michel, ne provenant pas de son arrondissement d'élection. Il s'agit toutefois souvent de citoyens se décrivant comme des « compatriotes », c'est-à-dire de personnes nées dans l'arrondissement de Carpentras mais n'y habitant plus, qui s'adressent au député « du pays », même s'ils n'y sont plus électeurs. Ce dernier point pose d'ailleurs le problème du contre-don que peuvent fournir les citoyens recommandés par Alfred Michel à ce dernier, puisqu'ils ne peuvent voter pour lui.

Certaines lettres de recommandation sont envoyées par des parlementaires élus dans d'autres départements. Sans surprise, ce sont des élus de départements limitrophes qui sont les plus présents parmi les signataires. Par exemple on peut citer Madier de Montjau<sup>82</sup>, député de la Drôme ami d'Alfred Naquet, ou le député du Gard Frédéric Desmons<sup>83</sup>. Ils recommandent, en général, des citoyens natifs de leur département installés dans le Vaucluse mais possédant encore de la famille votant dans les départements voisins. Le nom de Félix Granet, député des Bouches-du-Rhône, revient souvent dans les demandes, notamment durant la période 1886-1887. Cela s'explique aisément : ce député devenu

---

<sup>82</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaires des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1892, T.V, p.209.

<sup>83</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *ibidem*, t.I, p.345.

ministre des Postes et Télégraphes<sup>84</sup> se révèle donc un interlocuteur privilégié, connu et accessible pour des parlementaires des départements limitrophes.

Certaines demandes sont, comme on l'a signalé plus haut, accompagnées de plusieurs recommandations. Ces missives émanent bien souvent d'un parlementaire et d'un maire. Ce dernier conseille parfois au demandeur de s'adresser simultanément à un parlementaire, « pour donner plus de poids à votre demande » comme l'écrit le maire de Bollène à un postulant en 1885. Ceci explique les doubles recommandations, les maires servant de relais entre les simples citoyens et leurs élus départementaux<sup>85</sup>.

Parmi les conseillers généraux ayant recommandés des citoyens, citons Geoffroy, conseiller général de Malaucène, papetier de profession, dont on retrouve plusieurs demandes dans le corpus, qui entretient des relations de clientèle avec Alfred Naquet et Alphonse Gent. Il n'utilise toutefois jamais le vocabulaire de l'amitié avec ces deux parlementaires, et peut être classé parmi les clients d'Alfred Naquet mais non dans son réseau d'amis politiques.

On constate la quasi-absence d'officiers, d'ecclésiastiques ou de nobles parmi les citoyens recommandant des demandes, alors que Sébastien Richez constate la présence de plusieurs d'entre eux dans le Calvados sous le Second Empire<sup>86</sup>. On peut émettre l'hypothèse que sous la République, ces recommandations de citoyens réputés pour certains acquis aux adversaires du pouvoir auraient été contre-productives. Ce qui n'était bien évidemment pas le cas sous le Second Empire, dont les responsables se montraient soucieux de se concilier des soutiens. Il convient ensuite d'examiner quels sont les profils des demandeurs.

---

<sup>84</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *ibidem*, 1892, t. III, p.237.

<sup>85</sup> Sur le rôle des maires au XIXe siècle, voir notamment : Maurice AGULHON, Louis GIRARD [dir.], *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

<sup>86</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.128.

## Quel est le profil des demandeurs sollicitant une recommandation d'Alfred Naquet et ses amis politiques ?

La majeure partie des demandes d'emplois dans le corpus concernent des postes de facteurs ruraux. C'était l'emploi le plus répandu dans les départements français, et le premier grade au sein des facteurs des Postes et Télégraphes, donc le plus aisément accessible pour des citoyens extérieurs à cette administration. Les citoyens qui s'adressent au préfet pour un emploi de facteur sollicitent un poste près de chez eux, dans leur canton voire leur arrondissement. Il est plus rare de constater l'acceptation d'un poste ailleurs dans le département, ou à l'extérieur de celui-ci<sup>87</sup>. Ce fait semble se vérifier dans d'autres régions, comme en Aquitaine étudiée par Jean Paul Jourdan<sup>88</sup>. Il y a toutefois au sein du corpus trois exceptions, provenant de citoyens souhaitant travailler au sein de l'administration des Postes et Télégraphes dans les colonies française. Deux d'entre eux demandent un emploi de facteur rural en Algérie, un troisième à Saïgon, en Indochine.

S'intéresser à l'emploi occupé par les postulants au moment de leur demande permet de mieux appréhender leur profil. Il est toutefois difficile d'établir un dénombrement précis de ces informations, car elles ne sont pas précisées dans chaque lettre ou dans chaque enquête ordonnée par le préfet. Parmi les courriers où l'emploi occupé par le demandeur est précisé, on constate qu'une large majorité des postulants se décrivent comme des « cultivateurs ». Très peu se disent « propriétaires » ou « propriétaires-cultivateurs », ce qui est un indice sur leur profil social, quoique à considérer avec prudence puisqu'il s'agit aussi de la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes. Le Vaucluse est touché à la fin du XIXe siècle par le phylloxera, qui détruit les vignes, ainsi que par la crise de la garance, dont le département était l'un des gros producteurs. La sériciculture, autre production agricole importante dans le département, connaît aussi des difficultés<sup>89</sup>. De ce fait, de nombreux agriculteurs ou journaliers se retrouvent dans la gêne financière, d'où leur

---

<sup>87</sup> C'est aussi le cas dans le Nord, étudié par Carlo Da Fonseca, où 88% des postulants demandent leur canton. Voir : Mathilde MARGUERIT, Carlos DA FONSECA, *Être facteur dans le Nord (1830-1940)*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2004, p.79.

<sup>88</sup> Jean Paul JOURDAN, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine 1870-1914*, Talence, éditions de la MSHA, 1994, p.38.

<sup>89</sup> Voir : Claude MESLIAND, *Les paysans du Vaucluse*, Aix en Provence, Publications de l'Université d'Aix-Marseille I, 1989, p.128-135.



volonté de trouver un emploi dans la fonction publique, offrant un revenu faible certes mais assuré.

Parmi les postulants on trouve aussi quelques boulangers, dont le revenu semble être insuffisant pour vivre décemment, tout comme quelques cordonniers. Ces demandes sont le reflet de la sociologie locale : à Lyon, le nombre d'artisans demandant une place de facteurs à la même époque est très important<sup>90</sup>, et dans le département du Nord la majorité des postulants sont des ouvriers du textile, très nombreux dans cette région<sup>91</sup>. Les demandeurs possédant des ressources pécuniaires très limitées, l'accession au poste de facteur est une forme de promotion sociale, comme en témoignent les mémoires d'un facteur, François Quinet. Le désir des parents de ce jeune homme était, selon ces dires, de « le préparer à une vie moins pénible que celle qu'ils enduraient. Ils avaient sous les yeux l'apparente tranquillité des petits fonctionnaires du canton et de quelques emplois sédentaires », d'où leur désir de faire de leur fils un employé de l'État<sup>92</sup>.

La très grande majorité des demandeurs s'adressant à Alfred Naquet et ses collègues parlementaires sont originaires du Vaucluse. Seuls quelques postulants sont nés dans des départements limitrophes, comme le Gard ou la Drôme. Ils se sont installés dans le Vaucluse la plupart du temps à la suite d'une alliance matrimoniale. Comme l'a écrit Mathilde Marguerit, dans son mode de recrutement l'administration des Postes et Télégraphes privilégie la proximité entre le fonctionnaire et les usagers, de ce fait « le futur facteur rural est rarement un étranger. Il est souvent originaire du même canton ou du même arrondissement.<sup>93</sup> » Cela rejoint les observations faites par Jean-Paul Jourdan à propos de l'Aquitaine<sup>94</sup>.

---

<sup>90</sup> Quentin DELUERMOZ, *Les facteurs de ville en France de 1871 à 1914*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon-II, p.116.

<sup>91</sup> Mathilde MARGUERIT, Carlos DA FONSECA, *Être facteur dans le Nord (1830-1940)*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2004, p.82.

<sup>92</sup> Dominique BERTINOTTI-AUTAA, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse, Université Paris I, sous la direction de Jean Bouvier, 1984, p.156.

<sup>93</sup> Mathilde MARGUERIT, « La mise en place du réseau postal dans les campagnes du XIXe siècle. Une étude de cas : le département du Nord », *Flux*, n°42, 2000, p.58.

<sup>94</sup> Jean Paul JOURDAN, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine 1870-1914*, Talence, éditions de la MSHA, 1994, p.38.

52 demandeurs se présentent comme des anciens soldats, soit 20,5 % des demandeurs du corpus. Ils revendiquent volontiers dans leurs lettres leur passé militaire. Plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à joindre à leur demande adressée à Alfred Naquet des certificats de bonne conduite ou de bonne moralité signés par des officiers ou des attestations témoignant de leur passé militaire. La perspective de devenir facteur séduit puisqu'elle est perçue comme un moyen de se réinsérer dans la société civile après plusieurs années au sein de l'armée.

Les femmes sont présentes dans 18 demandes. Au sein du corpus, 7 lettres sont écrites par des receveurs, demandant au préfet d'agréer des jeunes femmes comme aides dans leurs recettes. Les aides font alors partie du personnel non titulaire des bureaux de poste, rétribuées par les receveurs<sup>95</sup>. Ceux-ci recevaient de l'État une somme appelée « frais d'aide », autour de 100 francs annuels, destinée à rémunérer ce personnel<sup>96</sup>.

Il n'y a pas de demandes envoyées par des femmes pour des emplois de facteurs, car ce sont des postes réservés aux hommes<sup>97</sup>. En effet, les autorités jugent que cet emploi exige une force physique et une endurance dont les femmes sont dépourvues selon le jugement des autorités de l'époque. Parmi les quelques autres demandes présentes dans le fonds à propos du personnel féminin, certaines sont écrites par des parents de jeunes filles souhaitant « placer » ou « donner une position », selon leurs propres dires, à leur fille, en sollicitant un emploi d'aide ou d'auxiliaire pour celle-ci dans une recette. Selon Dominique Bertinotti, ces auxiliaires sont recrutées, à la fin du XIXe siècle, non pas par volonté d'émancipation de la gent féminine, mais par souci d'économie, puisqu'elles accomplissent à peu près les mêmes tâches que les hommes dans les recettes, et ce pour un salaire moindre<sup>98</sup>. Le nombre de « dames employées » dans les Postes et Télégraphes augmente

---

<sup>95</sup> Voir l'ouvrage ancien de Jeanne BOUVIER, *Histoire des dames employées dans les postes, télégraphes et téléphones de 1714 à 1929*, Paris, Presses universitaires de France, 1930 ; ainsi que Guy THUILLIER, dans son ouvrage *Les Femmes dans l'Administration depuis 1900*, Paris, Presses universitaires de France, 1988. Voir aussi : Susan BACHRACH, *Dames employées : the Feminization of Postal Work in the Ninetieth Century in France*, Philadelphia, Haworth Press, 1984.

<sup>96</sup> Sébastien RICHEZ, « La poste en Normandie au XIXème siècle : personnels et réseaux », Muriel LE ROUX, *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, Éditions de la Rue d'Ulm, 2002, p.116.

<sup>97</sup> Sur le travail des femmes au XIXe siècle, voir notamment: Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

<sup>98</sup> Dominique BERTINOTTI, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des Postes et Télégraphes à la fin du XIXe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 40e année, n°3, 1985. p. 627.

surtout à partir de 1893, grâce à l'essor progressif de centraux téléphoniques et télégraphiques<sup>99</sup>.

## Les recommandations d'Alfred Naquet et ses amis politiques, entre échanges de services et conseils

Après avoir présenté les profils des demandeurs, il s'agit de présenter la manière dont les citoyens s'adressent à Alfred Naquet et aux élus dans leurs demandes parfois apostillées conservées au sein de la sous-série 6P. L'objectif est de comprendre les représentations de ces postulants à propos des démarches qu'ils entreprennent et le rôle qu'ils assignent aux élus.

En 1880, Aimé Tourrefort, habitant Gordes, souhaite obtenir un emploi de facteur rural. Il écrit à Alfred Naquet pour lui demander, naïvement, qu'il le recommande directement auprès du ministre. Le parlementaire lui présente alors la marche à suivre : « les facteurs n'occupent que secondairement le ministre. C'est du préfet dont ils relèvent. Allez donc voir le préfet et montrez lui cette lettre (...)»<sup>100</sup>. Le postulant envoie alors sa demande apostillée par Naquet au préfet, accompagnée d'une lettre du maire de sa commune, où ce dernier rappelle « la promesse faite à M. Naquet et à moi d'accorder la première place de facteur rural vacante à M. Tourrefort<sup>101</sup> ». Les élus éclairent donc les demandeurs sur les démarches à entreprendre, il y a un réel apprentissage de la recommandation, pratique officieuse, et des procédures officielles de l'administration.

Le frère d'Alfred Naquet, Eliacin Naquet<sup>102</sup>, un temps conseiller général, recommande aussi des postulants. Son frère lui transmet aussi des lettres de demandeurs afin qu'il les apostille et les transmette au préfet. La protection d'un parlementaire n'est pas en réalité

---

Un ouvrage daté mais toutefois intéressant : Jeanne BOUVIER, *Histoire des dames employées dans les Postes, Télégraphes et Téléphones de 1714 à 1929*, Paris, P.U.F, 1929.

<sup>99</sup> Sur l'histoire générale des femmes dans la société française, voir : Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1990-1995, 5 volumes. Sur le travail féminin, voir : Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

<sup>100</sup> AD84, 6P, Lettre d'Alfred Naquet à Aimé Tourrefort, 27 mai 1880.

<sup>101</sup> AD84, 6P, lettre du maire de Gordes, 21 juin 1880.

<sup>102</sup> Voir sur ce magistrat : Christine DEROBERT RATEL, *Eliacin Naquet (1843-1921) : un juriste au destin tourmenté*, Aix, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008.

une garantie de succès, surtout lorsque plusieurs candidats recommandés par eux se trouvent en concurrence pour un même poste. Alfred Naquet écrit à son frère à propos d'un emploi de facteur : « les trois candidats présentés (...) sont tous trois mes protégés, entre lesquels je ne puis pas intervenir ». <sup>103</sup>

Les parlementaires sont souvent prodigues en conseils adressés aux candidats. Ils connaissent le fonctionnement de l'institution, et cherchent à aiguiller les postulants. Eugène Guérin, sénateur, conseille à l'un de ses correspondants qui lui demandait de le recommander à un poste de facteur de ville : « de postuler d'abord à un emploi de facteur rural, car les vacances qui se produisent dans le personnel des facteurs des P.T (*sic*) sont d'abord réservées aux sous-agents déjà en service <sup>104</sup>. » Ainsi la demande est modifiée et envoyée au préfet.

Certains parlementaires entretiennent une relation que l'on pourrait qualifier d'amicale avec le préfet du Vaucluse. C'est le cas d'Alfred Michel, député de Carpentras, avec le préfet Alliot, qui n'hésite pas, dans certaines lettres de recommandation, à se confier au préfet. Il se plaint dans l'une d'entre elles des « solliciteurs acharnés, que rien ne rebute ni ne lasse, qui vous harcèlent, et vous obligent à harceler autrui et à se faire maudire autant qu'on se maudit soi-même. » Toutefois il avoue que ces démarches sont un passage obligé pour un parlementaire, sous peine de « compromette mon influence auprès de mes administrés <sup>105</sup> ». Il écrit au préfet à propos d'une demande de poste de commis: « vois et juge. Mais surtout envoie moi une réponse, afin que je la transmette, donnant au moins une satisfaction morale aux intéressés. Voilà pour les Postes. Ouf ! »

Cette lettre montre bien que ces pratiques de recommandation sont une tâche chronophage aux yeux des parlementaires. Si on prend l'exemple du député du Vaucluse Alfred Michel, ami d'Alfred Naquet, il reçoit parfois plusieurs lettres de demandes par jour. Toutefois, et c'est la deuxième remarque à faire, ces démarches relèvent du « métier de l' élu <sup>106</sup> ». Elles lui permettent de se créer et de satisfaire une clientèle au sein de son

---

<sup>103</sup> AD84, 6P, lettre d'Alfred Naquet à son frère concernant des candidats, 9 février 1882.

<sup>104</sup> AD84, 6P, Lettre du préfet au sénateur du Vaucluse Alphonse Gent, 22 février 1891.

<sup>105</sup> AD84, 6P, Lettre d'Alfred Michel, 26 novembre 1888.

<sup>106</sup> Sur cette question du « métier » de l' élu, voir notamment : Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003 ; Jacques LAGROYE, « Être du métier »,

arrondissement d'élection. La réussite des recommandations étant loin d'être assurée, la demande d'Alfred Michel au préfet d'envoyer une « réponse » à la famille, pour lui donner une « satisfaction morale », s'explique par le fait que cette lettre est une preuve que l'élu s'est réellement occupé de la demande, et qu'il fait son possible pour réaliser leurs souhaits.

En l'absence des dossiers personnels complets des employés des Postes et Télégraphes, il est parfois difficile de dénombrer les différents élus qui ont recommandé un individu tout le long de sa carrière. Toutefois, certains demandeurs n'hésitent pas à rappeler dans leurs correspondances les recommandations successives dont leurs demandes ont été l'objet, source d'informations précieuses pour l'historien. Par exemple, un postulant précise dans une lettre adressée au préfet pour une promotion : « c'est M. Gent qui m'a fait entrer dans les Postes ». Il est recommandé ensuite par Henri Captly, républicain d'Orange, pour être nommé facteur de ville dans cette cité<sup>107</sup>. Quelques mois plus tard, il est de nouveau recommandé, cette fois-ci par le député-maire d'Avignon Pourquery de Boisserin. Celui-ci précise que le candidat « lui est recommandé par quelques amis d'Orange, mais c'est subordonné à l'avis de M. Gaillard, que je n'ai pas vu. » Ce dernier point est intéressant, car il prouve que pour un poste dans un arrondissement précis, c'est le député de l'arrondissement qui a, en un sens, la priorité pour les candidats recommandés. Au travers cet exemple, on constate qu'on est plutôt dans une clientèle du « parti » républicain du Vaucluse, et non une clientèle personnelle, qui serait une simple relation entre Gaillard et ses électeurs.

La recommandation d'un élu n'est pas une garantie de succès. Joseph Meissonnier, un Bollénois, postule à un emploi de facteur rural. Il est recommandé à la fois par le député Delpech, par le maire de Bollène Reynaud de la Gardette, et par Valabrègue, conseiller général de ce canton. Sa candidature, renouvelée plusieurs fois, n'aboutit pas malgré de multiples recommandations<sup>108</sup>. Certains candidats écrivent régulièrement au préfet pour poser leur candidature, le plus souvent dès qu'une vacance a lieu dans leur arrondissement. Parfois, ils réitèrent leurs demandes durant plusieurs années, recommandés par différents élus, sans rencontrer toutefois le succès escompté.

---

*Politix*, vol.7, n°28, 1994, p5-15. Ainsi que Jean Louis BRIQUET, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*. Vol. 7, N°28. Quatrième trimestre 1994. pp. 16-26

<sup>107</sup> AD84, 6P, lettre de Marius Thès, 27 octobre 1889.

<sup>108</sup> AD84, 6P, demandes d'emplois de Joseph Meissonnier au nombre de 6, de 1885 à 1890.

Même s'il est difficile de prouver qu'une demande recommandée a plus de chance de succès qu'une sans recommandation, ce fait semble établi au vu des demandes présentes dans le corpus. En effet, la plupart des facteurs nommés semblent avoir été recommandés. Bien souvent une lettre est envoyée par le préfet à l' élu pour lui indiquer la réussite de son protégé. Si, concernant les employés des ministères, Guy Thuillier écrit que « les dossiers montrent bien que les influences politiques sont parfois moins importantes que les patronages de tel directeur, les faveurs de tel ou tel chef de bureau influent [...] <sup>109</sup> », concernant les facteurs des Postes c'est la recommandation d'un élu qui semble de loin avoir le plus de poids dans la balance. L'appui accordé par les hommes politique aux demandeurs s'inscrit dans le cadre d'un processus d'échange et de récompense structurant la vie politique locale.

### Les faveurs, récompenses politiques et politique locale

On note la présence de plaintes envoyées par des républicains locaux au préfet pour dénoncer l'attitude politique « réactionnaire » d'employés des Postes et Télégraphes de leur arrondissement <sup>110</sup>. Des rapports sont aussi transmis par des sous-préfets, par exemple celui d'Apt signale en 1889 à la préfecture du Vaucluse les « relations suivies » entre un facteur de Cadenet nommé Michelon et un abbé, ainsi qu'avec « d'autres personnes connues pour leur hostilité à nos institutions ». <sup>111</sup> Autre exemple, le maire de Sault demande en 1887 la révocation d'un facteur pour des raisons politiques. Il le qualifie dans une première lettre « d'ennemi de la République », avant de l'accuser de vol dans une deuxième missive. Ce maire demande la nomination, en remplacement de ce facteur, d'un candidat qui est l'un de ses soutiens politiques dans la commune. Cette demande s'inscrit donc dans une logique de récompense du militantisme et de la fidélité politique. Des parlementaires comme Alfred Naquet appuie ces démarches, souhaitant probablement donner satisfaction aux élus locaux qui les soutiennent.

Le boulangisme, qui a profondément divisé les radicaux vauclusiens, a entraîné des révocations de facteurs soupçonnés de sympathie pour cette cause devenue sulfureuse. Etre

---

<sup>109</sup> Guy THUILLIER, *La vie quotidienne dans les ministères au XIXème siècle*, Paris, C.H.E.F.F, 1976, p.146.

<sup>110</sup> Voir par exemple : AD84, 6P, Lettre de M. Dideron, de Lagnes, à propos du facteur rural E.Fabre, 1891.

<sup>111</sup> AD84, 6P, Rapport du sous-préfet d'Apt, 13 décembre 1889.

boulangiste peut barrer l'accès à une carrière dans les Postes et Télégraphes. Un certain Vallat, ancien soldat, sollicite auprès du préfet un emploi de facteur rural dans l'arrondissement d'Orange. Il est recommandé par Alfred Michel. Toutefois, durant l'enquête préliminaire le sous-préfet juge que le demandeur « est un boulangiste avéré, aussi cette nomination ferait-elle très mauvais effet dans le pays ».<sup>112</sup> Des sympathisants boulangistes, dans l'impossibilité de se faire recommander par Alfred Naquet, Jean Saint-Martin et Georges Laguerre devenus partisans de Boulanger et donc exclus des faveurs du gouvernement, s'adressent désormais, pour leurs demandes, à Alfred Michel, député radical resté un soutien du gouvernement.

Le fils de l'adjoint de la commune de Lapalud, commune située près d'Orange<sup>113</sup>, dénommé Ambre, sollicite en 1889 un poste de facteur rural. Il est néanmoins accusé dans une lettre anonyme, peu de temps après, « d'être un boulangiste ». Cette affirmation donne lieu à une enquête du sous-préfet, qui découvre que le postulant est en réalité un républicain fidèle au gouvernement. Le sous-préfet explique dans une lettre au préfet que ces accusations ne sont que le résultat de querelles locales. La surveillance politique, certes très présente, reste toutefois prudente face aux dénonciations anonymes et aux conflits personnels.

Dans de nombreux cas, comme nous l'avons déjà indiqué, ceux qui recommandent des postulants aux emplois de facteurs sont des maires, souvent liés toutefois aux parlementaires, comme Alfred Naquet. Ils apportent un « parrainage à un postulant local<sup>114</sup> », souvent bien connu d'eux. Ces maires insistent, bien souvent, dans leurs lettres, sur le « bon effet » que doit produire le choix du candidat qu'ils recommandent, « permettant l'affermissement de la République dans notre commune », comme l'écrit l'un d'entre eux. Il s'agit ainsi de légitimer une nomination recommandée en lui attribuant un objectif politique.

Et par ailleurs des maires suggèrent à plusieurs reprises dans leur lettre que nommer un postulant –même républicain- étranger à la commune risque d'être néfaste sur le plan

---

<sup>112</sup>AD84, 6P, rapport du sous-préfet d'Orange, 31 mai 1890.

<sup>113</sup> Lapalud est une commune située dans le nord du Vaucluse, près d'Orange.

<sup>114</sup> Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des Postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social*, 2007/1, n°218, p.35.

politique aux partisans de la République. Il semble y avoir clairement, chez ces élus, la volonté de « placer » leurs partisans locaux. Plusieurs demandes sont accompagnées de recommandations de maires pour des enfants de leurs conseillers municipaux, favorisés grâce à cette relation étroite. C'est le cas par exemple d'Émile Combe, conseiller municipal à Avignon, qui s'appuie sur Pourquery de Boisserin, député-maire de la même ville, pour recommander son fils, ancien sous-officier, pour un poste de facteur de ville à Avignon<sup>115</sup>. Démarche qui est par ailleurs couronnée de succès, preuve de la force de cette recommandation.

Des postulants recommandés sont parfois en concurrence pour un même poste, révélant des rivalités locales. En 1886 deux candidats postulent pour un emploi de facteur rural dans la commune de Malaucène. L'un, nommé Charasse, est recommandé par le député du Vaucluse Eugène Gaillard. L'autre dénommé Imbert, est recommandé par le maire de Malaucène. Le préfet attribue finalement le poste au candidat recommandé par Gaillard, au vu du désir « mainte fois répété » du député de voir nommer « son protégé au poste de Malaucène.<sup>116</sup> » Logiquement, l'appui d'un député semble avoir eu, ici, plus de poids que celui d'un simple maire.

A la suite de ces quelques observations, on peut conclure que la nomination d'un facteur dans une commune est un enjeu de politique locale. S'y ajoute une dimension de récompense de la fidélité politique. Le fait que l'État, par le biais du préfet, réserve de manière manifeste des ressources publiques et des emplois à des citoyens républicains permet d'engager d'autres individus à se rallier à la République. Dans plusieurs lettres les candidats n'hésitent pas à présenter comme titres de gloires le fait que leur père « émarge au budget de l'État en tant que victime du Deux Décembre<sup>117</sup> », ou qu'eux même ont appartenu à une municipalité révoquée durant le 16-Mai, cherchant ainsi à légitimer leur demande.

---

<sup>115</sup> AD84, 6P, lettre de recommandation de Pourquery de Boisserin pour M. Combes, 6 avril 1890.

<sup>116</sup> AD84, 6P, Lettre du préfet au maire de Malaucène, 18 juin 1890.

<sup>117</sup> AD84, 6P, lettre de M. Miffre, 2 juillet 1889.



Cette dimension de récompense politique est aussi présente au sein des recommandations écrites par les parlementaires. Louis Delpech<sup>118</sup>, député de 1889 à 1893, écrit à propos d'un certain Aimé Maillet, qui demande un emploi de facteur rural à Gordes où il assure déjà l'intérim, que le père du demandeur « est un proscrit du 2 Décembre, un vaillant lutteur et un vieux défenseur de nos institutions<sup>119</sup> ». Frédéric Aude, conseiller d'arrondissement, écrit dans une autre recommandation que le postulant est un « excellent républicain », et qu'il « doit avoir non des privilèges mais une bonne part dans les avantages que distribue annuellement le gouvernement.<sup>120</sup> »

L'appui politique qu'apportent les facteurs aux candidats locaux lors des élections explique aussi certaines faveurs politiques consenties par des élus. Un dénommé Livardet, facteur rural, est recommandé auprès du préfet en 1886 par le conseiller général de Carpentras, qui explique qu'il fait partie de ses « amis » et de ses partisans politiques. Et ce conseiller général de Carpentras fait lui-même partie des amis d'Alfred Naquet et d'Alfred Michel, tous deux parlementaires. Le sous-préfet souligne, dans son rapport, que ce facteur « a été un agent fort zélé et militant des républicains » lors des dernières élections<sup>121</sup>. Le facteur obtient, grâce à ses appuis, la promotion demandée. On peut citer aussi une lettre du maire de Mondragon, ville située dans le nord du Vaucluse, qui recommande un jeune citoyen, Timothée Truchet, dont le mérite serait que « durant les dernières élections il a beaucoup travaillé en faveur de la candidature républicaine Gaillard et a été d'un dévouement sans borne. »<sup>122</sup> Là encore, une promotion est vue comme une récompense politique légitime.

Autre exemple de l'importance politique des nominations pour les maires, le cas d'un dénommé Roux, qui sollicite à un poste de facteur à Courthézon. Sa demande est rejetée après une enquête réalisée auprès du maire de la commune qui indique que les membres de cette famille sont hostiles à la République, le frère du demandeur ayant été sur la liste conservatrice aux précédentes élections municipales<sup>123</sup>. Le maire supplie le préfet de ne pas

---

<sup>118</sup>Voir sa notice dans : Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des députés français de 1889 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, t.2, p.238.

<sup>119</sup> AD84, 6P, lettre de recommandation de Delpech pour Aimé Maillet, 29 mars 1892.

<sup>120</sup> AD84, 6P, lettre de Frédéric Aude pour le facteur Favier, 11 octobre 1889.

<sup>121</sup> AD84, 6P, Lettre du sous-préfet de Carpentras, 25 février 1892.

<sup>122</sup> AD84, 6P, Lettre du maire de Mondragon, 16 novembre 1889

<sup>123</sup> AD84, 6P, Lettre du maire de Courthezon au préfet, 27 septembre 1888.

nommer le demandeur, pour des raisons de politique locale<sup>124</sup>. Dans un autre dossier, Delpech, député, recommande un citoyen pour la « recette mixte » de la commune de La Bastide-de-Jourdans, sur demande du maire, et le député précise qu'un « intérêt politique sérieux s'attache à cette nomination qui, si elle n'était pas effectuée, pourrait amener de graves difficultés locales. »<sup>125</sup>

Des querelles personnelles s'expriment au sein des nominations de postiers. C'est le cas par exemple dans le village de Sainte-Cécile-les-Vignes<sup>126</sup>, où le maire, Goudareau, s'appuie sur le député Georges Laguerre, élu avec l'étiquette de radical en 1883, pour faire nommer comme facteur rural un dénommé Bagnol<sup>127</sup>. Des pétitionnaires d'un cercle républicain écrivent parallèlement au préfet, avec le soutien du maire de Bollène, pour empêcher cette nomination. Ils expliquent que le maire de Sainte-Cécile-les-Vignes souhaite la nomination de son protégé pour en faire le chef de musique de la fanfare locale, et remplacer ainsi l'un de ses détracteurs, qui est pourtant républicain. Les recommandations sont donc aussi, au-delà de la politique, le théâtre d'affrontements d'influences individuelles<sup>128</sup>, dignes parfois de Clochemerle.

Jourdan, maire d'Aurel près de Carpentras<sup>129</sup>, et conseiller général, écrit en 1886 au préfet pour lui indiquer que Rizon, facteur à Sault, « a fait une propagande acharnée contre mon élection, faisant même signer une pétition contre ma personne (...)» Il explique au préfet que, dans un premier temps, il a refusé d'agir, par « bonté ». Mais le facteur aurait évoqué publiquement « l'impuissance de Jourdan » à son égard, et « dans le pays » s'est propagé, selon Jourdan, l'idée qu'il « manque d'influence. » Cette rumeur semble chagriner profondément l' élu<sup>130</sup>. Il demande donc au préfet, pour prouver son influence dans son canton, la révocation du facteur Rizon. Jourdan s'alarme aussi de cette situation auprès de Georges Laguerre, afin de le mobiliser en sa faveur. L'influence d'un élu semble donc reposer

---

<sup>124</sup> Sur cette question de politique locale, voir : François PLOUX « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), p. 103-134.

<sup>125</sup> AD84, 6P, Lettre du directeur départemental des Postes et télégraphes à propos du poste à la Bastide des Jourdans, 24 février 1891.

<sup>126</sup> Aujourd'hui Sainte-Cécile-les-Vignes, situé près de Bollène.

<sup>127</sup> Député de l'arrondissement d'Apt, élu en 1883 jusqu'en 1889.

<sup>128</sup> AD84, 6P, Lettre du maire de Bollène, 22 mars 1889

<sup>129</sup> Village de 544 habitants au recensement de 1881.

<sup>130</sup> AD84, 6P, Lettre de Jourdan au préfet 16 décembre 1892.

notamment sur sa capacité à recommander pour des emplois, mais aussi à faire révoquer des détracteurs, pour les remplacer par des sous-agents favorables.

Il y a un certain paradoxe dans l'implication politique des facteurs. Ceux-ci sont censés être au service du plus grand nombre, mais de fait ils servent d'agents pour les candidats sympathiques à l'administration et au gouvernement. Ces pratiques s'inscrivent dans la continuité de la « candidature officielle », et confirment la thèse de Christophe Voilliot, qui fait perdurer cette pratique d'État, sous une forme euphémisée, pendant la Troisième République<sup>131</sup>. Les postulants n'hésitent pas d'ailleurs dans leurs lettres au préfet à exprimer leur volonté d'être « récompensés » pour les services qu'ils ont rendus à la République, récompense qui serait donc un emploi au sein des Postes et Télégraphes, ou une promotion pour ceux déjà en poste. L'opinion républicaine semble bien être un « indispensable label<sup>132</sup> », selon l'expression de Bruno Dumons et Gilles Pollet, pour le recrutement des facteurs dans le Vaucluse à la fin du XIXe siècle. Je n'ai pas, dans mon corpus, d'exemple de candidats ayant une attitude politique hostile à la République recruté comme facteur des Postes, la fidélité aux institutions semble un pré-requis nécessaire pour bénéficier de recommandations<sup>133</sup>.

Dans plusieurs lettres des « comités locaux » demandent au préfet la nomination d'un facteur de leur choix dans les communes. Par exemple un « comité » de Malaucène, composé de membres du cercle républicain de cette ville, demande au député Delpech de recommander l'un d'eux, par ailleurs membre du conseil municipal, pour un poste de facteur, ainsi qu'un autre citoyen pour l'emploi de garde forestier. La relation entre ce comité républicain de Malaucène et l' élu de cette circonscription passe donc par un échange de services : le comité, en période électorale, soutient le candidat, et celui-ci, une fois élu, répond à leurs demandes de recommandation<sup>134</sup>.

---

<sup>131</sup> Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005,

<sup>132</sup> Bruno DUMONS, Gilles POLLET, Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIème République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Histoire, 1997, p.78

<sup>133</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007.

<sup>134</sup> AD84, 6P, Lettre de Delpech, 20 janvier 1890.

Ce comité a pour président le maire de la commune, et choisit, lors de « séances », les citoyens à faire recommander par leur député. Ce type de comité existe dans d'autres communes du Vaucluse. Gaillard, député, recommande auprès du préfet pour un poste de facteur un citoyen nommé Henri Monier, « chaleureusement recommandé par le comité de Vaison<sup>135</sup>.» Dans la pétition de ce comité, les signataires écrivent qu'ils « en ont assez des fonctionnaires réactionnaires », et que la nomination d'Henri Monier « serait bien accueillie par tout le parti républicain de Vaison.<sup>136</sup>»

Autre exemple, un comité de Beaumont-du-Ventoux, un village non loin de Carpentras, adresse une pétition au préfet pour nommer facteur dans leur commune un certain Goudard<sup>137</sup>. Les membres de ce comité font l'apologie du candidat dans leur lettre, estimant que sa nomination « est amenée à rendre de grands services à la victoire de la cause républicaine dans la commune. » Ces comités veulent s'arroger le contrôle de ressources publiques dans leur commune par l'intermédiaire des faveurs politiques obtenues des parlementaires.

Les nominations de facteurs sont l'occasion de conflits et de règlements de compte locaux. En 1885 une pétition est envoyée à Alfred Naquet par un groupe de citoyens de Bollène, qui accusent Jules Gilles, facteur rural dans leur commune, d'avoir distribué des écrits réactionnaires lors des élections. Naquet écrit donc au préfet pour lui demander la révocation de cet individu. Le sénateur de Vaucluse précise dans sa lettre au préfet: « pour le remplacer je recommande M. François Meissonier de Bollène, l'un de mes amis.»<sup>138</sup> Il indique d'ailleurs au préfet de s'adresser à Jules Varène, républicain militant de Bollène, ancien maire, afin d'obtenir plus de renseignements sur le remplaçant proposé. Il existe aussi, derrière cette dénonciation, la volonté de faire nommer un ami politique à la place d'un supposé adversaire. Toutefois, le sous-préfet d'Orange, après enquête, écrit au préfet que l'affirmation des républicains bollénois est fautive, les écrits distribués lors des élections par le facteur nommé Jules Gilles étaient en réalité de simples lettres.

---

<sup>135</sup> AD84, 6P, Lettre de Gaillard pour la candidature d'Henri Monier au poste de facteur rural, 27 janvier 1890. Il s'agit, bien sûr, de Vaison-la-Romaine.

<sup>136</sup> AD84, 6P, Pétition du comité républicain de Vaison en faveur d'Henri Monier, 17 janvier 1890.

<sup>137</sup> AD84, 6P, Pétition du comité républicain de Beaumes-les-Venises, 11 avril 1891.

<sup>138</sup> AD84, 6P, Lettre d'Alfred Naquet au préfet, 2 mai 1885.

## Les anciens soldats et les recommandations dans les Postes et Télégraphes

De nombreux citoyens évoquent dans leurs demandes leur souhait d'obtenir un poste de facteur pour pouvoir sortir d'une situation économique précaire. Ils n'hésitent pas à dresser au préfet un tableau de leurs difficultés. Cette question de l'assistance sociale sous la Troisième République a déjà été abordée par Collette Bec. Elle a noté que le début du régime a été marqué par une crise économique créant une « situation de rupture sociale » dans le pays, à laquelle l'État a tâché de répondre avec plus ou moins de succès<sup>139</sup>. Les relations de patronage se situent dans une zone grise, entre les politiques assistantielles publiques de l'État<sup>140</sup>, et les patronages privés comme les dons aux pauvres ou la charité<sup>141</sup>. Cette situation pose la question des demandes sociales adressées à l'État, et en quelle mesure ces demandes sont prises en compte par le préfet, et parfois recommandées par des élus, avec l'exemple des Postes et Télégraphes.

Comme déjà brièvement indiqué, de nombreux anciens militaires, souvent sous-officiers, cherchent à devenir facteurs. Il s'agit pour ces hommes d'obtenir un emploi afin de se réinsérer dans la vie civile et pouvoir vivre décemment. Ce processus de reconversion d'anciens soldats est ancien, il est déjà présent pour les soldats de l'Empire, comme l'a notamment montré Natalie Petiteau<sup>142</sup>. Dans *La Petite Roque*, de Maupassant, déjà cité, le facteur Médéric est d'ailleurs un ancien soldat<sup>143</sup>.

Le législateur, conscient de la situation difficile de ces vétérans, a essayé de favoriser l'emploi des anciens soldats dans l'administration des Postes et Télégraphes. Par une décision ministérielle en date du 3 mai 1853, il est décidé que : « les places de facteurs sont

---

<sup>139</sup> Colette BEC, *Assistance et République*, Paris, les éditions de l'atelier, 1994.

<sup>140</sup> Colette BEC, *L'assistance en démocratie, les politiques assistantielles dans la France des XIXe et XXe siècles*, Paris, Belin, 1998.

<sup>141</sup> Sur ces questions on se reportera à : Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007 ; Bruno DUMONS, « Charité bourgeoise et action sociale. L'évolution des pratiques caritatives des confrères de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Lyon (1890-1960) », Irène VON BUELZINGSLOEWEN et Denis PELLETIER (dir.), *Chrétiens français et allemands sur le terrain social, XIXe-XXe siècle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999p. 143-156.

<sup>142</sup> Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003 ; Stéphane Calvet note notamment la reconversion vers des emplois de débitants de tabac et de percepteur. Voir Stéphane CALVET, *Les officiers charentais de Napoléon au XIXème siècle*, Paris, Les Indes Savantes/Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 2010, p.436-440.

<sup>143</sup> Guy DE MAUPASSANT, *La petite Roque*, Paris, p.430.

données en priorité aux anciens militaires et de préférence à ceux qui ont contracté un réengagement, jusqu'à concurrence des trois quarts des vacances, sauf le cas d'insuffisance dans le nombre de candidats ayant servi à l'armée<sup>144</sup> ». Puis, au terme d'une loi votée le 18 mars 1884, certains emplois civils ont été réservés aux sous-officiers « ayant quinze ou dix années de service, dont quatre ans au moins avec le grade de sous-officier. Par suite de l'exécution des prescriptions de cette loi, un tiers des emplois de commis disponibles est destiné aux sous-officiers.<sup>145</sup> » Enfin, par la loi du 18 mars 1889, les postes de facteurs de ville dans les départements sont réservés pour trois-quarts d'entre eux aux anciens sous-officiers pouvant justifier d'une bonne condition physique<sup>146</sup>. Il existe donc bien un ensemble de dispositions légales en faveur des anciens militaires.

Ils avaient aussi des facilités de reclassement dans d'autres corps, comme la gendarmerie<sup>147</sup>, ou comme titulaires de recettes de débitants de tabac. Sébastien Richez souligne que cette volonté de recruter des anciens soldats répond à la fois à des « enjeux politiques et sociaux ainsi qu'à des nécessités de facilitation de fonctionnement de la distribution<sup>148</sup> ». Il était primordial pour l'État que les populations sachent qu'il offre un reclassement dans un service civil à ses anciens serviteurs. Par ailleurs, l'organisation des Postes et Télégraphes, avec ses grades, ses « brigadiers-facteurs », ses « facteurs-chefs », présente clairement des analogies avec l'armée, d'où une facilité d'intégration pour les anciens soldats. Tout comme l'uniforme des facteurs, fourni par l'administration, fait pour donner un certain prestige et asseoir l'autorité du sous-agent vis-à-vis des populations. Certains facteurs portent le képi, comme Médéric dans *La petite Roque*.

Dans certains cas, les soldats viennent tout juste de quitter l'armée au moment de leur demande. C'est le cas d'Antoine Vidal, ancien sous-officier au 55<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Nîmes, qui écrit au préfet pour solliciter un emploi de facteur rural quelques jours après avoir quitté l'armée<sup>149</sup>. D'autres ont déjà réintégré la vie civile depuis quelques

---

<sup>144</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 124.

<sup>145</sup> Xavier FERET DULONGBOIS, *Manuel des agents des postes et des télégraphes*, Rennes, Oberthur, 1896, p.10.

<sup>146</sup> Paul JACCOTEY, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, P. Dupont, 1891, p.55, p.95.

<sup>147</sup> Arnaud-Dominique HOUTE, *Le métier de gendarme au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

<sup>148</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.126.

<sup>149</sup> AD84, 6P, lettre de Jean Truchet, 23 avril 1885.

temps. C'est le cas d'un dénommé Jean Truchet, qui est au moment de sa demande concierge de mairie à Mondragon. Il est recommandé par le maire de cette ville, qui écrit qu'on a refusé à cet employé un poste de gardien de prison pour « défaut de taille ». La reconversion dans l'administration pénitentiaire demeure possible pour les vétérans, tout comme dans les perceptions ou les Ponts-et-Chaussées<sup>150</sup>. Jean Truchet demande un poste de facteur rural aux alentours de Mondragon, invoquant le fait que son salaire de concierge ne lui permet pas de vivre décemment. Sa demande n'aboutit toutefois pas.

Il existe aussi quelques exemples de vétérans travaillant déjà dans l'administration et sollicitant une promotion ou une mutation. Par exemple un commis des Postes et Télégraphes d'Avignon nommé Machet réclame dans une lettre un avancement, rappelant qu'il avait été recommandé par Taxile Delord lors de son entrée dans l'administration. Il cite dans sa lettre ses vingt-trois années de service, dont quatorze dans l'armée au grade d'adjudant, et une blessure à Magenta. Il précise « patriote et républicain, le gouvernement peut compter sur mon dévouement absolu !<sup>151</sup> » Le préfet s'adresse au ministre des Postes à propos de cet avancement, qui est refusé sous le prétexte d'un avancement trop récent du commis.

Les recommandations, chez les anciens militaires comme chez les autres citoyens, ne sont pas une garantie de succès. Un vétéran nommé Cabrier, ancien chasseur alpin, est recommandé par trois fois par le député Delpech pour un poste de facteur rural, aux mois de mars 1892, juin 1892 et septembre 1892<sup>152</sup>. Il se fait ensuite recommander par le député du Vaucluse et ministre de la Justice Guérin, suite aux précédentes tentatives infructueuses. Cette nouvelle tentative, en 1893, semble ne pas avoir été couronnée de succès, et on atteint les limites chronologiques de notre corpus pour savoir s'il a finalement obtenu satisfaction.

Les recommandations qui accompagnent les demandes écrites par d'anciens militaires empruntent parfois des chemins assez tortueux. Un certain Jean Barthélémy, journalier et ancien sous-officier, souhaitant obtenir un emploi de facteur rural, s'adresse à

---

<sup>150</sup> Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle*, Rennes, P.U.R, 2008, p.153.

<sup>151</sup> AD84, 6P, lettre de M. Diclaux, 7 mai 1880.

<sup>152</sup> AD84, 6P, Lettre de Cabrier 29 mars 1891.

un conseiller à la Cour d'Appel de Lyon pour se faire recommander, qui à son tour transmet sa demande à Georges Laguerre, député du Vaucluse. On peut se demander comment ce sous-officier a pu entrer en contact avec un magistrat de Lyon. En fait, le juge possède une campagne à l'Isle-sur-la-Sorgues, voisine des terres appartenant à la famille du demandeur. On comprend dès lors que celui-ci s'est adressé à un homme perçu comme un notable, capable de faire aboutir sa demande, et accessible du fait de sa proximité géographique. Le magistrat connaissant Georges Laguerre, avocat et député du Vaucluse, tous deux ayant fait une partie de leurs études ensemble.

Les demandes envoyées par des anciens militaires sont rarement accompagnées de recommandations, contrairement aux demandes d'autres citoyens. Cela s'explique peut-être par le fait que ces derniers, à cause de leur carrière militaire, ne sont pas bien intégrés dans les réseaux clientélares locaux, n'ayant pas activement milités pendant leur engagement aux campagnes électorales. Ainsi, ils sont plutôt « sous-recommandés », si je puis utiliser ce terme. Si un certain nombre d'anciens soldats voient leurs demandes exaucées, beaucoup d'autres n'obtiennent pas, malgré de multiples demandes, d'emplois dans les Postes et Télégraphes. Par exemple, pour un poste de facteur rural à la Tour d'Aigues<sup>153</sup>, deux candidats sont en concurrence. Le premier est un cultivateur nommé Fournier, recommandé par le député de l'arrondissement Delpech. Le second est un certain Ayme, ancien soldat, qui n'est pas recommandé. Fournier est finalement nommé au poste de facteur<sup>154</sup>. Au travers de cet exemple on constate qu'un candidat recommandé peut être favorisé par rapport à un vétéran sans appui, malgré les dispositions légales existantes.

Au sein du corpus, il existe sept demandes d'emplois écrites par des invalides civils. Bien loin des préoccupations actuelles, il n'y a pas de texte de loi favorisant l'intégration de ces individus dans l'administration des Postes et Télégraphes<sup>155</sup>. Au contraire, l'une des conditions exigées pour devenir facteur est la « robustesse physique ». Ces constatations posent le problème de l'insertion de ces individus dans l'administration, et de l'aide que

---

<sup>153</sup> La Tour d'Aigues est une commune se situant dans l'est du Vaucluse, près de Pertuis, dans le Luberon.

<sup>154</sup> AD84, 6P, lettre de remerciement de Fournier, 8 décembre 1889.

<sup>155</sup> Voir, aux Archives Nationales, les projets de lois et proposition concernant les Postes et Télégraphes pour la période 1871-1885 sous les cote C3163, 3289 et C3387.



peuvent leur apporter les élus par les recommandations<sup>156</sup>. Au XIXe siècle, comme l'a montré François Buton à propos des aveugles et des sourds, l'aide de l'État pour les handicapés n'est pas un droit mais une faveur qui leur est, exceptionnellement accordée<sup>157</sup>.

Par exemple, dans une lettre un dénommé Clément Tourniaire âgé d'une vingtaine d'années écrit qu'à la suite d'un accident, il a dû subir l'amputation de sa main gauche, et qu'il ne peut plus exercer sa profession de cultivateur. D'où sa demande adressée à la « paternelle sollicitude » du préfet afin d'obtenir un emploi de facteur rural<sup>158</sup>. Il joint à sa missive un certificat d'un médecin, attestant de son infirmité, et une recommandation du maire de Gordes.

Les demandes des invalides sont accompagnées de certificats médicaux, afin de prouver la véracité de leur handicap. Cela donne lieu à quelques situations cocasses, par exemple un jeune Carpentrasien, amputé d'un bras, fournit un certificat du docteur Béraud, député de l'arrondissement, qui produit une recommandation politique pour son patient au verso du certificat médical<sup>159</sup>.

Les vétérans invalides n'ont pas pu, eux non plus, être favorisés pour des emplois de facteurs ou de commis. Les anciens soldats invalides restent par contre favorisés pour l'obtention d'une recette buraliste ou pour un bureau de tabac. Le parlementaire joue un rôle d'élite politique et sociale auquel les citoyens parfois modestes s'adressent pour obtenir de l'aide. Cela pose les questions de la perception, de la représentation des pauvres, ainsi que le problème de l'évaluation de la pauvreté<sup>160</sup>.

Un emploi de facteur peut aussi venir aider une famille dans la précarité. Le conseiller général de Malaucène écrit une lettre pour remplacer un facteur rural décédé, expliquant

---

<sup>156</sup> Sur la prise en charge des travailleurs modestes par les Assurances sociales à la fin du XIXe siècle, voir : Michel DREYFUS *et alii*, *Se protéger, être protégé : une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

<sup>157</sup> François BUTON, *L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)*, Rennes, PUR, 2010.

<sup>158</sup> AD84, 6P, lettre de Clément Tourniaire, 16 novembre 1891.

<sup>159</sup> AD84, 6P, Recommandation et certificat du docteur Béraud, 21 février 1892.

<sup>160</sup> Sur ce point, on se reportera à l'ouvrage intéressant de Yannick MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles. Des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, qui présente un certain nombre d'acteurs et de structures à ce propos.

que le candidat n'est autre que le frère cadet du facteur mort. Et il souhaite sa nomination car cette famille a, peu de temps avant, perdu un autre fils lors de la campagne militaire au Tonkin. Cette famille, nommée Boutiere, est composée d'une mère alitée et d'une jeune fille infirme, dont le frère est désormais le seul soutien de la famille. Le conseiller général réclame donc le poste pour le frère cadet « en récompense des services rendus à l'État par les deux frères<sup>161</sup>. Ce souhait est exaucé par le préfet.

Il y a une évolution en cours chez ses demandeurs. Certains d'entre eux semblent se représenter les ressources de l'État comme un moyen qui pourrait leur permettre de les sortir de la misère, ils se représentent que l'État doit leur apporter des secours grâce aux emplois publics, dans une logique d'État social, et non plus seulement régalien<sup>162</sup>. En un sens, ce fait participe à la naissance, progressive, de l'idée de solidarité, qui s'affirme sous la Troisième République<sup>163</sup>. Il s'inscrit aussi dans la construction d'un État social qu'a retracé Gilles Pollet dans un article où il montre qu'au XIXe siècle les initiatives locales dominent un système d'interventions sociales qui n'est pas encore stabilisé, avant la lente émergence d'une législation sociale ayant un référent territorial national, comme la loi de 1912 sur les retraites ouvrières et paysannes<sup>164</sup>.

Les recommandations parmi ces demandes que l'on peut qualifier de « sociales » ne sont pas plus ou moins nombreuses que pour les demandes d'emplois classiques. Elles sont traitées, par le préfet, comme les autres. Les quelques invalides semblent ne pas avoir été favorisés, bien au contraire. Cela pose la question de la réinsertion des infirmes dans la société française du XIXe siècle. Parmi eux se trouvent les infirmes militaires, ou les vétérans, sur lesquels des travaux ont été menés<sup>165</sup>, mais aussi la place des infirmes civils, et ce que l'État pouvait leur proposer<sup>166</sup>.

---

<sup>161</sup> AD84, 6P, Lettre d'un conseiller d'arrondissement au préfet, 8 septembre 1892

<sup>162</sup> Je rejoins ici l'idée qu'avait émise Jacques Donzelot dans : *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Edition du Seuil, 1994, où il présente le problème de la question sociale au XIXe siècle et l'invention de la solidarité.

<sup>163</sup> Sur ce point, voir notamment l'ouvrage de Marie-Claude Blais, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>164</sup> Alain CHATRIOT, « Réformer le social sous la Troisième République », *Bulletin de la SHMC*, supplément à la *RHMC*, 56-4 bis, 2009, pp. 40-53 ; Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *L'État et les retraites, genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.

<sup>165</sup> Voir notamment le travail précurseur d'Antoine PROST, *Les anciens combattants*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977 ; mais aussi Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, Paris, La Découverte, 2003 ; et Stéphane CALVET, *Destins*

## Conclusion :

Les demandes présentées dans ce chapitre permettent d'appréhender le phénomène des recommandations dans l'administration des Postes et Télégraphes, autour de la figure d'Alfred Naquet et ses amis politiques. Il permet de comprendre l'évolution des parlementaires auxquels s'adressent les postulants aux Postes et Télégraphes pour leur demander de les recommander. Toutefois, on ne garde trace des rencontres informelles qui ont nécessairement eu lieu entre le préfet et les élus. Plusieurs maires dans leurs lettres recommandation rappellent au préfet leur entrevue à la Préfecture, où ils ont évoqué la candidature d'un citoyen pour un emploi dans les Postes et Télégraphes. Ce fait laisse deviner le nombre de demandes qui ont été seulement verbales, ne laissant pas de traces dans les archives. On peut par ailleurs imaginer que ces rencontres, régulières, entre le maire et le préfet demeurant un lien essentiel pour le préfet à la fois pour le contrôle politique du département et pour la distribution de ressources publiques, qui sont, à mon sens, liées. On observe que les parlementaires radicaux autour de la figure d'Alfred Naquet cherchent à satisfaire toutes les demandes, tant qu'elles émanent de républicains, et se présentent comme au service de leurs électeurs. Alfred Michel, dans une lettre au préfet, commente avec humour: « Mon cher préfet. Où prenez-vous vos facteurs ? Il y a bien longtemps que vous ne m'avez rien accordé et pourtant je suis harcelé. Comme vous seriez aimables si vous me nommiez Louis Clop<sup>167</sup>. »

Le réseau politique et le réseau de clientèle d'Alfred Naquet ne se superposent pas entièrement : si des membres de son réseau politique s'adressent au parlementaire du Vaucluse pour lui demander de les recommander en revendiquant leur action politique en faveur de la République, de nombreuses personnes s'adressent aussi au député alors qu'elles n'ont pas de liens amicaux ou politiques avec celui-ci. Elles peuvent parfois passer par le maire de leur ville ou le conseiller général pour se faire connaître et appuyer leur demande auprès de Naquet, les maires jouant ici un rôle d'intermédiaires, de relais, dans la dynamique clientélaire. D'autres personnes adressent des demandes sociales au

---

*de braves. Les officiers charentais de Napoléon au XIXe siècle*, Paris/Avignon, Les Indes savantes/Éditions universitaires d'Avignon, 2010.

<sup>166</sup> Sur ce sujet, on peut citer : Pascal DORIGUZZI, *L'histoire politique du handicap. De l'infirmes au travailleur handicapé*, Paris, L'Harmattan, 1994.

<sup>167</sup> AD84, 6P, lettre d'Alfred Michel, 21 janvier 1890.

parlementaire du Vaucluse. Par ailleurs, si Alfred Naquet s'est développé pour partie une clientèle personnelle, avec le boulangisme on constate que cette clientèle personnelle se réduit drastiquement, et émerge une « clientèle de parti » pour les républicains du Vaucluse, où les relations personnelles passent au second plan par rapport à l'appartenance partisane.

Les vétérans, qui doivent d'après les textes de loi être favorisés pour des emplois dans les Postes et Télégraphes, sont relativement sous-recommandés par les parlementaires du Vaucluse, au premier chef Alfred Naquet. Leur statut de vétéran n'est pas une garantie de succès. En 1905, les parlementaires, jugeant que trop peu de militaires sont recrutés par les postes, votèrent une loi dite « du 21 mars 1905 » pour réaffirmer la prédominance du recrutement militaire dans les emplois de l'administration des Postes et Télégraphes<sup>168</sup>, ce qui semble confirmer notre constat pour le Vaucluse.

Il est difficile d'évaluer si les nominations sont dues à des interventions politiques. On peut toutefois observer que les titularisations dont on retrouve trace, malgré les lacunes dans les archives, ont pour la majorité été recommandées. Sébastien Richez, de son côté, a noté que lors du Second Empire dans le Calvados la demande recommandée pour un emploi dans les Postes et Télégraphes a deux fois plus de chance d'aboutir que celle non appuyée par un élu<sup>169</sup>. De mon point de vue, le choix dépendant du préfet, souvent lié avec les parlementaires, il semble que les recommandations et l'influence des élus sont des facteurs décisifs dans les nominations des facteurs dans le Vaucluse à cette époque. Ce qui va à l'encontre de l'idée de la construction progressive à cette période d'une administration moderne au fonctionnement méritocratique. Elle serait même plutôt marquée, dans la suite du Second Empire, par une « institutionnalisation de la recommandation<sup>170</sup> ».

Dominique Bertinotti a écrit que grâce à la modernisation des Postes et Télégraphes la pratique de la recommandation y a été moins influente, moins prépondérante durant les

---

<sup>168</sup> Quentin DELUERMOZ, *Les facteurs de ville en France de 1871 à 1914*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon-II, p.43.

<sup>169</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.129.

<sup>170</sup> Sébastien RICHEZ, *ibidem*, p.127.

années 1890<sup>171</sup>. Toutefois, en 1903, Marcel Sembat, député socialiste de Paris, déclare à la Chambre : « Il faut que tous les postiers sachent qu'on avance ni ne rentre à la Poste ni par l'intrigue, ni par les influences extérieures, mais par le zèle, la compétence et le meilleur travail. [...] L'administration doit s'interdire de la façon la plus rigoureuse tout acte de favoritisme<sup>172</sup> ».

---

<sup>171</sup> Dominique BERTINOTTI-AUTAA, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse, Université Paris I, sous la direction de Jean Bouvier, 1984, p.95.

<sup>172</sup> Sébastien RICHEZ, *Postes et postiers en Normandie: Témoins des transformations nationales*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.232.

## **Chapitre VII : Les recommandations, entre discours et pratiques chez Alfred Naquet**

La croissance de l'Etat républicain au tournant des années 1880 pose un problème aux radicaux comme Alfred Naquet. Ils se sont toujours présentés, dans leurs discours, comme des hommes vertueux, refusant d'accorder des privilèges, comme des héritiers des Jacobins. Pourtant ils ont de la part de leurs électeurs de nombreuses demandes de recommandations, qu'ils essaient de satisfaire. Il convient ici de s'intéresser aux discours et aux représentations d'Alfred Naquet concernant les recommandations, au travers de sources tant publiques que privées, afin d'identifier comment il présente les faveurs politiques, les justifie ou les condamne. Ce discours pourra être mis en parallèle avec les demandes de révision constitutionnelle de cet élu, qui affirme que le régime parlementaire instauré par la Constitution de 1875 favorise les recommandations politiques. Il s'agira aussi de comparer ce discours du parlementaire vaclusien et sa pratique effective des recommandations. Mais aussi la place de ses amis au sein de celles-ci, le profil des citoyens qu'il recommande, voire la manière dont il se met à la disposition des demandeurs, endossant un rôle de représentant de leurs intérêts particuliers en sus de leurs intérêts collectifs. Enfin, il sera présenté une étude de cas sur les recommandations et les faveurs politiques demandées par les magistrats liés au réseau des amis d'Alfred Naquet, en lien avec le chapitre précédent, avec donc une sociologie des demandeurs et des relations entre Naquet et les solliciteurs nettement différentes des Postes et Télégraphes.

L'intervention fait partie du métier politique<sup>1</sup>, comme l'ont écrit Pierre Guiral et Guy Thuillier : « Un député –hier comme aujourd'hui- ne cesse d'intervenir auprès des administrations locales : il a ses protégés, ses clients, des jeunes gens à caser, des bourses à demander. *Intervenir* : c'est le maître mot du métier [...] »<sup>2</sup>. Il y a une apparente contradiction entre le discours républicain d'égalité et les attendus des citoyens, les codes locaux de rapport au politique comme l'entretien de liens personnels et partisans, et les

---

<sup>1</sup> Sur les représentations du métier politique, voir : Yves POIMEUR et Pierre MAZET (dir.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>2</sup> Pierre GUIRAL et Guy THUILLIER, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, Hachette, 1980, p.214.

faveurs politiques. Ces rôles sont « dictés par le statut de notable (et) s'imposent à tous, y compris à ceux qui *a priori* prétendent les rejeter<sup>3</sup> », selon Pierre Lascoumes. Les électeurs souhaitent trouver dans leur député un « interlocuteur attentif dès qu'il s'agit d'intérêts locaux ou personnels », comme l'a écrit Jean Bousquet-Melou à propos de Louis Barthou, député d'Oloron à la même période<sup>4</sup>. Alfred Naquet fait partie des nouveaux « entrepreneurs politiques<sup>5</sup> », qui apparaissent alors en province, par opposition aux élites traditionnelles<sup>6</sup>. Ces entrepreneurs politiques, parfois socialement démunis, ne sont toutefois pas « dépourvus des ressources clientélares pour peu qu'ils disposent des moyens politiques<sup>7</sup> ». En effet du fait de leur position de parlementaire ils rendent des services grâce aux ressources publiques. Ils se créent ainsi une population d'obligés parmi les citoyens qu'ils sont amenés à aider. Les années 1880 marquent le passage, progressif, d'un clientélisme basé sur la distribution de ressources publiques et privées, comme autrefois avec les notables traditionnels, à un clientélisme où sont distribuées avant tout des ressources publiques, par des acteurs bien moins favorisés socialement.

Les pratiques des intercessions, des recommandations, n'apparaissent pas avec la Troisième République, il convient tout d'abord de montrer l'importance de travaux dans toutes les sciences sociales sur ce sujet, tout en montrant les limites sur cette question dans l'historiographie française, notamment de la Troisième République.

### Le clientélisme, un concept peu exploité en Histoire contemporaine.

Les recherches sur l'histoire du clientélisme doivent beaucoup aux travaux de sociologie, d'anthropologie et de sciences politiques des années 1970, qui ont renouvelé la question du clientélisme. Le terme même a été largement inventé par des chercheurs, et

---

<sup>3</sup> Pierre LASCOUMES [dir], *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2010, p.33.

<sup>4</sup> Jean BOUSQUET-MELOU, *Louis Barthou et la circonscription d'Oloron*, Bordeaux, Pedone, 1972, p.215.

<sup>5</sup> Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIXème siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.10.

<sup>6</sup> Sur le terme d'élite, toujours difficile à définir, voir Guy CHAUSSINAND-NOGARET (dir.), *Histoire des élites en France du XVIe s. au XXe s : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Hachette, 1994. Voir aussi : Jean-Michel BOEHLER, Christine LEBEAU et Bernard VOGLER (dir.), *Les élites régionales (XVIIe-XXe), construction de soi-même et service de l'autre*, Strasbourg, P.U Strasbourg, 2007.

<sup>7</sup> Alain GARRIGOU, « Clientélisme et vote sous la IIIème République », Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI [dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.67.

diffusé par ceux-ci, dans un contexte où l'opinion s'interrogeait sur la persistance du clientélisme dans les nations en voie de développement, en dépit des progrès de la modernisation économique et de l'établissement de la démocratie politique<sup>8</sup>.

Pour Jean-François Médard, « le rapport de clientèle [est] un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales [...] Il s'agit d'une relation bilatérale, particulariste et diffuse [...] ; d'une relation de réciprocité [...] qui suppose un échange mutuellement bénéfique entre partenaires inégaux.<sup>9</sup> » Le clientélisme n'est donc pas uniquement politique, même s'il peut s'inscrire dans une relation politique, voire électorale. Jean-Louis Briquet a donné une définition générale relativement similaire, qui est la suivante : « envisagée sous sa forme la plus générale, la notion de clientélisme sert à désigner des liens personnalisés, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeur très inégale, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un « patron » et les « clients ». Les recommandations peuvent être définies comme des interventions d'un élu pour favoriser un citoyen, par exemple dans une administration.

Si de nombreux travaux ont été consacrés, en histoire moderne, au clientélisme et aux faveurs politiques<sup>10</sup>, il n'existe qu'un faible nombre d'études sur les relations clientélares en histoire contemporaine. Cela malgré un renouveau historiographique récent mené notamment par Frédéric Monier. Ce dernier a travaillé sur les patronages de 1890 à

---

<sup>8</sup> Christophe PIEL, « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire », *Hypothèses* 1/1998, p. 119-129.

<sup>9</sup> Jean-François MEDARD, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26e année, n°1, 1976. p.107.

<sup>10</sup> Voir par exemple Ronald G. ASCH [dir.], *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Oxford, Oxford University Press, 1991 ; Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal. Genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006 ; Yves DURAND [dir.], *Fidélités, solidarités et clientèles*, Nantes, Presses Université de Nantes, 1986 ; Pierre GATULLE, *Mécénat, patronage et clientèle autour de Gaston d'Orléans (1608-1660)*, thèse d'histoire moderne, sous la direction de Jean Dumas, Université de Paris-Nanterre, 2009 ; Charles GIRY-DELOISON et Roger METTAM [dir.], *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Paris, CHRN, 2009 ; Sharon KETTERING, *Patronage in Sixteenth-and Seventeenth-Century France*, Londres, Saint Edmundsbury Press, 1984 ; Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi: mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000 ; et les travaux fondateurs de Roland MOUSNIER, « Les fidélités et clientèles en France au XVIème, XVIIème et XVIIIème siècle », *Histoire sociale- Social History*, n°29, 1982, p.35-46.



1940, notamment autour de la figure d'Edouard Daladier<sup>11</sup>, en s'intéressant, dans une moyenne durée, à l'évolution de la politique des patronages au sein des radicaux du Vaucluse.

Il est à noter que des études localisées, à l'échelle de communes, ont aussi été réalisées en France, notamment concernant la Troisième République, s'intéressant au contrôle du maire sur les personnels, et sur les différentes faveurs et nominations clientélares qui peuvent exister<sup>12</sup>. Il existe toutefois quelques éléments sur ces sujets dans des biographies d'élus, écrites par des auteurs ayant travaillé sur des fonds privés comportant parfois de nombreuses lettres de recommandation. On peut citer par exemple les travaux consacrés à l'influence et aux intercessions politiques de parlementaires bien établis dans leurs arrondissements, comme Louis Barthou<sup>13</sup>, ou encore la thèse de Jean-François Eck sur le parlementaire lorrain Louis Marin<sup>14</sup>.

Jean Louis Briquet s'intéresse dans une démarche de sociologie historique du politique aux relations de clientèle présentes dans la société corse, au-delà des images stéréotypées d'une société traditionnelle dominée par les clans et aux mœurs politiques arriérées. Il analyse un processus historique d'adaptation constante de la tradition à la modernité, qui y a permis la continuité du clientélisme<sup>15</sup>. Les travaux de Gérard Lenclud sur le clanisme<sup>16</sup>, ou les travaux de Pierre Tafani sur la Corse<sup>17</sup> peuvent aussi être cités, ce territoire a souvent été, comme le Midi, victime d'une « mauvaise réputation » à propos des faveurs et du clientélisme politique.

---

<sup>11</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes, Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier 1890-1940*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2005.

<sup>12</sup> Voir notamment : Jean Yves NEVERS, « Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie communale dans une grande ville : Toulouse », *Revue française de science politique*, 33e année, n°3, 1983. pp. 428-454 ; Jean-Claude THOENING, « La politique de l'Etat à l'égard du personnel des communes (1884-1939) », *Revue Française d'Administration Publique*, n°23, 1982, pp.487-517.

<sup>13</sup> Jean BOUSQUET-MELOU, *Louis Barthou et la circonscription d'Oloron (1889-1914)*, Paris, Pedone, 1972.

<sup>14</sup> Jean-François ECK, *Louis Marin et la Lorraine 1905-1914. Le pouvoir local d'un parlementaire sous la IIIème République*, Thèse IEP Paris, sous la direction de Raoul Girardet, 1980. Voir aussi les travaux de Gaëlle Charcosset, sur un député du Rhône : Gaëlle CHARCOSSET, « Entre solidarité et clientélisme : un député du Rhône, Laurent Bonnevey », Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Actes du Colloque de Bordeaux les 20-21 juin 2000 et de Lyon les 17-18 janvier 2002*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, pp. 469-483.

<sup>15</sup> Jean Louis BRIQUET, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin 1997.

<sup>16</sup> Gérard LENCLUD, « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse », *Etudes rurales*, n°101-102, 1986, p.137-173. Voir aussi : Gérard LENCLUD, « Des idées et des hommes : patronage électoral et culture politique en Corse », *Revue française de science politique*, 38e année, n°5, 1988. p. 770-782.

<sup>17</sup> Pierre TAFANI, *Les Clientèles politiques en France*, Monaco, éditions du Rocher, 2003.

Malgré ce renouveau historiographique, et les travaux en cours comme ceux de Julie Bour sur Louis Jacquinet, force est de constater que le constat de Frédéric Sawicki qui écrit que « même la Troisième République, réputée caractérisée par l'importance des pratiques clientélares, n'a guère fait l'objet d'investigations fouillées<sup>18</sup> », reste encore assez juste.

L'étude des relations de faveurs entretenues entre un élu et sa clientèle sont nombreuses à l'étranger, notamment en Italie, où les élus du *Mezzogiorno* ont toujours eu une réputation sulfureuse quant aux faveurs politiques. On peut citer les travaux de Luigi Musella<sup>19</sup>, Luigi Graziano<sup>20</sup> et bien d'autres<sup>21</sup>, qui ont été mis en perspective, en France, par Jean Louis Briquet<sup>22</sup>.

Les sociologues, comme Cesare Mattina, se sont aussi intéressés de près au phénomène du clientélisme politique, notamment en Italie, dégagant un certain nombre de pistes intéressantes pour les historiens<sup>23</sup>. Cesare Mattina, dans sa thèse portant sur le clientélisme dans les villes de Naples et de Marseille dans la seconde moitié du XXe siècle, montre l'implantation d'un réseau de faveurs politiques dans des quartiers urbains, appuyé sur des relations familiales, amicales et politiques de l'élu avec les habitants. L'homme politique affiche publiquement son accessibilité et sa proximité avec les citoyens, n'hésitant pas à parler quelques mots de patois avec certains pour sympathiser, ou promettant d'intercéder à des demandes individuelles. Sa victoire politique permet par ailleurs une redistribution de biens publics aux fidèles de son réseau, qui l'ont aidé pendant la campagne électorale.

---

<sup>18</sup> Frédéric SAWICKI, « La faiblesse du clientélisme partisan en France », Jean Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 216.

<sup>19</sup> Luigi MUSELLA, *Individui, Amici, clienti*, Bologna, Il Mulino, 1994.

<sup>20</sup> Luigi GRAZIANO, *Clientelismo e sistema politico. Il caso dell'Italia*, Milan, Franco Angeli, 1980. Voir aussi : Renato CAMURRI, « Les notables italiens entre clientélisme et légitimation du pouvoir. Le cas de la Vénétie dans la période libérale (1866-1897) », *Politix*, Vol. 17, N°67. Troisième trimestre 2004. pp. 17-43.

<sup>21</sup> On se référera avec profit à la bibliographie établie par Jean Louis Briquet et Frédéric Sawicki dans leur ouvrage : Jean-Louis BRIQUET et Denis SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

<sup>22</sup> Jean-Louis BRIQUET « Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du « cas italien » », *Genèses*, 1/2006 (no 62), p. 49-68. ; Jean Louis BRIQUET, "Les pratiques politiques "officieuses". Clientélisme et dualisme politique en Italie du Sud", *Genèses*, n° 20, septembre 1995, pp. 73-94

<sup>23</sup> Voir sa thèse : Cesare MATTINA, *La régulation clientélaire. Relations de clientèle et gouvernement urbain à Naples et à Marseille (1970-1980)*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Pierre Bréchon, Institut d'Études politiques de Grenoble, 2003.

Le clientélisme en Espagne, et notamment le phénomène du caciquisme, a été étudié notamment par Manuel Marin dans ces travaux à la Catalogne de la fin du XIXe siècle<sup>24</sup>, mais aussi par Stéphane Michonneau<sup>25</sup>, José Varela Ortega<sup>26</sup>. Antonio Robles Egea a réuni un certain nombre de contributions à ce sujet lors d'un colloque, mais restent peu nombreux en Histoire<sup>27</sup>, tout comme en Allemagne où des travaux ont été consacrés récemment aux phénomènes du clientélisme et de la corruption, notamment sous l'impulsion de Jens Ivo Engels et Ronald Asch<sup>28</sup>.

Enfin, la question des machines électorales, du bossisme et du clientélisme aux Etats-Unis, quoique différente de l'étude des faveurs politiques d'un élu européen, mérite aussi notre attention pour réfléchir aux similitudes de ces phénomènes. À ce sujet on peut évoquer l'article récent de François Bonnet<sup>29</sup>, résumant quelque peu les travaux sur le bossisme et à l'intégration des immigrants dans la société américaine grâce au clientélisme, intégration que l'on peut comparer, en un sens, et avec prudence, à celle des provinciaux dans la société française, et dans un champ culturel national, tout le long du XIXe siècle et même ensuite<sup>30</sup>.

Les liens de patronage entre un « client » et un « patron » étaient un élément structurant de la société romaine, primordiaux au sein des relations de pouvoir entre les

---

<sup>24</sup> Manuel MARIN, *Clientélisme et domination politique en Espagne – Catalogne, fin du XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006,

<sup>25</sup> Stéphane MICHONNEAU, « Clientélisme, caciquisme, caudillisme », *Genèses*, 1/2006 (n° 62), p. 2-24.

<sup>26</sup> José VARELA ORTEGA, *El poder de la influencia : geografía del caciquismo en Espana (1875-1923)*, Madrid, Centro de estudios políticos, 2001.

<sup>27</sup> Antonio ROBLES EGEA, *Politica en penumbra : patronazgo y clientelismo político en la Espana contemporanea*, Madrid, 1996.

<sup>28</sup> Voir notamment : Ronald ASCH, Birgit EMICH, Jens Ivo ENGELS (Hrsg), *Integration, Legitimation, Korruption. Politische Patronage in Früher Neuzeit und Moderne*, Frankfurt a. Main, Druck, 2010. Mais aussi Jens Ivo, ENGELS, « Politische Korruption in der Moderne. Debatten und Praktiken in Großbritannien und Deutschland im 19. Jahrhundert », *Historische Zeitschrift*, n°282, 2006, pp. 313-350 ; Jens IVO ENGELS, « Corruption as a Political Issue in Modern Societies: France, Great Britain and the United States in the Long 19th Century », *Public Voices*, n° 2, pp.68-86.

<sup>29</sup> François BONNET, « Les machines politiques aux Etats-Unis. Clientélisme et immigration 1870-1950 », *Politix*, 2010/4, (n° 92). On pourra approfondir éventuellement avec l'article de Michael JOHNSTON, « Patrons and Clients, Jobs and Machines: A Case Study of the Uses of Patronage », *The American Political Science Review*, Vol. 73, No. 2, 1979, p. 385-398; ou l'ouvrage d'Anne FREEDMAN, *Patronage : an American tradition*, Chicago, Nelson Hall, 1994.

<sup>30</sup> Sur la question de cette intégration et de la « fin des campagnes », voir l'ouvrage d'Eugen Weber, dont le titre original, *Peasants into Frenchmen*, laissait transparaître l'idée d'une intégration et d'une transformation des individus, moins évidente avec le titre français *La fin des terroirs*.

citoyens. Elles n'étaient nullement dénoncées, discriminées ou jugées scandaleuses<sup>31</sup>. Au Moyen-Âge, les relations féodales, de vassalité, sont des relations inégalitaires, marquées par la fidélité et la réciprocité entre deux individus. À l'époque moderne, la distribution des ressources publiques par le monarque à ses fidèles, qui eux-mêmes les redistribuent à leur propre clientèle, était un enjeu de pouvoir important, et un mode de gouvernement participant à la construction monarchique<sup>32</sup>. Dans le cas de la France, les Grands du royaume, comme Gaston d'Orléans<sup>33</sup>, face à la baisse de la faveur royale, pouvaient se révolter, car eux-mêmes perdaient alors leur influence sur leurs clients locaux s'ils ne pouvaient plus distribuer de ressources clientélares. Ils tenaient le rôle d'intermédiaire, de « broker<sup>34</sup> » entre le pouvoir royal et les nobles de rang plus modestes,

Pour le monarque, la distribution des ressources publiques devient, notamment avec Louis XIV, un moyen de contrôler les Grands après les troubles de la Fronde<sup>35</sup>. Les relations de clientèle occupaient donc une place déterminante dans la structuration des réseaux de pouvoir, notamment dans la relation entre la noblesse et l'Etat<sup>36</sup>. Au XVIIe siècle, les témoignages du cardinal de Retz ou du duc de Saint-Simon montrent que les faveurs sont partout, à la cour, dans l'aristocratie, elles font partie intégrante du système monarchique. C'est aussi le cas en Italie, à la même époque<sup>37</sup>.

---

<sup>31</sup> On se référera avec profit, concernant ce sujet, à un article de Paul Veyne : Paul VEYNE, « Clientèle et corruption au service de l'Etat : la vénalité des offices dans le Bas Empire romain », *Annales E.S.C.*, XXXVI (1981), p.339-360 ; Elisabeth DENIAUX, *Clientèle et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, 1993 ; ainsi qu'à la contribution suivante ; Elisabeth DENIAUX, « Clientèle et éthique à Rome à l'époque républicaine », Valérie LECRIVAIN (dir.), *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale. Histoire et anthropologie*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2009, pp.161-172.

<sup>32</sup> Ariane BOLTANSKI, « Clientélisme et construction monarchique », *Hypothèses*, 1/1998, p. 145-152.

<sup>33</sup> Pierre GATULLE, *Mécénat, patronage et clientèle autour de Gaston d'Orléans (1608-1660)*, thèse de doctorat d'histoire moderne, sous la direction de Jean Dumas, Université de Paris-Nanterre, 2009.

<sup>34</sup> Voir notamment les travaux, précurseurs, de Sharon Kettering : Sharon KETTERING, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986 ; Sharon KETTERING, *Patronage in Sixteenth-and Seventeenth-Century France*, Londres, Saint Edmundsbury Press, 1984..

<sup>35</sup> Voir notamment, sur ce sujet du clientélisme à l'époque moderne : Ronald G. ASCH [dir.], *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Oxford, Oxford University Press, 1991 ; Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal. Genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006 ; Yves DURAND [dir.], *Fidélités, solidarités et clientèles*, Nantes, Presses Université de Nantes, 1986 ; Charles GIRY-DELOISON et Roger METTAM [dir.], *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Paris, CHRN, 2009 ; Katia BEGUIN, *Clientélisme et mécénat à la cour des Princes de Condé (1630-1709)*, thèse de doctorat sous la direction de Daniel Roche Université de Paris I, 1998.

<sup>36</sup> Ariane BOLTANSKI, « Clientélisme et construction monarchique » La clientèle du duc de Nevers dans la seconde moitié du XVIe siècle, *Hypothèses*, 1998/1 p.145.

<sup>37</sup> Jean BOUTIER, Sandro LANDI et Olivier ROUCHON (dir.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIVème-XVIIIème siècle)*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2009.

La Révolution marque une rupture dans les réseaux nobiliaires de patronage, le pouvoir échappant à l'aristocratie. Il a existé une volonté révolutionnaire d'instauration d'égalité entre les citoyens, perturbée toutefois par les troubles du temps. En réalité, comme l'écrit Catherine Kawa, dans l'histoire de l'administration à l'époque révolutionnaire il ne faut pas « sous-estimer la force de la coutume, constituée par des pratiques habituelles que leur répétition transforme peu à peu en règles d'action impérative.<sup>38</sup> » Les recommandations au sein de l'administration se sont perpétuées, selon cet auteur, pendant la Révolution. Ensuite les réseaux des Napoléonides se sont accaparés une grande part des ressources publiques, sous le Premier puis sous le Second Empire<sup>39</sup>.

Au XIXe siècle, la recommandation d'un puissant était utile pour trouver un emploi, comme en atteste cette citation de Saint-Marc Girardin écrite en 1843 : « en France l'apostille est le grande ressort de l'avancement. Veut-on placer un jeune homme dans l'Administration [...] on recrute cinq ou six députés qui écrivent et parlent au ministre en faveur du candidat<sup>40</sup>. » Sous la monarchie de Juillet, puis pour le Second Empire, la distribution de prébendes permet de rallier un certain nombre de notabilités. Comme l'a écrit Benoît Agnès, à propos de la place de la faveur politique dans les monarchies censitaires: « en un temps où une bonne part des processus d'attribution, de recrutement et de promotion pour les places à pourvoir et les subsides à obtenir sont moins réglés par des procédures claires que par le règne de la faveur, la sollicitation passait pour une pratique ordinaire, presque attendue.<sup>41</sup> » L'historiographie sur le XIXe siècle, reste, dans l'ensemble, peu développée.

Balzac, dans un court ouvrage sur la physiologie des employés, revenait sur les faveurs à l'époque de la Restauration, écrivant : « ce fut alors que la manie des places

---

<sup>38</sup> Catherine KAWA, *Les ronds-de-cuir en Révolution*, Paris, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996.

<sup>39</sup> Voir : Stéphane SOUPIRON, « Les tribulations d'un solliciteur et la recommandation sous le Premier Empire », Olivier DARD, Jens IVO ENGELS, Frédéric MONIER (dir.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2013, p.58-89. Voir aussi dans le même ouvrage collectif la contribution d'Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, « Enjeux du *clientélisme* sous le Premier Empire : Ambiguïtés des faveurs dans le cursus honorum d'un notable. Le cas de François Tonduti de l'Escarène », *Ibidem*, p.34-57.

<sup>40</sup> Cité dans : Dominique BERTINOTTI-AUTAA, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse, Université Paris I, sous la direction de Jean Bouvier, 1984, p.107.

<sup>41</sup> Benoît AGNES, « Le solliciteur et le pétitionnaire : infortunes et succès d'une figure sociale et littéraire française (première moitié du XIXe siècle) », *Revue historique* 1/2012 (n° 661), p.27.

commença, tout le monde en fut atteint. Un ingénieux auteur publia : *l'Art de solliciter*, en même temps que *l'Art de payer ses dettes*. On créa d'abord des places, pour satisfaire quelques ambitions légitimes. Puis, pour trouver de la place, on fit la guerre aux sinécures (...).<sup>42</sup>»

Sous la Deuxième République, ce furent des réseaux républicains qui, dans un premier temps, accaparent les ressources publiques. Tocqueville écrit, dans ses *Souvenirs*: « Je le [Champeaux, secrétaire de Lamartine] trouvai d'ordinaire assailli de solliciteurs, car en France la mendicité politique est de tous les régimes. Elle s'accroît par les révolutions mêmes qui sont faites contre cette vénalité parce que toutes les révolutions ruinent un certain nombre d'hommes, et que, parmi nous, un homme ruiné ne compte jamais que sur l'Etat pour se refaire.<sup>43</sup>»

Autre exemple de la prégnance des recommandations pendant la Deuxième République, le personnage d'Adolphe Crémieux, ministre de la Justice en 1848, qui a nommé un certain nombre d'individus qui lui étaient recommandés par des amis comme magistrats, remplaçant les personnes jugées hostiles à la République<sup>44</sup>. Pourtant il existait *a priori* chez les républicains une « antinomie entre démocratie républicaine et relations intéressées entre électeurs et représentants ». Elle était affirmée sous la Deuxième République par l'adoption d'un article proscrivant pour les élus « toutes apostilles, recommandation ou sollicitations concernant des intérêts privés.<sup>45</sup> » Malgré cela, les faveurs politiques perdurèrent pendant la Deuxième République.

Les républicains, sous le Second Empire, critiquent les dépenses et les malversations du régime, notamment les fameux « comptes fantastiques du Baron Haussmann » dénoncés par Jules Ferry. Il existe un processus de « déqualification » et de « stigmatisation » des faveurs politiques, et plus généralement de la corruption, qui apparaît progressivement au

---

<sup>42</sup> Honoré DE BALZAC, *L'employé*, Paris, 1841, p.4.

<sup>43</sup> Alexis De TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, cité dans Pierre TAFANI, *Les Clientèles politiques en France*, Monaco, éditions du Rocher, 2003, p.15.

<sup>44</sup> Voir : Jean Pierre ROYER, *Juges et notables au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1982, p.57.

<sup>45</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p.8-9.

XIXe siècle en France<sup>46</sup>. Comme l'a noté Jean-Louis Briquet, « la politique clientélaire est soumise à un processus constant de délégitimisation<sup>47</sup> », où le clientélisme est considéré comme un archaïsme politique.

On peut donc s'interroger s'il y a, à la fin du XIXe siècle, la construction d'un Etat basé sur la méritocratie, comme le laissait à penser jusqu'ici nombre de travaux, parmi lesquels ceux, fondateurs, de Max Weber. Ou si, au contraire, il y a une continuité d'un système de faveurs et de patronage, dans le prolongement des régimes qui se sont succédés au XIXe siècle. L'une des différences seraient alors que les protecteurs ne sont plus, sous la Troisième République, des aristocrates, mais des parlementaires républicains, faisant partie des « couches nouvelles » évoquées par Gambetta, avec de nombreux avocats, journalistes, scientifiques.

Toutefois, l'une des questions qui se pose est la légitimité de ses pratiques officieuses dans les représentations de l'opinion, et les critiques émises sur ces pratiques. Il existait une contradiction entre l'idéal républicain d'égalité et les relations personnelles, de faveurs, avec des élus, qui faisaient perdurer en un sens des pratiques notablières et aristocratiques. Alfred Naquet peut être considéré comme un bon exemple pour s'interroger sur ces éléments, puisque radical siégeant à l'extrême-gauche, il souhaitait une réforme profonde du système parlementaire voire social, tout en participant au système des recommandations de la Troisième République, quoique celui-ci n'était pas encore normalisé. D'autres ont essayé de combattre ce système, comme Waldeck-Rousseau, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur dans le grand ministère Gambetta, qui souhaitait que les recommandations parlementaires devaient rester lettre morte, comme l'a montré Frédéric Monier<sup>48</sup>.

Raymond Huard a noté l'ambiguïté du rapport entretenu entre les députés et leurs électeurs sous la Troisième République, le premier étant chargé de « faire les affaires » des seconds, « ce qui peut s'entendre de deux façons : gérer les affaires de la nation dont les

---

<sup>46</sup> Jean Louis BRIQUET, « Les pratiques politiques «officieuses». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud », *Genèses*, 20, 1995, p.84.

<sup>47</sup> Jean-Louis BRIQUET, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politique», Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI [dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.34.

<sup>48</sup> Frédéric MONIER, « La République des « faveurs » », Marion FONTAINE, Frédéric MONIER et Christophe PROCHASSON (dir.), *Une contre-histoire de la Troisième République*, Paris, La Découverte, 2013, p.267.

citoyens sont membres, mais aussi, très concrètement, faire les affaires de l'électeur c'est-à-dire lui rendre des services, lui procurer une place, lui permettre d'échapper aux conséquences d'une loi.<sup>49</sup> » Au sein des administrations, si les recommandations sont officiellement interdites, elles peuvent avoir une importance lors de recrutements d'employés par exemple. Certains ministères faisaient imprimer des formulaires de réponses pré-remplis envoyés aux parlementaires pour signaler la prise en compte de leur lettre de recommandation en faveur d'un individu. L'intercession, qui s'inscrit dans une histoire longue des liens entre pouvoir et population, est un attendu social du rôle de l'élu. Celui-ci est le « représentant » de son arrondissement, tant pour les demandes collectives qu'individuelles. Il défend donc « les intérêts collectifs dans les assemblées où il est élu, mais il défend aussi les intérêts privés des électeurs devant toute sortes d'administrations<sup>50</sup> », dans des ministères, dans des préfectures. Il est en quelque sorte un intermédiaire, un intercesseur, entre d'un côté le pouvoir, souvent perçu comme lointain et parisien en province, avec la commune, le canton ou la circonscription où il a été élu.

Si de nombreux élus sous les régimes précédents pouvaient, grâce à leur statut économique et social et à leurs ressources économiques, dispenser des biens privés pour compenser la faiblesse des ressources publiques à distribuer à leur clientèle<sup>51</sup>, ce n'est plus le cas de la plupart des nouveaux élus républicains, au statut économique et au patrimoine parfois modeste. Ils sont donc entièrement dépendants des ressources publiques octroyées par l'Etat pour satisfaire leur clientèle. C'est le cas par exemple d'Alfred Naquet, certes docteur en chimie mais au patrimoine familial modeste, son père David Naquet était propriétaire de quelques terres sur Carpentras mais était loin de posséder un patrimoine similaire à de grandes familles aristocratiques comme les Mackau<sup>52</sup>, et à la carrière professionnelle perturbée par ses engagements politiques, dès le Second Empire.

---

<sup>49</sup> Raymond HUARD, « Comment apprivoiser le suffrage universel », Daniel GAXIE (dir), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p.138.

<sup>50</sup> Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003.

<sup>51</sup> Daniel GAXIE, « Introduction. Le vote comme disposition et comme transaction », Daniel GAXIE (dir), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p.16.

<sup>52</sup> Eric PHELIPPEAU, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002



Bien évidemment, les relations entre un élu de la Troisième République et des citoyens s'inscrivent dans une situation politique, historique et sociale bien spécifique. C'est une période de compétition électorale démocratique, où le rapport de clientèle est structuré autour de la relation entre l'élu et l'électeur, avec une sollicitation permanente des soutiens, qui nécessite la création et l'entretien de liens de fidélité. Le terme même de « clientélisme » n'existe pas alors, il est plutôt question de « patronage » d'un élu<sup>53</sup>, ou d'un notable, en faveur de son « protégé », voire de « politique de clientèles », expression utilisée par les républicains pour dénigrer leurs adversaires.

La Troisième République est par ailleurs un temps de construction d'un espace politique relativement autonome or la relation de patronage, de par sa définition propre, s'oppose à cet espace politique autonome où les citoyens, libérés des liens de dépendance et de quasi-servitude, pourraient effectuer ses choix de manière indépendante au sein du champ politique. D'où la nécessité de ne pas idéaliser cette période au travers de grands textes législatifs, et de montrer plutôt la réalité sociale où perdurent un certain nombre de liens de dépendances, volontaires ou non, et où le recours à un élu peut faciliter les rapports avec l'administration. Elles demeurent toutefois dans les « coulisses de la politique<sup>54</sup> », dans un espace « officieux », du fait de la condamnation publique dont elles sont l'objet, comme l'a montré Frédéric Monier dans ses travaux, ou les contribuables d'un récent ouvrage sur la politique informelle<sup>55</sup>. Les hommes politiques conservent des prérogatives d'avancement discrétionnaire pour leurs protégés<sup>56</sup>.

Après ces quelques éléments historiographiques et de définition générale, il convient de s'intéresser aux discours publics comme privés et aux pratiques d'Alfred Naquet concernant les recommandations.

---

<sup>53</sup> Alain GARRIGOU, « Clientélisme et vote sous la III<sup>ème</sup> République », Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI[dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.39.

<sup>54</sup> Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI[dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.5

<sup>55</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007 ; Laurent LE GALL et Michel OFFERLE (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2012.

<sup>56</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1998, p.198.

## Les recommandations selon Alfred Naquet, entre critique et quotidien du politique.

Au travers de cette courte partie, il convient d'examiner à la fois le discours critique que tient Alfred Naquet sur les recommandations, tant dans ses lettres privées qu'en public, parallèlement à la pratique quotidienne de ce parlementaire qui reçoit de nombreuses demandes de recommandations. Il existe un gouffre entre les pratiques ordinaires et privées de la politique, où se manifestent les attendus sociaux des électeurs vis-à-vis de leur député, et le discours public tenu sur cette question.

Alfred Naquet a eu une longue carrière politique, et cette longévité lui a donné un rôle central au niveau local des années 1870 à la fin des années 1880. Son influence est le fruit de la densité des relations sociales, de l'intensité des liaisons et des relations politiques qui prolongeaient les contacts ordinaires<sup>57</sup>. Il n'existe pas, dans les archives publiques, de fonds Alfred Naquet réunissant l'ensemble de ses papiers. Ceux-ci semblent avoir été dispersés, voire détruits peut-être après la mort du parlementaire du Vaucluse. Ce dernier avait un fils, le docteur Paul Naquet, mort *a priori* sans descendance. La veuve d'Alfred Naquet avait obtenu, à la mort de son mari, une concession au cimetière du Père Lachaise offerte par la mairie de Paris, leur situation financière à la mort de l'ancien sénateur du Vaucluse ne leur permettant pas apparemment d'acheter une concession. Cette tombe n'existe plus aujourd'hui, le bail de cinquante ans ayant été dépassé. Alors que de nombreux hommes politiques ayant marqué la Troisième République possèdent une sépulture voire une statue au Père-Lachaise, il n'en est rien pour l'homme dont la postérité retient seulement son rôle dans le vote de la loi sur le divorce.

Pendant la Défense nationale, comme on l'a montré, les conservateurs endossent le rôle d'acteur critique, dénonçant les faveurs politiques des républicains. Comme l'a noté Frédéric Monier, il se développe, au début de la Troisième République, des condamnations et des polémiques autour d'un système de faveurs et d'influence qui se serait maintenu<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel : 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, p.91.

<sup>58</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007, p.10.

Alfred Naquet, dans l'un des premiers numéros du *Radical du Vaucluse* en 1881, présente son point de vue à ses lecteurs vauclusiens sur la pratique des recommandations. Il écrit :

« Il est parfaitement vrai que les habitudes contractées sous l'Empire transforment un député en un espèce de commissionnaire des électeurs et qu'on fait plus souvent appel aux représentants du pays en faveur des intérêts privés qu'en faveur des intérêts généraux ou locaux dont il a la charge. (...) Il est vrai que les demandes incessantes que nous recevons, la nécessité qui s'impose à nous de répondre, de faire des démarches dans les ministères et de quémander les faveurs du Gouvernement nuisent à notre indépendance (...).<sup>59</sup>»

Le premier problème qui se pose donc, pour le radical Naquet, est qu'il doit endosser un rôle de « commissionnaire », hérité selon lui de l'Empire. Ce rôle se situe en réalité dans une histoire longue des faveurs politiques<sup>60</sup>. Il s'inscrit dans une tradition bien éloignée de l'idéal républicain tel qu'envisagé par Naquet, c'est-à-dire d'égalité de droit entre les citoyens. Le second problème présenté par le député du Vaucluse est qu'il est un opposant au gouvernement, mais s'il veut voir les demandes qu'il recommande exaucées, il doit modérer ses critiques, et apporter éventuellement son soutien lors d'un vote au Parlement, espérant, de manière informelle, voir son manque d'opposition récompensée. Il sous-entend ici publiquement le lien entre les recommandations et ses votes.

Dans une lettre à l'un des adjoints au maire de Ménerbes, Alfred Naquet justifie le retard qu'il a mis à transmettre une demande de bourse au ministère de l'Instruction Publique sous le motif qu'il avait voté contre le gouvernement alors en place, et que du fait de son opposition il ne pouvait rien obtenir de celui-ci pendant un certain temps<sup>61</sup>. Il a renouvelé la demande une fois la crise politique passée. Cet exemple montre la difficulté, pour un radical, d'être à la fois opposant politique mais aussi solliciteur de faveurs auprès des républicains de gouvernement. La chose devait être plus aisée pour un opportuniste soutenant les ministères en place.

---

<sup>59</sup> AD84, *Le Radical du Vaucluse*, 16 mai 1881.

<sup>60</sup> Voir notamment les travaux de Sharon Kettering pour l'histoire moderne, ainsi que pour l'époque contemporaine : Jean-Louis BRIQUET et Denis SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 ; Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007.

<sup>61</sup> Bibl. Ing, ms 2806, lettre d'Alfred Naquet à Adrien Malachier, 13 novembre 1880.

Alfred Naquet écrit, dans un article paru dans *Le Radical du Vaucluse*, que certains correspondants lui demandant de combattre le gouvernement sollicitent dans la même lettre une intercession du parlementaire auprès d'un ministre ou d'un préfet, ce que Naquet commente ainsi: « combattre un ministre et demander ses faveurs sont choses qui s'excluent, et pourtant c'est ce que l'on demande de nous.<sup>62</sup>»

Le parlementaire du Vaucluse se plaint aussi, dans plusieurs documents publics et privés, du travail énorme que les recommandations exigent. Il écrit par exemple, dans un article : « le flot des sollicitations personnelles rend impossible le travail parlementaire, on n'a même plus le temps de lire les rapports qui nous sont distribués ou d'assister aux séances.<sup>63</sup>» Les corvées épistolaires faisaient partie intégrante du métier de parlementaire. Comme l'a noté Alain Garrigou, « les élus devaient répondre aux sollicitations particulières et diverses. Une bonne partie du travail politique consistait à accomplir ces patientes corvées épistolaires qui ont laissé des traces abondantes dans les archives privées [...].<sup>64</sup>» Pour ce faire, les parlementaires devaient acquérir un « savoir-faire administratif<sup>65</sup> », une connaissance de l'administration et de ses rouages afin de faire aboutir les demandes. Un certain nombre d'ouvrages dénonçant ces pratiques sont publiés durant les années 1880, où la critique du favoritisme est souvent associée avec celle du régime parlementaire<sup>66</sup>.

Dans une lettre adressée à un ami journaliste nommé Béranger, Alfred Naquet se plaint de recevoir « 50 lettres par jour », expliquant que ces lettres lui prennent « 4 heures bien comptées », qu'il passe à y répondre à son bureau, et 4 autres heures « à courir les ministères.<sup>67</sup>» Et il rajoute que tout ce labeur est fait « en pure perte », car il présente « au moins 20 demandes de place pour une place vacante », et que de ce fait, selon lui, il perd

---

<sup>62</sup> AD84, *Le Radical du Vaucluse*, 16 mai 1881.

<sup>63</sup> Bibl. Ceccano, *Le Radical du Vaucluse*, 27 novembre 1881.

<sup>64</sup> Alain GARRIGOU, « Clientélisme et vote sous la Troisième République » dans Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI[dir], *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p66.

<sup>65</sup> L'expression est de Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.68.

<sup>66</sup> Un exemple parmi d'autres : Eugène AIMES, *La réforme administrative et le favoritisme*, Paris, 1887. Sur ces questions, on se reportera utilement à la thèse d'Emilien RUIZ, *Trop de fonctionnaires ? Contribution à une histoire de l'État par ses effectifs (France, 1850-1950)*, Thèse de doctorat sous la direction de Marc-Olivier Baruch, EHESS, 2013.

<sup>67</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, lettre d'Alfred Naquet à Béranger, 11 février 1879.

tout crédit à ne pouvoir exaucer la majorité des demandes<sup>68</sup>. S'adressant au journaliste, il lui écrit : « si vous pouviez faire comprendre aux populations qu'on n'aboutit, en fatiguant ainsi les députés, qu'à les empêcher de remplir leur mandat ! » Alfred Naquet regrette donc le temps perdu à effectuer ces démarches, qui l'empêche de pouvoir travailler correctement en commission, ou des projets de loi, qui sont censés être le travail à plein temps d'un député. En réalité, et comme le note quelques années plus tard Robert de Jouvenel, recommander fait partie intégrante de la « profession » de député<sup>69</sup>.

Dans un courrier à Gustave Cluseret, Alfred Naquet est encore plus disert sur le nombre de demandeurs qui s'adressent à lui quotidiennement. Il écrit : « je défends ma porte dans la semaine. Je vais même le plus souvent travailler loin de chez moi pour que l'on ne la force pas<sup>70</sup> ». Alfred Naquet exagère probablement le trait, avec humour, pour souligner les nombreuses sollicitations physiques dont il est l'objet pour des faveurs politiques.

Les récriminations d'élus contre les quémandeurs qui les assaillent ne sont, bien sûr, pas chose nouvelle. Flaubert, dans une pièce écrite en 1873 et intitulée *Le candidat*, mettait en scène un certain Murel avertissant un homme voulant se présenter aux élections : « Ce n'est pas une petite besogne que d'être député! (...) Vous allez avoir sur le dos tous les quémandeurs ! (...) Ils vous dérangeront de vos affaires, énormément.<sup>71</sup> »

Le sénateur du Vaucluse reçoit le dimanche matin à son domicile des citoyens désireux de lui demander des services, contrairement à d'autres députés qui possédaient une permanence parlementaire, où ils étaient présents certains jours à des horaires précis<sup>72</sup>. Il porte un regard critique sur les citoyens qui viennent lui rendre visite ce jour-là : « pour une personne m'entretenant de choses intéressantes, j'ai 20 quémandeurs et 50 mendiants.<sup>73</sup> » Il écrit qu'il « renvoie les mendiants », toutefois il affirme qu'il leur donne

---

<sup>68</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, lettre d'Alfred Naquet à Béranger, 11 février 1879.

<sup>69</sup> Robert DE JOUVENEL, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, p.37.

<sup>70</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 31 août 1885.

<sup>71</sup> Gustave FLAUBERT, *Le candidat*, Paris, éd. Castor Astral, 1873 réed. 2007, p. 64.

<sup>72</sup> Sur les permanences parlementaires parisiennes, voir : Marnix BEYEN, « Lieux de politisation, lieux de corruption ? Les permanences parlementaires à Paris, 1890-1920 », Jens IVO ENGELS et Frédéric MONIER (dir.), *Les coulisses du politique à l'époque contemporaine : Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2013.

<sup>73</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 31 août 1885.

régulièrement de l'argent<sup>74</sup>. Comme l'écrit Alain Garrigou, « la charité était inextricablement liée à la domination politique. Les pauvres devenaient des électeurs, et les devoirs à l'égard des pauvres devenaient les ressorts du clientélisme.<sup>75</sup>»

En 1888, un chapelier de l'Isle-sur-Sorgues nommé Charles Goudard écrit à Alfred Naquet : « Je viens à vous pour un service pécuniaire (...) je traverse un moment pénible [...]. Depuis 5 mois mon fils est au service militaire je ne travaille plus et comme j'ai fait des folles dépenses pour une machine et la construction d'un hangar je vais devoir à payer 500 francs le 15 courant et l'engagement est ferme sous peine de me reprendre le matériel par celui qui me l'a vendu. (...) C'est la somme de trois cents francs que je sollicite de vous le 15 courant, je vous rembourserai fin juillet prochain.» Ce genre de requête était toutefois assez rare dans les lettres adressées à Alfred Naquet que j'ai pu consulter. On ignore s'il a pu avancer l'argent à Charles Goudard. Le sénateur du Vaucluse possédant certes un certain capital en actions, mais finalement peu d'argent disponible, la chose me paraît difficile. Il a par contre pu aider des fidèles pour des sommes moins importantes, inscrivant ses échanges dans une forme de relation clientélaire.

Des demandes de prêt d'argent existent dans les fonds d'hommes politiques royalistes, aux profils socio-économiques différents d'Alfred Naquet, comme le baron de Mackau<sup>76</sup> ou d'autres notables monarchistes<sup>77</sup>. Ces derniers se servent de leurs ressources privées pour pallier l'accès devenu difficile aux ressources publiques accaparées par les républicains à partir de 1879.

Alfred Naquet se plaint des quémandeurs auprès de Gustave Cluseret. Dans un courrier il lui confie : « toutes les fois que je puis être utile à quelqu'un j'en éprouve une joie pure. J'ai même à cet égard une réputation bien établie, et j'ai à mon avoir des actes dont je

---

<sup>74</sup> Malgré le fait qu'Alfred Naquet, comme nombre de ces collègues députés, soient souvent en difficulté financière, notamment après des élections.

<sup>75</sup> Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, p85.

<sup>76</sup> Voir notamment comme exemple : Éric PHÉLIPPEAU, *L'Invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Édition Belin, 2002.

<sup>77</sup> Sur l'exemple des notables italiens, voir : Renato CAMURRI, « Les notables italiens entre clientélisme et légitimation du pouvoir. Le cas de la Vénétie dans la période libérale (1866-1897) », *Politix*, Vol. 17, N°67. Troisième trimestre 2004. pp. 17-43.

m'enorgueillis.<sup>78</sup>» Il écrit à peu près la même chose dans un article du *Radical du Vaucluse*: « Mes électeurs savent que quelque soit mon opinion sur l'intervention des députés dans les affaires personnelles, rien de ce qui m'est confié n'est laissé de côté. » Malgré ses idées hostiles à cette politique des faveurs, Alfred Naquet suit les attendus du rôle du parlementaire pour ces électeurs, afin de les satisfaire, et ainsi conserver une clientèle politique. Il manifeste ce fait publiquement, pour servir sa popularité.

Le sénateur de Vaucluse écrit en 1885 à Gustave Cluseret: « Vous me direz que ces démarches sont immorales. D'accord elles sont odieuses et je les rétrécis le plus que je peux. » Mais Alfred Naquet souligne aussi auprès de son correspondant socialiste l'importance électorale de ses démarches pour un élu républicain: « Si je ne le fais pas, d'autres le feront, et comme le suffrage universel, même dans les circonscriptions les plus avancées, ne vote que pour ceux qui les font, il faut ou s'y plier, ou céder le pas à un autre.<sup>79</sup> » Alfred Naquet se présente donc comme prisonnier de ses demandes d'intercessions, c'est une forme de justification qu'il utilise à partir de la fin des années 1870.

Il semblerait d'ailleurs que le député du Vaucluse créait des petites fiches à propos des citoyens qu'il recommandait. Dans une lettre adressée à un correspondant inconnu en 1893, Alfred Naquet écrit à propos d'une demande : « le nom de Mme Claire Duval ne me dit rien, et je ne retrouve rien à son propos dans mes fiches qui me mette sur la piste.<sup>80</sup> » Certains parlementaires, comme Alfred Michel, député du Vaucluse, gardaient un registre des démarches effectuées, il n'est pas impossible qu'Alfred Naquet ait fait de même.

La volonté de satisfaire sa clientèle oblige le député à ne pas « refuser sa voix à un ministre dont il attend des débits de tabac ou des perceptions<sup>81</sup>», comme l'écrit un peu plus tard Alfred Naquet dans son ouvrage *Questions Constitutionnelles*. Il demande, dans cet

---

<sup>78</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 23 septembre 1885. La question de la « réputation » d'un parlementaire est importante dans le cadre d'un processus clientélaire. Selon Alberto Vannucci, l'ancien ministre Remo Gaspari avait une réputation publique d'aider de manière efficace les demandeurs, qui faisaient la queue devant son bureau, ce qui faisait qu'il traitait jusqu'à 250 demandes par jour. Donatella DELLA PORTA et Alberto VANNUCCI, *Corrupt Exchanges. Actors, Resources, and Mechanisms of Political Corruption*, New York, Aldine de Gruyter, 1999, p.58.

<sup>79</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 31 Août 1885.

<sup>80</sup> AD84, 1J1120, lettre d'Alfred Naquet à un correspondant inconnu, 23 octobre 1893.

<sup>81</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelle*, Paris, E. Dentu, 1883, p.87.

ouvrage paru en 1883 et traitant de réforme constitutionnelle, à ce que la Constitution soit révisée pour supprimer cette dépendance des élus aux ministres<sup>82</sup>. Selon Naquet, cette politique entraîne « un sacrifice de l'intérêt général à l'intérêt privé », où un parlementaire soutient un ministère pour que les demandes qu'il transmet soient exaucées. Il maintient cette idée-là quelques années plus tard dans un article paru dans *La Revue Bleue*, où il s'interroge de manière rhétorique : « Comment -en dehors des préoccupations d'intérêt public- refuser sa voix à un ministre dont on sollicite des perceptions ou des bureaux de tabac ?<sup>83</sup> »

Alfred Naquet écrit que face aux démarches incessantes à réaliser, les députés adoptent deux attitudes : « les plus indépendants adressent des objurgations à leurs électeurs, qui n'en continuent pas moins à leur imposer leur volonté. Les plus souples de caractère se bornent à maugréer intérieurement, ayant conscience du mal qu'ils sont forcés de faire. » Et de leur côté les ministres « se plaignent à leur tour de leur administration qu'on désorganise » à cause des multiples demandes de recommandation et des citoyens à placer au sein des administrations<sup>84</sup>. Selon le sénateur du Vaucluse, ces démarches perdurent à cause du fonctionnement du régime parlementaire, instauré par la Constitution de 1875. En un sens Naquet souhaite la révision de la Constitution notamment pour faire disparaître ces recommandations politiques qu'il considère comme un héritage monarchique ou impérialiste, éloigné de l'idéal de « Vraie République ».

D'autres républicains partagent la volonté de Naquet de faire cesser ces sollicitations incessantes. Le député Louis Legrand dépose au mois de novembre 1881 à la Chambre un projet de résolution « tendant à rétablir dans le règlement de la Chambre de députés l'article interdisant toutes sollicitations concernant des intérêts privés<sup>85</sup>. » Le but de ce député du Nord était de rétablir l'article du règlement de 1849 qui interdit aux mandataires du pays toute sollicitation pour des intérêts privés.

---

<sup>82</sup> C'est un *leitmotiv* d'Alfred Naquet, qu'il exprime encore en 1886 par exemple dans plusieurs articles.

<sup>83</sup> BNF, *Revue politique et littéraire*, n°26, 25 décembre 1886.

<sup>84</sup> BNF, *ibidem*.

<sup>85</sup> *Projet de résolution tendant à rétablir dans le règlement de la Chambre des Députés l'article interdisant toutes sollicitations concernant des intérêts privés, présenté par M. Louis Legrand (Valenciennes),...* (14 novembre 1881), Paris, Impr. Quantin, 1881.



Alfred Naquet a un avis tranché sur cette proposition, écrivant dans *Le Petit Lyonnais* qu'elle a toutes les chances de rester « inefficace », car les ministres pourraient toujours se faire recommander des citoyens en privé. Selon lui, si l'on veut que les parlementaires soient des législateurs, et que les préfets et les ministres soient des administrateurs, il faut que « le gouvernement écarte résolument toute demande qui sera recommandée verbalement ou par écrit (...) »<sup>86</sup>. Il juge d'ailleurs que les recommandations « faussent, dénaturent le régime parlementaire » et introduisent « des éléments de corruption dans le gouvernement républicain. » Quelques mois plus tard, Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Gambetta, envoie une circulaire aux préfets leur demandant de ne pas tenir compte des recommandations que leur transmettent les parlementaires. Elle fut quasiment sans effet. Les ministres restent en relation avec des parlementaires pour ces démarches<sup>87</sup>.

Dans un article écrit à la même époque, Alfred Naquet essaye de retracer une histoire des faveurs politiques au XIXe siècle. Selon lui, sous la monarchie de Juillet les recommandations étaient partout, tant autour de la famille royale que dans les départements. Le député du Vaucluse qualifie ce fonctionnement de « corruption omniprésente », elle a été selon lui « l'une des principales causes de la révolution de février 1848. »<sup>88</sup> D'après le parlementaire vauclusien, en réaction à ce fonctionnement les républicains en 1848 introduisirent une disposition dans le règlement de la Chambre interdisant les recommandations.

Alfred Naquet juge ensuite que, sous le Second Empire, le régime eut « la corruption comme grand moyen de gouvernement »<sup>89</sup>. Il écrit que les bonapartistes reprirent les pratiques de recommandations héritées de la monarchie de Juillet. Si on suit le récit d'Alfred Naquet, la Deuxième République aurait réussi à anéantir provisoirement les pratiques clientélares. La chose est largement improbable. Comme on l'a évoqué, Gaston Crémieux, pour ne citer que le ministre de la Justice, a largement accordé des faveurs politiques à des amis en 1848. Encore une fois, le système de recommandations politiques est qualifié par Naquet de corruption.

---

<sup>86</sup> BNF, Alfred Naquet, *Varia*, t.V, article du *Petit Lyonnais*, 3 décembre 1881.

<sup>87</sup> Jean ESTEBE, *Les ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982, p.149.

<sup>88</sup> BNF, Alfred Naquet, *Varia*, t.V, article du *Petit Lyonnais*, 3 décembre 1881

<sup>89</sup> *Ibidem*.

Après un portrait à charge du Second Empire, qui fut selon lui « le règne de la corruption », Alfred Naquet écrit que « l'Empire est tombé, mais les mœurs qu'il avait créées ne sont pas tombées avec lui ». Selon le député du Vaucluse, malgré l'instauration du régime républicain, les populations continuent « à considérer le député comme l'intermédiaire naturel entre elles et le gouvernement, d'où un flot de sollicitations en vue d'intérêts privés, dont on ne peut se faire une idée qu'en étant député soi-même ou en dépouillant la correspondance d'un député.<sup>90</sup>»

Naquet dénonce dans ce même article « les petites oligarchies dirigeantes » présentes dans des villes, dont la réélection du député dépend, et qui lui transmettent de nombreuses demandes. Alfred Naquet termine son article en souhaitant que ce « germe corrupteur » soit combattu à tous les échelons de l'administrations<sup>91</sup>.

Quelques années plus tard, devenu sénateur, il constate que la politique des recommandations est toujours la règle, faisant du parlementaire « le commissionnaire des intérêts particuliers » de ses électeurs. Il écrit que « les demandes d'emploi pleuvent encore comme grêle à la Chambre », et cette question des recommandations est d'ailleurs soulevée lors de quelques réunions politiques par le député socialiste Clovis Hugues<sup>92</sup>. Le sénateur du Vaucluse déplore donc que ce qu'il conçoit comme un « archaïsme » politique, hérité des monarchies, n'ait pas été éradiqué par les républicains.

Après s'être intéressé au discours d'Alfred Naquet à propos des faveurs politiques, présentons la sociologie des demandeurs qui s'adresse à lui, selon ces affirmations.

### La sociologie des demandeurs selon Alfred Naquet

Alfred Naquet décrit dans plusieurs correspondances les citoyens qui s'adressent à lui pour lui demander des faveurs politiques, leurs profils sociaux, ainsi que les objets de leurs demandes. Il s'agit d'appréhender comment Alfred Naquet présente ces demandeurs, ses

---

<sup>90</sup> BNF, Alfred Naquet, *Varia*, t.V, article du *Petit Lyonnais*, 6 décembre 1881.

<sup>91</sup> Il faut d'ailleurs noter que les critiques des parlementaires contre l'administration furent assez nombreuses sous la IIIe République. Voir à ce sujet : Claude GOYARD, « La critique parlementaire des administrations sous la IIIe République », *Administration et parlement depuis 1815*, Paris, Droz, 1982, pp.59-76.

<sup>92</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *L'estafette*, 16 septembre 1886.

représentations et ses jugements vis-à-vis de ces pratiques, mais aussi la façon dont il justifie éventuellement ces démarches.

À une question posée par Cluseret, avec qui Naquet entretient une correspondance suivie quoiqu'ils divergent politiquement, lui demandant « combien de prolétaires » se trouvent parmi les « quémandeurs » qui s'adressent à lui, le sénateur du Vaucluse lui répond « les 9/10 au moins<sup>93</sup> ». Le parlementaire vauclusien précise qu'il « n'y a pas un ouvrier » parmi ses demandeurs, mais que ceux-ci sont « presque tous des paysans ». Selon lui c'est parce que le Vaucluse est un département « agricole, et qu'il y a peu d'ouvriers.<sup>94</sup> » Sous ce terme de « prolétaire » le sénateur radical désigne probablement des ouvriers agricoles. Alfred Naquet souligne par ailleurs que « les représentants des grands centres ouvriers sont d'accord avec moi pour constater qu'ils sont éminemment moins soulevés que moi par les demandes de place.<sup>95</sup> » Se pose ici la question de savoir si la politique des patronages politiques est alors un « mal rural », un fait propre aux espaces ruraux sous la Troisième République, chose qui semblerait surprenante, même s'il n'y a guère, semble-t-il, de travaux sur les intercessions des parlementaires dans les centres ouvriers, ce qui empêche hélas toute comparaison<sup>96</sup>. Le patronage politique des ouvriers est largement perçu comme relevant d'un paternalisme.

Naquet écrit à Cluseret que les principales demandes qu'il reçoit « proviennent de paysans, qui veulent entrer dans les Postes, ou qui, ayant réussi à faire passer les examens à leurs fils ou à leurs filles veulent les faire nommer instituteurs ou institutrices<sup>97</sup> ». Les demandes de bourses font en effet partie des sollicitations les plus nombreuses, et celles-ci sont souvent transmises au parlementaire par ces relais locaux. Par exemple l'adjoint au maire de Ménerbes Adrien Malachier transmet à Naquet une demande de recommandation pour une bourse pour le fils d'un citoyen de sa commune<sup>98</sup>.

---

<sup>93</sup> A.N, AP/440 1, Fonds Cluseret, Lettre de Naquet à Cluseret datée du 17 septembre 1885.

<sup>94</sup> *Ibidem*.

<sup>95</sup> *Ibidem*.

<sup>96</sup> En cela, ce « mal rural » serait un stéréotype, un mythe par rapport aux campagnes françaises. Sur le monde rural français dans un temps long, on se reportera à Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises. Entre mythe et histoire*, Paris, Armand Colin, 2010.

<sup>97</sup> A.N, AP/440 1, Fonds Cluseret, Lettre de Naquet à Cluseret datée du 17 Septembre 1885.

<sup>98</sup> Bibl. Ing, ms 2806, lettre d'Alfred Naquet à Adrien Malachier, 3 mars 1880.

Certaines demandes parviennent parfois au député du Vaucluse par l'intermédiaire d'un relais local, comme un maire, un conseiller général ou un président de cercle. Ces relais font partie, entre le député et le demandeur, d'une « structure ternaire<sup>99</sup>» selon l'expression de Frédéric Monier. Le parlementaire fait figure, au niveau des villages et des bourgs, d'un « défenseur local » des intérêts tant collectifs qu'individuels.<sup>100</sup>

Flaubert, dans *le candidat*, un vaudeville écrit en 1874, avait présenté un soutien et intermédiaire d'un homme politique, en la personne d'un dénommé Murel, vivant dans l'arrondissement du candidat. Il présente à ce dernier des « amis politiques », gérant ainsi les relations du candidat avec ses soutiens dans l'arrondissement<sup>101</sup>. Dans la pièce, Murel donne aussi au candidat des indications sur les relations à entretenir dans le pays d'élection, lui indiquant par exemple : « Soignez Heurtelot, c'est un meneur ». Et de ce fait le candidat, pour s'attirer les faveurs de ce bottier, lui commande quinze paires de bottes et quinze paires de souliers. Flaubert décrit aussi la présence de nombreux quémandeurs venus demander des « services » au député, parfois par l'entremise de Murel, qui les présente à l'élu. Si bien sûr il y a une volonté satirique évidente chez Flaubert, la question de l'intermédiaire, de l'agent politique était primordiale dans la vie politique sous la Troisième République.

Alfred Naquet évoque dans une autre lettre le cas de paysans qui souhaitent obtenir des concessions en Algérie : « Il y a des masses de petits paysans du Midi, minés par le phylloxera et la garance [...] [qui] ont obtenu des concessions. J'en ai fait obtenir plusieurs à des paysans du département du Vaucluse [...]»<sup>102</sup>. Dans le fonds de Jean Saint-Martin existe une lettre du cabinet de gouverneur général de l'Algérie ayant pour sujet une demande de concession écrite par un Pertuisien et apostillée par le député du Vaucluse, preuve de l'existence de ce type de démarche<sup>103</sup>. Toutefois, force est de constater qu'aux Archives Nationales d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, les recommandations politiques ne semblent

---

<sup>99</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes : clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1880-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p44.

<sup>100</sup> Jean ESTEBE « Le parlementaire », Jean-Jacques SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome 3 : sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p.341.

<sup>101</sup> Gustave FLAUBERT, *Le candidat*, Paris, éd. Castor Astral, 1873 rééd. 2007, p.43.

<sup>102</sup> A .N, AP/440 1, Fonds Cluseret, Lettre de Naquet à Cluseret datée du 17 Septembre 1885.

<sup>103</sup> AD84, 1J25, Lettre de l'administration du gouverneur général de l'Algérie, 29 juin 1886.

pas avoir été conservées dans les demandes de concessions en Algérie. Il est donc impossible d'étudier de plus près ce phénomène dans le cas d'Alfred Naquet.

Les bureaux de tabac sont aussi très convoités, notamment par des relais politiques des parlementaires, tels les présidents de cercles, les maires ou les conseillers municipaux. Les bureaux de tabac devaient être, normalement, réservés en priorité à des personnes en difficulté comme d'anciens militaires ou des invalides de guerre. Les recommandations pouvaient favoriser d'autres citoyens. Par exemple, à Ménerbes, l'adjoint au maire, apparemment en difficulté financière, demande à Alfred Naquet son appui pour obtenir une recette buraliste. Le député du Vaucluse lui répond qu'il s'occupe de sa demande, tout en lui demandant « d'exprimer à la population de Ménerbes toute (sa) gratitude » pour sa réélection au poste de député en 1881<sup>104</sup>.

Il s'agit de récompenser un soutien politique dans ce village, qui a fait voter pour le député aux élections, et de le manifester publiquement aux républicains locaux<sup>105</sup>. A la même époque le député du Nord Louis Legrand<sup>106</sup> cherche à mettre un terme aux recommandations intervenant dans les nominations de titulaires de bureaux de tabac. Pour ce faire, il dépose à la Chambre une proposition de loi sur la « mise en adjudication des bureaux de tabac », le 15 novembre 1881, qui aurait réservé ces derniers uniquement aux militaires ayant servi la France, proposition qui n'aboutit pas<sup>107</sup>.

Parmi les correspondants qui écrivent à Naquet, tous ne sont pas des citoyens pauvres. Comme l'écrit le député du Vaucluse dans une lettre adressée à Gustave Cluseret : « il y a, dans la couche immédiatement supérieure, et encore très peu élevée, pas mal de demandes de commissariats de police.<sup>108</sup> » Ses demandes émanent notamment, selon le parlementaire vauclusien, de « petits bourgeois ». Par exemple Jean Saint-Martin et Alfred

---

<sup>104</sup> Bibl. Ing, ms 2801, lettre d'Alfred Naquet à Adrien Malachier, 24 août 1881.

<sup>105</sup> Michel OFFERLE « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIXe-XXe siècles », *Genèses* 2/2007 (n° 67), p. 131-149.

<sup>106</sup> Il n'existe pas, à ma connaissance, de monographie consacrée à ce député. Il semble avoir mené une petite campagne pour réglementer ces pratiques de la vie politique française.

<sup>107</sup> *Proposition de loi ayant pour objet la mise en adjudication des bureaux de tabac, présentée par M. Louis Legrand...* (15 nov. 1881), Paris, Impr. Quantin, 1881.

<sup>108</sup> A.N, AP/440 1, Fonds Cluseret, Lettre de Naquet à Cluseret datée du 17 Septembre 1886. Sur les fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle, dont font partie les commissaires de police, voir : Jean LE BIHAN, *Au service de l'Etat. Fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, P.U.R, 2008.

Naquet ont effectué, au début des années 1880, des démarches en faveur d'un optant alsacien résidant à Avignon, nommé Diellenschneider, pour lui faire obtenir un commissariat de police. Cela en récompense des informations qu'il leur a fournies sur les « turpitudes électorales », selon l'expression de Jean Saint-Martin, de la préfecture de Vaucluse lors des élections de 1876 et 1877. Ils demandent l'appui d'Auguste Scheurer-Kestner, ancien député d'Alsace et républicain modéré, afin d'appuyer de toute son influence politique cette requête<sup>109</sup>. Celle-ci s'inscrit une nouvelle fois dans une logique de don et contre don, où les parlementaires cherchent à récompenser un citoyen les ayant aidés politiquement.

Des citoyens ayant un profil socio-économique favorisé s'adressent aussi à Alfred Naquet. En 1885 un commis de notaire de Carpentras lui écrit : « Vous n'avez pas oublié la promesse que vous avez bien voulu me faire à Aix-les-Bains de m'accorder votre bienveillant concours et votre puissant appui pour obtenir ma nomination de notaire à Carpentras en remplacement de mon père démissionnaire en ma faveur ?<sup>110</sup> » Le demandeur a sûrement rencontré le sénateur du Vaucluse venu « prendre les eaux » à Aix-les-Bains, chose réservée à des citoyens relativement aisés<sup>111</sup>.

Par ailleurs, ces individus qui côtoient depuis longtemps la famille d'Alfred Naquet semblent considérer l'aide demandée au parlementaire comme un juste retour des choses dans un système de solidarité locale s'inscrivant dans la longue durée. Le commis affirme dans sa lettre à Naquet que c'est la première demande « que je me permets de solliciter de vous malgré les anciennes et puissantes sollicitations que votre pauvre père adressait au mien dans d'autres temps<sup>112</sup> ». Bien évidemment, cette lettre se différencie ainsi des lettres de citoyens plus modestes qui ne peuvent pas se targuer de tels faits. Ces derniers se réclament plutôt d'un serrement de main lors d'une réunion dans un cercle, ou d'une relation commune.

---

<sup>109</sup> BNF, NAF 24409, Lettre de Jean Saint-Martin à Scheurer-Kestner, 5 juin 1878. Sur l'ancien député alsacien et ses amis politiques, on se reportera à : Sylvie APRILE, *Auguste Scheurer-Kestner et son entourage*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Adeline Daumard, Université de Paris I Sorbonne, 1994.

<sup>110</sup> BNF, NAF 28783, Lettre adressée à Alfred Naquet par M. Barcilon le 2 décembre 1885.

<sup>111</sup> Sur les stations thermales au XIXème, voir les quelques pages qui leur sont consacrées dans : Maurice AGULHON (dir.), *Histoire de la France urbaine, La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1983, t.III, pp.407-407. On pourra lire avec plaisir la description que fait Maupassant, dans les années 1880, de la station thermale de « Mont-Oriol » (inspiré de Châtel-Guyon), dans le roman éponyme, où se côtoient hommes d'affaires, hommes politiques et médecins.

<sup>112</sup> BNF, NAF 28783, Lettre adressée à Alfred Naquet par M. Barcilon le 2 décembre 1885.

Les maires de communes du Vaucluse s'adressent aussi à Alfred Naquet pour des demandes de faveurs politiques. Celles-ci sont souvent des demandes personnelles ou familiales, mais parfois il s'agit seulement, pour le maire, de servir d'intermédiaire à un citoyen de sa commune. Cela permet à l' élu local de renforcer sa propre clientèle, et ses fidélités locales, qu'il peut mettre ensuite au service du député lors de périodes électorales. Par exemple le maire de Malaucène transmet en 1883 une demande de son beau-frère, nommé Auguste Bègue, qui souhaite devenir commis des Postes et Télégraphes. Alfred Naquet s'adresse donc à la direction de ce service, qui mène une enquête sur le postulant, qui s'avère ne pas posséder les diplômes suffisants pour exercer cet emploi. Sa demande est donc rejetée malgré l'appui d'Alfred Naquet<sup>113</sup>.

Bègue, dans une lettre en réponse à cette information, s'excuse de cette situation gênante auprès du sénateur du Vaucluse : « je suis à vrai dire confus de vous causer tant de dérangement et surtout d'ennui au sujet de la demande de mon beau-frère : c'est plus d'attention que je ne mérite car c'est en effet à mon égard si tout cela est ainsi (*sic*) je vous en exprime de nouveau toute ma reconnaissance. » Le correspondant cherche donc à manifester sa reconnaissance au parlementaire, afin de ne pas briser cette relation clientélaire établie entre Naquet et lui. *A priori*, comme il l'indique dans sa lettre, le demandeur avait fait une demande simultanée auprès de Béraud, maire d'une commune proche de Carpentras et conseiller général, qui l'avait « chaleureusement accueillie » selon ses dires. Toutefois, ce protecteur soutenait aussi un autre candidat, que Bègue n'hésite pas à qualifier de « traître », cherchant ainsi à le délégitimer, alors qu'il se présente, lui et sa famille, comme de « vaillants républicains<sup>114</sup> », méritant de ce fait l'appui des parlementaires.

Bien évidemment, et comme l'écrit Naquet à Cluseret, seule une minorité de demandes recommandées aboutissent. Les correspondants d'Alfred Naquet semblent comprendre ces difficultés. L'un d'eux lui écrit : « je suis bien reconnaissant de votre double et pressante démarche ; elle n'a pas eu les résultats immédiats que j'étais en droit d'en

---

<sup>113</sup> BNF, NAF 28783, Lettre de Bègue et réponse de la direction des Postes et Télégraphes du Vaucluse, 18 juin 1883.

<sup>114</sup> BNF, NAF 28783, lettre de Bègue, maire de Malaucène, à Alfred Naquet, 6 juillet 1883.

espérer : l'Officiel a parlé et il évoquait trois nominations nouvelles dont je suis encore écarté (...). Je vous remercie encore.<sup>115</sup>»

Lorsqu'une demande recommandée par Alfred Naquet aboutit, les correspondants envoient souvent une lettre de remerciement, où ils expriment leur reconnaissance au parlementaire. L'un d'eux écrit suite à l'obtention d'un poste de facteur rural : « Sachez que désormais vous avez en Vaucluse un dévouement de plus.<sup>116</sup> » Ainsi, ce citoyen place sa demande dans une démarche de l'échange, où il accorde sa fidélité au parlementaire contre l'obtention d'une faveur politique.

Alfred Naquet, et plus généralement les parlementaires, recommandent aussi des préfets et des sous-préfets, qui peuvent être des relations utiles pour la suite de leur carrière politique. Par exemple, le sénateur du Vaucluse recommande à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur Jules Belleudy, ancien journaliste républicain dans le Vaucluse devenu sous-préfet dans ce même département en 1878. Il continue ensuite sa carrière préfectorale. Une lettre de recommandation d'Alfred Naquet en 1886 reçoit une réponse du ministre de l'Intérieur où ce dernier indique qu'il prend en considération la demande formulée par le protégé du parlementaire. Alfred Naquet commente avec humour, dans une apostille dans la marge de la lettre ministérielle renvoyée à son ami Jules Belleudy: « n'est ce pas de l'eau bénite de cour ?<sup>117</sup> »

Alfred Naquet explique dans plusieurs lettres à Jules Belleudy les démarches entreprises en sa faveur au ministère. Ces missives sont parfois émaillées de détails piquants, et Naquet lui recommande toujours d'avoir de la patience pour ses démarches, le sénateur radical n'étant pas toujours très influent auprès des ministres modérés. Comme réponse à une nouvelle demande de recommandations du sous-préfet Belleudy, où ce dernier exprime des reproches à son encontre, Alfred Naquet lui répond : « vous êtes encore de ceux qui s'imaginent que députés et sénateurs font ce qu'ils veulent dans l'administration ! (...)<sup>118</sup> » Dans cette même lettre il écrit qu'un parlementaire a de « la

---

<sup>115</sup> BNF, NAF 28783, lettre d'un dénommé Bouvier, 18 octobre 1886.

<sup>116</sup> BNF, NAF 28783, lettre d'un correspondant non identifié, habitant Carpentras, 24 mai 1884.

<sup>117</sup> Bibl. Ceccano, ms5882, lettre du ministre de l'Intérieur à Alfred Naquet, transmise par celui-ci à Jules Belleudy, 3 mars 1886.

<sup>118</sup> Bibl. Ceccano, ms5882, lettre d'Alfred Naquet à Jules Belleudy, 11 août 1885.



puissance », c'est-à-dire une relative influence, mais qu'il lui est toujours difficile d'obtenir satisfaction.

Parfois, ce sont des fonctionnaires touchés par des mesures disciplinaires qui en appellent à la protection d'un parlementaire. Par exemple, un instituteur laïque adjoint d'Avignon nommé Abras, accusé d'avoir « violemment frappé à la tête l'un de ses élèves<sup>119</sup> », écrit à Alfred Naquet pour lui demander son appui, afin qu'il n'écope pas d'une sanction trop lourde. Le sénateur du Vaucluse envoie alors au préfet du Vaucluse et au recteur académique une lettre leur demandant « d'examiner le dossier de ce fonctionnaire avec bienveillance et de réduire la peine au minimum si les circonstances et les rapports des chefs hiérarchiques de mon protégé le permettent.<sup>120</sup> » On observe donc, au travers des termes de la lettre, que l'élu intervient pour accomplir la tâche qu'attend de lui son correspondant, sans pour autant être fort incisif dans sa demande. Il remplit un attendu à la fois social et politique, pour ne pas décevoir un potentiel électeur. D'ailleurs, l'instituteur fut sanctionné malgré l'intervention du député, comme le prouve son dossier<sup>121</sup>.

Concernant l'argent qu'utilise l'élu pour pouvoir répondre à ces demandes, le sénateur de Vaucluse écrit au socialiste Cluseret, qui lui exposait son projet d'abaisser l'indemnité des députés à 500 francs par mois, pour lui exposer ses charges, notamment de correspondance. Alfred Naquet répond ici aux critiques de Cluseret quant à la richesse des députés. Le député du Vaucluse exagère probablement un peu les faits pour convaincre Gustave Cluseret. Il écrit notamment : « je reçois chaque jour 60 lettres auxquelles il faut répondre [...]»<sup>122</sup>, à propos desquelles il souligne qu'il faut « veiller aux affaires qu'elles traitent<sup>123</sup> ». Le sénateur de Vaucluse précise donc que pour répondre à ses lettres tout en ayant une activité politique aux Chambres, il a dû prendre un secrétaire, dont le nom nous est hélas inconnu. Ce secrétaire lui coûte 100 francs par mois, soit 1200 francs par an. Dans un article dans le *Radical du Vaucluse*, Naquet indique que ce secrétaire accomplit à sa place des démarches en personne aux ministères lorsque lui-même n'est pas disponible<sup>124</sup>.

---

<sup>119</sup> AD84, 1T398, Peines disciplinaires, dossier de M. Abras.

<sup>120</sup> AD84, 1T398, Peines disciplinaires, dossier de M. Abras, lettre d'Alfred Naquet, 1884.

<sup>121</sup> AD84, 1T398, dossier personnel de carrière de M. Abras.

<sup>122</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 31 Août 1885.

<sup>123</sup> AN, *Idem*.

<sup>124</sup> Bibl. Ceccano, *Le Radical du Vaucluse*, 27 novembre 1881.

Au sein des protégés d'Alfred Naquet se trouvent aussi des citoyens de confession juive, habitant dans le Sud-Est ou dans les colonies françaises. Comme l'a écrit Florence Berceot, « la Troisième République représente une phase importante dans le processus d'intégration que les Juifs du Sud-Est ont entamé avec l'Émancipation<sup>125</sup> ». Un juif de Tunis écrit à Naquet en débutant ainsi sa lettre : « Né à Nîmes en 1812 [...] comme vous israélite et libre penseur, je suis par ailleurs abonné au *Voltaire*<sup>126</sup> ». L'expéditeur présente donc ses points communs avec le sénateur du Vaucluse, même origine, mêmes opinions religieuses et politiques. Ensuite le demandeur indique qu'il se rappelle que, enfant, sa mère lorsqu'elle se rendait à Carpentras était toujours reçu par la famille Naquet, soulignant « l'hospitalité de votre honorable famille.<sup>127</sup> » Il cherche, en rappelant ce fait, à inscrire sa relation avec le parlementaire dans une longue durée. Naquet est en contact, dans l'arrondissement de Carpentras où il est né, avec plusieurs relais israélites et républicains, parfois apparentés à sa famille. Comme l'écrit Florence Berceot, il existe chez les juifs du Comtat « un enchevêtrement inextricable de relations<sup>128</sup> », et des « hommes pivots » comme Alfred Naquet ont un rôle central dans la politique des patronages. Il existe dans la correspondance du parlementaire vauclusien une lettre d'un dénommé Olivier Bédarrides, à en-tête de la Cour de Cassation, où celui-ci recommande un certain Georges Cremieu pour un emploi.<sup>129</sup> Ces deux individus sont probablement des Méridionaux, même si dans cette lettre, *a contrario* de la précédente, le demandeur ne se réclame pas d'opinions politiques ou religieuses.

Ces relations clientélares entre les républicains israélites que Pierre Birnbaum nomme les « fous de la République<sup>130</sup> » peuvent être illustrées par la correspondance passive

---

<sup>125</sup> Florence BERCEOT, « Les élites juives du Sud-Est de la France au début de la Troisième République (1870-1905) », dans Bruno DUMONS [dir ], *Elites et pouvoir locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, p.183.

<sup>126</sup> Journal radical, pour lequel Alfred Naquet a écrit des articles un temps.

<sup>127</sup> BNF, NAF 23783, Lettre adressée à Alfred Naquet, 2 juin 1883

<sup>128</sup> Florence BERCEOT, « Les élites juives du Sud-Est de la France au début de la Troisième République (1870-1905) », dans Bruno DUMONS [dir ], *Elites et pouvoir locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, p193. Sur cette question des solidarités, voir aussi : Séverine PACTEAU, « Les solidarités entre protestants et juifs en France aux XIXe et XXe siècles », Pierre GUILLAUME, *Les solidarités : le lien social dans tous ses états*, Talence, MSHA, 2003, pp.301-309.

<sup>129</sup> BNF, NAF 23783, Fonds Naquet, lettre d'Olivier Bédarrides datée du 25 novembre 1883.

<sup>130</sup> Pierre BIRNBAUM, *Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'Etat, de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.

d'Albin Valabrègue, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal<sup>131</sup>. Celle-ci contient plusieurs lettres écrites par Alfred Naquet. Albin Valabrègue, né à Carpentras, est issu d'une famille israélite du Midi de la France. Son père, Joseph Alexandre Valabrègue, était négociant de garance<sup>132</sup>. Albin est un auteur à succès de vaudevilles et de comédies<sup>133</sup>. Sa relation avec Alfred Naquet est horizontale et non verticale. En échange de son aide, le parlementaire peut espérer obtenir, dans une économie de l'échange, un service différent qu'un simple vote de son débiteur.

Valabrègue demande en 1887 à Alfred Naquet de le recommander pour être décoré de la Légion d'honneur. Le sénateur lui réponds: « Vous avez raison de croire que je vous recommanderai volontiers pour la décoration ; mais vous avez tort de vous imaginer que je n'aurais que le petit doigt à lever pour obtenir ce que vous désirez. <sup>134</sup>» Il explique ensuite à son correspondant comment avoir le plus de chances pour obtenir cette décoration: « Les recommandations n'agissent efficacement que si elles portent sur une faveur assez abondante pour que, après avoir pourvu les amis propres, le ministre puisse passer à ceux des autres, ou si elles sont faites avec assez d'instances par un groupe important de députés dont le chiffre effraye le ministre et le porte à sacrifier ses amis à sa conservation. En dehors de cela on se heurte à une porte close. <sup>135</sup>»

Naquet reste toutefois positif avec son ami. Il l'encourage à user de patience, et écrit: « Toutefois ceci n'est pas pour vous décourager. [...] Il n'en est pas moins vrai que plus on attend pour demander plus tard on obtient. Faire une demande, la faire recommander, la renouveler à chaque promotion, c'est prendre date, attirer l'attention sur soi et forcer à la longue les mauvaises volontés. Envoyez moi donc une demande avec une liste de votre situation littéraire, de vos titres, et je la recommanderai énergiquement –sans espoir de

---

<sup>131</sup> BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, MS 13591-13598, Lettres reçues par Albin Valabrègue, classées par ordre alphabétique de correspondants, et papiers divers lui ayant appartenu.

<sup>132</sup> Florence BERCEOT, « Les élites juives du Sud-Est de la France au début de la Troisième République (1870-1905) », dans Bruno DUMONS [dir], *Elites et pouvoir locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, p.186.

<sup>133</sup> Voir sa courte notice dans A. AUBERT, *Les vauclusiens ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse*, Avignon, Séguin frères, 1892, p.222.

<sup>134</sup> BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 13595, folio 191, lettre d'Alfred Naquet datée du 4 décembre 1886

<sup>135</sup> *Ibidem*.

succès cette année, mais avec l'espoir de voir la graine fructifier plus tard si vous prenons soin de l'arroser à chaque 1<sup>er</sup> janvier ou 14 juillet de recommandations nouvelles.<sup>136</sup>»

Dans une autre lettre, datée du 14 décembre 1886, Alfred Naquet écrit à Valabrègue: « Nous avons fait aujourd'hui, Gaillard<sup>137</sup> et moi, une démarche auprès de M. Berthelot<sup>138</sup>. Il m'a prié de lui envoyer une recommandation écrite et de la faire signer par toute la représentation de Vaucluse. Non, a-t-il dit, que votre recommandation n'ait à mes yeux une valeur suffisante par elle-même ; mais j'ai si peu de croix et elles me sont demandés par tant de candidats fortement appuyés, que je ne puis me défendre contre les sollicitations prenantes de groupes compacts de députés et sénateurs, qu'en leur opposant d'autres groupes non moins nombreux et non moins compacts.<sup>139</sup>»

Il semble donc exister des concurrences pour l'obtention d'une Légion d'honneur. Cette récompense s'inscrit dans une technique de gouvernement et un média de l'invisible permettant au régime de distinguer certains individus, ce qui est un paradoxe pour une République proclamant l'égalité des citoyens<sup>140</sup>. Alfred Naquet, en échange de l'appui qu'il accorde à Albin Valabrègue pour la Légion d'honneur, adresse à son correspondant quelques demandes qu'il reçoit de ses amis ou de ses électeurs. Par exemple dans une lettre non datée il lui écrit : « puisque te voilà tout à fait dans les grandeurs du théâtre, il faut que tu en ais les inconvénients. Je t'adresse Mme Gentet, une amie à moi, qui voudrait te soumettre une pièce qu'elle a faite et recevoir de toi aide et conseil. Tu me feras bien plaisir de lire sa pièce, de lui dire ce que tu en penses, et si elle est digne d'être jouée, de l'aider de ton influence à la faire accepter.<sup>141</sup>»

---

<sup>136</sup> BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 13595, folio 191, lettre d'Alfred Naquet datée du 4 décembre 1886

<sup>137</sup> Eugène Gaillard est alors député du Vaucluse.

<sup>138</sup> Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à ce moment-là, Marcellin Berthelot était par ailleurs un chimiste, professeur au Collège de France. Rappelons une anecdote célèbre. Clémenceau, lors de l'entrée de Berthelot au Panthéon, a proposé comme épitaphe pour celui-ci : « Ci-gît Marcellin Berthelot. C'est la seule place qu'il n'ait jamais sollicitée. » C'était donc une attaque contre un personnage à la réputation de solliciteur.

<sup>139</sup> BNF, ms 13595, folio 191, lettre d'Alfred Naquet datée du 14 décembre 1886.

<sup>140</sup> Sur ces questions des décorations, et notamment de la Légion d'Honneur, voir : Bruno DUMONS, « Les «saints de la République ». Les décorés de la Légion d'Honneur (1870-1940), Paris, La Boutique de l'Histoire, 2009. ; Gilles POLLET et Bruno DUMONS [dir], *La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup>)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

<sup>141</sup> BNF, ms 13595, Fol 189, lettre d'Alfred Naquet à Albin Valabrègue.

Le scandale des décorations, qui survient alors qu'Alfred Naquet est député, révèle au grand public certains agissements à propos des attributions de la Légion d'honneur. Lors de son procès, à la question du président concernant la pratique des recommandations, Daniel Wilson, qui était mis en accusation, réplique simplement : « je ne faisais que ce que tous les députés font d'ordinaire ; je n'ai jamais fait davantage.<sup>142</sup> » Il cherche donc à présenter cette pratique comme faisant partie du quotidien d'un parlementaire, quoique Wilson pour sa part demandait à ses solliciteurs en échange de la Légion d'honneur de l'argent ou des investissements dans ses affaires, ce qui n'était pas le cas de ses collègues.

A propos de la réussite des démarches, qui échappe quelquefois à l'historien par manque d'archives, Alfred Naquet écrit à Gustave Cluseret: « il y a plus d'échecs que de succès dans ces sortes d'efforts, » et le sénateur du Vaucluse de souligner à son correspondant la « peur de me voir imputer une mauvaise volonté.<sup>143</sup> » En effet, si les démarches demandées échouent, un électeur peut considérer que le député n'a pas voulu l'aider, et donc potentiellement ne plus voter pour lui. Mais lorsque les démarches réussissent, Alfred Naquet reçoit des lettres de remerciement lui indiquant, par exemple, qu'il a « en Vaucluse un dévouement de plus<sup>144</sup> », preuve de l'importance de ces démarches dans les relations entre un citoyen et un élu, dans une logique de don et de contre-don.

En conclusion, on perçoit les difficultés qu'a rencontrées Alfred Naquet durant les années 1880. Il tient un discours résolument républicain, prônant l'égalité des citoyens en droit. Il doit toutefois réaliser des interventions, transgressant les normes sociales et allant contre ses idées, puisque ses correspondant se les représentent comme légitimes et appartenant au rôle « normal » de l'élu. Dans un second temps, on présentera l'importance des interventions de parlementaires dans la carrière d'un juge au travers de l'exemple de quelques magistrats liés à Alfred Naquet et ses amis politiques.

---

<sup>142</sup> Pierre LACOUMES et Frédéric AUDREN, « La justice, le genre et le scandale des décorations. Aux origines du trafic d'influence. » dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup>)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.119.

<sup>143</sup> AN, AP/440 1, Fonds Cluseret Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, 23 Septembre 1885

<sup>144</sup> BNF, NAF 23783, Fonds Naquet, Lettre à la signature illisible datée du 24 Mai 1884, et envoyée de Carpentras.

## Des recommandations politiques dans les nominations de magistrats au début de la Troisième République dans le Vaucluse

« Chaque changement de ministère attire à Paris une nuée de solliciteurs. Quand un mouvement se prépare, les plus ambitieux accourent... et, entre deux audiences, ils viennent assiéger leurs députés, les poursuivre au Palais-Bourbon et remplir les antichambres de la Chancellerie.<sup>145</sup> » Georges Picot.

Comme dans de nombreux corps de fonctionnaires d'État, il n'y avait pas de concours d'entrée pour intégrer la magistrature au début de la Troisième République<sup>146</sup>. Des parlementaires modérés avaient présenté en 1876 un projet d'instauration de concours, sans succès<sup>147</sup>. Un peu plus tard quelques radicaux avaient déposé un projet de loi instaurant l'élection des magistrats, qui avait été rejeté<sup>148</sup>. Les conditions exigées pour devenir magistrat sont, au tournant des années 1880, d'être licencié en droit, d'avoir prêté le serment d'avocat, d'avoir suivi au barreau comme avocat stagiaire les audiences d'un tribunal pendant deux années consécutives, d'avoir l'âge requis et ne pas exercer de fonctions incompatibles avec la magistrature<sup>149</sup>.

En l'absence de concours, les nominations de magistrats ainsi que leur avancement sont du ressort du Garde des Sceaux. Ce dernier reçoit, de la part de parlementaires, de très nombreuses lettres de recommandation à propos de magistrats qui souhaitent, par exemple, obtenir une promotion. Sous la Troisième République, comme l'a noté Jean Pierre Royer, « les protecteurs de jadis, évêques ou aristocrates, vont s'effacer désormais devant les députés et les sénateurs<sup>150</sup> », quoique le patronage politique des parlementaires existait déjà sous la monarchie de Juillet et le Second Empire. De 1879 à 1883 la magistrature est touchée par de nombreuses révocations.

---

<sup>145</sup> Georges PICOT, *La réforme judiciaire en France*, Paris, Hachette, 1881, p.326, cité par Jean-Pierre MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1976, p.95.

<sup>146</sup> Frédéric CHAUVAUD et Jean-Jacques YVOREL, *Le juge, le tribun et le comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Paris, Anthropos, 1995, p.226. Voir, sur les velléités réformatrices des parlementaires à cette période : Vincent WRIGHT, « La crise de 1871-1880 », *Administration et parlement depuis 1815*, Paris, Droz, 1982, pp.49-57.

<sup>147</sup> Frédéric CHAUVAUD, *Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p.324-325.

<sup>148</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1973, p.80

<sup>149</sup> Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996, p.624.

<sup>150</sup> Jean Pierre ROYER, *ibidem*, p.625.

Du fait de ce lien entre politique et magistrature, les juges sont vulnérables «aux règlements de comptes politiques à chaque changement de gouvernement.<sup>151</sup> » Déjà en 1870 et 1871, comme nous l'avons montré, de nombreux magistrats sont remplacés par les républicains. Les procureurs généraux et les juges des commissions mixtes de 1852 sont tous révoqués<sup>152</sup>. Sous l'Ordre moral, ensuite, ce ne sont pas moins de 373 magistrats qui sont déplacés ou révoqués, car ils étaient jugés insuffisamment fidèles au régime<sup>153</sup>. À chaque fois, comme l'a écrit Christophe Charle, « la haute magistrature était victime de la confusion qui existe perpétuellement, en France, au XIXe siècle, entre le service de l'État et celui du gouvernement en place.<sup>154</sup> »

Après leur victoire aux élections sénatoriales en 1879, des demandes d'épuration de la fonction publique, et notamment de la magistrature, apparaissent dans les journaux républicains. Gambetta, lors d'un discours prononcé à Romans en 1879, se déclare attaché aux grands principes de la justice, tout en soulignant qu'il « serait contraire au bon sens de laisser un principe d'hostilité contre le gouvernement établi dans le fondement même de l'institution judiciaire. » De 1879 à 1883, les républicains au pouvoir révoquent de nombreux magistrats, les remplaçant par des hommes fidèles au régime. Comme l'a écrit Jean Pierre Royer, « l'opération d'envergure que les républicains vont entamer et poursuivre pendant quatre années, de 1879 à 1883, n'est pas une épuration ordinaire. C'est une révolution, par son ampleur, par la quantité et la qualité des hommes touchés [...] <sup>155</sup> » Cette épuration est encore plus importante que celles de 1848 ou de 1870-1871<sup>156</sup>.

Ces événements se déroulent en plusieurs temps. Dès 1879, un certain nombre de magistrats, ouvertement sympathiques à l'Ordre moral et aux conservateurs, sont révoqués.

---

<sup>151</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, 1993, p.140.

<sup>152</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.236.

<sup>153</sup> Jean Pierre MACHELON, *La République contre les libertés*, Paris, F.N.S.P, 1976, p.282.

<sup>154</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXème siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.135.

<sup>155</sup> Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996, p.592.

<sup>156</sup> Voir à ce propos : Pierre ANDEVOIR, « Les modalités juridiques des épurations au XIXe siècle », in *Les Épurations administratives XIXe-XXe siècles*, Colloque organisé à Paris le 23 mai 1977, Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe section, 1978.

Quelques autres démissionnent l'année suivante, pour protester contre le vote du décret sur les congrégations<sup>157</sup>. À la même époque, le Conseil d'État est « républicanisé », à la suite d'une « épuration drastique<sup>158</sup> ». Une deuxième vague de révocations et de remplacements a lieu en 1883. Cette seule année, 614 magistrats sont révoqués ou mis à la retraite d'office selon Jean-Pierre Royer<sup>159</sup>. Ces actes s'inscrivent dans une volonté d'épuration, dictée notamment par les radicaux, pour qui la « magistrature de 1879 ou de 1883 est la même que celle de l'Empire.<sup>160</sup> » D'après Jean-Pierre Machelon, cette épuration est « l'aboutissement d'un long processus qui a conduit au renouvellement presque complet des parquets et des justices de paix.<sup>161</sup> » Bien entendu, ces révocations sont contestées dans la presse conservatrice de l'époque, et un certain nombre de pamphlétaires publient des philippiques contre les républicains<sup>162</sup>. Dans le Vaucluse, l'avocat Gustave Barcilon, un temps magistrat, candidat conservateur en 1876 et 1877, publie un ouvrage où il critique la politique des « démocrates », prenant la défense des magistrats vauclusiens révoqués<sup>163</sup>. Ses écrits sont relayés par la presse conservatrice du Vaucluse, comme *Le Comtat* ou *L'Union du Vaucluse*.

Parallèlement à cela, comme l'a noté Gilles Rouet, des mesures sont prises pour augmenter le traitement et réformer les modalités d'avancement de la magistrature, afin d'attirer dans le système judiciaire des juristes issus de la petite et de la moyenne bourgeoisie et d'assurer, par des perspectives de promotion, la fidélité de cette nouvelle magistrature à la République<sup>164</sup>.

---

<sup>157</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994, p.80.

<sup>158</sup> Rachel VANNEUVILLE, « Le Conseil d'Etat au tournant du siècle, raison politique et conscience légale de la République », Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p.99. Voir aussi, sur l'épuration qui touche le conseil d'Etat, Vincent WRIGHT, « L'épuration du Conseil d'Etat en juillet 1879 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XIX, octobre-décembre 1972, pp.626-649.

<sup>159</sup> Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996, p.612.

<sup>160</sup> Frédéric CHAUVAUD et Jean-Jacques YVOREL, *Le juge, le tribun et le comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Paris, Anthropos, 1995, p.285.

<sup>161</sup> Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », Association pour l'histoire de la Justice, *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, éditions Loysel, 1994, p.87. Voir aussi : Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN [dir.], *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009.

<sup>162</sup> Voir par exemple Georges PICOT, *Les magistrats et la démocratie. Une épuration radicale*, Paris, Librairie nouvelle, 1884.

<sup>163</sup> Gustave BARCILON, *La magistrature et les décrets du 29 Mars 1880*, Avignon, Impr. Seguin frères, 1880-1881.

<sup>164</sup> Gilles ROUET, *Justice et justiciables aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Belin, 1999, p.56.



Dans le Vaucluse, des demandes de révocation de magistrats sont parfois suggérées par les sous-préfets au préfet, qui transmet ensuite la demande au Garde des Sceaux. C'est le cas par exemple à Orange, où le sous-préfet écrit au préfet : « le tribunal d'Orange tout entier, sauf M. Coulon, récemment nommé, est passionnément réactionnaire », et de ce fait « il fait peur aux républicains<sup>165</sup>. » Il précise que ces magistrats fréquentent le cercle Raimbaud, lieu de rendez-vous des royalistes d'Orange<sup>166</sup>. Le sous-préfet invite donc le préfet à agir auprès du ministre pour obtenir des changements au sein du tribunal, cela afin de « rassurer les républicains locaux ».

Sous l'Ordre moral, des républicains vauclusiens ont été condamnés par ces magistrats pour des motifs politiques, ce qui peut expliquer leur volonté de vengeance. C'est le cas du rédacteur du journal *Le Réveil du Midi*, condamné en 1877 par le tribunal d'Orange à 600 francs de dommages et intérêts en faveur du maire conservateur de cette ville, Gonzague Millet<sup>167</sup>. Cette décision explique peut-être les écrits virulents du rédacteur, deux années plus tard, lorsqu'il demande le remplacement des magistrats de l'Ordre moral, et la « républicanisation » de ce corps<sup>168</sup>. Il s'adresse aussi à Alfred Naquet pour lui demander d'intervenir. Un peu plus tard est publié dans ce journal un récapitulatif complet du personnel judiciaire du Vaucluse, avec les noms et prénoms des magistrats, mais aussi leurs opinions politiques, et des appréciations personnelles telles que « bonapartiste réactionnaire violent ou militant<sup>169</sup> ». Cette publication est commentée sévèrement par le journal conservateur *L'Union du Vaucluse*, qui parle d'une « comédie républicaine », et de dérives dignes de la période de la Défense nationale<sup>170</sup>. Ce même journal prend d'ailleurs l'habitude de signaler toutes les révocations de magistrats conservateurs durant cette période, commentant laconiquement par exemple: « cette disgrâce l'honore et nous le félicitons d'être au nombre des victimes de l'intolérance républicaine.<sup>171</sup> » Pour remplacer les magistrats révoqués, les candidats cherchent des protections auprès de parlementaires républicains, comme c'est le cas dans le Vaucluse.

---

<sup>165</sup> AD84, 3M267, Rapport du sous-préfet d'Orange, 12 novembre 1879. Souligné par le sous-préfet.

<sup>166</sup> Sur ce cercle, voir son dossier : AD84, 4M102, cercles d'Orange sous la Troisième République.

<sup>167</sup> Bibl. Ceccano, Z 15, *Le Réveil du Midi*, 7 juillet 1877.

<sup>168</sup> Bibl. Ceccano, Z 15, *Le Réveil du Midi*, 12 août 1881.

<sup>169</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 12 février 1879.

<sup>170</sup> Bibl. Ceccano, jx. 7, *L'Union du Vaucluse*, 20 février 1879.

<sup>171</sup> Bibl. Ceccano, jx. 7, *L'Union du Vaucluse*, 2 avril 1879.

Henri Devillario, magistrat nommé pendant la Défense nationale, puis révoqué sous l'Ordre moral, est réintégré dans la magistrature en 1879, grâce aux lettres de recommandation de son beau-frère Cyprien Poujade et d'Alfred Naquet. Il obtient un poste de juge au tribunal de Carpentras le 10 décembre 1879<sup>172</sup>. Il est décrit, par ses supérieurs, comme « intelligent, laborieux et sincèrement dévoué aux institutions républicaines », cette dernière affirmation corroborée par ses liens étroits avec le parti républicain du Vaucluse<sup>173</sup>. Les relations familiales des magistrats sont, on le voit, importantes pour l'avancement de leur carrière. Selon Alain Bancaud, « sous la Troisième République, un capital familial de loyalisme républicain représentait ainsi une quasi-obligation<sup>174</sup> ». Des relations d'amitié avec un parlementaire sont aussi un bon atout. Dans la correspondance de Jean Saint-Martin existent de nombreuses lettres de magistrats demandant au député d'intervenir en leur faveur. Le ministère de la Justice accuse réception de ces recommandations par des formulaires pré-imprimés, où des espaces sont laissés pour ajouter les noms des demandeurs et la requête sollicitée. C'est une preuve d'une systématisation de ces recommandations au sein des ministères<sup>175</sup>, où les députés et sénateurs constituent « les intermédiaires habituels entre les magistrats ou futurs magistrats et le Garde de Sceaux<sup>176</sup>. » Des « réseaux de clientèle locale », chez de hauts fonctionnaires, tirent ainsi parti du patronage politique des parlementaires républicains. Certains magistrats ont même une relation privilégiée avec des parlementaires, comme Camille Fabre avec Alfred Naquet.

### L'exemple de Camille Fabre, un magistrat intégré au réseau d'Alfred Naquet

Les républicains facilitent donc les nominations d'un certain nombre de leurs amis politiques, comme des magistrats. Prenons l'exemple de Camille Fabre, avocat et militant républicain. Il est le fils d'un médecin de la commune de Velleron, près de Carpentras. Né en 1834, il fait ses études de droit à Paris, et devient avocat en 1860. Il s'engage alors en politique, devient conseiller municipal de Carpentras en 1863, avec pour colistier républicain

---

<sup>172</sup> A.N, BB 6 II 488, Dossier d'Henri Devillario.

<sup>173</sup> A.N, BB 6 II 488, Lettre du procureur général de Nîmes au ministre de la Justice, 22 février 1880.

<sup>174</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J, 1993, p.124.

<sup>175</sup> AD84, 1J25, Accusé de réception d'une demande pour les Postes et Télégraphes, 13 octobre 1881.

<sup>176</sup> Jean Pierre MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1976, p.95.

Cyprien Poujade<sup>177</sup>. Il est marié à une jeune fille d'origine modeste nommée Payan, en 1868, par le même Poujade devenu premier adjoint au maire. Les témoins sont David Guillabert, qui fut maire de Carpentras en 1848 puis de nouveau en 1870, le professeur Eysséric, ami et mentor d'Alfred Naquet, Armand Nicolas, avocat et futur sous-préfet sous la Défense nationale, et enfin Gautier, ami de Poujade et d'Alfred Naquet. Ce sont donc des amis politiques de ce dernier dans l'arrondissement de Carpentras.

Camille Fabre est nommé le 22 septembre 1870 procureur de la République de Carpentras, grâce à la recommandation de Poujade, nommé préfet du Vaucluse. Il est « appelé à d'autres fonctions », c'est-à-dire révoqué, au mois de février 1871. Cela en partie à cause de son rôle jugé passif lors de troubles survenus à Carpentras pendant les élections de février 1871, quoique ce mouvement de révocation des sympathisants républicains soit national. Camille Fabre sollicite alors un poste de magistrat dans une autre ville. Il est recommandé par le préfet de la Seine, ainsi que par les députés vaclusiens Henri Monier et Alfred Naquet. Taxile Delord s'était rendu au ministère pour recommander Fabre, mais il n'avait pu rencontrer le ministre, comme il l'écrit dans une lettre. Cette pratique qui consiste à se rendre au ministère est monnaie courante comme l'a souligné Alain Bancaud : « les promotions les plus hautes se jouent dans des lieux et selon des procédures où la trace écrite n'est plus de mise, où la recommandation la plus efficace est celle qui n'apparaît pas.[...] <sup>178</sup> .» Ce fait doit d'ailleurs rendre le chercheur prudent dans ses conclusions concernant les dossiers de magistrats, qui ne contiennent que les traces des démarches écrites, et non les démarches effectuées en personne par les élus.

Révoqué, Camille Fabre redevient avocat. Il s'occupe un temps de l'organe républicain de Carpentras, *Le Patriote du Vaucluse*. Il demande, durant l'été 1876, à réintégrer la magistrature. Il est recommandé par Poujade, son ami, député de Carpentras. Son engagement politique fait que sa demande est refusée, par un ministère dominé par les conservateurs. Camille Fabre est, en 1879, un personnage important dans la ville de Carpentras. Il a été un temps conseiller municipal, secrétaire de la Caisse d'Épargne,

---

<sup>177</sup> AD84, 3M72, élections municipales à Carpentras, 1852-1870.

<sup>178</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J., 1993, p.134.

membre du comité de la Bibliothèque Imguibertine et du musée municipal, délégué cantonal de l'Instruction primaire pour sa ville, et secrétaire du comice agricole.

À partir du retour des républicains au pouvoir les demandes de réintégration se multiplient. En 1879, Poujade recommande son ami Camille Fabre dans une lettre au Garde des Sceaux<sup>179</sup>. Il y fait une longue apologie d'un homme « qui a été le compagnon de route de toutes les luttes en faveur de la République ». Camille Fabre demande sa réintégration sous le motif que l'exercice quotidien de la plaidoirie « fatigue son larynx et sa poitrine<sup>180</sup> », il souhaite donc quitter la profession d'avocat. Poujade précise qu'un « poste de conseiller dans une des cours de la région du Midi permettrait à sa santé de se rétablir.<sup>181</sup> » Fabre est aussi recommandé par Alphonse Gent, député du Vaucluse. Le postulant écrit le 9 novembre 1879 à Jean Saint-Martin pour lui demander de hâter les démarches. Le ministère lui a, apparemment, offert le parquet d'Avignon, puis celui de Perpignan. Fabre les refuse, les trouvant soit trop peu prestigieux dans le cas d'Avignon, soit trop éloigné pour le poste à Perpignan<sup>182</sup>.

Camille Fabre évoque dans une lettre à Jean Saint-Martin la nécessité des recommandations pour justifier ces demandes à répétition: « si on laisse le ministère tranquille, on ne doit pas espérer qu'il aura de lui-même l'attention de penser à moi. » Il demande au député du Vaucluse « d'avoir un entretien avec le ministre, de plaider (sa) cause avec ton cœur », afin d'obtenir au plus vite un poste intéressant. Dans une autre lettre, Camille Fabre conseille au député du Vaucluse de voir Herold<sup>183</sup> pour atteindre le ministre<sup>184</sup>. Puis il lui confie, quelques jours plus tard, être « sur les charbons de l'impatience » à propos de sa réintégration dans la magistrature. L'ancien procureur de Carpentras est très directif avec Jean Saint-Martin, il s'agit d'une relation clientélaire presque horizontale, entre égaux.

---

<sup>179</sup> AN, BB 6 II 498, Lettre de recommandation de Poujade au Garde des Sceaux en faveur de Camille Favre, 12 mai 1879.

<sup>180</sup> La chose paraît surprenante, mais permet d'invoquer un motif médical à cette nomination.

<sup>181</sup> AN, BB 6 II 498, *idem*.

<sup>182</sup> AD84, 1J25, Lettre de Camille Fabre à Jean Saint-Martin, 9 novembre 1879.

<sup>183</sup> Ferdinand Hérold était secrétaire général du ministre. Il était en poste aussi en 1870, auprès de Crémieux.

Voir : Samuel POSENER, *Adolphe Crémieux 1796-1880*, Paris, Félix Alcan, 1934

<sup>184</sup> AD84, 1J25, Lettre de Camille Fabre à Jean Saint-Martin, 22 novembre 1879.

En 1880, c'est toute la députation du Vaucluse qui signe une collective afin que Fabre soit réintégré dans la magistrature<sup>185</sup>, sous l'impulsion de Naquet. Ils présentent ce fait comme un « acte de réparation » après les « injustices » dont a été victime l'ancien magistrat. Un député du Gard le recommande aussi à son collègue Jules Cazot, député du Gard et ministre<sup>186</sup>. Ce dernier a noté, sur une feuille à part, la « vive insistance » qui se manifeste pour la réintégration de Camille Fabre.

Camille Fabre est finalement réintégré dans la magistrature le 7 février 1881. Il est nommé conseiller à la cour d'Appel de Pau. Quelques mois plus tard, le conseiller général du canton d'Alès, dans le Gard, écrit à son « compatriote » Cazot pour recommander Camille Fabre pour une promotion. Fabre souhaite être nommé à la présidence de la cour de Pau<sup>187</sup>. Une requête similaire est envoyée par Alfred Naquet au ministère de la Justice. Il y précise que « le sentiment républicain connu » du requérant lui « donne certains droits à cette candidature ». C'est une expression un peu surprenante, mais qui montre l'idée que pour ces hommes les faveurs politiques doivent être réservées aux républicains éprouvés, que ces derniers sont légitimes pour en bénéficier. Fabre est nommé au début de l'année 1882 président de la chambre de Pau. Il accède ensuite, le 17 avril 1883, à la présidence de la Chambre de Marseille, sans qu'une recommandation pour cette nomination soit conservée au sein de son dossier de magistrat aux Archives Nationales. On peut toutefois supposer que des démarches ont été entreprises, physiquement, auprès du ministre.

En 1886, Camille Fabre est recommandé pour l'obtention de la Légion d'Honneur par Peytral, député des Bouches-du-Rhône, Eugène Étienne, député d'Oran, Clovis Hugues ainsi que par toute la députation du Vaucluse<sup>188</sup>. Fabre est décoré peu de temps après<sup>189</sup>, le 31 décembre 1886, « présenté » officiellement par Eliacin Naquet, frère d'Alfred et procureur général d'Aix-en-Provence<sup>190</sup>. En 1888, pour une période de quelques mois, ce ne sont pas moins de 14 recommandations qui sont envoyées au Garde des Sceaux en faveur de Camille

---

<sup>185</sup> AN, BB 6 II 498, Pétition collective de la députation du Vaucluse, 15 janvier 1880.

<sup>186</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, 1891, T.2, p.3.

<sup>187</sup> AN, BB 6 II 498, 30 octobre 1881.

<sup>188</sup> Lettres datées du mois de juin 1886.

<sup>189</sup> Voir son dossier de la Légion d'honneur aux Archives nationales sous la cote LH/921/34.

<sup>190</sup> AN, BB 6 II 498, Présentation pour le grade de Chevalier de la Légion d'Honneur signée par Eliacin Naquet, 5 juin 1886.

Fabre. Elles sont conservées dans une chemise titrée « recommandations » avec toutes les démarches écrites pendant la carrière du magistrat.

Si Alfred Naquet et ses amis radicaux vauclusiens devenus boulangistes ne sont plus présents parmi les recommandants, Émile Loubet, sénateur de la Drôme, Granet ou encore Clemenceau recommandent le Vauclusien pour ses demandes, ainsi que deux préfets. Le ministre, dans le coin d'une lettre, écrit au crayon : « Fabre m'est recommandé par bien du monde. Quelle est sa situation ? » Un tel nombre de recommandations en si peu de temps semble paraître inhabituel au Garde des Sceaux. Pour une période postérieure, Alain Bancaud a souligné que « les dossiers personnels des hauts magistrats qui ont achevé ou commencé leur carrière sous la Troisième République révèlent qu'un capital de relations avec la classe politique était obligatoire », et qu'ils ont bénéficié au cours de leurs carrières d'un grand nombre de recommandations politiques, puisque parfois plus de 100 recommandations sont conservées dans les dossiers des magistrats<sup>191</sup>.

La présence de recommandations écrites par des parlementaires élus hors du département du Vaucluse montre que Camille Fabre s'est créé son propre réseau d'amitiés avec des élus, principalement des départements du Midi, tels les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Var, probablement lors de ses mutations. Un supérieur du magistrat souligne dans un rapport « l'ambition » de Fabre et le fait qu'il soit « imbu de lui-même », malgré des qualités intellectuelles et morales éminentes. Un autre rapport souligne qu'il « cultive les amitiés influentes », prouvant ainsi que ses supérieurs sont conscients des relations politiques du magistrat carpentrassien<sup>192</sup>.

En tout, pour la période 1880-1891, on trouve dans le dossier de ce magistrat 44 recommandations, parfois collectives. Cela sans compter les démarches réalisées en personne par des parlementaires. Ces recommandations occupent presque la moitié du dossier du magistrat conservé aux Archives Nationales. Comparé à d'autres dossiers de magistrats, c'est donc un dossier riche, mais qui n'est peut-être pas exceptionnel. Christophe

---

<sup>191</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J, 1993, p.134. A noter que ces interventions d'élus pour favoriser les carrières de juges ne sont pas une spécificité française, comme en témoignent les recommandations des caciques en faveur de magistrat dans la Catalogne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir : Manuel MARIN, *Clientélisme et domination politique en Espagne – Catalogne, fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.139.

<sup>192</sup> Voir les rapports de M. Colonna d'Istria, président de la cour de Montpellier, de 1882 et 1883.

Charle a écrit que « les dossiers de hauts fonctionnaires comportent en général dans les notes ou dans une chemise à part, la rubrique « recommandations, parentés, alliance, richesse, position sociale », ces pratiques informelles étant recensées<sup>193</sup> ». Ces lettres font partie du jeu normal de la carrière d'un haut fonctionnaire, où l'individu est en effet encore pris dans un réseau de patronages et de parentèles qui le signalent socialement<sup>194</sup>. On pourrait citer d'autres magistrats, et supposer par exemple qu'Eliacin Naquet - dont le dossier de magistrat semble avoir été expurgé pour une raison inconnue<sup>195</sup> - a été recommandé et soutenu par son frère et ses amis vauclusiens tout le long de sa carrière, très brillante par ailleurs<sup>196</sup>.

Camille Fabre, alors membre du réseau organisé autour d'Alfred Naquet, profite donc du retour des républicains au pouvoir en 1879. Comme l'a noté Alain Bancaud, « le sens de la dépendance en même temps que de la familiarité avec le politique est demeuré un critère d'excellence judiciaire ; le pouvoir politique a toujours préféré choisir des magistrats qui le reconnaissent mais aussi qu'il connaissait, directement ou par recommandants interposés.<sup>197</sup> » Des critiques ont bien sûr été émises par les contemporains à propos des faveurs politiques dans la magistrature. Par exemple Raoul de la Grasserie, un contemporain, écrit à propos des changements violents des années 1879 à 1883 qu'ils n'ont « eu pour résultats que de mettre quelques amis personnels à la place des autres.<sup>198</sup> »

Ces années ont donc « redessiné le personnel de la magistrature<sup>199</sup> » selon Frédéric Chauvaud. En 1894, plusieurs parlementaires ont essayé de modifier les modalités

---

<sup>193</sup> Christophe CHARLE, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1980, p.220.

<sup>194</sup> *Ibidem*, p.223.

<sup>195</sup> A.N, BB6 II 1095, dossier Eliacin Naquet. Fiche individuelle, recensant quelques informations personnelles sur la magistrat.

<sup>196</sup> Sur les magistrats aixois, on se reportera à Christiane DEROBERT-RATEL, *Les magistrats aixois au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Aix, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2003. Autre exemple de magistrat intégré dans un réseau républicain, Victor Jeanvrot, à Angers, voir : Vincent BERNAUDEAU, « Justice, Politique et Franc-maçonnerie sous la Troisième République : un conseiller à la Cour d'appel d'Angers, Victor Jeanvrot », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°26-27, 2003, pp. 201-226. A noter toutefois que la question des recommandations n'est pas abordée directement dans cet article.

<sup>197</sup> Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, L.G.D.J, 1993, p.123.

<sup>198</sup> Raoul DE LA GRASSERIE, *De la justice en France et à l'étranger au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, libr. De la société du recueil Sirey, 1914, p.1.

<sup>199</sup> Frédéric CHAUVAUD et Jean-Jacques YVOREL, *Le juge, le tribun et le comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Paris, Anthropos, 1995, p.298.

d'avancement de magistrats, et notamment l'autorité absolue du ministre de la Justice sur celles-ci. Le député de l'Yonne Étienne Flandin déclare à l'occasion du débat sur cette loi qu'il « n'est que temps de poser une barrière à l'abus des recommandations, à l'abus des influences électorales, et de protéger le ministre de la Justice lui-même contre des sollicitations qu'il lui serait parfois difficile d'écarter.<sup>200</sup> » Toutefois, face à l'échec de cette tentative de réforme, les recommandations pour des magistrats ont continué au début du XXe siècle. Encore en 1900, Bompard, député, décrivait les magistrats « réduits à la mendicité de la protection, de l'apostille, du favoritisme, et feuilletant avec angoisse ces deux textes par lesquels s'ouvrent certains annuaires de la magistrature : les tables de mortalité et la liste des sénateurs et députés.<sup>201</sup> »

Ces liens étroits entre hommes politiques et magistrats posent la question de la dépendance des magistrats aux députés, et plus globalement au pouvoir politique, notamment lors de scandales politiques. Ils montrent aussi comment les amitiés entre militants républicains de longue date se transforment en clientèle.

---

<sup>200</sup> Cité dans : Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996, p.625.

<sup>201</sup> Cité par : Jean-Pierre MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1976, P.95.



## **Chapitre VIII : L'enracinement du radicalisme en Vaucluse** **autour d'Alfred Naquet (1879- circa 1885)**

Avec l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République, le 30 janvier 1879, peu après l'élection d'une majorité républicaine au Sénat au début du même mois, les républicains s'emparent des leviers du pouvoir. De 1879 jusqu'à la moitié des années 1880 les radicaux menés par Alfred Naquet s'implantent solidement dans le Vaucluse. Ils obtiennent progressivement la plupart des mandats électoraux locaux. Parallèlement, un réseau de clientèle et de faveur politique se met en place, structuré autour d'Alfred Naquet. Certains républicains cherchent à obtenir des emplois et des postes, comme juges de paix, gardes champêtres, magistrats, en s'appuyant sur leurs représentants locaux. Il s'agit donc de comprendre comment, après les difficultés de l'Ordre moral, le retour au pouvoir des républicains s'accompagne de la mise en place d'un réseau de clientèle tant à l'échelle locale qu'au niveau national. Ces nominations sont précédées de révocations du personnel anciennement dévoué aux conservateurs. En effet, comme l'a noté Odile Rudelle, « l'infanterie du parti républicain ne comprend plus que ses succès politiques ne se traduisent pas par des changements massifs.<sup>1</sup> » Toutefois, cette période est aussi le moment où, dans le Vaucluse, les divisions entre radicaux et modérés s'accroissent. Ces derniers, réunis dans certaines structures, comme les sociétés pour le sou des écoles ou les loges maçonniques, se réunissent dans des cercles distincts. On cherchera donc ici à identifier qui sont les membres du réseau politique local d'Alfred Naquet à cette période et quelles sont leurs structures, les lieux où ils se réunissent.

De 1879 à 1885, l'organisation républicaine dans le département connaît un renouveau, après avoir été mise à mal pendant l'Ordre moral. Des cercles sont créés ou rouverts, des sociétés de Libre Pensée sont formées, ainsi que des sociétés du sou des Écoles. Ce sont autant de vecteurs de diffusion de l'idéologie républicaine dans le Vaucluse. Il s'agit donc, dans un premier temps, de présenter ces lieux de sociabilité, et souligner les continuités par rapport à la période précédant l'Ordre moral, mais aussi les nouveautés<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.62.

<sup>2</sup> Sur les lieux de sociabilité, on se reportera aux travaux fondateurs de Maurice Agulhon et Yves Rinaudo notamment : Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1979 ; Yves RINAUDO, *Les vendanges de*

## Cercles, chambrées, loges et sociétés laïques: des lieux de sociabilité du parti républicain

Dans l'arrondissement d'Apt, entre 1877 et 1887, au moins 71 cercles sont créés ou ré-ouverts. C'est beaucoup plus que dans la première moitié des années 1870, ou sous le Second Empire. Cela s'explique par la tolérance de l'administration, mais aussi peut-être par une volonté des citoyens de se retrouver dans des lieux de sociabilité distincts. Si parmi les nouveaux cercles, un certain nombre semblent avoir des activités apolitiques, beaucoup ont pris des noms sans équivoques. On peut citer le cercle de l'Égalité à Peypin-d'Aigues, qui voit le jour en 1884, le cercle de la Montagne à Cheval-Blanc<sup>3</sup>, ou le cercle de la Fraternité, dans la commune d'Auribeau. Ces cercles sont souvent créés par des républicains militants, comme le cercle radical d'Apt présidé par Eugène Reboulin, un temps maire de cette commune<sup>4</sup>. Un certain nombre de ces cercles accueillent les réunions des candidats aux élections, voire ont parmi leurs membres Alfred Naquet ou Jean Saint-Martin.

Un processus similaire, mais sans doute plus atténué, se déroule parallèlement dans les autres arrondissements du Vaucluse<sup>5</sup>. De 1878 à 1900, un cercle au minimum est fondé ou rouvert dans la très grande majorité des communes du département. Sur les 154 communes, il n'existe pas de cercle en 1900 dans 41 d'entre elles<sup>6</sup>. Sans surprise, ce sont souvent les plus petits villages qui sont concernés, comme Saint-Marcellin, 144 habitants en 1877, ou Saint-Léger, 129 habitants à la même date.

La cotisation annuelle pour adhérer à un cercle est en général assez modeste : deux francs pour la petite chambrée des Tourettes à Apt, six francs pour le cercle de l'Égalité dans la même ville<sup>7</sup>, cinq francs pour le cercle de la Fraternité à l'Isle-sur-Sorgues<sup>8</sup>. La cotisation pour adhérer au cercle républicain d'Avignon est un peu plus élevée, douze francs, des

---

*la République : une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982.

<sup>3</sup> AD84, 4M96, cercles de la commune de Cheval-Blanc.

<sup>4</sup> AD84, 3Z382, cercles de l'arrondissement d'Apt, 1869-1900.

<sup>5</sup> Comme en témoigne la liste récapitulative des créations de cercles de 1876 à 1890, sous la cote 1M760 aux Archives départementales du Vaucluse.

<sup>6</sup> *Annuaire administratif, historique et statistique du département de Vaucluse, année 1887*, Avignon, Seguin, 1887.

<sup>7</sup> AD84, 4M82, statuts de la chambrée des Tourettes et du cercle de l'Égalité, à Apt.

<sup>8</sup> AD84, 4M98, statuts du cercle de la Fraternité, à l'Isle-sur-Sorgues.

citoyens relativement aisés y sont inscrits, alors qu'au cercle radical, où la cotisation est de six francs, des individus plus modestes adhèrent<sup>9</sup>.

Prenons deux exemples de cercles liés à Alfred Naquet. Le cercle de l'Union fraternelle, à Apt, est créé en 1881 par des « républicains avancés », selon les mots du sous-préfet. Leur local se situe dans le café Gardon<sup>10</sup>. Parmi les membres se trouvent trois cultivateurs, trois confiseurs, la ville connaissant alors une prospère économie de fruits confits. On note aussi la présence de trois faïenciers et deux limonadiers<sup>11</sup>. Les membres de ce cercle radical sont donc plutôt d'origine modeste. Un seul d'entre eux se dit « propriétaire ». Il faut toutefois garder un esprit critique sur ces catégories, « ces entités sociétales » comme les nomme Antoine Prost, fruits d'une qualification administrative<sup>12</sup>. Quant aux « cultivateurs », « aux paysans », leur diversité rend pratiquement impossible leur réduction à un schéma social simple, comme l'a justement écrit Christophe Charle<sup>13</sup>. Adhère aussi à ce cercle Raymond Tamisier, publiciste, gérant de journaux radicaux locaux, qui est en relation épistolaire avec Alfred Naquet. Ce dernier reçoit d'ailleurs un accueil chaleureux dans ces cercles lors de conférences sur la révision de la Constitution, et y trouve donc des soutiens politiques, et probablement aussi des demandeurs de recommandations. Dans la même ville existe le cercle de l'Égalité<sup>14</sup>, créé en 1883 par des radicaux fréquentant le café Goudard, autre lieu des réunions électorales d'Alfred Naquet. On peut s'étonner que des personnes ayant les mêmes opinions politiques se réunissent dans deux lieux séparés, cela s'explique simplement par le fait que les citoyens rejoignant les cercles sont d'abord guidés par des relations et des accointances personnelles, et qu'au sein même des radicaux locaux des rivalités personnelles existent.

À Avignon, le cercle de l'Égalité, de tendance radicale, est rouvert en 1878, après avoir été fermé pour raison politique pendant l'Ordre moral<sup>15</sup>. Parmi ses 79 membres se trouvent l'administrateur du journal républicain *Le Réveil du Midi*, Edouard Beaux, ainsi qu'un correspondant du *Petit Méridional*. Ils sont tous deux en contact avec Naquet et Saint-

---

<sup>9</sup> AD84, 4M88, Statuts du cercle républicain à Avignon.

<sup>10</sup> AD84, 4M82, rapport du sous-préfet sur le cercle de l'Union fraternelle d'Apt, 1 août 1883.

<sup>11</sup> AD84, 4M82, liste des membres du cercle de l'Union fraternelle d'Apt, 1883.

<sup>12</sup> Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, p.139.

<sup>13</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1998, p.141.

<sup>14</sup> AD84, 1M760, dossiers sur les cercles d'Apt, cercle de l'Égalité.

<sup>15</sup> AD84, 4M83, cercle de l'Égalité, Avignon.

Martin. Pour ces publicistes, le cercle est un lieu de sociabilité, de débat, qui montre leur insertion dans le jeu politique local. Ce cercle est, on peut l'imaginer, une mine d'informations locales à publier dans leur journal. À Carpentras, en 1879, les trois cercles républicains de la ville, le cercle républicain<sup>16</sup>, le cercle de l'Avenir et le cercle de l'Égalité sont autorisés à rouvrir. Une même situation se produit dans la majorité des communes du Vaucluse.

Devenir membre d'un cercle, c'est, pour un citoyen ordinaire, avoir la possibilité de créer une relation personnelle avec un élu, lui permettant ensuite d'accéder à des ressources clientélares. On observe par ailleurs que souvent dans des lettres demandant des recommandations auprès d'un élu les citoyens précisent bien leur appartenance à un cercle comme preuve de leur soutien. Par exemple Desfonds aîné, un temps président du cercle radical d'Avignon<sup>17</sup>, recommande à Alfred Michel, ami d'Alfred Naquet et élu député de l'arrondissement de Carpentras en 1885, certains membres du cercle radical comme dans une lettre datée de 1886 un certain Chassilan, pour un poste de concierge<sup>18</sup>. Desfonds n'hésite pas à souligner auprès du député « l'importance de cette nomination pour le parti républicain d'Avignon », et pour les membres du cercle radical, au bénéfice d'un homme « dévoué à toutes les élections ». Plus intéressant, il finit sa lettre en écrivant que si son protégé « n'est pas nommé, cela aura des répercussions et le parti républicain d'Avignon connaîtra des défections. » Les recommandations revêtent donc une grande importance dans la fidélité des républicains à leur élu. Autre exemple, Paul Armand, avoué à Avignon, lui aussi membre du cercle radical<sup>19</sup>, ancien conseiller général<sup>20</sup>, transmet plusieurs demandes<sup>21</sup>, insistant sur le fait qu'elles doivent aboutir pour récompenser leurs « amis » du cercle. Les membres du bureau du cercle n'hésitent pas à envoyer des pétitions collectives au député pour lui demander de recommander un des leurs pour un emploi. Par exemple, ils transmettent la demande d'un certain Chambon, en 1886, qu'ils décrivent comme « un de

---

<sup>16</sup> AD84, 4M93, cercle républicain de Carpentras, 1878.

<sup>17</sup> Bibl. Ceccano, jx5, *Le Réveil du Midi*, 4 août 1880.

<sup>18</sup> Bibl. Ing, carton 4.6, lettre de Desfonds aîné, 4 octobre 1886.

<sup>19</sup> Sur les cercles en Provence, voir notamment : Maurice AGULHON, « Les Chambrées en Basse Provence : histoire et ethnologie » dans Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde, I : Ethnologie et politique en France*, Paris, Gallimard, 1988, pp. 15-59.

<sup>20</sup> Bibl. Ceccano, jx5, *Le Réveil du Midi*, 20 juillet 1880.

<sup>21</sup> Bibl. Ceccano, jx5, *Le Réveil du Midi*, 7 octobre 1877.

nos bons amis du cercle<sup>22</sup>», surnuméraire à Avignon dans les Postes et Télégraphes qui souhaite devenir commis.

Dans des petites communes, le cercle de la ville est un lieu de rencontre et de discussion pour les membres du conseil municipal et leurs soutiens politiques. C'est le cas par exemple dans la petite commune d'Auribeau, près d'Apt, où le cercle de l'Égalité, unique cercle de la ville, créé en 1878, a pour président le maire nommé Peysson. Parmi les membres du cercle se trouvent le premier adjoint, Félix Donat, et plusieurs conseillers municipaux<sup>23</sup>. La commune compte 134 habitants en 1880, le cercle est un lieu de discussion, de sociabilité entre des citoyens se connaissant, dirigé par leur maire républicain<sup>24</sup>. 27 citoyens, tous « cultivateurs », sont membres du cercle. Ce chiffre représente, on le comprend, un pourcentage élevé des hommes de cette commune : en 1881, 41 électeurs sont inscrits dans cette commune<sup>25</sup>, les membres du cercle représentent donc plus de 65% du corps électoral du village. D'où l'importance pour les candidats à la députation de se rendre dans les cercles de ces petites communes lors des périodes électorales, comme Naquet.

De nombreuses sociétés de Libre-Pensée sont créées dans le Vaucluse dans les années 1880. À Apt, une dizaine de républicains fondent, le 15 avril 1886, une société de Libre-Pensée. Ils organisent des conférences, et mettent à la disposition du public une petite bibliothèque, composée notamment de livres de Victor Hugo ou de Jean-Jacques Rousseau<sup>26</sup>. Alfred Naquet leur apporte son soutien dans la presse locale, et semble connaître un certain nombre des membres de cette société. À l'Isle-sur-Sorgues, à la même époque, une société de Libre-Pensée est aussi formée, présidée par Goudard, un chapelier dont on retrouve une lettre dans les papiers d'Alfred Naquet, preuve de leurs liens<sup>27</sup>. À Avignon, la société de la Libre-Pensée est dirigée par les dénommés Platon et Grangeon, ce dernier aussi membre du cercle de l'Égalité. Cette société organise des conférences

---

<sup>22</sup> Bibl. Ing, carton 4.6, 1<sup>er</sup> octobre 1886.

<sup>23</sup> AD84, 4M82, Dossier du cercle de l'Égalité d'Auribeau, 1878.

<sup>24</sup> *Annuaire administratif, historique et statistique du département de Vaucluse, année 1881*, Avignon, Seguin, 1879.

<sup>25</sup> *Annuaire administratif, historique et statistique du département de Vaucluse, année 1881*, p.161.

<sup>26</sup> AD84, 1M760, Société de la Libre-Pensée, Apt.

<sup>27</sup> AD84, 10PER58, *Le Calavon*, 18 février 1882. Voir les papiers d'Alfred Naquet : BNF, NAF 28783, Correspondance d'Alfred Naquet.

publiques, et se signale par l'envoi de délégués aux obsèques parisiennes de Louis Blanc et de Victor Hugo<sup>28</sup>. Ces sociétés organisent aussi des enterrements civils dans le Vaucluse, qui sont autant d'occasions de manifestations politiques<sup>29</sup>. Elles diffusent des opuscules républicains dans tout le département. Ces créations ne sont nullement une spécificité vauclusienne, comme l'ont montré les travaux de Jacqueline Lalouette<sup>30</sup>. Certaines de ces sociétés locales adhèrent à l'union démocratique de propagande anticléricale, créée en 1880, qui compte notamment parmi ses membres Alfred Naquet, comme le prouve un bulletin de cette société conservé dans les papiers d'Alfred Naquet<sup>31</sup>.

Dès 1870 Alfred Naquet encourage ses amis Eysséric et Gautier à adhérer à la « société d'instruction républicaine », les invitant à faire circuler des demandes d'adhésions. Il s'agit selon Naquet de favoriser l'instruction civique, en dehors de l'État<sup>32</sup>. Les républicains du Vaucluse se font aussi l'écho de grandes pétitions nationales, comme celle en faveur de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, organisée par la Ligue pour l'Enseignement en 1872<sup>33</sup>. Mais c'est surtout Jean Saint-Martin qui cherche localement à développer l'effort d'instruction dans le département. Il est l'un des créateurs de la bibliothèque populaire de Pertuis<sup>34</sup>. Il publie régulièrement dans la *Démocratie du Midi* des articles sur l'instruction publique dans le Vaucluse, consacrés « à la propagande intellectuelle » et « au développement des moyens populaires d'instruction dans le département de Vaucluse<sup>35</sup> ». D'autres bibliothèques populaires sont créées, parfois même dans des petites communes, comme à Lamotte d'Aigues en 1873, ayant pour seules ressources les minces cotisations de ses adhérents, soit 200 francs annuels<sup>36</sup>.

---

<sup>28</sup> Exemple pour les funérailles de Louis Blanc : Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 13 décembre 1882

<sup>29</sup> Sur les enterrements civils, voir les travaux d'Emmanuel Fureix, notamment sa contribution « Banquets et enterrements civils », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France. L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, vol.1, 2004, pp.197-209.

<sup>30</sup> Jacqueline LALOUETTE, *La libre pensée en France 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, pp.43-87 notamment le chapitre II : l'expansion, l'apogée, et le déclin de la Libre Pensée. Voir aussi : Jean Marie MAYEUR, *La question laïque (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, Paris, Fayard, 1997

<sup>31</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998, p.142.

<sup>32</sup> Bibl. Ing, Lettre d'Alfred Naquet à Eysséric, 10 décembre 1870.

<sup>33</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 30 avril 1872. La même chose a lieu en d'autres lieux de France, comme dans l'arrondissement de Narbonne : Christoph A. GUTHRIE, « The Battle for the Third Republic in the arrondissement of Narbonne, 1871-1873 », *French History*, 1988 (2), pp.43-75.

<sup>34</sup> AD84, 1J29, Fonds Jean Saint-Martin.

<sup>35</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 1 mars 1873.

<sup>36</sup> Sur l'histoire de l'éducation et de l'instruction dans une périodicité un peu plus importante, on se reportera à : Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome III, De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, 1981.

De même, des sociétés pour le Sou des écoles laïques sont créées dans le département<sup>37</sup>. Ces sociétés sont fondées sous l'impulsion de la Ligue de l'Enseignement de Jean Macé<sup>38</sup>, avec pour objectif d'aider les élèves pauvres à fréquenter de manière digne les écoles républicaines, en fournissant des fournitures scolaires voire des vêtements. À Caderousse, commune de 3000 habitants, la société pour le Sou des écoles laïques, née en 1879, a pour objectif « d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles laïques par des récompenses aux élèves assidus, des secours aux élèves indigents.<sup>39</sup>» Ceux-ci sont aidés grâce à la « fourniture de livres de classe », ou « au don de vêtements ». L'un des buts avoués des républicains est donc de concurrencer, grâce à ces sociétés, les libéralités et dons dont bénéficient les élèves des écoles privées de la part des conservateurs. Cette société à Caderousse parvient à collecter 300 francs par an grâce à des troncs et des quêtes régulières, mais aussi grâce aux cotisations des membres.

La société du sou de Carpentras, présidée par Eugène Guérin, avocat républicain et futur sénateur, compte 350 adhérents et collecte en un an 3000 francs, somme fort importante, preuve de son succès. La société du Sou laïque d'Avignon a pour secrétaire Louis Béranger, rédacteur au *Réveil du Midi*, puis son successeur Jules Belleudy, correspondant de Jean Saint-Martin et ami d'Alfred Naquet comme le prouve sa correspondance<sup>40</sup>, qui n'hésite pas à écrire au député de la Drôme Madier de Montjau pour lui demander de venir à Avignon faire une conférence au profit de la société du sou laïque<sup>41</sup>. Certains citoyens appartenant à ces sociétés s'adressent à leurs parlementaires pour obtenir des subventions. Alfred Naquet se fait fort, dans une lettre adressée à un correspondant de Ménerbes, de faire obtenir 200 francs de subvention à une société du sou des écoles laïques de cette

---

<sup>37</sup> On renverra ici à la recension qu'en a fait René Grosso dans ses travaux sur la Fédération des Œuvres laïques du Vaucluse. Selon lui entre 1878 et 1881, 32 sociétés sont créées dans le Vaucluse, dans les villes mais aussi dans des villages comme Velleron, Le Thor, Lourmarin ou Villars. Voir : René GROSSO, « L'implantation de l'école laïque en Vaucluse : le rôle de Jean Saint-Martin et du Sou des écoles », *Etudes vauclusiennes*, n°34, 1984, pp.25-31

<sup>38</sup> Sur la ligue de l'enseignement, voir : Jean-Paul MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1996 ; Katherine AUSPITZ, *The Radical Bourgeoisie. The « Ligue de l'enseignement » and the origins of the Third Republic 1866-1885*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. Sur Jean Macé, voir notamment la courte notice biographique qui lui est consacrée dans : Jean-Marie MAYEUR et Alain CORBIN, *Les Immortels du Sénat 1875-1918: les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1995, pp.407-412.

<sup>39</sup> AD84, 4M93, Statuts de la société du sou de Caderousse.

<sup>40</sup> Bibl. Ceccano, Ms 5579-5585, Fonds Jules Belleudy.

<sup>41</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, Lettre de Madier de Montjau à Jules Belleudy, 7 octobre 1879.

commune<sup>42</sup>. Ces démarches sont volontiers rapportées par les journaux républicains, pour montrer l'activité des élus.

Ces créations de sociétés sont encouragées par la presse locale, prolifique en conseils aux républicains pour former ces structures<sup>43</sup>, qui au même titre que les cercles, sont des lieux de sociabilité, vecteurs de la propagande républicaine dans le département. Jean Saint-Martin fait publier un journal dédié aux instituteurs laïques, *l'École*<sup>44</sup>. Le député d'Avignon donne aussi volontiers des conférences dans les sociétés du sou des écoles du département ou dans des cercles, où des troncs sont placés et des quêtes organisées afin de collecter de l'argent<sup>45</sup>. Il n'hésite pas à parler de « croisade intellectuelle et laïque<sup>46</sup> » pour désigner la laïcisation de l'enseignement. Les sociétés du sou se mobilisent en 1881 pour organiser le pétitionnement des conseils municipaux du département en faveur de l'école obligatoire, gratuite et laïque, preuve de leur rôle politique.

Durant l'Ordre moral, les deux loges d'Avignon, *Les Vrais Amis réunis*<sup>47</sup> et *La Sincère Union* sont fermées par le préfet. Elles reprennent leurs travaux dans le courant de l'année 1878 d'après leurs archives conservées dans le fonds maçonnique à la Bibliothèque Nationale de France. En 1877, la suppression de l'invocation au « Grand Architecte de l'Univers » dans le rituel maçonnique marque la victoire définitive, au sein de cette obédience, des francs-maçons tournés vers la société, qui sont pour beaucoup des républicains engagés dans la vie publique<sup>48</sup>. Cet événement, qui entraîne un clivage au sein du Grand Orient de France communément appelé « querelle du Grand Architecte de l'Univers<sup>49</sup> », se déroule sous l'impulsion de Frédéric Desmons, pasteur protestant cévenol,

---

<sup>42</sup> Bibl. Ing, Manuscrits, Lettre d'Alfred Naquet à Adrien Malachier, 21 juillet 1882. Un *post-scriptum* de Clovis Hugues est ajouté à la lettre de Naquet, où le natif de Menerbes, député des Bouches-du-Rhône, écrit qu'il partage l'avis de son collègue, et que leur côté ils « feront tout ce qui est possible de faire. »

<sup>43</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 8 décembre 1878.

<sup>44</sup> Voir : AD84, 1J33, Fonds Jean Saint-Martin. Le titre original est *L'école laïque, revue hebdomadaire de l'instruction populaire et laïque*, il change en 1881 pour devenir simplement *L'École*. Des almanachs sont aussi publiés par ce journal, à destination des instituteurs, dont l'un est conservé à la bibliothèque Inguimbertaine.

<sup>45</sup> Voir l'article intéressant de René GROSSO, « L'implantation de l'école laïque en Vaucluse. Le rôle de Jean Saint-Martin et du Sou des écoles », *Etudes vauclusiennes*, 1984.

<sup>46</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 6 décembre 1878.

<sup>47</sup> BNF, FM2 42, Loge « Les Vrais Amis réunis » 1872-1898.

<sup>48</sup> Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-maçonnerie française : La Maçonnerie : Eglise de la République (1877-1944)*, Paris, Fayard, 1974

<sup>49</sup> Voir : Daniel LIGOU (dir.), *Histoire des Francs-Maçons en France*, Toulouse, Privat, 2000.



futur député radical du Gard<sup>50</sup>. Les nombreuses autres loges du département, identifiées par Michel Chazottes, semblent avoir une activité liée à la politique moins intense<sup>51</sup>. Alfred Naquet et Jean Saint-Martin sont francs-maçons dans des loges parisiennes, après avoir été parfois initiés dans le Vaucluse, comme Jean Saint-Martin à la loge de Pertuis.

### Maires et conseillers généraux, des intermédiaires d'Alfred Naquet et de ses amis politiques dans le département

À l'échelle départementale<sup>52</sup>, les municipalités conservatrices mises en place sous l'Ordre moral sont pour beaucoup dissoutes en 1878. Un certain nombre sont ensuite remplacées lors d'élections, grâce aux lois sur les mairies votées en 1882 et 1884<sup>53</sup>. Le préfet garde le pouvoir de suspendre le conseil municipal, et le Conseil des ministres de le dissoudre<sup>54</sup>. C'est une période de républicanisation des villages, qui montre la justesse de l'idée de Gambetta invitant les républicains à s'appuyer sur les campagnes pour s'implanter dans le pays. La Troisième République est volontiers considérée comme « l'âge d'or<sup>55</sup> » des communes, et du pouvoir des maires<sup>56</sup>. Comme l'a noté Jean Vigreux, c'est avec la Troisième République et ses lois municipales que le maire redevient, notamment à la campagne, le pilier essentiel de la vie politique locale. Il est vu comme le premier maillon de l'édifice républicain<sup>57</sup>. Celui-ci possède d'ailleurs une certaine influence pour accéder ou distribuer des ressources publiques, d'où l'accentuation de luttes de factions à cette époque comme l'a montré François Ploux<sup>58</sup>.

---

<sup>50</sup> Voir Daniel LIGOU, *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la Troisième République*, Paris, librairie Geldage, 1966, De manière plus large, sur les protestants au XIXe siècle, voir les travaux d'André ENCREVE, *Les protestants en France de 1800 à nos jours*, Paris, éd. Stock, 1985.

<sup>51</sup> Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise & vauclusienne au XIXème siècle*, Aix, Edisud, 1993

<sup>52</sup> Sur la prise en compte du local par les historiens, Philippe VIGIER, « La prise en compte du « local » par les historiens actuels », Albert MABILEAU (dir.), *A la recherche du local*, Paris, L'Harmattan, 1993.

<sup>53</sup> Sur ces lois, voir : Maurice AGULHON, *Les maires du Consulat à nos jours*, Paris, Seuil, 1986 ; Jocelyne GEORGES, *Histoire des maires (1789-1939)*, Paris, Plon, 1989.

<sup>54</sup> Pierre et Sylvie GUILLAUME, *Réformes et réformisme dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2012, p.20.

<sup>55</sup> Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *Les élites municipales sous la IIIème République*, Paris, CNRS éditions, 1999, p.7.

<sup>56</sup> Sur l'historiographie et les perspectives de recherche sur l'action municipale, voir Jean JOANA, « L'action publique municipale sous la IIIe République (1884-1939). Bilan et perspectives de recherches », *Politix*, Vol. 11, N°42, Deuxième trimestre 1998, pp. 151-178.

<sup>57</sup> Jean VIGREUX, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2006/1, n° 5, p. 67.

<sup>58</sup> François PLOUX « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), p. 103-134.

Au mois de janvier 1881, sur les 17 communes de l'arrondissement d'Avignon élisant leur maire, 13 nomment un républicain. Parmi eux, Amédée Beauchamp, maire du Thor et délégué cantonal, figure républicaine de l'arrondissement, secrétaire du comité républicain de sa ville lors des élections de 1876 et 1877<sup>59</sup>. Il est l'un des signataires actifs des protestations concernant les fraudes dans sa commune en 1877, les transmettant à Jean Saint-Martin, avec qui il entretient une correspondance suivie : il devient à ce moment-là un ami politique d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin. Autre petite notabilité républicaine dans l'arrondissement, Siffrein Garcin, élu à Gadagne, lui aussi actif défenseur des candidatures républicaines en 1877. Un certain nombre de maires nommés en 1881 par leur conseil municipal ont déjà occupé ce poste en 1870, ce qui montre une continuité au sein du parti républicain. C'est le cas par exemple du maire de Monteux, Augustin Béraud, par ailleurs conseiller d'arrondissement, et en relation épistolaire avec Alfred Naquet, et qui le nomme volontiers « mon ami » dans ces lettres<sup>60</sup>.

Les élus républicains n'ont pas tous le même passé politique. Certains sont des ralliés, tel Victor Perrin, négociant devenu maire de Buisson et président du conseil d'arrondissement de Vaison-la-Romaine, « légitimiste converti » selon les termes du préfet<sup>61</sup>. D'autres, comme Casimir Lyon, maire du Barroux, près d'Orange, sont des « républicains de la veille », il était déjà en contact avec Alphonse Gent sous l'Empire. Certains maires étaient déjà présents à la tête de leur commune en 1848 ou en 1870<sup>62</sup>. La plupart d'entre eux sont décrits par le préfet comme des « républicains de progrès », ou des modérés. Ils soutiennent pourtant et font voter pour des candidats radicaux lors des élections législatives, preuve que les liens personnels et les amitiés politiques devaient jouer un grand rôle, par-delà les accointances politiques.

Cyprien Poujade est maire de Carpentras, il a pour adjoint Eugène Guérin, avocat, qui devient sénateur en 1890. À Avignon, Paul Poncet, républicain modéré, est élu maire en 1882, sur une liste unissant radicaux et modérés. On compte parmi eux Félix Achard, archiviste, Eugène Millo, imprimeur de journaux républicains, Paul Armand, avoué et

---

<sup>59</sup> Bibl. Ceccano, Jx 5, *Le Réveil du Midi*, 23 septembre 1877.

<sup>60</sup> BNF, NAF 28310, lettres d'Augustin Béraud à Alfred Naquet, 16 janvier 1883.

<sup>61</sup> AD84, 3M330, Etat des nominations de maires au mois de janvier 1881. La commune de Buisson, comptait alors quatre-cent habitants, et se situe près de Vaison-la-Romaine.

<sup>62</sup> Bibl. Ceccano, jx.5, *Le Réveil du Midi*, 12 août 1877.

correspondant d'Alfred Michel, ou encore Desfons, maître de forges radical membre de la municipalité après le 4 septembre 1870<sup>63</sup>. Toutefois radicaux et modérés se déchirent peu de temps après. Les élections municipales sont donc marquées par une intensification des compétitions, et cela a contribué à relier davantage les querelles locales aux conflits opposant les grands partis nationaux, selon François Ploux<sup>64</sup>.

Cette période est aussi marquée par le déploiement de symboles républicains dans les mairies<sup>65</sup>, ce qui ne va pas sans heurts. C'est le cas par exemple à Aubignan, près d'Orange, ville où le conseil municipal est partagé entre conservateurs et républicains. Ces derniers proposent en 1878 qu'un buste de Marianne soit installé dans la mairie. Cette proposition est accueillie avec hostilité par les conservateurs, et est repoussée lors d'un vote du conseil municipal<sup>66</sup>. Dans le Vaucluse au début des années 1880 les symboles républicains sont de plus en plus présents dans l'espace public, notamment sous forme de statues, mais aussi des inscriptions sur les frontons des mairies ou par des constructions de fontaines<sup>67</sup>.

Lors des élections de 1881 les républicains acquièrent une large majorité au conseil général. Ces élections sont contestées, des protestations sont émises tant par les républicains que par les conservateurs<sup>68</sup>. Toutefois celles-ci sont peu nombreuses comparées aux années 1877 et 1878, aucune élection au conseil général du département n'est invalidée durant les années 1880. Les individus élus au sein de cette assemblée font partie intégrante du réseau politique structuré autour d'Alfred Naquet qui s'impose alors dans le Vaucluse, et servent de relais entre les citoyens et les parlementaires, tout pour des demandes politiques collectives que pour des demandes individuelles.

---

<sup>63</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 23 octobre 1878.

<sup>64</sup> Voir François PLOUX, « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), pp. 103-134.

<sup>65</sup> Sur ce sujet, voir les travaux de Maurice AGULHON notamment : *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989.

<sup>66</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 18 janvier 1880.

<sup>67</sup> Voir : Maurice AGULHON, « Imagerie civique et décor urbain », Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, 1988, pp.101-136 ; et sur les statues, dans le même ouvrage le chapitre intitulé : « La 'statuomanie' et l'histoire », pp.138-185.

<sup>68</sup> Voir le dossier « protestations » aux Archives départementales sous la cote 3M295.

Le frère d'Alfred Naquet, Eliacin, magistrat à Aix-en-Provence, est élu comme conseiller général dans le canton de Cadenet en 1881. Ce dernier cas montre les liens très étroits entre les élus nationaux et leur assise locale<sup>69</sup>, et Eliacin a profité, pour cette élection, de la mobilisation d'amis politiques d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin. Citons aussi Camille Fabre, magistrat déjà évoqué, lié par des liens familiaux à Naquet, élu conseiller général de Pernes-les-Fontaines à partir de 1880<sup>70</sup>, qui du fait de ses mutations ne réside que périodiquement dans le Vaucluse.

D'autres conseillers généraux tiennent un rôle politique local mineur. C'est le cas de Paul Brusque, maire et conseiller général de Cavaillon, ou d'Arthur Rédier, maire et conseiller général de l'Isle-sur-Sorgues. Ce sont deux élus républicains qui apparaissent rarement dans les correspondances des parlementaires comme Naquet ou Saint-Martin, ou dans les journaux républicains locaux. Ils sont certes des relais de la République dans leur canton, sûrement fort influents, mais peu actifs politiquement. Citons aussi Geoffroy, conseiller général de Malaucène et papetier dans cette même ville<sup>71</sup>. Ils sont élus grâce à leur influence locale, grâce à des fidélités. Comme le note un commissaire de police de l'arrondissement d'Orange lors du scrutin de 1881 dans une lettre au préfet : « la politique joue un très petit rôle dans les élections, il n'y a guère que les question locales (...) qui y jouent un rôle.<sup>72</sup> »

### Le rôle d'Alfred Naquet dans la multiplication des journaux républicains dans le Vaucluse

La période allant de 1879 au milieu des années 1880 est marquée par le développement, dans le Vaucluse, de la presse républicaine. De nombreux journaux sont créés. Ce sont des supports de propagande pour les élections. Ils instaurent aussi un lien entre les chefs du parti républicain et leurs partisans locaux. Alfred Naquet et ses amis radicaux ont, naturellement, un rôle important dans ce phénomène. Cette multiplication des

---

<sup>69</sup> Sur la question du cumul des mandats, voir les travaux de Guillaume MARREL, notamment sa thèse : *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'Etat républicain en France du milieu du XIXème au milieu du XXème siècle*, Thèse de science politique sous la direction de Gilles Pollet, Université Grenoble II / Institut d'Etudes Politiques, 2003.

<sup>70</sup> AD84, 3M295, élections d'un conseiller général à Pernes-les-Fontaines, 1880.

<sup>71</sup> AD84, 3M292, Liste nominatives des conseillers généraux de Vaucluse, 1883.

<sup>72</sup> AD84, 3M395, Lettre du commissaire de police à Valréas au préfet du Vaucluse, 27 juillet 1881.

journaux est permise par le vote de la loi sur la liberté de la presse le 29 juillet 1881, supprimant le régime de l'autorisation préalable, le cautionnement et le timbre. La presse française dispose alors du régime le plus libéral de son histoire, dont Alfred Naquet a été l'un des soutiens à la Chambre. En effet, dès 1876, il avait déposé une proposition de loi tendant à l'abrogation de « toutes les lois, tous les décrets, tous les règlements qui restreignent la liberté de la presse<sup>73</sup> », projet plus radical que les lois finalement votées quelques années plus tard.

Comme l'a écrit Christophe Charle, les deux décennies 1880 et 1890 sont marquées par la vigoureuse expansion de la presse, ainsi que par la libéralisation politique, les progrès techniques et l'extension du lectorat<sup>74</sup>. De nombreux citoyens créent, participent ou soutiennent des feuilles départementales. Le métier de journaliste connaît une relative professionnalisation, avec notamment la création d'associations qui leur sont dédiées<sup>75</sup>. Cette presse locale est différente des journaux parisiens. Les tirages des journaux du Vaucluse sont peu importants, leur parution est parfois irrégulière, les matières politiques sont surtout évoquées lors des périodes électorales. Il est d'ailleurs difficile pour ces périodiques d'obtenir une stabilité financière, les parlementaires ne pouvant investir que des ressources limitées dans les journaux, et les abonnés sont peu nombreux. D'après Marc Martin, le journalisme régional est alors « un journalisme discret, auquel on doit des articles anonymes, un journalisme où le plus grand nombre est sur le terrain, à la quête des informations des villages et des quartiers (...).<sup>76</sup>»

Ces modestes feuilles appartiennent souvent à des imprimeurs, selon Marc Martin, « près de la moitié des imprimeurs sont alors propriétaires d'un périodique. »<sup>77</sup> Les journaux occupent une place non négligeable dans l'organisation des républicains vauclusiens. Comme l'a écrit Pierre Albert dans sa thèse sur la presse au début de la Troisième République, « au plan départemental, les élus et les militants de leurs comités électoraux

---

<sup>73</sup> Claude BELLANGER [dir], *Histoire générale de la presse française*, Paris, P.U.F, t.3, p.7.

<sup>74</sup> Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse*, Paris, Seuil, 2004, p.143.

<sup>75</sup> Michael PALMER, « Plumes à louer, combats à mener, carrière à faire : les journalistes en République, à travers leurs associations et les campagnes électorales (1880-1914) », *Le Temps des médias*, 2006/2 n° 7, p. 35-47. Voir, du même auteur : *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne (1863-1914)*, Paris, Aubier, 1993.

<sup>76</sup> Marc MARTIN, *La presse régionale : des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p.12-13.

<sup>77</sup> Marc MARTIN, *Ibidem*, p.133.

s'appuyaient sur le journal local dont les bureaux jouaient, *mutatis mutandis*, le rôle des modernes permanences locales de nos partis [...]»<sup>78</sup> ». Ces comités rayonnent eux-mêmes dans les cantons et les villages. Ils ont participé à la républicanisation de nombreux villages<sup>79</sup>. Par ailleurs, les rédactions des journaux étaient des lieux de rencontre, de discussions politiques, donc de sociabilité, de concertation et d'organisation<sup>80</sup>.

Le journal *Le Républicain du Vaucluse*, où Jean Saint-Martin et Alfred Naquet publient des articles, et qui sert d'organe électoral lors des élections, a été créé au début des années 1870. Il devient, en 1877, *Le Réveil du Midi*, « journal des 363 », organe principal des républicains du département, tant modérés que radicaux. Cette feuille a pour but de soutenir la lutte des républicains contre l'Ordre moral<sup>81</sup>. Le rédacteur en chef est alors Jules Béranger, républicain plusieurs fois condamné pour délit de presse sous l'Ordre moral, en qui correspond avec Naquet et Saint-Martin, qu'il défend aussi dans ces colonnes. Il est remplacé ensuite par un rédacteur venu de Paris, nommé Joanne-Magdelaine<sup>82</sup>.

En 1881, Alfred Naquet et plusieurs élus radicaux lancent un nouveau journal, *Le Radical de Vaucluse*. Dans l'éditorial du premier numéro, le rédacteur explique que cette feuille apparaît pour soutenir une nouvelle politique, réellement radicale, car « le temps des concessions est terminé.<sup>83</sup> » Il ne s'agit plus d'un journal « d'union républicaine », comme le *Réveil du Midi*, mais d'un journal à la ligne éditoriale radicale, qui ouvre volontiers ces colonnes à Alfred Naquet et Jean Saint-Martin<sup>84</sup>. Ce périodique est l'héritier d'une feuille, intitulée *L'Aptésien républicain*<sup>85</sup>, créé par Alfred Naquet lors de son élection en 1881 dans l'arrondissement d'Apt.

---

<sup>78</sup> Pierre ALBERT, *Histoire de la presse politique nationale au début de la III<sup>e</sup> République (1871-1879)*, Thèse d'Etat, 2 vol., Université de Lille, 1980, p.1061.

<sup>79</sup> Pour un témoignage sur la républicanisation d'un village, voir l'ouvrage de Roger Thabault, *Mon village : ses hommes, ses routes, son école, 1848-1914*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1943 rééd. 1982.

<sup>80</sup> Maurice AGULHON, « Le parti républicain », Léo HAMON, *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, MSH, 1991, p.3.

<sup>81</sup> Bibl. Ceccano, Jx 5, *Le Réveil du Midi*, 12 août 1877.

<sup>82</sup> Bibl. Ceccano, Jx 5, *Le Réveil du Midi*, 16 août 1880.

<sup>83</sup> Bibl. Ceccano, Jx4, *Le Radical du Vaucluse*, 15 octobre 1881.

<sup>84</sup> Ce journal est le principal organe des radicaux dans le Vaucluse. Il est toutefois bien moins important que d'autres grands journaux régionaux radicaux, comme la *Dépêche de Toulouse*. Sur ce dernier, voir la thèse de Henri LERNE, *La Dépêche, journal de la Démocratie. Contribution à l'histoire du radicalisme en France sous la Troisième République*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse, 1978.

<sup>85</sup> Bibl. Ceccano, Jx4, *L'aptésien républicain*, 1881.

Le journal *Le Patriote*, imprimé à Carpentras, un temps en sommeil, reparait lors des élections de 1881<sup>86</sup>. Il est dirigé par des amis du magistrat Camille Fabre, et de Cyprien Poujade. Distribué dans l'arrondissement de Carpentras, il reproduit volontiers des articles d'Alfred Naquet. C'est toutefois un journal à la périodicité irrégulière, qui finit par disparaître à la fin de l'année 1883. Il est alors remplacé par un nouveau journal, créé sous l'impulsion d'Alfred Michel, nouveau maire de Carpentras, intitulé *Le Mont Ventoux*<sup>87</sup>. Ce journal est d'inspiration radicale. Des querelles locales surviennent avec son *alter ego* de nuance républicaine modérée, *La Chronique du Vaucluse*<sup>88</sup>, fondé la même année, notamment par des amis de Cyprien Poujade. Ces journaux sont donc en concurrence, cherchant à développer leur lectorat, comme dans bien d'autres villes en France<sup>89</sup>. *La Chronique du Vaucluse* adopte un parti-pris politique plus modéré que *Le Mont-Ventoux*, ce dernier journal reproduisant régulièrement des articles d'Alfred Naquet portant sur la révision de la Constitution.

Dans l'arrondissement d'Apt, le journal *Le Mercure Aptésien* existe depuis 1839. Si le journal traite avant tout d'actualité locale, de littérature, du commerce et d'agriculture, il prend quelquefois position politiquement en faveur des conservateurs, notamment lors des périodes électorales. Une feuille concurrente est créée en 1881, il s'agit du journal *Le Calavon*, imprimé par des républicains<sup>90</sup>. Il est dirigé par l'aptésien Adrien Goudard, membre du cercle radical d'Apt dont plusieurs membres sont des amis de Naquet, et imprimé par Louis Mistral, imprimeur à Cavillon, fournisseur des républicains pendant les élections. Hors des périodes électorales, ce journal traite avant tout des questions agricoles et séricicoles. Des radicaux de Pertuis, quant à eux, créent, avec l'appui de Jean Saint-Martin et du maire de Pertuis nommé Callier un journal intitulé *La Sentinelle de Vaucluse*<sup>91</sup>, dont les rédacteurs se positionnent dès le premier numéro à « l'avant-garde » du parti républicain, c'est-à-dire parmi les radicaux et les intransigeants. Dans l'arrondissement d'Orange existe une seule feuille locale, *L'Indépendant*, de nuance républicaine.

---

<sup>86</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet de Carpentras au préfet de Vaucluse, 17 août 1881.

<sup>87</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 1883-1902.

<sup>88</sup> Bibl. Ceccano, Jx.26, *La Chronique de Vaucluse*, 1882-1893.

<sup>89</sup> Marc MARTIN, *La presse régionale : des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p.133.

<sup>90</sup> Voir : Bibl. Ceccano, Jx. 69, *Le Calavon*, 1882-1887.

<sup>91</sup> AD84, 10PER29, *La sentinelle du Vaucluse*.

Au-delà de cet aspect public de l'implantation républicaine dans le département, il y a aussi un aspect informel du triomphe républicain dans le département, qui passe par des révocations de fonctionnaires, et pour les remplacer les faveurs politiques et les relations de patronage avec des parlementaires comme Alfred Naquet ont un rôle non négligeable.

### Le triomphe de la République : révocations et recommandations autour d'Alfred Naquet

Pendant l'Ordre moral dans le Vaucluse, les demandes de recommandations étaient majoritairement adressées aux citoyens importants du parti conservateur, souvent royalistes, en lien avec les préfets nommés par le pouvoir. Ces derniers, ainsi que les ministres, disposent de ressources publiques pouvant être distribuées comme faveurs politiques. Les républicains, en tant qu'ennemis du gouvernement, sont exclus de la distribution de ressources publiques pendant l'Ordre moral. Prenons l'exemple du fonds d'un des chefs royalistes du Vaucluse, le comte de Salvador, conservé à la bibliothèque Ceccano à Avignon. Au mois d'octobre 1874, une veuve de la petite commune de Lapalud<sup>92</sup> écrit à cet aristocrate pour lui demander de l'aider à obtenir une permission pour son fils conscrit<sup>93</sup>. Dans une autre lettre, un an plus tard, un ami royaliste s'adresse au comte pour recommander l'une de ses connaissances pour l'obtention d'un bureau de tabac<sup>94</sup>. Le royaliste transmet ces demandes au préfet du Vaucluse, avec son apostille.

Les lettres qui sont adressées au comte de Salvador à partir des années 1880 sont différentes. Elles concernent les ressources privées dont disposent ce notable, et non ses relations publiques avec l'État. Cette rupture est explicable par la victoire républicaine en 1878 et 1879. Ces lettres sont notamment des demandes de secours financiers, mais on peut aussi citer une correspondance où un jeune homme exprime le désir de devenir secrétaire dans une société appartenant à un ami royaliste du comte de Salvador. Les républicains réservent désormais la très grande majorité des ressources de l'État à des hommes de leur camp politique, à leurs amis, excluant les conservateurs.

---

<sup>92</sup> Commune située dans le nord du Vaucluse, près de la ville de Bollène, elle comptait au début des années 1880 un peu plus de 2000 habitants.

<sup>93</sup> Bibl. Ceccano, ms 5881, Lettre d'une veuve de La Palud au vicomte de Salvador, 7 octobre 1874.

<sup>94</sup> Bibl. Ceccano, ms 5881, Lettre de Louis de Cormaret, 30 avril 1875.



Les années 1878 à 1880 sont, dans le Vaucluse comme ailleurs en France, une période où de nombreuses révocations de fonctionnaires ont lieu. Selon Patrick Cabanel, l'épuration pratiquée à partir de 1879 par les républicains est « la plus sévère de toutes (y compris celles qui suivirent le coup d'État du 2 décembre 1851 et la chute du régime de Vichy<sup>95</sup>), mais il est vrai qu'elle devait elle-même corriger les effets de l'épuration antirépublicaine mise en place au lendemain du 16 mai 1877.<sup>96</sup> » C'est donc une période de « révolution des emplois », selon l'expression de Daniel Halevy<sup>97</sup>, puisque les postes rendus libres par l'épuration sont attribués, bien souvent, à des républicains. Selon Jean-Pierre Machelon, autant qu'une volonté répressive, l'épuration a été aussi une « chasse aux emplois », « qui permit aux militants républicains de prendre place à tous les niveaux de l'administration<sup>98</sup>».

Outre l'ensemble des préfets et des sous-préfets du Vaucluse<sup>99</sup>, la République révoque de nombreux juges de paix. Pour l'accès aux emplois publics, la fidélité politique au régime républicain est valorisée. Les fonctionnaires sympathisants républicains rappellent d'ailleurs fréquemment dans leurs lettres de demandes d'emploi aux parlementaires les mesures qui les ont frappés sous l'Ordre moral et leurs opinions républicaines. Il y a, de mon point de vue, une dimension de *spoils system*, puisque le parti vainqueur aux élections a l'accès aux ressources et emplois publics qu'il peut alors distribuer à ses soutiens, comme cela se déroule, de manière institutionnelle, aux États-Unis entre 1850 et 1880<sup>100</sup>.

Les justices de paix sont des tribunaux institués en 1790 et établis dans chaque chef-lieu de canton pour juger des affaires de faible importance, tels de petits litiges, des injures,

---

<sup>95</sup> Sur l'épuration des fonctionnaires après la Seconde Guerre mondiale, voir : Marc-Olivier BARUCH, *Une poignée de misérables : l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003.

<sup>96</sup> Patrick CABANEL, « La République contre les catholiques ? », Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p.170.

<sup>97</sup> Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p.351.

<sup>98</sup> Jean Pierre MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1976, p.281.

<sup>99</sup> Au niveau national, seul un préfet nommé par l'Ordre moral resta en poste. Les autres furent révoqués. Voir Vincent WRIGHT, « La crise de 1871-1880 », *Administration et parlement depuis 1815*, Paris, Droz, 1982, p.56.

<sup>100</sup> Les choses changent progressivement aux États-Unis après le vote du *Pendleton Act*, voté en 1872, qui rationalise l'administration fédérale, augmentant progressivement le nombre d'emplois fédéraux échappant au système des dépouilles.

des rixes<sup>101</sup>. Les juges de paix ont aussi un rôle de conciliation dans les campagnes<sup>102</sup>. Ils sont assistés par deux suppléants, non professionnels. Il y a, sauf exception, un juge de paix par canton<sup>103</sup>. Ils ont donc une compétence en matières gracieuses, contentieuses et conciliatrices. Les juges de paix, en tant que magistrats chargés des conflits quotidiens sont une figure à l'influence certaine. D'où l'attention que leur porte le pouvoir. Les juges de paix ont aussi un rôle politique au XIXe siècle, comme l'a montré Jean-Claude Farcy<sup>104</sup>, certains d'entre eux cumulant leur fonction avec celle, élective, de conseiller général ou de conseiller d'arrondissement.

Sur les 22 juges de paix exerçant dans le département du Vaucluse pendant l'Ordre moral, seuls deux sont encore en place en 1883. Au niveau national, Gilles Rouet a noté que c'est presque le corps entier des juges de paix qui est renouvelé en quelques années<sup>105</sup>. Le commentaire que fait le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras sur les juges de paix réactionnaires encore en place en 1880 est éloquent : le comte de Montravel, juge de paix dans le canton de Carpentras nord, est décrit comme un « réactionnaire clérical et militant, mal vu de la population, rapport très mauvais avec les autorités républicaines.<sup>106</sup> » Le sous-préfet d'Orange, de son côté, recommande au préfet du Vaucluse dès 1879 la révocation de tous les juges de paix de son arrondissement. Ceux-ci sont tous conservateurs, et leur appartenance politique influence leurs jugements, selon un rapport du sous-préfet. Ce dernier réclame, pour les remplacer, des juges de paix républicains, choisis parmi les

---

<sup>101</sup> On peut citer les travaux récents sur les juges de paix pendant la Révolution et l'Empire, notamment : Bernard BODINIER, « Des juges-citoyens aux notables du consulat : les juges de paix de l'Eure pendant la révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 2/2010, n° 360, p. 103-132 ; Quentin DUQUESNE a montré le renouvellement, pendant la Révolution, « Du juge seigneurial au juge de paix. Les détenteurs des fonctions judiciaires de proximité de la fin de l'Ancien Régime au Consulat : le cas de l'Isère », *Histoire, économie & société* 2/2010 (29e année), p. 45-64 ; mais aussi la prosopographie écrite par Guillaume Métairie aux juges de paix parisiens : Guillaume MÉTAIRIE, *Des juges de proximité : les juges de paix. Biographies parisiennes (1790-1838)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>102</sup> Sur cette idée du juge de paix comme conciliateur : Jacques-Guy PETIT, « Une justice de conciliation dans le Maine-et-Loire au XIXème siècle », Jacques-Guy PETIT (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix 1790-1958*, Paris, PUF, 2003, pp.101-121.

<sup>103</sup> Gilles ROUET, « La justice de paix en France entre 1834 et 1950 une exploration spatiale », Jacques-Guy PETIT (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix 1790-1958*, Paris, PUF, 2003, p.72.

<sup>104</sup> Jean-Claude FARCY, « Les juges de paix et la politique au XIXème siècle », Jacques-Guy PETIT (dir.), *Ibidem*, pp.143-163.

<sup>105</sup> Gilles ROUET, *Justice et justiciables aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Belin, 1999, p.53.

<sup>106</sup> AD84, 1U86, Tableau récapitulatif des juges de paix de l'arrondissement de Carpentras en 1880. Sur la figure du clérical dans l'univers politique de la gauche républicaine à l'époque, voir : Jean-Marie DODEGANI, « Les droites au miroir des gauches », Jean-Jacques SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome 3 : sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p.761-764.

hommes « républicains et honorables » de l'arrondissement, comme il les nomme<sup>107</sup>. Le député de l'arrondissement Alphonse Gent est alors contacté pour apporter son soutien et fournir des noms de juges de paix républicains choisis parmi sa clientèle et ses amis politiques, tout comme Jean Saint-Martin à Avignon, et Alfred Naquet pour les arrondissements de Carpentras et d'Apt.

Le maire de Pertuis André Martelly souhaite aussi la révocation de tous les juges de paix de son arrondissement, ainsi qu'il l'exprime dans une lettre à Jean Saint-Martin. Il précise au député du Vaucluse qu'il faut que ces révocations soient faites de « manière impérative ». Il évoque ensuite le fait d'installer certains de leurs « amis », selon son propre mot, à la place des révoqués<sup>108</sup>. Ces demandes de révocations, émanant tant de la base républicaine que des élus, sont justifiées par les demandeurs par la participation de juges de paix aux fraudes électorales en 1876 et 1877. Cette volonté de révocation s'exprime aussi dans la presse. Par exemple un rédacteur du *Réveil du Midi* n'hésite pas à qualifier de « coterie locale » les juges de paix conservateurs et leurs amis<sup>109</sup>, alors que les journaux conservateurs s'indignent contre « l'arbitraire » des révocations<sup>110</sup>. Il existe aussi une pression de la base républicaine, de citoyens souhaitant le changement d'hommes liés à l'Ordre moral voire à l'Empire. Par exemple des républicains s'adressent régulièrement, durant la fin des années 1870, à Jean Saint-Martin et à Alfred Naquet pour dénoncer l'arbitraire d'un jugement dont ils estiment avoir été victimes de la part d'un juge de paix conservateur. Les révocations sont aussi un moyen, pour le pouvoir, de montrer à tous les citoyens un changement visible de régime, au-delà des symboles. Ces révocations ne sont pas, bien sûr, une spécificité vauclusienne: Dominique Parcollet-Delille signale que dans le fonds Léopold Galpin, député de la Sarthe sous la Troisième République, existent de nombreuses demandes de révocations adressées au parlementaire par des amis politiques<sup>111</sup>.

Les faveurs politiques jouent un rôle notable dans ces nominations. Prenons l'exemple du juge de paix du canton de l'Isle-sur-la-Sorgues, Joseph Béraud. Nommé à ce

---

<sup>107</sup> AD84, 3M267, Lettre du sous-préfet à la préfecture, 19 novembre 1879

<sup>108</sup> AD84, 1J25, Lettre de Martelly à Jean Saint-Martin, 3 décembre 1879.

<sup>109</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 12 juillet 1878.

<sup>110</sup> Bibl. Ceccano, Jx.2, *L'Union du Vaucluse*, 16 décembre 1879.

<sup>111</sup> Dominique PARCOLLET-DELILLE, *Léopold Galpin : 1832-1884 : député de la Sarthe*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Claude Allain, Université du Mans, 1986, 2 vols.

poste après le 4 septembre 1870 par les républicains, il est révoqué un an plus tard sous le prétexte d'avoir « assisté à un banquet des ultra-démocrates<sup>112</sup> », en présence d'Alfred Naquet et de Poujade, lors des élections de 1871. Il est remplacé par Jean Juillet en 1871, ce dernier étant recommandé par le comte de Larcy, député royaliste du Gard<sup>113</sup>. Avec le retour des républicains au pouvoir, Joseph Béraud demande, dans une lettre adressée au ministre de la Justice datée du 15 février 1877, sa nomination comme juge de paix à l'Isle-sur-Sorgues, en remplacement de Jean Juillet, et donc sa réintégration dans ce corps<sup>114</sup>. Il est recommandé au Garde des Sceaux par Alfred Naquet et Cyprien Poujade, qui, dans son apostille, écrit que ce magistrat « a laissé à l'Isle les meilleurs souvenirs », soulignant son « indépendance. Le Garde des Sceaux s'adresse au procureur général de Nîmes, notoirement conservateur, pour lui demander des informations sur le bien-fondé de ces démarches. Sans surprise, celui-ci dresse un portrait au vitriol du postulant, évoquant « son ignorance des choses judiciaires », et « la réputation déplorable qu'il a dans le pays », ainsi que ses liens avec les « démocrates.<sup>115</sup> » Sa candidature est donc repoussée. Béraud renouvelle sa demande en 1879, en étant recommandé par Jean Saint-Martin, qui écrit dans sa première lettre au Garde des Sceaux que « *Le Journal Officiel* est silencieux en Vaucluse sur les nominations de juges de paix ». Le député du Vaucluse demande la nomination de plusieurs juges de paix républicains dans le département pour remplacer ceux qu'il nomme les « hommes de Mac Mahon ». Jean Saint-Martin précise dans sa lettre que toute la députation du Vaucluse s'intéresse « chaleureusement » à Joseph Béraud, qu'il est un homme honorable et que sa nomination « serait un acte de justice et de réparation<sup>116</sup> ». Dans une seconde lettre de recommandation, écrite un mois plus tard, Jean Saint-Martin précise au Garde des Sceaux que Béraud est le beau-père du maire de l'Isle-sur-Sorgues, républicain, qui lui-même fournit une lettre de recommandation en faveur de son gendre<sup>117</sup>. Joseph Béraud est finalement nommé juge de paix quelques mois plus tard. Cet exemple démontre que le méta-réseau d'Alfred Naquet est basé sur des relations politiques, amicales et

---

<sup>112</sup> AN, BB 8 1218, Dossier concernant M. Beraud, juge de paix à l'Isle-sur-Sorgues, 1871.

<sup>113</sup> AN, BB 8 1218, *Idem*.

<sup>114</sup> A.N, BB 8 1218, dossier de Joseph Béraud, Demande de M. Beraud pour le poste de juge de paix à l'Isle-sur-Sorgues, apostillée par Cyprien Poujade, 15 février 1877. On peut trouver paradoxal que, dans le cadre d'une faveur politique, on présente le candidat comme « indépendant », alors que somme toute la recommandation est la preuve de ses relations avec des hommes politiques.

<sup>115</sup> A.N, BB 8 1218, dossier de Joseph Béraud, Rapport du procureur général sur M. Béraud, 23 février 1877.

<sup>116</sup> A.N, BB 8 1218, dossier de Joseph Béraud, lettre de Jean Saint-Martin recommandant Joseph Béraud, 11 avril 1879.

<sup>117</sup> A.N, BB 8 1218, dossier de Joseph Béraud, Recommandation de Jean Saint-Martin et du maire de l'Isle en faveur de M. Béraud, 14 et 24 mai 1879.

familiales, dont les fidèles et clients, par des recommandations, cherchent à obtenir les postes clés de l'administration locale. On ne peut toutefois pas réduire les relations au sein de ces réseaux à cette unique question de l'échange de biens et de faveurs, toutefois la circulation des biens et des faveurs est le pauvre moyen dont nous disposons pour déceler l'existence de relations interpersonnelles plus riches et plus complexes.

Félix Gras, félibre, est nommé juge de paix à Avignon en 1879<sup>118</sup>. Peu après sa nomination, il écrit une lettre de remerciement à Jean Saint-Martin, conservée dans le fonds du parlementaire du Vaucluse, dans laquelle il évoque « tous les soins, toutes les courses et toutes les peines » que Jean Saint-Martin a dû effectuer pour lui faire obtenir cette nomination<sup>119</sup>. Dans le fonds Jean Saint-Martin se trouve aussi une lettre de Cyprien Poujade, député de Carpentras, lui demandant de recommander le maire de Courthézon à une justice de paix devenue vacante<sup>120</sup>. Certains postulants qui écrivent à Naquet ou à Jean Saint-Martin n'hésitent pas à flatter « l'inépuisable complaisance » des députés « pour leurs amis du Vaucluse », afin d'introduire leurs demandes. Ces correspondants soulignent aussi volontiers leur « républicanisme », les « services rendus » à la République pour justifier et légitimer leur demande. Ils s'engagent explicitement, en échange, à soutenir le parlementaire, à voter et à faire voter pour lui<sup>121</sup>.

À Apt, Jauffret, pharmacien, ami de Jean Saint-Martin, qui a présidé avec ce dernier la commission de défense nationale après le 4 septembre 1870, est nommé juge de paix du canton, grâce à la recommandation de Saint-Martin et d'Alfred Naquet<sup>122</sup>. À Pertuis, un républicain radical du nom de Garcin, soutien électoral d'Alfred Naquet et ami de Jean Saint-Martin, devient juge de paix. Ces nominations sont donc des récompenses pour un réseau politique structuré autour de Naquet.

---

<sup>118</sup> Sur ce mouvement de défense de la langue et de la culture provençale, on renverra à la contribution de Philippe MARTEL, « Le Félibrige », Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, pp.3515-3353.

<sup>119</sup> AD84, 1J25, Lettre de Félix Gras à Jean Saint-Martin, 11 mai 1879. Paul Marieton, dans un ouvrage nommé *La terre provençale : journal de route*, décrit Félix Gras juge de paix à Avignon en 1894, habitant près de l'hôtel de Sade, et au centre d'un groupe de félibre.

<sup>120</sup> AD84, 1J878, Lettre de Poujade à Jean Saint-Martin, 22 janvier 1883.

<sup>121</sup> Voir sur ce point : Michel Offerlé « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIXe-XXe siècles », *Genèses* 2/2007 (n° 67), p. 131-149.

<sup>122</sup> AD84, 1U86, Tableau des juges de paix de l'arrondissement d'Apt, 1880.

Parfois, une révocation ou un changement au sein d'une justice de paix peut attirer des convoitises. Par exemple, en 1881, un juge de paix de Cadenet, nommé percepteur, doit abandonner son poste. Aussitôt, deux citoyens écrivent à Alfred Naquet pour lui demander de les recommander. L'un d'eux écrit : « je n'hésite pas un instant à mettre votre amitié à contribution. » On observe ici l'utilisation d'un vocabulaire de l'amitié, comme moyen de légitimer la demande. Le postulant continue en rappelant qu'il a été maire, conseiller d'arrondissement, et que de ce fait il a « bien mérité de la République.<sup>123</sup> » Le second candidat utilise, dans sa lettre, des arguments similaires.

Des pétitions collectives écrites par des citoyens pour demander la révocation ou la nomination de juges de paix sont parfois adressées au ministre de la Justice. C'est le cas par exemple des conseillers municipaux de la ville de Villelaure, dans l'arrondissement d'Apt, qui demandent en 1878 au préfet le remplacement du suppléant du juge de paix de leur canton, Casimir Michel. Celui-ci, nommé sous l'Empire, puis soutien actif de l'Ordre moral et de ses candidats en Vaucluse, suscite une volonté d'épuration de la part des républicains<sup>124</sup>.

L'année suivante, une demande similaire est formulée par les républicains de Gordes. Le juge de paix de Gordes, nommé Bédos, est mis en cause par Bruno Vayson<sup>125</sup>, maire de Murs, près de Cavaillon. Dans une lettre au préfet, ce dernier dénonce l'influence du juge de paix dans le canton lors des élections de l'Ordre moral. Vayson évoque aussi des affaires récentes, telles des rixes, des affaires locales, où le juge de paix aurait rendu des jugements favorables à ses amis politiques, condamnant à tort, selon Bruno Vayson, des républicains<sup>126</sup>. Des raisons politiques ainsi que la volonté d'une justice impartiale poussent Bruno Vayson à demander le changement de ce juge de paix. D'autres pétitionnaires se joignent au maire de Murs. Ils n'hésitent pas à rappeler et à détailler le rôle du juge de paix conservateur dans les fraudes électorales de 1877, dont le souvenir semble rester très vif<sup>127</sup>. D'ailleurs, cette demande de révocation est appuyée par le sous-préfet d'Apt, qui n'hésite

---

<sup>123</sup> BNF, NAF 28310, lettre du docteur Goulin à Alfred Naquet, 10 mars 1883.

<sup>124</sup> AD84, 1U89, Lettre des conseillers municipaux de Villelaure contre M. Michel, 1878.

<sup>125</sup> Frère de Paul Vayson, peintre relativement connu.

<sup>126</sup> AD84, 1U89, Lettre de Bruno Vayson au sous-préfet d'Apt, 24 février 1879.

<sup>127</sup> AD84, 1U89, protestation des électeurs de Gordes « contre les fraudes électorales du 14 octobre 1877 », écrite presque 1 an et demi plus tard, mais détaillant avec précision l'implication du juge de paix dans le soutien au candidat officiel.

pas à écrire : « je considère la révocation de ce magistrat comme une réparation légitime à accorder aux amis du gouvernement dans le canton de Gordes. <sup>128</sup>»

Les juges de paix ne sont pas les seuls fonctionnaires touchés par cette vague d'épuration. À un autre niveau, des gendarmes sont mutés loin du département du Vaucluse, à cause de leur attitude politique passée<sup>129</sup>. Des révocations de personnels plus modestes ont aussi lieu, comme les gardes-champêtres, dont beaucoup ont servi l'Ordre moral lors des élections, ainsi que nous l'avons vu. Quelquefois, des révocations de gardes-champêtres sont demandées par la presse républicaine locale, comme le *Réveil du Midi*, où un rédacteur écrit : « il faut qu'il en soit de même pour tous les employés qui ont fait du zèle sous la précédente administration et qui sont sortis de leurs attributions.<sup>130</sup> »

Des révocations de titulaires de recettes buralistes sont aussi décidées par le préfet, pour des raisons politiques. Les recettes buralistes devenant vacantes sont demandées par des républicains, qui cherchent l'appui de leurs parlementaires par des lettres, que l'on retrouve dans des fonds privés d'élus. Par exemple, en 1881, Alphonse Gent écrit à Jean Saint-Martin pour lui demander d'apostiller la demande d'un Avignonnais qui sollicite un bureau de tabac dans le village de Saint-Martin-de-Brasque<sup>131</sup>. Un conseiller municipal de Lagnes<sup>132</sup> manifeste publiquement sa démission dans un article paru dans *Le Réveil du Midi*, justifiant son geste par le fait qu'il n'a « pas pu obtenir la révocation du receveur buraliste de Lagnes, dont l'hostilité au Gouvernement est notoire.<sup>133</sup> » Le régime républicain exerce donc une mainmise systématique sur les ressources publiques, distribuées grâce à l'entremise des élus républicains<sup>134</sup>. Comme l'a justement noté Patrick Cabanel, « le régime récompense un

---

<sup>128</sup> AD84, 1U89, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 28 février 1879.

<sup>129</sup> Sur les révocations de gendarmes au XIXe et XXe siècle, voir : Arnaud-Dominique HOUTE, « Une question de loyauté. Les épurations de la gendarmerie (1791-1939) », Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN [dir.], *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009, pp.121-143.

<sup>130</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 6 octobre 1878.

<sup>131</sup> AD84, 1J25, Lettre d'Alphonse Gent à Jean Saint-Martin, 9 février 1881. Saint-Martin-de-la-Brasque est un village de quelques centaines d'habitants situé près de Pertuis.

<sup>132</sup> Lagnes est une commune située près de l'Isle-sur-la-Sorgues, de 998 habitants en 1881.

<sup>133</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 19 octobre 1881.

<sup>134</sup> Sur cette question des révocations, on renvoie à l'ouvrage classique de Jean-Pierre Machelon : Jean Pierre MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1976.

personnel de militants éprouvés, jusqu'aux emplois les plus modestes de la France profonde.<sup>135</sup>»

Toutefois, même dans les journaux républicains, des critiques se font jour contre les faveurs politiques, notamment à propos des nominations de républicains à des bureaux de tabac grâce à l'intervention d'élus. Par exemple, dans *Le Radical du Vaucluse*, le rédacteur écrit qu'il « serait temps de tarir cette source de sollicitations et de faveurs qui sont le cauchemar de nos sénateurs et de nos députés. » Et de continuer en expliquant que « loin de subvenir à la pauvreté, de récompenser de sérieux services, ou de véritables infortunes, les bureaux de tabac servent, le plus souvent, à accroître l'opulence de certains favorisés.<sup>136</sup> » Il existe donc une dénonciation du fossé existant entre d'un côté l'idéal républicain d'égalité entre les citoyens et d'aide aux plus faibles, et de l'autre la réalité des faveurs politiques, quoique jouent aussi pour ces dernières la volonté d'assistance aux personnes.

Les journaux conservateurs locaux stigmatisent aussi ces pratiques, condamnant ce qu'ils nomment « la curée des places ». Ils n'hésitent pas à comparer le retour des républicains au pouvoir en 1879 avec l'exercice du pouvoir par Gambetta et ses amis lors de la Défense nationale, décrit par les conservateurs comme une période de favoritisme et de persécutions politiques<sup>137</sup>. De plus, ils accusent les parlementaires républicains de « népotisme », n'hésitant pas à recommander des membres de leur famille pour des emplois publics<sup>138</sup>. Daniel Halevy a lui aussi porté un regard critique, a posteriori, dans un contexte de contestation de la République, sur ce phénomène. Il cite notamment un discours contemporain de Gambetta, où celui-ci niait que les républicains aient voulu des places, expliquant même qu'il était fort difficile de faire accepter des emplois à ces républicains. Et Halevy de commenter cette affirmation de Gambetta : « Évidemment, notre grand méridional ne craignait pas les galéjades.<sup>139</sup> » Alfred Naquet s'appuie sur ses relations

---

<sup>135</sup> Patrick CABANEL, « La République contre les catholiques ? », Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p.171.

<sup>136</sup> Bibl. Ceccano, jx.4, *Le Radical du Vaucluse*, 27 novembre 1881.

<sup>137</sup> Voir par exemple : Bibl. Ceccano, jx7, *L'Union du Vaucluse*, 18 janvier 1878. Cette « légende noire » de la défense nationale, autour de la « dictature » de Gambetta, était périodiquement utilisée par les conservateurs, selon Voir : Jean EL GAMMAL, « La guerre de 1870-1871 », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome II : cultures*, Paris, Gallimard, 1992, pp.481-484.

<sup>138</sup> Bibl. Ceccano, jx7, *L'Union du Vaucluse*, 25 janvier 1878.

<sup>139</sup> Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p.357.



politiques, et sur les fidélités créées grâce à ces nominations, pour les élections durant les années 1880

## Les élections législatives et sénatoriales dans le Vaucluse de 1879 à 1885, triomphe d'Alfred Naquet et ses amis politiques ?

Après l'invalidation des élections de 1877 pour cause de fraudes électorales, quatre parlementaires radicaux sont élus députés du Vaucluse, sans concurrents, puisque les conservateurs boycottent les élections pour protester contre les commissions d'enquête parlementaires qui ont fait invalider les élections précédentes. Il s'agit ici d'étudier les élections suivantes, tant législatives que sénatoriales, afin de s'interroger sur la place et l'influence d'Alfred Naquet et ses amis politiques dans celles-ci.

Cette période, entre 1879 et 1884, correspond à un moment où les réseaux d'amitiés personnelles prennent de l'importance dans le « parti » républicain du Vaucluse, autour d'Alfred Naquet, compte tenu de la faible concurrence opposée par des adversaires royalistes et bonapartistes qui s'abstiennent. C'est aussi un temps de changement de génération chez les élus républicains, et de passage de relais : les quarante-huitards comme Alphonse Gent voient leur influence décliner, voire disparaissent, alors qu'Alfred Naquet, Jean Saint-Martin ou Cyprien Poujade deviennent les chefs de file des républicains dans le département.

Alphonse Gent, député de l'arrondissement d'Orange, est nommé le 21 octobre 1879 gouverneur de la Martinique, et donne en conséquence sa démission de député du Vaucluse. Il est difficile de connaître les raisons exactes qui l'ont mené à solliciter, ou du moins à accepter, ce poste, lui qui a vécu en exil politique forcé pendant le Second Empire à Nouka Hiva, une île quasi désertique de la Polynésie française. Peut-être a-t-il, durant cette période, apprécié la vie outre-mer.

À la suite de l'annonce de cette nomination, la presse conservatrice, notamment bonapartiste, mène une campagne de presse virulente contre Alphonse Gent, rappelant qu'il a été accusé, pendant sa jeunesse, d'inceste avec sa sœur, et qu'il ne mérite pas, de ce fait,

de devenir gouverneur. Un jury d'honneur l'avait pourtant lavé en 1848 de cette accusation. En raison de cette violente campagne de presse, l'amiral Jaureguiberry, alors ministre de la Marine, obtient que la nomination d'Alphonse Gent soit retirée.

Alphonse Gent souhaite alors reconquérir le poste de député d'Orange dont il a démissionné. Des élections complémentaires sont prévues le 21 décembre 1879. Si les conservateurs d'Orange ne présentent pas de candidat contre Alphonse Gent, une candidature extérieure, celle d'Alphonse Humbert, rédacteur à *l'Intransigeant*, est posée dans l'arrondissement. Alphonse Gent est accueilli très froidement par les républicains d'Orange, qui l'accusent de les avoir « trahis » en démissionnant de son mandat<sup>140</sup>. Alfred Naquet et Jean Saint-Martin restent prudemment neutres dans un premier temps lors de cette élection. Alphonse Gent est alors un homme peu actif politiquement, mais bénéficiant d'un certain prestige dans le département grâce à son passé de quarante-huitard, *a contrario* d'Alfred Naquet, très actif politiquement mais au prestige moindre, surtout implanté dans les arrondissements de Carpentras et d'Apt. Il y a en quelque sorte une forme de rivalité entre les deux hommes pour être le chef de file des radicaux du département.

L'adversaire de Gent cherche à s'appuyer sur cet argument pour délégitimer Gent. Alphonse Humbert est soutenu par quelques radicaux, notamment un dénommé Blanchon, de Gigondas, ainsi que par quelques citoyens de Bollène. Un certain nombre de radicaux de Beaumes-de-Venise<sup>141</sup>, amis d'Eugène Raspail, ancien candidat malheureux à la députation, soutiennent aussi Alphonse Humbert par inimitié pour Alphonse Gent<sup>142</sup>.

Les cercles républicains du département votent finalement des adresses de soutien à Alphonse Gent quelques jours avant le scrutin<sup>143</sup>, et ses collègues parlementaires, dont Alfred Naquet, signent une motion lui apportant leur soutien pour sa réélection, qui est publié dans la presse locale républicaine, où ils soulignent « l'injustice » dont a été victime Gent, et où il accuse Humbert de diviser le camp républicain<sup>144</sup>. Alfred Naquet soutient Alphonse Gent en publiant une lettre aux républicains d'Orange paru dans la presse locale.

---

<sup>140</sup> Aimé AUTRAND, *Ibidem*, p.116.

<sup>141</sup> Village de 1500 habitants environ en 1881, situé près du Mont-Ventoux, connu pour ses crus viticoles.

<sup>142</sup> AD84, 3M267, tract du « Comité Central Radical Socialiste » de l'arrondissement d'Orange, élection de 1879.

<sup>143</sup> AD84, 10PER24, *Le Réveil du Midi*, 3 décembre 1879

<sup>144</sup> BNF, *Le Petit Parisien*, 13 décembre 1879.

### Élection complémentaire du 21 décembre 1879

Inscrits 22591, votants 11141.

Candidats	Voix obtenues
Alphonse GENT	6169
Alphonse HUMBERT	4119

Alphonse Gent est élu.

Malgré son élection, Alphonse Gent sort affaibli de cet événement. Au niveau départemental Alfred Naquet prend l'ascendant sur Gent comme figure principale du parti républicain, notamment dans les arrondissements de Carpentras, d'Avignon et d'Apt où se concentrent ses relations politiques et ses amis.

Au-delà de cette élection, la période qui suit l'Ordre moral est un moment de retour au calme public dans le département, comme en témoignent les rapports préfectoraux<sup>145</sup>. Les républicains du Vaucluse, sous l'impulsion de Jean Saint-Martin, créent de nouvelles structures pour servir leurs idées, comme un comité central républicain à Avignon, qui est désormais permanent et non pas seulement actif en période électorale. Il est en contact avec des « sections » dans les villes et villages du département qui peuvent nommer un délégué comme représentant<sup>146</sup>. Ces sections sont en réalité le plus souvent un cercle républicain de la commune, on retrouve ce phénomène dans le Var à la même époque<sup>147</sup>.

En 1881, Alfred Naquet, député sortant, connaît alors une popularité certaine parmi ses électeurs de l'arrondissement d'Apt, au point de rallier à sa candidature, selon un rapport du préfet, les modérés<sup>148</sup>. Lors d'un congrès tenu dans les locaux du cercle de l'Union à Apt, les républicains de l'arrondissement désignent comme candidat, à une large majorité, Alfred Naquet<sup>149</sup>. Il est par ailleurs soutenu par un journal qu'il crée pour

---

<sup>145</sup> AD84, 1M714, Rapport préfectoral sur l'état politique, moral et matériel du département, 1878.

<sup>146</sup> Bibl. Ceccano, Z5, *Le Réveil du Midi*, 27 novembre 1878.

<sup>147</sup> Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République : une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, p.327.

<sup>148</sup> AD84, 3M268, rapport du préfet au ministère de l'Intérieur sur l'arrondissement d'Apt, juillet 1881.

<sup>149</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 18 août 1881.

l'occasion, *L'Aptésien républicain*, largement distribué dans l'arrondissement lors de la période électorale<sup>150</sup>.

Dans l'arrondissement de Carpentras, les choses sont plus complexes. Cyprien Poujade est le député sortant. Celui-ci, malgré le fait qu'il siège à l'Extrême-gauche, a pour soutiens de très nombreux républicains opportunistes, et tient un discours plus modéré que ses collègues radicaux. Il commence à se détacher politiquement d'Alfred Naquet, dont il ne partage pas les positions en faveur de la révision de la Constitution. Poujade a par ailleurs systématiquement soutenu les ministères opportunistes à la Chambre<sup>151</sup>. Des radicaux locaux cherchent toutefois à présenter un candidat « franchement républicain » selon leurs dires, et les noms revenant régulièrement parmi les propositions sont ceux d'Eugène Raspail ou de Clovis Hugues, ce dernier étant un socialiste vauclusien vivant à Marseille<sup>152</sup>. Alfred Naquet refuse toutefois de leur apporter son soutien, ne voulant pas mettre en difficulté son ami personnel Poujade, malgré leurs divergences politiques. Les conservateurs, très présents dans l'arrondissement, sont menés par Eugène Barcilon, conseiller général, député invalidé en 1878<sup>153</sup>, même si l'apparition d'un cercle catholique ouvrier<sup>154</sup> entraîne l'apparition de candidats royalistes potentiels aux profils socio-économiques très différents, comme un certain Rousseau, employé dans une maison de commerce.

Dans l'arrondissement d'Orange, l'Alphonse Gent est le candidat sortant, opposé au marquis de Billiotti, soutenu par les royalistes et les bonapartistes de l'arrondissement. Les radicaux, très présents à Bollène, cherchent de leur côté à présenter un candidat ils proposent donc à Humbert, rédacteur à *L'Intransigeant*, puis à Eugène Raspail, propriétaire à Gigondas, de se présenter, sans succès. L'un des paradoxes de ceci est qu'Eugène Raspail était d'opinion plus « modérée » que Gent, mais ces intransigeants sont prêts à soutenir localement un modéré par ressentiment contre le candidat radical<sup>155</sup>.

---

<sup>150</sup> Bibl. Ceccano, jx.4, *L'aptésien républicain*, 6 août 1881.

<sup>151</sup> AD84, 3285, élections de Carpentras, rapport du sous-préfet, 3 juillet 1881.

<sup>152</sup> Il n'y a pas de biographie satisfaisante sur Clovis Hugues, mais on se reportera malgré tout utilement à : Jean-Claude IZZO, *Clovis Hugues, un rouge du midi*, Paris, Jeanne Laffite, 1978.

<sup>153</sup> AD84, 3M268, rapport du préfet au ministère de l'Intérieur sur l'arrondissement de Carpentras, 7 juillet 1881. Voir aussi : Bibl. Ing, 26 600, proclamation de Raoul de Billiotti pour les élections.

<sup>154</sup> Sur ces cercles catholiques ouvriers, initiés notamment par Albert de Mun, voir notamment l'ouvrage Philippe LEVILLAIN, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement*, Rome, École française de Rome, 1983

<sup>155</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet sur l'élection d'Orange, 4 août 1881.

Enfin, à Avignon, le député sortant Jean Saint-Martin doit faire face, au sein de ses amis politiques, à des volontés d'indépendance. Paul Armand, avoué à Avignon, radical, souhaite poser sa candidature. Finalement, le principe de « discipline républicaine » triomphe, notamment suite à la publication par Alfred Naquet d'un appel en ce sens dans *Le Démocrate du Vaucluse*, où il joue le rôle de chef de file et de rassembleur des républicains du Vaucluse. Paul Armand se désiste lors d'un congrès réunissant à Avignon les délégués de l'arrondissement<sup>156</sup>.

Comme l'a montré Jean El Gammal, le ministre de l'Intérieur et des Cultes envoie une circulaire aux préfets à l'occasion de cette élection où il écrit que le gouvernement de la République « réproouve énergiquement la candidature officielle », et que son souhait est que les fonctionnaires s'abstiennent de toute action électorale<sup>157</sup>. Sadi Carnot, ministre des Travaux publics, fait transmettre une circulaire où il précise que « la neutralité doit être la règle absolue » pour les fonctionnaires de son ministère. Il précise que le « devoir qui s'impose au fonctionnaire est de s'abstenir de toute ingérence dans les luttes électorales et de n'user à aucun degré de l'autorité ou de l'influence qu'il tient de sa fonction.<sup>158</sup> » Il s'agit, pour le gouvernement, de s'opposer à des usages de la candidature officielle encore en vigueur quelques années plus tôt étudiés par Christophe Voilliot, qui ont entraîné des fraudes et des pressions vigoureusement dénoncées par les républicains<sup>159</sup>. Ceux-ci cherchent donc à se montrer exemplaires au cours de ses nouvelles élections. Au niveau national, dans les proclamations de foi les candidats républicains revendiquent leur bilan positif pour leur premier mandat au sein de la République enfin établie, et promettent de nouvelles réformes pour la future législature<sup>160</sup>.

---

<sup>156</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 5 août 1881.

<sup>157</sup> AD84, 3M268, circulaire du ministre de l'Intérieur et des Cultes, 31 juillet 1881. Il s'agit ici d'une volonté de s'inscrire en faux par rapport aux pratiques de la candidature officielle, quoique le rôle du préfet, même républicain, au début de la Troisième République reste de faire de « bonnes élections ». Voir : Jean EL GAMMAL, « Les préfets et les élections en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de l'Est*, 2000, n°2, p.289-299.

<sup>158</sup> AD84, 3M268, circulaire de Sadi Carnot aux fonctionnaires du ministère des Travaux publics, 31 juillet 1881.

<sup>159</sup> Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

<sup>160</sup> Sur l'analyse des proclamations électorales, voir : Antoine PROST, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, PUF, 1974.

Alfred Naquet, député sortant, est donc candidat dans l'arrondissement d'Apt, Jean Saint-Martin à Avignon, Gent à Orange et Poujade à Carpentras, tous quatre avec l'étiquette de « radicaux » selon la catégorisation définie par le ministre de l'Intérieur et envoyée au préfet<sup>161</sup>. Alfred Naquet, dans sa profession de foi, souligne les actions qu'il a réalisées lors de son mandat précédent. Il a notamment soutenu la loi sur la liberté de la presse, ainsi que celle sur la liberté de réunion<sup>162</sup>. De plus il souligne l'importance qu'il accorde à la révision de la Constitution, « dans un sens radical ». L'étude des professions de foi est intéressante comme l'a écrit André Siegfried dans sa préface à l'ouvrage *Tableau politique de la France de l'Ouest*, si elles « n'ont pas la sincérité d'une intime confession, (elles) renseignent parfaitement bien sur la nuance que le candidat a voulu prendre et par conséquent sur le genre d'électeurs qu'il recherche et satisfera.<sup>163</sup>»

Les conservateurs hésitent, de leur côté, à boycotter purement et simplement ces élections. Dans le Vaucluse, ils cherchent à pousser leurs partisans et les indécis à s'abstenir, espérant démontrer le manque de légitimité des républicains. Ils souhaitent ainsi protester contre les invalidations subies en 1876 et 1877, comme ils le soulignent dans leurs journaux. Cette stratégie n'est nullement propre aux conservateurs vauclusiens. En Bourgogne, par exemple, un phénomène similaire a lieu<sup>164</sup>.

Cyprien Poujade fait campagne dans l'arrondissement de Carpentras accompagné de Camille Fabre, son ami magistrat, et d'Eugène Guérin, avocat à Carpentras, visitant les cercles républicains de l'arrondissement. Au sein de son comité de soutien, quelques noms nouveaux, comme Louis Gap, négociant de Carpentras, ou Alfred Caillet, avoué, côtoient des partisans déjà présents durant les années 1870 comme Alfred Michel, promis à un bel avenir

---

<sup>161</sup> Sur cette question de l'expertise électorale, voir : Thomas MARTY, « Des rythmes électoraux aux règles électorales. L'expertise préfectorale des modes de scrutin entre élection et réélection (1889-1919) », *Pôle Sud*, N°25 - 2006. pp. 9-23. On se reportera aussi, sur la typologie des tendances politiques, à Eric PHELIPPEAU, « La fabrication administrative des opinions politiques : votes, déclarations de candidature et verdict des préfets (1852-1914) » dans *Revue française de science politique*, 1993, Volume 43, Numéro 4, p. 602.

<sup>162</sup> Sur le vote de ces lois et leur importance pour l'espace public français, voir : Dominique REYNIE, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIe au XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, pp.137-159 notamment.

<sup>163</sup> André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913 P.XVI.

<sup>164</sup> Odile RUDELLE, « Les élections en Bourgogne 1877-1885 », Léo HAMON (dir.), *Les opportunistes, les débuts de la République aux républicains*, Paris, éd. de la MSH, 1991, p.64.

politique<sup>165</sup>. Les conservateurs de Carpentras présentent, au dernier moment, un certain Georges Lambertin, ancien sergent-major au 1<sup>er</sup> Tirailleurs-Algériens, qui présente sa candidature comme « ouvrière-royaliste », chose nouvelle dans le Vaucluse. Ce dernier dénonce, dans ses affiches, « les faux démocrates » qui « s’engraissent du fruit du travail du peuple.<sup>166</sup>» On observe, là encore, ce *leitmotiv* des agissements déviants des radicaux dans la propagande royaliste.

À Avignon, Jean Saint-Martin organise, notamment grâce à son ami Toussaint, horloger, une grande réunion dans le local de l’hôtel des Trois Mulets, rue Carreterie, le 7 août 1881<sup>167</sup>. Il fait, pendant dix jours, une tournée électorale dans toutes les communes de cet arrondissement, même dans les villages comme Maubec, Cheval-Blanc ou Les Taillades<sup>168</sup>, afin d’être en contact avec les électeurs. On peut imaginer que ces réunions sont l’occasion de fêtes, ainsi que de tournées de boissons dans des cafés<sup>169</sup>. Cet aspect festif lors de la visite d’un député est évoqué dans des témoignages postérieurs, comme celui d’Ephraïm Grenadou, paysan beauceron du début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>170</sup>.

Au dernier moment Raymond Tamisier, intransigeant parisien, se rend dans l’arrondissement d’Apt, envisageant d’y poser sa candidature. Le sous-préfet, Jules Belleudy, juge dans un rapport que « sa candidature n’est pas sérieuse ». Toutefois, il faut garder un esprit critique à propos de ce rapport. En effet, Jules Belleudy est très lié aux parlementaires Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, qui l’ont recommandé pour l’obtention de ce poste<sup>171</sup>. Il est donc, forcément, enclin à être favorable à ses amis politiques. Raymond Tamisier fait distribuer pendant la campagne un petit opuscule, intitulé *Les institutions de la République*, où il présente un programme proposant la séparation de l’Église et de l’État, la décentralisation administrative, notamment au niveau communal, ainsi que le scrutin de liste. Il est opposé au révisionniste Naquet sur plusieurs points : il souhaite le maintien du Sénat, pour éviter une éventuelle « dictature », et ne place pas la révision de la Constitution

---

<sup>165</sup> AD84, 3M268, Affiche de Cyprien Poujade, candidat républicain.

<sup>166</sup> AD84, 3M268, affiche de M. de Lambertin, candidat royaliste.

<sup>167</sup> AD84, 3M268, demande d’autorisation pour une réunion par Jean Saint-Martin, 7 août 1881.

<sup>168</sup> Ces petites communes se situent en périphérie de Cavaillon.

<sup>169</sup> Voir sur ce point : Alain CORBIN *et alii* (dir.), *Les usages politiques des fêtes du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

<sup>170</sup> Ephraïm GRENADOU, Alain PREVOST, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1966.

<sup>171</sup> Bibl. Ceccano, ms 5882, lettre de Schnerb, préfet du Vaucluse, à Jules Belleudy, 24 mai 1880.

actuelle parmi ses priorités. Il a d'ailleurs pour Naquet quelques amabilités, le qualifiant de « caméléon politique dont la vie n'a été qu'une suite de métamorphoses, dont les changements brusques feraient douter de son bon sens.<sup>172</sup> »

Le préfet souligne dans tous ses rapports le calme de la campagne électorale<sup>173</sup>, presque inhabituel après les élections de 1871, 1876 et 1877 marquées par de vives tensions. Une réunion contradictoire est organisée opposant Alfred Naquet et Raymond Tamisier<sup>174</sup>. Après celle-ci, Tamisier retire sa candidature. L'avant-veille du scrutin, un candidat légitimiste, le comte de Barrême, décide de se présenter à Avignon contre Jean Saint-Martin. Toutefois, tous les conservateurs de l'arrondissement ne votent pas en masse pour ce candidat, ce qui montre les divisions du parti conservateur, dont une bonne partie des membres s'abstiennent. Ce candidat est toutefois soutenu par le clergé, qui agit en sa faveur, faisant distribuer des bulletins<sup>175</sup>.

#### *Arrondissement d'Avignon*

Inscrits 24800, votants 10545.

Candidats	Voix obtenues
Jean SAINT-MARTIN (radical)	8791
M. DE BARREME (légitimiste)	1207

Jean Saint-Martin est élu.

Le préfet du Vaucluse émet un jugement sans appel sur Jean Saint-Martin après son élection. Il écrit, dans un rapport au ministère de l'Intérieur, que le député d'Avignon est « le candidat de toutes les revendications, de toutes les impatiences, de toutes les utopies. » Sur le brouillon de son rapport, il a toutefois biffé quelques phrases, encore plus sévères, que l'on peut toutefois lire : « jamais un Gouvernement digne de ce nom et soumis aux règles inflexibles d'un fonctionnement normal ne trouvera un appui sérieux et durable, un conseil utile dans M. Saint-Martin. M. Saint-Martin ne s'appartient pas, il est la chose de ses

---

<sup>172</sup> Raymond TAMISIER, *Les institutions de la République*, Paris, Librairie Patriotique, 1881, p.43.

<sup>173</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Apt Jules Belleudy au préfet de Vaucluse, 8 août 1881.

<sup>174</sup> Sur les réunions politiques au XIXe et XXe siècle, on se reportera à l'ouvrage suivant : Paula COSSART, *Le meeting politique, De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010.

<sup>175</sup> Sur le rôle du clergé dans les élections, voir : Yves DELOYE, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.



électeurs, ou plutôt des moins recommandables de ses électeurs.<sup>176</sup> » Louis Assiot est préfet en 1881. C'est un homme modéré, ancien sous-préfet pendant la Défense nationale<sup>177</sup>. Au-delà du portrait au vitriol de Jean Saint-Martin qu'il dresse, le problème du favoritisme, des recommandations, est sous-entendu par le préfet, puisqu'il note que Saint-Martin « s'est épuisé en promesses d'emplois, de fonctions de toutes sortes, et le Gouvernement, en gouvernement corrompu, détestable et détesté, sera invité à payer les frais (...).<sup>178</sup>» Ce modéré critique donc vertement les radicaux, qui exigent du gouvernement la satisfaction de leur clientèle politique sans toutefois apporter leur soutien inconditionnel aux cabinets ministériels. Il préfère néanmoins censurer sa propre phrase, très violente, peut-être parce qu'elle ne correspond pas au langage administratif attendu d'un homme dans sa position.

Dans l'arrondissement d'Apt, Alfred Naquet est sans adversaire après le désistement de Raymond Tamisier. Il est donc élu dès le premier tour, malgré une forte abstention.

#### *Arrondissement d'Apt*

Inscrits 17020, votants 7423

Candidats	Voix obtenues
Alfred NAQUET (radical)	7196

Alfred Naquet est élu.

Le jugement du préfet sur Alfred Naquet est aussi très sévère, quoiqu'il souligne « le talent, l'habileté de parole, la bonhomie souvent narquoise de M. Naquet<sup>179</sup>». Il reproche à ce dernier ses positions « antigouvernementales », radicales et révisionnistes. L'hostilité entre le préfet et les parlementaires radicaux semble être réciproque. Poujade, dans une lettre à Saint-Martin, porte un jugement sans appel sur le préfet du Vaucluse : « vous êtes vraiment des hommes aimables, l'ami Naquet et vous de laisser revenir un pèlerin de cette espèce, et il va continuer à vous en faire des belles !<sup>180</sup>

#### *Arrondissement d'Orange*

---

<sup>176</sup> AD84, 3M268, Brouillon d'un rapport du préfet au ministère de l'Intérieur après les élections de 1881.

<sup>177</sup> Christiane LAMOISSIERE (dir.), *Le personnel de l'administration préfectorale 1881-1926*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2001, p.36.

<sup>178</sup> AD84, 3M268, Brouillon d'un rapport du préfet au ministère de l'Intérieur après les élections de 1881.

<sup>179</sup> AD84, 3M268, Brouillon d'un rapport du préfet au ministère de l'Intérieur après les élections de 1881.

<sup>180</sup> AD84, 1J878, lettre de Cyprien Poujade à un correspondant non identifié, 22 janvier 1883

Inscrits 21613, votants : 13317

Candidats	Voix obtenues
Alphonse GENT (radical)	6782
Eugène RASPAIL (radical)	5350
DE BILLIOTTI (légitimiste)	933

Alphonse Gent est élu.

À propos d'Alphonse Gent, le préfet note simplement dans son rapport au ministère de l'Intérieur « le nombre et l'importance de ses promesses, qui dépassent toutes les limites connues en Vaucluse<sup>181</sup>. » Malgré les promesses de Gent, Eugène Raspail, en quelques jours, a réuni sur son nom de très nombreuses voix, démontrant ainsi que le député sortant n'est pas si populaire parmi les électeurs de l'arrondissement. Il obtient toutefois de belles majorités dans un certain nombre de communes, comme Valréas ou Orange<sup>182</sup>.

#### *Arrondissement de Carpentras*

Inscrits 16500 votants : 9121

Candidats	Voix obtenues
Cyprien POUJADE (républicain)	4914
LAMBERTIN (légitimiste)	2830
Camille PELLETAN (radical)	1278

Cyprien Poujade est élu.

Cyprien Poujade est élu dans l'arrondissement de Carpentras, malgré le fait que des intransigeants, le jugeant trop modéré, posent la candidature de Camille Pelletan dans l'arrondissement<sup>183</sup>. À l'échelle nationale, les opportunistes remportent une large majorité de sièges, avec 375 députés, contre 90 pour la droite et 50 pour les radicaux<sup>184</sup>. Toutefois, comme l'a très justement montré Odile Rudelle, la représentation parlementaire de la France issue de ces élections est incomplète, du fait de l'abstention massive des

---

<sup>181</sup> AD84, 3M268, 3M268, Brouillon d'un rapport du préfet au ministère de l'Intérieur après les élections de 1881.

<sup>182</sup> AD84, 3M268, Procès-verbaux de l'élection d'Orange, élections de 1881.

<sup>183</sup> Bibl. Ing, 26 600, élections législatives de 1881 à Carpentras.

<sup>184</sup> Dominique LEJEUNE, *La France des débuts de la Troisième République 1870-1896*, Paris, Armand Colin, 2011, p.66.

conservateurs notamment, le « pays légal » ne représentant donc pas fidèlement le « pays réel<sup>185</sup> ».

La mort de Granier, sénateur légitimiste du Vaucluse, à la fin de l'année 1881, entraîne la tenue d'une élection sénatoriale pour le remplacer. Pour désigner un candidat commun, les républicains du département convoquent les électeurs sénatoriaux dans les locaux du cercle de l'Égalité, à Avignon, sous le patronage des membres de ce cercle, dont Desfonds et Garde, conseillers d'arrondissement<sup>186</sup>. Alphonse Gent, désigné comme le candidat républicain, accepte – de manière rhétorique- cette « proposition », puisqu'il était déjà officieusement candidat. Il a alors le soutien d'Alfred Naquet, de Jean Saint-Martin et de Cyprien Poujade.

#### *Élection sénatoriale du 8 janvier 1882*

Candidats	Voix obtenues
Alphonse GENT (radical)	170
DEVILLE (républicain)	22

Alphonse Gent est élu. Du fait de son élection, un siège de député est désormais vacant dans le département, ce qui entraîne la tenue d'une élection complémentaire. Les candidats en présence sont Eugène Raspail, radical, candidat malheureux en 1881, et Eugène Gaillard, avocat parisien. Un congrès électoral républicain est convoqué à Orange, rassemblant des délégués républicains de toutes les communes de l'arrondissement, envoyés souvent par des cercles républicains. Alfred Naquet et Jean Saint-Martin n'y participent pas, ainsi qu'Alphonse Gent. Les membres du congrès désignent, à la suite de débats très vifs, Eugène Gaillard comme candidat radical, après avoir toutefois discuté de l'opportunité d'offrir la candidature à Eliacin Naquet, magistrat, frère d'Alfred et conseiller général. Nous n'avons hélas pas de sources pour savoir si Alfred Naquet a favorisé la candidature de son frère à ce poste, ou si son nom s'est imposé à certains participants du congrès du fait de l'influence croissante de Naquet et de son réseau politique dans le département. Ce congrès semble toutefois être révélateur d'un mouvement dans la consolidation du réseau d'Alfred Naquet dans le département, puisque des membres de son

---

<sup>185</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.83.

<sup>186</sup> Bibl. Ceccano, Z15, *Le Réveil du Midi*, 6 janvier 1882.

réseau politique sont évoqués comme candidats dans un arrondissement où Naquet avait pourtant peu d'influence.

Eugène Gaillard, étranger au département du Vaucluse, se présente à ses électeurs lors de plusieurs réunions. Il n'hésite pas à déclarer, selon le sous-préfet, que « ses grandes relations politiques et financières pouvaient lui permettre, plus qu'à tout autre, de rendre des services à l'arrondissement d'Orange.<sup>187</sup> » On note ici l'importance accordée par un candidat au fait de se présenter comme étant au service de ses électeurs, tant collectivement qu'individuellement.

#### *Élections complémentaires du 26 février 1882*

Inscrits 23219, votants 11626

Candidats	Voix obtenues
Eugène GAILLARD (radical)	5905
Eugène RASPAIL (radical indépendant)	5271

Gaillard est donc élu.

L'élection sénatoriale du 22 juillet 1883 a lieu afin de remplacer Elzéar Pin, décédé, enterré civilement à Apt<sup>188</sup>. Elzéar Pin était un quarante-huitard, il participe à la fin d'une génération de républicains, remplacés par d'autres, liés à Alfred Naquet bien souvent dans le Vaucluse. Deux candidats sont en présence, Alfred Naquet, député radical, et Cyprien Poujade, député républicain devenu modéré, appuyé par *L'indépendant* d'Orange et *Le Réveil du Midi*. Ces deux hommes, même s'ils ont des relations amicales de longue date, ont désormais des idées politiques quelque peu divergentes. Cyprien Poujade, dans une lettre à Saint-Martin écrite au début de l'année 1883, reproche à Naquet et à Saint-Martin leur rôle dans le renversement d'un ministère, commentant : « ce n'est pas bien, cela (...). Enfin ! La République s'amuse... S'amusera bien qui s'amusera le dernier !<sup>189</sup> » Dans l'arrondissement de Carpentras, Poujade a de nombreuses relations, qui entretiennent parfois toujours des relations avec Alfred Naquet, comme Gautier, conseiller municipal, ou Eugène Devillario, un avocat.

---

<sup>187</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Orange, 10 février 1882.

<sup>188</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 18 mai 1883.

<sup>189</sup> AD84, 1J878, lettre de Cyprien Poujade à un correspondant non identifié, 22 janvier 1883

L'un des paradoxes de cette élection est qu'Alfred Naquet s'y présente en tant que partisan de la suppression du Sénat. Il évoque aussi, dans sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux, ses efforts pour faire aboutir sa loi sur le divorce, pour laquelle il fait alors une intense campagne<sup>190</sup>. Jean Saint-Martin, député d'Avignon, le soutient par des lettres parues dans la presse, et par une réunion dans son arrondissement<sup>191</sup>.

#### Election sénatoriale de 1883.

Inscrits 211, votants 204

Candidats	Voix obtenues
Alfred NAQUET (radical)	107
Cyprien POUJADE (républicain)	51

Alfred Naquet est élu.

Du fait de l'élection de Naquet au poste de sénateur, une élection législative complémentaire, visant à le remplacer, est fixée au 30 septembre 1883.

Deux citoyens posent leur candidature. Le premier, Louis Delpech, né à la Tour d'Aigues, près d'Apt, est ingénieur civil, très impliqué dans la construction de lignes de chemin de fer<sup>192</sup>. Il est soutenu par Maurice Rouvier, député radical des Bouches-du-Rhône. Le second candidat se nomme Georges Laguerre<sup>193</sup>. C'est un jeune avocat parisien, ancien de la Conférence Molé<sup>194</sup>, qui a acquis une certaine notoriété chez les radicaux et les socialistes en défendant des ouvriers de Montceau-les-Mines ainsi que Louise Michel<sup>195</sup>. Il

---

<sup>190</sup> Jean-Paul CHABAUD, *Alfred Naquet Parlementaire comtadin "père" du divorce*, Mazan, études comtadines, 2002.

<sup>191</sup> AD84, *Le Petit Méridional*, 29 août 1883.

<sup>192</sup> A. AUBERT, *Les vauclusiens ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse*, Avignon, Séguin frères, p.66

<sup>193</sup> Sur la question des « parachutages » politiques, on se reportera à la contribution de Jean-Marc GUISLIN, « La méfiance vis-à-vis des Horsains (1871-1940) », Bertrand DOLEZ (dir.), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp.73-89.

<sup>194</sup> Les conférences et les concours d'éloquence sont alors des lieux de formation à l'éloquence pour les avocats, dont certains se servent ensuite en politique. Voir les chapitres que consacre à ce sujet Jean JOANA dans son ouvrage *Pratiques politiques des députés français au XIXème siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.89 à 158. Voir aussi les travaux de référence de Gilles LE BEGUEC, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin, 2002 ; et Gilles LE BEGUEC, « La conférence Molé-Tocqueville à la fin de la Troisième République », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, seizième série, n°22, 1980.

<sup>195</sup> Il n'existe pas de biographie de Georges Laguerre. On peut toutefois se reporter à la notice biographique que lui a consacré, Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français*, Paris,

n'a pas de relations avec Alfred Naquet, même s'il est possible que Clemenceau ou Pelletan, que Laguerre connaissait puisqu'il contribuait à *La Justice*, aient recommandé le jeune avocat parisien à Alfred Naquet. Ce dernier s'abstient toutefois durant la campagne de lui apporter un soutien public.

Lors d'une réunion à Apt Georges Laguerre présente, quelques jours avant l'élection, son programme. Il est proche de celui d'Alfred Naquet, puisqu'il reprend les propositions du groupe de l'Extrême-gauche, dont la révision de la constitution. Le sous-préfet d'Apt, dans un rapport au préfet, se dit impressionné par « la grande facilité de parole » de Laguerre, ce qui est, selon lui, « fait pour plaire dans ce pays.<sup>196</sup> » Georges Laguerre émet par ailleurs, dans ses discours, de vives critiques contre le gouvernement « opportuniste ». Il reçoit le soutien, lors d'une autre réunion, de Camille Pelletan<sup>197</sup>, venu en élu du département voisin des Bouches-du-Rhône. Louis Delpech est un homme aux opinions plus modérées, il se dit proche du groupe de la « gauche radicale ».

Alfred Naquet et Jean Saint-Martin restent d'une neutralité prudente lors de cette élection : ce sont les élus du département voisin des Bouches-du-Rhône qui semblent soutenir chacun leurs candidats, chose surprenante. Peut-être Naquet n'a-t-il pas trouvé de candidats parmi son réseau pour cette élection. A moins qu'il ne soit trop occupé, à ce moment-là, à convaincre ses collègues sénateurs de voter la loi réinstaurant le divorce.

#### *Élections complémentaires du 30 septembre 1883*

Inscrits 16622, votants 8237

Candidats	Voix obtenues
Georges LAGUERRE (radical)	4735
Louis DELPECH (radical)	3502

Georges Laguerre est élu.

---

Honoré Champion, 1998, p259 ; ainsi qu'à l'ouvrage ancien, partial mais toujours utile de Carlos d'ESCHAVANNES, *Laguerre et ses amis*, Avignon, Macabet, 1934.

<sup>196</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Apt sur les réunions données par Georges Laguerre, 21 septembre 1883.

<sup>197</sup> Sur Pelletan, voir : Paul BAQUIAST, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine, les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, 1996.

La victoire de Laguerre est une surprise pour l'administration préfectorale. Celui-ci obtient de larges majorités dans des communes telles Cadenet ou Pertuis, les plus radicales de l'arrondissement. Toutefois, Alfred Naquet, dans une lettre à Gustave Cluseret, écrit qu'il est probable qu'un certain nombre de légitimistes aient voté pour Laguerre<sup>198</sup>, préférant voter pour le candidat le plus à gauche, et ainsi polariser le jeu politique local. Le nouvel élu est le seul parlementaire du Vaucluse étudié dans cette thèse qui n'est pas natif du Midi<sup>199</sup>. Dans son message de remerciements aux électeurs, Georges Laguerre écrit qu'il sera le défenseur de la République « réformatrice et radicale ». il se dit opposé aux modérés, « sans chef, ni drapeau, ni principes. <sup>200</sup>» Il est élu très jeune, à l'âge de 27 ans, à une époque où la moyenne d'âge d'entrée à la Chambre est de 42 ans<sup>201</sup>. Il s'inscrit au groupe de l'extrême-gauche à son arrivée au Palais Bourbon, avant de participer à la création du petit groupe « ouvrier » à la Chambre, composé de parlementaires socialisants. Ses relations avec Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, à partir de son élection, deviennent excellentes, et Laguerre intègre le réseau politique d'Alfred Naquet, contribuant à des journaux locaux et participant à des réunions dans des cercles auprès des deux autres parlementaires. Il reste malgré tout lié à Clemenceau et Pelletan à Paris du fait de sa collaboration régulière à la *Justice*.

Lors des élections de 1885, une nouveauté d'importance apparaît: le scrutin de liste par département. Il est jugé par ses promoteurs comme un mode d'élection « réputé républicain<sup>202</sup> ». La majorité absolue est nécessaire pour être élu dès le premier tour, la majorité relative est suffisante au second. Les républicains dans le Vaucluse hésitent à présenter une liste unique au premier tour, ce qui est le souhait des députés radicaux sortants, cette sensibilité politique étant majoritaire dans le département. Finalement, deux listes républicaines se présentent au premier tour. Les rivalités personnelles existantes au sein du parti républicain du Vaucluse plus que les différences proprement idéologiques expliquent ce fait.

---

<sup>198</sup> A.N, 441 AP, lettre d'Alfred Naquet à Delescluze, non datée.

<sup>199</sup> Voir sur les origines des députés élus sous la Troisième République, Jean-Marie MAYEUR, Jean-Pierre CHALINE et Alain CORBIN (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2003.

<sup>200</sup> Bibl. Ceccano, *Le Radical du Vaucluse*, 7 octobre 1883.

<sup>201</sup> Jean ESTEBE, *les ministères de la République*, Paris, éditions PFNSP, 1983, p.132. Ce chiffre concerne la période 1871-1914, il cache en réalité un certain rajeunissement des députés pour leur première élection à partir de 1900.

<sup>202</sup> C'était en effet l'une des revendications républicaines des années 1870. René REMOND, *La République souveraine. La vie politique en France 1879-1939*, Paris, Paris Fayard, 2002, p.69.

La liste radicale est composée de trois députés sortants, Jean Saint-Martin, Jules Gaillard et Georges Laguerre. Elle est complétée par le Carpentrasien Alfred Michel, voyageur de commerce, un temps soutien de Cyprien Poujade, qui entretient une correspondance avec Alfred Naquet<sup>203</sup>. Tous se définissent comme des hommes partageant les idées de l'extrême-gauche. Leurs candidatures ont été entérinées lors d'un congrès radical organisé le 6 septembre 1885 à Avignon<sup>204</sup>. Parmi les membres du congrès radical se trouvent la majorité des relais locaux des députés, comme Callier, maire de Pertuis devenu proche de Laguerre et de Jean Saint-Martin, mais aussi Ulysse Lisbonne, d'Orange, apparenté à Alfred Naquet. Les modérés se réunissent eux aussi en congrès. C'est, à ma connaissance, la première fois dans le département que les républicains ne se réunissent pas dans un congrès commun, mais dans deux congrès séparés, l'un radical, l'autre modéré, ce qui montre les limites de l'influence d'Alfred Naquet sur le parti républicain dans le Vaucluse. Les candidats opportunistes sont Eugène Guérin, ami de Cyprien Poujade à Carpentras, Henry Capty, ancien maire d'Orange, Louis Delpech, candidat malheureux en 1883, et Félix Achard, archiviste, très impliqué dans la dénonciation des fraudes à Avignon en 1876. Dans chaque commune, dans les cercles ou les cafés, des délégués sont désignés pour aller voter lors d'un congrès, voire parfois lors des deux.

Le vicomte de Salvador, royaliste avignonnais, est l'instigateur de la liste électorale conservatrice, sur laquelle il refuse toutefois de figurer. Les conservateurs cherchent à améliorer leur organisation, leurs organes de propagande, ils ont d'ailleurs multiplié les comités locaux pour l'élection à venir, comme en témoignent quelques lettres adressées au vicomte de Salvador<sup>205</sup>. Ces faits corroborent les observations de Philippe Secondy sur les royalistes de l'Hérault à la même époque<sup>206</sup>. La liste conservatrice est composée d'Henri Bernard, ancien conseiller révoqué à la Cour d'appel de Dijon, et fils de feu le docteur Bernard, ancien maire bonapartiste, sous le Second Empire, de la ville d'Apt. Il est soutenu par le journal *Le Mercure Aptésien*, et par quelques fidèles à Apt<sup>207</sup>. Autre candidat conservateur, Eugène Fortunet, ancien maire de Carpentras sous l'Empire, royaliste et

---

<sup>203</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, Correspondance années 1878-1885

<sup>204</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 9 septembre 1885.

<sup>205</sup> Bibl. Ceccano, ms 5881, Fonds du vicomte de Salvador.

<sup>206</sup> Philippe SECONDY « Royalisme et innovations partisans : les « blancs du midi » à la fin du 19e siècle », *Revue française de science politique* 1/2003 (Vol. 53), p. 73-99.

<sup>207</sup> AD84, 3M268, rapport du sous-préfet d'Apt au préfet du Vaucluse, 28 avril 1885.



propriétaire au Thor. Cette liste est complétée par le légitimiste avignonnais Gabriel Verdet, conseiller général, qui a été plusieurs fois président du tribunal de la chambre de commerce d'Avignon<sup>208</sup>. Ce dernier est issu d'une importante famille d'origine drômoise, qui a fait fortune à Avignon dans l'industrie de la soie et de la garance<sup>209</sup>. Enfin, le dernier candidat de la liste conservatrice est Eugène Monier-Vinard, royaliste d'Orange, membre d'une famille influente de cette ville<sup>210</sup>, apparenté par ailleurs à feu Henri Monier, ancien député républicain de l'arrondissement. On note la présence sur la liste de deux légitimistes sur quatre candidats, les deux autres étant plutôt d'anciens fidèles de l'Empire, devenus des hommes d'ordre sans étiquette précise.

#### *Élections des 4 et 13 octobre 1885*

1<sup>er</sup> tour.

Inscrits 77730    Votants 54759

##### Liste conservatrice

Candidats	Voix obtenues
Gabriel VERDET	23996
Eugène FORTUNET	23857
Henri BERNARD	23514
Eugène MONIER-VINARD	23477

##### Liste radicale

Candidats	Voix obtenues
Jean SAINT-MARTIN	20976
Alfred MICHEL	19727
Georges LAGUERRE	19873
Eugène GAILLARD	20226

---

<sup>208</sup> Être président d'une Chambre de commerce pouvait être un poste influent pour une carrière politique, comme l'a montré : Philippe LACOMBRADÉ, « Le Parlement et les chambres de commerce sous la Troisième République (1870-1939) », Eric ANCEAU, Frédéric ATTAL, Noëlline CASTAGNEZ, Noëlle DAUPHIN, Jean GARRIGUES, Sabine JANSEN et Olivier TORT (dir.), *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, pp.1148-1168.

<sup>209</sup> A. AUBERT, *Les Vauclusiens ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse*, Avignon, Séguin frères, p.226.

<sup>210</sup> A. AUBERT, *Ibidem*, p.142.

### Liste modérée

Candidats	Voix obtenues
Félix ACHARD	10550
Henri CAPTY	9150
Louis DELPECH	10426
Eugène GUERIN	10907

L'abstention lors de cette élection est bien moins importante que lors des précédents scrutins, du fait de la mobilisation des conservateurs. La liste conservatrice arrive d'ailleurs en tête lors du premier tour, grâce à la division des républicains.

L'entre-deux-tours est marqué, logiquement, par des appels à l'union républicaine, émis notamment par les républicains modérés. Leurs comités électoraux, dont celui d'Avignon, publient un certain nombre d'affiches<sup>211</sup> et de proclamations demandant aux électeurs de soutenir sans réserve au second tour la liste radicale<sup>212</sup>. Les sénateurs Alphonse Gent et Alfred Naquet publient eux aussi une proclamation aux électeurs, leur demandant de se mobiliser lors de ce second tour, face au recul qu'aurait subi, selon eux, le parti républicain au niveau national et au niveau local<sup>213</sup>. Alfred Naquet cherche à mobiliser ses relations politiques pour faire élire député Jean Saint-Martin et Georges Laguerre.

### Deuxième tour

Inscrits 77730. Votants 61552

### Liste radicale

Candidats	Voix obtenues
Jean SAINT-MARTIN	33365
Alfred MICHEL	33305
Georges LAGUERRE	33303
Eugène GAILLARD	33247

---

<sup>211</sup> Les affiches étaient très nombreuses et importantes lors de ces campagnes électorales, en tant que vecteur des idées et des annonces du candidat. Voir : Michel OFFERLE, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2005, p.88.

<sup>212</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 7 octobre 1885. Quelques unes de ces proclamations sont conservées sous la cote 26 600 à la bibliothèque Imguibertine.

<sup>213</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 14 octobre 1885. Sur ce point, voir : Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, pp.238-253.

### Liste conservatrice

Candidats	Voix obtenues
Gabriel VERDET	28446
Eugène FORTUNET	28346
Henri BERNARD	28160
Eugène MONIER-VINARD	28136

Les candidats de la liste radicale sont donc élus au second tour. On note une légère augmentation de la participation, due peut-être à une mobilisation réussie des abstentionnistes en faveur des conservateurs, dont le score progresse comparé au premier tour.

Au niveau national, ces élections sont marquées par un bon score des conservateurs, notamment au premier tour, ce qui a semble-t-il effrayé les républicains. Toutefois, dans le Vaucluse comme dans d'autres départements, tels les départements bourguignons par exemple<sup>214</sup>, l'union des républicains de toute nuance au second tour permet l'élection d'une majorité de représentants favorables à la République. Odile Rudelle a mis en évidence un phénomène pour ces élections, le « paradoxe de Condorcet », où le choix de trois courants et la succession des deux votes ont profité aux radicaux, alors qu'en réalité ils ne sont pas plébiscités par les électeurs. Affaiblis au Parlement, les républicains modérés sont obligés de prendre en compte le soutien des radicaux et leurs exigences, alors que ces derniers, tout au long de la législature, se sont acharnés contre les opportunistes, contre leur chef Jules Ferry, et contre sa politique d'apaisement républicain tendant à ériger le compromis parlementaire en méthode de gouvernement.<sup>215</sup>»

Des soupçons de fraudes se font jour lors de cette élection. Il existe, chez les républicains, une forte sensibilité aux fraudes et aux déviances électorales. Par exemple, à la suite du premier tour, des républicains de Loriol<sup>216</sup>, aidés par le candidat radical Alfred Michel, transmettent des protestations au préfet du Vaucluse, accusant le maire de leur

---

<sup>214</sup> Sur ce sujet, voir : Odile RUDELLE, « Les élections en Bourgogne 1877-1889 », Léo HAMON (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, éd. MSH, 1991, p.68.

<sup>215</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p.155.

<sup>216</sup> Aujourd'hui Loriol-du-Comtat, commune proche de Carpentras. Environ 500 habitants en 1881.

commune d'avoir pris en compte dans le dénombrement des voix des bulletins doubles, c'est-à-dire d'avoir comptabilisé deux fois des bulletins uniques au nom du candidat conservateur. Cette protestation déclenche d'ailleurs une procédure judiciaire, où des témoins sont entendus. Celle-ci aboutit à un non-lieu, par manque de preuves<sup>217</sup>.

Face au retentissement de cette affaire dans le département, le sous-préfet de Carpentras demande au préfet d'agir en révoquant le maire de cette commune, afin de faire « un exemple »<sup>218</sup>. Des irrégularités similaires sont aussi signalées dans la commune de Visan<sup>219</sup>. Ailleurs, des maires sont accusés d'avoir autorisé à prendre part au vote des citoyens non inscrits sur les listes électorales. Toutefois, comme l'observe le sous-préfet d'Orange, la plupart de ces réclamations « manquent d'éléments de preuves suffisantes pour que des poursuites puissent être utilement exercées contre les auteurs des faits de pression, de corruption ou d'intimidation.<sup>220</sup> »

À Saint-Saturnin<sup>221</sup>, près d'Apt, des personnes de l'hospice municipal dénoncent dans une protestation des pressions exercées sur eux par des ecclésiastiques. L'un d'eux explique qu'un sacristain est venu lui remettre un bulletin de vote, lui déclarant que « les Rouges feront fermer les Hospices, et vous tous vous serez chassés.<sup>222</sup> » Il aurait aussi affirmé que « les Rouges veulent fermer les Eglises et détruire la religion. » Dans de nombreux lieux du département, des « agissements » du clergé sont signalés. Par exemple des prêtres, lors de prêches, ont appelé les fidèles à soutenir les conservateurs<sup>223</sup>. Certains ecclésiastiques n'hésitent pas, comme dans le hameau de Buisson, près de Vaison-la-Romaine, à expliquer à leurs fidèles : « si vous ne savez pas quels sont les bons bulletins, venez me trouver après la messe au presbytère, je vous les donnerai<sup>224</sup>. » D'autres, selon plusieurs protestations républicaines, promettent de la nourriture à des électeurs pauvres si ceux-ci votent pour les conservateurs. Ces faits se sont déroulés malgré les circulaires du ministre de l'Instruction

---

<sup>217</sup> AD84, 3 U 3 367, Fraudes de Loriol, 1885.

<sup>218</sup> AD84, 3M268, rapport du sous-préfet concernant les fraudes de Loriol, 1885.

<sup>219</sup> AD84, 3M268, rapport du préfet au ministère de l'Intérieur sur les fraudes de Visan, 5 octobre 1885.

<sup>220</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Orange au préfet du Vaucluse, 27 octobre 1885.

<sup>221</sup> Aujourd'hui Saint-Saturnin-les-Apt, commune proche d'Apt, 2086 habitants en 1881.

<sup>222</sup> AD84, 3M268, enquête sur les pressions ecclésiastiques de Saint-Saturnin, 19 novembre 1885.

<sup>223</sup> On peut citer notamment des cas à Bonnieux, à Buoux, et dans quelques autres villes. Sur les prêtres dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle, voir : Marcel LAUNAY, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986.

<sup>224</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet du Vaucluse, 28 octobre 1885.

publique et des Cultes, René Goblet, diffusées au sein du clergé, appelant ces derniers à la « neutralité » la plus absolue<sup>225</sup>.

Ces faits marquent donc une évolution dans le département du Vaucluse à propos de l'attitude du clergé. En 1876 et 1877, lors des fraudes et déviances électorales commises, les agissements du clergé sont fort peu présents, ou alors peu dénoncés par les républicains. A *contrario*, en 1885, les protestations ayant pour thème les pressions du clergé sont majoritaires, les faits de corruption *stricto sensu* sont par contre quasiment absents. Cela peut s'expliquer soit par des actes déviants ou perçus comme tels commis en plus grand nombre par le clergé, soit par une sensibilité accrue des républicains aux discours politiques des ecclésiastiques. La première hypothèse semble plus plausible, les élections de 1885 étant d'ailleurs marquées au niveau national par une augmentation des dénonciations des agissements du clergé. La forme de la protestation politique a été intégrée par les citoyens, et une sensibilité aux déviances électorales, parfois exacerbée, perdue.

D'après un rapport du préfet, de petits libelles sont aussi diffusés à la sortie des églises pendant la période électorale. Un exemplaire est conservé aux Archives départementales du Vaucluse. Dans ce petit pamphlet, de facture grossière, au format poche, les élections sont décrites comme « la lutte décisive pour le bien ou le mal, pour la vie ou pour la mort, pour Jésus-Christ ou pour le démon ». Il y est souligné la nécessité de « bien voter » pour empêcher « les francs-maçons » de « détruire le clergé et le christianisme<sup>226</sup> ». Des opuscules similaires sont apparemment diffusés en nombre lors de l'élection, imprimés à Paris et distribués dans toutes les communes du département par des camelots et des sympathisants royalistes. Le sous-préfet d'Orange écrit dans un rapport que ses brochures « lues à la veillée dans les villages, et commentées par des notables (...) étaient de nature à ébranler les convictions mal assises<sup>227</sup> », ou à dramatiser les élections ce qui a pour cause, selon lui, de créer des incidents<sup>228</sup>.

---

<sup>225</sup> AD84, 3M268, Circulaire de René Goblet, 1<sup>er</sup> septembre 1885.

<sup>226</sup> AD84, 3M268, petit libelle de propagande intitulé « aux chrétiens en général ».

<sup>227</sup> AD84, 3M268, Rapport du sous-préfet d'Orange au préfet du Vaucluse, 27 octobre 1885.

<sup>228</sup> Celles-ci étaient souvent diffusées dans les campagnes par les camelots. Voir, sur ceux-ci : Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004.

## Conclusion

Les électeurs du Vaucluse affirment, durant ces quelques années, leur attachement au radicalisme, par les élections et réélections successives d'hommes de l'extrême-gauche. Ces derniers se structurent notamment autour de la figure d'Alfred Naquet, devenu sénateur, et ses amis politiques. Son réseau intègre de nouveaux élus, comme Georges Laguerre, mais clairement il y a aussi des dissensions, notamment avec Cyprien Poujade, un ami de longue date mais qui a désormais des idées plus modérées. L'influence de Naquet et de ses amis est clairement plus faible dans l'arrondissement d'Orange que dans les trois autres arrondissements. Dans le même temps, dans d'autres régions, comme la Corse, les républicains se structurent autour de figures opportunistes, comme Emmanuel Arène<sup>229</sup>.

Il y a, de mon point de vue, une dimension de *spoil system* dans l'histoire administrative et politique des débuts de la République aux républicains. Rappelons que ce phénomène consiste aux États-Unis pour le parti vainqueur à s'emparer des ressources publiques de l'État fédéral, révoquant des fonctionnaires en place pour y nommer ses soutiens politiques. Chaque alternance est l'occasion d'observer ce phénomène. En France, on observe que si cette pratique n'est pas institutionnalisée, chaque changement de régime est l'occasion d'un renouvellement de fonctionnaires, notamment de magistrats et de juges de paix, mais aussi de détenteurs de bureaux de tabac. Selon Pierre Bouretz, si cette pratique n'est pas institutionnalisée, au motif « de la grandeur et de la continuité qui doivent caractériser le service du bien public<sup>230</sup> », elle semble indéniablement présente.

Elle présente par ailleurs un certain nombre d'avantages. Les nouveaux élus peuvent ainsi satisfaire cette clientèle politique, qui a été leur soutien fidèle durant des périodes difficiles quand les ressources publiques leur étaient inaccessibles. Ainsi, les élus républicains s'implantent durablement dans le département, se créant un véritable « fief » électoral. De Maupassant à Courteline, en passant par Huysmans, il existe une tradition de « brocarder les employés », l'image du « rond de cuir » s'impose dans l'opinion à cette époque, un emploi de

---

<sup>229</sup> Pascal Ange TORRE, *Le radicalisme en Corse sous la Troisième République*, Thèse de doctorat, Université Paris XIII, sous la direction de Jacques Girault, 2001, p.59.

<sup>230</sup> Pierre BOURETZ « le fonctionnaire », Jean-Jacques SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome 3 : sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p.368.

fonctionnaire demeure un idéal de réussite sociale à atteindre pour de nombreux Français. Son obtention grâce à des faveurs politiques pouvait attacher un citoyen à un élu durablement<sup>231</sup>.

Le triomphe politique de la République s'accompagne donc de nominations de Méridionaux à des postes importants au sein de l'appareil d'Etat, ce qui accentue un phénomène « d'antiméridionalisme<sup>232</sup> » dans la France d'alors. Il s'agit d'une représentation négative des Méridionaux, présente notamment dans les milieux conservateurs. Comme l'a noté Jean-Yves le Naour, dès avant la chute de l'Empire, Déroulède évoque les gens du Midi, qualifiés de braillards, blagueurs, vaniteux, égoïstes, incapables et naïfs<sup>233</sup>. Le jeune Maurice Barrès de son côté, estime que les Méridionaux, grâce à leur maîtrise du discours, se sont emparés des institutions de la République. Il présente là un stéréotype de l'homme du Midi, qui est selon lui un homme aimant la politique et défendant une redistribution sociale pour pouvoir placer ses amis à des postes et emplois intéressants.

Par ailleurs, comme l'a relevé Jean Estèbe, ces mêmes conservateurs estiment que les parlementaires Méridionaux sont « sales, bavards, superficiels », et que leur goût de la galéjade leur facilite les contacts avec les électeurs, tant pour les élections que, on peut l'imaginer, pour les recommandations<sup>234</sup>. Jean Estèbe écrit que le grand rôle de la tribune dans le régime d'Assemblée fournit « un atout à l'orateur du Midi, familier des discussions de plein air. Mais, plus que la tribune, une aisance à s'adapter à la pratique du couloir, où se décident beaucoup d'affaires importantes, favorise peut-être les méridionaux, plus sociables, plus hardis», quoiqu'il faille garder, sur cette affirmation, un certain esprit

---

<sup>231</sup> Guy THULLIER, *Bureaucratie et Bureaucrates en France au XIXème siècle*, Genève, Droz, 1980, p.XIII. Sur les recommandations au sein du ministère de l'Intérieur dans la première moitié du XIXe siècle, on se reportera à l'article de William M. REDDY, « « Mériter votre bienveillance » : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848 », *Mouvement social*, n°170, 1995, pp.7-37.

<sup>232</sup> Sur ce phénomène, voir l'intéressant article de Patrick Cabanel, « La haine du Midi. L'antiméridionalisme dans la France de la Belle Epoque », sur la plateforme HAL : [hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/77.53/PDF/La\\_haine\\_du\\_Midi-Doc.pdf](https://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/77.53/PDF/La_haine_du_Midi-Doc.pdf). Voir aussi, pour la perception négative des soldats du Midi lors de la Première Guerre mondiale, l'ouvrage récent de Jean-Yves LE NAOUR, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, 2011. Sur la construction d'un stéréotype régional, citons l'article de Jean-Louis Briquet sur la Corse : « Les « primitifs » de la politique. La perception par les élites du vote en Corse sous la IIIème République, » *Politix*, 1991, n°15, p.32-47.

<sup>233</sup> Jean-Yves LE NAOUR, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2011.

<sup>234</sup> Jean ESTEBE, « Le parlementaire », Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France. Tome III : sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p.329-330.

critique<sup>235</sup>. Ces années sont donc un moment de construction d'un poncif du méridional, décrit comme enclin au favoritisme et au clientélisme.

---

<sup>235</sup> Jean ESTEBE, *Les ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982, p.66.



## **Chapitre IX : La révision de la Constitution, cheval de bataille national d'Alfred Naquet et des intransigeants durant les années 1870 et 1880**

Le vote des lois constitutionnelles en 1875 instaure une République parlementaire, avec un président de la République et deux Chambres. Ce régime parlementaire est éloigné des idéaux constitutionnels d'une partie des radicaux, d'où sa contestation dès les lendemains du vote de la Constitution. Il n'y a pas eu un mouvement révisionniste unifié, mais un ensemble de personnalités, comme Alfred Naquet, siégeant parmi les radicaux ou l'extrême-gauche, ayant comme mot d'ordre la révision de la Constitution, quoique leurs projets et les modalités qu'ils présentent pour y parvenir divergent de manière plus ou moins nette<sup>1</sup>.

Face à une histoire quelque peu téléologique d'un modèle républicain triomphant, d'une République parlementaire et modérée qui se serait imposée naturellement, lorsque la « Révolution entre au port » à la fin du XIXe siècle selon la formule de François Furet<sup>2</sup>, il s'agit de présenter dans ce chapitre les revendications des radicaux visant à instaurer une « autre » République. Celle-ci est qualifiée volontiers de « vraie République » par ses défenseurs, par opposition à la république parlementaire<sup>3</sup>. La République se conjugue au pluriel, elle a été débattue, remise en cause, en débat, entre des parlementaires, des théoriciens politiques. Comme l'avait noté fort justement Raymond Huard, plutôt que d'une doctrine républicaine, ne devrait-on pas parler de « doctrines républicaines<sup>4</sup> », où la République est en permanente discussion par plusieurs figures fondatrices<sup>5</sup>?

---

<sup>1</sup> Le seul ouvrage couvrant à peu près cette question est : Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik »*. *Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997. Voir son article en français : Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République », *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 579-615.

<sup>2</sup> Christophe PROCHASSON, *François Furet : les chemins de la mélancolie*, Paris, Stock, 2013, p.58.

<sup>3</sup> Sur cette notion de « vraie république », on se reportera à l'article de Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République », *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 579-615.

<sup>4</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.25.

<sup>5</sup> Voir : Sudhir HAZAREESINGH, *Intellectual Founders of the Republic*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

Odile Rudelle écrit, dans la note liminaire à son ouvrage *La République absolue : Aux origines de l'instabilité constitutionnelle*, que « l'ambition d'étudier la succession des révisionnismes s'est révélée non seulement trop vaste mais aussi quelque peu vaine. Révisionnismes de droite, révisionnismes de gauche, tous relevaient finalement de la même cause qui était l'incapacité pour certains groupes sociaux d'obtenir satisfaction par la voie électorale normale.<sup>6</sup> » Sa remarque est intéressante, mais il semble toutefois possible, au travers de l'examen d'une figure politique comme Alfred Naquet, d'étudier le premier révisionnisme, le révisionnisme radical, pour comprendre les débats constitutionnels qui ont lieu pendant la Troisième République, ainsi que le boulangisme, souvent caricaturé comme un simple mouvement plébiscitaire et nationaliste. Claude Nicolet a noté qu'au sein des républicains au début de la Troisième République il subsiste longtemps au sein « des tendances les plus diverses [...] la nostalgie d'une République non encore accomplie, toujours à refaire [...] »<sup>7</sup>, évoquant « l'importance du thème de la révision<sup>8</sup> » chez eux-ci. Comme l'a écrit Sylvie Aprile, « l'historiographie française du républicanisme français de la Troisième République n'a jusqu'à une date récente, pas véritablement pris au sérieux cette alternative radicale au système fondé par les lois constitutionnelles de 1875.<sup>9</sup> »

En effet, la majorité des travaux sur les républicains des années 1870 à 1880 ont eu tendance à considérer que modérés et radicaux n'étaient séparés par aucune différence philosophique fondamentale, qu'ils avaient des valeurs communes transcendant leurs divergences. Cette affirmation se heurte au constat de la violence des polémiques qui ont lieu entre les deux courants républicains durant cette période, où s'expriment des conceptions constitutionnelles très différentes. Si l'historiographie existante signale les contestations formulées par des radicaux contre la Constitution de 1875, c'est souvent de manière brève, et parfois de manière quelque peu caricaturale. Par exemple dans sa petite synthèse sur le radicalisme, au demeurant très intéressante, Gérard Baal consacre seulement quelques lignes aux radicaux révisionnistes<sup>10</sup>. Ces revendications de révision de la Constitution n'ont réellement été étudiées que par un historien allemand, Daniel

---

<sup>6</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p9.

<sup>7</sup> Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France 1789-1924*, Paris, Gallimard, 1995, p159

<sup>8</sup> Claude NICOLET, *Ibidem*, p160

<sup>9</sup> Sylvie APRILE, « Louis Blanc, un des pères fondateurs de la « vraie République » », Francis DEMIER (dir.), *Louis Blanc, un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 1997, p.172.

<sup>10</sup> Gérard BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994, p.14.

Mollenhauer<sup>11</sup>, dont les travaux ont inspiré quelques recherches, comme une contribution de Sylvie Aprile sur Louis Blanc, ou les travaux de Bertrand Joly sur la ligue républicaine pour la révision de la Constitution, envisagée comme un prologue aux mouvements nationalistes<sup>12</sup>. Ces travaux récents ont en tout cas permis de briser le relatif désintérêt des historiens sur le radicalisme des années 1870-1880, cette courte étude s'inscrivant dans ce relatif renouveau historiographique.

Les radicaux révisionnistes refusent le parlementarisme, qu'ils associent avec la monarchie constitutionnelle, en proposant un autre modèle constitutionnel. Il ne s'agit donc pas tant d'un archaïsme, d'une nostalgie, comme on le lit souvent dans l'historiographie, mais de la volonté d'aboutir à autre chose qu'à un « compromis orléaniste » comme le nomme Alfred Naquet<sup>13</sup>. La Constitution de 1875 est jugée par eux comme étant une demi-mesure après de nombreuses années de combat pour l'idée républicaine. Ils refusent « le blocage de la vie politique » créé par les opportunistes<sup>14</sup>, et se revendiquent d'une tradition républicaine<sup>15</sup>. Ils semblent donc avoir une culture politique originale, comprenant à la fois des références communes avec les autres républicains, mais aussi des éléments qui leur sont propres<sup>16</sup>. Ils sont toutefois divisés entre eux sur les modalités exactes de cette réforme.

Dans cette perspective, les divisions du parti républicain face à la Constitution de 1875 seront présentées dans un premier temps, et notamment la tentative de théorisation d'une nouvelle constitution d'Alfred Naquet dans son opuscule *La République radicale*. Au lendemain des lois constitutionnelles, la révision devient un thème important pour les radicaux, qui multiplient articles et réunions à ce sujet, s'opposant de manière virulente à Gambetta. Cette revendication est mise en sommeil pendant l'Ordre moral pour maintenir l'union des républicains, mais elle revient sur le devant de la scène politique, avec

---

<sup>11</sup> Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik ». Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997.

<sup>12</sup> Sylvie APRILE: « Louis Blanc : un des pères fondateurs de la « Vraie République » » dans Francis DEMIER, *Louis Blanc, un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 2006, p.172-186 ; Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

<sup>13</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, p.35.

<sup>14</sup> Christophe PROCHASSON, « Les années 1880 : au temps du boulangisme » dans Michel WINOCK [dir], *Histoire de l'extrême-droite en France*, Paris, Seuil, 1993, p.54.

<sup>15</sup> Sur cette notion de « tradition politique », on renverra au numéro 42 de la revue *Pouvoirs* qui lui avait été consacrée en 1987.

<sup>16</sup> Sur les cultures politiques en France, voir l'ouvrage dirigé par Serge BERSTEIN, *Les cultures politiques en France*, Paris, Le Seuil, 1999. Voir aussi : Yves DELOYE, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997 ; Pascal ORY (dir.), *Nouvelle Histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987.

encore plus de vigueur lorsque les républicains obtiennent la majorité au Sénat, comme nous le verrons dans un troisième temps. Ce dernier temps est marqué par la force de cette revendication, mais aussi par la division de ceux qui la portent, et leur imprécision quant aux solutions pour remplacer la Constitution de 1875.

### Avant la Constitution de 1875 : demandes de dissolution et propositions des intransigeants autour d'Alfred Naquet

Comme l'a écrit Raymond Huard, « le caractère inachevé et peut-être inachevable du parti républicain coïncidait avec une idéologie incertaine<sup>17</sup> », et de nombreuses divisions existaient sur des sujets fondamentaux, d'où des discussions permanentes sur le type de fonctionnement constitutionnel souhaité. A partir de 1872, un certain nombre de républicains comme Alfred Naquet expriment leur souhait de voir l'Assemblée dissoute, considérant que celle-ci a été élue pour se prononcer sur la paix ou la guerre, et non pour être constituante. C'est aussi une préoccupation stratégique pour les républicains. La Chambre était majoritairement conservatrice mais les élections partielles étaient remportées par des républicains. Ils pouvaient imaginer obtenir une majorité à l'Assemblée en cas de nouvelles élections générales. Comme l'a écrit Daniel Halevy, ce mot de dissolution « va être répété avec une force croissante » de 1872 à 1875<sup>18</sup>.

Les rédacteurs des journaux radicaux réclament dans leurs articles la dissolution de l'Assemblée comme le moyen de détruire cette assemblée « réactionnaire », et de permettre le vote de lois républicaines. C'est le cas par exemple du rédacteur du *Démocrate du Midi*, qui écrit le 4 décembre 1872 que la dissolution est « vitale » pour le parti républicain<sup>19</sup>. Alfred Naquet, dans un article publié dans ce journal en 1872, juge que l'Assemblée a été « ramassée à la hâte », et qu'elle n'est « pas plus capable de faire de bonnes finances que de faire de la bonne politique.<sup>20</sup> » Quelques mois plus tard, il qualifie les députés conservateurs « d'ennemis les plus acharnés de la République », « tirés de leur manoir par le suffrage universel ». Il définit le radicalisme comme « l'affirmation d'une

---

<sup>17</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p.25.

<sup>18</sup> Daniel HALEVY, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, p.47.

<sup>19</sup> AD84, *Le Démocrate du Midi*, 4 décembre 1872.

<sup>20</sup> AD84, *Le Démocrate du Midi*, 24 janvier 1872.

société nouvelle, d'un ordre nouveau fondés non sur les lois répressives et la force mais sur la justice et l'harmonie des intérêts», obtenus grâce à de « larges réformes » économiques et sociales.

Des pétitions réclamant la dissolution de la Chambre des députés sont d'ailleurs organisées par les républicains, à Paris comme en province<sup>21</sup>, et celles-ci sont déposées à la Chambre des députés<sup>22</sup>. On peut citer par exemple l'une d'elle, intitulée « pétition des républicains du Midi à l'Assemblée nationale », reproduite sous forme de placards et diffusée dans le Sud de la France. Les signataires y indiquent aux parlementaires qu'ils n'ont pas été élus pour se prononcer sur une Constitution, et demandent à ces derniers de « faire appel au suffrage universel » afin que soient choisis des hommes avec « le mandat spécial de constituer et organiser la République<sup>23</sup> ». Des parlementaires font circuler cette pétition parmi leurs amis politiques et leurs électeurs, comme Alfred Naquet qui recueille, dans le Vaucluse, 5729 signatures, ou encore le député du Gard Laget, qui recueille dans la seule ville de Nîmes 3065 signatures. Les journaux radicaux nationaux se font les relais de telles pétitions, comme *Le Rappel* à Paris. Jusqu'en 1878, comme l'ont noté les auteurs de la monumentale *Histoire de la Presse* parue dans les années 1970, ce fut la seule feuille radicale d'importance<sup>24</sup>. De nombreux journaux régionaux, comme *Le Démocrate du Midi*, publièrent aussi cette pétition<sup>25</sup>.

Des demandes de dissolution sont aussi portées à la Chambre par Louis Blanc le 30 octobre 1872, et Gambetta demande la mise à l'ordre du jour de cette proposition le 14 décembre suivant, en vain<sup>26</sup>. Au mois de février 1873, Gambetta déclare être hostile à l'établissement d'un Sénat qu'il qualifie de « chambre de résistance », jugeant qu'une

---

<sup>21</sup> On trouve quelques rapports de police sur ce sujet aux Archives de la Préfecture de police de Paris sous la cote BA 480.

<sup>22</sup> Sur ces pratiques des pétitions en République, on se reportera à l'intéressant article : François JARRIGE, « Une barricade de papier : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en Mai 1850 », *Revue d'Histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, 2004, n°29, pp.53-70. Pour le cas des royalistes, voir : Éric DERENNES « Le mouvement pétitionnaire pour la restauration d'Henri V (automne 1873-hiver 1874). Tactique politique et expression d'un légitimisme populaire », *Revue historique* 1/2012 (n° 661), pp. 49-99.

<sup>23</sup> Bibl. Ing, 26 600, « Pétition des républicains du Midi », 1872.

<sup>24</sup> Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU [dir], *Histoire générale de la presse française : tome III de 1871 à 1940*, Paris, Puf, 1972, p.225.

<sup>25</sup> BNF, *Le Démocrate du Midi*, 16 janvier 1873.

<sup>26</sup> Jean GARRIGUES, « De Gambetta à Boulanger : les radicaux face à la République opportuniste », Serge BERSTEIN et Marcel RUBY (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2005, p.32.

Chambre haute empêcherait la pleine souveraineté du peuple<sup>27</sup>. Quelques mois après, Louis Blanc publie un opuscule intitulé *De la dissolution de l'Assemblée* où il critique le manque de légitimité de la Chambre élue en 1871<sup>28</sup>. Il fait aussi publier des articles qu'il a écrit en 1849 et 1850, dans un ouvrage intitulé *Questions d'aujourd'hui et de demain*, où il présente ses idées constitutionnelles. Peu de temps après, il fait publier un nouvel ouvrage où il présente quelles devraient être les idées politiques du parti radical, en s'inspirant notamment des républicains de la Seconde République<sup>29</sup>. En 1873, Alphonse Peyrat demande à la Chambre l'urgence pour une proposition tendant à ce que l'Assemblée prononce dans un délai de quinze jours sur sa dissolution. Elle est notamment signée par Alfred Naquet, mais aussi par les députés de la Seine Quinet et Barodet, et par Louis Blanc<sup>30</sup>.

Alfred Naquet, parmi d'autres radicaux, désapprouve Thiers et sa conception de la République, qu'il qualifie dans un article publié au début de l'année 1873 de « République se rapprochant au maximum d'une monarchie », ou, un peu plus tard, « d'une République qui soit la pire des monarchies<sup>31</sup> ». Naquet recommande toutefois à ses lecteurs d'être patient, jugeant que « la partie est entre nos mains », et que face aux pétitions pour la dissolution s'accumulant à la Chambre et grâce aux succès électoraux républicains « l'avenir nous appartient<sup>32</sup>. » Alfred Naquet critique dès 1873 les républicains modérés tentés par un compromis avec les monarchistes en reprochant à ceux-ci de se laisser entraîner « dans une timidité incompréhensible ». Cela notamment lors du vote de la loi de Broglie, le 13 mars 1873, mise en place afin de réduire l'influence du président de la République, et initiée par la commission des Trente composée majoritairement de monarchistes<sup>33</sup>. Il soutient aussi le radical Barodet lors de l'élection de la Seine où celui-ci est opposé à Charles de Rémusat, ami de Thiers, et qui sonne comme un désaveu pour ce dernier<sup>34</sup>. Quelques mois plus tard le député du Vaucluse écrit qu'il ne craint pas le rétablissement de la monarchie, mais qu'il est

---

<sup>27</sup> Pierre et Sylvie GUILLAUME, *Réformes et réformisme dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2012, p.13.

<sup>28</sup> Louis BLANC, *De la dissolution de l'Assemblée*, Paris, Leroux, 1872.

<sup>29</sup> Louis BLANC, *Le parti que l'on appelle radical : sa doctrine, sa conduite*, Paris, 1873

<sup>30</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Constitution de 1875*, Paris, Charpentier, 1883, p.12.

<sup>31</sup> BNF, *Le Démocrate du Midi*, 23 février 1873.

<sup>32</sup> BNF, *Le Démocrate du Midi*, 26 janvier 1873.

<sup>33</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Fayard, 1992, p.26. Ce vote entraîne, peu de temps après, la rupture de Thiers avec les monarchistes, voir : Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers*, Paris, 1986, pp.470-473.

<sup>34</sup> Sur cette élection, voir : Jean-Claude MARTELLE, « L'élection Barodet (avril 1873) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1980, t. XXVI, pp. 601-630. Sur les élus du centre-gauche en 1871, voir : Jean GARRIGUES, « Les élus du centre gauche en 1871 », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2/2011, n° 16, pp. 23-32.

attristé de voir « des républicains sincères » qui tiennent « un rôle important dans le gouvernement de demain se laissant abuser par des paroles (...)».<sup>35</sup> Cette opinion est partagée par de nombreux radicaux, comme Quinet, qui écrit peu de temps avant la démission de ce Thiers : « Non, ce n'est pas violemment que M. Thiers veut détruire la République, mais tous les jours, il fait avancer un pion pour la cerner, la vaincre.».

Les biographes de Gambetta ont longtemps considéré que, dans la vie politique de ce dernier, 1874 représentait une année charnière, où de radical intransigeant il devenait un modéré, reniant pour partie le programme de Belleville. Cette interprétation a été remise en cause par Jeanne Gaillard, pour qui ce changement se ferait beaucoup plus tôt, dès la fin du Second Empire<sup>36</sup>. Cette hypothèse ne fait nullement l'unanimité parmi les biographes de Gambetta. Mais force est de constater, il est vrai, que dès 1872 Gambetta alterne des propositions radicales et des appels à la modération, peut-être par stratégie politique. Lors d'un discours en 1872 il déclare : « il est certain que l'âge, je dirais héroïque, chevaleresque du parti, est passé (...). Et nous savons, aujourd'hui, qu'il s'agit de développer l'application de nos principes, le devoir d'être aussi froids, aussi patients, aussi mesurés, aussi habiles, que nous avons été enthousiastes, véhéments (...)»<sup>37</sup> » Comme l'a écrit Jérôme Grévy, « sagesse et modération, prudence et vigilance constituent les nouveaux mots d'ordre <sup>38</sup> » des gambettistes d'alors<sup>39</sup>. Il s'agit, selon Sylvie Aprile, non d'un revirement idéologique mais d'une stratégie de Gambetta et de ses amis<sup>40</sup>. Ceux-ci se rapprochent de Thiers peu avant sa démission du poste de président de la République. Selon Jérôme Grévy, Gambetta commence à proclamer que la France doit adopter le modèle politique anglais de l'alternance au pouvoir de deux partis, l'un progressiste, l'autre conservateur<sup>41</sup>. Les règles du parlementarisme anglais ont par ailleurs été adoptées en partie durant la première moitié du

---

<sup>35</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 4 avril 1873.

<sup>36</sup> Jeanne GAILLARD, « Gambetta et le radicalisme entre l'élection de Belleville et celle de Marseille en 1869 », *Revue Historique*, n°256, 1976, pp.73-86.

<sup>37</sup> Joseph REINACH, *Discours de Gambetta*, Paris, tome II, p.19-22.

<sup>38</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998, p.33.

<sup>39</sup> Sur le groupe gambettiste, voir : Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le « groupe gambettiste » », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 20/21, 2000. Voir aussi quelques pages écrites par Auguste SCHEURER-KESTNER dans *Souvenirs de jeunesse*, Paris, Fasquelle, 1905, pp.259-298 notamment.

<sup>40</sup> Sylvie APRILE, « « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? » Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n°56, 2001, p. 113.

<sup>41</sup> Jérôme GREVY, « Discipline et rivalités parmi les républicains », Gabriel DE BROGLIE [dir], *La France des années 1870. Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses de Gerfau, 2000, p.78.

XIXe siècle<sup>42</sup>. Or depuis 1848 les républicains pensaient que l'avènement de la République serait l'augure d'une transformation radicale des institutions politiques et de la société. D'où leur hostilité face aux discours de Gambetta et des modérés leur parlant de changements progressifs, de modération, de sagesse, et appelant à accepter les conservateurs non plus comme des ennemis mais comme des adversaires politiques. Les radicaux restent hostiles à la mise en place d'une Chambre haute, comme en témoigne le mot de Victor Hugo en 1875 : « défense de déposer un Sénat le long de la Constitution.<sup>43</sup> »

De 1871 à 1874, Alfred Naquet présente dans ses écrits des projets constitutionnels. Mais il n'est pas le seul à faire des propositions, par exemple le libéral Édouard de Laboulaye défend, à la même époque, un système présidentieliste imité du modèle américain<sup>44</sup>. Pour leur part, comme l'a noté Pierre Rosanvallon, des conservateurs souhaitaient des réformes constitutionnelles pour mieux canaliser le suffrage universel, comme Antoine Lefèvre-Pontalis qui proposait d'instaurer un suffrage à deux degrés<sup>45</sup>.

Alfred Naquet publie en 1873 un opuscule intitulé *La République radicale* où il présente ses idées constitutionnelles<sup>46</sup>. Il s'agit d'un des « rares livres de doctrine républicaine » de l'époque, selon Daniel Mollenhauer. Il y définit la République comme une forme de gouvernement « qui n'admet aucun pouvoir irresponsable, aucun pouvoir irrévocable », où « la souveraineté réelle, effective, permanente, réside dans le corps électoral et le corps électoral seulement, de manière que la nation puisse toujours, lorsqu'elle s'est trompée, se déjuger et défaire le lendemain ce qu'elle a fait la veille.<sup>47</sup> » Alfred Naquet est partisan d'un système où le suffrage universel est au centre de la vie politique, ce qui selon lui doit permettre d'éviter les « révolutions », puisqu'à partir du moment où la majorité du corps électoral peut changer les choses librement, il n'a pas selon

---

<sup>42</sup> Nicolas ROUSSELIER, "The Political Transfer of English Parliamentary Rules in the French Assemblies (1789-1848)", *The European Review of History*, vol. 12, n°2.

<sup>43</sup> Alain CHATRIOT, « La Chambre Haute », Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.678.

<sup>44</sup> Voir Édouard DE LABOULAYE, *Questions constitutionnelle*, Paris, 1872. Sur les libéraux, on se reportera à la contribution de Nicolas ROUSSELIER, « La culture politique libérale », Serge BERSTEIN, *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, p. 69-112

<sup>45</sup> Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 318. Ces propositions sont débattues notamment à la commission des Trente, en 1874.

<sup>46</sup> Daniel MOLLENHAUER, « Radicalisme-opportunisme-boulangisme. Alfred Naquet et les divisions républicaines au début de la Troisième République », Paul BAQUIAST (dir.), *L'âge d'or des Républicains*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.92.

<sup>47</sup> Alfred NAQUET, *La République radicale*, Paris, Baillièrre, 1873, p.13.



lui à avoir recours à la violence. C'est ce qui explique qu'Alfred Naquet écrit souvent à destination des monarchistes, avec une dose de provocation assumée, que les intransigeants sont « les seuls conservateurs », car leurs idées permettraient d'éviter toute révolution<sup>48</sup>.

Concernant le pouvoir exécutif, dans son projet constitutionnel Naquet cite tout d'abord les exemples révolutionnaires, puis suisses et américains<sup>49</sup>. Comme de nombreux radicaux, Alfred Naquet est hostile à un exécutif fort, car placer toutes les ressources de l'administration dans les mains d'un seul homme serait permettre à celui-ci de « modifier le suffrage universel ». Il propose donc de confier le pouvoir exécutif à un simple président du Conseil des ministres, que la Chambre nommerait et révoquerait à son gré. Il explique par ailleurs que le droit de dissolution accordé à l'exécutif est chose dangereuse, d'où la nécessité que l'exécutif soit soumis à la Chambre des députés.

Alfred Naquet est favorable à un système monocaméral, où la Chambre est élue par le suffrage universel, conformément au programme de Belleville. Il explique que le système bicaméral fonctionne dans certains pays comme le Royaume-Uni, car c'est une monarchie parlementaire, ou aux États-Unis, pays fédéral, mais ne peut fonctionner dans un pays centralisé. A l'argument, opposé par les conservateurs, qu'une Chambre unique fait courir de véritables dangers à l'esprit public, et peut être la cause de dérives révolutionnaires. Il oppose l'argument que la présence de deux Chambres peut provoquer un certain nombre de conflits entre elles, conflits qui peuvent être réglés par le monarque dans une monarchie constitutionnelle, mais qui dans une République déstabilisent le pays<sup>50</sup>.

Naquet présente le projet d'une « magistrature suprême », ou une « Cour suprême » qui serait chargée d'utiliser un veto suspensif contre les lois jugées « anticonstitutionnelles » votées par l'Assemblée. En cas de veto de cette magistrature suprême, l'examen de la loi serait suspendu jusqu'aux prochaines élections, où les parlementaires nouvellement élus

---

<sup>48</sup>Bibl. Ceccano, *La Démocratie du Midi*, 23 octobre 1873.

<sup>49</sup> A noter que certains milieux bonapartistes, selon Pierre Rosanvallon, citaient eux aussi volontiers ces deux derniers pays pour leurs régimes constitutionnels, s'opposant en cela aux républicains modérés attirés par le modèle anglais. Voir Pierre ROSANVALLON, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté populaire en France*, Paris, Gallimard, 2000, p.189.

<sup>50</sup> Alfred NAQUET, *La République radicale*, Paris, Baillièrre, 1873, p.93.

décideraient si la loi doit être finalement adoptée ou rejetée<sup>51</sup>. Il s'inspire probablement de l'exemple états-unien de la Cour suprême, du moins dans la forme, même s'il ne la cite pas explicitement. Le but assigné à cette cour serait d'empêcher « tout empiètement des députés sur les droits de leurs électeurs<sup>52</sup>», pour éviter les « usurpations» des « aventuriers et des ambitieux ». Cette « Cour suprême » serait élue par l'Assemblée en fin de mandat, pour une durée égale à celle de l'Assemblée qui suivrait, afin d'éviter des collusions entre les députés siégeant et les magistrats de cette cour suprême. Naquet cherche donc à créer un équilibre au sein de son projet constitutionnel, limitant donc les pouvoirs de la Chambre.

Alfred Naquet est favorable à l'appel au peuple pour toutes les procédures de révision, voire pour toutes les modifications des « lois fondamentales », comme la liberté de la presse ou le droit de réunion. Cela aurait l'intérêt, selon lui, d'éviter certaines décisions hâtives<sup>53</sup>. Concernant les mandats des députés, l'une des vieilles revendications de l'extrême-gauche était le mandat impératif, qui est une forme de délégation du pouvoir à un élu en vue de mener une action définie dans la tâche et dans le temps. Alfred Naquet ne soutient pas cette idée. Il considère simplement que les mandats des représentants devraient être de courte durée, et que les mandataires ne devraient pas avoir le droit de légiférer sur une révision constitutionnelle sans en référer à leurs électeurs<sup>54</sup>. L'auteur évoque aussi la « question sociale », c'est à dire les nécessaires réformes économiques et sociales de la société française. Il y a toutefois, chez le député du Vaucluse, une priorité absolue du politique sur le social. Pour Alfred Naquet, seule la République peut assurer la lente résolution des problèmes sociaux, éloignant par ailleurs la perspective de révolution<sup>55</sup>. Dans les années 1870, comme l'ont noté Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, la compatibilité entre l'idée républicaine et l'espérance sociale n'avait pas réellement été mise

---

<sup>51</sup> Alfred NAQUET, *La République radicale*, Paris, Baillière, 1873, p.94. On note d'ailleurs la similarité de certaines fonctions de cette « magistrature suprême » avec notre actuel Conseil constitutionnel, notamment à propos de la vérification de la constitutionnalité des lois.

<sup>52</sup> *Ibidem*, p.145.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p.78.

<sup>54</sup> Il défend toutefois le mandat impératif à l'Assemblée nationale en 1875 lors du débat sur l'article 13 de la loi électorale, avec Madier de Montjau. Voir : Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République », *Revue Historique* 299/300, 1998, p.607

<sup>55</sup> Alfred NAQUET, *La République radicale*, Paris, 1873, p.46.

en doute. Louis Blanc déclarait par exemple en 1876 : « Ne me demandez pas si je suis radical ou socialiste, je suis radical et socialiste.<sup>56</sup> »

Alfred Naquet est favorable à l'appel au peuple, au plébiscite pour instaurer une Constitution, contrairement à ses collègues d'extrême-gauche. C'est clairement un paradoxe pour un ancien opposant à l'Empire, assumé par Naquet qui croit que le peuple doit être consulté directement et régulièrement, dans une forme de démocratie directe, et que le pouvoir de ses représentants doit être très limité. Naquet intervient à la Chambre le 19 novembre 1873 pour apporter son soutien à titre personnel à une proposition bonapartiste en ce sens<sup>57</sup>. Il est le seul républicain à le faire. Il déclare à la Chambre qu'il souhaite que le suffrage universel se prononce sur une nouvelle Constitution lors d'un référendum, face à l'impossibilité de dissoudre l'Assemblée, et face à l'immobilisme des parlementaires<sup>58</sup>. Ces camarades sont hostiles au plébiscite à cause de l'utilisation faite de celui-ci sous l'Empire. Naquet affirme à leur attention que « pour les questions aussi simples, aussi nettes, aussi précises que celle de la forme du gouvernement, je préfère l'appel direct à la Nation aux élections générales. » Il explique à propos des élections : « on n'est pas sûr que tous les députés qui sont nommés avec une étiquette républicaine ou monarchique n'aient obtenu que des suffrages républicains ou monarchiques », et que de ce fait, en un sens, la Chambre n'est pas le reflet exact du pays<sup>59</sup>. Il affirme que « la volonté nationale » doit s'exprimer d'une manière directe, pour donner plus de force à la future Constitution.

Jean Saint-Martin défend dans les colonnes du journal *La Démocratie du Midi* l'intervention de son ami en expliquant : « qu'en présence des inextricables difficultés du moment c'était là le vrai moyen de sortir de la situation faite au pays par la mauvaise volonté des droites et les indécisions du centre gauche.<sup>60</sup> » De son côté, Alfred Naquet écrit dans une lettre à son père qu'il a fait diffuser l'extrait du débat parlementaire dans de très nombreux cercles du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Il indique aussi que Louis Blanc serait venu le féliciter après son discours, et lui aurait dit que bien que ne partageant pas sa

---

<sup>56</sup> Alain BERGOUNIOUX, *Le long remords du pouvoir. Le parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, p.27.

<sup>57</sup> Rouher, élu en Corse en 1872, a reconstitué à l'Assemblée le groupe de « l'Appel du peuple » peu de temps après.

<sup>58</sup> J.O, *Débats parlementaires*, 19 novembre 1873.

<sup>59</sup> J.O, *Idem*.

<sup>60</sup> AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 21 novembre 1873.

position sur l'appel au peuple il appréciait le courage de ses idées. Victor Hugo aurait aussi félicité le député du Vaucluse pour son discours<sup>61</sup>. Naquet se plaint par contre du bruit qu'ont volontairement fait les amis de Gambetta lorsqu'il a pris la parole, afin de montrer leur désapprobation et le déstabiliser à la tribune. Le député s'inquiète à cette époque du fait que la Chambre, « au lieu de se dissoudre, préférera proclamer elle-même la République pour se donner prétexte de l'organiser, chose qu'il redoute, imaginant « le suffrage universel mutilé, l'institution d'une Chambre-haute votée.<sup>62</sup> »

Cette hostilité au Sénat est partagée par nombre d'intransigeants comme Quinet. Celui-ci a écrit en 1872 un ouvrage intitulé *La République, conditions de la régénération de la France*<sup>63</sup>, où il présente quelques éléments constitutionnels nécessaires selon lui pour consolider la République en France. Il est opposé à l'existence d'une Chambre haute, qui est pour lui, selon Raymond Huard, le symbole du césarisme et de la capitulation du parti républicain<sup>64</sup>. Il rappelle, dans plusieurs de ses écrits, que le conseil des Anciens avait « livré » pendant la Révolution le conseil des Cinq-Cents à Bonaparte, preuve de l'inutilité d'un Sénat<sup>65</sup>. Il souhaite aussi que la Chambre ait un pouvoir étendu, et est hostile à un pouvoir exécutif représenté par un seul homme. Il s'agit, pour ce dernier point, d'une conception répandue chez les républicains ayant vécu le Second Empire<sup>66</sup>.

En 1874, les radicaux hostiles à Gambetta, dont Alfred Naquet, cherchent à créer un journal qui leur soit propre. Ils ont pour objectif de s'opposer à *La République française*, ce qui échoue dans un premier temps par manque de fonds, malgré l'aide apportée par Ledru-Rollin<sup>67</sup>. Leurs demandes de dissolution de l'Assemblée nationale, exprimées notamment lors de réunions politiques à Paris, se maintiennent jusqu'en 1875<sup>68</sup>. Des succès

---

<sup>61</sup> Bibl. Ing, Alfred Naquet, lettre à son père David Naquet, 21 novembre 1873. Un an plus tard, Hugo, dans *Choses vues*, note que Naquet est venu lui rendre visite, prenant auprès de lui des conseils sur la situation politique actuelle.

<sup>62</sup>AD84, 10 PER 11, *La Démocratie du Midi*, 3 juin 1873.

<sup>63</sup> Edgar QUINET, *La République, conditions de la régénération de la France*, Paris, E. Dentu, 1872.

<sup>64</sup> Raymond HUARD, "De la Commune à la fondation de la République une démarche républicaine : Edgar Quinet à l'Assemblée de Versailles (1871-1875) » , *Edgar Quinet, ce juif errant - Actes du colloque international de Clermont Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université de lettres et sciences humaines, 1978, p.116. Voir aussi : François FURET, *La Gauche et la Révolution française au milieu du XIXème siècle. Edgar Quinet et la question du jacobinisme (1865-1870)*, Paris, Hachette, 1989.

<sup>65</sup> Edgar QUINET, *La République, conditions de la régénération de la France*, Paris, E. Dentu, 1872, p. XIII.

<sup>66</sup> Voir sur ce point : Maurice AGULHON, *Coup d'état et République*, Paris, Presses de Science-Po, 2001.

<sup>67</sup> Jacques KAYSER, *Les Grandes Batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Rivière, 1962, p.87.

<sup>68</sup> APP, BA 480, rapports sur les réunions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.

bonapartistes aux élections de 1874<sup>69</sup> précipitent le rapprochement des républicains modérés et des orléanistes lors des discussion sur la constitution au début de l'année 1875<sup>70</sup>.

Le 28 janvier 1875, Alfred Naquet présente à la Chambre un projet constitutionnel inspiré de ses idées exposées dans son ouvrage *La République radicale*. Dans son texte le pouvoir législatif serait confié à une Assemblée unique, le pouvoir exécutif à un président du Conseil sans portefeuille, responsable devant la Chambre, élu et révocable par elle. Les ministres seraient pris en dehors de la Chambre, et le plébiscite serait instauré pour les révisions constitutionnelles et les lois fondamentales. Louis Blanc, dans son ouvrage intitulé *Histoire de la Constitution de 1875*, présente ce projet de manière positive, quoiqu'il souligne que Naquet reconnaissait à la Chambre, du fait de ce projet, « un pouvoir constituant qu'il avait été parmi nous un des plus ardents à lui refuser.<sup>71</sup> » Le projet de Naquet est rejeté, à une large majorité, alors que parallèlement a lieu à la Chambre le vote des lois constitutionnelles de 1875.

### Alfred Naquet et les intransigeants face aux lois constitutionnelles de 1875

Le 30 janvier est voté le célèbre amendement Wallon, par 353 voix contre 352<sup>72</sup>. Il est le fruit de laborieuses tractations. Camille Pelletan évoque ainsi le moment du vote de cet amendement : « le dépouillement du scrutin dure une grande heure, une heure de fièvre... A la fin, une nouvelle arrive : il y a une voix de majorité, Pour ? Contre ? On n'en sait rien. Enfin le résultat est acquis. Les républicains sont retrouvés.<sup>73</sup> » Alfred Naquet s'est convaincu, la mort dans l'âme, par peur peut-être des victoires électorales des conservateurs, ou par les promesses de Gambetta, d'apporter sa voix à l'amendement Wallon, malgré qu'il soit contraire à ses idées. Lors du vote, Gambetta vient supplier les intransigeants, dont Louis Blanc, Quinet et Madier de Montjau, de voter en faveur de cet

---

<sup>69</sup> Sur les bonapartistes au début de la Troisième République et la menace perçue, voir : Thierry TRUEL, « Le spectre impérial au début de la IIIe République : entre fantasmes et réalités », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 3/2008, (n° HS 4), p. 145-162.

<sup>70</sup> Sur ce point, voir Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.34.

<sup>71</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Constitution de 1875*, Paris, Charpentier, 1882, p.79.

<sup>72</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, p.172.

<sup>73</sup> Camille PELLETAN, *Le théâtre de Versailles. L'Assemblée au jour le jour*, Paris, E. Dentu, 1876, p.250.

amendement. Camille Pelletan a décrit ainsi la scène: « on fait appel à leur patriotisme; on les presse, on les assiège, on les adjure. Soudain, dans un élan d'émotion, M. Peyrat, nerveux, se lève, court à la tribune, jette son bulletin dans l'urne.<sup>74</sup> » Louis Blanc vote finalement l'amendement, faisant, d'après ce qu'il écrit un peu plus tard, un « sacrifice » pour « l'unité du parti républicain<sup>75</sup>», tout comme Alfred Naquet, Edgar Quinet, Peyrat ou Turigny<sup>76</sup>. Daniel Halevy décrit dans un ouvrage Louis Blanc et Quinet, « survivants de 1848 et apôtres de la démocratie pure », votant un amendement contraire à leurs idées. Il écrit que : « leurs jeunes collègues les avaient enlevés de leur siège, conduits à la tribune où leurs votes étaient attendus. C'est à coup d'abjurations que la Troisième République sera faite. Non pas d'abjurations, répliquaient les politiques du parti, mais transactions. Abjurations, maintenait douloureusement le vieux Quinet, auquel le consentement venait d'être arraché.<sup>77</sup> » D'autres intransigeants ont été convaincus par des arguments différents, comme la promesse d'une place au Sénat<sup>78</sup>. Les conservateurs, de leur côté, acceptent cette « République par défaut », suite à l'échec provisoire de la restauration monarchique<sup>79</sup>.

Les lois complémentaires sur l'organisation des pouvoirs publics sont votées peu de temps après, certains radicaux qui avaient voté l'amendement s'abstenant alors<sup>80</sup>, comme Alfred Naquet, Louis Blanc et Quinet<sup>81</sup>. Pour l'historien du droit Marcel Morabito la Constitution de 1875 est une « originalité formelle », car elle est construite au moyen d'amendements dont le vote s'empresse, ponctuellement, de formaliser l'accord, ce qui explique que le texte de 1875 tranche « par son absence de méthode, de plan d'ensemble.<sup>82</sup> » Ces lois constitutionnelles sont le résultat de « multiples compromis et de lentes tractations<sup>83</sup> ».

---

<sup>74</sup> Camille PELLETAN, *ibidem*, p.158.

<sup>75</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Constitution de 1875*, Paris, Charpentier, 1882, p.7.

<sup>76</sup> J.O, *Débats parlementaires*, séance du 30 janvier 1875.

<sup>77</sup> Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p.148.

<sup>78</sup> Jérôme GREVY, « Discipline et rivalités parmi les républicains », Gabriel DE BROGLIE [dir], *La France des années 1870. Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses de Gerfau, 2000, p.78.

<sup>79</sup> Serge BERSTEIN, « La synthèse démocrate-libérale en France 1870-1900 », Serge BERSTEIN et Michel WINOCK (dir.), *L'invention de la démocratie en France*, Paris, Seuil, 2002, ppp.268-270.

<sup>80</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1983, p.72.

<sup>81</sup> René REMOND, *La vie politique en France 1848-1879*, Paris, Armand Colin, 1969, p.347.

<sup>82</sup> Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, Montchrestien, 1998, p.299.

<sup>83</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998, p.49.

Les lois constitutionnelles de 1875 ne contiennent d'ailleurs que 34 articles, laissant « à la coutume le soin de régler nombre de problèmes que le fonctionnement des institutions ne manquerait pas de soulever<sup>84</sup> », ce qui explique les nombreuses discussions autour de ces textes constitutionnels dès le lendemain. Comme l'a noté Odile Rudelle, ces lois constitutionnelles ont « l'immense habilité de ne codifier que ce qui existait<sup>85</sup>», idée partagée par Claude Nicolet qui écrit que « les lois constitutionnelles de 1875 ne créent pas à proprement parler un régime nouveau : elles se contentent de codifier une République de fait qui fonctionnait depuis la chute de Thiers.<sup>86</sup>» Ces lois organisent une « machinerie complexe<sup>87</sup> », assez éloignée de l'idéal radical de République.

Contrairement aux vœux des radicaux, une Chambre Haute est mise en place. Le bicaméralisme fait partie du prix à payer par les républicains pour instaurer ce régime<sup>88</sup>. Il s'agit, comme le déclare Gambetta lors d'un discours à Belleville en 1875, d'un « sacrifice à faire », pour pouvoir instaurer la République<sup>89</sup>. Comme l'a souligné Rachel Vanneuville, une « tension fondamentale, tout au long du XIXe siècle, oppose volonté républicaine monocrémériste et doctrine orléaniste de la division et de l'équilibre des pouvoirs<sup>90</sup> », et si, en 1875, cette dernière triomphe, cela ne va pas sans contestation.

Cette Constitution instaure aussi une procédure particulière de révision. Dans l'article 8 de la loi du 25 février 1875, il est indiqué que la révision peut être décidée sur initiative du président de la République ou des Chambres, après le vote par celles-ci par délibérations séparées à la majorité absolue. Ensuite, les Chambres doivent se réunir en Assemblée nationale, pour voter à la majorité absolue la révision. Le suffrage universel direct est écarté de ce processus, contrairement aux volontés de radicaux qui souhaitaient, pour une révision constitutionnelle, l'élection d'une constituante.

---

<sup>84</sup> Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, Montchrestien, 1998, p.299.

<sup>85</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, p35

<sup>86</sup> Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France 1789-1924*, Paris, Gallimard, 1995,, p.164.

<sup>87</sup> Odile RUDELLE, « La famille républicaine modérée. De Jules Ferry à Poincaré », *Les familles politiques en Europe occidentale. Actes du colloque international organisé par l'école française de Rome*, Rome, École française de Rome, 1997, p.188.

<sup>88</sup> Pour une étude de ces sénateurs inamovibles, voir : Jean Marie MAYEUR, Alain CORBIN, Arlette SCHWEITZ (dir.), *Les Immortels du Sénat 1875-1918: les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005. Sur le Sénat, de la Troisième République à nos jours, voir : F. CHEVALIER, *Le Sénateur français 1875-1995. Essai sur le recrutement et la représentativité de la seconde Chambre*, Paris, LGDJ, 1998.

<sup>89</sup> Jean Marie MAYEUR, Alain CORBIN, Arlette SCHWEITZ (dir.), *ibidem*, p.12.in

<sup>90</sup> Rachel VANNEUVILLE, « La Chambre Haute », Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON, *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, pp.676-690.

Juliette Adam juge que la République « entre par une porte entrebâillée; mais si la forme de la victoire est plus que médiocre, la victoire elle-même n'en devient pas moins réelle. » C'est en tout cas ainsi que les modérés interprètent ce vote, alors que les intransigeants contestent dès les lendemains la constitution tout juste ratifiée<sup>91</sup>.

## Les propositions des intransigeants après 1875

Malgré le fait que nombre d'entre eux aient voté la Constitution, des intransigeants comme Naquet réclament une révision rapide des lois constitutionnelles. Selon la juriste Nathalie Droin, dans son acception juridique la « révision consiste à amender des règles afin de les adapter aux circonstances » tout en désignant aussi le résultat de ces actions. En droit constitutionnel, par le terme de révision constitutionnelle « on vise la procédure de réforme de la Constitution qui peut s'effectuer de manière simplifiée par loi ordinaire, pour une Constitution dite souple, ou de manière stricte et solennelle, pour une Constitution qualifiée de rigide.<sup>92</sup> »

La révision de la Constitution devient un mot d'ordre, un *leitmotiv* des intransigeants dès le lendemain du vote des lois organiques, et non au début des années 1880 comme c'est souvent écrit l'historiographie. Ces républicains jugent que Gambetta a « tourné casaque » et qu'il a « trahi l'idéal républicain.<sup>93</sup> » Certains radicaux hésitent, selon un rapport de police, à fonder un journal contre Gambetta<sup>94</sup>. De son côté Alphonse Peyrat déclare à la même époque à ce dernier qu'il est : « en train d'enterrer la République et les républicains », et se refuse d'être de ses « complices.<sup>95</sup> » Dans le journal *Le Rappel*, des hommes politiques,

---

<sup>91</sup> Juliette ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la Revanche*, Paris, 1908, Alphonse Lemerre éditeur, p.229.

<sup>92</sup> Nathalie DROUIN, « Retour sur la loi constitutionnelle de 1884 : contribution à une histoire de la limitation du pouvoir constituant dérivé », *Revue française de droit constitutionnel*, 2009, n°80, p. 726. Sur les procédures de révision sous le Second Empire, on se rapportera avec profit à : Francis CHOISEL, « La procédure de révision constitutionnelle (1852-1870) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2008/3 n° HS 4, pp. 50-68.

<sup>93</sup> Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998, p.302.

<sup>94</sup> APP, BA 918, rapport de juin 1875.

<sup>95</sup> Cité dans : Jean GARRIGUES, « De Gambetta à Boulanger : les radicaux face à la République opportuniste », Serge BERSTEIN et Marcel RUBY (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2005, p.34.



comme Quinet<sup>96</sup>, Louis Blanc, Lockroy ou Naquet expriment leur déception face aux textes constitutionnels votés. Assez paradoxalement, comme l'a écrit Jérôme Grévy, le discours modéré et d'apaisement de Gambetta inquiétait profondément les radicaux<sup>97</sup>.

Le député de la Drôme Madier de Montjau, Louis Blanc et le député du Vaucluse Alfred Naquet rompent à ce moment-là avec Gambetta. Ils se font les « champions de l'intransigeance », et réclament une révision constitutionnelle intégrale<sup>98</sup>. Jean-Thomas Nordmann minimise cette rupture, notant que ces hommes ne formaient « nullement une tendance homogène », et ne se séparaient pas du parti républicain<sup>99</sup>. On peut s'inscrire en faux contre ses affirmations. Si les parlementaires radicaux comme Naquet ou Louis Blanc contestant la Constitution de 1875 ont des divergences, ils font partie indubitablement d'un courant commun, relativement homogène dans ses revendications. Ils se séparent nettement des autres républicains. Ils font une campagne de réunions et de presse très violente en 1875 et 1876, constituant, selon Daniel Mollenhauer, un « nouveau radicalisme<sup>100</sup>», né de cette opposition à la politique des modérés et cherchant à créer une alternative au gambettisme.

Louis Blanc écrit à propos du régime républicain établi par les lois de 1875 : « Ainsi, faire une République aussi semblable que possible à la monarchie, la tenir en bride au moyen d'un Sénat, et, en tout cas, ne la prendre qu'à l'essai, voilà ce qu'avait en vue le centre-gauche. Et c'était le premier succès obtenu par cette politique que le journal de M. Gambetta saluait comme une grande victoire du parti républicain.<sup>101</sup> » Auguste Vacquerie comme d'autres républicains cherchent à se montrer rassurant, écrivant : « aussi loin que soit la République versaillaise de la République véritable, c'est encore la République.<sup>102</sup> » Selon Daniel Mollenhauer, si beaucoup d'entre eux ont voté les lois constitutionnelles,

---

<sup>96</sup> Sur Quinet au début de la Troisième République, voir : Raymond HUARD, « De la Commune à la fondation de la République une démarche républicaine : Edgar Quinet à l'Assemblée de Versailles (1871-1875) », *Edgar Quinet, ce juif errant - Actes du colloque international de Clermont Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université de lettres et sciences humaines, 1978.

<sup>97</sup> Jérôme GREVY, « Discipline et rivalités parmi les républicains », Gabriel DE BROGLIE [dir], *La France des années 1870. Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses de Gerfau, 2000, p.78.

<sup>98</sup> Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Rivière, 1962, p.91.

<sup>99</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1974, p.72.

<sup>100</sup> Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik »*. *Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997, p.75.

<sup>101</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Constitution de 1875*, Paris, p.26.

<sup>102</sup> BNF, *Le Rappel*, article d'Auguste Vacquerie, 28 février 1875.

« tous les radicaux reconnaissent unanimement que les lois élaborées en 1875 devaient être intégralement révisées dès que légalement possible.<sup>103</sup>»

L'historiographie a volontiers considéré que cette rupture était un combat de générations. D'un côté il y aurait les « vieilles barbes » quarante-huitardes que seraient Madier de Montjau et Louis Blanc, aux conceptions « archaïques », défendant une « vraie République » volontiers rapprochée de l'illusion lyrique de 1848. D'un autre côté on trouverait les gambettistes, d'une génération républicaine formée sous l'Empire faisant preuve de plus de pragmatisme. La présence d'Alfred Naquet et de quelques autres jeunes radicaux comme Turigny auprès de Louis Blanc met à mal cette interprétation<sup>104</sup>. Ces révisionnistes défendent certes un idéal républicain, mais font aussi des propositions constitutionnelles concrètes.

Alfred Naquet publie en 1875 un ouvrage intitulé *Lettre à mes commettants. Discours prononcé le dimanche 22 août dans une réunion privée à Arles. Réponse à la Gazette de France et à la République française*. Alfred Naquet y écrit que les républicains ont « beaucoup donné » pour les lois constitutionnelles, contre leurs principes, avec notamment l'instauration d'un Sénat et le droit de dissolution accordé au Président de la République. Naquet affirme qu'il a voté la constitution car « l'Assemblée menaçait de s'éterniser sans vouloir ni consentir à se dissoudre, et qu'une Assemblée, dans des pareilles conditions, prête le flanc à toutes les tentatives des chercheurs d'aventure.<sup>105</sup> » Il invoque aussi les « promesses » des conservateurs quant à une application libérale des lois constitutionnelles, notamment la levée de l'état de siège, la liberté de la presse et la fin des candidatures officielles. Il accuse les amis de Gambetta, qui ont négocié cet accord avec les conservateurs, d'avoir préféré « concéder, concéder sans cesse, concéder toujours<sup>106</sup> ». Naquet critique les accusations de « division » du parti républicain qui lui sont adressées, invitant même les

---

<sup>103</sup> Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République » dans *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 591.

<sup>104</sup> Sylvie Aprile, dans un de ces articles, a bien montré que les clivages entre républicains dans les années 1870 dépassent largement cette dimension générationnelle. Voir : Sylvie APRILE, « « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? ». Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n°56, 2001, p. 116.

<sup>105</sup> Alfred NAQUET, *Lettre à mes commettants. Discours prononcé le dimanche 22 août dans une réunion privée à Arles. Réponse à la Gazette de France et à la République française*, Cavaillon, Grivet-Peyron, 1875, p.5.

<sup>106</sup> *Ibidem*, p.10.

modérés à le suivre pour refaire l'union des républicains<sup>107</sup>. Il est vrai que Gambetta, comme l'a noté Jean-Louis Clément, était alors à la fois « précis et flou sur la finalité de la République », n'hésitant pas à déclarer, dès 1872 : « la République, c'est la forme qui emporte le fonds », phrase répétée encore quelques années plus tard<sup>108</sup>.

L'opuscule d'Alfred Naquet est reproduit dans *L'événement*<sup>109</sup>, fondé en 1872 par Auguste Dumont, ancien rédacteur à *La Lanterne*<sup>110</sup>. Cette publication est accueillie froidement par le journal *La République française* rédigé par les amis de Gambetta. Son rédacteur critique les accusations d'Alfred Naquet, dénonçant l'agitation que les intransigeants risquent de créer dans le pays, la division qu'ils sèment.

Alfred Naquet continue sa tournée de conférences d'abord dans l'arrondissement d'Apt<sup>111</sup>, puis à Marseille le 10 septembre 1875, et ensuite à Aix-en-Provence et Bordeaux<sup>112</sup>. Il donne sa dernière réunion à Nice, où il prend quelques jours de repos, écrivant à Scheurer-Kestner qu'il se remet « de sa campagne intransigeante.<sup>113</sup> » Il confie ensuite à ce même correspondant, qui critique son attitude politique : « j'ai toujours<sup>114</sup> été l'adversaire déclaré de la politique de Gambetta », précisant d'ailleurs qu'il a fait présenter Ledru-Rollin dans le Vaucluse en 1874 parce qu'il espérait trouver en lui un homme qui « pourrait battre en brèche la politique de Gambetta.<sup>115</sup> » Il se montre d'ailleurs optimiste sur l'avenir politique des intransigeants, expliquant que sa campagne révisionniste « fera beaucoup de bien » et qu'elle sera couronnée de succès<sup>116</sup>.

Naquet fait publier à la fin de l'année 1875 un nouvel opuscule : *un discours programme*. Il ne s'agit nullement d'un ouvrage de théorie politique, mais d'un petit livre de propagande présentant de manière simple ses idées constitutionnelles. Dans la préface de

---

<sup>107</sup> *Ibidem*, p.17.

<sup>108</sup> Jean Louis CLEMENT, *Les assises intellectuelles de la République. Philosophies de l'État*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2008, p.7.

<sup>109</sup> BNF, *L'événement*, 13 août 1875.

<sup>110</sup> Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU [dir], *Histoire générale de la presse française : tome III de 1871 à 1940*, Paris, Puf, 1972, p.252.

<sup>111</sup> BNF, *L'événement*, 9 septembre 1875.

<sup>112</sup> BNF, *L'événement*, 17 septembre 1875.

<sup>113</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alfred Naquet à Auguste Scheurer-Kestner, 23 septembre 1875.

<sup>114</sup> Souligné par Alfred Naquet.

<sup>115</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alfred Naquet à Auguste Scheurer-Kestner, 2 août 1875.

<sup>116</sup> BNF, NAF 24409, *idem*.

l'ouvrage le député du Vaucluse explique qu'il a, lors du vote de la Constitution, « cédé à l'entraînement qui s'était emparé de l'extrême-gauche de l'Assemblée, grâce aux promesses faites par les hommes qui avaient assumés la responsabilité de la conduite de cette affaire : élection des maires; levée de l'état de siège; changement des fonctionnaires hostiles à la République.<sup>117</sup>» Il n'hésite pas à justifier sa campagne révisionniste en écrivant que les « masses républicaines qui ont lutté depuis quatre-vingts ans, qui ont subi l'exil, la déportation, la mort pour la République ont cru travailler pour autre chose que cette constitution »<sup>118</sup>.

Dans cet ouvrage Naquet esquisse à grand trait sa Constitution idéale. Il souhaite que la République soit gouvernée par une Assemblée unique, élue pour un temps très court, et pouvant révoquer à son gré le chef du pouvoir exécutif. Celui-ci ne serait alors qu'un simple « délégué » de l'Assemblée<sup>119</sup>. « L'appel direct au peuple » est prévu pour la sanction des lois constitutionnelles. Derrière l'accusation de plébiscite qu'on ne manquerait pas de lui faire à propos de cette disposition, Naquet cite l'exemple révolutionnaire en écrivant que cela serait comme « nos pères de 1793<sup>120</sup>.» En effet le plébiscite avait été introduit en 1793 dans la constitution de l'an I, par la Convention montagnarde, s'appuyant sur les idées de Jean-Jacques Rousseau qui voyait dans la consultation du peuple un moyen légitime de gouvernement<sup>121</sup>. Le député du Vaucluse utilise, dans tous ses discours, des éléments de l'imaginaire républicain appartenant à un mythe républicain pour justifier et légitimer son discours<sup>122</sup>.

Alfred Naquet reçoit le soutien du député de la Drôme Madier de Montjau<sup>123</sup>. Madier de Montjau décrit la République opportuniste comme une « République qui ne réalise aucune des espérances que la démocratie avait toujours résumées et comprises dans ce mot.<sup>124</sup>» Il critique la « conciliation » prônée par les modérés. Le député du Vaucluse cherche à développer et publiciser ses idées dans le journal *L'événement*, dont il devient un

---

<sup>117</sup> Alfred NAQUET, *Un discours-programme*, Paris, Librairie du suffrage universel, 1875, p.2

<sup>118</sup> *Ibidem*, p.7.

<sup>119</sup> BNF, *L'événement*, 12 décembre 1876.

<sup>120</sup> Alfred NAQUET, *Un discours-programme*, Paris, Librairie du suffrage universel, 1875, p.13.

<sup>121</sup> François FURET, *La Révolution française*, Paris, Hachette, Pluriel, 1992.

<sup>122</sup> Sudhir HAZAREESINGH, « L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue historique*, 2011/3 n° 659, p. 637-654.

<sup>123</sup> APP, BA 1168, extrait du journal *Le Rappel*.

<sup>124</sup> BNF, *L'événement*, 16 septembre 1876.

collaborateur régulier, tenant une rubrique intitulée « lettres démocratiques<sup>125</sup> ». Selon lui, un intransigeant est un homme « qui se refuse à toute transaction » quoiqu'il y préfère, pour définir le mouvement dont il fait partie, le terme de « démocrates ».

Le 12 novembre 1875, Alfred Naquet présente à la Chambre une proposition tendant à introduire les mandats impératifs pour l'élection des députés. Il s'agit d'une vieille revendication des républicains, présente dans de nombreux programmes radicaux. Le Vauclusien affirme à la Chambre : « pour nous, démocrates, la souveraineté réside dans la masse des électeurs, et s'il n'y avait pas des difficultés pratiques insurmontables dans un pays de 36 millions d'habitants, nous demanderions le gouvernement direct. » Et de continuer : « ne pouvant avoir ce gouvernement, nous cherchons à nous en rapprocher le plus possible et nous demandons que le mandataire ne puisse se substituer au mandant.<sup>126</sup> » Il n'hésite pas à qualifier le régime « d'oligarchie bâtarde », et non de démocratie.

Alfred Naquet est critiqué de manière virulente par les gambettistes. Il écrit à Scheurer-Kestner que la discussion qu'il a eu avec lui à la Chambre lui a occasionné une « émotion très violente », car ils étaient en « désaccord profond » à ce sujet<sup>127</sup>. Naquet a notamment été accusé de s'être mis en contradiction avec sa conduite politique antérieure, sûrement en référence à son vote de la constitution. Le député du Vaucluse répond à son ami que dès le 4 Septembre il a été « partisan de la convocation d'une assemblée », ou, à défaut d'assemblée, « il fallait être révolutionnaire. » Dans cette même lettre il critique vertement la politique de Gambetta, indiquant que celle-ci penche « tantôt à droite, tantôt à gauche, mais toujours à contre-sens de ce que les nécessités politiques exigent.<sup>128</sup> » Il n'hésite pas à écrire que, selon lui, Gambetta « perd la France » par sa politique actuelle<sup>129</sup>.

### Pour la « vraie République », contre Gambetta. (1876-1879)

---

<sup>125</sup> Voir le premier article de Naquet dans *l'événement*, conservé par celui-ci dans le tome II de ses *Varia*, conservée à la Bibliothèque nationale de France. Ces *varia* sont des cahiers dans lesquels Alfred Naquet a collé des articles publiés sur ses actes ou à propos de lui, présents à la BNF, donnés probablement par sa veuve en même temps que des manuscrits de son feu mari, en 1932. Voir BNF, NAF 13244, Lettre de la veuve d'Alfred Naquet au conservateur de la Bibliothèque Nationale, 1932.

<sup>126</sup> BNF, *Le Temps*, 12 novembre 1875.

<sup>127</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alfred Naquet à Auguste Scheurer-Kestner, 12 novembre 1875.

<sup>128</sup> BNF, NAF 24409, Lettre d'Alfred Naquet à Auguste Scheurer-Kestner, 12 novembre 1875.

<sup>129</sup> *Idem*.

Avec la création du groupe de l'extrême-gauche à la Chambre en 1876, c'est le rêve de Gambetta d'un grand parti républicain, s'opposant à un grand parti conservateur, qui est mis à mal<sup>130</sup>. Ce groupe se réunit chez Louis Blanc, et a notamment pour membres Clemenceau, Madier de Montjau, le député des Bouches-du-Rhône Edouard Lockroy et Alfred Naquet<sup>131</sup>. Ces réunions d'élus s'inscrivent dans une spécialisation de l'activité des députés, permettant d'échanger des idées, des consignes de vote, et de coordonner une action politique<sup>132</sup>. Ce groupe publie un manifeste peu de temps après sa création, signé par Naquet, Barodet, Nadaud ainsi que par les députés de la Seine François-Vincent et Benjamin Raspail<sup>133</sup>. Est proclamé dans ce manifeste la nécessité de s'opposer à la politique de Gambetta et ses amis, pour mener une « vraie » politique républicaine<sup>134</sup>. Les promoteurs affirment qu'ils souhaitent « préparer les réformes que le peuple attend<sup>135</sup>. » L'ancien député Jules Bocq dans son ouvrage intitulé *Souvenirs de l'Assemblée nationale* évoque ces réunions où Louis Blanc était atteint selon les dires de l'auteur d'un « mal cruel » : « l'appétence de la tribune », qui le faisait prononcer de longues harangues enflammées entraînant le « décrochage de son râtelier<sup>136</sup>. » Louis Blanc est le chef de file de ce groupe de part son prestige politique, mais Naquet et Lockroy sont ses proches et jeunes lieutenants très actifs dans ce combat pour la révision de la Constitution.

En 1876, Alfred Naquet, Lockroy et Madier de Montjau entament une campagne de réunions dans le Midi. Lors d'une réunion donnée à Marseille Alfred Naquet exige que les républicains en finissent avec « la politique de concession et de passivité.<sup>137</sup> », alors que Madier de Montjau critique la « politique des concessions. » Lors d'un banquet à Avignon, Alfred Naquet invoque les sacrifices de « nos pères de 92 » et des « martyrs de la cause

---

<sup>130</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Gambetta*, Paris, Fayard, 2008. Sur les groupes parlementaires, voir la contribution de Rainer HUDEMANN, « Les groupes parlementaires dans les stades de formation du parlementarisme français au XIXe siècle. Méthodes d'analyse et typologie », Serge BERSTEIN et Pierre MILZA (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1988, pp.319-334.

<sup>131</sup> Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Rivière, 1962, p.94.

<sup>132</sup> Voir Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.241-280 ; et du même auteur : « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, N°35, 1996, pp. 23-42.

<sup>133</sup> Fils de François-Vincent Raspail, il fut, comme son père, député de la Seine. Il était célèbre pour sa jambe de bois, comme l'a rapporté Jules Claretie, dans son ouvrage plein d'anecdotes *La vie à Paris : 1880-1910*, Paris, Fasquelle, 1911.

<sup>134</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 3 juillet 1876.

<sup>135</sup> BNF, *Le Rappel*, 14 août 1876.

<sup>136</sup> Paul BOCQ, *Souvenirs de l'Assemblée nationale*, Paris, Plon 1908, p.211.

<sup>137</sup> Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Rivière, 1962, p.93.

républicaine », qui se sont battus pour la vraie république, et non pour une constitution « orléaniste<sup>138</sup> ». Il cherche ici à rappeler des éléments de l’imaginaire républicain, des mythes en tant que « souvenir(s) historique(s) idéalisé(s) qui exerce(nt) une fascination durable sur la conscience collective.<sup>139</sup> » Le 25 octobre 1876, Alfred Naquet et Madier de Montjau donnent ensemble une réunion à Nîmes, qui conclut leur tournée de réunions dans le Midi.

Des révisionnistes menés par Sigismond Lacroix, journaliste et conseiller municipal de Paris<sup>140</sup>, créent à la même période le journal *Les Droits de l’Homme*. Leur objectif est qu’il devienne « la tribune des radicaux que l’on qualifie alors d’intransigeants<sup>141</sup> ». Naquet y contribue par quelques articles. Dans le premier numéro du journal, Lacroix fixe comme objectif à cette publication de « signaler au parti républicain les dangers de la politique que ses chefs officiels lui ont imposé.<sup>142</sup> » Alfred Naquet fonde à la même période son propre organe, nommé *La Révolution*, où il présente les modérés comme « le parti des bourgeois ». Les radicaux révisionnistes y sont décrits comme le « parti du peuple ». Cette feuille à la périodicité irrégulière est rapidement en proie à des difficultés économiques qui ne permettent pas à son rédacteur de rémunérer tous les contributeurs, tel l’écrivain Catulle Mendès<sup>143</sup>, et elle disparaît quelques mois après<sup>144</sup>. Les rédacteurs du journal *Le Rappel* polémiquent alors volontiers contre ceux de *La République française*. Ils expriment ainsi leurs divergences politiques concernant la Constitution de 1875, mais aussi, comme l’a montré Nathalie Bayon, des rivalités personnelles<sup>145</sup>. A la même époque naît le terme « d’opportuniste », sous la plume du journaliste Rochefort dans *les Droits de l’homme*, qui relevait alors une phrase du député Edmond de Pressensé, déclarant que l’amnistie des

---

<sup>138</sup> BNF, *Le journal du Midi*, 19 septembre 1876. Sur l’utilisation et l’instrumentalisation de la Révolution française au XIX<sup>e</sup> siècle, voir notamment : Jean EL GAMMAL, *Politique et poids du passé dans la France fin de siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999 ; Maurice AGULHON (dir.), *Le XIX<sup>e</sup> siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1989.

<sup>139</sup> Sudhir HAZAREESINGH, « L’imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue historique*, 2011/3 n° 659, p. 642.

<sup>140</sup> Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1891, tome 5, p.218.

<sup>141</sup> Sylvie APRILE, « Louis Blanc, l’un des fondateurs de la Vraie République », Francis DEMIER (dir.), *Louis Blanc, un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 1998, p.174.

<sup>142</sup> BNF, *Les Droits de l’Homme*, 11 février 1876.

<sup>143</sup> Fonds Me Vidal-Naquet, Lettre d’Alfred Naquet à Catulle Mendès, à propos des articles qu’il a écrit dans le journal *La Révolution* qu’il a fondé, 12 décembre 1876.

<sup>144</sup> BNF, *Les Droits de l’Homme*, 11 févr. 1876-3 juin 1878 (parution irrégulière).

<sup>145</sup> Nathalie BAYON, *Eugène Spuller. Itinéraire d’un républicain de Gambetta au Ralliement*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.138.

communards serait votée « en temps opportun.<sup>146</sup>» Et Rochefort de commenter : « Les électeurs sont avertis. « En temps opportun » est un terme d'argot parlementaire qui signifie jamais.<sup>147</sup> »

Edmond Adam écrit en 1876 à Rochefort une lettre où il s'interroge de manière rhétorique sur la nécessité de reporter les réformes : « je me garderais bien, mon cher ami, d'engager une discussion avec vous sur l'intransigeance. Les patients ont-ils raison? Sont-ce les impatientes? (...) Toute la question est de savoir si le mouvement commencé par Louis Blanc et repris en sous-oeuvre par Naquet est sérieux, considérable et en voie de progrès<sup>148</sup> ?» On perçoit bien, dans ce court extrait, l'inquiétude qui pointe chez les amis de Gambetta face à la campagne intransigeante menée par Naquet et ses relations politiques, qui fragilise et divise le parti républicain. Etienne Vacherot, homme du centre-gauche, commente ainsi dans *La Revue des Deux-Mondes* les divisions du parti républicain : « Entre la république de MM. Louis Blanc, Naquet, Marcou et celle de MM. Thiers, Dufaure, Léon Say, Jules Simon, qu'y a-t-il de commun, sinon l'étiquette ?<sup>149</sup>»

1877 et 1878 sont des années d'union des républicains face à la menace de l'Ordre moral. Gambetta n'hésite pas à déclarer en 1877 à propos de la Constitution de 1875 que l'on a « beaucoup exagéré ses vices, mais on n'a jamais assez célébré les vertus et, entre autres, le mérite qu'elle a eu dès le premier jour de réduire à l'impuissance les fauteurs de restauration monarchique.<sup>150</sup> » L'unité des gauches se fait sur son terrain le plus solide : l'affirmation des prérogatives de l'État contre les menées cléricales et la défense de la suprématie du Parlement face au pouvoir exécutif<sup>151</sup>. Alfred Naquet écrit d'ailleurs durant ce mois de mai 1877 : « nous avons toujours dit que le nuancement du parti ne serait jamais une division funeste, parce qu'on retrouverait toutes les nuances comme elles l'avaient été pour la conquête des institutions républicaines, et étroitement groupées pour sa défense le

---

<sup>146</sup> Sur l'amnistie des communards et leur retour en France, voir Laure GODINEAU, *Retour d'exil. Les anciens communards au début de la Troisième République*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Louis Robert, Université Paris 1, 2000.

<sup>147</sup> Sylvie APRILE, « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? ». Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, N°56, 2001, p.110.

<sup>148</sup> Juliette ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la Revanche*, Paris, Alphonse Lemerre éditeur, 1908.

<sup>149</sup> Etienne Vacherot, « La situation politique », *Revue des Deux Mondes*, 1876 - tome 17, p.756.

<sup>150</sup> Léon GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, Paris, G. Charpentier, 1880-1885, p.70-74.

<sup>151</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.53.



jour où ces institutions seraient attaquées.<sup>152</sup>» Édouard Lockroy, ami d'Alfred Naquet, écrit dans *Le Rappel* une série d'articles appelant à la concentration républicaine face à l'Ordre moral. L'idée d'union républicaine face au danger royaliste fait passer au second plan les divergences constitutionnelles<sup>153</sup>.

Les intransigeants modèrent leurs critiques jusqu'aux élections sénatoriales de 1879, afin que les républicains acquièrent une majorité à la Chambre Haute<sup>154</sup>. Comme le déclare Alfred Naquet dans une réunion à Marseille : « Union complète et absolue des républicains jusqu'aux élections sénatoriales ; après l'extrême-gauche reprends son rôle d'avant garde et demandera les réformes que le pays est en droit d'espérer.<sup>155</sup> » Parmi ces réformes, l'amnistie, mais aussi la révision de la Constitution. Alfred Naquet n'est nullement devenu un « opportuniste », comme l'a écrit Daniel Mollenhauer<sup>156</sup>, mais a modéré ses critiques, le temps de la victoire électorale des républicains, avec l'objectif aussi de se créer des appuis en faveur de sa loi sur le divorce. Les républicains remportent 66 sièges contre 16 aux conservateurs lors de ce renouvellement triennal du Sénat<sup>157</sup>.

En 1879 a lieu une révision constitutionnelle « mineure », le siège du pouvoir exécutif et des Chambres est transféré de Versailles à Paris. Comme l'a noté Edgar Zévort, « cette première révision de la Constitution de 1875 s'était faite le plus pacifiquement du monde<sup>158</sup>. » Elle ne répond toutefois pas aux attentes des intransigeants. Cette réforme fixe par ailleurs la procédure de révision constitutionnelle en vigueur tout le long de la Troisième République, qui doit débiter par un accord préalable négocié entre les deux Chambres, afin de fixer les limites voulues pour la révision envisagée. Par cette procédure les opportunistes cherchent à éviter les aléas politiques d'un congrès. La prudence et la méfiance à l'égard du suffrage universel est une constante chez ces élus, qui, inspirés par Émile Littré, cherchaient

---

<sup>152</sup> BNF, 4-Lb57-14018, Alfred NAQUET, *Varia*, Tome 6, Article du journal *L'Égalité*, 23 Mai 1877.

<sup>153</sup> Jérôme GREVY, « Républicains contre monarchistes » dans Paul BASQUIAT [dir], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.52.

<sup>154</sup> Lors de ces élections, sur 82 sièges à pourvoir, 16 vont aux conservateurs et 66 aux républicains. La majorité républicaine au Sénat est alors de 50 voix. Voir : Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.61.

<sup>155</sup> Jacques KAYSER, *Les Grandes Batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Rivière, 1962, p.104.

<sup>156</sup> Daniel MOLLENHAUER, « Radicalisme-opportunisme-boulangisme. Alfred Naquet et les divisions républicaines au début de la Troisième République », Paul BAQUIAST (dir.), *L'âge d'or des Républicains*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.97-102.

<sup>157</sup> Serge BERSTEIN, « La synthèse démocrate-libérale en France (1870-1900) », Serge BERSTEIN et Michel WINOCK (dir.), *L'invention de la démocratie 1789-1900*, Paris, Seuil, 2002, p.276.

<sup>158</sup> Edgar ZEVORT, *Histoire de la Troisième République. La présidence de Jules Grévy*, Paris, Alcan, 1898, p.22.

à « corseter la souveraineté populaire par l'exaltation de son règne et par le refus concomitant de son gouvernement », comme l'a justement fait remarquer Jean-Louis Clément<sup>159</sup>.

### Les demandes de révision de la constitution et *La Justice* (1880-1883)

Jules Grévy est élu à la Présidence de la République le 5 janvier 1879. Dans son message de remerciement, il pose le principe d'une « présidence d'abstention<sup>160</sup> » par ces mots : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.<sup>161</sup> » Pour Grévy comme pour de nombreux républicains modérés, « gouverner, c'est abstenir », selon la belle expression d'Odile Rudelle. C'étaient des républicains formés sous l'Empire, ayant souffert de ses excès, et partisans sincères d'un régime libéral et politiquement apaisé.

Le journal *La Justice* est créé le 16 janvier 1880 par Georges Clemenceau, qui en devient le directeur politique, et par Camille Pelletan, qui obtient le poste de rédacteur en chef<sup>162</sup>. Le journal a pour ligne politique la protestation contre « la politique des ajournements<sup>163</sup> » de la révision constitutionnelle. Clemenceau a rompu avec Gambetta et ses amis au mois de mars 1879 pour cause de divergences politiques croissantes entre les deux hommes<sup>164</sup>. S'il est en relation avec Alfred Naquet, et partage une partie de ses idées politiques, les deux hommes ne sont pas pour autant des amis politiques. On ne trouve que peu de correspondances échangées entre les deux hommes, et Naquet ne participe pas à la *Justice*, et est très rarement cité par ce journal. Le député du Vaucluse est plus proche de Louis Blanc. A partir de 1881, Clemenceau « se lance à fond dans la grande campagne qui allait dominer son action dans les années à venir, celle de la révision constitutionnelle » comme l'a noté Jean-Baptiste Duroselle<sup>165</sup>. Face à la « République consentie » prônée par

---

<sup>159</sup> Jean-Louis CLEMENT, « Pouvoir exécutif et pouvoir législatif en France de 1879 à 1914 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, p.920.

<sup>160</sup> Jean-Louis CLEMENT, *ibidem*, p.915.

<sup>161</sup> Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1972, p.54.

<sup>162</sup> Sur la création du journal, voir le chapitre que lui consacre Jean-Baptiste DUROSELLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p.145-155.

<sup>163</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1973, p.79.

<sup>164</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p.141.

<sup>165</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *ibidem*, p162.

Gambetta et ses amis, les hommes du journal *La Justice*, et plus largement les radicaux, représentent la « République militante<sup>166</sup> ». Dans son programme électoral Clemenceau demande notamment « la réduction de la durée du mandat législatif, la souveraineté absolue du suffrage universel dans le choix de ses mandataires [...], la rétribution de toutes les fonctions électives, mais surtout la suppression du Sénat et de la présidence de la République », le tout grâce à une révision constitutionnelle<sup>167</sup>.

Le député radical Désiré Barodet présente en 1880 à la Chambre une proposition de résolution ayant pour but la révision de la Constitution. Il est soutenu par soixante députés, dont Louis Blanc, Clemenceau et Alfred Naquet. Ce dernier, dans un article paru dans *l'Événement*, proclame qu'il est temps de mettre la Constitution « en harmonie avec les principes fondamentaux de la République<sup>168</sup>. » Barodet écrit que les lois constitutionnelles sont « l'oeuvre d'une assemblée profondément divisée, nommée dans le trouble de la patrie, sous l'influence de la défaite et de l'invasion ». Il affirme qu'elle a « gardé l'empreinte des intentions perfides et des espérances anti-démocratiques qui l'ont inspiré et que le Seize-Mai a vainement essayé de réaliser.<sup>169</sup> » Le mode d'élection du Sénat est jugé par Barodet comme « portant atteinte à la souveraineté nationale » et « au suffrage universel ». Il réclame un rôle accru de la Chambre des députés et la fin du droit de dissolution pour le président de la République. Les rédacteurs proposent donc de dissoudre l'Assemblée, afin que soit convoqué le pays pour élire une constituante, permettant ainsi de réviser la Constitution selon les vœux du suffrage universel.<sup>170</sup> » L'examen de cette proposition est confiée à la 27ème commission d'initiative. Comme l'a noté Zeev Sternhell, ces propositions sont « le coup d'envoi de la campagne contre la République libérale et bourgeoise que va désormais mener l'extrême-gauche<sup>171</sup> ».

Camille Pelletan écrit dans *La Justice* à la veille de l'examen de la proposition Barodet : « voilà six ans que le parti républicain subit une Constitution qu'il n'a pas faite, qui lui a été imposée par ses ennemis, et qui est un obstacle au développement de nos

---

<sup>166</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1988, pp.71-72.

<sup>167</sup> Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p.138.

<sup>168</sup> BNF, *L'indépendant*, 11 mars 1881.

<sup>169</sup> Désiré BARODET, *Proposition de résolution ayant pour but la révision de la constitution, présentée par MM. Barodet, Louis Blanc, Clémenceau, Turigny, Bouquet,...*(15 mars 1881), Paris, A.Quantin, 1881.

<sup>170</sup> Désiré BARODET, *ibidem*.

<sup>171</sup> Zeev STERNHELL, *La Droite révolutionnaire*, Paris, Le Seuil, 1978, p43.

institutions quand elle n'est pas un instrument d'agression contre la République.<sup>172</sup>» Lors d'un discours à Cahors au mois de mai 1881 Gambetta réaffirme sa volonté d'une révision limitée des lois constitutionnelles, ce que critique Alfred Naquet qui avance que cette réforme ne peut être « ménagée »<sup>173</sup>. » Celui-ci explique que cette demande vient de la base républicaine, écrivant, en prenant l'exemple du Vaucluse, que les radicaux de ce département ont « pendant dix ans lutté contre les préfets de l'Ordre moral, contre les tyranneaux de village, ils ont subi les vexations, les ennuis, les condamnations injustes sans se plaindre, attendant l'heure de la réparation (...).<sup>174</sup>»

La proposition Barodet est discutée à la Chambre au mois de juin 1881. Clemenceau prononce un discours remarqué, où il fait un historique des lois constitutionnelles de 1875. Il rappelle que les républicains s'étaient ralliés au vote en pensant pouvoir faire, dès qu'ils seraient au pouvoir, une révision constitutionnelle. Pour critiquer le mode de désignation des sénateurs, Clemenceau n'hésite pas à soulever le problème de la « corruption », selon son propre terme, possible lors d'une élection serrée où l'achat par un candidat des voix de quelques électeurs sénatoriaux peut lui donner la victoire. Il évoque aussi « la démarche et la brigue » que le sénateur élu doit faire en remerciement pour ses électeurs, ainsi que les « convoitises » et les sollicitations de ces mêmes électeurs une fois le sénateur élu. Derrière ces termes, ce sont les pratiques de recommandation qui sont stigmatisées par Clemenceau. Ce dernier est critique vis-à-vis des propositions de plébiscites ou d'appels au peuple, il affirme, lors d'un discours à la Chambre, que ces procédures ont été « jugées, expérimentées et cruellement éprouvées » par la France<sup>175</sup>. Il est donc ici en opposition avec Alfred Naquet.

Celui-ci intervient aussi à la Chambre pour soutenir la proposition Barodet. Il critique « l'instabilité » ministérielle, qui empêche d'accomplir de nouvelles réformes. Il déclare d'ailleurs aux députés intransigeants que même s'ils arrivaient à faire voter un projet de révision constitutionnelle conforme à leurs vœux, le Sénat le repousserait. Camille Pelletan juge dans *La Justice* que ce vote à la Chambre serait déjà un signe fort<sup>176</sup>. Après des

---

<sup>172</sup> BNF, *La Justice*, 1 juin 1881.

<sup>173</sup> BNF, *L'Événement*, 31 mai 1881.

<sup>174</sup> BNF, *Le Voltaire*, 26 avril 1880.

<sup>175</sup> BNF, *La Justice*, 1<sup>er</sup> juin 1881.

<sup>176</sup> *Idem*.

interventions des modérés, comme Jules Ferry<sup>177</sup>, la Chambre repousse cette proposition par 254 voix contre 186. La presse radicale, comme *L'Intransigeant* d'Henri Rochefort, se félicite d'avoir vu leurs idées énoncées avec force à la Chambre.<sup>178</sup>

Comme l'écrit Édouard Portalis en 1881 : « bon gré mal gré, dans un but honnête ou malhonnête, tout le monde aujourd'hui demande donc cette Révision, que tout le monde considérait, il y a un an, comme une irréalisable utopie n'ayant pu germer que dans le cerveau malade d'un révolutionnaire. On discute à présent comment et par qui la Révision sera faite. <sup>179</sup> » Au même moment, des juristes travaillent sur ces questions constitutionnelles, comme Édouard Fuzier-Herman <sup>180</sup>, procureur de la République, s'interrogeant sur les répercussions possibles des réformes de la Constitution.

Lors de son discours de Cahors le 29 mai 1881, Gambetta donne sa vision de la révision constitutionnelle : « Il y a cinq ans que ce pays a une Constitution. Certainement elle n'est pas immuable; elle doit être perfectionnée; elle le sera, et dans un sens démocratique (*Applaudissements prolongés*), de plus en plus libéral ; mais ne nous hâtons pas avant que l'édifice soit véritablement consolidé, ait subi le tassement nécessaire, n'ébranlons pas l'une de ses assises. <sup>181</sup> » Il affirme lors d'un discours à Tours le 6 août 1881 défendre une « révision limitée » de la Constitution. Le jugement de son ami Reinach sur les partisans d'une révision constitutionnelle est sévère, il évoque une « génération spontanée de révisionnistes », et juge que la « révision, c'était une aventure semée d'embûches, grosse d'innombrables dangers (...) <sup>182</sup> ».

Lors des élections de 1881, le thème de la révision constitutionnelle est très présent<sup>183</sup>. Alfred Naquet le place en tête de son programme dans le Vaucluse<sup>184</sup>. Selon

---

<sup>177</sup> Pour plus de détails, on peut se reporter au discours prononcé, à la même époque, par le député des Vosges à Épinal, reproduit dans : Odile RUDELLE, *Jules Ferry. La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, t. II, pp.136-142.

<sup>178</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 2 juin 1881.

<sup>179</sup> Édouard PORTALIS, *Révision, lettres échangées entre le directeur de "la France" et le directeur de "la Vérité". 1880-1881*, Paris, E. Dentu, 1881, p.8.

<sup>180</sup> Voir par exemple : Édouard FUZIER-HERMAN, *La Séparation des pouvoirs, d'après l'histoire et le droit constitutionnel*, Paris, A. Marescq aîné, 1880.

<sup>181</sup> Joseph REINACH, *Le ministère Gambetta, histoire et doctrine*, Paris, P., Charpentier, 1884, p.50.

<sup>182</sup> Joseph REINACH, *ibidem*, p.52.

<sup>183</sup> Sur les programmes radicaux à Paris lors des élections de 1881, voir les rapports de police qui leur sont consacrés : APP, BA 594-603, Élections législatives de 1881.

Didier Mauss, qui a dépouillé les professions de foi des candidats conservés dans le « Barodet », recueil des professions de foi, 85 programmes d'élus se prononcent pour la suppression du Sénat. 147 se prononcent pour une « réforme » du Sénat, sans préciser toutefois clairement les modalités de celle-ci<sup>185</sup>. Beaucoup de candidats évoquent, dans leur profession de foi, une « révision » nécessaire des institutions, restant toutefois volontairement imprécis sur les modalités de celle-ci. Lors de ces élections, le groupe de l'extrême-gauche connaît un relatif succès, avec une progression d'une vingtaine de sièges par rapport à la législature précédente.

Au lendemain de la victoire républicaine lors de ces élections, Alfred Naquet appelle les modérés, dans une série d'articles publiée dans *Le Voltaire*, à arrêter la politique de « concentration ». Celle-ci était valable, selon lui, lorsque la République était menacée. Il invite les modérés à « entrer dans la voie des réformes républicaines », et donc changer la « monarchie déguisée » née de la constitution de 1875<sup>186</sup>. A la même période est créé autour de Clemenceau et Pelletan le groupe de « l'Extrême-gauche radicale socialiste », groupe fermé où la double appartenance est interdite<sup>187</sup>. Alfred Naquet critique cette volonté d'interdire la double appartenance dans l'un de ses articles publiés dans *Le Voltaire* au mois de décembre 1881, critiquant « l'esprit d'exclusivisme » de ces collègues, qui risque selon lui de nuire aux réformes souhaitées<sup>188</sup>.

Ce groupe est constitué d'une cinquantaine de députés, dont Alfred Naquet et Jean Saint-Martin. La Chambre accorde le 14 novembre 1881 sa confiance à Gambetta, qui affirmait vouloir revenir sur le compromis réalisé dans les lois de 1875. Une nouvelle proposition de résolution ayant pour but la révision de la Constitution est déposée à la Chambre le lendemain de la mise en place du ministère Gambetta par Barodet et plusieurs parlementaires de l'extrême-gauche. Comme l'écrit Camille Pelletan à propos de Gambetta : « il annonce un ministère réformateur : on va en juger. » Le texte de la proposition est identique à celui déposé quelques mois auparavant par Barodet. Gambetta, face à cette

---

<sup>184</sup> AD84, 1M809, élections législatives de 1881.

<sup>185</sup> Didier MAUSS, « Les idées constitutionnelles des républicains au temps de Paul Bert à travers la révision constitutionnelle du 14 août 1884 », Léo HAMON (dir.), *La République des opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, éd. MSH, 1991, pp.133-134.

<sup>186</sup> BNF, *L'événement*, 17août 1881.

<sup>187</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La table ronde, 1962, p.84.

<sup>188</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *ibidem*, p.84.

demande, déclare à la Chambre qu'il défendra une politique « graduellement mais fermement réformatrice. » L'urgence demandée par Barodet pour sa proposition est repoussée à une large majorité par la Chambre. Camille Pelletan s'en offusque, parlant de « mandats déchirés », de trahison<sup>189</sup>. La demande est donc, un peu plus tard, examinée par une commission.

Lors du « grand ministère », Gambetta affirme vouloir réformer les lois constitutionnelles de 1875, notamment en instaurant le scrutin de liste pour l'élection des députés. Il souhaite faire élire les sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, et limiter les prérogatives financières du Sénat<sup>190</sup>. Ces réformes sont jugées trop timides par les intransigeants comme Pelletan, mais on note toutefois qu'Alfred Naquet dans une volonté de stabilité gouvernementale, soutient provisoirement Gambetta<sup>191</sup>. Il se justifie en expliquant qu'il faut « obtenir le maximum de ce ministère<sup>192</sup> », quitte à lui supprimer son soutien s'il ne donne pas satisfaction aux demandes de révision des parlementaires. Le député du Vaucluse sait donc être pragmatique dans ces demandes de révision, dans l'intérêt de cette politique.

A la mi-janvier 1882, une commission de trente-trois membres est nommée par les bureaux de la Chambre pour examiner les propositions de révisions déposées en 1881. Parmi les membres de cette commission se trouvent des radicaux comme Georges Clemenceau et Louis Andrieux<sup>193</sup>, mais pas Alfred Naquet. Le projet de révision limitée déposé par les gambettistes et la proposition, plus conformes aux idéaux radicaux, de Lockroy et Barodet tendant à la révision intégrale des lois constitutionnelles sont examinés. Andrieux est nommé rapporteur de la commission. Il est décrit comme « l'homme des fantaisies radicales » par Joseph Reinach. Ce dernier, proche de Gambetta, juge très sévèrement les intransigeants siégeant dans cette commission, écrivant que « plusieurs s'imaginèrent réellement que s'ils ne procédaient pas à un Neuf-Thermidor parlementaire, Fructidor et Brumaire étaient aux portes.<sup>194</sup> » La commission interroge un certain nombre de

---

<sup>189</sup> BNF, *La Justice*, 18 novembre 1881.

<sup>190</sup> Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France 1789-1958*, Paris, Montchrestien, 1998, p.323.

<sup>191</sup> BNF, *Le Voltaire*, 3 novembre 1881. L'article a pour titre: « Sommes-nous Gambettistes ? »

<sup>192</sup> BNF, *Le Voltaire*, 11 novembre 1881.

<sup>193</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p.203.

<sup>194</sup> Joseph REINACH, *Le ministère Gambetta, histoire et doctrine*, Paris, P., Charpentier, 1884, p.529.

parlementaires pour qu'ils présentent leurs projets de révision, dont Gambetta, chef du gouvernement.

Après de longues discussions, la proposition suivante est votée par la commission : « La Chambre, jugeant nécessaire de réviser : 1 le paragraphe 2 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 23 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics. 2 les articles 6, 7 et 8 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat. 3 le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports du pouvoir publics. Décide : Il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. » Camille Pelletan, dans *La Justice*, se revendique de la paternité de cette proposition, qu'aurait acceptée Louis Andrieux<sup>195</sup>. La proposition de Barodet est donc repoussée, ce que déplore Alfred Naquet dans un article publié dans *Le Voltaire* : jugeant que celle-ci était nette, précise et claire<sup>196</sup>.

Le 25 janvier 1882, Andrieux présente son rapport à la Chambre. Il propose qu'un congrès, réunissant les parlementaires des deux Chambres et dont l'ordre du jour ne serait pas limité, soit convoqué afin de débattre de la révision des lois constitutionnelles. Ensuite, un gambettiste présente le projet de révision « limitée » du gouvernement. Edouard Lockroy intervient et critique le rapport de la commission qui selon lui « n'apporte que l'ambiguïté et la contradiction ». Il réclame l'élection d'une constituante, affirmant que « jamais moment n'a été plus favorable. » Barodet prend ensuite la parole. Il présente un amendement tendant à la révision intégrale de la Constitution. Il déclare que les attributions « presque royales » conférées au président de la République dans le projet de Gambetta « pourraient constituer un grave danger si la présidence tombait en des mains moins pures. Il y aurait lieu d'insérer dans la Constitution des garanties pour les droits et libertés publiques. » Son amendement est repoussé par la Chambre par 298 voix contre 173. L'extrême-gauche, certains radicaux et des conservateurs ont voté en faveur de cet amendement, alors que les républicains modérés ont voté contre.

Alfred Naquet présente à son tour un amendement, demandant que le droit de dissolution soit retiré au président de la République et qu'une réorganisation des liens entre

---

<sup>195</sup> BNF, *La Justice*, 23 janvier 1882.

<sup>196</sup> BNF, *Le Voltaire*, 26 janvier 1882.



pouvoirs exécutifs et législatifs soit opérée. Il déclare à ses collègues que l'organisation actuelle « calquée sur le régime anglais est défectueuse dans une démocratie comme la nôtre ». Sa proposition est repoussée largement par les parlementaires, seuls quelques radicaux votent pour Alfred Naquet. Gambetta intervient ensuite pour défendre le projet de révision du gouvernement, plus limité que celui proposé par la commission. Le projet gouvernemental est rejeté par la Chambre à 50 voix de majorité<sup>197</sup>. C'est un désaveu pour Gambetta, qui démissionne.

Sigismond Lacroix écrit dans *Les Droits de l'Homme* que la chute de Gambetta a été causée par son immobilisme et son refus des réformes « réclamées par le pays », au premier chef la révision constitutionnelle. Il déplore notamment que la proposition de révision constitutionnelle déposée par l'extrême-gauche n'ait pas été soutenue par Gambetta. Et de conclure: « Maintenant la Chambre est libre. A elle d'user de la liberté reconquise pour réaliser les vœux du pays, à qui les hommes importent peu, mais qui veut marcher en avant dans la voie de la justice sociale<sup>198</sup>. » Charles Longuet, ancien communard<sup>199</sup>, écrit dans la *Justice* que la chute de Gambetta est « la revanche des principes et la victoire morale de la minorité énergique qui n'a cessé de les proclamer ». Et de souligner qu'après « la défaite de l'opportunisme », il n'y a plus de place en France pour les « solutions bâtarde<sup>200</sup>.»

Raymond Tamisier, radical et collaborateur à *l'Intransigeant*, commente dans le *Radical de Vaucluse* la situation après la chute de Gambetta : « le gâchis parlementaire continue, et il continuera tant que la République ne sera pas dotée d'institutions véritablement républicaines, tant que la politique des principes, la politique démocratique, droite et franche, n'aura pas remplacé la politique des personnalités, la politique d'intrigue et d'habileté qu'une fraction du parti républicain suit depuis quelques années et qui nous a valu l'ajournement indéfini des réformes économiques et sociales, inscrites dans le

---

<sup>197</sup> 76 députés de droite, presque tous bonapartistes, votent en faveur de la révision intégrale, avec l'extrême-gauche. Chiffre donné dans : Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Presses de la Sorbonne, p.76.

<sup>198</sup> BNF, *Les Droits de l'Homme*, 27 janvier 1882.

<sup>199</sup> Après la Commune, il se réfugie à Londres, puis rentre en France grâce au vote de l'amnistie. C'est alors qu'il collabore, pour quelques temps, avec *La Justice*. Voir sa notice dans : Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, éditions ouvrières, t. 13, 1975. Voir aussi quelques éléments dans la biographie consacré à son fils par Gilles CANDAR, *Jean Longuet. Un internationaliste à l'épreuve de l'histoire*, Rennes, PUR, 2007, p.15-26.

<sup>200</sup> BNF, *La Justice*, 28 janvier 1882.

programme de 89<sup>201</sup>. » Entre temps, Alfred Naquet a créé un journal, *L'indépendant*, où il défend ses idées politiques. Il adopte une position plus modérée, quoique défendant la nécessité des réformes constitutionnelles. Il cite notamment la nécessité d'un système où les pouvoirs exécutifs et législatifs soient strictement séparés, comme pour le modèle américain<sup>202</sup>. Il a pour collaborateur dans ce journal Paul Strauss, conseiller municipal de Paris, futur sénateur de la Seine<sup>203</sup>. Il écrit aussi dans le journal *Le Petit Marseillais*. Dans un article intitulé « un dernier mot sur la révision de la Constitution », Il souligne que le gouvernement est dans l'impossibilité de gouverner à cause des questions de confiance incessantes, alors que les députés et sénateurs, « au lieu d'employer leur temps à étudier les lois, l'emploient à assiéger les ministres, afin d'obtenir des faveurs pour leurs circonscriptions électorales<sup>204</sup>», preuve de la nécessité d'une réforme.

Freycinet est appelé peu de temps après à former un gouvernement. Comme l'écrit Charles Longuet : « la révision a enterré un ministère. Les républicains ne permettront à aucun ministère d'enterrer la révision », ce qui est un avertissement adressé au nouveau gouvernement<sup>205</sup>. Toutefois, c'est sur la question des « crédits égyptiens<sup>206</sup> » que le ministère est renversé le 29 juillet 1882, grâce à l'intervention de Clemenceau, qui gagne alors peu à peu sa réputation de « tombeur de ministère ». La question de la révision reste présente dans la presse. Alfred Naquet, dans un article publié à la même période, propose d'introduire un système où le président de la République choisirait les ministres en dehors du parlement, sur le modèle « américain » selon ses propres termes. Cette idée est critiquée par la presse républicaine, les journalistes jugent que ce système mènerait au « césarisme<sup>207</sup> ». Alfred Naquet est l'un des rares républicains de son époque à être admiratif du système américain. Au XIXe siècle, comme l'a fort bien observé Philippe Raynaud, cette sympathie envers le fonctionnement constitutionnel des États-Unis est

---

<sup>201</sup> Bibl. Ceccano, *Le Radical du Vaucluse*, 5 février 1882.

<sup>202</sup> BNF, *L'indépendant*, 11 janvier 1882.

<sup>203</sup> Jean-Marie MAYEUR et Arlette SCHWEITZ, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République, Volume 1*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005, p.550-551.

<sup>204</sup> BNF, *Varia*, n°5, *Le Petit Marseillais*, 4 décembre 1882.

<sup>205</sup> BNF, *La Justice*, 1<sup>er</sup> février 1882.

<sup>206</sup> Le rapporteur de ce projet était Alexandre Ribot, très au fait des questions économiques de son temps. Voir sur ce sujet : Jean GARRIGUES, « Alexandre Ribot, des principes libéraux au pragmatisme de guerre », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 16, janvier-avril 2012.

<sup>207</sup> *Le Petit Parisien*, 2 octobre 1882.

plutôt le fait des libéraux, hostiles à la tradition révolutionnaire et au socialisme<sup>208</sup>. Alfred Naquet est déjà ici une exception parmi les radicaux de son temps en souhaitant un exécutif fort, et un pouvoir parlementaire relativement limité.

La question de la révision constitutionnelle revient à la Chambre à la fin de l'année 1882. Une nouvelle proposition est préparée et adoptée par le groupe de l'extrême-gauche lors d'une réunion: « Article unique. La Chambre des députés, persévérant dans son vote du 26 janvier, émis en conformité de l'article 8 de la loi du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. » Louis Andrieux dépose sa propre proposition de résolution tendant à la révision de la Constitution. On peut y lire une critique des constituants de 1875 : « nourris pour la plupart dans le culte des traditions parlementaires, les auteurs de notre Constitution se sont efforcés de créer un régime politique se rapprochant le plus possible de son idéal, et comme ils n'étaient pas en état de faire la monarchie constitutionnelle, comme ils ne se sentaient pas assez forts pour toucher au suffrage universel, ils ont greffé, sur la République démocratique, le parlementarisme anglais. » Selon lui, placer dans une même Constitution « la République, le parlementarisme et le suffrage universel », c'est multiplier à l'excès les causes d'instabilité.

La proposition d'Andrieux contient aussi une critique du système des recommandations politiques. Il écrit : « les ministres sont harcelés par nos recommandations et nos exigences, surtout dans les questions de personnel et dans les questions locales. Il faut placer nos protégés. Il faut récompenser les membres de nos comités, il faut, en faisant de nous les intermédiaires des largesses gouvernementales en faveur des communes ou des particuliers, préparer de longue main notre réélection. Comment le ministre pourrait-il refuser d'écouter des solliciteurs qui sont les maîtres de son existence ? <sup>209</sup> » Il propose donc de mieux séparer les pouvoirs exécutifs et législatif, rejoignant ici la pensée d'Alfred Naquet, qui propose de prendre les ministres hors du gouvernement pour éviter ces dérives. Il demande aussi le renforcement des prérogatives et de l'indépendance présidentielle. Alfred

---

<sup>208</sup> Philippe REYNAUD, « L'idée républicaine et « Le Fédéraliste », François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Le siècle de l'avènement républicain*, Paris, Gallimard, 1993, p.57.

<sup>209</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 26 novembre 1882.

Naquet applaudit d'ailleurs à la proposition de l'ancien préfet de police, notant qu'il montre bien les inconvénients du parlementarisme<sup>210</sup>.

Comme le député du Vaucluse, Andrieux cite les États-Unis comme possible modèle pour une nouvelle Constitution française. Il écrit qu'outre-Atlantique : « le président gouverne réellement », les « ministres ne sont ni députés, ni sénateurs. Ils sont responsables devant le président. Ils ne vont pas provoquer des conflits. Ils s'occupent des affaires du pays. Ils ne passent pas leur temps en discours. Aussi leur demande-t-on d'être instruits et expérimenté plutôt qu'orateur. » Il juge que le président états-unien, élu pour quatre ans, est « sûr de pouvoir sans être interrompu dans son œuvre, diriger avec suite, avec unité de vue. » Toutefois, il refuse l'idée de « transplanter » telle quelle en France la Constitution des États-Unis, c'est seulement une source d'inspiration<sup>211</sup>. Sa proposition est accueillie froidement par Camille Pelletan. Il qualifie la proposition d'Andrieux de « projet excentrique ». Ce dernier prône un renforcement du pouvoir exécutif alors que Camille Pelletan et Georges Clemenceau sont partisans d'un système monocaméral, où la Chambre concentrerait les pouvoirs, sur le modèle révolutionnaire.

Le débat parlementaire s'ouvre le 5 mars 1883. Le député des Deux-Sèvres Louis Giraud est rapporteur de la commission saisie des demandes de révision. Il défend la prise en considération des propositions de révision de la Constitution. Selon lui : « rien dans l'État, rien dans le pays ne peut empêcher la Chambre de voter la révision. Loin de là, le pays ne comprendrait pas qu'on retardât les premières réformes qu'il a demandées et qui lui ont été promises<sup>212</sup>. » Jules Ferry intervient ensuite et affirme que le moment pour la révision est « inopportun ». Il déclare qu'on fait courir de « graves dangers à la République » par cette campagne d'agitation, d'affaiblissement d'un gouvernement tout juste nommé<sup>213</sup>. Il critique les intransigeants, déclarant « on ne doit pas considérer certains groupes politiques comme traduisant l'opinion de la grande masse du pays, affamée de paix et de travail, et ne s'occupant de politique que les jours de vote ». Il affirme : « je suis profondément attaché au

---

<sup>210</sup> BNF, *Varia*, n°5, *Le Petit Marseillais*, 27 novembre 1882.

<sup>211</sup> AD84, *Le Réveil du Midi*, 26 novembre 1882.

<sup>212</sup> *Journal Officiel, Débats parlementaires*, 6 mars 1883.

<sup>213</sup> Sur les idées constitutionnelles de Jules Ferry, on se reportera aux travaux d'Odile Rudelle, notamment sa contribution « Jules Ferry et le Gouvernement de la République », François FURET (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, éditions de l'EHESS, 1985, pp.129-145. Voir aussi, pour les références aux textes de Jules Ferry : Odile RUDELLE, *Jules Ferry. La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, 2 tomes.

système de gouvernement qui repose sur les deux Chambres, [...] quant à moi je crois qu'il est impossible d'établir autre chose en France, si l'on veut une République libre, qu'une République parlementaire [...]»<sup>214</sup>.

Le député de la Drôme Madier de Montjau répond à Jules Ferry en se défendant du reproche de vouloir miner le ministère et de créer une agitation stérile. Selon lui, en 1875, les républicains qui conseillaient de voter la Constitution ne dissimulaient pas les défauts et les dangers. Tous y reconnaissaient des monstruosité, mais ils faisaient valoir la possibilité de la déchirer aussitôt que le parti républicain serait maître. Il affirme que « les partisans de la révision sont les meilleurs défenseurs de la stabilité du gouvernement ; les trop fréquentes crises ministérielles n'ont d'autre cause que les défauts de la constitution. Le malaise perpétuel tient à ce qu'on a voulu encadrer la République dans une Constitution monarchique.<sup>215</sup> » Louis Andrieux intervient ensuite, il déclare que le parlementarisme « est inconciliable avec les institutions démocratiques et le suffrage universel, c'est le gouvernement des partis, or un parti ne peut gouverner que s'il est discipliné.<sup>216</sup>»

La séance reprend le 6 mars 1883. Félix Granet déclare que la Constitution « a rendu de grands services au parti républicain », mais qu'elle est aujourd'hui « un obstacle au développement dans le sens véritablement républicain. » Selon lui, l'élection de 1881 s'est faite sur la question de la révision, il est donc légitime que les représentants fassent aboutir cette question<sup>217</sup>. Ces débats sont l'occasion de beaux échanges oratoires entre les figures politiques du temps autour de la question de la révision, Jules Ferry déclarant à Clemenceau qu'il était un « révisionniste désespéré et désespérant », et Camille Pelletan de répondre à Jules Ferry qu'il était un « révisionniste résigné <sup>218</sup>».

La Chambre repousse par 302 voix contre 166 les projets de révision proposés par Andrieux et Barodet. C'est donc une victoire pour Jules Ferry et son cabinet. Ces demandes incessantes de l'extrême-gauche montrent leur volonté d'utiliser tous les moyens parlementaires pour atteindre leurs objectifs, s'astreignant aux pratiques et rituels

---

<sup>214</sup> Cité dans Odile RUDELLE, *Jules Ferry, la République des citoyens*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, p208.

<sup>215</sup> *Journal Officiel, Débats parlementaires*, 6 mars 1883.

<sup>216</sup> *Journal Officiel, Débats parlementaires*, 6 mars 1883.

<sup>217</sup> Pour quelques exemples de ces cahiers, voir : *Les cahiers électoraux de 1881, Réunis et mis en ordre par Paul Goumain-Cornille et René Martin*, Paris, R. Martin, 1882.

<sup>218</sup> Odile RUDELLE, *Jules Ferry. La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p.209.

parlementaires des propositions et des commissions. Les révisionnistes cherchent à accentuer encore la mobilisation de l'opinion publique au travers d'une nouvelle structure, la ligue républicaine pour la révision de la constitution.

### Alfred Naquet, les révisionnistes et la Ligue républicaine pour la révision de la Constitution (1883)

Après l'échec de ces propositions à la Chambre, Georges Clemenceau, Camille Pelletan et plusieurs parlementaires radicaux et intransigeants décident de créer une ligue pour la révision constitutionnelle afin d'accentuer leur propagande dans le pays. Toutefois Alfred Naquet n'y participe pas, et il conviendra d'éclairer pourquoi.

Ce type d'organisation s'inscrit dans le phénomène républicain des ligues sous la Troisième République<sup>219</sup>. C'est en tout cas une « machine de guerre contre Ferry », ayant pour but la chute du ministère du député des Vosges<sup>220</sup>. Sa création est décidée le 8 mars 1883, et entérinée officiellement le 15 mars 1883. Cette organisation est souvent citée dans les ouvrages concernant les radicaux<sup>221</sup>. Toutefois seuls Bertrand Joly et Daniel Mollenhauer se sont intéressés de plus près à ce mouvement. Le premier lui a consacré une courte contribution pour un colloque, en envisageant celle-ci comme une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche<sup>222</sup>, alors que le second s'est intéressé de près, dans sa thèse, à Camille Pelletan et aux révisionnistes de *La Justice*<sup>223</sup>. Odile Rudelle, pour sa

---

<sup>219</sup> Voir sur ce sujet : Emmanuel NAQUET, « Ligues et associations », Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, vol.2, pp. 127-142 ; et Olivier DARD et Nathalie SEVILLA (dir.), *Le Phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Presses Universitaires de Metz, Metz 2011 ; Olivier DARD et Nathalie SEVILLA (dir.), *Le phénomène ligueur sous la IIIème République*, Metz, CRULH Université Paul Verlaine, 2009.

<sup>220</sup> Bertrand JOLY, « Une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche : la ligue républicaine pour la révision de la Constitution 1883-1884 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, p1406.

<sup>221</sup> On trouve quelques lignes à son sujet dans Jacques KAYSER, *Les Grandes batailles du radicalisme, des origines aux portes du pouvoir (1820-1901)*, Paris, Rivière, 1962, p. 126, ou encore dans Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux, 1820-1973*, Paris, 1974, p. 87.

<sup>222</sup> Bertrand JOLY, « Une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche : la ligue républicaine pour la révision de la Constitution 1883-1884 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010.

<sup>223</sup> Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik »*. *Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997.

part, ne consacre à cette ligue que très peu de place dans son ouvrage *La République absolue*<sup>224</sup>.

Barodet est le premier vice-président de cette ligue, il est ensuite remplacé par Antoine Achard, député de la Seine<sup>225</sup>. Le premier article des statuts de cette ligue est : « une Ligue républicaine pour la Révision est formée afin d'obtenir une Révision de la Constitution organisant la République conformément au principe de la Souveraineté nationale et aux Droits du Suffrage universel. » La cotisation mensuelle des membres est fixée à 10 centimes. Cette organisation est composée, outre les élus, « d'un délégué par circonscription politique », « d'un délégué par journal adhérent à la ligue », et de « membres des commissions républicaines révisionnistes.<sup>226</sup> » La proclamation qu'écrivit Camille Pelletan accompagnant les statuts reste imprécise sur le type de révision demandée par la ligue. Il écrit : « on nous demande de quelle révision nous parlons ? De celle qui rendra au suffrage universel son droit d'entière souveraineté.<sup>227</sup> » Il esquivé donc habilement toute demande de précisions. Des meetings publics ont lieu, comme à Tivoli Vaux-Hall le 11 mars 1883<sup>228</sup>.

Alfred Naquet critique cette ligue en jugeant ses objectifs imprécis: « si donc on veut sincèrement la révision, si on veut, non point se faire de la ligue révisionniste une plateforme électorale qui pourra convenir aux plus divers, mais modifier réellement dans le sens démocratique la loi constitutionnelle qui nous régit, il faut dire sans ambages en quoi celle-ci pêche, et comment on entend la transformer<sup>229</sup> ». Selon lui cette ligue ne fait que de l'agitation sans proposer de projets précis. Auguste Scheurer-Kestner a laissé une description au vitriol de cette organisation, écrivant dans son journal : « On forma une ligue formée de tout ce que la France compte de déclassés, de mécontents, de pêcheurs en eau trouble, de bonapartistes, de cléricaux, de monarchistes, de césariens, ayant à leur tête Clemenceau.<sup>230</sup> » Derrière cette aimable diatribe, on peut être par ailleurs surpris de la similitude avec les critiques faites aux boulangistes quelques années plus tard.

---

<sup>224</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p.102.

<sup>225</sup> Jean-Marie MAYEUR et Arlette SCHWEITZ, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Volume 1, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005, p.15.

<sup>226</sup> *Ligue républicaine pour la révision de la Constitution. Manifeste*, 1883.

<sup>227</sup> *Ligue républicaine pour la révision de la Constitution. Manifeste*, 1883.

<sup>228</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 13 mars 1883.

<sup>229</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, p4

<sup>230</sup> BNF, NAF 12709, journal de Scheurer-Kestner, fol.23, cité dans Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.34.

La ligue fait publier un petit opuscule en 1883, rédigé par le journaliste Raoul Canivet, intitulé *La souveraineté nationale et la constitution de 1875*. Dans cette publication, il présente la constitution comme n'étant pas fidèle au « principe fondamental » de la souveraineté nationale, du fait tout d'abord que le président de la République ait le droit de dissolution sur la Chambre des députés, et que le Sénat soit élu par un suffrage indirect<sup>231</sup>. L'auteur critique aussi les pouvoirs jugés « exorbitants » du président de la République. Les propositions restent assez imprécises, si on les compare avec les écrits de Naquet.

Dans le Vaucluse le nouveau rédacteur du *Réveil du Midi* Henry Vilmont, correspondant de Jean Saint-Martin, est l'un des principaux promoteurs de cette ligue pour la révision constitutionnelle. Il reproduit les statuts dans son journal, et publie des articles de Clemenceau ou de Pelletan. Une réunion est organisée le 15 avril 1883 à Apt, avec pour thème la « révision de la Constitution », à laquelle assistent des maires et conseillers municipaux de l'arrondissement, ainsi que des militants radicaux. Les membres de cette assemblée votent une motion où ils déclarent adhérer au programme de la ligue pour la révision de la Constitution<sup>232</sup>. Le député d'Orange Eugène Gaillard se rend dans son arrondissement au mois d'avril 1883 pour organiser une section de la ligue pour la révision de la Constitution. Dans le même temps, à Avignon, une réunion similaire est organisée. L'assemblée réunie adopte l'ordre du jour suivant : « Considérant que la Constitution qui nous régit ayant été imposée par des monarchistes, il faut dans le plus bref délai et sans nouvel ajournement la réviser ; considérant que cette Révision doit être faite dans le sens le plus large et le plus démocratique possible ; considérant que la campagne faite en ce moment sur tous les points de la France a pour but de rendre au suffrage universel l'essentiel de ses droits ; déclare adhérer à la Ligue révisionniste.<sup>233</sup> » On note toutefois qu'Alfred Naquet et Jean Saint-Martin restent à l'écart des réunions et de l'organisation de cette ligue dans le département du Vaucluse, *a contrario* de leur collègue Gaillard, probablement par rivalité avec Pelletan, Clemenceau et les radicaux liés au journal *La Justice*.

---

<sup>231</sup> Raoul CANIVET, *La souveraineté nationale et la constitution de 1875*, Paris, Ligue pour la révision de la constitution, pp.8-17.

<sup>232</sup> AD84, 10PER40, *Le Réveil du Midi*, 18 avril 1883.

<sup>233</sup> AD84, 10PER40, *Le Réveil du Midi*, 25 avril 1883.



Au mois de juin 1883 a lieu à Paris une grande réunion de la ligue révisionniste, présidée par Camille Pelletan. Celui-ci rappelle les succès du mouvement, à laquelle ont adhéré, selon lui, 17 publications parisiennes et 94 journaux de province, assurant ainsi la propagande des idées de la ligue. Il affirme aussi que de nombreux comités se sont organisés pour soutenir la ligue, notamment dans les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault<sup>234</sup>. Daniel Mollenhauer a estimé que l'organisation s'était avant tout implantée dans le département de la Seine, ainsi que dans quelques départements, terres d'élection des députés actifs de l'organisation, comme la Nièvre de Gaston Laporte et Jean Turigny<sup>235</sup>.

La ligue disparaît à la fin de l'année 1884. Comme l'a noté Bertrand Joly, si celle-ci a connu un certain retentissement pendant une courte période, ses membres n'ont jamais présenté un projet cohérent de réforme de la constitution<sup>236</sup>. Si elle a eu quelques succès en province, notamment dans le Var<sup>237</sup> ou dans le département de la Seine<sup>238</sup>, la ligue ne fut jamais un grand mouvement. Bertrand Joly a jugé que « les meneurs de la Ligue n'ont jamais cru sérieusement qu'ils aboutiraient<sup>239</sup> », constat à nuancer. La sincérité de ces hommes, qui espéraient probablement créer un mouvement d'opinion suffisamment fort pour faire plier les parlementaires, paraît établie.

### Alfred Naquet et son projet de constitution dans *Questions constitutionnelles*.

En 1883, Alfred Naquet publie un ouvrage intitulé *Questions constitutionnelles*, dont le titre est probablement inspiré par l'ouvrage éponyme d'Édouard Laboulaye. Il y présente ses idées constitutionnelles, avec un certain nombre de différences par rapport à ce qu'il

---

<sup>234</sup> BNF, *La Justice*, 17 juin 1883.

<sup>235</sup> Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République": quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République », *Revue Historique* 299/300, 1998, p.601.

<sup>236</sup> Bertrand JOLY, « Une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche : la ligue républicaine pour la révision de la Constitution 1883-1884 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010, p.1425.

<sup>237</sup> Léo LOUBERE, *Radicalism in mediterranean France : its rise and decline*, New York, Albany Press, 1974.

<sup>238</sup> Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République": quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République" dans *Revue Historique* 299/300, 1998, p.580.

<sup>239</sup> Bertrand JOLY, « Une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche : la ligue républicaine pour la révision de la Constitution 1883-1884 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010.

avait présenté en 1873 dans son opuscule *La République radicale*. Alfred Naquet devenu sénateur n'est pas présent à la Chambre lors des dernières discussions sur les propositions Barodet en 1882 et 1883. Il se consacrait à la loi sur le divorce, votée l'année suivante. Cela ne l'empêche donc pas de s'exprimer sur les questions constitutionnelles en publiant ce livre. Dès le début de son ouvrage, il critique ses amis d'extrême-gauche, qui, « dans l'espérance d'amener une plus grande affluence d'adhérents au bataillon révisionniste (...) font le silence sur la nature même de la révision qu'il s'agirait d'opérer.<sup>240</sup> » C'est une critique à peine voilée adressée aux instigateurs de la ligue pour la révision de la constitution.

Alfred Naquet est partisan d'un régime monocaméral. A l'argument, avancé par les conservateurs et les modérés, qu'une Chambre haute peut permettre de contrôler la marche de la machine politique, il rétorque que le Sénat fait plutôt « l'office d'un barrage qui, en s'opposant à l'écoulement régulier des eaux, — c'est-à-dire ici des idées, détermine des mouvements impétueux et chaotiques.<sup>241</sup> » Selon lui, le régime bicaméral entraîne forcément des conflits entre la Chambre des députés et le Sénat, ce qui est une cause d'instabilité politique. Déjà en 1881 il écrivait dans *Le Voltaire*, pourtant un journal modéré, que la seconde Chambre était « un rouage inutile si ce n'est nuisible.<sup>242</sup> » L'un des paradoxes de cette opposition virulente d'Alfred Naquet au Sénat est qu'il est lui-même élu sénateur en 1883. D'ailleurs, au sein des journaux radicaux du département de Vaucluse il existe certaines divisions concernant cette élection. Certains journalistes le félicitent de son succès, alors que d'autres sont plus critiques, comme le rédacteur du *Réveil du Midi*, qui écrit que « tout député républicain qui sollicite un mandat de sénateur viole les principes démocratiques<sup>243</sup>. »

Alfred Naquet reproche aux lois constitutionnelles votées en 1875 « la lenteur avec laquelle la loi s'élabore, et le peu d'ensemble qui préside à sa confection.<sup>244</sup> » Il écrit même que « ce sont des années qu'il faut pour faire aboutir la moindre loi lorsqu'une grande préoccupation publique ne pousse pas la Chambre ou que le Gouvernement n'intervient pas avec vigueur. » La persistance d'un tel fonctionnement risque selon Naquet à faciliter la

---

<sup>240</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, p.3.

<sup>241</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, p.8.

<sup>242</sup> BNF, *Le Voltaire*, 10 septembre 1881.

<sup>243</sup> AD84, 10PER40, *Le Réveil du Midi*, 1<sup>er</sup> juillet 1883.

<sup>244</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, p.12.

victoire des adversaires de la République. D'où sa volonté de réformer radicalement la Constitution, et de la remplacer par « un texte constitutionnel étroit, qui non seulement détermine la forme des pouvoirs publics, mais qui, en outre, soit une protection efficace pour les droits des citoyens et de la collectivité.<sup>245</sup>»

Naquet propose dans son projet qu'une assemblée unique soit élue pour un temps relativement long, « six années par exemple », et soumise au renouvellement par tiers tous les deux ans. Cela permettrait de maintenir un appel fréquent au suffrage universel, qui peut ainsi s'exprimer, tout en évitant qu'un événement ponctuel n'influe trop sur l'élection des membres de la Chambre. Naquet est désormais opposé à un mandat court des députés, contrairement à ce qu'il écrivait dans son projet de 1873<sup>246</sup>. Il justifie cette nouvelle position par le fait que, selon lui, avec un mandat court : « on n'a plus une Chambre de représentants, on a une Chambre de candidats, préoccupés non point, comme c'est le devoir, de la volonté du pays sur les grandes questions nationales, mais des petites questions locales et mesquines, des intérêts de clocher.<sup>247</sup>»

Pour se prémunir contre un possible coup d'État, Alfred Naquet propose dans son projet de constitution que les députés ne puissent réformer « l'organisation des pouvoirs publics et des libertés fondamentales sans une double délibération du suffrage universel. » Ce qu'il nomme les lois « engageant l'avenir », comme les révisions de la Constitution, doivent être soumises au référendum. *A contrario*, toutes les lois qu'il nomme « ordinaires » seraient votées par la Chambre<sup>248</sup>. Cette division entre « lois ordinaires » d'une part, « lois fondamentales et révision » d'autre part, est une continuité, dans la pensée d'Alfred Naquet, puisqu'elle était déjà présente en 1873 dans *La République radicale*. Pour le parlementaire du Vaucluse, il s'agit d'empêcher qu'une assemblée puisse supprimer des lois fondamentales, touchant aux libertés des individus, ou à la Constitution.

---

<sup>245</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.24.

<sup>246</sup> Il rejoint donc la position de Louis Blanc, qui a titre personnel était sceptique sur cette question du mandat impératif. Voir : Sylvie APRILE, « « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? ». Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n°56, 2001. P.119. Sur la question du mandat impératif, voir aussi les travaux de Pierre Rosanvallon, notamment : Pierre ROSANVALLON, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.

<sup>247</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, p.34.

<sup>248</sup> Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, p.27.

Dans *Questions constitutionnelles* le sénateur du Vaucluse se montre favorable à un pouvoir exécutif confié à un directoire de 5 à 7 hommes, élus par la Chambre des députés, mais qui n'auraient toutefois pas de droits sur elle<sup>249</sup>. Ce pouvoir exécutif serait chargé d'appliquer les lois votées par la Chambre. Il aurait un droit de veto très limité sur les lois ordinaires. Selon Alfred Naquet, si le pouvoir exécutif jugeait une de ces lois inconstitutionnelles, la Chambre des députés demeurerait alors maîtresse de choisir l'avenir de cette loi, soit en la soumettant à l'acceptation populaire, soit en l'abandonnant.

Il écrit qu'avec « le régime parlementaire qui prend les ministres dans les Chambres et les déclare politiquement responsables devant elles, cette impuissance à gouverner (est) presque absolue<sup>250</sup> », car les ministres ont peur de se faire renverser. Ils font donc preuve d'une prudence déraisonnable dans leurs initiatives, ce qui affaiblit la conduite des affaires. Il insiste sur le fait qu'avec une seule Chambre, il serait plus facile pour le ministère de gouverner, en accord avec la représentation nationale, et donc de durer.

Il propose de ce fait, dans son projet présenté dans *Questions constitutionnelles*, que les ministres soient pris hors de l'Assemblée élue. Ils seraient alors de « simples agents » de l'exécutif, « espèce de préfets supérieurs », par ailleurs « entièrement soustraits au Parlement dans lequel ils n'ont pas accès et où, par suite (...) ils ne peuvent être interpellés.<sup>251</sup> » Ces ministres ne pourraient pas participer dans les Chambres à la confection des lois. Cela permettrait d'attirer des « hommes supérieurs, des hommes spéciaux » aux affaires, pour y accomplir une œuvre utile. L'un des reproches fait par Alfred Naquet au fonctionnement actuel de la République est qu'il favorise les bons orateurs, tant pour les élections que pour s'exprimer à la Chambre, aux dépens d'hommes capables mais orateurs médiocres<sup>252</sup>.

On peut observer que les idées constitutionnelles d'Alfred Naquet se sont modifiées en dix ans. Comme dans son ouvrage *La République radicale*, il est toujours favorable à un système monocaméral, où l'appel au peuple est présent et où les ministres sont pris en dehors de la Chambre. Toutefois la « cour suprême » qu'il avait théorisée dans son ouvrage

---

<sup>249</sup> *Ibidem*, p.127

<sup>250</sup> *Ibidem*, p.14.

<sup>251</sup> *Ibidem*, p.73.

<sup>252</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.107.

précédent a désormais disparu. Il est apparu un directoire à la place de la présidence de la République. L'étude de cet opuscle *Questions constitutionnelles* permet de nuancer l'historiographie existante qui a volontiers présenté les idées des radicaux d'alors comme entachées d'archaïsme institutionnel et de confusion doctrinale. Alfred Naquet présente des projets constitutionnels s'inspirant de modèles existants, comme la Suisse ou les Etats-Unis.

Comme l'a noté Gilles Candar, les intransigeants « ne se satisfont pas des aménagements de 1884, ils réclament toujours de véritables institutions républicaines.<sup>253</sup>» Georges Laguerre, nouveau député de l'arrondissement d'Apt, qui entre à ce moment-là dans les relations politiques d'Alfred Naquet, critique dans ces articles publiés dans la presse radicale ce qu'il nomme les « mœurs parlementaires ». Il fustigea tour à tour l'absentéisme des députés, les pressions exercées par les « ministériels » sur les autres parlementaires mettant en jeu des recommandations politiques, les conciliabules pour obtenir un portefeuille ministériel et les combinaisons politiques<sup>254</sup>. Dans un autre article, il met en scène quelques électeurs d'Apt qui se seraient rendus à la Chambre, leurs déceptions face à une assemblée quasiment vide et face au fonctionnement du régime parlementaire. Le même Laguerre fait publier dans le journal *Le Matin* un article qu'il aurait écrit de la commune de Lagarde -aujourd'hui Lagarde d'Apt- un village de 86 habitants en 1881. Il oppose les républicains de ce village, cultivateurs « simples et laborieux », à la « comédie parlementaire ». Il décrit de manière idéalisée les républicains de ce lieu se réunissant, après le travail, au cercle du village, où une place de choix est gardée aux vieillards « proscrits de Décembre ». Dans ce cercle où les journaux sont commentés, discutés, se font jour selon Laguerre des critiques face au fonctionnement incompréhensible du régime, et contre les expéditions coloniales lointaines initiées par Ferry<sup>255</sup>. Georges Laguerre oppose donc volontiers, dans ses articles, le peuple rêvant de la « vraie République », et le fonctionnement parlementaire, ce qui est un des *leitmotiv* du boulangisme.

---

<sup>253</sup> Gilles CANDAR, « Aux origines de la gauche » dans Jean Jacques BECKER et Gilles CANDAR [dir], *Histoire des gauches en France : l'héritage du XIXème siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p.119.

<sup>254</sup> AD84, 10PER40, *Le Réveil du Midi*, 2 septembre 1884.

<sup>255</sup> BNF, *Le Matin*, 10 septembre 1884.

## Les élections de 1885 : un choc pour Alfred Naquet et ses amis politiques ?

En 1885, la révision tient encore une place importante dans les discours des radicaux, même si elle est bien moins présente qu'en 1881<sup>256</sup>. Le député d'extrême-gauche Charles-Ange Laisant publie *la politique radicale en 1885 : quatre conférences*, où il écrit que la révision de la Constitution par Ferry en 1884 a été « la plus honteuse des comédies ». Il considère, comme les autres radicaux, le suffrage universel comme seule source de souveraineté, et lui fait une confiance quasi-illimitée, voire religieuse. On comprend donc de ce fait que pour ces hommes politiques, la révision constitutionnelle « illimitée », comme ils la nomment, reste en 1885 un point majeur du programme radical, qu'il est nécessaire de faire aboutir.

Les conservateurs obtiennent de bons résultats au premier tour des élections de 1885. Ces résultats sont interprétés par les républicains comme une menace, d'où de nombreux appels à la discipline et à l'union républicaine pour le second tour. Peu de temps après les élections, Alfred Naquet se lance dans une tournée de conférences ayant pour thème la situation politique et les dernières élections, comme le 28 octobre dans la salle des Capucines, à Paris<sup>257</sup>. Durant cette conférence, il déplore tout d'abord qu'il existe, parmi les rangs des révisionnistes, « autant d'hommes que d'opinions », et que d'un autre côté, de nombreux citoyens « n'entrevoient pas la nécessité d'une révision.<sup>258</sup> »

Les élections de 1885 sont donc interprétées par les républicains comme une menace. Jean Jaurès écrit, à propos de cette période, dans sa préface aux discours parlementaires intitulée *Le socialisme et le radicalisme en 1885* : « après les élections générale de 1885, quand j'entrai à la Chambre, l'état de la République était critique. Les conservateurs, monarchistes et cléricaux, avaient enlevé plus d'un tiers des sièges, et s'ils n'en avaient pas conquis davantage, s'ils n'étaient pas en majorité, c'est seulement parce que les deux fractions républicaines, la radicale et l'opportuniste, après s'être déchirées et

---

<sup>256</sup> Voir des exemples de programmes radicaux aux Archives de la Préfecture de Police de Paris, sous les cotes Ba 608-619.

<sup>257</sup> BNF, *Varia*, n°7, extrait du journal *La ligue*, 30 octobre 1885.

<sup>258</sup> BNF, *idem.*

comme dévorées au premier tour de scrutin, avaient conclu en hâte, pour le second tour, un accord qui n'était dû qu'à l'extrémité du péril (...).<sup>259</sup> »

La Chambre, suite aux élections de 1885, est donc divisée en trois blocs : opportunistes, radicaux et conservateurs. Les radicaux se trouvent donc dans une position inconfortable. Ils sont tiraillés entre deux options. La première consisterait à apporter leur soutien aux opportunistes pour former un gouvernement commun. Cela permettrait d'avoir à la Chambre une majorité confortable. Toutefois cela signifie entrer dans une politique de compromis et de renoncements, notamment à propos de la révision constitutionnelle. La deuxième option consisterait à s'enfermer dans une intransigeance et un refus des compromis, au risque de rendre le pays ingouvernable.

Quelques mois plus tard, Alfred Naquet semble très pessimiste sur la réalisation d'une révision constitutionnelle à court terme. Dans un article à propos de l'expulsion des princes, il écrit : « quelle que soit mon désir, je ne crois pas que la Constitution soit près d'être révisée (...).<sup>260</sup> » Il prophétise toutefois qu'un jour « on reconnaîtra que prendre les ministres dans le sein du Parlement, c'est se condamner à l'instabilité gouvernementale qui jette le discrédit sur les Chambres comme sur le pouvoir exécutif; on tournera le dos au système anglais pour adopter le système américain<sup>261</sup>. »

A la fin de l'année 1886, Alfred Naquet publie dans *la Revue politique et littéraire*, communément appelée « Revue bleue », une série d'articles sur le parlementarisme. Il y dénonce « les dangers que fait courir à la République un régime politique approprié tout au plus à une monarchie censitaire, et qui devient impraticable même sous un régime monarchique dès que le suffrage s'élargit.<sup>262</sup> » Alfred Naquet explique la poussée des monarchistes aux élections de 1885 par la confusion qui s'est instaurée dans les esprits entre la forme républicaine et le régime actuel, fonctionnant mal et créant une instabilité parlementaire chronique<sup>263</sup>. Selon lui la forme républicaine risque à terme de se trouver

---

<sup>259</sup> Jean JAURES, *Préface aux discours parlementaires. Le radicalisme et le socialisme en 1885*, Paris, 1904, rééd. par Slatkine reprint, 1980, p.5.

<sup>260</sup> BNF, *Varia*, n°7, extrait du journal *L'estafette*, 19 juin 1886.

<sup>261</sup> BNF, *Varia*, n°7, extrait du journal *Le Voltaire*, 1886.

<sup>262</sup> BNF, *Revue politique et littéraire*, n°25, 18 décembre 1886.

<sup>263</sup> Voir sur ces élections l'ouvrage d'Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.

discréditée par le parlementarisme. D'où l'urgence de réviser la Constitution, sous peine de mettre en danger la forme républicaine en France. Il écrit que la révision se fera lorsque les citoyens républicains « se grouperont autour d'une idée concrète », mais pas autour d'un sentiment ou d'un mot<sup>264</sup>.

Un manuscrit d'Alfred Naquet présentant ces idées constitutionnelles se trouve dans les papiers de Joseph Reinach conservés à la BNF. Ce manuscrit a pour titre : « France et Amérique. De la Constitution américaine et de l'intérêt qu'il y aurait à importer en France les principes essentiels.<sup>265</sup> » Ce document a probablement été adressé à Reinach par Naquet afin de lui présenter ses idées constitutionnelles, peut-être suite à un débat entre les deux hommes. Le document est daté de 1887, les éléments présentés sont strictement similaires à ceux présents dans les articles de *La Revue Bleue* de la même époque. Naquet réfute l'idée qu'il faille transposer telle quelle la constitution états-unienne en France, mais il explique qu'il faudrait insérer comme principe fondamental l'indépendance relative du principe exécutif. Il souhaite ainsi s'inspirer de la constitution suisse, et insérer des véto dans le fonctionnement politique. Pour lui, une nouvelle Constitution permettrait de « faire fonctionner la machine politique au profit de tous », permettant ainsi d'éviter toute forme de violence, au sein d'une démocratie apaisée<sup>266</sup>.

Une « ligue antiparlementaire républicaine pour la révision de la Constitution » est créée au tout début de l'année 1887, mais disparaît quelques mois plus tard. Elle était présidée par un jeune avocat encore peu connu, Me Fernand Labori<sup>267</sup>. Au même moment, des radicaux fondent une structure pour préparer la célébration du centenaire de la Révolution française, espérant qu'à cette occasion la République se donne un gouvernement conforme à leurs idées<sup>268</sup>. Une nouvelle proposition tendant à réviser les lois constitutionnelles est déposée par Henri Michelin<sup>269</sup> et Emile Basly<sup>270</sup>, membres du groupe

---

<sup>264</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *L'estafette*, 21 août 1886.

<sup>265</sup> BNF, NAF 13551, lettres d'Alfred Naquet à Joseph Reinach, non datée.

<sup>266</sup> BNF, NAF 13551, *ibidem*.

<sup>267</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.23.

<sup>268</sup> Raymond HUARD, « Le centenaire de 1789 et les origines du parti radical : la « Fédération de 1889 », Maurice AGULHON (dir.), *Le XIXe siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, pp.129-148.

<sup>269</sup> Député de la Seine, siégeant à l'extrême-gauche, au sein du groupe ouvrier, tout comme Georges Laguerre. Voir sa notice biographique dans : Gaston COUGNY et Adolphe ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1891, t. III, pp.324-325.



de l'extrême-gauche, en 1886. Leur proposition donne lieu à un rapport sommaire de la 11e commission d'initiative parlementaire, qui propose de rejeter la proposition<sup>271</sup>. Michelin et Basly, cette fois-ci soutenue en plus par Georges Laguerre, Charles-Ange Laisant et Susini, déposent de nouveau une proposition similaire au mois de décembre 1887, rejetée elle aussi.

## Conclusion

En 1886 et 1887, la révision constitutionnelle semble désormais peu présente dans les débats politiques français. Cette thématique a donc connu deux pics de mobilisation, le premier après le vote des lois constitutionnelles de 1875, le second au début des années 1880. Comme on l'a vu, Alfred Naquet durant cette période a quelque peu nuancé son opposition systématique aux opportunistes, n'hésitant pas à modérer ces critiques. Sa volonté révisionniste est ravivée après les élections législatives de 1885. Au sein des radicaux réclamant la révision, Alfred Naquet a, en un sens, une place à part. Il est l'un des rares à présenter assez clairement ses idées constitutionnelles, et le système qu'il souhaite voir remplacer la République parlementaire. *A contrario*, Clemenceau, dans ses élans rhétoriques tout le long de la période, n'exprime pas clairement ses intentions à ce propos. Tout comme son ami Camille Pelletan, qui dans ses articles avec de nombreuses diatribes antiparlementaires ne présente guère de projet constitutionnel précis<sup>272</sup>. Chez Alfred Naquet, la volonté de révision constitutionnelle s'accompagne d'une critique des recommandations adressées aux parlementaires. Il souhaite que la révision puisse empêcher de telles pratiques, notamment en excluant les parlementaires des choix possibles de ministres, pour que ceux-ci ne soient plus obligés d'exaucer des recommandations de parlementaires qui les ont soutenus. En 1887, la perspective d'une révision constitutionnelle dans le sens radical, comme le souhaitent les intransigeants, semble donc s'éloigner quelque peu, avant l'apparition d'un nouvel acteur, le général Boulanger.

---

<sup>270</sup> Député de la Seine, siégeant lui aussi à l'extrême-gauche. Il a la particularité d'être un des rares, voire le seul, ouvrier siégeant à la Chambre. Voir à son propos : Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, éditions ouvrières, t. 2, 1975.

<sup>271</sup> *Rapport sommaire fait, au nom de la 11e commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de résolution de MM. Michelin et Planteau tendant à la révision des lois constitutionnelles, par M. de La Batut...* (19 mars 1887), Paris, Quantin, 1887.

<sup>272</sup> Paul BASQUIAST, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : Les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, 1996.

**Troisième partie : Mutations, déclin et  
« mort » politique : le boulangisme et le  
scandale de Panama. (1887-1898)**

## **Chapitre X : Les projets constitutionnels d'Alfred Naquet, « penseur » du boulangisme (1887-1889)**

« (Alfred Naquet) rêvait, il a toujours rêvé, de donner une constitution aux Français. J'ai déjà constaté qu'à l'Assemblée nationale il ambitionnait la gloire de Solon et de Sieyès. Plus tard, conseiller intime et directeur politique du général Boulanger, cette idée le poursuivait encore. Il rédigea un catéchisme politique qui n'a pas été essayé, et, en somme, il ne nous a laissé qu'une constitution morale assez dissolvante, le divorce.<sup>1</sup> »

Contrairement à l'image qu'a principalement retenu de lui la postérité, Alfred Naquet n'a pas été seulement l'homme du divorce, mais aussi un penseur politique ayant voulu réformer de manière radicale les lois constitutionnelles françaises. Cela notamment au travers de son engagement dans un mouvement politique : le boulangisme<sup>2</sup>. Dans ce court chapitre, il conviendra de présenter, dans la continuité du précédent, l'histoire des revendications révisionnistes d'Alfred Naquet et de ses amis politiques à partir des années 1886-1887, avec l'apparition d'un nouvel acteur : le général Boulanger. Cet officier à la popularité grandissante à partir de 1885 devient un temps ministre de la Guerre à la demande de Clemenceau, avant d'être exclu du gouvernement en 1887 par les républicains modérés. Il devient la figure d'un mouvement contestataire et nationaliste, réunissant des radicaux mais aussi appuyé par des conservateurs.

### **Quelle historiographie pour les radicaux engagés dans le boulangisme ?**

Comme l'a écrit Jean-Charles Chapuzet à propos de Boulanger : « la mémoire républicaine l'a assimilé, à tort ou à raison, à une nouvelle intrigue bonapartiste, à l'apparition d'un « ridicule Césarion », un « Saint-Arnaud de café-concert<sup>3</sup> ». Les radicaux à ses côtés, comme Alfred Naquet, ont eux aussi été victimes de ces raccourcis de la mémoire républicaine. Leur volonté d'une révision républicaine a été niée. On les a accusé de vouloir mener un coup d'Etat pour détruire la République<sup>4</sup>. Jean Louis Clément écrit que « la

---

<sup>1</sup> Anatole Ferdinand CLAVEAU, *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin*, Paris, Plon, 1914, p.329.

<sup>2</sup> J'emprunte le terme à Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, p.153.

<sup>3</sup> Jean Charles CHAPUZET, *Le général Boulanger et le boulangisme : des passions politiques à l'oubli (1886-2002)*, Thèse sous la direction de Jean-François Sirinelli, IEP Paris, 2006, p.3.

<sup>4</sup> Sur ce point, voir : Maurice AGULHON, *Coup d'Etat et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997.

mémoire collective n'a retenu de l'aventure politique du général Boulanger que l'aspect extérieur formé d'agitations de rue, d'effets oratoires.<sup>5</sup>» Les violents écrits à leur encontre de Joseph Reinach ainsi que les révélations de Mermeix sur les dessous de ce mouvement dans *Les coulisses du boulangisme* en 1890, notamment l'alliance et les financements royalistes, ont contribué à fixer ces images dans la mémoire collective<sup>6</sup>.

Adrien Dansette est l'un des premiers, dans un ouvrage paru en 1946, à essayer de cerner de manière sérieuse ce mouvement, évoquant la place importante des radicaux dans son chapitre sur le « boulangisme patriote ». Il y dresse le portrait de quelques membres du Comité républicain national, sous-estimant toutefois l'importance de leurs idées révisionnistes. Adrien Dansette mettait en avant leurs ambitions personnelles pour expliquer le boulangisme, plus que leur projet politique, décrit comme flou et simpliste. Jean-Jacques Néré dans sa thèse soutenue en 1959 et intitulée *La crise économique de 1882 et le mouvement boulangiste* a cherché à prendre en compte les dimensions économiques et sociales de l'émergence du boulangisme. Cela afin d'expliquer sa présence dans les milieux ouvriers et populaires, sans toutefois s'intéresser à l'idéologie du boulangisme.

Au début des années 1980, Zeev Sternhell écrit dans l'un de ses ouvrages que « le premier boulangisme apparaît comme un prolongement du radicalisme, et même, dans l'esprit de ses partisans de gauche, comme le radicalisme authentique.<sup>7</sup> » Si on peut ne pas partager toutes les conclusions de l'historien israélien sur la naissance de l'idéologie fasciste en France, force est de constater qu'il a été l'un des premiers à tâcher d'appréhender le mouvement boulangiste au travers de ses origines radicales dans son ouvrage sur *La Droite révolutionnaire*. Zeev Sternhell s'inscrit en faux dans ses travaux contre les thèses de René Rémond présentées dans son ouvrage *La Droite en France*. Il décrivait le boulangisme comme le « chaînon manquant » entre le bonapartisme et le gaullisme dans l'histoire des droites. Dans sa nouvelle étude sur le sujet parue en 1982 sous le titre *Les Droites en France*, René Rémond revient sur cette question, prenant mieux en compte les soutiens de gauche du boulangisme, quoiqu'il maintienne l'idée que le boulangisme appartient à la famille des

---

<sup>5</sup> Jean Louis CLEMENT, *Les assises intellectuelles de la République. Philosophies de l'État 1880-1914*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2002, p80.

<sup>6</sup> Voir notamment : Joseph REINACH, *Les petites catilinaires*, Paris, Victor-Havard, 1889, 3 volumes.

<sup>7</sup> Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Bruxelles, Complexe, 1985, p.82.

bonapartismes<sup>8</sup>. Le travail de Sternhell n'est lui-même pas exempt de défauts. Il n'hésite pas, par exemple, à décrire Alfred Naquet comme un révolutionnaire, proche des blanquistes, affirmation contestable puisque Naquet ne s'est proclamé socialiste qu'à la toute fin de sa vie, et qu'il est au moment où il rejoint le boulangisme un radical révisionniste<sup>9</sup>. Dans son ouvrage sur la « gauche réactionnaire » Marc Crapez sépare idéologiquement Naquet des autres radicaux révisionnistes en notant que celui-ci était « libéral depuis le Second Empire », une affirmation à l'opposé donc de Zeev Sternhell<sup>10</sup> ! Marc Crapez a toutefois bien signalé qu'Alfred Naquet était l'un des rares boulangistes à avoir eu des préoccupations constitutionnelles précises, alors que ses camarades se soucient peu de la forme exacte du régime devant remplacer la République parlementaire, le général Boulanger en tête.

Entre-temps, de nombreux travaux ont permis de redécouvrir l'importance des liens entre les boulangistes et les royalistes. Grâce notamment à Philippe Levillain, qui a montré le rôle paradoxal de Boulanger dans le déclin final des monarchistes, ou de William Irvine qui a étudié l'importance des négociations entre les partisans du roi et les soutiens de Boulanger<sup>11</sup>. Parallèlement à cela, les travaux de Bertrand Joly sur Déroulède et la ligue des Patriotes ont permis de mieux appréhender la place de ces hommes dans le mouvement boulangiste<sup>12</sup>.

Le thème de la révision chez les radicaux boulangistes est dans la continuité de leur engagement antérieur. Cet élément a été souvent oublié ou caricaturé par les historiens.

---

<sup>8</sup> René REMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

<sup>9</sup> Cette conception est partagée par Pierre Birnbaum, qui, dans son toutefois intéressant ouvrage sur les juifs d'état, voit en Alfred Naquet avant tout un révolutionnaire. Voir : Pierre BIRNBAUM, *Les fous de la République*, Paris, Fayard, 1992, p.123-149. Sur les blanquistes pendant le boulangisme, on se reportera à l'ouvrage de Patrick H. HUTTON, *The Cult of the Revolutionary Tradition: The Blanquists in French Politics, 1864-1893*, Los Angeles, University of California Press, 1981. Quelques documents sur l'attitude des socialistes pendant le boulangisme sont conservés aux Archives de la Préfecture de Police de Paris sous la cote Ba 497.

<sup>10</sup> Marc CRAPEZ, *La gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race*, Paris, Berg éditeurs, 1997, p.181.

<sup>11</sup> William D. IRVINE, *The Boulanger Affair Reconsidered: Royalism, Boulangism, and the Origins of the Radical Right in France*, Oxford, Oxford University Press, 1989. ; Philippe LEVILLAIN, *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>12</sup> Voir notamment : Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin : notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889)*, Paris, H Champion, 2005 ; Bertrand JOLY, *Déroulède: l'inventeur du nationalisme français*, Paris, Perrin, 1998. Sur ce sujet du nationaliste français et de ses rapports avec le boulangisme, voir aussi l'intéressant ouvrage dirigé par Robert TOMBS, *Nationalism and Nationhood, from Boulangism to the Great War*, London-New York, Routledge, 1991 ; ainsi que l'ouvrage de Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, Paris, PUF, 1983.

Bertrand Joly définit six causes présentées par l'historiographie comme expliquant le boulangisme : la crise économique, l'anti-opportunisme, la volonté de Revanche<sup>13</sup>, la faiblesse du socialisme incapable d'assumer ces fonctions tribuniennes, la recherche d'un homme fort<sup>14</sup>, et enfin la révision constitutionnelle, en dernier, alors que dans le cas d'Alfred Naquet c'est avant tout cette raison qui guide son engagement<sup>15</sup>.

André Siegfried, écrivant en 1913 sur le député radical de Rennes Le Hérisse, rallié au boulangisme, avait essayé de qualifier l'idéologie de ces radicaux comme un « radicalisme patriote » ou un « radicalisme national<sup>16</sup> ». Selon lui, il s'agissait de radicaux ayant la révision au centre de leur programme, capables de se référer à l'homme providentiel –en tant que mythe politique- par haine du parlementarisme. Il écrit aussi que « la clientèle du boulangisme pur était d'origine républicaine ». Ce qu'il nomme le boulangisme « pur » étant le premier boulangisme, appelé par Adrien Dansette le « boulangisme jacobin<sup>17</sup> ». L'itinéraire de ces radicaux révisionnistes pose la question de leur appartenance au « modèle républicain<sup>18</sup>. » Les idées constitutionnelles présentées lors du boulangisme montrent qu'il n'y a pas eu une seule idée de la République. Elle se conjugue en réalité au pluriel, elle n'est pas un concept monolithique. Elle a été en permanente discussion, remise en cause, en débat tout au long de son histoire, chose oubliée par la classe politique française qui n'a cessé de célébrer la République au lieu d'y réfléchir<sup>19</sup>.

---

<sup>13</sup> Thème avec lequel on associe le plus souvent Boulanger, alors que dans la plupart de ces déclarations il se montre ferme vis-à-vis de l'Allemagne mais pas du tout belliciste. C'est ce qu'a montré Jean-Jacques Néré dans sa thèse notamment, déjà citée. Sur l'évolution de l'image de Boulanger dans la mémoire et l'historiographie, on se reportera utilement à la thèse intéressante de Jean Charles CHAPUZET, *Le général Boulanger et le boulangisme : des passions politiques à l'oubli (1886-2002)*, Thèse IEP Paris, sous la direction de Jean-François Sirinelli, 2006.

<sup>14</sup> Sur cette question du recours à l'homme providentiel, voir le chapitre consacré au « sauveur » dans l'ouvrage de Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986, pp.63-95. Voir aussi l'ouvrage récent de Jean GARRIGUES, *Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012.

<sup>15</sup> Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin : notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889)*, Paris, H Champion, p.21.

<sup>16</sup> André SIEGFRIED, *Tableau de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1913 rééd. 1964, p 576.

<sup>17</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946.

<sup>18</sup> Serge BERSTEIN et Odile RUDELLE [dir.], *Le modèle républicain*, Paris, P.U.F, 1992.

<sup>19</sup> Voir à ce propos : Marion FONTAINE, Frédéric MONIER et Christophe PROCHASSON, « Introduction », Marion FONTAINE, Frédéric MONIER et Christophe PROCHASSON (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, p.8-22.

Il faut bien s'entendre, comme l'avait justement noté Bertrand Joly, se méfier des jugements univoques face à « l'aventure » que fut le boulangisme. Jugements que contemporains et historiens ont multipliés<sup>20</sup>. Certains ont noté qu'il y avait « autant de boulangismes que de boulangistes », rendant l'appréhension globale de ce mouvement fort complexe, d'où notre volonté de se concentrer simplement sur les idées constitutionnelles d'un seul boulangiste, Alfred Naquet, souvent décrit comme le théoricien du mouvement<sup>21</sup>. Il s'agit aussi de montrer qu'il y a eu un cheminement, une évolution dans les idées politiques d'Alfred Naquet et de ses amis boulangistes avant d'aboutir au discours de Tours. Celui-ci est souvent présenté comme le moment où les idées boulangistes ont été révélées au grand jour, alors qu'il est le produit d'une évolution idéologique au sein du mouvement. Le boulangisme ne se limite pas à mot d'ordre « attrape-tout » : « Dissolution-Révision-Constituante », ni à une « idéologie essentiellement négative<sup>22</sup> ». Ce mouvement a eu un projet constitutionnel relativement précis grâce à Naquet, même s'il faut reconnaître que certains boulangistes, comme Henri Rochefort, étaient d'une rare inconsistance idéologique<sup>23</sup>. Il convient aussi de prêter attention aux critiques des « faveurs politiques » et de la corruption du régime, qui sont parfois avancées pour justifier la nécessité de la révision constitutionnelle par les boulangistes.

### Quelles relations entre Alfred Naquet et Boulanger avant 1888 ?

En 1886, « l'équivoque de la révision », comme la nomme Jean Jaurès, existe toujours<sup>24</sup>. La constitution de 1875 est attaquée des deux côtés à la fois, par les conservateurs et par les radicaux. Selon Jaurès les radicaux souhaitent « la démocratie, et la mettre en accord avec la souveraineté du suffrage universel ». Ils ne pouvaient accepter une révision limitée et définie par les deux Chambres. Ils ne souhaitaient qu'une révision

---

<sup>20</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.13.

<sup>21</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946.

<sup>22</sup> Michel WINOCK, « Populismes français », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, année 1997, vol. 56, n°1, pp.79.

<sup>23</sup> Sur Henri Rochefort, à défaut d'une biographique convaincante, on se reportera à sa notice biographique dans : Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 1998, pp. 354-356. Voir aussi son dossier aux Archives de la Préfecture de Police de Paris, assez décevant car principalement composés de coupures de presse, conservé sous les cotes Ba 1245-1247.

<sup>24</sup> Jean JAURES, *Le radicalisme et le socialisme en 1885*, Paris, Fasquelle, 1904, p.11

« indéterminée et illimitée<sup>25</sup> ». Une nouvelle figure est apparue alors dans les milieux radicaux en la personne du général Boulanger.

Alfred Naquet consacre un premier article au général Boulanger le 6 juillet 1886, intitulé « le cas du général Boulanger<sup>26</sup> ». Le sénateur du Vaucluse y critique les accusations des monarchistes portées contre le général Boulanger, qui a fait déplacer des officiers réactionnaires. Il défend le ministre de la Guerre. Il écrit notamment : « jusqu'ici, les ministres qui s'étaient succédés avaient, dans une certaine mesure, subi l'influence de leurs bureaux, où l'amour de la République n'était pas le sentiment dominant. Cette forteresse échappe à la Réaction; les monarchistes voient le général Boulanger y introduire fermement la République, et ils se disent que si, en calomniant quelque peu ce militaire gênant, ils pouvaient amener la Gauche à le remplacer par un général plus accommodant.<sup>27</sup> » Il s'étonne des critiques de certains journaux républicains contre le ministre de la Guerre. Selon Naquet, le général Boulanger a pour objectif de « républicaniser » l'armée française, l'un des derniers bastions des conservateurs, en remplaçant les officiers royalistes ou bonapartistes par des républicains. Il écrit : « on est si peu habitué à une politique énergiquement républicaine de la part d'un ministre de la Guerre que lorsqu'elle se produit elle effraie<sup>28</sup>. » Il n'est donc alors nulle part question de révision, mais seulement de défendre un général républicain. Le ministre de la Guerre est alors la « créature des radicaux », protégé notamment de Clemenceau et d'une grande partie de la presse radicale<sup>29</sup>.

Au mois d'août 1886, Alfred Naquet évoque dans un article « les accusations de coup d'État » lancées contre le ministre de la Guerre depuis plusieurs mois, et en tire la conclusion suivante: « le général Boulanger est bien gênant pour nos adversaires puisqu'on lui cherche de pareilles querelles ; et si nos adversaires le redoutent, c'est une raison de plus pour nous

---

<sup>25</sup> Jean JAURES, *Préface aux discours parlementaires. Le radicalisme et le socialisme en 1885*, Paris, 1904, rééd. par Slatkine reprint, 1980, p.12.

<sup>26</sup> Pour des éléments biographiques sur Boulanger avant cette période, on se reportera notamment à Mathieu PROVIDENCE, *La contribution paradoxale du boulangisme à l'édification de la démocratie parlementaire*, Thèse de doctorat sous la direction d'Annie Collovald, Université Paris X-Nanterre, 2007 ; et à un court article du même auteur : Mathieu PROVIDENCE, « Boulanger avant le boulangisme », *Politix* 4/2005 (n° 72 ), pp. 155-179.

<sup>27</sup> BNF, *Varia*, n°7, *Le Voltaire*, 7 juillet 1886.

<sup>28</sup> BNF, *Varia*, n°7, *idem*.

<sup>29</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, p.11. Voir, sur l'évolution de l'attitude de la presse vis-à-vis de Boulanger : Jean-François NERE, *Le boulangisme et la presse*, Paris, Armand Colin, 1964.



d'avoir confiance en lui et de le soutenir.<sup>30</sup> » Il défend le ministre durant la polémique née suite à la publication des lettres adressées par Boulanger au duc d'Aumale<sup>31</sup>. Selon Naquet, ces lettres n'étaient que des lettres de politesse, d'expression de gratitude, que tous les camarades de Boulanger ont dû faire à un moment de leur carrière. Dans la continuité de ses idées antérieures, il dénonce au travers de l'exemple des lettres du duc d'Aumale les « faveurs » que permet le régime parlementaire.

Naquet développe ces critiques contre le parlementarisme dans plusieurs articles parus dans *L'estafette* aux mois d'août et de septembre 1886. Il cite les exemples suisses et états-uniens comme modèles pour une future constitution, tout comme le fonctionnement des constitutions révolutionnaires, notamment de 1792 et 1793, afin de démontrer que « le régime parlementaire est contraire à nos traditions républicaines.<sup>32</sup> » A la peur de la division du parti républicain avancée par certains comme argument pour reporter la révision, il affirme au contraire que cet ajournement condamne les républicains à l'inaction, maintenant un « régime impuissant », qui, à terme, peut faire perdre à la République le soutien du suffrage universel, lassé des réformes jamais réalisées<sup>33</sup>. Comme l'a justement noté Bertrand Joly, le boulangisme est un mouvement qui exprime une certaine inquiétude chez des radicaux face à la progression des ennemis de la République et à l'enracinement du parlementarisme<sup>34</sup>.

Selon le sénateur du Vaucluse, le régime parlementaire est un terreau fertile pour les faveurs politiques. Le député doit soutenir le ministère pour obtenir des faveurs, ce qui l'empêche de pouvoir mener à bien son programme électoral. Il prédit, à propos de la situation qu'il n'hésite pas à qualifier « d'anarchie parlementaire<sup>35</sup> », que « le jour où les programmes sont lettre morte; le jour où le favoritisme devient la régie universelle de l'administration; le jour où l'on voit alternativement, et même simultanément, les ministres domestiqués par les Chambres et les Chambres domestiquées par les ministres; ce jour là,

---

<sup>30</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *L'estafette*, 14 août 1886.

<sup>31</sup> On se référera, pour plus de détails sur cet épisode, à l'ouvrage de Jean GARRIGUES, *Le Boulangisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1992.

<sup>32</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *L'estafette*, 23 octobre 1886.

<sup>33</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *L'estafette*, 21 août 1886.

<sup>34</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France. 1885-1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.19.

<sup>35</sup> Il reprend ici une expression que Charles-Ange Laisant, futur boulangiste, réutilise ensuite dans un opuscule ayant pour titre *L'Anarchie bourgeoise*, publié en 1887.

les populations perdent la foi qui les avait guidées ; elles se détournent du gouvernement qui leur donne ce spectacle (...).<sup>36</sup>»

Les idées exprimées par Naquet connaissent un retentissement limité. Les journaux radicaux, comme *La Justice* et *Le Rappel*, se font l'écho des idées exprimées par Naquet. Mais leurs rédacteurs sont en désaccord avec certaines propositions du sénateur du Vaucluse. Quelques brochures reprenant ses propositions constitutionnelles paraissent toutefois. L'une d'elle, signée par Albert Carette, ancien député radical de la Somme<sup>37</sup>, est intitulée « la République et la régime parlementaire. » Ce parlementaire dénonce le manque de séparation des pouvoirs, l'instabilité ministérielle, l'existence du Sénat, autant de *leitmotiv* des révisionnistes d'alors<sup>38</sup>.

Au début de l'année 1887, le sénateur du Vaucluse critique Cassagnac et les bonapartistes qui accusent les républicains de manquer de patriotisme. Il fait une courte apologie du général Boulanger, qui, selon lui, ne souhaite pas la guerre mais prépare la défense du territoire<sup>39</sup>. Au même moment Naquet critique un article publié par Henri Rochefort sur le général Boulanger, lui reprochant d'agiter le chiffon de l'émeute en faveur de Boulanger, qui risque d'être exploité par les ennemis du général<sup>40</sup>. Il critique les « élucubrations » du rédacteur de *L'Intransigeant* qui souhaite créer des mouvements de rue en faveur de Boulanger, alors que celui-ci est alors, selon le sénateur vauclusien, un républicain d'ordre ayant permis d'implanter l'idée républicaine dans l'armée. En un sens apparaît déjà l'une des lignes de césure qui sera présente au sein du mouvement boulangiste, entre les partisans de l'agitation boulangiste, notamment dans les villes, et les partisans de l'ordre et du suffrage universel. Lors du scandale des Décorations, Naquet est partisan de la démission de Jules Grévy<sup>41</sup>. Lors de l'élection d'un nouveau président de la République, il est partisan de l'union des républicains derrière Sadi-Carnot.

Peu de temps après, Naquet déjeune plusieurs fois avec Boulanger, pour lui présenter ses idées constitutionnelles. Il n'existe que peu de sources sur ces rencontres, on

---

<sup>36</sup> BNF, *Varia*, n°8, extrait du journal *l'estafette*, 17 septembre 1886.

<sup>37</sup> Adolphe Robert et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, T.I, 1890, p.386.

<sup>38</sup> Albert CARETTE, *La République et le régime parlementaire*, Paris, E. Dentu, 1887.

<sup>39</sup> BNF, *Varia*, n°9, extrait du journal *Le Voltaire*, 17 janvier 1887.

<sup>40</sup> BNF, *Varia*, n°9, *Le Voltaire*, 24 janvier 1887.

<sup>41</sup> BNF, *Varia*, n°9, extrait du journal *L'estafette*, 18 novembre 1887.

n'en trouve trace dans les documents d'Alfred Naquet conservés dans les archives publiques. Dans *Les coulisses du boulangisme*, publié par Mermeix en 1890, ce dernier affirme qu'à l'occasion des déjeuners le sénateur aurait proposé à Boulanger de faire un coup d'État. Cette information a été reprise dans des ouvrages postérieurs, comme dans ceux d'Adrien Dansette et de Fresnette Pisani-Ferry. Des ouvrages plus récents, notamment de Jean Garrigues et Bertrand Joly sur le boulangisme, sont plus prudents sur ce point. En effet, Mermeix, qui détestait Alfred Naquet, est notre seule source à propos de cette affirmation de « coup d'État », et doit donc être utilisé avec esprit critique.

Durant les années 1886 et 1887, à nul moment Alfred Naquet ne se revendique d'un soutien public appuyé au général Boulanger pour réaliser une révision constitutionnelle. Il exprime seulement sa sympathie envers le ministre de la Guerre, et le rencontre lors de déjeuners privés, tout comme Lockroy ou Clemenceau. Il ne diverge donc pas encore de ses amis radicaux.

## Le boulangisme et la division des radicaux révisionnistes

Il convient de comprendre à quel moment ont eu lieu les ralliements d'Alfred Naquet et de certains de ses relations politiques au général Boulanger.

Selon Odile Rudelle, « le boulangisme fut avant tout une crise politique, cristallisée autour d'un mot – la Révision<sup>42</sup>. » La révision souhaitée par les radicaux a pour but, *dixit* Alexandre Zévaès, de mettre la constitution « en harmonie complète avec la conception de la souveraineté du suffrage universel<sup>43</sup>. » En accord avec ce qu'a écrit Daniel Mollenhauer, il faut noter par ailleurs que l'engagement boulangiste d'Alfred Naquet n'est pas une dérive « gauchiste ou révolutionnaire<sup>44</sup> », idée soutenue par Zeev Sternhell. Son engagement, comme celui de Georges Laguerre, de Le Hérissé, de Turigny, de Laisant et d'autres, est dans la continuité du mouvement révisionniste, radical, antérieur à l'apparition sur la scène politique du fringant Boulanger.

---

<sup>42</sup>Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, p.105.

<sup>43</sup>Alexandre ZEVAES, *Au temps du boulangisme*, Paris, Gallimard, 1930, p.11

<sup>44</sup>Daniel MOLLENHAUER, « Alfred Naquet et les divisions républicaines du début de la Troisième République », dans Paul BASQUIAT [dir.], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.52.

Au début de 1888, Naquet écrit à Cluseret qu'il espère pour l'année à venir : « Boulanger et une nouvelle Constitution démocratique, mais plus personnelle que celle d'aujourd'hui ». Naquet n'est toutefois pas publiquement boulangiste. Il précise : « ce n'est pas mon idéal [...] mais je le préfère au gâchis ferryste et à la Commune.<sup>45</sup> » Le Comité Républicain National est créé le 16 mars 1888 par quelques radicaux pour soutenir Boulanger, mais Alfred Naquet n'en fait pas partie, contrairement à des députés radicaux comme Georges Laguerre, Charles-Ange Laisant<sup>46</sup>, Laur<sup>47</sup>, Michelin<sup>48</sup> ou Vergoin<sup>49</sup>. Le programme de ce comité est encore bien flou : « Le nom de Boulanger signifie libertés publiques, réformes démocratiques à l'intérieur, dignité à l'extérieur. (...) Il ne s'agit pas de porter un homme au pouvoir, mais bien d'affirmer l'existence même de la nation. » Les membres de ce comité soutiennent Boulanger lors de ces premiers tests électoraux, notamment dans les départements de la Marne, de la Loire, du Loiret, de la Côte-d'Or. Cette candidature qui recueille un nombre de voix conséquent n'est pas une l'initiative de l'ancien ministre de la Guerre, mais de Georges Thiébaud, un bonapartiste. C'est avant tout une provocation politique<sup>50</sup>.

Naquet écrit à Cluseret au mois d'avril 1888 : « je vais tout à l'heure déjeuner avec Boulanger, avec lequel j'ai, sans vouloir me lancer dans ses affaires, conservé les meilleurs rapports d'amitié<sup>51</sup> ». Le mois suivant il écrit à Cluseret : « Dès avant la chute du cabinet Tirard j'avais commencé avec Boulanger les négociations qui ont abouti au diner du Café Riche [...]<sup>52</sup> ». Ce diner a lieu le 27 avril 1888, et marque le début de l'engagement d'Alfred Naquet et de son ami Jean Saint-Martin dans le boulangisme. Il réunit trois cent personnes

---

<sup>45</sup> AN, 441 AP/1, Lettre d'Alfred Naquet datée du 8 Avril 1888.

<sup>46</sup> Charles-Ange Laisant est alors député de la Seine-Inférieure, siégeant à l'extrême-gauche. C'est un scientifique de formation. Voir sa notice biographique dans Gaston COUGNY et Adolphe ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton (1789-1889), t. III, p.329.

<sup>47</sup> Francis Laur est député de la Loire. Voir : Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900 : boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Champion, 1998, p. 238.

<sup>48</sup> Henri Michelin est député de la Seine depuis 1886, siégeant à l'extrême-gauche. Il a été l'auteur, comme nous l'avons vu dans notre précédente partie, de plusieurs propositions de révision durant son mandat. Voir sur le personnage son dossier aux Archives de la Préfecture de Police de Paris conservé sous la cote ba 1188.

<sup>49</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 18 mars 1888. Sur Vergoin, on se reportera à l'ouvrage que Bertrand Joly a publié sur les souvenirs de ce personnage. Maurice VERGOIN, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste. Suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin, Notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme*, Paris, Honoré Champion, 2005.

<sup>50</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, p.30-31.

<sup>51</sup> AN, 441 AP/1, Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, le 2 mai 1888.

<sup>52</sup> AN, 441 AP/1, *Idem*.

dans ce grand café, situé boulevard des Italiens. Alfred Naquet, dans ses recueils d'articles conservés à la Bibliothèque nationale de France sous le titre de *Varia*, a indiqué « entrée dans le boulangisme » à propos du banquet au Café Riche dans la table des matières recensant ses articles et discours, preuve de l'importance de cet événement.

Lors de ce discours au café Riche, Alfred Naquet manifeste son adhésion à la personne du général Boulanger. Il commence son discours par une apologie des qualités républicaines et patriotes de Boulanger. Le sénateur du Vaucluse explique que le danger du césarisme est agité par les adversaires de l'ancien ministre de la Guerre car ceux-ci ont peur de la fin du régime parlementaire dont ils tirent des avantages. Il rappelle que le parti républicain n'a pas réussi à réaliser la révision constitutionnelle plusieurs fois promise, et que de ce fait les élections de 1885 ont vu les électeurs se tourner vers les adversaires de la République. Et selon le sénateur du Vaucluse, la législature 1885-1889 n'apportant pas de révision constitutionnelle, les républicains risquent de perdre leur majorité à la Chambre lors des prochaines élections<sup>53</sup>. Alfred Naquet déclare à la fin de son discours: « heureusement que vous vous êtes trouvé là, général, et que les injustices commises par vos ennemis vous ont créé dans cette France que l'injustice révolte, une popularité saine que vous ne cherchiez pas, et qui est venue pour le plus grand bonheur de la liberté.<sup>54</sup> »

Alfred Naquet affirme lors de ce banquet que depuis la Révolution française la France n'a plus eu de « gouvernement national », elle n'a connu que « des gouvernements de partis ». Selon lui ce système a entraîné un « classement artificiel des partis », ce qui fait que « beaucoup d'anciens bonapartistes démocrates sont plus rapprochés de nous que ne le sont certains parlementaires inscrits au Centre Gauche, et cependant c'est avec eux que nous votons, avec le Centre Gauche, alors que ces bonapartistes votent contre nous.<sup>55</sup> » Alfred Naquet propose de créer, avec le boulangisme, un « gouvernement national », ouvert à tous. Il cite Gambetta en exemple, et la volonté de ce dernier de rallier à la République les conservateurs. Il écrit « qu'au lieu des élections monarchistes » qui risquent d'avoir lieu en 1889, les futures élections, grâce au général Boulanger, vont entraîner des « vainqueurs et

---

<sup>53</sup> BNF, *La Lanterne*, 29 avril 1888.

<sup>54</sup> BNF, *Idem*.

<sup>55</sup> *Idem*.

des vaincus » ayant acceptés le principe républicain, d'une République nationale<sup>56</sup>. Paradoxalement, Alfred Naquet cite Gambetta en exemple alors qu'ils ont eu des différents politiques de son vivant. Se revendiquer de la figure du commis voyageur de la République est un moyen stratégique pour les boulangistes, qui utilisent ainsi une référence de leurs adversaires gambettistes, et cherchent à tirer profit de son image positive dans la mémoire républicaine. On mesure à la lecture de ce discours l'évolution, voire le retournement d'Alfred Naquet par rapport à ses positions de jeunesse.

Au café Riche Boulanger prononce à la suite d'Alfred Naquet un discours où il présente des idées similaires. Il est très probable que ce discours ait été écrit par le sénateur du Vaucluse, celui-ci en revendiquant d'ailleurs la paternité dans une note manuscrite dans ses *Varia*<sup>57</sup>. L'utilisation de l'expression de « République nationale » pendant le boulangisme aurait été une initiative d'Alfred Naquet, selon Mermeix. Ce dîner connaît un retentissement dans la presse nationale, comme dans *Le Petit Parisien* ou *La Lanterne*<sup>58</sup>, mais aussi locale, comme dans *Le Réveil du Midi*. Les discours prononcés lors de ce banquet sont notamment diffusés dans un petit opuscule intitulé « l'œillet rouge », devenu le signe de reconnaissance des boulangistes alors que porté à la boutonnière<sup>59</sup>.

L'adhésion d'Alfred Naquet au boulangisme provoque de nombreuses réactions, notamment chez les radicaux. Camille Pelletan écrit dans *La Justice* que le sénateur vauclusien « a passé sa vie à divorcer de ses convictions de la veille ». Il conclut donc ne pas être étonné de son ralliement au boulangisme. Même des collaborateurs proches d'Alfred Naquet, comme Paul Strauss<sup>60</sup> qui travaille avec lui à *L'estafette* depuis 1886, sont sévères vis-à-vis du sénateur du Vaucluse. Face à ces critiques, le sénateur du Vaucluse n'hésite pas à affirmer que ses anciens amis ont « abandonné » la question de la révision constitutionnelle<sup>61</sup>. C'est donc un temps de ruptures, de divisions au sein de l'Extrême-Gauche. A Gustave Cluseret, qui a rédigé une brochure anti-boulangiste, Naquet écrit : « en

---

<sup>56</sup> Voir : MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, Dentu, 1890, p.237.

<sup>57</sup> BNF, *Varia* d'Alfred Naquet, n°10.

<sup>58</sup> Jean-François NERE, *Le boulangisme et la presse*, Paris, Armand Colin, 1964, p.38.

<sup>59</sup> On en trouve un exemplaire aux Archives départementales du Vaucluse dans le fonds Jean Saint-Martin sous la cote 1J36.

<sup>60</sup> Conseiller municipal de Paris, futur député de la Seine. Voir : Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourloton, t. IV, p.229.

<sup>61</sup> BNF, *Le Gaulois*, 4 mai 1889.

l'écrivant vous avez oublié à mon égard le devoir de l'amitié.<sup>62</sup>» Et d'écrire, en guise d'adieu : « Je regretterai notre vieille amitié<sup>63</sup>», alors que les hommes correspondaient ensemble depuis 1881 à ma connaissance.

Le député du Vaucluse Georges Laguerre est aussi présent lors de ce discours au café Riche. Il a rejoint le boulangisme dès 1887. Elu député à 27 ans, Laguerre était un avocat brillant. Il était « l'un des poulains de l'écurie Clemenceau<sup>64</sup> » avec Alexandre Millerand et Stephen Pichon, selon l'expression d'Alexandre Zévaès, Laguerre collaborant alors à *La Justice*<sup>65</sup> dirigée par Camille Pelletan. Jean Saint-Martin, présent au Café Riche, démissionne du groupe de l'extrême-gauche de la Chambre peu de temps après<sup>66</sup>. Il écrit: « [...] en me séparant [...] d'un groupe auquel j'appartenais depuis douze ans, je ne sors ni des termes ni de l'esprit de mon mandat, que j'ai toujours rempli avec fidélité. »<sup>67</sup> Cette idée de continuité de l'engagement radical dans le boulangisme est un *leitmotiv* qui revient dans tous les discours des radicaux boulangistes. A la même époque, le groupe d'extrême-gauche exclut Vergoin pour son boulangisme : il fait alors circuler une protestation collective contre cette mesure<sup>68</sup>.

Selon Judith F. Stone : « ces radicaux intransigeants percevaient le mouvement boulangiste comme le prolongement de leur demande de révision et de leur quête d'une république authentique.<sup>69</sup>» Pourtant, dans l'historiographie, cet engagement est vu avant tout comme de l'opportunisme politique. Par exemple Alexandre Zévaès a écrit à leur propos que « leur républicanisme sert de paravent aux collusions avec les monarchistes.<sup>70</sup>» Naquet, dans une lettre à Gustave Cluseret, décrit l'objectif qu'il poursuit avec le boulangisme: « La vérité, cher ami, c'est que je tiens de ma race, quoiqu'on me taxe de

---

<sup>62</sup> AN,441 AP/1, Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, le 8 mai 1888. Cette brochure s'intitulait : *Le général Boulanger, par le général Cluseret*, Paris, Impr. de A. Reiff, 1888.

<sup>63</sup> A N,441 AP/1, *idem*.

<sup>64</sup> Alexandre ZEVAES, *Au temps du boulangisme*, Paris, Gallimard, 1930, p.92.

<sup>65</sup> En l'absence d'une biographie universitaire de cet étonnant personnage, on se reportera à : Jean-Claude IZZO, *Clovis Hugues, un rouge du midi*, Paris, Jeanne Laffitte, 1978 ; ainsi qu'à sa notice dans Jean MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Troisième partie 1871-1914*, Paris, Les éditions ouvrières, t.1, p.348. Son dossier conservé aux Archives de la préfecture de police de Paris, conservé sous la cote BA 909, est relativement décevant.

<sup>66</sup> AD84, 1J36, lettre de démission de Jean Saint-Martin sous forme d'article.

<sup>67</sup> AD84, 1J36, *Idem*.

<sup>68</sup> Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste*, Paris, Honoré Champion, 2006, p.69.

<sup>69</sup> Judith F. STONE, « Camille Pelletan et les radicaux face au péril boulangiste » dans Paul BASQUIAT [dir.], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.75.

<sup>70</sup> Alexandre ZEVAES, *Histoire de la Troisième République*, Paris, ed. de la nouvelle revue critique, 1946, p.175.

versatilité parce qu'on voit mal, une persévérance très grande, une ténacité énorme dans les idées. J'ai mis 10 ans à faire le divorce et je l'ai fait. Aujourd'hui j'ai déclaré la guerre à un régime de corrompus, de bavards et d'impuissants qui s'appelle le parlementarisme.<sup>71</sup> »

Alfred Naquet développe peu de temps après, dans plusieurs articles, son idée de « nouveau classement des partis » évoqué lors de son discours au Café Riche. Il assigne au boulangisme l'objectif de créer un gouvernement « national », accepté par tous, qui permettrait le ralliement des adversaires de la République. Il affirme même que dans l'avenir s'affronteraient deux grands partis républicains, l'un composé des anciens radicaux et bonapartistes, ayant en commun l'antiparlementarisme et la volonté d'une démocratie plus directe, l'autre composé des anciens opportunistes et monarchistes réunis comme défenseurs du parlementarisme<sup>72</sup>. Ainsi, selon Naquet la forme républicaine du régime ne serait plus contestée à chaque élection. Comme modèles de bonapartistes ralliés à la République nationale, Alfred Naquet cite volontiers Lenglé<sup>73</sup> et Thiébaud<sup>74</sup>. Lenglé avait d'ailleurs parallèlement aux radicaux en 1881 déposé sa propre proposition de révision de la Constitution, où il suggérait un renforcement du pouvoir exécutif, le choix des ministres en dehors des Chambres, l'élection des sénateurs par le suffrage universel, et la ratification des lois constitutionnelles par le peuple. Au-delà de leurs stratégies respectives, il semble y avoir eu des points de convergence entre les bonapartistes et certains radicaux comme Alfred Naquet, notamment à propos de la place du suffrage universel dans le système constitutionnel et une certaine opposition au parlementarisme. Leur rapprochement lors du boulangisme, en 1888, autour d'un programme révisionniste, n'est donc pas entièrement artificiel.

---

<sup>71</sup> AN, 441 AP/1, Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, le 2 Mai 1888.

<sup>72</sup> Voir par exemple : BNF, *La Lanterne*, 28 avril 1888, article intitulé « le nouveau classement des partis ». Cet article marque le début de la collaboration d'Alfred Naquet avec ce journal, le lendemain de son adhésion publique au boulangisme.

<sup>73</sup> Paul Émile Lenglé, député de la Haute-Garonne de 1876 à 1881. Il était depuis journaliste, collaborant à plusieurs feuilles bonapartistes. Voir : Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900 : boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Champion, 1998, p.389.

<sup>74</sup> Georges Thiébaud, journaliste bonapartiste, rallié au boulangisme par stratégie politique, financé par Dillon. Voir : Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900 : boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Champion, 1998, p.483.



Si Alfred Naquet est l'un des penseurs du boulangisme, il n'est nullement l'organisateur des élections en faveur du général Boulanger, ni l'initiateur de l'énorme quantité de propagande diffusée alors à travers la France par les camelots<sup>75</sup>, laissant entrevoir, selon certains historiens, l'avènement de la politique de masse. Elle est organisée notamment par Dillon, un riche ami de Boulanger<sup>76</sup>.

L'accusation de césarisme était un *leitmotiv* des accusations produites par les opportunistes et les radicaux antiboulangistes contre les partisans du général Boulanger. Cette accusation s'inscrivait dans un réflexe de méfiance face à la popularité d'un seul homme en République, héritage notamment des coups d'État. Comme l'a très justement écrit Maurice Agulhon, « la République ce n'est pas seulement l'honneur rendu aux Anti-Bonaparte, c'est aussi le réflexe d'exécration de pseudo- ou des néo-Bonaparte.<sup>77</sup> » D'ailleurs, comme l'a écrit le même historien, « les républicains ont été des hommes d'Assemblée, toujours méfiants à l'égard des ambitions du pouvoir exécutif et, souvent aussi, méfiants à l'égard des personnalités fortes émergeant de leur propre parti<sup>78</sup>», ce qui explique que Gambetta, et même Ferry, eurent à pâtir de cette méfiance.

A l'accusation de césarisme, Alfred Naquet répond en déplorant que les populations se passionnent bien plus aisément pour un individu que pour une idée, et donc au général Boulanger plutôt qu'au concept abstrait de révision constitutionnelle<sup>79</sup>. Derrière cette affirmation se cache le problème de l'incarnation concrète de la République pour les populations. Il explique lors d'un discours qu'une partie des masses votant dans les années 1870 pour la République n'étaient pas républicaines : « elles étaient Gambettistes. Elles votaient pour Gambetta ou pour ses candidats. Seulement, comme Gambetta et ses candidats étaient républicains, en votant pour eux, elles votaient pour la République et elles devenaient républicaines par la lutte même. » Ainsi, Naquet affirme vouloir rallier une partie

---

<sup>75</sup> Sur le rôle des camelots pendant la campagne boulangiste, voir l'excellent ouvrage de Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIXème et XXème siècles*, Paris, Fayard, 2004, notamment le chapitre 5 « les camelots au service du boulangisme », pp. 125-153.

<sup>76</sup> C'est la thèse de Patrick HUTTON, présentée dans son article, « Popular Boulangism and the Advent of Mass Politics in France, 1886-90 », *Journal of Contemporary History*, vol. 11, no. 1, 1976, pp. 85-106.

<sup>77</sup> Maurice AGULHON, *Coup d'état et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997, p.61. Cet ouvrage analyse les rapports entre les républicains et la peur du coup d'état, aux XIXe et XXe siècles.

<sup>78</sup> Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Tome 3. La politique en France, d'hier à aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 1996, p.92.

<sup>79</sup> BNF, *La Lanterne*, 14 mai 1888.

des populations grâce à la figure de Boulanger, et permettre la révision de la Constitution<sup>80</sup>. Cette comparaison, répétée régulièrement par le sénateur vaclusien, est très critiquée par les opportunistes autrefois proches de Gambetta, comme Reinach qui écrit qu'Alfred Naquet a brisé leur amitié le jour où il a « eu l'audace de comparer Boulanger à Gambetta !<sup>81</sup> »

Alfred Naquet se dit favorable à un plébiscite, dans la continuité de ses idées constitutionnelles antérieures, alors que ce terme est connoté très négativement pour les républicains. Il écrit que le plébiscite est « la plus haute expression de la souveraineté nationale.<sup>82</sup> » Il n'hésite pas à rappeler dans plusieurs de ces articles que cette méthode de gouvernement est d'origine républicaine : « la constitution de 1793 a été plébiscitée, la constitution de l'an III a été plébiscitée.<sup>83</sup> » En réalité si la constitution de 1793 fût en effet ratifiée par référendum, il y eu en réalité une très forte abstention, près de 3 millions d'abstentions sur 7 millions d'électeurs. Naquet présente donc cette procédure électorale comme devant faire partie intégrante de la « République représentative et démocratie » qu'il entend instaurer grâce au boulangisme. Durant l'été 1888 Alfred Naquet écrit que les conservateurs peuvent se rallier au boulangisme s'ils adhèrent « sincèrement à la République ». Il critique par contre sévèrement les monarchistes fidèles au comte de Paris et à ses « élucubrations <sup>84</sup> », ce dernier étant hostile dans un premier temps à Boulanger.

Le 4 juin 1888 Boulanger dépose un projet de révision constitutionnelle écrit par Alfred Naquet, ainsi que par Dugué de la Fauconnerie<sup>85</sup>. Le général Boulanger n'ayant eu, selon ces biographes, que peu de convictions en matière constitutionnelle<sup>86</sup>. Lors de son discours à la Chambre<sup>87</sup>, Boulanger apparaît en difficulté. Il est interrompu à plusieurs reprises par des républicains qui l'invectivent, et est défendu par l'éloquence de Georges Laguerre qui

---

<sup>80</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé au cercle révisionniste de Marseille le 28 Septembre 1888*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.67.

<sup>81</sup> Joseph REINACH, *Les petites catilinaires. La foire boulangiste*, Paris, 1889, p.218.

<sup>82</sup>BNF, *La Lanterne*, 31 mai 1888.

<sup>83</sup> Sur les élections pendant la période révolutionnaire, voir les travaux de Patrice GUENIFFEY, notamment : *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1993. Voir aussi : Serge ABERDAM *et alii*, *Voter, élire pendant la Révolution française (1789-1799). Guide pour la recherche*, Paris, C.T.H.S., 1999.

<sup>84</sup> BNF, *La Presse*, 19 juillet 1888.

<sup>85</sup> Fresnette PISANI-FERRY, *Le Général Boulanger*, Paris, Flammarion, p.147. Celui-ci était un député bonapartiste, rallié au boulangisme.

<sup>86</sup> Voir sur Boulanger : Jean GARRIGUES, *Le Général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991 ; Fresnette PISANI-FERRY, *Le Général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1969.

<sup>87</sup> J.O, *Débats parlementaires du 4 juin 1888*.

répond aux interruptions, alors que Boulanger essaye de lire son papier. Adrien Dansette décrit d'ailleurs ce discours comme « un long pensum flasque, sans os, sans muscles et sans nerfs.<sup>88</sup> » On peut le résumer ainsi:

- Préférence pour une Chambre unique
- Le conseil exécutif serait confié à un « conseil suprême », un directoire, plutôt qu'à un président de la République »
- L'initiative parlementaire serait confiée à la Chambre. Mais le pouvoir exécutif aurait un droit de veto sur les propositions de lois émises par la Chambre.
- Choix des ministres hors des Chambres. Ils dépendraient du pouvoir exécutif seul.
- Recours au référendum pour trancher les questions litigieuses
- Pas de question de confiance, l'échec d'un projet de loi ne pourrait pas entraîner la chute d'un ministère.

La question de l'élection du pouvoir exécutif est laissée en suspens, ainsi que les moyens qui pourraient être prévus pour limiter les éventuels abus de pouvoir de sa part, voire pour en révoquer les dépositaires. Alfred Naquet, dans un article qu'il publie au lendemain du dépôt de loi par Boulanger de cette proposition, loue l'imprécision « volontaire » de son leader, qui permet de « laisser aux constituants le soin de choisir (...)»<sup>89</sup>. Dans les faits, on peut interpréter cette imprécision comme une porte ouverte laissée aux conservateurs, royalistes et bonapartistes, afin qu'un certain nombre d'entre eux se rallient par stratégie aux boulangistes.

Lors des débats à la Chambre à propos de cette proposition, Georges Laguerre rétorque au radical Floquet qui demandait à la Chambre de repousser la révision constitutionnelle temporairement : « vous tenez le même langage que Jules Ferry en 1884...<sup>90</sup> » Floquet était un révisionniste, mais arrivé aux responsabilités ministérielles, et souhaitant combattre le boulangisme, il repousse l'idée de révision constitutionnelle, pourtant partie intégrante de son programme, en condamnant les possibles renforcements du pouvoir exécutif<sup>91</sup>. L'homme était pourtant un républicain de la veille, célèbre pour ces actions sous l'Empire,

---

<sup>88</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, p.194.

<sup>89</sup> BNF, *La Presse*, 6 mai 1888.

<sup>90</sup> Débats à la Chambre des députés, 4 juin 1888, cité dans Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1968, p.151.

<sup>91</sup> Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1973, p.100.

comme son « Vive la Pologne, monsieur », adressé au tsar en visite à Paris, et sa défense du républicain Victor Noir. Lors des débats, Georges Clemenceau, le pourfendeur du régime parlementaire, l'opposant à la « monarchie républicaine » des opportunistes, fait l'éloge de ce système parlementaire, pour combattre les boulangistes<sup>92</sup>. C'est d'ailleurs une étape importante, car il montre le ralliement de ces radicaux au régime parlementaire, comme l'a montré Mathieu Providence dans sa thèse sur la contribution paradoxale du boulangisme à la démocratie parlementaire<sup>93</sup>. Le projet déposé par Boulanger est rejeté par 377 voix contre 186<sup>94</sup>.

Le 12 juillet 1888 Boulanger dépose à la Chambre une proposition tendant à la dissolution de la Chambre, afin d'élire une assemblée constituante. Il demande l'urgence pour sa proposition. Il est interrompu de toute part lorsqu'il prononce son discours, qu'il ne peut terminer<sup>95</sup>. Selon le boulangiste Pierre Denis, ce discours lui « avait été imposé par Alfred Naquet », et le leader du boulangisme l'avait prononcé avec « une extraordinaire passivité.<sup>96</sup> » Boulanger démissionne de son poste de député, et à une altercation avec Charles Floquet, président du conseil. S'ensuit un duel entre l'ancien ministre de la Guerre et Floquet. Rappelons simplement que, durant cet épisode tragi-comique, l'officier Boulanger est blessé par le sexagénaire bedonnant Floquet lors d'un duel à l'épée, dont ce dernier sort vainqueur<sup>97</sup>.

Le 9 septembre 1888 Alfred Naquet adresse une lettre à Clemenceau dont il a conservé une copie dans ses *Varia*, où il écrit: « Nous sommes en ce moment des adversaires politiques acharnés. Vous croyez que la voie suivie par mes amis et moi-même mène à la destruction de la République (...). Moi je crois que la voie que nous suivons doit refaire l'unité de la France dans la République, unité dont on sent plus que jamais le besoin lorsqu'on arrive comme moi de l'étranger<sup>98</sup> ». Naquet affirme que les divisions intestines des républicains mènent droit au triomphe « de la réaction, soit sous sa forme opportuniste

---

<sup>92</sup> Voir : Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, pp.100-101.

<sup>93</sup> Mathieu PROVIDENCE, *La contribution paradoxale du boulangisme à l'édification de la démocratie parlementaire*, Thèse de doctorat sous la direction d'Annie Collovald, Université Paris X-Nanterre, 2007.

<sup>94</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, p.45.

<sup>95</sup> BNF, *La Presse*, 14 juillet 1888.

<sup>96</sup> Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, Ollendorf, 1894, p.59.

<sup>97</sup> Sur les duels au XIXe siècle, on se reportera à : François GUILLET, *La mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Paris, Aubier, 2008.

<sup>98</sup> BNF, *Varia*, n°10, copie d'une lettre d'Alfred Naquet à Georges Clemenceau, datée du 9 septembre 1888.

soit sous sa forme cléricale.<sup>99</sup> » C'est ainsi qu'il se justifie, auprès du député du Var, du maintien de son soutien à Boulanger. Le sénateur du Vaucluse entreprend à la même époque une tournée de réunions dans le Midi de la France.

### Alfred Naquet, le « discours de Marseille » et les idées constitutionnelles du penseur boulangiste

Afin d'exposer plus clairement ses idées constitutionnelles Alfred Naquet fait publier un petit opuscule tiré d'un discours qu'il a prononcé à Marseille le 28 septembre 1888, au sein du cercle révisionniste de la ville. Ce texte est reproduit pour partie dans *La Presse*, racheté par Georges Laguerre grâce aux fonds du boulangisme, et dont Alfred Naquet est un des collaborateurs réguliers. Il n'est que peu évoqué, et encore moins étudié, dans les travaux sur le boulangisme, *a contrario* du discours de Tours prononcé 9 mois plus tard, d'où son intérêt. Son étude permet aussi de dépasser l'idée répandue dans l'historiographie que le boulangisme n'a que trois mots pour programme : « Dissolution-Révision-Constituante. » Son étude permet aussi de réfléchir à l'évolution, sur le moyen terme, des idées d'Alfred Naquet, au-delà de sa critique permanente contre le parlementarisme.

Dans la continuité de ses idées d'avant le boulangisme, Alfred Naquet qualifie le parlementarisme de système d'inspiration orléaniste et censitaire, inapplicable dans une République régie par le suffrage universel. Il écrit par exemple : « les constituants de 1875, sous des apparences démocratiques, n'ont entendu organiser qu'une oligarchie, ils ont voulu confier la France, non pas à la France elle-même, mais à une classe dirigeante, à une aristocratie de hasard [...].<sup>100</sup> »

Selon Naquet l'un des défauts des institutions est de « déchaîner les ambitions ministérielles, les intrigues faisant tout dégénérer en question de confiance, en question de personnes<sup>101</sup> ». Il reproche aussi au régime parlementaire son inefficacité, écrivant qu'il faut « dix ans pour faire une loi<sup>102</sup> », prenant comme exemple la loi sur le divorce. Alfred Naquet

---

<sup>99</sup> BNF, *Varia*, n°10, *Ibidem*.

<sup>100</sup> BNF, *La Presse*, 5 juillet 1888, Article « le plébiscite »

<sup>101</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888 à Marseille*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.15

<sup>102</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.19.

évoque aussi l'importance des recommandations dans le système parlementaire né des lois de 1875, faveurs qu'il juge contraires à l'idéal républicain d'égalité. Il donne à Marseille sa vision des choses : « Lorsque le ministre est relativement fort, il fait comprendre habilement au député qu'il doit voter pour lui s'il veut obtenir des faveurs, et le député troque son programme contre un débit de tabac (... ). »

Dans la continuité des idées présentées dans *Questions constitutionnelles* en 1883, et quelques années plus tôt dans la *République radicale*, Alfred Naquet propose que dans une nouvelle constitution le pouvoir exécutif soit confié à un groupe d'homme, un « directoire ». Il explique lors de son discours de Marseille que cette forme est préférable à un gouvernant unique « parce qu'elle fait tomber certaines préventions, certaines craintes, fruit des événements passés dont nous avons eu à souffrir.<sup>103</sup> » Il cherche à contrer les accusations de césarisme, et les comparaisons entre Boulanger et Louis-Napoléon Bonaparte. Le terme même de « Directoire » est issu de la Révolution française, désignant ce type de conseil ayant eu en charge le pouvoir exécutif de 1795 à 1799. Il s'agit pour Alfred Naquet de se revendiquer de l'héritage des idées révolutionnaires, opposées aux sources ayant inspirées de la constitution de 1875 et le parlementarisme, c'est à dire la monarchie anglaise et ses imitateurs en France les monarchies censitaires. L'utilisation de « l'imaginaire révolutionnaire<sup>104</sup> » pour contrer les accusations de césarisme est une constante de l'argumentation du sénateur du Vaucluse, utilisé à de multiples reprises en 1888 et 1889, tant dans ses discours publics que dans ses articles. Il l'utilise même dans ces lettres lorsqu'il cherche à convaincre des républicains du bien fondé et de ce que je nommerai « l'orthodoxie républicaine » du boulangisme.

Alfred Naquet n'est pas favorable à l'élection du pouvoir exécutif par suffrage direct des citoyens. Il affirme que ce type de scrutin « paraît difficile à adopter. Il aurait l'inconvénient grave que souvent on n'obtiendrait pas de majorité absolue.<sup>105</sup> » Il juge qu'il faut faire élire le pouvoir exécutif par une « grande Assemblée nationale formée par l'Assemblée, augmentée d'un nombre de délégués des Conseils généraux doublant le chiffre

---

<sup>103</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888 à Marseille*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.38.

<sup>104</sup> Sur la question des imaginaires politiques de la Révolution, je renvoie ici aux travaux de Sudhir HAZAREESINGH, « L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue historique*, 2011/3 n° 659, p. 637-654.

<sup>105</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888 à Marseille*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.27.

de ses propres membres.<sup>106</sup>» Il propose donc un suffrage indirect, assez inédit. Les membres en charge du pouvoir exécutif auraient des mandats de cinq ans, et ce directoire serait renouvelable par cinquième chaque année. En cas de dissolution de l'Assemblée le directoire devrait être renouvelé intégralement.

Cette proposition d'un exécutif collectif peut surprendre, alors que la campagne boulangiste se fait surtout sur le nom d'un homme<sup>107</sup>. Toutefois, rappelons que les vrais initiateurs du boulangisme sont des radicaux en rupture de ban avec leurs collègues parlementaires. Ce pouvoir exécutif, qualifié de « fort », serait contrôlé et contrebalancé par une procédure de révocabilité. Le directoire pourrait être révoqué « sur une proposition de l'Assemblée Nationale, par le corps électoral même qui aurait élu le pouvoir exécutif.<sup>108</sup> ». Si cette procédure de révocation n'était pas présente dans l'opuscule écrit par Alfred Naquet en 1883 intitulé *Questions constitutionnelles*, elle était déjà évoquée dans son ouvrage publié dix ans plus tôt, *La République radicale*.

Une proposition plus surprenante à propos du pouvoir exécutif est l'existence d'un veto. Selon Alfred Naquet : « le veto du pouvoir exécutif, dans une République, n'est pas en opposition avec les principes généraux qui sont la base du régime républicain. Il en est, au contraire, la conséquence et l'expression.<sup>109</sup> ». Il présente deux types de veto. Le premier est un veto « simple », utilisable par le pouvoir exécutif contre une décision du Parlement, et qui « serait levé par une nouvelle délibération du Parlement, et par un nouveau vote de ce dernier à la majorité absolue des membres qui le composent<sup>110</sup>. » L'objectif est donc de permettre au pouvoir exécutif de manifester sa désapprobation suite à un acte de l'Assemblée. Le veto « dirimant » pourrait être utilisé au cas où une loi serait jugée inconstitutionnelle. Dans une querelle entre l'exécutif et la Chambre, le peuple est considéré par Alfred Naquet comme le juge suprême. Pour le sénateur de Vaucluse : « le veto dirimant n'est donc qu'une sauvegarde de la liberté et ne peut jamais devenir une entrave. Son seul

---

<sup>106</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888 à Marseille*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.40

<sup>107</sup> Sur la construction de l'image de Boulanger comme homme providentiel, voir : Jean GARRIGUES « Boulanger, ou la fabrique de l'homme providentiel », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 1/2010 (n° 13), p. 8-23.

<sup>108</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.52.

<sup>109</sup> BNF, *La Presse*, 13 octobre 1888.

<sup>110</sup> *Idem*.

effet est de retirer la solution au Parlement pour la remettre aux électeurs.<sup>111</sup> » Alfred Naquet n'est guère précis à propos des éléments qui permettraient de juger une loi « anticonstitutionnelle ». Vu l'ampleur des enjeux, puisqu'un veto dirimant cause un référendum du pays, on peut imaginer qu'il existerait des débats intenses pour donner ce qualificatif à des décisions de la Chambre.

Dans le projet constitutionnel d'Alfred Naquet les ministres seraient pris hors du Parlement et dépendraient du pouvoir exécutif seul. Cette réforme permettrait de supprimer les ambitions ministérielles, qui selon Alfred Naquet paralysent le fonctionnement des institutions. Le sénateur écrit que la séparation stricte entre les ministres et les parlementaires permettrait la fin des faveurs politiques. Il conclut : les ministres, espèces de préfets supérieurs, organes du pouvoir exécutif, auront à administrer, à s'occuper de l'exécution des lois que le Parlement aura faites; mais ils ne seront plus soumis aux interpellations, aux votes de confiance, et à toutes ces obligations parlementaires qui rendent leur pouvoir éphémère et leur enlèvent jusqu'à la possibilité de travailler.<sup>112</sup> » Il conclut en abordant la question du sénat : « notre pays étant unitaire et égalitaire tout à la fois, je ne vois guère l'utilité d'un Sénat et j'en aperçois tous les jours les inconvénients. Le Sénat n'a jamais empêché une faute et il a souvent empêché des mesures utiles.<sup>113</sup> »

Le mandat des parlementaires serait de cinq ans, et l'Assemblée se renouvellerait par cinquièmes tous les ans, ce qui multiplierait les élections. La Chambre aurait la possibilité de s'auto dissoudre avant l'expiration de son mandat, mais personne n'aurait sur elle un droit de dissolution en dehors d'elle-même<sup>114</sup>. Alfred Naquet fait une distinction entre les lois « fondamentales » et les lois « ordinaires », comme dans *Questions constitutionnelles* en 1883. Les premières sont la loi électorale, la loi sur la liberté de la presse, la loi sur le droit de réunion, ainsi que les lois garantissant la liberté de conscience. Ces lois ne seraient modifiables que par référendum. Alfred Naquet explique qu'il n'admet « qu'aucune loi constitutionnelle ne peut être logiquement reconnue exécutoire avant d'avoir été soumise

---

<sup>111</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888 au cercle révisionniste*, Avignon, Impr. Gros, 1888, p.35.

<sup>112</sup> *Ibidem*, p.35.

<sup>113</sup> *Ibidem*, p.87.

<sup>114</sup> *Ibidem*, p.37.



au référendum comme disent les Suisses; au plébiscite, comme nous disons en France.<sup>115</sup> » Il affirme que ce veto « n'est qu'une sauvegarde de la liberté et ne peut jamais devenir une entrave. Son seul effet est de retirer la solution au Parlement pour la remettre aux électeurs.<sup>116</sup> »

Les lois ordinaires seraient amendables par l'Assemblée. Grâce au veto « dirimant » déclenché par le pouvoir exécutif contre une loi jugée anticonstitutionnelle, le suffrage universel serait appelé par référendum à donner son avis sur cette question. Alfred Naquet souhaiterait aussi l'instauration d'un processus d'initiative populaire inspiré du modèle suisse. Il écrit qu'une pétition signée par 500 000 électeurs, dans une France de 36 millions d'habitants, déclencherait un référendum. Il s'agit d'une proposition assez originale alors dans le paysage politique français. Le sénateur vauclusien reste toutefois quelque peu imprécis sur les objets sur lesquels porteraient ces initiatives populaires.

Maurice Barrès a laissé dans son ouvrage *L'Appel au soldat*, un résumé des idées constitutionnelles de Naquet, inspiré probablement d'une rencontre avec le sénateur du Vaucluse. Le jeune Maurice Barrès fut l'un des partisans du général Boulanger, se présentant à Nancy sous l'étiquette boulangiste<sup>117</sup>. Dans *L'Appel au soldat*, le jeune nationaliste fait dire au sénateur du Vaucluse à propos de l'incurie du système actuel :

« Un député fonde sur une idée de grandes espérances. Pour la faire passer dans la loi, il use de l'initiative parlementaire : son projet dort indéfiniment dans les cartons des commissions; s'il l'en fait sortir sous forme d'un rapport, il doit, pour obtenir une place à l'ordre du jour, lutter non seulement contre les projets de ses collègues, mais encore et surtout contre ceux du gouvernement qui ont le pas sur le sien. D'ailleurs, député ou sénateur, il n'a d'action que sur l'assemblée où il siège, et quand son idée serait généralement acceptée, il lui faudrait deux, trois, quatre ans pour en faire une loi : mais qu'elle suscite une opposition, c'est par dizaines qu'il devra compter ses années d'intrigues : or, dans dix ans, il sera mort ou non réélu.<sup>118</sup> »

---

<sup>115</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.46.

<sup>116</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*, p.35.

<sup>117</sup> Sur Barrès, on se reportera notamment à : Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985 ; Olivier DARD, Michel GRUNEWALD, Michel LEYMARIE et Jean-Michel WITTMAN (dir.), *Maurice Barrès, la Lorraine, la France, l'étranger*, Berne, Peter Lang, 2011.

<sup>118</sup> Maurice BARRÈS, *L'appel au soldat*, Paris, Félix Juven, 1900, p.136.

A propos des faveurs politiques, Barrès fait dire à Naquet :

« Qui refuserait sa voix à un ministre dont il sollicite des perceptions et des bureaux de tabac? Et peut-on ne pas solliciter, alors que les électeurs connaissent l'influence décisive d'un député sur les choix des ministres et exigent sous peine de non-réélection qu'il la mette en œuvre? Les intérêts privés priment l'intérêt public et l'administration se désorganise; députés et ministres le déplorent, mais continuent.<sup>119</sup> »

Toutefois, Barrès ne développe pas vraiment, dans *L'Appel au soldat*, les propositions constitutionnelles concrètes proposées par Alfred Naquet, au delà du constat de l'échec du régime parlementaire actuel. Il se présente toutefois en 1889 à Nancy comme « un disciple » d'Alfred Naquet, preuve de l'influence du sénateur du Vaucluse sur l'ensemble du mouvement boulangiste<sup>120</sup>.

Le boulangiste Pierre Denis est hostile aux idées de Naquet. Il aurait déclaré au général Boulanger que l'application d'une telle constitution serait un danger en France. Il affirmait que le modèle américain fonctionnait dans un pays très décentralisé comme les États-Unis, mais aurait eu pour conséquence en France d'accroître le risque de dictature, à cause du renforcement des prérogatives de l'exécutif. Il ne précise toutefois pas les réactions du général, mais son aveu prouve qu'au sein même du boulangisme, il y a eu des critiques vis-à-vis du projet constitutionnel d'Alfred Naquet.<sup>121</sup>

On peut être surpris par la relative modernité du projet constitutionnel boulangiste, *a contrario* de certains écrits qui décrivent les revendications de ce mouvement comme étant les derniers soubresauts d'archaïsmes radicaux. On peut décrire ce projet comme une démocratie semi-directe, où les électeurs posséderaient un droit d'initiative. Il y a une volonté de rationalisation du travail politique. Les idées constitutionnelles d'Alfred Naquet sont reprises, avec plus ou moins de précision, par les membres du Comité Républicain National d'origine radicale, comme Vergoin<sup>122</sup> ou Laguerre. Face à ces demandes de révision des boulangistes, le gouvernement mené par Charles Floquet, radical, contre-attaque.

---

<sup>119</sup> Maurice BARRES, *ibidem*, p.137.

<sup>120</sup> Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Bruxelles, Complexe, 1985, p.83.

<sup>121</sup> Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, Ollendorf, 1894, p.68.

<sup>122</sup> Bertrand Joly note que Vergoin « sur le fond il se contente de reprendre les théories répandues par Naquet (...) ». Voir Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste*, Paris, Honoré Champion, 2006, p.51.

## Du discours de Marseille au discours de Tours

Au mois d'octobre 1888, alors qu'il dépose un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, Charles Floquet accuse à la Chambre les boulangistes de vouloir ressusciter la constitution impériale<sup>123</sup>. Floquet propose notamment l'élection du Sénat au suffrage universel et la réduction de ses pouvoirs. Il s'agit pour le gouvernement de contrer les boulangistes en proposant une révision constitutionnelle. Floquet déclare à la Chambre, à propos des boulangistes, qu'il nomme dédaigneusement les « soi-disant novateurs » : « nous pensons que cette doctrine, qu'on prétend, bien à tort, nous donner comme celle de la libre République des États-Unis, n'est que la pure tradition impériale.<sup>124</sup> » Le sénateur du Vaucluse répond, dans un article publié quelques jours plus tard, que dans le système américain une stricte division des pouvoirs existe, alors que l'Empire concentrait les pouvoirs dans les mains d'un homme, et que de ce fait ces deux systèmes ne sont pas assimilables. Les boulangistes votent contre la proposition de révision déposée par Floquet, que Naquet qualifie de « comédie<sup>125</sup> ». Floquet souhaite alors, selon Odile Rudelle, séduire les troupes radicales boulangistes<sup>126</sup>, ce qui a clairement été perçu par Alfred Naquet comme une menace, d'où sa surenchère. L'échec de la proposition Floquet est entériné par la chute de son ministère, le 14 février 1889.

Face aux ralliements de quelques conservateurs au boulangisme, Alfred Naquet prédit au mois d'octobre 1888 : « Grâce à la révision intégrale et plébiscitée, il n'y aura plus demain de monarchistes en France. Nous ne serons point pour cela tous d'accord sur les réformes à réaliser (...) mais la forme du gouvernement sera mise hors de cause, et la Patrie sera forte parce que tous ses enfants seront unis sous le drapeau républicain. » Et de continuer : « Cela ne fait peut-être pas l'affaire de M. de Cassagnac ou de M. de Mackau, qui font contre mauvaise fortune bon coeur en se voyant abandonnés de leurs troupes, mais qui sentent s'évanouir leurs espérances monarchistes.<sup>127</sup> » Le sénateur du Vaucluse fait une distinction entre les bonapartistes « solutionnistes » et les intransigeants. Les premiers se

---

<sup>123</sup> Voir : *Projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles présenté par M. Charles Floquet et Jean-Baptiste Ferrouillat (15 octobre 1888)*, Paris, A. Quentin, 1888.

<sup>124</sup> JO, *Débats parlementaires*, 16 octobre 1888.

<sup>125</sup> BNF, *La Presse*, 20 octobre 1888.

<sup>126</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1982, p.247.

<sup>127</sup> BNF, *La Presse*, 20 octobre 1888.

rallient, selon lui, loyalement à la République grâce au boulangisme, alors que les seconds restent opposés au mouvement, voire cherchent à l'exploiter pour faire triompher leur cause. Il commente d'ailleurs, dans son recueil d'articles conservés à la BNF, à côté d'un article du journal bonapartiste *Le Pays* : « les conservateurs, sans y avoir été sollicités, vont au général et se rallient à la République.<sup>128</sup> » On perçoit ici un certain aveuglement d'Alfred Naquet sur cette situation. D'ailleurs, ces adversaires n'hésitent pas à critiquer les offres de ralliement faites par les boulangistes aux bonapartistes. Joseph Reinach décrit Naquet : « du balcon de son cabinet particulier, à toutes les vieilles hontes de l'Empire il fait "Pst! Pst! "129 »

Entretemps, le général Boulanger est auditionné par une commission de la Chambre à propos de la proposition de révision qu'il a déposée. Il y fait preuve de nombreuses hésitations, ne répondant guère aux questions posées concernant les modalités de la future constitution que proposent les boulangistes. Cette audition est d'ailleurs moquée par Jules Jouy, chansonnier antiboulangiste, qui met en scène dans une chanson Boulanger esquivant les questions des membres de la commission. En voici un extrait :

« Air : Mad'moiselle, écoutez-moi donc !

(...) M. MESUREUR<sup>130</sup>

Général, écoutez-moi donc !  
Êtes-vous partisan de la présidence ?  
Général, écoutez-moi donc  
Là-d'ssus donnez-nous votre opinion.

BOULANGER

Non, Monsieur, je n'vous écout' pas

---

<sup>128</sup> BNF, Alfred Naquet, *Varia*, n°2, 1873-1905, p.179. Souligné dans le texte, et non par nous.

<sup>129</sup> Joseph REINACH, *Les petites catilinaires. La foire boulangiste*, Paris, Victor-Havard, 1889, p.219.

<sup>130</sup> Gustave Mesureur, député de la Seine, membre de la commission qui interroge Boulanger à propos de la proposition de révision qu'il a déposée.

Je mari' ma fille et chez moi l'on danse<sup>131</sup>.

Non, Monsieur, je n' vous écout' pas  
J' veux bien vous chanter des airs de polkas.

M. MESUREUR

Général, écoutez-moi donc !  
Qu' pensez-vous d'un' dictatur' militaire?  
Général, écoutez-moi donc  
Comment jugez vous Louis-Napoléon?

BOULANGER

Non, Monsieur, je n' vous éeout' pas  
Je pourrais parler, mais j'aim' bien mieux m' taire.  
Non, Monsieur, je n'vous écout' pas!  
Je laiss' les discours à vos avocats.

M. REVILLON<sup>132</sup>

-Général, écoutez-moi donc!  
Dit's nous franchement ce que vous voulez faire

BOULANGER

-Tu m'canul's, eh, sal' commission!  
Tu f'rais mieux d'm'offrir un amer Picon !<sup>133</sup> »

Après cet épisode peu glorieux, le général Boulanger fait deux discours importants dans l'histoire du mouvement boulangiste, le discours de Nevers et le discours de Tours, où il est accompagné par Alfred Naquet, qui a un rôle important à chaque fois.

---

<sup>131</sup> Référence au mariage de la fille de Boulanger avec Driant, organisé alors, où fut invité le tout-Paris, républicains et conservateurs confondus.

<sup>132</sup> Tony Révillon, député radical de la Seine, proche de Clemenceau et Camille Pelletan, collaborateur au journal *La Justice*.

<sup>133</sup> Jules JOUY, *Chansons de bataille*, Paris, Marpon et Flammarion, 1889, p.324-325. Sur les chansons politiques, on se reportera à l'ouvrage de Philippe DARRIULAT, *La muse du peuple. Chansons politiques et sociales en France 1815-1871*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Le discours de Nevers est prononcé le 2 décembre 1888, date symbolique dans la mémoire républicaine<sup>134</sup>. Le discours de Tours l'est le 17 mars 1889. Ils marquent un tournant dans l'histoire du boulangisme. La main tendue aux conservateurs se fait plus présente dans les discours. Ce sont des textes qui sont mieux connus des historiens, et cités régulièrement dans les ouvrages sur le boulangisme, ou, plus généralement, dans les travaux sur la Troisième République.

D'après Bertrand Joly, le discours de Tours n'a pas été écrit par le général Boulanger, mais par Alfred Naquet. Il donne pour preuve un excellent style, absent dans des écrits improvisés de Boulanger<sup>135</sup>, mais aussi la présence de nombreux éléments directement issus de la pensée du sénateur du Vaucluse. La chose est moins évidente pour le discours de Nevers, qui semble clairement d'inspiration bonapartiste, peut-être écrit sous l'influence de Lenglé ou Thiébaud, bonapartistes « ralliés » au boulangisme, et non pas par Alfred Naquet. Le vocabulaire n'est pas le même, les exemples étrangers peu ou pas présents, les références à Gambetta non plus, éléments qui incitent à émettre cette hypothèse. Il paraît en tout cas évident que Boulanger n'est pour rien dans l'écriture de ces discours.

L'historiographie juge que le discours de Nevers est un appel au ralliement des bonapartistes. Les jugements vis-à-vis de l'Empire présents dans le discours sont très modérés. Boulanger déclare notamment : « Nous sommes ici, non pas pour ressusciter les douleurs et les haines du passé, mais pour réconcilier tous les démocrates et tous les patriotes qui veulent faire la France libre, prospère et grande dans le présent et dans l'avenir.<sup>136</sup> » Boulanger dit à propos des républicains de 1848 :

« Ce qui est vrai, c'est que ceux qui devaient avoir l'honneur de fonder en France la République avaient alors, comme ceux qui la représentent aujourd'hui, manqué à toutes leurs promesses, trahi le peuple et donné les premiers l'exemple des répressions sanglantes et de la proscription ; ce qui est vrai encore, c'est que le parlementarisme, emporté avec la monarchie dans l'explosion populaire, était reparu avec la République et que par ses intrigues, ses fautes et sa haine du Suffrage universel,

---

<sup>134</sup> Voir sur ce point : Édith ROZIER ROBIN , « Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 1985, 11, pp.35-57.

<sup>135</sup> Il s'agit d'une conférence prononcée par Bertrand Joly à l'école pratique des hautes études, et parue dans *École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques Livret annuel 2002-2003*, Paris, Sorbonne, 2004, pp.300-329.

<sup>136</sup> BNF, *La Presse*, « discours de Nevers », 4 décembre 1888.

il avait inspiré au pays les mêmes sentiments qu'il lui inspire aujourd'hui par son impuissance et ses hontes. »

Son jugement à propos de Louis Napoléon Bonaparte et de l'Empire est assez ambigu, ce n'est nullement une condamnation franche :

« L'histoire n'aurait peut-être rien à reprocher à celui qui s'appelait Louis Napoléon si dans le conflit soulevé entre les parlementaires déconsidérés et lui, il s'était borné à prendre le pays comme juge suprême et souverain, et à en exécuter les volontés; mais, manquant de confiance dans la sagesse de ce peuple dont il était l'élu, il lui enleva ses libertés les plus essentielles et les plus chère (...). »

Ainsi, le chef de file de ce mouvement auquel appartiennent des radicaux comme Alfred Naquet, élevé dans le respect de la République et la haine de l'Empire pour ses persécutions contre les Républicains, tient ici un discours clairement à l'opposé de la mémoire républicaine. Boulanger critique toutefois ensuite l'autoritarisme de l'Empire, et sa politique « menant à Sedan ». Puis il fait une apologie de la bravoure des soldats français durant la guerre de 70. La décentralisation, revendication présente chez les radicaux depuis le discours de Belleville, est aussi évoquée par l'ancien ministre de la Guerre<sup>137</sup>. La thématique de la révision constitutionnelle est très présente dans le discours de Boulanger. Celui-ci déclare que « la révision est le moyen pacifique et légal d'établir cette République dont la Constitution doit être un contrat social, non pas imposé par le bon plaisir ministériel ou parlementaire, mais élaboré ou accepté par la nation entière. »

A la fin de l'année 1888, le Comité Républicain National vote à l'unanimité une déclaration souhaitant couper court aux « candidatures ambiguës »<sup>138</sup>. Dans celle-ci, il est indiqué : « aucun candidat aux élections partielles ou générales n'a et n'aura le droit de se dire candidat boulangiste, (s'il) n'accepte pas nettement la révision pour la République par une Constituante.<sup>139</sup> » Il s'agit pour les révisionnistes de répondre à leurs adversaires qui les accusent de faire alliance avec des ennemis de la République. Georges Laguerre déclare à

---

<sup>137</sup> BNF, *La Presse*, 4 décembre 1888.

<sup>138</sup> C'est notamment le cas dans la Charente, département marqué par le bonapartisme. Voir : Michael BURNS, *Rural society and French politics : Boulangism and the Dreyfus affair, 1886-1900*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

<sup>139</sup> BNF, *La Presse*, 6 décembre 1888.

cette occasion qu'il a patronné la candidature de Jules Auffray, royaliste, à titre personnel, et non au nom du comité boulangiste<sup>140</sup>. L'ambiguïté demeure donc.

Lors de l'élection de la Seine, au mois de janvier 1889, le général Boulanger triomphe du radical Jacques grâce à la mobilisation de l'électorat populaire parisien en sa faveur<sup>141</sup>. Alfred Naquet prend soin dans ses articles paru lors de cette élection, notamment dans *La Presse*, de rappeler que le boulangisme a un programme constitutionnel pour répondre aux accusations de ses adversaires qui dénoncent dans le boulangisme un mouvement sans idées précises<sup>142</sup>.

Après la chute du ministère Floquet le 14 février 1889, Tirard revient aux affaires, après onze mois d'absence, pour présenter un ministère qui veut « assurer par une politique large, tolérante et sage, le succès de l'Exposition », comme il le proclame à la Chambre. Le programme annoncé par le cabinet de Tirard contient des termes comme « paix », « pacification », « apaisement »<sup>143</sup>. Il s'agit clairement de s'adresser aux électeurs de droite, pour répondre, en un sens, à la séduction opérée par le boulangisme sur ces citoyens. Après la stratégie de Floquet d'essayer de rallier les troupes radicales du boulangisme, voici une nouvelle manœuvre, où sont visés les conservateurs ralliés au général Boulanger.

Le discours de Tours, prononcé par Boulanger un mois plus tard, est, en un sens, une réponse à cette politique d'apaisement du ministère. Ce discours est, de loin, le plus connu du mouvement boulangiste. Il a souvent été présenté comme le moment de présentation des idées boulangistes, où l'alliance avec les royalistes est dévoilée. Selon le boulangiste Pierre Denis, qui écrit *a posteriori*, il s'agissait pour les partisans du « brav'général » de faire une déclaration « qui put passer pour un pacte d'alliance.<sup>144</sup> » Un certain consensus s'est fait, parmi les historiens, pour indiquer qu'il a probablement été rédigé par Alfred

---

<sup>140</sup> Sur Jules Auffray, voir sa notice biographique dans : Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français. 1889-1940*, Paris, PUF, 1960, t. I, p.74.

<sup>141</sup> Voir notamment sur ce point : Philip J. NORD, *Paris Shopkeepers and the politics of resentment*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

<sup>142</sup> Voir par exemple : *La Presse*, 7 janvier 1889. Sur cette élection, bien connue de l'historiographie, on se reportera à : Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992.

<sup>143</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p.246.

<sup>144</sup> Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, Ollendorf, 1894, p.112.



Naquet<sup>145</sup>, ce qui est confirmé par une note manuscrite du sénateur du Vaucluse dans ses *Varia*<sup>146</sup>. Il a d'ailleurs prononcé son propre discours lors de ce banquet à Tours. Par ailleurs ce discours s'inscrit dans un moment de fébrilité du mouvement boulangiste et de son chef, ce dernier ayant fui Bruxelles, par peur d'une arrestation, deux jours auparavant, avant de revenir en France rapidement<sup>147</sup>.

Le dimanche 17 mars 1889, sur l'invitation du comité révisionniste de la ville, présidé par un certain Laurenceau<sup>148</sup>, décrit l'un des chefs de file du mouvement en Indre-et-Loire, le général Boulanger et les principaux membres du parti national se rendent à un banquet à Tours. La ville est ce jour-là en état de siège. Selon Adrien Dansette, de très nombreuses brigades de gendarmerie avaient été mobilisées pour assurer l'ordre public, et même quelques unités militaires. Plusieurs milliers de personnes participent au banquet, organisé dans la remise d'un fabricant de voitures, alors qu'à l'extérieur de très nombreux camelots vendent des chansons, des biographies et des portraits de Boulanger<sup>149</sup>.

Alfred Naquet prend la parole lors de ce banquet après Laurenceau. Il rappelle tout d'abord qu'il était venu à Tours en 1870, dans une période difficile. Cet *incipit* lui de se présenter comme « un vieux républicain », ce qui lui donne une légitimité pour affirmer ensuite qu'avec le boulangisme « les luttes d'autrefois doivent cesser ». Il déclare : « je n'ai jamais pensé que l'idéal pour une nation fût de voir ses enfants parqués dans deux camps ennemis (...). » Le sénateur du Vaucluse tend la main aux conservateurs. Les boulangistes en 1888 ne souhaitaient accepter que des conservateurs sincèrement ralliés à la République comme Thiébaud et Lenglé, ils changent d'attitude en 1889. Pour preuve Alfred Naquet déclare à Tours : « le parti républicain national ne demande à qui que ce soit ni abdication ni capitulation de conscience. » Il propose aux conservateurs, notamment royalistes, de soutenir Boulanger dans une entreprise de destruction de la République parlementaire, sans avoir à se rallier à la République, même « nationale ». Il évoque même un « mariage de

---

<sup>145</sup> Pierre Birnbaum est le seul, à notre connaissance, a rajouté qu'il a été rédigé par Naquet et revu par Mgr Freppel, évêque d'Angers, figure de la droite catholique d'alors. Pierre BIRNBAUM, *Les fous de la République*, Paris, Fayard, 1992, p.189.

<sup>146</sup> BNF, *Varia* d'Alfred Naquet, n°10.

<sup>147</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992.

<sup>148</sup> Ce personnage est absent du pourtant très riche *Dictionnaire biographique du nationalisme français* écrit par Bertrand Joly, on peut donc imaginer qu'il s'agit d'un « second couteau », voire un troisième.

<sup>149</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, p.264.

raison » entre les royalistes et les boulangistes, expression assez amusante placée dans la bouche de l'homme souvent qualifié « d'apôtre du divorce » par ses contemporains<sup>150</sup>. Il évoque toutefois la possibilité qu'un jour, ce mariage de raison pourrait se transformer en union affective. Ce projet de République ouverte aux conservateurs n'est, finalement, que dans la suite des idées de compromis de Gambetta, que Naquet a violemment combattu à l'époque, preuve du chemin parcouru par le sénateur du Vaucluse, par idéalisme, pragmatisme ou par ambition politique, probablement un peu de trois.

Alfred Naquet, libre-penseur et anticlérical, tient à son auditoire un discours d'apaisement sur la politique religieuse, se disant favorable à la sécularisation de la société dans la concertation, et non dans la violence. Il propose d'ailleurs un référendum sur les questions religieuses, par exemple sur le maintien ou la dénonciation du Concordat. Il explique que le général Boulanger est « hostile à la politique de tracasseries » touchant les catholiques. De manière surprenante les questions constitutionnelles sont presque absentes de ce discours.

Le sénateur du Vaucluse assume une alliance avec les conservateurs, sans reniements exigés de leur part. Là encore, il y a un grand chemin parcouru dans l'itinéraire politique de Naquet, par rapport aux années 1870 où il combattait les violences des royalistes, et faisait de la propagande pour les écoles laïques. Comme l'a écrit Bertrand Joly, les radicaux boulangistes ont dû tout accepter, voire tout justifier pour essayer de faire aboutir leur mouvement<sup>151</sup>.

Après ce discours, Jules Delahaye prend la parole. Il a une certaine influence à Tours, où il dirige un journal royaliste, *Le journal d'Indre-et-Loire*. Il est probablement l'un des vrais organisateurs de cette réunion, derrière la figure de l'obscur Laurenceau, comme l'a écrit d'ailleurs Pierre Denis<sup>152</sup>, ou encore Mermeix<sup>153</sup>. Le dernier discours est celui du général Boulanger. Il déclare tout d'abord que les doctrines exprimées par Alfred Naquet dans son discours quelques minutes auparavant ne sont nullement des opinions personnelles, mais

---

<sup>150</sup> L'expression est utilisée notamment par Gilbert-Martin sous une caricature d'Alfred Naquet, publiée dans le journal *Don Quichotte*, n°268, 1879.

<sup>151</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France de 1885 à 1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.13.

<sup>152</sup> Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, Ollendorf, 1894, p.116.

<sup>153</sup> MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, Dentu, 1890, p.151.

« les doctrines même du Parti républicain national. » S'il évoque le ralliement des conservateurs, il déclare toutefois que « personne parmi les conservateurs qui me suivent ne me fait l'injure de supposer que j'affirme la République pour la trahir. » Il insiste bien sur ce fait, indiquant qu'il n'est nullement un bélier contre la République. Il explique d'ailleurs qu'après la dissolution, prévue dans le programme boulangiste, il est persuadé que le pays nommerait lors d'une vaste consultation une République conforme aux vœux des radicaux révisionnistes groupés autour de lui. La République nationale doit « consacrer toutes les libertés, elle doit répudier l'héritage jacobin de la République actuelle, elle doit apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances. » Boulanger, dans son discours, présente donc une politique de « République ouverte » et d'apaisement religieux, destinée à un auditoire royaliste. Le discours de Boulanger, assez similaire à celui d'Alfred Naquet, a été qualifié par ailleurs de « chef-d'œuvre d'ambiguïté boulangiste<sup>154</sup> » par Jean Garrigues.

Selon Mermeix, avec le discours de Tours le boulangisme avait promulgué son « Concordat ». Les catholiques « n'avaient plus de raison de ne pas entrer dans la République, puisqu'on voulait la leur rendre habitable »<sup>155</sup>. Alexandre Zévaès, dans son ouvrage consacré au boulangisme publié en 1930, est fort critique à propos de ce discours, comparant alors Boulanger à Louis Napoléon Bonaparte : « Un gouvernement fort..., La République tolérante..., la République ouverte..., les hommes de bonne volonté..., Ah ! Comme ce langage varie peu ! Comme il est peu original ! Et comme les Français devraient se souvenir d'avoir déjà, en 1849-1850, entendu cette romance d'un prince président, qui la tenait lui-même du général Bonaparte, lequel l'avait chanté en Brumaire !<sup>156</sup> » On observe donc que ce discours a façonné une représentation du boulangisme allié des conservateurs, bien différente du boulangisme radical des années 1887-1888.

Selon Bertrand Joly, ce discours provoque de vives réactions à la ligue des Patriotes, ainsi que dans les comités boulangistes, où beaucoup de citoyens démissionnent<sup>157</sup>. Toutefois, de nombreux boulangistes, comme Vergoin, usent leur rhétorique à justifier cette alliance sous la bannière du « brav'général », nécessaire selon lui pour la victoire de son

---

<sup>154</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 1992, p.67.

<sup>155</sup> MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, Dentu, 1890, p.152.

<sup>156</sup> Alexandre ZEVAES, *Au temps du boulangisme*, Paris, Gallimard, 1930, p.154.

<sup>157</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs de 1885 à 1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.83.

parti<sup>158</sup>. Bien sûr, chez leurs adversaires, la réaction est virulente. Camille Pelletan, dans *La Justice*, parle d'inconséquence à propos du discours d'Alfred Naquet, et le décrit en train de balancer l'encensoir et de demander pardon au Saint-Sacrement<sup>159</sup>. Les caricaturistes s'emparent aussi du sujet avec enthousiasme, dessinant le radical et libre-penseur Alfred Naquet accoutré comme un grand prophète de la nouvelle religion, construisant un temple sur sa bosse, dédié au « Saint-Boulangier ».

Alfred Naquet cherche à expliquer cette évolution politique à ses détracteurs antiboulangistes. Il répond à Pelletan dans *La Presse* que la politique anticléricale menée jusque-là a pour seule conséquence de donner au clergé le prestige du persécuté<sup>160</sup>. Cet argument, quelque peu rhétorique, revient ensuite régulièrement dans les articles d'Alfred Naquet. Plus surprenant, Alfred Naquet écrit – sous le pseudonyme de P. Laurier- plusieurs articles dans un journal intitulé *Le Rosier de Marie*, une revue catholique, comme on le découvre dans ses *varia*<sup>161</sup>. Dans ceux-ci, il explique que la restauration monarchique est impossible à moyen terme, et il invite ses lecteurs catholiques à choisir entre la République nationale, « respectueuse et ouverte », et la République parlementaire<sup>162</sup>. Il cherche par cette ruse, assez grossière, à rallier des catholiques au général Boulanger, mais plusieurs événements précipitent la fin du mouvement.

### La fin de l'aventure boulangiste d'Alfred Naquet et ses suites

Boulangier fuit pour Bruxelles deux semaines après le discours de Tours. Naquet est très surpris lorsqu'il apprend que Boulanger est parti pour la Belgique en prévenant seulement Breuillé, secrétaire de Boulanger<sup>163</sup>. Alfred Naquet, devant le fait accompli, défend publiquement la fuite de Boulanger. A ce propos Adrien Dansette a qualifié le

---

<sup>158</sup> Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin : notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889)*, Paris, H Champion, 2005, pp.53-54. Voir aussi les rapports à son sujet aux Archives de la préfecture de police de Paris sous la cote BA 1292.

<sup>159</sup> BNF, *La Justice*, 19 mars 1889.

<sup>160</sup> BNF, *La Presse*, 21 mars 1889.

<sup>161</sup> BNF, *Varia*, 8<sup>e</sup> tome.

<sup>162</sup> Plusieurs de ces articles sont conservées à la Bibliothèque nationale de France dans *Varia Alfred Naquet*, tome 11 notamment. Alfred Naquet a précisé, avec son écriture manuscrite, que ces articles avaient été écrits par lui.

<sup>163</sup> Jean GARRIGUES, *Ibidem*, p.244.

sénateur du Vaucluse de : « cerveau de dynamite mais volonté de coton.<sup>164</sup> » Il s'agit d'un jeu de mot de la part de l'historien, Alfred Naquet ayant alors des contacts étroits avec la société centrale de dynamite, et ayant travaillé dans ces travaux de chimie sur le fulmicoton, un produit chimique. Ils organisent une réunion le 7 avril au lac de Saint-Fargeau, dans le quartier de Belleville, pour afficher publiquement leur soutien à Boulanger<sup>165</sup>, alors qu'en coulisses ils sont très divisés à ce sujet. Déroulède est très critique à propos de cette fuite<sup>166</sup>, et Thiébaud démissionne un temps du mouvement boulangiste pour manifester son désaccord<sup>167</sup>. Laguerre estime en privé que Boulanger est un « traître » à son parti<sup>168</sup>.

Le 3 avril, Georges Laguerre, Charles-Ange Laisant et Turquet ont vu leur immunité parlementaire levée par leurs collègues par 353 voix contre 199 : ils sont accusés de complot contre la République<sup>169</sup>, accusation tout à fait fantaisiste mais qui permet de décrédibiliser les boulangistes et de les désorganiser<sup>170</sup>. En vertu de l'article 291 du Code pénal, la Ligue des patriotes est déclarée illégale, et est de ce fait dissoute<sup>171</sup>. Cette condamnation fait réagir de nombreux boulangistes, comme Séverine qui rappelle que les sénateurs qui ont condamné les boulangistes sont les mêmes qui, sous l'Empire, défendaient la liberté d'association<sup>172</sup>. La longue procédure, et le jugement par le Sénat institué en Haute Cour, affaiblissent encore le mouvement, privé de chef et de ses principaux lieutenants. Le 19 avril, plusieurs membres du Comité républicain national sont à Bruxelles pour rencontrer Boulanger. Alfred Naquet est accaparé par la procédure du procès en Haute Cour et par des voyages pour voir le général Boulanger à Bruxelles puis à Londres à partir du 24 avril. Il préside quelques banquets aux mois de mai et de juin 1889, où il lit des lettres du général Boulanger, qu'il aurait en réalité écrites comme il l'indique dans des notes manuscrites présentes dans *Varia* conservés à la Bibliothèque nationale de France<sup>173</sup>. Le rapprochement avec les royalistes devient encore plus évident : le marquis de Breteuil, l'un des chefs de file du royalisme, est invité le 12 mai à assister à une réunion le 12 mai à une réunion des

---

<sup>164</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, p.275.

<sup>165</sup> APP, BA977, compte-rendu d'une réunion à Saint-Fargeau, avril 1887.

<sup>166</sup> Voir : Bertrand JOLY, *Déroulède*, Paris, Fayard, 2000, p.238.

<sup>167</sup> Fresnette PISANI-FERRY, *Le général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1962, p.207.

<sup>168</sup> Jean GARRIGUES, *Ibidem*, p.257.

<sup>169</sup> Sur cette question du complot, on se reportera à l'ouvrage de Frédéric MONIER, *Le complot dans la République : stratégies du secret, de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998.

<sup>170</sup> Jean GARRIGUES, *Histoire du Parlement : de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008, p.148.

<sup>171</sup> Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, p.66.

<sup>172</sup> SEVERINE, *Notes d'une frondeuse. De la Boulangerie au Panama*, Paris, 1893, p.82.

<sup>173</sup> BNF, Alfred Naquet *Varia*, n°3.

dirigeants du comité républicain national<sup>174</sup>. Cette période est marquée par des règlements de compte et des déchirements. Alfred Naquet écrit une lettre à Lockroy lui rappelant leur amitié de vingt ans<sup>175</sup>, alors que ce dernier vient de voter les poursuites contre le général Boulanger<sup>176</sup>. Le sénateur du Vaucluse n'hésite pas d'ailleurs à lui écrire, au mois d'avril 1889, que si les hommes comme Lockroy, Floquet ou Clemenceau étaient restés auprès du général Boulanger, les droites n'auraient pas pris une influence aussi importante dans ce mouvement. C'est alors que la ligue des Patriotes gagne en influence, et que les premières diatribes antisémites sont prononcées publiquement par certains boulangistes, comme Laur, à la grande indignation de Naquet qui demande à Boulanger de désavouer publiquement ces déclarations<sup>177</sup>.

Au début du mois de juin 1889 Alfred Naquet approuve un article de Mermeix où celui-ci proclame qu'il faut « en finir » avec les programmes compliqués, pour s'en tenir seulement, en vue des futures élections, au slogan « Dissolution-Révision-Constituante.<sup>178</sup> » Selon Alfred Naquet, le seul objectif à poursuivre est « de faire l'union des forces révisionnistes ». C'est ainsi que les idées constitutionnelles présentées par Alfred Naquet passent clairement au second plan dans ses articles. Pendant ce temps-là, Boulanger, sans consulter Naquet et ses lieutenants politiques, décide de poser sa candidature à l'occasion des élections des conseils généraux le 23 juillet 1889 dans 80 circonscriptions. Il subit une déroute électorale, n'étant élu que dans 12 circonscriptions<sup>179</sup>.

L'interdiction des candidatures multiples aux élections législatives votée à la Chambre au mois de juillet 1889 permet au gouvernement de détruire la stratégie boulangiste de plébiscite sur le nom de Boulanger. Selon Odile Rudelle, lorsqu'en juillet les

---

<sup>174</sup> Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992, p.272.

<sup>175</sup> Édouard Lockroy avait été élu dans les Bouches-du-Rhône en 1871, siégeant au côté d'Alfred Naquet dans le petit groupe de l'extrême-gauche d'alors. Il poursuit une politique de modération dans les années 1880, devenant ministre du commerce à partir de 1885, où il côtoie peu de temps après le général Boulanger, devenu ministre de la Guerre. Il ne s'engage toutefois pas dans le boulangisme en 1888.

<sup>176</sup> Une copie de cette lettre a été conservée par Alfred Naquet, elle se trouve dans ces *Varia*, t.11, p.190, à la Bibliothèque nationale de France.

<sup>177</sup> Voir : Marc ANGENOT, *Ce que l'on a dit des juifs en 1889. Antisémitisme et discours social*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 1989, p.239-244.

<sup>178</sup> Article paru dans *La Presse* le 4 juin 1889, approuvée par Alfred Naquet dans une note manuscrite dans ses *Varia*, T.3, p.236.

<sup>179</sup> Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992, p.276.

Chambres se séparent, le boulangisme apparait comme presque démodé<sup>180</sup>. Les partisans de Boulanger n'ont alors déployées qu'une activité limitée sur le terrain des commémorations, alors qu'on peut très bien imaginer qu'ils auraient pu s'affirmer comme des héritiers de la Révolution française<sup>181</sup>.

Alfred Naquet rencontre plusieurs fois Boulanger en exil, d'abord à Bruxelles, puis à Londres et enfin à Jersey, cherchant à organiser les élections avec celui-ci, comme le montre leur correspondance<sup>182</sup>. Il tient aussi le rôle de négociateur avec l'union des droites afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour la campagne électorale à venir<sup>183</sup>, alors que des boulangistes comme Francis Laur, Susini ou Michelin s'offusquent du fait de toucher des subsides boulangistes<sup>184</sup>. Naquet écrit alors assez peu d'articles politiques. Au mois de septembre 1889, dans un article publié juste avant les élections, il affirme encore sa foi dans la victoire boulangiste. Il écrit que le but de ce mouvement est de remplacer la République « oligarchique et bourgeoise » par une République « démocratique et libérale, sur le modèle des États-Unis ou de la Suisse », et rappelle les grandes lignes de ses idées constitutionnelles : séparation stricte des pouvoirs, incompatibilité entre fonctions ministérielles et parlementaires.

Lors des élections de 1889 certains boulangistes comme Vergoin se refusent à diffuser un programme. Ce dernier explique que le seul programme possible est « la révision immédiate.<sup>185</sup> » Face aux velléités de certains de ses camarades de créer un mouvement « boulangiste sans Boulanger », Alfred Naquet défend la présence de Boulanger à la tête du parti. Il explique que l'absence de « chef » pour incarner leurs idées avait fait échouer l'extrême-gauche au début des années 1880, alors que l'opportunisme triomphait grâce à Jules Ferry<sup>186</sup>. Les élections sont un échec cuisant pour le boulangisme : seuls 44 d'entre eux sont élus, alors que les républicains l'emportent dans 366 circonscriptions. Les conservateurs

---

<sup>180</sup> Odile RUDELLE, *La République absolue*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p.253.

<sup>181</sup> Jean EL GAMMAL, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1999, p.91. Sur les célébrations du centenaire de la Révolution française, voir : Pascal ORY, « Le Centenaire de la Révolution française. La preuve par 89 », Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, tome I,, 1984, pp.522-560.

<sup>182</sup> Voir BNF, NAF23783, Correspondance Alfred Naquet-Boulanger (1887-1890).

<sup>183</sup> Fresnette PISANI-FERRY, *Le général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1969, p.230.

<sup>184</sup> Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992, p.290.

<sup>185</sup> Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin : notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889)*, Paris, H Champion, 2005, p.78.

<sup>186</sup> BNF, *La Presse*, 24 mars 1890.

progressent légèrement. Les boulangistes connaissent quelques beaux succès dans le département de la Seine, avec l'élection de Naquet, Laguerre et Jean Saint-Martin notamment. Les boulangistes ne touchent plus à partir de ce moment-là de subsides royalistes : les caisses du mouvement sont vides. Les nouveaux élus se rendent à Jersey, où le général Boulanger a déménagé, pour discuter de la stratégie à adopter. Alfred Naquet joue le rôle de conciliateur entre les différents membres du mouvement qui se déchirent, préconisant un groupe ouvert à la Chambre où les révisionnistes de gauche comme de droite pourraient adhérer, mais son idée est rejetée<sup>187</sup>. Boulanger écrit à Naquet le 20 octobre qu'il faut « redresser vers la gauche » et adopter une politique radicale, dénonçant les « traitres » qui ont entraîné la défaite, c'est-à-dire probablement les conservateurs<sup>188</sup>. Alfred Naquet est invalidé, comme plusieurs autres députés boulangistes, le 9 décembre 1889 pour une question obscure de bulletins, qui est en réalité un simple prétexte. Il est réélu quelques semaines plus tard.

Après leur échec aux élections législatives de 1889, les boulangistes se concentrent sur les élections municipales à Paris en 1890, adoptant un discours de nuance plus radicale, mais ils sont battus<sup>189</sup>. Le mouvement est alors quitté par Alfred Naquet, Georges Laguerre et Jean Saint-Martin, le Comité Républicain National est dissous au mois d'avril 1890<sup>190</sup>.

Dans une lettre écrite en 1890, en forme de bilan après la déroute, Naquet note à Larcher, qui l'a aidé à se faire élire comme député de la Seine : «Au fond notre programme était : révision républicaine, tolérance religieuse, réformes sociales. [...] <sup>191</sup>». Il semble lucide toutefois lorsqu'il écrit dans cette même lettre qu'il était probable « qu'une fois puissante la droite cessera de réclamer la tolérance religieuse pour faire de l'intolérance <sup>192</sup>». Il espérait, justifie-t-il dans un article, que les républicains de toute nuance, une fois la constituante provoquée grâce au boulangisme, se mobiliserait contre l'idée royaliste. Et parmi ces républicains, les boulangistes, majoritaires, auraient pu imposer leurs vues<sup>193</sup>.

---

<sup>187</sup> Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992, p.313.

<sup>188</sup> BNF, NAF 23783, Lettre de Boulanger à Alfred Naquet, 20 octobre 1889.

<sup>189</sup> Yvan COMBEAU, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République, la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.257.

<sup>190</sup> BNF, *La Presse*, 23 mai 1890.

<sup>191</sup> AD84, 1J1085, Lettre de Naquet à Larcher 25 décembre 1890.

<sup>192</sup> AD84, 1J1085, *Idem*.

<sup>193</sup> BNF, *La Presse*, 29 janvier 1890.



En 1890, Naquet répond à une lettre d'un électeur afin de l'encourager à continuer à défendre des positions révisionnistes : « nous avons le Sénat (Basse cour) pour le malheur de la France. Je suis du peuple, je vis au milieu de lui, je suis simple employé [...] Je crois qu'il ne faut pas désespérer. Nous avons subi l'Empire pendant 18 ans. Redoublons d'efforts, d'énergie, dénonçons tous les abus, et je crois qu'avant trois ans le parlementarisme sera aux abois plus que jamais, car les mêmes fautes vont recommencer, et puis, que de désillusions parmi les électeurs.<sup>194</sup> »

Après les défaites viennent les règlements de compte. En 1890, Mermeix, ancien boulangiste, publie sous le pseudonyme de « X du *Figaro* » un pamphlet virulent, intitulé *Les coulisses du boulangisme*. Il dévoile notamment les modalités de l'alliance conservatrice. Il en profite pour dresser un portrait au vitriol de ses anciens amis, décrivant notamment Alfred Naquet comme un homme ambitieux et machiavélique. Le général Boulanger est toutefois relativement épargné, quoiqu'il soit décrit comme un homme au caractère faible, incapable de prendre des décisions, et qui n'a pas le courage en politique qu'il avait sur le champ de bataille. Dans la mémoire collective cette publication contribue à fixer une image négative du boulangisme, perçu comme un mouvement nationaliste inféodé aux conservateurs, composé d'ambitieux divisés, et donc bien loin du radicalisme révisionniste de ses débuts<sup>195</sup>.

Mermeix évoque aussi les propositions de coup d'Etat qu'aurait formulé Naquet à Boulanger. Si, publiquement, Naquet a toujours proclamé être totalement opposé au coup d'Etat, rappelant qu'il était contraire aux idées républicaines, il écrit dans une lettre à Gustave Larcher, bien postérieure au boulangisme, qu'il aurait été capable « d'aller jusqu'au coup d'état –fait par des républicains- pour ce que je croyais être le salut<sup>196</sup>», c'est-à-dire la révision constitutionnelle.

Revenu à la Chambre en 1893, élu dans l'arrondissement de Carpentras après une élection très serrée et avec l'appui de conservateurs locaux, Alfred Naquet dépose une

---

<sup>194</sup>BNF, NAF23783, lettre reçue par Alfred Naquet d'un correspondant non identifié, 6 mai 1890.

<sup>195</sup> Cet élément est bien étudié par Jean Charles CHAPUZET, *Le général Boulanger et le boulangisme : des passions politiques à l'oubli (1886-2002)*, Thèse IEP Paris, sous la direction de Jean-François Sirinelli, 2006.

<sup>196</sup> AD84, 1J1084, Lettre d'Alfred Naquet à Larcher, 22 mai 1899.

proposition de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, le 10 mars 1894. Son projet s'inscrit dans ses idées constitutionnelles précédant le boulangisme : une Chambre unique, une stricte séparation des pouvoirs, l'introduction du référendum. Comme le commente alors un journaliste du *Figaro* : « cette révision, Alfred Naquet l'aime à la folie.<sup>197</sup> » Le discours que le nouveau député du Vaucluse prononce, quelques jours plus tard, est accueilli froidement par la Chambre. Les députés l'interrompent, lui rappelant le nom de Boulanger. Lorsque Naquet commence à la Chambre sa diatribe contre le Sénat, on lui rappelle que « le Sénat a arrêté le boulangisme. » Il renouvelle ses critiques contre le parlementarisme, décrit comme « le régime des cabinets », le « régime de l'impuissance ». Son discours dure, selon un journaliste du *Figaro*, quatre heures et demie. Il le conclut en prédisant de nouveaux incidents causés par l'instabilité ministérielle. L'orateur qui lui succède, Marcel Habert, ancien candidat boulangiste dans le Vaucluse, devenu nationaliste, défend lui une idée tout autre qu'Alfred Naquet concernant la révision constitutionnelle : l'élection du président de la République au suffrage universel, idée promise à revenir régulièrement dans le débat public et constitutionnel. A partir de cette date-là, il n'est plus question, dans les écrits ou les actes politiques d'Alfred Naquet, de révision constitutionnelle : il abandonne cette idée pour laquelle il se bats depuis 1875, et pour laquelle il a quasiment sacrifié sa vie politique.

## Conclusion

Les conceptions constitutionnelles d'Alfred Naquet pour le mouvement boulangiste s'inscrivent dans la continuité de ses idées antérieures, mais elles connaissent aussi une relative évolution durant ces deux années, par pragmatisme politique ou par opportunisme.

Les radicaux engagés dans le boulangisme sont les héritiers d'un radicalisme frondeur, quelque peu socialisant, mettant la souveraineté du peuple et la démocratie directe au centre des préoccupations politiques. Loin d'être le dernier soubresaut d'un radicalisme dépassé, le boulangisme porte en réalité un projet constitutionnel cohérent,

---

<sup>197</sup> BNF, *Le Figaro*, 16 mars 1894.

défini par Alfred Naquet, et porteur d'une réelle modernité politique, qui contredit quelque peu cette idée d'archaïsme radical présent dans l'historiographie<sup>198</sup>.

Malgré son alliance avec les conservateurs, le boulangisme reste encore très proche du radicalisme politique dont un certain nombre de ses membres est issu. Ce mouvement se veut démocratique et populaire, c'est contre la constitution « monarchique » de 1875 qu'il entend se dresser, pour une République véritable, une « vraie » République, contre la République parlementaire « orléaniste ». L'échec du boulangisme, notamment à cause de ses divisions, de ses ambiguïtés, du manque de courage de son chef, marque la fin de la présence quasi-permanente dans le débat public du thème de la révision constitutionnelle.

Concernant les idées politiques d'Alfred Naquet pendant le boulangisme, le fait marquant demeure l'omniprésence du terme de « révision », qui semble être une obsession chez Alfred Naquet, mais aussi chez d'autres radicaux. Comme l'a noté Christophe Prochasson, le terme « révision » est au centre de leur discours, « comme si ce mot enchanteur permettait d'établir le Ciel sur la Terre.<sup>199</sup> » On constate toutefois la quasi absence, dans les discours d'Alfred Naquet pendant le boulangisme, de promesses de réformes sociales. A le lire, les « autres réformes », sans citer lesquelles, se feront après la seule réforme fondamentale, la révision. Alfred Naquet s'est concentré sur les enjeux politiques intérieurs.

Finalement, les radicaux révisionnistes ont accepté de nombreuses compromissions dans le boulangisme, pensant toutefois être maîtres de leur destin. Les idées énoncées par Naquet, qui évoluent de la recherche de la « Vraie République » à une République « Nationale », nous permettent de suivre l'itinéraire de radicaux tentant –par cynisme, ambition ou idéal- une expérience politique assez inédite pour faire aboutir leurs idées, dans cette conception républicaine originale, assez inclassable, parfois pitoyable, qu'a été le boulangisme.

---

<sup>198</sup> Sur l'historiographie du boulangisme et sa postérité, voir : Jean-Charles Chapuzet, *Le général Boulanger et le boulangisme : des passions politiques l'oubli*, Thèse IEP Paris sous la direction de Jean-François Sirinelli, 2006.

<sup>199</sup> Christophe PROCHASSON, « Les années 1880 : au temps du boulangisme » dans Michel WINOCK [dir.], *Histoire de l'extrême droite*, Paris, Seuil, 1993, p.54.

L'issue malheureuse de ce mouvement fait que, jusqu'à la fin de la Troisième République, l'idée de la révision constitutionnelle est peu revendiquée par les républicains. Ce thème passe donc, après 1890, de la gauche radicale à la droite nationaliste. Comme l'a souligné Judith F. Stone, « vers la fin de l'épisode boulangiste, le crédo radical avait changé de contenu, négligeant la révision constitutionnelle au profit du concept de défense républicaine.<sup>200</sup> » Après 1889, si la révision figure toujours en bonne place dans de nombreux programmes radicaux, l'urgence de cette réforme n'est plus ressentie de la même manière par ces radicaux, qui acceptent dès lors le jeu du parlementarisme. Clemenceau en est l'exemple le plus flagrant, il abandonne toute idée de révision constitutionnelle après 1889.

Le parti radical en lui-même a changé. Dans leur volonté de s'opposer aux boulangistes, les radicaux antiboulangistes ont dû se rapprocher des opportunistes, reniant leur ancienne opposition, suspendant leurs critiques. La politique de « concentration » républicaine qui a eu lieu en 1888 et 1889 se révèle fatale à l'ancien radicalisme intransigeant. Au niveau électoral, plusieurs circonscriptions populaires de la Seine échappent alors aux radicaux au profit des boulangistes, voire des nationalistes. Par ailleurs, le développement des mouvements socialistes en milieu urbain ou ouvrier les désigne de plus en plus comme une alternative crédible aux radicaux. *A contrario*, les radicaux connaissent un nombre important de victoires électorales en province, en dehors des régions du sud-est qui leur sont traditionnellement fidèles. Cela entraîne aussi un changement du personnel radical, une génération, qui avait combattu l'Empire, disparaît au profit d'une nouvelle génération. Selon Daniel Mollenhauer, sur 136 radicaux élu à la Chambre en 1885, seuls trente quatre poursuivent la politique après 1893<sup>201</sup>. Et dans le Vaucluse aussi, la situation politique est bouleversée à cause du boulangisme et de l'engagement d'Alfred Naquet.

---

<sup>200</sup> Judith F. STONE, « Camille Pelletan et les radicaux face au péril boulangiste » dans Paul BASQUIAT [dir.], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.79.

<sup>201</sup> Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République" : quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République », *Revue Historique* 299/300, 1998, p. 611.

## **Chapitre XI : Alfred Naquet et les dissensions au sein de ses réseaux vauclusiens lors du boulangisme**

Après avoir présenté les idées constitutionnelles, au niveau national, d'Alfred Naquet pendant le boulangisme, il convient de changer d'échelle afin de s'intéresser dans ce chapitre à la réception par les relations politiques et personnelles de Naquet dans le Vaucluse de son engagement boulangiste. L'un des points de départ de cette étude était le constat d'un paradoxe apparent : alors que la moitié de la représentation parlementaire du département se rallie, en 1888, au boulangisme, un an plus tard les électeurs du Vaucluse n'élisent que des députés antiboulangistes. Et Naquet et les parlementaires vauclusiens ralliés à Boulanger qui avaient été élus en 1885 ne se représentent pas dans leur département en 1889, préférant en effet se présenter à Paris. Il convient d'observer comment les membres des réseaux politiques, amicaux et personnels de Naquet réagissent au ralliement de leurs élus au brav'général. Le rôle de Naquet dans l'organisation politique boulangiste dans le département, et la création avortée d'un réseau boulangiste mérite aussi notre attention, à la lumière des résultats électoraux de ce mouvement dans le Vaucluse. Il s'agit aussi de comprendre comment le boulangisme de Naquet, Laguerre et Saint-Martin provoque une rupture dans leurs réseaux de clientèle, et si c'est la fidélité à la personne d'Alfred Naquet ou la fidélité à un « parti » radical antiboulangiste qui l'emporte, en d'autres termes si le boulangisme est l'occasion d'une victoire d'une forme de politisation sur les fidélités personnelles tissées par les patronages.

On adoptera une perspective microhistorique, notamment pour l'étude des cercles, afin d'appréhender les débats et les perceptions de leurs membres à propos de la « question Boulanger » et du ralliement de Naquet au boulangisme.

### **Adhésions, divisions et débats au sein des relations politiques de Naquet face au boulangisme (1888)**

Il convient dans un premier temps de s'intéresser à la façon dont l'engagement boulangiste d'Alfred Naquet, de Jean Saint-Martin et de Georges Laguerre est accueillie par les citoyens du département, et débattue lors de réunions au sein des lieux de sociabilités

que sont les cercles, afin d'identifier les représentations des républicains et leurs fidélités à leurs élus.

Le député de l'arrondissement d'Apt Georges Laguerre est le premier parlementaire vauclusien à se rallier à Boulanger, dès la fin de l'année 1887. Alfred Naquet, sénateur, et Jean Saint-Martin, député, ne se déclarent officiellement boulangistes qu'au mois d'avril 1888, lors d'un dîner au Café Riche, lieu qui devient l'un des quartiers généraux des boulangistes. Dans ses discours, Naquet prend soin de rassurer ses relations politiques républicaines quant à la trop grande personnalisation de ce mouvement et aux craintes de coup d'État que ceux-ci expriment déjà, et qui explique la rupture avec des radicaux comme Clemenceau avec Boulanger<sup>1</sup>. Selon Naquet, ces craintes sont infondées<sup>2</sup>. Quelques jours plus tard, Jean Saint-Martin démissionne du groupe de l'extrême-gauche à la Chambre des députés. Il justifie dans une lettre être, avec son engagement dans le boulangisme, dans le prolongement de son action politique antérieure favorable à la révision des lois constitutionnelles de 1875, et donc suivre les objectifs du mandat pour lequel il a été élu dans le Vaucluse<sup>3</sup>.

Les républicains vauclusiens ont des réactions contrastées quant à l'engagement de Naquet et des deux autres parlementaires dans le boulangisme. Par exemple, le cercle républicain d'Avignon vote à l'unanimité des 100 membres présents le texte le plus violent contre Boulanger<sup>4</sup>. Dans ce texte, les membres du cercle interdisent aux élus devenus boulangistes l'accès à leur cercle, leur signifiant qu'ils sont devenus indésirables, alors que ces cercles étaient ouverts à tous. C'est le début d'une forme de délégitimation des élus boulangistes. Ceux-ci sont décrits comme « inféodés à une faction dont les partisans sont, pour les quatre cinquièmes, des réactionnaires avérés<sup>5</sup> ». La politisation des membres de ce

---

<sup>1</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1989, p.276.

<sup>2</sup> AD84, 1J29, Opuscule intitulé « l'œillet rouge » réunissant des discours du Café Riche, 1888. Il n'est pas indiqué d'éditeur, il s'agit d'un opuscule, probablement vendu par les camelots. Voir sur cette question : Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue : politique et démocratie au tournant des XIXe et XXe siècles*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>3</sup> AD84, 1J25, extrait du journal *Le Républicain du Vaucluse*, 25 mai 1888.

<sup>4</sup> AD84, 1M809, rapport du préfet, daté du 31 mai 1888.

<sup>5</sup> AD 84, 1M809, *idem*. Sur les cercles, lieux de sociabilités bien étudiés désormais, on se reportera notamment aux travaux classiques de : Maurice AGULHON, « Les Chambrées en Basse Provence : histoire et ethnologie » dans Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde, I : Ethnologie et politique en France*, Paris, Gallimard, 1988, p15-59 ; Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République : une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982 ; Raymond HUARD, *La Préhistoire des partis, le*

cercle prend le dessus sur la fidélité à Alfred Naquet. Au sein de ce cercle plusieurs membres, comme Garde, conseiller municipal d'Avignon, ont des relations politiques et personnelles avec Pourquery de Boisserin, élu quelque mois plus tôt maire d'Avignon et qui se présente comme un opposant à Naquet. *A contrario*, les membres du cercle radical sont partagés sur la question Boulanger et l'engagement de leurs élus, tout comme ceux du cercle socialiste d'Avignon, qui, au lendemain du banquet du Café Riche, ne se prononcent pas sur l'engagement de Naquet dans le boulangisme.

A Carpentras, au sein du cercle républicain de la ville où sont inscrits de nombreux fidèles du député de l'arrondissement Alfred Michel, qui est d'une prudente neutralité face au boulangisme, aucun ordre du jour ni prise de position n'est votée quant au boulangisme. Ce cercle est donc à l'image d'Alfred Michel, qui hésite quant à l'attitude à adopter, les membres du cercle comme Eysséric étant eux aussi liés par des liens politiques, clientélares, mais aussi affectifs, avec Alfred Naquet, natif de Carpentras et à l'influence certaine. Poujade, autrefois ami proche d'Alfred Naquet qu'il connaît depuis son adolescence, avec qui il diverge politiquement puisqu'il est devenu républicain modéré, désavoue le sénateur du Vaucluse dans un article dans *Le Mont Ventoux*, affirmant qu'il met en péril la République<sup>6</sup>. Le professeur Eysséric, mentor d'Alfred Naquet, reste pour sa part très prudent sur l'engagement de Naquet, ne le désavouant pas dans les journaux, et gardant avec Naquet une correspondance à ce moment-là<sup>7</sup>.

A Orange le cercle républicain a pour président Captly, maire de cette ville, républicain modéré déjà hostile à Naquet avant même le boulangisme. Les membres de ce cercle votent, le 17 mai 1888, une déclaration interdisant l'accès de ce lieu aux parlementaires boulangistes. Ils expliquent ainsi qu'ils souhaitent «blâmer ce sénateur et ces députés qui courent au césarisme»<sup>8</sup>. Ils critiquent «l'équivoque plus que suspecte» de nombreux Vauclusiens quant au boulangisme. Là encore, l'absence de relations personnelles

---

*mouvement républicain en Bas- Languedoc (1848-1881)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1982. Sur les royalistes voir : Philippe SECONDY, *La persistance du Midi Blanc : l'Hérault 1789-1945*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006.

<sup>6</sup> AD84, 10 PER 42, *Le Mont Ventoux*, 10 août 1888.

<sup>7</sup> NAF 23783 : Correspondance entre le Général Boulanger et Alfred Naquet (1889-1890). 63 lettres adressées à Alfred Naquet par divers correspondants notamment vauclusiens (1882-1901).

<sup>8</sup> AD84, 1M809, rapport sur les cercles d'Orange, 6 juin 1888.

proches avec les parlementaires engagés dans le boulangisme facilite une condamnation sans équivoque.

Il existe dans la même ville un second cercle, le cercle des Droits de l'Homme. Il est présidé par Eugène Lisbonne, un radical apparenté à la famille d'Alfred Naquet. Ses membres votent l'ordre du jour suivant : « les citoyens Laguerre et Saint-Martin, députés, et Naquet, sénateur de Vaucluse, ont conservé notre confiance, contrairement à la décision prise par le cercle opportuniste d'Orange ces honorables représentants recevront toujours dans le cercle des Droits de l'Homme l'accueil le plus fraternel<sup>9</sup>. » Ainsi, au sein même d'une commune, les cercles républicains se divisent pour suivre ou non l'initiative de la moitié de leur représentation parlementaire vers le boulangisme. Des rivalités personnelles, ici entre Lisbonne et Capty, et des fidélités personnelles et politiques envers Naquet s'expriment ici.

Des débats et des prises de positions très vifs ont lieu parmi les radicaux du département, dans les cercles, dans les cafés, voire lors des conseils municipaux. Le préfet indique dans une lettre au ministre de l'Intérieur datée du 31 mai 1888 : « La question Boulanger, que les républicains avaient ajournée d'un commun accord, afin de ne pas introduire dans les élections municipales un élément de division, est discutée à Avignon depuis 8 jours. A l'heure actuelle les différents cercles et sociétés qui dirigent ici l'opinion se sont prononcés sur cette question, à l'approche de la réunion boulangiste qui doit avoir lieu le 17 juin prochain sous la présidence de M. Naquet.<sup>10</sup> » En effet, afin de présenter et justifier publiquement leur engagement auprès du général Boulanger, les trois parlementaires organisent une réunion le 17 juin 1888 à Avignon, avec l'appui des membres du cercle radical d'Avignon. L'objectif affiché est de débattre de la « Question Boulanger » devant les électeurs<sup>11</sup>.

Cette réunion réunit notamment Alfred Naquet, Jean Saint-Martin et Georges Laguerre, mais aussi des radicaux hostiles au boulangisme, comme Eugène Gaillard, député

---

<sup>9</sup> AD84, 1M809, *Idem*.

<sup>10</sup> AD84, 1M809, brouillon du rapport du préfet au Ministère de l'Intérieur, 31 mai 1888.

<sup>11</sup> Sur cette réunion, on se reportera à nos travaux de master : Christophe PORTALEZ, *Les radicaux révisionnistes du Vaucluse, de la Boulangerie au Panama*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Frédéric Monier, 2010, Université d'Avignon. Et Christophe PORTALEZ, *Radicalisme, radicalismes ? Les radicaux vauclusiens face à la « Question Boulanger »*, Mémoire de Master 1, sous la direction de Frédéric Monier, Université d'Avignon, 2009.



du Vaucluse, et Camille Pelletan, député du département des Bouches-du-Rhône<sup>12</sup>. Alfred Michel, convié à cette rencontre par Alfred Naquet, s'abstient de s'y rendre, ne souhaitant pas exprimer ses opinions en public. Cette réunion est très agitée, les orateurs boulangistes sont violemment pris à parti par l'auditoire, ils ne peuvent finir leurs discours<sup>13</sup>. La presse locale prend alors majoritairement position contre eux<sup>14</sup>. Suite à cette réunion Alfred Naquet et Jean Saint-Martin entament une tournée de conférences, et publient de nombreux articles dans les journaux locaux qui leur accordent encore une tribune. Il y a toutefois eu, avec cette réunion, un net basculement.

Jean Saint-Martin donne au début du mois de septembre 1888 une réunion au cercle socialiste d'Avignon. Les membres votent un ordre du jour favorable au Général Boulanger<sup>15</sup>. Ce cercle a son siège au café Pruna<sup>16</sup> dans le quartier de la Carreterie, quartier populaire et peuplé d'Avignon. Ce café est tenu par un immigré italien, Pruna, proche des milieux radicaux d'Avignon. Il demande à la même époque son aide à Alfred Michel pour obtenir sa naturalisation, sa lettre étant transmise au député de Carpentras par le président du cercle radical d'Avignon, Rolland<sup>17</sup>.

Alfred Naquet débute au mois de septembre une tournée de conférences dans le département. Il écrit à Alfred Michel « qu'il va se rendre incessamment sous peu à Carpentras », et qu'il compte « y rester une dizaine de jours. <sup>18</sup> » Alfred Naquet s'est appuyé, pour organiser cette tournée, sur l'un de ses relais politiques locaux, Moïse Levy, un juif comtadin qui tient un café. Ce café sert de lieu de rendez-vous à des républicains de Carpentras. Levy a préparé les conférences du sénateur dans de nombreux villages de

---

<sup>12</sup> AD84, 1M809, dossier sur la réunion à la salle des Trois-Mulets, rapports du préfet, de police et correspondance, 1888.

<sup>13</sup> Sur les réunions politiques, voir : Paula COSSART, *Le meeting politique, De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010

<sup>14</sup> Cela est net notamment pour le journal *Le Radical du Vaucluse*, qui gardait une attitude plutôt neutre à l'égard des parlementaires avant le 17 juin 1888, et qui ensuite adopte un ton franchement hostile à leur égard.

<sup>15</sup> Sur les blanquistes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, voir : Patrick HUTTON, *The Cult of revolutionary tradition : the blanquist in French politics 1864-1893*, Berkeley, University of California Press, 1981, 218p.

<sup>16</sup> AD84, AD84 1M760 : cercles et associations civiles, chambrées : registre de déclarations. Déclaration du cercle socialiste.

<sup>17</sup> Bibl. Inguimbertaine, Fonds Alfred Michel, 3.2, notamment une lettre datée du 3 septembre 1887.

<sup>18</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 3.2, Lettre d'Alfred Naquet à Alfred Michel, 7 septembre 1888.

l'arrondissement de Carpentras. Naquet écrit d'ailleurs à l'un de ses amis qu'il va dans « toutes les communes où Moïse Levy a bien voulu prévenir mes amis de ma visite.<sup>19</sup> »

La première réunion donnée par Alfred Naquet et Jean Saint-Martin a lieu le 14 septembre au Café Dabry au Pontet et réunissant 250 personnes<sup>20</sup>. Lors de son discours, Alfred Naquet souligne le caractère « libérateur » du boulangisme pour le pays, tout en réfutant l'accusation de « dictature » dont les journaux opportunistes affublent les boulangistes<sup>21</sup>. Il y présente ses idées constitutionnelles, et selon un rapport de police il aurait reçu un accueil mitigé de la part de son auditoire, chose invérifiable<sup>22</sup>.

Les jours suivants, Alfred Naquet est rejoint par Saint-Martin pour donner une réunion le 15 septembre à Lapalud, près d'Orange<sup>23</sup>. A Orange, le 16, les boulangistes préfèrent donner une réunion « privée », preuve de leur crainte de troubles. Malgré cette précaution, la réunion est interrompue par des individus pénétrant avec violence dans le local où cette dernière était donnée.

D'autres réunions sont organisées les jours suivants dans de nombreuses communes de l'arrondissement de Carpentras, où l'accueil semble avoir été chaleureux. Les élus se rendent même dans des petits villages, donnant une conférence au cercle local, souvent établi dans un café, avec l'appui de fidèles locaux. Le *Mont-Ventoux*, journal de Carpentras, nuance le succès qu'auraient obtenu Alfred Naquet et Jean Saint-Martin dans ces localités proches de Carpentras : « Ces MM. se seraient fait écouter tant qu'ils s'en seraient tenus à la partie de leur programme ayant trait à la révision », soulignant qu'*a contrario* le « panégyrique du général Boulanger » est lui beaucoup plus critiqué<sup>24</sup>.

Enfin, le 24 septembre, les deux parlementaires sont à Carpentras, ville natale d'Alfred Naquet, et l'un des centres de son influence politique. Ils se rendent chez Moïse Levy, cafetier à Carpentras<sup>25</sup>. Dans une lettre à Moïse Levy, postérieure à cette réunion,

---

<sup>19</sup> Bibl.Ing, *Idem*.

<sup>20</sup> AD84, 10PER32, *Le Bonhomme Républicain*, le 23 septembre 1888.

<sup>21</sup> AD84, 10PER32, *Idem*.

<sup>22</sup> AD84, 1M809, rapport sur la réunion du Pontet, septembre 1888.

<sup>23</sup> BNF, *La Presse*, 19 septembre 1888.

<sup>24</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 30 septembre 1888.

<sup>25</sup> AD84, 10 PER 32, *Le Bonhomme Républicain*, 30 septembre 1888.

Naquet écrit qu'il souhaite créer « notre journal pour l'arrondissement de Carpentras<sup>26</sup> », preuve de sa volonté de développer la propagande boulangiste dans l'arrondissement. Ainsi ce cafetier sert d'informateur et d'organisateur de réunions pour le compte d'Alfred Naquet. Il est aussi un homme mettant au service de Naquet sa connaissance de l'arrondissement puisqu'il indique au sénateur du Vaucluse à propos d'un certain Tramier que « nous ne devons pas le froisser, il est influent à Sarrians ». Moïse Lévy, en échange, demande à Naquet des recommandations pour lui-même ou ses amis de Carpentras. On observe donc une relation d'échange entre les deux hommes, l'un fournissant des informations politiques locales à un élu en échange de recommandations.

Naquet continue ensuite sa tournée dans l'arrondissement. Il cherche à s'assurer de ses soutiens, voire à convaincre des relations politiques perturbées par l'engagement boulangiste du sénateur, comme le maire de Mormoiron Vialis. Ce dernier est d'ailleurs, un peu plus tard, victime d'une lettre anonyme envoyée au ministère de l'Intérieur, le dénonçant comme un « partisan actif de la politique boulangiste.<sup>27</sup> » Le préfet répond que Vialis a eu des « sympathies » pour les boulangistes en 1888, du fait de ses « rapports personnels et amicaux » avec Alfred Naquet<sup>28</sup>. Le préfet affirme toutefois avoir discuté avec le maire de Mormoiron, et avoir convaincu ce dernier d'adopter une posture nettement antiboulangiste, en rompant ses amitiés avec Naquet et Jean Saint-Martin. Ainsi, on observe au travers de cet exemple les agissements des préfets pour convaincre des élus de rompre des relations politiques et personnelles avec les boulangistes, quitte à user de pressions, afin que ces derniers restent dans une ligne politique favorable au gouvernement<sup>29</sup>.

Durant l'été 1888, Léon Barrier, imprimeur à Carpentras, propriétaire du principal journal de l'arrondissement *Le Mont Ventoux*, est en grande difficulté financière, comme il le confie à Alfred Michel dans une lettre. Il écrit au député qu'il s'est vu proposer par François Bonjean l'achat de son journal<sup>30</sup>. Celui-ci espérait transformer ainsi le journal en organe boulangiste, financé par le comité républicain national, par l'entremise d'Alfred Naquet.

---

<sup>26</sup> BNF, NAF 23783, Fonds Naquet, Lettre de Moïse Lévy datée du 17 octobre 1888.

<sup>27</sup> AD84, 1M809, Lettre du Ministère de l'Intérieur au préfet de Vaucluse datée du 7 mai 1889.

<sup>28</sup> AD84, 1M809, Rapport du préfet du 19 mai 1889.

<sup>29</sup> En un sens, ces pratiques préfectorales s'inscrivent dans une forme de candidature officielle, qui a perduré pendant la Troisième République, comme l'a montré Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

<sup>30</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 5.1, Lettre de Léon Barrier à Alfred Michel, 6 juin 1888.

Comité républicain nationale qui reçoit de fortes sommes d'argent à ce moment-là grâce à Dillon, riche sympathisant du général Boulanger, mais aussi petit à petit des caisses royalistes<sup>31</sup>. Jean Saint-Martin, Georges Laguerre et Alfred Naquet se retrouvent ensuite à Cadenet, dans l'arrondissement d'Apt, donnant une réunion à laquelle assistent 500 personnes, chiffre important car c'est un jour de marché. Les discours des orateurs sont acclamés, tout comme à Pertuis où une autre réunion est donnée le soir même<sup>32</sup>.

Alfred Naquet quitte ensuite le département. Il donne le 28 septembre une réunion à Marseille où il justifie une nouvelle fois son engagement boulangiste, et où il expose ses idées constitutionnelles. Ce discours est publié sous forme d'opuscule<sup>33</sup>. Le sénateur de Vaucluse cherche à publiciser ses idées parmi les milieux radicaux, afin que d'autres rejoignent le général Boulanger. Cette réunion à Marseille est la dernière de Naquet, qui stoppe là sa tournée pour des raisons de santé. Dans un télégramme à Alfred Michel daté du 29 septembre il écrit : « Par aphonie obliger (*sic*) interrompre tournée, [...] quitte département.<sup>34</sup> » Le sénateur du Vaucluse part alors prendre les eaux en Suisse.

Bien que de nombreuses réunions se soient déroulées dans l'arrondissement de Carpentras, Alfred Michel, qui correspond avec Alfred Naquet et lui doit en partie sa carrière politique puisque le sénateur l'a soutenu et a mobilisé ses relations en 1885, n'a pas participé à ces rencontres, malgré l'invitation qu'Alfred Naquet lui a faite par une lettre<sup>35</sup>. Le journal dont Alfred Michel est l'inspirateur, *Le Mont Ventoux*, critique modérément cette série de réunions organisées par les boulangistes. Un journaliste écrit que « les républicains qui font cette campagne se trompent de bonne foi », notant « l'erreur et les illusions » de ceux-ci<sup>36</sup>. Alfred Michel semble garder une certaine prudence face à l'engagement boulangiste de ses amis. Il refuse donc de participer à des réunions publiques, où il aurait été forcé de prendre position. Il reste toutefois en contact épistolaire avec ses collègues. Certains antiboulangistes vauclusiens déplorent cette attitude, comme Félix Achard, qui lui

---

<sup>31</sup> Jean GARRIGUES, *Le Général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991, p.229.

<sup>32</sup> AD84, 1M809, rapport du sous-préfet d'Apt sur les réunions boulangistes données dans le Vaucluse au mois de septembre 1888.

<sup>33</sup> Alfred NAQUET, *Discours prononcé le 28 septembre 1888, au cercle révisionniste de Marseille*, Avignon, imprimerie Gros, 1888, 98p. Voir chapitre précédent, sur les idées constitutionnelles de Naquet.

<sup>34</sup> Bibl.Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.3, Télégramme d'Alfred Naquet à Alfred Michel daté du 29 septembre 1888.

<sup>35</sup> Bibl.Ing, Fonds Alfred Michel, carton 7, Lettre d'Alfred Naquet à Alfred Michel, 7 septembre 1888.

<sup>36</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 30 septembre 1888.

écrit au mois d'août 1888 : « Malheureusement, vos tergiversations, celles de vos amis, rendent chaque jour plus difficiles les combinaisons qui sont possibles et désirables.<sup>37</sup> »

Ces débats autour de l'engagement dans le boulangisme d'Alfred Naquet se poursuivent dans le département après le départ des parlementaires pour Paris. L'un des lieux où la controverse est la plus vive est le cercle radical d'Avignon.

### Débats autour de l'engagement boulangiste d'Alfred Naquet au sein du cercle radical d'Avignon

Ce cercle est l'un des points d'appui des parlementaires radicaux, qui font par ailleurs partie de ses membres, y donnant à l'occasion des réunions. En échange les membres de ce cercle n'hésitent pas à solliciter des recommandations de la part des parlementaires, ils appartiennent donc à la fois aux réseaux politiques et de clientèles de Naquet.

Le cercle radical a été créé le 29 avril 1886<sup>38</sup>, dans les locaux d'un café d'Avignon. Parmi les membres fondateurs du cercle on relève les noms de François Cartoux, directeur du *Radical du Vaucluse*, un journal local, ainsi que tous les parlementaires du Vaucluse, à l'exception notable d'Alphonse Gent, sénateur âgé peu actif à ce moment-là. Sont donc présents des hommes politiques locaux ayant une grande influence, des publicistes, ainsi que des membres issus en général de la petite bourgeoisie, ceci au demeurant assez typique de la sociologie des cercles radicaux<sup>39</sup>. Parmi ceux-ci se trouvent des artisans comme des cordonniers, des négociants, des épiciers, quelques cultivateurs travaillant *extra muros*, mais aussi un médecin et un « industriel<sup>40</sup> ». Les membres cotisants au cercle sont au nombre de cent, chiffre relativement important pour un cercle du Vaucluse, et sont dirigés par un bureau de cinq membres, composé d'un président, d'un secrétaire, d'un adjoint et de deux assesseurs. Le 27 décembre 1888, le bureau du cercle radical, ayant à sa tête Eugène

---

<sup>37</sup> Bibl.Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.3, Lettre de Félix Achard à Alfred Michel, 7 août 1888.

<sup>38</sup> AD84, 1M760, cercles et associations civiles, chambrées : registre de déclarations. Présent dans le répertoire des cercles d'Avignon.

<sup>39</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presse de la Fondation Nationales des sciences politiques, 1982, p437.

<sup>40</sup> AD84, 1M760, Listes des membres du cercle radical à sa création, 1886.

Rolland, sympathisant boulangiste et relation politique d'Alfred Naquet, est réélu<sup>41</sup>, preuve que cette attitude est approuvée par les membres du cercle.

Les débats autour du boulangisme reprennent au début de l'année 1889 au sein de ce cercle radical. A la suite du vote d'un ordre du jour condamnant le boulangisme et les parlementaires vauclusiens ralliés au général Boulanger, le 6 avril 1889<sup>42</sup>, la commission du cercle radical proche de Naquet, démissionne de ses fonctions. Celle-ci était présidée par Eugène Rolland. C'est un ami de Jean Saint-Martin et d'Alfred Naquet. On trouve d'ailleurs, dans les archives du premier, un certain nombre de lettres de Rolland, de nature politiques pour certaines, mais aussi des demandes de services et de recommandations, preuve là encore que relations politiques et clientélares sont imbriquées. Dans l'une d'elle Rolland demandait à Jean Saint-Martin de recommander la fille d'un ami du cercle radical, nommé Dufour, à obtenir une mutation comme institutrice<sup>43</sup>.

Un « groupe anti-boulangiste » prend la direction du cercle, mené par Antoine Garde, adjoint au maire d'Avignon Pourquery de Boisserin. Ces hommes sont des relations politiques du nouveau maire d'Avignon, Pourquery de Boisserin, et d'Eugène Cartoux, publiciste et directeur du *Radical du Vaucluse*, qui les soutient dans son journal. Dans un imprimé, ces antiboulangistes du cercle radical appellent, au nom de la « politique anti plébiscitaire », à rejeter les boulangistes vauclusiens, au premier chef Naquet et Saint-Martin, les qualifiant « d'adversaires », et considérant que « tout esprit de camaraderie doit disparaître devant des considérations aussi graves<sup>44</sup> ». Il y a bien sûr une dimension de rivalités personnelles dans ces divisions, les amis de Pourquery de Boisserin cherchant à éliminer du jeu politique local Naquet, Saint-Martin et Laguerre.

Dans une circulaire publiée peu de temps après leur démission, Rolland et Tissot ne se proclament pas « boulangistes », mais révisionnistes, se donnant pour objectif « l'accomplissement sans plus d'atermoiements du programme radical, la révision de la Constitution monarchique qui nous régit par une Constituante qui fera disparaître le Sénat

---

<sup>41</sup> Voir AD84, 1J32, *Le Bonhomme républicain*, 6 janvier 1889.

<sup>42</sup> AD84, 4M88, Rapport du commissariat central au préfet de Vaucluse sur le cercle radical, 14 avril 1889.

<sup>43</sup> AD84, 1J29, lettre de Rolland à Jean Saint-Martin, 20 février 1886.

<sup>44</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.4, Imprimé du groupe anti boulangiste du cercle radical, avril 1889.

sans révolution.<sup>45</sup> » Ces révisionnistes décrivent leurs adversaires comme des gens « qui, par peur d'une dictature purement imaginaire, sont obligés de retourner en arrière et de lutter contre un programme qui a toujours été le leur.<sup>46</sup> ». La prudence de Tissot et Rolland qui ne se proclament pas ouvertement boulangistes est moquée par certains en privé. Ainsi Cadermartori dans une lettre à Jean Saint-Martin écrit que « Rolland et les autres du cercle radical sont bien mous et bien prudents.<sup>47</sup> ».

Le 13 avril 1889, la liste menée par Rolland et Tissot est réélue comme bureau du cercle radical, par 53 voix contre 48 à la liste Garde<sup>48</sup>. De nombreux antiboulangistes démissionnent, notamment Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon, son adjoint Garde et Cartoux, rédacteur de la feuille locale *Le Radical du Vaucluse* pour ne citer que les plus importants<sup>49</sup>. Une quarantaine de personnes font de même, d'après le préfet<sup>50</sup>. Les démissionnaires vont fonder un nouveau cercle, fermement antiboulangiste et dominée par le réseau politique de Pourquery de Boisserin, qui a aussi pour but de préparer la candidature de ce dernier aux prochaines élections législatives : le cercle de « l'Avenir radical<sup>51</sup> ».

Rolland et son secrétaire Tissot écrivent, dans une circulaire au lendemain de leur élection au bureau du cercle, qu'ils n'ont « toujours eu qu'un but : le triomphe de la République radicale », et « l'affermissement de la République telle que nous n'avons jamais cessé de la comprendre<sup>52</sup> ». Les relations politiques d'Alfred Naquet à Avignon, en difficulté, semblent donc triompher dans un premier temps, tout en utilisant des euphémismes pour désigner leur engagement boulangiste, alors que d'autres, moins nombreux, assument pleinement leur ralliement au général Boulanger.

---

<sup>45</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.4, Imprimé de la commission démissionnaire du cercle radical, daté du mois d'avril 1889.

<sup>46</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, *Idem*.

<sup>47</sup> AD84, 1J32, Lettre de Cademartori à Jean Saint-Martin, datée du 17 février 1889.

<sup>48</sup> AD84, 4M95, Rapport du commissariat central au préfet de Vaucluse sur le cercle radical, 14 avril 1889.

<sup>49</sup> AD84, 4M95, *Idem*.

<sup>50</sup> AD84, 4M95, Rapport du préfet au Ministère de l'Intérieur, avril 1889.

<sup>51</sup> AD84, 4M88, création du Cercle de l'Avenir radical, listes nominatives.

<sup>52</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.4, Imprimé de la commission réélue du cercle radical, signée par Tissot et Rolland, daté du mois d'avril 1889.

## Le réseau boulangiste d'Alfred Naquet, Jean Saint-Martin et Georges Laguerre dans le Vaucluse

Alfred Naquet est à l'origine de la volonté de créer des structures proprement boulangistes dans le département. Un noyau de réseau boulangiste dans le Vaucluse se forme autour de ses amis politiques. Au mois de novembre 1888 est créée dans le Vaucluse une section locale dépendant d'une organisation nommée la « ligue du Parti National, section du Bonhomme<sup>53</sup> ». Ernest Cadermatori, rédacteur en chef du journal boulangiste local *Le Bonhomme républicain*, à faible influence dans le département, en est l'initiateur, avec l'aide d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin. Ces derniers finançaient probablement les activités de Cadermatori grâce à la caisse boulangiste, quoiqu'on en ait aucune preuve archivistique. Les statuts de cette ligue ne sont pas publiés dans la presse locale, il ne semble pas y avoir eu de réunions organisées dans le Vaucluse par les adhérents de cette ligue. De nombreuses ligues se forment dans la capitale au moment du boulangisme. Elles ont été étudiées par Bertrand Joly<sup>54</sup>. Toutefois la « ligue du Parti National » est inexistante, à ma connaissance, à Paris.

Le comité révisionniste du Vaucluse est né de la fermeture du cercle socialiste ouvrier au début de l'année 1889 par le préfet<sup>55</sup>. Elle est créée sous l'impulsion de François Bonjean, publiciste au *Réveil du Midi*. A l'origine très proche d'Alfred Naquet, il publie de très nombreux articles de celui-ci jusqu'aux lendemains du 17 juin 1888, date à laquelle *Le Réveil du Midi* prend une coloration nettement anti-boulangiste<sup>56</sup>. François Bonjean exprime dans un opuscule intitulé *Dix années de dictature opportuniste* et préfacé par Naquet des idées révisionnistes<sup>57</sup>. François Bonjean, comme d'autres radicaux du Vaucluse, se refuse à prendre part à la guerre entre boulangistes et anti-boulangistes, gardant à la fois des relations personnelles avec Alfred Naquet, et de bons rapports avec le préfet<sup>58</sup>.

---

<sup>53</sup> AD84, 10 PER 32, *Le Bonhomme Républicain*, 18 novembre 1888.

<sup>54</sup> Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008. Sur le phénomène des ligues, on se reportera aussi à : Olivier DARD et Nathalie SEVILLA (dir.), *Le phénomène ligueur sous la III<sup>ème</sup> République*, Metz, CRULH Université, Paul Verlaine, 2009.

<sup>55</sup> AD84, 1J32, *Le bonhomme républicain*, le 14 Janvier 1889.

<sup>56</sup> Voir AD84, 10 PER 40, *Le Réveil du Midi*, et AD84, 2T28, dossier « Le Réveil du Midi ».

<sup>57</sup> François BONJEAN, *Dix ans de dictature opportuniste*, Avignon, Impr. Du Réveil du Midi, 1888.

<sup>58</sup> AD84, 1M809, rapport sur François Bonjean, 10 juillet 1888.



Le comité révisionniste d'Avignon « section socialiste-ouvrière » est créé le 20 janvier 1889, sous l'impulsion de Michon, ancien président du cercle socialiste ouvrier d'Avignon, et d'Ernest Cademartori<sup>59</sup>. Ce comité a pour siège le Café Pruna qui était celui du cercle socialiste. Le terme de révisionniste permet de réunir le plus de radicaux possible, même ceux qui répugnent à prendre position sur la « Question Boulanger ». L'un des premiers actes de ce comité est de voter un manifeste en faveur de l'élection du général Boulanger à Paris.

La « ligue du Parti National section du Bonhomme », ne semble pas avoir une existence autrement que par les déclarations faites en son nom dans le *Bonhomme Républicain*. Quand au cercle révisionniste, il n'est après tout qu'une création en trompe l'œil, puisque c'est simplement l'ancien cercle socialiste, interdit par la préfecture, qui se reforme. Cette structure a le même président, Michon, le même local, le café Pruna, et, nous pouvons aisément l'imaginer, les mêmes habitués. Ainsi, les structures créées par les soutiens d'Alfred Naquet et avec l'aide de ce dernier dans le Vaucluse sont très limitées.

La politique de la main tendue aux conservateurs et de la « République ouverte » officialisée par le discours de Tours, en mars 1889, entraîne une certaine incompréhension en Vaucluse, département anticlérical et ardemment républicain. Ce discours représente, comme on l'a déjà indiqué, un tournant, puisque désormais l'alliance avec les conservateurs est assumée par les radicaux boulangistes, au prix de pirouettes rhétoriques<sup>60</sup>.

Ce fait semble avoir choqué un certain nombre de radicaux vauclusiens. Au-delà du discours présent dans les journaux, on peut citer une lettre adressée à Jean Saint-Martin, écrite par un sympathisant du boulangisme, cultivateur à Saint-Saturnin. D'une écriture hésitante et imprécise, il écrit au député « depuis le discours de Tour (*sic*) j'ai perdu toute confiance au général parce que j'ai compri qu'il nous mene a la monarsi (*sic*)», soulignant

---

<sup>59</sup> AD84, 1J32, *Le bonhomme républicain*, le 27 janvier 1889.

<sup>60</sup> Pour une analyse du discours de Tours, on se reportera à l'ouvrage d' Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986. Sur les relations entre les boulangistes et les conservateurs, outre l'ouvrage de Philippe Levillain on se reportera utilement à l'ouvrage de William D. IRVINE, *The Boulanger Affair Reconsidered, Royalism, Boulangism, and the Origins of the Radical Right in France*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; ainsi qu'à Frédéric H. SEAGER, *The Boulanger affair: political crossroad of France, 1886-1889*, Cornell, Cornell University Press, 1969.

qu'il est « tro républicain pour donner la main pour renverse la republique (*sic*).<sup>61</sup>» Ensuite, ce simple citoyen expose ses craintes à Saint-Martin concernant l'alliance royaliste, lui écrivant qu'il « ne voudre pas voir venir un gouvernemen comme en mil huit cen 15 (*sic*)», précisant que son grand père « valyant républicain comme moi » avait beaucoup souffert de cette période, puisqu'il « la falu fuir panden deu en(*sic*)<sup>62</sup>», probablement à cause de la Terreur Blanche, fuite qui les avait ruinés. Ce court extrait permet d'appréhender la mémoire républicaine des simples citoyens en Vaucluse, marquée par la peur du coup d'état et des monarchistes, par 1851 et par la Terreur Blanche de 1815. L'alliance des boulangistes avec les royalistes pousse de nombreux radicaux à rejoindre les rangs des antiboulangistes. Même des journaux à l'attitude modérée face au boulangisme, comme *Le Mont-Ventoux*, sont choqués par le discours de Tours, et commencent à ce moment-là à qualifier la doctrine de ce mouvement de « gouvernement des curés.<sup>63</sup>» Alfred Naquet se voit clairement désavoué dans son département d'origine pour son engagement boulangiste, et se voit dans l'incapacité de créer un réseau boulangiste dans le département.

### Les candidats boulangistes aux élections

Selon certains documents une visite de Boulanger dans Vaucluse était prévue, à la demande d'Alfred Naquet, pour le mois d'avril ou de mai 1889. Cela dans le cadre d'une courte tournée dans le Sud-Est de la France, afin de faire acclamer le leader du boulangisme et faire la propagande pour le mouvement. Dans un rapport de police classé dans les Archives Nationales, daté de février 1889, il est écrit que « le général indique qu'il visitera Avignon, Cadenet, Cavaillon, Perthuis (*sic*), Apt, puis Marseille et Nice au mois de mai<sup>64</sup> ». Parmi les cinq communes vauclusiennes évoquées, trois sont dans l'arrondissement d'Apt, où le boulangisme est le mieux implanté. De même, dans un rapport du sous-préfet d'Apt au préfet du Vaucluse est indiqué que des révisionnistes de Pertuis et de Cadenet ont invité Boulanger à se rendre chez eux pour le moi d'avril<sup>65</sup>. Cette information est annoncée aussi par *Le Bonhomme républicain*, qui annonce la visite de Boulanger au mois de mai. Toutefois,

---

<sup>61</sup> AD84, 1J32, Lettre de Teste à Jean Saint-Martin, 13 avril 1889.

<sup>62</sup> AD84, *Idem*. Sur la mémoire de la Révolution au XIXe siècle, voir : Christian AMALVI, « La Révolution au village : jalons pour l'étude de la postérité révolutionnaire dans la France contemporaine, 1871-1914 », *History for European Ideas*, 1991, n°5, p.545-570.

<sup>63</sup> AD84, 10 PER 24 , *Le Mont-Ventoux*, 31 mars 1889.

<sup>64</sup> A.N, F7 12447, Rapport de police sur la venue de Boulanger dans le Sud-Est.

<sup>65</sup> A.D 84, 1M809, Rapport du sous-préfet d'Apt, 9 février 1889.

la fuite de Boulanger pour la Belgique au début du mois d'avril rend caduque une tournée boulangiste dans le Midi.

Un comité d'initiative boulangiste de l'Isle-sur-Sorgues, réunissant quelques boulangistes notoires, dépose la candidature d'Alfred Naquet à l'élection cantonale de 1889. Le comité est présidé par Charles Goudard, présent déjà pendant la Défense nationale sur les listes républicaines, ami d'Alfred Naquet, ouvrier chapelier à l'Isle-sur-Sorgues, et probablement à l'initiative de ce « comité d'initiative ». Il est en contact épistolaire avec Alfred Naquet, puisqu'on retrouve quelques une de ses lettres dans le fonds Naquet de la Bibliothèque Nationale de France<sup>66</sup>. Son engagement dans le boulangisme explique qu'il perd le soutien du préfet pour ses demandes de recommandation. Par exemple en 1888 il avait demandé une mutation pour sa fille, institutrice, nommée Rose, ce qui est refusé sèchement par l'Inspection académique, à qui on a signalé les idées politiques du sieur Goudard<sup>67</sup>. De la même manière, pendant le boulangisme, Jean Saint-Martin transmet des demandes qui lui sont adressées à Alfred Michel, comme celle d'un homme souhaitant obtenir un billet sur un bateau appartenant à l'Etat pour aller s'installer au Tonkin, qui lui demande de transmettre sa demande à « un député bien sage, bien noté, pas boulangiste du tout<sup>68</sup> ». Il semble donc clair qu'il y a, parmi les demandeurs, des personnes qui ont compris que la recommandation des boulangistes est contre-productive.

Un comité boulangiste chargé de préparer les élections est organisé à Avignon sous l'impulsion de Jean Saint-Martin. Il se situe au n°24 de la rue de la République<sup>69</sup>, artère centrale d'Avignon. Ce comité est composé de certaines figures connues du boulangisme local : Auguste Rolland, président du cercle radical d'Avignon, Jean Tissot, son secrétaire au cercle radical, Michon, président du cercle révisionniste d'Avignon. C'est par ailleurs un comité exclusivement radical et socialiste, il ne semble pas y avoir de contacts entre conservateurs et radicaux-boulangistes locaux.

Les conservateurs sont d'ailleurs peu enthousiastes face à cette candidature Boulanger déposée dans le Vaucluse. Dans le *Le courrier du Midi*, organe conservateur,

---

<sup>66</sup>BNF, NAF 23783, Lettre de Charles Goudard à Alfred Naquet, 3 avril 1887.

<sup>67</sup>AD 84, 1T384, Lettre de Charles Goudard datée du 26 septembre 1888.

<sup>68</sup>AD84, 1J25, lettre de M. Lacaux à Jean Saint-Martin, 20 novembre 1889.

<sup>69</sup>AD84, 10PER 23, *Le Courrier du Midi*, 24 juillet 1889.

aucune consigne de vote en faveur de Boulanger n'est donnée pour les élections au conseil général<sup>70</sup>. Il semble clair que si des négociations ont pu avoir lieu entre les chefs des deux partis, ce n'est pas le cas entre les leaders locaux, séparés par des rivalités anciennes.

Suite à l'échec de la candidature d'Alfred Naquet aux élections cantonales, et aux difficultés sur le terrain à mettre en place une organisation, Alfred Naquet, Georges Laguerre et Jean Saint-Martin annoncent dans la presse locale qu'ils se présentent à Paris lors des élections législatives de 1889. Ils ont donc décidé de ne pas défendre leur mandat dans le Vaucluse. Ce fait est présenté par *Le Bonhomme Républicain* comme un « sacrifice qui leur est demandé », pour « les causes supérieures qu'ils défendent », et contre leur « volonté personnelle<sup>71</sup> », alors qu'il s'agit, plus probablement, de pragmatisme politique. En effet, la situation semble compromise dans le Vaucluse, et un échec d'un des chefs de file du boulangisme comme Alfred Naquet ou Georges Laguerre serait un camouflet pour tout le mouvement. Il semble que même avant cet échec les parlementaires boulangistes du Vaucluse hésitaient à se présenter à Paris. Marguerite Durand, la femme de Georges Laguerre, ancienne actrice, féministe<sup>72</sup>, écrit dans l'un de ses carnets qu'elle a reçu une lettre de Georges Laguerre lui écrivant au mois de juillet : « Irai-je à Grenelle ou à Apt ? Je penche fort pour Grenelle mais il me faut causer avec Londres [...]»<sup>73</sup>. Londres désignant ici bien évidemment le Général Boulanger, qui s'y est réfugié, ainsi qu'une partie de l'état-major boulangiste. On ne peut comprendre cette volonté de se présenter à Paris que comme la peur d'échouer en province, mais aussi, comme l'écrit Alain Combeau, parce que « les boulangistes entendent faire résonner la voix de Paris, « juge suprême » de la politique française.<sup>74</sup> »

La stratégie électorale des boulangistes prévue à l'origine nous est connue par une lettre d'Alfred Naquet à Antoine-Dominique Eysséric, professeur à Carpentras, qui fût son professeur durant son adolescence. Elle était de présenter Jean Saint-Martin à Avignon,

---

<sup>70</sup> AD84, 10 PER 23, *Le Courrier du Midi*, 26 juillet 1889.

<sup>71</sup> AD84, 10PER 32, *Le bonhomme républicain*, 28 juillet 1889.

<sup>72</sup> Sur Marguerite Durand, voir la récente biographie : Élisabeth COQUART, *La Frondeuse. Marguerite Durand patronne de presse et féministe*, Paris, Payot, 2010, 346p.

<sup>73</sup> Bibliothèque Marguerite Durand, désormais BMD, MS 30, Carnet de Marguerite Durand, page du 16 Juillet 1889.

<sup>74</sup> Yvan COMBEAU, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République, la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 2000, p165.

Georges Laguerre à Apt, Alfred Naquet à Orange, sans pour autant prendre une décision précise pour Carpentras, laissant la porte ouverte à Alfred Michel, preuve de l'indécision à ce moment-là concernant les relations de Michel avec les boulangistes<sup>75</sup>.

Dans l'arrondissement d'Apt, le candidat boulangiste désigné par le Comité Républicain National est le maire de Pertuis, Callier. Il a l'appui de Georges Laguerre, qui cherche à faire de lui son successeur. Callier est d'ailleurs reçu chez Laguerre à Paris à la fin du mois de juillet 1889. Le portrait que fait Marguerite Durand du maire de Pertuis, simple mercier, dans l'un de ses carnets, est au vitriol : « c'est un aigle du pays, j'ai peu causé avec lui mais il m'a apparu absolument nul.<sup>76</sup>»

Callier, désigné candidat boulangiste grâce à l'appui de Georges Laguerre, est un mercier, né à Pertuis en 1848, maire de cette même ville et conseiller général depuis 1886<sup>77</sup>. C'est donc un personnage qui a une petite influence locale. Il est un temps l'inspirateur du journal de Pertuis, *La sentinelle du Vaucluse*<sup>78</sup>, journal qui défend la politique boulangiste, et vit probablement des subsides versés par le Comité républicain national. Pour diffuser la propagande boulangiste, le Comité Républicain National fait diffuser gratuitement dans de nombreux établissements, cercles et chambrées des journaux comme *L'Autorité*, *Le Grand Parti*, *La Presse* et *Le Radical de Marseille*, jusqu'à de petits villages comme Saint-Martin-de-la-Brasque<sup>79</sup>.

La désignation du candidat boulangiste dans l'arrondissement d'Avignon est par plus complexe. Il n'y a pas, comme à Pertuis, un leader local, bien implanté, sur lequel Saint-Martin et Naquet puissent s'appuyer. Il semble qu'ils aient pensé dans un premier temps à Eugène Doucin<sup>80</sup>, préfet déplacé administrativement peu de temps après la réunion donnée par Alfred Naquet en juin 1888, et mis ensuite à la retraite. Cette mise à la retraite est due aux relations politiques de l'ancien préfet avec Alfred Naquet, et du fait que le ministre jugeait qu'il n'agissait pas assez énergiquement contre les boulangistes. Doucin se rend à Avignon le 24 juillet 1889 pour rencontrer les membres du comité boulangiste du Vaucluse,

---

<sup>75</sup> Bibl. Ing, Fonds Eysseric, Lettre d'Alfred Naquet à Joseph Eysséric.

<sup>76</sup> BMD, MS 30, Carnet de Marguerite Durand écrit du 9 Juillet au 1<sup>er</sup> août

<sup>77</sup> Archives Municipales de Pertuis, désormais A.M.P, OW-NSR (*sic*), Callier.

<sup>78</sup> AD84, 2T28, Dossier *La sentinelle de Pertuis*

<sup>79</sup> AD84, 3M269, Rapport du commissaire de police de Pertuis, 23 août 1889.

<sup>80</sup> AD84, 3M269, Lettre du préfet au ministère de l'Intérieur, 4 juillet 1889.

et probablement pour utiliser son influence d'ancien préfet pour convaincre des citoyens de voter en faveur des candidats boulangistes. Il se rend ensuite dans le département des Pyrénées-Orientales, où il a aussi été préfet, là encore pour exercer son influence<sup>81</sup>. Finalement, il est désigné candidat boulangiste à Paris en 1889, dans le XI<sup>ème</sup> arrondissement, probablement grâce à Alfred Naquet et Georges Laguerre.

Un militant politique favorable au boulangisme, un certain Teste habitant Saint-Saturnin, écrit à Jean Saint-Martin que celui-ci a « encore quelques amis » dans le Vaucluse qui font la propagande pour le boulangisme. Toutefois, il semble bien que la plupart des « amis » politiques de Jean Saint-Martin et Alfred Naquet les abandonnent à ce moment-là. Le même Teste souligne qu'il est difficile de faire de la propagande « ouverte », il parle de « peur » présente chez des républicains favorables au boulangisme.

C'est un certain Daniel Auschitzky qui est choisi comme candidat boulangiste à Avignon. C'est un homme de lettres qui est, pour les Avignonnais, un parfait inconnu. C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, proche des milieux catholiques. Il est correspondant à *l'Observateur français*, tout comme le jeune Charles Maurras à la même époque<sup>82</sup>. Il se fait connaître dans le mouvement boulangiste quand, en août 1888, il obtient une déclaration du général Boulanger favorable aux catholiques, reproduite dans le journal *La Croix*<sup>83</sup>. C'est donc un étranger au département, et sympathisant royaliste. Il est donc bien loin du profil des radicaux ralliés à Boulanger dans le Vaucluse, comme Callier. Sa candidature semble être une stratégie pour rallier les suffrages des royalistes, tout en espérant une discipline électorale des radicaux-boulangistes. Il est difficile de savoir quelle a été la place d'Alfred Naquet dans cette stratégie, c'est probablement un choix fait au niveau national, pour donner des gages de bonne volonté aux royalistes.

Dans les deux autres arrondissements, Orange et Carpentras, il n'y a pas de candidat à l'étiquette « boulangiste » qui se présente. Il est probable que ceci soit le résultat d'un arrangement entre le Comité Républicain National et les conservateurs en la personne de Mackau, comme dans beaucoup de départements, où boulangistes et conservateurs se

---

<sup>81</sup> AD84, 3M269, rapport sur M. Doucin, 24 juillet 1889.

<sup>82</sup> Voir l'ouvrage de Victor NGUYEN, *Aux origines de l'action française*, Paris, Fayard, 1991, p305.

<sup>83</sup> BNF, Naquet, *Varia*, Tome III, Article de *la Croix*, 14 Août 1888. Voir aussi : Mermeix, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, Léopold Cerf, 1890, p148-149.

partagent les arrondissements. Ces arrangements seraient le fruit de discussions entre Alfred Naquet et Mackau notamment, arrangements écrits dans des cahiers bleus<sup>84</sup>, cités par exemple dans *Les Coulisses du boulangisme*. Ces cahiers contiendraient la liste des candidats boulangistes, mais ils n'ont pas été jusqu'ici retrouvés dans les archives par les historiens ayant travaillé sur le boulangisme, comme Jean Garrigues ou Dominique Joly<sup>85</sup>. D'après un rapport du sous-préfet de l'arrondissement d'Orange, les boulangistes étaient de toute façon très peu implantés dans les localités de cette circonscription<sup>86</sup>.

Le choix d'un royaliste crée un certain émoi parmi les radicaux boulangistes de l'arrondissement de Carpentras, qui se rallient en grande majorité à Alfred Michel, candidat radical, qui a gardé des liens personnels avec certains d'entre eux, comme en témoigne sa correspondance. Poujade, qui a rompu avec Alfred Naquet, utilise son influence pour organiser une grande réunion de soutien à Alfred Michel à Carpentras, réunissant toutes les nuances du parti républicain de l'arrondissement. Il cherche à convaincre les modérés, comme Béraud, de ne pas présenter au premier tour une deuxième candidature républicaine pour ne pas diviser le parti<sup>87</sup>.

Camille Fabre, ancienne relation politique d'Alfred Naquet qui l'avait recommandé plusieurs fois à la magistrature, devenu président du conseil général, intervient lors d'une autre réunion rassemblant des radicaux pour défendre la candidature d'Alfred Michel. Là encore, une ancienne fidélité politique s'est retournée contre Alfred Naquet à cause de son engagement boulangiste. Michel prend la parole lors de cette réunion, affirmant que son programme comprend la révision de la Constitution et la suppression du Sénat, toujours nécessaires selon lui, mais qu'il n'est pas pour autant boulangiste. Plus intéressant, Michel critique les actes de la Haute-Cour chargée de juger notamment Laguerre et Naquet<sup>88</sup>. Cette affirmation est désapprouvée par le sous-préfet de Carpentras, qui note dans son rapport au préfet que Michel « s'est laissé aller à quelques accusations qu'il eut été plus politique de sa

---

<sup>84</sup> MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, Léopold Cerf, p259-261.

<sup>85</sup> Jean GARRIGUES, *Le Général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991 ; Bertrand JOLY , *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900 : boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Champion, 1998.

<sup>86</sup> AD84, 1M686, rapport du sous-préfet d'Orange au ministre de l'Intérieur, 2 mai 1889.

<sup>87</sup> AD84, 3M269, rapport sur le congrès tenu à Carpentras, daté du 9 septembre 1889.

<sup>88</sup> AD84, 3M269, rapport du sous-préfet de Carpentras sous la réunion radicale de Carpentras, 7 septembre 1889.

part de ne pas faire contre une fraction du parti républicain. » En effet, ces attaques sont dirigées contre le gouvernement, et localement contre les opportunistes. Alfred Michel garde donc, même en public, une attitude modérée vis-à-vis de ses amis Naquet, Saint-Martin et Laguerre. Plus globalement, le sous-préfet juge, dans un autre rapport, qu'au cours des quatre années de législature Alfred Michel « n'a pas eu une attitude politique nette » vis-à-vis du boulangisme<sup>89</sup>, mais qu'il est clairement le meilleur candidat républicain pour la campagne électorale qui s'ouvre.

### La campagne électorale : violences et déroutes

Daniel Auschitzky, candidat boulangiste à Avignon, indique dans son profession de foi que son programme se réduit à un seul point, en l'occurrence la révision de la Constitution par une Constituante<sup>90</sup>. Il affirme que le mandat qu'il sollicite n'est que « provisoire », promettant de démissionner une fois la révision constitutionnelle accomplie. Il aurait reçu 2000 francs de Jollivet, secrétaire de Dillon, par ordre du général Boulanger<sup>91</sup>, afin de couvrir les frais de sa campagne électorale dans le Vaucluse. Alfred Naquet le soutient dans une lettre jointe à la profession de foi de Daniel Auschitzky. Des petits opuscules présentant une courte biographie de Daniel Auschitzky, avec au dos un portrait du Général Boulanger, sont expédiés de Paris dans le Vaucluse. Un grand nombre est d'ailleurs saisi par les commissaires de police, comme à Cavaillon<sup>92</sup>. Des camelots vendent aussi, dans le département, des chansons à la gloire de Boulanger. L'une d'elle se nomme « tous vont décamper », sur l'air des Pioupiou d'Auvergne<sup>93</sup>.

Les antiboulangistes menés par Pourquoi de Boisserin et Eugène Raveau se réunissent le 12 septembre à Avignon à l'hôtel des Trois-Mulets. 2500 personnes assistent à cette réunion selon les chiffres de la préfecture. Réau, rédacteur du *Courrier du Midi*<sup>94</sup>, journal conservateur le plus influent dans Vaucluse, y prend la parole, pour affirmer qu'il n'y

---

<sup>89</sup> AD84, 3M269, apport du sous-préfet sur la situation politique de l'arrondissement, 2 septembre 1889.

<sup>90</sup> AD84 10PER32, *Le Bonhomme républicain*, 8 septembre 1889.

<sup>91</sup> BNF, NAF23783, Lettre du général Boulanger à Alfred Naquet, 16 septembre 1889.

<sup>92</sup> AD84, 1M809, Télégramme du commissaire de police de Cavaillon au préfet du Vaucluse, 10 septembre 1889. Sur les camelots au XIX<sup>e</sup> siècle, surtout en milieu urbain, voir : Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>93</sup> AD84, 1M809, Rapport du gendarme Tatin au préfet du Vaucluse.

<sup>94</sup> AD84, 2T28, Dossier *Le Courrier du Midi*



a pas d'association au niveau local entre boulangistes et conservateurs<sup>95</sup>, ce qui est contesté par Pourquery de Boisserin. Finalement, un ordre du jour sans équivoque est voté : « Unis dans une pensée de dévouement à la République et de guerre à ses ennemis, les républicains marcheront aux urnes aux cris de « Vive la République !<sup>96</sup> ».

Peu de temps après, Daniel Auschitzky et Pourquery de Boisserin organisent une réunion contradictoire à L'Isle-sur-Sorgues, le 17 septembre 1889, réunissant sept cents personnes. Auschitzky y prononce un discours sur la nécessité de la révision constitutionnelle et sur la main tendue aux conservateurs. Pourquery de Boisserin présente, quant lui, un discours où il critique le « césarisme », et rappelle les souvenirs du 2 Décembre, pour délégitimer le boulangisme. La réunion se termine lorsque la salle est envahie, des coups sont échangés entre les deux orateurs, et entre leurs soutiens. Cette violence lors de réunions politiques est chose fréquente au XIXe siècle, et, comme l'écrit Paula Cossart « le rejet de la violence hors de l'espace de la réunion est loin d'être réalisé avant le milieu du XXe siècle.<sup>97</sup> »

Les boulangistes organisent à Avignon une réunion peu de temps avant le scrutin. Elle est ouverte aux citoyens munis d'une invitation à en-tête du Comité Républicain National Révisionniste et signée par Rolland, président du comité révisionniste d'Avignon<sup>98</sup>, pour filtrer les participants et éliminer un certain nombre de potentiels perturbateurs<sup>99</sup>. La réunion se déroule dans une ambiance électrique. Lorsqu'Auschitzky se rend au siège du comité révisionniste d'Avignon, il est entouré d'une foule hostile. Peu de temps après, selon un rapport de police, « la porte a été enfoncée, des bulletins de vote et des papiers ainsi qu'une table ont été jetés à la rue et brûlés. », ces faits de violence entraînant l'intervention de la police pour protéger le local et disperser la foule. Un autre rapport souligne qu'environ

---

<sup>95</sup> AD84, 10PER24, *Le Réveil du Midi*, 15 septembre 1889.

<sup>96</sup> AD84, 10PER24, *Le Réveil du Midi*, 15 septembre 1889.

<sup>97</sup> Paula COSSART, « Se réunir », dans Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.1117.

<sup>98</sup> AD84, 3M269, Invitation pour assister à la réunion boulangiste d'Avignon.

<sup>99</sup> Paula COSSART, « Se réunir », dans Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.1117.

« 30000 bulletins de vote<sup>100</sup> » ont été brûlés. Ces faits montrent aussi l'extrême tension qui règne lors de cette campagne électorale, et les débordements de violence qui ont lieu<sup>101</sup>.

Dans l'arrondissement d'Apt les candidats en présence sont le radical antiboulangiste Eugène Delpech, Alexandre Callier, maire de Pertuis, lié à Georges Laguerre, ainsi qu'Eugène Tamisier, qui se déclare dans sa profession de foi « révisionniste anti plébiscitaire. » Le journal de Pertuis, *La sentinelle de Vaucluse*, à l'origine boulangiste, devient peu de temps avant les élections antiboulangiste, s'affichant comme un soutien de Delpech<sup>102</sup>. Les boulangistes créent alors pour la durée de la période électorale, avec le soutien de Georges Laguerre, un journal intitulé *Le révisionniste de Vaucluse*<sup>103</sup>, publié à Pertuis, et dont le gérant est Louis Carle, proche d'Alexandre Callier. Cette feuille a été largement distribuée dans l'arrondissement à des fins de propagande. Les boulangistes ont du recevoir de l'argent du Comité Républicain National pour cette feuille, sûrement par l'entremise de Georges Laguerre, dont Callier est un lieutenant politique local<sup>104</sup>. Georges Laguerre vient assurer Callier de son soutien le 9 septembre 1889 lors d'une réunion à Bonnieux<sup>105</sup>. Les conservateurs, par leur organe local, *Le Mercure aptésien*, appellent avec « quelques scrupules », à voter pour Callier, le candidat boulangiste<sup>106</sup>, justifiant ce choix par la haine du gouvernement actuel. Selon le rédacteur du journal, la « révision » proposée par le boulangisme, malgré ses probables défauts, peut permettre de mettre fin aux « gaspillages » du régime républicain.

Dans l'arrondissement de Carpentras, les radicaux boulangistes ne présentent pas de candidat. On peut émettre l'hypothèse que Naquet, Laguerre et Saint-Martin ont souhaité ne pas s'aliéner l'amitié d'Alfred Michel, sachant que pendant longtemps ils espéraient qu'il serait leur candidat dans l'arrondissement. De toute façon au sein de l'arrondissement Naquet a perdu le soutien politique à cause du boulangisme d'amis de longue date comme Poujade, ou de relations politiques comme le maire de Mormoiron Vialis ou Camille Fabre.

---

<sup>100</sup> AD84, 3M269, Rapport du chef d'escadron commandant la compagnie de Vaucluse, 22 Septembre 1889.

<sup>101</sup> Voir sur ce point : Yves DELOYE, Olivier IHL, « La civilité électorale: vote et forclusion de la violence en France », *Cultures & conflits*, n°9-10, 1993, p.75-96.

<sup>102</sup> AD84, 10 PER29, *La sentinelle de Vaucluse*.

<sup>103</sup> BNF, 89928, *Le révisionniste de Vaucluse*.

<sup>104</sup> BMD, MS 30, Carnet de Marguerite Durand écrit du 9 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 1889.

<sup>105</sup> AD84, 10 PER23, *Le courrier du Midi*, 12 Septembre 1889.

<sup>106</sup> AD84, 10 PER 3, *Le Mercure aptésien*, 22 Septembre 1889.

Le parti conservateur, soutenu officiellement par le Comité Républicain National, présente Eugène Fortunet, conseiller général, ancien maire orléaniste de Carpentras. L'un des atouts du candidat réactionnaire, selon le sous-préfet, est sa « connaissance du terrain », indiquant que le parti a « des agents de propagande actifs et influents dans toutes les communes<sup>107</sup>», et qu'Eugène Fortunet, le candidat, grand propriétaire connu de tous, a « une clientèle qui lui est dévouée.»

Le parti républicain de l'arrondissement de Carpentras est décrit par le sous-préfet, dans un rapport, comme étant fortement divisé. En effet, face à Alfred Michel, radical, maire de Carpentras et inspirateur du journal *Le Mont-Ventoux*, s'oppose une fraction modérée, menée notamment par le docteur Poujade, ancien ami de Naquet, qui publie à Carpentras le journal *La Renaissance*<sup>108</sup>. Des motifs politiques, mais aussi des rivalités personnelles, opposent ces hommes à Alfred Michel. Ce dernier est volontiers soupçonné par les opportunistes de sympathie pour le boulangisme. Ils lui reprochent le fait de n'avoir pas publiquement désavoué Alfred Naquet. Alfred Michel n'a pas rompu ses liens personnels et amicaux avec Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, comme en témoignent des correspondances échangées entre eux, conservées dans le fonds Alfred Michel. Comme l'a souligné Frédéric Monier : «Alfred Michel lui-même [...] n'est pas dépourvu de quelques sympathies pour cette cause politique devenue sulfureuse.<sup>109</sup> » Alfred Michel garde donc une posture d'équilibre entre son implantation radicale « orthodoxe », si je puis me permettre le terme, et ses liens avec les boulangistes.

Cette position lui vaut des critiques provenant tant des boulangistes que des antiboulangistes. Par exemple Georges Laguerre lui écrit : « ta lettre est inacceptable, il faut en finir avec la politique de ménagements et d'équivoques. Si tu es avec nous, tu ne peux traiter de néfaste notre politique, quand bien même elle ne soit pas entièrement la tienne. [...] Si tu es contre nous, il faut déchirer le pacte que nous avons fait ensemble et nous le dire. Tu ne peux être l'ami de Gaillard et le nôtre. Choisis.<sup>110</sup> » Alfred Naquet souhaitait qu'il

---

<sup>107</sup> AD84, 3M269, Rapport du sous-préfet de Carpentras, 2 septembre 1889.

<sup>108</sup> AD84, 10 PER38, *La Renaissance*.

<sup>109</sup> Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p.47.

<sup>110</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, Carton 6, Lettre de Georges Laguerre, 6 octobre 1888.

soit candidat révisionniste dans l'arrondissement de Carpentras au début de l'année 1889<sup>111</sup>, chose qui fut refusée par Michel. Cardermatori est désigné par l'entremise de Jean Saint-Martin comme candidat dans la Drôme, dans l'arrondissement de Nyons<sup>112</sup>, quelques jours avant les élections. Par l'intermédiaire de Jollivet<sup>113</sup>, secrétaire de Dillon, Boulanger lui a fait remettre 3000 francs pour ses frais de campagne<sup>114</sup>, argent qui sert en réalité plutôt à rétribuer un rare soutien du boulangisme dans le Vaucluse.

Le premier tour du scrutin se déroule, dans le Vaucluse, avec peu d'incidents ou de fraudes signalées, malgré les tensions dont témoignent les violences qui ont émaillé la campagne électorale, notamment à Avignon.

#### *Arrondissement d'Avignon.*

Candidats	Voix obtenues
Daniel AUSCHITZKY (boulangiste)	6787
Gaston POURQUERY DE BOISSERIN (radical antiboulangiste)	6028
Eugène RAVEAU (républicain modéré)	4524

Il y a ballotage

Daniel Auschitzky arrive donc en tête au premier tour. Il semble avoir reçu une grande partie des voix conservatrices, mais somme toute assez peu de voix radicales, qui lui auraient permis de remporter l'élection dès le premier tour.

#### *Arrondissement d'Apt*

Candidats	Voix obtenues
Alexandre CALLIER (boulangiste)	4698
Eugène DELPECH (radical antiboulangiste)	4454
Raymond TAMISIER (radical anti)	1387

<sup>111</sup> Bibl. Ing, Fonds Eysséric, Lettre d'Alfred Naquet à Joseph Eysséric, 1889.

<sup>112</sup> Voir : AD84, 10 PER32, *Le Bonhomme Républicain*, 2 Octobre 1889.

<sup>113</sup> Jollivet, représentant de Dillon en exil, il distribue les fonds aux candidats boulangistes, venant de la caisse de Dillon. Voir la notice que lui consacre Bertrand Joly dans son *Dictionnaire biographique du nationalisme français*, p208.

<sup>114</sup> BNF, NAF23783, Lettre de Boulanger à Naquet, 11 septembre 1889.

plébiscitaire)

Il y a ballottage

Callier est donc en tête au premier tour, grâce à des scores importants réalisés à Pertuis et aux alentours, grâce à des radicaux sympathisants du boulangisme, mais aussi dans certaines villes réputées à majorité royaliste, preuve que les électeurs de ces lieux ont voté pour le candidat boulangiste, suivant les instructions données par un certain nombre de leurs leaders locaux<sup>115</sup>.

#### *Arrondissement de Carpentras*

Candidats	Voix obtenues
Alfred MICHEL (radical)	6023
Eugène FORTUNET (royaliste – boulangiste)	5990

Alfred Michel est réélu

Alfred Michel arrive en tête au premier tour dans l'arrondissement de Carpentras, et est réélu.

#### *Arrondissement d'Orange*

Candidats	Voix obtenues
Eugène GAILLARD (radical antiboulangiste)	8419
Eugène MONIER-VINARD (royaliste- boulangiste)	8066
Frédéric JEANNOT (radical antiplébiscitaire)	976

Il y a ballottage

Un petit nombre de radicaux devenus boulangistes ont voté pour le candidat royaliste, si on compare ce résultat à celui de 1885.

---

<sup>115</sup> A.M.P, 1K41, élections à Pertuis 1870-1914.

Dans l'entre deux tours, le candidat boulangiste, Daniel Auschitzky se retire alors de l'élection<sup>116</sup>. Il donne comme justification à ce retrait les violences et les fraudes qui auraient, selon lui, émaillé l'élection, notamment lors de la réunion contradictoire tenue avec son adversaire. Pourquery de Boisserin l'emporte donc largement au second tour, puisqu'il n'a plus d'autre candidat face à lui.

Les choses sont un peu plus complexes à Orange. Le candidat conservateur, Eugène Monier-Vinard, se désiste pour le second tour, en faveur d'un avocat parisien, jeune et inconnu dans le Vaucluse, nommé Marcel Habert. Celui-ci a été candidat au premier tour à Rambouillet, où il a été battu par Paul Barbe<sup>117</sup>. Cet avocat est membre de la Ligue des Patriotes, et lié à Georges Laguerre, qui l'a probablement invité à poser sa candidature<sup>118</sup>. Les boulangistes du Comité républicain national ont dû décider de présenter un nationaliste, espérant probablement qu'il attirerait sur son nom les voix conservatrices, mais aussi les radicaux, qui n'avaient pas voulu voter au premier tour pour un royaliste d'Orange.

Au second tour, Jules Gaillard est élu député avec un peu moins de 2000 voix d'avance sur son adversaire. La stratégie des boulangistes n'a donc pas été payante. Après ces élections, le boulangisme disparaît quasi-définitivement de la scène départementale, puisque même Callier, maire de Pertuis, reprend une étiquette « radicale-révisionniste » dès les élections municipales suivantes.

Jean Saint-Martin, dans une lettre à un Vauclusien datée du mois d'octobre 1889, écrit : « je vous remercie d'être resté fidèle à nos idées et d'avoir combattu pour la Révision. » Il note : « la victoire de nos adversaires est plus apparente que réelle. Non seulement elle est due aux mensonges, à la violation audacieuse des lois, aux atteintes les plus graves portées au suffrage universel, à la candidature officielle, aux calomnies, mais de fait elle ne change rien au fond des choses. » Le Vauclusien devenu député de Paris cherche donc à rester optimiste, notant que « la République ne peut s'élever, s'affermir et devenir une République vraiment démocratique et sociale que par la Constituante. C'est donc vers la

---

<sup>116</sup> AD84, 10PER32, *Le bonhomme républicain*, 2 octobre 1889.

<sup>117</sup> Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français*, Paris, Honoré Champion, 2005, p193.

<sup>118</sup> AD84, 10PER32, *Le Bonhomme républicain*, 2 octobre 1889.

Constituante qu'il faut tendre avec une énergie incessante, sans jamais se laisser détourner de ce but libérateur.<sup>119</sup> »

Alfred Naquet, quelques mois plus tard, suite à la défaite des boulangistes aux élections municipales, est bien plus pessimiste. Il écrit à Larcher, un boulangiste parisien qu'il a rencontré en 1889 et qui l'a aidé lors de sa campagne électorale parisienne : « La défaite est épouvantable, et, je le crois bien, irrémédiable. J'ai le cœur navré », regrettant que le général Boulanger ne soit pas revenu, dans un « coup d'éclat », en France lors de ses élections<sup>120</sup>.

### L'après boulangisme, fin de l'influence politique d'Alfred Naquet dans le Vaucluse ?

En 1890, Jean Saint-Martin est élu conseiller général du Vaucluse dans le canton de Pernes. Cette victoire est une surprise, face à un candidat radical. Il semble que Jean Saint-Martin ait bénéficié des voix des conservateurs, comme l'indique un rapport du sous-préfet<sup>121</sup>. Mais il est désormais ostracisé, au sein même du Conseil général. Le passé boulangiste du nouveau conseiller général reste un fardeau, puisqu'il est volontairement exclu des commissions de travail de ce conseil, notamment par Poujade, alors que les conservateurs y sont admis. Il n'est pas non plus le bienvenu dans la plupart des cercles du département. Jean Saint-Martin est toujours à ce moment-là député de la Seine, ce qui lui permet de siéger à l'Assemblée au côté d'Alfred Naquet, mais cette élection marque sa volonté de garder le contact avec son département d'origine.

Le député de la Seine reçoit encore quelques demandes de recommandation provenant du Vaucluse. Toutefois, celles-ci semblent bien moins nombreuses, Saint-Martin a clairement perdu en influence. Par exemple un garde-champêtre de Cheval Blanc, petite commune près de Cavaillon, lui demande son aide car il a « eu le maleur (*sic*) de se livrés

---

<sup>119</sup> AD84, 1J32, lettre de Jean Saint-Martin à un destinataire inconnu, 15 octobre 1889.

<sup>120</sup> AD84, 1J1085, lettre d'Alfred Naquet à Jean Saint-Martin, 9 mai 1890. Sur les élections municipales à Paris en 1890, où les boulangistes subissent une cuisant revers, voir : Yvan COMBEAU, *Les élections municipales sous la Troisième République : la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.132-138.

<sup>121</sup> AD84, 1M809, rapports sur les élections de 1890 – élection de Jean Saint-Martin.

(sic) a la chache (sic) avec un vieu (sic) permi de chache (sic)<sup>122</sup> » sur les terres de Mérindol. Il sollicite du conseiller général qu'il écrive une lettre au maire de Mérindol pour lui demander de ne pas le poursuivre. L'influence de l'élu semble être désormais très limitée dans le département.

On peut aussi citer l'exemple de Paul Mignon, fermier des hospices à Cavaillon. En 1885, il demande dans une lettre à Jean Saint-Martin son appui pour l'obtention d'une bourse de lycée pour son fils. Face à la réussite des démarches entreprises par le député du Vaucluse, Paul Mignon le remercie en écrivant : « je suis un père de famille qui n'oubliera jamais le service que vous lui aurez rendu.<sup>123</sup> » Or, au verso de cette lettre, Jean Saint-Martin a griffonné une note *a posteriori* : « obtenu ce qu'il me demandait et trahi par lui en 1893, où il m'a combattu violemment. » Les fidélités sont désormais politisées, et semblent donc révocables dans le cas de Jean Saint-Martin, du fait des nombreux adversaires qu'il s'est créés dans le département suite au boulangisme.

Lors des élections de 1893, Alfred Naquet décide de se présenter dans l'arrondissement de Carpentras, et non plus dans la Seine dont il est député sortant. Il espère se faire réélire grâce à sa connaissance du terrain politique du département. Il est opposé au docteur Béraud, député sortant, maire de Mormoiron. Ce dernier s'est fait élire sous l'étiquette de radical en 1891, lors du renouvellement suite au décès d'Alfred Michel, mais il est en réalité soutenu plutôt par des modérés. Les radicaux de l'arrondissement lui sont hostiles pour des questions plus personnelles et locales que politiques. Joanne-Magdelaine, un journaliste venu de Paris, se présente aussi dans l'arrondissement sous l'étiquette « radicale-socialiste », tout comme Eugène Fortunet, ancien candidat boulangiste, royaliste.

Dans sa profession de foi, Naquet rappelle ses actions en faveur du Vaucluse durant toute sa carrière politique, affirmant qu'il n'a rejoint le boulangisme que pour « l'intérêt suprême de la République : la Révision ». Il consacre une grande partie de sa profession de foi à se justifier. En substance, il explique que la popularité du Général Boulanger devait servir à faire accepter au Sénat la Révision de la Constitution, grâce à un grand mouvement

---

<sup>122</sup> AD84, 1J25, Lettre de Gabriel Framassin, de Cheval-Blanc, 7 décembre 1891.

<sup>123</sup> AD84, 1J25, Lettre de Paul Mignon à Jean Saint-Martin, 29 juin 1885.



populaire . Il affirme ne pas avoir voulu laisser le Général Boulanger entre les mains des monarchistes en 1889, « pour empêcher l’absorption totale du boulangisme par les conservateurs .» Il cite même Danton : « Périssent notre mémoire et que la République soit sauvée », affirmant qu’il n’a pas hésité à sacrifier son nom et sa réputation pour sauver la République en demeurant auprès de Boulanger au cas où. Naquet donne donc une interprétation toute personnelle et partielle du boulangisme. Il appelle tous les radicaux de l’arrondissement de Carpentras à voter en sa faveur, prônant la « réconciliation » des républicains. Il entame une série de réunions dans le département, et il exprime sa déception à son correspondant Larcher à propos de ses auditoires : « la seule chose qui les préoccupe est le boulangisme, et quand je parle d’autre chose je vois que tout le monde s’impatiente.<sup>124</sup> » Alfred Naquet doit donc continuellement se justifier de son engagement passé dans le boulangisme, et ses adversaires, le docteur Béraud en tête, accusent Naquet d’avoir « trahi la République et les républicains de Carpentras » en 1889. Selon le préfet, « la seule supériorité de Béraud » est de pouvoir souligner les « défaillances » du passé politique de son adversaire, preuve d’un jugement assez sévère du préfet sur le candidat modéré. Lors d’une réunion donnée à Carpentras le 1er septembre, Alfred Naquet est « violemment pris à parti par les participants, il a dû quitter le café». Des cris tels «Vive Naquet », ou « A bas la Boulange<sup>125</sup> » sont entendus lors de cette réunion mouvementée, preuve que Naquet est encore associé à Boulanger, et qu’il traîne cet engagement comme un boulet politique.

#### Premier tour des élections législatives de 1893 dans l’arrondissement de Carpentras

Candidats	Voix obtenues
Eugène FORTUNET (conservateur)	4731
Dr BERAUD (républicain)	2844
Alfred Naquet (radical)	2447
JOANNE MAGDELAINE (radical-socialiste)	1222

L’un des rebondissements de cette élection est le désistement d’Eugène Fortunet, qui affirme dans une lettre qu’il s’est présenté « parce qu’on (lui) avait fait espérer les voix des modérés de tous les partis. Cet espoir ne s’est pas réalisé.<sup>126</sup> » Il semblerait qu’un certain

<sup>124</sup> AD84, 1J1085, Lettre d’Alfred Naquet à Larcher, 26 juillet 1893.

<sup>125</sup> AD84, 3M270, Extrait de journal, 3 septembre 1893.

<sup>126</sup> AD84, 3M270, rapport du préfet au ministère de l’intérieur sur les élections de 1893 dans l’arrondissement de Carpentras, non daté.

nombre de conservateurs aient voté pour Alfred Naquet suite à ce désistement, quoiqu'on ait pas les documents éclairant ces tractations, pour sanctionner les modérés qui soutiennent Béraud. Au même moment, Joanne-Magdelaine se désiste et appelle à voter en faveur d'Alfred Naquet. Ce dernier intensifie sa propagande dans l'arrondissement, enrôlant les distributeurs de bulletin et d'affiches d'Eugène Fortunet pour le second tour, ce qui fait écrire au préfet « je ne crois pas qu'une campagne électorale puisse être conduite avec plus d'adresse.<sup>127</sup> »

Alfred Naquet écrit dans une lettre à Larcher que Eugène Barcilon, un conservateur de Carpentras, l'a rencontré et lui a dit que : « je l'avais aidé en 1885 à avoir la succession du notariat de son père et qu'il ne l'oubliait pas.<sup>128</sup> » Et, en effet, on trouve dans les quelques lettres d'Alfred Naquet conservées à la bibliothèque Nationale une lettre d'Eugène Barcilon, clerc de notaire de Carpentras, demandant au député de lui accorder son « bienveillant concours et [son] puissant appui pour obtenir ma nomination de notaire à Carpentras en remplacement de mon père démissionnaire en ma faveur.<sup>129</sup> » Ainsi, Alfred Naquet récolte ici les fruits d'une fidélité personnelle, et non politique puisqu'ils ne sont pas du même bord politique, d'un homme qu'il a aidé plusieurs années auparavant. Au fond cet exemple laisse à imaginer une évolution dans l'électorat d'Alfred Naquet, composé aussi de conservateurs à qui il a pu rendre des services créant ainsi des fidélités personnelles, alors que les fidélités politiques ont été mises à mal par le boulangisme.

Dans *Le Mont-Ventoux*, organe des républicains radicaux de Carpentras, un rédacteur écrit à propos d'Alfred Naquet: « Vous avez créé, organisé ce parti hétérogène, composés de quelques républicains aujourd'hui disqualifiés et de beaucoup d'orléanistes, de bonapartistes, d'autocrates de toute eau<sup>130</sup> ! » Et de qualifier Alfred Naquet, « d'âme damnée de la Boulange ». Malgré ces explications, l'ancien sénateur ne peut éviter les nombreuses critiques pour son passé boulangiste. Il y a clairement eu une cassure, ses anciens soutiens républicains semblent avoir perdu une part de confiance qu'ils avaient en lui. Pour essayer d'assurer les électeurs de son « orthodoxie » républicaine, Alfred Naquet fait publier une lettre de soutien de Tony Révillon, député radical de la Seine, proche de

---

<sup>127</sup> AD84, 1M809, rapport du sous-préfet sur l'élection d'Alfred Naquet, 21 septembre 1893.

<sup>128</sup> AD84, 1J1085, Lettre d'Alfred Naquet à Eugène Larcher, 26 juillet 1893.

<sup>129</sup> BNF, NAF 28783, Lettre adressée à Alfred Naquet par Eugène Barcilon le 2 décembre 1885.

<sup>130</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont Ventoux*, 20 Août 1893

Clemenceau, farouchement anti boulangiste en 1889, et qui a dû sympathiser avec Alfred Naquet lors de leur députation de la Seine.

Deuxième tour des élections législatives de 1893 dans l'arrondissement de Carpentras:

Candidats	Voix obtenues
Alfred NAQUET (radical)	4692
Dr E. BERAUD (légitimiste)	4637

Alfred Naquet remporte l'élection au second tour, par 4692 voix contre 4637 au docteur Béraud : c'est donc une élection très serrée, où chaque voix a compté.

Dans son adresse de remerciement, Alfred Naquet envoie à ses électeurs conservateurs un salut amical : « Merci à ceux qui, séparés de moi par les idées politiques et après avoir voté au premier tour pour l'homme honorable qui portait leur drapeau, ont, au second tour, devant le désistement de leur chef, porté leurs suffrages sur mon nom (...)» Alfred Naquet ne doit sa victoire qu'au soutien des conservateurs locaux, à quelques fidélités personnelles, son engagement dans le boulangisme lui a clairement aliéné les républicains du Vaucluse.

Lors des mêmes élections législatives de 1893, Jean Saint-Martin se présente dans l'arrondissement d'Avignon face à Pourquery de Boisserin, député-maire d'Avignon depuis 1889. Les conservateurs choisissent comme candidat le colonel de l'Eglise. A partir du 15 août Jean Saint-Martin entame une série de réunions dans l'arrondissement d'Avignon, jusque dans les petites communes de Cheval-Blanc ou des Taillades, près de Cavillon. Il y visite les cercles, cherchant à réactiver son réseau de soutiens politiques, rappelant les services qu'il a rendu. Il se heurte toutefois à l'accusation d'avoir « trahi son mandat et ses électeurs » en s'engageant dans le boulangisme<sup>131</sup>. Lors de plusieurs réunions il lui est même impossible de réunir un bureau pour la conférence, ou même simplement de s'exprimer face aux contestations dont il est victime<sup>132</sup>. Le 4 septembre, Jean Saint-Martin organise une réunion à l'Isle-sur-Sorgues au domicile de Goudard, ancien soutien du boulangisme dans le

---

<sup>131</sup> AD84, 3M270, rapport du commissaire de police de Cavillon à propos des réunions données par Jean Saint-Martin dans les communes environnantes, 19 août 1893.

<sup>132</sup> Voir par exemple : AD84, 3M270, rapport du commissaire de police de Cavillon sur une réunion de Jean Saint-Martin dans la commune des Vignères, 21 août 1893.

Vaucluse<sup>133</sup>. Dans sa profession de foi, Jean Saint-Martin présente son engagement dans le boulangisme – qu’il nomme uniquement « mouvement révisionniste »- simplement comme un moyen qui aurait permis d’aboutir rapidement à la révision de la Constitution de 1875.<sup>134</sup> »

Joseph Roux, un Cavaillonnais, répond à Jean Saint-Martin, qui lui demande des renseignements sur la situation politique de l’arrondissement, qu’il « n’a plus pour vous la même sympathie et la même affection, il n’en reste pas moins dans mon cœur le souvenir d’une vieille amitié<sup>135</sup> » que l’engagement dans le boulangisme a brisé. Selon un rapport du préfet, la candidature de Pourquery de Boisserin est plébiscitée dans toutes les communes de l’arrondissement, sauf à Caumont, petit village près d’Avignon, où Saint-Martin reste populaire<sup>136</sup>. Localement, Jean Saint-Martin obtient le soutien du journal *Le Radical du Vaucluse* et de son rédacteur Cartoux, peut-être plus par hostilité à Pourquery de Boisserin évoque pour discréditer son adversaire l’engagement de ce dernier dans le boulangisme. Les deux hommes cherchent à donner une réunion contradictoire au mois d’août à Cavaillon, mais le désordre est tel qu’il est impossible de constituer un bureau. Les orateurs ne peuvent parler, alors que leurs partisans s’affrontent dans la salle. Ce type de réunion, fréquente dans le Vaucluse, correspond à ce que Paula Cossart écrit lorsqu’elle juge que les réunions sont « une forme de participation du peuple à la vie publique se maintenant dans une position équivoque par rapport à la tradition républicaine ; à mi-chemin entre respect de l’ordre public et débordements, entre lieu d’apprentissage de la citoyenneté et occasion pour les conflits de dégénérer en bagarres (...)»<sup>137</sup> »

#### Premier tour des élections législatives de 1893 dans l’arrondissement d’Avignon

Candidats	Voix obtenues
POURQUERY DE BOISSERIN (radical)	9306
DE L’EGLISE (légitimiste)	3 730
Jean SAINT-MARTIN (radical)	1462

<sup>133</sup> AD84, 3M270, Rapport du commissaire de l’Isle, 5 septembre 1893.

<sup>134</sup> AD84, 1J29, Manifeste de Jean Saint-Martin, 1893.

<sup>135</sup> AD84, 1J29, Lettre de Joseph Roux à Jean Saint-Martin, 2 septembre 1893

<sup>136</sup> AD84, 3M270, rapport du préfet au ministre de l’intérieur, 28 août 1893.

<sup>137</sup> Paula COSSART, « Se réunir », dans Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p.1118.

La victoire de Pourquery de Boisserin est donc écrasante dans l'arrondissement d'Avignon. Il s'est servi du passé boulangiste de Jean Saint-Martin pour le discréditer, ralliant la majorité des républicains sur son nom. La présence d'un candidat conservateur empêche Jean Saint-Martin de bénéficier des voix conservatrices. Après son échec, il redevient avocat, s'inscrivant au barreau relativement modeste de Carpentras.

## Conclusion

Le boulangisme est donc un moment de rupture pour les relations d'Alfred Naquet dans le Vaucluse. Son engagement dans le boulangisme, ainsi que celui de Georges Laguerre et de Jean Saint-Martin, est marqué par un rejet massif. Ils perdent leurs soutiens dans la majorité des cercles du département, ainsi que dans les journaux locaux. Les fidèles qui les suivent dans l'aventure boulangiste n'arrivent pas à créer une organisation politique solide dans le département, et les haines anciennes entre les radicaux et les monarchistes empêchent ces derniers de s'entendre sur le terrain électoral, malgré l'entente de leurs chefs à Paris. Un certain nombre de relations politiques d'Alfred Naquet restent d'une prudente neutralité face à cet engagement boulangiste, comme Alfred Michel qui cherche à garder des contacts avec Naquet tout en se présentant comme radical antiboulangiste en 1889.

Cette période est un moment de rupture dans relations clientélares qu'avaient établi Naquet dans le département. En effet, en se ralliant au général Boulanger, devenant des adversaires du pouvoir en place, les trois parlementaires n'ont plus accédé aux ressources publiques distribuées par l'État, qui leur permettait de satisfaire leur clientèle. On peut constater qu'une forme de politisation, avec le rejet massif par défiance du boulangisme d'Alfred Naquet par les citoyens du Vaucluse, l'emporte sur les fidélités personnelles tissées par les patronages, révélateur d'une forme de tournant dans l'histoire de la politisation des citoyens français. Paradoxalement, on constate une évolution dans l'électorat d'Alfred Naquet, désormais composé aussi de conservateurs à qui il a pu rendre des services lorsqu'il était parlementaire, créant ainsi des fidélités personnelles, alors que les fidélités politiques avec les républicains ont été mises à mal par le boulangisme.

L'engagement d'Alfred Naquet, de Jean Saint-Martin et de Georges Laguerre n'a pas convaincu les Vauclusiens, se représentant que le Général Boulanger était une menace pour la République, activant une réaction de rejet contre la figure d'un homme présenté comme providentiel. Cette peur s'explique par l'histoire du parti républicain, dont les membres ont souffert du coup d'État et de la dictature de Badinguet. Malgré le fait que ces radicaux vauclusiens étaient ardemment révisionnistes, ils ont intégré dans leur culture politique une réelle allergie aux autoproclamés hommes providentiels, voire même, plus largement, aux hommes forts, comme le montre les haines dont sont victimes Léon Gambetta et Jules Ferry. Les pressions préfectorales sur les individus, tout comme l'importance de la distribution des ressources clientélares aux seuls fidèles du régime ont du jouer un rôle dans cette désaffection des Vauclusiens vis-à-vis du boulangisme. En 1893, Alfred Naquet ne doit sa victoire qu'au soutien des conservateurs, et Jean Saint-Martin est pour sa part sévèrement battu, preuve qu'il a perdu toute influence dans l'arrondissement d'Avignon.

A l'échelle locale, la défaite d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin est l'occasion de l'émergence d'une nouvelle génération politique dans le département. Naquet était élu dans ce département depuis 1871, et Jean Saint-Martin depuis 1877. La nouvelle génération d'élus, est représentée notamment par Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon en 1888 puis député en 1889, ou Jules Gaillard. Ces derniers, plus jeunes, promis à un bel avenir, puisque Pourquery de Boisserin domine ensuite la scène départementale pendant plusieurs années, ont aussi construits leurs propres réseaux de soutiens politiques et de fidélités personnelles, accueillant des hommes déçus par l'engagement boulangiste de Naquet et ses amis, et remplaçant de ce fait le « réseau » Alfred Naquet qui dominait avant le département. Les élections de 1893 confirment ce constat, Alfred Naquet ne doit sa réélection que grâce à l'apport de voix conservatrices, il est discrédité auprès des républicains à cause de son engagement boulangiste malgré ses pirouettes rhétoriques et une campagne efficace dans l'arrondissement de Carpentras.

## **Chapitre XII : Alfred Naquet et les amis de Paul Barbe, un réseau économique autour des entreprises d'Alfred Nobel**

Alfred Naquet est en relation durant toute sa carrière politique, et même dès sa nomination à la commission des moyens de défense mis en place par la Défense nationale à Tours en 1870, avec Paul Barbe. Industriel lorrain, il fût l'un des premiers à fabriquer et commercialiser de la dynamite en France, ce qui fît sa fortune. La dynamite avait été inventée quelques années plus tôt par Alfred Nobel. Autour de Paul Barbe gravitait un réseau économique auquel appartenait Alfred Naquet, lié aux affaires de vente de dynamite. Dans ce chapitre, il s'agit d'éclairer un réseau au confluent entre les affaires économiques, avec les sociétés de dynamite, et la politique, et leurs rapports dénoncés comme corrompus après 1893 et le début du scandale de Panama. Du point de vue historiographique, Jean-Noël Jeanneney a été l'un des premiers à s'intéresser à cet « argent caché », dans la continuité de ses travaux sur François de Wendel<sup>1</sup>. Des travaux ont été menés ces vingt dernières années dans plusieurs pays sur ces liens entre hommes d'affaires et politique, autour des chemins de fer<sup>2</sup>, les travaux publics<sup>3</sup>, les banques<sup>4</sup>, les aciéries<sup>5</sup> et dans plusieurs autres domaines d'activités<sup>6</sup>, ainsi qu'en sociologie<sup>7</sup>. Jean Garrigues a repris un certain nombre de ses éléments en insistant sur l'influence de groupes de pression venus du monde économique sur la politique<sup>8</sup>, et ces questions ont fait l'objet d'ouvrages collectifs et de

---

<sup>1</sup> Jean-Noël JEANNENEY, *L'argent caché : milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle*, Paris, Fayard, 1981.

<sup>2</sup> Ginette KURGAN, *Rail, finance et politique : les entreprises Phlippart 1865-1890*, Bruxelles, éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1982 ; Richard WHITE, "Information, Markets, and Corruption: Transcontinental Railroads in the Gilded Age", *Journal of American History*, n°90, 1988, p.19-43.

<sup>3</sup> Dominique BARJOT, « Les entrepreneurs et la politique. L'exemple du bâtiment et des travaux publics », *Politix*. Vol. 6, N°23, 1993. pp. 5-24 ; Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise Française de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, 944 p

<sup>4</sup> Hubert BONIN, *L'argent en France depuis 1880: banquiers, financiers et épargnants dans la vie politique*, Paris, Masson, 1989.

<sup>5</sup> Michael RUST, *Business and Politics in the Third Republic : the Comité des forges 1896-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1973.

<sup>6</sup> Eric BUSSIERE, Pascal GRISET, Christophe BOUNEAU et Jean Pierre WILLIOT, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale (1880-1970)*, Paris, Armand Colin, 1998.

<sup>7</sup> Éric PHELIPPEAU et Pascal RAGOUET, « Argent et politique. Une relecture sociologique des comptes financiers des législatives de mars 1993 », *Revue française de sociologie*, 2007/3 Vol. 48, p. 519-554.

<sup>8</sup> Jean GARRIGUES, "L'influence politique. Réflexions sur les groupes de pression", dans Guillaume PIKETTY [dir], *Un Professeur en République. Mélanges en l'honneur de Serge Berstein*, Fayard, 2006, pp 260-271 ; Jean GARRIGUES, *La république des hommes d'affaires*, Paris, Aubier, 1997 ; Jean GARRIGUES [dir], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

colloques récents<sup>9</sup>. Les relations entre les entrepreneurs et la politique connaissent un renouveau historiographique tant en France<sup>10</sup> qu'à l'étranger<sup>11</sup>.

Pour appréhender ce réseau économique autour de Paul Barbe, on s'appuie principalement sur le fonds d'Alfred Nobel (*Alfred Nobel arkiv*), conservé au Archives royales de Suède, à Stockholm. Elles occupent un espace de 14 mètres linéaires, et sont réparties en 179 cartons. Dans ce fonds sont conservés les documents personnels d'Alfred Nobel, notamment la correspondance passive familiale. Le fonds contient de très nombreuses photographies d'Alfred Nobel, et quelques nouvelles et romans en langue suédoise. Ces archives révèlent aussi de très nombreux documents à caractère scientifique, des carnets de notes, des schémas, des comptes rendus d'expériences réalisées dans ses laboratoires, des opuscules, mais aussi des brevets, ainsi que des correspondances avec d'autres savants de son temps. Au sein de ce fonds, composé donc de documents à la fois personnels, scientifiques et économiques d'Alfred Nobel, on a retenu surtout pour notre étude les dossiers concernant ses entreprises en France, composés de compte-rendu de comité d'entreprises, de demandes d'autorisation pour des productions, de statuts des entreprises. On a aussi retenu, dans la correspondance active d'Alfred Nobel dont il conservait pour partie des copies carbonées, des lettres à propos des sociétés français qu'il a créées, notamment adressées à Paul Barbe et à Alfred Naquet. Des fragments de sa correspondance passive existent aussi, mais une partie de celle-ci semble avoir été perdue, Nobel ayant beaucoup déménagé durant sa vie. Avant d'aborder l'étude de ce réseau économique autour d'Alfred Naquet et de Paul Barbe, puis le problème qu'il pose concernant les rapports entre milieux industriels et milieux politiques à l'aune du scandale de Panama, il convient de présenter rapidement qui a été Alfred Nobel et la genèse de l'invention qui fit sa fortune, la dynamite.

---

<sup>9</sup> Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006 ; Voir aussi le récent colloque intitulé « Les «Affaires louches» dans le monde de l'économie. Histoire des distorsions et des comportements pervers et de leurs proscriptions dans l'économie et les entreprises privées » organisé à Francfort sur le Main dans le cadre du projet ANR/DFG sur la corruption politique « POC/K ».

<sup>10</sup> Dominique BARJOT, « Les entrepreneurs et la politique : l'exemple du bâtiment et des travaux publics 1882-1974 », *Politix*, 23, 1993, pp.5-24 ; ainsi que l'ouvrage de Jean GARRIGUES, *Les patrons et la politique. L'influence politique des grands patrons : de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2004. Pour un point de vue sur la riche historiographie à ce sujet, voir : Philippe HAMMAN, « Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale ( XIXe - XXe siècles) : quelle historiographie ? », *Politix* 4/2008 (n° 84), pp. 35-59.

<sup>11</sup> Jens Ivo ENGELS, « Politische Korruption in der Moderne : Debatten und Praktiken in Großbritannien und Deutschland im 19. Jahrhundert », dans *Historische Zeitschrift*, 282, 2006, P313-350.



## Alfred Nobel et la dynamite

Il n'existe pas en français de biographie satisfaisante de l'ingénieur suédois, si ce n'est une traduction d'une courte biographie écrite par Erik Bergengren, un historien suédois<sup>12</sup>. Alfred Nobel est né à Stockholm le 21 octobre 1833. Il est le quatrième fils d'Immanuel Nobel, ingénieur et inventeur suédois, qui déménage en 1837 à Saint-Pétersbourg, où il fonde une fabrique de machines-outils et d'explosifs, répondant notamment à des commandes de l'armée russe. Les affaires d'Immanuel en Russie étant florissantes, Alfred Nobel reçoit une éducation soignée de la part de tuteurs, notamment en sciences. Il apprend le russe, le français, l'anglais et l'allemand, plurilinguisme utile pour les affaires. Parallèlement à cela, il est assistant dans l'usine de son père, prenant de nombreuses notes sur ses observations<sup>13</sup>.

En 1850, il est envoyé par son père en voyage d'étude, tout d'abord à Paris, où il rencontre des chimistes comme Ascanio Sobrero et Pelouzet. Ce dernier est l'inventeur de la nitrocellulose, par un procédé de nitration de la cellulose dans un bain d'acide nitrique<sup>14</sup>. Au début des années 1850, Alfred Naquet commence ces études de médecine et de sciences physiques à Paris, ce n'est que quelques années plus tard qu'il se tourne vers la chimie, au moment où Alfred Nobel part aux États-Unis pour étudier la chimie, puis revient en Suède à la fin des années 1850, son père ayant fait faillite en Russie. Pour sa part Alfred Naquet devient licencié-ès-sciences physiques en 1857, puis docteur en médecine en 1859<sup>15</sup>, tout en s'intéressant à la chimie parallèlement à cela, écrivant une thèse intitulée *l'application de l'analyse chimique à la toxicologie*,

En 1847 Ascanio Sobrero, élève du français Pelouzet et du savant allemand Justus Von Liebig, invente la nitroglycérine, un mélange de glycérine et d'acide sulfurique<sup>16</sup>. Toutefois ce mélange est jugé trop instable et dangereux pour être utilisé. En effet, un

---

<sup>12</sup> Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel, l'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1960.

<sup>13</sup> Erik BERGENGREN, *Ibidem*, p.19.

<sup>14</sup> Erik BERGENGREN, *Ibidem*, p.17.

<sup>15</sup> Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972, p.43.

<sup>16</sup> Bernadette BENSUAUDE-VINCENT, *Histoire de la chimie*, Paris, La Découverte, 1992, p.225. Sobrero a ensuite été employé à partir des années 1870 par Nobel dans sa fabrique italienne d'Avigliana. Sobrero était un excellent scientifique, auquel Nobel vouait une certaine admiration

simple choc pendant son transport peut entraîner une explosion. Alfred Nobel, comprenant l'intérêt de ce produit, cherche à rendre son utilisation plus sûre afin de le produire de manière industrielle. En 1861 il met au point un mélange de nitroglycérine et de poudre à canon, qui s'avère, à son tour, très instable lors des différentes expériences qu'il réalise à Stockholm. Il cherche donc à donner à cette substance une forme offrant le plus de sécurité possible, ainsi qu'à trouver un moyen de détonation sûr. C'est alors qu'il met au point, en 1863, sa première invention majeure, le « détonateur breveté Nobel »<sup>17</sup>.

Tous les efforts de Nobel sont alors tournés vers la stabilisation de ses produits, notamment grâce à l'ajout d'un sable siliceux, le *kieselguhr*, à la nitroglycérine<sup>18</sup>. En 1867, il fait breveter son invention sous le nom de « dynamite », un mélange de nitroglycérine et de *kieselguhr*, rendant son usage plus sûr<sup>19</sup>. Le produit prend la forme d'une pâte liquide qui peut être façonnée en tiges de taille et de forme appropriées pour une insertion dans des trous dans la roche<sup>20</sup>. Alfred Naquet n'a alors pas de contacts avec Alfred Nobel : après avoir échoué une première fois à l'agrégation de la faculté de médecine, il la réussit en 1863, et en attendant son installation il exerce à Palerme pendant deux ans les fonctions de professeur à l'Institut technique, se spécialisant en chimie organique<sup>21</sup>.

A la fin des années 1860 Alfred Nobel fonde plusieurs sociétés en Europe pour produire et exporter la dynamite. Il cherche des associés et des financements. C'est alors qu'il rencontre les frères Pereire, à Paris, et obtient un prêt de 100 000 francs du Crédit Mobilier pour financer ses recherches<sup>22</sup>. Le Crédit Mobilier est alors spécialisé dans le financement de chemins de fer et de travaux publics, des marchés prometteurs pour la

---

<sup>17</sup> Brenda J. BUCHANAN, *Gunpowder, explosives and the State*, London, Ashgate publishing, 2006, p.176.

<sup>18</sup> William J. READER, *Imperial chemical industries : a History. Vol 1 : The Forerunners 1870-1926*, Oxford, Oxford University Press, 1970, p.16.

<sup>19</sup> Ragnhild LUNDSTRÖM, « The Nobel Dynamite Trust. Multinational Enterprise of its Time –and Ours? », dans Kersti ULLENHAG [dir.], *Hundred flowers bloom. Essays in Honour of Bo Gustafsson*, Uppsala, Uppsala Studies, 1991, p.113-123.

<sup>20</sup> Ragnhild LUNDSTRÖM, *Alfred Nobel som internationell företagare. Den nobelska sprägämnesindustrin 1864-1886*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1974, pp.19-21.

<sup>21</sup> Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972, p.62.

<sup>22</sup> William J. READER, *Imperial chemical industries : a History. Vol 1 : The Forerunners 1870-1926*, Oxford, Oxford University Press, 1970, p.18. Sur les frères Pereire, le Crédit Mobilier et les banquiers de leur époque voir : Jean AUTIN, *Les frères Pereire*, Paris, Perrin, 1984 ; Nicolas STOSKOPF, *Banquiers et financiers parisiens*, Paris, Picard, « patrons du Second Empire », 2002.

dynamite<sup>23</sup>. On ignore, hélas, par quelles relations le jeune Suédois s'est mis en contact avec les Pereire. La stratégie d'Alfred Nobel est simple : pour éviter les problèmes de transport de la dynamite, qui reste dangereuse, il souhaite multiplier les fabriques dans différents pays, afin qu'elle soit utilisée aussi près que possible de son lieu de fabrication. En 1865 Alfred Nobel fonde à Hambourg avec plusieurs associés allemands, notamment Wilhelm et Theodor Winkler, une entreprise nommée *Alfred Nobel and Co*, qui devient ensuite Alfred Nobel DAG (*Dynamit Aktien Gesellschaft*). Cette entreprise avait pour objectif de fournir de la dynamite aux mines de la Ruhr, ainsi que, plus globalement, aux marchés allemands et austro-hongrois. En 1866 Alfred Nobel fonde une société aux États-Unis nommée *United States Blasting Oil Company*, qui devient en 1868 la *Giant Powder Company*. Elle a pour marché principal la Californie et les exploitations aurifères, mais aussi la construction de chemins de fer, comme le *Central Pacific* qui traverse la *Sierra Nevada*.

Il est plus difficile pour Alfred Nobel de s'implanter en France. En effet, il existe un monopole d'État sur les poudres et explosifs datant de la Révolution, instauré par la loi du 13 fructidor de l'an V<sup>24</sup>. En 1867, suite à une visite à Paris, Nobel propose au gouvernement impérial de nommer une commission militaire pour examiner les éventuelles applications militaires de la dynamite. Toutefois, cette commission ne donne pas un avis favorable à l'utilisation de la dynamite. En 1868 Alfred Nobel rencontre Paul Barbe, un Polytechnicien issu d'une famille d'industriels basés à Liverdun, en Lorraine<sup>25</sup>. Lieutenant d'artillerie, il avait donné sa démission de l'armée en 1861 pour s'occuper des affaires industrielles familiales<sup>26</sup>. Grâce à lui Nobel espère pénétrer le marché français. L'année suivante, Paul Barbe convainc le ministre des Finances de l'autoriser à titre exceptionnel à importer une tonne de dynamite.

Au mois de mai 1870, Barbe rencontre de nouveau le ministre avec pour objectif d'obtenir l'autorisation de construire une fabrique de dynamite en France. Il fait publier un

---

<sup>23</sup> Edward CARTER and Robert FORSTER, *Enterprise and entrepreneurs in 19th-20th century France*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998, p.48.

<sup>24</sup> Régis PAYAN, *L'évolution d'un monopole. L'industrie des poudres avant la loi du 13 fructidor an V*, Paris, Montchrétien, 1935.

<sup>25</sup> Adolphe BITARD, *Dictionnaire de biographie contemporaine française et étrangère*, Paris, A. Lévy et compagnie, 1887, p.26. Sur les Polytechniciens au XIXe siècle, on se reportera à l'ouvrage de Bruno BELHOSTE, *La Formation d'une technocratie. L'École polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003.

<sup>26</sup> APP, BA 945, dossier sur Paul Barbe, rapport sur Paul Barbe, 30 novembre 1882.

petit opuscule rassemblant des documents afin d'expliquer précisément ce qu'est la dynamite et l'intérêt pour la France d'autoriser sa fabrication sur son sol<sup>27</sup>. Entretemps, la guerre survient au mois de juillet 1870. Paul Barbe s'engage dans l'artillerie de la garde nationale mobile du département de la Meurthe, et s'illustre notamment à Toul.

Après le 4 Septembre, Paul Barbe est appelé à Tours, où le nouveau gouvernement républicain souhaite fabriquer de la dynamite dans un but militaire. En effet, le corps du génie de l'armée prussienne utilise de la dynamite, notamment pour détruire les ponts, comme celui de Forbach au mois d'août 1870, ce qui a impressionné des officiers français. Paul Barbe s'installe donc pour quelques semaines à Tours<sup>28</sup>. C'est dans cette ville, au mois de septembre 1870, que Paul Barbe est en contact pour la première fois avec Alfred Naquet, secrétaire à la commission des moyens de défense. Cette commission a été nommée par Gambetta pour trouver de nouveaux armements pour pouvoir combattre la Prusse et ses alliés allemands. Dans cette commission, Naquet, choisi du fait de sa formation de chimiste et de ses idées républicaines, est entouré d'officiers. Le projet de Paul Barbe est sélectionné par la commission, qui le présente avec un avis favorable à Gambetta. Le 31 octobre 1870, ce dernier signe un contrat autorisant Paul Barbe à construire une fabrique de dynamite à Paulilles, près de Port-Vendres, à deux pas de la frontière espagnole. Selon le contrat signé avec le gouvernement, Barbe devait fournir à l'État 100 kilogrammes de dynamite par jour<sup>29</sup>. Alfred Naquet, seul chimiste au sein de la commission des moyens de défense qui comprend surtout des officiers, est le seul à avoir les compétences pour comprendre le fonctionnement de la dynamite, et il est probable qu'il a dû présenter à ces collègues tout l'intérêt de ce nouveau produit pour l'armée française. Le choix du lieu de fabrication est stratégique, il s'agit d'implanter cette industrie le plus loin possible de la ligne de front, et dans une zone où existent des voies de chemin de fer. L'État français consent un prêt de 60 000 francs. La production commence au mois de mars 1871, elle doit être de 500 kg de dynamite par jour<sup>30</sup>. Brüll, un ingénieur civil, aide Paul Barbe à mettre en place la production. Il crée à ce

---

<sup>27</sup> *La Dynamite substance explosive inventée par M. A. Nobel ingénieur suédois. Collection de documents rassemblée par Paul Barbe*, Paris, impr. de Viéville et Capiomont, 1870.

<sup>28</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe, rapport sur les activités passées de Paul Barbe, 27 octobre 1882.

<sup>29</sup> Sur le site industriel de Paulilles, voir : Edwige PRACA, « L'enfer au paradis. Histoire et patrimoine de l'usine de dynamite de Paulilles, 1870-1984 », *DOMITIA* n°6, Université de Perpignan, 2007, p. 217-244. Ce même auteur a consacré plusieurs travaux à l'histoire de cette dynamiterie et à l'histoire industrielle des Pyrénées-Orientales.

<sup>30</sup> Edwige PRACA, *Le site de Paulilles à la croisée des chemins de l'histoire internationale et de l'histoire locale (1865-1875)*, Montpellier, Conservatoire de l'Espace littoral Languedoc-Roussillon, 2002.

moment-là la société générale de production Barbe-Nobel. Quelques ingénieurs suédois employés par Nobel se rendent à Paulilles pour la production de dynamite<sup>31</sup>. Le sous-directeur de la dynamiterie de Paulilles est Frédéric Combemale, beau-frère du chimiste Alfred Naquet, âgé seulement de 22 ans, qui connaît ici une belle promotion grâce à l'influence d'Alfred Naquet, qui l'a très probablement recommandé à Paul Barbe<sup>32</sup>. On peut même émettre l'hypothèse que cette nomination est, en quelque sorte, une forme de récompense offerte par Paul Barbe à Alfred Naquet pour le soutien apporté à son projet.

Après la fin de la guerre, Paul Barbe cherche à convaincre des entrepreneurs et des industriels français, notamment des chemins de fer et des houillères, d'employer la dynamite qu'il fabrique. Ces efforts sont annihilés par la décision prise par l'Assemblée Nationale le 19 juin 1871 de réaffirmer le monopole des poudres et d'interdire les fabriques de dynamite sur le territoire français, ce qui oblige Paul Barbe à stopper la fabrication de dynamite à Paulilles. Ce dernier proteste, invoquant l'autorisation accordée par Gambetta, en vain<sup>33</sup>. Il obtient quelquefois des autorisations exceptionnelles pour importer à Paulilles des échantillons d'explosifs venant de l'étranger, comme au mois de septembre 1871 où il fait venir d'Autriche-Hongrie 30 000 capsules de produits<sup>34</sup>. Il semble donc que le site n'est pas abandonné, produisant des composants qui entrent dans la fabrication de la dynamite qui sont exportés vers l'Espagne, où à Bilbao est fondée une dynamiterie sous l'impulsion de Barbe et d'associés basques<sup>35</sup>. Détail amusant, le policier rédacteur d'un rapport à ce propos évoque une société « Barbe et Nobelle », et non Nobel, preuve que l'ingénieur suédois est encore un illustre inconnu en France.

Paul Barbe organise des campagnes de démonstration des effets de la dynamite auprès d'un public choisi, comme le 27 janvier 1872 au fort de Montrouge en présence de l'empereur du Brésil, du ministre des Affaires étrangères français et de nombreux officiers<sup>36</sup>. Pour prouver l'intérêt militaire de la dynamite dans un pays encore traumatisé par sa défaite

---

<sup>31</sup> Sur cette dynamiterie, voir les quelques archives conservées aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales sous la cote 135J. Voir aussi : Christine SALLES, « Paulilles, création d'un patrimoine industriel, » Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Castaner-Munoz, Université de Perpignan, 2007.

<sup>32</sup> Edwige PRACA, « Patronat et direction de la dynamiterie de Paulilles », sur le site [www.amis-de-paulilles.fr](http://www.amis-de-paulilles.fr).

<sup>33</sup> Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel, l'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1960, p.125.

<sup>34</sup> APP, BA 945, dossier de Paul Barbe, autorisation exceptionnelle accordée pour importer des échantillons d'explosifs, 22 septembre 1871.

<sup>35</sup> APP, BA 945, dossier de Paul Barbe, rapport sur les activités de Paul Barbe, 8 mars 1872.

<sup>36</sup> *Annales de Chimie et de Physique*, quatrième série, 1872, p.260.

cinglante par l'Allemagne, il écrit un court opuscule publié en 1872 intitulé *Études pratiques sur la dynamite et ses diverses applications à l'art militaire*. Paul Barbe y présente les applications possibles de la dynamite au profit d'une armée française en reconstruction, rappelant les fournitures qu'il a réalisées pour le Génie à la fin de la guerre de 70<sup>37</sup>.

Barbe connaît des difficultés avec le gouvernement, et ne peut guère compter alors sur le soutien d'Alfred Naquet, désormais député dans l'opposition radicale. Ainsi en 1873 la douane saisit à la frontière avec l'Allemagne 45 000 unités de dynamite destinées à son entreprise à Liverdun. Il aurait menacé, selon un rapport, d'intenter un procès au gouvernement pour cette opération<sup>38</sup>. Il est clair à ce moment-là que le gouvernement tente de contrôler la fabrication de dynamite sur son territoire.

Alfred Nobel et Paul Barbe font le constat de l'impossibilité de développer leurs activités en France à ce moment-là, que l'on peut interpréter par une tentation de colbertisme de la part de l'Etat français. Ce dernier préfère s'appuyer sur le monopole des Poudres plutôt que de développer sur son territoire une production de dynamite liée surtout à des intérêts étrangers, notamment allemands. Nobel et Barbe font construire une dynamiterie à Isleten, en Suisse. Elle doit répondre aux besoins en dynamite pour le percement du tunnel du Gothard, l'un des premiers percés grâce à l'invention de Nobel. Une autre dynamiterie est fondée à Avigliani, près de Turin. Ensuite ils agrandissent leur usine à Galdacano, près de Bilbao, vendant leur production aux entreprises minières du Pays Basque et des Asturies<sup>39</sup>. Cette usine est d'ailleurs dirigée dans un premier temps par Frédéric Combemale, ancien sous-directeur de l'usine de Paulilles en 1870, beau-frère d'Alfred Naquet, qui est apparenté par sa femme à la famille Combemale dont le père était magistrat dans le Sud-Ouest de la France. Cela prouve que Nobel et Alfred Naquet sont en contact à ce moment-là, et que le député du Vaucluse met son réseau familial au service de l'entreprise de Nobel. Grâce à cela, Barbe et Nobel peuvent répondre aux commandes dans ces trois

---

<sup>37</sup> Paul BARBE, *Études pratiques sur la dynamite et ses diverses applications à l'art militaire*, Paris, A. Lemoine, 1872.

<sup>38</sup> APP, BA 945, dossier de Paul Barbe, 16 mars 1873.

<sup>39</sup> Voir à ce propos : Luis Ángel GARCIA CASTRASENA, « La Dinamita de Galdácano: Más de un siglo de la industria química en el País Vasco », in: *Actas del VII Congreso de la Sociedad Española de Historia de las Ciencias y las Técnicas*, Pontevedra, 2001, pp.941-952 ; Gabriel TORTELLA, « La primera gran empresa química española: la Sociedad Española de la Dinamita (1872-1896) », in Luis ROJO (dir.), *Estudios en homenaje a Diego Mateo del Peral. "Historia Económica y Pensamiento Social"*, Madrid, Alianza Editoria, 2007.

pays, mais aussi en Amérique du Sud. Paulilles ne rouvre qu'en 1876, grâce à la loi du 8 mars 1875 relative à la poudre de la dynamite, qui stipule que « par dérogation à la loi du 13 fructidor an V, la dynamite et les explosifs à base de nitroglycérine pourront être fabriqués dans des établissements particuliers, moyennant le paiement d'un impôt.<sup>40</sup> » Cette loi est notamment portée par des groupes de pression liés aux houillères françaises, qui se plaignaient du prix d'achat de la dynamite, et ce sont eux, plutôt que les amis de Paul Barbe et de Naquet, qui ont fait office de lobby pour faire voter cette loi. Toutefois celle-ci fait naturellement les affaires de Paul Barbe et de Nobel. Il est entendu que l'installation d'une fabrique de dynamite reste soumise à l'autorisation du gouvernement, tout comme l'importation de ce produit, d'où la nécessité d'avoir des relais politiques comme Naquet. Les producteurs de dynamite sont assimilés, dans la loi, aux fabricants de poudres.

Alfred Nobel s'est installé à Paris en 1873, dans un hôtel particulier cossu sis avenue Malakoff. Il installe un laboratoire de recherches à Sevran<sup>41</sup>. Il a pour assistant un jeune Français, George Fehrenbach, qui est parfois envoyé par Nobel dans les dynamiteries pour surveiller la production<sup>42</sup>. C'est dans ce lieu qu'il invente en 1875 la « dynamite gomme » ou « dynamite plastique », une variante de dynamite plus puissante, appelée aussi gelignite<sup>43</sup>. Sa composition, avec de la nitrocellulose, la rend facile à mouler, et plus sûre pour le stockage. Elle est composée de nitroglycérine à 93%, et de collodion, c'est-à-dire de nitrocellulose dissoute dans de l'éther à 7%.

A Paris, Nobel fréquente un peu les milieux intellectuels et politiques. Ainsi, Juliette Drouet, maîtresse de Victor Hugo, est chargée par ce dernier dans une lettre d'inviter Nobel à dîner. Juliette Drouet précise dans sa lettre que Nobel est « désiré et attendu depuis longtemps déjà », et qu'Hugo « serait heureux que vous lui fissiez cet honneur.<sup>44</sup> » Nobel n'était toutefois pas un grand amateur des dîners mondains, donnant seulement quelques

---

<sup>40</sup> *Lois, décrets, circulaires réglementant la fabrication, l'emploi et le transport de la dynamite et du coton poudre. Textes officiels annotés et coordonnés par le commandant Dumas Guilin*, Paris, Impr. Lavauzelle, 1888.

<sup>41</sup> Patrice BRET, « La Compagnie Financière Nobel-Barbe et la création de la Société Centrale de Dynamite 1868-1896 », *L'aventure de la dynamite au temps d'Alfred Nobel*, colloque tenu à l'occasion du centenaire de la mort d'Alfred Nobel le 12 octobre 1996, communication disponible sur HAL-SHS.

<sup>42</sup> *Riksarkivet* (Archives Royales de Suède - Stockholm, désormais R.S), Fonds Alfred Nobel, E III 3, Lettre de Georges Vian à Alfred Nobel demandant l'envoi de Fehrenbach à Paulilles, 27 août 1890.

<sup>43</sup> Voir : Jean QUINCHON, « L'invention de la dynamite gomme en 1875 et les travaux d'Alfred Nobel dans son laboratoire parisien (1874-1879) » in *L'aventure de la dynamite au temps d'Alfred Nobel et l'invention de la poudre balistite*. Colloque du centenaire de la mort d'Alfred Nobel, 1896-1996, Sevran, 1996, pp.12-15.

<sup>44</sup> R.S, Fonds Alfred Nobel, E III 3, lettre de Juliette Drouet à Alfred Nobel, non datée.

repas dans son hôtel particulier à ses directeurs de société ou des relations d'affaires<sup>45</sup>. Selon Anne-Martin Fugier, Nobel fréquentait occasionnellement le salon de Juliette Adam, lieu de rencontre des républicains radicaux, ce qui montre encore ces relations avec ces derniers<sup>46</sup>.

### Paul Barbe, Alfred Nobel et Naquet, des « élites internationales<sup>47</sup> » économiques et politiques impliquées dans les créations des sociétés de dynamites (1875- 1887)

Le 7 juin 1875 est créée la Société Générale pour la Fabrication de la dynamite. Paul Barbe en est l'administrateur délégué, Alfred Nobel le président d'honneur. La société a pour objet « l'exploitation des brevets de Nobel en France, l'exploitation de la fabrique de Paulilles et d'autres fabriques de dynamite ou d'usines fabriquant les matières premières entrant dans la fabrication de la dynamite »<sup>48</sup>. Il est précisé dans les statuts que la société « ne pourra offrir ni vendre les produits fabriqués en France ni créer des usines concurrentes dans les pays où existent déjà des établissements similaires montés avec le concours de M. A. Nobel.<sup>49</sup> » La société a un capital de 3 millions de francs divisé en 6 000 actions de 500 francs.

Parmi les administrateurs figurent notamment André Mialane, un entrepreneur des travaux publics originaire du Midi<sup>50</sup>. Le président du conseil d'administration de cette société est Germain Halphen, un banquier, qui y côtoie Eugène Pereire, qui a financé les entreprises de Nobel<sup>51</sup>. Alfred Naquet est présent parmi les actionnaires, mais il n'est pas parmi les administrateurs. Il est possible que le député du Vaucluse soit alors trop pauvre pour faire

---

<sup>45</sup> Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel, l'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1960, p.155.

<sup>46</sup> Anne MARTIN-FUGIER, *Les salons de la Troisième République*, Paris, Perrin, 2003, p.45.

<sup>47</sup> Sur les « élites internationales », voir la troisième partie de l'ouvrage dirigée par Sylvie GUILLAUME, *Les élites fin de siècle XIX-XXe siècle*, Bordeaux, éditions de la MSH d'Aquitaine, 1992.

<sup>48</sup> *Société générale pour la fabrication de la dynamite. Anonyme au capital de 3 000 000 de francs. Statuts*, Paris, Impr. Choiselet, 1876.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> Jean Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1992, p.241.

<sup>51</sup> R.S, Fonds Alfred Nobel, F IV 28, livret sur la société générale pour la fabrication de la dynamite, 1875. Sur le rôle des banquiers dans la France du XIXe siècle, voir notamment : Louis BERGERON, *Les Rothschild et les autres : la gloire des banquiers*, Paris, Perrin, 1991.



partie de ces derniers. Mais la présence de son nom montre qu'il participe aux activités de la société, et qu'il en est un relais politique<sup>52</sup>.

Ailleurs en Europe, les diverses entreprises fondées par Alfred Nobel et ses associés locaux se partagent des zones d'influence. La *Nobel Trust and Co* s'occupe du monde anglo-saxon hors États-Unis, la *Dynamit-Aktien-Gesellschaft* et une autre société allemande vendent leurs produits en Allemagne et en Autriche-Hongrie<sup>53</sup>. Le « Trust Latin » est une structure informelle regroupant des sociétés existantes dans les pays latins, en l'occurrence la Société Générale pour la fabrication de la dynamite, la société anonyme dynamite Nobel dont dépend les usines d'Isleten et d'Avigliani, et enfin la société espagnole pour la fabrication de la dynamite<sup>54</sup>. Ces compagnies exportent surtout en France et dans son empire, en Suisse, en Italie, en Espagne et en Amérique latine<sup>55</sup>. Il existe un accord entre ces compagnies pour qu'elles ne se concurrencent pas<sup>56</sup>. Quelques années plus tard, une compagnie vénézuélienne de dynamite voit le jour, gérant une fabrique à Bolivar. Alfred Nobel et Paul Barbe ont eu le projet de créer une dynamiterie au Mexique, projet qui n'aboutit pas, mais ils ont toutefois fondé une société par actions nommée la société mexicaine de dynamite Nobel, qui vend des produits dans ce pays<sup>57</sup>. Au début des années 1880, Paul Barbe propose à Alfred Nobel de créer une société brésilienne. Ce dernier refuse et lui écrit : « c'est si loin le Brésil ! », et juge qu'il a suffisamment d'opportunités de placer ses capitaux en Europe<sup>58</sup>.

A la tête du trust latin se trouve Paul Barbe. Il est aidé, pour les question scientifiques, par Alaric Liedbeck, un ingénieur suédois homme de confiance d'Alfred

---

<sup>52</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe, rapport sur Paul Barbe, 11 décembre 1882.

<sup>53</sup> Ragnhild LUNDSTRÖM, « The Nobel Dynamite Trust. Multinational Enterprise of its Time –and Ours? » dans Kersti ULLENHAG [dir.], *Hundred flowers bloom. Essays in Honour of Bo Gustafsson*, Uppsala, Uppsala Studies, 1991, pp.113-123.

<sup>54</sup> Sur les sociétés d'explosifs en Espagne à capitaux français, voir : Jean-Marc DELAUNAY, *Méfiance cordiale - Les relations franco-espagnoles de la fin du XIXème siècle à la Première Guerre Mondiale*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp.355-359.

<sup>55</sup> Ragnhild LUNDSTRÖM, *Alfred Nobel som internationell företagare. Den nobelska sprägämnesindustrin 1864-1886*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1974.

<sup>56</sup> William J. READER, *Imperial chemical industries : a History. Vol 1 : The Forerunners 1870-1926*, Oxford, Oxford University Press, 1970, p.61.

<sup>57</sup> R.S, B I 1, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 31 janvier 1882.

<sup>58</sup> R.S, B I 3, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 3 décembre 1882.

Nobel<sup>59</sup>. Alfred Naquet sert de consultant, pour obtenir des autorisations de l'administration par exemple. Nobel est en général président d'honneur des sociétés qu'il a contribué à créer, n'intervenant que rarement dans la gestion quotidienne de ces entreprises. Toutefois, il se place quelquefois en arbitre comme en 1884 lors d'une augmentation de capital de la compagnie italo-suisse de dynamite<sup>60</sup>. Trois ans plus tôt, il a cherché à régler un contentieux entre la société allemande de la dynamite et la société italo-suisse<sup>61</sup>. Nombre de ses lettres envoyées à des associés dans toute l'Europe ont pour sujet ses royalties. Ainsi, pour l'exploitation de son brevet de la dynamite gomme (numéro 110 549, déposé en 1875), la société générale pour la dynamite verse à partir de 1877 30 centimes par kilogramme de dynamite vendue<sup>62</sup>. Nobel cherche aussi, comme il l'écrit à Paul Barbe, à « empêcher l'avilissement des prix », en obligeant les sociétés à s'entendre sur les prix de vente, à ne pas entrer en concurrence<sup>63</sup>. C'est donc un accord de cartel.

En 1878, la société générale pour la fabrication de la dynamite est invitée à l'Exposition universelle de Paris. Alfred Nobel, au titre de président d'honneur, obtient une carte d'entrée. Il lui est par ailleurs demandé un portrait photographique, pour le mettre à l'honneur<sup>64</sup>. Les travaux d'Alfred Nobel sont mis en avant dans un ouvrage publié à l'occasion de cette manifestation<sup>65</sup>. L'Exposition est l'occasion de rivalités entre la société générale pour la fabrication de la dynamite fondée par Nobel et sa concurrente, la société française, fondée par Roux, un ingénieur, plus tard rachetée par Nobel. Nobel était réticent dans un premier temps à participer à cette manifestation. Georges Vian, un employé de Nobel, écrit à ce dernier qu'il faut qu'il s'investisse dans cette Exposition afin que les produits de ses sociétés soient mis en avant. Alfred Naquet écrit la même chose à Nobel, soulignant « l'importance » de l'Exposition pour les Français<sup>66</sup>. Ils insistent donc, avec succès, pour que Nobel accepte que sa personne et ses sociétés soient présentes à

---

<sup>59</sup> Michael Stephen SMITH, *The Emergence of Modern Business Enterprise in France, 1800-1930*, Harvard, Harvard University Press, 2006, p.235.

<sup>60</sup> R.S, B I 3, copie carbone d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 17 mars 1884.

<sup>61</sup> R.S, B I 2, copie carbone d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 22 février 1881

<sup>62</sup> R.S, F IV 28, lettre du conseil d'administration de la société générale de la dynamite à Alfred Nobel, 28 mars 1877.

<sup>63</sup> R.S, B I 2, copie carbone d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 19 octobre 1883.

<sup>64</sup> R.S, F IV 28, lettre de Georges Vian à Alfred Nobel, 10 mars 1878.

<sup>65</sup> Eugène LACROIX, *Études sur l'exposition universelle Paris 1878, Annales et archives de l'industrie au XIXe siècle. Arts militaires. - Art naval. Navigation de plaisance. Aérostation. Astronomie. Notes complémentaires : le chauffage, l'éclairage, les cristaux, les objets de voyages et de campement, la céramique, les produits chimiques etc*, Paris, Librairie scientifique, industrielle et agricole E. Lacroix, 1878, pp.319-325.

<sup>66</sup> R.S, F IV 28, Lettre d'Alfred Naquet à Alfred Nobel, 14 août 1878.

l'Exposition Universelle<sup>67</sup>. A la même époque la société générale multiplie les dépôts sur le territoire français<sup>68</sup>.

Barbe fonde aussi, à la même époque, un petit cénacle intitulé « Bureau technique national des explosifs », sis au siège même de la société générale pour la fabrication de la dynamite, chargé de diffuser des publications techniques sur l'utilisation de la dynamite notamment à destination de l'industrie minière. Alfred Naquet siège à ce bureau, selon un document publié par ce bureau présent dans le fond Nobel, mais son rôle exact reste flou. Il est probable qu'il sert de conseiller à la fois scientifique et politique. L'une des publications de cette structure s'intitule: *Emploi simultané dans les mines et tunnels de la perforation mécanique et des dynamites Nobel*, publié en 1881<sup>69</sup>.

Paul Barbe a des intérêts dans un journal économique nommé *L'Écho industriel*. Au sein de ce journal les rédacteurs cherchent auprès des lecteurs à donner une image positive de la dynamite et de ses applications industrielles et militaires, afin de favoriser les ventes<sup>70</sup>. Les rédacteurs de ce journal diffusent des opuscules favorables à l'utilisation de la dynamite, dont la publication a dû être financée par la société générale de la dynamite<sup>71</sup>. Dans l'un d'eux, on décrit l'utilisation de la dynamite pour le percement du tunnel du Gothard<sup>72</sup>. Un rédacteur, nommé Moreau, donne aussi en 1880 plusieurs conférences dans des cercles scientifiques pour populariser la dynamite brevetée par Nobel, comme le 14 décembre 1880 à la société des ingénieurs civils. Ce journal publie dans chacun de ses numéros les cours des actions des différentes sociétés de dynamite, et les rédacteurs demandent à Paul Barbe, outre leur salaire, quelques actions de la société générale de la dynamite, afin d'être intéressés dans l'entreprise, actions qui leur sont cédées conjointement par Nobel et Barbe,

---

<sup>67</sup>R.S, F IV 28, lettre de Georges Vian à Alfred Nobel, 11 août 1878.

<sup>68</sup> APP, BA 945, rapport sur les activités de Paul Barbe, 11 décembre 1882. Voir aussi : A.N, F/7 12796, décret du président de la République du 10 mars 1883 autorisant le sieur Géo Vian à établir un dépôt de dynamite dans la commune de Saint-Chéron (Seine-et-Oise). Ce dossier aux Archives Nationales contient des documents sur la production de dynamite en France, notamment des décrets et des textes de lois.

<sup>69</sup> Paul BARBE, *Emploi simultané dans les mines et tunnels de la perforation mécanique et des dynamites Nobel*, Paris, Bureau technique national des explosifs, 1881 ; Paul BARBE, *Études sur la gélatine-gomme, explosif inventé par M. Nobel*, Paris, 1879.

<sup>70</sup> Sur le financement de la presse française, voir : Patrick EVENO, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, Éditions du CHTS, 2003.

<sup>71</sup> *Quelques mots sur la dynamite, ses avantages et ses dangers, extrait de la brochure de M. Trauzl*, Paris, impr. du journal *L'Écho industriel*, 1882

<sup>72</sup>G. CERBELAUD, *Les Explosifs modernes au Gothard, extrait de la brochure du Dr L. Tetmayer*, Paris, Imprimerie de l'écho industriel, 1885.

preuve que ce réseau économique a aussi investi dans la presse<sup>73</sup>.

Dans les échanges de correspondance entre Barbe et Nobel, on constate que Nobel s'intéresse surtout aux aspects scientifiques de la dynamite, ainsi qu'aux royalties qui lui sont versées, alors qu'il se décharge des questions financières et administratives sur Paul Barbe. Dans une lettre à un correspondant qui sollicite un rendez-vous, Nobel écrit : « (...) seulement causons de tout excepté d'affaires : j'en ai plein le cerveau au point d'en faire des cauchemars et je les ai en horreur.<sup>74</sup> » Dans une missive adressée à Paul Barbe, Nobel note, avec un peu d'ironie : « Mon cher Barbe. Vous n'auriez pas envie de m'acheter un très gros paquet d'actions de Glasgow<sup>75</sup> ? Je commence à en avoir assez, et de toutes ces conférences dynamitiques (*sic*) qui se tiennent dans tous les coins du monde, et je voudrais pouvoir en sortir pour m'occuper de choses plus utiles et moins névralgiques (*sic*). Ce mot ne se trouve pas dans le dictionnaire de M. Littré, mais il se trouve dans celui de la nature.<sup>76</sup> » En 1882, la fortune de Paul Barbe est estimée, selon un rapport de police, à plusieurs millions de francs. Veuf, père de trois filles, il aurait fourni une dot d'un million de francs pour le mariage de sa fille aînée, chiffre toutefois à prendre avec précaution, provenant d'un rapport de police<sup>77</sup>.

Alfred Nobel et Paul Barbe surveillent les articles hostiles à leurs entreprises. Ainsi Nobel signale à Barbe un article paru dans le journal *Le Voltaire* plein de « bévues et de maladroites »<sup>78</sup>, et ce dernier s'adresse à Alfred Naquet, pour qu'une correction à cet article soit publiée. Ils se veulent rassurants auprès de l'opinion publique vis-à-vis de l'utilisation par les anarchistes de la dynamite<sup>79</sup>. D'ailleurs, face à cette nouvelle menace, un décret est pris le 28 octobre 1882, réglementant de manière plus stricte l'achat, le dépôt, la vente et l'usage de la dynamite pour les sociétés civiles et les individus. Ce décret est pris « considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de compléter les mesures

---

<sup>73</sup>R.S, F IV 28, lettre de Georges Vian à Alfred Nobel, 29 août 1878.

<sup>74</sup>R.S, B I 4, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à un correspondant non identifié, 26 février 1886.

<sup>75</sup> Il fait référence à des actions de la société *Nobel Trust and Co*, dont le siège est à Glasgow.

<sup>76</sup>R.S, B I 6, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 19 mars 1886.

<sup>77</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe, rapport sur Paul Barbe, 30 novembre 1882.

<sup>78</sup>R.S, B I 3, Copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 18 avril 1882.

<sup>79</sup> Voir : Vivien BOUHEY, *Les anarchistes contre la République 1880 à 1914 : contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008. Sur la « propagande par le fait » et les attentats anarchistes, notamment à la dynamite, voir : John MERRIMAN, *Dynamite club. L'invention du terrorisme à Paris*, Paris, Tallandier, 2009.

prescrites par la loi et le règlement susvisés concernant la conservation, la vente et le transport de la dynamite. » Ce décret oblige toute personne voulant faire usage de la dynamite à adresser une demande préalable au préfet. La dynamite ne peut être conservée par un particulier pendant plus de huit jours<sup>80</sup>. Alfred Naquet réagit très vivement contre cette loi dans une lettre adressée au ministre du commerce Tirard. Il écrit que ce décret est « stupéfiant », « sous le prétexte que quelques gredins emploient la dynamite à des usages criminels, vous voulez tuer l'une des industries les plus fécondes de notre pays que vous ne vous y prendriez pas autrement. <sup>81</sup> »

Alfred Naquet se fait le porte-parole et le défenseur des personnes travaillant dans la dynamite, soulignant toutefois dans sa lettre qu'il ne cherche que l'intérêt de la France. Puis il pose plusieurs questions rhétoriques à Tirard : « Pourquoi ne soumettez-vous pas les Poudres<sup>82</sup> à la même réglementation ? Pourquoi m'est-il permis d'acheter de la poudre tandis qu'il ne m'est pas permis d'acheter de la dynamite ? L'un est aussi dangereux que l'autre dans des mains criminelles ?<sup>83</sup> » Et il affirme au ministre que la plupart des explosifs utilisés en France sont fabriqués clandestinement, à cause d'une législation trop stricte. Il critique donc vivement le décret pris par Tirard, l'accusant d'être à la fois inefficace et néfaste. On comprend ici qu'Alfred Naquet est pleinement impliqué dans cette société, et qu'il met son poids politique au service de celle-ci lorsqu'une législation contraignante risque d'être votée, servant en quelque sorte de lobbyiste<sup>84</sup>.

En 1885, Paul Barbe est élu député sur la liste radicale de Seine-et-Oise. Il intègre le groupe des radicaux à la Chambre, aux côtés de Jean Saint-Martin, et devient dès lors une relation politique d'Alfred Naquet. Dans une lettre à Nobel, Édouard Lockroy, député radical, rappelle à Alfred Nobel que ce dernier lui avait proposé son aide financière pour ses élections. Lockroy écrit : « aujourd'hui la République est mise en échec par les monarchistes.

---

<sup>80</sup> *Lois, décrets, circulaires réglementant la fabrication, l'emploi et le transport de la dynamite et du coton poudre. Textes officiels annotés et coordonnés par le commandant Dumas Guilin*, Paris, Impr. Lavauzelle, 1888.

<sup>81</sup> Fonds privé de Me Vidal-Naquet, lettre d'Alfred Naquet à Tirard à propos du décret de 1882 sur la dynamite, 29 octobre 1882. Remerciements à Me Vidal-Naquet, qui m'a donné accès aux quelques documents de son illustre aïeul qu'il possède.

<sup>82</sup> C'est-à-dire l'administration des Poudres et Salpêtres.

<sup>83</sup> Fonds privé de Me Vidal-Naquet, lettre d'Alfred Naquet à Tirard à propos du décret de 1882 sur la dynamite, 29 octobre 1882.

<sup>84</sup> Jean GARRIGUES, "L'influence politique. Réflexions sur les groupes de pression", dans Guillaume PIKETTY [dir], *Un Professeur en République. Mélanges en l'honneur de Serge Bernstein*, », Fayard, 2006, pp 260–271.

Notre parti est d'une pauvreté effroyable. J'ai organisé un comité républicain de secours électoraux». Selon Lockroy, ce comité est chargé d'envoyer aux candidats républicains dans les départements des fonds pour couvrir leurs dépenses électorales. Et Lockroy d'écrire à Nobel : « je compte sur votre libéralité qui ne nous a jamais manqué.<sup>85</sup> » A la lecture de cette phrase, on peut supposer que d'autres républicains, liés à Nobel par amitié ou par intérêt, se sont aussi ponctuellement adressés à lui pour obtenir des fonds pour des élections, comme Alfred Naquet.

Paul Barbe possède un journal, *Le Républicain de Seine-et-Oise*<sup>86</sup>, dirigé un temps par Marie Deraismes<sup>87</sup>, féministe et femme de lettres française, qui fût la première femme à devenir franc-maçonne en France. Il s'intègre dans les milieux radicaux auprès d'Alfred Naquet, donnant après l'élection une grande réunion des gauches à son domicile, qui réunit une trentaine de députés, dont Lockroy, Granet, Hubbard et Vergoin<sup>88</sup>. Il est à souligner que Paul Barbe est aussi franc-maçon dans la loge *L'Amitié discrète*, à Rambouillet, dans le département dont il est député.

Les relations entre Barbe et Nobel sont parfois tumultueuses, comme lorsque Nobel découvre que Barbe a autorisé des ingénieurs de leur société française à travailler pour une société concurrente, ce que Nobel désapprouve. Barbe accorde aussi des crédits à long-terme à certains clients de la société générale de la dynamite, au grand dépit de Nobel. Toutefois, Naquet et Paul Barbe, du fait de leur influence politique et administrative en France, sont indispensables à Nobel. Par exemple en 1886 Nobel souhaite importer un canon Hotchkiss, fabriqué aux États-Unis, afin de mener des expériences à Sevran. Grâce à l'intervention de Paul Barbe et d'Alfred Naquet, il obtient rapidement l'autorisation de faire venir ce canon sur le territoire français<sup>89</sup>. Quelques mois plus tard, Nobel adresse une demande au ministre de la Guerre lui demandant de mettre à sa disposition vingt kilos de poudre à canon à Sevran « pour des recherches et afin de pouvoir établir des points de comparaison avec ne nouvelle poudre de tir.<sup>90</sup> » Cette demande est transmise par Paul

---

<sup>85</sup> R.S, E III 3, lettre d'Edouard Lockroy à Alfred Nobel, 16 octobre 1885.

<sup>86</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe, extrait du journal *Le Républicain de Seine-et-Oise*.

<sup>87</sup> Voir sa notice dans : Jean MAITRON [dir], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Tome XIII, Paris, Les éditions ouvrières, p66-67.

<sup>88</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe, extrait du journal *L'événement*, 7 novembre 1885.

<sup>89</sup> R.S, B I 4, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 7 février 1886.

<sup>90</sup> R.S, B I 6, copie d'une lettre d'Alfred Nobel au ministre de la Guerre, 4 avril 1886.

Barbe, alors député de Seine-et-Oise. Nobel, dans une lettre de remerciement à Paul Barbe, lui écrit qu'il a été sa « providence pour tous (ses) embarras.<sup>91</sup> » Dans la correspondance passive d'Alfred Nobel se trouvent de nombreux documents ayant trait à des commandes de matériel ou de produits chimiques passées par Alfred Nobel, en France ou à l'étranger, pour lesquels il a eu besoin parfois d'un appui politique<sup>92</sup>.

Malgré le soutien d'Alfred Naquet et de Paul Barbe, Alfred Nobel reste soumis à l'administration des Poudres et des Salpêtres. Dans une lettre à un officier français, le général de Fedorff, Alfred Nobel se plaint que cette administration ne lui permet pas de fabriquer en France la quantité de poudre sans fumée nécessaire pour ses expériences, ce qui explique qu'il l'importe d'Italie ou d'Allemagne<sup>93</sup>. Après la mort de Barbe en 1890, Nobel s'appuie aussi sur le radical Édouard Lockroy, qui apostille par exemple une proposition d'Alfred Nobel au président du conseil Émile Loubet en 1892<sup>94</sup>. Si C'est Lockroy et non Naquet qui sert d'appui politique à Nobel à ce moment-là, c'est qu'Alfred Naquet est désormais sans influence du fait de son engagement dans le boulangisme. Il est probable qu'il ait conseillé à Nobel de s'appuyer désormais sur des radicaux soutenant le gouvernement, comme Lockroy. Par ailleurs rappelons qu'en 1885 Lockroy avait demandé à Nobel de l'argent, sans préciser la somme, pour un comité en faveur des candidats républicains, il s'agit donc d'un échange de services entre les deux hommes<sup>95</sup>.

Sous l'impulsion d'Alfred Nobel, la société britannique de dynamite forme un cartel en 1886 avec les sociétés allemandes de dynamite, comme la *Dynamit Aktien Gesellschaft* de Hambourg, ainsi que la *Rheinische Dynamit-Fabrik* et la *Dresdner Dynamitfabrik* afin de former un trust nommé « the Nobel Dynamite Trust Company », au capital de 2 millions de livres<sup>96</sup>. L'objectif étant de créer un cartel pour que les prix de la dynamite restent artificiellement hauts sur les marchés anglo-saxons et allemands, et la même chose est mise en place en 1887 pour le marché français avec la société centrale de la dynamite.

---

<sup>91</sup>R.S, B I 6, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul Barbe, 22 avril 1886.

<sup>92</sup>R.S, E III 1, correspondance d'affaire d'Alfred Nobel.

<sup>93</sup>R.S, B I 7, copie d'une lettre d'Alfred Nobel au général Fedorff, 28 janvier 1890.

<sup>94</sup>R.S, E III 3, document d'Alfred Nobel à Émile Loubet, 30 octobre 1892.

<sup>95</sup>R.S, E III 3, lettre d'Édouard Lockroy à Alfred Nobel, 16 octobre 1885.

<sup>96</sup>Ragnhild LUNDSTRÖM, « The Nobel Dynamite Trust. Multinational Enterprise of its Time –and Ours? », dans Kersti ULLENHAG [dir.], *Hundred flowers bloom. Essays in Honour of Bo Gustafsson*, Uppsala, Uppsala Studies, 1991, p.113-123.

## Paul Barbe, Alfred Naquet et les affaires de la société centrale de la dynamite

En 1887 voit le jour la société centrale de la dynamite, à la place de la structure informelle nommée « Trust Latin » qui regroupait les sociétés de dynamite ayant des activités en France, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Amérique latine. C'est une société faîtière (*holding* en anglais), qui regroupe des participations dans les sociétés françaises, italiennes, suisses et espagnoles de dynamite<sup>97</sup>. Son siège est à Paris, rue d'Aumale<sup>98</sup>. Son capital est de seize millions de francs. Paul Barbe en est le directeur général, Alfred Nobel est président d'honneur. Parmi les administrateurs de cette nouvelle société on peut nommer les frères Pereire, qui ont été les premiers à avoir investi dans les sociétés Nobel<sup>99</sup>, André Mialane, ainsi qu'Albert Le Play, fils de Frédéric Le Play. Gilbert Le Guay, sénateur du Puy-de-Dôme, est l'un des administrateurs. Le sénateur du Vaucluse Alfred Naquet est un actionnaire de cette société, mais il ne figure pas parmi les administrateurs. Il est cité dans un document produit par la société comme « conseiller scientifique ». Mais de fait Naquet, même s'il est chimiste, n'est pas un spécialiste de la dynamite<sup>100</sup>. Il est évident que ce sont sûrement plus les services politiques qu'il rend qui sont rétribués comme « conseiller scientifique » que ses connaissances scientifiques.

Parmi les actionnaires principaux est présent Frédéric Combemale, qui est un membre de la belle-famille d'Alfred Naquet, ancien sous-directeur de l'usine de Paulilles, avant d'être chargé de diriger une dynamiterie en Espagne<sup>101</sup>. Jean Saint-Martin, député du Vaucluse et ami d'Alfred Naquet, est employé par la société comme « avocat-conseil », selon une mention dans un compte-rendu d'une réunion des administrateurs de l'entreprise<sup>102</sup>. Là encore, si la formation d'avocat de Jean Saint-Martin lui a certainement permis de fournir

---

<sup>97</sup> Ragnhild LUNDSTRÖM, *Alfred Nobel som internationell företagare. Den nobelska sprägämnesindustrin 1864-1886*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1974

<sup>98</sup> R.S, F IV 29, dossier sur la société centrale de la dynamite. Compte-rendu d'une réunion tenue le 29 mars 1887

<sup>99</sup> Sur les frères Pereire, voir : Jean Pierre ALLINE, *Banquiers et bâtisseurs. Un siècle de Crédit foncier, 1852-1940*, Paris, ed. CNRS, 1983.

<sup>100</sup> R.S, F IV 29, Opuscule produit par la société centrale de la dynamite sur la production de dynamite en France, 1887.

<sup>101</sup> Patrice BRET, « La Compagnie Financière Nobel-Barbe et la création de la Société Centrale de Dynamite 1868-1896 », *L'aventure de la dynamite au temps d'Alfred Nobel*, colloque tenu à l'occasion du centenaire de la mort d'Alfred Nobel le 12 octobre 1996, communication disponible sur HAL-SHS.

<sup>102</sup> R.S, F IV 16, compte-rendu d'une réunion tenue au siège de la société centrale de la dynamite, 26 mars 1887.



des conseils juridiques à la société, cette fonction est aussi un moyen de rétribuer un soutien politique proche de Naquet. Certains partenaires étrangers sont aussi actionnaires, comme Pedro Telesforo de Errazquin y Astigarraga, un industriel espagnol qui a participé à la création d'une dynamiterie à Bilbao<sup>103</sup>.

L'objectif de cette société, selon ses statuts, est de mener « des opérations d'achat ou de vente de valeurs quelconques de sociétés de dynamite, d'achat ou de vente de dynamites et autres explosifs, d'opération d'achat ou de vente de produits rentrant dans la fabrication de dynamite<sup>104</sup> ». Est prévue aussi la constitution d'un bureau central pour l'étude et le perfectionnement des différents procédés de fabrication de la dynamite. Ce n'est donc pas une société de production de dynamite, mais une compagnie financière, dont le but est, comme l'a écrit Patrice Bret, de posséder des actions pour contrôler les affaires des entreprises industrielles, assurant ainsi la coordination de la production et des ventes, les investissements et l'achat centralisé de matières premières. Cette société forme un cartel général de contrôle des prix<sup>105</sup>.

Il existe une estime mutuelle entre Paul Barbe et Alfred Nobel. Nobel écrit dans une lettre à son frère Ludvig à propos de Barbe : « C'est un homme excellent et très laborieux, mais sa conscience est aussi flexible que caoutchouc. C'est dommage, car il est rare que l'on trouve une personne combinant autant de qualités et d'intelligence<sup>106</sup>. » Nobel porte donc un jugement moral sévère sur Barbe. Il écrit aussi dans une lettre à Robert Nobel à propos d'investissements dans le pétrole à Bakou en 1883 : « Il n'est pas facile de trouver quelqu'un qui serait compétent pour contrôler cette préoccupation énorme efficacement et fermement. Je ne connais qu'un seul homme, Barbe. Il a une imagination scientifique merveilleuse, est un homme d'affaire exceptionnellement bon, clairvoyant, et qui sait comment tirer le meilleur parti des personnes, et de sortir de chaque homme le travail individuel dont il est capable. Ses propres réalisations sont aussi impressionnantes que sa force de travail, mais il n'est fiable que si son intérêt personnel est impliqué. Il s'agit d'un défaut choquant (...). «C'est un géant», voilà ce que l'un des banquiers les plus connu de

---

<sup>103</sup> C'est le cas par exemple au mois d'août 1891, Mialane s'adresse à Nobel pour se plaindre d'autres administrateurs.

<sup>104</sup> R.S, F IV 16, *Statuts de la société centrale de la dynamite*, Paris, Imprimerie G. Vinceneux, 1889.

<sup>105</sup> R.S, F IV 16, compte-rendu d'une réunion tenue au siège de la société centrale de la dynamite, 26 mars 1887.

<sup>106</sup> Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel, l'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1960, p.123

Paris a dit de lui récemment, et c'est vrai.<sup>107</sup> » Cette longue citation montre l'admiration que Nobel porte à Paul Barbe, mais aussi le jugement moral négatif sur le personnage.

Paul Barbe devient en 1887 ministre de l'Agriculture dans le premier gouvernement Rouvier, du 30 mai 1887 au 4 décembre de la même année<sup>108</sup>. Cette nomination entraîne un certain nombre de réactions dans la presse. Par exemple un journaliste du journal nationaliste *Le Gaulois* juge qu'il doit démissionner de ce poste à cause de ses intérêts industriels et financiers<sup>109</sup>. Même chose dans *La Petite République*. Un journaliste nationaliste dans *La Revanche* relie même l'entrée de Paul Barbe dans le gouvernement à la création, en 1887, de la société centrale de la dynamite. Ce rédacteur écrit : « on avait souvent entendu parler des tripotages que facilitait l'exercice du pouvoir, mais on n'avait jamais vu s'étaler avec autant de sans-gêne, de cynisme et d'impudeur la friture des affaires financières greffées sur la possession du gouvernement.<sup>110</sup> » Le journaliste s'indigne aussi du fait que la nomination de Barbe soit rapportée par des journaux économiques, tel *Le Réveil financier*, comme une forme de publicité pour ses entreprises de dynamite et d'appel du pied à des investisseurs : « le journal en question dit à sa clientèle, d'un air entendu et manifestement triomphant : vous savez, M. Barbe, notre administrateur-délégué, notre associé, notre copain...? Eh bien, il est ministre de l'Agriculture.<sup>111</sup> » Et de continuer : « le scandale est d'autant plus abominable qu'il est en plus assuré à l'avance de l'impunité. On peut tout se permettre dans le ministère, quand on trouve dans les Chambres des majorités pour tout absoudre, quand on se permet tout à l'Élysée, quand le signal de la corruption et l'exemple du scandale impuni viennent des cimes mêmes (...). » Ce journaliste critique donc les conflits d'intérêts créés par la nomination de Paul Barbe comme ministre<sup>112</sup>, et fait allusion aussi, par le terme « l'Elysée », au scandale des décorations<sup>113</sup>. De nouvelles

---

<sup>107</sup> Erik BERGENGREN, *Ibidem*, p.124.

<sup>108</sup> Jean-Paul BERTAUD (dir.), *Histoire de la France contemporaine 1789-1980*, Paris, éditions sociales, 1980, p.411.

<sup>109</sup> BNF, *Le Gaulois*, 4 juin 1887.

<sup>110</sup> BNF, *La Revanche*, 5 juin 1887.

<sup>111</sup> BNF, *Idem*.

<sup>112</sup> Sur les relations entre argent et politique qui créent un scandale à une période postérieure, voir Nicolas NEIERTZ, « Argent, politique et aviation. L'affaire de l'aéropostale (1931-1932) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°24, octobre-décembre 1989. pp. 29-40

<sup>113</sup> Sur le scandale des décorations, on se reportera utilement à : Frédéric AUDREN and Pierre LASCOUMES, « La Justice, le gendre et le scandale des décorations : aux origines du trafic d'influence », Bruno DUMONS et Gillet POLLET, *La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp.119-142 ; Adrien DANSETTE, *L'affaire Wilson et la chute du Président Grévy*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1936. Il faut noter que ce scandale voit la naissance du trafic d'influence, voir :

normes, concernant ces conflits d'intérêts, sont donc publicisées par la presse. Le nouveau ministre est en effet au confluent des domaines de l'argent et du pouvoir politique, liés par un système de relations et d'échanges qui existent depuis 1870 comme l'a montré Jean Garrigues en ce qui concerne les milieux républicains modérés<sup>114</sup>. Si cette accusation à une certaine portée, puisqu'elle est reprise dans plusieurs journaux, c'est aussi parce que Barbe est un personnage « d'une certaine importance sociale » maintenant qu'il est devenu ministre, ce qui selon Luc Boltanski facilite les attaques contre sa personne<sup>115</sup>. Paul Barbe est aussi accusé dans *L'Intransigeant* de « népotisme », il aurait décerné une médaille d'or à son père, récompensant ses actions en faveur de l'économie française<sup>116</sup>. Quelques mois plus tard, il fait décorer de la Légion d'Honneur son gendre Claude Forestier qui occupe d'ailleurs auprès de son beau-père le poste de chef de cabinet au ministère de l'Agriculture. Il est aussi employé à la société générale pour la fabrication de la dynamite<sup>117</sup>. Ces éléments montrent qu'en 1887 Paul Barbe est un homme politique controversé du fait de ses activités économiques.

Pour servir ses intérêts politiques mais aussi économiques, Barbe rachète alors une partie des actions du journal *Le Voltaire*, journal républicain de Paris qui compte parmi ses collaborateurs Alfred Naquet<sup>118</sup>. Barbe verse aussi, pendant la période électorale en 1889, plusieurs milliers de francs à *La Petite République*, dirigé par des républicains modérés, alors qu'il a parmi les boulangistes des soutiens comme Alfred Naquet. Il souhaite donc se créer des vecteurs d'influence tant pour sa carrière politique que pour ses affaires économiques<sup>119</sup>.

Pour défendre ses intérêts, la Société centrale de dynamite finance des journaux directement ou indirectement, à la confluence des milieux économiques, politiques et de la

---

André PIREYRE, « Corruption et trafic d'influence : l'approche du droit pénal », *Revue française de Finances publiques*, n°29, 2000, p.32-44.

<sup>114</sup> Jean GARRIGUES, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.

<sup>115</sup> Luc BOLTANSKI, « Du monde social en tant que scène d'un procès », Luc BOLTANSKI et Nicolas OFFENSTADT, *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p.421.

<sup>116</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 10 octobre 1887

<sup>117</sup> Voir le dossier de Légion d'Honneur de « Claudius » dit Claude Forestier aux Archives Nationales sous la cote 198000035.202/26414.

<sup>118</sup> APP, BA 945, dossier Paul Barbe.

<sup>119</sup> Sur cette question des vecteurs d'influence, voir : Jean GARRIGUES, « Industrie, politique et vecteurs d'influence », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Éric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, pp.77-98.

presse. Cette société édite un journal, *Le Réveil financier*, que *Le Radical* affirme diriger par un parent d'Alfred Naquet, ce que celui-ci nie avec force, mais cela semble vraisemblable<sup>120</sup>. Un autre journal est édité par cette société, le *Réveil du commerce et de l'industrie*, auquel contribue notamment Jean Saint-Martin, sous un pseudonyme. On apprend, dans les manuscrits de Jean Saint-Martin, que ce dernier journal est imprimé dans les locaux mêmes de la société de la dynamite centrale, et que le député du Vaucluse l'a même dirigé un temps<sup>121</sup>.

Il existe d'ailleurs dans le fonds d'Alfred Nobel un détail des « frais de propagande » de la société générale de la fabrication de la dynamite de l'été 1887 à l'été 1888. Ceux-ci s'élèvent à 21856 francs. Un certain Arrosens perçoit des sommes importantes, il était *a priori* un intermédiaire entre la société et des patrons de presse. Il apparaît une ligne « journaux divers » qui montre que plusieurs organes ont dû recevoir les largesses de la société, ainsi qu'une ligne « frais de publicité. » Certains journaux sont cités, comme par exemple *L'Événement* qui a reçu le 15 mars 1887 250 francs de subsides. Francis Laur, homme politique boulangiste, journaliste et ingénieur des Mines, aurait touché pour sa part 900 francs, sans que l'on sache si c'est pour son rôle politique ou pour son influence dans les milieux miniers et sa plume dans des journaux traitant d'affaires industrielles. En effet Laur, proche de Naquet pendant le boulangisme, s'active à la Chambre pour défendre l'industrie minière, proposant par exemple une révision du Code minier.

*La Correspondance des Rentiers* est aussi un journal subventionné par la société générale pour la fabrication de la dynamite. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un quotidien économique, à destination des investisseurs, ayant pour objectif de les conseiller dans leurs placements. Comme l'a noté Damien de Blic à propos des relations étroites entre les hommes politiques et la presse financière, « on ne sait plus trop si on a affaire à des journalistes financiers ou à des publicitaires » tant ils semblent dépendre de la publicité qui leur est offerte<sup>122</sup>. Ce journal est en relation avec Émile Arton, employé de la société générale de la dynamite, qui a aussi remis de l'argent aux rédacteurs de la *Correspondance*

---

<sup>120</sup> BNF, Alfred Naquet : *Varia*, tome 7, Article paru dans *Le Radical*, 7 février 1890.

<sup>121</sup> AD84, 1J32, Manuscrits « plaidoyer » de Jean Saint-Martin.

<sup>122</sup> Damien DE BLIC, « Cent ans de scandales financiers en France. Investissement et désinvestissement d'une forme politique », Nicolas OFFENSTADT, (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, p.237.

*des rentiers* provenant des frais de publicité de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, pour faire de la publicité en faveur de cette société et des emprunts qu'elle lance sur le marché français pour se financer. Arton est employé par la société centrale de la dynamite à partir de 1886, il a intégré cette société grâce à une lettre de recommandation d'Alfred Naquet à Paul Barbe, et tient un rôle important dans le vote de la loi sur les valeurs à lots en 1888. Il appartient aux amis du réseau économique autour d'Alfred Naquet.

### Retour sur le vote d'une loi et le « travail parlementaire » (1886-1888)

Une première proposition de lois sur les valeurs à lots est déposée en 1886 par des parlementaires, pour être étudiée en commission. L'emprunt à lots est une créance dont le remboursement des titres, tirés au sort, est augmenté d'un certain montant appelé lot. Cette loi est vitale pour la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama qui connaît alors des difficultés dans le percement de l'isthme de Panama, en Amérique du Sud, commencé quelques années plus tôt. Elle se retrouve peu à peu avec des difficultés financières, qu'un nouvel emprunt pourrait couvrir. Sous le terme de « travail parlementaire » employé par Arton quelques années plus tard pendant l'instruction sur les actes de corruption présumés ayant eu lieu en 1888, se cachent les manoeuvres d'influence, de pétitionnement, de publicité et de corruption déployées en 1888 par des parlementaires liés à la société centrale de la dynamite centrale, comme Alfred Naquet, pour faire voter une loi autorisant l'émission de valeurs à lots. Ces éléments sont révélés lors du scandale de Panama, grâce à l'enquête menée sur des parlementaires mis en cause par une commission d'enquête parlementaire, faisant passer des éléments d'ordre privé dans la sphère publique, et riche de témoignages.

Cette proposition pour l'émission de valeurs à lots, examinée en commission parlementaire, échoue en 1886, à cause de l'opposition de plusieurs députés participant à la commission, dont Paul Barbe et Gilbert le Guay, administrateurs de la société française pour la fabrication de la dynamite. Après cet échec, la compagnie du canal interocéanique de Panama rentre en contact avec un certain nombre de parlementaires liés à la société de la dynamite, comme Paul Barbe et Alfred Naquet. Le président de la compagnie universelle du

canal interocéanique de Panama se plaint auprès de ces élus de leur hostilité à cette loi sur les valeurs à lots<sup>123</sup>. Un *modus vivendi* est trouvé entre eux, probablement en avril 1887, selon la reconstitution qu'en fait l'un des magistrats chargé de l'affaire.

Un accord informel est donc trouvé. La compagnie de Panama s'engage à acheter pour le percement de l'isthme de grandes quantités de dynamite produites par la société française. En échange, des parlementaires liés à la société française pour la fabrication de la dynamite, parfois décrits comme un groupe informel « de la dynamite » à la Chambre, mettent leur influence au service d'une loi sur les valeurs à lots. Parmi ceux-ci, outre Paul Barbe, citons Alfred Naquet, sénateur du Vaucluse, son ami Jean Saint-Martin, député du Vaucluse et employé comme « avocat-conseil » par la société centrale de la dynamite, Gilbert Le Guay, sénateur du Puy-de-Dôme et administrateur de la société centrale de la dynamite. Plusieurs autres sont actionnaires de cette entreprise, ou sont en relation avec des administrateurs. Il s'agit pour eux de « concilier leurs intérêts avec leurs devoirs » comme le déclare ultérieurement Arton à l'instruction. Paul Barbe aurait même voulu, en 1887, avoir le monopole –informel- de fourniture de dynamite à la compagnie de Panama, exigence qui semblait trop stricte à Alfred Naquet, comme il l'écrit à son ami et directeur de la société centrale de la dynamite<sup>124</sup>.

Ces parlementaires activent leurs réseaux en 1887 afin de favoriser le vote de la loi sur les valeurs à lots. Ils agissent comme un groupe de pression ou comme « forme d'influence<sup>125</sup> ». Jean-Yves Mollier, dans son ouvrage sur le Panama, évoque l'importance du lobbysme de certaines sociétés révélé lors du scandale de Panama. Comme l'a noté François

---

<sup>123</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, manuscrits sur les interrogatoires.

<sup>124</sup> BNF, NAF 25102, Papiers Van Cassel, Lettre d'Alfred Naquet à Paul Barbe, 3 octobre 1887, saisie par l'instruction.

<sup>125</sup> Jean GARRIGUES, « Industrie, politique et vecteurs d'influence », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, p.81. Voir aussi Jean GARRIGUES [dir], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008. Le terme de *lobby* n'est apparu en France que dans les années 1980, nous l'indiquons plutôt concernant les recherches anglo-saxonnes. Voir Gilles LAMARQUE, *Le lobbying*, Paris, PUF, Coll. Que-sais-je, 1994 et Michel OFFERLE, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchretien, 1998.

Caron les associations patronales à la fin du XIXe siècle mènent fréquemment des actions de *lobbying*, s'adressant parfois aux élus locaux et cherchant à avoir des relais au Parlement<sup>126</sup>.

Pour les membres du conseil d'administration de la société du canal interocéanique de Panama, l'émission de l'emprunt à lots en 1888 est l'ultime tentative pour renflouer la trésorerie de la société. S'il échoue, comme l'a noté Jean Yves Mollier, il était clair pour les dirigeants que c'était « la fin de l'aventure.<sup>127</sup>» Les ingénieurs de la compagnie du canal interocéanique de Panama modifient le projet initial, souhaitant ainsi redonner confiance aux investisseurs et rendre crédible la concrétisation du percement.

Afin de créer un courant favorable à cette loi, une large campagne de pétitionnement auprès de la Chambre des députés est lancée par la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Des sympathisants sont mobilisés dans tout le pays. Par exemple, Ferdinand Martin, banquier à Nyons, fait pétitionner dans son département de nombreux actionnaires afin qu'ils expriment aux députés leur volonté qu'une loi sur les valeurs à lots soit votée afin de sauver leurs économies. Pour son action, Ferdinand Martin aurait reçu, selon ces dires, 10 000 francs<sup>128</sup>. Il a aussi le soutien d'un député de la Drôme, Richard, accusé plus tard de s'être laissé corrompre par Arton à hauteur de 20 000 francs. Parallèlement, Paul Barbe, comme le prouve une partie de sa correspondance saisie lors de l'enquête parlementaire sur les affaires de Panama, adresse de nombreux courriers à ses collègues de Seine-et-Oise afin qu'ils mobilisent leurs soutiens et leurs administrés pour faire signer des pétitions<sup>129</sup>. Dans le Vaucluse, 3000 signatures furent collectées dans les pétitions en faveur de la loi sur les valeurs à lots, notamment grâce à l'action de Jean Saint-Martin et

---

<sup>126</sup> François CARON, « Introduction générale », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, p.20. Sur l'historiographie sur les groupes de pression, voir l'ouvrage dirigé par Jean GARRIGUES, *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

<sup>127</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1992, p.367.

<sup>128</sup> APP, BA937, documents sur l'interrogatoire de Marius Martin par le procureur Le Poittevin, 1897.

<sup>129</sup> *Rapport au nom de la commission d'enquête sur le Panama sur les recherches d'Arton faits à l'étranger*, par M. Ramel, député.

d'Alfred Naquet. Au niveau national, selon un rapport d'enquête réalisé par Vallé sur le scandale de Panama 2000 pétitions auraient été collectées à travers la France<sup>130</sup>.

Parallèlement, des fonds importants sont versés en 1888 à de nombreux journaux pour publier des articles favorables à cette loi. Arton aurait disposé, de la part de la société universelle du canal interocéanique de Panama, d'au moins 157 000 francs pour des « frais de publicité<sup>131</sup>» lors du seul mois de mai 1888. Reinach, de son côté, explique en 1892 à la commission d'enquête parlementaire sur le Panama avoir mis à la disposition d'Arton 900 000 francs, pour ses frais propres ainsi que pour des remises d'argent à des parlementaires ou à des journalistes<sup>132</sup>.

Une demande d'émission de valeurs à lots est déposée au début du mois de janvier 1888 sur le bureau du président du conseil. Celui-ci convoque, pour prendre sa décision, l'ingénieur Rousseau, qui a étudié la faisabilité du canal de Panama. Ce dernier lui présente les multiples difficultés rencontrées par la compagnie depuis le début du chantier, ainsi que les erreurs commises. De ce fait, Tirard refuse d'accorder une demande d'autorisation d'émission de valeurs à lots, ce qui ne fut nullement une surprise, comme le déclare plus tard Lesseps.

La compagnie doit donc utiliser le droit d'initiative parlementaire. La campagne de presse en faveur de la loi sur les valeurs à lots s'accélère alors. Le 1<sup>er</sup> mars, Alfred Michel, député du Vaucluse et ami d'Alfred Naquet, dépose une proposition de loi, signée notamment par Jean Saint-Martin et Clovis Hugues. La proposition a été rédigée grâce à des indications fournies par la compagnie universelle de Panama. Dans la correspondance d'Alfred Michel se trouvent quelques lettres d'actionnaires le félicitant de cette initiative. Ainsi l'un d'eux lui écrit que : « l'Assemblée doit intervenir car elle a la charge et le souci de

---

<sup>130</sup> Ces pétitions sont conservées aux Archives Nationales, notamment sous les cotes C 5721 et C5767 : Pétitions de citoyens concernant la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, 1887-1893. Elles sont en général sous la forme d'un imprimé, au texte unique.

<sup>131</sup> A.N, AQ19, Bordereau de la faillite d'Arton, conservé aux Archives du Monde du travail (Roubaix).

<sup>132</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général. Rapport général par M. Vallé*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, ,p.165



la renommée du pays. Je crois aussi que les intérêts, très réels, des électeurs dans cette affaire, doivent être pris en compte par nos représentants.<sup>133</sup> »

Une sous-commission est alors nommée pour étudier cette proposition. Elle se compose de Gilbert Le Guay, député du Puy-de-Dôme, qui en est nommé le président, et du député de la Guadeloupe Sarlat, nommé secrétaire. Les autres membres sont Felix Faure, Salis, Jean Saint-Martin<sup>134</sup>, Rondeleux, Henry Maret, député du Cher, Chantagrel, Pesson<sup>135</sup>.

L'élection du rapporteur marque une première division au sein de cette sous-commission : Henry Maret et Rondeleux arrivent à égalité, avec cinq voix chacun. Rondeleux est hostile à cette loi, et est soutenu par ses collègues qui ont le même avis que lui. C'est un ingénieur, directeur-gérant de mines dans l'Allier. Il a fait un voyage à Panama, confirmant ainsi son opinion négative sur l'entreprise. Henry Maret, *a contrario*, est favorable à cette loi, et est soutenu par les partisans de celle-ci. Il était, en 1886, hostile à la loi sur les valeurs à lots, écrivant de violents articles dans *Le Radical*. En 1888 il s'en est fait l'un des thuriféraires. Ce revirement d'attitude a surpris les enquêteurs quelques années plus tard, ils ont vu dans ce changement l'intervention des arguments sonnants et trébuchants de la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Alexandre Zévaès a émis un jugement sévère sur Henry Maret, jugeant qu'il était un journaliste « de l'école de Girardin », référence au fondateur du journal *La Presse*, qui avait toujours laissé une place fort importante à la « publicité » rémunérée dans les articles et les prises de positions de ses publications<sup>136</sup>.

Les relations entre journaux, journalistes et milieux d'affaire étaient très étroites. Elles s'étaient développées sous le Second Empire, notamment autour des compagnies de chemins de fer, qui subventionnaient des hebdomadaires économiques et financiers, souvent par la souscription d'abonnements, en échange d'articles favorables<sup>137</sup>. Comme l'a

---

<sup>133</sup> Bibl. Ing, fonds Alfred Michel, carton 4.3, lettre d'un certain Gilles Maurice, écrivant de Nice, 23 février 1888.

<sup>134</sup> Ce dernier a été nommé au sein de cette commission grâce à l'influence de Paul Barbe. Alfred Naquet avait écrit dans une lettre à Arton, au mois de septembre 1887, qu'il « fallait que Jean Saint-Martin fasse parti de cette commission », lettre saisie par l'instruction un peu plus tard.

<sup>135</sup> APP, BA 940, rapport sur la commission sur la loi des valeurs à lots en 1888, daté de 1893.

<sup>136</sup> Alexandre ZEVAES, *Le scandale de Panama*, Paris, éditions de la NRC, 1931, p.36.

<sup>137</sup> Marc MARTIN, « Retour sur « l'abominable vénalité de la presse française » », *Le Temps des médias* 1/2006 (n° 6), p. 24.

noté plus tard Léon Daudet, la « prétendue liberté de la presse n'aura servi qu'à enchaîner les journaux aux manieurs d'argent<sup>138</sup> », constat qui peut être nuancé en imaginant qu'avant même la liberté de la presse les journaux étaient largement détenus par des milieux économiques.

Le 3 avril 1888 Rondeleux est nommé rapporteur de la commission au bénéfice de l'âge. Les membres de la commission sont donc divisés. Des discussions s'engagent. D'un côté, plusieurs députés, comme le député de Savoie Jules-François Horteur, défendent la nécessité d'une loi sur les valeurs à lots, considérant que les pétitionnaires et de très nombreux porteurs d'actions de Panama attendent ce geste de la part de leurs élus. Ils risquent, autrement, la ruine. *A contrario*, le député radical de l'Hérault Jacques Salis est hostile au projet. Il estime « que l'affaire est mauvaise », et que le pétitionnement et le soutien de la presse ne changent rien à cela. Jean Saint-Martin lui répond qu'il existe une menace d'un krach boursier en cas de non adoption de la loi. Gilbert Le Guay, président de la commission, explique à ses collègues son adhésion nouvelle à ce projet de loi –il y était hostile en 1886-, au fait qu'a été adopté un système de canal à écluses. Le député de l'Ariège Charles Sans-Leroy explique pour sa part qu'il n'est pas favorable au projet<sup>139</sup>.

Quelques jours plus tard Paul Rondeleux présente un rapport à la commission invitant au rejet de la loi. Ce dernier est discuté par les membres de la commission. Jean Saint-Martin intervient lors de ses débats pour défendre la nécessité d'une loi, cruciale « pour l'intérêt politique et national » selon ses dires. Henry Maret intervient ensuite, agitant la menace que les porteurs du Panama, qui seraient ruinés sans la loi des valeurs à lots, fassent retomber sur le Parlement la responsabilité de leur ruine, ce qui aurait des conséquences politiques désastreuses. Il y a alors un coup de théâtre. Le député de l'Ariège Sans-Leroy, qui avait soutenu Rondeleux et s'était déclaré hostile à la loi, a changé du jour au lendemain d'avis. Le rapport est donc rejeté par la sous-commission par 6 voix contre 4. Bien évidemment, *a posteriori*, l'intervention d'Arton, corrupteur au service de la compagnie de

---

<sup>138</sup> Léon DAUDET, *L'Entre-Deux-Guerres. Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1915, p.5.

<sup>139</sup> Procès-verbaux des discussions qui ont eu lieu à la commission, retranscrites dans : Eugène VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général / rapport général par M. Vallé*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.341-342.

Panama, est évoqué pour expliquer ce changement subit<sup>140</sup>. Selon le témoignage de ce dernier, il serait venu à la Chambre le jour même du vote rencontrer Sans-Leroy. Il était passé à la banque auparavant pour retirer une forte somme d'argent. Les deux hommes auraient alors discuté dans les couloirs, Arton lui expliquant qu'il avait beaucoup perdu avec l'entreprise de Panama, et qu'il était nécessaire, pour lui et ses amis, que la commission propose un rapport favorable.

Alfred Naquet est décrit, lors de l'enquête de 1893, comme « l'introducteur d'Arton dans les couloirs de la Chambre<sup>141</sup>. » Jean Garrigues a noté qu'Arton s'occupe, à la Chambre, « du menu fretin parlementaire. <sup>142</sup> » Son rôle est en réalité plus complexe que cela, il est lié de près aux dirigeants de la société de la dynamite, occupant un poste enviable, et bien inséré dans le milieu de la politique et de la presse, grâce aux nombreux repas et « cadeaux » qu'il donne. Il n'est pas un simple « coulissier », mais une pièce maîtresse dans cette organisation, et dans les liens qu'entretiennent des parlementaires liés à la société de la dynamite et au monde économique.

Sans-Leroy, lors de l'instruction en 1893, assure les enquêteurs qu'il ne connaissait Arton « que de vue », ce qui est contredit par d'autres parlementaires. Aucune pièce compromettante n'est toutefois saisie chez lui, les enquêteurs trouvant ses papiers dans un désordre surprenant, signe selon eux que l'on avait voulu faire disparaître toute pièce préjudiciable <sup>143</sup>. En 1888, Sans-Leroy explique à ses collègues de commission son changement d'attitude par le fait qu'il était seulement « hésitant » sur sa décision, et qu'après réflexion il a changé d'avis, notamment pour prendre en compte les volontés de ses électeurs. Rondeleux, interrogé au mois de décembre 1892 par la commission, explique qu'il n'avait nullement l'impression que Sans-Leroy fût hésitant mais au contraire net dans son opposition, et qu'il a été de ce fait très surpris de ce revirement soudain. Salis, lui aussi interrogé par la commission d'enquête en 1892, rapporte qu'il « était à notre connaissance que des choses abominables se passaient dans les couloirs. On sentait que, dans ces couloirs, il y avait des courtiers-marrons qui sollicitaient des votes en faveurs du Panama ». Il

---

<sup>140</sup> A.N, BB 18 1807/6, Enquête sur la sous-commission de 1888 par le procureur, 23 novembre 1897.

<sup>141</sup> APP, BA940, rapport sur les relations Naquet-Arton, 21 novembre 1896.

<sup>142</sup> Jean GARRIGUES, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Elf*, Paris, Robert Laffont, 2004, p.29.

<sup>143</sup> BNF, NAF 25103, papiers Van Cassel, avocat général lors des procès de 1897.

déclare toutefois qu'à titre personnel il n'avait jamais été sollicité<sup>144</sup>. Selon lui, ce fait était une chose publique et connue de tous les parlementaires. Chantagrel, autre membre de la commission, confirme la présence de personnages louches dans les couloirs de la Chambre, expliquant qu'il a été approché par un homme pour voter en faveur du projet, en échange d'un pot-de-vin, au mois d'avril 1888<sup>145</sup>. Andrieux, radical et ancien boulangiste, écrit *a posteriori* qu'il a interprété, à l'époque, le changement d'opinion de Sans-Leroy comme la preuve d'un achat de vote<sup>146</sup>. Il avait lui-même fait partie de la sous-commission chargée d'examiner la loi sur les valeurs à lots en 1886.

En 1888, la nouvelle majorité de la sous-commission nomme un rapporteur en la personne d'Henry Maret<sup>147</sup>. Il a rencontré plusieurs fois Arton, qui lui aurait promis de « l'associer aux bénéfiques d'une manière très avantageuse » selon le témoignage de ce dernier à l'instruction en 1896<sup>148</sup>. Henry Maret dépose un rapport favorable à la loi sur les valeurs à lots le 23 avril, voté par la commission par 6 voix contre 4. Maret aurait donné auparavant le brouillon préparatoire à Arton, selon le témoignage ultérieur de ce dernier, afin d'obtenir l'avis de ce dernier et de ses commanditaires<sup>149</sup>. L'urgence est demandée pour ce projet. Le rapporteur y écrit que cette loi doit être votée sous peine que le Parlement soit accusé « d'avoir causé la ruine de la Compagnie » en n'agissant pas de toutes les manières possibles. Ce rapport est approuvé par la majorité de la commission, par 6 voix contre 4 malgré l'opposition de Rondeleux, qui déclare qu'il y a un « danger à se faire entraîner par le mouvement » en faveur de cette loi. Il aurait même évoqué en commission les « objurgations dont nous avons été assaillis » et la campagne de presse « gargantuesque »<sup>150</sup> qui a eu lieu. Rondeleux explique à ses collègues qu'il trouve regrettable que le Parlement « emboîte le pas à cette réclame effrénée ». Il aurait même

---

<sup>144</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Annexe 1*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.170.

<sup>145</sup> Ernest VALLE, *Ibidem*, p.174.

<sup>146</sup> APP, BA 190, extrait d'une interview d'Andrieux dans un journal non identifié, 3 octobre 1893.

<sup>147</sup> Procès-verbaux des discussions qui ont eu lieu à la commission, retranscrites dans : Eugène VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général / rapport général par M. Vallé*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.341-342

<sup>148</sup> BNF, NAF 25102, Papiers Van Cassel, déclarations d'Arton durant l'enquête, 27 octobre 1896.

<sup>149</sup> BNF, NAF 25102, Notes manuscrites de l'avocat général Van Cassel sur Arton et la sous-commission de 1888, non datées.

<sup>150</sup> Déclarations faites en 1893 par Rondeleux, dans Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.248.

prophétisé que des « groupements de forces » pourraient « devenir un jour en politique ce qu'elles sont déjà en matière financière, la souveraine dispensatrice du succès. » Il s'agit donc d'une dénonciation de la campagne intense de publicité mais aussi, on le comprend à demi-mot, de pressions faites sur les parlementaires par un groupe de pression. Toutefois, les formes d'influence déployées en 1888 restent basées sur des relations individuelles, lors de dîners, de visites privées, de correspondances, parfois des pots-de-vin qui constituent, selon Jean Garrigues, un « éco-système » de l'influence<sup>151</sup>, hérité des régimes de pouvoir personnel, mais qui n'est pas encore un groupe de pression organisé dont le comité Mascuraud est l'un des premiers avatars<sup>152</sup>.

Un annuaire des députés annoté par Naquet, selon le témoignage d'Arton, lui aurait permis de mener à bien ce qu'il nomme « le travail parlementaire » en faveur de la loi sur les valeurs à lots<sup>153</sup>. A côté du nom des parlementaires Naquet aurait écrit « bon », « mauvais » ou « ? » selon le récit d'Arton. Ce témoignage, fait en 1897, est toutefois sujet à caution. Il a probablement inspiré Barrès qui, quelques années plus tard, décrit dans *L'Appel au soldat* Naquet et Jean Saint-Martin dans les couloirs de la Chambre, tenant un annuaire des députés et écrivant « bon », « mauvais », ou griffonnant un point d'interrogation aux côtés des noms des députés.

Maurice Barrès a aussi décrit de manière féroce Arton se promenant dans les couloirs de la Chambre : « la lippe épaisse mal dissimulée dans sa moustache et sa barbe noires, il accostait le député inconnu et lui démontrait qu'il était de son devoir de voter l'emprunt à lots et ajoutait l'offre de quelques billets. En cas d'acceptation, il payait de la main à la main.<sup>154</sup> » Les choses n'étaient pas en réalité aussi directe. Arton et les parlementaires avaient des relations suivies dans des lieux comme des restaurants, des cercles, voire dans les loges

---

<sup>151</sup> Jean GARRIGUES, « Industrie, politique et vecteurs d'influence », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, p.81.

<sup>152</sup> Voir sur ce sujet : Jean GARRIGUES, « Argent, industrie et politique sous la Troisième République : autour du comité Mascuraud », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, pp.139-155.

<sup>153</sup> BNF, NAF 25102, Notes manuscrites de l'avocat général Van Cassel sur Arton et la sous-commission de 1888, non datées.

<sup>154</sup> Maurice BARRES, *L'appel au soldat*, Paris, Juven, 1900, p.289. Sur la vision de Barrès sur le scandale de Panama, voir : Jean GARRIGUES, « Un regard d'écrivain. Maurice Barrès et le scandale de Panama », *Parlement(s). Histoire et politique*, n°0, 2003.

d'artistes et de demi-mondaines fréquentées assidument. Plutôt que leur remettre directement de l'argent Arton pouvait leur offrir des « cadeaux » dans de multiples occasions. Et l'écrit de Barrès, écrit *a posteriori*, après les révélations, est avant tout une critique terrible de cette corruption, et non un témoignage.

Les conservateurs étaient majoritairement favorables ou indifférents à la proposition de loi sur les valeurs à lots. Il n'en était pas de même parmi les rangs républicains. Nombre d'entre eux étaient hostiles à cette loi. D'où l'action de membres du « groupe de la dynamite » pour les convaincre. Alfred Naquet, dans une lettre adressée à Arton saisie lors de l'enquête sur le Panama, écrivait à ce dernier de se « servir de Saint-Martin », qui connaissait « admirablement la Chambre<sup>155</sup> », bien mieux que le sénateur du Vaucluse qui a quitté la Chambre basse en 1883. Il affirme à Arton que le député du Vaucluse peut lui apporter des « indications précieuses », estimant que Jean Saint-Martin juge « avec une très grande sûreté les gens et les choses.<sup>156</sup> » Un peu plus tard, Naquet écrit à Arton « Avez-vous Saint-Martin ? L'utilisez-vous ? » Jean Saint-Martin mettait en contact Arton avec des parlementaires radicaux, alors que c'est Le Guay, opportuniste, qui est chargé de rencontrer et mettre en relation des opportunistes avec Arton<sup>157</sup>.

Les discussions sur le projet de loi sur les valeurs à lots ont lieu à la Chambre au mois d'avril 1888. Rondeleux intervient dans les débats, expliquant qu'il est opposé à cette loi qu'il juge dangereuse. Il n'hésite pas à déclarer qu'il préférerait que l'Etat vote une indemnité aux obligataires, tels des « victimes d'un fléau », plutôt que rendre la Chambre complice de ce projet de loi qu'il qualifie de « projet de dupe. » Jean Saint-Martin intervient ensuite dans les discussions pour défendre le projet. Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne et membre de l'union des Droites, intervient pour invoquer la voix des milliers de pétitionnaires qui se sont adressées à la Chambre pour inciter à ratifier cette loi. La loi sur les valeurs à lots est finalement votée à la Chambre par 248 voix contre 128 le 28 avril 1888<sup>158</sup>. Parmi les votants favorables, on trouve Paul Barbe, Gilbert Le Guay, Jean Saint-Martin et Henry Maret. Ces derniers s'étaient réunis quelques jours avant le vote lors d'une rencontre informelle, afin de faire aboutir le vote. La discussion a donc duré trois jours, et comme

---

<sup>155</sup> BNF, NAF 25102, extrait d'une lettre d'Alfred Naquet à Arton saisie par l'instruction.

<sup>156</sup> BNF, NAF 25102, *Idem*.

<sup>157</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, notes manuscrites sur les relations entre Arton et Naquet, non datée.

<sup>158</sup> J.O, rapports et discours parlementaires, 28 avril 1888.

l'écrit Ernest Vallé, rapporteur de la commission d'enquête chargé de faire la lumière sur le scandale de Panama, « les débats furent mouvementés et les orateurs fréquemment interrompus.<sup>159</sup> »

Ce résultat est, sans nul doute, le fruit d'une campagne de corruption, qu'Arton désigne plus tard, pendant l'enquête, par l'euphémisme de « créer une atmosphère de sympathie dans le Parlement autour de l'affaire de Panama<sup>160</sup>. » Le député Ramel, chargé quelques années plus tard d'un rapport sur la fuite d'Arton, écrit qu'il est manifeste qu'Arton avait eu « des agissements particulièrement suspects dans les couloirs de la Chambre et du Sénat (...)»<sup>161</sup> » Le député de la Drôme Richard, ami d'Alfred Michel et des parlementaires vauclusiens, dont Naquet, avait fait partie de la commission chargée d'examiner le premier projet de loi sur les valeurs à lots en 1886. Elle était présidée par Germain Casse, député radical de la Seine. Il est, deux ans plus tard, une mine de renseignements pour Arton sur les membres de la commission, ainsi que sur les parlementaires hésitant à voter la loi. Ces éléments permettent à Arton de se mettre en contact avec eux et d'essayer de les convaincre de voter la loi.

La loi entre ensuite en discussion au Sénat. Entretemps, la compagnie universelle de Panama doit, pour éviter la faillite, emprunter 30 millions à la Société générale de crédit et au Crédit Lyonnais à des taux très élevés, pour éviter la faillite<sup>162</sup>. Pour le vote du Sénat, Irénée Blanc, un contact d'Arton, ancien journaliste, lui écrit qu'il est « difficile d'agir sur les sénateurs », qu'il est complexe de convaincre le groupe opportuniste siégeant à la Chambre Haute, « même avec des arguments trébuchants ». Irénée Blanc a été l'auxiliaire d'Arton, rencontrant des sénateurs, leur distribuant le rapport de la commission pour les convaincre. Il est en contact permanent avec Arton, lui décrivant les démarches entreprises dans des lettres saisies ensuite par l'enquête. Alfred Naquet, dans une lettre adressée à Arton saisie par l'instruction, évoque la fronde violente des opportunistes siégeant au Sénat, et explique qu'il a dû employer toute son influence et ses amitiés pour faciliter le vote de la loi. Cette

---

<sup>159</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.105.

<sup>160</sup> BNF, NAF 25104, Papiers Van Cassel, Notes sur les interrogatoires d'Arton.

<sup>161</sup> *Rapport au nom de la commission d'enquête sur le Panama sur les recherches d'Arton faits à l'étranger*, par M. Ramel, député.

<sup>162</sup> Ernest VALLE, *Ibidem*, p.106.

lettre, saisie chez Arton lors de l'instruction, montre bien, malgré l'euphémisme, la campagne « d'influence » qui a eu lieu alors<sup>163</sup>.

La loi est votée le 4 juin 1888 au Sénat, et promulguée le 9 du même mois. Dans le texte de loi, il est précisé que les matériaux utilisés pour continuer le chantier doivent être obligatoirement d'origine française : c'est la récompense offerte à la société de la dynamite, et à Paul Barbe, alors président du principal fabricant français de dynamite, pour son soutien. Cette loi permet à la compagnie universelle du canal de Panama d'emprunter 600 millions de francs auprès des épargnants français, à l'aide d'obligations à lots. Il était toutefois précisé, sur toutes les actions, documents et publicités de la compagnie que cet emprunt était réalisé sans garantie de l'Etat. Toutefois, cette émission échoue, et entraîne, à courte échéance, la faillite de la compagnie de Panama, notamment après une ultime tentative le 12 décembre 1888.

### La mort de Paul Barbe et ses conséquences (1890-1892)

Paul Barbe se suicide en 1890 à la suite de placements hasardeux, notamment à cause d'une spéculation sur la glycérine aboutissant à un véritable krach, qui le ruine. A son enterrement, Alfred Naquet tient les cordons du poêle, preuve de ses relations intimes avec le défunt. Le député originaire de Carpentras est d'ailleurs, peu de temps après, critique sur les hommes chargés de la succession de Paul Barbe, écrivant à l'un de ses amis : « M. Barbe est à peine descendu dans la tombe et les hommes auxquels incombent l'honneur et la lourde charge de gérer et de sauvegarder les intérêts considérables qu'il avait créé et qu'il administrait avec tant de supériorité se sont bornés jusqu'ici à prendre des mesures provisoires.<sup>164</sup> » Il explique à Gustave Larcher, un ami boulangiste, qu'après la mort de Paul Barbe il ignore quel poste va lui être proposé dans la société centrale de la dynamite.

Après la mort de Paul Barbe, Alfred Nobel apprend la mauvaise gestion de la compagnie centrale de la dynamite et les importantes pertes subies, ainsi que les placements hasardeux de Paul Barbe. Dans une lettre à son frère, il écrit que le suicide de Paul Barbe « a donné lieu à des calamités encore plus graves que je n'aurais jamais pu

---

<sup>163</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, manuscrits sur les pièces saisies chez Arton.

<sup>164</sup> AD84, 1J1085, lettre d'Alfred Naquet à Gustave Larcher, 8 août 1890.



imaginer.<sup>165</sup> » Le Guay, administrateur de la société générale de la dynamite et sénateur, cherche tout d'abord à se montrer rassurant auprès d'Alfred Nobel, lui expliquant qu'il essaye « d'assagir » les héritiers de Paul Barbe ainsi que les « centraliens », c'est-à-dire les actionnaires de la société centrale, inquiets de la disparition soudaine de Barbe<sup>166</sup>. Mialane, un administrateur, sollicite Nobel quelques jours après la mort de Barbe comme médiateur pour maintenir une relative cohésion au sein du conseil d'administration des sociétés françaises de dynamite<sup>167</sup>. A la même époque, Naquet souhaite, selon Mialane, accroître son rôle au sein de la société centrale de la dynamite pour les questions techniques<sup>168</sup>. Il aimerait servir de conseiller scientifique pour les nouveaux produits.

Dans une lettre à Georges Vian<sup>169</sup>, exécuteur testamentaire de Paul Barbe, écrite une quinzaine de jours après la mort de ce dernier, Nobel écrit qu'il a « l'intention de procéder à la liquidation de l'association que j'avais formé avec M. Barbe », refusant donc de travailler avec les héritiers de celui-ci<sup>170</sup>. Georges Vian a repris une partie des affaires économiques de Paul Barbe, et s'est fait élire au siège de député de Seine-et-Oise laissé vacant par le défunt, il est en quelque sorte son héritier politique, et son successeur au sein de ses affaires industrielles.

A Gilbert Le Guay, sénateur et président du conseil d'administration de la Société Centrale de dynamite, impliqué dans les malversations de Paul Barbe, Nobel écrit que la société centrale, suite aux placements hasardeux de Paul Barbe, n'a plus que 400 000 francs de trésorerie ainsi que 4 millions et demi de dettes. Il écrit que cette situation « porte atteinte » à la société centrale de la dynamite, qui a perdu de son crédit<sup>171</sup>. Ironiquement, face à ce constat catastrophique, le scientifique Nobel écrit : « n'étant ni commerçant ni financier, je me hasarde que très timidement à énoncer une opinion pouvant clocher avec la sagesse collective des membres très nombreux du conseil. » Il propose d'écouler progressivement la marchandise achetée par Paul Barbe, afin que les prix du marché se

---

<sup>165</sup>R.S, B I 7, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à son frère, août 1890.

<sup>166</sup> R.S, F IV 28, lettre de Gilbert Le Guay à Alfred Nobel, 8 août 1890.

<sup>167</sup> R.S, F IV 28, lettre d'André Mialane à Alfred Nobel, 1<sup>er</sup> août 1890.

<sup>168</sup> R.S, F IV 28, lettre d'André Mialane à Alfred Nobel, 15 septembre 1890.

<sup>169</sup> Souvent appelé Géo Vian dans les documents contemporains.

<sup>170</sup>R.S, B I 7, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Georges Vian, 16 août 1890.

<sup>171</sup>R.S, B I 7, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Gilbert Le Guay, 18 août 1890.

redressent et ainsi limiter les pertes. Il propose aussi que la société émette de nouveaux titres pour reconstituer sa trésorerie.

Les pertes sont finalement couvertes. Nobel escompte des traites sur la société centrale de la dynamite<sup>172</sup>. Il avance aussi la somme de 700 000 francs à cette société. Puis il impose à la tête de la société centrale de la dynamite Paul du Buit, un homme d'affaires respecté qui a l'avantage, aux yeux de Nobel, de ne pas être lié à des parlementaires. Le sénateur Gilbert Le Guay reste toutefois administrateur de la société<sup>173</sup>. Nobel démissionne aussi, à ce moment-là, de son poste de président d'honneur de la société centrale de la dynamite, au grand dépit d'administrateurs comme Mialane<sup>174</sup>. Quelques mois plus tard, il écrit à Paul du Buit pour lui exprimer sa reconnaissance d'avoir pu sauver « une société à moitié naufragée », puis de l'avoir « épurée » et « consolidée<sup>175</sup> ». En effet, Paul du Buit a écarté certaines personnes liées à Paul Barbe, comme Georges Vian, qui s'en plaint dans une lettre en 1891<sup>176</sup>. Alfred Naquet est cantonné au rôle de simple conseiller scientifique. Il ne semble plus être sollicité politiquement par les administrateurs. Il reste bien sûr actionnaire de la société.

En France Nobel est en butte à l'hostilité de l'administration des Poudres, et n'a plus désormais de relais politiques suffisamment influents puisque Paul Barbe est mort alors qu'Alfred Naquet est discrédité par le boulangisme. L'administration des Poudres a fait fermer le laboratoire d'Alfred Nobel à Sevran, prétextant la peur des attentats à la dynamite des anarchistes<sup>177</sup>. Selon Gilbert Le Guay, la raison officielle de cette fermeture viendrait des tentatives de débauchage de personnel de l'État par Nobel, en d'autres termes le fait que des personnes travaillant au service des Poudres et Salpêtres préfèrent finalement travailler pour Nobel qui leur offre un meilleur salaire<sup>178</sup>. Nobel est volontiers accusé par la presse, notamment nationaliste, d'espionnage et de vol de secrets scientifiques<sup>179</sup>, alors

---

<sup>172</sup>R.S, B I 7, lettre d'Alfred Nobel à la « Banque Russe et Française », 17 août 1890

<sup>173</sup>R.S, B I 7, échanges de lettre entre Gilbert Le Guay et Alfred Nobel, 17 et 20 août 1890.

<sup>174</sup>R.S, B I 8, Lettre d'André Mialane à Alfred Nobel, 14 janvier 1896.

<sup>175</sup>R.S, B I 7, copie d'une lettre d'Alfred Nobel à Paul du Buit, date illisible (1891 ?)

<sup>176</sup>R.S, FIV 28, lettre de Georges Vian à Alfred Nobel, 2 mai 1891.

<sup>177</sup> Sur les anarchistes, voir : Vivien BOUHEY, *Les anarchistes contre la République 1880 à 1914 : contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

<sup>178</sup>R.S, F IV 28, lettre de Gilbert Le Guay à Alfred Nobel, non datée.

<sup>179</sup>R.S, Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel. L'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevir, 1960, p.113.

qu'en réalité c'est le fait qu'il soit étranger qui pose problème à ces derniers.

Le sénateur du Puy-de-Dôme Gilbert Le Guay assure Nobel dans une lettre qu'il compte trouver le moyen d'obtenir une autorisation d'installer un nouveau laboratoire proche de Paris, par exemple en Seine-et-Oise. Nobel écrit d'ailleurs une lettre au président du conseil pour lui demander l'autorisation de poursuivre ses recherches à Sevrans. Il y précise qu'elles ont un « but exclusivement scientifique », que ce laboratoire n'est qu'un « bureau d'études et non de fabrication », et qu'il s'interdit « toute fabrication au profit de particuliers », comme stipulé dans les accords passés en 1875<sup>180</sup>. Malgré cela, face à l'impossibilité de continuer ses expériences en France, Alfred Nobel s'installe en 1891 à San Remo, en Italie, dans une ville cossue nommée *Mio Nido*, qu'il rebaptise *Villa Nobel*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Ce départ est une véritable rupture dans la vie d'Alfred Nobel, notamment avec ses fréquentations des milieux économiques et politiques français. Il exprime alors, dans sa correspondance, le souhait de se concentrer sur ses activités scientifiques dans son laboratoire : « je suis écoeuré des histoires d'explosifs. On s'y heurte sans arrêt à des accidents, des lois destructrices, des chinoïseries administratives, des pédants, de la racaille et d'autres fléaux. J'aspire au repos et je voudrais consacrer mon temps à la recherche scientifique.<sup>181</sup> » Il est probable qu'un certain nombre de représentations négatives voire conspiratives autour des industriels à cette époque, comme l'a montré Olivier Dard, expliquent aussi le traitement subi par Alfred Nobel, d'autant plus que ce dernier était de nationalité étrangère, avec des intérêts dans des sociétés allemandes<sup>182</sup>.

A cette même époque, Alfred Naquet reste employé comme conseiller dans la société centrale de dynamite. A la fin de l'année 1890 il est question que le député demande un congé à la Chambre pour aller travailler au Transvaal. Il écrit à ce propos dans le journal *Le Temps* : « La décision définitive ne doit être prise qu'aujourd'hui par le conseil d'administration de la Société qui exploite le monopole de la dynamite au Transvaal. Mais il

---

<sup>180</sup>R.S, F IV 28, lettre d'Alfred Nobel, non datée.

<sup>181</sup> Cité par Éric BERGENGREN, *Alfred Nobel. L'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Elsevier-Sequoia, 1960, p.118.

<sup>182</sup> Voir à ce propos l'article éclairant d'Olivier Dard, « Industrie, politique et acteurs », Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Éric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, pp.59-76.

est dès à présent infiniment probable que je vais demander un congé à la Chambre, et, si elle me l'accorde comme tout me le fait espérer, je vais partir pour la République sud-africaine dans les premiers jours de novembre<sup>183</sup>. » Alfred Naquet est probablement chargé d'étudier les potentialités économiques mais aussi les difficultés d'ordre techniques de l'utilisation de la dynamite en Afrique du Sud, le fait d'être député lui donnant sûrement une légitimité supplémentaire sur place. Cela d'autant que la société centrale a le projet de construire une manufacture de dynamite dans les états Boers, ce qui cause des tensions avec le gouvernement britannique.

Le 28 mars 1892, deux députés, Camille Dreyfus et Jumel, déposent à la Chambre des députés une proposition de résolution «tendant à ce que le Gouvernement soit invité à reprendre dans le plus bref délai possible et à exploiter directement la fabrication et la vente de dynamite.» Les deux parlementaires constatent la multiplication des attentats à la dynamite dans Paris. Ils expliquent que l'État doit mener une surveillance efficace sur l'emploi de la dynamite, et que cette surveillance ne peut s'effectuer que si est rétabli le monopole de la fabrication et de la vente de la dynamite en France. Cette proposition est repoussée à la Chambre des députés, elle montre la méfiance voire l'hostilité vis-à-vis de la production de la dynamite en France. Au même moment, Alfred Naquet déclare à un journal qui l'interroge sur l'utilisation de la dynamite par les anarchistes qu'il « ne fait plus parti d'aucune société fabriquant de la dynamite<sup>184</sup>», ce qui laisse supposer qu'il n'est plus lié à ce moment là à la société centrale de dynamite. Cela semble confirmé par les documents du fonds Nobel, où le nom de Naquet n'est plus cité à partir de 1892, ni dans la correspondance, ni dans les documents des sociétés. Il n'intervient d'ailleurs pas à la Chambre durant ces débats. Il reste toutefois actionnaire, à titre individuel, de ses sociétés, puisqu'en 1894 à un correspondant lui demandant des conseils boursiers, le parlementaire vaclusien répond: « moi j'ai acheté de la Nobel Dynamite Trust co<sup>185</sup> à 450 fr (ça rend trente francs et c'est fort bon) ; de la dynamite du Transvaal qui est à cinq francs et qui est à 73 ou 74 en ce moment.<sup>186</sup>»

## Conclusion

<sup>183</sup> BNF, Alfred Naquet : *Varia*, Tome 7, *Le Temps*, 30 octobre 1890

<sup>184</sup> BNF, Alfred Naquet : *Varia*, Tome 7, *L'Eclair*, 30 mars 1892.

<sup>185</sup> Société créée en 1886 par Alfred Nobel, à capitaux essentiellement anglo-allemands

<sup>186</sup> AD84, 1J1085, Lettre d'Alfred Naquet à Eugène Larcher, 25 Janvier 1894.

A la mort d'Alfred Nobel, en 1896, les cent usines qu'il avait contribué à fonder produisaient dans le monde entier 65 000 tonnes de dynamite par an. Cette production est à comparer avec les 11 tonnes qui étaient produites en 1867. Toutefois, et comme l'a noté Patrice Bret, l'industrie française de la dynamite occupe alors une position secondaire, avec une production annuelle de 1500 tonnes. Elle est loin derrière le géant américain (20000 t), l'Allemagne (10300 t), la Grande-Bretagne et même certains dominions britanniques<sup>187</sup>. Cet état de fait s'explique par l'hostilité de l'administration, notamment des Poudres et Salpêtres, rencontrée par Nobel et ses associés, malgré les protections politiques dont ils ont pu bénéficier. En France, Alfred Nobel a pu s'appuyer sur des parlementaires comme Paul Barbe et Alfred Naquet. Ce dernier a d'abord favorisé les projets de Nobel pendant la Défense Nationale, puis lui a accordé son aide tant sur le plan politique, et peut-être de manière très modeste sur le plan scientifique, l'aidant surtout dans ces démarches auprès de l'administration française. Naquet et ses amis comme Jean Saint-Martin, actionnaires de la société, se sont probablement enrichis grâce à leur implication dans celle-ci. Ils se situent alors au confluent des champs politiques, économiques, de la presse, mais aussi dans une moindre mesure, scientifiques pour Alfred Naquet. Leur volonté de favoriser les intérêts de cette société, et à rebours les leurs, les amènent aussi à mener des actes qui peuvent être jugés ensuite comme des malversations ou des transgressions du point de vue des normes sociales et juridiques lors du scandale de Panama qui éclate en 1892.

---

<sup>187</sup> Patrice BRET, La Compagnie Financière Nobel-Barbe et la création de la Société Centrale de Dynamite 1868-1896 », *L'aventure de la dynamite au temps d'Alfred Nobel*, colloque tenu à l'occasion du centenaire de la mort d'Alfred Nobel le 12 octobre 1996, communication disponible sur HAL-SHS.

## **Chapitre XIII : Alfred Naquet et ses amis dans la tourmente du scandale de Panama (1892-1898) : dénonciations de la corruption, défense et mort politique.**

« Depuis Sedan, on opposait au favoritisme et à la corruption impériales l'égalité et la vertu républicaines. Le pays ignorait les faiblesses de ses nouveaux maîtres.<sup>1</sup> » Adrien Dansette

Les républicains, comme Alfred Naquet, qui s'étaient forgés une réputation de « vertu », d'incorruptibles sous l'Empire, puis lors des dénonciations de la corruption électorale des débuts de la Troisième République, voient cette réputation ébranlée lors du scandale de Panama.

L'historiographie sur le scandale de Panama a surtout étudié les poursuites qui ont lieu en 1892 et 1893, qu'elles concernent des parlementaires accusés de corruption, comme Charles Baïhaut<sup>2</sup>, ou des membres de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, comme Ferdinand de Lesseps<sup>3</sup>. Les dernières mises en causes pour corruption de parlementaires, dont le plus illustre est Alfred Naquet, ainsi que les poursuites judiciaires qui ont lieu en 1897 et 1898, ultimes rebondissements du scandale de Panama, ont été étudiées de manière moins approfondie. Le rôle d'Arton, courtier employé par la société centrale de la dynamite, chargé de rétribuer les concours de parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, puis sa défense lors d'un procès, n'ont jamais été présentés de façon précise.

A travers le prisme des procès lors du scandale de Panama sont dévoilées au public les relations d'ordre privées entre milieux économiques et politiques. Il permet de reconstituer des réseaux à la confluence de ces deux milieux, et d'appréhender des pratiques informelles ou déviantes de la politique. Le scandale de Panama a la particularité

---

<sup>1</sup> Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1956, p.106.

<sup>2</sup> Voir notamment sur Baïhaut l'intéressante contribution de Jean GARRIGUES, « Charles Baïhaut, le bouc émissaire de Panama » dans Robert BADINTER [dir], *Les Ministres devant la Justice*, Actes Sud-AFHJ, 1997, pp 157-179 ; et pour une approche plus globale: Jean BOUVIER, *Les deux scandales du Panama*, Paris, Julliard, 1964.

<sup>3</sup> Jean Yves MOLLIER en a donné la meilleure description dans son ouvrage sur le scandale de Panama. Sur les tentatives de creusement du canal, du point de vue matériel et technique, voir aussi : Cornélius G CREARY, *Les tentatives françaises de construction du canal interocéanique à travers l'isthme de Panama*, Thèse d'Histoire, Université de Paris VII, 1987.

d'être un événement où se croisent pour la première fois des problèmes ou des situations critiques jusque-là disjoints : des krachs et des banqueroutes d'une part, des scandales politiques de l'autre comme l'a montré Damien de Blic<sup>4</sup>.

Ce scandale prend une ampleur inégalée à cause de l'accès aisé aux titres financiers dont ont bénéficié les Français durant les années 1880, au moment précis où les valeurs mobilières l'emportent sur toutes les autres formes d'actifs détenus par les épargnants français. Toutefois, et comme l'a noté justement Damien de Blic, un simple accident boursier ou des actes de corruption ne sauraient constituer seuls un scandale<sup>5</sup>. Pour exister, un scandale doit aussi être publicisé, d'où l'importance d'une presse à la fois bon marché, ayant des entraves légales limitées, et s'adressant à une population alphabétisée, conditions réunies en France au début des années 1890. Concernant Alfred Naquet, après les difficultés politiques qu'il a connu durant le boulangisme, le scandale de Panama est une remise en cause de sa probité, de sa « vertu » républicaine qu'il avait construite durant les années 1870 et 1880. Ces procès dévoilent des conflits normatifs entre les représentations de la corruption qu'ont Alfred Naquet, Jean Saint-Martin et d'autres membres de leur réseau politique accusés lors des procès, avec les représentations du reste de la population portées par un discours critique sur l'argent qui se développe en amont et en aval du scandale de Panama comme l'a montré Damien de Blic<sup>6</sup>. Il s'agit dès lors de comprendre les normes des parlementaires comme Alfred Naquet, et d'étudier leurs défenses face aux accusations de corruption.

Au-delà des sources généralement utilisées en histoire pour étudier les scandales politiques, comme les archives policières, les archives judiciaires et la presse, les archives privées ont largement été utilisées pour enrichir cette étude. Des manuscrits et des lettres écrites par Arton, employé de la dynamite qui accuse Naquet de corruption, à son avocat sont notamment utilisés, tout comme des lettres d'Alfred Naquet durant ce scandale. A la Bibliothèque Nationale de France sont conservés des manuscrits, qui sont des documents de

---

<sup>4</sup> Damien DE BLIC, « Cent ans de scandales financiers en France. Investissement et désinvestissement d'une forme politique », Luc BOLTANSKI et Nicolas OFFENSTADT [dir], *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Seuil, 2007, p.231.

<sup>5</sup> Damien DE BLIC, *Ibidem*, p.233.

<sup>6</sup> Damien DE BLIC, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1899-1897) », *Politix*, 2005/3, n°71, p.65. Damien de Blic s'inspire, pour ses travaux, d'un article d'Eric DE DAMPIERRE, « Thèmes pour l'étude du scandale », *Annales, Economie, sociétés, civilisations*, 1954, 9, n° 3, 328-336.

travail, des remarques personnelles, des plaidoiries de Van Cassel, avocat général pendant les procès des parlementaires corrompus par Arton<sup>7</sup>. Les travaux de la commission d'enquête sur le Panama ont aussi été mis à contribution. Enfin, les manuscrits écrits par ces hommes politiques liés à Alfred Naquet, comme Jean Saint-Martin, notamment des mémoires de défense, méritent aussi notre attention, permettant de dévoiler des stratégies de défense, des justifications.

Avant de s'intéresser aux poursuites judiciaires, il est nécessaire de s'intéresser à la manière dont le scandale se déclenche, et comment Alfred Naquet et plusieurs de ses relations politiques sont mis en cause, notamment par les révélations dans la presse, pour leur rôle durant le vote de la loi sur les valeurs à lots.

### Alfred Naquet durant les premiers actes du scandale de Panama (1892-1896)

La commission d'enquête sur les affaires de Panama est créée par un vote de la Chambre le 5 janvier 1892<sup>8</sup>. Le député-maire d'Avignon Pourquery de Boisserin est à l'origine de cette loi. C'est un adversaire local d'Alfred Naquet, il est devenu la figure politique majeure du département après 1889, et cherche à réduire l'influence de Naquet. L'ancien député boulangiste est entendu par la commission d'enquête comme témoin au mois de décembre 1892, suite à l'audition de Ferdinand Martin. Ce dernier est un banquier de Nyons, ayant participé à la campagne en faveur du Panama, organisant notamment des pétitionnements, et dévoilant dans *La Libre Parole* en 1892, sous le pseudonyme de « Micros », un certain nombre de faits de corruption dont il aurait été témoin lors du vote de la loi sur les valeurs à lots en 1888. La presse joue donc ici un rôle important de révélateur et de publicisation du scandale, les journaux étant devenus, depuis les années 1880, accessibles financièrement à une grande partie de la population, dont l'analphabétisme a parallèlement reculé<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> BNF, NAF 25102-25104. Il sera aussi l'avocat général lors du procès Zola, pendant l'Affaire Dreyfus.

<sup>8</sup> Jean Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Perrin, 1992, p.491.

<sup>9</sup> Sur la presse à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, voir notamment : Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU [dir], *Histoire générale de la presse française : tome III de 1871 à 1940*, Paris, Puf, 1972 ; Christophe CHARLE, *Le siècle de la Presse*, Paris, Seuil, 2004,



Alfred Naquet déclare tout d'abord à la commission qu'il n'a eu aucun rôle lors du vote de la loi sur les valeurs à lots en 1888, et n'a pas reçu d'argent. Et il précise, dans un second temps, « qu'avant de prendre une résolution sur le vote de la loi, je m'étais rendu chez M. Fontane demander des renseignements sur son mécanisme et sur la situation exacte des travaux.<sup>10</sup>» Marius Fontane était un ingénieur travaillant pour la Compagnie universelle de Panama, devenu secrétaire général de cette dernière, par ailleurs originaire du Midi ce qui explique selon Naquet qu'il le connaissait<sup>11</sup>. Fontane l'aurait mis à ce moment-là en relation avec Charles De Lesseps, afin que ce dernier le convainque de voter favorablement pour le projet de loi<sup>12</sup>. A aucun moment devant la commission Naquet n'évoque ses liens avec les milieux industriels de la dynamite, menés par Paul Barbe.

Devant la commission, Alfred Naquet conteste l'accusation de corruption. Il affirme qu'au moment du vote de la loi il était au Sénat, et était donc « sans influence sur ces collègues de la Chambre »<sup>13</sup>. En réalité, Alfred Naquet était au début de l'année 1888 un sénateur influent même à l'Assemblée Nationale, ayant tissé des liens d'amitié avec des parlementaires, notamment radicaux, pendant une dizaine d'années. Il cherche aussi à défendre la mémoire d'Alfred Michel, son ancien collègue parlementaire mort en 1891 et avec lequel il entretenait des relations d'amitié, accusé lui aussi d'avoir reçu de l'argent pour son rôle dans le vote de la loi sur les valeurs à lots.

Alfred Naquet déclare dans un article paru dans *L'Eclair* le 5 décembre 1892 à propos d'Alfred Michel : « Michel était un homme dont la vie parfaitement honorable a toujours été des plus modestes et qui, lorsqu'il est mort, trois ans après environ, n'a absolument rien laissé. » Il affirme que ce dernier, en déposant une proposition de loi sur les valeurs à lots en 1888, agissait « sous l'impulsion du mouvement qu'avaient développé les porteurs de Panama dans tout le pays, mouvement qui, dans le département du Vaucluse, se traduisit par des pétitions couvertes de plus de 3 000 signatures. Ces considérations, qui avaient frappé tous les membres du Parlement, avaient ému plus encore les représentants de

---

<sup>10</sup> Ernest VALLE, Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Annexe 1 : dépositions, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.368.

<sup>11</sup> Jean Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, p.97.

<sup>12</sup> Alfred NAQUET, *Varia*, tome 1, article paru dans *L'Intransigeant*, 3 décembre 1892.

<sup>13</sup> Alfred NAQUET, *Ibidem*.

Vaucluse [...].<sup>14</sup>» Il présente le vote de la loi sur le Panama par les députés comme un devoir demandé par leurs électeurs, sans bien sûr évoquer que ce pétitionnement a été organisé à la fois par la compagnie universelle de Panama, mais aussi par des parlementaires favorables à la loi dans leurs circonscriptions.

Dans ce même article Alfred Naquet nie avoir reçu une part «d'un chèque de 500 000 francs qui aurait été touché par M. Barbe», ce dont l'accuse Ferdinand Martin auprès de la commission d'enquête. A propos de Paul Barbe, il déclare : « j'ignore si M. Barbe a commis l'acte dont on parle. J'en serais profondément affecté à cause des relations d'amitié que j'ai eues avec lui, et je n'y croirais que si la démonstration en était faite. En tout cas, ce que j'affirme, c'est que si l'allégation est fondée, M. Barbe n'en a jamais parlé à ses amis. » Il ne défend donc pas de la même manière la mémoire de Paul Barbe et celle de Michel.

Le 9 décembre 1892 Jean Saint-Martin est à son tour entendu par la commission d'enquête parlementaire. Il a pris l'initiative de venir témoigner devant la commission, suite à la déposition de Ferdinand Martin où il était accusé à demi-mot d'avoir reçu de l'argent de la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Jean Saint-Martin nie avoir été un des avocats-conseils de la société centrale de la dynamite. Il déclare aussi ne pas même connaître un administrateur de cette société, ce qui est un pieux mensonge. Il affirme d'ailleurs n'avoir jamais été dans « l'orbite des intérêts de M. Barbe<sup>15</sup> », alors qu'il avait des relations suivies avec l'industriel, et faisait partie au côté d'Alfred Naquet de son réseau économique, comme on l'a montré.

Ferdinand Martin avait accusé Jean Saint-Martin d'avoir usé de son influence à la Chambre pour faire voter la loi sur les valeurs à lots. Saint-Martin affirme à la commission : « je ne veux pas me faire plus petit que je ne suis; mais vraiment peut-il venir à la pensée de ceux qui me connaissent que j'ai pu, dans ma modeste situation personnelle, avoir la prétention d'exercer une influence déterminante sur l'esprit d'une portion de l'ancienne

---

<sup>14</sup> Alfred NAQUET, *Varia*, tome 7 *L'éclair*, 5 décembre 1892

<sup>15</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Annexe 1 : dépositions*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.389

Chambre?<sup>16</sup>» S'il a voté en faveur de la loi sur les valeurs à lots, c'est selon lui pour répondre aux souhaits de ses électeurs. Comme Naquet, Saint-Martin cherche à défendre la mémoire d'Alfred Michel, expliquant que ce dernier a déposé la proposition de loi sur les valeurs à lots pour répondre au « mouvement considérable et, on peut le dire, irrésistible qui prit naissance en faveur de l'émission des valeurs à lots pour l'affaire de Panama<sup>17</sup>», remplaçant l'action de son collègue décédé tout comme la sienne sur le terrain de la légitimité à répondre aux souhaits de pétitionnaires<sup>18</sup>.

Louis Barthou, député des Basses-Pyrénées et membre de la commission, questionne Jean Saint-Martin sur ses liens avec Arton. Jean Saint-Martin réponds spontanément : « tout le monde connaît Arton dans Paris », déclaration qui entraîne un certain remous dans l'assistance. Jean Saint-Martin fait corriger sa déclaration, sur le procès-verbal, remplaçant cette phrase par : « J'ai voulu dire qu'il était extrêmement connu dans Paris ». Jean Saint-Martin prend soin dans ses déclarations de minimiser ses relations avec Arton, déclarant : « je l'ai connu d'ailleurs peu intimement, je l'ai vu assez souvent, mais je n'ai jamais eu occasion de le voir pendant la période d'incubation de la loi, si je puis ainsi dire. »

Jean Saint-Martin, tout comme Alfred Naquet, nie tout le long de la procédure l'existence d'un « groupe de la dynamite », d'un groupe de pression à la Chambre composé d'hommes liés à cette entreprise. Dès 1892 et son audition par la commission d'enquête parlementaire, Alfred Naquet affirme, en réponse à l'un des enquêteurs : « je ne sais pas trop ce que signifie cette expression de groupe parlementaire de la dynamite.<sup>19</sup> » Un autre député proche de la représentation vaclusienne, Clovis Hugues, député des Bouches-du-Rhône, est entendu par la commission en 1893. Il nie fermement l'accusation d'avoir touché de l'argent de la part de la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama.

---

<sup>16</sup> Ernest VALLE, *Ibidem*, p.390.

<sup>17</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Annexe 1. Auditions*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.392.

<sup>18</sup> Sur les pétitions, on se reportera aux travaux de Benoît Agnès, notamment sur les modèles de pétition : Benoît AGNÈS, « Le Pétitionnaire universel » : les normes de la pétition en France et au Royaume-Uni pendant la première moitié du XIXe siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 58-4, octobre-décembre 2011, p.45-69. Voir aussi : François JARRIGE, « Une barricade de papier : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en 1850 », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 29/2004, p.53-70

<sup>19</sup> Ernest VALLE, *Ibidem*, p.278.

Entretiens, Arton, accusé d'avoir été un corrupteur au service de la société de la dynamite, fuit la France au début de l'année 1892, par peur d'être arrêté pour son rôle durant le vote de la loi sur les valeurs à lots. Durant plusieurs années, il est recherché dans toute l'Europe, ce dont témoignent de nombreux rapports de police conservés aujourd'hui aux Archives de la Préfecture de Police de Paris et aux Archives Nationales<sup>20</sup>.

Les noms de Jean Saint-Martin et d'Alfred Naquet sont de nouveau cités lors de la publication par le journal *La France*, en 1895, de la liste des 104 députés accusés d'avoir été corrompus. Aux côtés de Naquet et de Jean Saint-Martin figurent aussi les noms de Georges Laguerre, d'Alfred Michel et de Jules Gaillard<sup>21</sup>, soit à peu près toute la représentation vauclusienne des années 1885 à 1889 à l'exception du sénateur Gent, ancien quarante-huitard, assez âgé à ce moment-là<sup>22</sup>. Le principal journaliste de *La France* est Charles Lalou, industriel, ancien boulangiste, devenu proche des nationalistes<sup>23</sup>. Un certain nombre de parlementaires, comme Naquet et Laguerre, gagnent un procès en diffamation contre la rédaction du journal suite à la publication de la liste des 104<sup>24</sup>.

Finalement, en 1896, Arton est arrêté en Angleterre, où il résidait sous un faux nom, vendant du thé dans une modeste officine<sup>25</sup>. Rapatrié en France, il est d'abord condamné pour faux et détournements au préjudice de la société centrale de la dynamite, puisque avant de s'enfuir il aurait détourné de l'argent et fabriqué des faux destinés à la comptabilité de la société pour cacher ces détournements. Après sa condamnation, il est interrogé par un magistrat pour éclairer et juger ses agissements en 1888 lors de la loi sur les valeurs à lots,

---

<sup>20</sup> Voir : APP, BA 937 à 940: L'affaire Arton. Recherches, correspondances, rapports, copies de lettres, poursuites judiciaires ; A.N, BB 18 1807/6 : Affaire Arton : recherches à l'étranger d'Émile Aron dit Arton. Correspondances, rapports. Extradition d'Angleterre vers la France de celui-ci. Poursuites contre Arton, et poursuites pour corruption de plusieurs parlementaires et anciens parlementaires, dont Alfred Naquet et Jean Saint-Martin. 1892-1898 ; F/7 15925/1-15925/3. ARTON (Léopold), impliqué dans le scandale de Panama (1849-1905) et DUPAS (Eugène), policier chargé de l'arrêter (1892-1905). Rapports de la police à la commission d'enquête, correspondances avec les ministères de la Justice et des Affaires étrangères, articles de la *Libre Parole*, circulaires et instructions (1892-1897), coupures de presse (1896-1905).

<sup>21</sup> Voir la liste complète : APP, BA/938, Liste des 105 chéquards publié dans *La France*.

<sup>22</sup> Sur Adolphe Gent voir : ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, Paris, Bourelot, 1893, p152-153

<sup>23</sup> Voir sa notice dans Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p.221

<sup>24</sup> A.N, NAF25102, Papiers du juge Van Cassel, liste des poursuites contre les rédacteurs du journal *La France*.

<sup>25</sup> A.N, F/7 15925/3, Arrestation d'Arton en Angleterre, récompense du policier de Scotland Yard ayant permis de le retrouver.

notamment les accusations de corruption dont la presse se fait l'écho. C'est à la suite de ces déclarations où il affirme avoir donné de l'argent à plusieurs parlementaires, et en avoir les preuves, qu'une instruction s'ouvre au mois de mars 1897.

A cette annonce, il semble que Georges Laguerre n'ait pas la conscience tranquille, vu qu'il écrit à Marguerite Durand, son ex-femme : « en présence de la nouvelle instruction, je m'attends à être appelé de nouveau devant le juge d'instruction. Cela m'est du reste égal. Vous serez peut-être appelé vous aussi.<sup>26</sup> » Arton, à la fin du mois de mars, révèle aux magistrats plusieurs noms de parlementaires corrompus, avec pour preuve des carnets, qu'il présente comme datant de 1888, comprenant des noms associés à des sommes. Sont ajoutés au dossier de l'instruction par le juge un carnet de poche appartenant à Arton et trouvé à son domicile en 1892, après sa fuite, ainsi que le brouillon d'une liste dressée par Arton et saisie chez le banquier Deschamps en 1892, nommée commodément lors de l'instruction « liste Deschamps ». Il y a aussi un deuxième carnet d'Arton, rapporté en 1897 de Londres par un de ses amis, nommé Salberg-Decker<sup>27</sup>.

La conséquence des déclarations d'Arton et de l'ouverture de l'instruction est le dépôt à la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites le 27 mars 1897 visant quatre parlementaires : Levrey, sénateur de la Haute-Saône, Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône, Henry Maret, député du Cher, et Alfred Naquet, député du Vaucluse<sup>28</sup>. Les Chambres donnent leur accord à la levée de l'immunité parlementaire de ces élus, alors qu'un mandat d'arrêt est lancé contre les anciens parlementaires.

### Les arrestations des « Tartarin chéquards<sup>29</sup> » : Alfred Naquet et Jean Saint-Martin

Le directeur de la Sûreté Générale, Cochefert, est envoyé à la fin du mois de mars 1897 dans le Vaucluse pour arrêter Jean Saint-Martin. Arrivé à Avignon par le chemin de fer,

---

<sup>26</sup> BMD, Lettre de Georges Laguerre à Marguerite Durand, 13 avril 1897.

<sup>27</sup> APP, BA 1119, rapport sur les carnets d'Arton, 7 février 1897.

<sup>28</sup> APP, EA 52, dossier Alfred Naquet, demande de levée de l'immunité parlementaire de quatre parlementaires, mars 1897.

<sup>29</sup> AD84, *La Semaine mondaine*, 4 avril 1897.

il se rend ensuite à Carpentras, sans passer d'ailleurs chez le préfet<sup>30</sup>. En l'absence de Jean Saint-Martin, Cochefert saisit chez lui des lettres et des papiers potentiellement intéressants. Cette arrivée d'enquêteurs venus de Paris pour arrêter un ancien député cause un certain émoi dans le département. Par exemple, *La Croix d'Avignon et du Comtat*, journal conservateur, consacre une page entière à ces événements, critiquant le milieu « radicalo-maconnique » auquel appartiendrait Jean Saint-Martin et « le juif Naquet<sup>31</sup> ». Quant à la *Semaine mondaine*, journal républicain, il ironise sur les « Tartarin chéquards » du Vaucluse<sup>32</sup>. Dans le *Mont-Ventoux*, journal radical de Carpentras, un rédacteur regrette cette agitation « dans notre ville d'ordinaire si paisible<sup>33</sup> », indiquant que « nous nous passerions bien volontiers de la part qui nous est échue dans ces attributions scandaleuses. » Les journaux radicaux sont assez sévères vis-à-vis de Naquet et de Saint-Martin, hommes honorablement connus jusqu'ici<sup>34</sup>.

Alors que Cochefert le recherche dans le Vaucluse, Jean Saint-Martin se trouve en Suisse pour prendre les eaux. Apprenant qu'il est recherché, il quitte la fédération helvétique pour se rendre à Paris, d'abord chez Me Decori pour lui demander d'assurer sa défense. Il écrit ensuite une lettre au procureur général où il explique qu'il va « se mettre à la disposition de la justice. »<sup>35</sup> Jean Saint-Martin a collecté sur son arrestation de très nombreux extraits de journaux pour pouvoir lire ce qui était écrit à son sujet, et se défendre. Il est enfermé à la Conciergerie, ce qu'il juge, dans ses manuscrits, comme étant disproportionné<sup>36</sup>. Son neveu, qui habite Paris, lorsqu'il apprend que son oncle est accusé d'avoir touché 113.000 francs, déclare à un journaliste : « 113.000 francs ? Le malheureux dont les appointements à la Chambre étaient toujours sous le coup de retenue ! Sa villa d'Avignon ? Une bicoque de quatre pièces sur un champ inculte.<sup>37</sup> » Un journaliste note que Jean Saint-Martin, arrivé à Paris, « était très affaissé.<sup>38</sup> »

---

<sup>30</sup> A.N, F7 12927, Rapport du préfet de Vaucluse sur la venue de M. Cochefert en Vaucluse, 2 avril 1897.

<sup>31</sup> A.N, F7 12927, Extrait de *La croix d'Avignon et du Comtat*, 4 avril 1897.

<sup>32</sup> AD84, *La Semaine mondaine*, 4 avril 1897.

<sup>33</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 4 avril 1897.

<sup>34</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 26 décembre 1897.

<sup>35</sup> AD84, 1J33, extrait du *Journal*, 28 mars 1897

<sup>36</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 31 mars 1897.

<sup>37</sup> AD84, 1J33, extrait du *Gaulois*, 30 mars 1897

<sup>38</sup> BNF, *L'Intransigeant*, 31 mars 1897.

Concernant Alfred Naquet, le commissaire Marion et son secrétaire se présentent le 30 mars à son domicile parisien, rue de Moscou. La bonne leur explique que Naquet est partie en Angleterre « pour raisons de santé ». Toutefois, les enquêteurs saisissent au domicile du député une grande quantité de lettres et de papiers<sup>39</sup>. Peu de temps après, le procureur général Le Plantevin reçoit un télégramme d'Alfred Naquet, où celui-ci annonce qu'il va se rendre sous peu à Paris. Pendant ce temps-là, Jean Saint-Martin est auditionné par le procureur.

Au début du mois d'avril, Arton est confronté, par le procureur Le Poittevin, à Henry Maret, député radical du Cher, et rédacteur à la fin des années 1880 du journal *Le Radical*. Arton note que cette confrontation fut « très simple, sans indignation ni émotion. » Henry Maret aurait reconnu « tous les détails, rapports etc.. » devant Le Poittevin, mais il nie toutefois avoir reçu de l'argent<sup>40</sup>. Une autre confrontation a lieu quelques jours plus tard entre Arton et Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône. Selon Arton, le parlementaire aurait, lors de la rencontre, « nié mollement » les affirmations de corruption, et se serait embrouillé dans ces explications à propos de ces relations avec Arton. *A contrario*, Georges Vian, proche collaborateur de Paul Barbe à la société de la dynamite, est décrit comme Arton comme s'étant « battu » verbalement lors de leur confrontation, niant « effrontément » tout rôle dans la corruption du Panama et défendant la mémoire de Paul Barbe. D'autres personnages, du monde politique, économique ou de la presse, mis en cause par Arton, sont interrogés par Le Poittevin. Arton confie à son avocat qu'il regrette les mises en libertés des parlementaires, qui vont « leur permettre de proclamer leur innocence.<sup>41</sup> »

Après ces multiples arrestations, la rumeur d'une possible arrestation de Georges Laguerre se propage, alors que le retour d'Alfred Naquet à Paris se fait attendre. Un journaliste du *Matin* rencontre Laguerre le 31 mars 1897. Il déclare qu'il connaissait et fréquentait Arton, mais qu'il n'était nullement « compromis<sup>42</sup> ». En affirmant à ce moment-là qu'il connaissait bien Arton, Laguerre contredit ce qu'il déclarait au mois décembre 1895,

---

<sup>39</sup> A.N, F7 12927, Extrait du journal *La Patrie*, 26 mars 1897.

<sup>40</sup> A.N, 387 AP 5, lettre d'Henriette et d'Esther Arton, datée du 30 mars 1897, adressée au procureur de la République.

<sup>41</sup> A.N, 387 AP 4, lettre d'Emile Arton à son avocat, avril 1897.

<sup>42</sup> APP, BA193, Extrait du journal *Le Matin* du 1 avril 1897.

lors de la publication de la liste des 105, où il avait dit qu'il ne connaissait Arton « ni de nom, ni de vue » en 1888<sup>43</sup>. Et, dès le mois de janvier 1897, Georges Laguerre semble s'inquiéter des possibles révélations d'Arton le concernant. Il écrit à Marguerite Durand : « Je voudrais savoir si votre sentiment est le même que le mien dans l'Affaire d'Arton<sup>44</sup>».

Les policiers cherchent à obtenir des renseignements sur Alfred Naquet, réfugié à Londres. Le 16 avril 1897 un rapport indique qu'il a été vu sur *Regent's Street* dans la capitale britannique, conversant avec animation<sup>45</sup>. Le député du Vaucluse correspond encore avec certains amis comme Gustave Larcher. L'écriture d'Alfred Naquet dans ces lettres écrites de Londres est clairement différente, elle est beaucoup plus saccadée et moins appliquée que d'habitude, signe que cet événement l'a énormément touché. Il utilise l'ancien boulangiste Larcher dans un premier temps pour faire parvenir des lettres à sa compagne, Odile<sup>46</sup>, restée à Paris. Il pensait probablement que son courrier était surveillé, indiquant dans une lettre que sa concierge « n'est pas sûre »<sup>47</sup>. Dans ces lettres il se dit accablé par ces accusations, et écrit « quelle horrible fin de carrière, qu'ils sont heureux ceux qui meurent jeunes<sup>48</sup>! ».

Dans une autre lettre, il donne son adresse à Londres ainsi que le pseudonyme qu'il vient de prendre, qu'il appelle son « nom de guerre » : « Charles Israël », à *Cavendish Street*<sup>49</sup>. Le député du Vaucluse affirme à Larcher qu'il se sent surveillé, il craint probablement d'être arrêté et extradé par *Scotland Yard*, comme Arton un an auparavant, ce qui explique qu'il redouble de prudence.

Georges Laguerre, dans sa correspondance à Marguerite Durand, écrit que « le malheur de Naquet m'a fait plus de peine que je ne puis dire. Quelle triste fin que celle d'un homme aussi considérable, de tant de valeur, dont le nom doit marquer l'histoire de la Troisième République. J'ai reçu de lui de Londres des lettres éloquentes et désespérées. Je

---

<sup>43</sup> APP, BA/193, Extrait *Le Journal*, 29 décembre 1895

<sup>44</sup> BMD, Lettre de Georges Laguerre à Marguerite Durand, 2 janvier 1897

<sup>45</sup> A.N, F7 12927, Rapport sur Alfred Naquet à Londres, 16 avril 1897.

<sup>46</sup> Selon la version qui m'a été donné par un descendant, Alfred Naquet, séparé de sa première femme, n'a jamais voulu divorcer de son vivant pour ne pas être accusé d'avoir fait la loi sur le divorce pour son propre compte. Il vivait donc à ce moment-là en concubinage avec Odile Liquois

<sup>47</sup> AD84, 1J1085, Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Larcher, 26 mars 1897

<sup>48</sup> AD84, *Ibidem*.

<sup>49</sup> AD84, lettre d'Alfred Naquet à Gustave Larcher, 11 avril 1897.



crois qu'il a bien fait de partir. Il n'a pas vendu son vote, c'est entendu mais il a eu au moment du vote du Panama des tas d'affaires d'argent avec Arton et cela est très mauvais.<sup>50</sup>» Laguerre semble avoir gardé des relations avec Alfred Naquet, malgré le fait que leurs itinéraires politiques aient divergé. L'évocation « de tas d'affaires d'argent<sup>51</sup>», que Laguerre nie comme étant de la corruption, révèle les débats normatifs autour de cette notion qui ont lieu alors.

Le jugement de Laguerre sur Arton est sans équivoque : « je le considère comme un misérable [...] », qui « a trahi les gens qui s'étaient fiés à lui et d'anciens amis » qu'il accuse neuf ans plus tard. Il écrit encore : «il me semble que c'est l'opinion générale sur son compte, car il n'y a pas de pays plus que le nôtre qui ait plus en horreur la délation. Il semble même s'en rendre compte, en disant maintenant, si l'on en croit les journaux, qu'il a fait à des amis de simples cadeaux.<sup>52</sup>» Georges Laguerre conclut ainsi une de ses lettres : «Quelle chance pour moi que « la Presse » sans argent n'ait pas existé à ce moment là (lors du vote de la loi) : c'eut été la même chose.<sup>53</sup>» Georges Laguerre sous-entend qu'il a touché de l'argent d'Arton pour son journal boulangiste *La Presse*, mais après le vote de la loi sur le Panama, ce qui ne tombe donc pas sous l'accusation de corruption. Laguerre conclut: « Des six représentants du Vaucluse d'alors, Gent était gâteux et est mort, Naquet est parti, Saint-Martin est en prison, la mémoire de Michel est déshonoré et Gaillard inquiété. Je reste le seul. Mais il faudrait, aux élections, me faire un piédestal de cette situation sur le dos d'amis et cela m'est impossible.<sup>54</sup>»

## L'instruction

L'instruction cherche à retracer les différents mouvements d'argent qui ont eu lieu à la société centrale de la dynamite en 1888-1889 autour d'Alfred Naquet et d'Arton notamment. Pour ce faire, le juge d'instruction fait saisir des cahiers de comptabilité et des documents administratifs au siège de la société, quoique certains aient apparemment été détruits. Le Poittevin convoque de plusieurs individus comme Chevillard, un ancien

---

<sup>50</sup> BMD, Lettre de Georges Laguerre à Marguerite Durand, 13 avril 1897.

<sup>51</sup> BMD, *Ibidem*.

<sup>52</sup> BMD, Lettre de Georges Laguerre à Marguerite Durand, 13 avril 1897

<sup>53</sup> BMD, *Ibidem*.

<sup>54</sup> BMD, *Ibidem*.

employé<sup>55</sup>, qui a encaissé pour le compte de Paul Barbe en 1888 à la Banque de France près de 550 000 francs en cinq chèques, sans que la provenance de ceux-ci lui soit connu<sup>56</sup>.

Dans les papiers de l'avocat général Van Cassel, conservés à la Bibliothèque Nationale de France, on constate que le magistrat a cherché à additionner les différents versements qu'Arton aurait effectué aux parlementaires, afin d'observer si leur cumul correspond aux sommes versées à Arton par la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama<sup>57</sup>. Il cherche ainsi à comprendre si Arton n'a pas utilisé, pour son usage personnel, de fortes sommes d'argent, comme le soutiennent plusieurs parlementaires comme Jean Saint-Martin. Connaître les sommes distribuées par Arton est donc l'un des enjeux de l'instruction. Dans les papiers Van Cassel, ce dernier avance le chiffre de 924 000 francs, chiffre énorme, et à vrai dire invérifiable, fruit de différentes additions de sommes indiquées sur des carnets ou déclarées par Arton.

La justice a saisi plusieurs carnets d'Arton. Sur l'un d'entre eux, il est inscrit: « Michel 2 ; Gaillard 9 ; Clovis 20 ; Naquet 50 ; Jean Saint-Martin 113<sup>58</sup>. Selon Arton, il s'agit des sommes d'argent, en milliers de francs, qu'il a distribué aux mois d'avril et de mai 1888 à ces parlementaires. Il affirme lors de l'instruction qu'il avait ce carnet « dans sa poche », ce qui explique aussi certaines indications de rendez-vous<sup>59</sup>. Les noms et sommes indiqués sur ce carnet sont comparés par Le Poittevin avec ceux indiqués sur un deuxième carnet. Arton doit, tout le long de l'instruction, expliquer les différences existantes entre ces calepins, et est confronté aux dénégations des parlementaires.

L'instruction s'intéresse aussi à Alfred Michel, défunt député du Vaucluse et ami d'Alfred Naquet, accusé par Arton d'avoir touché au moins 2 000 francs, par l'intermédiaire de Jean Saint-Martin. Pourtant, Alfred Michel ne semble guère s'être enrichi durant ses mandats, à sa mort une souscription est ouverte pour couvrir les frais de ses funérailles. Le juge d'instruction cherche à obtenir des informations sur l'ancien maire de Carpentras, qui

---

<sup>55</sup> A.N, 7AQ20, Déposition de Louis Chevillard, ancien agent de la société de la dynamite centrale.

<sup>56</sup> APP, BA945, dossier Paul Barbe, enquête de police sur les encaissements faits par Paul Barbe en 1888, 15 avril 1897.

<sup>57</sup> Sur les magistrats dans les scandales politiques, on se reportera aux travaux de Violaine ROUSSEL, *Affaires de juges. Les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, Ed. La Découverte, 2002.

<sup>58</sup> AD84, 1J33, extrait du *Gaulois*, 13 Mars 1897.

<sup>59</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, manuscrits de Van Cassel sur Arton, non daté.

lui permettrait d'impliquer ces anciens collègues. Le fils d'Alfred Michel, face aux accusations contre son père décédé, cherche à défendre sa mémoire. Il s'adresse à plusieurs amis d'Alfred Michel avec qui il était en contact lors du dépôt de la loi sur les valeurs à lots afin de collecter des témoignages sur l'honnêteté de celui-ci. Il écrit par exemple à un certain Jean Artigues, qui s'était adressé à son père en 1888 pour l'inciter à agir en faveur de la loi sur les valeurs à lots, sous peine qu'il ne soit ruiné par la faillite de la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama<sup>60</sup>. Neuf ans plus tard, Artigues affirme prudemment dans une lettre au fils d'Alfred Michel qu'il ne retrouve malheureusement pas les lettres échangées avec son père, et qu'il ne souhaite pas être mêlé à cette affaire.

Alfred Naquet est accusé par Arton d'avoir touché plus de 100 000 francs. Le député du Vaucluse déclare à un journaliste du *Gil Blas* au mois d'avril 1897 qu'il s'est exilé en Angleterre pour pouvoir préparer plus librement sa défense. Il explique qu'il « ne se cache pas que son départ peut être interprété comme un aveu de culpabilité », mais que les relations suivies qu'il a entretenues avec Arton ont été empreintes « d'honnêteté. » Il affirme d'ailleurs qu'à l'époque où il fréquentait Arton ce dernier était reçu et salué par tous, alors qu'aujourd'hui tous cherchent à expliquer qu'ils n'ont jamais connu ce personnage<sup>61</sup>. Les investigations autour des comptes d'Alfred Naquet ne révèlent que peu de mouvements de fonds en 1888, *a contrario* des comptes de sa compagnie, où transitent, d'après l'enquête, de fortes sommes d'argent liées notamment à l'achat et à la revente d'actions, en particulier de la société de la dynamite centrale<sup>62</sup>.

Arton déclare au procureur Le Poittevin avoir remis à Jean Saint-Martin 50 000 francs, « pour le récompenser du concours actif et dévoué qu'il me donnait en recommandant auprès de ses amis le projet. » La situation financière de Jean Saint-Martin dans les années 1880 était très précaire. Après une enquête, l'avocat général Van Cassel constate à ce propos : « situation financière déplorable... que des dettes.<sup>63</sup> » En faisant l'historique des oppositions sur le traitement parlementaire de Jean Saint-Martin, les enquêteurs s'aperçoivent que ce dernier a connu, en 10 ans, de 1879 à 1888, 115 oppositions sur son indemnité de parlementaire, entraînant plusieurs milliers de francs de

---

<sup>60</sup> Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, 3.3, lettre de Jean Artigues au fils d'Alfred Michel, 6 avril 1897.

<sup>61</sup> APP, BA937, extrait du *Gil Blas*, 19 avril 1897.

<sup>62</sup> APP, BA940, rapport sur les comptes d'Alfred Naquet et de sa compagnie, 26 avril 1897.

<sup>63</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, manuscrits de Van Cassel sur Jean Saint-Martin.

retenue pour payer ces créanciers. Jean Saint-Martin déclare d'ailleurs qu'en 1888 il « vivait continuellement chez M. Naquet », faisant « de nouvelles dettes<sup>64</sup> ».

Comme l'a noté Guy Thullier dans son ouvrage où il étudiait la vie quotidienne des députés en France sous la Troisième République, il était difficile de vivre à Paris avec comme seule ressource l'indemnité parlementaire, et les frais occasionnés par les campagnes électorales étant aussi très lourds. Contrairement à un certain nombre de parlementaires, Jean Saint-Martin ne possédait pas de capital économique familial. Il ne s'était guère enrichi par ses activités d'avocat. Il existe dans le fonds Alfred Michel plusieurs lettres de créanciers de Jean Saint-Martin après la campagne électorale de 1885, notamment un imprimeur d'Avignon, se plaignant que le député du Vaucluse ne paye pas ses dettes, et demandant l'intervention d'Alfred Michel comme médiateur avant de saisir des huissiers<sup>65</sup>. Comme l'a noté Alain Garrigou, « le coût financier d'une campagne électorale ne permettait pas de s'y aventurer sans une situation bien établie<sup>66</sup> », et dans le cas de Jean Saint-Martin sa position modeste lui a clairement créé des difficultés financières après les élections. Les seuls frais d'imprimerie étaient hors de portée de la plupart des revenus, ils étaient même excessivement élevés par rapport à l'indemnité parlementaire de 9000 francs par an, toujours selon Alain Garrigou<sup>67</sup>.

Pourtant, l'instruction montre qu'en 1888 Jean Saint-Martin acquiert 41 actions de la société centrale de la dynamite, pour un total de 20 000 francs environ<sup>68</sup>, ainsi que plusieurs actions de la société de la dynamite du Transvaal, société-fille de la première, pour un montant inconnu. Ces dépenses sont jugées très importantes par les enquêteurs pour un député criblé de dettes. Interrogé le 28 mars 1897 à propos de ces achats, Jean Saint-Martin explique au procureur Le Poittevin qu'il a acquis les actions avec des fonds appartenant à Paul Barbe, sans préciser d'ailleurs s'il s'agissait d'un prêt ou d'un don. Puis, interrogé de nouveau le 5 juillet à ce propos, il explique qu'il ne se rappelle plus exactement comment il a

---

<sup>64</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires de la commission d'enquête sur le Panama, 1897.

<sup>65</sup> Bibl. Ing. Fonds Alfred Michel, 4.1, lettre de Sorrant à Alfred Michel, 1886.

<sup>66</sup> Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, p.75.

<sup>67</sup> Alain GARRIGOU, *Ibidem*, p.75. Pour un exemple détaillé des dépenses d'un candidat, il est vrai au profil fort différent de Jean Saint-Martin, on se reportera à l'ouvrage de Eric PHELIPPEAU, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

<sup>68</sup> APP, BA940, rapport sur le portefeuille d'actions de Jean Saint-Martin, 27 avril 1897.

acquis ces actions, mais qu'il est probable qu'Alfred Naquet lui ait prêté une partie des fonds, pour faire une bonne affaire boursière. L'avocat général Van Cassel s'étonne qu'un homme endetté et dont l'indemnité parlementaire subit des oppositions puisse acheter des actions pour une telle somme en 1888, justement lors de la campagne de corruption menée par Arton. Actions qui auraient bien sûr pris de la valeur grâce au vote de la loi sur les valeurs à lots, puisque cette dernière permettait de maintenir voire d'augmenter les ventes de la société de la dynamite à la compagnie universelle du canal de Panama.

Lors d'un autre interrogatoire, Jean Saint-Martin donne une version différente, affirmant que l'argent qui lui a permis d'acheter ces actions provient du boulangisme. Le 30 mars 1897 il déclare : « j'ai reçu des sommes du général Boulanger par Naquet dont je ne puis déclarer l'importance.<sup>69</sup> » Il cherche, dans son argumentation, à faire reposer la responsabilité d'achats et de mouvements de fonds sur les épaules de Naquet. Il utilise aussi la méconnaissance des contemporains quant à la provenance de l'argent du mouvement boulangiste. Il n'est pas inenvisageable que des membres du mouvement, comme Naquet ou Jean Saint-Martin, ait eu d'autres sources de financement pour leurs activités politiques que les royalistes et le comte Dillon, décrits par l'historiographie comme les bailleurs de fonds du boulangisme<sup>70</sup>.

Henry Maret est convoqué à la fin du mois de mars 1897 par Le Poittevin. Après avoir été opposé en 1886 à la loi sur les valeurs à lots, il avait mis sa plume de rédacteur du *Radical*, en 1888, au service de la compagnie de Panama, n'hésitant pas à écrire plusieurs articles dithyrambiques où il expliquait à ses lecteurs que la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, par les services rendus au génie et à l'influence française à travers le monde, « a bien mérité la bienveillance des pouvoirs publics.<sup>71</sup> » Il avait soutenu aussi le rapport favorable à cette loi comme membre de la sous-commission parlementaire chargée de l'étudier, et aurait reçu selon un témoignage d'Arton 50 000 francs à cette occasion. Arton décrit la scène à Le Poittevin, expliquant que le député du Cher a eu alors « un mouvement d'étonnement ». Et Arton de lui dire : « Vous savez bien ce que je vous ai promis. Ce n'est que la moitié, je vous donnerai le reste après l'émission », ce que Maret

---

<sup>69</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires lors de l'instruction sur la corruption de Panama, 1897.

<sup>70</sup> Jean GARRIGUES, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1992.

<sup>71</sup> BNF, *Le Radical*, 29 avril 1888.

accepta. Et Arton de déclarer, au mois de mars 1897, à propos de cette remise d'argent : « je n'ai pas entendu faire œuvre de corruption. J'avais le droit de remercier les concours, d'associer aux bénéfiques (...). Il (Maret) ne m'a jamais parlé d'argent.<sup>72</sup> »

Dans un mémoire qu'il a remis à l'instruction à la fin du mois d'août 1897 – dont nous ne possédons que des extraits-, Henry Maret nie farouchement toute remise d'argent, et qualifie cette accusation « d'odieuse et d'infamante. » Selon lui, aucun présent ne lui a été fait, « dont l'acceptation eut été évidemment immorale et dégradante – il n'y eu point de marché conclu préalablement en vue d'un concours sollicité, promis et payé. » Et il explique que jamais il ne se serait « déshonoré » de la sorte. L'avocat général Van Cassel commente, dans des notes écrites pendant l'instruction : « sur le déshonneur nous sommes d'accord... Sur la criminalité, je la constate... Le concours selon Arton a été demandé et obtenu préalablement.<sup>73</sup> ».

Camille Richard, ancien député de la Drôme, est aussi mis en cause par l'instruction au mois de mars 1897. Il est alors buraliste à Marseille. C'est un ancien ami d'Alfred Michel, qui l'a présenté à Alfred Naquet et Jean Saint-Martin en 1886. Interrogé lors de l'instruction, il affirme avoir touché environ 15 à 20 000 francs comme paiement pour « son rôle d'avocat » de la compagnie de Panama, et donc nullement pour son vote. Dans la correspondance saisie chez Arton se trouvent notamment des lettres du député de la Drôme, dont un courrier daté du mois de juillet 1888, soit peu de temps après le vote de la loi sur les valeurs à lots. Dans celui-ci, Richard écrit à Arton qu'il s'étonne du manque de ponctualité d'Arton à propos de « promesses » et « d'offres » que celui-ci lui aurait faites. Il souhaite les voir exaucer, car il a « pris des engagements pour ce mois », et il lui serait désagréable de ne pas pouvoir les tenir. Cette lettre est interprétée par l'instruction comme une demande, par Camille Richard, de recevoir l'argent qu'Arton lui aurait promis, quoique les choses ne soient pas explicites.

Dans une autre lettre adressée à Arton en 1888, le député de la Drôme évoque « deux amis » ayant prêté leur concours à « l'accomplissement de l'œuvre commune », et qui méritent de ce fait une récompense. Richard affirme lors d'un interrogatoire au mois

---

<sup>72</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires lors de l'instruction sur la corruption de Panama, 1897.

<sup>73</sup> BNF, NAF 25 102, Papiers Van Cassel, manuscrits à propos des dépositions des inculpés.

d'avril 1897 que l'interprétation de corruption faite à partir de ces lettres ne sont que des « spéculations », et qu'il s'agissait en réalité d'une dette contractée qu'il fallait alors rembourser à deux amis<sup>74</sup>. Arton le décrit, en 1897, comme quelqu'un qui a été « très utile », une « mine d'informations » sur les parlementaires<sup>75</sup>.

D'autres parlementaires mis en accusation, comme l'ancien député de la Haute-Vienne Edouard Planteau, semblent ne pas avoir eu de relations suivies avec Alfred Naquet, mais avoir eu des contacts avec Arton en 1888. Ce dernier affirme à l'instruction lui avoir remis 30 000 francs, après une conversation où Planteau, favorable à la loi, lui aurait confié, qu'il aimerait avoir de l'aide pour trouver des fonds pour un journal politique<sup>76</sup>. Là où les récits d'Arton et de Planteau divergent, c'est que pour ce dernier il ne s'agissait que d'une demande de prêt pour son journal, alors que pour Arton c'était une remise d'argent en remerciement de la sympathie du député de la Haute-Vienne pour la loi sur les valeurs à lots, et nullement un prêt. Planteau affirme qu'il était déjà favorable à la loi, il n'avait nullement besoin d'être acheté, ce qui rend selon lui caduque l'accusation de corruption. Antide Boyer, ancien député des Bouches-du-Rhône, lui aussi accusé de corruption, n'entretenait pas de relations suivies avec Alfred Naquet. Il aurait reçu un peu d'argent de la part d'Arton, selon lui au nom de la société de dynamite et de Paul Barbe pour créer « une fabrique de dynamite », et aurait reçu quelques prêts d'Arton, qu'il aurait partiellement remboursé.<sup>77</sup> Rigaud, député de l'Aisne, lui aussi sans lien avec Naquet, affirme pour sa part n'avoir eu aucunes relations avec Arton.

L'ancien député du Vaucluse Jules Gaillard est lui aussi inculpé au mois de mars 1897. C'est une relation politique d'Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, quoiqu'ils n'aient pas été des amis proches. Arton aurait fait sa connaissance grâce à ces derniers. Le député du Vaucluse était favorable à la loi sur les valeurs à lots, car il possédait lui-même de nombreuses actions de la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Arton déclare lui avoir remis, par « sympathie », 6 000 francs. Toute autre est la version donnée par Gaillard lors d'un interrogatoire en 1897. Sa femme était peintre, et avait exposé deux de ces tableaux au Salon de 1888, qui s'était tenu peu de temps avant le vote de la loi sur les

---

<sup>74</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires lors de l'instruction. Interrogatoire de Camille Richard, avril 1897.

<sup>75</sup> A.N, C 5582, cité dans le réquisitoire de l'avocat général Van Cassel, décembre 1897.

<sup>76</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires lors de l'instruction. Interrogatoire de Planteau, avril 1897.

<sup>77</sup> A.N, C 5582, minutes des interrogatoires lors de l'instruction. Interrogatoire d'Antide Boyer, avril 1897.

valeurs à lots. Ces deux tableaux étaient des natures mortes, représentant des pivoines. Arton, selon le récit de l'ancien député du Vaucluse Gaillard, se rendit un jour chez lui pour acheter les deux tableaux. C'est ainsi que, selon lui, il fit la connaissance d'Arton<sup>78</sup>. Ce dernier payait les deux tableaux 1000 francs, *a priori* pour les offrir à l'une de ses maîtresses. Lors de son interrogatoire, Gaillard déclare « ne pas s'expliquer » qu'il soit marqué pour 6 000 francs sur l'un des carnets d'Arton. Il conteste le fait que cette annotation puisse, en aucune manière, le mettre en cause pour corruption.

Van Cassel divise, dans ses notes manuscrites, les parlementaires inculqués en deux catégories. Le premier groupe est composé d'Alfred Naquet, de Jean Saint-Martin, de Richard, député de la Drôme, et d'Henry Maret. Selon Van Cassel, ces hommes avaient des relations suivies avec Arton, qui les appelait « les amis<sup>79</sup> ». Les autres sont considérés comme ayant eu des rapports moins fréquents avec Arton.

Georges Laguerre est lui aussi interrogé par le procureur Le Poittevin au mois de juin 1897, à propos des finances du boulangisme, mais il n'est toutefois pas inculqué<sup>80</sup>. Le nom de Clovis Hugues est aussi cité plusieurs fois durant l'instruction. Selon Arton, Jean Saint-Martin lui aurait remis un peu d'argent en échange de sa signature au projet de loi sur les valeurs à lots déposé par Alfred Michel le 1<sup>er</sup> mars 1888. Cela aurait été d'abord 300 francs, pour le sortir d'une « gêne financière ». Toutefois d'après le témoignage d'Arton en 1897 c'est finalement 3000 francs que Clovis Hugues aurait reçu<sup>81</sup>. La première réaction de Clovis Hugues aurait été, lorsque Jean Saint-Martin lui aurait remis une petite somme pour le sortir de la gêne : « tu as fais un héritage !<sup>82</sup> » Toutefois, le personnage de Clovis Hugues semble peu mêlé à cette affaire : il n'a pas d'intérêts au sein de la société centrale de la dynamite, et n'a pas un rôle d'intermédiaire comme Jean Saint-Martin. Il est simplement un ami d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin, qui a reçu un peu d'argent un jour de gêne, ce qui l'a mêlé au Panama.

---

<sup>78</sup> Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Annexe 1 : dépositions*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893, p.709.

<sup>79</sup> BNF, NAF 25102, Papiers Van Cassel.

<sup>80</sup> BNF, F7 12926, rapport sur l'audition de Georges Laguerre par le procureur Le Poittevin, 30 juin 1897.

<sup>81</sup> *Rapport au nom de la commission d'enquête sur le Panama sur les recherches d'Arton faits à l'étranger*, par M. Ramel, député.

<sup>82</sup> APP, BA 940, extrait de *L'Intransigeant*, 8 avril 1897. Sur Clovis Hugues, on se reportera à la biographie que lui a consacré Jean-Claude IZZO, *Clovis Hugues, un rouge du midi*, Paris, Jeanne Laffite, 1978



Arton a aussi eu des rapports d'argent avec plusieurs autres hommes politiques boulangistes, proches d'Alfred Naquet durant cette période, comme Francis Laur. Mais le fait que ces rapports aient eu lieu après le vote de la loi sur les valeurs à lots explique qu'ils ne tombent pas sous l'accusation de corruption. Ils révèlent toutefois des liens étroits entre politique et milieu économique. Arton aurait avancé à Francis Laur –ou donné, la chose n'est pas claire dans les témoignages- de l'argent pour le fonctionnement pendant trois mois d'un journal industriel, *L'écho des mines et de la métallurgie*, dirigé par Laur. Ce que ce dernier confirme devant la commission d'enquête. Ces faits dévoilent certes des relations d'argent, mais montrent aussi la difficulté pour caractériser des faits de corruption. De l'argent touché par des parlementaires en raison de la sympathie d'Arton à leur égard, et non « pour faire acte de leur fonction de député », comme le précise la loi, ne tombe nullement sous l'application de la loi, et précisément de l'article 177 du code pénal.

L'avocat général Van Cassel reçoit peu de temps avant le procès un court mémoire d'Alfred Naquet, écrit de Londres, où il présente quelques arguments pour sa défense<sup>83</sup>. Van Cassel écrit un manuscrit en réponse au mémoire d'Alfred Naquet, conservé dans son fonds, pour lui servir pendant le procès. A l'affirmation d'Alfred Naquet qu'il n'a « jamais touché un sou du Panama, ni pour lui-même, ni pour le boulangisme », Van Cassel réplique qu'Alfred Naquet est incapable de fournir des éléments prouvant la provenance de l'argent qu'il a reçu au mois de mars 1888, alors qu'il n'était pas encore boulangiste, et que ces derniers ne touchaient alors pas encore d'importants subsides royalistes. Et Van Cassel de noter, dans son manuscrit, la « coïncidence absolue de date » entre la sortie de 50 000 francs de la caisse de Panama, et l'entrée de la même somme sur le compte d'Alfred Naquet à la Banque Rothschild<sup>84</sup>. Les comptes d'Alfred Naquet, comme ceux de Jean Saint-Martin et d'autres parlementaires, furent examinés pendant l'enquête afin de voir s'il y avait des correspondances entre les présumés remises de fonds d'Arton et des mouvements d'argent sur les comptes bancaires. Van Cassel note aussi les incohérences des récits de Jean Saint-Martin et Alfred Naquet, le premier indiquant que le second lui aurait remis des fonds à l'été

---

<sup>83</sup> On trouve un fragment de ce court mémoire, accompagné de plusieurs lettres de médecins londoniens attestant que l'état de santé de Naquet l'empêche de voyager, dans : AN, C 5584, Extraits du mémoire d'Alfred Naquet.

<sup>84</sup> BNF, NAF 25102, Manuscrits de l'avocat général Van Cassel.

1889 pour les élections boulangistes, alors que le sénateur du Vaucluse avance que la chose a eu lieu un an plus tôt<sup>85</sup>.

La corruption est d'abord une manifestation du conflit entre différents intérêts et leurs systèmes de valeurs associées<sup>86</sup>, et entre des pratiques jugées légitimes et d'autres jugées illégitimes, qui peuvent varier selon les sociétés où elles se déroulent. En un sens, la corruption dépend de l'acceptation sociale des sociétés dans laquelle elle a lieu. C'est ce qu'avait cherché à théoriser Michael Heideheimer, en créant une typologie à propos de la corruption. Il avait présenté une corruption dite « noire », que tous les individus au sein d'une société rejettent publiquement et souhaitent qu'elle soit condamnée. Il opposait à celle-ci une corruption dite « blanche », tolérée, pour différentes raisons, par les citoyens. Et enfin, entre ces deux, une corruption « grise », source d'interprétations et d'appréciations divergentes selon les individus et les groupes sociaux<sup>87</sup>. Les stratégies de défense qui se déploient lors du scandale de Panama, face aux accusations qui troublent toute la société française d'alors se rattacheraient sur un plan théorique à cette dernière catégorie. Par ailleurs, Giorgi Biundo avait noté qu'au sein des représentations des acteurs peut être fait une différenciation entre « argent froid », lorsque les ressources détournées appartiennent à des entités trop vastes, donc ne choque moins, et « argent chaud » lorsque on lèse les intérêts directs<sup>88</sup>, c'est-à-dire dans le cadre du scandale de Panama des millions de petits épargnants qui s'estiment floués et s'en prennent alors aux chéquards présumés comme Alfred Naquet.

Dans le fonds de l'ancien député du Vaucluse Jean Saint-Martin se trouve un manuscrit écrit pour sa défense lors du scandale de Panama<sup>89</sup>. Jean Saint-Martin y conteste les accusations de corruption portées contre lui, à la fois en réfutant l'application de l'article

---

<sup>85</sup> BNF, NAF 25103, brouillon d'une plaidoirie de Van Cassel pour le procès à venir.

<sup>86</sup> James MOORE, John SMITH, *Corruption in urban politics and society, Britain 1780-1950*, London, Ashgate publishing, p.5.

<sup>87</sup> Arnold J. HEIDENHEIMER, Michael JOHNSTON and Victor T. LEVINE, *Political corruption, a Handbook*, New Brunswick, Transaction books, 1989.

<sup>88</sup> Giorgi BLUNDO, « La corruption entre scandales politiques et pratiques quotidiennes », Giorgi BLUNDO, *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris, PUF, « Nouveaux cahiers de l'IUED », 2000, p.16.

<sup>89</sup> Sur ce manuscrit, pour une analyse plus approfondie, on renverra à : Christophe PORTALEZ, « Le scandale de Panama vu par le manuscrit d'un ancien député du Vaucluse Jean Saint-Martin : réseaux, amitiés et corruption sous la Troisième République », Jens Ivo ENGELS, Frédéric MONIER et Natalie PETITEAU (dir.), *La politique vue d'en bas. Pratiques privées et débats publics - 19e-20e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 169-191.

177 à son cas personnel, mais aussi en infirmant avoir touché des pots-de-vins. Comme l'a écrit John B. Thompson, le scandale est un phénomène où la réputation d'individus est en jeu<sup>90</sup>, ce qui explique que des citoyens comme Jean Saint-Martin déploient des efforts de défense pour défendre leur nom et leur réputation. Jean Saint-Martin accuse Arton d'avoir créé de toutes pièces les fameux « carnets<sup>91</sup> » où sont inscrits les noms des députés corrompus, ainsi que les sommes qu'il leur aurait remis, documents qui sont en partie à la base de l'accusation. Par exemple il écrit qu'Arton a créé *a posteriori* « le carnet de 1888 <sup>92</sup>», où il a inséré un certain nombre de noms. Il souligne les « incohérences » de ces carnets, notant que « les sommes et les noms portés sur ce carnet sont le résultat d'un expédient [...]»<sup>93</sup>.» Ce sont ces arguments qu'il développe lors de son procès au mois de décembre 1897.

### Les procès de Jean Saint-Martin et de membres du « groupe de la dynamite »

Les procès s'ouvrent au mois de décembre 1897, en l'absence d'Alfred Naquet, qui préfère rester prudemment à Londres. Le chef d'accusation pour Arton est: « Arton est-il coupable d'avoir en 1888 à Paris, corrompu par promesses, offres, dons ou présents plusieurs parlementaires, alors député, et à ce titre fonctionnaire public dans le sens de l'article 177 du code pénal pour obtenir de lui soit une opinion favorable, soit tout autre acte de son ministère. » Concernant les parlementaires, l'acte d'accusation est le suivant : « Le nommé est-il coupable d'avoir à la même époque, et en même lieu, étant député, et à ce titre fonctionnaire public dans le sens de l'article 177 du Code pénal, agréé des offres ou promesses, ou reçu des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction même juste, mais non sujet à salaire.<sup>94</sup> » Est donc repris ici la définition de la corruption selon l'article 177 du Code pénal, avec une faiblesse évidente toutefois qui est l'association des parlementaires avec des fonctionnaires. Notons d'ailleurs que cette loi a été modifiée le 4 juillet 1889, créant « l'incrimination de trafic d'influence, qui s'ajoute à celle de corruption (qu'elle soit

---

<sup>90</sup> John B. THOMPSON, *Political Scandal. Power and Visibility in the Media Age*, Cambridge, Polity Press, 2000, p.22.

<sup>91</sup> Carnets qui firent couler beaucoup d'encre dans la presse. Voir leur transcription par Jean Yves MOLLIER dans les annexes de son ouvrage : Jean-Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991, p.521-526.

<sup>92</sup> AD84, 1J33, Manuscrit de Jean Saint-Martin, p.4.

<sup>93</sup> AD84, *Idem*, p.5.

<sup>94</sup> A.N, 7 AQ 21, copie des chefs d'accusation du procès de 1897.

active ou passive)<sup>95</sup>» suite au scandale des décorations, mais qui ne s'applique pas ici pour ces actes. Les élus inculpés sous ce dernier acte d'accusation sont Alfred Naquet, absent lors du procès puisqu'il reste à Londres en prétextant des raisons de santé, Antide Boyer, Jules Gaillard, Charles-Ange Laisant, Henry Maret, Planteau, Eugène Rigault et Jean Saint-Martin.

Le procès s'ouvre le 20 décembre 1897. Lors du premier jour d'audience, le juge retrace pour l'audience l'itinéraire d'Arton, de sa naissance à sa rencontre avec Alfred Naquet, qui le recommande, en 1886, à Paul Barbe, pour un emploi à la société pour la fabrication de la dynamite. Le magistrat évoque ensuite la rencontre entre Charles de Lesseps et Arton lors d'une mission de ce dernier au Panama pour le compte de la société de la dynamite, puis des liens qui s'établissent entre cette société et la compagnie du canal de Panama, jusqu'à la campagne en faveur de la loi sur les valeurs à lots, en 1888. Sont récapitulées les différentes relations d'Arton et les sommes qu'il aurait versées à des journaux pour la propagande en faveur de la loi sur les valeurs à lots.

Arton, interrogé par le juge d'instruction, explique que s'est formé autour de son nom des « légendes difficiles à détruire<sup>96</sup>. » A propos de l'argent versé aux parlementaires liés à Alfred Naquet, il explique qu'il n'avait nullement l'intention de les corrompre. Il déclare : « ces concours, ces rémunérations n'avaient aucun caractère de commission ou d'achat de vote (...) ». Il affirme : « je savais bien que lorsqu'un homme va chez un fonctionnaire public et qu'il lui demande une fourniture d'une concession ou un service au détriment d'un tiers et qu'il lui offre de l'argent, il pratique un acte de corruption, mais je n'assimilais pas et je ne comprends pas encore aujourd'hui qu'un député puisse être assimilé à un fonctionnaire public.<sup>97</sup> » Il déclare avoir « rémunéré des concours » de parlementaires, pour des « services rendus. » Il fait la comparaison suivante: « dans le commerce, un homme vous fait avoir une affaire, une commande, après l'affaire faite on lui envoie un cadeau, une boîte de cigares : je n'ai pas fait autre chose. » C'est un *leitmotiv* chez Arton de considérer ces actes comme de simples affaires commerciales, des cadeaux de remerciement, et non

---

<sup>95</sup> Pierre LACOUSMES et Frédéric AUDREN, « La justice, le gendre et le scandale des décorations. Aux origines du trafic d'influence. » dans Bruno DUSMONS et Gilles POLLET [dir], *La Fabrique de l'Honneur. Les médailles et les décorations en France XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.120.

<sup>96</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, 1<sup>er</sup> jour.

<sup>97</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, 1<sup>er</sup> jour.

comme de la corruption. Il expose donc à la barre ses propres normes concernant la corruption, très différentes du discours critique sur la corruption qui se développe alors, ce qui est révélateur d'un conflit normatif.

Arton, dans sa défense, divise les parlementaires inculpés en deux catégories : « les amis » et les « indifférents ». Concernant ces premiers, dont font partie Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, Arton s'interroge de manière rhétorique : « est-ce qu'on a besoin de corrompre des amis ? Enfin, vous êtes liés à une personne, vous êtes son ami, vous allez le voir et vous lui dites : j'ai intérêt à ce que vous fassiez cela pour moi. (...) » Arton affirme à son auditoire : « on ne corrompt que les gens hostiles », les distributions d'argent pour les amis remercient un « service rendu », afin de leur « faire profiter » de l'argent gagné grâce à leur concours. Arton explique que c'est « cet état d'esprit » qui le guidait en 1888<sup>98</sup>. Et il précise que, dans l'article 177, « il faut qu'il y ait eu une promesse pour qu'on puisse considérer qu'il y a un acte de corruption ». Or, selon Arton, il n'y a jamais eu de « promesse formelle », juste des récompenses faites *a posteriori*.

Lors du deuxième jour d'audience, le juge interroge les parlementaires à propos d'Arton. Jean Saint-Martin le présente sous un jour négatif, comme un homme multipliant les maîtresses, qualifié « d'américain » pour son goût pour la publicité, accueilli à bras ouvert par Naquet et Jean Saint-Martin qui n'auraient récolté de sa part en échange que des « mensonges » et des infamies. Il présente son récit de manière très manichéenne, afin de convaincre son auditoire.

Une lettre d'Alfred Naquet adressée à Arton en 1888, saisie lors d'une perquisition, fait partie des preuves à charge contre Jean Saint-Martin. Dans celle-ci le sénateur du Vaucluse invite Arton à se « servir de Jean Saint-Martin » pour faire le « travail parlementaire », ces deux expressions ayant été vu comme des euphémismes désignant clairement des faits de corruption. Jean Saint-Martin cherche à minimiser l'importance de ce courrier, indiquant qu'il s'agit d'une lettre de dix pages dont on extrait un passage de quelques lignes, ce qui n'est pas pertinent selon lui. Il affirme que « tout le monde politique sait que je n'ai jamais joué à la Chambre un rôle d'intrigue, de propagande, que je n'avais

---

<sup>98</sup> AN, *Idem*.

aucune autorité, que j'étais un zéro.<sup>99</sup> » C'est une affirmation contestable, Jean Saint-Martin n'était certes pas un député de premier plan, mais au bout de dix ans à la Chambre il s'était constitué un petit groupe de relations, et profitait de l'influence d'Alfred Naquet puisqu'il appartenait au réseau politique de celui-ci. Jean Saint-Martin explique aussi qu'il n'avait aucune influence en 1888 à cause de son engagement dans le boulangisme, qui l'avait « isolé à la Chambre », n'hésitant pas à se qualifier de « cadavre.<sup>100</sup> » En réalité, comme le fait remarquer le magistrat, Jean Saint-Martin ne s'est engagé dans le boulangisme qu'au mois de mai 1888, lors d'un banquet donné au Café Riche, or le projet de loi et les travaux de la commission à laquelle il participe ont lieu au mois de mars, il n'est donc pas encore devenu indésirable à cause de son engagement auprès du général Boulanger.

Jean Saint-Martin reconnaît lors de l'audience avoir « emprunté » à Arton 2800 francs en 1888, « remboursés à échéance », puis 1000 et 1500 francs en 1890, qu'il n'aurait pas pu rembourser entièrement à cause de sa situation financière. Il a donc eu des rapports d'argent avec Arton, mais il nie farouchement que cela soit de la corruption, et conteste les sommes plus importantes avancées par Arton.

Le deuxième accusé appelé à la barre est Henry Maret. Il est accusé par Arton d'avoir reçu 90 000 francs, en deux fois, pour le remercier de son concours à la commission chargée d'examiner le projet sur les valeurs à lots puis lors du vote à la Chambre. C'est un homme affaibli prend la parole, qui peine à tenir debout. Il est principalement questionné sur son changement d'attitude à propos du projet d'une loi sur les valeurs à lots entre 1886 et 1888. Henry Maret explique à la cour que ses articles écrits dans *Le Radical* en 1886 étaient hostiles à la compagnie du canal interocéanique de Panama à cause de la visite de Ferdinand de Lesseps à Berlin peu de temps auparavant. Maret cherche à se présenter, à la barre, comme un « polémiste patriote ». Il déclare qu'en 1888 il était favorable à la loi sur les valeurs à lots à la fois en tant que partisan de la liberté pour les entreprises, et parce que, député, il a constaté « le nombre immense, colossal de pétitions que nous recevions de tous

---

<sup>99</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, deuxième jour.

<sup>100</sup> AN, C 5584, *Idem*.

les coins de la France ». Il explique d'ailleurs que « nombre d'électeurs » lui demandaient d'apporter son soutien à la loi sur les valeurs à lots. Il nie avoir reçu de l'argent d'Arton<sup>101</sup>.

Antide Boyer est ensuite interrogé. Il affirme avoir fait la connaissance d'Arton dans les couloirs du Parlement, qu'un de ses collègues lui aurait désigné, en provençal, comme « l'homme qui achète les consciences parlementaires ». Il nie avoir reçu de l'argent de sa part, et n'évoque pas Alfred Naquet et ses amis politiques dans ses déclarations. Il cherche, lors de son interrogatoire, à montrer les incohérences du récit d'Arton. Le lendemain, Edouard Planteau, ancien député de la Haute-Vienne, appelé à la barre, affirme n'avoir reçu que des prêts de la part d'Arton, sans lien avec la loi sur les valeurs à lots, à laquelle il était favorable. Il affirme qu'Arton, qui lui était inconnu, est venu en 1888 à son domicile pour lui demander de voter en faveur de la loi sur les valeurs à lots, alors que Planteau était déjà favorable à cette loi.

L'ancien député du Vaucluse Eugène Gaillard est appelé ensuite à la barre. Il est accusé d'avoir reçu 12 000 francs d'Arton, ce qu'il nie énergiquement. Il affirme seulement qu'Arton l'aurait invité au restaurant afin d'essayer de le convaincre de voter en faveur de la loi, à laquelle était favorable Alfred Naquet et les autres élus du Vaucluse. Gaillard affirme être resté insensible à ces attentions. Il explique que, contrairement à certains de ses collègues – on comprend ici qu'il vise perfidement Alfred Naquet et Jean Saint-Martin, avec qui il s'est brouillé à partir du mois de mai 1888 à cause du boulangisme- il n'a pas eu de rapports d'argent avec Arton, même de « pure générosité<sup>102</sup> ». Il reconnaît toutefois s'être fait offrir ce repas, mais cela ne constitue pas, selon lui, une tentative de corruption. Puis, avocat de formation, il se lance dans un long discours à destination de la cour, où il se présente comme un député honnête ayant sacrifié sa clientèle et sa fortune à la politique radicale, qui, une fois sorti de la politique<sup>103</sup>, est devenu « un pauvre diable, un pauvre hère », « sans le sou ». Après avoir été battu aux élections de 1893, Gaillard s'occupe de

---

<sup>101</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, deuxième jour. A noter qu'Henry Maret publie, l'année suivante, un ouvrage intitulé *le tour du monde politique* où il fait mention des accusations portées contre lui, et il réitère la même stratégie de défense

<sup>102</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, deuxième jour.

<sup>103</sup> Jules Gaillard meurt quelques années plus tard au château de Courthézon, dans le Vaucluse, ce qui témoigne tout de même d'une relative richesse.

littérature<sup>104</sup>. Ce témoignage, bien sûr, a pour but de montrer aux jurés qu'il ne s'est nullement enrichi du Panama, reprenant le poncif de la misère financière des parlementaires.

Après la longue défense de Jules Gaillard vient l'interrogatoire de l'ancien député de l'Aisne Eugène Rigaut, qui ne fait pas partie du réseau politique d'Alfred Naquet, et qui nie clairement avoir même connu Arton. Charles-Ange Laisant, député radical puis boulangiste, ami d'Alfred Naquet durant cette période mais qui n'avait pas de relations avec Paul Barbe, affirme quant à lui à la barre ne pas avoir eu de relations d'argent avec Arton, tout comme l'ancien boulangiste Charles-Ange Laisant.

Clovis Hugues est interrogé comme témoin lors du procès. Député socialiste des Bouches-du-Rhône, poète à ses heures, c'est un personnage assez original tant dans son apparence physique que dans ses attitudes<sup>105</sup>. Il reconnaît avoir rencontré Arton parmi les « nombreux financiers venant dans la salle des Pas-Perdus faire des affaires. » Lorsqu'on l'interroge sur la présence du prénom « Clovis » sur l'un des carnets, il déclare théâtralement à l'assistance que « celui qui a écrit cela s'était probablement livré à des études historiques sur les Mérovingiens », affirmation qui déclenche l'hilarité de l'assistance<sup>106</sup>. Clovis Hugues explique avoir signé la proposition de loi déposée par Alfred Michel à la demande de ses électeurs du Midi, qui « n'auraient pas hésité à me jeter à la mer » s'il n'avait pas signé la proposition. Il déclare avec malice à l'auditoire : « et puis, vous le savez, contenter l'électeur est le commencement de la sagesse. » Il affirme : « c'est la première fois que je me suis occupé d'une question d'affaire. Et bien c'est la dernière fois, que l'on m'y repince (*sic*) jamais ! », ce qui déclenche encore des rires dans l'assistance<sup>107</sup>. Selon lui, de nombreuses rumeurs couraient à la Chambre sur une supposée campagne de corruption, à propos de laquelle certains parlementaires ironisaient en demandant à d'autres : « as-tu touché ? Qui n'as pas touché ? » Accusé d'avoir reçu 3000 francs « en plusieurs fois pour éviter qu'il ne dépense tout en une fois » selon le témoignage de Jean

---

<sup>104</sup> René MOULINAS, Alain MAUREAU et André SIMON, *Histoire de Vaucluse*, Avignon, Barthélémy, 1993, p.177.

<sup>105</sup> En tant que socialiste, il était assez étroitement surveillé par la police, d'où plusieurs rapports et écrits à son propos conservés aux Archives de la Préfecture de Police de Paris sous la cote BA 909.

<sup>106</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, troisième jour.

<sup>107</sup> AN, C 5584, minutes du procès pour corruption de sept parlementaires lors de la loi sur les valeurs à lots, décembre 1897, troisième jour.



Saint-Martin, Clovis Hugues ironise sur « ce panier percé de Saint-Martin ». Il déclare à son auditoire qu'avec une telle somme il aurait « fait la noce pendant 10 ans ! », ce qui déclenche un fou rire général. Clovis Hugues nie avoir reçu de l'argent d'Arton, et n'est d'ailleurs pas inculqué pour des faits de corruption, il est un simple témoin.

Lors du procès, l'avocat général Van Cassel, dont le réquisitoire complet dactylographié est conservé aux Archives Nationales<sup>108</sup>, présente les différents griefs pesant sur les accusés. Il s'abstient de parler d'Alfred Naquet, absent. Concernant Jean Saint-Martin, Van Cassel se plaît à souligner les variations de ses déclarations, notamment à propos des dates auxquelles il serait rentré en possession de nombreuses actions de la société de la dynamite, ou de l'argent qu'il aurait reçu du général Boulanger, qui ne correspondent pas à la période où Saint-Martin était boulangiste. L'avocat général ne peut toutefois s'appuyer, pour infirmer les dires de Jean Saint-Martin, sur le témoignage du comte Dillon, le « financier du boulangisme », incapable de lui fournir les dates de versement de fonds aux boulangistes Naquet et Saint-Martin. Concernant Henry Maret, Van Cassel évoque dans son réquisitoire son brusque changement d'opinion concernant la loi sur les valeurs à lots entre 1887 et 1888, la baisse de ces besoins financiers et ses relations avérées avec Arton comme autant de preuves de corruption.

L'avocat général Van Cassel s'adresse au jury en leur demandant de ne pas se laisser « émouvoir par les bruits du dehors », et de s'élever au dessus des violentes polémiques et des passions. Cela afin de mettre fin au « cauchemar » de Panama qui fait « souffrir le pays depuis trop longtemps.<sup>109</sup> » Il déclare, à propos du chef d'accusation de corruption, que la « notion est très simple, les disputes juridiques cherchent vainement à l'obscurcir.<sup>110</sup> » Dans sa plaidoirie Van Cassel, s'appuyant sur la jurisprudence, affirme que le terme de fonctionnaire dans l'article 177 doit « être entendu sous le sens le plus général », qu'elle vise « le citoyen revêtu à un degré quelconque d'une portion de la puissance publique », mais encore ceux qui, par un mandat public », « puisent dans ce mandant le droit de concourir à la gestion de l'Etat. » Il cite alors plusieurs arrêts d'affaires de corruptions d'élus comme des conseillers municipaux, des conseillers généraux. Van Cassel a collecté, comme on le

---

<sup>108</sup> A.N, C 5584, Réquisitoire du procureur général, décembre 1897.

<sup>109</sup> BNF, NAF 25102, plaidoirie manuscrite de Van Cassel.

<sup>110</sup> BNF, NAF 25102, *Idem*.

constate dans son fonds, de nombreux exemples jurisprudentiels concernant la corruption de fonctionnaire.

Me Demange, avocat d'Arton, intervient ensuite. Il rappelle l'honorabilité de son client en 1888, le décrivant comme un homme à la situation enviable, bien inséré et apprécié dans les milieux politiques et économiques parisiens, et non un « bandit », un « faussaire, un « scélérat » comme il est dénoncé lors du procès par Saint-Martin. L'avocat insiste lourdement sur le fait que le député du Vaucluse a reçu de l'argent, pas « pour faire fonction de sa charge de député » mais parce qu'il était l'ami d'Arton, et qu'ils avaient des intérêts en commun. Et de ce fait, selon Me Demange, si l'argent donné n'est pas en rapport avec un acte du député, il ne tombe pas sous le coup des articles 177 et 179 du Code Pénal. Et l'avocat n'hésite pas à déclarer à son auditoire : « Œuvre de corruption ? Non ! Seulement, (Arton) voulait bien disposer des hommes politiques.»

Je fais ici le choix de m'intéresser principalement à la défense présentée par l'avocat de Jean Saint-Martin, car ce dernier est membre du réseau politique d'Alfred Naquet, et sa défense est relativement similaire à celle de ses anciens collègues. Me Decori, son avocat, explique qu'Arton a voulu créer une « ambiance favorable » au sein de la Chambre, grâce à des parlementaires déjà favorables à la loi. Me Decori nie qu'il y ait eu corruption. Pour appuyer sa démonstration, il explique que l'article 177 s'applique à des cas où un fonctionnaire a reçu de l'argent « pour accomplir un acte de sa fonction.<sup>111</sup> » La stratégie de Me Decori –et de Jean Saint-Martin- est alors de démontrer que dans l'hypothèse où ce dernier a reçu de l'argent, ce n'était nullement pour faire acte de sa fonction de député, et que de ce fait il ne tombe pas sous l'accusation de corruption telle que définie par l'article 177 du Code Pénal.

Me Decori plaide qu'un député ne peut être assimilé à un fonctionnaire, alors que seuls les fonctionnaires sont concernés par l'article 177. Il ne nie pas que Jean Saint-Martin ait eu des rapports d'argent avec Arton, mais selon lui il ne s'agissait que de « prêts ». L'avocat présente une courte biographie de son client, homme issu d'une famille modeste, républicain dévoué, ayant de nombreux amis dans son département d'élection, vivant

---

<sup>111</sup> AN, C 5584, Plaidoirie de Me Demange en faveur d'Arton..

modestement, et « sorti de la politique plus pauvre qu'il n'y était entré<sup>112</sup> ». Il s'agit d'opposer ce portrait à celui d'Arton, décrit comme un « viveur », un manieur d'argent et un corrupteur. Pour illustrer son propos, l'avocat de Jean Saint-Martin lit plusieurs lettres que des Vaclusiens ont adressé à leur ancien député, où ils évoquent son honorabilité et la modestie de son train de vie. Me Decori finit sa plaidoirie par plusieurs questions rhétoriques mettant en cause la véracité des carnets d'Arton, qui servent de base à l'instruction. Selon lui, ces preuves ne sont pas recevables.

Un mémoire écrit par Alfred Naquet est ensuite distribué. Le député du Vaucluse entend pouvoir s'exprimer sur les faits qui lui sont imputés, malgré son absence à l'audience. Il n'existe hélas qu'un fragment de ce mémoire, que l'on peut résumer en quelques phrases. Alfred Naquet nie avec véhémence avoir reçu de l'argent d'Arton. Il fait observer que les sommes qu'on l'accuse d'avoir touché varient selon les carnets et les preuves fournies par Arton. Il adresse ensuite une sévère critique à « l'étonnant juge d'instruction » et à la manière dont celui-ci a mené cette affaire, et finit son mémoire en s'adressant ainsi aux jurés : « vous allez rendre un verdict qui demeurera mémorable dans l'histoire. Vous ne voudrez pas, je l'espère, en diminuer l'importance et la sincérité en préjugant par l'unique raison qu'il n'est pas là le cas d'un homme qui ne peut se défendre en ce moment.<sup>113</sup> » Et de joindre, avec ce document, plusieurs certificats médicaux attestant que son état de santé l'empêche de se rendre au procès. Naquet écrit à la même époque à Larcher qu'il n'aurait « jamais pu subir la souffrance morale et physique » d'audiences judiciaires, et qu'il n'aurait pas résisté aux prisons mal chauffées de Paris<sup>114</sup>. L'avocat général, après lecture de ce mémoire, prononce une courte réplique où il affirme qu'Alfred Naquet n'explique pas les mouvements de fonds qui ont eu lieu sur son compte, qu'Arton attribue à des versements d'argent en remerciement de son vote et son action en faveur de la loi sur les valeurs à lots.

A la fin du procès, l'acquittement est prononcé pour tous les accusés après cinquante minutes de délibération. Cette annonce est accueillie par de vifs applaudissements dans la salle, ce qui pousse le président à la faire évacuer, jugeant « qu'il n'est pas possible de continuer des manifestations aussi inconvenantes. » Arton est lui aussi acquitté, puisque s'il

---

<sup>112</sup> AN, C 5584, Plaidoirie de Me Decori, avocat de Jean Saint-Martin.

<sup>113</sup> AN, C 5584, Extraits du mémoire d'Alfred Naquet

<sup>114</sup> AD84, 1M1085, lettre d'Alfred Naquet à Larcher, 25 décembre 1897.

n’y a pas eu d’actes de corruption de parlementaires, il ne peut y avoir de personnes condamnées pour les avoir corrompu.

Après l’acquittement des parlementaires, Paul Naquet, fils d’Alfred Naquet, se fait son porte-parole, invoquant l’article 468 du Code Pénal qui concerne l’impossibilité pour un accusé de se rendre à son procès. Il demande l’acquittement de son père, qui était sous le même chef d’accusation que les autres parlementaires, ou alors son jugement dans les mois à venir. La Cour accorde un sursis à Alfred Naquet. Ce dernier annonce quelques jours plus tard qu’il prévoit de rentrer en France le 15 ou le 23 janvier 1898, pour se mettre à la disposition de la justice<sup>115</sup>. Dans la presse, certains journalistes évoquent avec ironie cette « guérison subite » du député du Vaucluse<sup>116</sup>.

### Le dernier acte : le procès d’Alfred Naquet (mars 1898)

Dans la correspondance d’Alfred Naquet envoyée à Gustave Larcher on perçoit les hésitations du parlementaire vauclusien à rentrer à Paris lors du procès de ses co-accusés. Il exprime des inquiétudes sur son état de santé, tout en s’interrogeant : « si l’on disjoint mon affaire pour renvoyer à une autre session ne perdrai-je pas le bénéfice de la question posée au jury : Arton a-t-il corrompu Naquet ?<sup>117</sup> »

Finalement, Alfred Naquet arrive le 24 janvier à Paris, et se rend à la Conciergerie pour se mettre à disposition de la justice. Il est décrit par des journalistes comme « beaucoup vieilli, il paraît malade.<sup>118</sup> » Il semble que le procès d’Alfred Naquet ait été repoussé quelque peu à cause du procès Zola. D’ailleurs, les journaux ne consacrent que peu de place au procès d’Alfred Naquet, épilogue du scandale de Panama, alors que l’Affaire Dreyfus déchire les Français. Un journaliste écrit dans *Le Matin* : « dernier écho du Panama, cette vieille histoire oubliée, voici le procès Naquet.<sup>119</sup> » Dès le début de l’audience qui s’ouvre au mois de mars, Alfred Naquet affirme que s’il est parti à Londres, c’était à cause

---

<sup>115</sup> AD84, 1J 1084, lettre d’Alfred Naquet à Gustave Larcher, 25 décembre 1897.

<sup>116</sup> AD84, 10PER26, *Le radical du Vaucluse*, 9 janvier 1898.

<sup>117</sup> AD84, 1J 1084, lettre d’Alfred Naquet à Gustave Larcher, 25 décembre 1897.

<sup>118</sup> BNF, *La Presse*, 4 mars 1898

<sup>119</sup> APP, BA192, Extrait du journal *Le Matin*, 4 mars 1898.

d'une « maladie chronique du tube digestif, dont la moindre émotion cause une crise grave.<sup>120</sup>»

Lors de son procès, Alfred Naquet indique qu'il a connu Arton en 1886 grâce à Mademoiselle Geoffroy, c'est-à-dire Mme Renez, maitresse d'Arton. Il évoque « les sollicitations » dont il a été l'objet de la part d'Arton lorsque ce dernier, ruiné suite à des investissements dans une entreprise de café, cherchait un emploi. C'est alors qu'il le recommande à Paul Barbe, son ami, pour un emploi dans la société française pour la fabrication de la dynamite. Lors du procès, lorsque Le Poittevin cite à Naquet plusieurs lettres dont il extrait des éléments jugés compromettants, l'ancien député explique que « ces lettres sont antérieures au dépôt du projet de loi », et qu'elles ne contiennent que des « détails vagues<sup>121</sup>.»

Ensuite, Le Poittevin demande à Naquet d'expliquer l'origine des mouvements de fonds sur ces comptes en 1888. L'ancien sénateur répond: « l'argent que j'ai placé provenait de la caisse boulangiste. J'étais chargé de services de trésorier; il y a les déclarations du comte Dillon, de MM. Laguerre et Rochefort. J'ai eu entre les mains, en plusieurs fois, 380 000 francs, et j'ai fait plusieurs dépôts avec cet argent.<sup>122</sup>» Cela expliquant, selon lui, les mouvements d'argent sur le compte de sa compagne. Et de s'emporter, face aux accusations d'Arton : « il ment odieusement, c'est un misérable, un bandit qui a escroqué tout le monde. Il y a des témoins honorables, qu'on met en balance avec Arton. » Pour Alfred Naquet, Arton « a bâti un roman qu'il a servi ici et qui ne tient pas debout; il était au courant des versements du général Boulanger. Le parti boulangiste n'a pas reçu un sou du Panama.<sup>123</sup>»

Arton est appelé à la barre durant ce procès. Il déclare notamment : « je n'ai corrompu personne. Lorsque le baron de Reinach m'a chargé de faire la propagande dans le Parlement, il m'a remis 2 millions pour rémunérer les concours. Cela se faisait à la Compagnie pour créer un courant favorable. » Et de souligner que « pour M. Naquet, je n'avais pas besoin de le corrompre, étant de la société de la dynamite. Il ne pouvait faire autrement que de voter le projet de loi. Puis il y avait entre nous une grande solidarité il

---

<sup>120</sup> BNF, *La Presse*, 4 mars 1898.

<sup>121</sup> APP, BA192, Extrait du journal *Le Matin*, 4 Mars 1898

<sup>122</sup> BNF, *La Presse*, 4 mars 1898.

<sup>123</sup> BNF, *La Presse*, *Ibidem*.

était admis que ceux qui gagneraient de l'argent dans notre groupe de la Dynamite en feraient profiter les autres<sup>124</sup>» Arton explique, en réponse aux questions du président, qu'il a fait verser à Alfred Naquet une rémunération en échange de « conseils ». Et Alfred Naquet précise, suite à ses déclarations « le témoin a dit qu'il n'avait pas acheté mon vote. Je lui ai donné des conseils, non pour le Sénat, mais pour la Chambre. »

Le lendemain a lieu la seconde et dernière séance du procès. Le comte Dillon, cité comme témoin pour son rôle de trésorier du mouvement boulangiste, fait parvenir une déclaration où il écrit qu'il « estime à 380 000 francs environ l'argent qui a pu passer entre les mains de M. Naquet », et que plus précisément ce dernier a reçu 50 000 francs au printemps 1888<sup>125</sup>. Georges Laguerre est appelé lui aussi à la barre. Il confirme que le boulangisme n'a jamais reçu d'argent du Panama, qu'il s'agit d'une calomnie de leurs adversaires. Flory, expert qui a été chargé du rapport sur les affaires de Panama, affirme à la barre qu'à la date du 21 mars 1888 il est sorti de la caisse du Panama une somme de 100 000 francs, alors qu'au même moment Naquet encaissait à son compte de fortes sommes d'argent.

Lors du réquisitoire, l'avocat général Van Cassel cherche à démontrer que les faits imputés à M. Naquet sont « absolument indépendants de ceux pour lesquels d'autres ont été poursuivis », demandant « une décision spéciale » à son égard. Il cherche donc à éviter que l'acquittement prononcé en faveur des sept parlementaires lors du procès de décembre 1897 soit imité lors de ce nouveau procès. Il accuse Alfred Naquet « d'avoir touché et bien touché et, avec cet argent, il a spéculé, ce qui prouve que l'argent lui appartenait. Ce n'est pas l'argent du boulangisme qui a servi aux spéculations de M. Naquet<sup>126</sup> ». Lors du procès, Van Cassel rappelle notamment les liens de Naquet avec Arton et les lettres qu'ils ont échangées où sont évoquées le « travail parlementaire » nécessaire pour la réussite de la loi. Il évoque aussi les mouvements de fonds sur les comptes bancaires de Naquet, aux dates correspondants aux versements d'argent par Arton, s'interrogeant de manière rhétorique

---

<sup>124</sup> BNF, *La Presse*, 4 mars 1898.

<sup>125</sup> *Ibidem*.

<sup>126</sup> BNF, *La Presse*, 5 mars 1898

sur cette étrange coïncidence. Van Cassel note dans l'un de ses manuscrits « qu'il a gardé la conviction absolue de la culpabilité de Naquet.<sup>127</sup> »

S'ensuit la plaidoirie du défenseur de Naquet, Me Coulon. Il met en parallèle la vie de son client et celle d'Arton, et présente longuement et de manière élogieuse le savant et législateur qu'a été Alfred Naquet durant sa vie. Il nie que le député du Vaucluse ait reçu de l'argent d'Arton ou du Panama. A la fin de cette deuxième journée de procès, Alfred Naquet est acquitté.

Le rédacteur du *Radical du Vaucluse* émet des jugements nuancés sur la mise en cause d'Alfred Naquet et de Jean Saint-Martin dans le scandale de Panama. L'un des contributeurs, Jean Tissot, ami des deux parlementaires du Vaucluse, explique la défense employée par Jean Saint-Martin, tout en jugeant prudemment sur leur culpabilité que « la décision appartient à la justice.<sup>128</sup> » Après l'acquittement de Naquet, le rédacteur écrit avec un certain soulagement: « voilà donc définitivement close cette affaire du Panama, qui a fait verser des flots d'encre et des torrents de salive.<sup>129</sup> » Il juge toutefois que l'ancien député « vient d'éprouver trop de déboires pour qu'on s'obstine à le regarder comme un candidat probable » pour les futures élections.

Les journalistes conservateurs du *Courrier du Midi* sont bien plus critiques contre les parlementaires, ces « tripoteurs qui ont plus ou moins trempé leurs mains dans cette boue du Panama.<sup>130</sup> » Ils mettent un point d'honneur à affirmer que ces parlementaires corrompus ne représentent pas le Vaucluse mais seulement les républicains du Vaucluse, et de rappeler la probité des conservateurs, en prévision des futures élections. Au mois de février 1898, Jean Saint-Martin écrit une lettre au rédacteur du *Courrier du Midi*, un journal local, suite à la publication d'un article sévère sur sa personne. Saint-Martin affirme que les poursuites dont il a été la victime ont été « un monument d'infamie judiciaire », et il explique que « comme honneur et probité, chacun de nous vaut vingt fois ce juge, ces conseiller, ces ministres.<sup>131</sup> »

---

<sup>127</sup>BNF, NAF 25102, manuscrits de Van Cassel à propos du procès Naquet.

<sup>128</sup> AD84, *Le Radical du Vaucluse*, 19 septembre 1897.

<sup>129</sup> AD84, *Le Radical du Vaucluse*, 6 mars 1898.

<sup>130</sup> Bibl. Ceccano, Z2, *Le Courrier du Midi*, 28 mars 1897.

<sup>131</sup> AD84, 1J29, lettre de Jean Saint-Martin publiée dans *Le Courrier du Midi*, 1<sup>er</sup> février 1898.

Arton est libéré de prison le 18 octobre 1899, ayant purgé une partie seulement de sa peine pour faux et détournements. Il s'engage alors dans une nouvelle entreprise, créant un bureau d'étude industrielle, nommé « Etudes spéciales d'affaires industrielles E. Arton<sup>132</sup>. L'homme n'a pas perdu le goût d'entreprendre. Il vante, dans un prospectus publicitaire, dont une copie est établie par la Sûreté Générale, « sa connaissance des affaires ». Sa neurasthénie et ses divers soucis de santé, utilisés pour convaincre les magistrats d'hâter sa libération, semblent alors avoir disparus. Il reste surveillé par la Sûreté Générale, comme le prouvent plusieurs rapports à son sujet, comme lors d'un déplacement à Bruxelles où il rencontre un banquier pour trouver des financements pour sa nouvelle affaire. D'après Jean-Yves Mollier, Arton aurait tenté, en 1902, de racheter la société centrale de la dynamite, grâce à l'acquisition d'un grand nombre d'actions de cette société, actions qu'il revends finalement en réalisant un beau bénéfice<sup>133</sup>. Emile Arton est retrouvé mort à son domicile en 1905<sup>134</sup>. Selon l'autopsie, il s'est suicidé en avalant du cyanure. Toutefois, quelques journaux nationalistes, comme *La Libre Parole*, avides de sensationnalisme, évoquent un possible meurtre du grand corrupteur du Panama, qui « en savait trop. » Dans d'autres journaux, comme *Le Matin*, des journalistes écrivent que la cause probable de ce suicide sont des « embarras financiers.<sup>135</sup> »

## Conclusion

Comme l'a noté Jean Garrigues, « la corruption, les scandales ne sont [...] que les épiphénomènes de ce système beaucoup plus vaste, de ce réseau de liens complexes, parfois subtils, souvent implicites, qui se sont tissés entre l'argent et le pouvoir politique républicain [...]»<sup>136</sup>. Le scandale de Panama, et son dernier acte jusqu'ici peu étudié, parfois appelé l'affaire Arton ou l'affaire de la dynamite, révèlent les liens étroits entre milieux politiques et économiques. Au niveau judiciaire, aucun des parlementaires mis en cause par Arton au mois de mars 1897 n'est condamné. Le scandale de Panama voit un raidissement sur la question de la corruption, mais aussi le sentiment que la justice était incapable

---

<sup>132</sup> A.N, F7 15927/3, copie d'une lettre d'Arton annonçant la création de son étude, décembre 1899.

<sup>133</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard 1989, p.450.

<sup>134</sup> APP, BA 864, dossier sur Jeanne Arton, fille d'Emile Arton.

<sup>135</sup> BNF, *Le Figaro*, 18 juillet 1905.

<sup>136</sup> Jean GARRIGUES, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997, p.10.



d'apporter un châtimeur à des transgressions qui semblaient évidentes aux lecteurs de la presse, qui jugeait avec leurs normes marquées par le développement d'un discours critique sur l'argent.

L'étiquetage d'un acte comme corrompu dépend de son inscription ou non dans le système de représentations des comportements légitimes, acceptables par une société, et des transgressions présumées d'un idéal type normatif, sanctionnées par l'opinion lors de manifestations, ou lors d'échéances électorales<sup>137</sup>. L'étude des révélations d'Arton, employé de la compagnie de Panama, et des défenses des parlementaires incriminés révèlent un débat normatif autour de ce qui doit être considéré ou non comme corruption. Une partie des acteurs présentent une définition extensive de la corruption où tout les rapports entre les politiques et Arton sont marqués de ce sceau, alors qu'*a contrario* les parlementaires, et Arton lui-même, préfèrent parler de « cadeaux », de « dons », euphémismes utilisés pour qualifier la corruption. Il s'agit aussi de présenter des normes informelles appartenant au milieu des parlementaires et des milieux économiques, différentes des normes légales et sociales du reste de la société<sup>138</sup>. Plusieurs acteurs s'affrontent lors de ce scandale, des députés soupçonnés de corruption, le gouvernement, la justice, la presse, tous acteurs qui se côtoient, se fréquentent, s'influencent à divers degrés et à diverses échelles, possédant chacun des marges de manœuvre pour influencer sur le scandale.

---

<sup>137</sup> Philippe BEZES, Pierre LASCOUMES, « Percevoir et juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », dans *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 5-6, 2005, p.758.

<sup>138</sup> Donatella DELLA PORTA et Alberto VANNUCCI, *Corrupt Exchanges. Actors, Resources, and Mechanisms of Political Corruption*, New York, Aldine de Gruyter, 1999, p.250.

## Conclusion générale

Pendant l’Affaire Dreyfus, Alfred Naquet ne s’exprime pas en public pour défendre le capitaine Dreyfus, de peur, très probablement, de desservir la cause des dreyfusards. Il est maintenant jugé indésirable par une grande partie des républicains. Pourtant, en 1895, Alfred Naquet aurait fourni une lettre d’introduction à Valabrègue, beau-frère de Mathieu Dreyfus, pour rencontrer Bernard Lazare<sup>1</sup>. Et il était intervenu à la Chambre en 1895 pour nier toute « responsabilité collective » des juifs français dans la trahison présumée de Dreyfus, qu’il n’infirmait pas d’ailleurs à ce moment-là<sup>2</sup>.

Naquet affirme en 1899 qu’il ne songe pas à entrer dans la « vie politique active » pour trois raisons : « la santé physique, la réputation intacte, et la possibilité de me faire élire<sup>3</sup> ». Il est alors persuadé que Dreyfus est innocent, et note, pendant l’Affaire, que : « la France mise au service du mensonge, de la persécution, la France sacrifiant de plein gré l’innocent ou se bouchant les yeux pour ne pas voir l’innocent, ce n’est pas la France, ce n’est pas notre pays aimé, notre pays chéri, c’est une tourbe déchue allant à la dérive et se précipitant vers le néant<sup>4</sup>. » Il affirme toujours que les lois constitutionnelles causent l’impuissance de la France, preuve de la continuité de ses idées. Il reste antiparlementaire, tout en étant fermement opposé aux nationalistes et aux antisémites : il n’a donc plus de place dans le jeu politique français des années 1890.

Alfred Naquet, même s’il ne fait plus de politique active, écrit des ouvrages théoriques sur le socialisme, comme *Temps du futur. Socialisme, anarchie*<sup>5</sup>, ou *L’Anarchie et le collectivisme*<sup>6</sup>. Il y présente sa propre vision d’un socialisme, même si ces écrits sont désormais assez confus. Il prophétise la ruine et le chômage pour les ouvriers d’ici quelques années à cause du « machinisme », en l’occurrence l’automatisation de la production, et la concurrence de pays comme les États-Unis d’Amérique, et évoque « la socialisation des

---

<sup>1</sup> Jean-Denis BREDIN, *Bernard Lazare*, Paris, Fayard, 2006, p.742

<sup>2</sup> Philippe LANDAU, *L’opinion juive et l’affaire Dreyfus*, Paris, Albin Michel, 1995, p.278.

<sup>3</sup> AD84, 1J1084, Lettre d’Alfred Naquet à Gustave Larcher, 22 mai 1899.

<sup>4</sup> AD84, *Ibidem*.

<sup>5</sup> Alfred NAQUET, *Temps du futur. Socialisme, anarchie*, Paris, P.-V. Stock, 1900

<sup>6</sup> Alfred NAQUET, *L’Anarchie et le collectivisme*, Paris, E. Sansot, 1904.

outils de travail » comme solution, en l'occurrence une forme imprécise de collectivisme, à laquelle les individus adhèreraient volontairement<sup>7</sup>.

Dans les années qui suivent, il milite à la ligue antimilitariste des travailleurs, écrit sur le désarmement européen<sup>8</sup>, avant de prendre sa carte à la SFIO en 1908<sup>9</sup>. Affaibli, il vit dans une maison à Auteuil, où il reçoit chaque après-midi, malgré sa santé défaillante. Il a gardé certaines de ses anciennes amitiés. Il se remarie en 1903 avec Odile Siquoir, son ancienne domestique, avec qui il vivait maritalement depuis sa séparation avec sa femme en 1867, refusant de divorcer pour ne pas être accusé d'avoir fait voter cette loi pour lui. Ces deux témoins sont Charles-Ange Laisant, par ailleurs impliqué lui aussi dans le scandale de Panama, et Georges Laguerre, ancien député du Vaucluse, tous deux anciens radicaux devenus boulangistes<sup>10</sup>. Naquet meurt en 1916, et sa veuve, sans argent, demande par une pétition au conseil municipal de Paris une concession perpétuelle au cimetière de l'Est, aujourd'hui cimetière du Père Lachaise, pour son mari, ce qui lui est accordé<sup>11</sup>.

Parmi les amis proches d'Alfred Naquet, Jean Saint-Martin, continue après son procès du Panama ses activités d'avocat. Il est élu député en 1906, grâce à un nombre important de candidats républicains, mais n'est pas réélu en 1910. Durant son dernier mandat il n'a d'ailleurs qu'une influence très limitée à la Chambre, et même au sein de la députation du Vaucluse. Il devient un temps directeur des Beaux-arts d'Avignon puis ensuite archiviste municipal de la même ville. Il se consacre par ailleurs à des travaux historiques et littéraires sur la Révolution française et le Vaucluse. Un autre ancien boulangiste proche de Naquet, Georges Laguerre, est devenu antidreyfusard. Il entretient avec Maurice Barrès une correspondance suivie<sup>12</sup>. Il continue ses activités d'avocat, au barreau de Figeac, bien loin de l'époque où il était l'un des avocats les plus en vue de Paris. Il échoue ensuite aux élections à Apt en 1898, 1902 et 1906, où il se présente sous l'étiquette de « radical », alors qu'il est financé en sous-main par l'Action Libérale du baron de Mackau, comme en témoigne leur

---

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> Alfred NAQUET, *Désarmement ou alliance anglaise*, Paris E. Sansot, , 1908

<sup>9</sup> Daniel MOLLENHAUER, « Alfred Naquet ou les divisions républicaines au début de la Troisième République » dans Paul BAQUIAST, *L'âge d'or des républicains 1863-1914*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 109.

<sup>10</sup> Extrait de l'acte de mariage d'Alfred Naquet avec Odile Siquoir, mairie du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 1903.

<sup>11</sup> APP, EA/52, Dossier Alfred Naquet.

<sup>12</sup> BNF, fonds Barrès, Correspondant : Georges Laguerre.

correspondance<sup>13</sup>. Preuve que certaines relations créées pendant le boulangisme ont survécu, par pragmatisme politique. Il est finalement élu député d'Apt en 1910. Défigurés par le lupus, il n'est plus que l'ombre de celui qui a servi à Maurice Barrès comme modèle pour le Suret-Lefort des *Déracinés*. Il s'éteint à Gournay sur Marne, en 1912, et est enterré au cimetière Montmartre, auprès de ses parents, sans pour autant qu'une plaque l'indique encore aujourd'hui.

La trajectoire politique d'Alfred Naquet, mal comprise par ses contemporains, et encore plus par l'historiographie qui ne retient de lui que son rôle dans le divorce, s'explique en grande partie par ses relations avec la notion de corruption. Il participe à la fois à son rejet, à sa dénonciation, et il a la volonté de réformer des lois constitutionnelles pour la combattre. Mais il a des pratiques parfois dénoncées ou étiquetées comme corrompues selon les normes sociales de son temps, ou du moins qui sont en débat.

Au début de sa vie publique, à la fin des années 1860, Alfred Naquet utilise un discours républicain né pendant la Révolution et réactivé dans l'opposition au Second Empire sur la probité, sur la vertu des politiques. Ce discours fixait une régulation républicaine de la corruption, où lutte contre la corruption et idée républicaine étaient consubstantielles. Avec l'arrivée au pouvoir des républicains en 1870, cet idéal est mis à rude épreuve. Des réseaux construits autour de personnalités politiques républicaines sont dénoncés comme des actes de favoritisme voire de corruption par les royalistes et les bonapartistes. Cela dès le début de l'année 1871 et la fin du gouvernement de Défense Nationale, comme on l'a montré dans notre premier chapitre. Avec la fin de la Défense Nationale, Alfred Naquet prend une nouvelle dimension. Autrefois seulement connu dans l'arrondissement de Carpentras grâce à sa famille, et un peu dans les milieux républicains et scientifiques parisiens, il se fait connaître dans tout le Vaucluse pendant la décennie des années 1870. Cela notamment grâce à l'appui de son ami d'enfance Cyprien Poujade devenu préfet du département au lendemain du 4 septembre 1870.

Dans les années 1870, Alfred Naquet construit peu à peu un réseau politique local, d'abord appuyé sur des connaissances carpentrassiennes telles que son ancien professeur

---

<sup>13</sup> AN, 156 AP I 275, six lettres de Georges Laguerre à Mackau.

Eysséric ou son ami d'enfance Cyprien Poujade, ou sur des amis de son père. Comme on l'a montré dans le deuxième chapitre, lors de multiples réunions dans les cercles du département il se crée des relations au-delà de l'arrondissement de Carpentras, avec notamment l'aide du Pertuisien Jean Saint-Martin, de l'Aptésien Méritan et de l'Avignonnais Rolland. Ces rencontres sont autant d'occasions de créer des liens personnels de fidélité. Il contribue à des journaux parisiens et vauclusiens radicaux, qui participent à la publicisation de ses idées. Pendant les élections de 1876 et 1877 marquées par des fraudes électorales des conservateurs, Naquet devient le héraut de la mobilisation républicaine dans le Vaucluse, utilisant un discours critique sur la corruption. Dès lors il participe au débat normatif sur la corruption et les fraudes électorales. Il contribue à la politisation des citoyens face à ces questions, ainsi qu'à leur sensibilisation aux déviances électorales pour lesquelles, parallèlement, la législation évolue à la fin des années 1870, comme on l'a montré dans les troisièmes et quatrièmes chapitres. Du fait du déclin physique et politique d'Alphonse Gent, ancien quarante-huitard, Alfred Naquet devient la figure politique dominante du département durant cette période.

A partir de 1878 et du retour au pouvoir des républicains, Alfred Naquet se crée un réseau de clientèle, qui va au-delà de ses réseaux politiques. Il est composé de citoyens qui s'adressent à lui pour faciliter des démarches afin d'obtenir un emploi dans l'administration, comme par exemple dans les Postes et Télégraphes, sujet de notre sixième chapitre. Certains membres du parti républicain du Vaucluse entretenant des relations personnelles avec Naquet, comme des maires, des conseillers généraux, des présidents de cercles, transmettent les demandes venues de leurs connaissances. Ils renforcent dès lors leur propre influence, et celle du parlementaire. Ce dernier n'a jamais été dénoncé publiquement pour les démarches de recommandations qu'il entreprenait dans les années 1880, dans le cadre d'un espace officieux de la politique peu remis en cause à cette époque si ce n'est par quelques conservateurs. Au travers de l'exemple d'Alfred Naquet et de ses amis politiques, on constate que les recommandations semblent socialement acceptées, appartenant à une forme de corruption « blanche » si on reprend la typologie du politiste Arnold

Heidenheimer<sup>14</sup>, peut-être parce que, si on suit l'hypothèse de Pierre Lascoumes, cela concerne de simples citoyens<sup>15</sup>.

La carrière politique d'Alfred Naquet se construit contre la corruption. Il cherche dans ses projets constitutionnels, dès le premier qu'il publie en 1873 et jusqu'au boulangisme, à édifier un système politique qui rejeterait le parlementarisme, responsable selon lui de la corruption. Il souhaite supprimer les recommandations en donnant plus d'autonomie à l'exécutif vis-à-vis des parlementaires, par exemple ces derniers ne pourraient plus renverser un ministère grâce à une question de confiance. Il souhaite aussi que l'exécutif ait un droit de veto, toutefois encadré, sur le pouvoir législatif. Il propose aussi de choisir des ministres qui ne soient pas des parlementaires, mais qui soit pris hors du monde politique, afin de limiter l'influence des parlementaires sur le gouvernement, entre échanges de services et amitiés. Toutefois, alors qu'il appelle dans ses discours à la fin des recommandations politiques, il adopte les pratiques politiques quotidiennes de clientélisme des parlementaires, comme on l'a démontré dans le septième chapitre.

Parmi les radicaux révisionnistes, Alfred Naquet a une place à part car il est l'un des rares à présenter assez clairement ses idées constitutionnelles. C'est un théoricien politique du révisionnisme d'extrême-gauche des années 1880, au sein de multiples personnalités révisionnistes, de Louis Blanc à Clemenceau. L'échec des demandes de révision l'amène à se rallier au général Boulanger durant l'année 1888. Comme on l'a vu dans notre dixième chapitre, il semble évident que ce ralliement s'est fait avant tout par idéalisme politique, pour la révision de la Constitution. Et donc non par ambition personnelle, afin de pouvoir jouer les premiers rôles dans ce mouvement, comme dénoncé par l'historiographie républicaine. Dans ce mouvement, il est à la fois un stratège politique, changeant parfois de relations pour servir ses intérêts, n'hésitant pas à prôner la « République ouverte » aux conservateurs pendant le boulangisme. Il conseille et guide le général Boulanger, néophyte en politique. Mais il est aussi un idéaliste, fidèle aux idées radicales de la « vraie République », ce qui explique son aveuglement pendant cette période. Naquet semble persuadé, durant cette période, que le boulangisme est la seule solution pour empêcher le

---

<sup>14</sup> Arnold J. HEIDENHEIMER, Michael JOHNSTON, *Political corruption. Concepts and contexts*, New Brunswick, Transaction editions, 2009.

<sup>15</sup> Pierre LASCUMES, *Favoritisme et corruption à la française, petits arrangements avec la probité*, Presses de Sciences-Po, 2010

triomphe de la République parlementaire, infidèle aux principes républicains selon lui. Paradoxalement, la défaite du boulangisme consacre le triomphe du parlementarisme.

Il n'a pas hésité à risquer sa carrière politique pour ses idées. Il a refusé d'abandonner Boulanger malgré la fuite de celui-ci au printemps 1889 et la déconfiture électorale qui s'annonçait. La figure de Naquet devient alors un repoussoir pour les radicaux qui se rallient aux gouvernements successifs à partir de 1888, et qui acceptent désormais sans réserve la Constitution de 1875, puisque le combat pour la révision de la Constitution est désormais décrédibilisé par le boulangisme. Au niveau local, les réseaux politiques et de clientèle d'Alfred Naquet se délitent dès 1889. Sa défaite une reconfiguration locale du champ vaclusien. Elle ouvre la voie aux républicains radicaux de seconde génération ralliés au parlementarisme, comme le député-maire d'Avignon Eugène Pourquery de Boisserin et le député de Carpentras Eugène Guérin, devenu ministre de la Justice en 1893.

On constate donc que, dans les années 1880, Naquet a fait preuve d'une inadaptation à l'évolution politique de la France vers le parlementarisme, ce qui l'a marginalisé aux yeux de certains de ces contemporains, puis de l'historiographie républicaine. Cette dernière oublie en partie ses réalisations politiques du fait du boulangisme, notamment sa loi sur le divorce qui devrait faire partie des lois fondatrices de la République au même titre que la loi sur la presse ou les lois Ferry. Néanmoins, son itinéraire politique montre qu'il n'y a pas eu une seule idée de la République au XIXe siècle, « la République des Jules », mais qu'elle se conjugue en réalité au pluriel. Elle n'est pas un concept monolithique, elle a été en permanente discussion, remise en cause, loin d'un modèle républicain téléologique.

Les années 1880 sont aussi marquées par l'intégration d'Alfred Naquet, grâce à Paul Barbe, dans un réseau d'hommes d'affaires et d'industriels liés aux activités de la dynamite, sujet du douzième chapitre. Il a un rôle de lobbyiste auprès de ses collègues politiques pour servir les intérêts de ce réseau. Lors du scandale de Panama qui éclate en 1892, il est mis en cause non pas à cause de ces liens avec des industriels de la dynamite, mais parce qu'il aurait touché de l'argent de leur part et orienté une loi en leur faveur en 1888. La presse nationaliste se déchaîne d'autant plus que le président d'honneur de ces sociétés est un

étranger : Alfred Nobel. Le fait pour un politique d'avoir des relations avec les milieux économiques, chose courante pour nombres de députés, ne semble pas scandaliser outre mesure l'opinion, mais toucher de l'argent pour agir en leur faveur est clairement devenue une transgression de norme sociale. Malgré ses dénégations, et le fait qu'il soit innocenté en 1898 par le tribunal comme les autres parlementaires mis en cause, tel Jean Saint-Martin, la réputation d'Alfred Naquet est définitivement ternie par le scandale de Panama.

Avec ce scandale, Naquet sert de repoussoir dans la presse nationaliste et antisémite, qui utilise la figure du parlementaire du Vaucluse bossu de naissance pour dénoncer la supposée corruption morale et physique des juifs français. Chose paradoxale, car du fait de son rôle dans le boulangisme, Naquet est l'un des fondateurs du nationalisme français. Drumont, qui ne le nomme que « le juif Naquet », affirme que l'on rencontre ce dernier « dans tous les trafics d'argent ». Il critique son « bizarre patriotisme qui consiste à entrer dans des sociétés financières qui s'enrichissent à l'étranger en vendant une poudre sans fumée qui ressemble à la nôtre !<sup>16</sup> », évocation de produits fabriqués par la société centrale de la dynamite. Selon Drumont, citant Naquet et la dynamite, « vous trouverez toujours le Sémite dans toutes ces affaires spéciales (...). L'Aryen donne un coup de poignard ou tire un coup de fusil mais ne comprend rien à toute cette chimie.<sup>17</sup> » Naquet est aussi critiqué pour son rôle dans le divorce, Drumont affirmant que le sénateur du Vaucluse a imposé le divorce « dans une France qui a dû si longtemps sa grandeur morale à son respect pour l'indissolubilité du mariage.<sup>18</sup> » Nulle part, son rôle dans le boulangisme n'est évoqué, si ce n'est pour le soupçonner d'avoir intégré le mouvement pour le saboter de l'intérieur.

Barrès a une position ambigüe concernant Naquet. Il se présente, en 1889, comme un disciple du parlementaire vaclusien. Dans ces *Cahiers*, retraçant ses souvenirs du boulangisme il avoue : « j'admirais Naquet. J'étais éboui par Laguerre. Je le demeure<sup>19</sup>. » Pourtant quelques années plus tard, toutefois, il impute l'échec du boulangisme en partie à

---

<sup>16</sup> Edouard DRUMONT, *La dernière bataille : nouvelle étude psychologique et sociale*, Paris, Dentu, 1893, p.161.

<sup>17</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> Edouard DRUMONT, *La France juive*, Paris, E.Dentu, 1886, p.198.

<sup>18</sup> Edouard DRUMONT, *La France juive*, Paris, E.Dentu, 1886, p.266.

<sup>19</sup> Maurice BARRÈS, *Mes cahiers 1896-1923*, Paris, Plon, 1929, p.19.



Alfred Naquet, qui aurait influencé Boulanger pour qu'il condamne l'antisémitisme de certains boulangistes<sup>20</sup>.

L'Action française reprend les critiques des nationalistes contre Naquet. Maurras, qui pourtant a donné son premier vote de jeune électeur pour le « juif Naquet » comme il le nomme en 1889, reste plus tard critique sur le rôle du Vauclusien dans ce mouvement<sup>21</sup>. Léon Daudet est plus radical quand il juge, quelques années plus tard, que Naquet a « a le goût du délabrement, de la corruption et de la mort.<sup>22</sup> »

Alfred Naquet, à cause du scandale de Panama, renonce en 1898 à se présenter de nouveau à la députation dans le Vaucluse, à Carpentras. Un temps, Drumont affirme qu'il veut se présenter comme député dans l'arrondissement de Carpentras<sup>23</sup>, mais c'est finalement Georges Thiébaud, ancien boulangiste devenu un proche de Drumont et des nationalistes, qui s'y présente. Il est battu après une campagne ouvertement antisémite, où la figure d'Alfred Naquet est utilisée par les amis de Drumont comme l'archétype du juif corrompu. Des violences ont lieu, comme ailleurs en France<sup>24</sup>. A un ancien soutien boulangiste de Naquet devenu partisan de Déroulède, Naquet écrit en 1899, à propos des nationalistes qu'il a côtoyé pendant le boulangisme : « je m'en veux tous les jours de m'être égaré dans le parti dont je prend l'horreur chaque jour.<sup>25</sup>» Un peu plus loin dans la même lettre, il est moins affirmatif : « quand je vois la lâcheté, la veulerie, l'infamie des chambres, je m'absous. Quand je vois ce qu'étaient nos associés, et ce que portait dans ses flancs le boulangisme, ce qu'il a donné par son développement normal, je me condamne.<sup>26</sup>» En 1888 et 1889, Alfred Naquet était intervenu à plusieurs reprises pour obliger Boulanger à condamner les débordements antisémites de certaines sections parisiennes, mais il a côtoyé pourtant les futurs nationalistes.

---

<sup>20</sup> Maurice BARRES, *L'appel au soldat*, Paris, Juven, 1900, p.246.

<sup>21</sup> Michel LEYMARIE et Jacques PREVOTAT (dir.), *L'Action française, culture, société, politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses du Septentrion, p.29.

<sup>22</sup> Léon DAUDET, *Souvenirs des milieux politique, littéraires*, Paris, E.Dentu, 1914, p.135.

<sup>23</sup> AD84, 10PER26, *Le Mont-Ventoux*, 6 mars 1898.

<sup>24</sup> Pierre BIRNBAUN, *Le moment antisémite, un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>25</sup> AD84, Lettre d'Alfred Naquet à Gustave Larcher, 22 mai 1899.

<sup>26</sup> AD84, 1J1084, *Ibidem*.

Au travers de l'itinéraire d'Alfred Naquet, on constate que, plutôt que de parler de radicalisme sous la Troisième République, il convient clairement de parler de radicalismes, au pluriel. Ils sont marqués durant les années 1870 et 1880 par des divisions personnelles mais aussi idéologiques, avec au centre la revendication de la révision de la Constitution qui fut dénoncé, *a posteriori*, comme un simple moyen d'agitation politique. Il y a clairement eu de ce fait une réécriture de l'histoire républicaine : parmi les lois présentées par l'historiographie comme fondatrices de la République, comme celles de la liberté de la presse ou les lois Ferry, on oublie la loi sur le divorce qui fût le cheval de bataille d'Alfred Naquet. Probablement parce que ce dernier a été rejeté hors de la mémoire républicaine à cause de son engagement dans le boulangisme et du scandale de Panama. Et il est resté hors de la mémoire nationaliste du fait de ce dernier événement, mais aussi, probablement, à cause de sa judéité.

A l'échelle comparative, le fonctionnement de la critique de la corruption, et sa légitimité politique, n'est pas la même en France que dans d'autres pays d'Europe. Comme l'a montré Pol Dalmau, en Espagne, la critique de la corruption devient une arme seulement au début du XXe siècle, soit finalement très tard par rapport à la France<sup>27</sup>. Dans d'autres pays, notamment anglo-saxons, les scandales de mœurs font davantage s'indigner l'opinion que les révélations de corruption<sup>28</sup>. Toutefois, la France devient, avec le scandale de Panama, le pays de référence pour les scandales politiques, comme l'a montré Paul Jankowski, qui peuvent mobiliser et indigner une grande partie de la population et avoir des conséquences politiques graves<sup>29</sup>. En Allemagne, les scandales mobilisent de façon moindre l'opinion qu'en France à la fin du XIXe siècle, qui reste donc un cas spécifique<sup>30</sup>.

Pour combattre la corruption, les gouvernants de Grande Bretagne votent une série de lois en 1889, 1906 et 1916, appelés communément « *Prevention of Corruption Acts* ». Aux

---

<sup>27</sup> Pol Dalmau PALET, « Clientelism, corruption and the emergence of mass press under Restoration Spain (1874-1923) », Jens IVO ENGELS et Frédéric MONIER, *Les coulisses du politique à l'époque contemporaine : Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014.

<sup>28</sup> Voir notamment : John B. THOMPSON, *Political scandal. Power and visibility in the Media age*, Cambridge, Cambridge Polity Press, 2000. ; Rodney TIFFEN, *Scandals, Media, Politics and Corruption in Contemporary Australia*, Sydney, University of New South Wales Press, 1999. ; Robert J. WILLIAMS, *Political Scandals in the United States*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1998.

<sup>29</sup> Paul JANKOWSKI, *Shades of Indignation. Political Scandals in France, Past and present*, New York, Berghahn, 2008.

<sup>30</sup>

États-Unis est voté en 1883 le *Pendleton Civil Service Reform Act* ayant pour objectif de réduire le favoritisme dans le recrutement et les promotions dans l'administration. En France, les propositions du député Louis Legrand au début des années 1880, tendant à rétablir dans le règlement de l'Assemblée un article interdisant toutes sollicitations concernant des intérêts privés, échouent<sup>31</sup>. Le but de ce député du Nord était de rétablir l'article du règlement de 1849 qui interdit aux mandataires du pays toute sollicitation pour des intérêts privés, chose qui n'est pas décidée au tournant du XXe siècle.

De nouveaux acteurs critiques de la corruption s'affirment dans toute l'Europe durant les années 1890 : les socialistes. Ils s'organisent autour de grands journaux comme le *Vorwärts* en Allemagne, ou de revues comme *La Revue socialiste* en France<sup>32</sup>, reprenant aux radicaux le rôle de dénonciation de la corruption du régime, et en se tenant hors des responsabilités politiques. Les socialistes comme Benoit Malon ou Jean Jaurès développent une critique de la corruption de la république bourgeoise et parlementaire, prédisant que les réformes profondes réalisées grâce à l'instauration d'une république sociale pourraient enfin mettre à mal la corruption<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> *Projet de résolution tendant à rétablir dans le règlement de la Chambre des Députés l'article interdisant toutes sollicitations concernant des intérêts privés, présenté par M. Louis Legrand (Valenciennes),...* (14 novembre 1881), Paris, Impr. Quantin, 1881.

<sup>32</sup> Anna ROTHFUSS et Christophe PORTALEZ, « Panama and the opposition. The perception of French and German socialists of the Panama scandal », Olivier DARD, Jens IVO ENGELS, Andreas FAHRMEIR et Frédéric MONIER (dir.), *Scandales et corruption à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014, p.182-193.

<sup>33</sup> Christophe PORTALEZ, « La Revue socialiste face à la corruption politique : du scandale de Panama à l'affaire Rochette (1892-1914) », *Cahiers Jaurès*, n°209, 2013/3, p.15 à 32.

## Bibliographie

Note à l'attention du lecteur : En dehors des ouvrages cités durant la thèse, on a laissé dans cette bibliographie quelques ouvrages qui ont nourri la réflexion de l'auteur mais qui ne sont pas cités durant la thèse.

### Instruments de travail

Eric ANCEAU, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

A AUBERT, *Les Vauclusiens ou Dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse*, Avignon, Seguin frères, 1890.

René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-Mai 1982*, Paris, Archives Nationales, 1994.

BORA Archives privées : Base d'Orientation et de Recherche dans les Archives, crée par la direction des Archives de France.

André BURGUIERE, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

Jeanine CHARON – BORDAS, *Commissions d'enquête parlementaire après 1871*, 1988, 71 p [C 2806-2875 ; 2992-3017]. Inventaire semi – analytique dactylographié.

Jeanine CHARON – BORDAS, *Procès – verbaux des élections générales et partielles par cantons et communes, et votes militaires (1871–1885)*, 1981. [C 3517-4100]. Répertoire numérique détaillé.

Frédéric CHAUVAUD et Jacques Guy PETIT [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires, 1800-1939*, Paris, Honoré Champion, 1998.

Gaston COUGNY et Adolphe ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton (1789-1889), 1891.

Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002,

Michel HAYEZ et Claude-France HOLLARD, *Guide des archives de Vaucluse*, Avignon, Archives départementales, 1985.

Paul JACCOTEY, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, P.Dupont, 1891.

Bertrand JOLY , *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900 : boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Champion, 1998.

Jean JOLLY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français : notice biographique sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960.

Christiane LAMOISSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, Archives Nationales, 1998.

Alain et Marie-Hélène LANCELOT, *Atlas des circonscriptions électorales en France depuis 1875*, Paris, Armand Colin, 1970.

Jacques LEGLISE, *Catalogue des manuscrits maçonniques des bibliothèques publiques de France*, Paris, Éditions SEPP, 1984 et 1988.

Jean MAITRON [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, éditions ouvrières, 44 vol, 1964-1997.

Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIE [dir.], *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

Eugène PIERRE et Jules POUDRA, *Traité pratique de droit parlementaire*, Versailles, Cerf et Fils, 1878.

Annie POINSOT et Christelle NOULET, *Plan méthodique thématique en ligne de la sous-série F7 du CARAN*, 2006.

Ernest VALLE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama. Rapport général*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1893.

Jean WATELET, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale 1865-1944 : Vaucluse (84)*, Paris, BNF, 1995.

Laurence WODEY, *Guide de recherche en Histoire de la Légion d'Honneur*, Paris, Musée national de la Légion d'Honneur, 2002.

Vincent WRIGHT [dir.], *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2007.

*Annuaire administratif, historique & statistique du département de Vaucluse*, Avignon, Imprimerie administration Seguin, années 1868 à 1898.

*Département de Vaucluse, procès-verbaux des séances du comité de défense, (1870-1871)*, Avignon, Impr. de Gros frères, 1874.

*Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques officielles*, Versailles, Cerf et fils, 1875.

*Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. [1-2]. Pièces justificatives ; [3-8]. Rapports ; [9-13]. Dépositions des témoins*, Versailles, Cerf et Fils, 1872-1873, 13 volumes.

*Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France*, Paris, Cahiers pour l'Histoire de la Poste, 2005.

## **Travaux sur la Troisième République**

### **Ouvrages généraux :**

Eric BONHOMME, *L'exercice du pouvoir sous la Défense nationale (4 Septembre 1870-8 Février 1871)*, thèse de doctorat, Université de Paris-IV, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, 1997.

Gabriel DE BROGLIE [dir.], *La France des années 1870. Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses de Gerfau, 2000.

Marion FONTAINE, Frédéric MONIER et Christophe PROCHASSON (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013.

Jeanne GAILLARD, *Communes de province, Commune de Paris 1870-1871*, Paris, Flammarion, 1971.

Jean GARRIGUES et Nicolas ROUSSELIER (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007

Jean Marc GUISLIN, *L’Affirmation du parlementarisme au début de la Troisième République : l’exemple du Pas-de-Calais (1871-1875)*, Arras, Presses de l’Université d’Artois, 2004.

Jacqueline LALOUETTE, *La Libre Pensée en France, 1848 - 1940*, Paris, Albin Michel 1997.

Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984.

Jean Marie MAYEUR, *La question laïque (XIXe-XXe)*, Paris, Fayard, 1997.

Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue : politique et démocratie au tournant des XIXe et XXe siècles*, Paris, Fayard, 2004.

Frédéric MONIER, *Le complot dans la République : stratégies du secret, de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998.

Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, Montchrestien, 1998.

Fresnette PISANI-FERRY, *Le coup d'état manqué du 16 Mai 1877*, Paris, Robert Laffont, 1965.

Nicolas ROUSSELIER, *La République sous la Troisième*, Paris, La Documentation française, 1991.

Odile RUDELLE, *La République absolue 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986.

Elwitt SANFORD, *The making of the third Republic : class and politics in France 1868 1884*, Baton Rouge, Baton Rouge State University, 1975.

André SIEGFRIED, *Tableau de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913 ; réimp. Paris, Impr. nationale éditions, 1995.

### Intransigeants et radicaux

Sylvie APRILE: « Louis Blanc : un des pères fondateurs de la « Vraie République » » dans Francis DEMIER, *Louis Blanc, un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 2006, p172-186.

Gérard BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994.

Paul BASQUIAST, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : Les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Paul BASQUIAST [dir.] *Les républicains atypiques au XIXème siècle*, Paris, éditions maçonniques de France, 2003.

Jean Jacques BECKER [dir.], *Histoire des gauches en France: l'héritage du XIXème siècle*, Paris, La Découverte, 2005.

Serge BERSTEIN [dir.], *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004.

Serge BERSTEIN, *Histoire du parti radical*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 1980 et 1982.

Yves BILLARD, *Les cultures politiques des radicaux héraultais (1900-1940)*, dans François PUGNIERE (dir.), *Les cultures politiques à Nîmes et dans le Bas-Languedoc du XVIIème siècle aux années 1970*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Philippe DARRIULAT, *Les patriotes. La gauche républicain et la nation, 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001.

Jeanne GAILLARD, « Gambetta et le radicalisme entre l'élection de Belleville et celle de Marseille en 1869 », *Revue Historique*, n° 159, juillet-septembre 1976, pp.73-88.

Jean EL GAMMAL, « Les vétérans de la Seconde République : mémoires et héritages (fin XIXème-début XXème), *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°16, p.125-134.

Avner HALPERN, *The democratisation of France 1840 1901 : sociabilité, freemasonry and radicalism*, Atlanta, Minerva Press, 1999.

Léo HAMON (dir), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993

Sudhir HAZAREESINGH, « Republicanism, War and Democracy : The Ligue du Midi in France's War Against Prussia », *French History*, vol. 17, n° 1, mars 2003, p. 48-78.

Raymond HUARD, *La Préhistoire des partis, le mouvement républicain en Bas- Languedoc (1848-1881)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1982.

Bertrand JOLY, « Une manifestation de l'antiparlementarisme de l'extrême-gauche : la ligue républicaine pour la révision de la Constitution 1883-1884 », Jean GARRIGUES *et alii*, *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010.

Léo A. LOUBERE, *Radicalism in mediterranean France. Its Rise and its Decline 1848-1914*, New York, Albany Press, 1974.

Jacques KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, Paris, Marcel Riviere, 1962.

Jean-Claude MARTELLE, « L'élection Barodet (avril 1873) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1980, t. XXVI, pp. 601-630.

Daniel MOLLENHAUER, *Auf der Suche nach der « wahren Republik »*. *Die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890)*, Bonn, Bouvier Verlag, 1997, 411p.

Daniel MOLLENHAUER, « Radicalisme-opportunisme-boulangisme: Alfred Naquet et les divisions républicaines au début de la troisième république (1870-1890) » dans Paul BASQUIAT [dir], *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 288p.

Daniel MOLLENHAUER, « A la recherche de la "vraie République": quelques jalons pour une histoire du radicalisme des débuts de la Troisième République » dans *Revue Historique* 299/300, 1998, pp. 579-615

Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des Radicaux : 1820-1973*, Paris, La Table Ronde, 1974.

Christophe PORTALEZ, *Les radicaux révisionnistes du Vaucluse, de la Boulangerie au Panama*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Frédéric Monier, 2010, Université d'Avignon.

Judith F. STONE, *Sons of the Revolution: radicals democrats in France 1862-1914*, Baton rouge, Louisiana State university press, 1996.

Pascal Ange TORRE, *Le radicalisme en Corse sous la Troisième République*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris Nord sous la direction de Jacques Girault, 2001

## Opportunisme et républicanisme

Nathalie BAYON, « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le groupe gambettiste », *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, 2000, n°20-21, pp.73-91.

Serge BERSTEIN et Odile RUDELLE, *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992.

Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998.

Sudhir HAZAREESINGH, *Intellectual Founders of the Republic*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

Léon HAMON (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, éditions de la MSH, 1991

Léo HAMON (dir.), *Les républicains sous l'Empire*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1993.

Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France 1789-1924*, Paris, Gallimard, 1995,

Mona OZOUF, « Entre l'esprit des Lumières et la lettre positiviste : les républicains sous l'Empire » François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Le siècle de l'avènement républicain* Paris, Gallimard, 1993, pp.415-440

Philip J. NORD, *The Republican Moment: Struggles for Democracy in Nineteenth-Century France*, Harvard, Harvard University Press, 1998.

Odile RUDELLE, *Jules Ferry, la République des citoyens*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996

Odile RUDELLE, « La famille républicaine modérée. De Jules Ferry à Poincaré », *Les familles politiques en Europe occidentale. Actes du colloque international organisé par l'école française de Rome*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 163-204.

### Le mouvement boulangiste

Michael BURNS, *Rural society and French politics : Boulangism and the Dreyfus Affair, 1886-1900*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

Jean Charles CHAPUZET, *Le général Boulanger et le boulangisme : des passions politiques à l'oubli (1886-2002)*, Thèse IEP Paris, 2006.

Adrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946.

Jean GARRIGUES, *Le boulangisme*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je, 1992.

Jean GARRIGUES « Boulanger, ou la fabrique de l'homme providentiel », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 1/2010 (n° 13), p. 8-23.

Bertrand JOLY, *Vie de Maurice Vergoin, député boulangiste suivie des Souvenirs inédits de Maurice Vergoin : notes sur le Mouvement Républicain Révisionniste et le Boulangisme (16 mars 1888-6 octobre 1889)*, Paris, H Champion, 2005.

Philippe LEVILLAIN, *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1998.

Jacques NERE, *La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, Thèse, 2 vol, 1955.

Christophe PROCHASSON, *Les années 1880: au temps du boulangisme*, dans Michel WINOCK [dir.], *Histoire de l'extrême-droite*, Paris, Seuil, 1994.

Mathieu PROVIDENCE, *La contribution paradoxale du boulangisme à l'édification de la démocratie parlementaire*, Thèse de doctorat sous la direction d'Annie Collovald, Université Paris X-Nanterre, 2007.

Mathieu PROVIDENCE, « Boulanger avant le boulangisme : Un officier colonial tombé en République » dans *Politix revue des sciences sociales du politique*, n°72, pp.155-179

Judith F.STONE, « Camille Pelletan et les radicaux face au défi boulangiste », dans Paul Basquiat, *L'âge d'or des républicains (1863-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 290p.

### Conservateurs et nationalistes

Marc CRAPEZ, *La gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race*, Paris, Berg éditeurs, 1997

Olivier DARD et Nathalie SEVILLA (dir.), *Le Phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Presses Universitaires de Metz, Metz 2011 ;

Olivier DARD et Nathalie SEVILLA (dir.), *Le phénomène ligueur sous la IIIème République*, Metz, CRULH Université, Paul Verlaine, 2009.



- Jean EL GAMMAL, « Les courants monarchistes sous la Troisième République », *Pouvoirs*, 78, 1996, p.23-46.
- Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français, 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1966.
- William D. IRVINE, *The Boulanger Affair Reconsidered: Royalism, Boulangism, and the Origins of the Radical Right in France*, Oxford, Oxford University Press, 1989.
- Bertrand JOLY, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.
- Victor NGUYEN, *Aux origines de l'action française*, Paris, Fayard, 1991
- Philip J. NORD, *Paris Shopkeepers and the politics of resentment*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- Gérard de PUYMEGUE, *Chauvin, le soldat-laboureur*, Paris, Gallimard, 1993.
- René REMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.
- Philippe SECONDY, « Royalisme et innovations partisans les « blancs du midi » à la fin du 19e siècle », *Revue française de science politique* 1/2003 (Vol. 53), p. 73-99.
- Philippe SECONDY, *La persistance du Midi Blanc : l'Hérault 1789-1945*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006.
- Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 volumes.
- Robert TOMBS, *Nationalhood and nationalism in France, from Boulanger to the Great War 1889-1918*, Londres, Harper and Collins, 1991.
- Thierry TRUEL, « Le spectre impérial au début de la IIIe République : entre fantasmes et réalités », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 3/2008, (n° HS 4), p. 145-162.
- Zeev STERNHELL, *La Droite révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1997.
- Michel WINOCK, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Seuil, 1990.

## **Travaux sur le clientélisme, les faveurs et les échanges politiques**

### **De l'époque moderne à la Révolution**

- Ronald G. ASCH [dir.], *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
- Katia BEGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal. Genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006.
- Ariane BOLTANSKI, « Clientélisme et construction monarchique », *Hypothèses*, 1/1998, p. 145-152.
- Carlos Javier CARLOS MORALES, *El Consejo de Hacienda de Castilla, 1523-1602. Patronazgo y clientelismo en el gobierno de las finanzas reales durante el siglo XVI*, Valladolid, Junta de Castilla y León, 1996.
- Yves DURAND [dir.], *Fidélités, solidarités et clientèles*, Nantes, Presses Université de Nantes, 1986.
- Pierre GATULLE, *Mécénat, patronage et clientèle autour de Gaston d'Orléans (1608-1660)*, thèse d'histoire moderne, sous la direction de Jean Dumas, Université de Paris-Nanterre, 2009.
- Charles GIRY-DELOISON et Roger METTAM [dir.], *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Paris, CHRN, 2009.
- Sharon KETTERING, *Patronage in Sixteenth-and Seventeenth-Century France*, Londres, Saint Edmundsbury Press, 1984.

Sharon KETTERING, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

Sharon KETTERING, « Patronage in Early Modern France », *French Historical Studies*, n°17, 1992, p.839-863.

Roland MOUSNIER, « Les fidélités et clientèles en France au XVIème, XVIIème et XVIIIème siècle », *Histoire sociale- Social History*, n°29, 1982, p.35-46.

Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi: mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000.

Hélène MILLET, *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident (XIIème-XVème siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2003.

Catherine F. PATTERSON, *Urban Patronage in Early Modern England. Corporate Boroughs, the Landed Elite, and the Crown 1580-1640*, Standfort, Standfort, 1999.

Christophe PIEL, « Clientèles nobiliaires et pouvoir royal » Les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public (vers 1415-vers 1465) », *Hypothèses*, 1998/1 p. 137-144.

Christophe PIEL, « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire », *Hypothèses* 1/1998, p. 119-129.

## De la Révolution à la Seconde Guerre mondiale

Benoît AGNES, « Le solliciteur et le pétitionnaire : infortunes et succès d'une figure sociale et littéraire française (première moitié du XIXe siècle) », *Revue historique* 1/2012 (n° 661), pp.27-47.

Benoît AGNES, « Le Pétitionnaire universel » : les normes de la pétition en France et au Royaume-Uni pendant la première moitié du XIXe siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 58-4, octobre-décembre 2011, p.45-69

François BONNET, « Les machines politiques aux Etats-Unis. Clientélisme et immigration 1870-1950 », *Politix*, 2010/4, n° 92, p.7-27.

John M. BOURNE, *Patronage and society in the Nineteenth-Century England*, London, Arnold, 1986.

Renato CAMURRI, « Les notables italiens entre clientélisme et légitimation du pouvoir. Le cas de la Vénétie dans la période libérale (1866-1897) », *Politix*. Vol. 17, n°67, 2004. pp. 17-43.

Gaëlle CHARCOSSET, « Entre solidarité et clientélisme : le député du Rhône, Laurent Bonnevey (1902-1942) », Pierre GUILLAUME (dir.), *Les solidarités 2 : du terroir à l'Etat*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, p.469-484.

Gabriella GRIBAUDI, Luigi MUSELLA, « Il processo alla clientela. Il caso di Napoli nelle inchieste giudiziarie degli anni Novanta », dans *Quaderni Storici*, n° 97, avril 1998, pp.115-142.

François JARRIGE, « Une barricade de papier : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en 1850 », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 29/2004, p.53-70.

Manuel MARIN, *Clientélisme et domination politique en Espagne : Catalogne, fin du XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Frédéric MONIER, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2007.

Frédéric MONIER, « A 'democratic patronage': social integration and Republican legitimacy in France (circa 1880 - circa 1940) », Ronald G. ASCH, B. EMICH, J. I. ENGELS (hrsg. v.), *Integration, Legitimation, Korruption. Politische Patronage in früher Neuzeit und Moderne*, Berne, Peter Lang, 2011, p.97-112.

Luigi MUSELLA, « Clientélisme politique et rapport entre pouvoir local et système parlementaire dans le sud de l'Italie continentale à la fin du XIXe siècle », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, T. 97, N°1, 1985, p. 431-440.

Jean Yves NEVERS, « Du clientélisme à la démocratie : cent ans de démocratie communale dans une grande ville, Toulouse », *Revue française de science politique*, 1983, n°3, p.428-454.

William M. REDDY, « « Mériter votre bienveillance » : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848 », *Mouvement social*, n°170, 1995, pp.7-37.

Maria Gemma RUBI I CASALS, *El món de la política en la Catalunya urbana de restauració : el cas d'una ciutat industrial : Manresa, 1875-1923*, Thèse de doctorat, Université autonome de Barcelone et EHESS, sous la direction de Bernard Vincent et Borja de Riquer, 2003.

Sean M. THERIAULT, « Patronage, the Pendleton Act, and the Power of the People », *The Journal of Politics*, Vol. 65, No. 1, 2003, pp. 50-68.

José VARELA ORTEGA, *El poder de la influencia : geografía del caciquismo en España (1875-1923)*, Madrid, Centro de estudios políticos, 2001.

## De 1945 à nos jours

Ronald ASCH, Birgit EMICH, Jens Ivo ENGELS (Hrsg), *Integration, Legitimation, Korruption. Politische Patronage in Früher Neuzeit und Moderne*, Frankfurt a.Main, Druck, 2010.

Jean-Louis BRIQUET « Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du « cas italien » », *Genèses*, 1/2006 (no 62), p. 49-68.

Jean Louis BRIQUET, « Les pratiques politiques "officieuses". Clientélisme et dualisme politique en Italie du Sud », *Genèses*, n° 20, septembre 1995, pp. 73-94.

Jean-Louis BRIQUET et Denis SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Jean Louis BRIQUET, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin 1997.

Mario CACIAGLI et J. KAWATA, « Heurs et malheurs du clientélisme. Etude compare de l'Italie et du Japon », *Revue Française de Science Politique*, vol.51, n°4, p.25-38.

José CAZORLA, « Le clientélisme de parti », *Pôle Sud*, 1998, N°9, p. 136-148.

Christopher S. CLAPHAM, *Private patronage and public power : political clientelism in the modern state*, London, Pinter, 1982.

Shuel Noah EISENSTADT and Rene LEMARCHAND, *Political clientelism. Patronage and Development*, Londres, Sage Publications, 1981.

Anne FREEDMAN, *Patronage : an American tradition*, Chicago, Nelson Hall, 1994.

André FROGNIER [dir.], *L'échange politique*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1995

Ernest GELLNER, *Patrons and clients in Mediterranean societies*, London, Duckworth, 1982.

Luigi GRAZIANO, *Clientelismo e sistema politico. Il caso dell'Italia*, Milan, Franco Angeli, 1980.

Sergio GUZZINI, « La longue nuit de la Première République, l'implosion clientéliste en Italie », *Revue française de science politique*, 1994, 44, pp.979-1001.

Michael JOHNSTON, « Patrons and Clients, Jobs and Machines: A Case Study of the Uses of Patronage », *The American Political Science Review*, Vol. 73, No. 2, 1979, pp. 385-398.

Valérie LECRIVAIN, *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale*, Dijon, Presses universitaires de Dijon, 2005.

Laurent LE GALL et Michel OFFERLE (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2012.

Vincent LEMIEUX, *Le patronage politique, Une étude comparative*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1977, 232 pp

Gérard LENCLUD, « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse », *Etudes rurales*, n°101-102, 1986, p.137-173.

Cesare MATTINA, *La régulation clientélaire. Relations de clientèle et gouvernement urbain à Naples et à Marseille (1970-1980)*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Pierre Bréchon, Institut d'Études politiques de Grenoble, 2003.

Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924, tome I.

Jean-François MEDARD, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 1976, n° 1, pp. 103-131.

Jean-François MEDARD, « Clientélisme politique et corruption » *Tiers-Monde*, 2000, vol.41, n°161.

Stéphane MICHONNEAU, « Clientélisme, caciquisme, caudillisme », *Genèses*, 1/2006 (n° 62), p. 2-24.

Luigi MUSELLA, *Individui, amici, clienti: relazioni personali e circuiti politici in Italia meridionale tra Otto e Novocento*, Bologne, Il Mulino, 1994, 216p.

Simona PIATTONI, « Le clientélisme revisité. La politique clientéliste et le développement économique dans l'Italie de l'après-guerre », *Pôle Sud*, N°19 - 2003. pp. 155-174.

Georges RAVIS-GIORDANI, « L'alta pulitica et la bassa politica », *Etudes rurales*, 63-64, Juillet-Décembre 1976, p.154-169.

Pierre TAFANI, *Les clientèles politiques en France*, Paris, éditions du Rocher, 2003.

Pierre TAFANI, « Du clientélisme politique », *Revue du MAUSS*, 1/2005 (n° 25), p. 259-286.

Denis VIDAL, « Le prix de la confiance. Les renaissances du clientélisme. », *Terrains*, n°21, 1993, p.9-32.

## **Travaux et ouvrages sur la corruption**

### **Approches historiques**

Frank BAJOHR, *Parvenüs und Profiteure. Korruption in der NS-Zeit*, Frankfurt, Fischer Verlag, 2001.

Olivier BLANC, *La corruption sous la terreur (1792-1794)*, Paris, Armand Colin, 1992.

Michel BRUGUIERE, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution. L'administration des finances françaises de Louis XVIII à Bonaparte*, Paris, Olivier Orban, 1986.

Abraham S. EISENSTADT, (dir.): *Before Watergate. Problems of Corruption in American Society*, New York, Brooklyn College Press.

Jens Ivo ENGELS, « Politische Korruption in der Moderne : Debatten und Praktiken in Großbritannien und Deutschland im 19. Jahrhundert » , *Historische Zeitschrift*, 282, 2006, p.313-350.

Jens Ivo ENGELS, « Corruption as a Political Issue in Modern Societies: France, Great Britain and the United States in the Long 19th Century » , *Public Voices*, N° 2, p.68-86.

Jens Ivo ENGELS, « Politische Kommunikation und Modernisierungsprozesse. Thesen zur Signifikanz der Korruptionskommunikation in der westlichen Moderne » , Niels GRÜNE, Simona SLANICKA und Andreas SUTER (dir.): *Korruption in historischer Perspektive. Interdisziplinäre Zugänge zu einer Grundfigur politischer Kommunikation*, Göttingen

Jens IVO ENGELS, Frédéric MONIER et Natalie PETITEAU (dir.), *Les coulisses du politique à l'époque contemporaine : la politique vue d'en bas. Pratiques privées et débats publics 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2013.

Olivier DARD, Jens IVO ENGELS et Frédéric MONIER, *Les coulisses du politique à l'époque contemporaine : Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014.

William FORTESCUE, « Morality and monarchy : corruption and the fall of the regime of Louis-Philippe in 1848 » , *French History*, vol.16, n°1, p.83-110.

Alain GARRIGOU, « Pension, corruption, trahison: le cas de Mirabeau » , *Scalpel*, n° 1, 1994.

Helene HARTER, « Des villes américaines entre corruption et réforme à la fin du XIXe siècle. L'exemple de la gestion des travaux publics à Baltimore » , *Histoire urbaine*, n°6, 2002, pp. 115-130..

Fred KUPFERMAN, « La corruption dans la République » , *Pouvoirs*, n°31, 1984, p.5-12

Walter LITTLE and Eduardo POSADA-CARBO, *Political Corruption in Europe and Latin America*, London, MacMillan Press, 1996.

Frédéric MONIER, *Corruption et politique, rien de nouveau ?*, Paris, Armand Colin, 2013.

Cornélius O'LEARY, *The Elimination of Corrupt Practices in British Elections, 1868-1911*, Oxford, Clarendon Press, 1962.

Eduardo POSADA CARBO, « Electoral Juggling: A Comparative History of the Corruption of Suffrage in Latin America 1830-1930 » , *Journal of Latin American Studies*, Vol. 32, No. 3. 2000, p. 612.

Geoffroy R. SEARLE, *Corruption in British Politics 1895-1930*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

Seppo TIIHONEN (dir.), *The History of Corruption in Central Government*, Amsterdam, IOS Press, 2003.

Paul VEYNE, « Clientèle et corruption au service de l'Etat : la vénalité des offices dans le Bas Empire romain » , *Annales E.S.C.*, XXXVI (1981), p.339-360.

Maryvonne VONACH-GENAUX, *Corruption : du discours sur la chute au discours sur l'abus dans la France moderne*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean Claude Waquet, Université de Paris XII, 2001, 354p

Maryvonne VONACH-GENAUX, « Les mots de la corruption. La déviance publique dans les dictionnaires d'Ancien Régime » , *Histoire, Économie et Société*, n° 21, 2002, pp.513-530.

Jean Claude WAQUET, *De la corruption : morale et pouvoir à Florence aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1984.

## Approches politistes, sociologiques, juridiques et anthropologiques

Fernando ACOSTA, « La corruption politico-administrative : émergence, constitution et éclatement d'un champ d'études », *Deviances et Société*, n°9, 1985, pp.333-353.

Philippe BEZES, Pierre LASCOUMES, « Percevoir et juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », dans *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 5-6, 2005.

Giorgo BLUNDO [dir.], *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris, PUF, 2000.

Donatella DELLA PORTA, *Lo scambio occulto. Casi di corruzione politica in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1992.

Donatella DELLA PORTA, « Les hommes politiques d'affaires. Partis politiques et corruption. » *Politix*. Vol. 8, N°30, 1995. p. 61-75.

Donatella DELLA PORTA et Yves MENY [dir.], *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, La Découverte, 1995.

Donatella DELLA PORTA and Susan ROSE-ACKERMAN [dir.], *Corrupt Exchanges: Actors, Resources, and Mechanisms of Political Corruption*, Londres, AldineTransaction, 1999.

Alain GARRIGOU, « Pourquoi n'en avons-nous jamais fini avec la corruption ? », Anne DEYSINE, *Argent, politique et corruption, actes du colloque des 12 et 13 juin*, Nanterre, Presses de l'Université Paris 10 Nanterre, 1999, p. 119-132.

Valérie GOUTAL-ARNAL, « Réalité et imaginaire de la corruption à l'époque de la Révolution française », », *Revue française de Finances publiques*, n°29, 2000, p.94-113.

Arnold J. HEIDENHEIMER, *Political corruption; readings in comparative analysis*, New York, Holt Rinehart and Winston, 1970.

Arnold J. HEIDENHEIMER, Michael JOHNSTON and Victor T. LEVINE, *Political corruption, a Handbook*, New Brunswick, Transactions books, 1989.

Arnold J. HEIDENHEIMER, Michael JOHNSTON, *Political corruption. Concepts and contexts*, New Brunswick, Transactions editions, 2009.

Michael JOHNSTON, *Syndromes of Corruption: Wealth, Power, and Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Pierre LASCOUMES, « Analyse des corruptions. Construction d'un champ de recherche. L'exemple des Etats-Unis (1902-1980) », Congrès de l'Association Française de Science Politique, Table ronde : « Juger la politique », Rennes, septembre 1999.

Pierre LASCOUMES, *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1999.

Pierre LASCOUMES, *Favoritisme et corruption à la française, petits arrangements avec la probité*, Presses de Sciences-Po, 2010.

Jean-François MEDARD, « De la corruption comme objet d'étude », *Revue Française de Science Politique*, N°43, 4, août 1993, p. 690-697.

Jean-François MEDARD, « La corruption internationale et l'Afrique », *Revue Internationale de politique comparée*, vol. 4, n° 2, septembre 1997.

Yves MENY, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992.

Luigi MUSELLA, « Réseaux politiques et réseaux de corruption à Naples », *Politix*, n°45, pp.39-55.

James C. SCOTT, *Comparative political corruption*, New York, Prentice Hall, 1972.

Maryvonne VONACH-GENAUX, « Social sciences and the evolving concept of corruption », *Crime, Law and Social Change*, volume 42, n°5, 2005, p.13-24.

## **Ouvrages et travaux sur les scandales politiques**

### Le scandale du Panama

Jean BOUVIER, *Les deux scandales du Panama*, Paris, Julliard, 1964.

Cornélius G. CREARY, *Les tentatives françaises de construction du canal interocéanique à travers l'isthme de Panama*, Thèse, Université de Paris VII, 1987.

Adrien DANSETTE, *Les affaires de Panama*, Paris, Perrin, 1934.

Damien DE BLIC, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1899-1897) », *Politix*, 2005/3, n°71, p.61-82.

Damien DE BLIC et Cyril LEMIEUX, « Le scandale comme épreuve. Eléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005/3, n° 71, 9-38.

Jens Ivo ENGELS, "Revolution und Panama. Korruptionsdebatten als Systemkritik in Frankreich vom 18. Jahrhundert bis zur Dritten Republik", Jens Ivo ENGELS, Andreas FAHRMEIR und Alexander NUTZENADEL (Hrsg.) , *Geld – Geschenke – Politik. Korruption im neuzeitlichen Europa (Beihefte der Historischen Zeitschrift 48)*, München, 2009, p.143-174.

Jens IVO ENGELS, « Panama in Deutschland. Der Panama-Skandal in der deutschen Presse 1892/1893 », Jean GARRIGUES, « Charles Baihaut, le bouc émissaire de Panama » dans Robert BADINTER [dir], *Les Ministres devant la Justice*, Actes Sud-AFHJ, 1997, pp 157–179.

Jean-Yves MOLLIER, *Le scandale du Panama*, Paris, Fayard, 1991.

Christophe PORTALEZ, « La Revue socialiste face à la corruption politique : du scandale de Panama à l'affaire Rochette (1892-1914) », *Cahiers Jaurès*, n°209, 2013/3, p.15 à 32.

Anna ROTHFUSS et Christophe PORTALEZ, « Panama and the opposition. The perception of French and German socialists of the Panama scandal », Olivier DARD, Jens IVO ENGELS, Andreas FAHRMEIR et Frédéric MONIER (dir.), *Scandales et corruption à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014, p.182-193.

Alexandre ZEVAES, *Le scandale de Panama*, Paris, Editions de la Nouvelle Revue critique, 1932.

### Autres scandales en France

Frédéric AUDREN and Pierre LASCOUMES, « La Justice, le gendre et le scandale des décorations : aux origines du trafic d'influence », Bruno DUMONS et Gillet POLLET, *La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp.119-142.

Hubert BONIN, « Oustric, un financier prédateur (1914-1930) ? », *Revue Historique*, 1996, n°598, p.429-448.

Jean BOUVIER, *Le Krach de l'Union Générale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

Elisabeth CALVERIE, « La naissance d'une forme politique: l'affaire du chevalier de La Barre » dans Philippe ROUSSIN [dir], *Critique et affaires de blasphèmes à l'époque des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 1998.

- Adrien DANSETTE, *L'affaire Wilson et la chute du président Grévy*, Paris, Perrin, 1936.
- Damien DE BLIC, *Le scandale financier, naissance et déclin d'une forme politique de Panama au crédit Lyonnais*, thèse EHESS 2003
- Damien DE BLIC, « "Le scandale financier du siècle, ça ne vous intéresse pas ?" Difficiles mobilisations autour du Crédit Lyonnais », *Politix*, 13 (52), 2000.
- Norman DOMEIER, *Der Eulenburg-Skandal. Eine politische Kulturgeschichte der Kaiserreichs*, Francfort-sur-le-Main, Campus Historische Studien, 2010.
- François DUBASQUE, « Une virago de la finance devant la justice : l'affaire Marthe Hanau », Frédéric CHAUVAUD (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.251-264.
- Alain GARRIGOU, « Le scandale politique comme mobilisation », dans François CHAZEL [dir], *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p.183-191.
- Fabrice GRENARD, *Les scandales du ravitaillement. Détournements, corruption, affaires étouffées en France de l'Occupation à la Guerre froide*, Paris, Payot, 2012.
- Paul JANKOWSKI, *Shades of Indignation. Political Scandals in France, Past and present*, New York, Berghahn, 2008.
- Paul JANKOWSKI, *Cette vilaine affaire Stavisky. Histoire d'un scandale politique*, Paris, Fayard, 2000.
- Frédéric MONIER, « Enquêter sur la corruption : Jaurès et la commission Rochette », *Cahiers Jaurès*, 2013, n°209, p.71-91.
- Nicolas NEIERTZ, « Argent, politique et aviation. L'affaire de l'aéropostale (1931-1932) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°24, octobre-décembre 1989. pp. 29-40
- René REMOND, « Scandales politiques et démocratie », *Etudes*, 336, Nr. 6, 1972, p.849-864.
- Jean Marie THIEVAUD, "Crises et scandales financiers en France sous la Troisième République" dans *Revue d'économie financière*, Juin 1997, p.25-53.
- Jeanne VERDES LEROUX, *Scandale financier et antisémitisme catholique; le Krach de l'Union générale*, Paris, Le Centurion, 1969

### Approches étrangères et transnationales

- Luc BOLTANSKI et Nicolas OFFENSTADT [dir], *Affaires, scandales et grandes cause. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.
- Frank BÖSCH, *Öffentliche Geheimnisse: Skandale, Politik und Medien in Deutschland und Großbritannien 1880-1914*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2009.
- Eric DE DAMPIERRE, « Thèmes pour l'étude du scandale », *Annales, Economie, sociétés, civilisations*, 1954, IX, N°3, 328-336.
- Norman DOMEIER, *Der Eulenburg-Skandal. Eine politische Kulturgeschichte des Kaiserreichs* Frankfurt am Main/New York, Campus Verlag, 2010.
- John GARRARD, *Scandals in past and contemporanery politics*, Manchester, Manchester University Press, 2005.



Bentley B. GILBERT, "David Lloyd George and the Great Marconi Scandal", *Historical ReSearch*, n°62, 1999, pp.295-317

Alex HALL, *Scandal, Sensation and Social Democracy. The SPD Press and Wilhelmine Germany 1890-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

Andrei S. MARKOVITS, Mark SILVERSTEIN, *The Politics of scandal : power and process in liberal democracies*, New York, Holmes and Meier, 1988.

James MOORE and John SMITH (Hgg.) *Corruption in Urban Politics and Society. Britain 1780-1950*, Hampsire, Ashgate Publishing Company, 2007, pp.28-39

Véronique PUJAS, *Les scandales politiques en France, en Italie et en Espagne : constructions, usages et conflits de légitimité*, thèse, Institut universitaire européen, Florence, 1999

John B. THOMPSON, *Political scandal. Power and visibility in the Media age*, Cambridge, Cambridge Polity Press, 2000.

## **Entreprises, argent et vie politique**

### **Banques et société de dynamite**

Jean AUTIN, *Les frères Pereire*, Paris, Perrin, 1984.

Bernadette BENSUAUDE-VINCENT, *Histoire de la chimie*, Paris, La Découverte, 1992

Erik BERGENGREN, *Alfred Nobel, l'homme et son œuvre*, Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1960

Hubert BONIN, « Les banques devant l'opinion (des années 1840 aux années 1950), Olivier FEIERTAG, Yann MAREC (dir.), *Les Français et l'argent. Entre fantasmes et réalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.281-302.

Jean BOUVIER, *Les Rothschild*, Paris, Fayard, 1967

Patrice BRET, « La Compagnie Financière Nobel-Barbe et la création de la Société Centrale de Dynamite (1868-1896) », dans *Centenaire de la mort d'Alfred Nobel. L'aventure de la dynamite au temps d'Alfred Nobel*, Sevrans, C.R de l'Ile de France, 1996, pp. 15-24.

Brenda BUCHANAN, *Gunpowder, explosives and the State*, London, Ashgate publishing, 2006.

François CARON, *Entreprises et entrepreneurs*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1983.

Edward CARTER and Robert FORSTER , *Enterprise and entrepreneurs in 19th-20th century France*, Baltimore, John Hopkins University Press.

Luis Ángel GARCIA CASTRASENA, « La Dinamita de Galdácano: Más de un siglo de la industria química en el País Vasco », in: *Actas del VII Congreso de la Sociedad Española de Historia de las Ciencias y las Técnicas*, Pontevedra, 2001, pp.941-952.

Ragnhild LUNDSTRÖM, « The Nobel Dynamite Trust. Multinational Enterprise of its Time –and Ours?», dans Kersti ULLENHAG [dir.], *Hundred flowers bloom. Essays in Honour of Bo Gustafsson*, Uppsala, Uppsala Studies, 1991, p.113-123.

Ragnhild LUNDSTRÖM, *Alfred Nobel som internationell företagare. Den nobelska sprägämnesindustrin 1864-1886*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1974.

Régis PAYAN, *L'évolution d'un monopole. L'industrie des poudres avant la loi du 13 fructidor an V*, Paris, Montchrétien, 1935.

Edwige PRACA, *Le site de Paulilles à la croisée des chemins de l'histoire internationale et de l'histoire locale (1865-1875)*, Montpellier, 2002.

William J. READER, *Imperial chemical industries : a History. Vol 1 : The Forerunners 1870-1926*, Oxford, Oxford University Press, 1970.

Alan J. ROCKE, *Nationalizing Science: Adolphe Wurtz and the Battle for French Chemistry*, Boston, MIT Press, 2000, p.128.

Christine SALLES, *Paulilles, création d'un patrimoine industriel*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Castaner-Munoz, Université de Perpignan, 2007.

Michael Stephen SMITH, *The Emergence of Modern Business Enterprise in France 1800-1930*, Harvard, Harvard University Press, 2006.

Gabriel TORTELLA, « La primera gran empresa química española: la Sociedad Española de la Dinamita (1872-1896) », in Luis ROJO (dir.), *Estudios en homenaje a Diego Mateo del Peral. "Historia Económica y Pensamiento Social"*, Madrid, Alianza Editoria, 2007.

### Argent, politique et groupes d'intérêts

Dominique BARJOT, Olivier DARD, Jean GARRIGUES, Didier MUSIEDLAK et Eric ANCEAU [dir], *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIXe-XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006.

Dominique BARJOT, « Les entrepreneurs et la politique. L'exemple du bâtiment et des travaux publics » , *Politix*. Vol. 6, N°23, 1993. pp. 5-24.

Hubert BONIN, *L'argent en France depuis 1880: banquiers, financiers et épargnants dans la vie politique*, Paris, Masson, 1989.

Jean BOUVIER, « Aux origines de la Troisième République : les réflexes sociaux des milieux d'affaires », *Revue Historique*, CCX, 1953, p.271-301.

Eric BUSSIERE, Pascal GRISET, Christophe BOUNEAU et Jean Pierre WILLIOT, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale (1880-1970)*, Paris, Armand Colin, 1998.

Jean ESTEBE, « Les gouvernants de la IIIème République et leur fortune 1871-1914 », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1976, n°2, p.212-237.

Jean GARRIGUES, « L'influence politique. Réflexions sur les groupes de pression », dans Guillaume PIKETTY [dir], *Un Professeur en République. Mélanges en l'honneur de Serge Berstein*, », Fayard, 2006, pp 260-271.

Jean GARRIGUES, *La république des hommes d'affaires*, Paris, Aubier, 1997.

Jean GARRIGUES [dir], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

Jean GARRIGUES, *Les patrons et la politique, de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002.

André GRANOU, *La bourgeoisie financière au pouvoir*, Paris, Maspero, 1977.

Jean Noël JEANNENEY, *L'argent caché : milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle*, Paris, Fayard, 1981.

Ginette KURGAN, *Rail, finance et politique : les entreprises Phlippart 1865-1890*, Bruxelles, éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1982.

Jean LHOMME, *La grande bourgeoisie au pouvoir 1830-1880, essai sur l'histoire sociale de la France*, Paris, PUF, 1960.

Yves MENY, *L'argent et la politique* in *Pouvoirs*, n°65, 1993.

Nicolas NEIERTZ, « Argent, politique et aviation. L'affaire de l'aéropostale (1931-1932) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°24, octobre-décembre 1989. pp. 29-40.

Michel OFFERLE, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchretien, 1998.

Guy PALMADE, *Capitalisme et capitalistes français au XIXème siècle*, Paris, Armand Colin, 1961.

Dominique PINSOLLE, « Le Matin, les affaires et la politiques. 1884-1897 », *Le Mouvement social*, 2010/3, n°392, p.91-107.

Éric PHELIPPEAU et Pascal RAGOUET, « Argent et politique. Une relecture sociologique des comptes financiers des législatives de mars 1993 », *Revue française de sociologie*, 2007/3 Vol. 48, p. 519-554.

Jean-Marie PONTIER, « Le rôle des intergroupes au Parlement français », *Revue française de science politique*, vol. XXXII, n°4-5, Août-Septembre 1982, p.810-836..

Michael RUST, *Business and Politics in the Third Republic : the Comité des forges 1896-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1973.

Richard WHITE, "Information, Markets, and Corruption: Transcontinental Railroads in the Gilded Age", *Journal of American History*, n°90, 1988, p.19-43.

## **Ouvrages et travaux sur les hommes politiques**

### Elus nationaux

Eric ANCEAU, Frédéric ATTAL, Noëlline CASTAGNEZ, Noëlle DAUPHIN, Jean GARRIGUES, Sabine JANSEN et Olivier TORT (dir.), *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Assemblée nationale, 2010.

Yves BILLARD, *Le métier de la politique sous la IIIème République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003.

Mattei DOGAN, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, n°8, 1967

Jean GARRIGUES [dir.], *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris Armand Colin, 2007

Jean GARRIGUES; « Les groupes parlementaires aux origines de la IIIe République », *Parlements, Revue d'histoire parlementaire et politique*, n° 1, 2003.

Jean Marc GUISLIN, *Le travail parlementaire à l'Assemblée Nationale de 1871, à travers les représentants du Pas de Calais. Familles politiques et tempéraments régionaux*. Thèse, Université Paris X, sous la direction de Philippe Levillain, 1991.

Jean Marc GIUSLIN, « Le personnel politique du Nord et du Pas-de-Calais entre 1852 et 1889 : pouvoir, protection, médiation », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 1998, vol. 3-4, p.63-79.

Jean Marc GUISLIN, « L'éloquence parlementaire aux débuts de la Troisième République », *Parlements*, 2005, n°5, p.39-59.

Pierre GUIRAL et Guy THUILLIER, *La vie quotidienne des députés en France de 1871-1914*, Paris, Hachette, 1980,

380p.

Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle, du dilettante au spécialiste*, L'Harmattan, 1999.

Jean JOANA, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, N°35, 1996, pp. 23-42.

Eric KERROUCHE, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, n°59, 2009, p.444-462.

Jacques LAGROYE, « Être du métier », *Politix*, vol.7, n°28, 1994, p5-15.

Gilles LE BEGUEC, *Les parlementaires limousins sous la IIIème République*, Tulle, Société des Lettres et sciences de la Corrèze, 1992.

Gilles LE BEGUEC, « La conférence Molé-Tocqueville à la fin de la Troisième République », *Bulletin de la Société d'Histire moderne*, seizième série, n°22, 1980.

Gilles LE BEGUEC, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin, 2002.

Patrick LE LIDEC, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, n°50, Avril-Juin 2008, p.151-172.

Hélène LEMESLE, « Apprendre le travail parlementaire et construire la séparation des pouvoirs dans les années 1870 », *Revue d'histoire du XIXème siècle*, 2/2007, n°35, p.125-139

Jean-Marie MAYEUR, Jean-Pierre CHALINE et Alain CORBIN (dir.), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2t, 2003,320 et 460p.

Jean Marie MAYEUR, Alain CORBIN, Arlette SCHWEITZ (dir.), *Les Immortels du Sénat 1875-1918: les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005.

Bruno MARNOT, *Les Ingénieurs au Parlement sous la IIIe République*, CNRS Editions, 2000.

Bernard MENAGER [dir], *Les Parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, Université Charles de Gaulle, Lille, 2000

Michel OFFERLE [dir], *La profession politique. 19e-20e siècles*, Paris, Belin, 1999,

Nicolas ROUSSELIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997

Nicolas ROUSSELIER, "The Political Transfer of English Parliamentary Rules in the French Assemblies (1789-1848)", *The European Review of History*, vol. 12, n°2.

Christian SORREL [dir], *Servir la République. Députés et sénateurs de la Savoie et de la Haute-Savoie (1871-1940)*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009.

## Elus locaux

Maurice AGULHON, Louis GIRARD [dir], *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

Olivier CONRAD, « Les conseillers généraux du Haut-Rhin au XIXe siècle (1800- 1870) » in Jean-Michel BOEHLER (dir.), *Les élites régionales (XVIIIe-XXe siècle). Construction de soi-même et service de l'autre*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002.

Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « De l'administration des villes au gouvernement des « hommes de la ville » sous la Troisième République », *Genèses*, 1997, n°28, p.52-75.

Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la Troisième République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, 2001, n°53, p.15-32.

Philippe GARRAUD, *Profession : homme politique. Les carrières des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Philippe GARRAUD, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de Science politique*, vol.38, n°3, 1987.

Jean JOANA, « L'action publique municipale sous la IIIème République (1884-1939). Bilan et perspectives de recherches », *Politix*, 1997, n°40, p.151-178

Yves MENY, « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n°60, pp.16-24.

## **Ouvrages et travaux sur les élections**

Paul BACOT, *Dictionnaire du vote : élections et délibérations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

Paul BACOT, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue française de science politique*, vol.43 n°1, 1993.

Jean Louis BRIQUET, « Les « primitifs » de la politique. La perception par les élites du vote en Corse sous la IIIème République », *Politix*, 1991, n°15, p.32-47.

Claude CARON [dir]: *L'incident électoral de la Révolution à la Troisième République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p.25-44.

Jean Paul CHARNEY, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962 : contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1971.

Jean Paul CHARNEY, *Le contrôle de la régularité des élections parlementaires*, Paris, LGDJ, 1994.

Malcolm CROOK et Tom CROOK, « L'isoloir universel ? La globalisation du scrutin secret au XIXe siècle », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n°43, 2011/2, pp.47-63.

Yves DELOYE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIXème-XXème siècle » dans *Genèses*, 67, Juin 2007.

Yves DELOYE, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.

Yves DELOYE, Olivier IHL, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881 », *Revue française de science politique*, vol,41, n°2, Avril 1991.

Yves DELOYE, Olivier IHL, « La civilité électorale: vote et forclusion de la violence en France », *Cultures & conflits*, n°9-10, 1993, p.75-96.

Yves DELOYE, Olivier IHL, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la IIIème République », *Politix*, 1991, n°15.

Yves DELOYE, Olivier IHL, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science-Po, 2000.

Nathalie DOMPNIER, « Le suffrage universel à l'épreuve de la domination sociale en milieu rural. Les propriétaires terriens : pression électorale ou influence sociale ? », Annie ANTOINE et Julian MISCHI (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p.239-249.

Nathalie DOMPNIER, *La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, thèse de doctorat de science politique sous la direction d'Olivier Ihl, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2002, 711 p.

Nathalie DOMPNIER, « La mesure des fraudes électorales », *Histoire et Mesure*, n°XXII-1, 2007.

Nathalie DOMPNIER, « La légitimité politique en joue. Le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/2, n° 14, p. 35-48.

Jean EL GAMMAL, « L'utilisation électorale du passé, 1885-1898 », *Revue historique*, 1981, n°165/1, p.103-130.

Jean EL GAMMAL, « Les préfets et les élections en France à la fin du XIXème siècle », *Annales de l'Est*, 2000, n°2, p.289-299.

Jean EL GAMMAL, « Les invalidations à la Chambre des députés: incidents électoraux, politique et histoire à la fin du XIXème siècle » dans Mathias Bernard, Philippe Bourdin et Jean-

Daniel GAXIE [dir], *Explication du vote - un bilan des études électorales en France*, Paris, Presse Sciences Po, 1989

Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Science Po, 1992.

Alain GARRIGOU, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1988, vol.71, pp.22-45.

Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel*, Paris, Seuil, 2002, 366p.

Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine : les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1954.

Jérôme GREVY, « L'invalidation de Garibaldi par l'Assemblée nationale », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2/2011, n° 16, pp. 33-48.

Theodore HOPPEN, « Roads to democracy : Electioneering and Corruption in Nineteenth-Century England And Ireland » , *History*, n°81, 1996, pp. 553-571.

Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1985, 493p.

Olivier IHL, « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française » dans Yves POIRMEUR, Pierre MAZET [dir], *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 51-88.

Olivier IHL, « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », *Revue française de science politique*, n°1, 1993, p.30-60.

Olivier IHL, « Les fraudes électorales, problèmes de définition juridique et politique », Raffaella ROMANELLI (dir.), *How they did become voters ?*, La Hague/Londres/Boston, Kluwer Law International, 1998.

Patrick LAGOUEYTE, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire*, Thèse, Paris I, 1990.

Patrick LAGOUEYTE, « Suffrage universel et démocratie au XIXème siècle à travers quelques expériences étrangères : des relations compliquées », Patrick CABANEL (dir.), *Questions de démocratie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000.

Thomas MARTY, « Des rythmes électoraux aux règles électorales 1889-1914 », *Pôle Sud*, 2006, n° 25, pp. 9-23.

Antoine MARTY, Thomas SCHWARTZ, « A bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'électeur profane (fin XIXème-début XXème siècle) », Thomas FROMENTIN (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008.

François MIQUET-MARTY, « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la deuxième moitié du XIXème », *Politix*, 38, 2<sup>ème</sup> semestre 1997, p.47-62.

Michel OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX-XXèmes siècles », *Genèses* 2/2007 (n° 67), p. 131-149.

Michel OFFERLE, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, 13, 1993, pp. 29-53.

Michel OFFERLE, « Le vote comme évidence et comme énigme », *Genèses*, n°12, mai 1993.

Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIE [dir], *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

Éric PHELIPPEAU, « La fabrication administrative des opinions politiques », *Revue française de science politique*, t. 44, 4, août 1993, pp. 587-612.

Yves POURCHER, « Passions d'urne. Réflexions sur l'histoire des formes, des pratiques et des rituels de l'élection dans la France rurale », *Politix*, 15, 1991, p.48-52.

Antoine PROST, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885, 1889*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.

Kathryn RIX, « The Elimination of Corrupt Practices in British Elections? Reassessing the Impact of the 1883 Corrupt Practices Act », *The English Historical Review*, n°123, pp.65-97.

Kathryn RIX, « La professionnalisation d'un rôle politique : les agents de circonscription en Grande-Bretagne (1880-1914) », *Politix*, 2008/1, n° 81, p. 41-60.

Rafaelle ROMANELLI (dir.), *How did they become voters ?*, Londres, Kluwer Law International, 1998.

Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992.

André SIEGFRIED, *Géographie électorale de l'Ardèche sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1949.

Philippe TANCHOUX, *Les procédures électorales en France : de la fin de l'Ancien régime à la Première guerre mondiale*, Paris, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004.

Philippe VIGIER, « La République à la conquête des paysans, les paysans à la conquête du suffrage universel », *Politix*. Vol. 4, N°15. Troisième trimestre 1991. pp. 7-12.

Vincent VILLETTE, *Apprendre à voter. L'apprentissage du suffrage de masse sous la IIème République dans le département de la Seine (1848-1851)*, Thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Christophe Prochasson, 2011.

Christophe VOILLIOT, *La Candidature officielle : une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

## **Insultes et violences en politique**

Thomas BOUCHET, M. LEGGETT, Jean VIGREUX et Georges VERDO (dir.), *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIXème siècle à nos jours*, Dijon, éditions universitaires de Dijon, 2005.

Thomas BOUCHET, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, LLP, 2006.

Jean-Claude CARON, Frédéric CHAUVAUD, Emmanuel FUREIX et Jean-Noël LUC (dir.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Frédéric CHAUVAUD et Jean Luc MAYAUD [dir.], *Les violences rurales au quotidien, Actes du 21e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris La Boutique de l'Histoire, 2005.

Stephen CLAY, « Les Réactions du Midi : conflits, continuités et violences », *AHRF*, n° 345, 2006, p. 55-91 .

Jean-Marc GUISLIN, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, n°236-237, juil.-déc. 1980, pp. 687-728.

Bruno LEMESLE *et alii*, *La violence et le judiciaire du Moyen Âge à nos jours : discours, perceptions, pratiques*, Rennes, Presses universitaires, 2008.

Robert MUNCHEMBLED, *Une histoire de la violence du Moyen-âge à nos jours*,

Charles TILLY, Louis A. TILLY et Richard TILLY, *The Rebellious Century, 1830-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

Pierre TRIOMPHE, « Des bruits qui courent aux mots qui tuent. Rumeurs et violences dans le Gard en 1815 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°38, 2008, pp.59-73.

## **Politique et vie publique**

Maurice AGULHON, *Marianne au combat: L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

Maurice AGULHON, *Coup d'Etat et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002.

Christian AMALVI, « La Révolution au village : jalons pour l'étude de la postérité révolutionnaire dans la France contemporaine, 1871-1914 », *History for European Ideas*, 1991, n°5, p.545-570.

Marc ANGENOT, *Ce que l'on a dit des juifs en 1889. Antisémisme et discours social*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 1989.

Marc ANGENOT, « Le drapeau rouge : rituels et discours » Boris EIZIKMAN, *L'esthétique de la rue, actes du colloque d'Amiens*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Pierre ARDAILLOU, *Les républicains du Havre au XIXème siècle (1815-1889)*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999.

Pierre BIRNBAUM, *Le Peuple contre les gros : histoire d'un mythe*, Paris, Hachette littérature, 1995, 258p.

Pierre BIRNBAUM, *Les fous de la République*, Paris, Fayard, 1992.

Vivien BOUHEY, *Les anarchistes contre la République 1880 à 1914 : contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008

Jean Louis BRIQUET, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique, *Politix*. Vol. 7, N°28. Quatrième trimestre 1994. pp. 16-26.

Jean Louis BRIQUET Frédéric SAWICKI, « L'analyse localisée du politique: lieux de recherché ou recherche de lieux? », *Politix*, 1989, p.6-16.

Alain CORBIN *et alii* (dir.), *Les usages politiques des fêtes du XVIe au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.



Paula COSSART, « Un peuple sage ou indiscipliné ? La construction par *Le Temps* d'un cadre interprétatif de la participation aux réunions politiques des années 1860 à 1910 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°26-27, 2003, pp.173-200.

Paula COSSART, *Le meeting politique, De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010.

Yves DELOYE et Olivier IHL, « Protocole et politique : formes, rituels et préséances » dans Olivier IHL [dir.] *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, p.7-22.

Nathalie DROUIN, « Retour sur la loi constitutionnelle de 1884 : contribution à une histoire de la limitation du pouvoir constituant dérivé », *Revue française de droit constitutionnel*, 2009, n°80, p.24-49.

Jérôme GREVY (dir.), *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Sudhir HAZAREESINGH, « L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue historique*, 2011/3 n° 659, p. 637-654.

Yannick MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe. Des expériences rouennaises aux politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Nicolas MARIOT, « «Propagande par la vue». Souveraineté régaliennne et gestion du nombre dans les voyages en province de Carnot (1888-1894) » *Genèses*, 20, 1995, pp. 24-47.

Pierre ROSANVALLON, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

Pierre ROSANVALLON, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000

Nicolas ROUSSELIER, « La culture politique libérale », Serge BERSTEIN, *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, p. 69-112

## **Ouvrages et travaux sur la magistrature et la haute administration**

### **Préfets et hauts fonctionnaires**

Jacques AUBERT (dir.), *Les Préfets en France (1800-1940)*, Genève, Droz, 1978 .

Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat : une histoire politique de l'administration française 1875-1939*, Paris, La Découverte, 2000.

Marc-Olivier BARUCH, *Une poignée de misérables : l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003.

Marc BERGÈRE et Jean LE BIHAN [dir.], *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009.

Christophe CHARLE, *Les Hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1980.

Christophe CHARLE, *Les élites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987.

Jean ESTEBE, *Les Ministres de la République (1871-1914)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1982.

Paul GERBOD et alii, *Les épurations administratives XIXème-XXème siècle*, Genève, Droz, 1977.

Sylvie GUILLAUME, *Les élites fin de siècle, XIXe-XXe siècles*, Bordeaux, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1992.

Arnaud-Dominique HOUTE, *Le métier de gendarme au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Jean Paul JOURDAN, *Le personnel de l'administration dans le sud-ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*, Thèse d'Etat d'histoire, Université Paris-IV, 2000.

Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Jean LE BIHAN, "La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle. Retour sur une enquête", *Genèses*, 73, 2008, p.4-19.

Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, Etat et société au XIXème siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

Anne MARTIN-FUGIER, *Les salons de la IIIème République. Art, littérature, politique*, Paris, Perrin, 1992, 384p

William M. REDDY, « Mériter votre bienveillance » : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848, *Le Mouvement social*, 1995, n°170, p.7-37.

Jeannine SIWEC-POUYDESSEAU, *Le corps préfectoral sous la IIIème et la IVème République*, Paris, Armand Colin, 1969.

Emilien RUIZ, *Trop de fonctionnaires ? Contribution à une histoire de l'État par ses effectifs (France, 1850-1950)*, Thèse de doctorat sous la direction de Marc-Olivier Baruch, EHESS, 2013.

Guy THULLIER, *La vie quotidienne dans les ministères*, Paris, Hachette, 1976.

Vincent WRIGHT, « La crise de 1871-1880 », *Administration et parlement depuis 1815*, Paris, Droz, 1982, pp.35-59.

## Justice et magistrature

Pierre ANDEVOIR, « Les modalités juridiques des épurations au XIXe siècle », in *Les Épurations administratives XIXe-XXe siècles*, Colloque organisé à Paris le 23 mai 1977, Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe section, 1978.

Alain BANCAUD, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, 1993.

Jean BASTIER, *Justice et politique : de la guerre de Cent ans au fusillés de 1914*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1998.

Vincent BERNAUDEAU, « Justice, Politique et Franc-maçonnerie sous la Troisième République : un conseiller à la Cour d'appel d'Angers, Victor Jeanvrot », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°26-27, 2003, p201-226.

Bernard BODINIER, « Des juges-citoyens aux notables du consulat : les juges de paix de l'Eure pendant la révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 2/2010, n° 360, p. 103-132.

Frédéric CHAUVAUD, *Justice et déviance à l'époque contemporaine : l'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, PUR, 2007.

Frédéric CHAUVAUD, *La chair des prétoires : histoire sensible de la cour d'assises*, Rennes, PUR, 2010.

Frédéric CHAUVAUD, *Histoire de la justice de la Révolution à nos jours*, Rennes, PUR, 2007.

Frédéric CHAUVAUD et Jean Jacques YVOREL, *Le juge, le tribun et le comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Paris, Anthropos, 1995.

Christiane DEROBERT-RATEL, *Les magistrats aixois au cœur du XIXème siècle*, Aix, Presses universitaires d'Aix-

Marseille, 2003.

Jean Claude FARCY, *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours : trois décennies de recherche*, Paris, PUF, 2001.

Jean-Claude FARCY, Dominique KALIFA et Jean-Noël LUC, *L'enquête judiciaire en Europe au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 2007

Jean Pierre MACHELON, « L'épuration républicaine », in *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération*, Association française pour l'Histoire de la Justice, Paris, éditions Loysel, 1994, p.69-102.

Jean-Pierre MACHELON, « La magistrature sous la IIIe République à travers le Journal officiel », *Annales de la faculté de droit et de science politique*, Clermont-Ferrand, 1984, p. 5-124

Benjamin MARTIN, *The shame of Marianne. Criminal Justice under the Third Republic*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1990.

Guillaume MÉTAIRIE, *Des juges de proximité : les juges de paix. Biographies parisiennes (1790-1838)*, Paris, L'Harmattan, 2002

Jean-Pierre MOUNIER, « Du corps judiciaire à la crise de la magistrature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 64, septembre 1986, pp. 20-29.

Jacques-Guy PETIT [dir.], *Une justice de proximité : la justice de paix (1790 – 1958)*, Paris, PUF, Coll. Droit et Justice, 2003.

Marie-Joëlle REDOR, « C'est la faute à Rousseau... Les juristes contre les parlementaires sous la Troisième République », *Politix*, 32, 1995, p.89-96.

Gilles ROUET, *Justice et justiciables aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Belin, 1999

Violaine ROUSSEL, *Affaires de juges : les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, La Découverte, 2002.

Violaine ROUSSEL, « Scandales politiques et transformation des rapports entre magistrature et politique », *Droit et Société*, N°44-45, 2000, pp.13-39.

Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1996.

Jean Pierre ROYER, *Juges et notables au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1982.

Jean François TANGUY, « La plus grande épuration judiciaire de la France contemporaine : 1879-1883.

Application au cas de quelques magistrats de l'Ouest », *Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 1990, p.126-145.

Guy THULLIER, « Les épurations administratives en France aux XIXe et XXe siècles », *Revue internationale des sciences administratives*, 1977, n° 3, p. 251-254

Vincent WRIGHT, « L'épuration du Conseil d'Etat en Juillet 1879 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1972, p.621-653.

## **Ouvrages et travaux sur les administrations et la fonction publique**

### Postes et Télégraphes

Susan BACHRACH, *Dames employées : the Feminization of Postal Work in the Ninetieth Century in France*, Philadelphia, Haworth Press, 1984

Olivier BATAILLE, *Naissance d'une administration moderne. La fusion des services postaux et télégraphiques français au XIXe siècle*, Thèse d'Histoire, sous la direction de Philippe Nelidoff, Toulouse I, 2002.

Dominique BERTINOTTI-AUTAA, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France : les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse, Université Paris I, sous la direction de Jean Bouvier, 1984.

Dominique BERTINOTTI, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des postes et télégraphes à la fin du XIXe siècle », *Annales ESC*, 40-3, mai-juin 1985, p. 625-640

Dominique BLANCHECOTTE, *Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France à l'époque contemporaine*, Comité pour l'histoire de la Poste, 2007.

Marie CARTIER, « Fonction publique et mobilité sociale : rester facteur, 1939-1974 », *revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004, t.51.

Quentin DELUERMOZ, « Les facteurs de ville 1871-1914 », maîtrise d'histoire, Lyon II, juin 1998.

Odile JOIN-LAMBERT, *Le receveur des Postes, entre l'État et l'usager (1944-1973)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de P. Fridenson, EHESS, 1999.

Nicolas LAPARRA, *Des P&T à la campagne. L'exemplarité de l'Auvergne avant 1914*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2002.

Muriel LE ROUX [dir], *Histoire de la Poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2002.

Muriel LE ROUX (dir.), *Postes d'Europe XVIIIe-XXe siècles. Jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'histoire de la Poste, 2007 .

Muriel LE ROUX, Bertrand OGER, « Pour une histoire de la Poste au XIXème et XXème siècle », *Apostille*, 1998, n°3.

Mathilde MARGUERITE, « La mise en place du réseau postal dans les campagnes du XIXe siècle. Une étude de cas : le département du Nord. » *Flux*, n°42, 2000. pp. 48-59.

Benoît OGER, « Les mutations de La Poste de 1792 à 1990, entre ruptures et continuités », *Flux*, n°42, 2000, p.7-34.

Sébastien RICHEZ, *Postes et Postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, Editions L'Harmattan, 2009.

Sébastien RICHEZ, « Le facteur rural des Postes en France avant 1914 : un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social*, 2007/1, n°218, p.44.

Eugène VAILLE, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, 1951-1955.

## **Presse et journalisme**

Pierre ALBERT, « La corruption du journalisme » dans *Pouvoirs*, n°31, 1984, p.53-63.

Pierre ALBERT et alii, *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIXème siècle*, Paris, CNRS éditions

Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU [dir], *Histoire générale de la presse française : tome III de 1871 à 1940*, Paris, Puf, 1972.

Georges BONIFASSI, *La presse régionale de Provence en langue d'Oc: des origines à 1914*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1993.

Christophe CHARLE, *Le siècle de la Presse*, Paris, Seuil, 2004.

Damien DE BLIC, « La contribution des scandales à l'autonomisation de l'univers journalistique : de Panama à la loi de 1935 », Jean NOLLET (dir.), *Journalisme et dépendances*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.117-140.

Christian DELPORTE, Michaël PALMER, Denis RUELLAN [dir], *Presse à scandale, scandale de presse*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Christian DELPORTE, *Les journalistes en France 1880-1950*, Paris, Seuil, 1999.

Renaud DORANDEU, « La division du travail politique : publicistes, journalistes et « professionnels » de la presse dans l'Hérault de 1848 à 1914 », Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir], *Elites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, pp.124-149.

Patrick EVENO, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, Editions du CHTS, 2003.

Marc MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, 494p.

Marc MARTIN, « Retour sur « l'abominable vénalité de la presse française » », *Le Temps des médias* 1/2006 (n° 6), p. 22-33.

Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue : politique et démocratie au tournant des XIXe et XXe siècles*, Paris, Fayard, 2004.

Jacques NERE, *Le boulangisme et la presse*, Paris, Armand Colin, 1964, 237p.

Michael PALMER, « Plumes à louer, combats à mener, carrière à faire : les journalistes en République, à travers leurs associations et les campagnes électorales (1880-1914) », *Le Temps des médias*, 2006/2 n° 7, p. 35-47.

Michael PALMER, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne (1863-1914)*, Paris, Aubier, 1993.

## **Travaux et ouvrages sur le monde rural**

Jean Claude CARON [dir], *Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

Daniel FABRE et Jacques LACROIX, *La vie quotidienne des paysans en Languedoc au XIXème siècle*, Paris, Hachette, 1973.

Chloé GABORIAUX, *Le Paysan français, un enjeu idéologique au XIXe siècle: perspectives françaises et perspectives sur la France*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Lucien Jaume, IEP Paris, 2008.

Chloé GABORIAUX « La petite propriété paysanne en République : les incertitudes du discours républicain », *Cahiers Jaurès* 1/2010 (N° 195-196), p. 3-20.

Gilbert GARRIER, *Le phylloxéra. Une guerre de trente ans 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989.

Fabien GAVEAU, « Essentiels et sans importance... Regards sur les gardes champêtres dans la France du XIXème siècle », *Sociétés & Représentations*, 2003/2 n° 16, p. 245-255.

Fabien GAVEAU, *L'Ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France (1791-1914)*, Université de Bourgogne, sous la direction de Jean-Marc Berlière, 2005

Christine GUIONNET, « La politique au village : une révolution silencieuse », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t.45, 5, Octobre-Décembre 1998, p.57-77.

Ephraïm GRENAUDOU, Alain PREVOST, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1966.

Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du XIXe siècle », *Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1995, p. 133-136.

Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au XIXème siècle », *Histoire et sociétés rurales*, n°2, pp.91-125.

François PLOUX, *De bouche à oreille, naissance et propagation des rumeurs dans la France du 19e siècle*, Collection historique, Paris, Aubier, 2003.

François PLOUX « Lutttes de factions à la campagne », *Histoire & Sociétés Rurales* 2/2004 (Vol. 22), p. 103-134.

Georges RAVIS-GIORDANI, « Espaces villageois et réseaux d'alliance. Le cas de trois communes corses » *Etudes corses*, n°26, 1986, p.9-49.

Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983.

Jean VIGREUX, « Les campagnes et le pouvoir au XIXe siècle. Au rendez-vous de la politisation (1830-1914) », Jean-Marc MORICEAU (dir.), *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, SEDES, 2005, pp. 158-187.

Jean VIGREUX, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2006/1, n° 5, p.64.

## **Ouvrages et travaux sur les lieux de sociabilité**

### Cercles et chambrées

Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1979, 543p.

Maurice AGULHON, « Les Chambrées en Basse Provence : histoire et ethnologie » dans Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde, I : Ethnologie et politique en France*, Paris, Gallimard, 1988, p15-59.

Maurice AGULHON [dir], *Cultures et folklores républicains*, Paris, CTHS, 1995.

Maurice AGULHON. *Le cercle dans la France bourgeoise. 1810- 1848. Étude d'une mutation de sociabilité*. Paris, Armand Colin, 1977.

Annie ANTOIRE et Julian MISCHI [dir], *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, P.U.R, 2008.

Olivier BLANC, « Cercles politiques et « salons » du début de la Révolution (1789-1793) », *Annales historiques de la Révolution française* , n°344, avril-juin 2006.

Pierre CHABERT, *Les cercles, une sociabilité en Provence*, Aix, Publications de l'Université de Provence, 2006.

Jérôme GREVY, « Les cafés républicains de Paris au début de la Troisième République. Étude de sociabilité politique », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°50-2 2003/2, p52-72.

Benoît LECOQ, « Les Cercles parisiens au début de la Troisième République : de l'apogée au déclin », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 32/4, octobre-décembre 1985, pp. 596-597

Yves RINAUDO, *Les vendanges de la République : une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982.

Yves RINAUDO, « De la sociabilité en Provence », Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN (dir.), *La France démocratique (combat, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p.106-113.

### Franc-maçonnerie

Vincent BOREL, « La « République maçonne » ? », Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p.162-182

Michel CHAZOTTES, *La franc-maçonnerie avignonnaise & vauclusienne au XIXème siècle*, Aix, Edisud, 1993, 144p.

Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-maçonnerie française : La Maçonnerie : Eglise de la République (1877-1944)*, Paris, Fayard, 1974

Christiane DEROBERT-RATEL, *Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, La Calade, Edisud, 1987, 310 p.

Christine GAUDIN [dir.], *Franc-maçonnerie et histoire : bilan et perspectives*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003.

Daniel LIGOU, *Histoire des francs-maçons de 1815 à nos jours*, Toulouse, Privat, 2000.

Daniel LIGOU, *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la Troisième République*, Paris, librairie Geldage, 1966, 278 p.

Claude MESLIAND, « Une loge avignonnaise sous la Troisième République : les Vrais amis réunis » dans *Conférences de l'institut historique de Provence*, Janvier-Février 1966.

Pierre MOLLIER, « Le voile levé sur les archives "secrètes" de la franc-maçonnerie », dans Sébastien Laurent (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 123-132.

Philip NORD, « Utopistes, radicaux et universalistes. Les francs-maçons aux origines de la Troisième République » dans Luis P. MARTIN [dir.], *Les francs-maçons dans la cité : Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe XIXème-XXème siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p59.

Vincent WRIGHT, *Francs-maçons sous le Second Empire : les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

## **Histoire des décorations**

Frédéric CAILLE, « Une citoyenneté supérieure. L'improbable "fonction" des membres de la Légion d'honneur dans la République », dans *Revue française de science politique*, volume 47, n° 1, février 1997, pp. 70-88

Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) » dans *Ruralia*, 2002-10/11.

Claude DUCOURTIAL, *Ordres et décorations*, Paris, P.U.F, 1968

Bruno DUMONS, « Les «saints de la République ». Les décorés de la Légion d'Honneur (1870-1940), Paris, La Boutique de l'Histoire, 2009.

Olivier IHL, *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007.

Olivier IHL, « Démocratiser les honneurs », *Genèses*, n°55, Juin 2004.

Olivier IHL, « Une déférence d'Etat. La République des titres et des honneurs », *Communications*, 2000, n°69, p.115-137.

Gilles POLLET et Bruno DUMONS [dir], *La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France (XIXème-XXème)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

## **Histoire militaire et vétérans**

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1970.

Jean Paul BERTAUD, William SERMAN, *Nouvelle histoire militaire de la France : 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998.

Serge BIANCHI et Roger DUPUY (dir.), *La garde nationale entre nation et peuple en armes. Entre mythes et réalités, 1789-1871*, Paris, PUF, 2006.

Stéphane CALVET, *Destins de braves. Les officiers charentais de Napoléon au XIXe siècle*, Paris/Avignon, Les Indes savantes/Éditions universitaires d' Avignon, 2010.

Jean-François CHANET, *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaire 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006,

André CORVISIER et alii, *Histoire militaire de la France. 3, De 1871 à 1940*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992 rééd. 1997

Annie CREPIN, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.

Bénédicte GRAILLES, « *Gloriae Victis ? Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale* », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n°30, 2005/1, pp.139-152.

Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003.

François ROTH, *La guerre de 1870*, Paris, Hachette, 1992.

Odile ROYNETTE, « *Bons pour le service* », *l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle en France*, Paris, Belin, 2000.

## **Assistance sociale et pauvreté**

Colette BEC, *Assistance et République*, Paris, les éditions de l'atelier, 1994.

Colette BEC, *L'assistance en démocratie, les politiques assistancielles dans la France des XIXe et XXe siècles*, Paris, Belin, coll. "Socio-histoires", 1998.

Marie-Claude BLAIS, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, 2007.

François BUTON, *L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)*, Rennes, PUR, 2010.

Jacques DONZELOT, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Edition du Seuil, mai 1994,

Michel DREYFUS et alii, *Se protéger, être protégé : une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Bruno DUMONS, « *Charité bourgeoise et action sociale. L'évolution des pratiques caritatives des confrères de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Lyon (1890-1960)* », Irène VON BUELZINGSLOEWEN et Denis PELLETIER (dir.), *Chrétiens français et allemands sur le terrain social, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999p. 143-156.

Bruno DUMONS, « *L'engagement des catholiques français contre la pauvreté (1890-1960)* », André GUESLIN et Dominique KALIFA (dir.), *Les exclus en Europe, 1830-1930*, Paris, Éditions Ouvrières, 1999, p. 390-404.

Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *L'État et les retraites, genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.



André GUESLIN, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1998.

Yannick MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006,

## **Monographies locales et travaux sur le Sud de la France.**

Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse : documentation historique*, Avignon, Conseil général du Vaucluse, 410p.

Aimé AUTRAND, *Statistique des élections parlementaires et des partis politiques en Vaucluse de 1848 à 1928*, Vaison, Macabet frères, 1929.

Aimé AUTRAND, *Table Générale Alphabétique Des Procès-verbaux Du Conseil Général De Vaucluse (1800-1934)*, Avignon, Auzac frères, 1936.

Patrick CABANEL, « La haine du Midi: l'antiméridionalisme à la Belle Époque », dans Claudine VASSAS [dir.], *Les suds. Construction et déconstruction*, Toulouse, éditions du CTHS, 2001, p.87-97.

Marcel DESSAL, « Le Complot de Lyon et la résistance au coup d'État dans les départements du Sud-Est », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 22, 2001

Renaud DORANDEU, *Faire de la politique. Contribution à l'étude des processus de politisation : l'exemple de l'Hérault de 1848 à 1914*, thèse de doctorat de science politique, Université Montpellier I, 1992

Jean EL GAMMAL, « La région alpine, cinquante ans après », Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude DARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p343-354,

Jean ESTEBE, « La République a-t-elle été gouvernée par le Midi entre 1871 et 1914 », *France du Nord et France du Sud. Actes du 96<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes*, Toulouse, 1971, Paris, CTHS, 1976, p,189-196.

René GROSSO [dir.], *Histoire de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélemy, 1993, 2 tomes.

René GROSSO, « L'implantation de l'école laïque en Vaucluse : le rôle de Jean Saint-Martin et du Sou des écoles », *Etudes vauclusiennes*, n°34, 1984, pp.25-31 Pierre GUILLAUME [dir.], *Identités méridionales. Entre conscience de soi et visions de l'autre*, Paris, CTHS, 2003.

Jean JOANA, « La Commune contre le municipalisme. Débats publics et politiques municipales sous la Troisième République (1884-1903) », *Genèses* 2/2001 (n°43), p. 89-111

Jean-Yves LE NAOUR, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2011

Claude MESLIAND, « Gauche et droite dans les campagnes provençales sous la Troisième République », *Etudes rurales*, n°63-64, 1976, p.207-223.

Claude MESLIAND, « Contribution à l'étude de l'anticléricalisme à Pertuis 1871-1914 », *Archives de sociologie des religions*, 1960, p.85-118.

Claude MESLIAND, *Paysans du Vaucluse : 1860-1939*, Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989,

Yves RINAUDO, « Un équilibre méditerranéen. Le pouvoir local entre l'Etat et le territoire », *Etudes rurales*, n°101-102, 1986, p.203-217.

Philippe VIGIER, *La seconde république dans la région alpine. Etude politique et sociale*, Paris, PUF, 1963.

## **Approches biographiques**

Ginette ANDRE, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*, Thèse, sous la direction de Pierre Guiral, Université d'Aix-Marseille, 1972.

Sylvie APRILE, *Auguste Scheurer-Kestner et son entourage*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Adeline Daumard, Université de Paris I Sorbonne, 1994.

Jean BOUSQUET-MELOU, *Louis Barthou et la circonscription d'Oloron (1889-1914)*, Paris, Pedone, 1972.

Jean-Paul CHABAUD, *Alfred Naquet, 1834-1916 : parlementaire comtadin, père du divorce*, Mazan, Etudes comtadines, 2004.

Christine DEROBERT RATEL, *Eliacin Naquet (1843-1921) : un juriste au destin tourmenté*, Aix, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008.

François DUBASQUE, Jean Hennessy. *Argent et réseaux au service d'une nouvelle république*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Elisabeth DU REAU, *Edouard Daladier 1884-1970*, Paris, 1993.

Jean Baptiste DUROSELLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988.

Jean-François ECK, *Louis Marin et la Lorraine 1905-1914. Le pouvoir local d'un parlementaire sous la IIIème République*, Thèse IEP Paris, sous la direction de Raoul Girardet, 1980.

Jean GARRIGUES, *Le Général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991.

Raymond HUARD, « De la Commune à la fondation de la République une démarche républicaine : Edgar Quinet à l'Assemblée de Versailles (1871-1875) » , *Edgar Quinet, ce juif errant - Actes du colloque international de Clermont Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université de lettres et sciences humaines, 1978.

Jean-Claude IZZO, *Clovis Hugues, un rouge du midi*, Paris, Jeanne Laffite, 1978.

Bertrand JOLY, *Déroulède: l'inventeur du nationalisme français*, Paris, Perrin, 1998.

Philippe LEVILLAIN, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement*, Rome, École française de Rome, 1983.

Jean-Marie MAYEUR, *Léon Gambetta : la Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008.

Dominique PARCOLLET-DELILLE, *Léopold Galpin : 1832-1884 : député de la Sarthe*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Claude Allain, Université du Mans, 1986, 2 vols.

Eric PHELIPPEAU, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

Fresnette PISANI-FERRY, *Le Général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1969.

Anthony ZIELONKA, *Alphonse Esquiros. A study of his Works*, Paris, Champion, 1985.

## **Ouvrages, écrits et souvenirs de contemporains**

Juliette ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la Revanche*, Paris, 1908.

Juliette ADAM, *Après l'abandon de la Revanche*, Paris, 1910.

Eugène AIMES, *La réforme administrative et le favoritisme*, Paris, 1887.

Louis ANDRIEUX, *La révision*, Paris, 1889.

Louis ANDRIEUX, *A travers la République. Mémoires*, Paris, Payot, 1926.

ANONYME, *L'Ex-préfet Poujade et nos démocrates vauclusiens jugés par leurs dépêches*, Avignon, Impr. de Seguin aîné, 1873.

ANONYME, *Les Fonctionnaires et les députés. Monographie de la faveur et de la recommandation*, Paris, Lachaud, 1871

ANONYME, *Les Sociétés françaises de dynamite. La nouvelle poudre sans fumée livrée à l'Allemagne et à l'Italie*, Paris, L. Sauvaire, 1889.

Paul BARBE, *La Dynamite substance explosive inventée par M. A. Nobel ingénieur suédois. Collection de documents rassemblée par Paul Barbe*, Paris, impr. de Viéville et Capiomont, 1870.

Gustave BARCILON, *La magistrature et les décrets du 29 Mars 1880*, Avignon, Impr. Seguin frères, 1880-1881.

Edouard BARD et Paul ROBIQUET, *La Constitution française de 1875 étudiée dans ses rapports avec les constitutions étrangères : droit constitutionnel comparé*, Paris, Thorin, 1876

Maurice BARRES, *Une journée parlementaire*, Paris, Charpentier, 1894.

Maurice BARRES, *Le roman de l'énergie nationale: L'appel au soldat*, Paris, F. Juven, 1902.

Maurice BARRES, *Leurs figures*, Paris, F. Juven, 1898.

Edmond BERAUD, *Gambetta, Dictateur*, Paris, Oudin, 1881

Alfred BERTHEZENE, *Histoire de la troisième république (1870-1880)*, Paris, Dentu, 1882

François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, H. Plon, 1873.

Louis BLANC, *Histoire de la Constitution de 1875*, Paris, A. Charpentier, 1882.

Louis BLANC, *Discours politiques*, Paris, Ed. Germer-Baillière, 1882, 454p.

Louis BLANC, *Le parti que l'on appelle radical : sa doctrine, sa conduite*, Paris, 1873, 124p.

Paul BOURGET, *Cosmopolis*, Paris, éd. Alphonse Lemerre, 1893.

Philippe BUNAU-VARILLA, *La grande aventure de Panama*, Paris, Librairie Perrin, 1934.

Philippe BUNAU-VARILLA, *Panama, le passé, le présent, l'avenir*, Paris, G. Masson, 1892.

Philippe BUNAU-VARILLA, *Panama. La création, la destruction, la résurrection*, Paris, Plon, 1913.

Charles BRAIBANT, *Du boulangisme au Panama. Le secret d'Anatole France*, Paris, Denoel et Steele, 1935.

Victor CAMBE, *Lettre de M. Victor Cambe, maire de Cadenet, à ses administrés, motivant le refus de sa démission demandée par le préfet de Vaucluse. 27 décembre 1877*, Avignon, impr. de Seguin frères, 1877.

Georges CAVALIER, *Les mémoires de Pipe-en-Bois. Six mois d'antichambre. Souvenirs du cabinet de Gambetta par un témoin*, Paris, Champ Vallon, 1993.

G. CERBELAUD, *Les Explosifs modernes au Gothard, extrait de la brochure du Dr L. Tetmayer*, Paris, Imprimerie de l'écho industriel, 1885.

Albert CHICHE, *L'affaire de Panama*, Bordeaux, Impr. du Midi, 1894.

Auguste CHIRAC, *L'agiotage sous la Troisième République*, Paris, Albert Savine, 1892.

Jules CLARETIE, *La vie à Paris 1880-1910*, Paris, Eugene Fasquelle, 1910.

Gaston CREMIEUX, *Œuvres posthumes. Précédée d'une notice par Alfred Naquet*, Paris, E. Dentu, 1882.

Léon DAUDET, *Fantômes et Vivants*, Paris, Grasset, 1914.

G. D'AVENEL, « Les mécanismes de la vie moderne ; la publicité », *Revue des Deux Mondes*, 1901, p. 628-659

Quesnay DE BEAUREPAIRE, *Le Panama et la République*, Paris, Felix Juven, 1899.

Paul DE CASSAGNAC, *La publicité dans les journaux*, Paris, impr. de P. Dupont, 1893.

Charles DE FREYCINET, *Souvenirs*, Paris, Ed. Charles de la Grave, 1912-1913, 2 vols.

Emile DE MARCERE, *L'Assemblée nationale en 1871*, Paris, Plon, 1904.

Vicomte DE MEAUX, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Paris, Plon, 1905.

Jules DELAFOSSE, *Psychologie du député*, Paris, Plon, 1904.

Georges DEMANCHE, *Validations et invalidations sous le régime républicain*, Paris, Impr. Leautey, 1877.

Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, 1894.

Carlos D'ESCHAVANNES, *Laguerre et ses amis*, Paris, 1934.

Albert DESPLAGNES, *L'Oeuvre judiciaire de Me Crémieux. Lettre à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement sur l'histoire de la justice et de la magistrature française pendant cinq mois et dix jours*, Lyon, Girard, 1871

Lieutenant-colonel DESHORTIES, *La Commission d'étude des moyens de défense et la commission des marchés*, Nantes, impr. de V. Forest et E. Grimaud, 1873

Scipion DONCIEUX, *Préfecture de Vaucluse. Installation du Conseil municipal d'Avignon, le 29 novembre 1874. Discours du préfet*, Avignon, impr. de Gros, 1874.

Edouard DRUMONT, *La dernière bataille*, Paris, E. Dentu, 1890.

Edouard DRUMONT, *De l'or, de la boue, du sang. Du Panama à l'anarchie*, Paris, E. Dentu, 1896.

Alcide DUSOLIER, *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1er février 1871 : l'agonie de l'empire, le 4 septembre, le dictateur Gambetta*, Paris, E. Leroux, 1874.

Jules FAVRE, *Le gouvernement de la Défense Nationale*, Paris, 3 tomes, Plon, 1871, 1873 et 1875.

Xavier FERET DULONGBOIS, *Manuel des agents des postes et des télégraphes*, Rennes, Oberthur, 1896.

Gustave FLAUBERT, *Le candidat*, Paris, Charpentier, 1874.

Anatole FRANCE *L'île des Pingouins*, Paris, Calmann Levy, 1909.

Charles de FREYCINET, *Souvenirs*, Paris, impr. Delagrave, 1913.

Léon GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, Paris, G. Charpentier, 1880-1885.

Léon GAMBETTA, *Discours prononcé à Avignon par M. L. Gambetta, le 9 février 1876*, Avignon, impr. de Maillet, 1876.

Fernand GIRAUDEAU, *Les Papiers secrets de la défense nationale*, Paris, Amyot éditeur, 1875.

Alexandre GLAIS BIZOIN, *Dictature de cinq mois: mémoires pour servir à l'histoire du Gouvernement de la défense nationale et de la délégation de Tours et de Bordeaux*, Paris, E. Dentu, 1873.

Jules et Edmond DE GONCOURT, *Journal. Mémoires de la vie littéraire*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1887-1896, réed 1989.

Félix GRAS, *Li rouge dou Miejour, rouman istouri*, Avignon, Roumanille, 1896.

Louis GUERIN, *Fraudes électorales dévoilées 1870-1878 : une confession*, Avignon, Maillet, 1878.

Emile GUILLAUMIN, *La vie d'un simple*, Paris, éditions Stock, 1943.

Daniel HALEVY, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937.

Victor HUGO, *Choses vues*, Paris, Gallimard, 1887 réed. 1971.

Clovis HUGUES, *Lettre de Marianne aux républicains*, Marseille, Impr. de Clappier, 1871.

Jean JAURES, *Le radicalisme et le socialisme en 1885*, Paris, Fasquelle, 1904.

Robert DE JOUVENEL, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914.

André LAJEUNE-VILAR, *Les coulisses de la presse*, Paris, A.Charles, 1895.

André LAJEUNE-VILAR, *La bande opportuniste, mœurs et tripotages du monde politique*, Paris, A. Charles, 1896.

Charles-Ange LAISANT, *L'anarchie bourgeoise : politique contemporaine*, Paris, Flammarion, 1887, 325p.

Charles-Ange LAISANT, *La politique radicale en 1885. Quatre conférences*, Paris, H. Messenger, 1885, 124p.

Charles-Ange LAISANT, *Pourquoi et comment je suis devenu boulangiste*,

Francis LAUR, *De l'accaparement*, Paris, S.A des publications industrielles, 1900.

Frédéric LE GOFF, *Histoire du gouvernement de la Défense nationale en province, 4 septembre 1870-8 février 1871*, Paris, G. Charpentier, 1884-1885.

Edouard LOCKROY, *Au hasard de la vie, notes et souvenirs*, Paris, 1913.

Armand LUCAS, *Précis historique de l'affaire du Panama, relation détaillée et impartiale des faits officiellement confirmés*, Paris, Delhomme et Briguet, 1893.

Guy de MAUPASSANT, *Bel-Ami*, Paris, Ollendorf, 1895.

Alfred DE MEAUX, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Paris, 1905.

Arthur MEYER, *Ce que mes yeux ont vu*, Paris, Plon, 1911, 432p

Edouard MILLAUD, *Journal d'un parlementaire*, Paris, Oudin, 1914.

Octave MIRBEAU, *les affaires sont les affaires*, Paris, Eugene Fasquelle, 1903.

Alfred NAQUET, *Temps futurs, socialisme-anarchie*, Paris, Stock, 1900, 352p.

Alfred NAQUET, *Un discours programme*, Paris, librairie du suffrage universel, 1875, 340p.

Alfred NAQUET, *Lettre à mes commetants*, Cavaillon, L. Grivot-Poyet, 24p.

Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, E. Dentu, 1883, 130p.

Camille PELLETAN, *Le Théâtre de Versailles. L'Assemblée au jour le jour du 24 mai au 25 février*, Paris, 1875.

Emile PILLIAS, *Alfred Naquet, autobiographie*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1939, 30p.

Armand DE PONTMARTIN, *Les élections de 1876*, Avignon, Seguin, 1876

Marie QUINTON, *Le Journal de la Belle Meunière : Le Général Boulanger et son amie, souvenirs vécues*, Paris, Dentu, 1895, p525.

QUESNAY DE BEAUREPAIRE, *Le Panama et la République*, Paris, Félix Juven, 1899.

André RAIBAUD, *Les papiers secrets de la défense nationale*, Paris, Amyot, 1875.

Armand RIVIERE, *Trois mois de dictature en province : le gouvernement de la défense nationale à Tours*, Paris, E. Dentu, 1871.

Henri ROCHEFORT, *Les aventures de ma vie*, tome V, Paris, Paul Dupont, 1898.

Albert ROGAT, *Les hommes du 4 septembre devant l'enquête parlementaire*, Paris, Lachaud, 1873

Joseph REINACH, *Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Gambetta (4 septembre 1870-6 février 1871)*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1883.

Gustave ROUANET, *Les complicités du Panama. Pages d'histoire sociale contemporaine*, Paris, Albert Savine, 1893.

Charles SEIGNOBOS, *L'établissement de la IIIème République*, Paris, Hachette, 1921

SEVERINE, *Notes d'une frondeuse de la Boulange au Panama*, Paris, 1894.

André SIEGFRIED, *Suez et Panama*, Paris, A.Colin, 1940.

Félix SORDET, *1870-1871, ou Une page d'histoire : administration et guerre : campagne de 1870 ; gouvernement du 4 septembre ; la Commune*, Chalon, impr. de Sordet-Montalan, 1873,

Gabriel TERRAIL dit Mermeix, *Les coulisses du boulangisme*, Paris, éditions du Cerf, 1890.

Pierre DE WITT, *L'Épuration sous la troisième République, d'après le "Journal officiel" et l'"Almanach national"*, Paris, société anonyme de publications périodiques, 1887.

Duchesse D'UZES, *Souvenirs*, Paris, Plon, 1939.

Edouard VAUGHAN, *Maison Cochery et Cie*, Paris, 1883.

*Société générale pour la fabrication de la dynamite. Anonyme au capital de 3 000 000 de francs. Statuts*, Paris, Impr. Choisel, 1876.

*Lois, décrets, circulaires réglementant la fabrication, l'emploi et le transport de la dynamite et du coton poudre.*

*Textes officiels annotés et coordonnés par le commandant Dumas Guilin*, Paris, Impr. Lavauzelle, 1888.

## Inventaire des sources

### Base de données :

BORA Archives privées : Base d'Orientation et de Recherche des Archives privées, recensant les fonds privés contenus dans les centres des Archives nationales et dans les services départementaux d'archives.

LEONORE : Base donnant accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977.

### Archives Nationales de Suède, Stockholm

#### Archives d'Alfred Nobel (*Alfred Nobel arkiv*)

*Nous présentons ici l'intégralité du fonds Alfred Nobel, puisqu'il n'existe jusqu'ici qu'un inventaire en suédois de celui-ci, il nous a semblé intéressant pour des chercheurs qui souhaiteraient travailler sur ces sources qu'ils aient un aperçu en français du contenu de ce fonds.*

Série B : Copies carbonées de la correspondance active d'Alfred Nobel ainsi que manuscrits originaux. Sous série B/I : Copies carbonées de la correspondance d'Alfred Nobel de 1868 à 1896, classée dans 10 boîtes. Correspondance active d'Alfred Nobel, il écrivait jusqu'à 20 à 40 lettres par jour. Elles ont principalement pour sujet les entreprises d'Alfred Nobel et ses liens avec le monde scientifique. Sous série B/II : Notes et manuscrits d'Alfred Nobel.

Manuscrits « littéraires » d'Alfred Nobel. Manuscrits scientifiques concernant principalement des explosifs. Notes diverses.

Série D : Inventaire des papiers d'Alfred Nobel. Catalogue de livres (2 boîtes)

Série E : Correspondance passive d'Alfred Nobel.

Sous série E/I : Correspondance passive d'Alfred Nobel avec sa famille 1847-1896 (4 boîtes).

Sous série E/II : Correspondance passive d'Alfred Nobel avec d'autres personnes, 1870-1896 (7 boîtes)

Sous série E/III : Correspondance passive d'Alfred Nobel ayant pour principal objet des affaires commerciales, des factures, des commandes. (1 boîte)

Série F : Documents en rapport avec les activités scientifiques et commerciales de Nobel.

Sous-série F/I : Documents concernant les laboratoires d'Alfred Nobel à San Remo, à Sevrans, à Paris et à Bjorkborn., 1874-1896 (8 boîtes).

Sous-série F/II : Documents à propos des brevets déposés par Alfred Nobel dans de nombreux pays, 1875-1897, 11 boîtes.

Sous-série F/III : Documents relatifs aux procès ou aux litiges à propos des inventions de Nobel 1876-1895 (9 boîtes).

Sous-série F/IV : Documents concernant des entreprises de dynamite d'Alfred Nobel 1864-1898 (36 boîtes). Notamment la Société Générale pour la fabrication de la dynamite, la Société Anonyme Espagnole de Dynamite, la Société Belge de dynamite.. *etc.* toutes liées à la Société Centrale de Dynamite.

Sous-série F/IV : Documents bancaires d'Alfred Nobel 1882 -1896 (9 boîtes). Relevés de comptes, des documents concernant des transactions dans des banques de toute l'Europe.

Sous-série F/V : Documents à propos des possessions immobilières de Nobel 1883-1896 (4 boîtes)

Sous-série F/VI : Documents relatifs aux inventions de Nobel 1863-1897 (9 boîtes)

Sous-série F/VII : Documents concernant les propriétés d'Alfred Nobel à Paris et à San Remo 1871-1897 (8 boîtes)

Sous-série F/VII : Autres documents classés par objet 1864-1896 (4 boîtes)

Série G : Livres de comptes d'Alfred Nobel, concernant principalement sa vie quotidienne 1864-1897 (10 boîtes)

Série H : Imprimés 1860-1895 (29 boîtes). Cette collection d'opuscules concerne principalement les brevets, les armes, les explosifs, la minéralogie, les questions financières et les questions de guerre et de paix.

Série J : Dessins et photographies (2 boîtes)

Série Ö : Documents de provenance extérieure ajoutés aux archives d'Alfred Nobel.

Sous-série Ö/I : Lettres d'Alfred Nobel à Sofie Hess 1878-1895 (2 boîtes)

Sous-série Ö/ II : Autres documents de provenance étrangère 1860-1896 (7 boîtes), principalement des correspondances familiales ou amicales en suédois.

## **Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) - Paris**

### **AP : Fonds privés**

#### **Fonds Mackau :**

AP/156(I) 275 : Fonds Mackau, 9 lettres de Georges Laguerre (1889-1902).



**Fonds (Adolphe) Crémieux:**

369AP/2 Correspondance d'Adolphe Crémieux et de son épouse. 1824-1880

**Fonds de l'étude Demange :**

387AP/4 et 387AP/5 : Affaire Arton, liée au scandale de Panama. 1896-1904.  
Correspondance, manuscrits, télégrammes, extraits de journaux.

**Fonds Gustave Cluseret :**

441 AP/1 : Correspondance passive de Gustave Cluseret, notamment treize lettres écrites par Alfred Naquet(1884-1890).

**AR : Archives de Presse**

16 AR 1: Fonds Henry Maret : correspondance.

**BB : Ministère de la Justice****Dossiers de magistrats et de juges de paix.**

BB 6 II 419 : Dossier de Jules Valabrègue. Fiche personnelle, recommandations, rapports. (1870-1873).

BB 6 II 488 : Dossier d'Henri Devillario, 1870-1892. Fiche personnelle, rapports, recommandations.

BB 6 II 498 : Dossier de Camille Fabre. Fiches personnelles, rapports, correspondances, recommandations (1870-1904).

BB6 II 1095 : Dossier Éliacin Naquet. Fiche personnelle.

BB 8 1218 : Dossiers de juges de paix du département du Vaucluse. 1852-1878.

**Élections et fraudes électorales**

BB24-841: Poursuites judiciaires et demandes de grâce concernant les fraudes électorales à Avignon (1876).

BB 24-845 : Suites judiciaires des fraudes électorales dans le Vaucluse en 1877. Procès-verbaux, rapports, correspondance concernant les procès.

BB 30-490 : Rapport accompagnant le « Mémoire à Monsieur le Ministre de la Justice en réponse aux griefs élevés dans le dossier de l'enquête parlementaire sur l'élection de M. le comte du Demaine contre le Parquet d'Avignon, par M. Pelerin, procureur de la République, 1876.

BB30-491 : Suites judiciaires des fraudes électorales dans le Vaucluse en 1877. Procès-verbaux, rapports, correspondance concernant les procès.

BB 30-1463 : Proposition de lois, notamment une proposition de loi à propos des dispositions applicables en cas fraudes électorales déposée par Alfred Naquet 1463, 3 mars 1883 et 26 avril 1883.

### **Scandale de Panama :**

BB 18 1807/3 : Plaintes contre les administrateurs de Panama. Pétitions. Lettres de particuliers. Rapports préfectoraux concernant la réception du scandale en Province. 1889-1893

BB 18 1807/4 : Rapport de Quesnay de Beaurepaire, procureur général. Demande de poursuites contre des parlementaires. Commission d'enquête parlementaire. Pièces communiquées à la commission d'enquête. Correspondance entre le ministère de la Justice et la commission. Expertises à propos du décès de Jacques de Reinach. 1892-1894.

BB 18 1807/5 : Liquidation de la Compagnie de Panama. Poursuites contre le journal *La France*, pour avoir publié la liste des 104.

BB 18 1807/6 : Affaire Arton : recherches à l'étranger d'Émile Aron dit Arton. Correspondances, rapports. Extradition d'Angleterre vers la France de celui-ci. Poursuites contre Arton, et poursuites pour corruption de plusieurs parlementaires et anciens parlementaires, dont Alfred Naquet et Jean Saint-Martin. 1892-1898.

### Série C : Assemblées nationales

C 2792 : Dossiers de poursuites contre des représentants, 1871 à 1876.

C 2899 à 2991. Commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et de la Délégation de Tours et de Bordeaux. 1870-1871. Rapports, auditions, correspondance.

C 3027 à 3077 : Commission d'enquête parlementaire sur les marchés passés durant la guerre de 1870.

C3145 : Poursuites contre des députés, 1876 à 1877.

C 3160 : Enquête parlementaire sur l'élection du vicomte du Demaine dans l'arrondissement d'Avignon, 1876. Correspondance, auditions, compte-rendu de délibération, rapports.

C3168 : Poursuites contre les députés (1877-1881).

C 3229 à 3242 : Enquête parlementaire sur les élections de 1877, classées par département. Dont : C3242 : Enquête parlementaire concernant le département du Vaucluse, 1877. Correspondance, auditions, rapports de police.

C 3457 : Élections législatives de février et de juillet 1871 dans le Vaucluse. Procès-verbaux généraux de recensement. Dépêches télégraphiques. Actes de naissance des candidats. Pièces annexes. Correspondance.

C 3473 : Élections législatives de 1876 et de février 1877 dans le Vaucluse. Procès-verbaux généraux de recensement. Dépêches télégraphiques. Actes de naissance des candidats. Pièces annexes.

C 3474 : Élections législatives de 1877. Renseignements établis sur les candidats républicains en France. Correspondance administrative.

C3499 : Élections législatives d'octobre 1877 dans le Vaucluse. Procès-verbaux, protestations, correspondance, annexes.

C 3600 : Élections législatives de février 1871 dans le Vaucluse. Procès-verbaux communaux des élections générales et partielles et des votes militaires.

C 3654 : Élection partielle de juillet 1871 dans le Vaucluse, procès-verbaux, correspondance et rapports.

C3722 : Élection partielle de 1874 dans le Vaucluse. Procès verbaux, correspondance et rapports.

C3809 : Élections législatives de 1876 dans le Vaucluse, procès-verbaux, correspondance et rapports.

C3831 : Élections législatives de 1877 dans le Vaucluse, procès-verbaux, correspondance et rapports.

C4603 : Élections législatives de 1881 et 1885 dans le Vaucluse. Procès-verbaux, correspondances, documents électoraux.

C4930. Élections législatives de 1888. Procès-verbaux, bulletins de vote, rapports, annexes.

C 5369 : Demande de poursuites contre des députés, 1885-1893.

C 5721 et C5767 : Pétitions de citoyens à propos de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, 1887-1893.

C 5580 à 5584 : Enquête parlementaire sur le scandale de Panama. Auditions, rapports, correspondance et procès-verbaux des procès. (1892-1898).

C 5675 à C 5677 : Pétitions relatives à l'affaire de Panama. (1892-1893).

C 5740 : Pétitions relatives à l'affaire de Panama. (1893-1895).

## Série F7 : Police générale.

### **Général :**

F/7 12445 : Rapports sur les déplacements du général Boulanger et coupures de presse à propos du boulangisme.

F/7 12446 : Rapports sur les comités et les réunions boulangistes, coupures de presse.

F/7 12447 : Rapports sur les agissements boulangistes, sur l'exil de Boulanger et notes sur les activités de Boulanger en exil.

F/7 12549. Affaire des décorations (1887-1888)

F/7 12655-12672. Dépêches officielles et privées, dépêches du et au Ministre de l'Intérieur, dépêche, Havas. 1870-1871.

F/7 12673. Correspondances et rapports (Ministère de l'Intérieur, Gouvernement militaire de Paris, garde nationale). 1870-1873.

F/7 12674-12679. Dépêches reçues par le Ministère de l'Intérieur. Septembre 1870-mars 1871. Notamment 12679 : nombreuses dépêches concernant le Vaucluse.

F/7 12681-12684. Dépêches relatives au Seize-Mai. 1877.

F/7 12685-12688. Dépêches contrôlées au Ministère de l'Intérieur. 1877-1878.

F/7 12796. Documents sur la production de dynamite en France. Loi sur les poudres dynamites, le 8 mars 1875. Décret du 28 octobre 1882 réglementant son emploi : surveillance des dépôts ; mesures prises en Angleterre (1882-1908).

F/7/12797-12809 : Documents sur la production de dynamite en France. Surveillances des fabriques et dépôts, avec cartes et plans. Classement départemental (1871-1915).

F/7/12808 : Implantations de dynamiterie en île de France, et documents sur la société générale pour la fabrication de la dynamite

F/7 12927 : Dossiers sur le scandale de Panama (1892-1898). Lettres, copies de lettres, rapports de police, extraits de journaux

### **Fonds « Panthéon » : dossiers sur des personnalités**

F/7 15925/1-15925/3. ARTON (Léopold), impliqué dans le scandale de Panama (1849-1905) et DUPAS (Eugène), policier chargé de l'arrêter (1892-1905). Rapports de la police à la commission d'enquête, correspondances avec les ministères de la Justice et des Affaires

étrangères, articles de la *Libre Parole*, circulaires et instructions (1892-1897), coupures de presse (1896-1905) correspondances diverses.

F/7 15942/1COTTU (Henri), administrateur du Panama (1892-1905).

F/7 15949/1DILLON (comte Arthur), boulangiste (1883-1899).

F/7 15951/2 DRUMONT (Édouard), journaliste et député antisémite (1890-1913).

F/7 15952/2 DUPAS (Eugène), policier mêlé à l'affaire Arton (1893-1901).

F/7 15959/2: GILLY (Numa), homme politique (1888-1905).

F/7 15969/2 : HERZ (Cornélius), mêlé au scandale de Panama (1869-1898).

F/7 15977/1 : LAGUERRE (Georges), député boulangiste (1882-1908).

F/7 15951/2 : DRUMONT (Edouard).

F/7 16002/2: ROCHEFORT (Henri).

### F/90. Postes et Télégraphes

F/90 1472 à 1473 : Archives des bureaux secondaires du Télégraphe de Paris et des bureaux de province. 1870-1900.

F/90 9217 : Correspondance administrative concernant les Postes et Télégraphes dans les départements du Var, du Vaucluse, de la Vendée et de l'Yonne. 1870-1895.

### Légion d'honneur et décorations

F/1/D III 358 : Légions d'honneur attribuées dans le département du Vaucluse (1880-1930).  
(lacunaire)

F/12 5301 à F/12 5310b : propositions collectives pour la Légion d'honneur, correspondance 1830-1899.

## Archives nationales du monde du travail

### **7 AQ : Fonds de la Compagnie universelle du canal de Panama**

7 AQ 15 à 18 : Commission d'enquête parlementaire concernant le scandale de Panama. Auditions, procès-verbaux, correspondance, 1892-1898.

7 AQ 20 : Procès Cornélius Herz. Procès-verbaux, rapports de police, correspondance. 1886-1897

7 AQ 21 : Procès Hugo Oberndorffen et poursuites contre Arton. 1882-1898

## **132 AQ : Fonds Rothschild**

132 AQ T 28 : Statuts de la société centrale de la dynamite, 1887.

## **Bibliothèque Nationale de France**

### **Département des manuscrits**

NAF 13551: Correspondance et papiers de Joseph Reinach, 29 lettres d'Alfred Naquet (1879-1888)

NAF 13667: Notes autographes de Ferdinand de Lesseps prises durant les travaux du canal de Panama ; brouillons d'articles, etc...

NAF 23783 : Correspondance entre le Général Boulanger et Alfred Naquet (1889-1890). 63 lettres adressées à Alfred Naquet par divers correspondants notamment vauclusiens (1882-1901).

NAF 24409: Fonds Scheurer-Kestner. Onze lettres d'Alfred Naquet (1867-1884). Trois lettres d'Alphonse Gent (1871-1875).

NAF 24900 : Fonds Joseph Reinach, plusieurs lettres adressées à Gambetta pendant la Défense Nationale.

NAF 25102 et 25104 : Papiers Van Cassel (avocat général pendant le scandale de Panama) : Notes manuscrites rédigées par le magistrat sur cette affaire, documents divers.

4-LB57-14019 (1-10) : *Varia* d'Alfred Naquet (1881-1912). Ce sont des cahiers dans lesquels Alfred Naquet a collé des articles qu'il a écrit ou à son sujet, à propos de ces centres d'intérêts ou ses activités politiques, industrielles et scientifiques.

### **Fonds maçonnique:**

FM2 25 : Loge « La République Démocratique », Paris (1884-1891).

FM2 42 : Loges « Les Vrais Amis Réunis » et « La Sincère Union », Avignon (1879-1900).

FM2 763, Loge « La Constance Réunie au Bon Accueil », Orange, 1867-1900

FM2 772, Loge « Le Triomphe de l'Amitié », Pertuis, 1849-1868.

### **Bibliothèque de l'Arsenal**

7724 : Fonds Infantin, trois lettres d'Alfred Naquet à Barthelemy Prosper Infantin, saint-simonien, 1859-1861.

13591-13598 Lettres reçues par Albin Valabrègue, classées par ordre alphabétique de correspondants, et papiers divers lui ayant appartenu. 19 lettres d'Alfred Naquet.

### **Archives de la Préfecture de Police de Paris**

Sous-série BA : Cabinet du préfet : rapports et renseignements adressés au cabinet du Préfet : période 1869-1970.

BA 918 : Dossiers sur le parti républicain de 1873 à 1876. Rapports de police, correspondance, coupures de presse.

BA188 à 194 et Ba 945 : Documents concernant le scandale de Panama, notamment des coupures de presse, des rapports de police, des copies de lettres.

Ba 480 : Documents sur les campagnes républicaines en faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale (1872-1875)

BA579 : Rapports de police sur les élections législatives générales de 1877.

BA593 : Rapports de police sur les élections législatives de 1877, notamment dans le département du Vaucluse.

BA 626-629 : Rapports de police sur les élections législatives de 1889.

BA 909 : Documents sur Clovis Hugues, notamment des rapports de police.

BA924 : Rapports de police et coupures de presse à propos de Geoffroy Renez, maitresse d'Arton.

BA 937 à 940: L'affaire Arton. Recherches, correspondances, rapports, copies de lettres, poursuites judiciaires.

BA945 : Rapports de police et coupures de presse à propos de Paul Barbe.

BA1150 : Rapports de police et coupures de presse concernant Gilbert le Guay.

Sous-série EA : dossiers de personnalités : période 1800-1995

EA 10 : Ledru-Rollin

EA 31 : Léon Gambetta

EA 44 : Numa Gilly

EA 52 : Alfred Naquet.

EA 60-61 : Général Boulanger

## **Bibliothèque et archives du Sénat**

Dossier sénatorial d'Alfred Naquet (1882-1889) : biographie, propositions de lois au sénat.

## **Bibliothèque Marguerite Durand**

(Non côté) : Correspondance Georges Laguerre-Marguerite Durand (1889-1898) : 19 lettres de Georges Laguerre et 15 lettres de Marguerite Durand.

Ms 30 : Un carnet « intime » de Marguerite Durand allant du 9 juillet au 1<sup>er</sup> août 1889 à propos notamment du boulangisme et du journal *La Presse*.

## **Archives départementales du Vaucluse**

Entrées par voies extraordinaires (J) :

### **1J24 à 1J57 : Fonds Saint Martin :**

1J25: Correspondance reçue 1890-1910

1J29: Élections, coupures de journaux (Vaucluse), circulaires de 1869 à 1900.

1J32: Dossiers de coupures de journaux, de brochures et de quelques lettres relatives au boulangisme. Élection à Montmartre en 1893. Correspondance avec Laur, relative aux livraisons de l'époque boulangiste.

1J33 : Nombreux extraits de journaux, datés pour la plupart de 1897. 17 feuillets numérotés de 1 à 17, commençant par « je suis inculpé pour... » , traitant du Panama et du financement du boulangisme, manifestement complet. 2 feuilles, avec comme mention « me ? 5 » et « 6 », parlant de la société de la dynamite et de 1888, avec la mention de Naquet. 4 feuilles, numérotées de 3 à 6, incomplètes. 4 feuilles numérotés d'un pamphlet intitulé *Un électeur à un sénateur*, signé X mais qui semblent écrites de la main de Saint-Martin, critiquant le sénateur de Vaucluse Guérin. Cette polémique était semble t-il destiné à être publié dans le journal *Le Réveil du Midi*. 38 feuilles numérotées de 2 à 39, traitant de l'affaire de Panama, d'Arton , la dernière phrase parle du 25 Février 1897, donc peu avant l'arrestation de Saint-Martin.

2 petits cahiers écrits par Saint-Martin, comportant 14 pages en tout, intitulé sobrement *Panama* par Jean Saint-Martin. Ils semblent incomplets, puisque Saint-Martin finit par « arrêtons nous à cette commission politico-judiciaire. » L'original des pièces citées et reproduites dans l'opuscule *Clovis Hugues et moi dans l'Affaire de Panama* de Jean Saint



Martin, paru en 1897, utilisées par Saint-Martin pour se défendre des accusations proférées par Clovis Hugues. De nombreuses notes prises par Saint-Martin sur des feuilles uniques, parlant très souvent de Panama et du procès, mais il semble difficile de trouver une quelconque continuité entre elles.

1J35: Cahiers constitués surtout à l'époque du boulangisme, relatif à l'anarchie parlementaire. Sept cahiers contenant principalement de coupures de presse collées, mais aussi :

-10 feuillets datant probablement de 1893, où Jean Saint-Martin écrit sur son échec aux élections législatives face à Pourquery de Boisserin.

1J45 (Fonds Girard) : Correspondance privée de ce jeune écrivain légitimiste, à l'Isle, 1874-1912.

#### **Autres documents entrés par voie extraordinaire**

1J204 : Lettres de Taxile Delort adressées à un compatriote au sujet de l'installation à Ménerbes d'un instituteur libre. 1872.

1J268 : lettre du préfet Ducrest de Villeneuve au Marquis de Billioti (1877).

1J508/6 : Alphonse Bédoin, conseiller d'arrondissement, maire de Sorgues de 1890 à 1905 : correspondance.

1J684 et 1J763 : Lettres de Raoul de Billiotti (1847-1883)

1J878 : « Le crime royaliste à Avignon », chanson. Lettre de Cyprien Poujade, à Gent au sujet de la situation politique du Vaucluse (1883)

#### **1J924-925: Complément du Fonds Saint Martin.**

1J924: Lettre d'Alphonse Gent, député du Vaucluse, à ses « amis » sur la situation générale de la France (1er Janvier 1874).

Autre lettre à Jean Saint Martin au sujet de la venue en Vaucluse de Louis Blanc. (9 Octobre 1879).

1J925: Lettres de François Raspail à Jean Saint Martin (14 Février 1877).

4 lettres de Georges Laguerre au même. (1910)

4 lettres de Maurice Faure, sénateur, au même, au sujet notamment de sa mission aux Archives du Vatican. (1916)

3 lettres de Dr François Raspail et Jacques Raspail, fils et petit fils du savant au sujet de l'édification d'un monument en l'honneur de leur aïeul à Carpentras (1921-1926).

1J924 : Lettres d'Alphonse Gent à ses « amis » sur la situation générale de la France (1<sup>er</sup> Janvier 1874), à un ami sur la candidature républicaine aux élections de Vaucluse (19 février 1874) ; autre lettre à Jean Saint-Martin au sujet de la venue de Louis Blanc (9 octobre 1879).

### **1J1085 : Papiers Alfred Naquet :**

Correspondance politique d'Alfred Naquet adressée à son ami Larcher, de Paris.

56 lettres du 27 Octobre 1889 au 20 Avril 1905.

4 lettres datant de la campagne électorale à Carpentras en Juillet 1893.

Autres lettres adressées de Londres lors de séjours (Décembre 1890 à Octobre 1891).

Lettres datant de l'exil d'Alfred Naquet en 1897.

1 lettre à Laisant datée du 15 Février 1881.

1 lettre à Lechaplain pour sa candidature dans le XIXème arrondissement aux élections législatives de 1889.

-Deux ébauches de chapitres d'un projet *a priori* plus vaste intitulé « l'anarchie parlementaire », le premier chapitre intitulé « commentaire sur les élections », le second intitulé « les députés », tous deux datant de 1893 ou 1895 (les deux dates sont présentes).

Les coupures de presse sont aussi présentes aux côtés des ébauches de chapitres, celles-ci ont pour but selon Saint-Martin « de documenter l'ouvrage que je me propose d'écrire : *l'anarchie parlementaire*. » C'est un projet qui ne semble pas avoir abouti.

1J36: Même sujet. Polémiques locales, affaire Gros et Lauque.

1J37: Imprimés parlementaires.

1J56: Carton de mélanges, images, souvenirs divers, gravures, portraits, photos.

### Série M : Fonds préfectoral

1M686 : Rapports mensuels des préfets et des sous-préfets (1864-1903).

1M753 : Surveillance de l'opinion : correspondance, rapports notamment de commissaires de police (1871-1923).

1m759 Cercles et associations civiles, chambrées : instructions, enquêtes, rapports, statistiques (1880-1938).

1m760 : Cercles et associations civiles, chambrées : registre de déclarations (1871-1938).

1M808 : Le 24-Mai et l'Ordre moral en Vaucluse. Délits de presse, révocations, rapports, extraits de journaux.

1M809: Boulangisme : correspondance, rapports de police (1888-1891)

1M815: « Parti radical-socialiste »: rapports, affiches, coupures de presse (1876- 1939)

1M833: Mouvement royaliste : rapports de police, affiches, tracts, coupures de presse (1876-1939)

1M893-894: Voyages présidentiels en Vaucluse: instruction, correspondances, rapports notamment sur le voyage de Sadi Carnot en 1890.

2M78 : Défense Nationale : comités républicains de communes, propositions, nominations, suspensions, révocations.

### **3M : Élections**

3M63 : élections générales sous le Second Empire (1852-1870)

3M68 : Élections au conseil général de Vaucluse : procès-verbaux, correspondance, 1859-1870

3M71 : Élections aux conseils d'arrondissement, procès-verbaux, rapports, correspondance, 1852-1870.

3M266 : Élections générales de 1871 et 1874 (instructions, rapports, procès verbaux, contestations, résultats.)

3M267 : Élections générales de 1876 et 1877 (instructions, rapports, procès verbaux, contestations, résultats.)

3M268: Élections générales du 4 octobre 1885 (instructions, coupures de presse, rapports, procès verbaux, résultats.)

3M269: Élections générales du 22 septembre 1889: registre des candidatures, rapports sur le clergé, rapports politiques, procès verbaux, résultats)

3M270 : Élections générales de 1893 : registre des candidatures, rapports, procès verbaux, résultats.

3M288: Élections sénatoriales, notamment les élections complémentaires de 1883, celles de 1890, et le renouvellement du 4 Janvier 1891.

3M293 : Dissolution du Conseil général et installation d'une commission départementale (1870). Élections au conseil général 1871 1873.

3M295 : Élections partielles de 1875, 1876 et 1878.

3M324 : Statistiques politiques des maires et adjoints des municipalités (1875-1938).

#### **4M : Police générale et administrative**

4M24 : Dossiers des gardes champêtres (1807-1900) (lacunaire)

4M82: « Cercles politiques » et cercles d'amis à Apt de 1885 à 1900.

4M83: Cercles d'amis à Avignon (1885-1900).

4M88 : « Cercles politiques » d'Avignon (1885-1900).

4M93 : Cercles d'amis et cercles politiques à Carpentras. (1870-1900)

4M102 : Cercles à Orange (1863-1900.)

#### Série P : Finances, impôts, cadastre.

Sous-série 6 P : Postes et Télégraphes.

6 P (non côtés, appelés « en vrac » dans l'inventaire) : dossiers de demandes d'emplois pour un emploi dans les Postes et télégraphes. Dossiers des personnels (1880-1891).

#### Série T : Enseignement, culture, sport.

2T27, Dossier de plusieurs journaux dans le Vaucluse sous la Troisième République. Correspondance.

#### Série U : Justice

1 U 89 : Poursuites judiciaires contre les fraudes ayant eu lieu à Gordes lors des élections de novembre 1877.

2 U 488 : Poursuites judiciaires, notamment à propos des fraudes et des violences à Carpentras et à Cavillon lors des élections générales de 1871.

3U1 378 : Procès pour les fraudes et les violence survenues lors des élections de 1877.

3U 763 : Documents concernant des procès qui ont lieu concernant des agissements de fraudes électorales lors des élections législatives de 1877.

#### Z : Sous-préfectures

##### **Sous-préfet d'Apt**

1Z 29-30 : Rapports des commissaires de police 1843-1888

1Z50 : Défense nationale dans l'arrondissements d'Apt. Comités, municipalités, rapports et correspondance. (1870-1871)

1Z68 : Élections sénatoriales : instructions, correspondance. 1871-1936

1Z69 : Élections législatives : instructions, correspondance. 1871-1936.

1Z352, Autorisations de cercles dans l'arrondissement d'Apt, 1869-1874.

##### **Sous-préfet de Carpentras :**

3Z33-35 : Correspondance active des lettres au préfet et aux maires (1872-1898)

3Z94 : Cercles dans l'arrondissement de Carpentras sous la Troisième République.

**Sous-préfet d'Orange :**

4Z195-196 : Registre de la correspondance active et passive du sous-préfet (1871-1877 ; 1889-1893). Rapports faits par la préfecture.

**Archives départementales des Bouches-du-Rhône**

Fonds Louis Montagne (ancien sous-préfet d'Apt, en 1877)

26 E 7 : Procès entre Louis Montagne et Alfred Naquet. Correspondance.

26 E 9 : Procès entre Louis Montagne et Alfred Naquet. Correspondance, manuscrits.

26 E 23 : Procès entre Louis Montagne et Alfred Naquet, 187

8-1880. Procès-verbaux, coupures de presse, manuscrits.

**Archives départementales des Pyrénées Orientales**

135 J : Fonds de l'usine de dynamite de Paulilles. Ce sont principalement des documents administratifs, des plans, ainsi que quelques documents sur les personnels, 1884 – 1985.

**Bibliothèque Ceccano (Avignon)**

Ms 4399 fol 19 : récit manuscrit par Paul Achard de la proclamation de la République à Avignon.

Ms 5645 : Correspondance de Taxile Delord avec Félix Achard, 1874-1875.

Ms 5879 à 5885 : Fonds Jules Belleudy (journaliste à Avignon au *Réveil du Midi*, sous-préfet d'Apt puis préfet de l'Ardèche).

Ms 5879 « Clovis Hugues. Lettres adressées à Jules Belleudy par Clovis Hugues et sa femme » (manuscrits, coupures de journaux, photographies, poèmes autographes)

Ms 5881-5882 : Diverses correspondances adressées à Jules Belleudy

Ms 5883 « Paul Vayson. Correspondance adressée à Jules Belleudy par M. et Mme Paul Vayson. Correspondance du Dr Alfred Pamard au sujet du monument à élever à P. Vayson.

5581 : Fonds vicomte de Salvador : correspondances adressées à l'un des leaders du royalisme dans le Vaucluse.

## **Bibliothèque Inguimbertaine (Carpentras)**

### Autres fonds

26.600 : Cote contenant de très nombreux documents sur les élections et la vie politique à Carpentras et dans son arrondissement au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Fonds « Naquet » (nous supposons que ces documents ont été donnés par Alfred Naquet à l'Inguimbertaine).

20.867: Portraits et études historiques avec dessins et photogravures d'Alfred Naquet.\* (non daté)

20.867 (2) Portrait contemporain et études historiques avec dessins et photogravures de Naquet (suite). (non daté)

23.502 (1 à 6) (7 à 15)(16 à 28) Collection de portraits et caricatures d'Alfred Naquet, datant principalement de l'époque où celui-ci faisait voter la loi sur le divorce. (1879-1889).

22.306 : Propositions de lois et rapports d'Alfred Naquet. (1871-1893)

24.219(10) Élections législatives de 1893 dans l'arrondissement de Carpentras: Profession de foi d'Alfred Naquet pour le 1<sup>er</sup> tour le 20 Aout, et pour le second le 3 Septembre 1893. Une dépêche de Millerand en faveur de Naquet.

26.753 (31), Alfred Naquet, « Mémoire sur les irrégularités et les troubles des élections législatives du 8 février 1871 dans le département de Vaucluse, pour élire une Assemblée nationale (qui se tient à Bordeaux le 12 février 1871) »

### Fonds Alfred Michel

Correspondance reçue par le député de l'arrondissement de Carpentras, de son élection à sa mort (1885 à 1891). Ce sont très majoritairement des lettres de recommandation.

### Documents manuscrits

Ms 2074 : Plusieurs lettres d'Alfred Naquet notamment à Cyprien Pujade et à des amis de Carpentras.

ms 2243 : Lettres d'Alfred Naquet dont l'une à Jules Vallès.

ms 2496 : Fonds de Joseph Eysseric, comportant plusieurs lettres d'Alfred Naquet

ms 2806 : Lettres d'Alfred Naquet à Adrien Malachier, adjoint du maire de Ménerbes. (1876)

## **Archives municipales d'Apt**

1K26 : Élections législatives 1871-1900. Compte-rendus, rapports, procès-verbaux, correspondance.

### **Archives municipales Avignon**

1K203 : Documents sur les élections législative 8 Février 1871, élection complémentaire du 2 Juillet 1871, élections législatives des 20 Février 1876, 11 et 25 Février 1877 : procès-verbaux, correspondance, coupures de journaux.

1K204 : Élections législatives 1877 à 1898. Procès-verbaux, correspondance, coupures de journaux.

5K278 : Proclamations et débats du conseil municipal d'Avignon pendant la Défense nationale (1870-1871).

### **Archives municipales d'Orange**

1 K67 : Élections législatives de 1877. Correspondances, compte-rendus, protestations.

### **Archives municipales de Pertuis**

(Dossier intitulé 3D1/25) : Cinq lettres de Jean Saint Martin, natif de Pertuis, adressées à des amis de son arrondissement (1878- 1894).

1K41 : Élections législatives : procès verbaux des bureaux de la ville de Pertuis (1841-1958).

1K 54 : Élections municipales 1888-1890

### **Archives municipales d'Apt**

1K32 : Élections législatives : procès verbal de l'élection à Apt, résultats par commune des différents cantons. (1874-1889).

1K33 : Élections législatives : correspondance, procès-verbaux des opérations électorales, banquets. (1893-1912), avec notamment un carnet des dépenses politiques d'Eugène Reboulin lors de son élection comme député en 1893.

### **Fonds privés de manuscrits et autographes de Me Alain Vidal-Naquet (Marseille)**

- Lettre d'Alfred Naquet à un correspondant non identifié, peut-être l'éditeur Jean-Baptiste Ballière, recommandant son ami avocat Théodore Nicolas, 4 août 1875.

- Lettre d'Alfred Naquet à Catulle Mendès, à propos des articles qu'il a écrit dans le journal *La Révolution* qu'il a fondé, 12 décembre 1876.

- Lettre d'Alfred Naquet à Tirard à propos du décret de 1882 sur la dynamite, 29 octobre 1882.
- Lettre d'Alfred Naquet à un correspondant non identifié où il défend ses idées constitutionnelles, 28 décembre 1886.
- Lettre d'Alfred Naquet à un correspondant non identifié où il défend la loi sur le divorce qu'il a fait voter plus de dix ans plus tôt, reconnaissant toutefois qu'elle est imparfaite, 2 janvier 1896.

## Sources imprimées

### Journaux locaux

#### **Bibliothèque nationale de France**

BN JO-980 : *Le Patriote de Vaucluse*  
 « Journal républicain paraissant le dimanche »  
 Carpentras  
 Hebdomadaire  
 23 nov. 1873-1er déc. 1878 puis 11 janv. 1880-11 mars 1883

BN JO-3228 : *La Démocratie du Midi*  
 Avignon  
 Quotidien  
 1871-1874.

BN JO- 3836 : *Le Progrès du Midi*  
 « Organe de l'Union républicaine. Politique, littéraire, agricole et commercial. »  
 Avignon  
 Tri-hebdomadaire.  
 1871-1873.

JO- 4728 : *Le Petit Avignonnais*  
 « Journal politique et littéraire » puis « Journal républicain radical »  
 Avignon  
 1882-1883.

JO- 5232 : *Le Républicain de Vaucluse*  
 « Organe de l'Union républicaine »  
 Avignon  
 Tri-hebdomadaire.  
 1874-1877.

BN JO- 85477 : *L'Indépendant du Midi*  
 Journal républicain, littéraire, commercial et d'intérêts locaux  
 Carpentras  
 Hebdomadaire



1er juin-23 nov. 1884

BN JO.87286 *Le parti national de Vaucluse et de la Drôme* (14 au 28 Juillet 1889) 3 numéros, publiés à l'occasion des élections cantonales du 28 Juillet 1889.

BN JO.89929 *Le révisionniste du Vaucluse- Organe du parti national et radical-socialiste* (4-6 Octobre 1889), publié en Octobre 1889 à l'occasion des élections législatives.  
Pertuis.

### **Archives départementales du Vaucluse**

10 PER 3 : *Le mercure aptésien*  
« Journal de l'arrondissement d'Apt »  
Hebdomadaire  
Juillet 1840- Décembre 1926.

10 PER 11 *Le Démocrate de Vaucluse*  
Avignon  
Hebdomadaire puis quotidien  
1868-1871

10 PER 22 *Le Comtat*  
« Journal politique, littéraire et commercial »  
Bi-hebdomadaire  
1871-1882.

10 PER 23 *Le courrier du Midi*  
« Organe des intérêts conservateurs »  
Trihebdomadaire.  
19 Février 1888-1939.

10 PER 24 *Le Réveil du Midi*  
Avignon.  
Hebdomadaire.  
Janvier 1878 - Juillet 1890.

10 PER 25 *L'indépendant.*  
« Journal Républicain d'Orange et de l'arrondissement »  
Hebdomadaire.  
Avril 1882-Mai 1898.

10 PER 26 *Le Mont-Ventoux.*

Carpentras.  
Hebdomadaire.  
Février 1885 - Septembre 1935.

10 PER 28 *La Chronique de Vaucluse*  
Carpentras.  
Hebdomadaire  
Juin 1887 - Septembre 1893.

10 PER 29 *La sentinelle de Vaucluse*  
Pertuis  
Hebdomadaire  
Juin 1887 - Décembre 1891.

10 PER 32 : *Le Bonhomme républicain* :  
« Journal de propagande et concentration républicaine. » puis « Organe du Parti Républicain National »  
Saint-Marcellin.  
Hebdomadaire  
(Juin 1887 - Novembre 1889)

10 PER 34 *Le Radical de Vaucluse*  
Journal politique et littéraire.  
Avignon  
Hebdomadaire  
Juin 1882 - 1909

10 PER 38 *La Renaissance*  
« Journal républicain de Vaucluse »  
Carpentras  
Mars 1888 - Août 1893.

10 PER 58 : *Le Calavon* puis *le Rappel des deux vallées*.  
« Journal de l'arrondissement d'Apt »  
Hebdomadaire  
Février 1882 - Décembre 1892.

10PER251, *L'Ordre. Feuille républicaine hebdomadaire*, 9 avril 1871.  
Hebdomadaire  
Avril-mai 1871.

10 PER 296 : *L'Union de Vaucluse*

« Ancienne commune de 1848 »

Avignon

Bi-hebdomadaire

Octobre 1870-Février 1888.

### **Bibliothèque municipale d'Avignon**

*Jx 1 La Démocratie du Midi*

Avignon

Quotidien

1871-1874

*Jx12 L'Etoile de Vaucluse*

Bi-hebdomadaire

Avignon

1870-1878

*Jx29 L'Argus républicain de Vaucluse*

« Organe républicain indépendant »

Avignon

1870.

### Journaux nationaux

*Les Droits de l'Homme*

*Le Figaro*

*Le Gaulois*

*L'Indépendant*

*L'Intransigeant*

*La Justice*

*La Libre Parole*

*Le Matin*

*Le Petit Parisien*

*La Presse*

*Le Radical*

*Le Rappel*

*La Révolution*

*Le Voltaire*

## Index onomastique

- Achard Félix, 111, 118, 119, 123, 124,  
129, 142, 144, 166, 167, 168, 170,  
171, 175, 319, 349, 395, 457, 458, 617
- Acollas Emile, 26
- Adam Edmond, 146, 380
- Alphandéry Aristippe, 35, 77, 112, 119,  
121
- Andrieux Louis, 38, 118, 180, 389, 390,  
392, 395
- Appy Emile, 51
- Arago Etienne, 26
- Arago Emmanuel, 95
- Arlaud Joseph, 212
- Aron Emile dit Arton, 20, 505, 506, 508,  
509, 510, 511, 512, 513, 514, 515,  
516, 523, 524, 528, 529, 530, 532,  
533, 534, 535, 536, 538, 539, 540,  
541, 542, 544, 545, 546, 547, 548,  
549, 550, 551, 552, 553, 554, 555,  
556, 557, 558, 605, 606, 608, 609,  
610, 611
- Auschitzky Daniel, 468, 470, 471, 472,  
475
- Baïhaut Charles, 524, 581
- Bakounine, 26
- Barbe Paul, 14, 17, 19, 475, 484, 485,  
487, 488, 489, 490, 492, 493, 494,  
495, 496, 497, 498, 499, 500, 501,  
502, 503, 505, 506, 507, 509, 514,  
516, 517, 518, 521, 525, 526, 531,  
533, 536, 539, 544, 548, 553, 563,  
599, 610, 656
- Barcilon, 56, 76, 83, 85, 87, 88, 143, 154,  
155, 194, 196, 201, 213, 291, 301,  
338, 480
- Barni Jules, 26
- Barodet, 363, 379, 384, 385, 386, 387,  
388, 389, 393, 394, 397, 571
- Barrès Maurice, 356, 409, 430, 431, 513,  
559
- Barthélémy Jean, 261
- Barthou Louis, 268, 270, 528, 599
- Belleudy Jules, 142, 193, 216, 223, 293,  
315, 339, 341, 617
- Béranger Louis, 316
- Béraud Augustin, 319
- Béraud Louis, 61, 263, 292, 328, 329,  
467, 476, 477, 479
- Blanc Louis, 7, 10, 314, 315, 359, 360,  
361, 366, 367, 369, 371, 372, 373,  
377, 379, 380, 382, 383, 398, 562,  
570, 612, 613
- Blanchard Joseph, 85, 86, 98, 99
- Bonaparte Louis-Napoléon, 23, 428, 436,  
440
- Bonjean François, 457, 462
- Bou langer (général), 7 13, 16, 19, 205,  
251, 361, 372, 405, 407, 409, 410,  
411, 412, 414, 415, 416, 417, 418,  
420, 421, 422, 423, 424, 425, 426,  
427, 429, 430, 432, 433, 434, 435,  
436, 437, 438, 439, 440, 441, 442,  
443, 444, 445, 446, 449, 450, 451,  
452, 453, 454, 456, 458, 459, 461,  
462, 463, 464, 466, 467, 468, 472,  
475, 476, 481, 537, 546, 549, 553,  
562, 563, 565, 570, 572, 573, 598,  
601, 607, 609, 611, 655
- Boyer Antide, 530, 532, 539, 544, 547
- Brisson Henri, 172, 173
- Cadermartori Emile, 461, 462
- Callier Alexandre, 472
- Canivet Raoul, 397
- Cartoux Louis, 35, 458, 458, 459, 480
- Casse Germain, 516
- Castelnau Albert, 54, 55
- Cazot Jules, 24, 46, 307
- Chauffard Émile, 76
- Claveau Anatole, 96
- Clemenceau Georges, 7, 347, 348, 378,  
382, 383, 384, 386, 387, 390, 392,  
393, 395, 405, 407, 412, 415, 419,  
424, 434, 443, 448, 451, 563, 599
- Clop Louis, 265
- Cluseret, 6, 116, 282, 283, 284, 287, 288,  
289, 291, 293, 297, 347, 415, 416,  
418, 419, 604
- Cochefert, 531
- Combe Émile, 253

Crémieux Adolphe, 27, 45, 47, 48, 51, 274, 304, 604  
 David-Guillabert, 40, 113, 131  
 De Billiotti Raoul, 129, 130, 133, 142, 194, 196, 198, 336, 612  
 De Bonadona Adrien, 148, 168  
 De Cassagnac Charles, 416, 433  
 De Lesseps Ferdinand, 523, 547, 610  
 De Mac-Mahon Patrice, 69, 124, 143, 186, 188  
 De Maupassant Guy, 226, 229, 259, 291, 356  
 De Montravel (comte), 327  
 De Salvador (vicomte), 325  
 Decoré Emile, 531, 550, 551  
 Delord Taxile, 26, 27, 28, 30, 31, 53, 54, 74, 75, 100, 110, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 128, 141, 142, 143, 153, 155, 259, 303, 616  
 Delpech Louis, 62, 242, 250, 253, 254, 256, 260, 261, 345, 346, 348, 470  
 Demange Maître, 20, 551, 605  
 Denis Pierre, 161, 425, 431, 437, 438  
 Deroisin Philémon, 151  
 Déroulède Paul, 356, 410, 442, 566, 598  
 Dillon, 422, 423, 458, 470, 473, 538, 550, 554, 555  
 Doncieux Scipion, 124, 172, 177, 180, 204  
 Dreyfus (Alfred), 71, 436, 521, 525, 553, 559, 573  
 Dreyfus Ferdinand, 221  
 Drumont, 7, 565, 566  
 Du Demaine Roger, 141, 142, 168, 172, 180, 183, 184, 194, 196  
 Ducrest de Villeneuve Louis, 188, 613  
 Dufour Joseph, 176  
 Dugat Alfred, 102  
 Dunand Emile, 150  
 Enfantin Père, 24  
 Eyraud Auguste, 203, 204  
 Eysséric Antoine-Dominique, 21, 24, 30, 39, 44, 49, 74, 96, 100, 110, 120, 124, 130, 303, 314, 451, 464, 465, 471, 561  
 Fabre Camille, 40, 47, 111, 121, 131, 154, 190, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 320, 323, 338, 467, 470, 604, 654  
 Ferry Jules, 10, 31, 36, 132, 275, 352, 371, 385, 393, 394, 424, 444, 483, 573  
 Fontane Marius, 527  
 Fortunet Eugène, 84, 348, 470, 476, 477  
 François François, 34, 76, 112, 120, 166  
 Fuzier-Herman Édouard, 387  
 Gaillard Eugène, 56, 75, 99, 242, 250, 253, 254, 256, 296, 343, 344, 348, 363, 396, 452, 471, 474, 482, 528, 533, 534, 539, 544, 547, 548  
 Gambetta Léon, 24, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 65, 67, 68, 70, 73, 74, 75, 103, 115, 118, 127, 128, 129, 132, 138, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 154, 161, 166, 169, 170, 176, 183, 187, 188, 198, 199, 204, 275, 285, 294, 299, 317, 332, 359, 361, 363, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 379, 380, 382, 383, 385, 386, 387, 388, 389, 417, 421, 434, 437, 482, 488, 489, 569, 570, 598, 599, 600, 601, 609, 610, 652, 655  
 Garibaldi, 78, 84, 110, 125, 587  
 Gassin Aimé, 52  
 Gautier Louis, 23, 49, 110, 112, 191, 192, 204, 303, 314, 344  
 Gauthier Jean-Baptiste, 29, 40  
 Gent Alphonse, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 48, 52, 57, 59, 62, 64, 65, 70, 74, 75, 93, 95, 100, 101, 108, 109, 121, 123, 128, 131, 140, 143, 150, 153, 155, 158, 159, 166, 171, 172, 173, 175, 177, 180, 182, 183, 188, 194, 208, 210, 215, 217, 218, 242, 244, 249, 250, 304, 318, 327, 331, 333, 334, 335, 336, 338, 342, 343, 350, 457, 528, 533, 561, 609, 612, 613  
 Geoffroy, 23, 221, 244, 320, 553, 577, 610  
 Gigot Albert, 103  
 Guérin Louis, 56, 174, 213, 215  
 Granet Félix, 244, 307, 394, 499  
 Granier Gustave, 170, 343  
 Granier Régis, 139  
 Gras Félix, 330  
 Grévy Albert, 69, 172, 199, 209  
 Grévy Jules, 10, 69, 172, 310, 382, 383, 414  
 Guérin Eugène, 113, 173, 242, 248, 315, 318, 338, 348, 563  
 Habert Marcel, 448, 476

Hubbard, 499  
 Hugo Victor, 78, 315, 366, 369, 493  
 Hugues Clovis, 142, 205, 222, 288, 308,  
 316, 338, 419, 508, 527, 540, 548,  
 598, 610, 612, 616  
 Jaubert Hyppolite, 94  
 Jauffret Emile, 39, 330  
 Jaureguiberry (amiral), 336  
 Jaurès Jean, 404, 413, 569  
 Joly Albert, 173, 178  
 Laisant Charles-Ange, 402, 405, 413, 415,  
 416, 441, 544, 548, 559, 613  
 Lacroix Sigismond, 151, 379, 389  
 Laguerre Georges, 13, 242, 243, 251, 254,  
 255, 260, 345, 346, 347, 348, 350,  
 354, 400, 404, 415, 416, 419, 422,  
 423, 425, 435, 441, 444, 449, 450,  
 452, 456, 460, 464, 465, 466, 470,  
 471, 474, 481, 528, 529, 531, 532,  
 533, 540, 554, 559, 560, 604, 611,  
 612, 655  
 Laporte Gaston, 399  
 Larcher Gustave, 446, 517, 533, 553, 559,  
 566  
 Laur Francis, 418, 444, 445, 506, 542, 612  
 Laurier Emile, 36, 46, 178, 441  
 Le Guay Gilbert, 501, 507, 509, 511, 514,  
 517, 518  
 Le Hérissé René, 411, 416  
 Le Poittevin Alfred, 508, 532, 534, 535,  
 536, 537, 538, 540, 553  
 Ledru-Rollin Alexandre, 44, 128, 129, 131,  
 132, 133, 135, 136, 140, 142, 165,  
 369, 376, 611, 653  
 Lenglé Paul, 421, 435, 438  
 Levy Moïse, 453, 454, 455  
 Lockroy Edouard, 34, 373, 378, 379, 381,  
 387, 388, 415, 441, 497, 498, 499  
 Lisbonne Ulysse, 350  
 Lyon Casimir, 320  
 Mackau Armand, 121, 277, 283, 432, 466,  
 536, 559, 560, 598, 604  
 Madier de Montjau, 7, 142, 244, 316,  
 366, 369, 372, 373, 376, 377, 378, 392  
 Malachier Adrien, 279, 287, 289, 316,  
 617  
 Malon Benoit, 569  
 Maret Henry, 510, 511, 512, 514, 529,  
 531, 537, 538, 540, 544, 546, 547,  
 549, 604  
 Marin Louis, 270, 599  
 Martin Ferdinand, 507, 524, 526  
 Meissonier François, 258  
 Méritan Eugène, 117, 125, 141, 194, 198,  
 563  
 Mermeix, 409, 415, 419, 439, 440, 443,  
 445, 466, 601  
 Meynard Adrien, 75, 81, 153  
 Mialane, 493, 501, 502, 518, 519  
 Michel Alfred, 121, 154, 242, 243, 244,  
 250, 251, 254, 264, 283, 312, 319,  
 323, 338, 348, 351, 451, 453, 455,  
 456, 457, 458, 459, 463, 465, 467,  
 470, 471, 473, 476, 481, 508, 515,  
 525, 526, 528, 534, 535, 536, 538,  
 540, 548, 617  
 Michelin Henri, 405, 417, 444  
 Millaudon Alexandre, 165, 174, 177  
 Millerand Alexandre, 421, 620  
 Millo Eugène, 320  
 Monier Henri, 50, 101, 119, 121, 127,  
 128, 188, 256, 303, 349  
 Monier-Vinard Eugène, 350, 475  
 Montagne Louis, 212, 214, 215, 619  
 Naquet Alfred, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15,  
 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27,  
 29, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 42,  
 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 56,  
 61, 65, 66, 67, 70, 72, 73, 74, 75, 83,  
 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96,  
 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108,  
 109, 110, 112, 113, 114, 116, 117,  
 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124,  
 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132,  
 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141,  
 142, 143, 145, 147, 149, 150, 153,  
 154, 155, 159, 160, 166, 167, 170,  
 171, 173, 177, 179, 180, 182, 183,  
 185, 187, 188, 189, 191, 192, 193,  
 194, 197, 198, 199, 200, 202, 203,  
 204, 206, 207, 210, 211, 212, 214,  
 215, 216, 217, 218, 219, 220, 224,  
 225, 232, 233, 238, 240, 241, 242,  
 243, 244, 246, 247, 248, 249, 251,  
 252, 254, 257, 263, 264, 266, 267,  
 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281,  
 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288,

289, 290, 291, 292, 293, 294, 295,  
 296, 297, 301, 302, 303, 305, 306,  
 307, 309, 310, 311, 312, 313, 314,  
 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322,  
 323, 324, 327, 328, 329, 330, 332,  
 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339,  
 340, 341, 343, 344, 345, 346, 347,  
 348, 350, 354, 357, 358, 359, 360,  
 361, 362, 364, 365, 366, 367, 368,  
 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376,  
 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383,  
 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390,  
 391, 393, 395, 396, 397, 398, 399,  
 400, 401, 402, 403, 404, 407, 409,  
 410, 411, 412, 414, 415, 416, 417,  
 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424,  
 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431,  
 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438,  
 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445,  
 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452,  
 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459,  
 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466,  
 467, 468, 471, 474, 475, 476, 477,  
 478, 479, 481, 482, 483, 484, 485,  
 486, 488, 490, 492, 494, 495, 496,  
 497, 498, 499, 500, 503, 504, 505,  
 506, 507, 508, 509, 511, 514, 515,  
 516, 518, 519, 520, 521, 522, 523,  
 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530,  
 531, 532, 533, 534, 535, 536, 538,  
 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545,  
 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553,  
 554, 555, 558, 559, 560, 561, 562,  
 563, 565, 571, 598, 599, 601, 604,  
 605, 609, 610, 611, 613, 616, 617,  
 618, 619, 651, 652, 653, 654, 655, 656  
 Naquet Eliacin, 21, 49, 249, 306, 308,  
 344, 600  
 Naquet Paul, 279, 554  
 Nobel Alfred, 14, 17, 19, 484, 485, 486,  
 487, 488, 490, 491, 492, 493, 494,  
 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501,  
 504, 516, 517, 518, 519, 520, 521,  
 563, 581, 582, 602, 603, 656  
 Payan Antoine, 125  
 Pelletan Eugène, 27  
 Peyrat Alphonse, 363, 370, 373  
 Pichon Stephen, 421  
 Pelletan Camille, 7, 13, 347, 370, 383,  
 384, 385, 386, 388, 392, 393, 394,  
 396, 405, 418, 420, 434, 440, 448,  
 454, 573  
 Pin Elzéar, 22, 26, 36, 39, 44, 62, 74, 75,  
 100, 139, 149, 166, 344  
 Planteau Edouard, 540, 548  
 Poujade Cyprien, 22, 24, 26, 28, 30, 31,  
 32, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 44,  
 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 61, 64, 65,  
 69, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 83, 84,  
 89, 90, 100, 101, 103, 104, 107, 110,  
 112, 120, 124, 126, 127, 130, 140,  
 142, 145, 153, 154, 159, 160, 170,  
 173, 189, 191, 192, 194, 195, 200,  
 204, 210, 215, 216, 217, 218, 302,  
 303, 304, 318, 323, 328, 329, 333,  
 336, 338, 339, 341, 342, 343, 344,  
 348, 354, 451, 467, 470, 471, 475,  
 560, 561, 598, 612, 617  
 Pourquery de Boisserin Eugène, 45, 242,  
 243, 251, 253, 452, 459, 460, 469,  
 470, 474, 480, 481, 483, 525, 564, 613  
 Quinet Edouard, 247, 363, 364, 369, 370,  
 371, 373, 600  
 Raspail Benjamin, 379  
 Raspail Eugène, 43, 101, 121, 122, 141,  
 183, 184, 185, 335, 337, 343, 344  
 Raspail François-Vincent, 101, 121, 122,  
 128, 184, 185, 186, 379  
 Raveau Eugène, 26, 50, 123, 167, 469  
 Reboulin Eugène, 311, 619  
 Révillon Tony, 434, 479  
 Reynaud de la Gardette Antoine, 29, 122,  
 251  
 Richard Camille, 539, 540  
 Rigaut Louis, 549  
 Rochefort Henri, 117, 381, 386, 413, 417,  
 556  
 Rolland Emille, 195, 454, 458, 459, 463,  
 469, 561  
 Rondeleux Paul, 509, 510, 511, 512, 514  
 Sadi-Carnot, 416  
 Saint-Martin Jean, 13, 17, 26, 27, 35, 38,  
 44, 49, 54, 55, 57, 83, 84, 95, 100, 101,  
 104, 109, 112, 118, 121, 122, 124,  
 125, 127, 128, 130, 134, 135, 141,  
 142, 143, 147, 149, 160, 163, 167,  
 174, 180, 182, 183, 184, 185, 188,  
 189, 190, 192, 194, 195, 196, 198,  
 201, 202, 209, 216, 219, 220, 240,  
 241, 242, 251, 288, 289, 290, 302,



304, 310, 314, 315, 316, 317, 318,  
 320, 322, 323, 327, 328, 329, 331,  
 333, 334, 335, 337, 338, 339, 340,  
 343, 345, 346, 347, 348, 350, 367,  
 386, 395, 416, 418, 419, 443, 444,  
 449, 450, 452, 453, 454, 455, 456,  
 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464,  
 466, 471, 474, 475, 476, 479, 480,  
 481, 482, 497, 500, 504, 506, 507,  
 508, 509, 510, 513, 514, 521, 523,  
 524, 526, 527, 528, 529, 530, 531,  
 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540,  
 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547,  
 549, 550, 551, 555, 559, 561, 564,  
 597, 605, 612, 613, 655, 656  
 Salberg-Decker, 531  
 Sans-Leroy Charles, 512, 513  
 Say Léon, 382  
 Scheurer-Kestner Auguste, 22, 25, 113,  
 132, 153, 155, 290, 375, 377, 395,  
 598, 609  
 Sembat Marcel, 266  
 Silvestre Zéphyrin, 143, 154, 195, 196,  
 203, 206, 211, 212, 214  
 Simon Jules, 69, 74, 100, 187, 381  
 Steenacker François-Frédéric, 233  
 Tamisier Raymond, 312, 339, 340, 341,  
 389  
 Tardieu Augustin, 146, 177  
 Telesforo de Errazquin y Astigarraga  
 Pedro, 503  
 Terrasse Aimé, 174  
 Tissot Jean, 459, 460, 464, 555  
 Thiébaud Georges, 418, 421, 435, 438,  
 442, 566  
 Tirard Eugène, 417, 438, 499, 510, 620  
 Truchet Timothée, 255  
 Truchet Jean, 260  
 Turigny Jean, 371, 375, 384, 397, 416  
 Vacherot Etienne, 381  
 Valabrègue, 21, 40, 47, 48, 54, 55, 120,  
 182, 183, 250, 295, 296, 560, 606, 612  
 Van Cassel (avocat général), 20, 508, 513,  
 514, 515, 516, 517, 525, 528, 534,  
 535, 536, 538, 539, 540, 541, 542,  
 549, 554, 555, 609  
 Vayson Bruno, 331  
 Verdet Gabriel, 350  
 Vergoin Maurice, 410, 411, 417, 420,  
 431, 439, 443, 498, 572  
 Vialis Emile, 201, 456, 471  
 Vian Georges, 493, 495, 497, 498, 519,  
 520, 533  
 Victor Perrin, 319

# Table des matières

<b><u>Introduction générale</u></b>	p.6
-------------------------------------	-----

<b><u>Prologue : Alfred Naquet, savant et opposant à l'Empire</u></b>	p.21
---	------

- Alfred Naquet et les républicains du Vaucluse pendant la Deuxième République et le Second Empire p.21
- Les élections de 1869 et le plébiscite dans le Vaucluse p.27

## **Première partie : Le réseau Naquet : constitution, essor et combats**

**(1870-1878)**

### **Chapitre I : La Défense Nationale en Vaucluse et la prise du pouvoir d'un**

<b><u>réseau républicain</u></b>	p.34
----------------------------------	------

- Alfred Naquet face au 4 Septembre et ses suites p.34
- « Une révolution des mairies », la prise du pouvoir local par un réseau républicain p.38
- Nominations et recommandations pour des postes préfectoraux dans le Vaucluse autour d'Alfred Naquet ses amis p.42
- Les postes de magistrats, un enjeu pour les républicains p.48
- Nominations, recommandations et révocations de républicains à partir de l'année 1871 p.52
- Accusations réciproques et débats publics sur les faveurs et la corruption entre républicains et royalistes p.55
- Alfred Naquet et ses amis politiques face aux commissions d'enquête parlementaires sur la Défense nationale p.62
- Conclusion p.71

### **Chapitre II : Alfred Naquet face aux élections législatives de 1871 dans le**

<b><u>Vaucluse : fraudes électorales, contestations et suites judiciaires</u></b>	p.73
---	------

- Alfred Naquet et les élections en 1871 p.74
- Au lendemain des élections : contestations et accusations de fraudes p.79
- La réponse d'Alfred Naquet et des républicains aux protestations des conservateurs p.85

- Les discussions et les débats à la Chambre sur les élections du Vaucluse de février 1871 p.91
- Les suites judiciaires des fraudes électorales p.97
- Alfred Naquet et les élections législatives de juillet 1871 p.100
- Une situation apaisée ? p.103
- Conclusion p.107

### **Chapitre III : Les amis politiques d'Alfred Naquet dans le Vaucluse : analyse**

#### **d'un réseau (1872-1876)** p.109

- Les relations d'Alfred Naquet avec les principaux journaux et cercles républicains du Vaucluse de 1872 à 1877 p.109
- Le franc-maçon Alfred Naquet et ses relations avec les loges du Vaucluse p.118
- Alfred Naquet et les conseillers généraux p.120
- Des tensions parmi les républicains vauclusiens p.122
- Alfred Naquet et ses amis politiques à l'épreuve des préfets de l'Ordre moral p.124
- Alfred Naquet et l'élection de Ledru-Rollin en 1874 p.128
- Protestations et accusations de fraudes aux lendemains de l'élection p.134
- Conclusion p.137

### **Chapitre IV : Alfred Naquet et ses amis face aux élections de 1876 :**

#### **Violence, fraudes et commission électorale** p.139

- L'implication d'Alfred Naquet et ses relations politiques lors des élections sénatoriales aux élections législatives de 1876 p.140
- Alfred Naquet, Léon Gambetta et les fraudes électorales p.144
- La suite des élections p.150
- Contestations, conflits normatifs et invalidations p.156
- Saisir une commission d'enquête p.160
- Des réponses conservatrices aux accusations républicaines p.168
- La mobilisation des amis d'Alfred Naquet et des républicains pour les auditions de la commission d'enquête parlementaire. p.172
- Les débats à la Chambre sur les élections du Vaucluse p.178
- Conclusion p.181

## **Chapitre V : Les élections de 1877 dans le Vaucluse, enjeu national, pressions préfectorales et suites judiciaires**

- Alfred Naquet et ses amis face à l'élection législative de février 1877 dans le Vaucluse p.183
- Un contexte national agité p.184
- Alfred Naquet et ses amis face aux pressions préfectorales et à la candidature officielle p.187
- Une nouvelle commission d'enquête parlementaire p.189
- Les suites judiciaires des fraudes électorales de 1877 p.199
- Les élections complémentaires du 7 avril 1878 : le triomphe des amis d'Alfred Naquet p.208
- Conclusion p.216
- Conclusion p.219

## **Deuxième partie : L'implantation et la prise d'influence d'Alfred Naquet et des radicaux révisionnistes (1879-1886)**

### **Chapitre VI : Croissance de l'État républicain et ressources clientélares : Naquet, les parlementaires vauclusiens et l'administration des Postes et**

- #### **Télégraphes** p.226
- Quelle historiographie et quelles sources pour l'étude des Postes et Télégraphes ? p.228
  - La croissance des effectifs d'employés des Postes et Télégraphes dans le Vaucluse à la fin du XIXe siècle p.233
  - La place des recommandations politiques dans la procédure de recrutement des employés des Postes et Télégraphes p.239
  - La place d'Alfred Naquet et de son réseau politique parmi les recommandations pour les Postes et Télégraphes p.241
  - Quel est le profil des demandeurs sollicitant une recommandation d'Alfred Naquet et ses amis politiques ? p.246
  - Les recommandations d'Alfred Naquet et ses amis politiques, entre échanges de services et conseils p.249
  - Les faveurs, récompenses politiques et politique locale p.252
  - Les anciens soldats et les recommandations dans les Postes p.258

- Conclusion p.265

## **Chapitre VII : Les recommandations, entre discours et pratiques chez Alfred**

### **Naquet** p.268

- Le clientélisme, un concept peu exploité en Histoire contemporaine p.269
- Les recommandations selon Alfred Naquet, entre critique et quotidien du politique p.280
- La sociologie des demandeurs selon Alfred Naquet p.288
- Des recommandations politiques dans les nominations de magistrats au début de la Troisième République dans le Vaucluse p.300
- L'exemple de Camille Fabre, un magistrat intégré au réseau d'Alfred Naquet p.304

## **Chapitre VIII : L'enracinement du radicalisme en Vaucluse autour d'Alfred**

### **Naquet (1879- circa 1885)** p.311

- Cercles, chambrées, loges et sociétés laïques: des lieux de sociabilité du parti républicain p.312
- Maires et conseillers généraux, des intermédiaires d'Alfred Naquet et de ses amis politiques dans le département p.319
- Le rôle d'Alfred Naquet dans la multiplication des journaux républicains dans le Vaucluse p.322
- Le triomphe de la République : révocations et recommandations autour d'Alfred Naquet p.326
- Les élections législatives et sénatoriales dans le Vaucluse de 1879 à 1885, triomphe d'Alfred Naquet et ses amis politiques ? p.335
- Conclusion p.356

## **Chapitre IX : La révision de la Constitution, cheval de bataille national d'Alfred**

### **Naquet et des intransigeants durant les années 1870 et 1880** p.359

- Avant la Constitution de 1875 : demandes de dissolution et propositions des intransigeants autour d'Alfred Naquet p.362
- Alfred Naquet et les intransigeants face aux lois constitutionnelles de 1875 p.371
- Les propositions des intransigeants après 1875 p.374
- Pour la « vraie République », contre Gambetta. (1876-1879) p.379
- Les demandes de révision de la constitution et *La Justice* (1880-1883) p.383
- Alfred Naquet, les révisionnistes et la Ligue républicaine pour la révision de la Constitution (1883) p.395

- Alfred Naquet et son projet de constitution dans *Questions constitutionnelles* p.399
- Les élections de 1885 : un choc pour Alfred Naquet et ses amis politiques ? p.403
- Conclusion p.406

**Troisième partie : Mutations, déclin et « mort »  
politique : le boulangisme et le scandale de Panama.  
(1887-1898)**

**Chapitre X : Les projets constitutionnels d'Alfred Naquet, « penseur » du  
boulangisme (1887-1889)** p.409

- Quelle historiographie pour les radicaux engagés dans le boulangisme ? p.409
- Quelles relations entre Alfred Naquet et Boulanger avant 1888 ? p.413
- Le boulangisme et la division des radicaux révisionnistes P.417
- Alfred Naquet, le « discours de Marseille » et les idées constitutionnelles du penseur  
boulangiste p.427
- Du discours de Marseille au discours de Tours p.433
- La fin de l'aventure boulangiste d'Alfred Naquet et ses suites p.442
- Conclusion p.448

**Chapitre XI : Alfred Naquet et les dissensions au sein de ses réseaux  
vauclusiens lors du boulangisme** p.451

- Adhésions, divisions et débats au sein des relations politiques de Naquet face au  
boulangisme (1888) p.451
- Débats autour de l'engagement boulangiste d'Alfred Naquet au sein du cercle radical  
d'Avignon p.459
- Le réseau boulangiste d'Alfred Naquet, Jean Saint-Martin et Georges Laguerre dans le  
Vaucluse p.462
- Les candidats boulangistes aux élections p.464
- La campagne électorale : violences et déroutes p.469
- L'après boulangisme, fin de l'influence politique d'Alfred Naquet dans le  
Vaucluse ? p.477
- Conclusion p.483

## **Chapitre XII : Alfred Naquet et les amis de Paul Barbe, un réseau économique**

### **autour des entreprises d'Alfred Nobel** p.485

- Alfred Nobel et la dynamite p.487
- Paul Barbe, Alfred Nobel et Naquet, des « élites internationales» économiques et politiques dans les créations des sociétés de dynamites (1875- 1887) p.494
- Paul Barbe, Alfred Naquet et les affaires de la société centrale de la dynamite p.502
- Retour sur le vote d'une loi et le « travail parlementaire » (1886-1888) p.507
- La mort de Paul Barbe et ses conséquences (1890-1892) p.518
- Conclusion p.523

## **Chapitre XIII : Alfred Naquet et ses amis dans la tourmente du scandale de**

### **Panama (1892-1898) : dénonciations de la corruption, défense et mort**

#### **politique** p.524

- Alfred Naquet durant les premiers actes du scandale de Panama (1892-1896) p.526
- Les arrestations des « Tartarin chéquards» : Alfred Naquet et Jean Saint-Martin p.531
- L'instruction p.535
- Les procès de Jean Saint-Martin et de membres du « groupe de la dynamite » p.545
- Le dernier acte : le procès d'Alfred Naquet (mars 1898) p.554
- Conclusion p.558

#### **Conclusion générale** p.560

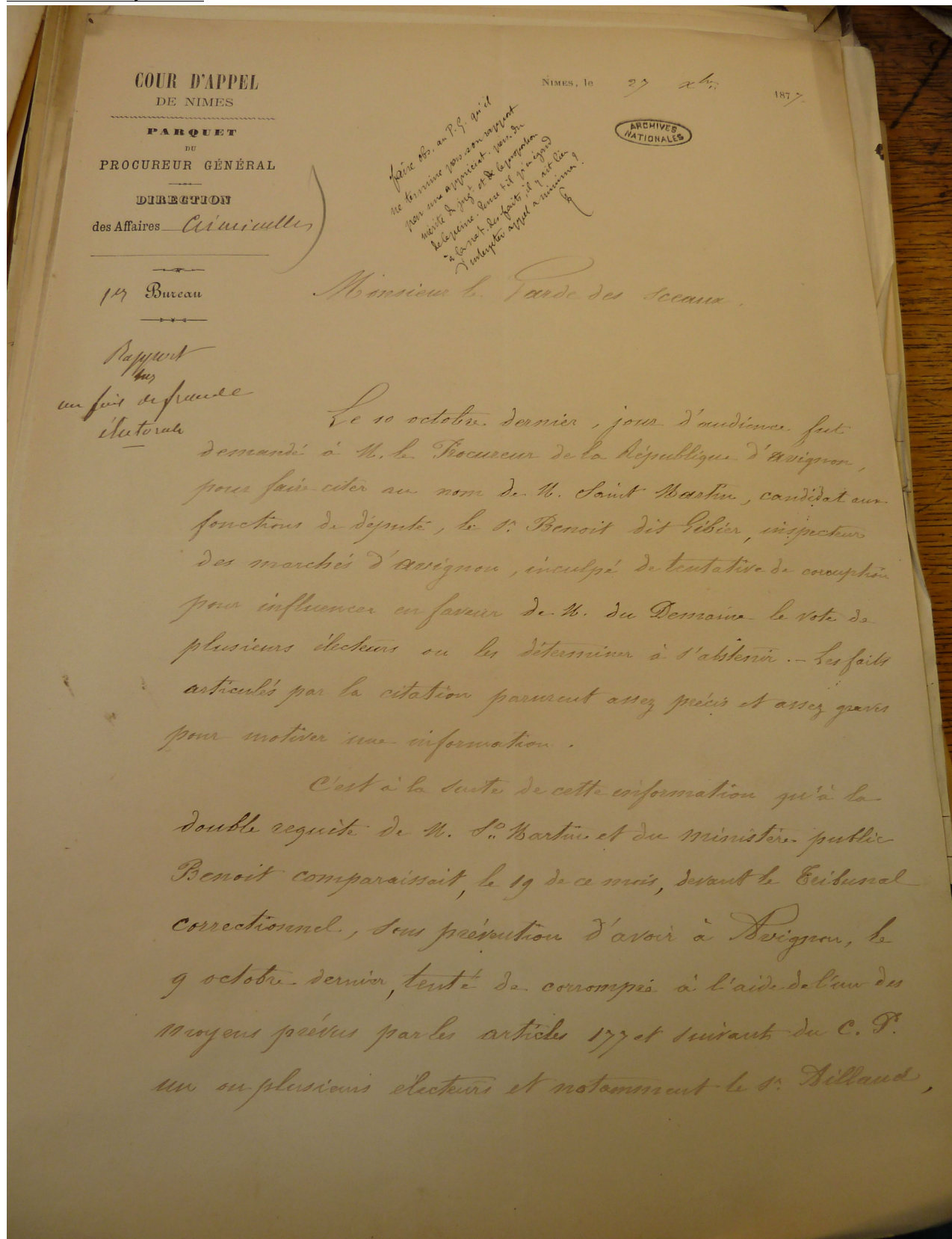
#### **Bibliographie** p.570

#### **Inventaire des sources** p.605

#### **Index onomastique** p.627

# Annexes

## Document n°1 : Jugement de la cour d'appel concernant des fraudes électorales, 1876





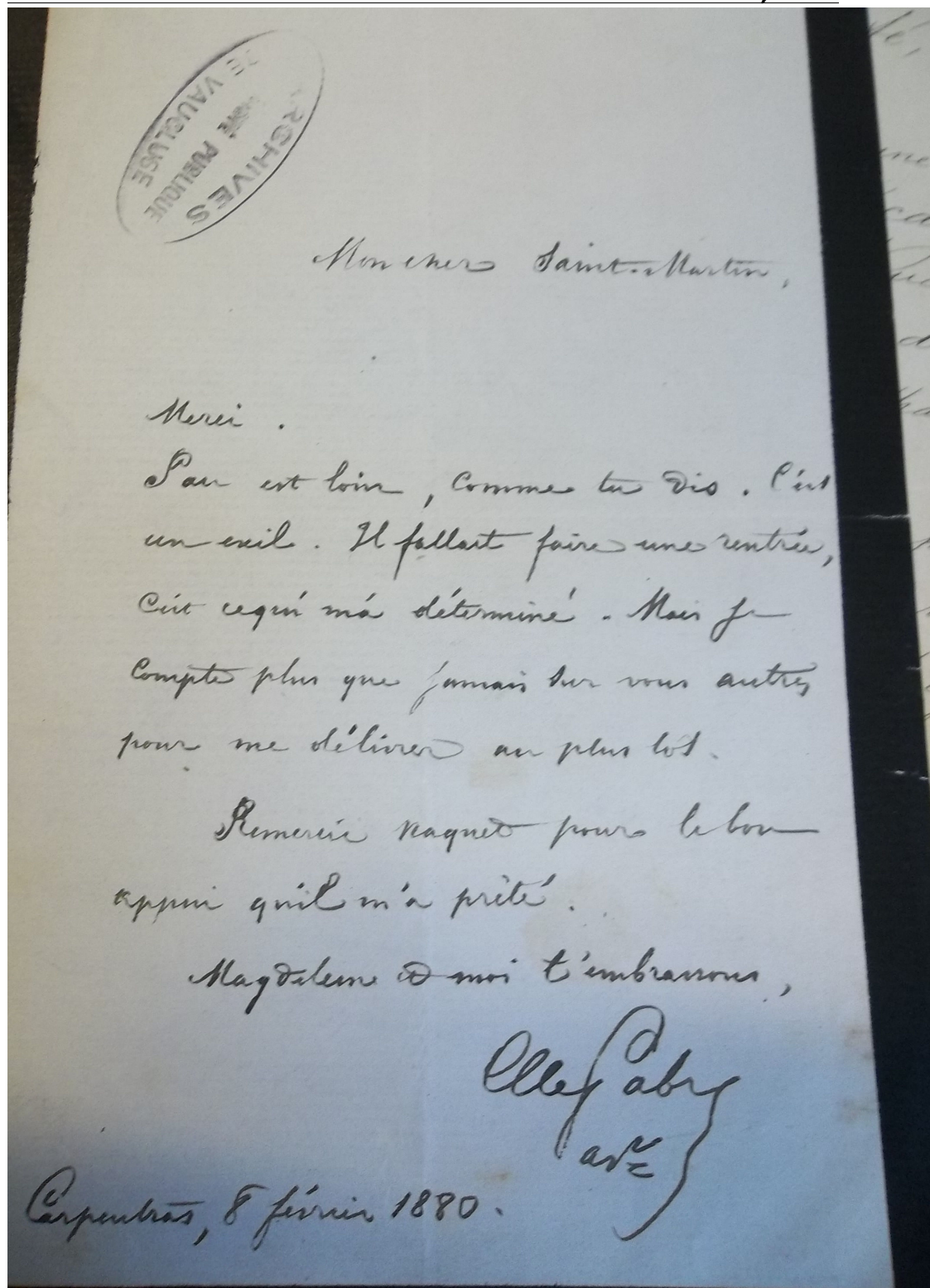
dans le but d'influencer leur vote sur de les déterminer à  
s'abstenir. - Benoît, en remettant les cartes électorales à  
plusieurs femmes d'électeurs, résidant sur le marché,  
et en particulier au S<sup>r</sup>. Delloir lui-même, avait  
tenu ce propos : " Si vous ne votez pas pour M.  
Du Demain ou ne vous abstenez pas, à quatre heures  
vous serez obligé de venir voter place, on ne vous y laissera  
plus par tolérance déposer vos provisions". Benoît déniait la  
partie délictueuse de ce propos. Le Tribunal a rendu le  
24 son jugement par lequel il a condamné Benoît  
à 60 francs d'amende (L. 2 août 1875 art. 19. L. 90 novembre  
1875 art. 9.).

Je suis avec respect,

Monsieur le Gard. des Sceaux,  
Votre très humble et très obéissant serviteur,  
Le Procureur Général.  
T. de Kaulz

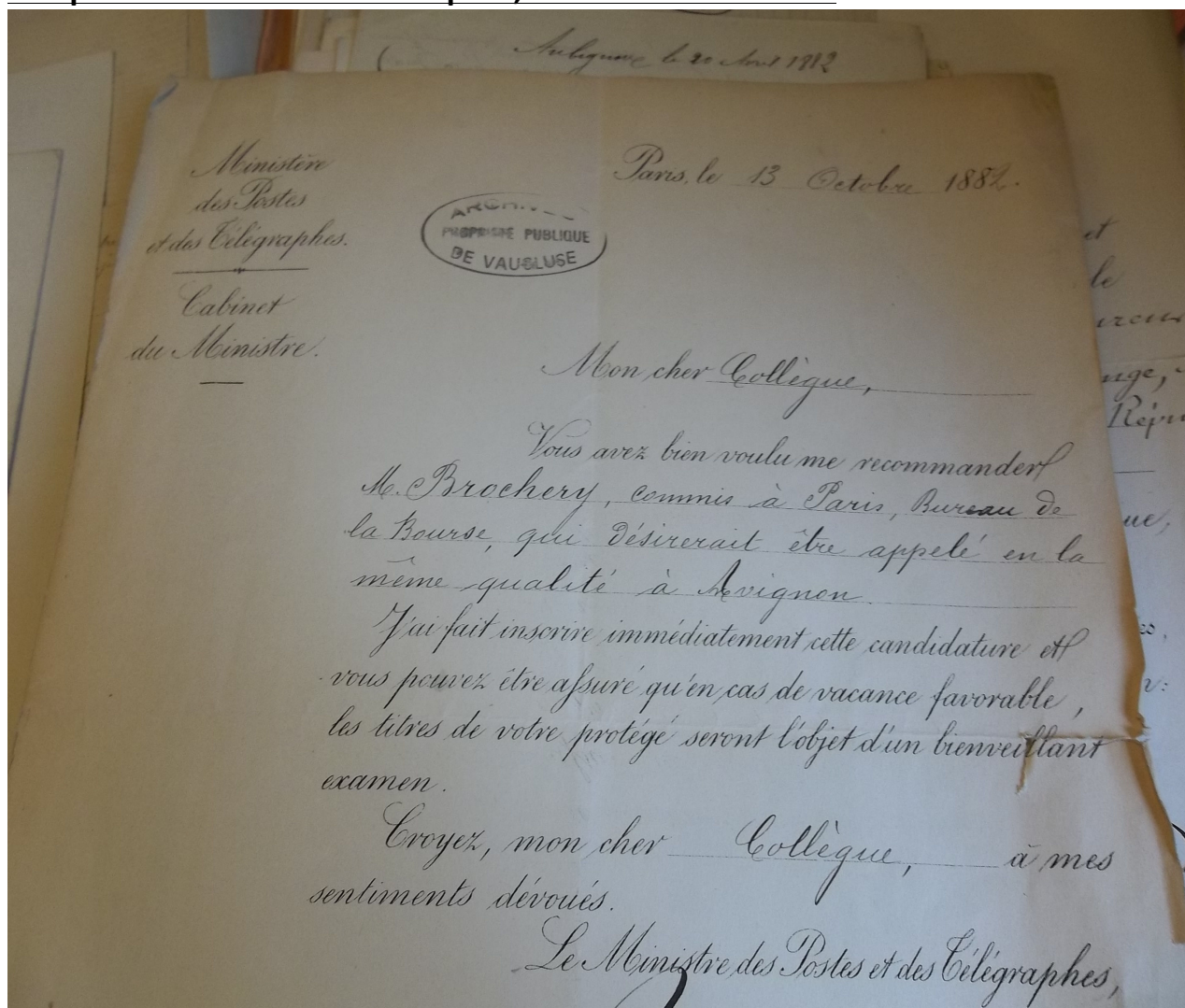
A.N, BB 30 490/1. Jugement rendu par un tribunal contre un dénommé Benoît pour corruption, lors des élections de 1876. Celui-ci, inspecteur des marchés d'Avignon, menaçait les commerçants des marchés s'ils ne votaient pas pour le comte du Demain ou s'ils s'abstenaient. Il est condamné à 60 francs d'amende.

Document n°2: Lettre de Camille Fabre à Jean Saint-Martin, 1880



AD84, 1J25. Lettre de remerciement de Camille Fabre à Jean Saint-Martin (8 février 1880), suite aux démarches qu'il a entrepris, avec Naquet, pour qu'il réintègre la magistrature. Fabre n'obtient pas un poste dans le Vaucluse, il parle donc d'un « exil », et indique à Saint-Martin « qu'il compte plus que jamais sur vous autres pour me délivrer au plus tôt », c'est-à-dire en lui obtenant un poste plus proche.

**Document n°3 : exemple de documents pre-imprimé indiquant la prise en compte de démarches d'un député, ici Jean Saint-Martin.**



AD84, 1J25. Documents du ministère des Postes et Télégraphes accusant réception des démarches de Jean Saint-Martin en faveur d'une mutation d'un commis vaclusien, 13 octobre 1881.

**Document n°4: lettre adressée à Alfred Naquet d'un citoyen du Vaucluse pour obtenir un emploi de facteur rural.**

CHAMBRE  
DES DÉPUTÉS

Mon cher Monsieur

Les facteurs n'occupent que secondairement  
le ministère. C'est du préfet qu'ils re-  
tiennent. allez donc voir M<sup>r</sup>. le préfet  
De ma part, montrez lui cette lettre  
qui lui apprendra que vous êtes de mes  
amis et je lui certifie qu'il fera pour  
vous le possible.

Dans le cas où il vous conseillerait,  
n'ayant pas de place chez nous, de voter  
du département, vous avec l'assentiment et

enseignements pour être exact  
concernant les postes à lui  
est républicain  
se trouvant  
tance qu'il a  
sur l'espérance  
ici, dis-je, le  
sur le signe  
que nous  
sans un

J'aurais qu'il vous recommanderait  
de son côté, je vous recommanderais,  
alors du mieux.  
C'est ainsi qu'il faut procéder  
pour obtenir.  
Croyez à mes excellentes  
sentiments,  
A. Naquet

AD84, 2T, dossiers « vrac » Postes et Télégraphes. Réponse d'Alfred Naquet à un Vauclusien sollicitant un emploi de facteur rural. Alfred Naquet lui explique les démarches à faire, et lui indique de montrer cette lettre au préfet pour lui apprendre « que vous êtes de mes amis ».

Document n°5 : Apostille d'Alfred Naquet dans le coin d'une lettre demandant un emploi de facteur devenu vacant.

3 candidats qu'il  
présenter à la  
ce département  
à M. Saturnin  
800 francs, M<sup>elle</sup>  
que vous avez bien  
Croyez,  
Le M<sup>lle</sup>

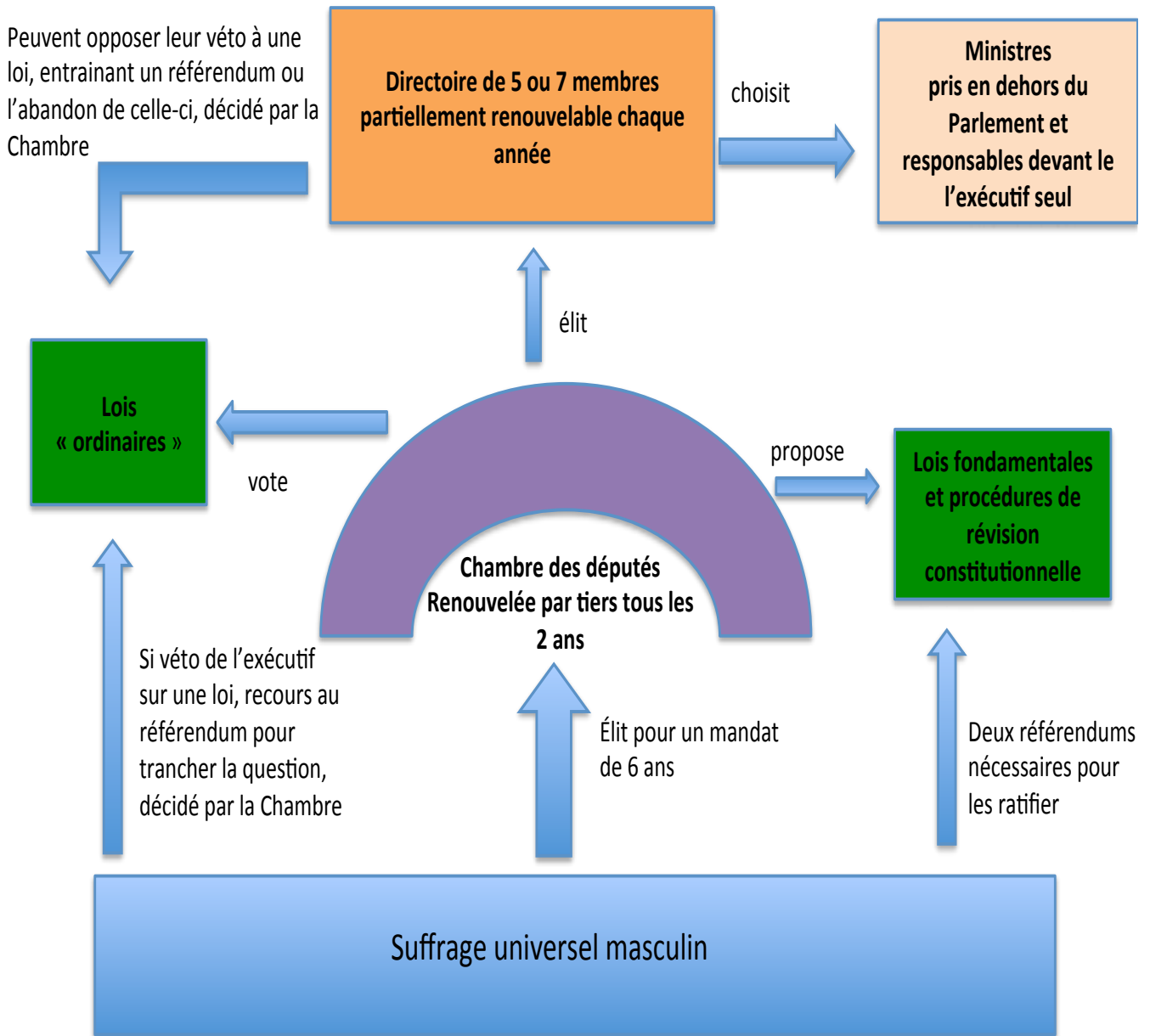
chey père  
voici une lettre que je veux  
de donner le plaisir de faire  
parvenir, doi-même à M<sup>elle</sup> Malak.  
Elle n'est pas nommée encore puisque  
le préfet a le devoir entre les 3 candidats,  
et que les 3 candidats présents par le  
ministère sont tous trois des protégés  
de moi entre lesquels je ne puis pas inter-  
venir. mais enfin elle a une chance sur trois  
et puis elle voit qu'on parle à elle. je sais  
combien tu t'intéresses à son succès et je crois  
d'être agréable en faisant passer ma lettre  
par toi. à toi  
A. Naquet

Monsieur Naquet, Député.

Alfred Naquet précise dans l'apostille qu'il y a trois candidats pour ce poste retenu par le ministère, et que les trois sont ces « protégés », qu'il a recommandé, ainsi qu'Eliacin, son frère devenu conseiller général.

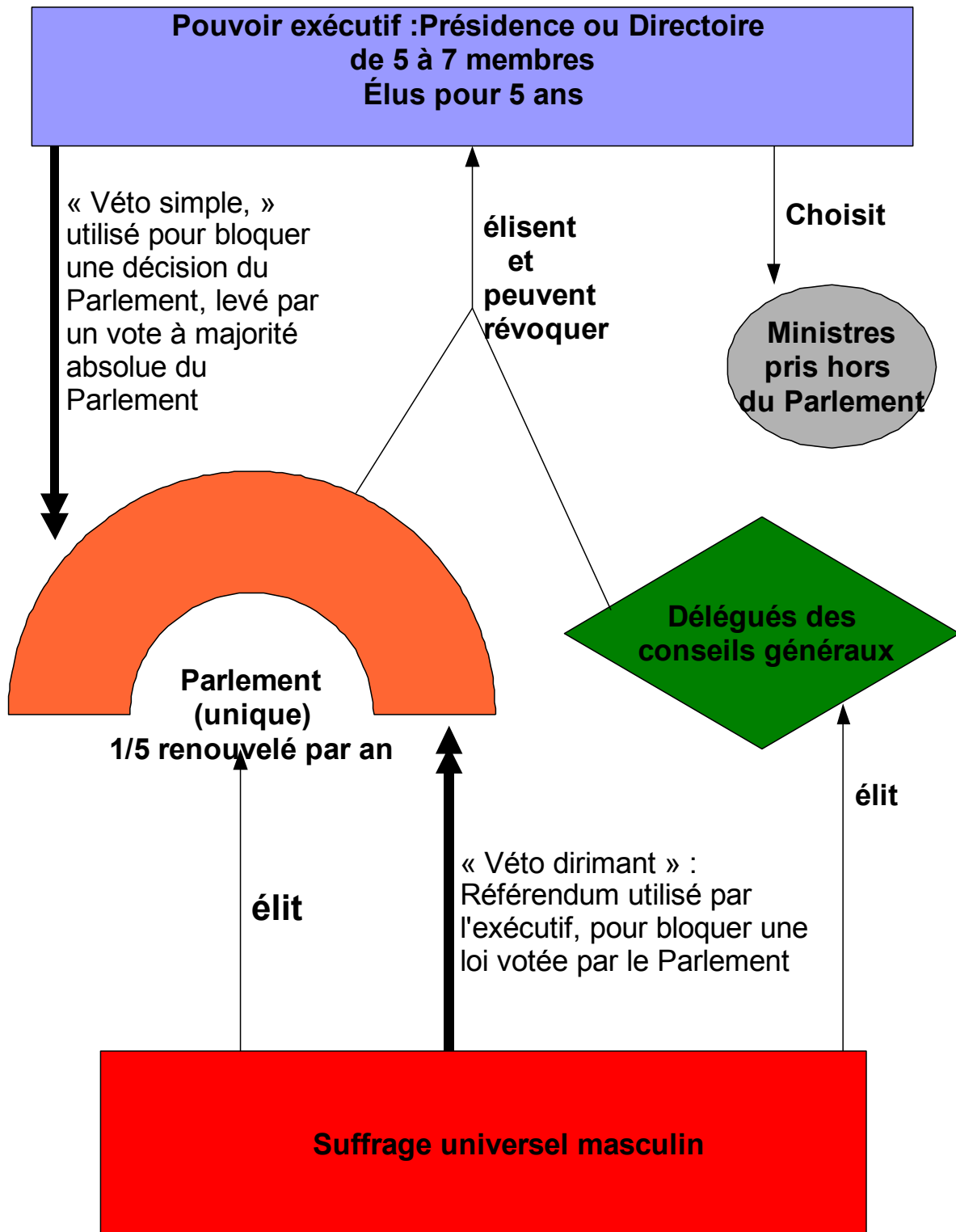
**Document 6 : Projet de constitution d'Alfred Naquet**

**Projet de constitution présenté dans *Questions constitutionnelles* (1883) par A. Naquet**



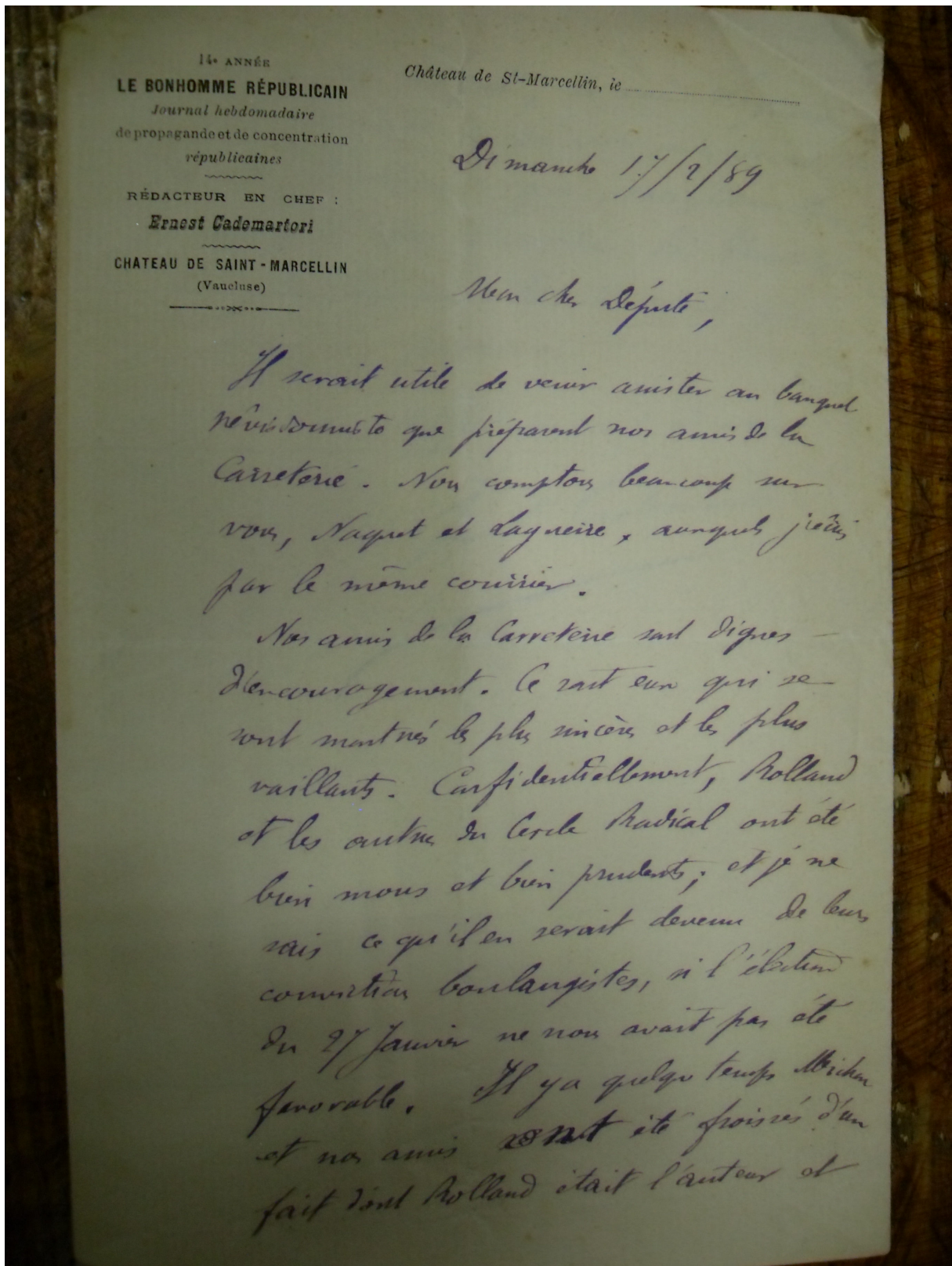
Document n°7 : Projet de constitution d'Alfred Naquet pendant le boulangisme

**Le projet constitutionnel d'Alfred Naquet pendant le boulangisme**





**Document n°8 : Lettre d'Ernest Cademartori, directeur du journal  
boulangiste vaclusien « le bonhomme républicain », à Jean Saint-Martin,  
1889**



lettre à M<sup>r</sup> Naquet, de voir Laguerre,  
et de m'écrire ce qu'on aura décidé  
à "Barham" qui, exceptionnellement  
serait du Vaucluse de Vendredi-  
soir donnera tous les détails que  
vous me fournirez.

affectueusement à vous

J<sup>ms</sup> Cademartor

AD84, 1J25, lettre adressée à Jean Saint-Martin et l'invitant, ainsi que Naquet et Laguerre, à un banquet révisionniste réunissant les boulangistes vauclusiens.

Document n°9 : Lettre d'un président d'un comité vaclusien antiboulangiste des Vaclusiens de Paris

Paris le 17.  
Monsieur le Député

Nous avons l'honneur de vous faire, <sup>connaître</sup> que le Comité Vaclusien antiboulangiste des vaclusiens habitant Paris, siège social 13 Rue Péanumir, s'est réuni hier 14 avril 1889

Notre Président élu devait se rendre auprès de vous, faire une visite à titre de communication

Serait-il vrai que l'huissier de la chambre, avertisseur à notre Président, que vous aviez dit, que tel n'avait que la qualité de Président du Comité antiboulangiste n'était pas assez suffisant à vos yeux, pour que vous

le 12 Novembre

Le mercredi, et que du reste  
il n'avait pas à se présenter  
de nouveau

Le comité vous prie de  
bien vouloir lui faire votre  
réponse à la lettre qu'il a  
l'honneur de vous adresser  
saluts frat. Pour le Comité

Le secrétaire *Musclme*  
*Morand* Le Président  
*Verland* *Menard*

Siège 13 rue Beaumart

---

Ci joint la demande de  
présentation rayée au crayon  
comme refus de recevoir

---

Bibl. Ing, Fonds Alfred Michel, carton 2.3. Ce comité s'adresse à Alfred Michel en se plaignant que ce dernier refuse de recevoir leur président à la Chambre. Le député essaye alors de ne pas désavouer ces amis boulangistes Naquet et Saint-Martin, sans toutefois s'engager auprès du général Boulanger.

St Saturnin les Caynon le 19 avril 1889

Monsieur député  
je regrette beaucoup de vous dire que de puis  
le discours de tout j'ai perdu toute  
confiance au général, par ce que j'ai compris  
qu'il vous mène à la monarchie, par conséquent  
que je suis très républicain pour demain  
le main pour <sup>renverser</sup> la république,  
je vous l'ai dit plusieurs fois, je serai content  
de vous voir se élire, moi parce que  
j'ai toute confiance en vous, mais quant à  
~~la~~ à moi je ne veux pas de place  
après ce que vous avez été suivi par  
ce parti de réaction, même nous avons la  
république je vous dirai la conserve au moins  
tant que nous pouvons désirer  
les pauvres <sup>comme</sup> moi de l'État  
la tranquillité qui régnait en France  
je ne vous dirai pas vous avez un  
gouvernement comme en mil huit cent 18  
en protégeant le général, il me  
coute cher à moi, mon grand père

Bon est valyan republicain comme  
 moi, ye le sui, il la falu fuire panden  
 deus en, est luinesté pas capable  
 de faire de mal a personne, cette fuite  
 a les poque nous a ruinet, voila  
 la monarsi; vu nous a menet.  
 Je ne tien plus deme, ~~dire boulangiste~~  
 Et votre ami Teste

AD84, 1J32, lettre de Teste, cultivateur à Saint-Saturnin-les-Avignon, à Jean Saint-Martin.

Transcription :

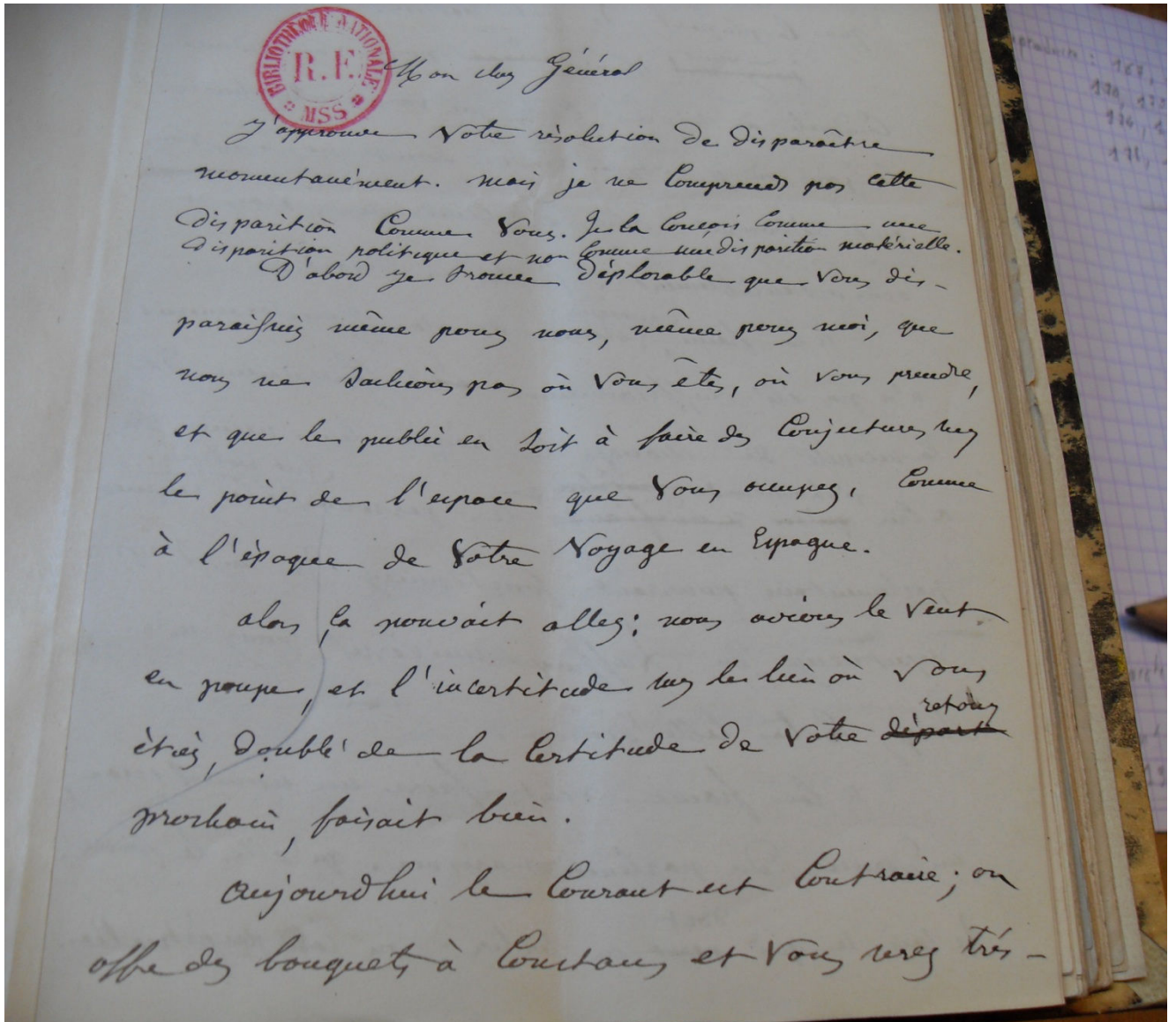
Mon cher député

Je regrete beaucoup de vous dire que de puis le discours de Tour j'ai perdu toute confiance au  
 general parce que j'ai compris qu'il nous mène à la monarchie, par conséquent que je suis trop  
 républicain pour donner la main pour renverser la république, je vous l'ai dit plusieurs fois, je  
 comptais sur vous pour réélire, moi parce que j'ai une confiance en vous, pour quant à  
 moi je ne veux pas de place parce que voyez j'en suis incapable de rien, mais nous avons la  
 république j'étais sûr de la conserver au moins, tout ce que nous pouvons désirer nous les pauvres  
 comme moi doit d'avoir la tranquillité qui règne en France Je ne veux pas voir venir un  
 gouvernement comme en mil huit cent quinze en protégeant le général il me coûte cher moi, mon grand  
 père bon est valyan républicain comme moi Je le [illisible], il a fallu fuir pendant deux ans, est  
 ruiné pas capable de faire de mal à personne, cette fuite à l'époque nous a ruinés, voilà  
 la monarchie ; vu nous a menés

Je ne tiens plus de dire boulangiste

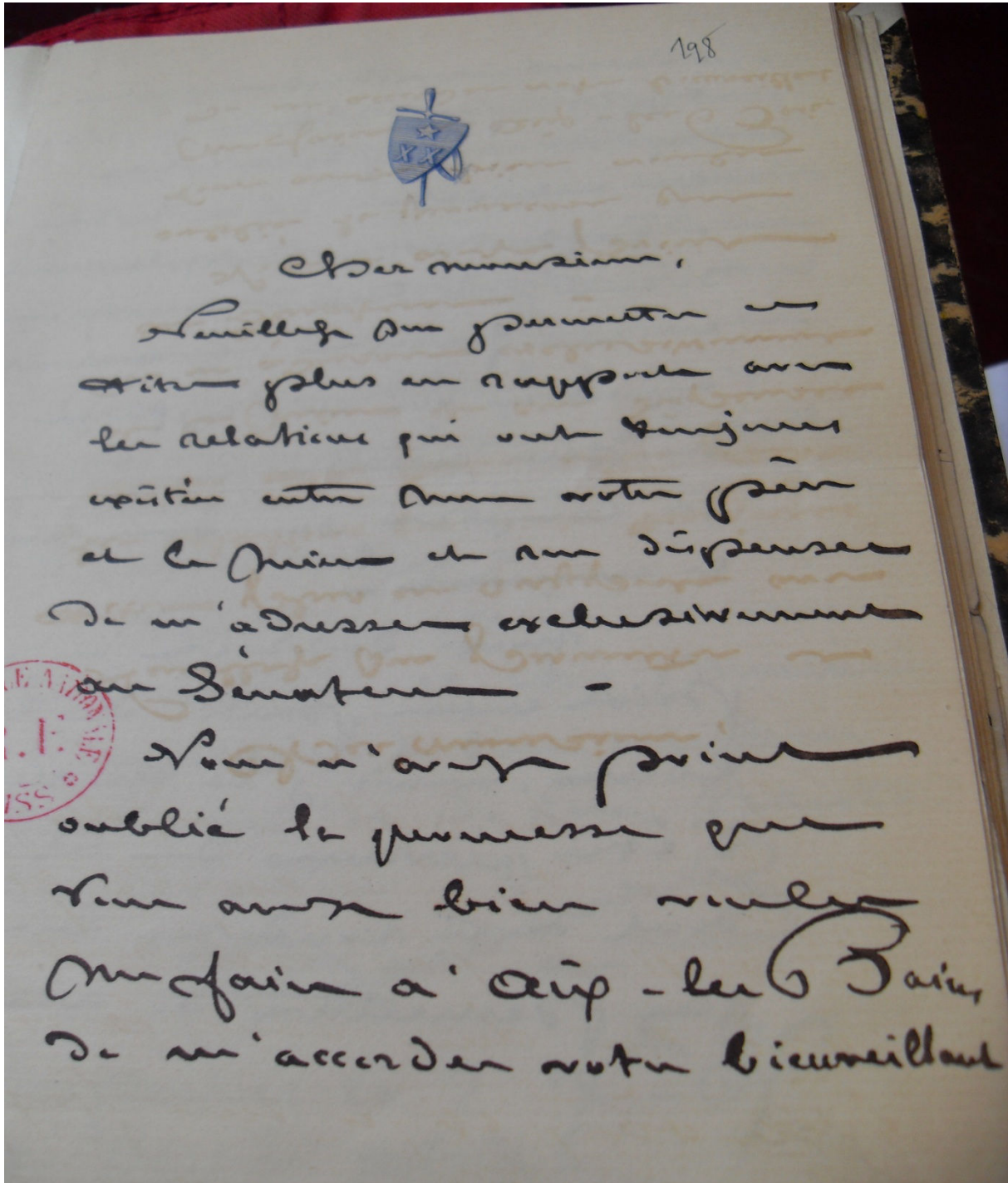
Votre ami Teste

**Document n°11 : Copie d'une lettre d'Alfred Naquet au Général Boulanger, 1889.**



BNF, NAF28336, copie de la lettre écrite par Alfred Naquet au Général Boulanger juste après la défaite du mouvement. Il approuve l'idée de Boulanger de partir par exemple vers les Etats-Unis. Présente dans le fonds Naquet de la BNF.

**Document n°12: Lettre d'un notaire de Carpentras à Alfred Naquet**



BNF, NAF 23837. Lettre d'un notaire de Carpentras (non datée, probablement 1885) demandant une recommandation à Alfred Naquet, invoquant les relations anciennes entre leurs deux familles. Ce même notaire, conservateur, fera voter pour Alfred Naquet en 1893 en reconnaissance de l'aide de Naquet.



Document n°13 : lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, où il justifie les pratiques de recommandation.

Mon cher ami

Je serai à Paris le 4 gtre. Dès que j'y serai, si vos tableaux sont arrivés, je prierais Durty et Lockroy (Lockroy est très-fort en la matière) de les venir voir et de me donner les indications nécessaires pour trouver le marchand à moitié honnête que vous désirez trouver. Puis je vous remercierai moi le que j'aurais réussi à faire.

Vous me demandez combien il y a de prolétaires parmi les quémandeurs dont je me plains. Les 9/10 au moins. mais ici, je dois faire une remarque. On a à peu-près pas un parmi les ouvriers. On en a presque tous parmi les paysans. Il est vrai de dire que mon département est agricole et ne compte que très-peu d'ouvriers. Je n'aurais donc,

par moi-même qu'un moyen d'appréciation cruel-  
fisante. Seulement les représentants des Grands Cultes  
ouvriers sont d'abord pour reconnaître qu'ils sont  
infinitement moins nombreux que nous par la demande  
de place. pour moi, les principaux que je reçois  
émanent de paysans qui veulent entrer dans  
les ports, ou qui, ayant réussi à faire passer  
leurs examens à leurs fils ou à leurs filles,  
veulent les faire nommer instituteurs et  
institutrices.

Il y a aussi, dans la Courbe immédiate avec la  
période, et encore très-peu d'élus, pas mal de  
Demandes de Corrections de police.

puis il y a les anciens sous-officiers qui veulent  
entrer dans les chefs de file.

De la bourgeoisie proprement dite, rien ou  
presque rien. Et cela ne pourrait pas elle est  
presque toute avec la réaction.

résultant, mon cher ami, je suis convaincu  
que vous appréciez mal la situation. Je viens de  
relire l'histoire de la restauration. La différence  
entre l'état des choses alors et aujourd'hui est  
immense. Les députés sont toujours, aujourd'hui  
comme alors, bien souvent, des Courtisans de  
popularité. mais ils Courtisent bien plus

le peuple, le nombre, que les souverains. Ceci est le  
résultat naturel du suffrage universel, qui, quoi que  
vous en disiez, a amené de profondes modifications  
dans notre état politique et social. pour moi, il  
n'y a aucun doute qu'à cette heure, le nombre peut  
ce qu'il veut, et qu'aucune force humaine ne peut  
rien contre lui. Si donc le peuple savait ce qu'il  
veut, sa volonté dominerait. mais peut-il le  
savoir alors que les plus intelligents et les mieux  
intentionnés ne le savent pas? il s'agit dans  
le vide.

Je partage votre avis sur le coup de force. Je  
crois qu'ils ont, et surtout qu'ils ont en leur rôle  
dans l'humanité, que rien n'a pu être conquis sans  
eux. mais un grand changement s'est opéré à cet  
égard par le suffrage universel. En 1830 il a fallu  
les 3 journées pour avoir raison de Charles X et de  
politique. en 1877 le bulletin de vote a suffi  
pour avoir raison de Mac Mahon et de ses  
analystes.

En outre beaucoup a été fait. Les lois de filles,  
et les lois primaires, tendant à élever la  
bonne, ce qui n'est pas un même résultat,  
et vous jugez trop d'après l'Empire et Louis-Philippe,  
si vous croyez qu'aujourd'hui les classes dirigeantes —  
qui ne dirigent plus rien — tout, en dehors de la

fortune bien entendu, si favoris que les. V. n. n.  
en France au point de vue des favoris plus d'égalité que  
vous ne le supposez, et si les fonctions supérieures  
sont aux bourgeois. C'est uniquement parce qu'on  
ne peut pas les confier à des ignorants, mais à un  
homme du peuple — ce qui est encore difficile par des  
raisons sociales, même par des raisons politiques — n'est-  
ce pas, il arrive comme les autres. Voyez Colani!

D'ailleurs l'intelligence est rare dans la bourgeoisie  
comme ailleurs — même les gens du peuple qui, même  
avec l'instruction intégrale, n'ont pas tous  
jour l'exception. Du jour où ils se sont élevés  
ils deviennent peuple bourgeois et cessent d'être  
peuple. Il en résulte que les attaques contre la  
bourgeoisie ne portent pas beaucoup, la bourgeoisie n'est  
pas une classe fermée comme l'anti avec  
noblesse. La comparaison entre la noblesse brisée  
par la bourgeoisie, et la bourgeoisie qu'il  
faudrait faire briser par le peuple manque  
donc de base selon moi.

Ce qui est vrai c'est que le jour où  
l'état de l'Europe permettra de supprimer  
les armées, et de réaliser ainsi, bien que pour  
la France 6 ou 7 cents millions d'économie,  
si l'on fait porter de l'ordre et de l'écono-

mié dans les finances, on pourra amortir la  
dette, que, la dette amortie, il en restera encore,  
1000 000 000 au moins de disponible, qu'avec les 1500  
ou 1600 millions, on pourra alors, soit quant à  
l'instruction intégrale, soit quant aux invalides  
du travail, réaliser de nouveaux et importants  
progrès, et que les chemins de fer, retranchés enfin  
dans la possession de l'Etat, celui-ci pourra réaliser  
encore dans les transports - dont les tarifs sont les  
vrais distributeurs de la fortune nationale - des  
réformes très-grandes. ajoutez-y - ce que je crois  
possible à ce moment-là - le rachat des mines, en  
vertu de ce principe que partout où le monopole  
d'impose, c'est l'Etat qui doit posséder, et il ne  
restera plus rien à faire. mais pour cela il faut  
80 ans de progrès lents et continus. Et c'est  
ce qui fait que je crois, pour réaliser le programme,  
à l'impuissance des révolutions. à mon sens, et  
c'est ce qui me répète surtout de vous, il importe  
de commencer scrupuleusement ce qui est acquis,  
si imparfait que ce soit, et de ne faire, dans  
nos stations sur place pendant des années, aucun  
pas en arrière. C'est pourquoi je serais déses-  
péré de voir une restauration impériale ou  
royale, et surtout royale.

ce qui me déplait surtout dans notre système  
politique c'est la Cour ou ministère qui  
faute tout, et surcharge toute l'énergie, avec  
un système politique à l'américaine, où le  
pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont  
séparés, et où les intelligents de la chambre  
ont d'autre ressource pour émerger que de  
faire ce que j'ai fait pour le dieu. N'at-  
tachez à une idée utile et la faire triompher,  
je crois que nous aurions, étant donné  
l'imperfection humaine, le meilleur des  
plans propre à assurer l'évolution naturelle  
de l'humanité.

Quant au plébiscite, je n'en suis pas  
l'ennemi. Je n'aurais pas l'appliquer aujourd'hui  
à toutes les lois - et cela a peu d'importance pour  
les lois ordinaires, sur lesquelles on peut toujours  
revenir lorsqu'elles sont mauvaises - mais  
je le voudrais aujourd'hui pour les lois  
Constitutionnelles, dans lesquelles je ferais entrer  
le droit de réunion, le droit d'association,  
la liberté de la presse, la loi sur l'état  
de siège, et les lois électorales. Vous  
voyez que je ne suis pas aussi réactionnaire  
que ce que j'en ai l'air. Seulement le plébiscite

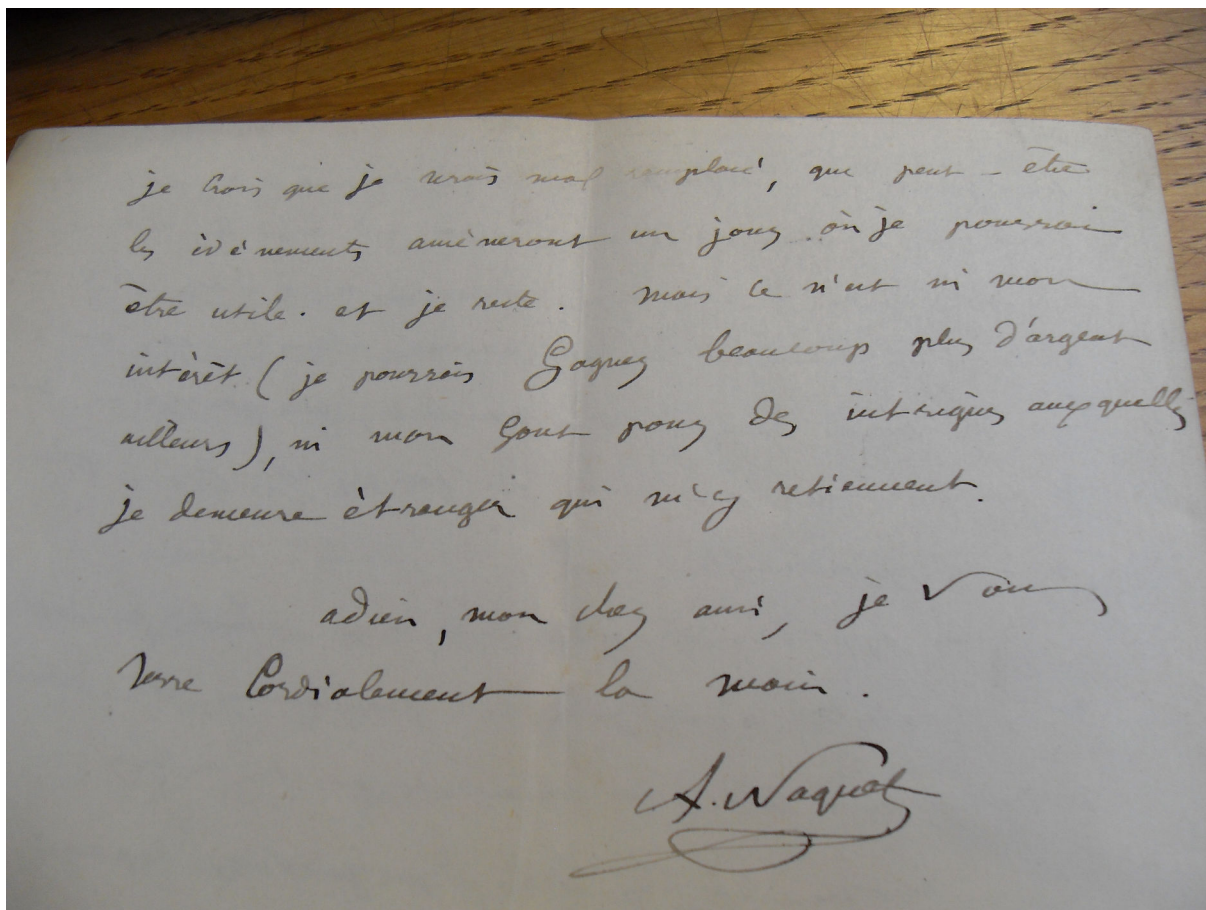
été jadis d'une défiance ridicule devant à ce que l'empire  
on a vu - Comme s'il n'avait pas été auhi des élections. -  
pour moi à cette heure personne n'est dans le vrai.  
C'est même Gauche a un programme absurde et, qui plus  
est, si vague que, si elle arrivait, elle pourrait, sans  
y manquer ne faire rien ou presque rien de plus,  
que les opportunistes.

Les opportunistes n'ont fait que fautes et sottises,  
et les socialistes n'ont pas de programme du tout et,  
pardonnez moi cela, ne peuvent pas en avoir.

restaient les idées que je vous exposai plus  
haut. Les idées personnelles n'en font. C'est ce qui fait  
que je me dégoûte beaucoup de la politique et que  
j'assiste aux événements plus en spectateur qu'en  
acteur.

bien portant, j'entreprendrais sur la révision  
une campagne comme celle que j'ai faite sur  
le divorce. mais j'ai maux une affection du  
voie (mon foie est bon), du moins une affection  
du duode digatif qui m'immobilise. et cette  
affection faisant mon impuissance, je me  
borne à gémir sur ce que je vois.

Et maintenant vous me demanderez peut-être  
pourquoi alors je ne vois pas de la politique. Je  
vous ai déjà répondu en vous disant que je courri-  
serais un jour en arrière comme un grand malade.



je crois que je n'ai pas remplacé, qui peut-être  
les événements amèneront un jour où je pourrais  
être utile. et je reste. mais ce n'est ni mon  
intérêt (je pourrais gagner beaucoup plus d'argent  
ailleurs), ni mon goût pour des intrigues auxquelles  
je demeure étranger qui m'y retiennent.

adieu, mon cher ami, je vous  
salue cordialement la main.

A. Naquet

A.N, 441 AP, fonds Cluseret, lettre d'Alfred Naquet, 1885. Naquet affirme d'abord au socialiste Cluseret que « 9/10 » des personnes qui s'adressent à lui pour des recommandations sont des « prolétaires », mais que parmi elles il y a peu d'ouvriers, mais plutôt des paysans. Après une rapide sociologie des demandeurs, il explique que les recommandations sont le fruit du parlementarisme, qu'il souhaite réformer, et justifie sa participation aux recommandations par la volonté de rester député pour changer les choses.



**Document n°14 : Manuscrit d'Alfred Naquet intitulé : « France et Amérique. De la constitution américaine et de l'intérêt qu'il y aurait à en importer en France les principes essentiels », et sa transcription.**

En France, rien de tel, le Conseil fédéral  
attribués de Mr. Cleveland ou du Conseil des ministres, vers  
qu'à l'ély de Mr. Devos de lui, un la parlement et  
à l'œuvre, au devant de lui, un la parlement et  
qui n'est pas responsable devant la nation

France et Amérique  
De la Constitution américaine, et de l'intérêt qu'il  
y aurait à en importer en France les principes essentiels.

Paris le 20 ~~septembre~~ <sup>septembre</sup> 1857

Il est un préjudice qu'il faillit introduire la Constitution  
américaine de toutes pièces en France - je parle bien entendu  
de la Constitution fédérale, ne croyant ni bon, ni même  
possible ~~de~~ de faire de notre pays une fédération -  
mais ~~juste~~ qu'il est un principe fondamental qui  
a été respecté aux Etats-Unis, et dans tous les pré-  
sentes existantes, même dans celles dont l'organisation  
paraît s'écarter le plus de celle des Etats-Unis, et qu'il  
est d'indispensable d'accepter, dès nous si nous voulons  
sortir de l'état anarchique dans lequel, comme toutes  
les nations parlementaires d'ailleurs, nous nous débattons en  
ce moment.

Ce principe fondamental n'est autre que ~~le~~ celui  
de l'indépendance ~~du pouvoir~~ relative du pouvoir  
exécutif pendant tout le temps pour lequel il est élu.  
Toutes les républiques existantes l'ont reconnu nécessaire à  
l'exception de la nôtre, qui a préféré copier le régime  
monarchique de la Grande Bretagne, et ~~il n'y a pas~~  
jusqu'à la nôtre <sup>l'a proclamé comme l'Amérique, et si elle</sup> ~~elle~~ a confié  
le pouvoir exécutif à un Conseil au lieu de le confier  
à un homme, ~~mais~~ <sup>elle n'en a pas moins</sup> elle a confié le Conseil d'un  
mandat à durée limitée, pendant lequel il est  
des attributions des chambres.

2  
 La France, un de ses présidents irresponsable dont les  
 attributions ressemblent bien plus à celles de la Reine Victoria  
 qu'à celles de Mr. Chateaubriand ou du Conseil fédéral qui régit  
 à Berne, au Danou de lui, un Conseil de ministres, non  
 un) par lui, mais responsables devant la chambre et  
~~elles ne sont pas investies d'un mandat à durée limitée~~  
~~elles conservent leur portefeuille aussi longtemps qu'elles ont~~  
 la confiance de <sup>la chambre</sup> ~~la chambre et du président~~ <sup>qu'elles perdent</sup>  
~~la chambre les met en minorité, soit sur un ordre du~~  
 jour, soit sur un projet de loi, la règle veut <sup>alors</sup> qu'elles  
 donnent leur démission, et que le prés. dunt choisisse  
 leurs successeurs, autant que possible dans la majorité  
 qui les a renversés.

On conçoit le système compliqué dans les pays qui ont  
 tenu à conserver la forme monarchique. La monarchie  
 ne possède en effet que deux pôles : la parlementarisme  
 ou le despotisme. Il faut que le monarque gouverne  
 et c'est alors l'autocratie, ou il faut que, si l'on veut que le  
 pouvoir effectif appartienne à la nation, que ce soit un  
 Conseil de ministres placé sous le contrôle permanent et  
 immédiat du parlement. Il n'y a pas de moyen terme.  
 La doctrine de la répartition des pouvoirs, que les législateurs  
 français de 1791 avaient cru pouvoir accommoder à la  
 monarchie, jure avec l'idée d'une autorité exécutive  
 héréditaire <sup>ou même simplement viagère</sup> ~~car un conflit est évité~~ <sup>Dès</sup> que le roi  
 refuse de se confier exactement dans son rôle, un con-  
 flict éclate entre les représentants de la nation et lui,  
 et comme ceux-ci n'ont pas le droit de le déposer et  
 qu'il n'est jamais renversé à l'élection, <sup>le conflit est</sup> ~~la répartition~~  
~~peut être évité que par la violence.~~  
~~seule et possible est capable de le dévouer.~~

semblée populaire, comme ils ont d'ailleurs toujours  
 en face d'eux une opposition prête à les combattre,  
 il faut que <sup>leurs</sup> ~~ses~~ partisans votent toujours pour  
 eux, même quand ils estiment qu'ils ont tort. s'ils

Tous ces  
préjudices de leurs idées, et si  
de la maintenir au pouvoir, ils sont condamnés à faire  
... voir en 21

3

Le parlementarisme s'impose donc aux pays monarchiques  
soumis de ce Gouvernement aux mêmes, et ce n'est pas la  
la moindre des arguments que l'on voit en droit d'invoquer  
en faveur de la forme républicaine. Le régime parlementaire  
se développe en effet les fonctions constitutionnelles dans les monar-  
chies comme dans les Républiques et ce qui se passe à cette  
heure en Angleterre démontre surabondamment que s'il  
a pu fonctionner dans une aristocratie, il est incompatible  
avec les progrès démocratiques.

Quand un pays est en possession du suffrage universel on  
s'en rapproche, il faut trouver autre chose. Il ne se prête  
pas à cette discipline qui donne seule des majorités de  
Gouvernement. La multiplicité des opinions, la subdi-  
vision des partis rendent les Coalitions faciles, à moins que les  
Députés n'abdiquent leur libre arbitre dans les mains du  
ministère. Dans le premier cas c'est l'instabilité des  
haute du pouvoir; dans le second c'est la servilité  
du parlement et l'on ne saurait dire lequel est le plus  
funeste de ces deux résultats qui, d'ordinaire, se succèdent  
à tour de rôle.

Comment en serait-il autrement? Les opinions étant  
très-variées, il n'est pas possible que toutes les idées des  
ministres soient partagées par la majorité qui les a  
portés au pouvoir. Or, comme les ministres ne peuvent  
vivre que si leurs projets ont la majorité dans l'as-  
semblée populaire, comme ils ont d'ailleurs toujours  
en face d'eux une opposition prête à les combattre,  
il faut que <sup>leurs</sup> partisans votent toujours pour  
eux, même quand ils estiment qu'ils ont tort. S'ils

Il s'agit de cette adhésion absolue et systématique à  
 tous leurs actes et à leur renoncement, leur renoncement au plus grand  
 préjudice de leurs idées, et si ils ~~renoncent~~ <sup>la leur abandonnent</sup> pour eux afin  
 de la maintenir au pouvoir, ils sont condamnés à faire  
 obligation de leur ~~renoncement~~ <sup>abandon</sup> propre, et à se voir en  
 fait des ~~questions de confiance~~ <sup>questions de confiance</sup>. Les discussions de ce  
 genre ont lors une toute oratoire inutile, puisque la  
 vraie ~~raison~~ <sup>raison</sup> sujet du débat n'est jamais celui qu'on  
 semble discuter, mais bien l'importance du ministère.  
 De là pour les députés des situations très-péribles, et  
 pour les ministres une incertitude de chaque jour qui  
 rend impossible les entreprises à longue échéance et les  
 réformes nécessaires.

La dernière Crise parlementaire qui a ébranlé M. Rou-  
 vier à la présidence du Conseil fournit un exemple frappant  
 de ces conflits qui s'élevaient à chaque heure dans la  
 conscience des représentants du pays <sup>entre des devoirs contradictoires</sup> ~~entre des devoirs contradictoires~~  
~~Celui qui est en partie pris de renoncement et pour~~  
~~qui tout est bon, mais de celui qui distrait son~~  
~~service tout cependant obéissant aux personnes qui le~~  
~~substituent. M. Goblet~~

M. Goblet était au pouvoir - à côté de lui se tenaient  
 quatre ministres radicaux. L'extrême Gauche qui ne  
 possède pas la majorité absolue à la chambre, et qui,  
 l'a-t-elle, ne tarderait pas à la perdre sur elle-même,  
 l'extrême Gauche, qui ne pourrait dès lors aspirer  
 à un Gouvernement homogène <sup>pris dans son sein,</sup> ~~choisi parmi les ministres~~  
 devait naturellement pousser <sup>le Cabinet sur</sup> ~~la situation politique~~  
~~favorable à sa politique~~ <sup>favorable à sa politique</sup> ~~qu'elle~~ que la situation le

lutton nouvelle, fût-elle si elle n'y était rapidement  
 Coupé court.

Il est à remarquer que, dans tous les débats, ce n'est  
 généralement pas de front que les gens habiles attaquent

travaux politiques, agissent ~~sur~~ une  
vraie question législative ~~habitué~~  
vraie. Il devenait une question ~~de~~ 23

Comportait. Quelques uns de ses membres, par les mo-  
tifs que je ne suis pas encore parvenu à Comprendre, en  
jugèrent autrement et pourvirent le Cabinet Goblet  
de leur haine; mais cette opinion <sup>était</sup> celle <sup>que</sup> d'une  
~~minorité~~ <sup>infime</sup> minorité du parti radical.

Malheureusement M. Goblet refusait de se séparer de  
son ministère des finances et celui-ci ne voulait pas  
entrer dans la voie que la Chambre aurait voulu lui  
voir adopter. Le débat fut prolongé, devant la Chambre  
me faire ?

Voter pour M. Goblet? C'était renouer à la voie  
financière dans laquelle on voulait entrer <sup>la Chambre</sup> et dans la  
quelle ne voulait pas entrer M. Dauphin. Voter  
contre lui? C'était faire sortir les quatre radicaux du  
ministère, et s'exposer à la constitution d'un Cabinet  
de recul.

27 républicains avancés optèrent pour la maintien  
du Cabinet et ils eurent raison, car le débat financier  
était plus apparent que réel; c'était un prétexte. mais  
~~plusieurs~~ <sup>plusieurs</sup> ont cru <sup>qu'</sup>  
~~qu'~~ <sup>qu'</sup> que la vraie question était la  
question budgétaire, et n'ont pas hésité à leurs  
magnanimes et sutoraux, ils ont contribué à la chute  
d'un <sup>ministère</sup> Cabinet dont formaient partie le des leurs, pour  
aboutir à un <sup>ministère</sup> Cabinet nouveau qui marque un <sup>nouve-</sup>  
~~de rétrogradation non équivoque~~ <sup>de rétrogradation non équivoque</sup> ~~et~~ qui ouvre la voie à une évo-  
lution nouvelle, fût-ce s'il n'y était rapidement  
coupé court.

Il est à remarquer que, dans tous ces débats, ce n'est  
généralement pas de front que les gens habiles attaquent

en cabinet. quand ils le font, comme à cette heure l'or-  
 trône gauche, et n'aboutissent qu'à la confusion. Les  
 vains politiques agissent d'une manière bien plus  
 mal. Ils dominent une question législative habituellement  
 par le conflit éternel. Tous les Colis, votent contre  
 la coalition, quelle que soit leur opinion sur la forme  
 du cabinet. mais à côté d'eux, il y a une masse de dépu-  
 tés qui ne sont pas de la coalition, qui sont très-nobles  
 de sens, les ministres, mais qui ne comprennent pas  
 la coalition et le jouent, et qui, voyant en discussion  
 ce qui n'y est que pour l'apparence, viennent se con-  
 sulter. On ne peut donc pas dire qu'ils s'opposent  
 au cabinet. La crise deviendrait bien plus difficile si pour renver-  
 ser un ministère, il fallait aller droit au but. Cela est si  
 vrai que jamais on ne propose de déposer le cabinet devant  
 une assemblée. On ne propose de déposer le cabinet devant  
 les deux chambres, de faire les simples, et on se  
 contente de proposer un cabinet, de déposer un  
 vote sur le pouvoir législatif de proposer un cabinet  
 de proposer législatif pour que chacun d'eux puisse agir  
 dans la plénitude de sa liberté et de son indépendance.  
 Mais en attendant la responsabilité ministérielle, vous donnez, ma dit-on,  
 une responsabilité au cabinet, vous donnez à l'exécutif une  
 puissance dangereuse dans un pays centralisé. Ce qui est  
 possible en Amérique, pays de fédération n'est pas  
 possible dans ce pays.

Ceux qui parlent ainsi le méprisent eux-mêmes les inter-  
 prètes du régime représentatif. Les ministres à fond la con-  
 stitution américaine.

En Amérique, le président de la République n'est  
 en accusation et le Sénat peut le condamner. Si  
 l'on considère d'ailleurs que la crime de haute  
 trahison n'est pas un crime, mais demeure un mal de-



8  
 Mais on que la loi doit la tenir à disposition le président  
 ne peut pas lui imposer aucune peine, on  
 ne la mise en accusation, la droit de le démettre du  
 Congrès équivaut à celui de déposer le président, de  
 le révoquer par une loi, dont l'initiative est réservée  
 à la chambre des représentants.

son sentiment est que ~~la loi de la fiction~~  
 nos devoirs supérieurs en France de la Constitution ama-  
 rissime les droits réels qu'elle accorde aux deux pouvoirs  
 dans pour la loi <sup>au point de</sup> ~~leur~~ lui prêter la qui n'est  
 qu'une fiction.

aussi, donnerai-je au président le droit de  
 saisir les chambres de projets de loi, tous forme de loi;  
 et donnerai-je au parlement le droit de révoquer  
 par une loi le président <sup>de la République</sup>.

Mais je maintiendrais l'incompatibilité prononcée  
 en Amérique entre les fonctions de représentant et  
 celle de ministre; je ne donnerai pas, ainsi aux  
 ministres dans l'exercice <sup>des fonctions</sup> du ~~parlement~~; je n'associe-  
 rai pas leur existence ~~à celle du président à celle~~  
 au vote ou au rejet des lois proposées, pas le pouvoir  
 exécutif.

La subordination de l'exécutif <sup>MS</sup> Demeurerait complète  
 et, dans les circonstances graves, comme celle que nous  
 avons vue se dérouler ~~le 16 mai~~ et au 16 mai, la  
 nation trait toujours être d'avoir le dernier mot.  
 mais sauf des cas exceptionnels cette subordination  
 demeurerait lettre morte comme aux Etats Unis

pourrait être simple ou dirimant. Il serait simple  
 lorsqu'il s'appliquerait simplement sur l'intérêt gé-  
 néral de la République. Il serait dirimant lorsqu'il  
 s'appliquerait à la promulgation d'une loi faite en violation





10  
de la Constitution. Dans le premier cas la simple majorité dans les deux suffirait pour faire doubler les votes. Dans le second cas celui-ci ne pourrait être basé que par la procédure de la révision, c'est-à-dire par le référendum populaire provoquant comme en Suisse en dernier ressort.

On le voit, je diminuerais un peu l'autorité exécutive à cause de notre extrême centralisation. Par le même motif, et surtout à cause de vieilles habitudes monarchiques et Césariennes qui ne disparaissent pas en un jour et dont il faut tenir compte, je ne donnerais pas au suffrage universel l'élection du président de la République, chef du pouvoir exécutif.

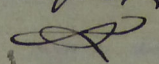
Enfin, pour en faire une condition essentielle, j'élèverais à remplacer le chef individuel du pouvoir exécutif par un chef collectif. Je mettrais volontiers un Directoire à la place du président.

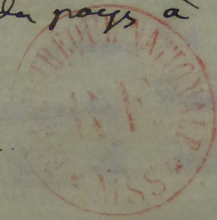
X Je donnerais donc à la France une Constitution intermédiaire entre celle des Etats-Unis, celle de la Suisse, et celle dont la Convention nationale avait doté notre pays en l'an III.

mais je conserverais l'éternel fondamental de toute la Constitution. ~~Je ne abandonnerais pas à la fois l'exécutif au législatif au point de faire comme nous aujourd'hui l'instabilité du Gouvernement~~

Je m'éloignerais de la régime hybride qui, divisant les pouvoirs sans les diviser, les confondant sans les confondre, n'ayant ni les avantages de la séparation, ni même ceux de la confusion complète telle qu'elle

11  
 résulterait ~~par conséquent~~ du régime Conventionnel, un grand  
 obstacle qu'à l'instabilité du pouvoir ou à la terreur  
 des despotes, à l'abaissement de l'exécutif devant le  
 parlement ou du parlement devant les ministres, à  
 l'impairance de l'un ou l'autre de l'un au moins  
 des deux grands pouvoirs dont se compose le Gouver-  
 nement, et le plus souvent des deux.  
 Quelque parlementaire redoutent ce système. Ils croi-  
 vent de donner trop de pouvoir au président ou au Direc-  
 teur et de faciliter ainsi le Corps d'Etat de force.  
 Qu'il se souvienne! Le Corps d'Etat ne peut être  
 été tenté et réussir que si l'opinion y est préparée par  
 un état de de couragement et de latitude, et rien  
 ne l'y prépare mieux que la vue constante d'un  
 Gâchis parlementaire. Le parlementarisme en est  
 le meilleur adjuvant, et c'est en nous éloignant de  
 la monarchie, en établissant la République sur les bases  
 qu'on adopte toutes les notions républicaines, c'est seu-  
 lement ainsi que <sup>nous</sup> obtiendrons une machine politique  
 fonctionnant à la satisfaction de tous, et que nous  
 aurons la meilleure des sauvegardes contre les  
 violences d'en bas ou les violences d'en haut, celle  
 qui résulte de l'adhésion générale du pays à son  
 Gouvernement.

Naquet  




BNF, NAF 13551, manuscrit d'Alfred Naquet, probablement envoyé o Joseph Reinach, 1887  
 Dans ce document Naquet présente ses idées constitutionnelles, et notamment l'une de ses  
 sources d'inspiration : la constitution état-unienne, et la constitution suisse.

Transcription de ce document :

**France et Amériques. De la Constitution Américaine et de l'intérêt qu'il y aurait à en importer en France les principes essentiels.**

*(page 1)*

Paris, le 20 septembre 1887

Nul ne prétend qu'il faille introduire la Constitution américaine de toutes pièces en France – je parle bien entendu de la Constitution fédérale, ne croyant ni bon, ni même possible de faire de notre pays une fédération- mais il est un principe fondamental qui a été respecté aux Etats-Unis, et dans toutes les républiques existantes, mêmes dans celles dont l'organisation paraît s'écarter le plus possible de celle des Etats-Unis, et qu'il est indispensable d'accepter chez nous si vous voulons sortir de l'état anarchique dans lequel, comme toutes les nations parlementaires d'ailleurs, nous nous débattons en ce moment.

Ce principe fondamental n'est autre que celui de l'indépendance relative du pouvoir exécutif pendant tout le temps pour lequel il est élu. Toutes les républiques existantes l'ont reconnu nécessaire à l'exception de la nôtre, qui a préférée copier le régime monarchique de la Grande-Bretagne. La Russie l'a proclamé comme l'Amérique, et si elle a confié le pouvoir exécutif à un Conseil au lieu de le confier à un homme, elle n'en a pas moins investi le conseil d'un mandat à durée limitée pendant lequel il est hors d'atteinte des Chambres

*(page 2)*

En France, rien de tel : un président irresponsable dont les attributions ressemblent bien plus à celles de la reine Victoria qu'à celles de M. Cleveland ou au conseil fédéral qui siège à Berne ; au dessous de lui, un conseil des ministres nommé par lui, mais responsables devant le parlement et investis d'un mandat à durée illimitée qu'ils conservent aussi longtemps qu'ils ont la confiance de la Chambre, qu'ils perdent dès que la Chambre les mets en minorité, soit sur ordre du jour, soit sur un projet de loi. La règle veut alors que tous donnent leur démission, et que le président choisisse leurs successeurs autant que possible dans la majorité qui les a renversés.

On conçoit ce système compliqué dans les pays qui ont tenu à conserver la forme monarchique. La monarchie ne possède en effet que deux pôles : le parlementarisme ou le despotisme. Il faut que le monarque gouverne et c'est alors l'autocratie, ou il faut, si l'on veut que le pouvoir effectif appartienne à la nation, que ce soit un conseil des ministres placés sous le contrôle permanent et immédiat du parlement. Il n'y a pas de

moyen terme, la doctrine de la séparation des pouvoirs, que les législateurs français de 1791 avaient cru pouvoir accommoder à la monarchie, jure avec l'idée d'une autorité exécutive héréditaire ou même simplement viagère. Dès que le roi refuse de se conformer exactement dans son rôle, un conflit éclate entre les représentants de la nation et lui, et comme ceux-ci n'ont pas le droit de le déposer et qu'il n'est jamais soumis à l'élection, ce conflit ne peut être dénoué que par la violence.

*(page 3)*

Le parlementarisme s'impose donc aux pays monarchiques soucieux de se gouverner eux-mêmes, et ce n'est pas là le moindre des arguments que l'on soit en droit d'invoquer en faveur de la forme républicaine. Le régime parlementaire développe en effet les funestes conséquences dans les monarchies comme dans les républiques, et ce qui se passe à cette heure en Angleterre démontre surabondamment que s'il a pu fonctionner dans une aristocratie, il est incompatible avec les progrès démocratiques.

Quand un pays est en possession du suffrage universel ou s'en approche, il faut trouver autre chose. Il ne se prête plus à cette discipline qui donne seule des majorités de gouvernement. La multiplicité, la subdivision des partis, rendant les coalitions faciles, à moins que les députés n'abdiquent leur libre arbitre dans les mains du ministère ? Dans le premier cas, c'est l'instabilité constatée du pouvoir ; dans le second c'est le servilisme (*sic*) du parlement et l'on ne saurait dire lequel est le plus funeste de ces deux résultats qui, d'ordinaire, se succèdent à tour de rôle.

Comment en serait-il autrement ? Les opinions n'étant pas très variées, il n'est pas possible que toutes les idées des ministres soient partagées par la majorité qui les a portés au pouvoir. Or, comme les ministres ne peuvent vivre que si leurs projets ont la majorité dans l'assemblée populaire, comme ils ont d'ailleurs toujours en face d'eux une opposition prête à les combattre, il faut que leurs partisans votent toujours pour eux, même quand ils estiment qu'ils ont tort. S'ils

*(page 4)*

s'écartent de cette adhésion absolue et systématique à tous leurs actes ils les renversent, souvent au plus grand préjudice de leurs idées, et s'ils la leur accordent afin de les maintenir au pouvoir, ils sont condamnés à faire abnégation de leurs sentiments propres et à ne voir en tout choses que des questions de confiance. Les discussions deviennent dès lors une joute oratoire inutile, puisque le vrai sujet du débat n'est jamais celui qu'on semble discuter, mais bien l'existence du ministère. De là pour les députés des situations

très pénibles, et pour les ministres une insécurité de chaque jour qui rend impossible les entreprises à longue échéance et les réformes sérieuses.

La dernière crise parlementaire qui a amené M. Rouvier à la présidence du conseil fournit un exemple frappant des conflits qui s'élèvent à chaque heure dans la conscience des représentants du pays entre les devoirs contradictoires.

M. Goblet était au pouvoir. À côté de lui siégeaient quatre ministres radicaux. L'extrême-gauche, qui ne possède pas la majorité absolue à la Chambre, et qui, l'eût-elle, ne tarderait pas à se diviser sur elle-même, l'extrême Gauche, qui ne pouvait dès lors aspirer à un gouvernement homogène pris dans son sein, devait naturellement trouver le cabinet aussi favorable à sa politique que la situation

*(page 5)*

comportait quelques uns de ses membres, par des motifs que je ne suis pas encore parvenu à comprendre, en jugeaient autrement et poursuivaient le cabinet Goblet de leur haine, mais cette opinion n'était celle que d'une infime minorité du parti radical.

Malheureusement M. Goblet refusait de se séparer de son ministre des finances et celui-ci ne voulait pas entrer dans la voie que la Chambre aurait voulu lui voir adopter. Le débat fût soulevé. Que faire ?

Voter pour M. Goblet ? C'était renoncer à la voie financière dans laquelle voulait entrer la chambre et dans laquelle ne voulait pas entrer M. Dauphin. Voter contre lui ? C'était faire sortir quatre radicaux du ministère, et s'exposer à la constitution d'un cabinet de recul.

257 républicains avancés optèrent pour le maintien du cabinet et ils eurent raison, car le débat financier était plus apparent que réel, c'était un prétexte. Mais plusieurs ont cru que la vraie question était la question budgétaire, et n'iront pas mentir à leurs programmes électoraux, ils ont contribué à la chute d'un ministère dont faisaient partie 4 des leurs, pour aboutir à un ministère nouveau qui marque un mouvement de rétrogradation non équivoque et qui ouvre la voie à une évolution nouvelle, funeste s'il n'y était rapidement coupé court.

Il est à remarquer que, dans tous ces débats, ce n'est généralement pas de front que les gens habiles attaquent

*(page 6)*

le cabinet, quand ils le font, comme à cette heure l'extrême-gauche, ils n'aboutissent qu'à la consolider. Les vrais politiques agissent d'une manière bien plus sûre. Ils choisissent une question législative habilement prise. Le conflit éclate. Tous les coalisés votent ensemble, quelque que soit leur opinion sur le fond du débat. Mais à côté d'eux, il y a une

masse de députés qui ne sont pas de la coalition, qui sont très navrés de renverser les ministres, mais qui ne comprennent pas la comédie qui se joue et qui, croyant en discussion ce qu'y est que pour l'apparence, viennent (...) donner aux conjurés l'appoint dont ils ont besoin. Les crises deviendraient bien plus difficiles si, pour renverser un ministère, il fallait aller droit au but par une loi. Cela est si vrai que jamais ou presque les cabinets ne tombent devant une interpellation.

Mais, renonçant à la responsabilité ministérielle, vous donneriez, me dit-on, à l'exécutif une puissance dangereuse dans un pays centralisé. Ce qui est possible en Amérique, pays fédération, n'est pas possible chez vous.

Ceux qui parlent ainsi se méprennent sur les intentions des partisans du régime représentatif et ne connaissent pas d'ailleurs à fond la constitution américaine.

En Amérique, le président de la République n'est

*(page 7)*

pas soustrait à l'action du parlement, et personne en France ne songe à rendre le pouvoir exécutif entièrement indépendant du pouvoir législatif, à placer deux puissances égales et rivales en face l'une de l'autre. Une pareille idée n'a germé ni dans le cerveau des penseurs auxquels les Etats-Unis doivent leur constitution, ni dans celui des hommes politiques qui poursuivent à cette heure chez nous la révision des lois constitutionnelles de 1875. Aux Etats-Unis le président a une action indéniable sur le Congrès. Il peut frapper de veto les lois que votent les chambres et le veto ne peut être levé que par une majorité des 2/3. Il ne peut pas présenter de projet de loi. Mais ceci est affaire de simple forme, puisqu'il peut par un message engager le congrès à passer un *bill* sur un objet déterminé, et qu'il a toujours dans les deux chambres assez amis pour libeller ses idées en forme de lois.

Le congrès, par contre, est libre de tous ses votes en matière législative, jamais ses décisions n'ont pour conséquences d'affaiblir le pouvoir ministériel ou le pouvoir présidentiel et il n'a pas le droit d'interpellation. Entre la présidence et les chambres, la chambre des représentants peut mettre le président en accusation et le sénat peut le condamner. Si l'on considère d'ailleurs que le crime de *misdemeanor* est mal dé-

*(page 8)*

fini et que le sénat doit se borner à déposer le président reconnu coupable sans pouvoir lui imposer aucune peine, on s'aperçoit qu'en réalité sous la forme un peu solennelle de la mise en accusation, les droits concédés au congrès équivalent à celui de déposer le

président, de le révoquer par une loi, dont l'initiative est réservée à la Chambre des représentants.

Mon sentiment est que nous devrions emprunter en France de la constitution américaine les droits réels qu'elle accorde aux deux pouvoirs sans pousser la copie au point de lui prendre ce qui n'est qu'une fiction.

Aussi, donnerais-je au président le droit de saisir la chambre de projets libellés sous forme de lois ; en donnerais-je au parlement le droit de révoquer par une loi le chef du pouvoir exécutif.

Mais je maintiendrais l'incompatibilité proclamée en Amérique entre les fonctions de représentant et celle de ministre, je ne donnerais pas accès aux ministres dans l'enceinte des chambres ; je n'associerais pas leur existence au vote ou au rejet des lois présentées par le pouvoir exécutif.

La subordination de l'exécutif demeurerait complète et, dans les circonstances graves, comme celles que nous avons vues se dérouler au 16 mai, la nation serait toujours sûre d'avoir le dernier mot. Mais sauf cas exceptionnels, cette subordination demeurerait lettre morte comme aux Etats-Unis

*(page 9)*

et ce n'est d'ordinaire que par la réélection ou la non réélection à l'expiration du mandat que serait mise en œuvre la responsabilité de l'exécutif. Le reste ne serait guère qu'une précaution, une garantie.

On peut être certain que lorsqu'il faudrait atteindre le chef du pouvoir exécutif lui même, produire une crise gouvernementale, et cela par une loi, c'est-à-dire en disant nettement ce que l'on veut et dans des conditions où chaque député aurait à assurer l'entière responsabilité de son vote ; alors surtout que les députés et les sénateurs ne pouvant aspirer au ministère n'auraient aucun intérêt à renverser les ministres, le droit de révocation ne serait à peu près jamais exercé.

Il serait même possible, sans plus de danger, de pousser la garantie plus loin. Au cas où l'une des deux chambres refuserait de prononcer la déposition proposée par l'autre, on pourrait permettre à cette dernière de se dissoudre, et son renouvellement entrainerait celui du pouvoir exécutif.

Je ne concéderai pas d'ailleurs à ce dernier un droit de véto aussi exorbitant que celui dont il jouit de l'autre côté de l'Atlantique. Le véto présidentiel pourrait être simple ou dirimant. Il serait simple lorsqu'il s'appuierait simplement sur l'intérêt général de la



République. Il serait dirimant lorsqu'il s'opposerait à la promulgation d'une loi fait en violation

*(page 10)*

de la Constitution. Dans le premier cas la simple majorité dans les chambres suffirait pour faire tomber le veto. Dans le second cas celui-ci ne pourrait être levé que par la procédure de la révision, c'est-à-dire par le référendum populaire prononçant comme en Suisse en dernier ressort.

On le voit, je diminuerais un peu l'autorité exécutive à cause de notre extrême centralisation. Par le même motif, et surtout à cause des vieilles habitudes monarchiques et césariennes qui ne disparaissent pas en un jour et dont il faut tenir compte, je ne donnerais pas au suffrage universel l'élection du chef du pouvoir exécutif. Enfin, sans en faire une condition essentielle, j'inclinerais à remplacer le chef individuel du pouvoir exécutif par un chef collectif. Je mettrais volontiers un directoire à la place du président.

Je donnerais donc à la France une constitution intermédiaire entre celle des Etats-Unis, celle de la Suisse et celle dont la Convention nationale avait doté notre pays en l'an III.

Mais je conserverais l'élément fondamental de toutes ces constitutions. Je m'éloignerais de ce régime hybride qui, divisant les pouvoirs sans les diviser, les confondant sans les confondre, n'ayant ni les avantages de la séparation ni même ceux de la confusion complète telle qu'elle

*(page 11)*

résulterait du régime conventionnel, ne peut aboutir qu'à l'instabilité du pouvoir ou à la servilité des chambres, à l'abaissement de l'exécutif devant le parlement ou du parlement devant les ministres, à l'impuissance de l'un au moins des deux grands pouvoirs dont se compose le gouvernement, et le plus souvent des deux.

Quelques parlementaires redoutent ce système. Ils craignent de donner trop de pouvoir au président ou au directoire et de faciliter ainsi les coups de force.

Qu'ils se rassurent ! Les coups de force ne peuvent être tentés et réussir que si l'opinion y est préparée par un état de découragement et de lassitude, et rien ne l'y prépare mieux que la vue constante du gâchis parlementaire. Le parlementarisme en est le meilleur adjuvant, et c'est en nous éloignant de la monarchie, en établissant la République sur les bases qu'ont adoptées toutes les nations républicaines, c'est réellement ainsi que nous obtiendrons une machine politique fonctionnant à la satisfaction de tous, et que nous

aurons la meilleure des sauvegardes contre les violences d'en bas ou les violences d'en haut, celle qui résulte de l'adhésion générale du pays à son gouvernement.

Naquet

Document n°15 : Lettre d'Edouard Lockroy à Alfred Nobel (1885)

CHAMBRE  
DES DÉPUTÉS

Paris, le 16 octobre 1885

Cher ami & grand maître,

Tous nous avez dit que nous pourrions  
recourir à vous dans des circonstances  
graves & importantes. Aujourd'hui  
la République est mise en échec par  
les monarchistes. Notre parti est  
d'une pauvreté effroyable. J'ai  
organisé un Comité républicain de  
secours électoraux. J'envoie dans  
les divers départements le peu  
d'argent qui nous est donné pour  
listes, bulletins, affiches etc. Je n'ai  
pas voulu vous ennuier de ces choses.  
Mais au dernier moment j'ai recours  
à vous & je compte sur votre libéralité

qui ne nous a jamais manqué.  
A vous de tout coeur.  
Edouard Lockroy

R.S, E III 3, fonds Alfred Nobel, lettre d'Edouard Lockroy à Alfred Nobel, 1885.

Dans cette lettre, Lockroy, alors député républicain et proche d'Alfred Naquet, demande une aide financière à Nobel, installé à Paris. Il le nomme son « ami », preuve de leurs liens. L'appellation « grand maître » fait référence à l'appartenance maçonnique de Nobel. Cet argent doit servir à financer la campagne républicaine. Il est probable que des parlementaires liés à la société de la dynamite, comme Naquet, ait eu aussi reçu des subsides de Nobel.

Document 16 : Lettre de Juliette Drouet à Alfred Nobel, non datée

Mercredi 18 Janvier  
Doss. "Pierre" @ XVIII

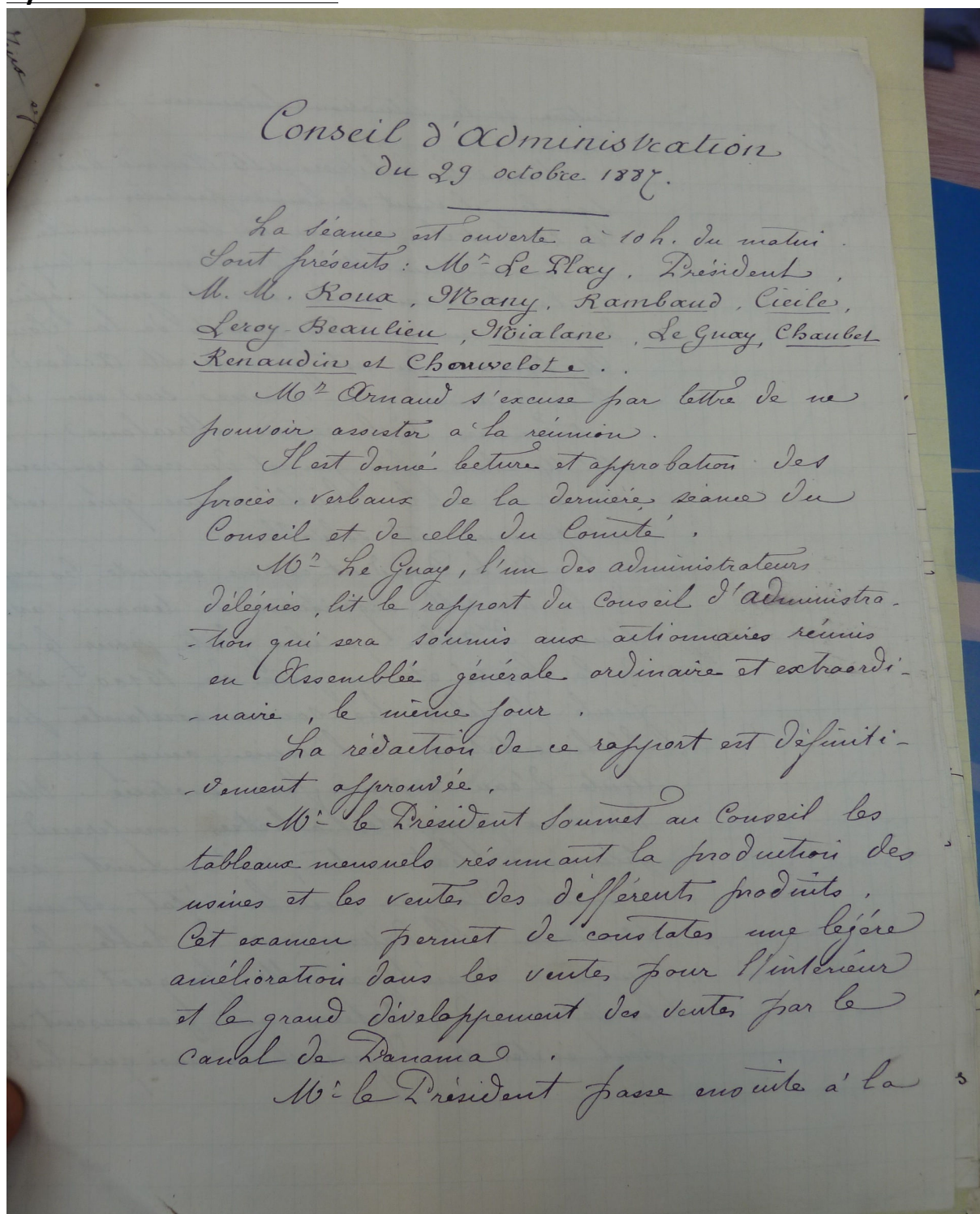
Monsieur,

Monsieur Victor Hugo, me  
charge de la bien aimable mission  
de vous rappeler que vous  
êtes désiré et attendu depuis  
long temps, déjà, à dîner  
chez lui. il serait heureux  
que vous lui fîtes cet honneur  
Jeudi, 26, Courcouronnes, à sept  
heures et demie.

recevez, je vous prie, Monsieur,  
avec l'assurance de mes meilleurs  
sentiments tous mes remerciements  
pour votre magnifique présent,  
J. Drouet

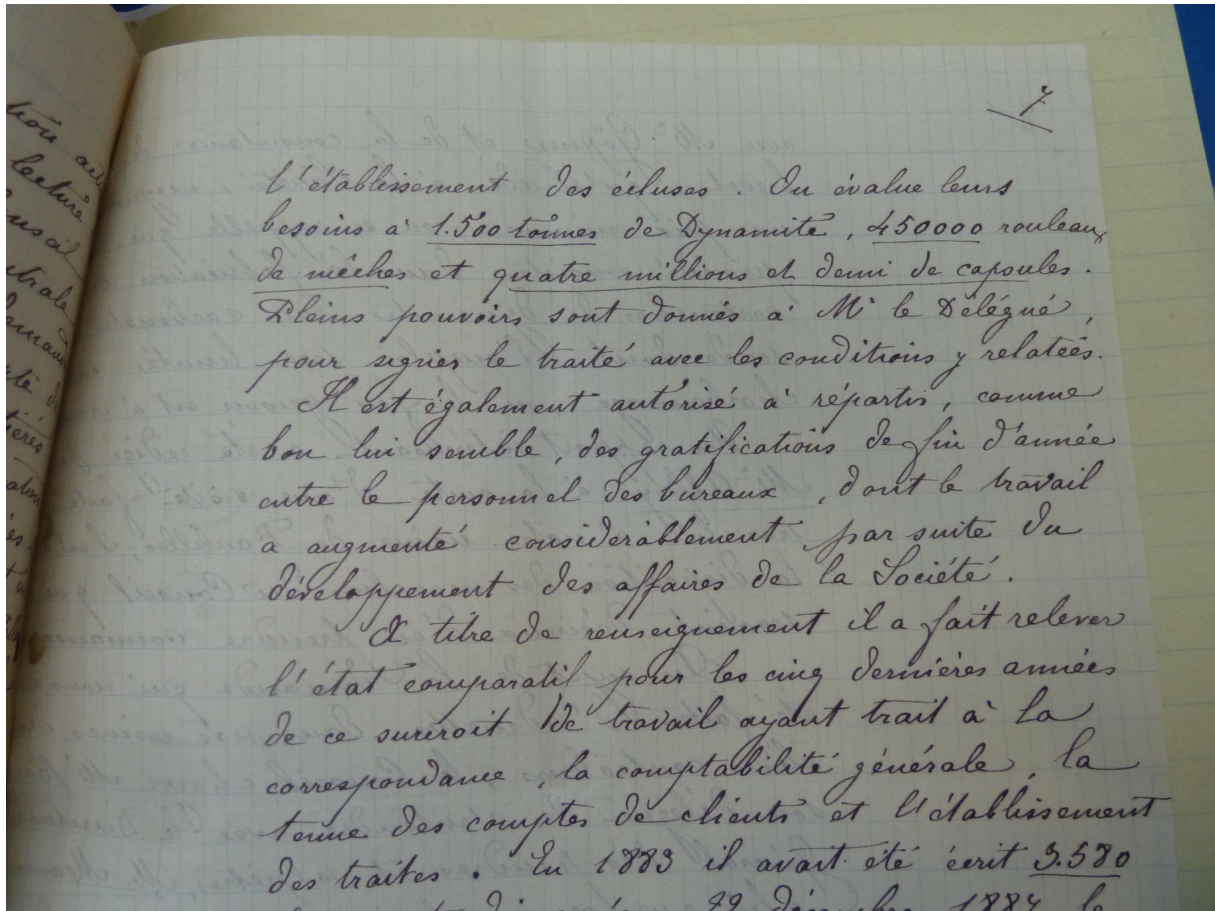
R.S, E III 3, Lettre de Juliette Drouet à Alfred Nobel, l'invitant à venir dîner chez Victor Hugo (années 1880).

**Document n°17 : Minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite en octobre 1887**



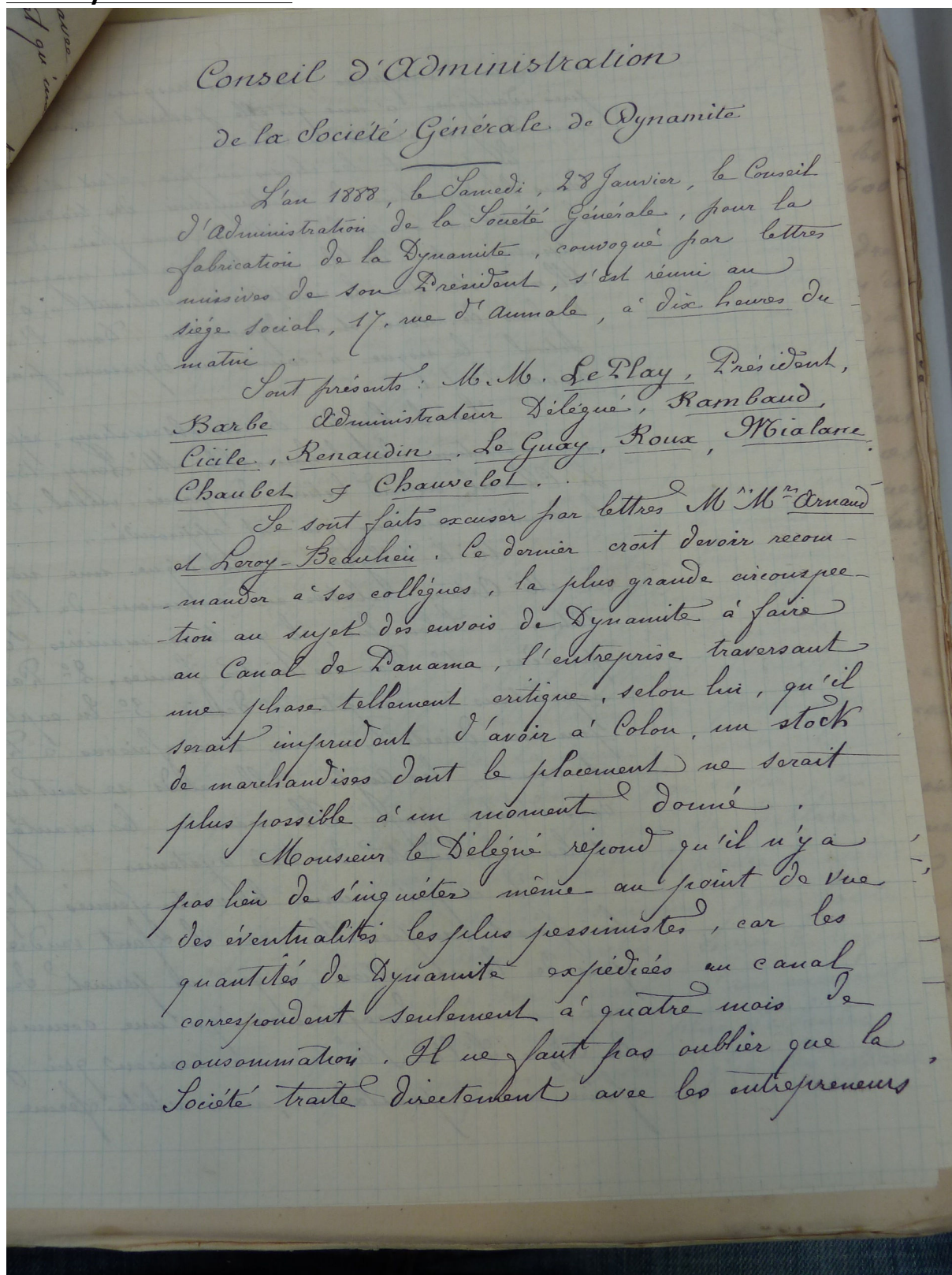
RS, FIV28, minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite, en 1887, où est évoqué le « grand développement des ventes par le canal de Panama ». A ce moment-là la compagnie dirigée par Ferdinand de Lesseps achète sa dynamite principalement à la société française de la dynamite, suite au soutien de Barbe et du groupe des députés liés à la dynamite à la Chambre.

**Document n°18 : Extrait des minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite au mois de décembre 1887**



RS, FIV28, extrait des minutes du conseil d'administration de la société générale de la dynamite, du 14 décembre 1887. La société prévoit de signer un contrat avec les sous-traitants opérant sur le chantier du canal de Panama, avec des quantités de produits importantes, comme 1500 tonnes de dynamite. Les enjeux financiers étaient donc énormes pour la société centrale de la dynamite, qui voulait voir le chantier de Panama continuer. Le délégué cité dans le document est probablement Emile Arton, chargé de rencontrer des entrepreneurs opérant à Panama selon d'autres sources.

**Document n°19 : Extrait des minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite en 1888**



RS, E III 3, Minutes du conseil d'administration de la société générale de la dynamite, j janvier 1888. Lors de ce conseil, les administrateurs expriment leurs inquiétudes concernant la situation financière de la société de Panama, recommandant de n'envoyer dans l'isthme que des quantités limitées de dynamite en cas de faillite de la société.



CHAMBRE  
DES DÉPUTÉS

Paris le 7 Octobre 1888

Reçu le 10.

Monsieur Michel,

La lettre est inacceptable,  
et il faut en finir avec la  
politique des ménagements et  
de l'équivoque.

Si tu es avec nous, tu  
ne peux traiter de refusé  
notre politique, quand bien  
même elle ne serait pas  
entièrement la tienne.

On ne peut pas se présenter

avec élection on la même liste  
que des hommes de la  
politique est refusé pour  
leur pays.

Si tu y es, entre nous, il  
faut décider la poste  
que nous avons fait ensemble  
et nous le dire.

En ce qui est l'ami de  
Guillaume et le nôtre; ce  
serait trop commode. Choisis.

Mon ami je  
regretterai de fait de  
voir et notre union

politique et nos affectueuses  
relations personnelles que le  
même coup de main, mais  
je veux, j' exige une situation  
nette.  
Le combat n' est gagné  
ni de toi ni de moi.  
Je t' enis d' accord avec  
Naquet.  
Cordialement  
Georges Laguerre

Bibl. Ing, fonds Alfred Michel, lettre de Georges Laguerre à Alfred Michel, 7 octobre 1888. Dans cette lettre, Georges Laguerre intime à Alfred Michel de choisir son camp entre les boulangistes et les antiboulangistes, et de finir « avec la politique des ménagements ». Il affirme à Alfred Michel qu'il ne peut pas qualifier de néfaste la politique boulangiste et rester amis. Laguerre affirme écrire cette lettre « en accord avec Naquet »

**Document n°21 : lettre adressée à Jean Saint-Martin, pour une démarche**

le 17 juillet, Arignon Officiel va  
s'être en D. L.

passage sur un transport  
de l'Etat, comme colon.  
Pour cela il faut deux  
choses: la première faire la  
demande, et la seconde  
la faire estampiller par  
un député bien en cour.  
Pour la première je  
compte sur vous pour  
me faire parvenir la  
formule qui doit être  
irrésistible à M<sup>r</sup> le  
Secrétaire d'Etat des Colonies.  
Quant à la seconde il  
faut encore que vous me  
seriez en aide, pas comme  
vous pourriez le croire, parcequ'il  
faut un député bien sage  
bien noté pas boulangiste  
du tout. Mais certainement  
vous avez parmi vos collègues  
des joueurs de flûte des ministères  
passés, présents & futurs.  
Michel. par exemple, ne  
pourrait vous refuser cela puisqu'il

AD84, 1J25. Demande d'un Vauclusien à Jean Saint-Martin pour obtenir un passage gratuit comme colon vers le Tonkin. Jean Saint-Martin étant alors député boulangiste, son destinataire lui demande de s'adresser « à un député bien sage, bien noté, pas boulangiste du tout, mais certainement vous avez parmi vos collègues des joueurs de flûte des ministères passés, présents, et futurs. Michel par exemple », faisant référence ici au député du Vaucluse Alfred Michel, resté antiboulangiste.

**Document n°22: Demande de patronage à Alfred Michel**

**SÉNAT**  
Paris, le 5 juin 1888

Monsieur le Député

Monsieur Naquet me charge d'être  
son interprète, et de vous demander s'il  
vous serait possible d'intervenir auprès du  
Directeur général de l'enregistrement en faveur  
de M<sup>r</sup> David Valabréque son cousin.

M<sup>r</sup> Valabréque titulaire du bureau de  
Mormoiron, désire être nommé à Vaison  
dont le poste va être vacant sous peu.

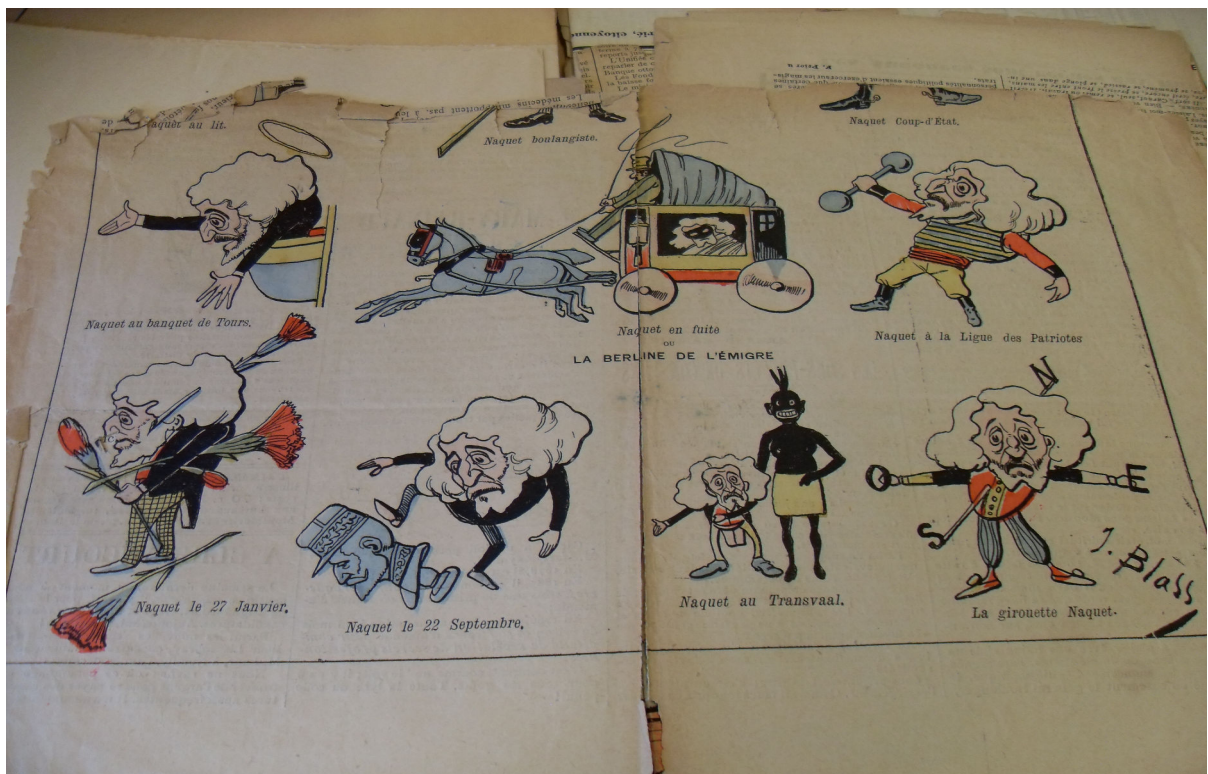
La situation est telle que M<sup>r</sup> Naquet  
craindrait de nuire au lui de serais en  
faisant une démarche, et il vous saurait  
bien gré si les circonstances vous permettent  
d'agir à sa place.

Vous prie d'agréer, Monsieur le  
Député l'assurance de mes sentiments  
respectueux et distingués

Alfred Michel

Bibl.Ing, Fonds Alfred Michel, carton 7. Lettre probablement d'un proche d'Alfred Naquet, celui-ci ne peut plus recommander à cause de son engagement dans le boulangisme un cousin à lui, il demande donc de l'aide à Alfred Michel.

**Document n°23: Caricatures d'Alfred Naquet parues dans *Le Pilori*.**



APP, EA52, dossier Alfred Naquet. Fragment du journal *Le Pilori* avec des caricatures d'Alfred Naquet signées J. Blass, 16 novembre 1890. Le caricaturiste cherche à montrer le tempérament de « girouette » d'Alfred Naquet, recueillant les roses de la victoire boulangiste le 27 janvier à Paris, puis abandonnant Boulanger le 22 septembre, fuyant à Londres... Naquet au Transvaal fait référence aux missions effectuées par Naquet en Afrique du Sud pour le compte de la société de la dynamite.

Document n°24 : Lettre de la femme et de la fille d'Arton à Me Demange,  
avocat de Emile Arton, à propos de Naquet, 1897

Paris. 30/3/1897  
63. rue Demours.

Nous avons reçu de  
M<sup>re</sup> Naquet — 4000 francs

Cette somme nous avait été remise  
à titre d'assistance. Le jour où notre  
mari et Père a été contraint de révéler  
ce qu'il avait jusque là soigneu-  
sement caché, nous avons natu-  
rellement estimé que cette somme  
ne pouvait être gardée par nous.  
Un scrupule nous a arrêtés pour  
sa restitution immédiate.  
Si une indiscretion avait fait  
connaître cette restitution et par

ARCHIVES  
NATIONALES

mars 1897.

Ligaut,

ur-d'Appel

4 Septembre

Nous avons reçu

suite le don dont elle était la consé-  
quence, nous pourrions ainsi, peut-  
être, apporter à l'accusation une  
charge contre ceux qui en nous  
remettant cet argent nous  
avaient obligés.

Nous conserverons donc cette  
somme pour qu'elle soit  
restituée lorsque la poursuite  
de corruption dirigée contre  
notre mari et Père sera close

Esther Arton

Henriette Arton

ARCHIVES  
NATIONALES

A.N, 387 AP 5, lettre signée par Henriette et Esther Arton, la fille et la femme d'Arton affirmant que Naquet a remis à leur famille 4000 francs en 1888 « à titre d'assistance ». Elle est envoyée à leur avocat au moment de la mise en examen d'Alfred Naquet, à la fin du mois de mars 1897.



Document n°25 : Lettre d'Arton à son avocat Me Demange

1  
considérations pour M. Demange  
Je cherche en vain à voir les choses de  
la même façon que vous - je n'y arrive  
pas.

Vous teniez fort naturel que le garde  
des Sceaux repousse ma demande, qu'il  
refuse d'intervenir et si j'ai bien compris  
M. parce que la Justice ne peut accepter de  
marché, ne peut se laisser imposer de  
conditions

Je réponds :

ARCHIVES  
NATIONALES

Mais cette même Justice a-t-elle eu  
tant de scrupules lorsqu'elle a goûté  
provocations sur provocations pour me  
ravier la protection de la non extra-  
dition ?

Était-ce scrupuleux, était-ce correct  
d'un Espinas de changer une conversa-  
tion officieuse sans greffier en un in-  
terrogatoire officiel, - d'introduire ce  
interrogatoire dans la dynamite, - de la  
faire suivre des considérations concernant  
le Panama que vous connaissez, m'obligeant  
à répondre la phrase, si vous

« raisonnements sont exacts c'est avouer que  
 je ne puis être jugé impartialement  
 sur la dynaminite. »

Était-ce scrupuleux d'un Martinet  
 de lire cela à la Cour d'Assises, d'un  
 Sacumy de prononcer le réquisitoire  
 connu, - d'un Benoit de faire la  
 provocation injurieuse à Versailles ?

Vous savez mieux que personne que nous  
 avons résolu de ne pas bouger et de  
 ne répondre que sur une provocation  
 directe; elle a eu lieu de suite et  
 dans les termes les plus agressifs.

Oui, si la magistrature avait fait son  
 devoir, si elle s'était constituée le  
 gardien vigilant du droit, qui ne  
 courrait évitant avec un soin scrupu-  
 leux qu'en y portât atteinte - elle  
 pourrait venir invoquer aujourd'hui  
 ces mêmes scrupules et repousser tout  
 compromis, mais ce droit elle l'a perdu  
 par l'attitude incorrecte qu'elle a  
 tenue envers moi.

Tant que cela lui convient la magistra-  
 ture

pourrait user de tous les petits moyens plus ou moins inavouables pour arriver à son but et, lors que la conséquence de ses agissements amène l'obligation d'user d'un petit moyen aussi en faveur de l'accusé, elle aurait le droit de se draper dans sa dignité ?

Allons donc ! —

2<sup>e</sup>. Le garde des Sceaux peut dire : comment accorder une grâce ? Est-ce que je sais si Anton dia la vérité ?

Le réponds :

Eh bien, voilà un risque que je suis prêt à courir. Si à la fin des débats il en ressort l'impression que j'ai menti, si malgré l'aquiescement possible, probable même des compromis, il ne se dégage pas un sentiment semblable comme dans l'affaire sans Leoy, si, au contraire, je suis pris pour un calomniateur, un imposteur, je n'ai rien donné et j'ai gardé l'argent — eh bien ! on me laisse faire mes 8 ans

ARCHIVES  
NATIONALES

en plein - pas de commutation, pas de grâce.

3° Vous dites: Le gouvernement ne sera pas dans une fausse position; on lui donnera raison à la Tribune.



Je réponds:

Pas si sûr que cela! Il y a toujours eu unanimité à la Chambre pour la recherche de la lumière et lors qu'on vient dire:

> Comment vous Justice êtes la première à dire à Arton: si vous ne parlez pas vous n'avez jamais de faveur de peur que l'on accuse le gouvernement de vous payer votre silence, donc par un motif politique et non de droit et lorsque Arton vient invoquer ce même genre de motif et vous dit:

> Garantissez moi, au moins, que si je parle on ne me refusera pas la même faveur par esprit de vengeance politique?

Vous l'avez promis? Les députés y regarderaient deux fois

avant de voter pour le gouvernement.  
Et si la chambre donnait raison au  
gardien des sceaux, l'opinion publique  
ne l'accompagnerait pas.

L'opinion publique ne comprend rien  
à tous ces sophismes, toutes ces subtili-  
tés qui consistent à dire :

- > nous ne faisons rien pour et rien con-
- > tre, qu'il parle ou qu'il se taise
- > c'est son affaire, nous n'avons qu'une
- > préoccupation, c'est qu'on puisse nous
- > dire d'être intervenu d'une façon
- > ou de l'autre "



allons donc, l'opinion publique verra  
une seule chose, c'est que d'abord on  
a poussé Arton à parler et puis  
lorsqu'il dit :

je ne veux pas de faveur, mais garantis-  
sez moi, au moins, de m'appliquer la  
loi de 1885, de me traiter comme tout  
condamné de droit commun sans obéir  
à des considérations politiques, -  
alors il n'y a plus personne. Ce  
sont donc des farceurs. ?! Comment

il s'agit de faire la lumière, d'en finir avec ce cauchemar du Panama et cela au prix de garantir à un homme le traitement de tout le monde et on ne veut pas s'engager ?!

C'est donc qu'on a un intérêt à ce que la lumière ne se fasse pas!  
 Et malgré tous les dires, que l'opinion est lassée, que le Panama n'a plus d'actualité etc on verrait le foli tramplin pour les élections de 1898 que pareil procédé fournirait.



Vous dites que mes prétentions étant connues et satisfaites mes révélations se raient infirmées, n'auraient plus de valeur.

Je ne trouve pas. Mes révélations se divisent en 3 catégories:

- 1<sup>o</sup> celles où il y a des preuves donc celles là ne peuvent être attaquées
- 2<sup>o</sup> celles où il y a des détails précis, circonstanciés comme dans l'affaire

7  
Sans Seroy, détails que l'on ne peut  
inventer qui se rattachent à d'autres  
faits exacts.

Bien difficile d'attaquer cette catégorie  
3<sup>e</sup>. Celles où il n'y a que ma déclaration  
et mon carnet

Bien difficile de prétendre que j'ai ma-  
lignement inventé mon carnet; mais  
pour celles-là si le dis d'avance, je  
prévient que je n'ai pas autre chose,  
si on ne veut pas on n'a qu'à le  
dire ou à faire un non lieu.

Et lorsque la vérité pour 10 et des  
plus gros sera reconnue pourquoi  
les 10 plus petits sans importance  
politique seraient-ils faux ?

Tandis que je vis un avantage énorme  
pour moi à rendre publique ma deman-  
de; si dans l'inspection j'expose mes  
craintes et par suite ma prétention -  
si à la Cour d'assises de l'affaire  
Sans Seroy je les énonce nettement  
elles sont discutées dans la Presse,

peut être à la Chambre et s'y gagne  
 ceci: que dans n'importe quel cas, soit  
 que je parle, soit que je me taisse, on  
 ne pourra invoquer une raison de  
 vengeance ou de ressentiment pour  
 me refuser une faveur; on ne pourra  
 non plus dire qu'il y a eu accord  
 que c'est la peur du silence.

Les deux obstacles auront été démasqués  
 par la discussion et au refus de la  
 faveur je pourrai opposer le: je l'avais  
 bien prévu et l'opinion publique  
 suivait avec moi. —

ARCHIVES  
 ANNEXES

Malgré tout ce que je viens d'exposer vous  
 savez que je ne suis pas un entêté  
 et je ne demande qu'à me rendre à  
 de plus sages conseils. —

Ch

A.N., 387 AP 5. Dans ce long manuscrit, inédit et daté de mars 1897, Arton présente à son avocat ses réflexions sur ces stratégies de défense pour son procès, et distille des informations sur la société de dynamite et son implication.



## Table des annexes

Document n°1 : Jugement de la cour d'appel concernant des fraudes électorales, 1876	p. I
Document n°2: Lettre de Camille Fabre à Jean Saint-Martin, 1880	p. II
Document n°3 : exemple de documents pre-imprimé indiquant la prise en compte de démarches d'un député, ici Jean Saint-Martin.	p. IV
Document n°4: lettre adressée à Alfred Naquet d'un citoyen du Vaucluse pour obtenir un emploi de facteur rural.	p. V
Document n°5 : Apostille d'Alfred Naquet dans le coin d'une lettre demandant un emploi de facteur devenu vacant.	p. VII
Document n°6 : Projet de constitution d'Alfred Naquet	p. VIII
Document n°7 : Projet de constitution d'Alfred Naquet pendant le boulangisme	p. IX
Document n°8 : Lettre d'Ernest Cadermartori, directeur du journal boulangiste vaclusien « le bonhomme républicain », à Jean Saint-Martin, 1889	p. X
Document n°9 : Lettre d'un président d'un comité vaclusien antiboulangiste des Vauclusiens de Paris	p. XII
Document n°10 : Lettre de Teste, cultivateur, à Jean Saint-Martin, 19 avril 1889	p. XIV
Document n°11 : Copie d'une lettre d'Alfred Naquet au Général Boulanger, 1889	p. XVI
Document n°12: Lettre d'un notaire de Carpentras à Alfred Naquet	p. XVIII
Document n°13 : lettre d'Alfred Naquet à Gustave Cluseret, où il justifie les pratiques de recommandation.	p. XVIII
Document n°14 : Manuscrit d'Alfred Naquet intitulé : « France et Amérique. De la constitution américaine et de l'intérêt qu'il y aurait à en importer en France les principes essentiels», et sa transcription.	p. XXVI
Document n°15 : Lettre d'Edouard Lockroy à Alfred Nobel (1885)	p. XLIV
Document n°16 : Lettre de Juliette Drouet à Alfred Nobel, non datée	p. XLVI
Document n°17 : Minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite en octobre 1887	p. XLVII
Document n°18 : Extrait des minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite au mois de décembre 1887	p. XLVIII
Document n°19 : Extrait des minutes du conseil d'administration de la société de la dynamite en 1888	p. XLIX

Document n°20 : Lettre de Georges Laguerre à Alfred Michel, 7 octobre 1888.	p. L
Document n°21 : lettre adressée à Jean Saint-Martin, pour une démarche	p. LIII
Document n°22: Demande de patronage à Alfred Michel	p. LIV
Document n°23: Caricatures d'Alfred Naquet parues dans <i>Le Pilon</i> .	p. LV
Document n°24 : Lettre de la femme et de la fille d'Arton à Me Demange, avocat d'Emile Arton, à propos de Naquet, 1897	p. LVI
Document n°25 : Lettre d'Arton à son avocat Me Demange	p.LXV